



**HAL**  
open science

# Discours, mémoires et territoires : les anciennes usines TASE et RHODIACETA entre patrimoine et oubli

Mathias Valex

► **To cite this version:**

Mathias Valex. Discours, mémoires et territoires : les anciennes usines TASE et RHODIACETA entre patrimoine et oubli. Sciences de l'information et de la communication. Université de Lyon, 2018. Français. NNT : 2018LYSE2069 . tel-01978373

**HAL Id: tel-01978373**

**<https://theses.hal.science/tel-01978373v1>**

Submitted on 11 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2018LYSE2069

## THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

**École Doctorale : ED 485**

**Education Psychologie Information Communication**

Discipline : Sciences Info Comm

Soutenue publiquement le 24 septembre 2018, par :

**Mathias VALEX**

---

### **Discours, mémoires et territoires.**

*Les anciennes usines TASE et RHODIACETA entre patrimoine et  
oubli.*

---

Devant le jury composé de :

Jacques WALTER, Professeur des universités, Université de Lorraine, Président

Marie-Christine BORDEAUX, Professeure des universités, Université Grenoble 3, Rapporteur

Franck BOUSQUET, Professeur des universités, Université Toulouse 3, Rapporteur

Cécile TARDY, Professeure des universités, Université Lille III, Examinatrice

Isabelle GARCIN-MARROU, Professeure des universités, Institut d'Études Politiques de Lyon, Co-Directrice  
de thèse

Jean-Michel RAMPON, Maître de conférences, Institut d'Études Politiques de Lyon, co-Directeur de thèse

## Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale – pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Université Lumière Lyon 2

ED 485 EPIC – Éducation, Psychologie, Information-Communication

Équipe de recherche de Lyon en sciences de l'Information et de la Communication – ELICO

EA 4147

# **Discours, mémoires et territoires**

*Les anciennes usines TASE et RHODIACETA  
entre patrimoine et oubli*

Par Mathias VALEX

Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication

Sous la direction d'Isabelle GARCIN-MARROU

Co-encadrement Jean-Michel RAMPON

Présentée et soutenue publique le 24 septembre 2018

Devant un jury composé de :

Isabelle Garcin-Marrou, Professeure des universités, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, directrice

Jean-Michel Rampon, Maître de conférences, Institut d'Etudes Politiques de Lyon, co-encadrant

Marie-Christine Bordeaux, Professeure des universités, Université Grenoble Alpes, rapporteure

Franck Bousquet, Professeur des universités, Université Toulouse 3, rapporteur

Cécile Tardy, Professeure des universités, Université Lille 3, examinatrice

Jacques Walter, Professeur des universités, Université de Lorraine, examinateur



## Remerciements

Comme tout travail personnel n'est que le résultat d'une « chaîne de coopération » au sens d'Howard Becker, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont aidé de près ou de loin à l'achèvement de cette thèse et à la joie qui l'accompagne.

D'abord ma directrice, Isabelle Garcin-Marrou, pour m'avoir accordé sa confiance et son soutien non seulement dans l'obtention de mon contrat doctoral mais également tout au long des années de recherche qui l'ont suivie. Son accompagnement bienveillant, sa disponibilité sans faille pour ses relectures et conseils avisés m'ont été très précieux. Merci également à Jean-Michel Rampon pour son co-encadrement complémentaire et ses conseils toujours pertinents et opportuns.

Je remercie Marie-Christine Bordeaux, Franck Bousquet, Cécile Tardy et Jacques Walter d'avoir accepté de composer mon jury de soutenance et de s'être rendus disponibles pour examiner mon travail.

Merci à l'ensemble des membres du laboratoire ELICO pour leur écoute et attention particulière aux travaux des doctorants. Un merci particulier à Sarah Cordonnier sans qui je n'aurais jamais pensé poursuivre ma formation universitaire au niveau doctoral. Je suis également reconnaissant envers Agnieszka Tona pour avoir insufflé une dimension collective à mon travail personnel de recherche dans le cadre du projet RESPIRA.

Mes pensées vont bien entendu à mes amis doctorants de l'association Alec-Sic avec qui j'ai partagé des moments savoureux de recherche et d'amitié. Je pense notamment à Lise, Audrey et Nathalie pour l'intronisation dans l'association, et bien sûr à Hélène, Elmira et Thomas pour la poursuite de ses activités dans la bonne humeur et la franche camaraderie !

Il m'importe ensuite de remercier mon entourage proche : mes parents et mes deux frères pour leur soutien sans faille, mes colocataires pour la joyeuse vie quotidienne, Lingus pour l'échappatoire artistique, Sarah dont l'amitié m'est chère, ainsi que les petites mains et pompiers de dernière minute qui ont participé avec entrain aux tâches ingrates du rendu de thèse : Julien, Chloé, Antoine, Aurélien et Hugo. Je remercie enfin ma compagne Mélissa pour son amour, soutien et dévouement de tous les instants, une personne si importante dans l'accomplissement de ce travail.

# Sommaire

<b>1. Introduction et méthodologie.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1. Question de recherche .....</b>	<b>5</b>
1.1.1. Problématique .....	6
1.1.2. Hypothèses .....	7
<b>1.2. Terrain de recherche et justification : Deux usines, deux territoires, deux destins.....</b>	<b>8</b>
1.2.1. Lyon et l'industrie de la soie.....	9
1.2.2. Le quartier de Vaise et le « sud » de Vaulx-en-Velin : deux territoires autarciques.....	23
1.2.3. Conclusion .....	48
<b>1.3. Construction du corpus et méthodologie plurielle.....</b>	<b>49</b>
1.3.1. Une analyse par « scène discursive » inscrite dans le temps long.....	49
1.3.2. Méthode d'analyse du corpus de presse .....	56
1.3.3. L'apport des entretiens semi-directifs comme complément au corpus médiatique : rempart au médiacentrisme et position du chercheur .....	71
1.3.4. Conclusion : un corpus hétérogène.....	73
<b>2. Cadrage théorique.....</b>	<b>75</b>
<b>2.1. Analyse de discours et hétérogénéité située .....</b>	<b>75</b>
<b>2.2. La mémoire en action : du « patrimoine » au « patrimoine industriel » .....</b>	<b>78</b>
2.2.1. Mémoire et patrimoine .....	79
2.2.2. Du « patrimoine » à la « patrimonialisation » : une construction sociale .....	83
2.2.3. Patrimoine et industrie : un couple atypique .....	91
<b>2.3. Médias, mémoire et territoire : à la croisée des récits .....</b>	<b>95</b>
2.3.1. Récit, médias et rapport au temps.....	96
2.3.2. Lieu, territoire, ville : des espaces de récits, des espaces de discours.....	105
2.3.3. Médias et territoire : le patrimoine industriel comme artefact identitaire local .....	110
<b>3. Tase / Rhodiaceta : du traumatisme commun de la fermeture à un destin discursif différencié (1980-1997) .....</b>	<b>123</b>
<b>3.1. La période de fermeture (1980-1981) : un rapport évolutif aux usines et au temps .....</b>	<b>123</b>
3.1.1. Le Progrès, narrateur de la conflictualité : entre urgence du présent et urgence du futur .....	123
3.1.2. Scène institutionnelle : combat politique (Tase, Vaulx-en-Velin) et invisibilité (Rhodiaceta, Lyon) .....	205

3.1.3. Les entretiens : un regard téléologique sur l'activité de l'usine et le moment de fermeture .....	248
3.1.4. Conclusion : le récit de l'histoire des usines et de leur fermeture selon la conception de l'intérêt collectif territorial, entre convergences et divergences .....	295
<b>3.2. Période 1982-1997 : entre friche et réutilisation, le danger de l'oubli .....</b>	<b>302</b>
3.2.1. Modification de la gouvernance territoriale : une attention plus forte au micro-local et une compétition interterritoriale croissante .....	304
3.2.2. Une trajectoire matérielle et discursive gouvernée par la temporalité politique : le sort des usines comme adjuvant d'une quête de reconnaissance territoriale .....	337
3.2.3. Deux échelles de temps, deux focales spatiales : l'industrie, un patrimoine peu légitime (national) / le processus de patrimonialisation, un processus long (local).....	423
<b>4. La période contemporaine (1997-2013), conclusion d'un destin patrimonial contrasté : entre renaissance de la Tase et oubli de la Rhodiaceta, une hiérarchie discursive qui s'inverse. ....</b>	<b>502</b>
<b>4.1. Cadrage local et national comme nouveau prédiscours médiatique : décentralisation, focale d'agglomération, et appropriation sociale du patrimoine industriel .....</b>	<b>504</b>
4.1.1. L'acte II du processus décentralisateur et montée en puissance du Grand Lyon : autonomie accrue et participation citoyenne.....	504
4.1.2. Le patrimoine industriel : ressource politique et légitimité plus acceptée .....	508
<b>4.2. Le Grand Lyon et la ruée vers l'Est : le projet urbain « Carré de Soie » comme quête principale, le sort matériel de l'usine Tase comme quête adjuvante.....</b>	<b>515</b>
4.2.1. Présentation du projet urbain .....	515
4.2.2. L'analyse médiatique quantitative : la renaissance discursive de l'usine Tase dont le projet urbain est le catalyseur .....	517
4.2.3. Projet urbain, usine Tase et figures du récit : la scène politique et la scène civile entre union et désunion locales.....	548
<b>4.3. Vaise et l'oubli de la Rhodiaceta : la confirmation du palimpseste urbain .....</b>	<b>580</b>
4.3.1. Le passé comme support exemplaire du futur .....	583
4.3.2. La faiblesse de l'activité associative : les rares initiatives mémorielles comme instants discursifs médiatiques micro-locaux .....	589
<b>Conclusion générale : conservation matérielle et contextualité multiple comme conditions d'un discours médiatique, la confirmation des hypothèses de recherche .....</b>	<b>598</b>

# 1. Introduction et méthodologie

## 1.1. Question de recherche

2015, année européenne du Patrimoine Industriel et Technique<sup>1</sup> : point d'acmé de l'institutionnalisation d'une notion dont la légitimité a longtemps été mise en doute car « son *abord est moins aimable, sa compréhension d'accès moins immédiat* » (Bergeron, L., in Nora, P., 1992, p. 133). La région Rhône-Alpes constitue un territoire parsemé d'anciennes usines ayant subi de plein fouet la désindustrialisation des années 1970 et 1980 : textile, chimie, mécanique, automobile, électricité, pharmacie, etc. Pourtant, et paradoxalement, la ville-centre Lyon semble avoir mis un certain temps avant d'en tirer un « profit » identitaire<sup>2</sup>, susceptible de nourrir les représentations et les discours sur la cité et sa périphérie proche. De ce temps de retard provient, entre autres, la volonté de la Région Rhône-Alpes de soutenir une recherche éclairant les ressources industrielles et patrimoniales de son territoire d'action publique et culturelle à travers le financement de ce travail (ARC5<sup>3</sup>).

Aussi, partant de la question de la mise en mots, notamment médiatique du « patrimoine industriel » dans l'espace public local, notre ambition est de proposer une analyse des représentations d'un territoire à partir des discours – pris dans leur « épaisseur temporelle » (Domenget J.-C., Larroche V., Peyrelong M.-F., 2015) et contextuelle – qui s'y déploient. Nous entendons ainsi questionner l'articulation plurielle entre des configurations territoriales et urbaines, et les représentations discursives d'anciennes industries textiles de la région lyonnaise dans leurs influences réciproques.

---

<sup>1</sup> Décrétée par la résolution 1924 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe en 2013 : « *L'Assemblée appelle à encourager sans relâche toute participation du public et tout travail bénévole susceptibles de faire prendre conscience de la valeur du patrimoine industriel, de la faire apprécier, et de contribuer, par des initiatives locales, à désigner, préserver et reconverter des milliers de sites du patrimoine industriel dans toute l'Europe. Dans ce contexte, l'Assemblée soutient la campagne menée par la Fédération européenne des associations du patrimoine industriel et technique (E-FAITH), pour faire de 2015 l'année européenne du patrimoine industriel.* »

<sup>2</sup> « Lyon, un paradoxe patrimonial », in *L'Archéologie Industrielle en France*, n° 54, CILAC, juin 2009.

<sup>3</sup> « L'ARC 5 « Cultures, sciences, sociétés et médiations » se donne pour mission de structurer et stimuler la production de connaissances scientifiques en Rhône-Alpes à la fois sur les contenus culturels eux-mêmes (*matériels ou immatériels, quels qu'en soient la nature et le support, à quelque civilisation passée ou présente qu'ils appartiennent*) et sur les pratiques sociales de leur construction, de leur assimilation, de leur accumulation et de leur transmission. » (<http://www.arc5-cultures.rhonealpes.fr/>).

### 1.1.1. Problématique

Elément constitutif de l'identité territoriale<sup>4</sup>, la question patrimoniale relève d'une construction sociale dont il convient d'analyser les ressorts politiques et institutionnels, à l'échelle locale comme nationale. A cet égard, il nous est apparu intéressant de nous pencher sur la trajectoire de deux sites industriels de la région lyonnaise qui ont connu un destin post-fermeture opposé. Appartenant au même groupe – Rhône-Poulenc - au moment de leur fermeture en 1980, l'usine Rhodiaceta située dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon et l'usine Tase - Textiles Artificiels du Sud-Est – située dans le sud de la commune de Vaulx-en-Velin<sup>5</sup>, sont similaires par leur production – du textile artificiel - et leur période d'activité – milieu des années 1920 jusqu'à 1980 -. Elles ont pourtant vu leurs trajectoires patrimoniales respectives diverger fortement à partir de leur fermeture conjointe, suite à un plan social annoncé par la direction de Rhône-Poulenc en 1977. La première, l'usine Rhodiaceta, a été démolie en 1986-1987, du moins ses bâtiments principaux, et en grande partie oubliée - peu de discours subsistent autour de l'usine. Après une longue période de friche et de désintérêt institutionnel, la seconde, l'usine Tase, jouit depuis le début des années 2000 d'une visibilité locale, tant sur le plan du bâti (valorisations patrimoniales) que sur le plan des discours (politiques, institutionnels associatifs et médiatiques).

L'interrogation porte donc d'une part sur le rôle joué par les discours « locaux » dans cette destinée différenciée et, plus largement, dans les dynamiques et représentations patrimoniales relatives à ces friches industrielles et, d'autre part, sur la manière dont ces discours sont traversés par les contextes territoriaux concernés : politique, socio-économique et institutionnel. L'objectif est ainsi de repérer les modalités d'accession à la « reconnaissance »<sup>6</sup> - notamment médiatique - de ces anciennes industries en tant qu'éléments de la mémoire individuelle et collective locale dans l'acception relationnelle<sup>7</sup> que lui a donnée Maurice Halbwachs (1925 ; 1950).

---

<sup>4</sup> « *L'investigation du champ des territoires saisis sous l'angle de l'identité permet de lire la complexité des relations qui se tissent entre les groupes et l'espace géographique. Elle met l'accent sur le rôle clé que jouent, en matière de territorialisation des agrégats sociaux et de qualification socio-culturelle des territoires, les éléments patrimoniaux spatialisés qui constituent les médiateurs symboliques de toute territorialité.* » (Di Méo, G. 2007, p. 92).

<sup>5</sup> Commune de l'Est lyonnais.

<sup>6</sup> Au sens de « *connaître à nouveau, rappeler une expérience antérieure (...). En ce sens la reconnaissance procède toujours d'un cheminement dans le temps et d'une superposition de strates temporelles qui présentent des affinités structurelles, relationnelles ou cognitives.* » (Merzeau L., in Domenguet J.-C., Larroche V., Peyrelong M.-F., 2015, p. 12). Cette dimension de « connaître à nouveau » sied particulièrement bien à nos objets d'analyse que sont ces usines sises qui ont été un moment donné les « locomotives » de leur territoire respectif.

<sup>7</sup> « (...) *il n'y a pas de souvenirs purement individuels* » (Halbwachs, M., 1925, p. 62).

D'abord, une mémoire individuelle influencée par les cadres sociaux – et ici, territoriaux - dans lesquels elle s'insère, si bien que « chaque mémoire individuelle est un point de vue sur la mémoire collective » (Halbwachs, 1950, p. 94).

Ensuite, une mémoire collective considérée au-delà de la mémoire de chacun ses membres. « [Elle] ne conserve pas le passé, mais elle le reconstruit à l'aide des traces matérielles, des rites, des traditions qu'il a laissées, et aussi à l'aide des données psychologiques et sociales récentes, c'est-à-dire avec le présent » (Halbwachs, 1925, p. 160).

Nous remarquons rapidement l'importance de l'enchevêtrement des discours locaux et de leurs conditions de production dans la recomposition mémorielle d'un passé révolu opérée par le prisme d'un présent vécu<sup>8</sup> et d'un futur attendu.

C'est à partir de ce constat liminaire que nous cherchons à comprendre comment les contextes territoriaux ont infléchi le devenir post-fermeture « double-face » de ces usines : articulation différenciée entre un espace physique (le bâti) et un espace symbolique (discours qui conditionnent la mémoire du lieu), avec en toile de fond, l'élargissement progressif de la notion de « patrimoine » par l'institutionnalisation plutôt récente de celle de « patrimoine industriel »<sup>9</sup>.

### 1.1.2. Hypothèses

Ce constat préalable d'un destin post-fermeture opposé nous invite à questionner la dialectique mémorielle que forment les couples « patrimonialisation-conservation » et « démolition-effacement ». En effet, ce n'est pas parce que l'on démolit que l'on oublie. Mais il est évident que l'absence de « trace » joue sur la manière de « se souvenir ». Nous distinguons sous ce rapport la « trace » de la « marque » :

*« La trace renvoie au champ de l'histoire et surtout de la mémoire : elle rend présent ce qui a été. La marque évoque plutôt une action contemporaine et elle n'est pas forcément conçue pour durer. (...) la trace n'est pas forcément intentionnelle. Elle n'est pas forcément signée ou identifiable comme signature (...). A l'inverse, la marque fonctionne comme signature intentionnelle. »* (Veschambre, V., 2008, p. 10-11).

Il sera par conséquent intéressant d'envisager, dans chacun des cas étudiés, les modalités différentes de perpétuation mémorielle, établies à partir du réinvestissement éventuel de « traces » et de l'apposition ou non de « marques » - essentiellement politiques - à propos des usines étudiées.

---

<sup>8</sup> « (...) le souvenir reparaît par l'effet de plusieurs séries de pensées collectives enchevêtrées, et (...) nous ne pouvons l'attribuer exclusivement à aucune d'entre elles » (Halbwachs M., 1950, p. 95-96).

<sup>9</sup> Cette institutionnalisation semble véritablement se réaliser à la fin des années 1990, même si la notion est en germe depuis le début des années 1970 (Daumas, J.-C, 2006).

A partir de là, deux hypothèses de recherche se dégagent de nos interrogations :

### 1. Une hypothèse liée au destin dans l'espace

Le discours – notamment médiatique - sur le patrimoine industriel n'est rendu possible que par la préservation, et donc la visualisation physique, des bâtiments. Car selon Vincent Veschambre, « *la mémoire a (...) besoin de repères matériels, de traces pour se fixer, se construire*. Et cette construction mémorielle contribue en retour à légitimer une appropriation *de l'espace* » (Veschambre, 2008, p. 13). Nous tenterons ainsi de vérifier si un lien existe entre la survivance de traces des deux anciennes industries dans leur cadre urbain et une profusion discursive à leur endroit.

### 2. Une hypothèse liée au destin dans les discours

Les représentations relatives aux anciennes friches industrielles sont le résultat d'un processus de co-construction de plusieurs discours, et ce processus est lui-même issu d'une coprésence de différents acteurs dans l'espace public local entendu comme « un espace de comportements et de paroles » (Gadras S., Pailliat I., 2013<sup>10</sup>).

Notre propos est donc de montrer comment cette préservation et ces représentations discursives sont consubstantielles à un contexte territorial et institutionnel.

## ***1.2. Terrain de recherche et justification : Deux usines, deux territoires, deux destins***

En 1990, le géographe Marcel Roncayolo rappelle qu'il est maladroit d'user de discours sur la ville en la représentant comme un tout unifié : la ville est en effet constituée de divers « territoires » et « villages » (Roncayolo, M., 1990). Dans cette partie qui relève d'un cadrage historique local, nous appréhendons les terrains étudiés par une première mise en contexte. Pour comprendre les trajectoires opposées des deux usines, il convient de les replacer dans une histoire qui leur est propre et qui s'articule à un territoire local et micro-local précis – le quartier de Vaise dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon pour l'usine Rhodiaceta, le quartier de l'usine Tase dans le sud de Vaulx-en-Velin, deux secteurs présentant similitudes et différences, mais

---

<sup>10</sup> In Noyer J., Raoul B., Pailliat I. (dir.), 2013. *Médias et Territoires. L'espace public entre communication et imaginaire territorial*, Presses Universitaires du Septentrion.

aussi dans l'histoire d'un territoire plus global, celui de la Métropole de Lyon prise à la fois en tant qu'administration que découpage géographique<sup>11</sup>.

Cette section est donc volontairement orientée vers l'histoire de la soie naturelle et artificielle, même si elle n'a pas de prétention à l'exhaustivité, et tient lieu de point d'entrée dans notre terrain de recherche à partir des problématiques liées à l'histoire industrielle lyonnaise. Nous adoptons ici la logique de l'entonnoir, partant d'éléments d'histoire industrielle globale de la région pour en arriver à ceux des territoires et des usines qui nous intéressent.

### 1.2.1. *Lyon et l'industrie de la soie*

#### 1.2.1.1. L'arbre soyeux qui cache la forêt industrielle

« La soie est donc, à Lyon, *plus qu'une activité : une image de marque et un patrimoine, plus qu'un capital économique : un capital symbolique* » (Videlier, P., in Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, 2000, p. 7).

Cette citation de l'historien Philippe Videlier, extraite d'un article intitulé « Les mythologies lyonnaises de la soie et l'intégration communautaire »<sup>12</sup>, souligne l'importance de l'industrie de la soie pour la ville de Lyon davantage en termes d'image de marque qu'en termes économique<sup>13</sup>. Associée étroitement à la soierie, Lyon est pourtant très diversifié du point de vue industriel. Et cela ne date pas d'hier. Dès 1960, l'historien Michel Laferrère revendiquait en effet pour Lyon le statut de « ville industrielle » (Laferrère, M., 1960<sup>14</sup>), à partir des différentes branches d'activité, complémentaires, que l'on pouvait trouver sur le territoire : textiles, métallurgie, chimie, construction électrique, etc. (Laferrère, M., 2009, p. 8). La dimension complémentaire de ces industries est également très ancienne puisqu'elle remonte au XVI<sup>ème</sup> siècle où la fabrication de soierie était associée étroitement au textile, à la

---

<sup>11</sup> « La Métropole de Lyon est née le 1er janvier 2015 : c'est une collectivité territoriale unique en France créée par la fusion de la Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône sur les 59 communes qui composent le territoire du Grand Lyon », <http://www.grandlyon.com/metropole/bienvenue-a-la-metropole.html> consulté le 17/08/2016. La Métropole de Lyon couvre un territoire de 538 km<sup>2</sup> et une population de 1,3 millions d'habitants.

<sup>12</sup> Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, « Mémoires et identités de l'agglomération lyonnaise », Les Cahiers Millénaire3 n°20, mars 2000.

<sup>13</sup> Bien qu'elle fut pendant longtemps le fer de lance de l'économie lyonnaise : « Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, elle faisait travailler plus de 10 000 Lyonnais. Pendant les trois siècles suivants, elle a constitué l'activité principale de l'économie lyonnaise et a fait de Lyon, au cours de cette période, la première ville ouvrière du royaume et la plus grande ville industrielle d'Europe. » (Authier, J.-Y., et al., 2010).

<sup>14</sup> « Chaque année, dans toutes les branches professionnelles, il se crée à Lyon des dizaines, parfois des centaines d'entreprises; il en disparaît presque autant; mais, sur le nombre, quelques-unes grandissent peu à peu et atteignent des dimensions nationales et internationales. » (Laferrère, M., 1960).



mécanique, au travail des métaux et aux préparations chimiques<sup>15</sup>. Lyon fut ainsi pendant longtemps « *une ville d'ateliers, d'usines et d'entrepôts, où coexistaient de nombreuses fabrications différentes* » avec comme point culminant, l'année 1960 (Laferrère, M., 2009).

Si l'on remonte davantage le fil de son histoire, Lyon est une place importante pour le secteur financier à partir du développement de ces activités industrielles diverses. La ville s'est en effet développée par le commerce et le négoce à partir d'une position-carrefour - fluviale comme terrestre<sup>16</sup> - privilégiée à l'échelle nationale comme européenne (Authier, J.-Y. et al., 2010, chap. 2, p. 4). La Renaissance - âge d'or de l'histoire lyonnaise en tant que puissance marchande et banquière qui lui assure prospérité économique et essor démographique (1450-1610)<sup>17</sup> - confère à la ville le statut d'« épice de négoce, des capitaux et de la finance en Europe » (Moiroux, F., 2000, p. 61) grâce notamment à ses foires (XV<sup>ème</sup>-XVI<sup>ème</sup> siècle). Cette vocation internationale unique dans le royaume de France, durera jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle où Paris finira par s'imposer. Dans la première moitié du XVI<sup>ème</sup> siècle, c'est également l'imprimerie qui se développe<sup>18</sup> : on imprime notamment à Lyon le premier livre traduit en français et le premier livre illustré (fin XV<sup>ème</sup>).

Ainsi la trilogie lyonnaise - textile, mécanique, chimie (Berthet, F., et al., 2009) est à la base du développement d'autres secteurs d'activité : banque<sup>19</sup>, automobile, sidérurgie etc.

Ce système industriel lyonnais s'est véritablement développé à la fin du 19<sup>e</sup> siècle autour des activités textiles et connaît son apogée dans les années 1950 (Authier, J.-Y., et al., 2010, chapitre 3, p. 9).

Ainsi le développement de la Fabrique de soierie à partir du XVI<sup>ème</sup>, qui fait de Lyon la capitale mondiale de la soie au XVIII<sup>ème</sup> siècle, est un des principaux points d'ancrage de cette diversité industrielle<sup>20</sup> et le « *berceau de l'industrialisation de l'agglomération et de la région* »

---

<sup>15</sup> « Tout a commencé en 1536 avec une ordonnance du roi François 1<sup>er</sup> contraignant les consuls de la ville qui privilégiaient le commerce et la banque à créer une manufacture de velours et de taffetas. » (Laferrère, M., 2009, p. 8).

<sup>16</sup> Au confluent de la Saône et du Rhône et point de passage pour ce dernier, le site ouvre l'accès vers l'est et contrôle l'axe Nord-Sud du couloir rhodanien (...). Carrefour de voies fluviales, la ville est aussi carrefour des voies de terre – *passage des Alpes et du Massif Central, un temps frontière de royaume et durablement nœud* essentiel autour duquel les voies rayonnaient [Zeller, 1996]. » (Authier, J.-Y. et al., 2010, chapitre 2, p. 4).

<sup>17</sup> Authier, J.-Y., et al., 2010.

<sup>18</sup> « (...) l'éclat de l'imprimerie lyonnaise de la Renaissance doit beaucoup aux typographes flamands et allemands, tels Wilhelm König, devenu Guillaume Le Roy, ou Sebastian Greiff, rebaptisé Sébastien Gryphe. » (Ibid, chap. 4, p. 17).

<sup>19</sup> « *Le financement de l'industrie* a été facilité par la constitution de grandes banques tel que le Crédit Lyonnais » (Berthet, F., et al., 2009, p. 11).

<sup>20</sup> « À l'âge d'or de la Fabrique (XVIII<sup>ème</sup> et début XIX<sup>ème</sup>), Lyon est une ville de marchands et de prolétaires [Lequin, 1996a], les dispositions et capacités d'investissement des premiers ainsi que les besoins des seconds conforment l'habitation urbaine » (Authier, J.-Y., 2010, chapitre 2, p. 10).

(Moiroux, F., 2000, p. 61). Au départ « industrie sans industrie » (Authier, J.-Y., et al., 2010, chapitre 1, p. 7) dans les ateliers des canuts<sup>21</sup>, la Fabrique lyonnaise a commencé à se mécaniser à partir de l'invention du métier Jacquard en 1804, métier à tisser inventé par Joseph-Marie Jacquard et qui constitue encore aujourd'hui l'innovation majeure dans le secteur textile<sup>22</sup>. Michel Laferrère considère en effet que cette innovation a donné à Lyon et ses environs un savoir-faire mécanique qui va contribuer au développement d'autres industries comme celles du cycle ou de l'automobile (Laferrère, M., 2009). S'en suit une période de postérité qui n'est également pas sans rapport avec le développement de l'Empire colonial.

Dans le contexte de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, la chimie est la « fille préférée de la soierie » pour se rapprocher des caractéristiques très spéciales de la soie naturelle<sup>23</sup>. Au départ artisanale, dans les annexes des ateliers de soierie, elle favorise aussi grandement le développement industriel de Lyon et la diversification de son économie entre 1830 et 1950<sup>24</sup>. Mais, déjà mise à mal en 1870 - avec entre autres l'ouverture du Canal de Suez qui favorise l'entrée en Europe des soies d'Extrême-Orient (Foret, C., novembre 2010) -, la forme organisationnelle traditionnelle de la Fabrique lyonnaise ne survit pas à la Grande Dépression des années 1880 et voit son processus de mécanisation s'accélérer (Berthet, F., et al., 2009, p. 16). Lyon connaît alors une crise économique structurelle qui touche la banque, le textile et l'industrie. Ce marasme provoque un changement dans les modes de relations entre production et travail. Le capital, jadis accumulé par l'activité bancaire, devient rare suite au ralentissement de l'activité général et les placements spéculatifs, engendrant des krachs qui l'accompagnent.

---

<sup>21</sup> « (...) la Fabrique lyonnaise associait, au sommet, les "donneurs d'ordre", négociants ou marchands-fabricants, au-dessous, les chefs d'ateliers, propriétaires des métiers à tisser, et, au plus bas niveau, les compagnons tisseurs, les plus nombreux, à l'emploi précaire. Ces canuts, très présents à partir du Premier Empire dans les ateliers situés sur la colline de la Croix-Rousse et à l'origine de plusieurs formes d'organisations ouvrières innovantes, se sont rendus célèbres par leur révolte en 1831 née d'une querelle sur le « tarif » de leur activité, qui a constitué la première grande révolte ouvrière fondée sur une opposition « sociale » [Lequin, 2004a] (...) » (Ibid, chapitre 1, p. 7).

<sup>22</sup> « Il remplaçait par des aiguilles et des cartons perforées les gestes répétitifs du tireur de lacs, qui commandaient le jeu des fils de la chaîne et de la trame, particulièrement complexe pour les soieries façonnées, ce qui avait l'avantage d'accélérer le tissage et d'éviter des défauts dans le tissu. La mécanique Jacquard équipe aujourd'hui d'innombrables métiers à travers le monde. On peut même le considérer comme l'ancêtre des automatismes mécaniques, électromécaniques, électroniques, qui simplifient et rendent plus sûr le fonctionnement de toutes sortes de machine. » (Laferrère, M., 2009, p. 9).

<sup>23</sup> « Cette matière première fragile, restée longtemps rare et chère, permettait de réaliser une grande variété d'articles pour le vêtement et l'ameublement, à condition de maîtriser les techniques nombreuses et souvent délicates de la préparation des fils et de la manipulation des flottes de soie et des tissus » (Laferrère, M., 2009, p. 9).

<sup>24</sup> « L'intériorisation profonde de cette culture du négoce et de la finance, sa tendance naturelle à courtiser le lointain, la fibre éminemment créative et spéculative de l'industrie soyeuse tout comme l'innovation industrielle en matière de traitement de tous types de supports ou vecteurs de communication feront résurgence dans le contexte du nouvel âge d'or incarné par la diversification de l'économie lyonnaise entre les années 1830 et 1950. » Moiroux, F., in Les Cahiers Millénaire3, 2000, p. 62.

Le textile, notamment la soie, subit donc cette crise de plein fouet et une concurrence nouvelle (apparition de nouveaux tissus et délocalisation de certaines fabrications) nécessite, pour la survie du secteur, une mécanisation de la production. Ainsi, les historiens considèrent globalement la période 1860-1914 comme la deuxième phase d'expansion des soieries à la suite de trois événements concomitants : ouverture des marchés étrangers, la chute de la demande des tissus façonnés avec report de la consommation sur les tissus unis, les progrès de la teinture. Les tissus unis peuvent être fabriqués sur des métiers rapides, dans des usines équipées de machine à vapeur. La technique de la teinture en pièces et impression au rouleau mécanise donc la production qui fait évoluer la Fabrique vers une organisation industrielle ce qui aura, on l'a vu, des répercussions sur les activités associées (métallurgie, mécanique etc.).

Cette mécanisation va de pair avec un besoin croissant en électricité de la région lyonnaise – éclairage urbain et dans une moindre mesure demande naissante chez les particuliers - qui conduit à la réalisation de l'ensemble usine hydroélectrique de Cusset et canal de Jonage<sup>25</sup> à Villeurbanne entre 1894 et 1899 (Cazelles, D., in Les Cahiers Millénaire3, 2000, p. 17).

Cet équipement est fondateur puisqu'il permet aux projets des grands industriels lyonnais, notamment dans le secteur des nouvelles industries de fibres artificielles - mais aussi l'industrie automobile<sup>26</sup>, les usines chimiques etc., et bien entendu l'industrie lyonnaise de la construction électrique (moteurs et appareillage de distribution, câbles, disjoncteurs et transformateurs<sup>27</sup>) -, de s'implanter dans l'Est lyonnais (Vaulx-en-Velin, Décines) ainsi que de favoriser son peuplement, sa dynamisation et son développement (Ibid, p. 21). Michel Laferrère étend même la portée de cette installation pour la vitalité industrielle et économique de l'ensemble de la région Rhône-Alpes (Laferrère, M., 2009, p. 11).

Parallèlement et depuis le milieu du siècle, le chemin de fer se développe et facilite le transport des voyageurs et marchandises : ligne Paris-Lyon-Méditerranée à partir de 1854-1856, ligne du Chemin de fer de l'Est lyonnais (1881). Quatre gares vont jouer un rôle prépondérant dans ce développement économique : Brotteaux, Vaise, La Guillotière et Perrache. Avec l'endiguement du Rhône et la mise en place du canal de Miribel en 1857, le centre économique lyonnais commence peu à peu à se déplacer vers l'Est. C'est le cas notamment de la chimie qui

---

<sup>25</sup> « *Le canal s'établit entre le village de Jons et le lieu-dit du Grand-Camp. Il traverse les communes de Jons, Jonage, Meyzieu, Décines-Charpieu, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne sur une longueur de 18,850 km et sur une largeur variant de 60 à 105 m.* »

[http://lerizeplus.villeurbanne.fr/arkotheque/client/am\\_lerize/encyclopedie/fiche.php?ref=90](http://lerizeplus.villeurbanne.fr/arkotheque/client/am_lerize/encyclopedie/fiche.php?ref=90)

<sup>26</sup> Lyon est considéré comme un des berceaux de l'industrie française de l'automobile.

<sup>27</sup> In Laferrère, M., 2010, p. 11.

s'extériorise progressivement du centre-ville pour se déployer dans un premier temps à Saint-Fons (qui se détache de Vénissieux en 1888). Ce sont les prémices du fameux « couloir de la chimie » lyonnais.

Ainsi, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'électrification (notamment via l'usine hydroélectrique de Cusset), la mécanisation, les progrès de la chimie permettent à Lyon de conserver son rang de première Fabrique de soierie au monde. La soie artificielle prend son envol avec l'invention de nouveaux procédés tels que la viscose (1884). La chimie entre dans une nouvelle ère avec les débuts de l'électrochimie. Outre les industries déjà mentionnées plus haut, l'industrie pharmaceutique et la biologie industrielle (famille Mérieux) se développent également. Cette diversité crée alors de véritables quartiers industriels : entre la fin 19<sup>e</sup> et début 20<sup>e</sup>, on voit se développer des quartiers comme la Guillotière (rattaché à Lyon en 1852), Gerland (industrie mixte : animale, activité verrière, chimie, bâtiment etc.) ou encore Monplaisir (industrie de pointe et ateliers de sous-traitance).

C'est le temps des grandes dynasties industrielles lyonnaises qui vont non seulement marquer le paysage industriel lyonnais mais aussi nourrir le mythe de l'entrepreneur-innovateur lyonnais caractéristique de l'image de la ville. L'importance de la soie pour Lyon est d'ailleurs intéressante à souligner, puisque les grands industriels lyonnais ou leur famille, sont souvent issus de la soierie : Marius Berliet (industrie automobile), Joseph-Alphonse Henry (Société Lyonnaise des Forces Motrices du Rhône<sup>28</sup>), famille Mérieux<sup>29</sup> (biologie industrielle) etc.

Mais la grande figure patronymique associée à la soierie à Lyon, au mythe de « l'esprit entrepreneurial » et du « self made man » lyonnais, est sans aucun doute la famille Gillet, actrice majeure de l'histoire française du textile. Une histoire qui démarre en 1838 quand François Gillet, l'aîné d'une famille modeste de trois enfants, décide de s'associer à Alexandre Bertrand, un autre ouvrier teinturier, pour exploiter un atelier de teinture dans le quartier de la Guillotière. Fort de cette brève expérience, il s'associe ensuite avec les frères Pierron pour former la teinturerie Gillet-Pierron (qui s'établit en 1840 quai de Serin, au pied de la Croix-Rousse), spécialisée dans la teinture des soies noires. Cette société s'agrandit par la suite et constitue la base de la fortune familiale : le chiffre d'affaire atteint en effet les 6 millions de

---

<sup>28</sup> Société qui portera notamment du titanesque projet du canal de Jonage-usine hydroélectrique de Cusset de l'ingénieur Jean-François Raclet.

<sup>29</sup> De la soierie à la biochimie, la famille Mérieux « a plus d'un siècle d'expérience en infectiologie dans le domaine des vaccins puis du diagnostic in vitro » (<http://www.lepoint.fr/actualites-economie/2007-01-17/la-malediction-des-merieux/916/0/12829>). Alain Mérieux et sa famille constituent la 27<sup>ème</sup> fortune de France en 2015 selon le magazine Challenges. Seule famille rescapée du mythe des « grandes familles » lyonnaises dont l'influence n'a cessé de décliner depuis la Seconde Guerre Mondiale (<http://www.tribunedelyon.fr/?actualite/societe/39137-le-vrai-pouvoir-des-vieilles-familles-lyonnaises>).

franc en 1873. La teinturerie devient alors la plus grosse entreprise lyonnaise du secteur. L'entreprise de François Gillet commence à s'étendre avec la création de plusieurs autres entreprises : à Izieux dans la Loire (1865), Grésin (Savoie), Vaise (1871). L'ensemble des sites emploient 1200 personnes dans les années 1880. A partir de 1862, l'entrepreneur Gillet décide de continuer tout seul en se séparant des frères Pierron. Il fonde en 1869, avec ses deux fils, la société Gillet & Fils dont les deux tiers lui appartiennent. L'entreprise s'agrandit sous le Second Empire et en 1887, François Gillet se retire juridiquement de la société, laissant la gestion à ses deux fils. L'aîné Joseph en détient alors la majorité. La Grande Dépression affectera très peu le développement de l'affaire. C'est donc sous l'égide de Joseph que l'entreprise passe un cap pour devenir une très grande entreprise, notamment dans le secteur des textiles artificiels : création de deux grandes usines à Villeurbanne (1890), participation au capital des Usines du Rhône et de Kuhlmann. Edmond, le fils aîné de Joseph, participera à la création de Rhône-Poulenc en 1928. Concernant ses deux autres fils, Paul s'occupera de Progil (1920) et Charles des textiles artificiels, futur Comptoir des Textiles Artificiels (C.T.A., 1911) à l'origine des deux usines qui intéressent notre recherche et dont le poids dans l'histoire industrielle française du textile sera considérable. Le groupe Gillet rassemble en effet en 1957 en France et dans l'industrie textile, plus de 50% de l'activité de blanchiment, de la teinture et de l'impression, 70% de la production de rayonne, 90% de la production de fibranne, 98% de la production des textiles synthétiques (Million-Durieux, I., 2013, p. 115).

L'empire Gillet s'étend ainsi sur cinq générations (des fils jusqu'aux gendres...) et prend fin dans les années 1960 avec la cession de sa branche textile (Celtex) puis celle de la chimie (Progil) au premier groupe de chimie français Rhône-Poulenc<sup>30</sup> qui marquera Lyon et sa région dans cette deuxième partie du 20<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. Outre les traces laissées en termes de patrimoine industriel, la richesse économique de la famille Gillet se remarque encore aujourd'hui par des parcs et demeures bourgeoises édifiées à Lyon (comme la Villa Gillet) et dans les environs (Foret, C., 2010).

Durant la première guerre mondiale, forte de ces nombreux domaines techniques de prédilection, la ville de Lyon est très investie dans la mobilisation économique décrétée par le

---

<sup>30</sup> Même si Renaud Gillet, fils de Charles, présidera le groupe Rhône-Poulenc de 1973 à 1979.

<sup>31</sup> Françoise Moiroux souligne en effet pour cette période « la remarquable adaptation de l'industrie chimique lyonnaise aux fibres artificielles et synthétiques et sa contribution primordiale à l'édification de l'empire Rhône-Poulenc. » (Moiroux, F., 2000, p. 62).

gouvernement (chimie, textile, automobile) ; autant de secteurs qui accélèrent leur développement du fait de la guerre.

Dans les années 1930, face à la concurrence internationale et aux barrières douanières, l'industrie textile traditionnelle connaît un lent déclin (concentration de la production au détriment des petites entreprises) qui verra la disparition de la Fabrique après la seconde guerre mondiale. La force et le rayonnement de l'industrie lyonnaise reposent désormais sur la chimie et la métallurgie. Son économie nouvelle se décentre et se tourne encore davantage vers l'Est de la ville. Des nouveaux espaces industriels se développent pendant les Trente Glorieuses (1945-1975) : activités métallurgiques et mécaniques notamment (construction automobile et électrique : énormes besoins civils pendant la reconstruction).

En 1954, la ville de Lyon est la ville au taux industriel le plus élevé de France avec 42 000 établissements industriels sur son territoire (Berthet, F., et al., 2009, p. 153).

Michel Laferrère estime que l'industrie lyonnaise atteint son apogée aux environs de l'année 1960. Elle employait alors 214 000 personnes dans les 57 communes de l'agglomération, soit 54% de la population active répartie entre les trois principaux secteurs : chimie (13%), soierie (16%), métallurgie (41%). La planification urbaine tente alors d'organiser le territoire de l'agglomération afin mieux contrôler l'étalement urbain avec un investissement vers l'Est qui demeure toujours important. Si bien que l'histoire de Lyon devient progressivement une histoire d'agglomération : la Communauté Urbaine<sup>32</sup> de Lyon (CO.UR.LY.) est créée en 1969 suite à la loi du 31 décembre 1966 relative aux communautés urbaines et va organiser l'étalement des activités sur son territoire.

La période 1975-1980 correspond à une phase de profondes mutations dans l'agglomération marquées par la désindustrialisation et la tertiarisation du tissu économique français ainsi qu'une concurrence internationale accrue. L'industrie lyonnaise n'y échappe pas et connaît des fermetures et délocalisations importantes, notamment dans sa branche textile. Mais la région demeure un axe d'échanges fort entre la France et ses partenaires européens (axe de transit entre l'Europe du Sud et celle du Nord et de l'Est). Ces modifications entraînent une présence importante d'anciens tènements industriels à l'état de friches sur l'agglomération, et nécessitant, à plus ou moins long terme, une reconversion urbaine.

---

<sup>32</sup> « La communauté urbaine (art. L5215-1 CGCT) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 250 000 habitants. Jusqu'à la création des métropoles, les communautés urbaines constituaient les EPCI à fiscalité propre les plus intégrés ».

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite-cooperation-locale/qu-est-ce-qu-communaute-urbaine.html>

Nadine Halitim-Dubois, dans son article « Panorama industriel lyonnais », souligne, pour résumer, un « *enchevêtrement des activités qui semble être l'un des caractères fondamentaux du paysage industriel lyonnais* » (Halitim-Dubois, N., 2009, p. 23).

### 1.2.1.2. Lyon dans les représentations : la soie et ses mythes

Paradoxalement, comme sa riche histoire ne le suppose pas, la représentation de « Lyon, ville industrielle » est peu reconnue et valorisée<sup>33</sup>. La revue *L'Archéologie Industrielle en France* publie en effet en 2009 un numéro consacré à ce paradoxe d'une ville aux industries foisonnantes et d'un manque de reconnaissance mémorielle et patrimoniale liée à ces activités : « Lyon : un paradoxe patrimonial ». Dans l'introduction en effet, le géographe Jean-Pierre Houssel souligne ce « fossé entre la place que tient le patrimoine industriel et le déficit de considération que les corps constitués et sans doute l'opinion lui portent ! » (*L'Archéologie Industrielle en France*, n°54, juin 2009, p. 5).

Nous pouvons en trouver une explication du côté des représentations communes attachées à la ville de Lyon. De fait, l'image traditionnelle et stéréotypique de Lyon est double<sup>34</sup>.

Lyon, ville bourgeoise

**Première facette**, la ville bourgeoise, avec un des mythes qui en découle, évoqué plus haut et constamment réactualisé, celui de l'entrepreneur-innovateur lyonnais ou la glorification du « self made man » à la lyonnaise, de la famille Gillet à Jean-Michel Aulas. Ce mythe, entendu au sens de Michel Callon comme une « image simplifiée et souvent illusoire que des groupes humains élaborent ou acceptent au sujet d'un individu ou d'un fait et qui joue un rôle déterminant dans leur comportement ou leur appréciation » (Callon, M., 1994, p. 5) - et nous ajouterions « dans leurs représentations<sup>35</sup> » -, est largement diffusé dans les différentes

---

<sup>33</sup> « Lyon ne se reconnaît paradoxalement pas comme une ville industrielle » (Lemoine, B., in *L'Archéologie Industrielle en France*, n°54, juin 2009)

<sup>34</sup> « Les stéréotypes traditionnellement associés à Lyon et aux Lyonnais (...) suggèrent très largement que la ville serait composée principalement de bourgeois et secondairement d'ouvriers. La population lyonnaise est aujourd'hui très loin de se résumer à ces deux groupes sociaux. » (Authier, J.-Y., et al., 2010, chapitre 4, p. 1). « Ces représentations mobilisent également deux groupes sociaux, esquissés à grands traits : les bourgeois lyonnais et les catégories populaires, souvent associées de manière nostalgique aux canuts. Mais Lyon ne se réduit ni à ces groupes sociaux ni à ces lieux, et il convient de faire apparaître au-delà de ces images les aspects de la ville et de la société lyonnaise qui ne s'y trouvent pas. » (Ibid, p. 29).

<sup>35</sup> La représentation est ici perçue comme « un corpus organisé de connaissances et une des activités psychiques grâce auxquelles les hommes rendent la réalité physique *et sociale intelligible, s'insèrent dans un groupe ou un rapport quotidien d'échanges, libèrent les pouvoirs de leur imagination.* » (Moscovici, S., 1976, pp. 27-28). Il s'agit par ce biais de faire une expérience du passé par cette mise en contact symbolique avec le « monde d'origine » et d'ainsi produire de l'attachement au territoire.

publications sur l'Histoire industrielle de Lyon et par les institutions lyonnaises. Pour exemple, l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise affirme, dans son *Atlas de l'aventure industrielle de l'agglomération lyonnaise* (XIXe-XXIe siècle), que c'est « *d'abord l'ingéniosité de ces hommes qui fait de Lyon une région majeure dans le paysage industriel français du XIXe siècle* » (Berthet, F., et al., 2009, p. 14). De même, la préface du livre Rhône-Alpes. 500 Années-Lumière. Mémoire industrielle (Lequin, Y., 1991) est réalisée par l'industriel pharmaceutique lyonnais Alain Mérieux dont la famille constitue une de ces « dynasties » d'entrepreneurs lyonnais très valorisées et valorisantes pour le territoire. Il affirme dès les premières lignes : « *La tradition n'est pas l'ennemie mais le support de l'audace* ». Depuis longtemps, nos entreprises ont fait leur cette devise ». Un certain nombre d'ouvrages prennent d'ailleurs pour objet certaines de ces dynasties familiales lyonnaises, participant à leur « canonisation » civile locale<sup>36</sup>.

Ainsi, la petite histoire du parcours industriel lyonnais dans la partie précédente, s'étant appuyée en partie sur ces sources, il convient d'être prudent et de souligner que tout travail historiographique relève d'une reconstruction ancrée dans un contexte, et sous le joug de cadres ou formations discursives<sup>37</sup>.

La figure de l'innovateur génial est par ailleurs déconstruite dans un article de François Jarrige à propos de Joseph Marie Jacquard, inventeur, nous l'avons vu, du métier à tisser au début du 19<sup>e</sup> siècle, et devenu le symbole l'inventivité technique lyonnaise (Jarrige, F., 2009). Dans son article, l'historien montre comment le mythe du génie solitaire de l'innovateur, érigé en « saint laïc » et bienfaiteur pour la nation, se construit peu à peu (Ibid, p. 110). D'autres exemples de nature plus événementielle et institutionnelle véhiculent cette mythologie : une des thématiques de la 25<sup>ème</sup> édition des Journées du Patrimoine à Lyon en 2008 s'intitulait par exemple « Lyon, le génie de la technique ».

Lyon, ville ouvrière

**Seconde facette**, l'image de la « ville ouvrière », bien présente dans l'imaginaire lyonnais a contrario d'autres villes françaises, mais qui reste trop souvent associée aux canuts de la Croix-

---

<sup>36</sup> Parmi lesquels, *Les dynasties lyonnaises : des Morin-Pons aux Mérieux : du XIXe siècle à nos jours* (Anglereau, B., Pelissier, C., 2003).

<sup>37</sup> Entendues au sens de Michel Foucault comme un « ensemble de règles anonymes, historiques, toujours déterminées dans le temps et dans l'espace qui ont défini à une époque donnée, et pour une aire sociale, économique, géographique ou linguistique donnée, les conditions d'exercice de la fonction énonciative. » (Foucault, M., 1971, p. 153).



Rousse<sup>38</sup>. Pourtant, beaucoup d'éléments historiques mettent à mal cette connexion trop réductrice.

D'abord, les canuts se sont progressivement dispersés dans d'autres quartiers lyonnais (rive droite de la Saône) et même à l'extérieur de la ville. De même, au XX<sup>ème</sup> siècle, d'autres faubourgs de Lyon ont été ouvriers sans forcément de lien avec la soierie : Vaise, Gerland, Montchat ou Monplaisir (Authier, J.-Y., et al., chapitre 1, p. 9).

Ensuite, ce sont surtout les territoires périphériques ou relégués qui sont peu ou mal représentés dans l'imaginaire, notamment ouvrier, lyonnais. C'est ce que met en avant l'ouvrage collectif *Sociologie de Lyon* (Authier, J.-Y., et al., 2010) : « Il est ainsi frappant de voir combien cette imagerie lyonnaise s'appuie préférentiellement sur certains lieux, cantonnés aux abords immédiats de la Presqu'île : la "lyonnitude" [Benoît, 2000] est construite prioritairement sur les quartiers centraux anciens, comme le quartier aristocratique d'Ainay, le Vieux-Lyon, Fourvière, la "colline qui prie", la Croix-Rousse, la "colline qui travaille", et, sur la rive gauche du Rhône, le quartier bourgeois des Brotteaux, qui jouxte le parc de la Tête d'Or. Elle ignore au contraire les espaces plus périphériques dans la ville (Montchat, Vaise, les États-Unis...), et plus encore les banlieues » (Chapitre 1, p. 29).

Ces espaces en marge ne sont investis dans les discours que pour renforcer leur exclusion à partir de modalités référentielles négatives. Par ailleurs, la construction médiatique de la « banlieue » est très présente et contribue à l'ostracisation des territoires de l'Est lyonnais.

Dans ce cadre où la figure ouvrière n'est pas dépeinte dans sa multiplicité, il devient encore plus difficile d'en saisir les dimensions cosmopolites engagées à travers les différentes phases d'immigration ouvrière qui ont concerné Lyon et sa région. L'histoire de l'immigration est ainsi plutôt effacée lorsqu'il s'agit de décrire l'épopée industrielle lyonnaise<sup>39</sup>. Dès l'Antiquité pourtant, Lyon est une ville d'accueil dont la « puissance économique, fondée sur le négoce et la finance, s'est nourrie aux moments clés de son histoire de vagues d'immigration, à plus ou moins large rayon » (Authier, J.-Y., 2010, chapitre 4, p. 17). Pendant la Renaissance, ces vagues furent d'abord italiennes puis suisses, allemandes et flamandes. Une immigration régionale leur succèdera lors de l'essor de la Fabrique aux 18<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles (Jura, Savoie, Bas-Dauphiné, Loire ou encore Ardèche). Plus tard, au 20<sup>e</sup>, cette immigration redeviendra étrangère : population italienne, polonaise puis maghrébine et enfin asiatique, africaine et population des

---

<sup>38</sup> « Lyon, ville bourgeoise, possède en même temps, à la différence d'autres villes « bourgeoises » comme Bordeaux [Victoire, 2007], une image populaire. Cette image renvoie à l'histoire de la soierie lyonnaise, aux ouvriers et ouvrières travaillant dans le tissage de la soie, les « canuts », et à un tout autre quartier de Lyon, la Croix-Rousse » (Ibid, p. 6).

<sup>39</sup> Comme le mentionne le sociologue Olivier Chavanon, « à Lyon, on peut être que frappé par le formidable décalage qui existe entre la richesse de ces éléments de la mémoire, qui sont largement survalorisés, et l'absence quasi-totale de la place accordée au souvenir de la présence étrangère » (Chavanon, O., in *Les Cahiers Millénaire3*, 2000, p. 4).

pays de l'Est. Ces vagues d'immigration du 20<sup>e</sup>, essentiellement ouvrière, peupleront plutôt l'Est lyonnais (Villeurbanne, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Décines...) dans des conditions souvent difficiles, les quartiers centraux lyonnais demeurant plus fermés. Ainsi, sans refaire l'histoire de l'immigration de la région, nous notons rapidement son caractère cosmopolite.

Par conséquent, le « Lyon ouvrier » relève bien d'une mosaïque de réalités réduite à tort à la figure ouvrière ou émeutière du canut<sup>40</sup> qui structure les représentations et l'héritage ouvrier lyonnais comme français<sup>41</sup>.

C'est dans ce contexte représentationnel que s'inscrit l'histoire de la soie lyonnaise. Son image est prégnante à Lyon de telle manière qu'elle a tendance à faire de l'ombre aux autres industries, nous l'avons dit, mais pas seulement. En affinant le propos, nous pouvons dire que l'image véhiculée par Lyon est celle de la soie traditionnelle, c'est-à-dire la soie naturelle telle qu'elle était conçue dans les ateliers de la Fabrique : ceux des canuts. La Fabrique basée non sur un travail en usine mais sur des ateliers domestiques demeure non seulement la principale représentation, nous l'avons vu, du « Lyon-ouvrier » mais est aussi au cœur de l'identité urbaine lyonnaise : les « maisons canut » qui systématisent des formes d'habitat et façonnent un paysage urbain lyonnais (quartier Croix-Rousse) avec des rues étroites et des immeubles hauts (Authier, J.-Y., et al., 2010, p. 10).

Cela dit, soulignons ici que le « canut » lyonnais appartient à une autre mythologie lyonnaise, celle du mouvement ouvrier, et n'entre pas dans le prestige de l'imagerie « Lyon et la soie », ces deux héritages véhiculant des images et systèmes de significations opposés : pauvreté, exclusion sociale, émeutes d'un côté (canut), richesse, distinction, créativité, rayonnement et échanges internationaux (notamment avec la Chine, considérée comme le « berceau » de la soie naturelle) de l'autre (soie lyonnaise)<sup>42</sup>. Cependant, au regard d'événements institutionnels

---

<sup>40</sup> Les canuts « se sont rendus célèbres par leur révolte en 1831 née d'une querelle sur le "tarif" de leur activité, qui a constitué la première grande révolte ouvrière fondée sur une opposition "sociale" [Lequin, 2004a], puis par leur seconde insurrection en 1834 » (Ibid p. 7).

<sup>41</sup> L'Encyclopédie Universalis considère en effet la révolte des canuts comme événement fondateur dans l'avènement des grandes grèves en France : « L'ère des grands conflits s'ouvre en France en novembre 1831 par la célèbre révolte des canuts lyonnais, ouvriers de la soie qui n'étaient nullement les "parias" de la classe ouvrière. »

[http://www.universalis-edu.com.bibliotheque-nomade2.univ-lyon2.fr/encyclopedie/greve/#titre5-i\\_1923](http://www.universalis-edu.com.bibliotheque-nomade2.univ-lyon2.fr/encyclopedie/greve/#titre5-i_1923)

<sup>42</sup> « *Le mythe, tel qu'il s'expose* généralement dans un système exclusif de légitimation, apparaît pauvre, réduit à François Ier et à ses deux marchands piémontais. Il semble désinvesti du réel, vide de substance. Tout le processus historique véritable en est exclu. Hommes, travail, techniques, convergences, conflits, mutations : cela n'entre en rien dans le schéma du locuteur. Il est remarquable que même les Canuts, célébrés par Aristide Bruant, chantés dans tous les milieux populaires, n'y trouvent pas place. Serait-ce parce qu'il s'agit d'un classique de la révolte ? Serait-ce qu'ils appartiennent à une mythologie autre, celle du mouvement ouvrier qui ne croiserait pas celle de

locaux, plus contemporains, célébrant l'histoire lyonnaise de la soie, la figure du « canut » semble aujourd'hui être de plus en plus associée au prestige soyeux<sup>43</sup>. Les récits sur l'ouvrier canut lui confèrent ainsi une singularité propre dans la classe ouvrière du 19<sup>e</sup> siècle<sup>44</sup>.

En prolongeant cette réflexion, nous constatons que si la soie est un élément fondateur de l'identité lyonnais, il ne s'agit pas de n'importe quelle « soie ». C'est là qu'intervient, selon Philippe Videlier, une autre césure dans l'imaginaire de la soierie : la soie dite « artificielle » (synthétique), petite fille industrialisée de la soie naturelle, ne se confond cependant pas avec cette dernière et n'a finalement que peu de choses à voir du point de vue de ses procédés de fabrication et de l'organisation de sa production<sup>45</sup> : conditions de travail difficiles, production industrialisée et diversifiée (types de travail différents selon les productions) etc. Elle est ainsi moins valorisante en termes d'image de marque du territoire lyonnais alors qu'elle fut très importante pour son développement économique jusqu'aux années 1980<sup>46</sup>. Outre les rudes conditions de travail, cette industrie est en effet surtout symbolisée par les échecs économiques à partir de la désindustrialisation des années 1980, friches etc. La dénomination même de « soie » à propos de ces textiles artificiels fit rapidement l'objet de débats. Ces discussions déboucheront sur la loi du 8 juillet 1934 réservant cette appellation aux produits d'origine animale (Aymé, B., 1935). La soie « artificielle » sera désormais appelée la « rayonne » mais conserve des relations ambiguës avec la soie « naturelle ». Un article de la revue Les Etudes

---

Lyon ? Les mythologies lyonnaises de la Soie seraient-elles donc essentiellement conservatrices ? N'aurait-elle d'autres fonctions que décoratives ? » (Videlier, P., in Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, 2000, p. 11)

« Depuis l'épopée des Canuts, l'image archétypale de l'ouvrier symbolisant la pauvreté et une forme d'exclusion sociale, et celle du fruit de son travail, la soie, figurant, à l'opposé, la richesse, se tiennent dans un écart considérable. » (Ibid, p. 15).

<sup>43</sup> « Mais elles s'unissent aussi et font corps dans l'idée éminemment culturelle d'un mythe fort de la ville, de l'agglomération, qui fait sens et rejaillit sur chacun pour un avenir commun qui reste à construire. » (Ibid, p. 15).

<sup>44</sup> La compagnie du « Chien jaune » organise, depuis 2008, l'événement « Novembre des canuts », manifestation qui veut combler un manque constaté et « mettre en relief les apports sociaux des canuts » (Le Progrès, 23/11/2008). L'édition 2009 soulignait par exemple une volonté de « redonner la parole aux canuts et découvrir ou redécouvrir l'histoire turbulente et passionnante de la colline de la Croix-Rousse. (...) Autour de cette thématique, nous vous invitons pour la deuxième année à plonger de manière ludique dans l'univers de la Grande Fabrique qui a fait la renommée internationale de Lyon dès le 19<sup>ème</sup> siècle. » <http://canuts.chienjaune.eu/archives/edition-2009/>. Le festival Label Soie, à l'initiative de la ville de Lyon et piloté par les musées Gadagne, célèbre annuellement cette matière depuis 2011 en l'associant régulièrement au travail des canuts : l'édition 2015 était d'ailleurs spécifiquement axée sur cette thématique.

<sup>45</sup> « La filature de la rayonne est une industrie absolument originale, apparentée aux industries chimiques, nécessitant de formidables installations et d'énormes capitaux. Rien de commun avec la filature et le moulinage de la soie. » » (Pinton, A., 1936, p. 105). « (...) la fibre synthétique, nommée " soie artificielle ", qui n'a qu'un rapport lointain avec la soie naturelle et la " Fabrique " d'antan. » (Ben Ameer, N., 2008, p. 12).

<sup>46</sup> En 1936, l'agglomération lyonnaise comptait six filatures (contre neuf en 1929) qui produisent le tiers de la rayonne française (8 à 9 millions de tonnes par an). (Pinton, A., 1936, p. 105).

Rhodaniennes, en 1936, mentionnait, sur ce point, des similitudes dans les étapes post-production :

« On peut distinguer, depuis le moment où la pâte de bois entre dans l'usine, jusqu'au moment où le tissu est livré à l'acheteur, trois phases distinctes : la filature, le commerce, le tissage avec les industries annexes. (...) rayonne et soie naturelle, absolument distinctes dans la première étape, se rapprochent dans la seconde, et se confondent dans la troisième » (Pinton, A., 1936, p. 104-105).

La phase de commerce est intéressante à relever puisque bon nombre d'illustres marchands de soie de Lyon ont pris en charge « l'écoulement » de la rayonne, et ceci participera à la confusion entre soie dite « naturelle » et soie dite « artificielle »<sup>47</sup>. Nous pouvons comprendre cette production de synthèse comme une « vulgarisation » ou « démocratisation » de la soierie lyonnaise, ainsi qu'une opportunité saisie par les soyeux lyonnais afin de résister à la crise du secteur (Pinton, A., 1936). Cela nous a été confirmé par le responsable de la section « Histoire » de l'Association Rassemblant des Anciens de Rhône-Poulenc :

« En gros, toute l'évolution de la chimie, ça consiste à dire : "des produits naturels, je n'arrive plus à en avoir assez parce-que la production augmente, et je regarde si je ne peux pas en avoir par des moyens synthétiques" » (association A.R.A.R.P., annexe 5, p. 254).

Ainsi, les deux productions se trouvent à la fois concurrentes et complémentaires. Ceci expliquerait en partie un conflit de représentations quand on parle de l'industrie de la « soie » à Lyon, ainsi que le besoin communicationnel que l'héritage industriel de la « soie artificielle » soit associé à la soie « naturelle ». Nous retrouverons cette confusion sémantique, de manière plus contemporaine, à travers l'étude de l'odonymie et de la toponymie du secteur de l'usine Tase à Vaulx-en-Velin.

La soie naturelle concentre donc, à elle seule, tout le vernis symbolique nécessaire à cette promotion territoriale. Si bien que Philippe Videlier fait de la soie lyonnaise, une mythologie englobante : « Ce qui fait de la soie un mythe, est son caractère récurrent, intégré, inconscient, immédiat et spontané : une parole première et incontournable. » (Videlier, P., in Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, 2000, p. 8). En reprenant la définition du mythe de Roland Barthes<sup>48</sup>, Videlier décrit la structuration du mythe de la soie à Lyon à travers les discours de l'espace public local : l'énonciation (« Elle porte le message, de façon répétitive, attendue, mais ne ressort pas pour autant de la banalité : le mythe est identité et partage »), le temps (« le mythe incorpore du passé, (...), ne naît pas ex-nihilo »), l'échange (« le mythe (...)

---

<sup>47</sup> « Par là, les deux textiles se rejoignent dans l'activité lyonnaise ; leur union, ne disons pas leur confusion, est complète lorsque nous arrivons à la troisième phase, les industries du tissage » (Ibid, p. 106).

<sup>48</sup> Le mythe est une parole, le mythe n'est pas un objet, un concept, une idée, c'est tout à la fois : un message, un système de communication, un mode de signification et forme (Barthes, R., 1957).

institue un rapport au monde », référents extérieurs), la valorisation (« le mythe est noble. Sa permanence, sa force renvoient au rêve, à la beauté, au luxe même »).

Au sein du « récit de soie » partagé, univoque et très présent dans l'imaginaire lyonnais, il souligne que l'Histoire « dans son évolution, *dans ses contradictions, n'y a que peu de place* ». C'est donc en cela que récit est mythique (Videlier, P., in Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, 2000, p. 10).

La mythologie de la soie lyonnaise porte en elle l'essentiel des mythes attachés à la ville de Lyon que nous avons évoqués dans la partie précédente.

En premier lieu, la figure de l'entrepreneur-innovateur génial - outre la figure de Joseph Marie Jacquard vue précédemment - que l'on pourrait finalement résumer ici aux régulières « hagiographies » consacrées à la « saga » de la famille Gillet sur le territoire lyonnais<sup>49</sup> qui insistent souvent sur les origines modestes d'une famille dont la trajectoire exemplaire et la réussite industrielle lui ont ouvert les portes de la grande bourgeoisie lyonnaise.

Ensuite, le mythe du « Lyon-ouvrier » strictement cantonné à l'ouvrier canut qui fait oublier la pluralité ouvrière, diverse tant dans sa composition que dans ces secteurs de rattachement. Dans ce cadre l'ouvrier de la « soie artificielle » ou « rayonne » (textile artificiel) cumule plusieurs « handicaps » empêchant sa mythification valorisante : souvent étranger (vagues d'immigration ouvrière, même si nous verrons que ce fut moins le cas pour l'usine Rhodiaceta), il s'agissait d'emplois difficiles au quotidien (odeur, manipulations de matières toxiques, chaleur etc.) et situés sur des territoires enclavés peu mis en avant par l'imaginaire lyonnais (Est lyonnais, quartier de Vaise)<sup>50</sup>.

Finalement, Lyon est peu valorisée en tant que « ville industrielle » mais plutôt en tant que « ville industrielle » (Authier, J.-Y., et al., 2010, chap. 4, p. 14-15).

---

<sup>49</sup> Dans des ouvrages comme, « Souvenirs de famille » (Chatin, L., 1956), « La dynastie des Gillet : les maîtres de Rhône-Poulenc » (Peyrenet, M., 1978) ou de façon plus récente, « *Les Gillet de Lyon : fortunes d'une grande dynastie industrielle* » (Joly, H., 2015), mais également dans d'autres ouvrages moins spécifiquement centrés sur les Gillet, ou encore sur d'autres supports : articles de presse locale (article du Progrès du 27 mars 1999 « Les Lyonnais célèbres qui ont marqué le siècle : La saga des Gillet », article du 19 décembre 1999 : « Une dynastie de succès industriels »), récits muséaux, etc.

<sup>50</sup> « Cette périphérie, longtemps assimilée à son seul statut productif dans un mouvement inégal de division sociale de l'espace, a largement contribué, pourtant, au rayonnement de l'ensemble et à sa richesse dans les années fastes. Mais elle est restée symboliquement reléguée dans un second plan, dévalorisé et privé d'histoire : celui des banlieues. » (Videlier, P., in Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, 2000, p. 13).

Les mythes qui s'attardent sur son histoire industrielle servent donc à en retenir les aspects valorisants, outils de promotion territoriale et d'en gommer les dimensions plus floues ou sombres, comme, par exemple, les périodes des deux guerres mondiales<sup>51</sup>.

Dans cette recherche, nous étudions comment ces mythes informent les discours locaux, de leur réinvestissement à leur remise en cause. L'aspect mythique de la soie pourra ainsi se retrouver sur les scènes discursives analysées, notamment dans les discours de presse à partir de modalités d'effacement ou de valorisation de certains aspects historiques. Car c'est l'omniprésence de la soie à Lyon qui semble fonder le fossé entre le parcours industriel lyonnais et ce que la mémoire collective en retient.

Notons enfin que l'échelle d'analyse ne peut qu'être élargie à l'ensemble des communes composant l'agglomération, puisque les éléments de l'histoire industrielle lyonnaise que nous venons de donner ne concernent pas uniquement la commune de Lyon mais sont enchâssés dans les divers territoires de l'agglomération. Les notions « ville-agglomération » (Videlière, P., in Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, 2000) et de « ville-mosaïque » aux « formes matérielles sédimentées » (Authier, J.-Y., et al., 2010) nous permettent de mieux appréhender l'analyse des mémoires industrielles sélectives et fragmentées qui en découlent.

### 1.2.2. Le quartier de Vaise et le « sud » de Vaulx-en-Velin : deux territoires autarciques

Les deux espaces industriels qui nous intéressent sont bien entendu inscrits dans ces mythes lyonnais. C'est notamment les caractères isolés et relégués des deux lieux qui structurent leurs représentations dans l'espace public local ; il s'agit en effet de deux territoires « en marge » de la centralité lyonnaise pour des raisons que nous allons préciser. Par ailleurs, ils concernent une activité productive difficile, au niveau de ses conditions de travail, et liée au « textile artificiel » qui, nous l'avons vu, ne jouit pas du même prestige que le travail de la « soie naturelle » dans l'imaginaire lyonnais.

---

<sup>51</sup> Un des responsables de l'association vaudoise Vive la Tase ! confirme cette analyse : « On a deux grands problèmes à Lyon. On a le problème que la soie, elle est intimement liée à une histoire sociale qui n'est pas du tout acceptée et acceptable en termes d'histoire, c'est la révolte des canuts. Et le deuxième gros pépin, c'est que les très grands industriels de Lyon se sont trouvés, pendant la guerre 40-45, mêlés à l'occupant. Donc ça fait quand même deux gros pépins je dirais sur la possibilité de faire consensus, de parler ensemble de l'histoire industrielle. (...) L'aspect (...) inventivité, capacité d'innovation (...). Mais on sait qu'il y a aussi ce côté noir de l'industrie. Le drame, c'est qu'on jette le bébé avec l'eau du bain c'est-à-dire que pour ne pas aborder les questions qui sont difficiles, politiquement sensibles, on préfère ne pas en parler du tout. C'est vrai que quand je vais faire visiter Rhône-Poulenc je dis que Gillet a fait sa fortune avec le gaz Moutarde, et il a fait sa fortune avec le gaz Zyklon. [l'entreprise Gillet s'est en effet spécialisée, après 1915, dans la fabrication de gaz asphyxiant] » (association Vive la Tase !, annexe 5, p. 145).

L'origine de ces deux lieux industriels est d'abord à relier à la famille Gillet. En 1911, en effet, François Gillet et son fils Joseph, détenteurs du groupe La Soie artificielle, s'associent avec les descendants de Sadi Carnot, principaux actionnaires de la Société Française de la Viscose, en créant le Comptoir des Textiles Artificiels (C.T.A.) pour réguler la production et la vente de viscose en France. Cette nouvelle société prit part de manière différenciée à la création et au management des usines Tase (1925) et Rhodiaceta (1922) : si les deux usines sont réunies sous la bannière Rhône-Poulenc en 1980, la Tase a été exclusivement créée par le C.T.A. et donc dirigée par la famille Gillet sur un mode de gestion paternaliste, tandis que la Rhodiaceta a fait l'objet d'une création et une forme de gestion partagées dès le départ entre C.T.A. (famille Gillet) et la Société Chimiques des Usines du Rhône (S.C.U.R.) qui deviendra Rhône-Poulenc en 1928. On parlera de Rhône Poulenc Textile à propos des deux usines à partir de 1969, quand la famille Gillet se retire du management actif du C.T.A. qui a été absorbé par Rhône-Poulenc. Les Gillet passent alors du statut de gestionnaires à celui d'actionnaires.

Une autre différence entre les deux sites tient ensuite au type de production : d'une production à l'origine similaire à la Tase (acétate de cellulose), l'usine Rhodiaceta s'est spécialisée progressivement dans la production de nylon après 1941<sup>52</sup>, c'est-à-dire à partir de matières premières pétrochimiques (grâce aux savoir-faire apportés par Rhône Poulenc), tandis la Tase est restée dédiée à la production de rayonne (acétate de cellulose, viscose : fibres « solubles » élaborées à partir du bois). Nous verrons plus loin ce que ces différences occasionnent comme répercussions sur le travail dans les deux usines.

C'est donc l'aspect isolé des deux sites vis-à-vis des centralités urbaines qui retient d'abord l'attention, mais qui est une caractéristique des industries lyonnaises de rayonne de l'époque : « Exception faite pour une usine de Rhodiaseta [nous expliquons plus bas, l'origine de cet orthographe différencié] sise en pleine ville, toutes les entreprises de rayonne se sont installées dans la banlieue est, c'est-à-dire, loin des industries de la soie, dans le domaine de la grosse industrie métallurgique ou chimique. Cela est d'ailleurs normal, étant donné la nature de cette fabrication » (Pinton, A., 1936, p. 105).

Il convient de relativiser cette affirmation puisque la Rhodiaceta, bien que située sur la ville-centre lyonnaise, reste néanmoins dans un territoire, nous allons le voir, assez enclavé (quartier de Vaise) et isolé du reste de la ville. La commune de Vaise n'est en effet rattachée à Lyon qu'en 1852<sup>53</sup>, en même temps que la commune de Vaulx-en-Velin est annexée au département du Rhône. Ainsi, c'est ce nouveau découpage administratif qui permettra « *l'injection de fonds*

---

<sup>52</sup> Elle obtient la licence du nylon de la société Dupont de Nemours à partir de la veille de la seconde guerre mondiale.

<sup>53</sup> D'abord au sein du 5<sup>ème</sup> arrondissement puis dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement en 1964.

sur ces territoires par les collectivités locales et les grands industriels lyonnais » (Foret, C., 2010, p. 7) et donc la création des deux usines.

Suite aux divers établissements d'usine dans le domaine de la rayonne, la région lyonnaise produit en 1928, 35% du textile artificiel français. La soie artificielle, qui ne comptait que pour 5% du chiffre d'affaires de la soierie lyonnaise en 1921, atteint 14% en 1924. Selon le géographe Georges-Paul Menais dans sa Géographie industrielle de Lyon (1958), le groupe Gillet est, dans ce contexte, et par le biais du Comptoir des Textiles Artificiels, l'« une des entreprises lyonnaises le plus à l'échelle du monde moderne » (Videlier, P., in Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, 2000, p. 12).

#### 1.2.2.1. Vaulx-en-Velin, le quartier de la Tase et son usine

Vaulx-en-Velin est aujourd'hui une ville « moyenne »<sup>54</sup> et « périphérique »<sup>55</sup> de 44 087 habitants<sup>56</sup> à la périphérie Est de Lyon. Elle fait partie des 59 communes composant la Métropole de Lyon.

Avant la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, Vaulx-en-Velin, et plus largement l'Est lyonnais, est une vaste plaine rurale et maraîchère. Appartenant jusqu'alors au Dauphiné, la commune est rattachée en 1852 au département du Rhône. Mais ce n'est qu'au début du 20<sup>e</sup> siècle que les petits bourgs agricoles de l'Est lyonnais (Vaulx-en-Velin, Décines-Charpieu, Meyzieu) se modifient radicalement. Située dans la première couronne de l'Est Lyonnais, Vaulx-en-Velin fait ainsi partie d'une immense zone naturelle pénétrant jusqu'au cœur de l'agglomération, appelée le grand territoire des « îles du Rhône amont » (Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise, 2010, p. 8). La zone nord de la ville est régulièrement inondée jusqu'à la construction d'une digue de protection en 1956 qui permet à Vaulx et Villeurbanne d'être épargnées par la grande crue de 1957.

Une des caractéristiques singulières de cette commune est son étendue importante : 21,03 km<sup>2</sup> de superficie. Cette donnée spatiale pose, encore aujourd'hui, de véritables problèmes quant à son administration puisqu'elle contribue à des processus involontaires d'exclusion des quartiers excentrés. L'adjoint au maire chargé de la culture concédait en effet, lors d'un entretien réalisé

---

<sup>54</sup> Sont considérées comme villes « moyennes », celles dont la population se situe entre 20 000 et 100 000 habitants.

<sup>55</sup> Selon la classification opérée par Pierre Moulinier : « Il est opératoire de distinguer trois types de villes selon leur situation urbanistique : les villes-centres qui sont entourées par une banlieue d'au moins 20 000 habitants, les villes périphériques, qui font partie de la banlieue d'une ville-centre, et les villes isolées, qui ont une banlieue inférieure à 20 000 habitants ou n'ont pas de banlieue du tout » (Moulinier, P., 1999, p. 70-71).

<sup>56</sup> Source : recensement Insee (2013).



en 2010 : « A Vaulx-en-Velin vous pouvez organiser ce que vous voulez, il y aura toujours un quartier qui se sentira lésé ». D'où une volonté politique municipale de trouver « un équilibre (...) entre la centralité et les polarités »<sup>57</sup>.

Ainsi, cette spécificité territoriale concerne également l'usine Tase, localisée au sud de Vaulx-en-Velin – la plupart du regroupement urbain se concentrant au nord de la commune, séparée du centre-ville par le canal de Jonage et aux confins de quatre communes (Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Décines-Charpieu, Bron, fig. 1). Espace en marge, éloigné du pouvoir local et zone marécageuse, ce secteur reste fortement contraint jusqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle, si bien qu'il ne constitue à ce moment-là, qu'un espace secondaire de transition et de passage (Agence d'urbanisme de Lyon, 2010), même s'il est fréquenté<sup>58</sup>. À partir de la deuxième partie de ce 19<sup>e</sup> siècle, les spéculations foncières commencent à s'y développer. Il reste néanmoins une zone répulsive, avec l'établissement de manufactures insalubres et polluantes : une usine de sucrerie distillerie créée en 1860 au nord-est du quartier (bord du Rhône, à la limite avec la commune de Décines), et une usine d'équarrissage depuis 1852<sup>59</sup> à l'emplacement actuel de l'usine Tase et qui a donné son nom au quartier de la Poudrette (Ibid, 2010).

Jusqu'aux années 1920, ce secteur sud appelé « la Côte », est relativement peu investi par l'activité humaine, qui se résume pour l'essentiel à l'exploitation agricole de certaines de ses parcelles (Ben Ameer, N., 2008). C'est donc ce territoire, disposant de grandes réserves foncières et épargné par les inondations, en raison de sa hauteur, qui attire, en 1923, l'attention du teinturier Edmond Gillet – ainsi que d'autres grands industriels qui joueront un rôle dans l'expansion industrielle et urbaine de l'Est lyonnais – pour l'implantation de son usine en profitant de la faible pression foncière du secteur (appropriation des terrains à moindre coût). L'autorisation lui est accordée en 1924 par le conseil municipal vaudais et la construction de l'usine de Soie Artificielle du Sud-Est (SASE), dont l'apport au développement et au dynamisme du secteur et plus largement de la commune sera essentiel, débute.

Il y a au moins quatre raisons officielles à cette implantation précise. Pour commencer, un prix du terrain peu cher et la nécessité de disposer d'une surface importante ; quand Gillet acquiert les 75 hectares<sup>60</sup> de ce futur et emblématique « quartier-usine » en 1924, son ambition est de se

---

<sup>57</sup> Extrait de l'entretien réalisé avec l'adjoint au maire chargé de la culture en 2010 (Valex, M., 2010).

<sup>58</sup> « Traversé depuis l'époque romaine par d'importantes voies Est-ouest reliant Lyon au Dauphiné et plus loin à la Savoie et l'Italie, le territoire a toujours été un espace d'intenses circulations d'hommes et de marchandises » (Foret, C., 2010, p.4).

<sup>59</sup> « On y désossait des carcasses de chevaux pour fabriquer de la poudre d'os, des engrais et produits chimiques, le tout dans une odeur particulièrement désagréable. » (Foret, C., 2009, p. 5).

<sup>60</sup> L'usine n'occupera en réalité que 20 hectares dont 10 couverts par les bâtiments liés à la production, soit 100 000 m<sup>2</sup> de planchers disposés sur trois niveaux (Foret, C., 2010). Gillet projetait d'agrandir l'usine en fonction de

placer parmi les meilleurs fournisseurs de la « Fabrique » lyonnaise. Ensuite, l'obligation de s'éloigner de l'agglomération en raison des nuisances sonores et olfactives provoquées par l'usine. Par ailleurs, la proximité d'une nappe phréatique qui fournissait l'eau en grande quantité et l'électricité : l'usine sera notamment alimentée par l'usine hydroélectrique du barrage de Cusset, exploitée par la Société Lyonnaise des Forces Motrices du Rhône (S.L.F.M.R.), élément cardinal du choix de l'emplacement de l'usine. Un réseau de canalisations souterraines sera mis en place et permettra la distribution de courant dans toute l'agglomération. Nous avons vu dans la partie précédente ses effets d'entraînement essentiels sur le dynamisme économique de la région Rhône-Alpes. Ce canal de 19 kms va paradoxalement contribuer à l'isolement du sud de la ville de Vaulx-en-Velin vis-à-vis du Nord en devenant une presqu'île. Enfin, l'usine est desservie par le Chemin de Fer de l'Est Lyonnais (C.F.E.L., réalisé en 1881 et qui a ouvert l'industrialisation à l'Est lyonnais) qui facilite le transport et les échanges.

Une raison plus « officieuse » est la nécessité d'implanter l'usine loin de la ville de Lyon car le procédé de fabrication de la viscosse est dangereux et polluant par la manipulation de matières toxiques.

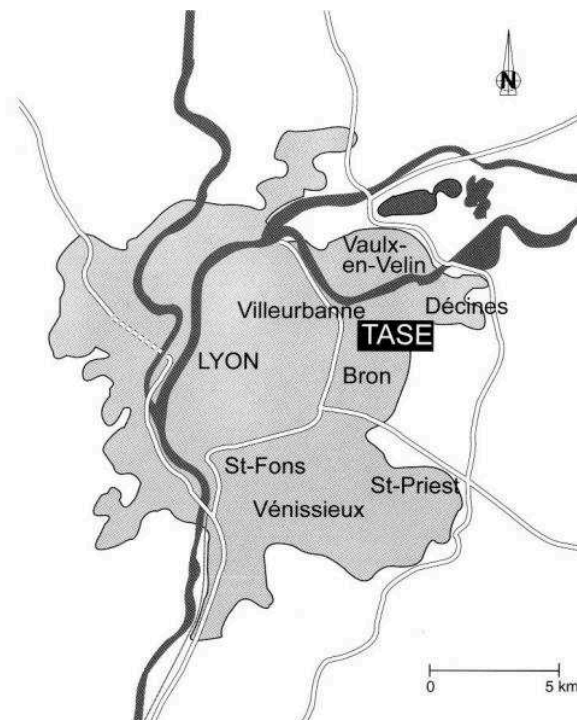


Figure 1 : L'usine Tase aux confins de 4 communes.

Source : Duchêne, F., Morel Journal, C., 2000, p. 156

---

l'évolution de ses objectifs de production. Mais les bâtiments de l'usine ne connurent pas de changement majeur jusqu'à sa fermeture en 1980 (Ben Ameer, N., 2008).

Achevée en 1925, l'usine SASE devenue TASE (Textiles Artificiels Sud-Est) en 1935, Comptoir Textile Artificiel (C.T.A.) en 1953<sup>61</sup>, et Rhône-Poulenc Textile (R.P.T.) en 1971 (suite au rachat du groupe Gillet par Rhône Poulenc en 1969), est spécialisée dans les tissus synthétiques et la transformation de cellulose en soie artificielle (que l'on appelle viscose). C'est avec la rayonne<sup>62</sup> et la fibranne que l'on fabrique le fil de viscose. Au départ, la production se limitait à la rayonne textile et a évolué en fonction des innovations, découvertes techniques et de la croissance rapide de l'entreprise qui sera dès les années 30 – et ce, malgré la crise de 29 qui a durement touché le textile - amenée à diversifier sa production. Moderne pour l'époque avec sa forme en parallélépipède (fig. 4), l'usine « fut conçue comme un ensemble intégré, avec 3 filatures correspondant chacune à un produit particulier (rayonne, fibranne...). Chaque filature était organisée en ateliers (de dévidage, moulinage, étirage, flottage...) occupant de 150 à 200 ouvriers qui travaillaient jour et nuit selon le système des quatre-huit » (Foret, C., 2010, p. 9).

On parle souvent d'« ensemble industriel » ou de « quartier-usine » à propos de la Tase, c'est-à-dire, un lieu de production associé à une zone d'habitation : il s'agit en effet d'un ensemble composé d'une usine et de cités d'habitation. La « Petite Cité » - construite en 1924, 97 pavillons contenant 297 logements pour les contremaîtres et ingénieurs - et la « Grande Cité » - construite en 1926, 20 immeubles de 4 étages - qui représente 500 logements au total destinés au personnel ouvrier et avec un confort sanitaire assez précaire - par exemple, pas de salle de bain et WC sur le palier – (fig. 2 et 3). Le système d'habitation semble donc reproduire progressivement la hiérarchie de l'usine (Duchêne, F., Morel Journal, C., 2000). Cependant, après plusieurs entretiens que nous avons menés avec des personnes ayant eu des liens directs avec l'usine dans leur parcours personnel, cette reproduction de la hiérarchie de l'usine au niveau de la répartition des habitations est parfois contestée, ou du moins, relative et progressive<sup>63</sup>.

De plus, la gestion paternaliste de l'ensemble se matérialise par de nombreux équipements construits par Gillet autour de l'usine : centre médico-social, foyer de jeunes filles (de 1926 à 1932) deux centres commerciaux, équipements culturels, un stade et deux écoles primaires. La communauté religieuse (chapelle et prêtre) elle-même était financée par l'usine. Un lieu de vie

---

<sup>61</sup> L'usine intègre le groupe Givet-Izieux qui compte 14 usines. L'usine vaudoise, la plus importante d'entre elles, comptabilise alors 1820 salariés.

<sup>62</sup>« La rayonne est un tissu présentant les mêmes propriétés que la soie tout en étant plus rentable économiquement » (Ben Ameer, N., 2008, p. 18).

<sup>63</sup> Sur cette question, voir l'entretien avec l'association Mémoire(S) en annexe 5 de ce travail (p. 91).

complet nécessaire par rapport à l'emplacement de l'usine, isolée non seulement de Lyon, mais également du cœur de vie de la commune de Vaulx-en-Velin (fig. 1). Ainsi, grâce à l'usine, le quartier « Vaulx la Côte » restera le principal foyer de peuplement de la ville de Vaulx-en-Velin jusqu'aux années 1970 (Foret, C., 2010).

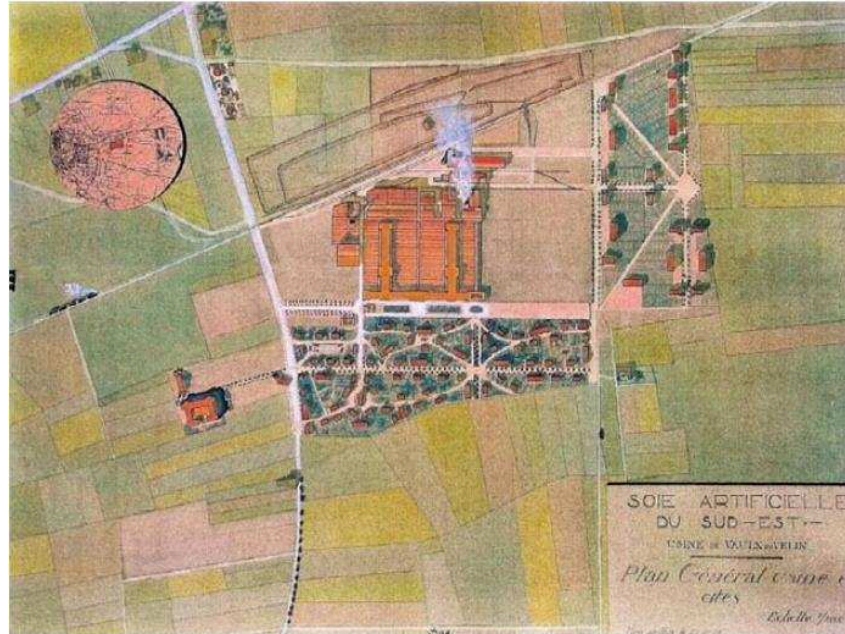


Figure 2 : *Plan général de l'usine de Soie Artificielle du Sud-Est à Vaulx-en-Velin* dressé le 23/12/1926.

Source : Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise, 2010.

Ce fonctionnement de type quasi « autarcique »<sup>64</sup> basé sur un encadrement paternaliste, rend les salariés extrêmement dépendants d'une usine qui organise toute leur vie sociale. Ils ont en effet des avantages liés à leur travail en son sein : services de proximité (médecin, alimentation, café ouvrier « La Boule en Soie » en face de l'usine etc.), ne paient ni l'eau ni l'électricité, leur maison est fournie par l'usine etc. Cependant, dans ce contexte, et de l'aveu même des ouvriers, toute forme de militantisme est extrêmement compliquée ; certains concédant même qu'ils devaient prendre ces éléments en considération avant de prendre la décision d'une grève ou d'une quelconque revendication. La contrepartie de tous ces avantages - non négligeables surtout si l'on se replace dans le contexte de l'époque - était donc « qu'il fallait travailler et (...) ne (...) jamais dire non », le poids de la hiérarchie étant constamment présent et agissant sous forme de contrôle implicite des esprits<sup>65</sup>. Cela explique peut-être pourquoi la Tase semble

<sup>64</sup> François Duchêne et Christelle Morel-Journel parlent ainsi d'« autarcie industrielle » (Duchêne, F., Morel-Journel, C., 2000). Noura Ben Ameer parle d'un quartier qui se construit « en marge du reste de l'agglomération » (Ben Ameer, N., 2008, p. 14).

<sup>65</sup> Reportage « Histoire de soie », dans l'émission Un jour en France du 23 juin 2000 sur France 3.

avoir été moins en vue par exemple pendant les mouvements sociaux de 1968, que Rhodiaceta, figure de proue de la contestation lyonnaise à partir de 1967.

Toutefois, un certain nombre de revendications, antérieures à cette date, sont à notifier pour la Tase. Dès les années 1920 en effet, les ouvriers de la Sase, soumis à des conditions de travail difficiles pour des salaires médiocres, s'organisent en syndicats qui permettront la victoire de la liste « Bloc ouvrier et paysan » (Parti Communiste français) aux élections municipales de 1929<sup>66</sup>. Mais c'est en 1935 qu'a lieu la première grève à l'usine Tase (qui touche aussi toutes les usines du groupe), lorsque la direction décide de diminuer les salaires de 12 %. La direction réagit en licenciant 145 ouvriers, en majorité d'origine italienne (Foret, C., 2010, p. 12). Les doléances ouvrières portent ensuite sur la dangerosité liée à la préparation de viscosse : élaborée à partir de la pâte de bois, elle oblige la manipulation de matières toxiques (soude, acide sulfurique), occasionne chaleur, humidité et odeur pestilentielle qui imprégnait le quartier des cités Tase. L'arrivée au pouvoir du Front Populaire de 1936 permet d'améliorer quelque peu la vie des travailleurs.

Employant 1000 ouvriers dès 1925, soit un an après son ouverture, l'usine de la soie comptera jusqu'à 3000 personnes en 1930, son moment de plus forte production avant son déclin. La main d'œuvre sans qualification est à 89% étrangère, originaire de différents pays d'Europe et du Magreb - la France à l'époque est en manque important de main d'œuvre<sup>67</sup>, obligeant les entreprises à aller chercher leurs ouvriers dans leur pays d'origine en payant notamment leur acheminement vers la France -. Ces différentes vagues d'immigration ont contribué à construire l'image d'une cité vaudoise cosmopolite (36,4% de population d'origine immigrée en 2013<sup>68</sup> selon l'Insee)<sup>69</sup> sur laquelle le marketing communal et la communication politique municipale se fondent encore aujourd'hui<sup>70</sup>. La mécanisation avancée de la chaîne productive a pour

---

<sup>66</sup> Une couleur politique municipale qui demeurera jusqu'en 2014 et l'élection de la maire PS Hélène Geoffroy qui met fin à 85 ans de gestion municipale communiste.

<sup>67</sup> « En 1931, la main d'œuvre d'origine étrangère représentait 73% des effectifs et cet afflux de population fut responsable du développement de la population de la commune de Vaulx-en-Velin dans les années 1920 qui passe de 1588 habitants dont 40 étrangers en 1921 à 3745 habitants dont 1052 étrangers en 1926 » (Russias, J.-M., 2009, p. 11).

<sup>68</sup>[http://www.insee.fr/fr/themes/tableau\\_local.asp?ref\\_id=IMG1A&millesime=2013&niveau=1&typgeo=COM&codgeo=69256](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau_local.asp?ref_id=IMG1A&millesime=2013&niveau=1&typgeo=COM&codgeo=69256)

<sup>69</sup> Une première vague d'immigration composée de réfugiés italiens (anti-Mussoliniens) puis espagnols (antifranquistes à partir de 1939), ainsi que de la main-d'œuvre provenant des pays de l'Est, en partie pour l'usine Tase. De même une deuxième vague d'immigration entre 1950 et 1975 fournissant de la main-d'œuvre bon marché à l'usine (et à d'autres) ainsi qu'à la construction de la ZUP (Zone à urbaniser en priorité), suivi du regroupement familial à partir de 1974, finira de nourrir l'identité vaudoise perçue aujourd'hui comme « multiethnique ». Elle débouche ainsi sur une richesse culturelle peu commune au regard de la soixantaine de nationalités représentées.

<sup>70</sup> Plusieurs événements locaux mettent en avant cette dimension cosmopolite vaudoise, tout comme les discours politiques locaux qui soulignent régulièrement la richesse que procure cette diversité pour la ville.

conséquence l'existence d'une majorité d'emplois très pénibles et répétitifs, qui occasionnent turnover et absentéisme.

Pendant la Seconde guerre mondiale, l'usine continue à fonctionner sans changement majeur, en particulier grâce au travail des femmes, des enfants et des immigrés des colonies. À noter un contingent de travailleurs indochinois, mis à la disposition de l'usine en 1942 par le service de la main-d'œuvre indigène (MOI) afin de remplacer les hommes partis sur le front ou au service du travail obligatoire (STO).

Quand l'usine ex-Tase passe du Comptoir des Textiles Artificiels (ex groupe Gillet) à Rhône-Poulenc Textile en 1971, une unité de fil nylon et tergal est installée. Elle compte alors 1600 salariés. Mais l'usine, qui connaissait déjà une baisse de régime depuis 1930, poursuit son lent déclin jusqu'à la fermeture de juillet 1980, suite au « Plan Textile » annoncé en décembre 1977 par la direction de Rhône-Poulenc Textile et approuvé par le gouvernement français RPR de l'époque (Laferrère, M., 1989) : il s'agit d'une décision de restructuration de la filière textile de la part du groupe Rhône-Poulenc (à cette date, 9<sup>ème</sup> groupe chimique mondial) à la suite des deux chocs pétroliers et de l'arrivée sur le marché des produits textiles asiatiques peu chers, et qui conduit nombreuses fermetures d'entreprises dans le secteur. Cela dit, du côté des ouvriers, « *personne ne s'en doutait* »<sup>71</sup>. La production de rayonne textile s'arrête en juillet 1976, celle de rayonne pneumatique en 1978, et celle de nylon et tergal en 1980.

De nombreuses manifestations et actions fortes<sup>72</sup> ont lieu de 1977 à 1980 pour protester contre la fermeture de l'usine (notamment en lien avec les autres usines de la région contraintes de fermer, dont Rhodiaceta). Lorsque l'usine ferme effectivement en 1980, il reste 700 salariés qui évitent un licenciement « sec » par le biais d'une proposition de la part de la direction, de reclassement dans un établissement du groupe.

---

<sup>71</sup> Témoignage de Jeanne Maccary, ancienne ouvrière de l'usine Tase. Reportage « Histoire de soie », dans l'émission Un jour en France du 23 juin 2000 sur France 3. « *On n'a jamais jamais pu supposer que c'était pour nous annoncer qu'on fermait. Jamais puisque personne ne s'en doutait puisqu'on nous mutait des personnes d'autres usines qui commençaient à fermer* ».

<sup>72</sup> Blocage de l'aéroport de Bron, tentative d'intervention auprès du Premier Ministre de l'époque, Raymond Barre, etc.

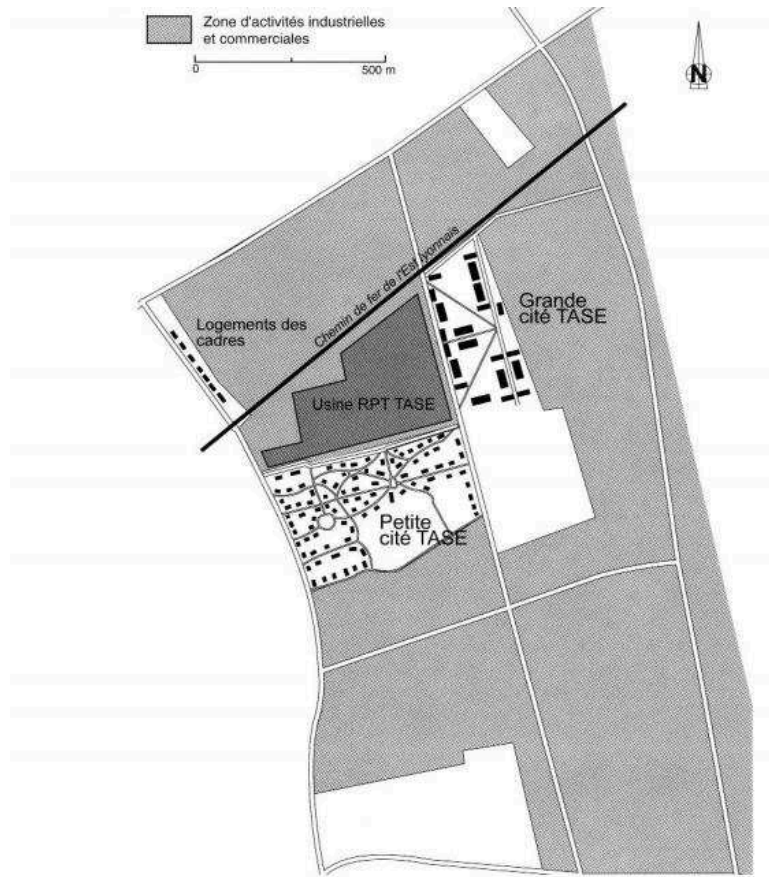


Figure 3 : Vaulx-en-Velin, la Côte, dans les années 1970  
 Source : Duchêne, F., Morel Journal, C., 2000, p. 157

Après la fermeture de l'usine, l'ensemble voirie-espaces publics-équipements est cédé à la ville de Vaulx-en-Velin et la Communauté Urbaine de Lyon. La Petite Cité est vendue à ses occupants, la Grande Cité est acquise par la Sollar (Société anonyme HLM) qui la réhabilite : elle se fixe à 240 logements, les 8 bâtiments qui restaient ont été détruits car jugés insalubres. Elle équipe notamment les appartements en salles de bain.

Quant à l'usine, elle est vendue en 3 lots à d'anciens cadres de Rhône-Poulenc. Un de ces trois lots est encore aujourd'hui la propriété d'un ancien cadre (Roland Bernaerts). Les autres sont revendus par la suite à des promoteurs immobiliers (notamment Bouwfonds Marignan). Le reste des petits bâtiments annexes est cédé à la ville pour un franc symbolique à l'époque.

Un des premiers magasins d'usine<sup>73</sup> est créé en 1987 dans l'usine - Société des Magasins *d'Usines Réunies* qui rachète la partie ouest de l'usine à ce moment-là -, communément appelé le Second Marché. Il fermera en 1989 (liquidation judiciaire le 8 mars 1990), les commerces

<sup>73</sup> « Un magasin d'usine est à l'origine un magasin attendant au lieu de production des biens vendus et pratiquant à ce titre des prix minorés par rapport à ceux de la distribution traditionnelle. Devant le développement de magasins d'usine n'étant plus localisés sur des lieux de production, mais souvent rassemblés dans des centres commerciaux spécifiques » (<http://www.definitions-marketing.com/definition/magasin-d-usine/>).

ayant périclité en son sein. En 1991, la Sollar construit, en substitution des 8 bâtiments détruits, 50 logements locatifs et 25 maisons de ville en accession.

Après une longue période de friche, la destruction de l'aile ouest et de tous les sheds situés entre l'aile est et l'aile ouest a lieu en 2007 (ce qui représente une grosse partie de l'usine), une part non négligeable des bâtiments de l'usine demeure toujours intacte et a fait l'objet de divers processus de réhabilitation économique - notamment dans le secteur tertiaire et l'installation l'entreprise Technip depuis octobre 2013 dans une partie de l'usine - mais aussi de protection patrimoniale - ensemble Gillet (usine et cités) labellisé « patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle » en 2003, façades sud et ouest ainsi que la totalité des grands bureaux (soit la partie est de l'aile de l'usine) inscrits au titre des monuments historiques en 2011 -.

A partir du début des années 2000, la dimension mémorielle de l'ensemble Gillet est également fortement investie dans le cadre du projet urbain Carré de Soie portée par la communauté urbaine du Grand Lyon<sup>74</sup> et visant à revitaliser la couronne Est de l'agglomération lyonnaise : prolongement du métro A, tramway T3, parc-relais de 470 places de voitures, Rhône-Express, pôle de commerces et de loisirs etc. Dans le cadre des réflexions liées au projet urbain, la question du devenir des bâtiments de l'usine déclenche alors la création d'un certain nombre d'associations prenant pour objet leur préservation, associations qui ont bien été souvent à l'origine de la protection du secteur et qui œuvrent encore aujourd'hui à la sauvegarde de la mémoire physique et psychique des lieux, entre échecs et réussites.

L'usine Tase demeure donc un exemple de paternalisme industriel (basé sur le triptyque travail / loisir / habitat) et d'organisation productive typique des débuts du 20<sup>e</sup> siècle. Elle est l'exemple même de la notion de « quartier-usine » ; le quartier étant en effet issu d'une création ex nihilo (pour les besoins de l'usine) sur un secteur isolé. Il est donc logique de noter une dépendance extrême du quartier à l'usine<sup>75</sup>, qui se prolonge non seulement dans sa dénomination (le quartier de « la Tase » ou « des cités Tase ») mais aussi dans son relatif figement<sup>76</sup> d'après-fermeture (notamment en ce qui concerne la Petite Cité : peu de modifications urbaines et de mouvements de population). Cette caractéristique facilitera l'engagement les processus mémoriels et patrimoniaux plus récents.

---

<sup>74</sup> On retrouve beaucoup l'aspect mémoriel dans les documents officiels du projet urbain émanant du Grand Lyon.

<sup>75</sup> En 1983, soit trois ans après la fermeture de l'usine, le quartier des cités Tase est composé à 77,8 % d'ouvriers dans sa population active (Vaulx-en-Velin ma Ville, n°29, février 1983).

<sup>76</sup> « Et lorsqu'en 1980 Rhône-Poulenc ferme l'usine vaudoise, le "quartier TASE" paraît figé, sorte d'isolat social et urbain entouré de communes qui ont vu pousser sur leur sol les principaux grands ensembles de l'agglomération lyonnaise. (...) l'emprise de l'usine de la TASE, repeuplée d'industries hétéroclites, laisse intacte la morphologie du quartier » (Duchêne, F., Morel Journel, C., 2000, p. 157-158).



L'enclavement produit des formes de désignation langagière confirmant la représentation partagée d'un espace autonomisé : le secteur est encore aujourd'hui souvent qualifié de « sud » tant dans les dénominations municipales (Duchêne, F., Morel Journel, C., 2000, p. 160) que dans le langage courant<sup>77</sup>, désignations qui connotent un espace lointain, coupé du reste de la commune.



Figure 4 : Petite Cité Tase et usine. Années 1950.

Source : Archives de Vaulx-en-Velin.

#### 1.2.2.2. Lyon, le quartier de Vaise et l'usine Rhodiaceta

Pendant des siècles, Vaise est resté un faubourg peu développé, ses activités étant essentiellement cantonnées en bord de Saône. Bien qu'annexée à la ville de Lyon depuis le décret du 24 mars 1852 (avec la Guillotière et la Croix-Rousse) dans une période où la commune cherche à fixer un territoire plus conforme à celui d'une grande ville<sup>78</sup>, Vaise a cependant une histoire assez éloignée de celle de la « capitale des Gaules ». La physionomie du quartier lui confère, en effet, une position enclavée particulière qui l'isole du centre-ville lyonnais : secteur bloqué à l'est par la Saône, à l'ouest par la colline de la Duchère, au sud par la colline de Fourvière, et au nord par les Monts d'Or (cf fig. 5). Michel Laferrère parle d'un « faubourg industriel nettement séparé de la ville proprement dite par les obstacles du relief »

---

<sup>77</sup> Dans le journal municipal vaudais de février 1985 (Vaulx-en-Velin ma Ville, n°60), le discours patron du café ouvrier « La Boule en Soie » qui fait face à l'usine, était imprégné de cette terminologie autarcique : « Depuis la fermeture de RPT, je me suis battu pour sauvegarder la Boule en Soie. Il fallait sauver ce village et la boule permet une attraction de quartier où les attractions sont nombreuses ».

<sup>78</sup> Suite à ces annexions, Lyon passe de 177 000 à 292 000 habitants. Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la commune cherche en effet à normaliser son espace urbain sur le plan politique comme urbanistique (Authier, J.-Y., et al., 2010, chap. 2, p. 12). L'annexion de 1852 renvoie par ailleurs à une volonté politique et sécuritaire lyonnaise de remise en ordre et de contrôle d'agglomérations turbulentes lors des conflits socio-politiques de l'époque : Monarchie de Juillet, Seconde République etc. (Moissonier, Maurice, in Les cahiers millénaire3, n°20, mars 2000, p. 45).

(Laferrère, M., 1989, p. 142) quand Irène Millon-Durieux parle de « cuvette de Vaise » (Millon-Durieux, 2013, p. 252)

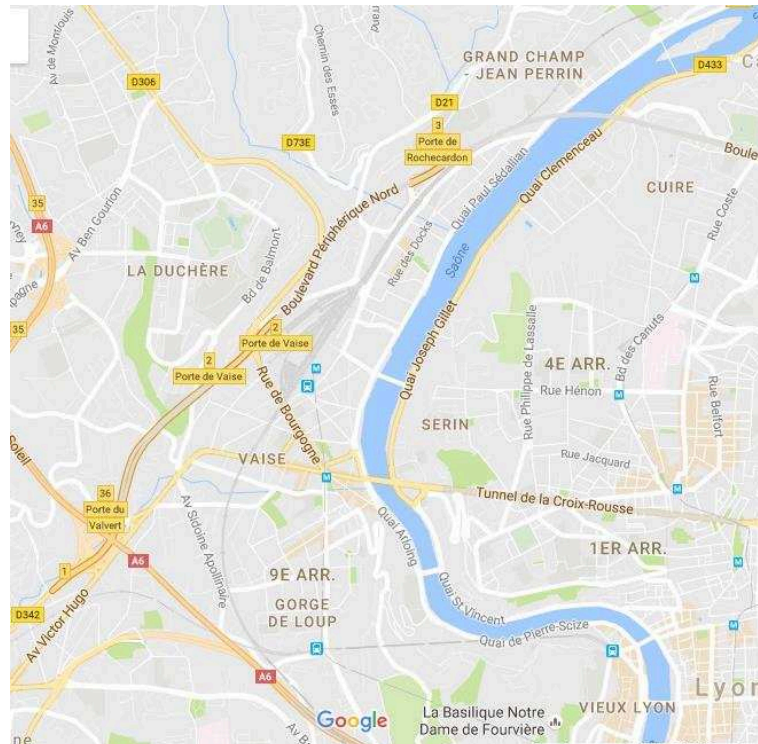


Figure 5 : Vaise, un quartier enclavé.

Source : Google Maps.

Le faubourg de Vaise prend de l'ampleur à partir de l'essor de Lyon au 12<sup>e</sup> siècle, mais plutôt en tant que zone de passage et de halte à mauvaise réputation. Cette vocation « hôtelière » précoce se retrouve alors dans des lieux d'étape (auberges sur les bords de la Saône) pour les voyageurs venus de Paris. Et l'activité se résume à quelques moulins à blé, des zones maraîchères (Baud, D., et al., 2004, p. 5), puis à l'établissement de nombreux lavoirs, activités facilitées par une présence abondante en eau (Vaise est au départ, une plaine alluvionnaire). Notons par ailleurs que Vaise a toujours été dans une position carrefour vis-à-vis de la centralité lyonnaise : dès l'Antiquité, on constate que le secteur est déjà une porte d'entrée nord de Lugdunum. La proximité du fleuve de la Saône accentue également ce statut confluent. De nouvelles voies de circulation sont mises en fonction au 18<sup>e</sup> siècle. La population est de 1700 habitants en 1788<sup>79</sup>.

Le 19<sup>e</sup> maintiendra cette position privilégiée : lieu de passage au carrefour des routes de Paris, de Marseille, de Bourgogne. L'agriculture déclinant au début du siècle, Vaise commence sa mue en quartier industriel et commercial en profitant du retour de Lyon sur la scène des

<sup>79</sup> « Les filières de la soie lyonnaise », Le Monde Alpin et Rhodanien, 2 mars 1991.

échanges et du transit de marchandises (notamment via ses ports sur la Saône en amont de Lyon). Le faubourg devient alors « un important centre de stockage de matières premières et *denrées alimentaires, et un site privilégié d'installation d'ateliers* de transformations (fabrique de broderie sur mousseline, blanchisseries, tanneries, papeteries) qui permet de produire et vendre à moindre coût. » (Puddu, V., 2010, p. 16). Alors que le manque de main d'œuvre fut longtemps un obstacle à l'implantation d'industries, le territoire commence à attirer une population qui double à Vaise entre 1806 et 1831 (de 2 231 à 4737 habitants), et entre 1831 et 1852 (de 4737 à 8802 habitants).

En 1827, sous la Restauration, la municipalité Vaisoise décide de construire une gare d'eau au nord de la commune, dans une zone marécageuse jusque-là peu utilisée. Elle sera accompagnée de la construction d'un pont en 1928 (Pont de la Gare, aujourd'hui Pont Mazaryck) pour relier Vaise à la Croix Rousse en évitant Lyon. La Gare d'Eau permettra à Vaise de connaître un développement industriel qui va s'accélérer à partir des années 1840. Si la soierie connaît un déclin, accentué par les énormes crues de quatre semaines durant l'année 1840 qui dévastent le faubourg et forcent les canuts à se déplacer vers la Croix-Rousse (en hauteur donc moins soumise à ce genre de catastrophe)<sup>80</sup>, d'autres activités se développent néanmoins : métallurgie (construction de bateaux, machines à vapeur, fonderies), minoteries et tréfileries, fours à chaux, brasseries, tanneries, maroquines, manufacture d'épingles, industrie gazière, etc., en plus des activités commerciales (stockage et distribution de produits arrivés par la Saône) permise par la gare d'eau (Puddu, V., 2010, p. 18). L'activité du faubourg va permettre la création de nouveaux quartiers comme celui de Gorge-de-Loup, secteur du futur emplacement de l'usine Rhodiaceta. Mais des problèmes de voirie découleront de ce nouveau dynamisme et seront récurrents jusqu'à une période récente (fin des années 1990<sup>81</sup>) pour un territoire enclavé et congestionné.

Suite à son annexion à Lyon en 1852<sup>82</sup>, Vaise commence à modeler sa physionomie ouvrière (y compris en termes d'habitat) à partir de grands équipements qui sont réalisés dans ce nouveau quartier lyonnais : gare de Vaise achevée en 1854 sur la ligne de chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée, quais, abattoirs et marché aux bestiaux (1855). L'année 1856 fut le théâtre de nouvelles crues qui découleront sur des travaux pour s'en protéger. La même année, l'activité

---

<sup>80</sup> Le déplacement des canuts vers la Croix-Rousse avait par ailleurs débuté à partir de l'invention du métier Jacquard en 1804 : besoin de grands plafonds et meilleur éclairage que dans les quartiers bas traditionnels.

<sup>81</sup> « Evidemment quand on est arrivés à la fin des années 1990 ici, *c'était rouge foncé, parce qu'on ne pouvait plus vivre ici, on était saturés de circulation. Et c'est lorsque vont être construits l'autoroute A6, le tunnel de Fourvière et de l'autre côté, l'autoroute A7 (...)* [qu'on va] pouvoir décongestionner ce passage qui était obligé ici » (Facilitateur opérationnel, Mission Vaise, annexe 5, p. 288).

<sup>82</sup> Vaise devient Lyon-Vaise, un quartier de Lyon (5<sup>ème</sup> arrondissement).

de la gare d'eau atteint son apogée (au niveau du tonnage manipulé) : dynamisme du trafic et des entrepôts (Chais Beaucairois, Halle aux Grains), part importante de l'activité commerciale de Vaise. Bien que la gare d'eau conserve un dynamisme important jusqu'en 1914, l'arrivée de la grande industrie (Troisième République) prend ensuite le relai.

Là encore, c'est la famille Gillet qui donne une forte impulsion au quartier. En effet, et de la même façon que pour l'usine Tase, c'est le faible coût des terrains qui encourage la famille de teinturiers à s'installer à Vaise, d'abord en louant un petit atelier quai de Serin au début du 19<sup>e</sup> siècle, puis en fondant au début du 20<sup>e</sup> la société Rhodiaseta sur le secteur de Vaise, épargné par les inondations qui ont touché Lyon à la fin du 19<sup>e</sup>.

La Société pour la fabrication de la soie, Rodiaseta (du latin « seta », soie), qui donnera naissance à plusieurs sites en Rhône-Alpes et ailleurs<sup>83</sup>, est créée le 23 juin 1922 par deux sociétés, le Comptoir des Textiles Artificiels (C.T.A., famille Gillet) et la Société Chimiques des Usines du Rhône (S.C.U.R., Marc Gilliard et Jean-Marie Cartier) sur la base d'un protocole d'accord<sup>84</sup>. Le site-phare de Vaise (9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon), obtenu à bas prix en 1924 sur l'espace de l'ancienne Pépinière Royale<sup>85</sup>, est une vaste unité de production d'acétate et cellulose de huit hectares. Elle sort son 1<sup>er</sup> fil acétate le 17 septembre 1928 après quelques difficultés liées aux travaux de construction de l'usine (insuffisance de la nappe phréatique, eau nécessitant un pompage dans la Saône, terrain en pente et peu stable etc.).

Au début des années 1930, la crise économique internationale a des répercussions sur le marché de la soie artificielle qui se vend mal (baisse des commandes à l'étranger) et oblige la Rhodiaseta à licencier du personnel bien qu'elle implante par ailleurs des filiales à Fribourg en Allemagne et Pallanza en Italie (Baud, D., et al., 2004, p. 12).

Suite à la loi du 8 juillet 1934 qui veut protéger la soie véritable, l'entreprise doit rajouter le terme « artificielle » à sa raison sociale afin de faire disparaître toute allusion à la soie naturelle : la nouvelle raison sociale devient Société pour la Fabrication de la Soie Artificielle. Et le terme Rhodiaseta est dorénavant orthographié Rhodiaceta : le mot latin seta fait référence à la soie

---

<sup>83</sup> Quatre établissements de production au Péage de Roussillon (Isère), à Saint-Fons-Belle-Etoile, à Lyon-Vaise et Besançon, ainsi que deux centres de recherche situés à Vaise (Gorge-de-Loup) et Vénissieux.

<sup>84</sup> « *Par cette entente, la SCUR apporte tous ses procédés, brevets, et secrets de fabrication de l'acétate de cellulose, son procédé de fabrication de soie à l'acétate de cellulose, ses procédés brevetés de teinture de la soie à l'acétate et tous les brevets qu'elle pourrait prendre ultérieurement. De son côté, le CTA apporte sa connaissance du marché des soies artificielles, ses relations commerciales et son organisme de vente.* » (Millon-Durieux, I., 2013, p. 27).

<sup>85</sup> « (...) *lieu de production d'arbres et d'arbustes que l'on plantait depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle le long des routes* » (Baud, D., et al., 2004, p. 12).



naturelle, cela lui est préféré pour faire disparaître cette évocation et pour rappeler que l'usine produit de l'acétate de cellulose (**acétate/Rhodiaceta**).

Comme pour la Tase, l'année 1936 est marquée par une vague de grève puis d'amélioration des conditions de travail avec le Front Populaire. L'entre-deux-guerres sera l'occasion pour la Rhodia de créer une usine de production autonome d'électricité en face de ses bâtiments, pour une alimentation permanente. Le 24 août 1938, un protocole d'accord entre la Rhodiaceta et la société américaine Dupont de Nemours - société américaine qui avait racheté le brevet de fabrication de l'acétate à la Rhodiaseta à la fin des années 1920 – rend possible le pilotage de production des premiers brins de nylon européens (textiles synthétiques bien plus résistants que la soie artificielle) filés sur le sol français, dans les laboratoires de la Rhodiaceta (site de Vaise). Le rachat de la licence de fabrication à la société américaine est confirmé en 1939.



Figure 6 : Rhodiaceta en 1987.

Source : Mission Vaise (Grand Lyon, Mission d'aménagement de Vaise)

Durant la Seconde Guerre Mondiale, la Rhodiaceta est le seul producteur de nylon en France, ce qui explique que c'est la période durant laquelle elle connaît un fort essor. L'occupation semble faire naître une cohésion entre tous les membres du personnel, et ce, quel que soit le niveau de qualifications (Kievitch, M., 2002). Une « commission des absents » est créée avec une aide matérielle pour les prisonniers et une autre pour ceux revenant du « travail obligatoire » en Allemagne (des versements sont effectués sur les livrets des prisonniers pour leur permettre de se reconstruire à leur retour). Les surfaces très larges (15 hectares) disponibles sur le site permettent d'organiser un élevage de porcs et de volailles ainsi que des cultures jardinières. Un train existe même au sein de l'usine pour évacuer les gravats. Des approvisionnements en nourriture sont également organisés par la direction pour la collectivité.

Il ne semble donc pas que l'usine ait participé pas à l'effort de guerre allemand (visage héroïque) mais des doutes subsistent : la militante CGT Lina Crétet, figure syndicale de la Rhodiaceta, sous-entend en effet : « *Il faut dire qu'à la Rhodia, après la guerre, l'engagement de nombreux ouvriers aux côtés de la Résistance leur avait donné une position de force face à la direction générale qui n'avait malheureusement pas bien choisi son camp* » (Fontaines, G., Pucciarelli, M., 2002, p. 64). Denis Baud confirme ces doutes de manière plus explicite :

« La Deuxième Guerre mondiale qui se déclenche en 1939 est considérée par tous comme une période trouble pour l'entreprise. En effet, des zones d'ombre entourent toujours l'attitude de certains dirigeants. Des auteurs comme Marcel Peyrenet affirment que la famille Gillet s'est livrée à une collaboration forcenée avec l'Allemagne et que le STO était encouragé dans l'usine de Vaise. La Rhodiaceta aurait produit des parachutes en nylon pour les Allemands. D'autres part, les Gillet auraient eu des amitiés à Vichy qui se révéleront encombrantes après la guerre. (...) À la Libération, de nombreuses poursuites judiciaires sont engagées contre les patrons de la Rhodiaceta, sans succès : *l'épuration est inefficace puisque les chefs de l'entreprise restent intouchables* » (Baud, D., 2004, p. 13).

L'usine échappe par ailleurs de peu aux bombardements alliés en 1944. Après la guerre, des services sociaux se développent au sein de l'usine : crèches, colonies de vacances, restaurant self-service<sup>86</sup>, club omnisport, bibliothèque, service médical, services sociaux, crèches, etc. À la différence de la Tase, la plupart des services proposés ici se trouvent à l'intérieur de l'usine. Une mutuelle d'assurance complémentaire santé est créée et l'aide au logement essaie au mieux de s'adapter à la cadence des 4x8. C'est pourquoi la « Rhodia » est un « lieu de travail envié » (Baud, D., et al., 2004, p. 184), recherchée pour les avantages qu'elle propose<sup>87</sup>, en plus de salaires élevés pour l'époque et comparativement aux autres usines du secteur (dont Tase). Ces avantages sociaux servent à pallier à la dureté des conditions de travail<sup>88</sup> - même si ces dernières semblent moins difficiles qu'à l'usine Tase<sup>89</sup> - et font des ouvriers de la Rhodia, l'une des

---

<sup>86</sup> C'est à la Rhodia que fut notamment créé le 1<sup>er</sup> self de Lyon (le restaurant Nylon) au début des années 1960 (article « La Rhodiaceta et ses multiples visages », Lyon Matin, 23 juin 1992).

<sup>87</sup> « (...) cette entreprise n'en représentait pas moins à l'époque, (...), un modèle assez éloigné de l'image d'exploitation de la classe ouvrière (...). On pouvait se sentir mieux que dans d'autres entreprises dans cet environnement ultra-moderne par l'aspect extérieur de ses ateliers, dans cette usine propre où chacun portait des vêtements de travail colorés fournis par l'entreprise, lavés et reprisés chaque semaine, disposant d'une cantine modèle et faisant profiter ses salariés de multiples avantages sociaux (...) » (Baud, D., et al., 2004, p. 184).

<sup>88</sup> Denis Baud souligne les contraintes nombreuses imposées aux ouvriers : gigantisme de l'usine, bruit, chaleur, cadences, pénibilité de certains travaux, encadrement très autoritaire (Baud, D., et al., 2004, p. 185).

<sup>89</sup> « Le nylon c'est tout autre chose, c'est-à-dire qu'on fait réagir deux produits l'un sur l'autre. (...) ce n'est pas polluant. Mais il faut être capable de maîtriser des températures à 300 degrés et des pressions très fortes à 200 bars. (...) On faisait des bas avec la rayonne, on fait aussi des bas avec le nylon mais le nylon c'est à partir de matières premières pétrochimiques, c'est à partir du pétrole hein, et l'autre [la rayonne, à la Tase] c'est à partir du bois quoi, avec un processus un peu plus compliqué et quand même plus dur au niveau du travail. » (Entretien avec un ancien ingénieur de recherche de la Rhodiaceta et responsable histoire de l'Association Rassemblant des Anciens de Rhône-Poulenc, annexe 5, p. 255).

classes ouvrières les « mieux protégées et (...) rémunérées de la région » (Baud, D., et al., 2004, p. 186).

Autre différence avec l'usine Tase et d'autres usines de la société Rhodiaceta (comme celle de Roussillon), le personnel du site de Vaise trouve à se loger dans le parc immobilier de Lyon ou de ses environs. Une villa est néanmoins achetée par la société en 1924<sup>90</sup> et sert de demeure à un directeur ou à un ingénieur. D'autres achats de terrain et aménagements sont réalisés par l'entreprise : Cité de Bellerive en 1940 (34 logements), villa Lumpp en 1943 (2 logements d'ingénieurs), jardins ouvriers après le rachat d'une grande partie de la propriété Brunet-Lecomte en 1942, 24 logements à l'extrémité sud de l'usine en 1950, logements HLM etc. (Millon-Durieux, I., 2013, p. 51 et 102).

La reconstruction d'après-guerre profite largement à l'usine : outre la création d'unités de production à Saint Fons, Vénissieux et Besançon, un second site est construit à Vaise, avenue Joannès Masset dans les années 1950. L'usine connaît alors un grand « boom » au niveau de la production : son apogée se situe en 1955 avec une production de 10 000 tonnes de nylon (contre 1 000 en 1949) et des effectifs de personnel en progression constante jusqu'en 1966 (jusqu'à 7300-7400 employés selon les sources). Il faut noter une forte présence féminine avec un tiers des effectifs composés de femmes<sup>91</sup>. Les raisons à cette particularité sont issues de représentations stéréotypées de l'adresse et de la finesse féminines au travail :

*« (...) il y a des métiers du type ourdissage, quand il s'agit de toucher le fil, les femmes sont plus à l'aise que les messieurs quoi. (...) Parce qu'elles sont plus habiles tout simplement »* (ancien ingénieur de recherche de la Rhodiaceta et responsable « Histoire » de l'A.R.A.R.P, annexe 5, p. 254). *« Les femmes avaient naturellement les meilleures aptitudes »* (Kievitch, M., 2002).

L'usine a également embauché un certain nombre de rapatriés d'Algérie en 1962 mais n'a pas connu le même besoin en main d'œuvre immigrée que l'usine Tase. Un ancien ingénieur de recherche et responsable « Histoire » de l'Association Rassemblant des Anciens de Rhône-Poulenc (A.R.A.R.) l'expliquait ainsi :

*« Est-ce que c'est parce-que c'est l'Ouest Lyonnais ? Si vous voulez, Rhodiaceta c'était la croissance des années 50 [alors que l'apogée de la Tase correspond à l'année 1930 dans un contexte différent]. Et je pense que là, on n'était pas autant en pénurie de main-d'œuvre que les années 1920. Et il y a eu l'exode rural. Et donc en gros, Rhodiaceta a cru avec l'exode rural. Et en plus, les chefs du personnel considéraient que c'était du bon personnel.*

---

<sup>90</sup> En bordure du chemin de Vaise à Saint-Just.

<sup>91</sup> *« Il faut dire qu'on reconnaissait les femmes de la Rhodia dans le bus. Les gens du quartier de Vaise nous appelaient même les Sucrées, parce qu'on était toujours bien habillées. On avait des paies correctes par rapport aux autres ouvrières, et l'habit c'était finalement le signe d'un niveau de vie supérieur. »* (Fontaines, G., Pucciarelli, M., 2002, p. 73).

Du personnel habitué à travailler dur, et qui en plus comme on travaillait en 4x8, (...). *Donc oui c'est vrai, ce n'est pas de la main d'œuvre immigrée, tant à Vaise qu'à Belle-Etoile [usine de St Fons]* » (responsable « Histoire » de l'A.R.A.R.P. annexe 5, p. 254).

C'est ainsi que l'usine de Vaise devient une véritable ville dans la ville et sera qualifiée de « Babylone de Vaise » tant sa participation à la vie du quartier ouvrier – on parlera même de « village ouvrier »<sup>92</sup> à propos de ce quartier fortement dépendant de l'activité de l'usine - est importante. Les ouvriers font, par ailleurs, preuve d'une grande cohésion : l'activité syndicale est dynamique dès 1947 et les premières grèves.

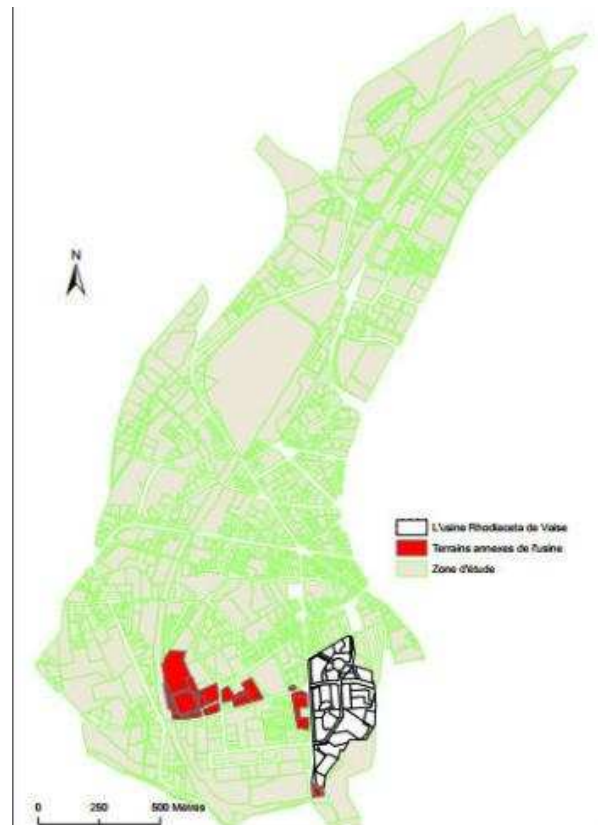


Figure 7 : Terrains occupés par la Rhodioceta en 1957.

Source : Million-Durieux, I., 2013, p. 94.

(En blanc, l'usine Rhodioceta de Vaise. En rouge, les terrains annexes de l'usine).

Notons ici que le 9<sup>ème</sup> arrondissement est fondé le 1<sup>er</sup> octobre 1964, suite à la création du quartier de la Duchère<sup>93</sup>, en même temps que le rattachement à Lyon de la commune de Saint-Rambert-l'Île-Barbe (fig. 8).

<sup>92</sup> « Un village où les sirènes des usines scandaient les activités quotidiennes, où les relations humaines se faisaient autour du lieu de travail et de ses satellites, comme les commerces, les bistrotts, les rues, où le déplacement piétonnier et les transports publics permettaient une convivialité dont on oublie aujourd'hui la richesse. » (Baud, D., 2004, p. 186).

<sup>93</sup> Selon le facilitateur opérationnel de la Mission Vaise (annexe 5, p. 286), le quartier de la Duchère a été constitué à l'origine comme un quartier d'habitat, afin d'accueillir des populations, notamment de l'est lyonnais, qui





Figure 8 : le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon aujourd'hui.

Source : Ville de Lyon, 17 juillet 2014.

Les années 1960 marquent la fin d'une prospérité conjoncturelle liée au succès de la commercialisation du nylon avec l'arrêt des embauches à la Rhodia à partir de 1964 (dû à la perte des protections des brevets nylon). En 1967, après l'annonce d'un nombre important de licenciements, de retraites anticipées et de fermetures d'ateliers - occasionnées par la délocalisation progressive de la production textile dans les pays du Tiers-Monde, la mécanisation et la diminution du pouvoir d'achat des ménages française (fin des Trente Glorieuses) - l'usine Rhodiaceta devient un symbole lyonnais de la contestation ouvrière (l'activité syndicale est semble-t-il supérieure à celle de la Tase) alors même que l'usine n'avait pas connu de grève de très grande ampleur jusque-là<sup>94</sup> : les ouvriers souhaitent l'arrêt des

---

travaillaient dans l'important bassin d'emplois que constituait le 9<sup>ème</sup> arrondissement à l'époque. Il ne s'agit donc pas d'une création spécifique pour les rapatriés de la guerre d'Algérie contrairement aux représentations ultérieures qu'il en a été fait.

<sup>94</sup> C'est ce que confirme Lina Crétet dans son témoignage : « Jusqu'en 1967, il n'y a pas eu d'actions de revendication sociale à la Rhodia équivalentes au mouvement politique mené contre la guerre d'Algérie, sinon une grève hivernale assez dure des quatre-huit. (...) En tout cas, il a fallu attendre la grande grève de 1967 et les événements de mai 1968 pour vivre un moment vraiment exceptionnel et collectif mais finalement assez éloigné des luttes que nous avons menées quotidiennement avant. (...) Mais ces revendications ne se traduisaient pas par

licenciements et l'augmentation des salaires. Le mouvement est initié par les militants CGT de Besançon ; il se déploie ensuite sur le site de Rhodiaceta-Vaise. La grève du printemps 1967, longue de trois semaines et très dure, va devenir un emblème de la contestation ouvrière lyonnaise (Baud, D., et al., 2004), prémices de mai 1968. Ce mouvement de grande importance a un retentissement national, avec l'intervention du Ministre des Affaires sociales (Jean-Marcel Jeanneney) dans la négociation entre patronat et syndicats. Les salaires sont augmentés de 3,8%. Mais d'autres manifestations ont lieu à la fin de l'année : mobilisation générale contre les ordonnances sur la sécurité sociale, la réduction du temps de travail hebdomadaire et des salaires, le non-remplacement des départs à la retraite, la baisse de la prime d'intéressement etc. En décembre, des incidents accompagnent les manifestations et débrayages, notamment sur le site de Vaise. 92 puis 360 licenciements sont annoncés après les fêtes de fin d'année. Le climat social reste donc tendu et l'usine Rhodiaceta sera occupée et prendra largement part au mouvement de mai 1968 (dialogue avec les étudiants notamment). Le travail reprend le 10 juin 1967 avec des compromis trouvés entre syndicats et direction : réexamen du licenciement de 97 ouvrier en décembre 1967, paiement à 50% des journées de grève sans récupération, extension des libertés syndicales.

Si le mode de gestion paternaliste de l'usine pouvait être jusque-là relativement comparable à celui de l'usine Tase (même si on l'a vu, des différences contextuelles existent), les tensions sociales de 1967 et 1968 marquent la remise en cause du rapport « familial » entre salariés et direction (Baud, D., et al., 2004, p. 186).

Suite à un processus de fusion entamé en 1961 entre CTA et Rhodiaceta, le rapprochement devient véritablement effectif en 1969 et de façon plus large en 1971 : Rhodiaceta, Norsyntex, Rhovyl, la Société Industrielle du Möy, la Société de Constructions Mécaniques de Stains, la *Société d'Expansion Textile du Nord de la France* et Rhône-Poulenc-Textile SARL. Le 29 octobre 1971, le CTA devient Rhône-Poulenc-Textile.

---

des mouvements de grève importants. Nous préférons faire des actions qui touchent moins le porte-monnaie des ouvriers. » (Fontaines, G., Pucciarelli, M., 2002, p. 84-85).



Figure 9 : Entrée de l'usine Rhodiaceta en 1968.

Source : Bibliothèque Municipale de Lyon.

En 1970, la production d'acétate est arrêtée à Vaise et les personnels sont transférés sur la production de Nylon. Les recherches à Gorge de Loup sont transférées à Vénissieux.

La disparition des protections des brevets nylon début 1964, l'arrivée de la concurrence étrangère, le transfert de l'acétate vers le Péage de Roussillon (1966-1970), les chocs économiques nationaux et mondiaux et la perte de compétitivité face aux nouvelles usines mieux conçues, débouchent donc sur la crise du textile des années 1970 (chocs pétroliers et arrivée des produits textiles asiatiques bon marché) et l'annonce du « Plan Textile » de la part de la direction de R.P.T. le 20 décembre 1977 ; plan qui signe l'arrêt définitif de l'usine de Vaise dont la fermeture est effective au 1<sup>er</sup> août 1980. Les effectifs à cette époque sont de 2000 salariés. Un atelier de transformation textile continue de fonctionner jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1981 à 00h. De 1981 à 1986, trois ateliers (ourdissage, tirage et triage) sont maintenus, même si promis à la cessation d'activités, et emploi, sur les derniers mois, une centaine de personnes (Fontaines, G., Pucciarelli, M., 2002). Toujours est-il que la fermeture de 1980 est un traumatisme, un « drame familial » (Baud, D., et al., 2004), pour un quartier dont la vie s'organisait autour de l'activité de l'usine. De nombreux commerces mettent la clef sur la porte suite à la fermeture de l'usine, ce qui témoigne une nouvelle fois du fonctionnement autocentré d'un secteur très indépendant et isolé vis-à-vis de sa commune de rattachement<sup>95</sup>. Irène Millon-

<sup>95</sup> « Les anciens quartiers et faubourgs ouvriers, comme Vaise, Gerland, les États-Unis ou encore la Duchère, ont longtemps fonctionné dans une autonomie forte par rapport au reste de la ville. Cette autonomie se fonde à la fois sur les frontières évoquées à l'instant et sur une architecture propre, qui découle de la relative homogénéité d'un peuplement prioritairement ouvrier, et de la présence d'industries polluantes ou dangereuses, fortement consommatrices d'espace. (...) Les commerces alors nombreux en favorisent le fonctionnement autocentré : les Gerlandais (comme les Duchérois ou les Vaisois, d'ailleurs) vont « en ville » lorsqu'ils se rendent en Presqu'île » (Authier, J.-Y., 2010, chap. 2, p. 23-24).

Durieux, dans son étude sur la restructuration de Rhône-Poulenc-Textile sur le quartier de Vaise, relativise toutefois cette responsabilité première accordée à la Rhodiaceta dans le déclin du secteur :

*« Pour autant, nous ne connaissons pas l'impact réel de l'arrêt de l'usine Rhodiaceta sur les fermetures d'usines qui se sont produites à Vaise : nous ne savons pas quelle part affecter, dans les bouleversements que le quartier a vécus, à la conjoncture économique, à la délocalisation industrielle habituelle des quartiers centraux vers la périphérie de l'agglomération, et/ou la volonté politique de réaménager ce secteur et de le dynamiser »* (Millon-Durieux, I., 2013, p. 302).

Ce qui est certain c'est que la fermeture de la Rhodiaceta correspond à une période de désindustrialisation rendant exsangue l'ensemble du 9<sup>ème</sup> arrondissement qui, sans entreprises ni commerces<sup>96</sup>, se vide de sa population<sup>97</sup>. En 1981, Vaise a perdu 60% de ses entreprises<sup>98</sup>. Seules quelques-unes d'entre elles subsistent tant bien que mal : une partie de l'usine de pâtes alimentaires Rivoire et Carret (dont la majeure partie est fermée en 1968 et détruite en 2000), la Halle de navigation (siège de la Cegid depuis 2003), les Chais Beaucairois (fermés en 1992, qui abritent depuis 2008 le cinéma Pathé de Vaise) et les lampes Claude (ex-Visseaux, ferme en 2005, aujourd'hui site du parc d'activités tertiaires écoresponsables Greenopolis).

Les travaux de démolition des bâtiments de la « Rhodia » - à l'exception de l'ancien centre de recherche (Gorge-de-Loup) et du second site construit dans les années 1950, rue Joannès Masset, toujours à Vaise mais complètement réhabilités - débutent en 1986 et se terminent le 29 avril 1987. Un bâtiment annexe (le bâtiment des gardes) est démoli en mars 1996.

Le bâtiment de Gorge-de-Loup, qui a été conservé dans la configuration de ce qu'il était à l'époque de fonctionnement de l'usine, est réutilisé par la Chambre du Commerce et de l'Industrie par la suite puis, à partir de 1987 par la société Fiducial, groupe qui vend de l'expertise et du service comptable et juridique aux petites entreprises. En 1994, le groupe Saci fourniture de bureau, rattaché au groupe Fiducial, s'installe et construit un bâtiment connexe au bâtiment d'origine. Le second site de la rue Joannès Masset est réutilisé en grande partie par la société de fabrication de chocolat Voisin et par un parc d'activités multiple.

Plus globalement sur le secteur Gorge-de-Loup, 30 entreprises occupent, en 1989, 40 000 m<sup>2</sup> de surface sur les 4 hectares que comportait le site, représentant 800 emplois créés, ce qui est considéré par les observateurs comme une reconversion réussie : on parle ainsi de « friche

---

<sup>96</sup> « Les commerces, et plus généralement l'offre urbaine [Bourdin, 2005], orientent les flux des consommateurs et trient les habitants » (Authier, J.-Y., 2010, chap. 2, p. 22). Sans entreprises et commerces, le quartier de Vaise se meure donc.

<sup>97</sup> L'habitat y est également dégradé : un peu plus tard, lors du recensement de 1990, près de la moitié des logements du quartier a été jugée inconfortable (Vivre à Vaise. La lettre de Vaise, n°17, juillet 2004).

<sup>98</sup> Entre 1983 et 2006, le 9<sup>ème</sup> arrondissement a perdu 41 hectares industriels (soit 43% de sa surface de 1983) et dont la Rhodiaceta ne représente qu'un quart (Millon-Durieux, I., 2013, p. 280).

industrielle modèle » (Laferrère, M., 1989). La création de la ligne D du métro en 1991, avec une station à Gorge-de-Loup, témoigne d'une volonté de décongestionner le secteur.

Il reste également les jardins ouvriers, mentionnés plus haut et situés à Gorge-de-Loup (au 80 Montée de l'Observance).

Au moment de la destruction de l'usine principale (15 hectares, rue Michel Berthet), se crée une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) privée sur le site industriel en friche (Z.A.C. St Pierre), dans un contexte politique d'urgence à la réhabilitation du quartier, celui-ci fait ainsi l'objet plusieurs projets de réhabilitation (pas moins de six Z.A.C. sur le 9<sup>ème</sup> arrondissement). L'opération est plus complexe et résulte paradoxalement d'un intermède assez long de discussions autour de l'avenir du secteur<sup>99</sup>, ce qui explique une période de flou plutôt longue et hésitante (il se passe six années entre la fermeture [1980] et les premiers travaux de démolition [1986]). Michel Laferrère décrit deux conceptions qui s'opposent à ce moment-là : « (...) certains ont défendu l'idée d'une reconstruction du tissu industriel de Vaise, ancien faubourg longtemps mal relié au centre de Lyon ; d'autres estimaient que les deux tunnels routiers, la construction d'une ligne de métro et la situation générale par rapport à l'ensemble résidentiel de l'Ouest lyonnaise, permettaient d'envisager la création d'un véritable quartier de centre-ville » (Laferrère, M., 1989, p. 141).

C'est finalement la deuxième vision qui l'emporte (création d'un nouveau quartier urbain) et Rhône-Poulenc doit en supporter complètement la réalisation, en concertation avec la Courly et la mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement : de la création de la Z.A.C. privée à la vente des terrains aux promoteurs intéressés. Le dossier de Z.A.C. qui avait été déposé en juillet 1985, est approuvé en août 1986 et prévoit : 43 000 m<sup>2</sup> de logements, 3 100 m<sup>2</sup> de commerces, 54 000 m<sup>2</sup> de bureaux, 40 500 m<sup>2</sup> d'activités et de surfaces. Le tout représente 140 600 m<sup>2</sup> de surfaces développées. Rhône-Poulenc est aménageur du site via une filiale (T.I.S.A., Transactions Immobilières S.A.). La société SOPRAN, créée par Rhône-Poulenc pour reconverter ses sites abandonnés, va y permettre une implantation facilitée d'entreprises (terrains et bâtiments cédés pour 1 franc symbolique, prêts à taux avantageux, aides techniques etc.), en échange de la reprise priorité du personnel de Rhône-Poulenc. Mais ces créations d'emplois ne furent pas à la hauteur des suppressions liées au Plan-Textile, d'autant plus que les emplois créés furent

---

<sup>99</sup> « Entre ces deux dates (fermeture de 1981 et démolition de 1987), la réflexion fut intense avant de parvenir à un choix sur l'utilisation nouvelle du terrain. Il fut question, entre autres projets, de créer un éco-musée relatant la vie de l'usine, les mises au point des procédés innovants qui permirent les fabrications du fil d'acétate de cellulose, et du fil de nylon français constamment perfectionné depuis 1938. D'autres ont défendu l'idée d'une reconstruction du tissu industriel de Vaise, comme cela s'était passé pour la reconversion du site Rhône-Poulenc à Gorge-de-Loup. Mais le choix définitif s'est porté sur la création d'un nouveau quartier urbain » (Millon-Durieux, I., 2013, p. 276-277).

parfois des emplois fragiles et temporaires (Millon-Durieux, I., 2013, p. 341-342). La Z.A.C. St Pierre a vu s'ériger ensuite une MAPAD (Maison d'Accueil pour Personnes Agées dépendantes), une résidence de 70 appartements, une cafétéria d'entreprise etc. Rhône-Poulenc s'y réimplantera même avec des bureaux high-techs et un centre informatique (terrain occupé aujourd'hui par le groupe chimico-pharmaceutique Bayer rue Jean-Marie Leclair).

Outre les deux bâtiments susmentionnés (l'ancien centre de recherche de Gorge-de-Loup et le second site de la rue Joannès Masset) qui interdisent, du fait de leur réhabilitation totale ou de l'absence d'un discours mémoriel d'accompagnement, toute action de maintien d'un continuum mémoriel (aucune « référence » visible ne renvoie à leur fonction originelle), il ne reste comme unique trace physique « explicite » de l'usine, qu'un ancien volant de machine à vapeur (sauvé de la démolition en 1986) érigé en monument sur la place de la Rhodiaceta (qui existe depuis 1997), le 15 juin 2004 (et inauguré semble-t-il plus tard<sup>100</sup>). Ce volant est accompagné d'un « discours », un écriteau explicatif à l'initiative de l'A.R.A.R.P. (Association Rassemblant des Anciens de Rhône-Poulenc). Ainsi, lorsque le bâti n'est plus, d'autres formes mémorielles se développent. C'est le cas de la toponymie urbaine : quand la mémoire « physique » ne peut être conservée, l'odonymie permet d'inscrire physiquement des éléments de mémoire dans l'espace public. Il existe en effet un certain nombre de rues qui portent le nom d'anciens travailleurs de la Rhodia.

Par conséquent, il semble que ce soit une urgence politique à la réhabilitation économique qui ait débouché sur un relatif effacement des mémoires de toutes les friches industrielles du quartier. Plus tard, en 1996, un plan de développement est engagé sur Vaise<sup>101</sup>, conduit et financé par la ville de Lyon et la Communauté urbaine, pour poursuivre ce mouvement : déplacements, avec notamment le prolongement du métro D jusqu'à gare de Vaise (1997) et la construction d'un pôle multimodal à Gorge-de-Loup comme à Vaise (métro, T.E.R., bus, parc relais, taxis), développement économique, culture, habitat, commerces etc.

Le quartier de Vaise s'ouvre ainsi au secteur tertiaire avec la vaste opération de renouvellement urbain du Quartier de l'Industrie<sup>102</sup> au milieu-fin des années 1990, et qui s'inscrit dans les réflexions liées à ce plan de développement : la volonté politique affichée est d'attirer de

---

<sup>100</sup> Le journal *Vivre Vaise* n°18, avril 2005 qui annonce que le volant sera « inauguré prochainement ».

<sup>101</sup> Le 9<sup>ème</sup> arrondissement est en effet une des priorités de la mairie de Raymond Barre, fraîchement élue en 1995.

<sup>102</sup> Situé au bout du 9<sup>ème</sup> arrondissement, entre Vaise et l'Île Barbe, on appelle aussi ce quartier étiré aux 21,5 hectares, le quartier des Docks.

nouvelles activités tertiaires<sup>103</sup> (informatique, industrie du jeu vidéo etc.), parfois en se basant sur le bâti d'anciennes friches industrielles encore présentes sur le secteur (dont la Rhodiaceta, plus au sud, même si effacée, ne fait pas partie) dans une volonté identitaire affichée de conjuguer passé industriel et modernité : c'est le cas on l'a vu avec la Cegid (Halle de navigation<sup>104</sup>) ou le multiplexe de cinéma Pathé (Chais Beaucairois) dans les années 2000.

Figure de la contestation ouvrière et poumon économique d'un quartier, la Rhodiaceta est également une « *entreprise à l'échelle du monde* » (Le Progrès, 2 avril 1952) et conserve un prestige et une importance majeure pour l'économie et le paysage industriel lyonnais de l'époque : Michel Laferrère parle en effet de l'une des « *locomotives de l'économie lyonnaise* » (Laferrère, M., 1989, p. 141). Cependant, la destruction d'une grosse partie de l'usine et la réhabilitation des bâtiments restants, sur le modèle du palimpseste, n'en facilite pas la mémoire<sup>105</sup>.

Au dernier recensement de 2013<sup>106</sup>, Lyon est la 3<sup>ème</sup> ville de France (500 715 habitants) et la deuxième agglomération de France. Le 9<sup>ème</sup> arrondissement, à l'ouest de Lyon, compte aujourd'hui 48 926 habitants. Cet arrondissement reste encore le quartier lyonnais le plus précaire selon l'Insee : « La mixité sociale est bien présente dans la commune de Lyon, à l'exception du 9<sup>e</sup> arrondissement où la population est globalement plus précaire. » (Insee Analyses Rhône-Alpes n°22 – février 2015).

### 1.2.3. Conclusion

Les deux usines étudiées ont donc une histoire liée. Les territoires sur lesquels elles s'implantent ont comme similitudes un certain enclavement et un isolement vis-à-vis de la centralité lyonnaise (activité polluante, dangereuse et inesthétique), une présence abondante en eau, un secteur à forte concentration ouvrière et dont la vitalité dépend de l'activité de l'usine (ce qui renforce leur isolement), confirmant par-là les propos de Jean-Yves Authier :

---

<sup>103</sup> « Un autre facteur de la désindustrialisation de Vaise fut la politique urbaine choisie par la Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement, la Mairie de Lyon et la Courly. Elle misait, à Vaise, non sur une nouvelle dynamique industrielle mais sur le *tertiaire pour revitaliser l'emploi, et sur une construction immobilière destinée à une population d'employés et de cadres qui allait remplacer la population ouvrière d'origine. Cette politique du développement du tertiaire semblait bien "naturelle" à ce moment-là, et pour une part nécessaire.* » (Million-Durieux, I., 2013, p. 350).

<sup>104</sup> Les bâtiments originels ayant dû être démolis suite à l'effondrement d'un des piliers début 2002, la Halle de navigation fut reconstruite à l'identique par la Cegid en 2003.

<sup>105</sup> « La démolition constitue une violence symbolique, un déni de mémoire (Veschambre, 2008). » (Auboussier, J., Garcin-Marrou, I., 2011, p. 8).

<sup>106</sup> Source : Insee.

« Le mouvement périodique de relégation des activités industrielles et commerciales, polluantes, dangereuses ou inesthétiques, aux marges de la ville dans les espaces les plus ouverts à moindre coût – économique et politique – a également enclavé de manière durable des territoires au sein de l'agglomération. » (Authier, J.-Y., et al., 2010, chapitre 2, p. 18).

Cette situation toponymique renvoie à l'opposition centre-périphérie qui constitue une des problématiques inhérentes au concept de ville tant dans ses implications spatiales que langagières (Lamizet, B., 1997). Mais cette opposition s'applique à des échelles différentes dans le quartier de Vaise (interne : « quartier périphérique » au sein de la commune de Lyon), comme à Vaulx-en-Velin (externe : ville « périphérique » de l'est lyonnais, ville de « banlieue » lyonnaise<sup>107</sup>), et dans des contextes urbains et temporels également divergents. Le destin spatial et symbolique post-fermeture des usines s'en trouve impacté. Le rôle des discours et de leur ancrage territorial convient alors d'être discuté pour expliquer la trajectoire matérielle et symbolique de ces bâtiments industriels, en resituant la production des textes « *au sein d'un fonctionnement social global qui les conditionne* » (Lits, M., 2008, p. 71).

### ***1.3. Construction du corpus et méthodologie plurielle***

#### *1.3.1. Une analyse par « scène discursive » inscrite dans le temps long*

La caractérisation de « patrimoine » et plus spécifiquement celle de « patrimoine industriel » - notions que nous questionnons plus loin – sont issues d'une édification progressive dont participent activement les acteurs politiques, civils et médiatiques inscrits territorialement<sup>108</sup>.

Ainsi, l'objectif de comprendre les dynamiques patrimoniales à partir des discours qui configurent en retour ces dynamiques oblige le chercheur à effectuer certains allers-retours entre contextualité et matérialité du discours. Aussi lui est-il nécessaire d'établir une typologie des discours analysés en fonction de leur(s) énonciateur(s) et contexte(s) d'énonciation(s).

Se dégagent alors trois « scènes » discursives locales qui sont analysées dans une approche constructiviste des discours, laquelle vise à « comprendre comment fonctionne ce discours social global et diffus dans lequel nous baignons, comment et pourquoi il se construit, quels sont les processus à l'œuvre dans cette construction... » (Delforce B., Noyer J., 1999, p. 7).

---

<sup>107</sup> On y retrouve cependant une échelle interne, puisque le quartier de la Tase est également un quartier périphérique vis-à-vis du centre-ville de la commune de Vaulx-en-Velin.

<sup>108</sup> « (...) en théorie, tout objet, tout phénomène revêt une dimension patrimoniale. Cependant, en réalité, le passage générationnel implique tout de même un minimum de sélection. La production des règles de celle-ci obéit bien sûr à un processus assez classique de construction sociale. Pour cette dernière raison, mais aussi parce qu'elle confère une forte allocation de valeur sociale aux choses et aux faits qu'elle transforme, la construction patrimoniale et les formes de sélections des objets qui l'accompagnent relèvent de critères variés : économiques, idéologiques, politiques. La patrimonialisation n'est donc nullement neutre. » (Di Méo, G., 2005, p. 2).



Nous entendons la notion de « scène » à la confluence des approches de Daniel Céfai (Céfai, D., 1996) et Louis Quéré, c'est-à-dire une « scène d'apparition, où accèdent à la visibilité publique aussi bien des acteurs et des actions que des événements et des problèmes sociaux » (Quéré, L., 1992, p. 77).

### 1.3.1.1. Scène institutionnelle

A l'instar de ce que proposent Claire Oger et Caroline Ollivier-Yaniv (2003), la notion d'« institution » est ici à entendre dans sa définition restrictive comme « *l'ensemble des organisations juridiquement inscrites dans l'appareil de l'Etat.* ». La précision qu'apporte le Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFI) constitue un complément utile et définit l'institution comme un « ensemble des structures politiques et sociales établies par la loi ou la coutume et qui régissent un État donné »<sup>109</sup>. Nous ajoutons enfin une dimension territoriale à notre définition de l'institution conçue dans notre travail comme un organe de pouvoir local : une autorité régulatrice de l'espace urbain local à différentes échelles administratives et soumise à diverses pressions. Cette scène institutionnelle nous intéresse particulièrement dans son actualisation discursive. Il importe en effet de se pencher sur les discours relatifs aux usines étudiées de la part des institutions locales - et la portée performative attachée à cette catégorie spécifique de discours (Bourdieu P., 2001) – en tant que producteurs symboliques de sens qui jalonnent les représentations d'un territoire.

L'analyse des discours de cette scène pour la période étudiée (1980-2013) se fera ainsi à partir de deux matériaux de nature différente :

- La presse institutionnelle :
  - o Presse municipale des communes sur lesquelles se situent les usines.
    - Vaulx-en-Velin : 3 journaux municipaux se succédant entre 1980 et 2013<sup>110</sup>, 512 numéros.
    - Lyon : 4 journaux municipaux se succédant entre 1980 et 2013<sup>111</sup>, 364 numéros. Un journal d'arrondissement, Regard 9 (2003-2013), 74 numéros.

---

<sup>109</sup> <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?11;s=117036075;r=1;nat=;sol=0;>

<sup>110</sup> Vaulx-en-Velin ma Ville (1980-1990, mandats de Jean Capiévic et Maurice Charrier), Vaulx Magazine/Vaulx Mag/Vaulx Mag le Journal (1991-2009, mandats de Maurice Charrier et Bernard Genin), Vaulx-en-Velin Journal (2010-2013, mandat de Bernard Genin).

<sup>111</sup> Vivre à Lyon (1980-1989, mandats de Francisque Collomb), *C'est 9 à Lyon* (1989-1994, mandat de Michel Noir), Lyon Cité (1995-2001, mandat de Raymond Barre), Lyon Citoyen (2001-2013), mandats de Gérard Collomb).

- Presse émanant de la communauté urbaine de Lyon qui englobe là encore les deux territoires étudiés.
  - Un journal du Grand Lyon centré sur le quartier de Vaise en reconversion : *Vivre à Vaise la lettre du nouveau Vaise* (1997-2005), 18 numéros.
  - Communauté urbaine : *COURLY Info* (1980-1989 : 45 numéros), *L'Agglo* : le Grand Lyon au quotidien (1999-2001 : 12 numéros), *Grand Lyon Magazine* (2002-2013 : 45 numéros), *Les Dossiers du Grand Lyon* (1990-1994 : 18 numéros). A noter un « trou » pour les années 1995 à 1998 (4 ans), période durant laquelle la publication semble suspendue<sup>112</sup>.
- Des entretiens semi-directifs avec des acteurs institutionnels<sup>113</sup> :
  - 3 acteurs institutionnels : Mission Vaise, Mission Carré de Soie<sup>114</sup>, Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel région Rhône-Alpes (et ancienne chargée d'études pour le patrimoine industriel à la ville de Lyon).
  - 2 acteurs politiques : ancien maire de Vaulx-en-Velin (1985-2009) et ancien 1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon (1995-2001).

Pour appuyer ces discours institutionnels recueillis par entretiens, certains documents institutionnels liés à des projets urbains de territoire et directement en lien avec le destin de nos usines ont également été consultés.

La presse institutionnelle présente un matériau assez complet pour la période étudiée, matériau qui peut être scindé en deux corpus :

<sup>112</sup> Information qui nous a été transmise par la Direction de l'information et de la communication externe de la Métropole de Lyon et la Documentation Lyon et Rhône-Alpes de la Bibliothèque Municipale de Lyon. Information confirmée dans l'ouvrage *De la COURLY au Grand Lyon : histoire d'une communauté urbaine* (Polère, C., 2013).

<sup>113</sup> Dont l'intégralité est consultable en annexe 5 de ce travail à partir de la page 81.

<sup>114</sup> La chargée de communication et de concertation de la Mission Carré de Soie nous expliquait le rôle de ces missions territoriales : « (...) *les missions territoriales en fait, ce sont des missions qui sont créées sur l'ensemble du Grand Lyon par l'ancienne Communauté Urbaine de Lyon, aujourd'hui Métropole de Lyon. C'est des équipes réduites qui sont montées sur des projets de territoire ou des projets de développement d'importance et assez complexes. Il y a des missions qui ont été montées sur Confluence, sur Part-Dieu, sur Gerland, sur Vaise...* » (Annexe 5, p. 204). La Mission Carré de Soie est créée en 2005 et dédiée au projet urbain du Carré de Soie. Elle est « *chargée de la mise en œuvre des concepts d'urbanisation élaborés par Bruno Dumétier [urbaniste en chef du projet], de l'organisation de la concertation avec les habitants et de la promotion des potentiels du territoire auprès des investisseurs* » (document Grand Lyon). La Mission Vaise (1996-2009) est, dans le même registre, un outil de développement territorial qui a pour objectifs : « *D'impulser et de coordonner les projets pilotés par les services de la Ville [de Lyon] et de la Communauté urbaine de Lyon sur Vaise. D'être à l'écoute des habitants et des acteurs du quartier, de les informer sur les actions entreprises. De promouvoir Vaise auprès des investisseurs potentiels et de les accompagner dans leurs projets. D'accompagner la mutation commerciale de Vaise* » (document Grand Lyon).

- Un corpus évoquant les usines de manière évidente<sup>115</sup> et référencé de manière quantitative.
- Un corpus moins formel qui souligne « l'esprit » de la période étudiée. Il se dégage des recherches dans les archives, les parcours dans les journaux municipaux, un cadre local de pensée conditionnant les discours, les représentations du territoire et de son patrimoine industriel qui servira notre analyse contextualisée<sup>116</sup>.

### 1.3.1.2. Scène civile

Cette « scène » renvoie essentiellement au discours associatif, que nous qualifions de « civil » dans la mesure où il concerne « les individus en tant que membres de la société organisée en État, et leurs rapports mutuels »<sup>117</sup>, et où il se constitue en une forme de miroir social des préoccupations citoyennes<sup>118</sup> locales. L'association a en effet pour rôle traditionnel, la représentation de la « société civile » (Rui, S., Villechaise-Dupont, A., 2006).

Ainsi, nous rendrons compte dans ce travail de l'importance discursive cruciale de l'acteur associatif – pris dans sa dimension « lobbyiste » - dans les combats pour la reconnaissance patrimoniale d'anciens tènements industriels. La prise en compte de cette parole associative est d'autant plus nécessaire qu'elle est à penser dans son intrication et sa confrontation avec une multitude d'autres discours d'acteurs qui s'agrègent sur les espaces étudiés.

Cette parole « civile » a été relevée de deux manières :

- Par la réalisation de 10 entretiens semi-directifs<sup>119</sup> :
  - Tase : cinq entretiens réalisés auprès des associations Vive la Tase!, Vaulx Carré de Soie, Robins des Villes, Peuplement et Migrations, et Mémoires.
  - Rhodiaceta : cinq entretiens réalisés auprès du Conseil de Quartier de Vaise, du *Comité d'Intérêt Local* de Vaise, des associations Patrimoine Rhônealpin, *l'Age Libre*, et l'Association Rassemblant des Anciens du Groupe Rhône-Poulenc (A.R.A.R.P.).
- Par la consultation de journaux d'association (corpus fragmenté et non-exhaustif)<sup>120</sup> :

---

<sup>115</sup> Sous le terme « évidente » nous entendons une référence explicite à l'usine par l'une de ses désignations courantes, ou bien implicite si le lien entre la désignation et l'usine nous est apparu évident (voir annexe 2, p. 7).

<sup>116</sup> L'ensemble de ce corpus est consultable en annexe 1 pour sa dimension quantitative (graphiques quantitatifs, p. 4-6) et en annexe 2 pour sa recension manuelle (titres et dates des articles, p. 35-52).

<sup>117</sup> Définition du mot « civil » dans le Trésor de la Langue Française Informatisé : <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?11;s=117023325;r=1;nat=;sol=0;>

<sup>118</sup> « civil » vient du latin civilis, lui-même dérivé de civis qui signifie « citoyen ».

<sup>119</sup> Annexe 5, p. 81-303.

<sup>120</sup> Annexe 2, p. 53-55.

- Deux publications émanant du *Comité d'Intérêt Local* de Vaise : Vaise Info (1984-1986, 2 numéros), Au Bois de la Claire (1994-2012, 44 numéros).
- Une publication de l'association *J'habite Lyon* (journal *J'habite Vaise la Duchère, Saint-Rambert*, 1982-1985, 9 numéros) lancée par l'homme politique Michel Noir, alors député RPR du Rhône<sup>121</sup>. Le journal associatif semble être une publication d'opposition politique à la mairie en place (Francisque Collomb, UDF) à visée électoraliste.
- 4 publications de l'association vairoise *L'Age Libre* :
  - *A l'Ecoute* (1989-1990, 15 numéros).
  - *A l'Ecoute 2* (1990-1992, 15 numéros).
  - *Le Journal des Ages Libres* (1992-1993, 7 numéros).
  - *Zwanze* (1993-1994, 3 numéros consultés).
  - Divers documents consultés dans les archives de l'association aujourd'hui disparue (rapports d'activité, dossiers de presse, etc.).
- 3 numéros isolés d'une publication éponyme de l'association vaudaise *Mémoire(S)* : n°1 décembre 1996, n°3 novembre 1997, n°9 janvier 2004.

### 1.3.1.3. Arène médiatique

Plutôt que le terme de « scène », nous lui préférons ici volontairement celui d'« arène » qui renvoie à un espace potentiellement conflictuel. André Gosselin envisage en effet les arènes où la communication politique se déploie comme des « lieux sociaux où le jeu de la théâtralité (...) peut s'exprimer dans la confrontation. Ces arènes s'imposent parfois de manière telle aux gouvernants qu'elles sont devenues des institutions » (Gosselin, A., 1995, p. 18). À partir de là, l'institution médiatique locale peut s'entendre comme un de ces lieux sociaux où peut s'exprimer la conflictualité dans la mesure où le discours de presse locale agrège (Lester, M., Molotch, H., 1974) et met en scène et en récit (Ricoeur, P., 1983) l'ensemble des productions discursives à l'œuvre dans l'espace public local. De la même façon, Sophie Moirand en soulignant que le discours journalistique est le lieu de rencontre d'une « hétérogénéité énonciative », fait référence à cette multiplicité de discours qui se côtoient dans l'espace médiatique (Moirand, S., 2007). Cet espace discursif rend compte de la potentielle conflictualité entre les deux scènes susmentionnées. En effet, pour Daniel Céfai, l'arène publique « se

---

<sup>121</sup> Michel Noir : « Le but de cette association – dont des modèles semblables existent dans chacun des arrondissements de Lyon – est de tisser un réseau de relations entre les habitants des différents quartiers », *Le Progrès*, 17 novembre 1982.

configure à travers toutes les confrontations et toutes les controverses qui y ont lieu, dans la coordination entre scènes publiques où le problème public est mis en forme, gagne visibilité et publicité, acquiert réalité et légitimité. » (Cefaï, D., 1996, p. 58). Le terme d'« arène » est ainsi préféré à celui de « scène » à propos de la sphère médiatique puisque nous pensons que l'« arène » semble être davantage adéquate pour réunir à la fois les dimensions conflictuelles et publicisées (par la visibilité qu'offre le média) des débats locaux entre ou sur les autres scènes discursives de l'espace public local, en les catalysant sur un même lieu ou carrefour discursif, et en offrant - par la médiatisation - le spectacle de leur confrontation. Cefaï signale en effet que « sur chaque scène publique, des provinces de réalité, des types de rationalité, des formes de légitimité, des sphères de justice non compossibles se composent, à travers les négociations et les affrontements, les disputes et les compromis entre acteurs » (Ibid.). Nous considérons alors l'arène médiatique locale comme le « carrefour » de ces préoccupations divergentes, le « théâtre de l'action » (Arquembourg, J., 2005, p. 31). La notion de « scène » nous semble ainsi insuffisante car elle ne renvoie qu'au lieu d'apparition, d'accession à la visibilité publique (Quéré, L., 1992) dans une sphère de manifestation plus restreinte (politique locale, associative etc.) et sans en connoter la teneur potentiellement conflictuelle. Le « carrefour » médiatique fait justement référence à un espace discursif plus large et la notion d'« arène » permet d'englober et articuler différentes scènes publiques locales. En quelques mots, la « scène » évoque la visibilité tandis que l'« arène » symbolise de manière plus large la visibilité et la confrontation. Il s'agit évidemment d'un postulat idéal qui mérite un examen sur le terrain. Il pourra être infléchi par la suite.

Pour le corpus de presse locale, nous avons choisi le titre principal de Presse Quotidienne Régionale (PQR) de la région lyonnaise, Le Progrès : il s'agit en effet du seul titre de presse locale qui couvre l'intégralité de la période étudiée, les représentations médiatiques des friches industrielles dépendent ainsi fortement de lui. L'analyse post-fermeture (1980-2013) des discours se référant aux usines étudiées dans les contenus du Progrès a nécessité la constitution de deux types de corpus.

D'abord, un corpus non-exhaustif pour la période 1980-1997 caractérisé par un relevé manuel et une entrée par événement à partir de jalons temporels préalablement mobilisés et susceptibles de constituer des « moments discursifs » - c'est-à-dire des faits ou événements qui donnent lieu « à une abondante production médiatique et qu'il en reste également quelques traces à plus ou moins long terme dans les discours produits ultérieurement à propos d'autres événements » - ou des « instants discursifs » - c'est-à-dire des faits ou événements qui disparaissent des

discours médiatiques aussi vite qu'ils sont apparus - (Moirand, S., 2007, p. 4) dans le quotidien local : dates-clefs comme la démolition de bâtiments, les diverses actions mémorielles etc.

Les jalons temporels ont été posés à partir des informations recueillies selon différentes sources : revues de presse, livres sur l'histoire locale, entretiens avec les acteurs etc. C'est essentiellement la consultation de revues de presse thématiques des institutions publiques et associatives locales qui a permis de glaner un corpus de presse locale qui reste dispersé : Bibliothèque Municipale de Lyon (revue de presse Rhône-Poulenc), archives municipales, agence d'urbanisme, archives de la communauté urbaine, associations... Nous avons ainsi travaillé sur 109 articles dans cette première période (voir Annexe 2, p. 7-11).

Ensuite, un corpus récent (1997-2013) qui tend davantage vers l'exhaustivité par le référencement automatisé des articles évoquant les usines étudiées à partir de la base de données Europresse. Plusieurs mots-clefs ont été utilisés en se basant sur différentes dénominations qui peuvent conduire à l'évocation de ces installations industrielles.

- Usine Tase : « tase » (1031 résultats), « soie artificielle » (149 résultats), « usine de la soie » (85 résultats), « peuplement et migrations »<sup>122</sup> (59 résultats), « usine Gillet » (51 résultats), « rhône-poulenc soie artificielle » (23 résultats), « société des magasins d'usine réunis » (1 résultat).
- Usine Rhodiaceta : « rhodiaceta » (209 résultats), « rhône-poulenc » ET « vaise » (96 résultats), « zac saint pierre » (15 résultats), « zac michel berthet » (5 résultats), « rhodiaseta » (4 résultats), « R.P.T vaise » (3 résultats).

Ces nombreux résultats issus d'un traitement automatisé ont bien entendu demandé un deuxième tri qualitatif. Ont ainsi par exemple été écartés les articles utilisant la dénomination des usines comme simple indicateur toponymique ou odonymique<sup>123</sup>, élément que nous analysons plus loin. De même, l'appellation « Rhodiaceta » concerne plusieurs sites de la même société (Besançon, Saint-Fons, Le Péage-de-Roussillon), il a donc fallu baliser les articles faisant référence exclusivement au site de Lyon-Vaise, objet de notre recherche. Nous avons enfin supprimé les doublons que nous pouvions retrouver dans les différentes éditions du

---

<sup>122</sup> Nom d'une association qui a porté un projet de réhabilitation de l'usine à la fin des années 1990-début 2000.

<sup>123</sup> La « Tase » est par exemple un quartier d'habitation de la commune de Vaulx-en-Velin (autour de l'ancien site de l'usine), il existe également une « place Rhodiaceta » dans le quartier de Vaise (Lyon).

Progrès<sup>124</sup> et qui pouvaient parasiter le relevé quantitatif des articles. Finalement, nous avons relevé 467 articles du côté de l'usine Tase contre 143 du côté de la Rhodiaceta<sup>125</sup>.

Puisque la presse locale est pensée dans une dialectique interne (miroir) et externe (fenêtre)<sup>126</sup>, notre ambition est donc d'observer comment elle a joué un rôle dans l'évolution contraire des deux sites en en ayant été à la fois l'instigatrice et le reflet.

### 1.3.2. Méthode d'analyse du corpus de presse

Concernant le corpus de presse (locale et institutionnelle) l'analyse s'est portée sur les « moments discursifs » (Moirand, S., 2007) qui occasionnent une abondante production discursive à propos des usines étudiées à partir de leur simple mention dans des articles et qu'elle que soit leur désignation. Des focalisations sont également réalisées sur des « instants discursifs » (Moirand, S., 2007) afin d'affiner l'analyse et souligner un traitement médiatique discontinu et fragmenté de la trajectoire de ces deux espaces industriels.

Dans le corpus récent de presse locale (1997-2013, relevé automatisé exhaustif) et le corpus de presse institutionnelle (1980-2013, relevé manuel exhaustif), la méthodologie est la même (« instants » et « moments » discursifs) avec une attention au non-discours soulignée précédemment. Nous essayons en effet de dégager le sens de ce non-discours, l'invisibilité médiatique pouvant résulter de ou conditionner un contexte, ici territorial.

#### 1.3.2.1. Analyse qualitative

La question d'une analyse automatisée à partir de logiciels de lexicométrie s'est posée. Nous avons renoncé à ce mode de traitement pour la simple raison que, outre le fait qu'une partie importante du corpus n'est pas numérisée - 1980-1997 pour Le Progrès, toute la période pour la presse institutionnelle à l'exception de la presse de la communauté urbaine de 2002 à 2013 - , ce qui nous importe dans notre travail, c'est une analyse qualitative des stratégies médiatiques de mise en récit de ces usines à partir d'une méthodologie classique d'analyse de discours associant texte(s) et contexte(s). Nous cherchons en effet à étudier les mises en scène et représentations médiatiques des usines à partir de leurs modes de qualification et examiner les

---

<sup>124</sup> Au fil du temps, il y a eu des modifications dans les différentes éditions du Progrès. Actuellement, pour le Rhône, les différentes éditions qui sont publiées sont : 69 X (Lyon et Villeurbanne, Caluire), 69 A (Villefranche et Beaujolais), 69 B (Tarare, L'Arbresle, Monts du Lyonnais), 69 C (Oullins, Givors, Monts du Lyonnais), 69 G (Ouest lyonnais et Val de Saône), 69 L (Est Lyonnais). Il existe également des éditions qui couvrent la Loire, la Haute-Loire, l'Ain, le Jura.

<sup>125</sup> L'ensemble de ces articles est quantifié (annexe 1, graphique 5, p. 6) et recensé (titre et date, annexe 2 p. 12-35) dans le volume des annexes.

<sup>126</sup> « Les médias font partie des ressources à solliciter, contribuant de par leur production et de par leur statut à la mobilisation des autres acteurs membres du territoire. Ils témoignent en même temps de l'existence de ce projet tant du point de vue interne (miroir) que du point de vue externe (fenêtre) » (Croissant, V. et Toullec, B., 2011).

liens avec un ou des contexte(s) territoriaux (politiques et socioéconomiques) tout en prenant acte de leur inscription dans une histoire locale. L'intérêt pour nous est d'interroger le rapport au territoire qu'entretiennent ces médias locaux à partir de la représentation des usines.

Le relevé lexicométrique ne constituait ainsi qu'une possibilité annexe au cœur de l'étude, l'aspect quantitatif de notre travail ne concernant que le dénombrement annuel des articles évoquant les usines Tase et Rhodiaceta illustré par plusieurs graphiques<sup>127</sup> :

- Un graphique pour la période 1997-2013 pour les contenus du Progrès.
- Un graphique pour la période 1980-2013 pour chaque publication municipale (Lyon et Vaulx-en-Velin) et celle de la communauté urbaine de Lyon. Concernant cette presse d'agglomération, le volume des occurrences annuelles aux usines est à nuancer puisqu'il s'agit d'une presse à la périodicité très irrégulière. Leur quantification est donc peu opérante et interdit toute comparaison abusive. Cependant, le graphique nous donne des indications intéressantes quant à l'évolution diachronique de la visibilité institutionnelle dont bénéficient les usines.

Nous avons obtenu de ces graphiques une visualisation globale du corpus ce qui nous a permis de poser certains de nos jalons temporels – à partir de pics discursifs - et ainsi de plonger systématiquement au cœur des articles.

De plus une analyse délimitée par des bornes temporelles présente l'avantage de permettre l'analyse de discours par la mise en contexte ; à chaque période, qui correspond à la chronologie de ce travail de thèse, notre intérêt est de considérer les discours de chaque scène dans l'arène médiatique : à qui donne-t-elle la parole ? Comment ? Dans quel contexte ?

Nous nous situons donc davantage dans le champ d'une analyse de discours que d'une analyse de contenu puisque nous nous attachons prioritairement à étudier le fonctionnement du discours : dégager les variables énonciatives et la construction discursive des informations. Nous nous intéressons ainsi à la mise en scène de l'information en fonction de cadres discursifs et énonciatifs (Ringoot, R., 2014), et moins aux logiques quantitatives qui les structurent<sup>128</sup>.

---

<sup>127</sup> Consultables en annexe de ce travail (annexe 1, p. 4-6).

<sup>128</sup> « L'objectif de l'analyse de contenu est de dégager les sujets et les thèmes majeurs diffusés dans les médias à partir de la quantification des occurrences de certains mots ou familles de mots. A la fois préalable et résultat, le thème est une notion centrale dans cette démarche quantitative. Dégagées en présence ou en absence, les thématiques sont ramenées à des ordres de grandeurs. L'analyse de contenu permet d'objectiver des données textuelles et de dégager des tendances dominantes (Grawitz, 1990). (...) *L'analyse de contenu s'inscrit dans une logique quantitative en partant d'une entrée sélectionnée par le chercheur, alors que l'analyse de discours s'attache davantage à dégager les variables énonciatives et la construction discursive des informations.* (...) *L'analyse de discours* présuppose une élaboration de corpus différente dans la mesure où sa *visée qualitative s'attache à questionner le fonctionnement des discours. Elle ne dissocie pas « ce qui est dit » du « comment ça se dit ».* Le langage y est appréhendé en termes de construction et de mise en scène, et en fonction de cadres discursifs et de dispositifs énonciatifs » (Ringoot, R., 2014, p. 15).



Néanmoins, des éléments d'analyse de contenu nous ont été utiles notamment en considérant le rubricage des articles étudiés.

Le corpus de presse locale et institutionnelle récolté sur une longue période est caractérisé par une hétérogénéité qui se manifeste sur plusieurs plans introduits par Sophie Moirand (2007, pp. 11-12) :

- Une hétérogénéité sémiotique qui concerne les éléments infra-textuels renvoyant à l'énonciation éditoriale<sup>129</sup>. Ce ne sont pas les mots de l'information mais les composants qui participent à la structuration de la signification (Ringoot, R., 2014, p. 202). Nous entendons par là des articles de différentes tailles et formes (brève, filet, synthèse etc.) et sous différents types de classement (rubricage). Il s'agit donc de la structure formelle, paratextuelle<sup>130</sup> qui participent à la mise en scène de l'information et configurent l'énonciation journalistique.
- Une hétérogénéité textuelle : en lien avec l'hétérogénéité sémiotique, il s'agit des régimes discursifs – « ensembles textuels homogènes et descriptibles à dominante descriptive, narrative, explicative, prescriptive... » (Charaudeau, P., Maingueneau D., 2002, p. 495) ou modes discursifs – « sens voisin de celui de régime discursif, en particulier pour désigner le glissement du mode informatif constitutif des discours médiatiques vers d'autres modes, le mode explicatif ou le mode argumentatif, (...) et en particulier au sein d'un même texte ou d'un même document » (Ibid) – qui s'inscrivent dans la matérialité textuelle de l'article.
- Une hétérogénéité énonciative qui renvoie à la configuration de l'énonciation : outre les scripteurs qui relèvent essentiellement dans notre cas de correspondants locaux de presse (Le Progrès) et journalistes institutionnels (journaux institutionnels), nous nous intéressons aux lieux, et surtout aux moments de l'énonciation (à quel moment ? dans quel contexte). Il nous importe enfin d'avoir une attention particulière aux paroles rapportées (qui le journal fait-il parler ?) et à la manière dont ces paroles sont rapportées (guillemets, verbes introducteurs etc.) traduisant des formes de légitimation différenciées. Dominique Maingueneau souligne par exemple que « le choix du verbe

---

<sup>129</sup> « L'énonciation éditoriale est définie « comme un « texte second » dont le signifiant n'est pas constitué par les mots de la langue, mais par la matérialité du support et de l'écriture, l'organisation du texte, sa mise en forme, bref par tout ce qui en fait l'existence matérielle. Ce « signifiant » constitue et réalise le « texte premier », il lui permet d'exister (Souchier, 1998, p. 144). Cette dimension énonciative « infra » textuelle concerne tout autant l'identité visuelle du journal que la mise en scène de l'information. » (Ringoot, R., 2014, p. 19).

<sup>130</sup> « On appelle « paratexte » l'ensemble des fragments verbaux qui accompagnent le texte proprement dit ; il peut s'agir d'unités vastes (préfaces, texte de couverture...) ou d'unités réduites : un titre, une signature, une date, un intertitre, un nom de rubrique ("fait divers", "éditorial", "publicité"...) des notes en bas de page, des commentaires dans la marge » (Maingueneau, D., 2016, p. 71-72).

*introduceur est souvent lourd de sens car il conditionne l'interprétation en donnant un certain statut au discours cité » (Maingueneau, D., 2016, p. 159).*

L'analyse de l'hétérogénéité se fait donc sur deux plans : le dispositif<sup>131</sup> et le contenu.

### 1.3.2.2. L'analyse dispositive : intérêt et limites

La prise en compte des aspects formels participe à la contextualisation de nos articles dans un cadre énonciatif et narratif signifiant puisque « *l'information n'existe pas « in abstracto », (...) l'information n'existe que mise en forme et mise en page* » (Mouillaud, M., Tétu, J.-F., 1989). Tout d'abord, les rubriques<sup>132</sup> orientent la consistance narrative du discours de presse locale ou territoriale y compris dans son rapport au temps. Ces classes d'objets d'information sont construites par le média<sup>133</sup> et témoignent d'un traitement spécifique (angle) orientant la lecture, l'interprétation et donc les représentations<sup>134</sup>. Il est alors intéressant d'étudier sous quelle(s) rubrique(s) les mentions aux deux usines apparaissent-elles ainsi que leur « carrière » dans ces systèmes hiérarchisant<sup>135</sup>.

Pour prendre un exemple, la rubrique « aménagement » ou « urbanisme » induit une orientation du média vers l'avenir du secteur et les changements urbanistiques qui le concernent. Une rubrique « portrait », célébrant la vie d'un individu en lien avec les industries concernées, conduit de fait à une attention davantage tournée vers le passé. Enfin, la rubrique « patrimoine » traduit un effet de sémantisation légitimant l'appartenance de l'objet-usine à la catégorie « patrimoine » et identifiant par-là la friche (physique) et/ou sa mémoire (symbolique) comme composante(s) de l'identité locale.

La caractérisation du type de rubrique analysé peut également être porteuse de sens. La rubrique ponctuelle<sup>136</sup> que constitue par exemple celle des « Journées du Patrimoine » témoigne souvent

---

<sup>131</sup> « *Le dispositif est une manière de penser l'articulation entre plusieurs éléments qui forment un ensemble structuré de par la solidarité combinatoire qui les relie. Ces éléments sont d'ordre matériel, mais placés, agencés, répartis selon un réseau conceptuel plus ou moins complexe* » (Charaudeau, P., 2005, p. 86). Ici nous considérons simplement l'analyse dispositive comme la structure paratextuelle des articles étudiés.

<sup>132</sup> « *Les rubriques définissent les objets d'information du journal, fixent des thèmes pérennes.* » (Ringoot, R., 2014, p. 46).

<sup>133</sup> « *Il s'agit d'une part de remettre en question l'« évidence » de la rubrique et de considérer au contraire son caractère construit et les effets de sémantisation de l'information qu'elle induit.* » (Ringoot, R., p. 65).

<sup>134</sup> Même si selon Dominique Maingueneau, tout acte d'énonciation est foncièrement asymétrique : « *celui qui interprète l'énoncé reconstruit son sens à partir d'indications données dans l'énoncé produit, mais rien ne garantit que ce qu'il reconstruit coïncide avec les représentations de l'énonciateur* » (Maingueneau, D., 2016, p. 14).

<sup>135</sup> « *L'effet hiérarchisant de la pagination sur les rubriques est particulièrement perceptible dans la construction de la proximité en presse quotidienne régionale. D'une part dans la présence/absence des rubriques consacrées aux informations nationales et internationales et leurs positionnements (variables selon les journaux), d'autre part dans l'articulation des pages dédiées au régional, au départemental et au local.* » (Ringoot, R., 2014, p. 66-67).

<sup>136</sup> « (...) il existe aussi des rubriques ponctuelles « mises en place pour un temps plus ou moins déterminé. Le journal signifie par là le caractère récurrent d'une information érigée en catégorie, associé à une temporalité prévisible » (Ringoot, R., p. 67).

de la garantie d'un volume discursif, attaché à une événementialité régulière, pour l'usine en cas de valorisation patrimoniale : « ce type de rubrique conjugue la dimension ordinaire inhérente à sa programmation régulière et la dimension extraordinaire inhérente à son statut éphémère » (Ringoot, R., 2014 p. 67).

L'angle des articles ensuite, permet un premier cadrage d'un relevé thématique par l'imposition d'un fil directeur au récit de presse et la spécification d'une approche (Ringoot, R., 2014, p. 115) actualisée ensuite par l'analyse de leur contenu.

De même la prise en compte de la « page », voisine de la rubrique, mais entendue spécifiquement comme « unité spatiale intrinsèque au support papier (...) », « délimite une scène d'énonciation. Selon les formats, selon qu'elle soit simple ou double, la page unifie un sujet d'information éclaté en plusieurs blocs énonciatifs » (Ringoot, R., 2014, p. 46), elle donne des indications quant à l'échelle de focalisation territoriale du journal : « quartiers », « Grand Lyon » etc. Cette dimension participe à la construction de sens du récit de presse dans sa dimension spatiale et identitaire : à quelle échelle de valorisation territoriale ces espaces industriels ont-ils une résonance ?

Nous pouvons alors analyser l'aire scripturale de la page comme procédé de scénarisation de l'information à partir de plusieurs types d'énoncés : infographie, frise chronologique, article secondaire etc.

Mise en page<sup>137</sup> et rubricage renvoient à la problématique de hiérarchisation de l'information puisque ces éléments procèdent de choix éditoriaux préalables et relèvent de procédés de sémantisation de l'information témoignant d'un positionnement du média (agencement et volume de l'article, de l'hyperstructure<sup>138</sup>, du dossier<sup>139</sup> etc.). A partir de ces deux éléments voisins, parfois confondus (Ringoot, R., 2014) qui comportent de multiples dimensions, nous pouvons tracer un cheminement du rapport à ces usines qu'entretiennent les médias locaux.

---

<sup>137</sup> « La mise en page consiste à donner du sens à l'information en fonction des valeurs spatiales (haut/bas, droite/gauche) et des propriétés de la surface (focalisation d'une information en pleine page ou en double page). La sémantisation de la page peut effectivement recouper la notion de rubrique, mais elle peut aussi s'attacher à signifier un genre rédactionnel ou un événement. » (Ringoot, R., 2014, p. 63).

<sup>138</sup> « L'hyperstructure est un élément de structuration de l'information, intermédiaire et facultatif, situé entre le journal et l'article. Elle trouve son origine dans un processus d'éclatement ou de réunion. Elle est formée d'un ensemble d'articles et d'images graphiquement recoupés et complémentaires, bornés à la limite supérieure de l'aire scripturale vi-lisible de la double page [Lugrin, 2001, 69] » (Moirand, S., 2007, p. 6).

<sup>139</sup> Roselyne Ringoot reprend des éléments d'Adam et Lugrin (2006) pour expliquer ce qu'est le dossier en comparaison à l'hyperstructure, « Au-delà de la double page, on entre dans le dossier, plus éclaté et potentiellement beaucoup plus contextuel » (Ringoot, R., 2014, p. 73).

Un dernier élément concerne la « Une » du journal dont la composition relève là encore de choix énonciatifs et procédés de hiérarchisation de l'information<sup>140</sup>. L'apparition d'une de nos usines en Une illustre une certaine importance accordée dans l'espace médiatique local et peut être corrélée à un contexte territorial spécifique : événement particulier etc. Il est intéressant de voir quel type d'événementialité<sup>141</sup> provoque une remontée de l'information affectée à l'usine en Une<sup>142</sup>. De même, une invisibilité en Une révèle l'identité éditoriale du média et son rapport aux usines<sup>143</sup> : non-considérées comme des « objets-phare » de l'identité territoriale à l'échelle de la zone de chalandise du journal, simples éléments d'identité micro-locale (pages « quartiers » etc.).

En somme, c'est finalement les différentes modalités de valorisation de l'information liée aux usines étudiées par le média local qui nous intéresse par l'analyse de l'aspect formel des articles.

Les modalités de collecte de corpus de presse locale et institutionnelle étant différentes selon la méthode de référencement, manuelle ou automatisée, il en résulte des limites qui se répercutent sur l'analyse dispositive.

Premièrement, l'attention aux rubriques n'a pas pu s'exercer de la même manière selon ces modalités divergentes de collecte. La base de données Europresse qui a été l'outil de récolte du corpus de presse locale (Le Progrès, 1997-2013), ne recueille que les données textuelles brutes, non mises en forme. Ce mode de référencement ne permet donc pas la prise en compte du rubricage, de la mise en page, ni même de la dimension iconique (photographie de presse). Quelques versions originales au format .pdf sont néanmoins disponibles à partir de la fin de l'année 2010 mais cette possibilité n'est pas forcément systématisée, comporte des erreurs, et ne concerne qu'une toute petite partie du corpus (3 ans).

Le corpus ancien de presse locale (Le Progrès, 1980-1997) comporte lui aussi une dimension lacunaire. En effet, certains articles glanés dans les revues de presse archivées d'institutions publiques ont parfois été mal documentés : découpe de l'article qui empêche de connaître le rubricage, la position dans la page, absence ou erreur de date etc. Nous essayons alors de

---

<sup>140</sup> « En presse quotidienne, la Une est subdivisée en plusieurs zones identifiées. Particulièrement prolixe, la terminologie professionnelle appliquée à la Une témoigne des enjeux stratégiques de cette page : bandeau, manchette, oreilles, tribune, ventre, et pied de page. Ces formulations anthropomorphes cartographient la Une en *autant d'espaces associés à des valeurs et à des énoncés particuliers*. (Ringoot, R., 2014, p. 75).

<sup>141</sup> « (...) *l'obligation d'événement lié à la hiérarchisation des nouvelles mises en forme par le journal, notamment la Une. En tant qu'instrument sélectif de l'information, la Une génère l'impératif d'événement. Totem du journal, elle est également celui de l'événement, et conditionne à cet égard l'élaboration des corpus voués à son analyse.* » (Ringoot, R., 2014, p. 78).

<sup>142</sup> « (...) la remontée en « Une » indique en soi la valeur d'une nouvelle » (Ringoot, R., 2014, p. 76).

<sup>143</sup> « *L'analyse des Unes amène à recouper les données qui concernent l'identité éditoriale et celles qui concernent la construction de l'information, et à évaluer les effets de l'une sur l'autre* » (Ringoot, R., 2014, p. 75).

compenser ces manques par la consultation des originaux dans les archives physiques ce qui n'a pas toujours été possible étant donné l'aspect chronophage de la charge.

Par ailleurs, l'aspect fragmentaire d'un corpus basé sur une événementialité micro-locale n'engendrant au final que peu d'articles - souvent courts - dans les journaux locaux, induit des formes inégales à analyser : un rubricage pas forcément clair voire absent, manque de constance et de suivi etc. Cela étant, ces disparités témoignent aussi d'une invisibilité médiatique signifiante pour notre analyse.

Enfin, le relevé de la presse institutionnelle (municipale et communauté urbaine) a été moins problématique mais plus chronophage, étant donné qu'il relevait d'une collecte manuelle et systématique sur toute la période (1980-2013), dans des fonds d'archive différents, et qu'il permettait d'observer tous les éléments de dispositif et de contenu intéressants pour l'analyse.

### 1.3.2.3. Le discours : une analyse narrative et lexicale

Le discours des articles est appréhendé à partir d'une analyse narrative et lexicale. Isabelle Garcin-Marrou souligne la nécessité de « caractériser, pour chaque article, les grandes figures du récit, leurs motivations éventuelles et leurs actions » selon une perspective greimassienne (Garcin-Marrou, I., 2007, p. 13). Ce sont en effet des acteurs que nous devons caractériser en différentes figures qui, saisies par les récits de presse, font exister les usines concernées en les rendant visibles dans l'espace médiatique local. Nous constatons alors un choix opéré par le média local dans les figures qu'il donne à voir et à « entendre » dans ses contenus. Cette focalisation exprime sinon un positionnement, du moins une échelle d'importance accordée à ces « totems discursifs » dans leur légitimité à imposer leurs représentations du territoire, des usines ou d'un événement les prenant pour objet<sup>144</sup>. L'accession à la « reconnaissance » par la visibilité de ces « figures » locales est ainsi fortement dépendante du média : « La reconnaissance médiatisée est indissociable de la reconnaissance médiatique, dans ce sens où les médias ne se contentent jamais de transmettre des phénomènes de reconnaissance. Ils les coconstruisent au moins, les commandent souvent et les génèrent parfois en toute démiurgie » (Klein, A., Marion, P., 1996, p. 40). Nous considérons par ailleurs les usines étudiées comme des figures du récit dont les modalités d'accession à la reconnaissance passent par le discours médiatique.

---

<sup>144</sup> « L'identification des figures permet de comprendre la structure relationnelle instaurée par chaque récit de presse ; elle permet également de comprendre sur quoi ou sur qui le narrateur-journaliste choisit de régler la focale » (Garcin-Marrou, I., 2007, p. 14).

Cette identification est corrélée à un relevé du lexique qui donne à ces figures leur consistance symbolique. L'intérêt est de voir comment le discours de presse les mobilise, les fait parler et en produit des représentations<sup>145</sup> : repérage des verbes introducteurs, qualification des actants, des identités discursives, désignation des lieux, des événements, univers lexicaux qui leur sont associés etc., (Garcin-Marrou, I., 2007, p. 15). Une vigilance particulière est évidemment apportée à la qualification des deux espaces industriels et la manière dont ils apparaissent dans les contenus médiatiques : quel rapport à l'usine, quel lexique (champ lexical du « patrimoine »<sup>146</sup> par exemple), quel type de référence - lieu physique, lieu symbolique – pour quel type de mémoire – mémoire du travail (interne), mémoire de l'usine, mémoire du territoire (externe) - ? À ce sujet, une analyse thématique nous paraît appropriée afin de dégager les traits saillants des processus de construction mémorielle à partir de la qualification des usines. Ce repérage thématique est ainsi réalisé pour stabiliser les occurrences médiatiques des usines : il est intéressant de discerner par quel vecteur discursif les usines surgissent dans la presse.

Deux types de référence à l'objet peuvent ainsi être identifiés :

- Référence « directe » par le site concerné : l'usine est objet « premier » de discours.
- Référence « médiatée » : l'usine est objet « second » de discours et apparaît par d'autres biais thématiques : projet urbain, portraits individuels par exemple.

La qualification des titres<sup>147</sup> est enfin utile à noter : la distinction entre titre informatif et incitatif<sup>148</sup> permet notamment de rendre compte du niveau de prérequis dont doit jouir le lecteur

---

<sup>145</sup> Cette schématisation particulière qui vise à informer l'autre (éventuellement à le rendre plus "compétent") demande à son auteur non seulement de disposer d'un certain nombre de représentations de ce dont il parle ("le thème") et de ses destinataires mais également des représentations des énonciateurs qu'il cite ou qu'il fait parler. Les représentations sont ainsi inférées des images qui sont proposées dans la matérialité textuelle (à travers par exemple la façon de désigner et de caractériser les acteurs, ce qu'ils font et ce qu'ils disent), et qui constituent des traces des opérations d'une pensée "mise en mots", représentatives ici de la démarche cognitive du médiateur » (Moirand, S., 2007, p. 67). Dans notre sujet, la manière de présenter et qualifier les acteurs révélera la légitimité et le statut que leur confère la presse quotidienne locale.

<sup>146</sup> Le lexique utilisé est alors très fortement corrélé au contexte institutionnel et la légitimation progressive de la notion de « patrimoine industriel ». Ce contexte institutionnel a une influence sur la circulation des mots, les désignations et formules renvoyant aux usines étudiées.

<sup>147</sup> « Les titres d'information sont d'une importance capitale ; car non seulement ils annoncent la nouvelle ("la fonction épiphanique") non seulement ils conduisent l'article ("fonction guide"), mais encore, ils résument, ils condensent, voire ils figent la nouvelle au point de devenir l'essentiel de l'information. Le titre acquiert donc un statut autonome ; il devient un texte à soi seul, un texte qui est livré au regard des lecteurs (et à l'écoute des auditeurs) comme tenant le rôle principal sur la scène d'information (Charaudeau, 1983, p. 102) » (Ringoot, R., 2014, p. 87).

<sup>148</sup> « Le discours professionnel distingue deux « styles » de titres qui sont les titres informatifs et les titres incitatifs, renvoyant au « style du Monde » et au « style Libé ». Ces deux modèles à partir desquels s'effectuent des choix énonciatifs plus ou moins nuancés opposent deux rapports à l'information. Le premier promeut la neutralité et l'objectivité en répondant en partie aux impératifs de la règle des 5W (quoi, où, quand, pourquoi, comment). Le second privilégie l'effet de surprise visant à susciter la curiosité du lecteur. (...) Privilégiant la métaphore et le jeu de mots, le titre incitatif a la capacité d'insérer l'événement dans un réseau d'association d'idées qui active

pour sa compréhension. L'utilisation régulière de titres informatifs renforce par exemple l'idée d'usines peu reconnues dans l'espace public local, empêchant le journaliste de jouer avec les mots et nécessitant une titraille explicite qui ne va pas chercher à puiser dans le « réservoir à symboles » du lecteur (Ringoot, R., 2014).

Ces thèmes et modalités référentielles se réalisent également dans des genres journalistiques et registres de discours qui renvoient aux processus de narrativisation et permettent une caractérisation plus fine des articles, de dégager une « tonalité » etc.

Concernant le genre journalistique qui s'apparente à la typologie des articles considérés en lien avec une société donnée<sup>149</sup> et présuppose un style d'écriture journalistique (dont le registre fait finalement partie), nous ne souhaitons pas maintenir la division traditionnelle et idéale-typique entre l'information (brève, compte rendu, reportage, interview...), associée à l'objectivité, et le commentaire (éditorial, billet, chronique...), associé à la subjectivité. Pour nous et comme pour bien des journalistes de métier, ces dimensions s'entremêlent et peuvent se retrouver dans tout type d'article. Leur intérêt est qu'elles dénotent un engagement plus ou moins marqué du média sur les questions relatives au devenir de ces usines, leur mémoire etc. Un simple relai d'informations – souvent dans des articles brefs - traduit un engagement limité à la transmission factuelle quand des commentaires peuvent signifier une prise de position du journal dans le débat local. Nous en analysons alors les tenants et aboutissants<sup>150</sup> à partir notamment du repérage des plans d'embranchement et des modalisations<sup>151</sup> (Maingueneau, D., 2016). Ce degré d'investissement du média dans les problématiques locales se remarque également dans la séparation anglo-saxonne classique entre les genres d'article dans lesquels l'information est produite à partir de la présence du journaliste sur le terrain (« journalisme debout ») et ceux dans lesquels l'information est produite à partir d'autres informations (« journalisme assis »). Ensuite, le genre peut être parfois fondu dans une « hybridation catégorielle » que Roselyne Ringoot appelle une « rubrique-genre » qui « ne renseigne pas sur ce dont parle la rubrique,

---

*l'imaginaire collectif. Ludique, bref, suggestif, le titre incitatif constitue en soi un facteur de valorisation de l'événement.* » (Ringoot, R., 2014, p. 89).

<sup>149</sup> Les genres de discours renvoient plus précisément à des « dispositifs de communication qui ne peuvent apparaître que si certaines conditions socio-historiques sont réunies. (...) On pourrait ainsi caractériser une société par les genres de discours qu'elle rend possibles et qui la rendent possible » (Maingueneau, D., 2016, p. 50).

<sup>150</sup> « Le reportage, l'interview, le portrait ou l'enquête contribuent à certifier que le journal produit sa propre information, et ne se contente pas de reprendre des énoncés piochés ailleurs. Dans son analyse de discours, l'étudiant doit repérer si l'information qu'il étudie bénéficie de ce traitement, car il signale l'importance que le journal donne à ce sujet. » (Ringoot, R., 2014, p. 119).

<sup>151</sup> Modalisation entendue comme « (...) la relation que le locuteur entretient avec ce qu'il dit » (Maingueneau, D., 2016, p. 119)

mais *signale plutôt un format (...) particulier* ou un genre indigène tout en faisant référence à *la technicité journalistique de l'angle* » (Ringoot, Roselyne, 2014, p. 70). Le portrait, renvoyant à un genre journalistique et un format particuliers, souvent remarqué à propos de nos objets de recherche, en est un des exemples canoniques.

Le genre prédétermine par ailleurs les identités discursives auxquelles le journaliste va faire appel dans son article car il « influence le choix des personnes dont on rapporte le discours, et la manière de le faire. » et va en quelque sorte par ce moyen structurer son énonciation (Ringoot, Roselyne, 2014, p. 150). Si nous gardons l'exemple de la rubrique-genre du « portrait », celui-ci induit un registre de discours souvent épideictique et centré sur l'individu. Cette célébration peut par ailleurs relever d'une synecdoque d'un éloge du territoire (ou d'un élément le composant).

Cependant, le classement des unités rédactionnelles (genres, rubriques, etc.) de notre corpus nous semble parfois flou tant dans leur définition<sup>152</sup> que dans leur adaptation à notre recherche étant donné que nos articles appartiennent souvent à des échelles micro-locales qui ne sont pas toujours méticuleusement agencées et dont la structuration comporte certaines négligences. D'où des difficultés de catégorisation. Le repérage global de ces unités est néanmoins une aide à l'analyse et s'effectue nous l'avons vu sur les différents niveaux textuels des pages considérées.

La logistique de recherche ne nous a pas permis de porter une attention spécifique et autonome à la dimension iconique des représentations médiatiques de ces deux espaces industriels. En effet, nous travaillons sur un corpus médiatique particulièrement volumineux et n'avons pu en traiter de manière précise ses aspects iconiques. De plus, la base de données Europresse, outil de récolte du corpus contemporain (1997-2013), ne renseigne pas la dimension iconique des articles avant la fin 2010.

Cependant, nous ne pouvons omettre que le discours médiatique, polyphonique, est aussi composé d'images (Burgess, J., 1990), et qu'il est nécessaire d'en tenir compte ; sinon de manière exhaustive, du moins par la mise en œuvre de quelques focalisations issues du découpage préalablement opéré par nos soins : jalons temporels sur les moments-clefs de

---

<sup>152</sup> Un flou déjà souligné par Jean-Michel Adam : « Ce double classement des unités rédactionnelles de la presse écrite, en genres et en rubriques, explique assez bien le fait que, quand on veut en savoir plus à propos de ces catégories, on se trouve en face d'une hétérogénéité et d'un flou définitionnel décourageants » (Adam, J.-M., 2001).



l'histoire post-fermeture des deux usines. Jean-Claude Daumas souligne ainsi l'importance de l'image en matière de construction mémorielle puisqu'elle constitue un « substitut moderne et désacralisé du monument » (Daumas, J.-C., 2006) et peut être ainsi un moyen de pallier à l'oubli mémoriel occasionné par une politique urbaine de table-rase<sup>153</sup>. De plus, Julien Auboussier et Isabelle Garcin-Marrou rappellent que dans la presse institutionnelle territoriale, et on peut étendre cette analyse à la presse locale, « *la photographie participe à la construction d'une identité singulière de la ville susceptible d'entretenir ou d'affirmer un sentiment d'appartenance* (Lussagnet, 1995, 85) » (Auboussier, J., Garcin-Marrou, I., 2011, p. 6).

Nous avons donc concentré l'analyse iconique sur quelques articles exemplaires du corpus que nous avons placés en annexe de ce travail (annexe 3, p. 56-76). En partant du principe que l'image peut « *illustrer l'information, la compléter, mais aussi être la source première accompagnée d'un texte ou d'une simple légende* » (Lits, M., 2008, p. 44), cette analyse se fait à partir de la question suivante : quel(s) élément(s) le média local choisit de rendre visible par la photographie et par là orienter les représentations du lecteur : le bâti, les acteurs etc. Nous pouvons ainsi remodeler une de nos hypothèses de recherche en nous demandant si la conservation du bâti va conditionner la manière de représenter par des images ces usines dans l'espace médiatique local. Par ailleurs, rappelons que c'est aussi l'aspect formel du média (rubrique, angle etc.) qui va influencer les contenus iconiques : les rubriques « portrait » vont par exemple induire une mise en image la personne mise en lumière dans l'article.

Ainsi, nous pouvons parler, à propos de notre analyse du discours de presse, d'investigation de l'« énonciation textuelle », au sens de Roselyne Ringoot, structurant les articles étudiés : prise en compte des énoncés journalistiques, iconiques et verbaux<sup>154</sup>. Notons plus globalement que ces perspectives d'analyse sont réutilisées pour l'analyse des entretiens : figures d'acteurs, de lieux, rapport au temps et à l'espace etc.

#### 1.3.2.4. Récit médiatique : des configurations discursives structurant des événements en contexte

Forme et contenu participent ainsi à la scénarisation de l'information locale. Cela dit, comme nous l'avons déjà notifié, l'analyse de nos articles ne peut se faire sans une articulation avec un

---

<sup>153</sup> Il insiste en effet en remarquant que « *l'activité photographique* serait venue suppléer à un défaut de travail officiel de mémoire, rendu impossible par la politique de la table rase, en instituant une sorte de mémoire portative attachée non aux objets mais aux personnes » (Daumas, J.-C., 2006, p. 69).

<sup>154</sup> « *Il s'agit du contenu des articles et des visuels qui constituent l'offre informationnelle mais également des modalités de leur arrangement : titres, rubriques, genres journalistiques, etc.* » (Ringoot, R., 2014, p. 19).

contexte territorial et institutionnel qui permet d'ajouter une couche sémantique supplémentaire au récit de presse. Ce contexte renvoie à une événementialité qui structure les récits médiatiques en moments et instants discursifs (Moirand, S., 2007). Un événement est un fait social extérieur qui accède à la visibilité et au sens par sa mise en récit médiatique. Il témoigne par ailleurs d'un moment de passage d'un état à un autre, d'une situation à une autre – fermeture, démolition, valorisation/conservation (physique et/ou symbolique) -, déclenchant un discours tiers – c'est la mise en récit médiatique de l'événement – qui contient une part inévitable de subjectivité (Lits, M., 2008, p. 11). Nous pouvons alors dégager des « configurations discursives » ancrées dans un contexte spatio-temporel et fournissant des cadres interprétatifs aux événements relayés et relatés par le média local. Roselyne Ringoot entend la « configuration discursive » comme un « facteur *d'inscription de l'événement dans un schéma qui lui préexiste, elle présuppose aussi une logique temporelle, entre l'antériorité qui motive l'action, le présent de la performance, et la postériorité des conséquences* » (Ringoot, R., 2014, p. 92). Cette notion est particulièrement opérante pour traiter par exemple des manifestations de contestation à la fermeture où des schémas interprétatifs génériques sont mobilisés pour l'analyse et où le média local s'institue en narrateur de la conflictualité salariés/direction<sup>155</sup>. Ces configurations discursives sont amenées à se modifier lors de chaque événement en lien avec la trajectoire des usines : manifestations, fermeture, démolition, sorties de livre, dates anniversaires, expositions, Journées du Patrimoine, classement, etc. Le temps long sur lequel se base la recherche permet de dégager différentes configurations discursives entendues, donc, comme des schémas narratifs évolutifs.

Les configurations discursives construisent enfin un rapport au temps et à l'espace qui sont très importants dans notre recherche et repérables dès la phase de collecte du corpus : « Étudier le *traitement médiatique d'un événement dans la presse relève en premier lieu de catégories renvoyant au temps et à l'espace du support, et qui interviennent dès le recueil de données* » (Moirand, S., 2007, p. 13).

L'analyse des registres lexicaux dans la presse et entendus comme les jeux de langages renvoyant aux pratiques des locuteurs (Charaudeau, P., Maingueneau, D., 2002) permet notamment d'appréhender la temporalité médiatique. Pour exemple, un registre « nostalgique » témoignera d'un regard rétrospectif du journal quand un registre de la « nouveauté » orientera

---

<sup>155</sup> « *La configuration discursive dans les titres participe à la sédimentation de l'événement en Une, en l'assignant à un micro-récit. Celui de la "manifestation" par exemple, implique deux protagonistes conflictuels, dont un, en quête d'un objet de valeur. Cette désignation a l'avantage de signifier la mobilisation sous un mode générique, qui pose un cadre interprétatif suffisamment stable pour fonctionner dans la durée, mais néanmoins assez ouvert pour intégrer des rebondissements* » (Ringoot, R., 2014, p. 92).

le récit vers le futur. Dans ce cadre, le relevé des déictiques (ou embrayeurs) et indicateurs temporels précise l'analyse<sup>156</sup>, tout comme celui des plans d'embranchement (narration embrayée et/ou non-embranchée<sup>157</sup>). Ce rapport au temps est crucial dans le récit médiatique puisqu'il va conditionner les représentations sociales de ces usines et élaborer dans le même temps son rapport à la mémoire industrielle locale.

#### 1.3.2.5. Une co-construction discursive de la mémoire locale

Le discours médiatique contribue à construire l'événement en le « nommant » (Londei, D., et al., 2013). Mais il n'est pas le seul. Jocelyne Arquembourg en effet souligne que « le processus de détermination des événements et des situations ne repose pas entièrement sur les médias et convoque une pluralité d'acteurs. », (Arquembourg, J., 2005, p. 29). Les questionnements locaux sur le devenir post-fermeture des usines étudiées rendent ainsi compte d'une polyphonie<sup>158</sup> discursive dans l'espace public local caractérisée par les scènes discursives précédemment évoquées : associations, institutions, politiques etc.

Cette multitude de discours est d'autant plus importante pour l'analyse au regard de leur dimension relationnelle : les acteurs sont en contact les uns avec les autres dans l'espace public local ce qui crée du consensus et du dissensus. Ces discours présents dans les contenus médiatiques et que le discours journalistique agence, renvoie au concept de « discours social » entendu comme une « notion dynamique et opératoire, pour envisager les discours comme étant à la fois porteurs et vecteurs d'une histoire et d'une mémoire collectives, socialement marquées. » (Tavernier, A., et al., 2010, p. 10). Nous nous intéressons effectivement à des discours socialement et territorialement marqués, qui sont porteurs et vecteurs d'une histoire et d'une mémoire locale (responsables associatifs, hommes politiques etc.). Cette polyphonie discursive est par ailleurs elle-même cadrée par un canevas institutionnel. Les désignations de nos espaces industriels dans les presses analysées ne sont en effet pas « neutres »<sup>159</sup>, elles

---

<sup>156</sup> On distingue l'embrancheur de l'indicateur temporel selon s'il s'agit d'un repère vis-à-vis de l'énonciation (embrayeurs : « maintenant », « aujourd'hui », « hier », « demain » etc.) ou vis-à-vis de l'énoncé (indicateurs : « à ce moment-là », « à ce jour-là », « la veille », « le lendemain » etc.), (Maingueneau, D., 2016, p. 109).

<sup>157</sup> « La grande majorité des énoncés comporte des embrayeurs ; ils sont donc en relation avec leur situation d'énonciation : on parle alors d'énoncé embrayé. (...) On peut également produire un énoncé qui soit dépourvu d'embrancheurs, qui se présente comme coupé de la situation d'énonciation ; on parle alors d'énoncé non embrayé » (Maingueneau, D., 2016, p. 111).

<sup>158</sup> « Quand il parle, un locuteur ne se contente pas d'exprimer ses propres opinions, il fait constamment entendre diverses autres voix, plus ou moins clairement identifiées, par rapport auxquelles il se situe » (Maingueneau, D., 2016, p. 135).

<sup>159</sup> « L'acte de nommer des événements constitue ainsi l'une des principales tâches du discours d'information ; en prenant en charge ce travail de catégorisation, ils interviennent activement dans notre perception non seulement de l'actualité (objet a-référentiel construit par le discours médiatique) mais plus largement du réel » (Calabrese Steimberg, L., 2012, p. 30).

évoluent en fonction des périodes que nous avons étudiées et dépendent étroitement non seulement du contexte local (comment nomme-t-on localement ces usines dans l'espace public local ?) mais également du contexte institutionnel et de l'évolution de la terminologie patrimoniale – qui va de pair bien entendu avec l'élargissement de la notion même de patrimoine - avec notamment l'apparition de la formule « patrimoine industriel » qui se légitime peu à peu à partir des années 1990.

La notion de « discours social » nous intéresse dans le sens où nous cherchons à savoir ce que sont ces « discours transverses » (Tavernier, A. et al., 2010) dans la matérialité des médias (Moirand, S., 2007). A partir de ces discours, l'archi-discours du journal procède en effet à un travail de construction narrative avec une logique discursive, narrative et chronologique. La presse met en récit, c'est-à-dire opère, par une « *synthèse de l'hétérogène* » (Ricoeur, P., 1983), une mise en cohérence et congruence de fragments d'histoire industrielle locale. Il s'agit donc d'un récit à partir d'autres récits<sup>160</sup>. La notion de récit est entendue ici simplement comme la « *représentation d'un événement* » (Lits, M., 2008, p. 11) et d'une histoire, dans la perspective d'une reconfiguration de l'expérience temporelle, à partir de cet événement : exemple de la « fermeture » des usines sur laquelle va s'ancrer le média pour reconstruire un récit de la « vie » de l'usine jusqu'à sa « mort ». D'où l'idée d'une co-construction narrative produisant une mémoire locale univoque à partir de récits dispersés et parfois concurrents (Delforce, B., Noyer, J., 1999<sup>161</sup>), de « paroles désorganisées »<sup>162</sup> (Orlandi, E.-P., 2001). Formellement, les rubriques et les dispositifs énonciatifs en général signifient l'interaction du discours journalistique avec d'autres discours sociaux témoignant ainsi de sa dimension interdiscursive (Ringoot, R., 2014, p. 39).

Ce travail narratif est particulièrement visible dans les moments discursifs liés à une événementialité fondatrice pour les usines étudiées : fermeture, démolition,

---

<sup>160</sup> « *Les récits d'information (...) imbriquent de manière polyphonique une multitude d'autres récits dont ils ne sont que l'aboutissement : narrations produites par des acteurs sociaux sur le terrain des événements, récits des faits repris, produits, voire anticipés dans leur version officielle, par des acteurs politiques, témoignages variés etc. Les récits d'information se présentent comme des architectures énonciatives sophistiquées, plus ou moins unifiées ou plus ou moins dissonantes selon les cas. (...). Ces tensions peuvent prendre la forme de luttes pour l'appropriation du sens des événements, des situations ou des actions (...)* » (Arquembourg, J., 2005, p. 29).

<sup>161</sup> « *La médiatisation est donc construite par les discours sociaux en même temps qu'elle participe à leur construction. C'est pourquoi nous préférons adopter le terme de co-construction : les acteurs sociaux -parmi lesquels les médias eux-mêmes- agencent, par leurs rapports de concurrence, une certaine forme de coopération qui permet certains modes de stabilisation des différents discours sociaux. La polyphonie dont parlent les linguistes est donc, pour nous, l'ensemble des mécanismes de convocation des discours sociaux antérieurs, la restructuring progressive de ces discours dans le jeu des concurrences discursives et la construction (parfois) de la domination d'un (de quelques) discours sur d'autres.* » (Delforce, B., Noyer, J., 1999, p. 9).

<sup>162</sup> « (...) signifient des lieux où le sens fait défaut, incidence de nouveaux processus de signification qui atteignent en même temps l'ordre du discours et l'organisation sociale urbaine » (Orlandi, E.-P., 2001, p. 107).

conservation/valorisation. Nous pouvons alors constater d'une mise en récit valorisante, utile à l'image d'un territoire et des procédés de gommage de tous les éléments considérés comme dévalorisants (conditions de travail, maladie etc.) qui pourront par ailleurs apparaître lors d'instantanés discursifs ponctuels (portrait d'anciens ouvriers etc.).

Notre travail a donc pour objectif principal de connaître et dégager les modalités d'apparition des usines dans les contenus des presses analysées (locale, institutionnelle) et leur mise en récit. À partir d'un croisement entre analyse narrative et lexicale, nous identifions, sur un temps long, des choix journalistiques - notamment par les mots, l'orientation des articles - qui vont désigner des faits, catégoriser des sujets, leurs actes, comportements et ainsi thématiser des discours - dans leur porosité avec des pratiques sociales (Cislaru, G., Sitri, F., 2012) - sur les usines et leurs enjeux mémoriels en corrélation avec un ancrage territorial - économique, socio-politique - (Haas V., Garcin-Marrou I., 2011).

Nous pouvons rapprocher de notre analyse deux des quatre axes de la « loi de proximité » dépeints par Yves Agnès (2002) :

- L'axe géographique : échelle institutionnelle de focale médiatique (quartier, arrondissement, commune, agglomération, région).
- L'axe chronologique : présent, futur/passé immédiat, futur/passé lointain.

Ainsi, une remise en contexte spatio-temporel est nécessaire pour saisir tout discours médiatique local qui est, par définition, situé dans un espace géographique et en produit des représentations.

Ces différentes formes de caractérisation et méthodologie d'analyse du corpus médiatique comportent un problème majeur : son aspect fragmentaire. Il est difficile de dégager de la cohérence et de la continuité médiatique dans une médiatisation d'événements micro-locaux relatifs à la trajectoire des deux espaces industriels. Mais c'est lors de surgissement d'instantanés et moments discursifs générés par des « événements » que le média local opère une reconfiguration de l'expérience du temps qui se veut cohérente. C'est donc plus dans la synchronie que dans la diachronie du corpus que cette cohérence narrative est saisie.

### 1.3.3. *L'apport des entretiens semi-directifs comme complément au corpus médiatique : rempart au médiacentrisme et position du chercheur*

À l'instar de Bernard Delforce et Jacques Noyer, nous considérons que la parole médiatique, bien qu'agrégant d'autres types de discours dans ses propres contenus, n'est qu'une forme discursive parmi d'autres qui modèle les représentations et construit le sens dans l'espace public local (Delforce, B., Noyer, J., 1999). Aussi, pour nous prémunir d'un excès de médiacentrisme dans l'analyse, il nous est apparu nécessaire d'élargir notre corpus discursif à d'autres types de « parole publique » évoluant hors de l'espace médiatique<sup>163</sup>. Les entretiens semi-directifs – menés à partir d'une grille d'enquête plutôt souple et s'adaptant au profil de l'enquêté – nous ont alors été un complément satisfaisant grâce à leurs deux principaux apports à l'analyse :

- En premier lieu, les entretiens relèvent d'un apport classique qui consiste à les considérer comme source et complément d'information à propos de l'histoire et la chronologie des usines et territoires étudiés. C'est d'ailleurs cette dimension « informations historiques » qui a été mise en avant par l'enquêteur pour obtenir ces entretiens.
- En second lieu, ces entretiens se révèlent également être un matériau fécond à analyser puisque des processus signifiants se dégagent des discours de ces acteurs dans un cadre discursif plus « libre » et relativement moins contraint par les appartenances institutionnelles<sup>164</sup> : point de vue des acteurs de la réhabilitation sur les usines concernées, leurs actions, les conflits institutionnels etc., sur la base d'une sociologie compréhensive. À travers la situation d'entretien, les acteurs interrogés élaborent un travail de reconstruction mémorielle et de reconfiguration temporelle concernant la trajectoire de ces usines en se basant sur un discours téléologique ancré contextuellement. Ce qui pose en creux la question du rapport au passé qu'entretiennent

---

<sup>163</sup> « (...) si les médias constituent un lieu déterminant de construction sociale du sens, cette construction s'opère aussi dans d'autres arènes, sans doute moins visibles mais probablement tout aussi configurantes de la nature et de l'extension des problèmes publics. (...) L'une des questions essentielles de l'analyse de la médiatisation est, de ce point de vue, celle de l'articulation de ce lieu spécifique avec ces autres espaces où se trouvent également mis en débat les problèmes publics. Ce qui s'échange en dehors de la médiatisation (avant comme après) ne peut qu'aider à comprendre ce qui se passe dans la médiatisation. (Delforce, B., Noyer, J., 1999, p. 14).

<sup>164</sup> La notion d' « institution » est à entendre ici de manière plus large que précédemment, « par "institution", on n'entendra pas seulement ces structures exemplaires que sont l'armée ou l'Eglise, mais plus largement, tout dispositif qui délimite l'exercice de la fonction énonciative, le statut des énonciateurs comme celui des destinataires, les types de contenus que l'on peut et doit dire, les circonstances d'énonciations légitimes pour un tel questionnement » (Maingueneau, D., 1991, p. 18).

ces acteurs et leurs discours présents (Davallon, J., 2000)<sup>165</sup>. Nous analysons donc cette reconstruction à partir d'une méthodologie alliant analyse narrative et lexicale qui rejoint donc celle appliquée aux discours médiatiques.

Finalement, cela revient à distinguer dans l'analyse « ce que nous apprend le discours de mémoire qui concerne le fait et ce que ce discours nous apprend, à travers ses interprétations du fait, sur la société qui le produit » (Rautenberg, M., 2003, p. 29).

Par ailleurs, nous sommes amenés à nous questionner sur la typologie des acteurs interrogés. En effet, ceux-ci ont des positions institutionnelles disparates bien qu'ils présentent tous le point commun d'être des porte-parole chargés de l'autorité de représenter le groupe social ou l'institution qui les a mandatés (Bourdieu, P., 2001). Nous trouvons en effet des responsables associatifs, d'anciens acteurs politiques, et des acteurs institutionnels (anciens ou actuels) de diverses émanations de collectivités publiques. Il découle de cette catégorie spécifique d'entretien une certaine aisance commune à manier le discours, et la problématique pour l'enquêteur de « s'imposer aux imposants » par la neutralisation des formes de « fascination » qu'a pu impliquer la rencontre avec des hommes et femmes incarnant le pouvoir (Chamboredon, H., et al., 1994)<sup>166</sup>. De plus, certains des acteurs occupaient des positions hybrides – appartenant à la fois aux scènes institutionnelle et civile locales – ce que nous avons tenté de prendre en compte dans l'analyse.

Notons enfin que nous avons essuyé quelques refus d'entretien ou d'enregistrement de la situation d'interaction enquêteur-enquêté, ce qui a été parfois un frein dans notre travail<sup>167</sup> puisque comme le rappellent Stéphane Beaud et Florence Weber, bien que les dominants aient « pignon sur rue », ceux-ci « *savent mieux se préserver du regard rapproché de l'ethnographe, soit en rendant difficile ou impossible l'accès au terrain soit en acceptant des formes de collaboration très contrôlées* » (Beaud, S., Weber, F., 2003).

Une des difficultés herméneutiques posée par les deux fonctions (informations historiques, discours d'acteurs signifiants) et qui peut être plus largement étendue à l'ensemble du corpus d'archives de presse, renvoie à l'« effet de réel » que génèrent, pour l'analyste, ces discours

---

<sup>165</sup> « (...) le patrimoine pose une différence entre nous et un ailleurs temporel ou spatial, à partir duquel nous pouvons nous situer tant du point de vue des façons de faire que de penser. Il y a ce qui a été et ce qui est ; ce qui est par rapport à ce qui a été » (Davallon, J., 2000, p. 8).

<sup>166</sup> « *La fascination que l'on a pu éprouver face à certains enquêtés représentant l'incarnation du pouvoir révèle bien le degré d'intériorisation de cette domination sociale et de sa subjectivité* » (Chamboredon H., et al., 1994, p. 116).

<sup>167</sup> Une association d'anciens travailleurs de Rhône-Poulenc Textiles Vaise (Rhodiaceta) a notamment refusé un entretien qui aurait pu être fort utile à la recherche par sa proximité avec l'usine.

d'acteurs et ces archives de presse. Joëlle Le Marec souligne en effet, et en citant Arlette Farge, que « l'archive produit sur le lecteur la sensation "d'enfin appréhender le réel. Et non plus de l'examiner à travers le récit sur, le discours de. Ainsi naît le sentiment naïf, mais profond, de déchirer un voile, de traverser l'opacité du savoir et d'accéder, comme après un voyage incertain, à l'essentiel des êtres et des choses... L'archive agit comme une mise à nu [...]]. Des morceaux de vérité à présent échoués s'étalent sous les yeux" (Farge, 1989, p. 14). Mais elle poursuit cependant en précisant que ces vérités n'ont pas de sens en tant que données, hors de l'interprétation qu'elle devra en donner pour autrui dans un cadre académique » (Le Marec, J., 2002). De la même façon, les entretiens semi-directifs produisent cet « effet de réel » recherché un temps par le chercheur (informations historiques), bien que conscient du caractère construit de la situation d'enquête, mais dont la mise à distance permise par la retranscription et l'analyse a mis au jour des discours d'acteurs situés et en interaction dans l'espace public local.

#### 1.3.4. Conclusion : un corpus hétérogène

Nous pouvons résumer notre corpus à partir de ce schéma :

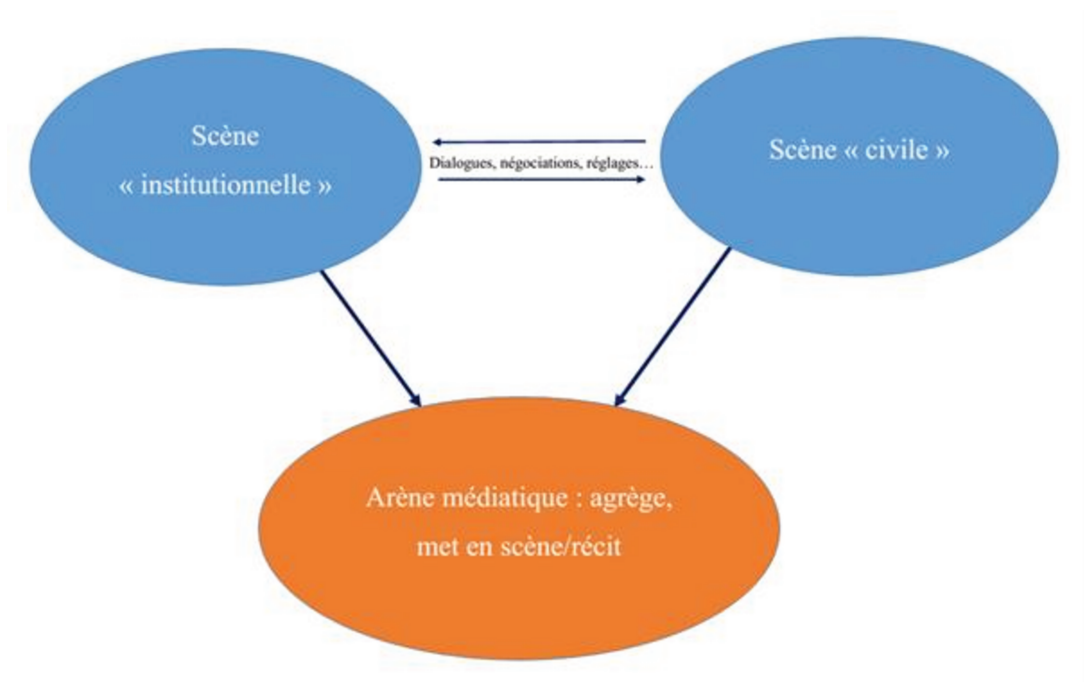


Figure 10 : les « scènes » discursives analysées  
(Schéma réalisé par nos soins)

Comprenons-le de la façon suivante : l'arène médiatique (presse locale, territoriale et associative) est perçue comme un espace de recomposition d' « un horizon sémantique et normatif de la reconnaissance » (Voirol, O., 2005) des espaces industriels étudiés et ce, à partir



d'un travail de synthèse de l'hétérogénéité discursive s'y référant (Ricoeur, P., 1983) que constitue l'espace public local (scène « institutionnelle » et « civile »).

Rappelons que nous choisissons le terme « arène » car il s'agit de discours publicisés – rendus publics - et donc « mis en scène » par un contexte d'énonciation et qui se configurent dans des champs d'action conflictuels (politique, associatif, médiatique). Il faut donc entendre les flèches du schéma comme l'illustration des relations d'interlocution entre ces « scènes » ou « arènes » discursives.

Enfin, l'empan de la période qui intéresse notre recherche (1980-2013) produit une « épaisseur temporelle » qui permet de prendre en compte d'une part une idée de « trajectoire » - celle, post-fermeture, des usines étudiées - et de l'autre, l'idée d'« identités multiples » - celles des acteurs politiques, associatifs et médiatiques – (Domenget et al., 2015 : 18) qui gravitent autour. Différentes chronologies sont donc articulées et singulières à leur champ discursif de rattachement : chronologie médiatique, institutionnelle et associative.

A partir de là, le discours médiatique fait coïncider des temporalités différentes avec sa propre temporalité sur le principe de la concaténation. Le média opère donc un « travail *d'articulation* temporelle » (Domenget, et al., 2015 : 18).

Ce qui caractérise finalement notre corpus, et à la différence d'autres travaux d'analyse de discours de presse, c'est que nous nous trouvons ici face à une événementialité médiatique plutôt faible. L'originalité de notre recherche tient en effet dans une attention au discours et au non-discours renvoyant aux dialectiques visibilité/invisibilité, mémoire/oubli. Il s'agit d'usines en échec qui ferment en 1980 dans des espaces urbains en décrépitude socio-économique et qui laissent place rapidement à l'oubli avant une éventuelle recomposition mémorielle et discursive<sup>168</sup>. Ainsi, comme nous l'avons souligné plus haut, mis à part des moments forts c'est-à-dire des moments discursifs qui conduisent à des apparitions régulières des usines dans les contenus médiatiques (Moirand, S., 2007) - trois phases principales de discours qui se matérialisent par des « pics discursifs » : fermeture, démolition, conservation/valorisation - il y a globalement peu d'occurrences sur toute la période et la méthode d'enquête relève forcément du bricolage ; nous analysons des éléments diffus et disparates qui rendent l'enquête difficile :

---

<sup>168</sup> P. Lacombe identifie 4 phases dans la vie d'une usine : temps productif (outil de production entretenu, renouvelé (démolitions partielles, reconstructions), temps du déclin (outil de production au ralenti, partiellement abandonné, moins bien entretenu), temps du retrait (démolitions, abandon (friches, ruines)), temps de la renaissance (restaurations, recyclage). (Veschambre, V., 2008).

différents acteurs, différents supports, articles souvent courts dans les contenus de presse. Cela se traduit par des articles qui relèvent pour la plupart du temps d'instantanés discursifs qui disparaissent des contenus médiatiques aussi vite qu'ils sont arrivés.

D'où la nécessité par ailleurs d'aller au-delà du simple discours médiatique et de nous intéresser plus généralement à l'espace discursif local.

## 2. Cadrage théorique

### 2.1. *Analyse de discours et hétérogénéité située*

Notre corpus fortement hétérogène est analysé dans une approche communicationnelle où le contexte est primordial. Nous observons une multitude de situations de communication illustrées par les « scènes discursives » en interaction. Ces situations constituent pour Joëlle Le Marec – même si l'auteure fait plutôt référence aux situations d'enquête et au contexte de recherche englobant les communications analysées, nous nous permettons ici d'en ré-utiliser la portée - un méta-corpus de contextes communicationnels qui « permet de rendre beaucoup plus explicite le statut des données dès lors que celles-ci sont toujours relatives à des contextes précisés » (Le Marec, J., 2002, p. 9). Nous comprenons ainsi que la nature hétérogène du corpus collecté nous oblige à nous situer l'analyse replaçant les discours dans leur « environnement naturel ». Les productions discursives analysées s'inscrivent en effet dans des contextes territoriaux particuliers (économiques, socio-politiques etc.) qui les modèlent et les ploient. C'est pourquoi nous nous situons dans une approche classique de l'analyse de discours c'est-à-dire « *une forme d'analyse des énoncés fondés sur leur mise en contexte, en tant que ces énoncés "définissent dans l'espace social une certaine identité énonciative historiquement circonscriptible"* » (Oger, C., Ollivier-Yaniv, C., 2003/2). Une attention particulière est donc portée à l'articulation entre énoncé et énonciation<sup>169</sup>. Même si nous l'avons évoquée brièvement à propos du genre journalistique, notons ici que la notion de « genre de discours » qui permet sa catégorisation est perçue « *comme le point d'articulation entre le texte et son contexte de production* » (Floréa, M.-L., 2012, p. 43).

Dans le cadre de nos entretiens par exemple, les « énoncés attestés » des acteurs interrogés (Mazière, F., 2010, p. 8) s'analysent à partir de la saisie de leurs positionnements institutionnels, politiques, sociaux, etc., des diverses positions « officielles » de l'institution – dans son sens

---

<sup>169</sup> « *Nous avons d'une part l'instauration du sujet parlant (instance de médiation entre la langue et le discours), et nous avons d'autre part le résultat de l'acte d'énonciation (l'énoncé)* » (Ringoot, R., 2014, p. 11).

élargi (Maingueneau, D., 1991) - dans laquelle ils évoluent, ainsi que de la conflictualité s'y déroulant. Ceci nous permet également d'objectiver leurs positionnements discursifs, puisque « comprendre le discours institutionnel nous suggère *de prendre en considération l'ensemble des pratiques qui forment le "champ d'intelligibilité"* où il prend sens. » (Oger, C., Ollivier-Yaniv, C., 2003/2). Ainsi, nous avons pu constater, dans la conduite et l'analyse des entretiens semi-directifs, des formes de conflictualité inter-associatives qui apparaissaient, certes, dans les contenus médiatiques, mais qui nous ont permis dans le cadre de la situation d'entretien, de saisir les positionnements discursifs des acteurs de manière plus claire et moins « lissée » (Oger, C., Ollivier-Yaniv, C., 2003<sup>170</sup>) : chaque association a sa « version », parfois politique du conflit et qui s'explique par une position institutionnelle et dans le territoire précise.

Les discours analysés sont donc à comprendre comme étant une parole institutionnelle incarnée par des acteurs dont la position est plus ou moins contrainte. En résultent des formes de lissage discursif plus ou moins marqué<sup>171</sup>. Par exemple, le fait que certains anciens acteurs institutionnels interrogés aient changé de fonction depuis la période qui intéresse l'entretien, a pu générer une certaine liberté de ton utile au chercheur. Notre ambition est donc d'articuler deux types de discours institutionnels dans l'analyse :

- Les discours officiels dans l'arène médiatique (presse locale et territoriale).
- Les discours ordinaires recueillis par l'intermédiaire des entretiens semi-directifs.

Nous pourrions aussi déceler d'éventuelles dissonances discursives entre ces deux types de discours. L'opérativité du genre de discours reste valable au sens bakhtinien « en tant que *facteur d'économie cognitive : le genre permet la compréhension anticipée de l'intention, du contenu, du format, de la structure et de la globalité de l'énoncé (Bakhtine 1978 et 1984)* » (Ringoot, R. 2014, p. 13).

De plus, la mise en contexte des discours étudiés est effectuée à plusieurs échelles : territoriale (contexte urbain local, socio-économique et politique), institutionnelle (contexte national lié à l'appréhension de la catégorie « patrimoine » en France et son élargissement) et éditoriale (positionnement du discours étudié au sein d'un engendrement de discours, l'environnement interne). Évidemment, les discours considérés à des échelles différentes restent néanmoins en interaction et il importe d'établir que l'« *unité d'analyse pertinente n'est pas le discours en lui-même, mais le système de relation aux autres discours à travers lequel il se constitue et se*

---

<sup>170</sup> « (...) les entretiens font surgir une pluralité de voix dans des contextes variés : coopération, négociation, mais aussi conflits et concurrence » (Oger, C., Ollivier-Yaniv, C., 2003, p. 9).

<sup>171</sup> « *Par lissage, nous entendons le gommage des formes de diversité et d'hétérogénéité en général.* » (Oger, C., Ollivier-Yaniv, C., 2006).

maintient » (Maingueneau, D., Cossuta, F., 1995, p. 115). Cet engendrement de discours est à relier à l'évolution diachronique des contextes institutionnels générant des « formations discursives » (Foucault, M., 1969) ou matrices discursives évolutives qui agencent les discours sur le patrimoine et produisent du « prédiscours »<sup>172</sup> (Paveau, M.-A., 2006). Une attention particulière est ainsi portée aux cadres interprétatifs médiatiques (Gamson, W., Modigliani, A., 1989)<sup>173</sup> relatifs à la construction progressive de la notion de « patrimoine industriel » en tant que catégorie institutionnelle de désignation patrimoniale et légitimation mémorielle. Le discours institutionnel, dans ce cadre, peut relever d'un « discours constituant », dans sa prétention à « constituer » ce qu'il énonce en tant que discours d'autorité élargissant les attributions attachées au patrimoine dans les années 1980. Les différentes « réalisations » institutionnelles ont en effet produit un nouveau discours patrimonial « instituant » univoque et monologique (Oger, C., Ollivier-Yaniv, C., 2003) servant de « norme et de garant aux comportements » discursifs patrimoniaux (Maingueneau, D., Cossuta, F., 1995). Le discours constituant qui en découle est donc relié à une source légitimante qui l'institue en discours d'autorité à propos d'une certaine définition du patrimoine. Nous nous efforcerons d'en dégager un « ordre du discours » (Foucault, M., 1971).

Par conséquent, notre corpus n'est pas considéré pour lui-même « *mais en ce qu'il est partie prenante dans une institution reconnue qui "définit pour une aire sociale, économique, géographique ou linguistique donnée les conditions d'exercice de la fonction énonciative"* » (Maingueneau, D., 1991, p. 17). Nous associons ainsi fortement organisation textuelle et situation de communication (Maingueneau, D., 2012), en d'autres termes nous articulons le texte et ses conditions de production. Notre analyse de discours se concentre alors sur « une *production verbale complète, authentique et contextualisée, et en interaction avec d'autres discours* » (Floréa, M.-L., 2012, p. 42).

Cette diversité des discours analysés et leurs interactions représente, outre un rempart au médiacentrisme déjà évoqué, un atout supplémentaire pour parer à une recherche monocentrée sur le discours médiatique : « plus la diversité des discours analysés sera importante, plus le

---

<sup>172</sup> « (...) formes des connaissances préalables et (...) leur fonctionnement dans l'élaboration et l'interprétation des discours », <https://praxematique.revues.org/858>. L'institutionnalisation de la notion de « patrimoine industriel » génère par exemple une forme de prédiscours chez les enquêtés dans les situations contemporaines d'entretien qui va cadrer leur propre discours, cas que l'on peut étendre à l'ensemble des productions analysées dans ce travail (scène civile, institutionnelle, médiatique).

<sup>173</sup> « (...) modèles de cognition, d'interprétation ou de sélection – plus ou moins récurrents, utilisés de manière routinisée par les journalistes (Gitlin, 1980). A. Modigliani et W. Gamson (1989) définissent un cadre interprétatif comme "une idée centrale organisante qui permet de faire sens d'événements et de faits suggérant en quoi consiste l'enjeu" » (Le Torrec, V., 2003).

*cadre théorique de l'AD sera complet.* » (Floréa, M.-L., 2012, p. 45). Nous nous focalisons en effet sur les discours d'acteurs hétérogènes (hommes politiques, responsables associatifs, journalistes locaux) évoluant sur les scènes discursives considérées.

Pour résumer, le discours tel que nous l'entendons dans cette thèse, se rapproche de sa définition par les travaux de Dominique Maingueneau, qui le considèrent comme une organisation au-delà de la phrase, comme **orienté** – « Le discours se construit (...) en fonction d'une fin » -, comme une **forme d'action** – « Parler est une forme d'action sur autrui et pas seulement comme une représentation du monde. (...) toute énonciation constitue un acte (...) qui vise à modifier une situation. » -, comme **interactif** – « Toute énonciation (...) est en fait prise dans une interactivité constitutive (on parle aussi de dialogisme), elle est un échange (...). » -, comme **contextualisé** - « il n'y a de discours que contextualisé. (...) En outre, le discours contribue à définir son contexte, qu'il peut modifier en cours d'énonciation. » -, comme **pris en charge par un sujet** – « Le discours n'est discours que s'il est rapporté à un sujet » -, comme **régi par des normes** – « l'activité verbale s'inscrit dans une vaste institution de parole » -, et comme **pris dans un interdiscours** – « Le discours ne prend sens qu'à l'intérieur d'un univers d'autres discours » -, (Maingueneau, D., 2016, pp. 43-45).

## 2.2. La mémoire en action : du « patrimoine » au « patrimoine industriel »

L'objet des discours qui nous intéressent relève, pour beaucoup, du symbolique. Nous étudions en effet les productions discursives prenant pour objet une mémoire, attachée à d'anciens tènements industriels, et ses conditions de possibilité. Cette consistance symbolisme de la mémoire ne peut cependant pas se penser sans la matérialité des objets mémoriels : la question de leur survivance (dialectique conservation / démolition du bâti) et des modalités de cette survivance (quel statut pour le bâtiment conservé : friche ? Simple support de réhabilitation économique ? patrimoine ?) sont alors des dimensions qu'il nous faut explorer.

La question patrimoniale peut se poser dans son intrication avec les discours mémoriels : dans quelle mesure les discours sur la mémoire conditionnent une préservation ? Et inversement, dans quelle mesure la conservation va conditionner les discours sur cette mémoire ?

Si nous avons déjà défini la manière dont nous entendions, sous ce point de vue, le discours et son analyse, il convient maintenant d'éclaircir quelques notions centrales pour notre sujet : mémoire, patrimoine, patrimoine industriel, patrimonialisation.

### 2.2.1. Mémoire et patrimoine

Paul Ricœur définit la mémoire comme la « *représentation présente d'une chose absente* qui exista auparavant » (Ricœur, P., 2000, p. 746). Cette définition mobilisée pour deux anciens sites industriels paraît féconde car il est nécessaire que leurs activités « meurent » pour que puissent se déclencher les processus mémoriels. La mémoire, par définition, « nous parle du passé », se réfère donc à une activité révolue, en construisant un lien avec le présent (Rautenberg, M., 2003, p. 25). Ainsi, la vague de désindustrialisation des années 1960 à 1980 qui occasionne un changement de paradigme économique en France et, plus particulièrement, sur les deux sites concernés, suscite des interrogations quant à la nature de leurs représentations, de leur souvenir<sup>174</sup> : quelle mémoire en reste-t-il et sur quelle base les processus mémoriels se sont-ils construits ? La question de l'oubli prend ici forme à partir de ce changement de paradigme économique. In fine, quand les processus de patrimonialisation s'enclenchent, ceci rappelle que « *c'est quelque part entériner la mort du rapport à la production* » (Lacombe, 2002, p. 17) » (Veschambre, V., 2008, p. 46) etc. Ainsi, pour entrer en patrimoine, il faut être « détaché par rapport au cycle antérieur et avoir changé de culture (Péron, 2008, p. 28) » (Veschambre, V., p. 47).

Mais cette question de la mémoire est également enchâssée à celle du renouvellement de ces espaces déchus, en déprise économique et sociale<sup>175</sup> ; renouvellement qui tend davantage vers une urgence sociale et urbaine que les politiques publiques locales doivent prendre en charge. Là encore, la question du rapport au temps et celle de sa distorsion, qui structurent notre thèse, se posent : entre un passé glorieux mais défunt et un futur espéré, le regard se structure dans un présent brumeux et incertain. Nous nous intéressons en effet à la reconstruction du passé de ces usines par le prisme du présent :

« (...) *la promotion de l'usine comme "lieu de mémoire" s'accompagne d'une véritable recomposition du passé* car, sans cesse retravaillé par les questions et les choix du présent, le passé *que l'on se remémore est moins* " un discours que les morts tiennent aux vivants (que) le discours que tiennent les vivants sur les morts " » (Daumas, J.-C., 2006, p. 13).

La mémoire collective des usines, choisies comme terrain d'enquête, relève d'une forme de récit global construit à partir de l'ensemble des micro-récits plus spécifiques, dont peut faire partie, entre autres, le récit médiatique. Nous tentons de relever des fragments mémoriels

---

<sup>174</sup> A la manière d'Aristote, nous différencions le souvenir, « *persistance dans l'esprit de la chose passée* », de la mémoire, « *rappel de la chose passée que Ricoeur désigne du terme "réminiscence"* » (Rautenberg, M., 2003, p. 25). Mais pour Paul Ricoeur, « *il n'y a pas de mémoire abstraite* », c'est-à-dire qu'« *il n'y a pas de mémoire sans souvenirs* », et « *le souvenir est l'objet visé par la mémoire* » (Rautenberg, M., 2003, p. 31).

<sup>175</sup> « *Le processus de reconnaissance patrimoniale (patrimonialisation) apparaît bien souvent lié à un changement de mode de production et d'organisation sociale* » (Gravari-Barbas, M., et Veschambre, V., 2004, p. 70).

valorisés (croissance de l'usine etc.) et d'autres, oubliés ou lissés (pénibilité du travail, maladies etc.). La mémoire collective est donc « le préalable nécessaire du patrimoine (...) » (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 48) : sa construction consiste en l'identification d'une mémoire capable de porter collectivement un territoire à partir de manifestations physiques et symboliques patrimoniales. C'est pourquoi Michel Rautenberg opère une distinction entre « mémoire collective », qui « *se construit dans un temps linéaire (ou plutôt qui passe pour l'être, qui est envisagé comme tel)* » et « patrimoine », qui « *a besoin d'un changement du registre du temps* ». De même, il considère la mémoire collective comme labile et mouvante car produite par les échanges sociaux, contrairement au patrimoine qui est « institué pour faire référence », et donc par définition plus stable, fonctionnant dans une autre temporalité (Rautenberg, M., 2003, p. 19).

Il y a donc nécessité, dans notre travail, de catégoriser le type de souvenir se rattachant à la mémoire industrielle : des souvenirs qui se rapportent au monde extérieur (mémoire collective) ou à un état intérieur plus individuel (état affectif etc.), des souvenirs qui se rapportent à une mémoire reconnue par l'institution (label « patrimoine »), ou à celle qui reste au niveau des échanges sociaux.

Or, la mémoire est, pour Pierre Nora, « *l'avènement à une conscience historique d'une tradition défunte, la récupération reconstitutrice d'un phénomène dont nous sommes séparés, et qui intéresse le plus directement ceux qui s'en sentent les descendants et les héritiers* » (Nora, P., 1993, p. 997). Cette prise de conscience est à relier avec un besoin d'identité<sup>176</sup> de la part des membres du groupe social concernés par cette mémoire, et fait plus spécifiquement référence au basculement, que souligne Nora, d'une mémoire « nationale » à une mémoire « atomisée » (Nora, P., 1993, p. 998). L'élargissement du patrimoine aux objets industriels serait donc la conséquence de ce nouveau prisme mémoriel, lui-même engendré par différents facteurs dont le mouvement de décentralisation de l'action publique.

---

<sup>176</sup> La notion d'« identité » est à percevoir ici comme une construction culturelle par laquelle « on tente de caractériser les traits de similitude existant, entre les membres d'un collectif dont on cherche à prouver l'existence, et de montrer la continuité et la spécificité de ces traits » (Saunier, P.-Y., in Dubois, V., 1998, p. 32). L'idée d'identité est relationnelle : Pierre Bourdieu entend en effet l'« identité comme « cet être-perçu qui existe fondamentalement par la reconnaissance des autres » (Bourdieu, P., 1980, p. 66-67).

Ensuite, le patrimoine sert à légitimer une mémoire particulière<sup>177</sup> au niveau collectif par la mise en œuvre d'un rapport, sinon nostalgique<sup>178</sup>, du moins identitaire, aux formes de production déchues. Mais un rapport symbolique à cette mémoire ne semble pas suffire. En effet, la disparition qui permet le déclenchement des processus mémoriels ne doit cependant pas être totale (démolition<sup>179</sup> et effacement « physique ») ; la mémoire a besoin d'un ancrage matériel qui lui permette d'assurer une continuité mémorielle<sup>180</sup> car « la pierre et le béton sont (...) *pétris d'intentions sociales et culturelles* (...) » (Augoyard, J.-F., in Rautenberg, M., 2003, p. 13). Pour Vincent Veschambre, la démolition, présentée comme « *l'envers de la patrimonialisation* », équivaut à une destruction identitaire, un effacement de traces qui pourraient renvoyer à la mémoire d'événements, d'activités, de populations. Il ajoute :

« (...) *démolir c'est effacer des marques correspondant à la signature de certains pouvoirs, de certains groupes sociaux, qui participent à leur identification et à l'identification de l'espace concerné. Démolir c'est donc supprimer des signes qui pourraient permettre une construction mémorielle, une identification, une revendication d'appropriation de l'espace. Et cela, quelle que soit l'intention du "démolisseur"* » (Veschambre, V., 2008, p. 116-117).

La mémoire « patrimonialisée » relève ainsi d'une représentation qui témoigne d'un attachement (construit) de la population au bâti, à la matérialité du lieu (Halbwachs, M., 1950, p. 198). L'effacement de cette matérialité généré par la démolition interroge plus loin le rapport à l'oubli, conçu comme une absence de mémoire, une amnésie. Mémoire et oubli sont donc les deux faces antinomiques d'une même pièce.

Par ailleurs, cette mémoire est configurée par des cadres sociaux (Halbwachs, M., 1925) et l'objectif de notre recherche réside également dans la mise au jour de ces cadres, notamment de l'inscription des récits mémoriels dans une époque précise. Ce sont ces cadres qui autorisent, dans un second temps, les processus de patrimonialisation. Par exemple, le géographe Simon Edelblutte établit, pour expliquer l'intérêt précoce au patrimoine industriel dans les pays de

---

<sup>177</sup> « *Le patrimoine constitue (...) le support privilégié de construction d'une mémoire collective, qui permet d'inscrire les références identitaires dans la durée, par-delà les ruptures, les crises, les mutations* » (Veschambre, V., 2008, p. 47).

<sup>178</sup> « *Guy Saez et Hervé Glevarec parlent plus largement de sociétés qui ne « stabilisent » plus le temps et l'espace mais les conçoivent sous l'angle de la flexibilité, ce qui suscite inévitablement des formes de « nostalgie »* (Glevarec, Saez, 2002). » (Veschambre, V., 2008, p. 46).

<sup>179</sup> En analysant l'étymologie du mot « démolir » (qui signifie « descendre »), Vincent Veschambre souligne « *cette idée de mise à bas (...), qui est fortement associée à l'idée de mise à mort* » (Veschambre, V., 2008, p. 129).

<sup>180</sup> « *S'il y a une telle proximité entre mémoire et patrimoine, c'est autour de cette qualité de la trace patrimonialisée qui permet de matérialiser le passé, de porter la remémoration et donc d'assurer une continuité mémorielle jugée menacée.* » (Veschambre, V., 2008, p. 46).



tradition protestante, une corrélation entre la place du travail dans une société donnée, l'image de l'industrie, et donc l'importance que cette société accorde au patrimoine industriel :

« *L'image de l'industrie dépend aussi de la place que le travail a tenu et tient dans la société. Il semble que, dans les pays catholiques, le plus souvent latins, la valeur travail soit moins valorisée qu'en pays protestants où la réussite professionnelle est signe de la bienveillance divine (Leboutte, 1997). Ceci peut expliquer en partie la valorisation de l'histoire industrielle dans les pays de la Réforme, avec par exemple la protection précoce observée au Royaume-Uni, dans certaines parties de l'Allemagne, ou en Suède* » (Edelblutte, S., 2008, p. 4).

De même que l'anthropologue Laurent Bazin va jusqu'à qualifier les mouvements contemporains de valorisation des patrimoines d'« idéologie du patrimoine », ou encore de « machinerie patrimoniale (...) destinée à fabriquer de l'imaginaire » (Bazin, L., 2014), et qui agirait comme un moyen de perpétuer les formes de domination politique et économique (Ibid. p. 154). Dans ce cadre, le patrimoine industriel n'est qu'une manière contemporaine nourrir la légitimité de la « révolution libérale » des années 1980, la réhabilitation de l'entreprise et du profit comme « source de prospérité collective », dans les années 1990 (Ibid., p. 158-159). Sans entrer dans un débat idéologique, le lien entre société, représentation du travail et valorisation de ses formes anciennes serait intéressant à approfondir même si cela n'est pas l'objet du présent travail.

Ainsi, la mémoire individuelle, entendue au sens d'Halbwachs comme l'ensemble des souvenirs personnels, et la mémoire collective, renvoyant aux souvenirs « impersonnels » qui s'inscrivent dans la mémoire sociale d'un groupe, s'entremêlent ; la mémoire individuelle doit parfois s'appuyer sur la mémoire collective - ou bien sur la mémoire des autres<sup>181</sup> - pour préciser, confirmer, des souvenirs incomplets, fragmentés, lointain. Si nous considérons la direction inverse, un certain nombre de souvenirs individuels sont enveloppés et configurés dans et par la mémoire collective (Halbwachs, M., 1950<sup>182</sup>).

La mémoire est donc une « (...) construction sociale qui en dit long sur la société d'aujourd'hui, sur ses rapports de force, sur l'évolution des registres de la revendication politique » (Veschambre, V., 2008, p. 189).

---

<sup>181</sup> C'est ce qu'Halbwachs appelle l'« effet de discontinuité » : nous n'allons nous rappeler de certains événements vécus dont nous n'avons plus les moyens de nous souvenir (oubli), que si d'autres les reconstruisent pour nous (Halbwachs, M., 1950, p. 57).

<sup>182</sup> « Si ces deux mémoires se pénètrent souvent, en particulier si la mémoire individuelle peut, pour confirmer tels de ses souvenirs, pour les préciser, et même pour combler quelques-unes de ses lacunes, s'appuyer sur la mémoire collective, se replacer en elle, se confondre momentanément avec elle, elle n'en suit pas moins sa voie propre, et tout cet apport extérieur est assimilé et incorporé progressivement à sa substance. La mémoire collective, d'autre part, enveloppe les mémoires individuelles, mais ne se confond pas avec elles. Elle évolue suivant ses lois, et si certains souvenirs individuels pénètrent aussi quelques fois en elles, ils changent de figure dès qu'ils sont replacés dans un ensemble qui n'est plus une conscience personnelle » (Halbwachs, M., 1950, p. 97-98).

Renforçant ce constat, Michel Rautenberg résume les réflexions sur la mémoire collective, le patrimoine et l'épistémologie de l'histoire en ces termes :

« *Une chose semble aujourd'hui acquise* : le passé est construit dans le présent mais aussi par le présent. (...) Le passé retrouvé, reconstruit est celui que nous fabriquons, ici et maintenant, sous les influences complexes et sédimentées de nos environnements et des réminiscences antérieures » (Rautenberg, M., 2003, p. 17-25).

Si nous poursuivons cette piste du lien constant entre présent et passé, nous constatons que la presse étudiée relève du document d'« archive », notion que nous distinguons de celle de « mémoire ». Michel Rautenberg rappelle que l'archive « est une mémoire figée dans le temps qui peut être interprétée suivant les problématiques du moment », alors que la mémoire « *condense l'histoire des représentations sociales et individuelles qui se sont succédées et le rappel d'un événement qui a gardé du sens tout au long du temps qui s'est écoulé* » (Rautenberg, M., 2003, p. 26). La mémoire recueillie et construite dans les entretiens relève ainsi d'une « représentation contemporaine du passé » tandis que les archives collectées dans les presses analysées, permettent plutôt de « redécouvrir un événement, de retrouver les *conditions de vie d'une époque* » (Rautenberg, M., 2003, p. 26-27). D'où l'importance de replacer ces discours de presse et entretiens oraux, dans leurs contextes d'énonciation.

### 2.2.2. Du « patrimoine » à la « patrimonialisation » : une construction sociale

Objet d'étude transversal aux sciences sociales, le patrimoine désigne aujourd'hui, de manière générale, « *les héritages matériels ou immatériels reconnus par les sociétés, afin d'être transmis aux générations futures* » (Veschambre, V., 2007, p. 362). Ainsi, c'est quand la mémoire est fixée, c'est-à-dire quand elle fait l'objet de procédures de préservation ou de protection qui la stabilise et lui assure une continuité temporelle, qu'elle devient patrimoine (Rautenberg, M., 2003, p. 145). La conception du « patrimoine » renvoie ainsi à « ce qui est *noble, ou ce que nous tenons à préserver et qu'ainsi nous ennoblissons* » (Dujardin, P., 2009, p. 91). Mais cette noblesse est subjective et la valeur patrimoniale attribué à un objet relève d'un choix contextualisé. Le patrimoine n'existe pas a priori, et la première étape de sa définition consiste à le « dé-naturaliser »<sup>183</sup> et le considérer comme une construction sociale issue de divers « processus » (Dorso, F., 2012, p. 21). Nous l'envisageons donc comme un « *produit de négociations, d'arbitrages, d'enjeux de pouvoir et, inévitablement, de conflits : l'assise spatiale, les temporalités, l'enchevêtrement des échelles nous semblent constituer une*

---

<sup>183</sup> Nathalie Heinich souligne le « caractère "socialement construit" d'un objet perçu par le sens commun comme intrinsèquement doté d'une valeur intemporelle et universelle » (Heinich, N., 2009, p. 9).

approche pertinente de la manière dont les groupes sociaux construisent la société » (Gravari-Barbas, M., Veschambre, V., 2004, p. 73-74).

Si la mémoire provient d'une volonté d'affirmer la nécessité du souvenir, le patrimoine relève, quant à lui, de l'intérêt des hommes du présent pour les réalisations des hommes du passé (Davallon, J., 2006). Aussi, moins figée que celle du « patrimoine », la notion de « patrimonialisation » est entendue comme « un processus par lequel un collectif reconnaît le statut de patrimoine à des objets matériels ou immatériels, de sorte que ce collectif se trouve *devenir l'héritier de ceux qui les ont produits et qu'à ce titre il a l'obligation de les garder afin de les transmettre* » (Davallon, J., 2014, p. 1). C'est pourquoi il est indispensable, toujours selon Davallon, de dissocier le patrimoine de l'Histoire :

*« À mon sens, l'erreur la plus communément faite à propos du patrimoine est de croire que le passé représenté par l'objet se limite à des faits historiques. Si l'objet nous touche, c'est parce qu'"il nous relie à un monde d'origine qui est un monde social" ; le monde des hommes qui l'ont produit, utilisé, codifié, embelli ; voire au contraire saccagé ou détruit »* (Davallon, J., 2006, p. 123).

Cette notion traduit alors davantage la volonté « *d'envisager un processus social de reconnaissance de certains héritages plutôt que les éléments patrimonialisés en tant que tel* » (Veschambre, V., 2007, p. 367). Elle dépasserait ainsi la stricte dimension matérielle et physique de la valorisation (conservation des bâtiments d'usine), pour s'étendre jusqu'à la dimension symbolique de la reconnaissance sociale ; outre l'usine, c'est son héritage global qui recouvre la notion de « patrimonialisation » : son rôle fondateur pour l'identité locale, les différentes mémoires corrélées à son activité (travail, loisirs, vie locale, habitat etc.). Elle revient donc, dans son étape ultime, à apposer un « label » patrimonial (Bazin, L., 2014) sur un objet mémoriel : une reconnaissance d'un fragment de mémoire relevant de la mémoire collective d'un groupe, d'un territoire. C'est pourquoi les notions de « patrimonialisation » et de « reconnaissance » sont proches. Par ailleurs, cette labellisation traduit un changement de statut pour les objets valorisés, ce qui constitue l'enjeu même de la patrimonialisation : de simples « traces » (vestiges) du passé sont réinvesties en « marques » (action contemporaine, signature intentionnelle) puisque légitimées officiellement par l'institution patrimoniale<sup>184</sup>.

De ce processus découlent les idées de « filiation inversée » (Davallon, J., 2000) - un choix contemporain identifiant les « pères » de l'identité locale (et donc une certaine interprétation,

---

<sup>184</sup> « La patrimonialisation devient le changement de statut des traces (les vestiges et indices du passé) qui se voient désormais protégées, conférées un statut, et deviennent dès lors des marques » (Jacquot, S., 2012, p. 9).

qui peut devenir une instrumentalisation du passé) – et de sélectivité dans ce choix – tous les groupes sociaux n’ont pas un accès égal à ces mécanismes de valorisation. Aussi, mémoire et patrimoine s’inscrivent-ils dans des processus potentiellement conflictuels. Dans la mesure où l’histoire est un « cimetière » « où l’espace est mesuré, et où il faut, à chaque instant, trouver de la place pour de nouvelles tombes » (Halbwachs Maurice, 1950, p. 27), la mémoire reconstruite relève d’une sélection, de tri (quelle usine ?)<sup>185</sup> à partir de paroles multiples, « désorganisées »<sup>186</sup>(quelle mémoire ?), qui mettent au jour des rapports de domination entre les groupes sociaux<sup>187</sup> d’un territoire donné, à un moment donné<sup>188</sup>. Olivier Chavanon souligne en effet que « chaque collectivité lutte pour imposer sa propre vision des choses. Cette rivalité conduit parfois à l’éradication des mémoires minoritaires ou trop contradictoires avec celles que le groupe dominant entend véhiculer » (Chavanon, O., in Les Cahiers Millénaire3, 2000, p. 3). Vincent Veschambre prolonge ce constat : « les éléments patrimonialisés manifestent l’efficacité politique des groupes qui les ont fait reconnaître. Le patrimoine participe de ce "régime de visibilité", essentiel à la construction de la légitimité politique. » (Veschambre, V., 2008, p. 80). C’est là une dimension politique importante de l’objet mémoriel<sup>189</sup>. La notion de « cadres collectifs » sur lesquels se greffe la mémoire et qui s’accordent « à chaque époque avec les pensées dominantes de la société » (Halbwachs, M., 1925, p. 7) est donc opérante. Pour les usines étudiées dans ce travail, par exemple, la question est de savoir quelle mémoire est perçue comme légitime dans son interprétation du passé : la mémoire des ouvriers, la mémoire des cadres etc. En suivant Maurice Halbwachs, nous pouvons considérer l’histoire de l’industrie lyonnaise comme une rectification de la mémoire (Mazella, S, 1996), en tant que mémoire institutionnalisée et non universelle, même si elle peut prétendre, selon sa présentation, à une certaine idée d’universalité : volonté de représenter de manière uniforme un territoire à partir d’une de ses mémoires constitutives. Elle est, en effet, le fruit de la victoire d’une force sociale (et de sa propre conception du temps et de l’histoire) - en grossissant le trait, celle qui prône la valorisation grands industriels lyonnais - parmi d’autres (Halbwachs, M.,

---

<sup>185</sup> Ne pas oublier qu’il existe une certaine concurrence patrimoniale, traduisant l’idée que l’on ne peut pas tout patrimonialiser (besoin d’espace, de reconfigurations spatiales en lien avec les impératifs contemporains, mémoire humaine limitée : on ne peut pas se souvenir de tout). De même, « le travail du souvenir implique le tri et le choix. (...) *Le travail de la mémoire est de trier, sélectionner, interpréter* » (Rautenberg, M., 2003, p. 36).

<sup>186</sup> Orlandi, E.-P., 2001, p. 107.

<sup>187</sup> Le patrimoine est ainsi « un agencement de signes matériels visibles qui attestent, tout en la légitimant, de l’existence d’une communauté locale ou nationale » (Chivallon, 2002, p. 335). » (Veschambre, V., 2008, p. 42).

<sup>188</sup> « (...) le patrimoine (collectif) partage avec l’histoire le fait de procéder depuis le présent. [...] Or, si on se place du point de vue de la réception, c’est-à-dire du présent, il est difficile de ne pas prendre en compte les modalités selon lesquelles la continuité est assurée, établie ou maintenue entre le passé et le présent » (Davallon, J., 2000, p. 14).

<sup>189</sup> « (...) ce travail [de mémoire] n’est jamais neutre mais toujours orienté. » p. 36.

1925)<sup>190</sup>, et opère en tant que cadre du discours sur l'histoire industrielle de Lyon par une vision univoque du passé<sup>191</sup>. La problématique mémorielle ici n'est pas la conformité à un réel, mais renvoie à « *l'adhésion de ceux qui, voyant leur propre histoire dans ce discours, le reconnaissent comme médiation* » (Lamizet, B., in Auboussier, J., Garcin-Marrou, I., 2011, p. 5). En outre, la mémoire est un instrument identitaire<sup>192</sup> et intégratif important pour les édiles locaux : « La mémoire est surtout en cela une garantie de consensus et de cohésion sociale. Elle est une force centripète pour ainsi dire, et donc en cela une force extrêmement précieuse *pour l'homme politique ou le gestionnaire, à condition toutefois qu'elle soit maniée avec circonspection* » (Chavanon, O., in Les Cahiers Millénaire<sup>3</sup>, 2000, p. 5). Ainsi, les responsables politiques territoriaux se réapproprient, par la patrimonialisation de la mémoire, des fragments d'histoire locale à des fins de marketing territorial (Veschambre, V., 2008, p. 79-80). Guy Di Méo confirme cette idée que la patrimonialisation relève de processus non neutres qui ne vont pas de soi (Di Méo, G., 2008, p. 2). Il souligne que ces constructions sociales, régies par des règles<sup>193</sup>, peuvent être l'effet d'une mode et l'objet de processus mimétiques de la part des acteurs décisionnaires. Il parle même de « frénésie » (ibid, p. 3) patrimoniale qui s'accélère à partir des années 1980<sup>194</sup> à partir, entre autres, d'une crise identitaire globale, et que nous relient également plus loin aux processus de décentralisation de l'action publique et à la compétition interterritoriale croissante. C'est pourquoi il associe le patrimoine à une « stricte production sociale à finalités idéologique, politique et/ou économique » (Di Méo, G., 2008, p. 2). Michel Rautenberg confirme cette association en affirmant que toute patrimonialisation est « sociale et politique » (Rautenberg, M., 2003, p. 156).

---

<sup>190</sup> « Les "vainqueurs" construisent la mémoire des "vaincus" » (Béghain, P., 1998, p. 102).

<sup>191</sup> « *L'histoire, en son sens institutionnel, en même temps qu'elle se pose en gardienne des mémoires collectives, a toujours eu pour souci de les unifier, de réduire la multiplicité des groupes à une vision univoque du passé. L'histoire est une rectification de la mémoire, voire "sa néantisation"* » (Mazella, S., 1996, p. 4).

<sup>192</sup> « *En tant que trace réinvestie, en tant qu'héritage réapproprié, nous faisons l'hypothèse que le patrimoine constitue un support matériel privilégié de la revendication identitaire et mémorielle.* » (Veschambre, V., 2008, p. 21).

<sup>193</sup> La formulation de ses règles obéit une procédure assez classique de construction sociale. C'est leur définition et leurs modalités d'application, mais aussi celle des procédures de sauvegarde, de conservation et de valorisation des patrimoines que nous appellerons, (...), *processus de patrimonialisation* » (Di Méo, G., 2008, p. 2).

<sup>194</sup> « *Aujourd'hui, tout est potentiellement patrimonial. La tendance au "tout patrimonial" en tant que processus global et que principe de distinction fut très progressive depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Elle s'est en revanche considérablement accélérée à partir des années 1980. Elle s'accompagne, (...), d'un incontestable élargissement du sens de ce terme, extension qui reflète la multiplication des choses, des lieux et des faits désignés par le mot (phénomène de polysémie)* » (Ibid, p. 3).

En réduisant la focale sur le « patrimoine urbain »<sup>195</sup>, les objectifs « extrapatrimoniaux » (politiques, économiques<sup>196</sup>, touristiques etc.) de ces labellisations, se font davantage ressentir : les enjeux se resserrent ou se condensent en effet autour du marketing territorial, de l'image du territoire, si bien que « (...) la patrimonialisation de l'urbain s'intègre dans un ensemble de politiques urbaines et doit répondre à des objectifs allant bien au-delà de la stricte conservation des ensembles urbains » (Gigot, M., 2012, p. 4). Sous ce rapport, la patrimonialisation n'est plus une finalité mais un instrument qui assure une certaine continuité entre politiques urbaines et politiques patrimoniales (objectifs communs). Nous comprenons alors que les récits mémoriels, tels qu'ils sont construits localement au niveau d'un territoire qui parle de lui-même et se « met en scène » à travers ces récits, ne peuvent être que mythiques et politiques. Il nous importe ainsi d'analyser comment les discours locaux étudiés peuvent susciter l'adhésion ou au contraire le rejet.

Par ailleurs, les processus de patrimonialisation passent par des « événements », des « célébrations » de patrimoine que Pierre Nora appelle « commémorations »<sup>197</sup>. Ces commémorations, parce que politisées et de plus en plus localisées, avec une multiplicité d'acteurs en interaction, se rapprochent de la manifestation<sup>198</sup> ; ce n'est plus l'histoire qui fait la commémoration mais le présent : « *L'histoire propose, le présent dispose* » (Nora, P., 1992, p. 988). Ainsi, la commémoration, qui consiste en une plongée dans le passé, et résultant d'un choix (souvent politique), « *s'apparente à une stratégie d'affirmation identitaire plus ou moins consciente* » (Cottret, B., Henneton, L., 2010, p. 15). C'est ce caractère identitaire qui fait des

---

<sup>195</sup> « *En France, on doit l'avènement plein et entier du patrimoine urbain à la loi Malraux sur les secteurs sauvegardés qui posent dans les textes le principe de "la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non"* » (Gigot, M., 2012, p. 4).

<sup>196</sup> « *Levier privilégié de mise en valeur d'un espace, le patrimoine peut être considéré en soi comme une forme de capitale économique* » (Veschambre, V., 2008, p. 61).

<sup>197</sup> Même si « célébration » et « commémoration » ne sont pas synonymes : la commémoration (du latin commemorare, « se rappeler de ») est un type particulier de célébration (« accomplir solennellement une action », « fêter un événement », « faire publiquement l'éloge de quelqu'un ou de quelque chose »). On commémore le passé pour mieux célébrer le présent.

<sup>198</sup> « *La politisation de la commémoration, partiellement responsable de sa prolifération, a transformé en fait, le système toute entier : elle l'a laïcisé, démocratisé, elle l'a rapproché de la manifestation. Conséquence double et de sens inverse : d'un côté, le code et la signification de la commémoration sont passés aux mains de groupes particuliers, partis, syndicats et associations, avec tous les conflits internes et les contestations inévitables qu'ils supposent dans l'organisation de la cérémonie elle-même, tout détail engageant la signification d'ensemble ; de l'autre, au contraire, la manifestation nationale est devenue moins l'expression militante de l'unité d'un groupe que l'unité conflictuelle de tous les groupes, à l'intérieur de la démocratie* » (Nora, P., 1992, p. 986).

commémorations, des objets potentiellement conflictuels<sup>199</sup>. Plus généralement, toute forme de patrimonialisation implique une mobilisation suscitant d'éventuelles dissensions.

Ce n'est donc plus l'importance historique intrinsèque de l'évènement qui conditionne son importance commémorative et mémorielle mais d'autres facteurs relatifs à la conjoncture institutionnelle et politique, locale et nationale et plus largement à l'état de la société contemporaine toute entière. C'est pourquoi, selon Nora, la commémoration est habitée par des tensions contradictoires : entre spontanéité festive et institution qui la règle, conservation ankylosée et ouverture sur l'avenir, fidélité au message et son adaptation au présent etc.

Nous étudions plus loin l'extension progressive de la notion de « patrimoine » à d'autres objets, à partir des années 1980, avec notamment l'intérêt croissant pour les anciennes installations et savoir-faire industriels. Ces changements de statut du patrimoine (extension de la notion, passage de la valeur historique à la valeur d'ancienneté, d'une mémoire nationale à une mémoire atomisée) conduisent, pour Pierre Nora, à des arbitrages institutionnels de plus en plus difficiles (Nora, P., 1992, p. 1005). La notion de « commémoration » nous intéresse particulièrement dans son obsession à « rejouer périodiquement le passé » (Cottret, B., Hennenon, L., 2010, p. 8) : des événements réguliers (Journées du Patrimoine par exemple), autour de la célébration d'une usine, qui garantissent, localement, une visibilité médiatique régulière.

Dans notre recherche, nous tentons d'identifier à travers les récits analysés, comme le fait Guy Di Méo, les quatre étapes successives du processus de patrimonialisation : prise de conscience patrimoniale<sup>200</sup>, jeux d'acteurs et contextes<sup>201</sup>, sélection et justification patrimoniales<sup>202</sup>, conservation, exposition, et valorisation des patrimoines.

---

<sup>199</sup> « L'identité, sans cesse à définir, est "toujours disputée, voire contestée". Les commémorations, si elles contribuent bien « à définir les identités et les légitimités politiques », n'en restent pas moins « le révélateur de tensions et de conflits » » (Cottret, B., Hennenon, L., 2010, p. 15).

<sup>200</sup> « (...) faits susceptibles de déclencher, dans une société historiquement et géographiquement située, la construction patrimoniale » (Di Méo, G. 2008, p. 10).

<sup>201</sup> « (...) il n'existe pas de processus de patrimonialisation sans acteurs collectifs (actants) ou individuels. Inversement, ceux-ci ne peuvent rien, ou presque, sans un minimum d'idéologie ambiante, favorable à l'intervention patrimoniale (...). Au total, le processus patrimonial résulte de l'interaction dynamique et dialectique d'acteurs et de contextes, à la fois sociaux, culturels et territoriaux... » (Ibid, p. 11).

<sup>202</sup> « La sélection des éléments patrimoniaux dépend étroitement du jeu de ces acteurs variés. On sait qu'il n'y a pas de patrimoine sans sélection des objets, des bâtiments, des lieux, des faits ou des événements qui forment l'héritage plus ou moins ancien des groupes sociaux spatialisés. (...) Cette sélection renvoie forcément à des choix de société. Elle reflète l'idéologie, parfois le rang et les intérêts sociaux des acteurs patrimoniaux, ceux qui s'affirment en tant que leaders sur la scène patrimoniale » (Ibid, p. 12)

Nous examinons de quelle manière cette chronologie s'inscrit dans ces récits et quel rôle incombe au récit médiatique, notamment dans sa prétention à rejouer le passé et dans la mise au jour de régimes particuliers de visibilité (groupes sociaux etc.). C'est donc par la matière discursive que nous appréhendons les processus patrimoniaux qui relèvent ainsi de la « mise en mémoire »<sup>203</sup>.

Pour paraphraser Vincent Veschambre, nous pouvons résumer la patrimonialisation comme un « processus de construction de ressources » qui navigue entre les trois fonctions définies par Maria Gravari-Barbas. La fonction identitaire « renvoie au lien social, au capital social, à la *distinction que permet l'appropriation collective du patrimoine* ». La fonction valorisante « renvoie aux retombées économiques (tourisme, valorisation immobilière...), au renchérissement du foncier et donc aux logiques de gentrification ». La fonction légitimante « renvoie aux capacités d'intervention dans la sphère publique, d'infléchissement de l'aménagement de l'espace que donne la maîtrise d'un patrimoine et le prestige qui y est associé. » (Veschambre, V., 2007, p. 5). Pour ce qui est de notre objet, la fonction identitaire concerne les identifications aux industries étudiées (identité ouvrière, territoriale etc.), la fonction valorisante renvoie à la réhabilitation économique que peuvent susciter ces usines et quartiers, et la fonction légitimante fait référence à la légitimité et aux capacités d'interventions dans le débat public local acquises par les différents acteurs œuvrant autour de la valorisation des usines : associations, responsables politiques etc.

Finalement, nous articulons deux conceptions des processus patrimoniaux dans ce travail. Un processus plutôt politique descendant – dans le choix arbitraire des objets ou monuments constituant des points de repères d'un héritage collectif - et un processus plutôt anthropologique ascendant – dans la reconnaissance commune par des groupes sociaux de ces objets comme représentatifs de leur identité sociale (Rautenberg, M., 2003, p. 107). Cette distinction en appelle une deuxième, entre une conception « *universaliste, juridique, savante, (...) associée à l'histoire de la nation (...)* » du patrimoine, et une conception « particulière, non légitime au regard de la tradition patrimoniale [qui] *se nourrit de l'histoire des hommes et de leur mémoire* » (Rautenberg, M., 2003, p. 115). Les procédés de défense et de valorisation des usines étudiées convoquent en effet ces deux conceptions : partant d'un processus anthropologique, une mémoire particulière (une usine particulière), révélatrice d'une identité collective qui tend

---

<sup>203</sup> « (...) pratiques, discours et politiques qui ont pour objectif ce partage de cette transmission. Avec tout ce que cela suppose bien entendu de compétitions, conflits, rapports de pouvoir, entre groupes sociaux, pour le contrôle et la légitimation de telles constructions mémorielles » (Veschambre, V., 2008, p. 187).



davantage vers l'universalité, l'évolution se fait vers un processus politique, du moins au niveau local (reconnaissance institutionnelle de l'usine comme porteuse de l'identité territoriale).

Cette notion de « patrimonialisation », conçue comme un « fait social » (Rautenberg, M., 2003, p. 127), nous paraît enfin pertinente puisqu'elle permet, davantage que celle de « patrimoine », de « décrire les processus de réinvestissement des héritages architecturaux, dans des contextes urbains et plus particulièrement français » (Veschambre, V., 2008, p. 21). Ces processus s'inscrivent dans une articulation entre des temporalités sociales et des temporalités individuelles. Pour qu'elle soit effective, les habitants doivent s'approprier la patrimonialisation, afin qu'elle autorise leur identification à ce patrimoine (Veschambre, V., 2008, p. 143). Elle est donc entendue comme l'« *attribution d'une valeur et d'un sens collectifs d'appartenance commune* » (Di Méo, G., 2008, p. 15). Le patrimoine est ainsi conçu comme un révélateur d'imaginaires, et joue un rôle dans la structuration de l'espace ainsi que dans la légitimation des politiques urbaines menées. Il englobe et reconfigure finalement une « série de dimensions plus ou moins autonomes : *la nature, l'histoire (locale), le territoire, la mémoire* » (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 22-23). Eu égard à cette dimension multiple, et pour faire référence au jeu d'acteurs inhérent aux processus patrimoniaux, l'expression « champ patrimonial » nous paraît alors appropriée (Veschambre, V., 2008, p. 86-87). De même, plutôt que de parler de « patrimoine », Nathalie Heinich préfère utiliser l'expression « fonction patrimoniale » pour faire référence à « *l'état dans lequel se trouvent plongés les objets lorsqu'ils sont soumis à certains types d'opérations, gestuelles, scripturales, cognitives, sémantiques, juridiques, financières, etc.* » (Heinich, N., 2009, p. 257). Dans cette perspective, ce sont les discours d'acteurs « en contexte » qui sont essentiels dans la « fabrique » (Heinich, N., 2009) mémorielle et patrimoniale, et choisissent leur passé autant qu'ils sont façonnés par lui (Rautenberg, M., 2003, p. 17). Pour Michel Rautenberg, le patrimoine et la mémoire collective peuvent être considérés en tant que pratiques, discours et politiques publiques (Ibid, p. 18). Tout l'enjeu des politiques urbaines est de dissimuler la teneur politique, sociale et constructiviste de la mémoire et du patrimoine : « *S'ils n'existent pas sans invention, ils tirent leur efficacité symbolique de l'invisibilité du processus qui les fait naître* » (Rautenberg, M., 2003, p. 152). Ainsi, le patrimoine, et surtout le processus social qu'il implique, relèvent bien du « fait communicationnel » (Davallon, J., 2006<sup>204</sup>). En effet, en nous intéressant à l'écriture

---

<sup>204</sup> « (...) processus dans lequel l'objet patrimonial est le support d'une relation entre celui qui le met en valeur et le visiteur (comme un support de médiatisation), tout en étant l'opérateur par lequel se construit un lien entre

du patrimoine, c'est-à-dire à un devenir patrimonial et non plus à un objet patrimonial constitué comme tel, nous supposons « un phénomène relationnel entre des individus, des groupes et des objets, au cours duquel les uns et les autres se construisent comme acteurs et comme patrimoines » (Tardy, C., 2009, p. 13).

Ces diverses dimensions nous intéressent dans l'étude des territoires des deux usines, car elles nous permettent d'établir qui sont les « faiseurs de mémoire » locaux (Rautenberg, M., 2003, p. 73) et comment les processus mémoriels se mettent en œuvre (conditions de son recueil, diffusion etc.) dans le cas d'un patrimoine aussi atypique que celui relatif à l'industrie.

### 2.2.3. Patrimoine et industrie : un couple atypique

« Savez-vous qui je suis ?... *Ce que je suis... [simplement un gros tas d'excréments... simplement. [Je suis constitué de chiures et de vomissures : résidus de la sidérurgie. [Je ne suis qu'un crassier... [...] [La sidérurgie anéantie, le crassier n'attirera pas plus les touristes que ne les attirent les sinistres blockhaus. La culture ouvrière, c'est la vie, c'est l'outil de travail, c'est la création, le souvenir triste ou heureux, le rêve et le désir. J'ai une furieuse envie de défendre ma culture. A mes yeux d'ouvriers, la vue d'un haut fourneau symbolise davantage ma culture que celle d'un crassier. »*

Texte paru dans le n°1 d'*Histoires d'ouvriers* (février 1983) et relevé dans Daumas, J.-C., 2006, p. 62.

Le patrimoine, nous l'aurons compris, résulte d'un regard du présent porté sur le passé (Rautenberg, M., 2003, p. 91), et dont la réalité patrimoniale n'est pas substantielle. En effet, si le patrimoine « traditionnel »<sup>205</sup> dissimule ce lien, l'attention au patrimoine industriel témoigne particulièrement du caractère construit de la relation qui lie un objet à sa fonction patrimoniale. L'institutionnalisation – et donc la légitimation – progressive de ce « nouveau patrimoine »<sup>206</sup>, que nous décrivons avec davantage de précision plus loin, permet en effet de mieux comprendre la « dé-substantialisation » (Heinich, N., 2009) nécessaire dans l'appréhension globale du concept de « patrimoine » : « *la valeur ne réside pas dans l'objet lui-même* » (Heinich, N., 2009, p. 263). Nathalie Heinich met cependant en garde de ne pas sombrer dans le « tout constructiviste » et de considérer que la dimension patrimoniale d'un objet n'aurait à voir qu'avec les représentations sans aucun rapport avec la matérialité de l'objet évalué. D'où

---

nous qui en avons l'usage et ceux qui l'ont produit (c'est à dire un opérateur de médiation) » (Davallon, J., 2006, p. 16).

<sup>205</sup> Domaine des beaux-arts : musées, monuments historiques, archéologie monumentale (Leniaud, J.-M., 2007).

<sup>206</sup> « Mais ce peuvent être aussi des « nouveaux patrimoines », selon la critériologie du Ministère de la Culture, nouveaux renvoyant à une époque certes passée, mais encore récente, dont les témoignages bâtis sortent des *canons de l'histoire de l'architecture* : vestiges de la révolution industrielle, traces des débuts du modernisme *architectural, œuvres de grands architectes...* » (Rautenberg, M., 2003, p. 143).

l'importance du concept de « prises » qu'elle définit comme « le point de rencontre entre les propriétés objectales des éléments soumis au jugement et les ressources des acteurs amenés à juger » (Heinich, N., 2009, p. 234).

Concernant le patrimoine industriel, ce point de rencontre, entre matérialité et ressources symboliques, est difficile. En effet, les propriétés objectales d'anciens éléments industriels correspondent rarement aux critères esthétiques qui peuvent gouverner la perception et l'évaluation d'autres patrimoines plus « classiques ». En effet, la « beauté » et la patrimonialité d'anciennes industries en décrépitude ne s'imposent pas de prime abord pour un œil non averti : sa perception et son évaluation requièrent une éducation du regard<sup>207</sup>. Cet art de regarder ne s'acquiert donc pas sans un apprentissage des cadres sociaux qui l'enserrent (Heinich, N., 2009, p. 147).

De plus, Guy Di Méo note qu'à la différence du patrimoine monumental, celui relatif à l'industrie repose sur des « critères qui ne sont plus seulement esthétiques ». Il ajoute ainsi à ces derniers - qu'il considère comme « minoritaires » - ceux de « la fonctionnalité, du langage *des matériaux, des rapports entre l'usine et les lieux d'habitation, les territoires* », et enfin de l'intérêt économique (Di Méo, G., 2008, p. 14). Ces nouveaux critères d'évaluation élargissent la « chaîne patrimoniale » (Heinich, N., 2009) et c'est toute une axiologie patrimoniale qui évolue.

Aujourd'hui, en effet, le patrimoine industriel intègre bien souvent des programmes économiques locaux de rénovation et redynamisation urbaine liés à ce qui est présenté politiquement comme l'identité locale, puisque l'on sait, par ailleurs, qu'un objet ne peut devenir « patrimoine » sans qu'il fasse référence à une « communauté d'appartenance » la plus large possible et que sa valeur soit pérenne<sup>208</sup>. Ainsi, la dimension politique du patrimoine, soulignée dans la partie précédente, s'applique, de manière encore plus saillante, au patrimoine industriel. L'intervention publique est en effet capitale lorsqu'il s'agit d'un patrimoine dont la légitimité n'est pas évidente et les critères de sélection, incertains. Mais cette intervention publique doit également être soutenue, en amont, par la société locale<sup>209</sup>, représentée bien

---

<sup>207</sup> « Il faut savoir regarder. En fait il faut apprendre à regarder les vieux bâtiments. Comme ça [de prime abord] les gens disent : "c'est vieux, c'est moche, c'est sale, c'est tagué etc.". Il faut savoir regarder au-delà. Et là on s'aperçoit qu'il y a des belles choses » (Comité d'Intérêt Local de Vaise).

<sup>208</sup> Ce sont d'ailleurs les deux conditions qui, pour Nathalie Heinich, définissent la fonction patrimoniale : « ce n'est pas l'objet qui fait le patrimoine, c'est la fonction patrimoniale qui fait d'un objet quelconque un bien patrimonial » (Heinich, N., 2009, p. 258).

<sup>209</sup> Pour survivre, le patrimoine industriel a besoin d'être soutenu en amont de l'intervention publique, porté par un mouvement de société sur lequel puisse s'asseoir avec confiance cette intervention. » (Bergeron, L., in Nora, P., 1992, p. 135).

souvent par l'activité associative ; l'association étant considérée comme une forme institutionnalisée de lien social (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 196). La spécificité du patrimoine industriel réside dans le fait que l'objet n'est pas, à première vue, considéré comme « commun » à l'instar d'autres types de patrimoine, c'est, entre autres, le travail de l'action associative qui va tâcher de lui conférer légitimité et reconnaissance. Et comme les motivations individuelles ne sont pas d'emblée des causes collectives, le contexte territorial apparaît, là encore, comme un élément clef de l'analyse. Un de nos cas d'étude illustrera ce point.

Nous prenons donc en compte, dans ce travail, un patrimoine qui ne va pas de soi ; il n'existe pas de consensus sur son intérêt patrimonial, ce qui peut en rendre la patrimonialisation « épineuse » (Heinich, N., 2009) et occasionner conflits et désaccords (entre publics, experts, propriétaires, administration). Ceci brise quelque peu la vision traditionnellement angélique et rassembleuse du patrimoine. Vincent Veschambre et Maria Gravari-Barbas proposent en effet, dans un article de 2004, de déconstruire le discours consensuel sur le patrimoine en tant qu'héritage collectif, pour en souligner les ressorts conflictuels au travers des enjeux de développement économique et de légitimation politique (Gravari-Barbas, M., Veschambre, V., 2004). Considéré sous ces aspects, les usines que nous étudions n'échappent pas à cette dimension conflictuelle<sup>210</sup>.

C'est pourquoi, plusieurs chercheurs (déjà convoqués dans ce travail) affublent le patrimoine industriel du titre du « plus mal aimé des patrimoines » (Veschambre, V., 2008). Il est en effet le « parent pauvre de notre culture générale. (...) parce que son abord est moins aimable, sa *compréhension d'accès moins immédiat* » (Bergeron, L., in Nora, P., 1992, p. 133). Ce manque de « noblesse », par rapport aux autres patrimoines, rend cruciale la conservation de traces comme support de la mémoire. C'est là une autre spécificité du patrimoine industriel : l'impérieuse nécessité, plus encore que dans les autres patrimoines, de conserver les formes physiques intactes, « *parce que l'essentiel de leur sens se résume dans leur matérialité. Ce patrimoine est restauré, éventuellement transformé et réhabilité pour être au plus près d'une forme jugée idéale (qui n'est pas toujours la forme d'origine, mais toujours la forme d'une origine)* » (Rautenberg, M., 2003, p. 143). Et en considérant l'étymologie du terme

---

<sup>210</sup> « (...) *le patrimoine industriel* peut être instrumentalisé, comme toute forme de patrimoine (Jeudy, 2001, p. 37-38). *Une logique qui revient, de manière encore plus évidente que pour d'autres formes de patrimoine, à occulter la violence des rapports sociaux, à édulcorer les formes de dominations subies par les ouvriers* » (Veschambre, V., 2008, p. 160).

« monument » qui renvoie à « ce qui fait se souvenir », « se remémorer »<sup>211</sup>, les anciens espaces industriels peuvent être considérées comme des « monuments », aussi singuliers soient-ils. Le monument sert alors à faire durer la mémoire des hommes, au-delà même de la temporalité d'une seule vie humaine. Matérialisant une absence en attrapant le temps dans l'espace<sup>212</sup>, le « monument » industriel devient discours et se situe à l'intersection des notions de « monument-trace »<sup>213</sup> (mémoire : tradition et patrimoine) et « monument-message »<sup>214</sup> (histoire : mythe et projet) de Régis Debray ; elle évoque moins celle de « monument-forme » (espace : urbanisme et perspective) qui relève davantage de l'esthétisme et de l'harmonie intrinsèque de l'objet monumental<sup>215</sup>.

Par ailleurs, tout patrimoine a un « actif » et « un passif » (Dujardin, P., 2009), et c'est là encore d'autant plus le cas pour le patrimoine industriel. La culture ouvrière ne veut parfois pas être rattachée à ce patrimoine, puisque, outre un « actif » renvoyant à une période faste de plein emploi, d'avantages sociaux et d'amélioration des conditions de vie, il existe également un « passif » qui concerne essentiellement les conditions de travail difficiles et les maladies en découlant. D'où non seulement un rapport ambigu de la mémoire ouvrière, par ailleurs volatile<sup>216</sup>, avec son patrimoine, mais aussi l'explication d'un temps d'oubli nécessaire à la reconstruction d'une mémoire « positive » relative aux anciennes industries. Il est alors intéressant de remarquer les processus d'effacement du « passif » par la mise en patrimoine d'anciens tènements industriels, après un temps de friche, notamment à partir de la prise en charge politique du site industriel.

---

<sup>211</sup> Monument vient du latin monumentum, lui-même dérivé de monere qui signifie avertir, rappeler.

<sup>212</sup> « Le monument naît de la mort, et contre elle (il en avertit les vivants, du latin monere). *Il matérialise l'absence afin de la rendre voyante et signifiante. Il exhorte les présents à connaître ce qui n'est plus et à se reconnaître en lui (...). C'est à la fois un support de mémoire et un moyen de partage* » (Debray, R., 1999, p. 27).

<sup>213</sup> « Le monument-trace est un document sans motivation éthique ou esthétique. *Inintentionnel, il n'a pas été fait pour qu'on se souvienne de lui mais pour être utile, et ne prétend pas au statut d'œuvre originale ou esthétique. Contrairement au précédent, pas de volonté d'art explicite. (...) Sa valeur est plus souvent métaphorique ou métonymique, il ne renvoie pas à une institution mais à un milieu, un savoir-faire ou un style. Généralement plus modeste ou prosaïque que les précédents, il est mêlé au quotidien, au terrain, à "la vie". Avec une forte valeur d'évocation, d'émotion ou de restitution.* » (Debray, R., 1999, p. 34).

<sup>214</sup> « Le monument-message se rapporte à un événement passé, réel ou mythique. (...) *Son propre n'est pas la valeur artistique (...) ni sa valeur d'ancienneté. Il n'a d'usage autre que symbolique : stipuler une cérémonie, soutenir un rituel, interpeller une postérité* » (Debray, R., 1999, p. 30-31).

<sup>215</sup> « Le monument-forme, *c'est l'héritier du château et de l'église. Ce peut être un palais de justice, une gare, une poste centrale, bref le « monument historique » traditionnel. (...) Soit un fait architectural, civil ou religieux, ancien ou contemporain, qui s'impose par ses qualités intrinsèques, d'ordre esthétique ou décoratif, indépendamment de ses fonctions utilitaires ou de sa valeur de témoignage. (...) C'est un édifice silencieux sans credo ni message, qui se commémore lui-même. (...) Son titre à l'élection réside dans son caractère spectaculaire* » (Debray, R., 1999, p. 31).

<sup>216</sup> Par rapport au patrimoine traditionnel, l'oubli peut rapidement s'installer concernant des anciennes structures industrielles qui sont rapidement remplacées par des nouvelles (Bergeron, L., in Nora, P., p. 134-135).

Toutes ces spécificités constituent des raisons pour lesquelles la notion de « patrimoine industriel » ne s'est développée que de façon relativement récente et de manière laborieuse, la principale étant la désindustrialisation des années 1970-1980 et donc la mort d'un processus productif qui précède une période d'oubli, étape obligée avant la mise en mémoire et en patrimoine<sup>217</sup>. L'évolution institutionnel et du cadre légal français facilitera son développement à partir des années 1980. Il revient maintenant à considérer le rôle des médias et du territoire dans ces processus construits, et conflictuels, de mémoire et de patrimoine.

### 2.3. Médias, mémoire et territoire : à la croisée des récits

« Les médias construisent désormais les récits organisateurs de la société et apparaissent, dès lors, comme le « berceau » des grands récits de notre temps. »

Lits, M., 2008, p. 35.

Notre réflexion sur la mémoire et le patrimoine nous conduit au constat suivant dressé par Michel Rautenberg : « Le travail de la mémoire est une construction sociale normative qui structure le présent par une remise en ordre du passé en sélectionnant les éléments historiques, *en hiérarchisant les séquences de l'histoire, en proposant une lecture symbolique des événements*. Par la langue et ses codes, la mémoire véhicule des représentations du passé. » (Rautenberg, M., 2003, p. 43). Comment alors, ce rapport au temps et à l'espace se configurent-ils dans la mémoire ?

Le patrimoine, la patrimonialisation, qui ont un lien étroit avec la mémoire, sont eux-mêmes, on l'a vu, des constructions sociales, qui pour l'essentiel, relèvent de discours. C'est donc par l'acte de raconter que ces objets prennent forme. Il convient alors de nous attarder sur la notion de « récit » et les procédés narratifs qui, embarqués territorialement, structurent les représentations d'un lieu, en l'occurrence ici, industriel.

---

<sup>217</sup> « La désindustrialisation des années 1970-1980 aiguise la conscience *d'un monde qui se meurt*. *L'usine entre au musée et les ouvriers, témoins d'un âge révolu, sont des interlocuteurs privilégiés. (...) Les ouvriers sont des personnes dont les vies multiples font exploser la classe et le lieu de mémoire se dissout dans l'infinité des traces. Signe d'une profonde crise identitaire et, peut-être, d'une autre histoire possible* » (Bergeron, L., in Nora, P., 1992, p. 24-25).

### 2.3.1. *Récit, médias et rapport au temps*

#### 2.3.1.1. Le récit chez Paul Ricoeur

Comment parler de récit sans évoquer la contribution fondatrice de Paul Ricoeur dans les trois tomes de *Temps et récit* (Ricoeur, P, 1983, 1984, 1985) ? Dans cette recherche, nous entendons la notion de « récit » à la manière de Marc Lits, qui synthétise ainsi les propos de Ricoeur :

« (...) le type narratif, ou récit, demande qu'il y ait représentation d'(au moins) un événement. Un récit minimal est constitué de deux propositions narratives liées entre elles par un rapport de contiguïté-consécution temporelle et causale. À cette dimension chronologique s'ajoute une dimension configurationnelle » (Lits, M., 2008, p. 72).

Mais le travail de Paul Ricoeur structure par ailleurs, à plusieurs titres, notre objet de recherche, qui concerne les récits à l'œuvre dans l'espace public local sur les deux usines étudiées.

Tout d'abord, le concept de « mise en intrigue » (muthos) consiste à rendre cohérent, intelligible et racontable un réel instable, chaotique et dénué de sens, le tout dans l'idée d'un ordonnancement en un début et une fin. Les discours que nous étudions se chargent effectivement de reconstruire, de manière cohérente et congruente, l'histoire des usines et le devenir de leurs terrains après leur fermeture<sup>218</sup>. Le commencement de l'intrigue médiatique (ex : construction de l'usine) n'est pas caractérisé par l'absence d'antécédent (différents « événements » ont abouti à cette construction, une sorte de « pré-histoire »), mais par « l'absence de nécessité dans la succession » (Ricoeur, P. 1983, p. 81) : il faut donc que les éléments relatés servent à la construction du récit médiatique<sup>219</sup>. Plus largement, cette histoire micro-locale (des usines) se reconstruit au sein d'une histoire locale (les territoires sur lesquelles elles sont sises) elle-même « racontée » par les acteurs discursifs analysés.

Cette phase de « mise en intrigue » nous importe surtout dans sa fonction médiatrice : l'étape de la configuration (mimèsis II) est en effet intermédiaire entre la pré-figuration du champ pratique (mimèsis I) et sa re-figuration (mimèsis III) par la réception de l'« œuvre » - la configuration est centralement, ici, le récit médiatique, institutionnel et associatif -. Nous regardons en effet les discours qui configurent les représentations des lieux étudiés, entre expérience pratique de ces espaces et réception des discours qui les symbolisent. Notre attention

---

<sup>218</sup> « (...) la mise en intrigue a été définie, au plan le plus formel, comme un dynamisme intégrateur qui tire une histoire une et complète d'un divers d'incidents, autant dire transforme ce divers en une histoire une et complète. » (Ricoeur, P., 1984, p. 18-19).

<sup>219</sup> « (...) c'est parce que les idées de commencement, de milieu et de fin ne sont pas prises de l'expérience : ce ne sont pas des traits de l'action effective, mais des effets de l'ordonnance du poème » (Ricoeur, P. 1983, p. 81) De même pour le récit médiatique, le « commencement » entendu par le média n'est pas forcément celui de l'action qu'il souhaite représenter.

se porte ainsi en partie sur le texte et les opérations narratives qui s'y appliquent, dans leur relation avec un contexte territorial et discursif. C'est donc dans la configuration de ces récits que réside la réponse à une demande citoyenne de sens : sens de la ville, de l'identité, du territoire etc.

Ensuite, l'intrigue, selon Aristote, est conçue, nous venons de le voir, comme une « *représentation de l'action* » (Ricoeur, P., 1983, p. 71). La question qui se pose alors est de savoir comment les récits analysés (théorie narrative) donnent et ajoutent du sens à l'action (théorie de l'action) ? L'action, ou plutôt, les actions, dont nous parlons, sont celles qui sédimentent la trajectoire des deux usines étudiées. Cette trajectoire concerne le passé, le présent et le futur à partir des modalités du triple présent pensées par Saint Augustin et que Paul Ricoeur réinvestit par le récit : présent du passé (mémoire), présent du présent (attention), présent du futur (attente)<sup>220</sup>. Pour Ricoeur, en effet, « le temps ne devient humain que dans la mesure où il est articulé de manière narrative » (Ricoeur, P., 1983, p. 17). Le récit va ainsi dessiner, par le langage, le discours, les traits de l'expérience temporelle pour être significatif<sup>221</sup>. L'action est donc racontée par le récit à partir d'une configuration syntagmatique<sup>222</sup> de l'expérience temporelle. Le temps n'est pas perçu comme linéaire, « comme une simple succession de mainteneants » (Ricoeur, P., 1983) mais comme un temps raconté, cohérent. Les usines sont représentées par les récits, pris dans leur épaisseur temporelle et dans leur diachronie, elle-même conçue comme un tout congruent et non comme une succession d'actions éclatées<sup>223</sup>. La trajectoire des usines est donc « racontée », et même « re-racontée »<sup>224</sup> dans une cohérence téléologique à rebours : « *cette diachronie n'empêche pas la lecture à rebours du récit, caractéristique (...) de l'acte de re-raconter, cette lecture remontant de la fin vers le commencement de l'histoire n'abolit pas la diachronie fondamentale du récit* » (Ricoeur, P., 1983, p. 113). Ce retour diachronique, nous l'avons vu, peut être déclenché par une événementialité régulière (Journées du Patrimoine etc.) ou ponctuelle (fermeture,

---

<sup>220</sup> « Présent du futur ? Désormais, c'est-à-dire à partir de maintenant, je m'engage à faire ceci demain. Présent du passé ? J'ai maintenant l'intention de faire ceci par ce que je viens juste de penser que... Présent du présent ? Maintenant je fais ceci, parce que maintenant je peux le faire : le présent effectif du faire atteste le présent potentiel de la capacité de faire et se constitue en présent du présent » (Ricoeur, P., 1983, p. 119).

<sup>221</sup> Qu'est-ce que le récit ajoute par rapport à l'action ? « Il y ajoute les traits discursifs qui le distinguent d'une simple suite de phrases d'action » (Ricoeur, P., p. 111).

<sup>222</sup> Ordre syntagmatique d'où émerge la cohérence narrative (groupe d'éléments mis en séquences de manière cohérente), par opposition à l'ordre paradigmatique, plus diffus (ensemble des possibles à un point de la chaîne).

<sup>223</sup> L'intrigue « tire une histoire sensée de – un divers d'événements ou d'incidents (...) elle transforme les événements ou incidents en- une histoire » (Ricoeur, P. 1983, p. 127).

<sup>224</sup> « Si, en effet, l'action peut être racontée, c'est qu'elle est déjà articulée dans des signes, des règles, des normes : elle est dès toujours symboliquement médiatisée » (Ricoeur, P., 1983, p. 113). « Un système symbolique fournit ainsi un contexte de description pour des actions particulières. De cette façon, le symbolisme confère à l'action une première lisibilité » (Ibid, p. 114).



démolition, classement de l'usine, etc.). Par ailleurs, nous pouvons trouver de la discordance au sein de cette concordance<sup>225</sup>.

En effet, dans ces configurations, le récit du présent, du passé et du futur des espaces étudiés, s'effectue à partir d'un moment présent<sup>226</sup>, c'est-à-dire un regard construit par un contexte, une situation urbaine particulière, au moment de la production du discours. C'est pourquoi le discours médiatique, par son pouvoir de configuration<sup>227</sup>, nous intéresse particulièrement et doit être considéré dans son épaisseur temporelle : le journal du Progrès - ou la presse territoriale des années 1980 - n'est pas le/la même qu'aujourd'hui, et il en est de même du contexte territorial dans lequel il/elle s'inscrit. De plus, les presses locale et territoriale agglomèrent dans ses contenus des récits eux-mêmes inscrits dans ces contextes spatio-temporels précis. Enfin, les entretiens semi-directifs réalisés entre 2014 et 2015 s'insèrent dans les contextes territoriaux de ces années, et les récits recueillis relèvent là encore de reconstruction et configuration de sens sur l'histoire et la trajectoire des usines.

Par ce réinvestissement, chez Ricoeur, de la phénoménologie du temps de Saint-Augustin, nous interrogeons ainsi l'évolution du récit, principalement médiatique, consacré à ces deux usines sur un temps long (1980-2013) et en fonction de leur conjoncture territoriale (socio-économique, politique et institutionnel).

L'intérêt est par exemple d'analyser comment chaque récit médiatique – récit « institutionnel » (presse municipale ou d'agglomération), récit de presse locale (Le Progrès) - articule sa propre temporalité avec celle des acteurs locaux (politiques, associatifs, institutionnels) - entre démarcation et alignement - et élabore un récit du passé, du présent et du futur à partir des modalités du triple présent (mémoire, attention et attente). Dans ce cadre, les presses locales analysées introduisent un deuxième niveau de configuration, puisqu'à partir d'actions rapportées, donc racontées, elles vont produire un autre discours et le médiatiser. Elles mettent ainsi en récit une narration déjà constituée par d'autres.

---

<sup>225</sup> Au sein même de l'intrigue, il y a des menaces pour sa cohérence : « l'effet de surprise » (le « surprenant », l'« inattendu », le renversement : de la fortune à l'infortune etc.). Mais le récit s'attachera « à faire paraître concordante cette discordance. (...) incidents discordants que l'intrigue tend à rendre nécessaires et vraisemblables. (...) C'est en incluant le discordant dans le concordant que l'intrigue inclut l'émouvant dans l'intelligible » (Ricoeur, P., 1983, p. 88-90).

<sup>226</sup> « Même si le passé n'est plus et si, selon l'expression d'Augustin, il ne peut être atteint que dans le présent du passé, c'est-à-dire à travers les traces du passé, devenues documents pour l'historien, il reste que le passé a eu lieu. L'événement passé, aussi absent qu'il soit à la perception présente, n'en gouverne pas moins l'intentionnalité historique. (...) le passé ne peut être reconstruit que par l'imagination » (Ricoeur, P., 1983, p. 154).

<sup>227</sup> La mimésis II, selon Ricoeur, « tire son intelligibilité de sa faculté de médiation, qui est de conduire de l'amont à l'aval du texte, de transfigurer l'amont en aval par son pouvoir de configuration » (Ricoeur, P., 1983, p. 106).

De manière plus globale, nous nous situons donc bien dans l'idée qu'un récit médiatique, par sa mise en cohérence et congruence de la trajectoire des usines, va opérer un glissement de l'ordre paradigmatique (synchronie, éléments substituables, éclatés) à l'ordre syntagmatique (diachronie, cohérence)<sup>228</sup>.

Cependant, nous l'avons déjà évoqué, certaines des productions médiatiques analysées, se singularisent par leur caractère diffus et fragmenté. C'est pourquoi la notion de « récit », en tant qu'énoncé cohérent, peut aussi ne pas s'appliquer à nos objets, ce qui en rend la mémoire difficile, au moins dans les discours : une histoire qui n'a pas de fin reste à l'état inachevé, ce qui perturbe quelque peu le marquage mémoriel. Par exemple, un événement rapporté en tant qu'événement « unique » (orphelin d'intrigue visible), risque de sombrer dans l'oubli. La mise en intrigue pourra ainsi parfois être distordue, incohérente ou du moins, dans un espace temporel de cohérence/congruence, beaucoup plus réduit (se réduisant à un seul article par exemple). La spécificité de notre objet réside dans ses caractéristiques locales voire micro-locales ce qui implique qu'il occupe rarement la place principale dans l'espace médiatique (même local). La mise en cohérence du récit médiatique s'en trouve donc amoindri. Et comme le remarque Loïc Ballarini, la presse locale parfois « *ne retient qu'une information superficielle faite d'une juxtaposition de micro-événements sans contexte, sans cause ni conséquence* » (Ballarini, L., 2008, p. 425).

Le récit, conçu en tant qu'entité entière (d'un début à une fin) serait donc à ce titre, une autre condition difficile<sup>229</sup>, de la mémoire des lieux.

Si nous affinons encore davantage cette réflexion, en suivant la logique aristotélicienne du travail de Ricoeur, considérons deux sortes d'unité tirée de la mise en intrigue, en les infléchissant pour saisir notre objet.

D'abord, une unité temporelle qui caractérise « une période unique avec tous les événements qui se sont produits dans son cours, affectant un ou plusieurs hommes et entretenant les uns avec les autres des relations contingentes » (Ricoeur, P., 1983, p. 82). Les grandes périodes

---

<sup>228</sup> « Bornons-nous pour l'instant à dire que, comprendre ce qu'est un récit, c'est maîtriser les règles qui gouvernent son ordre syntagmatique. En conséquence, l'intelligence narrative ne se borne pas à présupposer une familiarité avec le réseau conceptuel constitutif de la sémantique de l'action. Elle requiert en outre une familiarité avec les règles de composition qui gouvernent l'ordre diachronique de l'histoire » (Ricoeur, P., 1983, p. 112).

<sup>229</sup> « (...) tout récit répond à la question pourquoi ? en même temps qu'il répond à la question quoi ?; dire ce qui est arrivé, c'est dire pourquoi cela est arrivé. Du même coup, suivre une histoire est un processus difficile, pénible, qui peut être interrompu ou bloqué » (Ricoeur, P., 1983, p. 271).

composant l'histoire des usines pourraient constituer ces unités temporelles : croissance de l'usine, déclin, mort, trajectoire post-fermeture etc.

Ensuite, une unité dramatique qui caractérise « "une action une" (...) (*qui forme un tout et va jusqu'à son terme, avec un commencement, un milieu et une fin*). De nombreuses actions survenant dans une unique période de temps ne font donc pas une action une » (Ibid). Nous pouvons lier cela à un événement particulier plus focalisé qui se trouve au sein d'une unité temporelle (conflits sociaux de la fermeture, actions associatives en faveur d'un classement patrimonial etc.). L'« événement » considéré est donc « *plus qu'une occurrence singulière. Il reçoit sa définition de sa contribution au développement de l'intrigue* » (Ricoeur, P, 1983, p. 127), et plus modestement au développement d'une unité temporelle.

Il en ressort différents types de récits médiatiques, dans leur étendue, portée et cohérence.

Cela revient donc à tenter de comprendre dans quelle mesure le parcours de nos usines peut échapper à une mise en intrigue locale – par la simple énumération d'événements dans un ordre sériel et non contigus - ou bien, au contraire, comment il peut être investi par les médias locaux, en tant qu'unité dramatique : ces derniers le configurent alors en l'intégrant à une histoire plus globale (unité temporelle), et produisent un récit cohérent à son endroit. Dans ce cadre narratif cohérent et congruent, la mémoire, du moins médiatique, en sera, nous le supposons, facilitée. Finalement, c'est plus la logique que la chronologie qui lie les événements de l'intrigue entre eux (Ricoeur, P., 1983, p. 82). Pour lui en effet, le temps narratif a une « aptitude à combiner *en proportions variables la composante chronologique de l'épisode et la composante non chronologique de la configuration* » (Ricoeur, P., 1983, p. 396).

Si, en apparence, notre propos se désintéresse de la mimésis III<sup>230</sup> qui « *marque l'intersection du monde du texte et du monde de l'auditeur ou du lecteur* » (Ricoeur, 1983, p. 136), pour nous centrer sur la mimésis II (le média est à l'intersection entre la mimésis I et III), cette troisième phase reste néanmoins présente de manière plus subtile dans notre analyse.

Tout d'abord, dans les entretiens avec les acteurs locaux dont le discours est inévitablement la configuration d'une refiguration : autrement dit, la réception des discours médiatiques (refiguration, mimésis III) vont préfigurer leurs représentations des usines et territoires étudiés (préfiguration, mimésis I) qui seront re-configurées dans leur propre énonciation (configuration, mimésis II). De même, il s'agit de récits qui se basent sur d'autres récits canoniques locaux, hors médias, sur l'histoire des usines, des quartiers etc.

---

<sup>230</sup> « (...) *c'est bien dans l'auditeur ou dans le lecteur que s'achève le parcours de la mimésis* » (Ricoeur, P., 1983, p. 136).

Ensuite, le discours de presse locale est un discours de journalistes, ayant leurs propres représentations, issues de la réception de différents discours à l'œuvre dans l'espace public local : le travail journalistique de configuration est issu non seulement d'une préfiguration - mimèsis I : expérience directe sur le terrain, expérience de l'action qui modèle les représentations, appréhensions du temps et du récit -, mais aussi d'une refiguration - mimèsis III : réception des récits discursifs d'autres acteurs dans l'espace local -. En d'autres termes, le journaliste peut être à la fois promoteur, assembleur et consommateur d'informations locales<sup>231</sup>. Jacques Noyer et Bruno Raoul soulignent également cette circularité en matière d'information locale :

« En matière de production de l'information à l'échelle d'un territoire donné, c'est bien d'un "continuum" qu'il s'agit, "dans lequel interviennent des acteurs dont les rôles sont en partie interchangeables, tantôt sources et tantôt médiateurs [et même, nous le rajoutons, récepteurs]" (Ringoot et Ruellan, 2006, 70) » (Noyer, J., Raoul, B., 2011, p. 2).

Cela renvoie ici à l'aptitude parallèle du temps « à se dédoubler en temps de l'acte de raconter [contexte d'énonciation journalistique] et temps des choses racontées [« histoire » que le journaliste « raconte »] » (Ricoeur, P., 1984, p. 15). Ces deux modalités, potentiellement discordantes et confondues, sont parfois à dissocier dans notre sujet. C'est par exemple une caractéristique du discours de presse que de se situer à la fois « dans le présent de l'événement et dans la distance du récit (...) » (Lits, M., 2008, p. 72), récit dont la fonction revient à, selon l'expression de Christian Metz, « monnayer un temps dans un autre temps » (cité dans Lits, M., 2008, p. 114). Enfin, en tant que chercheur, nous nous plaçons certes au niveau de la mimèsis II, mais le fait d'être le lecteur des productions discursives analysées nous situe d'emblée dans la mimèsis III. C'est finalement ce que Ricoeur appelle le « cercle de la mimèsis » (Ricoeur, P., 1983, p. 137) et cette idée de « spirale sans fin » (Ricoeur, P., Ibid, p. 138), mais qui, selon lui, évolue sans redondance.

Notre recherche pose donc la question de l'emprise du temps du récit (à quel moment et de quelle manière on raconte) sur sa manière de configurer le temps de l'histoire (les choses racontées) avec toutes les distorsions temporelles que cela peut comporter<sup>232</sup>.

---

<sup>231</sup> Promoteurs d'informations entendus comme « (...) ces individus qui, avec leurs associés, (...), identifient (et rendent donc observable) une occurrence comme étant, dans un certain domaine et pour une raison ou une autre, extraordinaire et digne d'intérêt pour autrui. », les assembleurs d'information qui « qui, travaillant à partir des matériaux fournis par les promoteurs, transforment en événements publics un ensemble - perçu comme fini - d'occurrences mises en avant, en les diffusant par voie de presse ou sur les ondes. », et les consommateurs d'informations (lecteurs) qui « prêtent attention à certaines occurrences que les médias ont portées à leur connaissance, et créent par là même dans leur propre esprit un sens du temps public. » (Molotch, H., Lester, M., in Gamberini, M.-C., 1996, p. 28).

<sup>232</sup> Par ailleurs, le récit constitue en lui-même une distorsion temporelle (le temps du récit n'est jamais le temps de l'histoire).

Un dernier élément important renvoie à la dimension mythique que peut revêtir la notion de « récit », et ce, d'autant plus dans les productions médiatiques. Marc Lits considère en effet que si « *l'information est le lieu de mise en récit du réel, le mythe y est cependant présent.* » (Lits, M., 2008 p. 19). La presse est ainsi pour lui une « fabuleuse usine de mythes » (Ibid, p. 21), en particulier dans les pages régionales<sup>233</sup>. Les portraits médiatiques sont par exemple des valorisations et glorifications mythiques de la vie d'un individu : par exemple dans notre sujet, il sera intéressant de nous attarder sur la dimension mythique attachée au portrait d'un ancien travailleur des usines considérées, ou encore celle relative à l'histoire de Lyon. Mais il s'agit de mythes qui, nous l'avons vu, s'inscrivent dans un cadre discursif plus large qui les autorise. Ainsi, le concept de « récit », par sa dimension structurante, peut se rapprocher de celui de « cadre » qui fournit les structures d'intelligibilité de l'événement (Auboussier, J., 2009)<sup>234</sup>. Par ailleurs, selon Michel Rautenberg, l'aspect mythique de ces récits est exacerbé sur les questions de mémoire collective et de patrimoine : « (...) *mémoire collective et patrimoine culturel relèvent du discours mythique, autant, et parfois plus, que du discours historique. Ils n'ont pas foncièrement de visée de vérité, même s'ils entretiennent une relation parfois intime avec l'histoire* » (Rautenberg, M., 2003, p. 19).

Le concept de « récit » est donc entendu ici de manière globale et nous ne souhaitons pas l'enfermer dans une définition trop restrictive qui nuirait à la conduite de notre analyse. L'intérêt pour nous est principalement de remarquer si les usines font l'objet d'un récit médiatique à leur endroit<sup>235</sup>, ou bien si elles n'existent qu'au sein d'autres récits. Cela renvoie à une idée déjà développée dans la partie méthodologie : l'usine en tant que référence directe (objet « premier » de discours) ou référence médiatée (objet « second » de discours).

Cette analyse du récit, essentiellement médiatique, permet de dégager des figures du récit conçues comme des « identités narratives » au sens de Paul Ricoeur : « *sorte d'identité à*

---

<sup>233</sup> « *Une étude détaillée des pages régionales des quotidiens permet d'observer comment les journalistes « mythifient » les sujets qu'ils traitent (Ringlet, 1981 ; Huynen, 1995). Le fait même d'être mentionné dans un journal rend un personnage ou un événement, de banal et quotidien, mythique. (...) C'est encore mieux vérifiable pour les rubriques nécrologiques. La mort transfigure les héros qui sont atteints par elle et transcende les journalistes chargés d'en rendre compte* » (Lits, M., 2008, p. 21).

<sup>234</sup> « (...) *cadre et récit se connectent clairement. D'une part, les processus d'articulation de cadre (...) peuvent largement contribuer à la configuration d'un récit cohérent en liant des événements jusqu'alors déconnectés. D'autre part, la réussite d'un cadre dépend de sa résonance culturelle c'est-à-dire, notamment, de sa capacité à s'inscrire dans le cadre de grands récits largement partagés* » (Auboussier, J., 2009).

<sup>235</sup> Comme Marc Lits, nous partons de l'hypothèse que « le pôle médiatique est central dans le système social et que ce pôle est essentiellement construit selon une logique narrative, dans sa production comme dans sa réception » (Lits, M., 2008, p. 76).

laquelle un être humain accède grâce à la médiation de la fonction narrative » (Ricoeur, P., 1988, p. 295). Ainsi, comme « le patrimoine est un discours »<sup>236</sup> porté par plusieurs voix (politiques locaux, associations etc.), les médias, « lieux principaux où se construisent les identités narratives » (Lits, M., 2008, p. 121), en sont les réceptacles idéaux et permettent aussi au chercheur d'identifier quels acteurs prennent en charge les discours et les représentations des usines au niveau local.

### 2.3.1.2. Algirdas Julien Greimas : l'utilisation partielle du modèle actantiel comme outil de systématisation de l'analyse des contenus médiatiques

L'identification des figures du récit, dégagées de l'analyse des médias locaux à l'aide des travaux de Ricoeur, est systématisée à partir du « schéma actantiel » développé par Algirdas Julien Greimas.

Peu familiers de la sémiotique greimassienne, nous ne nous intéressons ici qu'à un de ses éléments spécifiques. Le modèle actantiel, « envisagé comme un des principes possibles de *l'organisation de l'univers sémantique, trop considérable pour être saisi dans sa totalité, en micro-univers, accessibles à l'homme* » (Greimas, A.-J., 2002, p. 173), nous sert en tant qu'il est une forme de systématisation et de manifestation en surface des structures immanentes du récit que nous analysons par ailleurs. Il permet ainsi d'identifier, ce que l'on nomme « les actants » du récit et d'y rapporter les figures discursives de nos analyses.

Reprenant la conception fonctionnelle des personnages du conte russe développée par Vladimir Propp dans *Morphologie du conte* (1928<sup>237</sup>), Greimas considère les actants comme des personnages qui se définissent « *par les "sphères d'action" auxquelles ils participent, ces sphères étant constituées par les faisceaux de fonctions qui leur sont attribués* », et génèrent des invariances (Greimas, A.-J., 2002, p. 174). L'actant est donc « *une classe d'acteurs* » et « possède (...) un statut métalinguistique par rapport aux acteurs » (Ibid). Tous les actants du récit évoluent enfin au sein d'un système de relations qui les unit :

« (...) *présenter les actants sous la forme d'un simple inventaire, sans s'interroger sur les relations possibles entre eux, c'est renoncer trop tôt à l'analyse, en laissant la deuxième partie de la définition, ses traits spécifiques, à un niveau de formalisation insuffisant* » (Ibid, p. 176).

---

<sup>236</sup> « Le patrimoine est un discours, il participe d'un principe narratif (il a donc besoin de narrateurs) qui raconte les mythes originels, qui décrit les épopées fondatrices et les grands moments historiques d'un groupe ou d'un territoire. Il confère à toute réalité sociale une consistance temporelle (durée) et spatiale. Il l'invite à se projeter vers l'avenir, à formuler un projet collectif. » (Di Méo, G., 2008, p. 18).

<sup>237</sup> 1958 pour sa version anglaise, 1970 pour sa version française.

Eva-Marie Goepfert, dans sa thèse de 2010, reprend cette définition en synthétisant le propos de Greimas : « un personnage non seulement défini par sa fonction et sa sphère d'action, mais aussi par les relations qu'il entretient avec les autres. Plus encore, l'actant est détaché du contexte discursif et devient une unité syntaxique abstraite qui prend part d'une quelconque façon à l'acte, à "ce qui fait être" » (Goepfert, E.-M., 2010). Les actants sont alors, selon cette approche, des rôles sémantiques remplissant des « fonctions "vides" qui peuvent être remplies de manière très variée dans le contexte discursif qui est le leur » (De Geest, D., 2003)<sup>238</sup>.

La composante potentiellement conflictuelle de notre objet d'étude (conflits politiques, syndicaux, associatifs etc.) fait de l'opposition une dimension fondamentale du récit et donc du récit médiatique. Et c'est justement sur trois oppositions que se définissent les six actants de Greimas (sujet/objet, adjuvant/opposant, destinateur/destinataire)<sup>239</sup> :

- L'axe du vouloir (désir) oppose le **sujet** à l'**objet** que le récit tente de joindre : le sujet est orienté vers l'objet.
- L'axe du pouvoir oppose l'**adjuvant** à l'**opposant** : l'adjuvant aide le sujet dans sa quête de l'objet (et donc de la jonction entre les deux), l'opposant cherche à l'en empêcher.
- L'axe du savoir (ou de transmission) oppose le **destinateur** au **destinataire** : le destinateur est celui qui incite l'action (qui initie la quête de l'objet par le sujet), le destinataire est le bénéficiaire de la jonction entre le sujet et l'objet.

Par ailleurs, si l'actant est une entité abstraite du récit qui se définit par une fonction, une sphère d'action et une structure de relations (Goepfert, E.-M., 2010), il se distingue de l'acteur qui est l'incarnation de l'actant dans le récit. De la sorte, un actant « peut être manifesté dans le discours par plusieurs acteurs [et] l'inverse est également possible, un seul acteur peut être le syncrétisme de plusieurs actant »<sup>240</sup>. C'est ce qui arrive dans la classification de nos identités narratives (plusieurs acteurs peuvent remplir une même fonction actantielle).

Ainsi l'utilisation modeste de ce schéma structural est surtout pertinente en termes de classification des figures du discours (et donc de systématisation), étant donné qu'il fournit des fonctions vides dans lesquelles nous placer ces figures que nous relevons dans le corpus. L'objet de la quête relève en effet souvent d'un objectif particulier (le maintien de l'activité des usines étudiées, la revitalisation d'un quartier, la patrimonialisation d'un bâtiment etc.) que le territoire (ou l'une de ses composantes) s'assigne en tant que destinateur et destinataire (intérêt collectif

---

<sup>238</sup> <http://www.imageandnarrative.be/inarchive/uncanny/dirkdegeest.htm>

<sup>239</sup> Eléments d'explication repris de Louis Hébert sur le site : <http://www.signosemio.com/greimas/modele-actantiel.asp>.

<sup>240</sup> Greimas, A.-J., 1983, p. 49.

territorial). Le sujet est bien souvent un conglomérat d'acteurs (politiques, syndicaux, territoriaux etc.) qui évolue selon les « quêtes ». De même que les adjuvants (société locale etc.) et opposants (direction de Rhône-Poulenc, gouvernement national etc.) aident ou s'opposent à la jonction entre sujet(s) et objet(s).

L'idée est, bien entendu, de retrouver (et donc de reconstituer), in fine, la cohérence narrative voulue (ou non) par le locuteur médiatique étudié. En guise d'illustration de la méthodologie employée, nous renvoyons le lecteur aux exemples de tableaux d'analyse narrative dans le volume des annexes (annexe 4, p. 77-80).

### 2.3.2. *Lieu, territoire, ville : des espaces de récits, des espaces de discours*

#### 2.3.2.1. Espace, lieu de mémoire

Socle de l'identité territoriale, la mémoire d'un site s'édifie d'abord en prenant appui sur un espace. En effet, Michel Rautenberg rappelle que la mémoire collective « se construit et se transmet dans un espace connu, maîtrisé, qu'elle donne sens et légitimité au lieu de vie, à ses formes de sociabilité, aux rapports sociaux qui s'y développent ». Ainsi, les territoires des usines étudiées « offrent un cadre matériel à l'élaboration collective de la mémoire, ils permettent de fixer le discours, ils facilitent les appropriations par ceux à qui on raconte » (Rautenberg, M., 2003, p. 40).

Cette fixation de la mémoire par le cadre matériel autorise les processus de mise en patrimoine, lesquels agissent non seulement sur la représentation du temps passé et présent, mais aussi sur la conception du territoire (Rautenberg, M., 2003, p. 104). Ce dernier est en effet composé de « lieux de mémoire » qui le symbolisent. Empruntée à Pierre Nora, la notion de « lieu de mémoire » est entendue comme une « unité significative, d'ordre matériel ou idéal, dont la volonté des hommes ou le travail du temps a fait un élément symbolique d'une quelconque communauté » (définition tirée du Grand Robert de La Langue Française, édition 1993, reprise dans Nora, P., 1992, p. 1004). C'est l'unité matérielle comme support de la valorisation symbolique d'une communauté territoriale qui nous intéresse dans cette définition. Le lieu de mémoire peut ainsi constituer un « lieu attribut » au sens où l'entend Bernard Debarbieux (Debarbieux, B., 1995) : les usines étudiées sont des lieux notoires qui, du temps de leur fonctionnement, - nous l'avons vu dans la partie historique -, et même plus tard, symbolisent leur territoire (la Tase et le sud de Vaulx-en-Velin, la Rhodiaceta et le 9<sup>ème</sup> arrondissement de



Lyon)<sup>241</sup>. Si, comme dans le cas actuel de la Rhodiaceta, le lieu n'est plus, nous nous trouvons alors dans une « u-topie », dans une « re-présentation », dans du symbolique sans ancrage matériel qui localement, par l'évolution rapide de l'espace urbain, rend difficile les récits à son endroit.

Par ailleurs, Michel de Certeau considère que les lieux sont des « histoires fragmentaires et repliées, des passés volés à la lisibilité par autrui, des temps empilés qui peuvent se déplier *mais qui sont là plutôt comme des récits en attente et restent à l'état de rébus (...)* » (De Certeau, M., 1990, p. 163). Renvoyant la notion d'« espace » au « lieu pratiqué » (Ibid, p. 172), nous concevons bien nos deux terrains comme des « espaces » industriels : pratiqués à la fois matériellement (vie, mort de l'usine, réhabilitations, démolitions etc.) et symboliquement (récits qui les prennent pour objet et structurent leurs représentations), et porteurs de « récits en attente ». Le récit à propos de ces usines est alors d'autant plus important et fécond du point de vue de l'analyse info-communicationnelle, que notre terrain de recherche concerne, nous l'avons vu, deux formes de « lieu attribut » qui représentent conventionnellement, au moins à un moment donné, leur territoire d'appartenance.

Sans parvenir véritablement à trancher entre la notion de « lieu » ou celle d'« espace », nous en retenons l'essentiel : l'évocation du territoire par ces lieux (ou espaces) symboliques se fait à partir de récits locaux multiples qui les prennent pour objet. Ils constituent l'identité locale. Nous concevons alors la localité à la manière de Jean-Marc Offner (Offner, J.-M., 2001) : la relation avec un lieu ne relève plus d'une donnée préexistante mais d'un choix et d'un problème. L'appartenance au lieu, au territoire, n'est donc plus un point de départ mais une conséquence liée à un contexte.

#### 2.3.2.2. Le patrimoine raconté : une ressource identitaire territoriale

Ces récits sont fondamentaux pour des territoires que l'on a décrit plus haut comme isolés (secteur sud de Vaulx-en-Velin, 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon), et qui ne doivent donc leur visibilité et existence que par le fait d'« être racontés », être constitués en villes autonomes (la Rhodiaceta était considérée comme « une ville dans la ville » au plus fort de son activité). Sans discours, la ville n'existe pas dans les représentations. En effet, nous verrons que les territoires

---

<sup>241</sup> « Dans ce cas de figure, la signification territoriale du lieu est en partie motivée, en partie conventionnelle ; motivée par le fait que le lieu évoqué fait partie du territoire significatif ; conventionnelle car le lieu attribut est conventionnellement choisi dans un ensemble de lieux susceptibles de jouer ce rôle » (Debarbieux, B., 1995, p. 99).

étudiés sont des espaces que les discours, notamment médiatiques, ont désigné comme « périphériques » (« banlieue » etc.). La ville n'est donc pas qu'un usage, elle n'est pas que pratiquée, elle s'inscrit aussi dans des logiques de langage et de représentation (Lamizet, B., in Bulot, T., Veschambre, V., 2006) qui découlent de cet usage. La ville se sépare entre formes et discours, mots et choses<sup>242</sup>.

Pour dissiper le brouillard due aux « *multitudes d'impressions* » qu'elle génère<sup>243</sup>, mais aussi pour éviter l'oubli de ses « histoires », la ville a besoin d'être racontée et le patrimoine est un moyen de ce récit. La ville, lieu privilégié de la concentration de monuments (Veschambre, V., p. 101), est par conséquent « devenue le lieu par excellence de la fabrication du patrimoine » (Rautenberg, M., 2003, p. 147). En effet, le patrimoine permet d'affirmer une identité locale partagée et le discours patrimonial « réorganise *l'espace et fabrique des territoires auxquels* sont assignées de nouvelles fonctions pragmatiques et symboliques. » (Rautenberg, M., 2003, p. 148).

La patrimonialisation d'anciens espaces industriels ne se fait donc pas selon un unique principe de centralité, puisqu'elle exerce souvent ses effets en marge de certains territoires, comme le démontrent nos deux cas d'étude. Nous en revenons ainsi à la problématique centralité/polarité inhérente aux études sur les « banlieues » et qui constituent bien souvent les terreaux industriels passés de la 2<sup>nd</sup>e Révolution Industrielle. Ces anciens tènements constituent alors des moyens pour recomposer une identité territoriale commune (à partir de cultures particulières<sup>244</sup>), souvent en proie à des stigmatisations externes et des fragmentations internes. La mémoire et donc le patrimoine sont des ressources culturelles pour penser le territoire. Ces ressources narratives et discursives sont marquées, on l'a vu, par des combats de légitimité qui s'inscrivent dans l'espace urbain (Veschambre, V., 2008, p. 65).

De plus, la ville est le lieu de « territorialités multiples » (Rautenberg, M., 2003, p. 53) et donc de mémoires multiples. Cette somme de territoires qui composent la ville nous amène à considérer le « quartier » comme une échelle significative. Les espaces que nous étudions sont en effet des « quartiers » qui, renforcés par leur isolement géographique et symbolique (imaginaire territorial anxigène) jouissent d'une autonomie d'existence et d'identité. Si des

---

<sup>242</sup> « Il ne faut jamais confondre la ville avec le discours qui la décrit. Et pourtant entre la ville et le discours, il y a un rapport » (Calvino, I., in Rabin, G., Gwiazdzinski, L., 2005, p. 12).

<sup>243</sup> « Tout cela nécessite que nous la racontions [la ville], non point pour *l'enjoliver mais pour mettre de l'ordre, du sens dans une multitude d'impressions. Plus tard, nous la raconterons encore pour ne pas en dissiper le parfum, pour l'honorer comme il convient et aussi nous la raconterons à d'autres (capables de nous entendre) pour qu'ils partagent nos éblouissements* » (Rabin, G., Gwiazdzinski, L., 2005, p. 8).

<sup>244</sup> « La mémoire collective est plutôt le lot des quartiers et des périphéries dans lesquelles se perpétueraient des *cultures particulières (...)* » (Rautenberg, M., 2003, p. 148).

sentiments locaux de différenciation émergent dans des espaces aussi reclus, il n'en demeure pas moins que le quartier reste une partie d'un tout, c'est à dire lié à l'institution communale qui l'intègre et le régit (Bulot, T., Veschambre, V., 2006). A cela, nous pouvons ajouter une troisième échelle identitaire, celle de la communauté urbaine. Isabelle Pailliar met en exergue cette position malaisée du « local », à l'entrecroisement de deux dimensions, et qui affecte les processus d'identification :

*« (...) celle qui permet d'être plus innovant parce que l'on est situé dans un espace micro, celle d'être également, parce qu'étant la partie d'un tout, le révélateur des tensions qui affectent le tout. Ce double caractère du territoire conduit à mettre l'accent tantôt sur la dimension novatrice, tantôt sur la dimension conservatrice. »* (Pailliar, I., 1994, p. 65-66).

Ainsi, nous nous intéressons aux formes d'identification différenciées résultant de cette identité multiple, notamment dans leurs implications discursives : comment les discours politiques, associatifs et médiatiques gèrent ce rapport au quartier, à la commune et à l'agglomération ?

Les enjeux d'appropriation de l'espace et de positionnement social semblent, pour Vincent Veschambre, inhérents à toute forme de patrimonialisation (Veschambre, V., 2008). Il affirme alors la nécessité de déconstruire les discours consensuels sur le patrimoine « en tant qu'héritage collectif, afin de déterminer quels sont les intérêts particuliers qu'il sert et par là même, de mettre en évidence des conflits d'intérêts autour de ce qui représente une ressource » (Veschambre, V., 2008, p. 86). Ces intérêts, corrélés à des acteurs, sont inscrits dans un territoire, ce qui donne à cette notion, une importance majeure. Le patrimoine représente donc un enjeu de pouvoir « à différentes échelle, régionale, nationale et mondiale » (Veschambre, V., 2008, p. 83).

D'autre part, la conservation matérielle des traces est là-aussi nécessaire puisque la patrimonialisation rend compte d'une appropriation de l'espace au contraire de la démolition qui en est une expropriation<sup>245</sup>.

Guy Di Méo souligne que le patrimoine industriel, par son implantation en un lieu précis et selon des bassins géographiques relativement compacts pour les besoins d'une production, est un agent de territorialisation particulièrement efficace : il peut créer des liens de réseaux territorialisés (Di Méo, G., 2008, p. 16). C'est par exemple le cas de l'intérêt associatif pour l'usine Tase qui provient originellement de la défense et la valorisation d'un autre bâtiment

---

<sup>245</sup> Vincent Veschambre considère en effet l'expropriation comme une « rupture d'un rapport individuel et collectif à un lieu, comme l'empêchement d'une inscription dans l'espace et dans le temps, d'un « accès au conservatoire de l'espace » et donc au final comme la remise en question d'un statut social. » (Veschambre, V., 2008, p. 179).

industriel de l'Est lyonnais et en lien avec la Tase (en lui fournissant ses besoins en électricité) : l'usine hydroélectrique de Cusset (Villeurbanne). Les personnes ayant créées l'association Vive la Tase ! (créée en 2011) – association « phare » dans la défense de l'usine Tase – font partie, au départ, d'une autre association Usine Sans Fin (créée en 1999) dont le but est « *d'ouvrir l'usine hydroélectrique de Cusset au public, de valoriser son histoire dans l'histoire lyonnaise, et aussi à l'époque, (...) mettre la lumière sur l'usine hydroélectrique* » (Association Vive la Tase !, annexe 5, p. 135-136) . L'intérêt pour l'usine Tase naît ensuite à partir d'activités liées à la valorisation de l'usine hydroélectrique de Cusset :

« *En découvrant l'histoire de cette usine [hydroélectrique], j'ai découvert le rôle très important des industriels lyonnais, en particulier les soyeux. (...) Et donc qu'en fait, cette usine s'inscrivait dans une histoire industrielle locale très très riche, que j'ai découvert, à mesure que j'essayais de comprendre ce qu'était cette usine. (...) la Tase, c'est venu (...) dans un premier temps, de manière un peu indirecte puisque j'étais très proche des Robins des Villes<sup>246</sup>. Et à l'époque, il y avait l'idée, le rêve que l'école d'archi [école d'architecture de Vaulx-en-Velin] ait une extension peut-être dans l'usine Tase, parce que les élèves manquaient en fait cruellement de locaux pour travailler en équipe. Et du coup, on est venus sur cette usine, on a visité, elle était magnifique* » (Association Vive la Tase !, secteur Vaulx-en-Velin, annexe 5, p. 136).

La situation de plusieurs anciens terrains industriels sur le même secteur géographique peut ainsi créer des synergies patrimoniales.

Aussi l'espace urbain est-il marqué par les différentes formes de discours sur le passé puisqu'à travers le partage d'une mémoire s'inscrivant dans un territoire, chacun, individuellement puis collectivement, prend position sur son histoire, son passé. Le territoire est alors interprété comme « *l'expression physique d'une histoire locale* » (Rautenberg, M., 2003, p. 47). L'expression « ville-mémoire » (Mazella, S., 1996) caractérise alors au mieux notre manière de concevoir l'espace urbain dans sa pluralité :

« *La ville d'Halbwachs est un espace dynamique en constante transformation, défini comme un ensemble de territoires perçus, paradoxalement, par les habitants comme stables, où s'enracine la mémoire des groupes* » (Mazella, S., 1996, p. 177).

Nous entendons donc le territoire, autant comme un espace physique, qu'un espace symbolique (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 303). La construction symbolique du territoire ne peut se faire

---

<sup>246</sup> « *Regroupant architectes, sociologues, artistes, designers, urbanistes, l'association Robins des villes porte un projet militant de démocratisation des questions urbaines. Créée en 1997 par plusieurs étudiants en architecture, l'association s'est structurée comme un organisme de sensibilisation à l'environnement urbain, à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage. D'abord basée à Lyon, elle a ensuite créé deux antennes à Paris et Marseille. Robins des villes intervient à partir d'ateliers auprès de différents publics, au cours de formations, de concertations, d'actions pédagogiques, et prototype une large gamme d'outils originaux (mallettes pédagogiques, balades sensibles, classes de ville, etc.) capitalisant notamment des travaux sonores et théâtraux* » (<https://arteplan.org/initiative/robin-des-villes/>).

sans les récits des différents acteurs évoluant dans l'espace urbain (puisque nos objets de recherche concernent ce type d'espace) : les histoires locales sont mises en récit et en concurrence pour créer une ressource patrimoniale et identitaire.

Ces récits urbains sont matérialisés par des discours : « *Chaque ville énonce ce qu'elle est, profère par mille signes une physionomie et un esprit édifiés, génération après génération, par la collectivité des citadins qui l'habitent* » (Augoyard, J.-F., in Rautenberg, M., 2003, p. 13).

Finalement, c'est de cette diversité de l'urbain dont il est question dans notre analyse car face à l'indistinction, caractéristique de la ville « moderne », c'est au politique qu'incombe le rôle performatif de balisage, de délimitation et de production symbolique de sens. L'histoire locale s'exprime en effet dans une multitude de récits et de discours sociaux (Tavernier, A., et al., 2010), mais les choix politiques locaux restent alors décisifs en dernier recours :

« (...) les responsables municipaux opèrent des choix afin de sélectionner les "quartiers mémoire" "bon à conserver", sans que les raisons de ces choix aient toujours beaucoup à voir avec les questions de mémoire ou d'histoire, mais plus peut-être avec les opportunités des politiques sociales ou urbaines » (Rautenberg, M., 2003, p. 148).

### *2.3.3. Médias et territoire : le patrimoine industriel comme artefact identitaire local*

#### 2.3.3.1. Média local comme pivot des récits territoriaux

Les études sur le territoire le présentent souvent comme un produit de discours passés, moins comme un producteur de discours présents et futurs. En effet, si des discours – dont le discours médiatique – sémiotisent l'espace, participent à la construction du territoire (Auboussier, J., et Garcin-Marrou, I., 2011, Noyer, J., et Raoul, B., 2011) et façonnent l'espace public local (Raoul B., 2008), le territoire circonvient en retour les discours qui le prennent pour objet et ce par leur caractère « situés » - c'est-à-dire localisés.

Rappelons que le territoire est entendu ici comme « une entité par laquelle un périmètre spatial est investi d'un sens fédérateur pour ceux qui y vivent, mais aussi d'images symboliques pour ceux qui y sont extérieurs. » (Noyer Jacques, Raoul Bruno et Pailliar Isabelle (dir.), 2013). Et

c'est cette double consistance physique et symbolique (Quéré Louis, 1982)<sup>247</sup> qui nourrit une identité locale balisée. Nous nous attardons alors sur la dimension langagière du territoire<sup>248</sup>.

Ainsi, et prolongeant le constat de Julien Auboussier et Isabelle Garcin-Marrou, qui soulignent qu'« un espace urbain devient signifiant et jouit d'un capital symbolique à condition d'être l'objet de discours » (Auboussier, J., Garcin-Marrou, I., 2011, p. 6), nous traitons de la question territoriale à travers le croisement de discours d'acteurs différenciés circulant au sein d'un « espace public local » et révélés par le discours médiatique dans un contexte où « l'espace urbain apparaît des plus fertiles pour aborder les multiples formes de récits et leur rôle dans la patrimonialisation. » (Aubertin, M.-N., Fourcade, M.-B., 2013, p. 3). En effet, le territoire n'existe que parce qu'il est « dans une situation de continuelle production de lui-même, les médias participant étroitement de cet incessant mouvement » (Pailliar, I., 1994, p. 247).

Si la mémoire d'un lieu, « c'est avant tout la somme des discours produits à son égard » (Vadelorge, L., in Auboussier, J., Garcin-Marrou, I., 2011 p. 6), en considérant la multitude de récits et discours qui compose l'espace urbain, notre attention se focalise particulièrement sur le discours médiatique que nous avons déjà caractérisé en tant qu'arène regroupant l'ensemble des productions discursives à l'œuvre dans l'espace public local. Le discours médiatique, défini comme un « régime de cohabitation fondé sur l'impératif de publicité » (Ringoot, R., 2014, p. 34), est alors le métadiscours garantissant une mise en visibilité aux autres discours ; il constitue une arène dans laquelle interagissent tous ces discours sociaux (Ringoot, R., 2014).

La dimension territoriale est un élément constituant de cet espace public de discours, notamment au travers des trois caractéristiques définies par Simon Gadras et Isabelle Pailliar :

(...) 1- le territoire est d'abord défini par ses frontières. (...) 2- les territoires distinguent des échelons politico-administratifs qui les constituent institutionnellement. (...) 3 – La troisième est liée à la confrontation de subjectivités nécessairement présentes à la fois dans les pratiques des journalistes, celles des responsables politiques, et celles des participants aux débats publics. En tant qu'espace pratiqué ou vécu, le territoire cadre les modalités individuelles et collectives des expressions et des opinions mises en débat, qui constituent les caractéristiques du citoyen territorialisé stratège » (Noyer, J., Pailliar, I., Raoul, B., 2013, p. 27).

---

<sup>247</sup> « Le territoire local reste soudé par deux dimensions : son aspect symbolique et sa pratique au quotidien » (Croissant, V., Toullec, B., 2011, p. 5).

<sup>248</sup> « (...) le territoire apparaît ainsi – et peut-être avant tout – comme un « fait de langage » en ce sens qu'un territoire donné n'est identifié comme tel qu'en tant qu'il est désigné par des marqueurs linguistiques (...). (...) c'est tout d'abord par un nom qu'il accède à la signification et donc à l'existence. » (Noyer, J., Raoul, B., 2011, p. 3).

Ainsi, le média local étant révélateur d'un cadre institutionnel naviguant entre différentes échelles - quartier, commune, agglomération (Noyer, J., Pailliar, I., Raoul, B., 2013, p. 22) et un espace de concentration de discours, nous pouvons l'appréhender comme la matrice discursive des questions de patrimonialisation industrielle, questions qui, on l'a vu, relèvent de processus sociaux, construits et conflictuels. L'arène médiatique rend ainsi doublement visible – par le texte et l'iconographie (Burgess, 1990) - la matérialité du territoire et c'est cette agrégation de discours prenant pour objet les deux anciens espaces industriels qui produit un nouveau discours territorialisant<sup>249</sup>.

### 2.3.3.2. Presse territoriale et patrimoine

Le territoire, c'est de l'espace investi par le langage : « *le territoire a besoin d'être nommé pour être saisi matériellement et symboliquement* » (Noyer, J., Raoul, B., Pailliar, I. 2013, p. 12). Aussi, la presse territoriale, entendue comme l'ensemble des productions médiatiques locales réunissant presse locale et presse institutionnelle (presse municipale, d'agglomération), prend en charge ce rôle important de mise en mots du territoire et constitue donc un outil précieux de sa compréhension.

La parole médiatique n'est qu'une des formes de la parole publique – ici locale<sup>250</sup> - mais il s'agit d'une forme particulière, en tant qu'elle rend visible d'autres discours - en faisant passer une parole d'un espace à un autre<sup>251</sup>- et en est un moyen de légitimation locale. D'où un certain nombre d'enjeux locaux liés à la présence médiatique.

De plus, Jean-Luc Piveteau souligne que la lecture de journaux « peut être regardée comme un *des modes de gestation de ce lieu de mémoire qu'est le territoire* » (Piveteau, J.-L., 1995, p. 116). En effet, les médias ont un rôle grandissant dans la construction de notre rapport aux

---

<sup>249</sup> « (...) le discours médiatique est un "discours territorialisant", sachant que le territoire n'accède à la reconnaissance, et par là à l'existence, que par l'instance discursive (dont participent les médias) qui le désigne, le délimite, en rend compte dans sa forme et sa matérialité spatiales et dans son histoire sociale » (Noyer, J., Raoul, B., 2011, p. 3).

<sup>250</sup> Nous privilégions ainsi l'approche qui ne regarde le média, sa production ou sa réception « que comme un élément de la société locale, plutôt déterminé que déterminant, même si les deux sont dans une interaction constante et que le média, ses messages et ses réceptions, mais aussi son fonctionnement en tant qu'organisation, sont des agrégats constitutifs de la société locale au même titre que les conversations, les sociabilités ou les politiques publiques » (Bousquet, F., Smyrniaios, N., 2012, p. 9).

<sup>251</sup> « "Médiatiser", c'est assurément faire passer une parole d'un espace à un autre, d'un univers social - où la parole a été produite selon des modalités propres à cet espace et pour les formes de publicisation spécifiques qu'il ouvre ou requiert - à un univers autre : celui des médias. (...) La parole médiatique n'est donc qu'une des formes de la parole publique ; l'identification des normes de passage vers le médiatique, des formes d'expression qui en facilitent l'accès, des logiques de légitimation des discours et des acteurs nous semblent autant de directions constitutives de l'analyse des problèmes publics médiatisés » (Delforce, B., Noyer, J., 1999, p. 4-5).

événements historiques. Les journalistes sont ainsi des « gate keepers », des gestionnaires du passé (Lits, M., 2008) puisqu'ils élaborent un travail de sélection et de triage de l'histoire<sup>252</sup>.

Par le médium patrimonial donc, la presse territoriale constitue un « théâtre des pratiques sociales » (Quéré, L., 1982, p. 154) en jeu dans l'espace public local. Ce « tiers symbolisant » (Quéré, L., 1982) permet « *une reconnaissance territoriale, une reconnaissance d'un vivre ensemble sur un sol fréquenté/pratiqué de manière commune (...)* » (Noyer, J., Raoul, B., Pailliar, I. (dir.), 2013, p. 12). Le média local est en effet une forme intermédiaire qui s'interpose entre l'oubli et le souvenir. Il transforme le souvenir-image en mots, en symboles (Rautenberg, M., 2003). Dans ce cadre, « médiatiser » relève donc de la « mise en apparence » et de la « mise en visibilité » d'éléments constitutifs d'une identité territoriale. Ces éléments peuvent être d'autres structures de médiation patrimoniale (associations etc.) qui assurent, par le biais de leur présence médiatique, non seulement la visibilité de leur action (légitimité locale) mais aussi de son objet (attention portée sur un patrimoine matériel particulier). Ainsi, la médiatisation devient le passage obligé de la revendication promouvant un quelconque « bien commun » (Veschambre, V., 2008, p. 76).

Ce travail de mémoire par la presse territoriale contribue lui-même à produire de la mémoire, comme, par ailleurs, l'ensemble des activités qui mobilisent cette mémoire (Garcin-Marrou, I., Haas, V., 2011, p. 8). Ainsi, la presse, par la sélection mémorielle et la description des processus de patrimonialisation, constitue un miroir des représentations locales tout en les façonnant (Comby, E., Le Lay, Yves-François, 2012)<sup>253</sup>. Jacques Noyer et Bernard Delforce apportent une nuance en mettant en exergue le risque de considérer les médias comme un simple reflet des discours sociaux, et de nier leur aspect configurant. En effet, comme nous l'avons vu dans l'application du concept de « récit » au discours médiatique, les médias reconfigurent ces discours sociaux par la voie narrative ; ils les mettent en récit et en visibilité<sup>254</sup>. Le discours

---

<sup>252</sup> « *Chaque journal réécrit l'histoire comme il écrit son présent, dès lors, des lecteurs de journaux différents seront exposés à des reconstructions historiques différentes* » (Lits, M., 2008, p. 135-136).

<sup>253</sup> « Dans la mesure où elle fonctionne comme un miroir des représentations locales, tout en les façonnant, la presse se prête à l'étude des conceptions que les communautés locales se font de leur patrimoine. Elle participe d'un processus culturel complexe qui tisse les relations entre un groupe social et son environnement. La presse locale décrit en particulier la patrimonialisation dans ses déclinaisons temporelles et spatiales et précise le jeu des protagonistes favorables ou non à cette valorisation » (Comby, E., Le Lay, Yves-François, 2012, p. 1).

<sup>254</sup> « En ce sens, les médias, dans leur lien au territoire, contribuent à la mise en récit du et dans le territoire concerné, c'est-à-dire à la mise en visibilité, à la mise en "apparence" du territoire et dans le territoire, et, de la sorte, en suivant Hannah Arendt, à la construction de la réalité du territoire » (Noyer, J., Raoul, B., Pailliar, I. (dir.), 2013, p. 13).



journalistique a donc ceci de spécifique, à savoir d’être un agrégateur d’autres discours sociaux, tout en s’en démarquant<sup>255</sup>.

C’est donc par le récit que la presse convoque la mémoire et l’institue en patrimoine ; c’est en racontant les usines que la presse nourrit et légitime des fragments de la mémoire collective ; c’est en racontant les usines qu’elle fait patrimoine.

### 2.3.3.3. Les types de presse analysés : presse locale, institutionnelle et associative

En partant d’une même méthodologie, narrative et lexicale, nous analysons deux types de presse aux caractéristiques singulières et dont les objectifs peuvent parfois converger sur le territoire local : la presse locale et la presse institutionnelle. Nous avons montré dans la partie méthodologique que l’intérêt de la recherche était d’observer ce que les discours médiatiques faisaient de cette polyphonie discursive locale (Delforce, B., 2004, p. 129) par le biais d’une mise en intrigue : légitiment-ils certains discours, en excluent ou en infléchissent-ils d’autres ? Nous cherchons donc à observer comment les points de vue sur les usines et territoires étudiés sont médiatisés par la presse écrite territoriale que nous entendons comme la réunion entre la presse locale et la presse institutionnelle, conçues comme des « instances de médiation à portée géographique » (Noyer, J., Raoul, B., 2011, p. 3). En définissant l’environnement plus large des médias locaux et régionaux comme des « institutions sociales, économiques et politiques chargées de la sélection, de la mise en forme et de la transmission des informations et des débats territorialisés » (Bousquet, F., Smyrnaiois, N., 2012, p. 5), Franck Bousquet et Nikos Smyrnaiois rappellent, dans une perspective constructiviste, qu’il n’existe pas d’information locale mais plutôt une information par le local (sources d’information et informateurs), une information sur le local et une information pour le local, si bien que cette information est « autant produite par le local que productrice de local » (Bousquet, F., Smyrnaiois, N., 2012). Local et fait médiatique se construisent alors mutuellement : « *Le local produit l’information, mais il est aussi produit par elle* » (Bousquet, F., Smyrnaiois, N., 2012, p. 10).

Ainsi la médiatisation de la mémoire de nos espaces industriels est non seulement conditionnée par un contexte local (et le conditionne en retour) mais également par un contexte énonciatif : nous souhaitons en rendre compte à partir des caractéristiques attachées à chaque type de presse étudié.

---

<sup>255</sup> « Analyser la presse implique (...) d’évaluer la spécificité du discours journalistique et la manière dont il se distingue des autres discours sociaux. Cette dimension est fondamentale car c’est bien là que se joue l’identité discursive du journalisme, dans sa capacité à se démarquer et à garantir un positionnement spécifique. Sans quoi il se dilue dans d’autres énonciations et perd sa crédibilité » (Ringoot, R., 2014, p. 9).

### Presse locale et préservation de *l'intérêt territorial*

La presse locale, ou plutôt, en réduisant la focale, la Presse Quotidienne Régionale (PQR), est caractérisée par un ancrage territorial produisant des spécificités éditoriales.

Le préconstruit fondateur du discours journalistique repose sur la proximité, la création d'une communauté de lecture. Pour la presse régionale, celle-ci se fait sur une base géoculturelle (Ringoot, R., Rochard, Y., 2005), à partir d'un ciblage qui est d'abord territorial. L'ampleur des zones de diffusion nécessite une organisation qui a pour effet de produire un territoire hiérarchisé en secteurs et micro-secteurs<sup>256</sup>. Nous étudions ce découpage concernant les usines Tase et Rhodiaceta.

De plus, cette proximité se remarque également par la mise en évidence, de la part de la presse régionale, de figures locales proches de la population qui sont, par ailleurs, souvent renouvelées<sup>257</sup>. Son aspect immédiat renforce ensuite les phénomènes de collusion entre les journalistes locaux et leurs sources et donc le brouillage entre information et communication. Les titres régionaux sont en effet régulièrement touchés par un « patriotisme local » qui consiste en des formes de promotion et valorisation territoriales. Les correspondants locaux, souvent mobilisés dans le cadre de nos articles sur les deux usines, sont à ce titre une catégorie bien spécifique de la corporation journalistique, profondément immergée dans le tissu local. Méprisée professionnellement (non-titulaire carte de presse, statut précaire, instabilité, isolement et distance physique du CLP par rapport au journal), cette catégorie jouit d'une reconnaissance et d'un certain prestige (fonction de notabilité) sur le territoire local : « il est une figure qui incarne la couverture du journal, ancrée dans la réalité sociale *d'un territoire* » (Gimbert, C., in Bousquet, F., Smyrnaiois, N., 2012, p. 52)

Cette « *pratique de l'ultra-proximité* » (Thierry, D., in Bousquet, F., Smyrnaiois, N., 2012, p. 77) par une immersion continue et durable dans le tissu local, ce statut d'interlocuteur privilégié entre la scène civile, la scène institutionnelle et la scène médiatique, engendrent des rapports étroits, une « reconnaissance mutuelle » (Gimbert, C., op. cit., p. 56), entre ces correspondants locaux (et plus globalement la presse locale) et leurs sources<sup>258</sup>, ainsi qu'un attachement au territoire qui les constitue en « militants du local plus que du journal » (Ibid, p. 61).

---

<sup>256</sup> Voir à ce sujet Ringoot, R., Rochard, Y., 2005 (p. 82), et Ringoot, R., 2014, (p. 112).

<sup>257</sup> « *Je remarque cependant d'emblée qu'une des constantes de la presse locale consiste à mettre en évidence des figures locales, qu'elle renouvelle sans cesse. La presse locale fabrique et renouvelle sans cesse ses "notables", incarnant l'action et le débat local dans des figures proches de la population* » (Tétu, J.-F., 2009, p. 15).

<sup>258</sup> « *Ce qui importe, nous disent les correspondants interrogés, c'est bien de faire exister les sources locales* » (Gimbert, C., in Bousquet, F., Smyrnaiois, N., 2012, p. 62).

Nous retrouvons cette idée dans un certain nombre de nos entretiens ; le facilitateur opérationnel de la Mission Vaise (1996-2009) concédait :

« En tant que communauté urbaine de Lyon, en tant que personnel du Grand Lyon, de la communauté urbaine de Lyon... *La Communauté Urbaine de Lyon a un service de communication. Le service de communication, il est le seul à répondre à la presse, donc moi je n'avais pas intérêt à m'épancher sur ce qui se passait. J'ai par contre, effectivement, des amis (...) qui sont correspondants du Progrès* » (facilitateur opérationnel, Mission Vaise, annexe 5, p. 300).

De même, une responsable associative du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon soulignait à propos de cette presse locale : « *Oui bah ils nous suivaient, ils nous connaissaient à l'époque. C'était toujours les mêmes qui s'en occupaient* » (*l'Age Libre*, annexe 5, p. 262). De plus, cette confiance mutuelle peut déboucher sur un relai transparent d'une parole civile, pour les articles concernant la fonction agenda et informative du média local, comme dans le cas de l'association *l'Age Libre*, à la fin des années 1980 et début des années 1990 :

« *Moi je me souviens que certaines presses, il fallait qu'on fasse nous-mêmes l'article et on leur donnait. Pour des petites choses, pour des infos, des machins. Parce que sinon c'était du n'importe quoi. (...) bon on les connaissait aussi. Enfin je veux dire que voilà, il fallait qu'ils le fassent. C'était quand même leur rôle. Après quand c'était quelque chose plus sur nous, nos rôles, ça ça les regardait, c'était pas nous. Moi quand je vous disais ça, c'était plus par rapport à des choses plus concrètes et factuelles, et puis par rapport à l'association, pas par rapport à nous. Parce qu'après il y a eu des articles plus sur le fait que pareil, pourquoi on a monté ça, qu'est-ce que c'est, patati patata... Sur le relationnel, au niveau du quartier, au niveau des gens, ça c'était autre chose. Mais tout ce qui était info c'était nous qui les faisons* » (association *l'Age Libre*, annexe 5, p. 262).

Mais cette relation qui relève souvent de l'affinité humaine entre acteurs locaux conduit à une instabilité de visibilité pour ces associations, comme en témoigne la présidente du Comité *d'Intérêt Local* de Vaise :

« (...) *c'est vrai qu'on a fait paraître des articles de temps en temps. (...) on a eu, passé un temps, un bon contact avec un correspondant du Progrès, qui effectivement faisait passer des articles, ou pour nous faire connaître nous le CIL, ou pour faire connaître certaines choses qu'on faisait. Malheureusement ben ce monsieur n'est plus au Progrès. Donc ça dépend un petit de la relation qu'on arrive à avoir avec des correspondants du Progrès en fait* » (C.I.L. de Vaise, annexe 5, p. 239).

Il y a donc entre ces scènes, des situations de « transactions discursives », informelles, en marge des situations de communication formelles (conférences de presse etc.), et qui personnalisent les échanges (Ringoot, R., 2014). Ces correspondants locaux peuvent même être parfois investis dans la vie politique locale. Par exemple, l'association vaudaise *Vaulx Carré de Soie* nous indiquait que la correspondante locale du Progrès à *Vaulx-en-Velin* était également présente dans le conseil municipal. De même une autre association vaudaise, *Mémoire(S)*, comptait parmi ses membres, un ancien correspondant local du Progrès (jusqu'au décès de ce dernier),

ce qui constituait un atout pour l'association, non en termes de visibilité locale mais plutôt en termes de savoir-faire rédactionnel :

« (...) il nous a énormément apporté de par ses connaissances journalistiques (...). Vous savez, on passait pas plus dans le Progrès... (...) On faisait un journal, ben y'avait quand même la touche professionnelle quoi. (...) il avait une écriture » (association Mémoire(S), annexe 5, p. 84).

Notre recherche retrouve donc parfois ces liens entre presse, pouvoir local, associations, et qui peuvent déboucher sur des alignements de discours entre les scènes analysées. Le local est donc perçu ici comme un acteur du journal qui n'est pas seulement fait par ses journalistes mais aussi par « le *social* auquel il s'adresse » (Ruellan, D., 2011).

De même, la presse locale est singulière dans la mise en images<sup>259</sup>. Les photographies de presse de la « petite locale » peuvent en effet être d'une très grande banalité qui vient de la fonction particulière qui leur incombe : celle de la photo de famille (Thierry, D., in Bousquet, F., Smyrniaios, N., 2012). Le journaliste – ou correspondant local – cherche donc par la photographie, à souder la communauté locale, « avoir un regard similaire à celui de la population concernée » (Ibid., p. 77), renforcer le sentiment d'appartenance par une mise en visibilité « positive ». La valorisation médiatique du territoire local est accentuée par la compétition interterritoriale croissante depuis les premières vagues de décentralisation du début des années 1980 (image, tourisme, etc.). Dans ce contexte, les spécificités de l'information locale - ou plutôt de l'information sur, par et pour le local - renvoient à la question de la neutralité de l'information ; un quotidien de PQR peut en effet constituer une « vitrine » du territoire, un prolongement des politiques locales. De plus, pour Roselyne Ringoot et Yvon Rochard, le « militantisme de terroir », largement répandu dans la presse territoriale, est fortement intériorisé par les journalistes si bien qu'il en devient inconscient (Ibid).

Le patrimoine industriel peut ainsi participer de cette mise en valeur d'une mémoire collective « enjolivée ».

Sur tous ces aspects, la presse locale peut dès lors être considérée comme un « album de famille » (Noyer, J., Raoul, B., Pailliant, I. (dir.), 2013, p. 32) qui explique une dernière spécificité de ce média : son attrait pour les faits plus anecdotiques (Lits, M., 2008, p. 135), comme les mariages, les anniversaires de noces etc. Nous analysons comment peuvent rejaillir la mémoire des usines dans ce type d'articles.

---

<sup>259</sup> « Le photojournalisme [de presse locale] s'écarte souvent des règles canoniques de la profession tout en présentant une très grande stabilité » (Thierry, D., in Bousquet, F., Smyrniaios, N., 2012, p. 79).

La tendance de la presse locale à l'union locale est essentielle dans la mesure où les espaces urbains sont des étendues hétérogènes. Les médias locaux, et particulièrement la presse régionale, deviennent ainsi « *l'écran où une communauté se ressaisit dans le partage des événements* » (Mouillaud, M., Tétu, J.-F., 1989, p. 23). Comme pour les politiques locales, le patrimoine participe largement de ce mouvement unificateur, et nous analysons comment le quotidien *Le Progrès* se saisit de la question patrimoniale industrielle, de quelle manière et à quelle échelle il prend en charge cette réunion identitaire pour un patrimoine aussi singulier. Par exemple, est-ce qu'il « ne retient que le succès, et le succès visible » (Tétu, J.-F., 1995, p. 293) à propos de cette mémoire industrielle qui, on l'a vu, comporte des dimensions sur lesquelles il est plus difficile de s'enorgueillir (dureté du travail, maladies etc.) ? De même, au nom de quel « intérêt collectif territorial » (Noyer, J., Raoul, B., 2011) rend-il compte des débats locaux autour de cette mémoire, de ce patrimoine ? Est-il le relai des institutions politiques locales, des associations etc.<sup>260</sup> (potentiellement lié à la proximité des correspondants locaux avec les responsables politiques et/ou associatifs), ou bien construit-t-il un positionnement qui lui est propre ? Nous essayons ainsi, à partir de la problématique du patrimoine industriel, de voir dans quelle mesure « la PQR est marquée par une tendance dominante à mettre en scène les pouvoirs locaux et à relayer leur communication » même si parfois « certains cherchent les *moyens d'y échapper et à remettre en avant son rôle de lieu de débat* ». (Frisque, C., Frisque, C., in Smyrnaio, N., Bousquet, F., Bertelli, D., 2011, p. 24).

Finalement l'étude de la presse locale, « objet de médiation propre à une société locale » (Ruellan, D., 2011, p. 9), s'avère incontournable pour qui veut analyser les processus de patrimonialisation territoriale. Emeline Comby rappelle en effet que cette presse « décrit en particulier la patrimonialisation dans ses déclinaisons temporelles et spatiales et précise le jeu des protagonistes favorables ou non à cette valorisation. » (Comby, E., 2013, p. 1).

#### - Le Progrès : le quotidien lyonnais de référence depuis 1859

*Le Progrès* est, nous l'avons vu, le seul quotidien de la presse locale payant qui traverse l'intégralité de la période étudiée, ce qui lui confère une forme de « monopole discursif » et nous permet de considérer les représentations attachées aux usines étudiées dans leur continuité.

---

<sup>260</sup> « L'information locale, écrivait naguère G. Ringlet (1981) "se confond avec le système communicationnel institutionnalisé" qu'une société locale s'est créé. C'est dire qu'elle présente le double caractère de valoriser (et de relayer) les relations de communication qui se sont instaurées dans un groupe social déterminé, mais aussi qu'elle ne retient que ceux qui sont institutionnellement éprouvés comme "locaux" » (Tétu, J.-F., 1995, p. 292).

Cependant, il convient de relativiser une conception uniforme du journal sur toute la période. Certes, notre propos n'est pas de parcourir l'évolution formelle du journal (découpage, rubricage etc.). Signalons néanmoins que l'essentiel du corpus, que nous avons qualifié de « non-exhaustif » (1980-1997<sup>261</sup>), relève de l'édition de Lyon, et celui plus « exhaustif » (par une recherche automatisée, 1997-2013<sup>262</sup>), plus variable, relève parfois des différentes éditions du Rhône (actuellement au nombre de 6). Cela implique des focalisations territoriales nuancées selon les éditions, et qui peuvent biaiser l'interprétation des résultats (les premiers résultats de recherche hors édition de Lyon n'interviennent toutefois qu'à partir de 2008). Le chercheur doit donc en être conscient, notamment au moment de l'analyse quantitative. Nous avons également tenté de minimiser cet impact en supprimant les doublons (mêmes articles présents dans deux éditions différentes), l'intérêt étant pour nous de repérer un volume discursif sur un territoire à propos des usines étudiées.

Aujourd'hui seul quotidien lyonnais de PQR payante depuis la disparition de Lyon Matin au milieu des années 1990, Le Progrès a dû faire face dans la décennie 1980 à la « concurrence farouche » de six quotidiens<sup>263</sup> à Lyon (Le Progrès, 2014).

Ces différences de contexte concurrentiel peuvent donc peser sur l'énonciation journalistique. Un ancien militant associatif patrimonial et homme de presse lyonnais (journaliste, directeur du journal Résonances et créateur de l'hebdomadaire Bref Rhône-Alpes), confirmait en effet l'idée d'une concurrence nécessaire pour l'engagement éditorial dans des combats, notamment patrimoniaux :

« (...) il y a eu une période des années 80 où il y a eu toute une série de journaux nationaux qui se sont implantés à Lyon. Il y a Lyon Figaro qui s'est créé, il y a Libération qui a créé Lyon Libération pendant plusieurs années. Le Monde avait deux pages régionales Rhône-Alpes pendant 4 ans etc. Il y avait donc une émulation avec la presse locale. En sachant que cette presse nationale elle n'était pas d'une diffusion formidable mais elle jouait le rôle quand même de contre-point quoi. Tout ça, ça a disparu quoi. (...) les journalistes s'intéressent entre eux quoi. Ils s'auto-entretiennent. (...) Alors aujourd'hui, il y a quand même de temps en temps des journalistes, encore même au Progrès, qui ont du courage et qui sortent des trucs intéressants. Mais c'est rare quoi. (...) Plus il y a de journaux, plus il y a de journalistes. Et plus il y a de journalistes, plus ils ont envie d'exister quoi » (association Patrimoine Rhônalpin, annexe 5, p. 276-277).

---

<sup>261</sup> Annexe 2, p. 7-11.

<sup>262</sup> Annexe 2, p. 12-35.

<sup>263</sup> D'après nos recherches, nous en avons trouvé cinq : Lyon Matin (1980-1995), Lyon Figaro (1986-2006, ex-Journal Rhône-Alpes [1977-1986]), Lyon Libération (1986-1992), L'Humanité Rhône-Alpes, Le Monde Rhône-Alpes (1986-1996).

La presse institutionnelle : entre information aux citoyens et communication institutionnelle

La presse institutionnelle ne peut prétendre à un label journalistique même si elle en adopte les codes en donnant « une apparence « informationnelle » au contenu » (Frisque, C., in Smyrnaiois, N., Bousquet, F., Bertelli, D., 2011, p. 21). Cela autorise d'ailleurs une analyse qui suit la même méthodologie que la presse locale mais en la plaçant dans une position énonciative qui lui est propre : celle de l'institution qu'elle représente (mairie, communauté urbaine).

Isabelle Pailliarl relève ainsi trois fonctions de la presse des collectivités locales (Pailliarl, I., 1993) : fonction de « service » à la population, fonction de répertoire de la vie locale, fonction de promotion du territoire, des activités et personnalités locales. Nous regardons alors dans lesquelles s'inscrivent les discours relatifs aux usines étudiées.

Si une tendance contemporaine est au gommage des prises de position politiques, car trop clivantes (Frisque, C., 2010, p. 957-958), dans les contenus de ce type de magazine (car il s'agit du format le plus répandu), nous y relevons néanmoins des choix politiques et étudions comment certains gommages en cachent d'autres. La dimension politique de ce type de publication n'est donc pas à négliger dans notre analyse, d'autant plus que l'image de la ville de Vaulx-en-Velin (usine Tase) s'est structurée autour d'une identité politique très forte (communiste) que nous retrouvons largement dans le journal municipal (prises de position fortes concernant la fermeture de l'usine, positionnement parfois conflictuel vis-à-vis de la communauté urbaine, des représentations médiatiques locales de la ville etc.).

Par ailleurs, nous constatons une emprise progressive de la communication et du marketing sur l'information municipale à partir des années 1980 (Auboussier, J., in Bousquet, F., Smyrnaiois, N., 2012). La frontière entre information et communication n'en devient que plus fine à partir de cette période qui correspond au début de notre corpus. La confusion réside donc moins dans la problématique information (aux citoyens) ou communication (institutionnelle), que dans le type de communication que la publication génère : promotion des services locaux, promotion de l'institution politique (mairie, communauté urbaine) ou promotion du territoire (acteurs du territoire)<sup>264</sup> ?

Ainsi, le patrimoine industriel et/ou la mémoire s'y rattachant, peuvent devenir des outils communicationnels de valorisation institutionnelle et territoriale. Nous analysons comment les publications institutionnelles considérées utilisent ou effacent cette mémoire à des fins de

---

<sup>264</sup> Nous reprenons, à notre façon ici, les trois dimensions du journal municipal relevées par Isabelle Pailliarl : communication des services locaux, communication des acteurs du territoire, communication de l'institution politique (Pailliarl, I., in Auboussier, J., Garcin-Marrou, I., 2011, p. 3).

marketing territorial par la mise en visibilité des politiques et autres actions urbaines de l'institution (valorisation de la mémoire, patrimonialisation ou au contraire oubli sur lequel va se construire une nouvelle « histoire » locale, sur le modèle du palimpseste urbain ou de la table-rase).

De plus, une des formes de ce type de discours singulier est sa fonction instituante, entendue comme « *une fonction d'auto-production symbolique de l'institution par elle-même, s'efforçant de la rendre visible et lisible.* » (Oger, C., Ollivier-Yaniv, C., 2003/1, p. 2). Le discours de presse institutionnelle peut donc relever d'un discours instituant en rendant visible et lisible l'action de l'institution qu'elle met en mots par divers moyens, dont le patrimoine. Le discours instituant a par ailleurs la particularité d'être un discours « inchoatif » c'est-à-dire qu'il révèle une intention de commettre une action, ou qui exprime son commencement. Il serait ainsi « *au commencement d'un processus, à l'origine d'une création* » (Rampon, J.-M, 2003, p. 2). Il énonce sa propre conception de la réalité urbaine conditionnée par les réalisations en cours ou à venir (projet urbain etc.). La presse institutionnelle révèle donc l'institution dans ses représentations et réalisations ; le discours de la presse locale peut également parfois en être un prolongement.

Nous analysons finalement, à travers les différentes échelles de focalisation (quartier, commune, communauté urbaine) et les positions institutionnelles et politiques qui y sont jointes, quelle est l'évolution du regard institutionnel sur ces usines, leurs mémoires et leur territoire.

#### La presse associative

Le dernier type de publication locale, qui, par son caractère très incomplet, relève davantage d'un supplétif annexe au corpus principal, concerne la presse émanant des associations locales. Cette presse, qui n'a été considérée quasi-exclusivement que sur un terrain (secteur Rhodiaceta), révèle au chercheur certaines informations historiques manquantes mais constitue parfois également un positionnement énonciatif marqué par son statut de « militante du local », et dont le discours peut peser sur les décisions politiques à venir.

Autres contributrices à la production du territoire (Raoul, B., 2009), ces publications sont considérées au même titre que les « journaux associatifs de quartier » définis la charte de la presse associative de quartier de Roubaix (2003). Par leur fonction de « relai » des préoccupations citoyennes locales, elles peuvent ainsi chercher à « rapprocher le citoyen de la chose publique », « *assurer la promotion de l'écriture et de la lecture d'une information*



citoyenne par et pour les habitants », « relayer une expression des habitants élaborée collectivement » et « *s'inscrire dans une stratégie d'information de proximité* » (Raoul, B., 2011, p. 2).

Par conséquent, elles sémantisent les différents « lieux » - physiques ou symboliques – de leur territoire de chalandise et entretiennent avec eux un certain rapport, qu'il soit militant, affectif, historique, fantasmé etc., mais qui est basé, davantage encore que les autres types de publications, sur une expérience pratique quotidienne (Raoul, B., 2011)<sup>265</sup>. La matérialité de l'espace des usines devient alors primordiale dans son appréhension symbolique (espace pratiqué quotidiennement qui structure les représentations du « lieu ») et nous étudions ainsi de quelle manière l'usine Rhodiaceta apparaît dans ce type de contenu en analysant quel regard spécifique apporte cette « scène civile ».

Notre corpus de presse associative relève, nous l'avons vu, quasi-exclusivement du secteur Rhodiaceta, mis à part les trois numéros de la publication de l'association vaudoise Mémoire(S) sur le territoire de l'usine Tase (voir supra).

## Conclusion

L'intérêt de mêler ces deux, voire trois types de presse réside dans une valorisation du territoire corrélée à une position énonciative qui révèle des stratégies d'acteurs potentiellement différentes. Les représentations médiatiques qui en découlent naviguent entre « habitant projeté » (Noyer, J., Raoul, B., 2008), miroir des difficultés et dissensions locales, et communication politico-institutionnelle. Elles se construisent en fonction des relations qu'entretient cette presse territoriale avec les « *définisseurs primaires d'information* », qui « *désignent les sources officielles susceptibles d'imposer les mots et la qualification des faits, de par l'autorité symbolique dont elles sont détentrices* » (Ringoot, R., 2014, p. 156).

---

<sup>265</sup> Pour Bruno Raoul en effet, contrairement à des formes de territoires plus globalisantes, le quartier est caractérisé par une proximité spatiale, une « substance perceptible ». Il est ainsi « accessible dans son entièreté de manière pragmatique, (...), *il se foule au jour le jour, s'embrasse sur le terrain en un regard du quotidien* » (Raoul, B., 2011, p. 5).

### 3. *Tase / Rhodiaceta* : du traumatisme commun de la fermeture à un destin discursif différencié (1980-1997)

Dans cette deuxième grande partie de notre travail, il s'agit de nous intéresser aux discours jalonnant la trajectoire des deux usines à partir de leur fermeture et dans leur continuité post-fermeture. Nous replaçons ces discours dans des contextes et cadres interprétatifs radicalement différents de la période actuelle. Pour ce faire, un sous-découpage en unités temporelles, dans lesquelles les médias construisent des unités dramatiques, a été nécessaire.

Cette partie concerne la phase manuelle de collecte de corpus. La systématisation qui en résulte est donc imparfaite car lacunaire. C'est pourquoi la méthodologie de recherche et notamment l'analyse dispositive du corpus médiatique ne peut être strictement appliquée comme nous l'avons déjà mentionné dans la partie consacrée à la méthodologie.

Nous définissons donc ici quelques grandes unités temporelles dans la trajectoire des usines correspondant à des grands « moments discursifs » dans les contenus médiatiques.

#### 3.1. *La période de fermeture (1980-1981) : un rapport évolutif aux usines et au temps*

##### 3.1.1. *Le Progrès, narrateur de la conflictualité : entre urgence du présent et urgence du futur*

La période de fermeture des usines étudiées, qui intervient entre 1980 et 1981 dans un contexte de marasme économique et de désindustrialisation, produit une abondance de discours dans la presse territoriale : c'est pourquoi nous la considérons comme relevant d'un « moment discursif ». Il s'agit en effet d'un « événement » local qui met à mal la vie socio-économique du territoire (pertes d'emploi etc.) et qui donc laissera des « traces » dans les discours. Nous pouvons également parler d'« unité temporelle » en tant que période unique durant laquelle différents événements, qui entretiennent les uns avec les autres des relations contingentes, se produisent (Ricoeur, P., 1983). Nous pouvons retrouver sous ces différents événements, des unités dramatiques - en tant qu'actions unes qui forment un tout et qui vont jusqu'à leur terme : un

commencement, un milieu et une fin<sup>266</sup> – qui s’actualisent dans les médias locaux, soit par d’autres petits « moments discursifs », soit par des « instants discursifs » qui disparaissent des contenus aussi vite qu’ils sont apparus (Moirand, S., 2007).

### 3.1.1.1. L’exemplarité de l’usine Rhodiaceta : lieu de condensation, lieu attribut

Lors de la période de l’application effective du « Plan Textile » et donc de la fermeture de plusieurs usines textiles appartenant au groupe Rhône-Poulenc, Le Progrès semble faire de l’usine Rhodiaceta, le « lieu de condensation », spatial comme social, au sens de Bernard Debarbieux<sup>267</sup>, de l’ensemble des usines de Rhône-Poulenc touchées par ce plan de 1977 et dont l’usine Tase de Vaulx-en-Velin - très peu présente à ce moment-là dans ces contenus de PQR - fait partie. Mais le quotidien régional semble aussi faire de la « Rhodia », le « lieu attribut » symbolisant le quartier où elle est sise<sup>268</sup>.

Quelques éléments quantitatifs confirment la première hypothèse : à partir d’une recherche exhaustive des mois de mars à août sur les années 1980 et 1981 dans les archives du journal, recherche enrichie d’autres articles glanés dans les revues de presse et les archives thématiques consultées (qui couvrent l’intégralité de ces mêmes années, même si non exhaustives), nous avons recensé 36 articles qui évoquent explicitement les deux usines, sous diverses appellations. Sur ces 36 articles, 19 évoquent uniquement l’usine Rhodiaceta, 3 uniquement l’usine Tase (mais un article n’est pas issu de l’édition de Lyon<sup>269</sup>). Et sur 14 articles qui mentionnent les deux usines, 4 sont focalisés principalement sur la Rhodiaceta. La visibilité médiatique est donc largement à l’avantage de l’usine de Vaise.

Les premières hypothèses explicatives à ce déséquilibre discursif sont contextuelles.

En effet, du point de vue du contexte territorial, la Rhodiaceta, située sur la ville-centre lyonnaise et très importante en termes de surface et d’effectifs, « parle » pour les autres en agissant comme une synecdoque particularisante. De plus, si l’on accole ce contexte territorial au contexte énonciatif, nous constatons qu’au regard du « Plan Textile » qui touche plusieurs

---

<sup>266</sup> Nous avons en effet vu plus haut que Ricoeur définissait une unité dramatique comme « (...) « une action une » (...) (qui forme un tout et va jusqu’à son terme, avec un commencement, un milieu et une fin) » (Ricoeur, P., 1983, p. 82).

<sup>267</sup> « (...) il est des lieux tout à fait spécifiques, construits et identifiés par une société qui se donne à voir à travers eux, qui les utilise pour se parler d’elle-même, se raconter son histoire et ancrer ses valeurs ; des lieux dont l’efficacité symbolique ne s’épuise pas dans la seule mise en image. (...) Autrement dit, la synecdoque porte ici simultanément sur le spatial (le territoire s’impose dans le lieu) et sur le social (la collectivité s’impose à l’individu). » (Debarbieux, 1995, p. 100).

<sup>268</sup> « (...) un territoire peut être symbolisé par un de ses lieux les plus notoires. » (Ibid, p. 99).

<sup>269</sup> L’article du 19/07/1981 (« La dernière cheminée a disparu ») a en effet été trouvé dans le petit ouvrage Histoires de soie : exposition "Route de la soie", Collège J. Duclos, Vaulx-en-Velin, 1989-1990.

usines du groupe Rhône Poulenc dans la région<sup>270</sup>, le Progrès n'est pas en capacité de « parler de tout » (l'espace du journal est limité) et il doit ainsi opérer des choix éditoriaux. Le journal place alors la focale sur la ville-centre lyonnaise, principale zone de chalandise et bassin de lecteurs du quotidien régional – et ce biais est accentué par la constitution des archives qui, pour la plupart, ne concernent que l'édition de Lyon du Progrès<sup>271</sup>. Selon Jean-François Tétu en effet, le développement de la Communauté Urbaine de Lyon (C.O.U.R.L.Y.) consolide l'attraction de la ville-centre lyonnaise, et « s'exprime ou se représente dans les éditions variables de la PQR » (Tétu, J.-F, 1995, p. 291).

Ensuite, l'article du 10/04/1980, « Rhône-Isère (Ronis) : La C.G.T. inquiète pour l'avenir de l'entreprise », confirme cette tendance mais également l'autre hypothèse, qui est de considérer la Rhodiaceta comme un « lieu attribut » du quartier de Vaise. En effet, l'article évoque les inquiétudes des salariés et syndicats pour l'avenir d'une autre usine du secteur de Vaise, Rhône-Isère, prise ici par le Progrès comme exemple du dépérissement du quartier. Mais c'est la Rhodiaceta, de manière médiatée (objet second de discours), qui fait office de valeur « étalon » pour le quartier, le « lieu de condensation » du secteur industriel de Vaise : plus que l'évocation globale du territoire, l'usine se réfère également à des pratiques individuelles. Sa prochaine fermeture est ainsi le point d'ancrage des inquiétudes sur l'avenir du quartier : « *Après l'annonce de la fermeture de « La Rhodia », comme chacun continue de l'appeler familièrement, toutes les petites entreprises du quartier sentent passer le boulet de la fermeture ou a tout le moins de l'inquiétude* ». L'usine représente donc le « phare » industriel local : à côté d'elle, toutes les autres entreprises du secteur sont qualifiées de « petites ». Elle est par ailleurs connue de tous, s'inscrit dans le langage populaire quotidien local (« *comme chacun continue de l'appeler familièrement* ») dont le journal se distancie par l'intermédiaire des guillemets, et confirme également son statut de « lieu attribut » : un lieu notoire qui symbolise son territoire.

À partir de la chute de la « Rhodia », la qualification du quartier repose ainsi sur un lexique anxigène à connotation pessimiste :

---

<sup>270</sup> Outre la fermeture des usines de Vaise, de Vaulx-en-Velin, de la Voulte (Ardèche), des menaces sur l'usine Belle-Etoile de St Fons, le Plan prévoit également des diminutions d'effectifs dans l'ensemble du groupe Rhône-Poulenc sur l'agglomération (Roanne, Collonges, Chasse, Villefranche, Roussillon). Ainsi, le fait que l'usine de Vaise se situe au cœur du bassin de lecteurs du Progrès (d'autant plus concernant l'édition de Lyon) explique logiquement sa supériorité en termes de visibilité médiatique.

<sup>271</sup> Un bibliothécaire municipale nous le confirmait lors d'un échange d'e-mails : « Nous n'avons malheureusement pas de liste sur l'évolution du nombre d'édition du Progrès pour la période concernée. Il est vrai que nous consultons pour notre part essentiellement l'édition de Lyon. Le seul moyen de savoir cela serait de faire un sondage au sein de notre collection dite "patrimoniale" qui comprend toutes les éditions. Cette collection est celle qui a anciennement été constituée par Le Progrès et mise en dépôt chez nous il y a 15-20 ans ou constituée par nos soins par le biais du dépôt légal. Cette collection n'est normalement pas destinée à la consultation ».

« *Le quartier de Vaise n'en finit pas de voir approcher son agonie, sa fin de quartier populaire et vivant* », « *D'autant que le climat général n'incite pas à l'optimisme* », « *une lente hémorragie d'effectifs (...)* ».

De même, la figure de la Rhodiaceta construite par l'article comme point de référence l'est aussi au niveau spatial. L'entreprise Rhonis est ainsi décrite comme « voisine toute proche de « la Rhodia » ».

Un autre article du 10/04/1980 (« La C.G.T. propose une quinzaine d'action aux salariés du groupe Rhône-Poulenc ») renforce cette référence à l'usine de Vaise comme « lieu de condensation » de l'ensemble des usines R.P.T. de l'agglomération lyonnaise :

« La C.G.T. a réuni, hier, les représentants des différentes usines du groupe Rhône-Poulenc (textile et chimie) de l'agglomération lyonnaise, pour envisager les actions à venir, non seulement au sujet de la fermeture de R.P.T.-Vaise, mais également des diminutions d'effectifs dans l'ensemble du groupe sur l'agglomération ».

Enfin, l'article du 4/06/1980, « Vaise dit non au déclin », poursuit cette même ligne discursive du Progrès. Il y est en effet également question de la description de la déliquescence du quartier avec l'évocation de l'usine Rhodiaceta comme point de départ de ce déclin :

« *Mais l'implantation de ce théâtre, alors que les salles de cinéma ont fermé l'une après l'autre avec le déclin de la Rhodia qui avait fait la splendeur et la richesse de Vaise, est le signe avant-coureur d'un redressement* ».

Le rapport au temps est ici intéressant à analyser puisque la figure de la Rhodiaceta en articule différentes facettes et confirme le rôle central de l'usine pour le quartier : elle représente à la fois un passé glorieux (« Rhodia qui avait fait la splendeur et la richesse de Vaise », 4/06/1980), un présent instable et douloureux (« *le climat général n'incite pas à l'optimisme* », 10/04/1980), et un futur espéré (« *signe avant-coureur d'un redressement* », 4/06/1980).

La Rhodiaceta, par son double statut de « lieu de condensation » de l'ensemble des usines Rhône-Poulenc de la région touchées par le « Plan Textile » et de « lieu attribut » symbolisant le quartier de Vaise, devient donc centrale dans le traitement médiatique de la fermeture des usines par Le Progrès. En effet, et si nous résumons, nous remarquons que l'usine est souvent citée par Le Progrès lorsqu'il fait un état de cette contestation à la fermeture, et souvent en tant qu'objet « premier » de discours : « R.P.T. : Grève aujourd'hui à Vaise. Les témoignages de soutien se multiplient » (29/01/80), « R.P.T. Vaise : La direction demande au tribunal d'interdire la "Journée portes ouvertes" (26/02/80), « Rhône-Poulenc-Textile Vaise : Le tribunal interdit la "journée portes ouvertes"... mais les syndicats la maintiennent » (29/02/80), « R.P.T. Vaise : "journées portes fermées" » (1/03/80), « Vaise dit non au déclin » (4/06/1980). Mais parfois c'est aussi en tant qu'objet « diffus » de discours que l'usine apparaît. La Rhodiaceta est alors évoquée au même titre que l'ensemble des usines touchées par le plan : « Rhône-Poulenc-Textiles : les syndicats se mobilisent » (26/01/80), « Rhône-Poulenc : Grève général à l'appel de la C.G.T. » (3/06/80), etc.

Ensuite, le quotidien régional est moins prolixe dans la représentation de l'usine Tase de Vaulx-en-Velin qui met la clef sous la porte en juillet 1980. Si l'usine est parfois un objet premier de

discours dans quelques articles, notamment ceux faisant état de la conflictualité pré-fermeture - article « Rhône-Poulenc Textile ferme son usine de Vaulx-en-Velin (Rhône). Le personnel – avec les armes de la direction – montre qu’elle est indispensable. » (8/01/80) - elle est souvent évoquée au milieu de l’ensemble des usines touchées par la restructuration de Rhône-Poulenc - article « A Lyon, Vaise et Vaulx-en-Velin, les usines de Rhône Poulenc Textiles deviennent des zones industrielles » (2/05/80) - et disparaît peu à peu des contenus du Progrès après la fermeture. Il n’y a ainsi, par exemple, aucune mention de sa fermeture en juillet 1980. Cette invisibilité médiatique correspond ainsi au prolongement « logique » de l’invisibilité sociale d’un territoire de l’Est Lyonnais isolé du reste de l’agglomération.

Ce résultat confirme ainsi ce que nous confiait, lors d’un entretien récent, un ancien imprimeur, directeur de journal, créateur de l’association Patrimoine Rhônalpin en 1983, et donc observateur attentif de la période, à propos de cette prévalence de l’usine Rhodiaceta sur l’usine Tase dans les contenus de presse locale : « Parce que c’est à Lyon. Vaulx-en-Velin n’intéressait pas beaucoup de monde » (Association Patrimoine Rhônalpin, annexe 5, p. 268).

Une analyse plus précise du discours du journal permet l’identification de deux micro-périodes ou sous-unités temporelles dans lesquelles se déploient parfois des unités dramatiques. Nous grossissons donc la focale sur l’unité dramatique de la fermeture des usines à l’été 1980, point de bascule entre les deux sous-unités temporelles.

### 3.1.1.2. La période pré-fermeture (1/01/1980-30/07/1980) : conflictualité sociale et dichotomie discursive.

La période de pré-fermeture du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juillet 1980 connaît une conflictualité sociale très forte. En effet, les deux usines sont en activité pour quelques mois encore, mais bien que leur avenir soit scellé par l’application du « Plan Textile », la mobilisation syndicale est à son paroxysme avec, en toile de fond, l’infime espoir d’un maintien de l’activité des usines et la sauvegarde des emplois condamnés. Tout cela se matérialise par différentes mobilisations sociales. Le Progrès se fait alors le narrateur de cette conflictualité sur les 16 articles référencés sur la période.

#### *Rapport au temps et à l’espace : urgence du présent et focale étendue*

En considérant tout d’abord la structure formelle des articles et leurs éléments infra et paratextuels, plusieurs enseignements de pré-cadrage des discours peuvent être tirés.

Tout d'abord, si les conditions de collecte de ce corpus n'ont pas souvent permis de renseigner la classification des objets d'information (rubriques, page etc.), l'analyse de l'angle de traitement choisi nous a néanmoins autorisé à en supposer quelques aspects.

Ainsi, sur les 16 articles collectés, seulement 5 ont une classification « visible » : un article classé dans une rubrique « Social », deux autres dans les rubriques « Economie » et « Rhône-Economie », un article sous une page « Grand Lyon » et un article sous une page « Région ». Nous remarquons donc d'emblée dans cette classification, la présence d'un axe géographique répondant à une loi de proximité (Agnès, Y., 2002) renforcée dans le cadre de la PQR : la communauté géoculturelle visée par le média est circonscrite à la « Région » et au « Grand Lyon ». L'information qui en découle relève ainsi d'une localité relativement élargie. Se dégage également un axe sociétal (relatif à la vie en société) à travers la rubrique « Social » voire « Economie » : plus précisément ici, les rapports de force à l'intérieur de la société locale.

L'insuffisance de ces informations, interdisant toute conclusion hâtive, nous a obligé à opérer notre propre classification des articles en fonction de l'analyse de leur angle bien souvent corrélé au rubricage. Il en ressort une large majorité d'articles rédigés sous un angle « social » (nous en dénombrons 12 sur 16) : des articles faisant état des différentes formes de mobilisations (souvent des manifestations) portées par les syndicats contre la direction de Rhône-Poulenc.

Cet angle « social » investit un rapport au temps ancré dans l'urgence du présent : l'empan temporel que mobilise le média est de fait très réduit puisque sa focalisation concerne des mouvements de protestations contre une fermeture et une restructuration d'un groupe dans un futur immédiat (été 1980) et prévue depuis trois ans (« Plan-Textile » officialisé en 1977). Les embrayeurs temporels relevés dans les articles attestent de cette focalisation réduite : le passé immédiat (souvent à travers les dates d'annonce du Plan Textile) comme point de départ de la crise sociale ou bilan des mobilisations (articles-bilan des manifestations). Le présent (« aujourd'hui », « maintenant ») comme point d'ancrage d'une incitation à l'action. Le futur immédiat comme horizon d'actions (agenda des mobilisations etc.) et hypothèses d'évolution de la situation problématique. La chute de l'article du 1/03/1980 articule ainsi ces différentes temporalités :

« **La journée témoigne**, à coup sûr, d'un élargissement des luttes. C'est bien ce que pense l'intersyndicale de Vaise toute ragaillardie par l'ampleur du mouvement. "**La lutte continue**", affirmait-elle **hier soir** en annonçant qu'elle allait **multiplier les actions dans les prochaines semaines**. »

Cela traduit également la mise en avant de la part du journal de la conflictualité inhérente à tout processus de fermeture d'usine dont nous voyons ci-après les modalités. La temporalité du

Progrès s'aligne ainsi sur la temporalité syndicale, par la mise en avant régulière de ses mobilisations.

De même, dans ces articles, l'angle économique est souvent mêlé à celui du social. Ils relatent en effet des décisions de fermetures d'usines basées sur des arguments économiques et dont la contre-argumentation, syndicale notamment, relève aussi logiquement de ce domaine. C'est pourquoi, là encore, l'échelle temporelle du média est très réduite car basée sur la conjoncture. Les articles jouent alors sur la focale spatiale en naviguant entre économie nationale (situation du textile, du groupe Rhône-Poulenc au niveau national, désindustrialisation etc.) et économie locale (situation des usines Rhône-Poulenc de la région, quelques focalisations micro-locales sur certaines usines etc.).

Les deux derniers articles de la micro-période considérée – « Le nouveau collège de Vaise : une solution ? » (11/06/80), « C.E.S. de Vaise. Tout le monde d'accord pour le terrain de la piscine » (14/07/80) - sont quant à eux « anglés » d'une manière urbanistique. C'est là une première attention vers un futur proche de post-fermeture qui pose brièvement la question de l'éventuelle implantation du collège de Vaise sur l'espace laissé par la Rhodiaceta (question rapidement tranchée dans le second article). Nous constatons donc, à l'approche de la fermeture effective des usines, une forme de résignation et de clôture du débat social : la fermeture devient ainsi « actée » par le quotidien.

*« D'ores et déjà, le président du groupe de travail du P.O.S., M. Alain Chaboud, a indiqué que deux terrains pourraient recevoir le collège : soit la partie nord (rue Cottin) de l'actuelle emprise de Rhodia appelée à quitter bientôt Vaise (c'est le plus central, mais il faut le libérer et l'acheter), soit une parcelle située aux Cressonières ».*

Le Progrès se tourne alors vers le futur du secteur, et la Rhodiaceta ne devient qu'une figure topographique, un espace à investir :

*« Le terrain de la piscine fait l'unanimité », disent les parents. Il est un peu moins central que celui de Rhodia, mais plus à l'écart aussi d'une circulation intensive » (14/07/1980).*

Enfin, en nous intéressant à la hiérarchisation des informations opérées par le journal, nous remarquons qu'un seul article paraît en Une. Il concerne un appel à la grève générale de la C.G.T. de Rhône-Poulenc S.A le 3 juin 1980 : « Rhône-Poulenc. La C.G.T. appelle à la grève générale ». Le titre seul (sans autre information) apparaît en sous-tribune droite sur la Une. C'est la dimension « générale » de cette « grève » qui semble susciter l'intérêt du journal et justifier la remontée de l'information en Une. En effet, outre son aspect « total » et donc apostrophant, le titre renvoie à un imaginaire symbolique du lecteur (le « réservoir à symboles ») que nous pouvons supposer prégnant dans la mémoire collective nationale comme locale : le mouvement de mai 1968 pour l'histoire nationale, la grande grève dans la Rhodiaceta



en 1967-1968 pour l'histoire locale. Ainsi la notion de « mémoire interdiscursive »<sup>272</sup> est intéressante à convoquer puisque la figure symbolique de la Rhodiaceta lors de la contestation ouvrière lyonnaise de la période 1967-1968 est pleinement réinvestie – même si de manière « suggérée » sous forme d'allusion<sup>273</sup> - dans une phase de tension sociale occasionnée par l'annonce d'une série de mesures touchant Rhône-Poulenc et pouvant donc provoquer par-là une « remontée de souvenirs » (Moirand, S., 2007). Évidemment, cela repose, selon Sophie Moirand, sur un « *pari risqué d'une mémoire [ici, locale] qui serait partagée* » (Ibid, p. 63). Cependant et pour finir, nous notons pour que les titres des 16 articles sont exclusivement informatifs. Le journal privilégie la dimension informative d'un événement en train de se passer : cela donne un effet de neutralité et d'objectivité. Il exclut ainsi non seulement l'effet de surprise d'un titre incitatif mais surtout l'obligation pour le lecteur de puiser dans le réservoir à symboles hypothétiquement partagés localement, et donc le risque d'une incompréhension.

Du côté du dispositif iconique, seulement 3 articles sur 16 sont accompagnés d'une photographie. Celle de l'article du 14/07/1980 ne nous intéresse guère car elle représente le site choisi pour le nouveau collège de Vaise, qui ne semble finalement pas être celui de la « future ancienne » Rhodiaceta (article « C.E.S. de Vaise. Tout le monde d'accord pour le terrain de la piscine »). Deux photos entrent donc dans le cadre de notre recherche, que le lecteur peut consulter dans les annexes de ce travail (annexe 3, p. 56).

La première, parue dans l'article « Rhône-Poulenc Textile ferme son usine de Vaulx-en-Velin (Rhône) » (8/01/1980), représente des bâtiments délabrés avec au 1<sup>er</sup> plan une cheminée en ruines (vue sa position oblique au-dessus d'un tas de gravats) et, à l'arrière-plan, des bâtiments d'usine en tout aussi mauvais état. L'atmosphère de chaos et de destruction est renforcée par une légende en partie non-embayée : « 13 décembre 1978 : *le début de la fin mais tout n'est pas perdu.* ».

La date événementialisée correspond au point de départ passé de la situation présente : le commencement du récit de « la fin » de l'usine Tase selon le Progrès, soit l'annonce de la

---

<sup>272</sup> « (...) les médias contribuent à construire au fil du temps et du *traitement qu'ils font des événements*, une mémoire interdiscursive » (Moirand, 2007).

<sup>273</sup> « *Mais, au fil de l'espace et du temps et de l'évènement, la plupart de ces mots ou formulations perdent leurs guillemets et finissent par s'intégrer sans trace d'emprunt marquée dans le fil horizontal du discours. On assiste alors au passage de la monstration à l'allusion : allusion réussie si scripteurs et lecteurs sont conscients de ces emprunts à d'autres discours et à d'autres communautés langagières, allusion inconsciente souvent due à une circulation médiatisée qu'on ne contrôle plus, allusion "ratée" si les connaissances des scripteurs et lecteurs ne se recouvrent pas, allusion "subie" pour certains énonciateurs, lorsqu'elle est, à leur insu, faites par certains lecteurs ou certaines classes de destinataires* (Authier-Revuz, 2000) » (Moirand, S., 2007, p. 47).

fermeture définitive de l'usine<sup>274</sup>. Cette évocation s'effectue à partir d'un type d'énonciation non embrayée et d'un oxymore (« le début de la fin ») : deux procédés qui renforcent la dramatisation et le muthos (ou « mise en intrigue »), c'est-à-dire l'ordonnancement du récit en une unité dramatique, celle de la phase de fermeture de l'usine narrée à partir d'un début (l'annonce du Plan Textile) jusqu'à une fin (la fermeture effective). Cette fin est symbolisée (connotation) iconiquement par la mise en visibilité indicielle d'un espace en voie de destruction (dénotation) que l'on suppose être l'usine Tase de Vaulx-en-Velin. La dernière partie de la phrase « *tout n'est pas perdu* » introduite par la conjonction « mais » semble raccrocher le lecteur à la situation d'énonciation (type d'énonciation embrayé), à travers l'utilisation dans le récit d'une tournure passive qui évoque l'attente d'un futur espéré (la « fin » est évitable) par rapport à une situation passée et présente problématique. Dans sa fonction d'ancrage<sup>275</sup>, la légende fait donc appel à un savoir préalable du lecteur - d'autant plus que ni la date, ni ce à quoi elle renvoie, ne sont rappelés dans le contenu même de l'article - et opère une sémantisation suggérée de la photographie afin de cadrer son interprétation. Il s'agit en fait, d'après nos recherches, du moment de la démolition de la première cheminée de l'usine Tase, située dans les anciens ateliers de rayonne de l'usine<sup>276</sup> à la fin de l'année 1978<sup>277</sup>. Il s'agit donc là de la dimension incitative de la légende dont la compréhension est dépendante de ce savoir préalable du lecteur mais aussi et surtout, de la lecture du contenu de l'article : l'énoncé n'est pas autonome.

L'espoir suggéré correspond au maintien de l'activité de l'usine dont les modalités sont à trouver dans l'article : l'intérêt territorial pour le Progrès, c'est bien l'activité de l'usine. La photographie confirme donc la position du journal en faveur de ce maintien.

La deuxième photographie accompagne l'article du 11/06/1980 « Le nouveau collègue de Vaise : une solution ? ». D'un point de vue aérien, elle représente l'usine de Vaise fumante, donc en activité, ce qui contraste avec une légende indiquant le potentiel réinvestissement prochain de l'espace de l'usine et donc sa fermeture préalable : « Le nouveau collègue de Vaise à la place de Rhodiacéta ? ». Comme nous l'avons vu plus haut, le récit de la fermeture se termine par l'acceptation implicite de la situation présente par le quotidien : il ne reste que les

---

<sup>274</sup> Il semblerait en effet, selon les sources, que le Plan Textile de 1977 prévoyait la suppression de 6 000 emplois sur les 13 600 de la branche textile de Rhône-Poulenc, et que l'annonce de la fermeture définitive de l'usine Tase soit intervenue en 1978.

<sup>275</sup> « (...) *toute image est polysémique, elle implique, sous-jacente à ses signifiants, une "chaîne flottante" de signifiés, dont le lecteur peut choisir certains et ignorer les autres. (...) Aussi, se développent dans toute société des techniques diverses destinées à fixer la chaîne flottante des signifiés, de façon à combattre la terreur des signes incertains : le message linguistique est l'une de ces techniques* » (Barthes, R., 1964, p. 44).

<sup>276</sup> Dont la production a été stoppée à partir de février 1975 ou juillet 1976 selon les différentes sources.

<sup>277</sup> <http://www.vaulx-en-velin-journal.com/Actualites/Societe/L-usine-de-Vaulx-en-Velin-doit-vivre>.

questionnements incertains (ponctuation interrogative) quant à la réutilisation du futur espace en friche laissé par l'usine, et l'hypothèse d'un « nouveau » collège sur l'ancien espace industriel. La qualification de l'usine en tant que « Rhodiacéta » atteste enfin un rapport à l'usine conjugué au passé que nous développons plus loin.

L'articulation entre la dimension iconique et textuelle montre donc un certain rapport entre temps et espace qui conforte l'analyse du dispositif formel des articles : un empan temporel réduit à travers la reconstruction et configuration de la part du journal du « récit de la fin » : de l'annonce du Plan Textile et fermeture des usines (1977-1978) à sa fermeture effective (été 1980). Cependant, nous notons que plus cette fermeture approche, plus l'empan temporel du journal s'élargit pour considérer le « futur » des secteurs considérés, en acceptant progressivement la fin inéluctable des usines pour pouvoir se tourner vers « l'avenir » : quid des espaces laissés par les usines ? Quid des emplois sur le territoire ? etc.

Les deux figures du discours : un « coupable » national contre un « héros » local

Les productions médiatiques analysées prennent la forme d'articles dits d'information où le journaliste (ou CLP) se garde en apparence de donner son opinion. Néanmoins, sans entrer dans une typologie formelle de ces articles - car mouvante, fastidieuse à référencer (selon Ringoot et Rochard<sup>278</sup>) et qui n'apporterait que peu d'éléments heuristiques à notre recherche - il est intéressant de souligner ici qu'il s'agit d'articles de taille raisonnable, qui vont souvent au-delà de la simple information stricte, et où l'on peut déceler rapidement, en affinant l'analyse, des traces de subjectivité. Cela se joue d'ailleurs sur plusieurs niveaux.

Les thèmes d'abord, dont l'analyse des angles nous a permis de deviner les contours, montrent une forte inclinaison du Progrès vers la mise en avant des mobilisations sociales (appels à la grève, débrayages, grèves, bilans des grèves etc.). Cette thématique du mouvement social concerne principalement 9 articles sur 16. Deux autres articles renvoient à des initiatives sociales pour défendre l'intérêt collectif territorial. D'abord, l'article du 08/01/1980 sur la Tase, « Rhône-Poulenc Textile ferme son usine de Vaulx-en-Velin (Rhône). Le personnel – avec les armes de la direction – montre qu'elle est indispensable » dans lequel est fait mention d'une initiative des organisations syndicales de l'usine de proposer une contre-argumentation

---

<sup>278</sup> « (...) il est difficile de comprendre la (les) logique(s) de classements proposés par les manuels de journalisme. Les définitions varient et les catégories se chevauchent. Cette complexité et les différences s'expliquent par les croisements de critères qui vont des choix stylistiques microlinguistiques aux intentions communicatives, en passant par la position énonciative du locuteur et le contenu des articles » (Ringoot, R., Rochard, Y., 2005, p. 77).

économique à celle de la direction de Rhône-Poulenc-Textile qui justifie la fermeture de l'usine de Vaulx-en-Velin. Ensuite, l'article du 04/06/1980 « Vaise dit non au déclin » qui met l'accent sur un travail collectif des habitants du quartier de Vaise engageant une réflexion pour sortir le quartier « *de l'ornière* ». Et nous avons par ailleurs déjà vu que l'article prenant l'entreprise Rhonis pour objet (10/04/80) relevait des motifs d'inquiétudes sociales quant à l'avenir du quartier de Vaise.

Ensuite, cette forte mise en avant des mobilisations sociales se concrétise par la construction de deux grandes identités narratives omniprésentes dans les articles dans cette période charnière : celle des syndicats, représentant les salariés, et celle de la direction. Ces identités narratives s'inscrivent dans la configuration discursive univoque « classique » de la manifestation ; à savoir un schéma interprétatif préexistant basée sur une opposition dichotomique marquée entre les deux acteurs en conflit. Sur ce plan, nous notons que c'est le point de vue syndical qui est le plus largement mis en avant et qui trahit un positionnement du journal en faveur de ce discours. Plusieurs éléments valident cette conclusion.

Tout d'abord, la majorité des articles relayant la conflictualité liée à la fermeture accordent un poids significatif du discours syndical par rapport au discours de la direction : 7 articles en effet rendent visibles exclusivement la parole syndicale dans leurs contenus, sans contre-discours. Deux autres articles lui donnent un avantage certain face à celui de la direction, présent plus faiblement dans les contenus (26/02/1980 : « R.P.T. Vaise : La direction demande au tribunal d'interdire la « journée portes ouvertes » », 6/06/1980 : « Rhône-Poulenc : Poursuite de la grève hier »).

Cette supériorité est en partie expliquée par l'inscription du discours du Progrès dans un « moment discursif » bien précis : les ultimes tentatives d'enrayer une fermeture qui approche et où la parole syndicale cherche à se rendre visible pour peser ; d'où une événementialité locale dont est porteuse cette figure syndicale : manifestations, mobilisations de toute sorte. Le quotidien régional prend alors en charge non seulement une fonction de relai de cette parole mais aussi d'agenda des mobilisations : annonce du calendrier, souvent dans les chapô et chutes des articles<sup>279</sup>. Cela peut être analysé comme une incitation à l'action ou une prétention à la

---

<sup>279</sup> « Rappelons enfin que les unions régionales textiles C.G.T. et C.F.D.T., l'U.G.I.C.T. C.G.T. et de nombreuses unions ou section syndicales ainsi que le P.C.F., le P.C. et le P.S.U. ont appelé également à cette journée revendicative » (29/02/1980).

« « La lutte continue », affirmait-elle hier soir en annonçant qu'elle allait multiplier les actions dans les prochaines semaines » (1/03/1980).

« Dans l'immédiat, la C.G.T. propose trois actions aux salariés et aux autres organisations syndicales : l'envoi de délégations à l'Elysée, un jour de réunion du Conseil des ministres ; une action en direction de la municipalité

performativité : « Quinzaine qui devrait se clore par une participation importante à la manifestation du 1er Mai » (10/04/1980). Ce constat est renforcé par la mise en avant des appels à manifester : « *L'intersyndicale (...) de l'usine de Vaise appelle aujourd'hui l'ensemble* du personnel à 24 heures de grève pour obtenir le maintien de la filature de nylon » (29/01/1980), « les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de l'établissement de Vaise (...) appellent les salariés de toutes les entreprises de l'agglomération lyonnaise à venir apporter leur soutien (29/02/1980), article « La C.G.T. propose une quinzaine d'action aux salariés du groupe Rhône-Poulenc » (10/04/1980) etc.

Des bilans de ces mobilisations sont ainsi régulièrement effectués par le journal pour mesurer leur importance : « Rhône-Poulenc-Textiles : les syndicats mobilisent » (26/01/1980), « R.P.T. : Grève aujourd'hui à Vaise. Les témoignages de soutien se multiplient » (29/01/1980), « R.P.T. Vaise : Journée « portes fermées » » (1/03/1980), « Rhône-Poulenc : Grève bien suivie estime la C.G.T. » (4/06/1980), « Rhône-Poulenc. Poursuite de la grève hier » (6/06/1980).

Les titres et sous-titres des articles révèlent une omniprésence syndicale et des modalités souvent positives des mobilisations (poids, importance) qui sont confirmées à l'intérieur des articles : à la fois dans le discours du journal - « nombreuses délégations venues lui apporter leur soutien (...) *Sur ce point l'espérance des organisateurs a été dépassée puisqu'il y a eu près de 300 délégations syndicales et politiques.* » (1/03/1980), « *L'appel de la C.G.T. (...) a été assez bien suivi* » (4/06/1980) - et dans les discours rapportés rendus visibles par le journal - « "*Une très bonne journée d'action*", ont estimé hier soir les responsables des unions des syndicats C.G.T. du textile et de la chimie » (4/06/1980) -. Les chiffres des mobilisations proviennent ainsi la plupart du temps des sources syndicales qui ont donc un intérêt à souligner l'ampleur des mouvements.

De plus, nous ne relevons qu'un seul article où les deux discours apparaissent de manière plus neutre et équilibrée (en termes d'espace de visibilité) bien que seule la figure syndicale soit présente dans le titre : « Rhône-Poulenc-Textiles : les syndicats mobilisent » 26/01/80.

L'organisation de cet article, qui évoque des meetings et discussions au sein des usines de Vaise et Vaulx-en-Velin à propos de la restructuration et des mobilisations à entreprendre, montre de manière marquée cette dichotomie entre les deux acteurs, et dévoile une position nuancée du journal qui offre une visibilité aux deux « camps », notamment par un découpage selon deux intertitres : « Refus du plan » (discours syndical/personnel), « Les impératifs de la direction » (discours de la direction).

Cependant, les modalités de cette visibilité sont différentes. En effet, les propos syndicaux sont rapportés au discours indirect alors que les propos de la direction de R.P.T. le sont au discours

---

de Lyon et de la CO.UR.LY. ; et enfin la même chose auprès du conseil général du Rhône. Quinzaine qui devrait se clore par une participation importante à la manifestation du 1<sup>er</sup> Mai. » (10/04/1980).

direct. Sans surinterpréter, nous pouvons comprendre cette différence comme une manière pour le Progrès de se distancier du discours de la direction (le discours direct renvoie à l'origine du discours) tout en lui conférant un caractère authentique, précis, certifié et d'autorité (car l'argumentation économique pour justifier la fermeture est basée sur des chiffres). Le discours indirect pour rapporter la parole syndicale renverrait davantage à un effet de flou pouvant conduire à une confusion entre position du journal et position des syndicats.

La proximité avec le territoire local et avec la figure syndicale est renforcée par l'emploi du pronom « on ». L'article mentionne en effet qu'« on sait que le maintien de certaines activités est prévu dans les deux usines (...) », et qu'« on a beaucoup discuté dans ces deux établissements ». L'emploi du « on » donne ici « un tour plus « parlé » à l'énonciation » et « renforce la connivence avec le lecteur » : l'énonciateur n'est plus séparé de son public (Maingueneau, D., 2016, p. 240-241). L'effet de proximité permet donc à la fois pour le journaliste de se rapprocher du lecteur mais également de la situation qu'il décrit : il construit un rapport local à l'événement en s'incluant ici dans une situation de discussion syndicale. Une autre manière de se rapprocher de la figure syndicale au détriment de la figure de la direction. Cependant l'analyse de l'ensemble de l'article semble nous indiquer une position du journal plutôt nuancée : nous avons là un état descriptif des rapports de force entre argumentation et contre-argumentation. La chute confirme ce positionnement incertain :

*« Reste bien sûr le problème de l'emploi. On affirme à Rhône-Poulenc que tout le monde aura la possibilité de se reclasser. Les syndicats en doutent en alléguant que les précédentes opérations n'ont guère été convaincantes. Reste à savoir s'ils auront les moyens d'en arriver là ».*

#### - Discours syndical : une légitimité insuffisante

Plus globalement, le journal fait de l'argumentaire syndical un contre-discours au discours de la direction. C'est donc sur un mode argumentatif, principalement économique, que s'élabore ce discours, et plus globalement l'opposition entre les deux principales figures (syndicats/direction).

D'abord, la bonne santé financière du groupe Rhône-Poulenc est, selon les syndicats et ses soutiens politiques, un élément contradictoire avec les plans de restructuration la filière textile. Cet argument est valorisé par le journal et se retrouve dans plusieurs articles.

En effet, l'article du 1/03/1980 présente, à travers les propos secrétaire général de la C.F.D.T., des décisions du groupe qui « ne sont pas justifiées (...), Rhône Poulenc fait des bénéfices, distribue des dividendes et investit à l'étranger ». Ensuite, le maire de Vaulx-en-Velin, Jean Capiévic, souligne par exemple dans l'article du 29/01/1980 que le « groupe multinational

Rhône-Poulenc (...) qui a augmenté ses profits de 183,3 % d'un an sur l'autre, n'a pris aucune disposition ni pour les travailleurs, ni pour la population qui vit autour de l'usine, ni pour la ville de Vaulx-en-Velin ».

L'article du 10/04/1980 dénonce par ailleurs la « Liquidation de la branche textile et [le] désengagement du secteur chimie et pétrochimie », de même que « Pour la C.G.T., l'annonce des reclassements des salariés du textile dans la chimie n'est qu'un mythe (...) » (10/04/1980). Il est intéressant de remarquer ici que le journal s'approprie la parole des syndicats en effaçant le discours direct des propos rapportés.

Ensuite, la direction est stigmatisée dans ses actions, on l'a vu, par le discours syndical, par le discours politique, mais aussi par le discours « expert ». En effet, l'article du 10/04/1980 s'approprie cet argument en le présentant de manière objective : « Une récente réunion du comité central de groupe a conforté la C.G.T. dans sa conviction de l'excellente santé financière de la société Rhône-Poulenc (bénéfices de plus de 41,6 % en 1979) ». Nous remarquons donc une insuffisance de la légitimité accordée au seul discours syndical, qui est renforcé par celui d'autres acteurs pour donner à son analyse une consistance crédible : le journal se réfère ici à une réunion du comité central de Rhône-Poulenc pour attribuer une valeur de vérité à ce discours.

Si la modalisation des énoncés accorde parfois une valeur d'expertise et objective (des verbes introducteurs tels que « précise » ou « souligne ») au discours syndical, l'article du 8/01/1980, centré sur l'usine de Vaulx-en-Velin, consolide une certaine méfiance à son endroit. Ainsi, les traditionnelles formes de mobilisation syndicale sont disqualifiées par Le Progrès - « Parce que leur usine, à Vaulx-en-Velin (Rhône), est condamnée à fermer et ***pour ne pas rentrer dans l'engrenage des manifestations et des négociations bloquées*** » - et son action est uniquement valorisée dans sa capacité à les contourner en en sollicitant de nouvelles qui font intervenir d'autres acteurs plus légitimes : les experts institués en figures de l'objectivité - « (...) les organisations syndicales ont choisi de se battre avec les armes mêmes... de la direction de Rhône-Poulenc Textile. En faisant réaliser une étude de marché par une société privée spécialisée » -. L'argumentaire économique chiffré devient gage de validation du contre-discours dont les syndicats se revendiquent :

« Les représentants du personnel ont compris la leçon. Ils ont senti qu'il fallait aller plus loin. Puisqu'on leur opposait le poids du marché, il fallait eux aussi étudier ce marché. Mais ils ne le feraient pas seuls. (...) ».  
« Fermer cette usine aura des conséquences graves que le document met en lumière ».

L'article, à partir d'une modalité appréciative, insiste sur la dimension novatrice d'une telle démarche conçue comme nouveau moyen d'action pour contrer les décisions de Rhône-Poulenc aux conséquences néfastes pour l'emploi local :

« C'est, semble-t-il, **la première fois** en France que des représentants du personnel sortent des chemins battus du *syndicalisme pour répondre aux arguments drastiques d'une direction qui, au nom de la logique financière, a décidé de fermer une usine qui compte encore 510 personnes à son effectif.* ».

Le journal valorise également le discours syndical quand celui-ci concède les limites de ses formes « traditionnelles » de mobilisation - « Et il est tout à **fait remarquable** que les organisations syndicales qui participent à cette commission *reconnaissent les limites de l'action* » -. En présentant favorablement cette « ouverture » vers d'autres moyens d'actions, le journal semble induire une forme de rupture avec les comportements habituels des syndicats : l'image d'intransigeance et d'inflexibilité qui leur sont souvent associées notamment. Ce n'est donc pas l'action ordinaire du syndicat qui est valorisée par le journal, mais la rupture avec cette action ordinaire. Et c'est cette rupture qui lui donne une légitimité discursive supplémentaire.

Nous retrouvons cette modalisation positive des nouvelles formes de mobilisation dans l'article du 4/06/1980 (« Vaise dit non au déclin ») où l'initiative habitante de sortir un livre blanc pour sortir le quartier de la crise est vue d'un bon œil par le Progrès :

« Mais on peut saluer avec sympathie ce travail commun, collectif, et finalement rare, par lequel une population exprime elle-même ses inquiétudes, ses aspirations et ses besoins ».

Ensuite, sans rentrer dans le détail de leur recensement, nous retrouvons un argumentaire économique chiffré (« poids économique essentiel » des usines [2/05/1980], conséquences négatives du plan de restructuration sur l'économie locale, l'économie nationale à partir d'un lexique dramatisant<sup>280</sup> etc.), dans beaucoup d'articles étudiés. Cela produit un effet d'accumulation et de scientificité conférant, pour le Progrès, du crédit et de la légitimité au discours syndical. Par exemple, le lexique utilisé dans l'article du 8/01/1980 confirme ce gage de scientificité, de sérieux, accordés par le journal au discours de l'expert : « tâche considérable », « ampleur de l'étude », « Six mois d'étude ont été nécessaires. (...) », « En cent pages d'une **rare densité**, avec **chiffres et graphiques à l'appui**, l'étude de marché **démontre** que [verbe introducteur qui certifie et légitime le discours direct<sup>281</sup> qui suit] « le maintien et le développement des productions de fils industriels par Rhône-Poulenc Textile ». « (...) l'étude **examine minutieusement** les tendances du marché ».

Par ailleurs, comme nous l'avons vu brièvement avec le maire de Vaulx-en-Velin, les responsables politiques locaux sont également des acteurs discursifs convoqués par le journal en soutien du discours syndical.

---

<sup>280</sup> « dramatiques », « région lyonnaise déjà durement éprouvée », « désastre économique » etc.

<sup>281</sup> « Un phénomène aussi banal que le discours rapporté au style direct relève clairement de la polyphonie, puisque le locuteur du discours citant donne la parole à un autre locuteur. Il ne se pose pas comme le responsable de ces propos, ni même comme le point de repère des éléments déictiques » (Maingueneau, D., 2016, p. 139).



L'article du 29/01/1980 mentionne par exemple les témoignages de soutien qui se « multiplient » selon le journal, dont les conseillers municipaux de l'opposition (socialistes), en désaccord avec la mairie de Lyon qu'ils critiquent vertement, le conseil général et la préfecture : « Ainsi les conseillers municipaux socialistes de Vaise (MM Benardin, Collomb et Durand) qui rappellent que depuis l'annonce du plan textile de 1977, ils sont intervenus à de nombreuses reprises mais en vain auprès du conseil général de la préfecture et de la municipalité lyonnaise. "Nous n'avons guère trouvé d'écho, auprès d'un maire de Lyon plus enclin à ménager patronat et gouvernement qu'à affirmer son soutien aux travailleurs de l'agglomération" soulignent-ils avant de conclure qu'ils tiennent à réaffirmer que ces fermetures de Vaise et de Vaulx-en-Velin sont "contraires aux intérêts de la région" et qu'ils vont étudier avec les syndicats et les travailleurs "la riposte à donner à cette décision" ».

D'autres figures d'autorité politique sont citées dans l'article : le maire communiste de Vénissieux (Marcel Houël), celui de Vaulx-en-Velin (Jean Capiévic dont le territoire est directement concerné par la fermeture de la Tase), un conseiller général et conseiller municipal de Lyon (René Chevailler). L'article du 26/02/1980 évoque le Comité de ville de Lyon du parti socialiste qui intervient en chute de l'article (ce qui n'est pas anodin et donne d'autant plus de poids au positionnement du journal) afin de soutenir le point de vue syndical : « affirme sa pleine solidarité aux délégués poursuivis et aux travailleurs de Rhône-Poulenc Textile Vaise ». L'article du 4/06/1980 sur le dépérissement du quartier de Vaise et la sortie d'un petit livre blanc de la part de ses habitants, mentionne également un soutien politique local : « Sur le pont, il y avait les élus socialistes de l'arrondissement, Claude Benardin, Gérard Collomb et Lucien Durand ».

Notons enfin que les soutiens sont estampillés à gauche de l'échiquier politique (socialistes ou communistes) : le conflit repose en effet sur des suppressions de postes au niveau local, dans un contexte politique national comme local où la droite est au pouvoir<sup>282</sup>.

C'est donc un conglomérat d'acteurs (syndicats, hommes politiques locaux, experts) qui sont convoqués par le journal pour apporter ce crédit argumentaire supplémentaire – eu égard au statut des locuteurs - dans l'opposition aux fermetures et suppressions d'emploi que le « Plan Textile » prévoit. Pour le Progrès, si l'intérêt local est largement invoqué dans l'opposition au « Plan Textile » (notamment pour le bassin d'emplois territorial), le discours et les arguments du locuteur syndical ne suffisent pas à légitimer cette opposition. Il faut plus pour que le journal s'établisse en « militant du local ».

---

<sup>282</sup> Francisque Collomb (UDF) est alors maire de Lyon et président de la Communauté Urbaine de Lyon (CO.UR.LY.), Paul Ribeyre (UDF) président du Conseil régional de Rhône-Alpes, Valéry Giscard d'Estaing (Parti Républicain) président de la République et Raymond Barre (sans étiquette mais proche de l'UDF), futur maire de Lyon (1995), 1<sup>er</sup> Ministre. Seul le maire de Vaulx-en-Velin directement concerné par la fermeture de la Tase représente un parti de gauche (P.C.F.) et s'oppose à cette décision.

Tout ceci contribue finalement à construire deux figures (ou actants) du discours, chacune d'elle s'actualisant dans plusieurs acteurs.

En premier lieu, la figure du « coupable » composée des acteurs suivants : la direction de Rhône-Poulenc, les pouvoirs publics, une conjoncture économique difficile (« contexte national et international de plus en plus pesant », 8/01/80, « aggravation de la conjoncture », 26/01/1980) dont les deux premiers acteurs subissent les effets. Nous remarquons qu'il s'agit de « coupables » ou causes allogènes au territoire par une focale nationale. La figure apparaît souvent au sein d'un discours tiers-opposant (discours syndical, politique local etc.) qui participe de sa qualification négative. Si nous avons déjà évoqué les qualifications attribuées à la direction de R.P., signalons rapidement quelques qualificatifs négatifs à l'encontre des pouvoirs publics, qui sont paradoxalement présentés - toujours dans un discours tiers-opposant - comme les co-responsables de cette situation - le maire de Vaulx-en-Velin « Dénonçant le soutien du gouvernement et de sa majorité à ce démantèlement » 29/01/1980 - mais également représentant l'espoir d'un changement de cap par la décision politique - « Les reculs que nous pouvons imposer au pouvoir et à Rhône-Poulenc seront à la mesure des luttes, assure le P.C.F., qui ajoute que d'ores et déjà, Marcel Houël, (...), et René Chevailler (...) interviennent auprès des instances gouvernementales », 29/01/1980 -.

Par ailleurs, cette figure de la direction de Rhône-Poulenc apparaît rarement en tant qu'actrice discursive. Seulement deux articles présentent par exemple les processus de restructuration du groupe à partir du discours de la direction de Rhône-Poulenc - 18/04/1980 : « Rhône-Poulenc reconduit son expérience de délégation pour la région Rhône-Alpes », et 2/05/1980 : « À Lyon, Vaise et Vaulx-en-Velin. Les usines de Rhône Poulenc Textile deviennent des zones industrielles ». Dans ce cadre, les usines sont désignées comme étant des problèmes : « derniers problèmes en suspens : Lyon-Vaise, Vaulx-en-Velin et la Voulte », l'action de la direction est alors valorisée, glorifiée :

« Malgré ses charges au sein de la direction générale du groupe, M. Jubert a su porter à la région une attention régulière et soutenue. Sa présence fréquente dans les bureaux lyonnais de Rhône-Poulenc et sa manière "d'occuper le terrain de l'actualité" ont incontestablement servi l'image de marque du groupe au moment où celui-ci affrontait les problèmes posés par l'application du plan textile. » (18/04/1980).

Le discours et actions du personnel contre ce plan sont absents ou, du moins, présentés du point de vue de la direction :

« (...) la création de cette délégation avait pour but d'installer, dans la région, un interlocuteur valable, face aux réactions prévisibles du personnel et des collectivités locales touchés par les fermetures d'usine » (18/04/1980).

Le Progrès inscrit les manifestations contre la fermeture dans la normalité (« prévisibles » donc logiques) et non dans une rupture événementielle, ce qui a pour effet de diluer l'action de mobilisation, de la rendre invisible, de la « dés-événementialiser ». L'article du 2 mai poursuit aussi la valorisation de l'action et des efforts – notamment financiers - de Rhône-Poulenc dans le processus de restructuration de l'espace des deux usines :

*« C'est là le résultat des moyens importants mis en œuvre par le groupe Rhône-Poulenc pour faciliter le reclassement de son propre personnel touché par la fermeture des usines et pour maintenir l'emploi industriel dans un tissu urbain où R.P.T. avait un poids économique essentiel » (2/05/80).*

L'intérêt économique territorial (retombées en termes d'emploi etc.) est mis en avant dans ces deux articles. La figure de Rhône-Poulenc n'est alors plus « coupable », elle subit des effets exogènes : ceux de la crise économique<sup>283</sup> et des décisions des pouvoirs publics qui sont établis en tant que « responsables » de la situation :

*« Pour Alain Jubert, le relatif insuccès de la S.O.P.R.A.N. dans l'agglomération lyonnaise tient à l'attitude des pouvoirs publics face à l'implantation industrielle de cette région (...) » (2/05/1980).*

La direction de Rhône-Poulenc est alors érigée en figure volontariste qui fait des efforts pour lutter localement comme nationalement contre cette situation, et qui se devait de réagir face à ces contraintes exogènes. Le délégué de la direction générale de Rhône-Poulenc S.A. pour la région Rhône-Alpes, M. Jubert, utilise entre autres stratégies argumentatives, la modalité déontique, via un lexique catastrophiste voire hyperbolique pour dramatiser la situation du groupe :

*« Les pertes totales de notre branche textile, ces quatre dernières années, se sont élevées à 3,4 milliards de francs. Cette hémorragie doit être arrêtée car elle est préjudiciable pour les autres secteurs. (...) C'est pourquoi il faut à tout prix que le textile soit en équilibre d'ici deux ans car cette situation pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour l'ensemble du groupe. » (26/01/1980).*

L'action de la direction est enfin présentée sous la forme d'un « catalogue » de réalisations, constitue donc un « moindre mal » pour les territoires concernés :

*« On dira que c'est peu au regard des effectifs autrefois employés sur ces sites et qui ont atteint 1 200 personnes à Vaise et 1 500 à Vaulx-en-Verain. Mais c'est un résultat non négligeable compte tenu du niveau actuel de l'activité économique et du déclin généralisé de l'emploi industriel » (2/05/80).*

De la figure du « coupable » la direction passe donc à celle de « héros », mais de manière succincte, c'est-à-dire dans deux « instants discursifs » bien précis, qui ne remettent pas en

---

<sup>283</sup> « L'application du plan de redressement de la division textile (annoncé en décembre 1977) et les fermetures qu'elle impliquait dans la région, a entraîné la naissance d'une opération spécifique à l'agglomération lyonnaise : Rhône-Poulenc-P.M.E. ». Le « Plan-Textile » est donc construit comme un acteur autonome qui a fait « subir » à Rhône-Poulenc les fermetures d'usine.

cause le traitement médiatique plus global par le quotidien, lequel la fonde comme « coupable » d'une situation territoriale difficile.

À l'opposé de la figure du « coupable », nous trouvons donc la figure du « héros » qui est plus largement représentée par l'acteur central qu'est le syndicat, et dont l'autorité du discours est renforcée par des acteurs de pouvoir politique (hommes politiques locaux voire micro-locaux<sup>284</sup>) et d'expertise (les experts) à partir d'une focale locale. A cette figure est attaché un champ lexical de l'action, de la revendication et de la proposition qui la valorise. En effet, les syndicats, actant-sujet de la quête du maintien de l'usine, sont dans l'action : ils « appellent », « dénoncent », « refusent », « mobilisent », « proposent » et sont « offensifs ». Les experts légitiment l'argumentaire syndical en « démontrant » et « examinant ». Les responsables politiques locaux appuient l'action syndicale en « soutenant », « rappelant », « étudiant » et la relaient en « sollicitant » (les pouvoirs publics nationaux). Ces deux derniers acteurs (experts et responsables politiques locaux) composent donc l'actant-adjutant, aide à la quête.

Les propos du « héros » sont majoritairement rapportés au discours direct ce qui inscrit une forme de distance entre l'origine du discours cité (le locuteur) et son médiateur (le journal). Mais nous trouvons aussi parfois, notamment dans les articles où la prise de position du journal est plus assumée, des propos rapportés au discours indirect qui pourraient témoigner d'une appropriation plus forte du discours cité par le discours citant, dans un effet de flou et un relatif effacement de l'origine du discours.

Le journal soutient donc cette figure du « héros » à travers sa construction positive (verbes introducteurs, qualificatifs etc.) mais également par certains pans de son discours à modalité déontique. En effet, un certain nombre d'interpellations et d'incitations à agir en direction de Rhône-Poulenc sont effectuées par le Progrès. L'article du 8/01/1980 qui fait intervenir une parole experte (étude de marché à la demande des syndicats sur l'usine Tase réalisée par une société spécialisée) à l'appui du positionnement syndical, conclut ainsi de manière déontique : « *La balle est aujourd'hui dans le camp de la direction de Rhône-Poulenc. **Qui doit** désormais dévoiler les batteries qui lui ont suggéré, en décembre 1977, de fermer à terme la dernière usine française de fils industriels. En somme, **il faut que** R.P.T. révèle aujourd'hui sa propre étude de marché ».*

Nous avons ici une injonction de la part du journal qui met au défi la direction de Rhône-Poulenc : elle doit proposer sa propre argumentation pour justifier la fermeture de l'usine.

---

<sup>284</sup> Qui eux aussi ont une action de préservation de l'intérêt local.

Ainsi le discours d'un des principaux acteurs de cette situation (la direction de R.P.T.) est finalement peu relayé dans le Progrès et apparaît dans quelques articles qui valorisent son action, ou dans d'autres plus nuancés qui offrent un contrepoint au discours opposant. Mais cela reste largement minoritaire au regard d'un traitement médiatique global assez critique à son égard.

À travers les quelques marques de modalisation qui lui donnent « un tour subjectivant » (Maingueneau, D., 2016, p. 121), le quotidien régional adopte donc une posture militante locale, même si des éléments de pondération sont repérables dans les articles. C'est surtout au niveau quantitatif, c'est-à-dire en considérant le volume spatial accordé par le Progrès au discours syndical (et de ses soutiens), que nous repérons une forte domination de ce discours sur celui de la direction de R.P.T. (ou de ses soutiens). Cela révèle ainsi une prise de position du journal qui, dans une optique de valorisation et de rassemblement du local, construit des coupables extérieurs au territoire concerné ( focale nationale ou macro-locale : mairie de Lyon, conseil général, préfecture, gouvernement) en opposition avec des héros intérieurs ( focale locale ou micro-locale).

Enfin, comme nous avons deux identités narratives qui s'« affrontent » dans l'espace du journal, il n'est pas étonnant de relever un lexique guerrier ou du moins conflictuel et stigmatisant : « luttes », « plan de combat », « *s'opposer par tous les moyens* », « refuse », « se battre », « dénonce », « contrattaquer », « bataille », « repousser ces fermetures », « riposte », « dénonce » etc.

L'opposition entre les deux figures devient encore plus frontale lors de l'épisode de la journée « portes ouvertes » organisée par les syndicats à l'usine de Vaise et dont le Progrès fait mention dans 3 éditions : les 26 et 29 février 1980 ainsi que le 1<sup>er</sup> mars.

En tant qu'unité dramatique<sup>285</sup>, cet épisode catalyse la dichotomie entre la figure syndicale et la figure patronale. Elle part d'une volonté des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. d'organiser une « journée porte-ouvertes, usine vivante » au sein de l'usine R.P.T. Vaise. L'organisation de cette journée est contestée par la direction, qui assigne six délégués C.G.T. et six délégués C.F.D.T. en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon. C'est donc l'opposition de la direction et la teneur conflictuelle de la situation qui déclenche le discours du Progrès.

L'objectif de cette journée est bien entendu revendicatif et veut « montrer aux travailleurs et à la population que cette usine, contrairement aux affirmations mensongères de Rhône-Poulenc

---

<sup>285</sup> Il s'agit bien d'une action qui va d'un point de départ (le début du conflit), à un point d'arrivée (la fin du conflit).

*n'est ni vétuste, ni dépassée et que sa spécialité*, la production de fils fins, Nylon, est unique en France et a sa place sur le marché » (26/02/1980).

Le premier article du 26/02/1980 rend compte de ce conflit discursif violent<sup>286</sup> : le discours syndical reste beaucoup plus visible que celui de la direction, confirmant les conclusions déjà énoncées. Le second article du 29/02/1980 relaie la décision du tribunal d'interdire la tenue de cette journée portes ouvertes ce qui n'empêche pas les syndicats de maintenir leur appel : le Progrès confirme sa fonction d'agenda des mobilisations et la mise en avant soutien politiques locaux qui viennent affermir le discours et l'action syndicale<sup>287</sup>. Le 3<sup>ème</sup> article 1/03/1980 (« R.P.T. Vaise : Journée « portes fermées » ») conforte quant à lui, suite au renoncement des syndicats à maintenir la journée « portes ouvertes », l'alignement entre le discours du journal et le discours syndical<sup>288</sup>.

Qualification des usines : *figures d'« exception »* et présent du présent

Plus généralement, la position du Progrès en faveur du maintien de l'activité des usines se traduit par des dénominations mélioratives de ces dernières.

Un des principaux procédés argumentatifs, mis en avant par le discours syndical pour défendre les deux usines et les emplois, est d'en faire des figures d'exception en soulignant leur caractère unique - souvent via des périphrases - qui suffit à justifier leur maintien en activité. Dans l'article du 26/02/1980, l'usine de Vaise est ainsi qualifiée par la C.G.T. – dont la citation est mise en avant par le journal dans l'article comme intertitre - « un des fleurons de notre économie », ses « productions indispensables au pays », et sa spécialité (Nylon) qui « est unique en France et a sa place sur le marché ». De même, le discours politique, par l'intermédiaire du Comité de Ville de Lyon du Parti Socialiste, place l'usine en avant-garde du social :

*« (...) les travailleurs de la Rhodiaceta ont été à l'avant-garde de la lutte pour l'obtention d'avantages sociaux appréciables et pour la formation des cadres syndicaux de l'ensemble du groupe ».*

---

<sup>286</sup> Pendant que l'action syndicale est perçue par la direction comme « une attaque au droit de propriété », sa riposte juridique constitue « une nouvelle agression antisyndicale » selon les deux syndicats.

<sup>287</sup> « (...) ils invitent le personnel de Vaise à se mobiliser toute la journée ». « Les deux unions départementales appellent « les travailleurs des entreprises du département à constituer de très nombreuses délégations y compris avec des arrêts de travail, qui se rendront dès 9 heures, et jusqu'à 18 heures à l'usine R.P.T. Vaise, 45, rue Sergent-Michel-Berthet » », « Rappelons enfin que les unions régionales textiles C.G.T. et C.F.D.T., l'U.G.I.C.T. C.G.T., et de nombreuses union ou sections syndicales ainsi que le P.C.F., le P.C. et le P.S.U. ont appelé également à cette journée revendicative. »

<sup>288</sup> La première phrase du chapô est à ce titre explicite quant au positionnement du journal qui critique sans détour la direction : « Le sort des douze délégués que la direction avait « pris en otage » en les assignant devant le tribunal de grande instance de Lyon a finalement dissuadé la C.G.T. et la C.F.D.T. de R.P.T. Vaise de mettre hier à exécution (...) »

Ensuite, concernant la Tase de Vaulx-en-Velin, dans l'article du 8/01/1980, nous retrouvons cette figure d'exception dans le discours du journal - « la dernière usine française de fils industriels. » - y compris dans le sous-titre de l'article : « Le personnel – avec les armes de la direction – *montre qu'elle est indispensable* ». Le discours expert valide ce statut d'exception : la Commission Economique du Comité d'Etablissement de R.P.T. Vaulx-en-Velin qualifie la Tase de « seule usine à fabriquer des fils industriels en France », et « seule unité française capable (...) [d'] alimenter [le marché] ». Nous remarquons une focale nationale sur cette figure d'exception : l'usine n'est pas seulement unique localement, vis-à-vis des autres usines touchées par le plan, mais aussi et surtout nationalement, au regard de son apport à l'économie française.

Enfin, dans la désignation des usines, outre les dénominations périphrastiques que nous venons de voir et qui les caractérisent, c'est le rapport au temps et au territoire – qu'institue le Progrès - qui gouverne la manière de les nommer.

En effet, la grande majorité de ces dénominations évoque le territoire de ces usines. Que ce soit en complément d'appartenance : « usine de Vaulx », « usine de Vaulx-en-Velin », « usine de Vaise », « R.P.T. Vaulx », « R.P.T. Vaise », « Rhône-Poulenc-Textile Vaise » ou de façon métonymique à partir du nom du territoire remplaçant intégralement le nom de l'usine. « A Lyon-Vaise », « site Lyon-Vaise Gorge-de-Loup », « A Vaulx-en-Velin », « A Vaulx », « intersyndicale de Vaise ».

Nous remarquons que la Rhodiaceta est souvent évoquée à partir du nom de son « quartier » (« Vaise »), ou du nom de sa ville accolé à celui du quartier (« Lyon-Vaise »). En revanche pour la Tase, le nom de quartier n'est jamais évoqué, uniquement celui de la ville, de manière réduite (« Vaulx ») ou complète (« Vaulx-en-Velin »). Cela vient logiquement de la taille inégale des villes concernées, du statut et des représentations qui en découlent, (Lyon est une ville « centrale », Vaulx-en-Velin est une ville « périphérique »), ainsi que de la focalisation marquée du Progrès (édition de Lyon) qui participe de ce découpage entre « ville-centrale » et « ville-périphérique ». Ces noms de territoire désignant métonymiquement les usines au moyen de la synecdoque généralisante – dans un contexte où leur fermeture bouleverse la vie locale - confirment une forte territorialisation de leur représentation et leur statut de « lieu-attribut », du moins dans le contexte énonciatif d'articles du Progrès prenant pour objet cette thématique des fermetures.

Ensuite, les usines sont parfois évoquées à partir du vocable « outil » pour souligner la dimension utilitaire et indispensable de l'usine pour le territoire local dans un rapport au temps

ancré dans le présent immédiat et un but revendicatif - « outil actuel en place à Vaulx-en-Velin », « outil de Vaulx », « outils de production », « outil de travail », « défense de leur outil industriel ». Ces appellations proviennent d'ailleurs souvent directement d'une source syndicale ou une réappropriation par le journal de ce lexique pour évoquer ce point de vue militant et trahir par là une forme de subjectivité.

Le rapport au temps ancré dans un présent immédiat est également confirmé par le nom strict des usines employé par le Progrès. Les usines de Vaise et de Vaulx-en-Velin appartiennent en effet au groupe Rhône-Poulenc au moment de leur fermeture. Il n'est donc pas étonnant de retrouver les dénominations « Rhône-Poulenc-Textile » ou « R.P.T. » très souvent accolées au territoire évoquant le site concerné dans des articles qui évoquent ce présent du présent.

Cependant, l'occurrence « Rhodiaceta » (ou « Rhodia »), qui a été trouvée à 8 reprises dans 4 articles différents (sur 16), apparaît soit pour évoquer le passé de l'usine – « la Rhodia qui avait fait la splendeur et la richesse de Vaise » (4/06/2980), « le spectre des 92 licenciements de la Rhodia après la grève en 1967, ont donné à réfléchir aux organisations » (1/03/1980) – soit, la fermeture se rapprochant, pour définir un espace (futur) à investir – « Le nouveau collègue de Vaise à la place de la Rhodiacéta ? » (11/06/1980) -. Dans les deux cas, le présent de la mobilisation est exclu et la fermeture inéluctable. L'usine n'est alors plus considérée comme « active » alors même qu'elle n'est pas encore fermée : le terme « Rhodiaceta » sert à se souvenir d'un passé souvent glorifié dans une optique mémorielle et à construire le futur espéré sur l'espace de ce passé. C'est pourquoi ce vocable n'apparaît pas dans le discours syndical qui est focalisé sur le présent conflictuel et douloureux.

## Conclusion

Dans ce « moment discursif » conflictuel de la période pré-fermeture des usines, Le Progrès choisit la mise en visibilité et l'agrégation des discours en contradiction circulant dans l'espace public local, et ce de manière dichotomique (direction vs syndicats) ; son discours se fait alors le descripteur des rapports de force locaux au moment « crucial » que représentent localement les fermetures de ces usines textiles à partir d'une construction manichéenne de cette dichotomie qui navigue entre focale locale et focale nationale : figure du « coupable » (national) vs figure du « héros » (local).

C'est donc par l'événement des mobilisations sociales que les usines apparaissent dans les contenus du Progrès et leurs modalisations positives sont corrélées à l'intérêt territorial mis en avant par l'intermédiaire du discours syndical (pertes d'emplois occasionnés par les



fermetures). Cependant, nous remarquons que c'est l'intérêt national qui sert finalement souvent de support à l'intérêt local, notamment par la construction de la figure d'exception, dans une sorte de trompe-l'œil argumentatif : le journal utilise l'intérêt national pour défendre l'intérêt local.

Au niveau discursif, et exceptés les deux articles que nous avons mentionnés plus haut qui tempèrent cette conclusion<sup>289</sup>, nous avons vu que l'acteur syndical était surreprésenté confirmant le « tour subjectivant » du traitement médiatique de cette période par Le Progrès. Cependant sa légitimité dans le journal tient au soutien d'autres acteurs discursifs (experts, politiques) qui valident à la fois son discours et son positionnement. La méfiance du Progrès à l'égard du discours syndical se remarque aussi par la mise en avant du caractère novateur des initiatives de mobilisation qui créent une nouvelle forme d'événement médiatique et brisent la monotonie de la configuration discursive ordinaire de la conflictualité syndicats/patronat (appels, manifestations, bilans).

Ainsi, Le Progrès oscille entre opposition et acceptation des fermetures et ce de manière chronologique - plus les fermetures se rapprochent, plus le Progrès semble les accepter en se tournant vers le futur -, mais dans un souci constant d'engagement territorial.

### 3.1.1.3. La fermeture comme point de bascule entre deux échelles médiatiques : une cohérence téléologique à rebours

Comme il est nécessaire que le passé soit révolu pour que puissent débiter les processus mémoriels - ou comme l'affirmait Ricoeur « *Pas de représentation du passé (...) sans aveu de sa disparition* » (in Fleury, B., Walter, J., 2012) - l'événement de la fermeture<sup>290</sup> effective de l'usine Rhodiaceta le 1<sup>er</sup> août 1980, clôt donc l'histoire de l'usine et autorise les premières reconstructions mémorielles dans les discours du Progrès. Le journal bascule alors d'une position militante basée sur la conflictualité immédiate des mobilisations sociales à une position fataliste (fermeture inévitable) à partir d'une échelle temporelle qui se tourne alors à la fois vers l'avenir du quartier (que va-t-il devenir ?) mais surtout vers son passé (histoire de l'usine).

En effet, le journal profite de cet « événement-pivot » de la fermeture pour consacrer trois jours d'affilée à une rétrospective sur l'histoire de l'usine sous la forme d'un feuilleton diachronique intitulé « 1928-1980. La saga de la Rhodia » : « 1- *Souvenirs d'usine* » (31/07/80), « 2- *La Babylone de Vaise* » (01/08/80), « 3- *Le début de la fin* » (02/08/80).

---

<sup>289</sup> Ces articles rendent visibles et modalisent positivement le discours de la direction de Rhône-Poulenc.

<sup>290</sup> Cette fermeture sera en fait progressive de 1980 à 1981.

La focale territoriale est relativement large puisque le classement des articles dans la rubrique « Grand Lyon » montre que l'histoire de l'usine et sa fermeture ne concernent pas seulement le territoire micro-local du quartier mais un espace d'influence plus élargi (communauté urbaine). De plus, cela indique une nouvelle fois que la Rhodiaceta continue à « parler » pour les autres usines R.P.T. de la région par son statut de « lieu de condensation » dans l'espace du Progrès. Dans le traitement médiatique plus précis, cette focalisation va du micro-local (quartier) au global (France) en passant par le local (Lyon<sup>291</sup>, CO.UR.LY.).

#### La remontée en Une

Cet événement local important couplé à l'aspect itératif de son traitement (pendant 3 jours) justifient pour le journal une remontée en Une au 1<sup>er</sup> jour de cette rétrospective. Le 31/07/1980, soit la veille de la fermeture, l'événement apparaît en sous-tribune, côté droit de la Une. Titre et surtitre témoignent ainsi de la focale diachronique des articles : « 1928-1980. La saga de la Rhodia ». La forme de cette titraille rappelle l'épithaphe d'une pierre tombale, indice annonciateur d'un récit-souvenir focalisé vers un passé allant de la « naissance » jusqu'au « décès » de l'usine qui prend là une existence personnifiée ; l'effet provoqué épaissit le rôle déjà important de l'usine pour le quartier.

Le terme « saga » attire également notre attention par l'univers de sens qu'il convoque. En effet si l'on considère sa définition stricte du Trésor de la Langue Française Informatisé - « Histoire d'une même famille à travers plusieurs générations et qui présente un aspect plus ou moins légendaire. »<sup>292</sup>-, le média local se présente bien comme un « album de famille (...) dans une dimension intégrative que souligne bien la mise en avant de la notion « *d'identité territoriale* » (Gadras, S., Pailliar, I., in Pailliar, I., 2013, p. 32). La dimension familiale, déjà historiquement accolée à la Rhodiaceta, dans son fonctionnement et ses représentations locales, et perceptible dans sa reconstruction mémorielle<sup>293</sup>, prend ici plus de vigueur au sein du journal. La fermeture effective permet à ce dernier de construire un rapport au temps qui favorise l'apparition d'un discours mythique ou légendaire, valorisant l'usine, son passé et son importance pour l'identité territoriale. Le Progrès assume donc cette posture à travers l'utilisation du terme « saga ». De même, au niveau local si l'on remonte les fils discursifs, la mémoire interdiscursive liée à ce vocable « saga », nous pouvons faire le lien avec les traditionnelles hagiographies familiales

---

<sup>291</sup> « A Lyon, l'usine de Vaise a marqué une époque » (31/07/1980).

<sup>292</sup> <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=1153122750>

<sup>293</sup> Les rapports « familiaux » au sein de l'usine et ce lien du quartier à l'usine ont été soulignés par exemple dans l'ouvrage de Denis Baud (Baud, D., et al., 2004).

d'industriels lyonnais dont le récit mythique est, nous l'avons vu, largement diffusé sur le territoire.

La titraille est par ensuite accompagnée d'un « appel », c'est-à-dire « un article court publié à la une et qui annonce un sujet traité en pages intérieures »<sup>294</sup> dont le contenu consolide ces dispositions :

« Demain soir, la filature de Rhône-Poulenc-Textile de Vaise fermera ses portes. Définitivement. Un demi-siècle d'histoire de la Rhodia sera alors enterré ; plan textile oblige ! « Le Progrès » tente aujourd'hui de rassembler ces « souvenirs d'usine », « Voir le début de l'enquête de Julie Ritrosi en page 9 ».

L'analyse des qualificatifs de l'usine est très éclairante sur le rapport au temps qu'entretient le journal. L'appellation « Rhône-Poulenc-Textile de Vaise » est en effet utilisée pour évoquer l'usine au présent et sa projection dans un futur immédiat (fermeture du lendemain) selon le même procédé que vu dans la sous-partie précédente : un syntagme qui renvoie à son propriétaire actuel (Rhône-Poulenc-Textile) et un syntagme caractérisant son unicité en mentionnant plus spécifiquement le territoire sur lequel elle se trouve (Vaise). A l'inverse, la désignation « Rhodia » est utilisée pour évoquer l'histoire et le souvenir. Les embrayeurs temporels corroborent également ces conclusions : « **Demain soir**, la filature de Rhône-Poulenc-Textile de Vaise fermera ses portes » (R.P.T. associé au présent (attention) et au futur immédiat (attente)) // « **Un demi-siècle d'histoire** de la Rhodia sera alors enterré » (Rhodia associée au demi-siècle d'histoire passée). Cela est confirmé à l'intérieur des articles et notamment la chute du dernier article qui clôt l'histoire de l'usine, le 2/08/1980 : « Exit R.P.T. Vaise, la vieille Rhodiacéta. ». Le terme « exit » renvoie en effet à la situation actuelle de fermeture (R.P.T. Vaise), tandis que celui de « vieille » évoque l'épaisseur temporelle dans laquelle s'inscrit l'histoire de l'usine (Rhodiacéta).

Nous remarquons par ailleurs dans cet appel, l'adoption d'un lexique à tonalité grave. Le Progrès narrativise en effet cette « unité dramatique » de la fermeture – l'événement est plus qu'une occurrence singulière et contribue plus largement au développement de l'intrigue (Ricoeur, P., 1983, p. 127), ici la « fin » de l'histoire - en la mettant en récit de manière à susciter une forme d'empathie, de tristesse. Le journal attise par exemple un effet de dramatisation. Nous avons déjà évoqué l'analogie avec l'épithète d'une pierre tombale mais nous pouvons mentionner également la ponctuation qui rythme la solennité et la gravité du discours, et bien évidemment l'emploi d'un lexique dramatique et hyperbolique : « Définitivement. », « Un demi-siècle d'histoire (...) enterré ».

---

<sup>294</sup> <http://www.press-directory.com/definitions-presse/definition-Appel.html>.

De même, le terme « filature » associé à l’imaginaire de la soie naturelle, et donc connoté positivement, accentue cette dramatisation de la fermeture : un élément « positif » pour le territoire va disparaître. Là encore, la cause du « drame » est associée au Plan Textile comme cause exogène qui contraint à la fermeture, avec un point d’exclamation à l’appui renforçant la stigmatisation du « coupable » et la prise de parti assumée du quotidien : « plan textile oblige ! ».

La fin de l’appel valorise enfin un travail journalistique d’investigation du Progrès qui s’institue en « méta-énonciateur »<sup>295</sup> : « "Le Progrès" tente *aujourd’hui de rassembler ces "souvenirs d’usine"* (...) *Voir le début de l’enquête de Julie Ritrosi en page 9* ». L’article s’auto-qualifie ainsi d’« enquête » ce qui, dans le langage journalistique, atteste d’un véritable travail de recherche approfondi<sup>296</sup>. Mais ce processus auto-légitimant est compensé par des traces d’incertitude dans son discours : le journal va « tenter » de rassembler ces souvenirs. L’issue de ce travail n’est donc pas certaine étant donné le poids important de cette histoire (« un demi-siècle d’histoire »). Le Progrès reconnaît donc un travail de reconstruction fragmentaire du passé mais cet aveu de faiblesse renforce paradoxalement sa prétention à légitimité. De plus, il s’agit d’un travail dans le présent du présent (« *aujourd’hui* ») par lequel le journal porte attention au passé dans l’optique d’une construction mémorielle figeant l’histoire de l’usine. Nous voyons ici que l’événement de la fermeture justifie un regard rétrospectif et efface brusquement toute forme de conflictualité sociale conjoncturelle, pourtant présente dans les éditions précédentes. L’analyse plus approfondie des articles va confirmer ces résultats.

Les photographies : la Rhodia comme lieu-attribut et symbole social

Les trois articles importants en termes de taille – une « enquête » occupant les ¾ d’une page - sont illustrées par des photographies (voir annexe 3, p. 57-58).

L’article du 31/07/1980 (« 1. Souvenirs d’usine ») est accompagné d’une photographie dénotant les membres de la section syndicale C.G.T. de l’usine de Teste (on le sait par le texte inscrit sur le drapeau déployé par les individus photographiés) en 1936 (la légende nous

---

<sup>295</sup> Maurice Mouillaud et Jean-François Tétu parlent d’« archi-signature » du journal (Mouillaud, M., Tétu, J.-F., 1989).

<sup>296</sup> « *L’enquête, c’est une démonstration. Le fond y prévaut sur la forme. Ce genre journalistique exige une extrême rigueur intellectuelle. Il ne supporte pas l’approximation. C’est un exercice encore plus difficile que le reportage parce qu’il ne s’agit pas simplement de rapporter au lecteur des choses vues, entendues, ressenties mais de l’informer, au contraire, sur des choses qui ne sont ni visibles ni audibles et même, parfois, délibérément cachées au public* » <http://www.24hdansuneredaction.com/presse/14-lenquete/>.

« *Le reportage, l’interview, le portrait ou l’enquête contribuent à certifier que le journal produit sa propre information, et ne se contente pas de reprendre des énoncés piochés ailleurs.* » (Ringoot, R., 2014, p. 119).

l'apprend). Si cette photo est à première vue totalement déconnectée de la Rhodiaceta, c'est le message linguistique de la légende qui vient rétablir le lien.

Celui-ci nous indique en effet : « 1936 à Teste, usine voisine de la Rhodiacéta et depuis longtemps disparue ». Ainsi le cadre spatio-temporel est posé et fait le rapport avec la Rhodia. L'année de la photographie renvoie à une année de conflits sociaux dans l'usine et dont fait mention le corps de l'article (voir plus bas). L'usine de Teste, dont les travailleurs sont représentés sur la photo, est qualifiée de « voisine de la Rhodiacéta et depuis longtemps disparue ». Ce qui intéresse le journal ce n'est donc pas ici l'usine de Teste en tant que telle (qui n'existe plus depuis longtemps), mais sa proximité (spatiale, sociale etc.) et, par-là, son pouvoir référentiel au lieu attribut de Vaise qu'est la Rhodia. Le « message culturel » (Barthes, R., 1964) de la photographie évoque donc le réservoir à symboles attaché à l'usine qui est, nous l'avons déjà vu, fortement axé sur sa vigueur sociale et syndicale. Supposons enfin que ce détour par une dénotation extérieure à l'usine Rhodiaceta provient vraisemblablement d'un problème d'ordre pratique du journal : le manque d'archives photographiques disponibles de l'époque concernée et dénotant l'usine.

Ensuite, deux illustrations accompagnent l'article du 1/08/1980 (« 2. La Babylone de Vaise ») et rappellent la période faste de l'usine durant les années 1950.

La première est une photographie qui représente les terrasses suspendues de la Rhodiaceta et dont la légende nous informe qu'elles ont obtenu le 1<sup>er</sup> prix du concours des jardins fleuris en 1957. Le message linguistique, en complément que l'arrière-plan de la photo, dénote la cité de la Vallonière en construction à cette période :

« 1957 : Au « Concours des jardins fleuris », Babylone-Rhodiaceta gagne le 1<sup>er</sup> prix pour ses terrasses *suspendues*. A l'arrière-plan on voit la cité de la Vallonière en construction ».

Cette dénotation indirecte de l'usine, puisque la photo ne renvoie pas à l'objet-usine en tant que tel (outil de production) mais à ses « émanations » positives (jardin, logements et urbanisation du quartier), témoigne de son expansion et soutient le récit de cette « réussite » dans le corps de l'article.

La deuxième illustration évoque, semble-t-il, l'environnement interne de l'usine avec une photographie de la première de couverture du livret de présentation de la Rhodiaceta aux nouveaux arrivants. Sans aller jusqu'à dépeindre précisément cette couverture qui, à partir d'un dessin, représente deux personnages (une femme, un homme), valise en main, semblant arriver devant les bâtiments de l'usine et accueillis par un autre couple, nous pouvons risquer une interprétation : celle d'une Rhodiaceta comme lieu de travail accueillant et sûr, idéal pour fonder une famille. Le métadiscours du journal sur ce document de communication de l'usine

semble cependant le mettre à distance : « 1955 : Petit livret où la Rhodia promettait aux nouveaux arrivants des jours sereins et familiaux sous un beau ciel industriel ». La légende indique en effet la « promesse » de jours heureux que met en avant la Rhodia sous une forme « propagandiste » (ironie par une forme d'antiphrase : « sous un beau ciel industriel », le ciel représenté sur l'illustration semble en effet nuageux). Mais cela évoque encore une période faste d'embauches, confirmée dans l'article.

Le dernier article (« 3. Le début de la fin », 2/08/1980) a pour particularité d'être accompagné par deux photographies dénuées de légende. Elles représentent de manière indicielle les mouvements sociaux qui ont agité les dernières années de « vie » de l'usine jusqu'à sa fermeture à partir de la grande grève de 1967. Sur ces photos, c'est l'idée de mobilisation qui transparaît le plus. La première affiche une vingtaine de personnes : une dizaine assise autour de deux tables et une dizaine debout autour. Les papiers que l'on distingue disposés sur les tables semblent indiquer une forme de travail collectif qui pourrait connoter une réflexion et échanges syndicaux. La signification du second cliché semble davantage s'imposer par sa dimension symbolique et iconique. Il s'agit en effet d'une foule regroupée devant l'entrée de l'usine Rhodiaceta, symbole régional iconique du mouvement social de 1967. Le sens est donc plus clair : celui d'une mobilisation importante au sein de l'usine.

Si la légende est absente de ces clichés, l'ancrage plus précis de l'interprétation se fait alors à la lecture de l'article.

Par conséquent, nous remarquons que la dimension iconique des articles accompagne la mise en récit chronologique en 3 temps de son histoire (importance pour le quartier etc.) et épouse (par la fonction d'ancrage des légendes) les représentations attachées à l'usine pour chaque unité temporelle. Celle-ci est alors fortement valorisée dans son statut de lieu-attribut du quartier de Vaise - « Babylone-Rhodiaceta » (1/08/1980) – et son activité sociale et syndicale.

Le récit embrayé et non-embrayé : une histoire cohérente et congruente qui va de la réussite *au déclin de l'usine*

La thématique du souvenir imprègne ensuite fortement ce retour diachronique dans une logique sérielle de reconstruction historique en trois unités temporelles (création-apogée-déclin) : « 1- *Souvenirs d'usine* » (31/07/80), « 2- *La Babylone de Vaise* » (01/08/80), « 3- *Le début de la fin* » (02/08/80).

Dans les trois articles, le journal navigue entre narration embrayée - qui correspond à une appréhension du temps basée sur l'actualité de la fermeture - et narration non-embrayée (présent de narration) qui reconstruit le récit de l'histoire de l'usine.

C'est la narration non-embrayée qui occupe logiquement davantage le contenu des articles, à partir d'un recensement d'indicateurs temporels vis-à-vis de l'énoncé et non de l'énonciation, ainsi que l'emploi des temps du récit : présent non-déictique (ou « de narration », ou « historique »), passé simple et imparfait.

« (...) jusqu'en 1938, les affaires n'allèrent que cahincaha. », « (...) parce qu'à l'époque la propagande était interdite dans les ateliers » (31/07/1980).

« En 30 ans donc, l'usine s'est développée (...) », « Mais dans la première moitié des années 60, la situation se dégrade » (1/08/1980).

Les intertitres consolident l'idée d'un récit l'histoire de l'usine par un découpage chronologique, événementiel et spatial (à l'instar de l'organisation générale des articles), même si cela est fait de façon relativement éclatée et déséquilibrée. Il y a par exemple quatre intertitres le 31/07/1980 : « A Vaise », « « 36 ? On a fait comme tout le monde » », « La guerre et la libération », « Equipe de main-d'œuvre en Allemagne » (31/07/1980) pendant que les articles des 1/08 et 2/08/1980 n'en utilisent qu'un : « La grande grève de 67 » (1/08/1980), « 92 licenciements ! » (2/08/1980).

La narration non-embrayée concerne ainsi un retour rétrospectif sur l'histoire de l'usine, non dénuée cependant de marqueurs modaux : la trace du locuteur reste présente, notamment par les modalisations de l'usine selon la période racontée, chronologiquement entre l'ascension et la figure de réussite et le déclin inéluctable jusqu'à la fermeture, entre modalisation idyllique et dramatique. Le récit de la vie de l'usine est donc construit de manière cohérente, de la réussite au déclin. Des débuts, « A Lyon, l'usine de Vaise a marqué une époque », « La réussite est immédiate », « le tout puissant C.T.A. », « La Rhodiacéta embauchait à pleines portes. Les ouvrières, payées à prix d'or, (...) » (31/07/1980), au point culminant de cette réussite, « Les années 50 sont propices », « Pour les plus grands profits de la Rhodiacéta », « Allons, la Rhodia a bien mérité d'être surnommée "la Babylone de Vaise" ! », « En 30 ans donc, l'usine s'est développée jusqu'à devenir cette colossale « boîte » où l'on n'est pas peu fier d'entrer. Etre embauché à la Rhodia dans les années 50, c'est mieux qu'un bail sur l'emploi garanti, c'est presque une gloire », « les revendications syndicales ont le vent en poupe », « La Rhodia était au hit parade de la prospérité des industries françaises, et à la vitrine de la C.G.T., la section de l'entreprise faisait très joli effet. (1/08/1980). La glorification locale totale de l'usine (prospérité économique, dynamisme syndical et avantages sociaux) et son lien indéfectible avec la physionomie et l'activité du quartier donnent ici plus de poids à la dimension dramatique du déclin et de la fermeture.

« (...) la réussite est immédiate et les effectifs ne cessent de gonfler pour atteindre 7 300 personnes en 1967. Tout un quartier, toute une ville vivent au rythme des ateliers de la « Rhodia » ». (1/08/1980).

Le récit de ce déclin intervient à partir du milieu de ce deuxième article avec l'irruption de l'élément perturbateur et déclencheur : l'unité dramatique de la grande grève de 1967 et ses causes. « *Jusqu'en 67, à la Rhodia de Vaise, coulaient des jours modèles. C'en était presque à s'endormir de prospérité. Mais dans la première moitié des années 60, la situation se dégrade. Plusieurs éléments y concourent.* » (1/08/1980).

« *Pour la Rhodiadeta de Vaise, en tout cas, c'était le début de la fin.* » (2/08/1980).

Les causes du déclin ne sont pas locales, « *restrictions du pouvoir d'achat* », « le brevet de la fabrication du nylon, jusque-là monopole de Rhodiacéta, « tombe » dans le domaine public », elles sont liées aux choix stratégiques du groupe Rhône-Poulenc, « *ruse plus retorse du redéploiement planétaire de l'industrie textile, Rhodiacéta est concurrencée par ses propres filiales étrangères !* », et conduisent à l'événement fondateur de la mobilisation sociale de 1967, et annonciateur du déclin de l'usine et de sa fermeture. Le Progrès ralentit alors sa vitesse de recension du passé pour s'attarder sur cet événement fondateur (intertitre : « La grande grève de 1967 », 1/08/1980) en élaborant un micro-récit (ou unité dramatique) dans l'article, et introduit par la référence déictique (pronom démonstratif) à l'imparfait : « *C'était le 28 février 1967* ». Le lexique et les qualifications deviennent alors négatives - « ça sentait mauvais. » - et sont entrecoupés des caractérisations positives de la grève prise dans sa globalité avec les mouvements sociaux de mai 68 - « *ça s'est vraiment mis à sentir le printemps dans les rues de Lyon. La grève de la Rhodia était le signe annonciateur de Mai 68.* » - qualifiée par le journal de « grande période » - « *Puis peu à peu s'anime, tout au plaisir de raconter la grande période* » -. Le lexique négatif prend ensuite plus de force dans le dernier article du 2/08/1980 - « Le début de la fin », « *C'était bizarre* » - les actions de la direction sont modalisées négativement - « *Opération couperet réussie* » - la résistance syndicale valorisée mais vaine - « *La Rhodia 67 : Où l'on voit une grande combattivité ouvrière, exemplaire, se conclure sur deux magistraux échecs.* » -. Le déclin de la Rhodiaceta correspond au déclin du quartier - « *Les commerces baissent leurs rideaux, déficitaires les uns après les autres.* » - mais ses causes sont élargies à la désindustrialisation du quartier en mobilisant la parole experte : « *Les conclusions de l'enquête réalisée par la chambre de Commerce de Lyon en mars 79 confirment que la désindustrialisation du 9<sup>e</sup> arrondissement porte un coup fatal au commerce du quartier* ».

Cette narration non-embrayée, qui renvoie à la narrativisation de l'histoire de l'usine, est encadrée par des bribes de discours embrayées (actualité de la fermeture) que nous retrouvons majoritairement dans les chapô de rappel « coiffant » chaque article :

« *Demain soir, les moulins de la filature de l'usine Rhône-Poulenc-Textile de Lyon-Vaise cesseront définitivement de tourner. (...) Ainsi donc demain, sans tambours, ni trompettes, Vaise va enterrer son demi-siècle d'histoire. Nous avons essayé de retrouver les souvenirs qui le jalonnent* » (31/07/1980).



« Ce soir la filature de R.P.T. Vaise ferme ses portes. Définitivement. (...) Nous essayons de remonter le fil de ces souvenirs d'usine (1). Aujourd'hui, la période de prospérité des années cinquante et la grande grève du printemps 1967 ». (1/08/1980).

« Troisième et dernier épisode d'une histoire qui s'est achevée hier soir par un départ en vacances plus triste que les autres. Les portes fermées ce 1<sup>er</sup> août le resteront. (...) L'album des souvenirs que "Le Progrès" a ouvert pour vous (1) s'achève aujourd'hui par un survol des dix dernières années » (2/08/1980).

Les repères temporels s'y construisent à partir du moment de l'énonciation (« Demain soir », « demain », « Ce soir », « Aujourd'hui », « hier soir », « ce 1<sup>er</sup> août », « aujourd'hui »). Le journal fait appel à la mémoire interdiscursive du lecteur en faisant référence à l'article de la veille par l'intermédiaire non seulement de ces repères temporels<sup>297</sup>, mais aussi des notes de bas de page qui renvoient à l'article de la veille, couplées à la numérotation des « chapitres » quotidiens qui indiquent un antécédent et supposent une organisation chronologique du récit. Les « chutes » des articles accentuent enfin cette fictionnalisation discours en créant un suspens narratif vis-à-vis de l'épisode suivant du lendemain avec notamment l'utilisation de la mention « A suivre » dans l'article du 31/07/1980.

Le récit est donc chronologique, cohérent, congruent, et s'arrime à un schéma narratif classique, en trois temps. Cela va dans le sens d'une reconstruction téléologique du passé à partir d'une mise en cohérence et en congruence d'une succession d'actions jalonnant l'histoire de l'usine (la mise en intrigue consiste en un agencement de faits) : la fermeture, même si « sévère » (2/08/1980), est présentée comme le résultat logique de ces actions ou événements antérieurs, et qui vient de cette nécessité d'« expliquer l'événement actuel en fonction du passé » (Lits, M., 2008, p. 129). Le journal se dit prêt alors à se tourner vers l'avenir : « une page est tournée » (2/08/1980).

Un paradoxe, ou un revirement, si l'on s'inscrit dans la mémoire interdiscursive immédiate du Progrès : cette fermeture n'avait rien de « logique » selon le journal, dans la période précédente. Ce résultat tranche en effet avec l'analyse pré-fermeture qui a montré un quotidien régional exclusivement focalisé sur l'urgence du présent. Du jour au lendemain, le Progrès passe donc de la posture du militant local basé sur le présent des mobilisations sociales à celle de l'historien d'une mémoire basée sur le passé des souvenirs d'usine.

---

<sup>297</sup> Dans l'article du 1<sup>er</sup> août 1980 par exemple, le déictique temporel « aujourd'hui » dans la phrase « Nous essayons de remonter le fil de ces souvenirs d'usine (1). Aujourd'hui, la période de prospérité des années cinquante et la grande grève du printemps 1967 » renvoie au « hier » de l'article de la veille.

Notons pour finir que cette congruence et cohérence sont néanmoins mises à mal dans le premier article du 31/07/1980, où une erreur de « mastic »<sup>298</sup>, vient perturber la lecture linéaire et chronologique de l'histoire de l'usine : des blocs textuels ont en effet été mélangés et inversés.

La fonction « témoin » : la mémoire individuelle « incarnée » comme support d'« authenticité » de la mémoire collective

Ensuite, nous trouvons également des indices de narration embrayée dans certains pans du corps des articles, notamment ceux qui font appel à la parole présente de témoins se « souvenant » de cette période passée :

« *N'avait Mowadian qui aurait pu vous raconter* », soupire Marcel en soulevant d'une chiquenaude la casquette. *Mais, Mowadian est mort. Ils sont quatre, autour de la table et d'un pot de rouge, à taper la belote (...). Non, précisément, il ne se souvient pas* » (31/07/1980).

« Pour les trois semaines de congés payés, en septembre 55, ils ont canné au bout de seulement trois jours de grève, se souvient, **aujourd'hui** mélancoliquement, un **vieux** militant » (1/08/1980).

« (...) *un dirigeant syndical se souvient : (...)* », « *Si la Rhodia coule, c'est la fin des haricots* » disait **il y a quelques mois** la patronne du bar Roche. » (2/08/1980).

Le journal se place ainsi dans un deuxième niveau de configuration : il met en intrigue un récit déjà constitué par d'autres, les témoins de la période racontée. Cet appel au discours tiers par le média local sert à incarner le récit mémoriel qu'il construit et lui donne une valeur plus « authentique ». L'emploi d'un registre de discours familier et parfois sur un mode indirect libre avec l'adoption des codes discursifs des témoins interrogés issus du monde ouvrier, donnent plus de poids à cette valeur d'authenticité et un tour plus « parlé » à l'énonciation.

« Il est désolé, Marcel. Et cette photo où il est au piquet de grève avec sa casquette ? *Déchirée pendant la guerre...* Pas de chance. Non, précisément, il ne se souvient pas » ; « Bah ! *L'ordre vichyste règne, rien ne bouge à la Rhodiacéta.* » ; « Il réfléchit : *Bon, 25 sous de l'heure, 48 heures par semaine, pas de congés, pas de 1<sup>er</sup> mai* » (31/07/1980).

« *Et la prime d'ancienneté, la prime d'intéressement à la production, le payement des jours fériés, la caisse de retraite complémentaire... C'est pas tous les ouvriers de France qui avaient des avantages sociaux pareils !* », « Du chômage partiel annoncé un peu partout, ça sentait mauvais » (1/08/1980).

La forme anaphorique que prend le discours indirect libre dans l'article du 31/07/1980 est intéressante à noter dans l'oralisation du discours et le renforcement de cette « authenticité » (qui peut aller jusqu'à un effet de « sincérité » du journal), d'autant plus sur une date-événement (unité dramatique) dans l'histoire de l'usine : les premiers mouvements sociaux d'ampleur de 1936.

---

<sup>298</sup> « Inversion ou mélange de caractères typographiques. » <http://www.24hdansuneredaction.com/presse/3-le-langage-technique-du-journalisme-ecrit/>.

« « 36 ? On a fait comme tout le monde » (seul passage au discours direct). (...) 36 ? *Décidément... Attendez* : des réunions de la C.G.T., *rue des Tuileries, parce qu'à l'époque la propagande était interdite dans les ateliers.* 36 ? *Bien sûr, l'usine occupée, les bals, l'orchestre, la cuisine sur une forge, la soupe populaire (...).* 36 ? Marcel pose son verre, hésite, mais s'excuse. *Il est entré à la Rhodia à 14 ans en 1933, alors en 36, il n'avait que dix-sept ans et à cet âge-là, la conscience de classe...* »

Par ailleurs, comme nous avons vu que le Progrès, dans un souci de défense de l'intérêt territorial, faisait du bassin d'emplois du secteur un des principaux enjeux de la fermeture de l'usine, il n'est pas étonnant que cela se répercute dans le type de témoin qu'il convoque : celui issu de la classe ouvrière portant un regard sur un passé qui s'ancre sur le rapport de son groupe social vis-à-vis des faits historiques racontés (Fleury, B., Walter, J., 2012<sup>299</sup>).

« *Ils sont quatre, autour de la table et d'un pot de rouge, à taper la belote, ce matin de printemps, dans le local, jaune acidulé, du "Déchaînés" rue du Chapeau Rouge. "On est à peu près 180 dans l'amicale des anciens prisonniers, des anciens du S.T.O., des anciens marins, plus les membres honoraires" ».*

« Marcel (...) s'excuse. *Il est entré à la Rhodia à 14 ans, en 1933, alors en 36, il n'avait que dix-sept ans et à cet âge-là, la conscience de classe...* ».

Plus précisément, même si cela n'est pas toujours vrai, il s'agit souvent de témoins issus de la sphère syndicale militante et qui donc représentent un certain point de vue de cette classe ouvrière<sup>300</sup>. D'où la résurgence du discours syndical dans les deux derniers articles, à partir de témoignages qui mettent en récit les mouvements sociaux marquants jalonnant l'histoire de l'usine :

« "Pour les trois semaines de congés payés, en septembre 55, ils ont canné au bout de seulement trois jours de grève", *se souvient, aujourd'hui mélancoliquement, un vieux militant* » (1/08/1980).

« « Les salariés faisaient figure de privilégiés » explique celui-ci. « *Grâce à l'action syndicale* » continue celui-là. » (1/08/1980).

« *Mars 1967, on était dehors près des braséros, parce qu'il neigeait* » (1/08/1980).

L'article du 2/08/1980 est même introduit par un souvenir mis en récit par un dirigeant syndical : « *L'apothéose, ce fut en décembre, - le 7, tous les jours sont restés gravés dans ma mémoire -* ».

Ainsi, contrairement à la période précédente, le Progrès rend visible une focale de discours syndical qui se dirige elle aussi vers le passé et le souvenir (les grandes mobilisations du passé : 1967-68), et qui n'est plus dans l'urgence de la mobilisation sociale, de l'espoir d'un maintien de l'usine : la fermeture est acceptée.

---

<sup>299</sup> « (...) ce qui fait qu'un sujet témoigne d'une expérience (d'un point de vue individuel et collectif) revient à comprendre – via ce qu'il en communique – non seulement le rapport qu'il entretient à un événement historique, mais aussi celui qu'un groupe social entretient à lui-même et à des faits. » (Fleury, B., Walter, J., 2012, p. 155).

<sup>300</sup> Même si la classe ouvrière de cette époque reste malgré tout étroitement liée aux syndicats.

Le retour régulier à des pans entiers de discours direct (et sous forme de récit au passé) sert donc à rappeler l'origine des témoignages, majoritairement syndicaux :

« (...) se souvient (...) un vieux **militant** » (1/08/1980), « **un dirigeant syndical se souvient (...)** » (2/08/1980),  
« « Le moment était-il venu ? » s'interroge Fredo Krumnox dans son livre « **C.F.D.T. au cœur** » » (2/08/1980).

Evidemment les verbes introducteurs de cette parole syndicale et testimoniale évoquent le souvenir même si plus le récit de la fermeture approche, plus celle-ci devient critique envers la direction : « **La C.G.T. reste très véhémence** dans sa condamnation de la politique de *l'entreprise* » (2/08/1980). Le journal, dans ses modalisations, vient là encore à l'appui de cette parole syndicale, - dès l'épisode de 1967, « Ceux de Besançon étaient venus expliquer les raisons de leur grève. (...) **Mais leurs raisons étaient bonnes !** », jusqu'au Plan Textile, « Car on ne badine pas avec le plan textile. En décembre 77, des **mesures sévères** furent prises » (2/08/1980) - et critique implicitement et de manière sarcastique la direction de R.P.T. dans la chute de ce même article : « Exit R.P.T. Vaise, la vieille Rhodiacéta. Aux Etats-Unis, le groupe rachète de nouvelles entreprises ».

Outre la dimension pratique de sa mobilisation testimoniale contemporaine par le journaliste - les syndicats sont bien identifiés, ont des locaux, se retrouvent facilement... - ainsi que la prise de parti du journal - modalisation positive des mouvements sociaux notamment -, il y a dans cette omniprésence syndicale un lien à la mémoire de la Rhodiacéta qui met largement en avant son avant-gardisme social et les luttes historiques qui ont marqué la région : mouvements de 1967, avantages sociaux etc.

Cependant et de manière plus globale, le quotidien régional se démarque quelque peu du discours militant en élaborant un récit fataliste et anxiogène de la fermeture de l'usine présentée finalement comme inévitable alors qu'elle était au cœur de son combat militant de lutte quelques temps auparavant :

« *Dans le tout petit local syndical, l'homme semble bien fatigué. Le passé ? Il aurait plutôt tendance à s'appesantir sur le sombre avenir* » (1/08/1980), « *Mais personne n'a pu enrayer la mise à mort de Vaise* », « Rue Sergent-Berthet, sur les murs de ciment revêché est tracé un catégorique « Non à la fermeture ». Grandes lettres inutiles » (2/08/1980).

Par ailleurs, le journal convoque une autre catégorie d'acteurs, importants pour le territoire local : les commerçants. Ceux-ci apparaissent en fin de récit puisque le journal construit l'origine de leurs difficultés à la fermeture préalable de l'usine Rhodiacéta (lieu-attribut) et de son effet d'entraînement sur les autres usines du secteur.

« « *Si la Rhodia coule, c'est la fin des haricots* » disait il y a quelques mois la patronne du bar Roche. Sans même compter R.P.T., en 15 ans, petites usines fermant après entreprises réduisant leur personne, plus de 5000 emplois ont disparu à Vaise. Les commerces baissent leurs rideaux, déficitaires, les uns après les autres. « Rien que dans ma rue, deux boulangeries, une boucherie » énumère-t-elle encore » (2/08/1980).

Le témoin est donc important dans la mise en récit historique de l'usine puisqu'il « (...) ne témoigne pas seulement d'expériences qui l'ont éprouvé, mais aussi de son temps, de son groupe d'appartenance, du rapport à la temporalité et à l'espace, aux moyens de transmission et de communication » (Fleury, B., Walter, J., op.cit., 2012, p. 155-156). Sa mobilisation par le journal est donc un moyen d'incarner le discours sur l'histoire de l'usine, de le rendre plus « vrai », authentique. Le témoin, en sollicitant sa mémoire individuelle et en unifiant les faits et le sens (Bédarida, F., in Walter, J., 2003, p. 12), est l'acteur légitime sur lequel s'appuie le journal pour reconstruire cette histoire et lui conférer une valeur collective et véridique, alors même que cette mémoire individuelle peut comporter des insuffisances. La modalisation de son discours rapporté rend compte en effet d'une reconstruction historique fragmentée, et d'une transparence du journal quant à certaines défaillances mémorielles des interrogés, ce qui affermit une fois encore l'effet d'authenticité du discours rapporté : « Non, **précisément, il ne se souvient pas** », « Marcel pose son verre, **hésite, mais s'excuse.** », « Il réfléchit », (31/07/1980). Il convient alors de se prémunir contre toute tentation à la naturalisation du témoin et de son témoignage qui restent des constructions<sup>301</sup> (Walter, J., 2003, p. 24).

La fonction du témoin ainsi mobilisée par le Progrès montre l'importance de l'addition de mémoires individuelles spécifiques qui, par la re-configuration qu'opère le journal<sup>302</sup>, deviennent des actes exemplaires de mémoire collective<sup>303</sup>. Le témoin communique ainsi « le souvenir de faits frappants, transformant une expérience spécifique en un acte exemplaire » (Fleury, B., Walter, J., 2012, p. 154).

Par ailleurs le journal mobilise quelques procédés stylistiques qui renforcent l'incarnation du discours, permise par le témoignage.

C'est d'abord l'usage sporadique de l'hypotypose qui corrobore cet effet d'authenticité. La figure de style consiste à décrire une scène de manière si détaillée et frappante, qu'on croit la vivre. Le Progrès utilise alors ce procédé classique du récit médiatique<sup>304</sup> pour narrativiser l'interview des témoins, ce qui confère à certains segments des articles analysés quelque ressemblance avec le portrait médiatique.

---

<sup>301</sup> Car le témoignage est basé sur l'expérience pratique que le sens commun établit en discours de vérité.

<sup>302</sup> Le journaliste refigure en effet le récit du témoin par sa position de destinataire, puis le re-configure pour le relayer aux destinataires du journal.

<sup>303</sup> « La Rhodia 67 : Où l'on voit une grande combativité ouvrière, **exemplaire**, (...) » (2/08/1980).

<sup>304</sup> « On notera ainsi que les journalistes recourent d'abondance à l'hypotypose, particulièrement dans les faits divers, dans une volonté qui doit autant à la clarté communicationnelle qu'au souci de l'écriture » (Lits, M., 2008, p. 33-34).

« *N'avait Mowadian qui aurait pu vous raconter* », soupire Marcel *en soulevant d'une chiquenaude la casquette*. Mais, Mowadian est mort. *Ils sont quatre, autour de la table et d'un pot de rouge, à taper la belote, ce matin de printemps, dans le local, jaune acidulé, du Déchaînés, rue du Chapeau Rouge* » (31/07/1980).

« 36 ? Marcel pose son verre, hésite, mais s'excuse. (...) Il réfléchit » (31/07/1980).

La description est précise et témoigne d'une situation de vie de quartier populaire à laquelle s'identifie le journal. Elle dérive parfois vers le misérabilisme qui, par un effet d'exagération, dramatise la fin tragique de l'usine : « Dans le **tout petit local syndical**, l'homme **semble bien fatigué**. Le passé ? Il aurait plutôt tendance à s'appesantir sur le sombre avenir. Puis peu à peu s'anime, tout au plaisir de raconter la grande période » (1/08/1980).

Nous remarquons là aussi le tableau d'un glorieux passé associé au fonctionnement de l'usine, et un présent et futur fortement noircis par le journal.

L'hypotypose est enfin utilisée dans la narration non-embrayée et permet de « revivre » les unités dramatiques mises en avant par le journal, et ce dans un enjeu de dramatisation : parfois dans la parole « témoin » - « Pendant deux heures, le P.D.G. fait un discours formidable, sans papiers, sans rien, sur l'industrie textile dans le monde, sa composition et tout ça. Puis à 12h20, tout tombe d'un coup : 1800 emplois en moins, diminution de moitié de la prime d'intéressement. A 12h25, il dit : On a assez travaillé pour aujourd'hui, on va manger. On est restés blêmes » (2/08/1980) -, ou dans le discours même du journal – « C'était bizarre. Le lundi matin, tout l'aréopage de la direction est aux grilles de l'usine, et les point l'un après l'autre : "Vous, vous, vous, licenciés". Ils sont 92 » (2/08/1980).

D'autres procédés de dramatisation déjà vus dans l'analyse de l'appel, se confirment par ailleurs dans les contenus des articles : ton grave et solennel, hyperboles, usine personnifiée par une lecture anthropomorphique : « mise à mort de Vaise » (2/08/1980), etc.

Le quotidien sollicite ainsi l'émotion du lecteur puisque selon Ricoeur, le pathos est la troisième composante de l'intrigue (mimèsis, muthos, pathos) et que « la réponse émotionnelle du spectateur est construite dans le drame, dans la qualité des incidents destructeurs et douloureux pour les personnages eux-mêmes. » (Ricoeur, P., 1983, p. 87). C'est par l'intermédiaire d'un récit en « immersion » que le journal nous refait vivre l'histoire de l'usine et le « drame » de sa fermeture, ce qui facilite l'identification par l'effet de proximité que génèrent ces différents procédés stylistiques.

La Rhodiaceta : de la figure « bienfaitrice » mythique *et d'exception* à la figure du « coupable »  
L'article du 31/07/1980 débute par l'évocation d'un conte relevé dans le livre de Marcel Peyrenet consacré, selon le journal, à la « dynastie de la grande famille lyonnaise » Gillet<sup>305</sup>. Le terme « dynastie » présent dans le titre du livre - et qui renvoie à l'idée d'une suite de

---

<sup>305</sup> « La dynastie des Gillet : les maîtres de Rhône-Poulenc » (Peyrenet, M., 1978).

souverains appartenant à la même famille - magnifie une nouvelle fois<sup>306</sup> une des figures industrielles lyonnaises (la famille Gillet<sup>307</sup>) en l'inscrivant dans cette mythologie locale et perpétuent, par là même et plus globalement, les représentations locales mythifiées de ces grandes familles d'entrepreneurs lyonnais. Cela se confirme dans cet extrait de conte relevé dans l'accroche de l'article :

« *Rendons d'abord aux historiens les jolis contes qui leur reviennent.* "A qui appartient cette usine ?" demanda le Chat Botté. Et on lui répondit : "Aux Gillet". "A qui sont ces maisons, ces écoles, ces églises ?" Et on lui répondit : "Aux Gillet". "Mais qui travaille dans ces usines, qui loge dans ces maisons, qui apprend dans ces écoles, qui prie dans ces églises ?". Et on lui répondit : "Ce sont les ouvriers des Gillet". "Mais qui sont ces Gillet ?", interroge alors le Chat Botté. Ceux qui savaient dire : "Ce sont les maîtres de Rhône-Poulenc" ».

Nous retrouvons ici le mythe paternaliste de l'usine : les patrons comme bienfaiteurs du territoire sur tous ses aspects. Ce mythe est véhiculé lors de la recension des années fastes de l'usine Rhodiaceta et disparaît ensuite peu à peu des contenus. En effet, cette figure bienfaitrice dans un premier temps attachée à la direction de l'usine se mue rapidement en figure du coupable, responsable de la fermeture et du déclin du quartier. Le chapô de rappel du 31/07/1980 évoque cette responsabilité :

« *Entre 1967 et 1977, l'usine subit le contrecoup des fusions et réorganisations qui agitent Rhône-Poulenc* »  
« Pour atteindre à la meilleure compétitivité, **il fallait**, aux yeux de la direction de Rhône-Poulenc, concentrer les efforts sur un seul site : Arras est choisie **parce que "la modernisation du matériel pouvait s'y faire au mieux et au moindre coût"**. En revanche, Vaise est **condamnée parce que les "métiers de filature n'étaient pas transformables** et que la configuration des lieux, avec de nombreux étages, ne permettait pas une mécanisation poussée de la manutention" ».

Si la modalité déontique du verbe « falloir » et la causalité de la fermeture (« Vaise est condamnée parce que ») confirment un certain fatalisme de la part du journal, la responsabilité en incombe toujours néanmoins à la direction de Rhône-Poulenc (« aux yeux de la direction de Rhône-Poulenc », discours rapporté au discours direct, ce qui le met à distance).

D'autres modalisations négatives de la direction se retrouvent à partir des différents mouvements sociaux jalonnant la trajectoire de l'usine.

« *C'était bizarre. Le lundi matin, tout l'aréopage de la direction est aux grilles de l'usine, et les pointe l'un après l'autre : "Vous, vous, vous, licenciés". Ils sont 92. Raison invoquée : abandon de poste. Les tribunaux décrètent les licenciements abusifs.* Les licenciés sont indemnisés mais non pas réintégrés. **Les lois sont ainsi faites.** La direction avait d'une pierre trois coups : supprimer les emplois, se débarrasser des gêneurs, démanteler les syndicats. Opération couperet réussie : *C'est dans les ateliers des licenciés qu'il y eut le moins de réactions.* "Les gars avaient la frousse" » (2/08/1980).

---

<sup>306</sup> Nous l'avons vu plus haut avec le terme « saga ».

<sup>307</sup> A l'origine de la création de nos deux usines.

Les méthodes de licenciement sont injustes pour le journal qui les accepte néanmoins avec fatalisme : « Les lois sont ainsi faites ». De même l'utilisation de l'ironie contribue à une stigmatisation implicite de la responsabilité de la direction :

« A la Rhodiacéta, on débauche à flots. Notez que ça n'empêche pas le groupe de s'installer en Italie, en Allemagne, au Brésil, en Argentine. » (31/07/1980)

« Le moment est donc venu de filer à l'anglaise loin de ce secteur où le taux de profit baisse vers d'autres horizons plus juteux. Comme on ne fait pas d'omelettes sans casser d'œufs, il faut du chômage par ci, par là » (1/08/1980).

Enfin, la chute du dernier article le 2/08/1980, on l'a vu, est très critique à l'égard de cette même direction - « Exit R.P.T. Vaise, la vieille Rhodiacéta. Aux Etats-Unis, le groupe rachète de nouvelles entreprises » -.

Ainsi, le discours de la direction est mobilisé pour justifier la fermeture. Mais le journal en expose les raisons factuelles et économiques en prenant soin de les relier à cette figure du coupable.

Par ailleurs, Le Progrès évoque une période de l'histoire « délicate » pour la direction, et ce, sans véritable filtre et avec une distance critique ironico-sarcastique qui interroge : c'est la période de l'Occupation.

« Vient la guerre, les hommes mobilisés, les femmes qui travaillent la nuit, les syndiqués qui se terrent, les **patrons qui collaborent**. Bien avant l'instauration du Service du travail obligatoire, on épingle aux murs des ateliers des notes de services **alléchantes**. (...) Il s'agit d'aller travailler pour l'I.G. Farben, puissante industrie chimique qui se signala en concevant et fabriquant l'instrument du règlement final de la question juive : la capsule de gaz Ziklon. **Bah ! L'ordre vichyste règne, rien ne bouge à la Rhodiacéta** ».

La direction est donc ici fortement accusée de collaboration (comme dans le livre de Marcel Peyrenet) ce qui ternit l'image locale de l'usine.

En nous intéressant à l'histoire du Progrès, nous apprenons que pendant la guerre, celui-ci s'est sabordé de 1942 à 1944<sup>308</sup> et qu'un certain nombre de ses illustres journalistes est entré dans la Résistance (René Leynaud, Yves Farges, Marcel Gabriel Rivière etc.). Il est d'ailleurs le seul grand quotidien de Lyon sur trois (Le Nouvelliste, Lyon Républicain) qui luttera contre la censure de Vichy, « ce qui lui vaudra l'autorisation de conserver son titre lors de sa reparution » (Le Progrès, 2014, p. 23). Ainsi ce bref regard sur son histoire expliquerait, en partie peut-être, un ton relativement libre et décomplexé sur un sujet « sensible » localement. Quoiqu'il en soit, il est intéressant de noter que le discours du Progrès, dans sa mise en récit de

---

<sup>308</sup> « Le 11 novembre [1942], alors que les Allemands pénètrent la zone libre, Vichy exige une fois encore la publication d'un texte de propagande mettant en cause les Américains. Le Progrès refuse de céder à la censure et préfère se saborder. » (Le Progrès, 2014, p. 16).



l'histoire de l'usine, en aborde des éléments plus sombres. La reconstruction mémorielle du quotidien régional n'est donc pas totalement « lissée » ou positive, et peut mettre à mal l'image du territoire et de ses lieux notoires.

Une thématique reste cependant totalement invisible de cette reconstruction historique : la pénibilité du travail. Le journal s'appuyant en effet sur les récits nostalgiques des anciens ouvriers de l'usine déchu, les aspects négatifs, hors décisions de la direction, semblent donc tus par ces témoins et par le journal. C'est plutôt le prestige des productions qui est valorisé et qui va dans la continuité d'une construction de la figure de l'usine comme figure d'exception : « première unité européenne de fabrication de fil nylon » (31/07/1980).

Le quotidien régional se base notamment sur le discours entrepreneurial pour appuyer cette usine bienfaitrice et unique ; on l'avait vu à partir d'un document de communication interne dans notre analyse iconique, on le retrouve également dans la matière textuelle des articles : « En mai 58, *l'Entreprise* (« hebdomadaire de l'homme qui réussit » comme dit la couverture) salue en ces termes le succès de la Rhodiacéta : « Depuis la seconde guerre mondiale, Rhodiacéta occupe dans le domaine textile **une position unique et privilégiée : elle est le seul producteur français du plus prestigieux d'entre eux, le Nylon.** » (1/08/1980).

Le prestige existe également dans la mise en exergue du privilège pour un ouvrier d'être employé à la Rhodiacéta, ce qui dénote une construction discursive à l'inverse des conditions de travail difficiles dans l'usine : « En 30 ans, l'usine s'est développée jusqu'à devenir cette colossale « boîte » où l'on n'est pas peu fier d'entrer. Etre embauché à la Rhodia dans les années 50, c'est mieux qu'un emploi garanti, c'est presque une gloire » (1/08/1980).

Au contraire, loin de parler de la pénibilité au travail, le journal rend visible les avantages dont bénéficient les employés de l'usine, leur conférant un statut de privilégiés par rapport aux autres travailleurs de même acabit, et ce, au niveau national.

« (...) c'est pas tous les ouvriers de France qui avaient des avantages sociaux pareils ! »

L'action syndicale est alors fortement accentuée en ce sens à partir de son propre discours mis à distance par le journal : « « Les salariés faisaient figure de privilégiés » explique celui-ci. « Grâce à l'action syndicale » continue celui-là. Bien sûr » (1/08/1980).

Nous remarquons donc deux figures d'exception liées à la Rhodiacéta : celle de sa production (nylon) ainsi que celle de ses salariés (avantages sociaux uniques en France). La Rhodia navigue ainsi dans ces trois articles entre figure bienfaitrice - avantages sociaux, action syndicale etc. - et figure coupable - stigmatisation de la direction comme responsables des différentes crises jalonnant l'histoire de l'usine jusqu'à la dernière conduisant à la fermeture -. La temporalité du récit médiatique s'inscrit dans cette

logique : la glorification du passé contraste avec les difficultés du présent, dans la logique de l'idéalisation de ce qui n'est plus. Cela se confirme dans les types de désignation de l'usine : Rhodiaceta renvoyant au passé glorieux (figure bienfaitrice), Rhône-Poulenc-Textile au présent douloureux (dont la direction est la figure coupable). Ainsi la désignation Rhodiaceta, associée à la réussite de l'usine, n'existe plus en tant que telle dès que les difficultés surviennent : « Mais la Rhodia n'était déjà plus la Rhodia depuis 1970 » (2/08/1980).

## Conclusion

Par la mise en intrigue, le récit de l'histoire de l'usine Rhodiaceta introduit un ordre syntagmatique dans le champ pratique par la structuration et mise en congruence diachronique des faits. Ce récit est rythmé par trois unités temporelles (création-apogée-déclin) au sein desquelles se déploient des unités dramatiques (mouvement social de 1936, avancées sociales des années 1950, mouvement social de 1967, fermeture etc.).

Pour le réaliser, le discours du Progrès agglomère d'autres discours configurés dans l'espace public local à propos de l'histoire de l'usine (anciens ouvriers, syndicalistes, commerçants, littérature locale elle aussi se basant sur ces « témoins »<sup>309</sup>) pour opérer sa propre configuration. Cette re-configuration est donc relativement concordante avec la configuration syndicale dont les acteurs discursifs sont souvent mis en visibilité par le quotidien. Son rapport au temps s'aligne en effet avec celui du récit du témoin-ouvrier (et souvent syndical). Les unités temporelles et dramatiques développées sont donc logiquement corrélées aux problématiques syndicales (mouvements sociaux notamment).

L'histoire de l'usine, telle qu'elle s'actualise dans le récit médiatique au moment discursif dramatique de la fermeture, n'est donc pas l'écriture « mais la réécriture des histoires » (Mink, L., in Ricoeur, P., p. 279), ici basée sur des temporalités plutôt syndicales. À partir d'éléments de « souvenirs »<sup>310</sup>, par le témoignage et d'autres manières de recenser la mémoire (littérature locale etc.), le discours du Progrès concède une forme non-exhaustive de cette histoire mais invite le lecteur à la considérer d'une certaine façon et dans une forme de complétude, par une mise en visibilité particulière de ces fragments mémoriels.

Par ailleurs, cette reconstruction mémorielle se situe bien dans une idée de renversement inhérente au récit : une série d'événements enchaînés mis en contiguïté par le

---

<sup>309</sup> Agrégation de discours locaux sur l'usine d'acteurs qui sont à l'intersection entre discours expert (scientifique) et discours profane.

<sup>310</sup> A la manière d'Aristote, nous différencions le souvenir, « *persistance dans l'esprit de la chose passée* », de la mémoire, « *rappel de la chose passée que Ricoeur désigne du terme « réminiscence »* » (Rautenberg, M., 2003, p. 25).

journal et qui va du bonheur (usine qui fonctionne, emplois etc.), au malheur (fermeture, perte d'emplois) dans une reconfiguration temporelle épurée de l'histoire :

« (...) *c'est le temps de l'œuvre, non le temps des événements du monde* : le caractère de nécessité *s'applique* à des événements *que l'intrigue rend contigus* (...) les temps vides sont exclus du compte » (Ricoeur, P., 1983, p. 82).

L'événement de la fermeture, qui justifie un récit médiatique total (qui va du « début » à la « fin » de l'histoire) d'un retour historique sur trois jours, corrobore donc le constat de Jean-François Tétu :

« (...) *L'information ne cesse de découper, dans le continuum de l'expérience, des "histoires" dont elle fabrique, pour un jour, une totalité. (...) La "fin" de l'histoire, dans l'actualité, est toujours une fin-en-suspens donnée comme la clé momentanée de compréhension d'une histoire en mouvement. (...) Le début n'est qu'un choix logique imposé par la signification qu'on donne à l'action* » (Tétu, J.-F., in Vitalis et al., 2000, p. 92).

Enfin, dans le cadre de cette mémoire « vécue » racontée, et si l'on prend acte d'un contexte institutionnel encore peu propice à un regard patrimonial sur le bâti, les bâtiments de l'usine n'ont donc que très peu d'importance. Cela se confirme dans la période suivante.

#### 3.1.1.4. L'immédiate post-fermeture (3/08/1980-31/12/1981) : un retour vers le futur

Emmett Brown : Tout ça c'est du passé.

Marty McFly : Du futur, vous voulez dire.

Emmett Brown : Si tu préfères.

Christopher Lloyd et Michael J. Fox, dans le film *Retour vers le futur 2*  
(1989), écrit par Robert Zemeckis, Bob Gale.

Dans la période d'immédiate post-fermeture, du 3 août 1980 au 31 décembre 1981, l'exemple de la Rhodiaceta « parle » pour les autres usines et ce, de manière encore plus prononcée.

En effet, sur 17 articles recensés sur la période, 11 mentionnent exclusivement celle de Vaise, 2 celle de Vaulx-en-Velin (mais dont une occurrence n'a pas été trouvée dans l'édition de Lyon<sup>311</sup>), et 4 évoquent les deux usines. L'édition de Lyon du Progrès met donc l'usine Rhodiaceta au centre des problématiques liées à ce plan de restructuration de Rhône-Poulenc-Textile.

Cependant, sur les 11 articles citant l'usine de Vaise, seuls 4 la prennent comme « objet premier de discours », c'est-à-dire en tant que thématique centrale, ce qui rend compte d'une première

---

<sup>311</sup> Nous n'en connaissons pas l'édition puis cet article a été trouvé sans référencement précis dans l'ouvrage *Histoires de soie : exposition "Route de la soie"*, Collège J. Duclos, Vaulx-en-Velin, 1989-1990, et indiqué comme relevant d'une édition du 19/07/1981.

phase d'éloignement de l'usine des contenus du Progrès : elle est le point de départ d'une situation urbaine problématique qui la dépasse (celle du 9<sup>e</sup> arrondissement).

Si un article réinvestit la dimension sociale et conflictuelle de la fermeture, notamment dû à l'espoir suscité par la nouvelle présidence de la République (François Mitterrand en mai 1981 et promet la nationalisation de Rhône-Poulenc, voir plus bas) - « La C.G.T. garde les métiers en otage à la Rhodia », 21/10/1981 -, les trois autres se focalisent ainsi sur la réhabilitation des terrains abandonnés par la Rhodiaceta, que ce soit au niveau des bâtiments industriels – « Voisin quitte la Part-Dieu pour Vaise » (2/06/1981), « L'usine R.P.T. ferme définitivement aujourd'hui » (1/07/1981) - qu'au niveau des bâtiments annexes – « Le stade Rhodia mis à la disposition de la ville » (11/08/1981) -.

Sept autres articles mentionnent l'usine de manière marginale (référence médiatée), souvent à partir de la situation préoccupante du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon (enclavement et isolement géographique, pauvreté, désindustrialisation etc.), qui interpelle les acteurs locaux et qui suscite des réflexions, notamment en termes de politiques urbaines – « Visite du maire dans le 9<sup>ème</sup> » (06/12/1980), « M. Francisque Collomb fait le point » (10/06/1981), « Un troisième tunnel à Lyon ? Un projet est à l'étude pour désenclaver Vaise » (2/07/1981), « Une nouvelle voie pour Gorge-de-Loup... et une nouvelle tirade du maire contre le pouvoir » (23/10/1981), « Revitaliser Vaise. Les élus locaux décidés à lutter contre la « paupérisation » du quartier » (4/11/1981).

Les 4 articles qui mentionnent les deux usines à la fois centrent leur propos sur la situation générale du groupe Rhône-Poulenc selon différents points de vue : entre la mise en scène du discours de la direction avec l'annonce de l'accélération du Plan Textile - « Accélération du plan textile à Rhône-Poulenc. Nouvelles fermetures d'usines cette année » (10/01/1981), « Rhône-Poulenc Textile : 1 700 suppressions d'emplois dans la région » (22/01/1981) – et celui des syndicats - « L'éprouvante restructuration de Rhône-Poulenc-Textile » (1/04/1981), « Rhône-Poulenc-Textile », sous-titre : « Les syndicats : « Gagner du temps avant la nationalisation » » (3/07/1981).

Enfin les 2 articles ne mentionnant exclusivement que l'usine Tase sont d'une nature différente. Le premier – « A Vaulx-en-Velin on « vide son cœur » », 4/04/1981 - qui relève de l'édition de Lyon nous intéresse en tant que la référence à l'usine s'inscrit dans le contexte politique de la période électorale avant l'élection présidentielle de mai 1981, avec une très conflictualité locale entre Parti Socialiste et Parti Communiste.

Le deuxième - « La dernière cheminée a disparu », 19/07/1981 - dont l'origine est plus difficilement décelable car collecté dans un ouvrage, et qui ne semble pas provenir de l'édition de Lyon du Progrès, ne peut être analysé dans l'engendrement des autres articles étudiés. Probablement issu d'une édition du Progrès plus « localisée »<sup>312</sup> et retenu dans l'illustration

---

<sup>312</sup> Aujourd'hui, dans le Rhône, c'est l'édition 69L qui concerne l'Est Lyonnais. L'évolution historique des éditions du Progrès est difficile à tracer. Le service de la documentation régionale de la Bibliothèque Municipale de Lyon

d'un ouvrage de « mémoire » (Histoires de soie : exposition « Route de la soie », 1989-1990), il n'est pas étonnant que cet article détonne en comparaison avec les autres relevés sur la période. Cependant, son attention spécifique au passé à partir de la démolition de la dernière cheminée de l'usine, la teneur nostalgique, émotionnel d'un propos journalistique immergé dans le local - que nous ne retrouvons pas dans l'examen des autres articles trouvés sur la période -, donne à son analyse spécifique un caractère intéressant.

*La figure de la Rhodiaceta comme point d'ancrage* présent de la redynamisation future du quartier

Comme les articles de la période pré-fermeture nous l'avaient déjà suggéré, ceux de la suivante établissent l'usine en cause principale du déclin du quartier de Vaise lorsqu'ils la prennent pour objet. C'est particulièrement le cas de l'article du 4/11/1981, « Revitaliser Vaise : les élus locaux décidés à lutter contre la "paupérisation" du quartier » :

« *En matière industrielle, Vaise connaît le dépérissement que l'on sait avec le désengagement de la Rhodiacéta.* » (4/11/1981). Légende de la photo accompagnant l'article (cf annexe 3, p. 61) : « Avec le désengagement de la Rhodia, Vaise connaît un dépérissement industriel » (4/11/1981).

« (...) *la vie de Vaise qui, malheureusement, reste très largement contrebalancée par le départ de toute l'industrie de Rhône-Poulenc de la rue Sergent-Michel-Berthet, départ qui a entraîné encore un peu plus l'appauvrissement de Vaise* déjà largement handicapée par un trafic de cent mille véhicules par jour dans des rues mal adaptées. » (4/11/1981).

Nous pouvons également retrouver ce lien de causalité dans l'article du 2/06/1981, « Voisin quitte la Part-Dieu pour Vaise » :

« *L'annonce, il y a trois ans, de l'inéluctable* fermeture de la filature Rhône-Poulenc-Textile, **fleuron de l'industrie locale**, avaient fait prendre conscience **des dangers d'une désertification du quartier** » (2/06/1981).

Ce lien est ici accentué par le contraste entre le passé glorieux représenté par l'activité de l'usine (figure d'exception, « fleuron ») et son dépérissement « actuel » (« *dangers d'une*

---

nous indiquait : « Entre 1980 et le 1988 (31 mars), il faut consulter les volumes papier de la collection « *patrimoine* » du Progrès. (...) Entre 1988 et 1990, il est nécessaire de contacter le service du Dépôt légal (...). À partir de 1990, les reproductions du Progrès sous forme de microfilms présentent les différentes éditions du Progrès les unes à la suite des autres. Les états de collections du Dépôt légal indiquent qu'il y aurait certainement eu des changements en 1992. Pour la suite, le service de la Documentation régionale a répertorié les évolutions suivantes dans les éditions locales du Progrès :

- De janvier 1998 à fin 2007 : A69 Rhône-Nord, Villefranche, Belleville / B69 Rhône nord-est, Tarare, Thizy / C69 Rhône sud, Givors, Vienne, Grigny / D69 Est lyonnais, Décines, Vaulx-en-Velin, Genas (Plaine du Rhône Villeurbanne) / E69 Oullins, Tassin, Francheville / F69 Saint-Priest, Bron, Nord Isère (Sud-est Lyonnais Portes de l'Isère) / G69 Ouest Lyonnais, Neuville, Rillieux, Ecully / K69 Vénissieux, Feyzin, Saint-Fons, Corbas / X69 Lyon, Villeurbanne, Caluire

- Du 26 décembre 2007 jusqu'à aujourd'hui : 69A Villefranche et Beaujolais / 69B Tarare L'Arbresle Monts du Lyonnais / 69C Oullins Givors Monts du Lyonnais / 69G Ouest lyonnais et Val de Saône / 69L Est lyonnais.

Ainsi, à partir de 2007, la D69 Est lyonnais et F69 Saint-Priest sont intégrées dans la 69L. L'édition K69 Vénissieux Feyzin, Saint-Fons, Corbas fait également partie de la 69L ».

désertification du quartier »). Corrélié à ce déclin, nous remarquons, dans ces deux articles, un lexique très négatif sur le quartier de Vaise. Le Plan Textile est ainsi qualifié de « saignée de Rhône-Poulenc » (4/11/1981) et les terrains de l'usine, « abandonnés par Rhône-Poulenc » (4/11/1981), dans une quasi relation de filiation entre l'usine et son quartier. On retrouve d'ailleurs cette idée d'abandon associé au groupe R.P. non seulement dans l'article du 2/06/1981 - « le réaménagement en zone industrielle du site abandonné par R.P.T. » - mais également dans celui du 1/07/1981 - « Peut-on, alors qu'ils sont définitivement abandonnés, envisager le devenir de ces terrains ? » - ce qui renforce la construction du lien « familial » entre l'usine et son quartier.

Le vocabulaire associé au quartier de Vaise rend ainsi compte d'une situation très difficile : « Vaise laissé pour compte ? », « Vaise déjà largement handicapée », « déperissement », « fatalité du ghetto », « un quartier déjà en voie de paupérisation », « drame », « dégrader la situation », « patrimoine immobilier vétuste » (4/11/1981), « *dangers d'une désertification du quartier.* » (2/06/1981).

C'est également le caractère isolé du quartier qui préoccupe : que ce soit dans le surtitre - « Le désenclavement de Vaise » -, le sous-titre - « *Un projet est à l'étude pour désenclaver Vaise* » - ou le contenu même - « *M. Alain Chaboud (...) avait attiré l'attention sur Vaise « un secteur situé en périphérie qui, comme Gerland, avait été en dehors de toutes les modifications »* » - de l'article « Un troisième tunnel percé à Lyon ? » (2/07/1981). D'où une volonté politique affichée de désenclavement du secteur : « Des opérations ponctuelles vont démarrer prochainement pour **désenclaver** le centre du quartier ».

De plus, la restructuration de R.P.T. est rendue visible, c'est-à-dire explicitement évoquée, dans les réflexions sur le renouvellement de l'ensemble du quartier de Vaise et ce, de manière exemplaire. L'usine retrouve une forme de centralité, mais au sein du quartier cette fois :

« *Dans ses recherches d'une solution de restructuration de R.P.T. et de l'ensemble de Vaise, la municipalité s'est définie deux objectifs principaux. D'une part assurer la repopulation du quartier, d'autre part maintenir l'emploi sur place avec un retour des emplois industriels et une modernisation du tissu industriel* » (1/07/1981).

« (...) *les caractéristiques de l'ensemble du quartier de Vaise dont l'usine de la rue Sergent-Michel-Berthet est le cœur* » (1/07/1981).

Nous retrouvons également cette position centrale de l'usine dans le discours politique local, ici celui du député socialiste de la circonscription, Gérard Collomb :

« « (...) *La poursuite de l'aménagement industriel du quartier sera d'ailleurs à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Notre désir est de voir se faire une réalisation du même genre sur la partie nord du site du Sergent Michel Berthet, près de la voie ferrée* » (23/10/1981).

Si bien que la fermeture définitive de l'usine inquiète quant à l'avenir du quartier, par son effet d'entraînement sur les autres usines du secteur. Dans la conclusion de l'article consacré à la

fermeture définitive de R.P.T. Vaise (« L'usine R.P.T. ferme définitivement aujourd'hui », 1/07/1981), le Progrès rapporte cette crainte, une nouvelle fois via le discours de Gérard Collomb : « Les principales usines, dont Rhône-Isère, pourraient être tentées, en raison de leurs difficultés, par des spéculations sur leurs terrains. Dans ce cas conclut M. Gérard Collomb, Vaise n'aura plus aucune activité industrielle dans quatre ou cinq ans ».

### *Urgence urbaine et horizon d'attente*

Plus globalement, les angles des articles relèvent pour beaucoup de l'urbanisme local. Le rubricage, dont la visibilité est assez morcelée<sup>313</sup>, ne permet cependant pas de l'affirmer : sur les 8 articles dans lesquels il est visible, 2 sont estampillés « Urbanisme », 2 « Quartiers » (seul élément de rubrique qui évoque la spatialité), 2 « Economie », 1 « Social » et 1 « Politique ». C'est donc plutôt l'analyse qualitative de l'angle des articles qui valident l'hypothèse. En effet, en affinant notre examen à l'ensemble des articles prenant pour objet le quartier de Vaise et l'inscription de la Rhodiaceta dans ce quartier (8 articles) – nous remarquons qu'ils se rejoignent dans un traitement médiatique orienté vers l'urbanisme local (qui prend en compte l'économie et le social au niveau local : emplois, implantation d'entreprises etc.).

La focale « urbanistique » agit ainsi comme un cadre du discours médiatique et explique un rapport au temps du Progrès qui se dirige vers l'avenir du secteur. Eu égard à cette situation territoriale difficile, le rapport au temps des articles se place dans une urgence présente et dans l'attente d'un changement futur espéré. Cette « urgence » locale à la redynamisation du quartier (dont le secteur Rhodiaceta) se ressent alors non seulement dans la forme (rubriques) mais aussi dans le contenu des articles.

Le relevé du lexique en témoigne ainsi dans une attention vers un avenir immédiat. Nous l'identifions dans les contenus du discours politique rapporté par le Progrès - « « Nous voulons faire pour le mieux dans le meilleur des temps », concluait le maire à l'issue de cette visite » (6/12/1980) –.

Cette urgence se manifeste aussi dans le discours même du journal par la mise en exergue de l'apparente rapidité des actions de renouvellement urbain à partir de leurs modalités positives :

« Mais la reconversion du site **a pris forme et couleurs** et un nouvel espace industriel s'est ancré dans le neuvième » (accroche du 23/10/1981).

---

<sup>313</sup> Outre un corpus collecté de manière lacunaire (certaines coupures de journal glanées dans des archives institutionnelles, ou des erreurs de cadrage photographique lors de nos propres recherches, ne permettent pas de voir la rubrique des articles analysés), le découpage du journal semble manquer de régularité et de systématisation, particulièrement dans le rubricage, ce qui perturbe l'analyse dispositive.

« *L'affaire fut **rondement menée** puisque commencés en février 1980, les travaux se sont terminés en 1981* » (23/10/1981).

« *La reconversion du site dans l'industrie s'est déroulée relativement vite et **sans problème*** » (1/07/1981).

Le journal favorise alors un regard positif sur l'accélération du renouvellement par l'emploi récurrent d'adverbes temporels :

« *Si l'on **n'en est encore qu'au stade** des projets pour l'aménagement du site de la rue Michel-Berthet, les choses vont **beaucoup plus vite** pour celui de Gorge-de-Loup. En effet, les 4 hectares de l'ancienne usine R.P.T. sont **déjà** en partie reconvertis et réhabilités.* » (6/12/1980).

L'adverbe « déjà » sous-entend en effet que le moment où se déroule l'action est prématuré en regard de ce qui était initialement attendu : le renouvellement va donc plus vite que prévu, et le journal laisse entendre que c'est une bonne chose pour le territoire. C'est effectivement ce renouvellement qui permettra une revitalisation du quartier notamment en termes d'emplois. L'article du 1<sup>er</sup> juillet 1981 décline particulièrement cet horizon d'attente (futur) à partir d'un présent constatif et d'un passé révolu (passé composé, imparfait) :

« Si R.P.T. **ferme aujourd'hui** son établissement de Vaise, rue Sergent-Michel-Berthet, l'établissement voisin de Gorge-de-Loup est **déjà** en cours de réhabilitation : les 4 hectares **qu'il occupait** ont été réaménagés en 1980, gérés par une société anonyme, la S.O.R.I.G. (Société pour la reconversion industrielle de Vaise Gorge-de-Loup) conjointement créée par la chambre de Commerce de Lyon et R.P.T. Puis commercialisés sous sa responsabilité. »  
« Alors que les travaux de voirie et de réfection des bâtiments **seront achevés** dans quelques jours, 18 000 m<sup>2</sup> de locaux **ont déjà été** vendus à une vingtaine d'entreprises. La dernière en date étant les chocolats Voisin qui s'installent sur 4 200 m<sup>2</sup> ».

De plus, certaines tournures de phrase du quotidien génèrent un « effet d'annonce », à la manière d'un appel à candidature, sur les terrains restant à acquérir, ce qui constitue le journal en acteur du renouvellement, en « destinataire » au sens greimassien du terme – c'est-à-dire celui qui, souffrant de cette situation difficile (car le quotidien régional représente le collectif territorial qui endure la crise locale), déclenche l'action de la « quête » que représente le renouvellement : « Il reste encore trois bâtiments de 3 à 8 000 m<sup>2</sup> – non aménagés – pour lesquels R.P.T. cherche des acquéreurs. » (1/07/1981) ; « *Il y a encore trois hectares (...) où se trouvent les jardins ouvriers.* » (1/07/1981).

« Totem discursif » *et discours de l'action* : le responsable politique comme acteur central du renouvellement urbain

Ensuite, à partir de la « cause du déclin de Vaise » que représente la fermeture de la Rhodia, et qui occasionne un rapport au temps basé sur la présence dans l'attente, l'usine, par la réhabilitation de ses terrains, devient le point d'ancrage des réflexions autour de la future redynamisation du secteur :



« Mais le projet le plus important dans ce secteur est celui qui touche au devenir du site de Rhône-Poulenc-Textile. « C'est ici que début véritablement la réhabilitation du cœur de Vaise », notait M. Alain Chaboud » (6/12/1980). La situation économique, sociale et urbanistique problématique concerne ainsi au premier chef les élus locaux (ici l'adjoint à l'urbanisme) qui sont mandatés en tant que « sujets » de la « quête » (revitalisation du quartier) par le territoire – à la fois « destinataire » (qui déclenche l'action du renouvellement par sa dimension incitative) et « destinataire » (de la revitalisation du quartier) – et pour le revigorer (en termes économique, social, habitat etc.), refonder une identité locale positive par la fonction performative de son discours (objet de la quête). C'est pourquoi nous avons commencé à signaler une focale politique et urbanistique dans l'analyse dispositive et qualitative des articles. En effet, le déclin du quartier de Vaise reste la problématique politique territoriale principale et l'ensemble des articles qui le prennent pour objet - ainsi que l'inscription de la Rhodiaceta dans ce cadre - (8 articles<sup>314</sup>), est empreint de cette focalisation spécifique.

Les réalisations urbaines effectuées sur le quartier et celles qui restent à faire (ou sont en train de faire) sont ainsi recensées de manière précise dans les articles et produisent un effet de « liste » (ou effet « catalogue ») :

*« Plusieurs bâtiments sont occupés. Il y a là une entreprise de confection, un bureau d'étude, une usine de matériel de contrôle industriel etc. En janvier, une entreprise de capteurs solaires s'installera (...). Un effort important a été consenti pour le traitement du cadre et l'aménagement d'espaces verts (...). Autre point crucial pour le devenir du quartier : les terrains de la Cressonnière (...). Enfin dernier grand projet pour ce quartier de Vaise : le contournement routier (...) » (6/12/1980).*

*« Alors que les travaux de voirie et de réfection des bâtiments seront achevés dans quelques jours, 18 000 m<sup>2</sup> de locaux ont déjà été vendus à une vingtaine d'entreprises. La dernière en date étant les chocolats Voisin (...). Elus et techniciens envisagent la création d'un "parc d'activités publiques" situé (...) et une rénovation de l'habitat ancien, accompagné d'un programme de construction d'une centaine de logements neufs » (1/07/1981).*

*« Sur le site même de Rhône-Poulenc, un programme important sera proposé : il comprendrait 22 000 m<sup>2</sup> de commerces (une grande surface) avec un parking de 800 places, 26 à 30 000 m<sup>2</sup> de bureaux, 20 000 m<sup>2</sup> pour l'industrie, 21 à 45 000 m<sup>2</sup> de logements. Il comprendrait encore un C.E.S. sur deux hectares, et l'emprise pour l'aménagement de l'entrée ouest du tunnel. » (2/07/1981).*

*« Sur les 4 hectares, 38 000 m<sup>2</sup> de locaux ont été reconditionnés. L'objectif était d'offrir à de petites et moyennes entreprises (...). Vaste entrepôt à deux niveaux qui est devenu aujourd'hui un "véritable hôtel industriel" selon ses termes, "avec des cellules de différentes tailles, particulièrement aménagées et profitant de services généraux habituels". 23 000 m<sup>2</sup> sont actuellement occupés par 25 entreprises faisant travailler environ 370 personnes (Rhône-Poulenc y employait neuf cent personnes environ il y a quelques années) » (23/10/1981).*

---

<sup>314</sup>Articles des 6/12/1980, 2/06/1981, 10/06/1981, 1/07/1981, 2/07/1981, 11/08/1981, 23/10/1981, et 4/11/1981. Ils ne concernent donc pas les articles prenant pour objet l'accélération du Plan Textile et la situation générale de Rhône-Poulenc-Textile.

Cet effet « de liste » construit l'image de responsables politiques locaux dans l'action et les valorise dans les contenus de PQR. En effet, et souvent par le biais du discours politique, ce catalogue de réalisations relayé par le média local, apporte de la légitimité à l'action des collectivités locales, particulièrement celle de la mairie. Les réalisations déjà effectuées (au passé) ou en train (au présent) de se faire donnent à ce « discours de l'action » une répercussion concrète, pendant que celles à venir (futur) fournissent un horizon d'attente local partagé :

« Dans ses **recherches d'une solution** de restructuration de R.P.T. et de l'ensemble de Vaise, la municipalité s'est définie **deux objectifs principaux**. D'une part assurer la repopulation du quartier, d'autre part maintenir l'emploi sur place avec un retour des emplois industriels et une modernisation du tissu industriel » (1/07/1981).

De même le journal valorise parfois les actions de politique urbaine via un lexique mélioratif, notamment en termes d'efforts en partie attribués au volontarisme politique local, garant de l'intérêt collectif territorial - « **Un effort important a été consenti** pour le traitement du cadre et l'aménagement d'espaces verts » (6/12/1980), « **Ce n'est pas faute pour les pouvoirs locaux d'être intervenus** auprès des dirigeants de Rhône-Poulenc Textile ou des ministres de tutelle qui se sont succédés ces dix dernières années » (4/11/1981), « La municipalité lyonnaise (...). Avec l'agence d'urbanisme, depuis plusieurs mois **on s'est efforcé de mettre au point une série de solutions** qui devraient permettre d'utiliser les terrains abandonnés par Rhône-Poulenc rue Sergent-Michel-Berthet » (4/11/1981) – mais également et surtout par l'alignement partiel de son discours vis-à-vis du discours politique. Par exemple, l'article du 10/06/1981 « M. Francisque Collomb fait le point » (surtitre : « *Les dossiers d'urbanisme dans le 9<sup>e</sup>* ») résonne comme un compte-rendu de conseil municipal et de communication institutionnelle de la part du maire de Lyon. Le chapô de l'article est clair :

« M. Collomb, entouré de ses adjoints Rollet, Chaboud et Moulinier, a fait le point à propos de différentes opérations d'urbanisme concernant notamment le 9<sup>e</sup> arrondissement ».

Il s'en suit le passage en revue de tous les dossiers d'urbanisme du quartier sans aucune trace de distanciation du quotidien régional vis-à-vis du discours politique du maire qu'il rapporte : le discours direct est totalement absent de l'article tandis qu'il y a quelques traces de discours indirect (à quatre reprises) par l'emploi de verbes introducteurs très neutres, ou produisant un effet didactique :

« *Le maire de Lyon a indiqué (...)* » ; « M. Collomb a fait état » ; « *Pendant qu'il se penchait ainsi sur le quartier, M. Collomb a indiqué qu'il avait demandé (...)* » ; « *Enfin, le maire de Lyon, a expliqué (...)* ».

Son statut de « maire de Lyon » suffit donc à légitimer son discours dans l'article : l'institution municipale qu'il représente lui confère le pouvoir (Foucault, M., 1971) d'« expliquer » et d'« indiquer » la marche à suivre localement. Même si la titraille l'explique, il n'y a donc que très peu d'indications dans le corps de l'article de l'origine du discours et du statut du locuteur.

La frontière entre discours citant et discours cité devient poreuse : le discours du journal s’aligne sur le discours politique.

Ainsi, ce discours politique est omniprésent dans les 8 articles prenant pour objet le quartier de Vaise et le secteur de la Rhodiaceta, avec un rôle clef pour le maire dont la figure est souvent évoquée. Il est fondé en « totem discursif » c’est-à-dire un acteur dont le discours est l’emblème médiatique catalysant le mouvement vers le renouvellement du quartier : deux des articles prennent pour objet son discours (6/12/1980 « Visite du maire dans le 9<sup>ème</sup> », 10/06/1980 « M. Francisque Collomb fait le point ») et un troisième lui accorde également une large place dans la mise en mots de la situation du quartier de Gorge-de-Loup (23/10/1980, « Une nouvelle voie pour Gorge-de-Loup... et une nouvelle tirade du maire contre le pouvoir ») et la stigmatisation des coupables (« *certain*s nous accusèrent à l’époque de rien moins que de faire le jeu d’une importante société privée »).

Les autres acteurs discursifs récurrents dans Le Progrès sont les adjoints au maire - notamment l’adjoint à l’urbanisme et du 9<sup>e</sup> arrondissement également souvent présent dans les contenus : Alain Chaboud – ainsi que l’opposition socialiste (conseillers municipaux du 9<sup>e</sup> arrondissement, élus socialistes de la circonscription avec principalement le député Gérard Collomb) qui renvoie donc à la fois à l’adjuvant (car elle poursuit la même quête que la majorité municipale, à savoir le renouveau du quartier de Vaise) et l’opposant (les modalités pour parvenir à cette quête divergent parfois) dans une forme de syncrétisme actantiel (Greimas, A.J., 1983<sup>315</sup>). En effet, si les discours de l’actant-sujet « mairie » (maire, adjoints) sont coordonnés et se rejoignent, le discours de l’opposition socialiste est plus changeant et va de la résonance – « Il est bien évident que cette opération de reconversion du site est pour nous tout à fait remarquable » (23/10/1981) - à la dissonance - « Cette discrétion qui entoure la préparation des études préalables aux décisions **agace singulièrement les élus socialistes** de l’arrondissement et le nouveau député de la circonscription, M. Gérard Collomb. « (...) il existe "un projet de collège, de centre commercial et de construction de logements. Si l’on mène à bout ce projet (...) **cela entraînera forcément – et à court terme – le déclassement des zones industrielles avoisinantes.** (...) Dans ce cas, (...) **Vaise n’aura plus aucune activité industrielle dans quatre ou cinq ans**". Avant son élection, M. Gérard Collomb s’était engagé "s’il était élu à **s’opposer très fortement à ce projet**" » (1/07/1981).

Ainsi cette co-présence discursive n’est pas exempte de conflictualité, même si celle-ci reste à la marge des articles analysés. Le responsable politique municipal est, pour le journal, l’acteur clef du renouvellement - « La décision appartient à la municipalité lyonnaise » (1/07/1981) -, mais cet acteur n’est pas seul et doit composer avec son environnement – « qui aura à prendre en compte de

---

<sup>315</sup> « (...) un seul acteur peut être le syncrétisme de plusieurs actants » (Greimas, A.J., 1983).

nombreux facteurs : les propositions du nouveau député de la circonscription, un socialiste, M. Gérard Collomb, les directives du *Plan d'occupation des sols* – actuellement en révision -, *les caractéristiques de l'ensemble du quartier de Vaise dont l'usine de la rue Sergent-Michel-Berthet est le cœur, et l'éventuelle nationalisation du groupe R.P.T.* » (1/07/1981) -.

Là encore, la situation difficile du quartier n'est pas affichée comme relevant de la responsabilité politique locale et le journal la relie à la conjoncture difficile : « Les temps sont *durs...* » (6/12/1980). De la même façon concernant la fermeture de la Rhodiaceta, sa cause est largement attribuée à la direction du groupe et au pouvoir politique national de l'époque : « *Ce n'est pas faute pour les pouvoirs locaux d'être intervenus auprès des dirigeants de Rhône-Poulenc Textile ou des ministres de tutelle qui se sont succédés ces dix dernières années* » (4/11/1981).

Cependant, et pour trancher avec ce qui précède, nous apercevons aussi des formes injonctives et interpellatives du Progrès vis-à-vis de l'acteur politique, qui démarque le journal des responsables politiques, en autonomisant son discours. Cela l'érige une fois de plus en « militant du local ».

Par exemple, le titre de l'article du 4/11/1981 - « Revitaliser Vaise » - résonne comme une incitation à agir de la part du quotidien en direction des pouvoirs locaux. Cela est confirmé à l'intérieur de l'article à partir de l'utilisation du registre déontique pour souligner les préconisations en matière de politique locale - « *Dans un premier temps, l'action des pouvoirs publics locaux pourrait être menée sur un périmètre relativement modeste (...) il faut* faire un effort de réhabilitation », « *il faut également* accomplir un effort important pour aider les commerçants et les petites entreprises artisanales » - et une mise à l'épreuve dans le futur – « On verra, dans dix ans, si la « fatalité du ghetto » qui, selon d'aucuns, menace Vaise, aura pesé de tout son poids sur Lyon ou si les responsables publics auront su écarter le risque de voir se dégrader encore un quartier déjà en voie de paupérisation. ».

On trouve également cette modalité injonctive dans les autres articles de la période, notamment ceux où la Rhodiaceta est objet premier de discours :

« Pour pouvoir envisager le *devenir de l'ensemble, il faudrait* connaître le contenu des études demandées à l'agence d'urbanisme par la municipalité. » (1/07/1981).

« Avant son élection, M. Gérard Collomb s'était engagé « s'il était élu à s'opposer très fortement à ce projet ».

**Le voici au pied du mur.** » (1/07/1981).

Nous l'identifions enfin dans le discours d'autres acteurs, notamment syndicaux - « Pour les syndicats, **il faut absolument stopper la chute de l'emploi dans cette partie de Lyon 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissement** » (26/03/1981) -.

Le journal se place ainsi dans un « horizon d'attente » partagé localement par l'emploi de ces formules normatives et déontiques :

« Peut-on, alors qu'ils sont définitivement abandonnés, envisager le devenir de ces terrains ? » (1/07/1981).

« La municipalité lyonnaise ne pouvait cependant attendre plus longtemps et laisser se dégrader la situation » (4/11/1981).

Le point de comparaison de cet horizon d'attente est la période faste du quartier. Tout doit en effet tendre vers un idéal passé reconstruit, une forme utopique que l'on veut « recréer » dans le futur : « recréer le tissu industriel de naguère » (2/06/1981). Cependant, la route est longue comme en témoigne la chute de ce même article : « Mais on est encore loin, certes, des 7300 personnes que compta jadis, la Rhodia. ». Les adverbes temporels (« naguère », « jadis ») soulignent ainsi la dimension passée de la période faste de l'usine et du quartier (même si cela renvoie à un passé indéterminé) : lointain (« jadis ») ou plus proche (« naguère »), il s'agit dans tous les cas d'un passé révolu, que l'on cherche à atteindre de nouveau dans le futur.

Ainsi, le territoire tout entier, jusque dans sa presse locale, semble interpeller<sup>316</sup>, de manière directe ou indirecte, les élus locaux à propos de ce qui est considéré localement comme « une urgence », à savoir la paupérisation et l'isolement du quartier de Vaise, suite au processus de désindustrialisation encore en cours.

Le Progrès semble finalement suivre le discours de la majorité municipale en ne s'en distanciant qu'à de rares occasions. Une interrogation émerge donc : ces préconisations du quotidien régional sont-elles des injonctions venant de ses propres représentations de la réalité territoriale et en fonction de ce qu'il « pense » être l'intérêt collectif local ? Ou bien sont-elles de simples reprises du discours politique local, du cadre discursif territorial ambiant ? Le discours du Progrès n'est-il alors qu'un simple prolongement, une courroie de transmission du discours politique local ou produit-il un discours autonome ?

Sans verser dans une explication caricaturale, cela expliquerait la présence récurrente de locuteurs politiques locaux qui fournissent des informations du Progrès, et les alignements de discours que nous avons parfois remarqués. De plus, si le journal met parfois le responsable politique local au défi (modalité injonctive et incitations à l'action) et adopte une posture méfiante à son égard - « Il est vrai que M. Collomb [Francisque] parle beaucoup ces temps-ci de son futur mandat... » (6/12/1980) -, il le relaie néanmoins et rend visible son action au moyen d'une modalisation relativement positive (effet « liste » etc.).

Enfin, les causes de la crise locale sont présentées comme exogènes à l'action politique locale (la figure du coupable de la fermeture de la Rhodia, origine du déclin du quartier est davantage

---

<sup>316</sup> Nous pouvons également, en référence au linguiste russe Roman Jakobson, évoquer la fonction conative de ces types d'énoncés qui cherchent finalement à faire naître, de manière performative, un certain comportement chez le destinataire : ici, les élus locaux sont invités à « agir » pour lutter contre le déclin du quartier de Vaise.

endossée par la direction de RPT et par le gouvernement français) ce qui renforce la crédibilité discursive de l'acteur ainsi que ses marges de manœuvre locales.

Cependant, nous voyons qu'il n'existe pas d'alignement parfait de discours mais plutôt des jeux de croisements discursifs entre les locuteurs qui peuvent parfois manquer de cohérence si nous voulons y repérer une quelconque stratégie d'acteur. C'est en tout cas au nom d'une certaine conception de l'intérêt territorial (co-construite localement) que tous ces discours se déploient.

#### Focale micro-locale et locale

Comme le journal « liste » toutes les réalisations matérielles passées, en cours et à venir, de l'espace urbain du 9<sup>e</sup> arrondissement, son rapport à l'espace est logiquement focalisé sur ce secteur à partir d'un regard politique municipal qui seul - ou en partenariat avec d'autres acteurs (Agence d'Urbanisme, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon) ou encore à partir d'entités institutionnelles ad hoc créées par une réunion de ces acteurs (S.O.R.I.G.) etc. - a le pouvoir d'intervenir sur ces questions et d'anticiper, de programmer l'avenir.

La prise en charge politique du renouvellement du quartier de Vaise intervient particulièrement au niveau de la mairie centrale puisque le maire de Lyon, Francisque Collomb (UDF), se rend par exemple avec ses équipes dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement en décembre 1980 afin de « peut-être *prouver aux habitants que, bien qu'ils n'aient pas fait élire sa liste en mars 1977, il ne les oublie pas* » (6/12/1980). Nous retrouvons ici la connotation d'un 9<sup>e</sup> arrondissement assez isolé du reste de la ville et en proie à un oubli potentiel de la part des édiles locaux (pour des raisons électoralistes selon le journal), et qui nécessite un ajustement de focale spatiale - « Le maire voulait en effet "**voir de plus près**" cet **immense quartier** afin de se rendre compte des aménagements à y réaliser – et temporelle - « **dans un avenir plus ou moins lointain** » » (6/12/1980). De même, c'est bien ce même maire qui « fait le point » dans l'article du 10/06/1981 évoqué plus haut.

La focale des articles évolue ensuite entre deux échelles territoriales. La problématique territoriale occasionnée par la désindustrialisation du secteur n'est ainsi pas seulement réduite au quartier de Vaise mais concerne la ville de Lyon dans son ensemble. Le cadrage paratextuel accrédite cette inclinaison. Sans pouvoir réaliser une analyse exhaustive de ce cadrage, du fait d'un relevé de corpus trop morcelé par les trous dans les archives, nous notons néanmoins une classification qui indique un lien entre ces deux échelles de focalisation. Au moins<sup>317</sup> 4 articles

---

<sup>317</sup> L'approximation que génère l'expression « au moins » est volontaire : le relevé lacunaire du corpus nous interdit toute précision.

figurent sous la page « Lyon »<sup>318</sup>. Un deuxième cadrage s'effectue au sein de cette page à partir des rubriques « Quartier » (pour au moins deux articles<sup>319</sup>). Un troisième cadrage, est parfois présent dans la titraille des articles (surtitre, titre, sous-titre) et permet de préciser la rubrique « Quartier » avec la mention de « Vaise » ou « 9<sup>e</sup> arrondissement ». Par exemple, l'édition du Progrès du 2/07/1981 qui fait remonter en Une l'information de la réalisation d'un tunnel routier pour désengorger le quartier de Vaise en proie à de sérieux problèmes de circulation (« principe du détournement du trafic extra-local »), utilise une titraille qui joue sur ces deux focales, locale (municipalité) et micro-locale (quartier). La page de Une recourt en effet à un surtitre micro-local - « le désenclavement de Vaise » - comme encadrement d'un titre local - « Un troisième tunnel percé à Lyon ? » - : le cheminement discursif monte ainsi en généralité pour aller du quartier à la ville. Un ordre logique si l'on juge que la Une du journal, selon le contrat de lecture canonique de la PQR (l'axe géographique de la loi de proximité), doit viser une communauté géoculturelle correspondant à l'ensemble de son territoire de chalandise. Il n'est donc pas étonnant que l'article en pages intérieures du journal emprunte le chemin inverse et relocalise le problème : un titre local « Un troisième tunnel à Lyon ? » encadrant un sous-titre micro-local « Le projet est à l'étude pour désenclaver Vaise ». C'est justement parce que ce désenclavement dépasse le cadre d'une problématique micro-locale et concerne l'ensemble du territoire municipal (notamment sur les questions de circulation) que Le Progrès semble justifier la remontée de l'information en Une.

Le contenu de l'article évolue également entre ces deux échelles de focalisation, y compris dans les processus de désignation. Ici, c'est l'échelle territoriale d'intervention du personnel politique local qui apparaît :

« Les enquêtes sont simplement engagées », confirme M. Alain Chaboud, **adjoint au maire et responsable de l'urbanisme dans le 9<sup>e</sup> arrondissement**, « M. Alain Chaboud rappelle que, en tant que "responsable de l'urbanisme à Lyon", il avait, il y a 4 ans, attiré l'attention sur Vaise "un secteur situé en périphérie qui, comme Gerland, avait été en dehors de toutes les modifications" ».

Le responsable désigné navigue ainsi entre deux positions institutionnelles d'échelles différentes, dans un contexte institutionnel où les mairies d'arrondissement n'existent pas encore (loi « PLM » de 1982<sup>320</sup>) ; les adjoints délégués aux arrondissements sont alors élus au

---

<sup>318</sup> Articles du 1/07/1981, 2/07/1981, 11/08/1981 et 23/10/1981.

<sup>319</sup> Articles du 6/12/1980 et du 11/08/1981.

<sup>320</sup> Loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale. Elle sera appliquée en 1983 (voir infra, p. 305).

Conseil municipal de la ville de Lyon, ce qui peut entraîner une position malaisée des responsables locaux entre une vision globale municipale et une vision locale par quartier.

Ces deux échelles de focalisation se retrouvent particulièrement dans 2 autres articles : celui du 1/07/1981 (« L'usine R.P.T. ferme définitivement aujourd'hui », page « Lyon » et surtitre « Vaise »), et celui du 11/08/1981 (« Le stade Rhodia mis à la disposition de la ville », page « Lyon », rubrique « Quartiers » et surtitre « Vaise »).

De même, en analysant le corps des articles, nous constatons que la fermeture de R.P.T. est par exemple considérée comme un « drame pour Lyon en général et pour Vaise en particulier » dans l'article du 4/11/1981, et la réhabilitation du secteur de la Rhodiaceta doit passer par la vision globale d'une revitalisation du quartier de Vaise, et s'inscrit dans une stratégie politique à échelle municipale :

*« Pour pouvoir envisager le devenir de l'ensemble, il faudrait connaître le contenu des études **demandées à l'agence d'urbanisme par la municipalité**. Mais ces études urbanistiques, qui concernent et c'est logique, outre le site [Rhodiaceta], la restructuration complète du quartier de Vaise, « ne sont pas terminées » » (1/07/1981).*

L'avenir des terrains de la Rhodiaceta fait donc partie d'une problématique territoriale plus large qui dépasse celle du quartier de Vaise.

Le rôle du champ politique local est alors présenté comme central par le Progrès dans le renouveau du quartier et la focale du quotidien régional semble donc globalement s'aligner sur la focale politique, tant au niveau spatial (quartier de Vaise non considéré isolément, malgré son caractère « périphérique » souvent relevé, mais comme faisant partie de l'ensemble territorial plus large, à savoir la ville de Lyon) que temporel (horizon d'attente : futur espéré).

Par ailleurs, les 2 articles prenant pour objet l'usine Tase, le 4/04/1981 « A Vaulx-en-Velin on vide son cœur », et le 19/07/1981 « La dernière cheminée a disparu » – article qui, rappelons-le, ne semble pas issu de l'édition de Lyon du Progrès et n'a pas été étudié dans son contexte initial d'énonciation (absence de cadrage paratextuel) puisque relevé dans un ouvrage – sont des articles hyper-territorialisés.

Le 1<sup>er</sup> (4/04/1981) relève de l'édition de Lyon, classé dans la rubrique « Politique » et est estampillé d'un macaron « Spécial Présidentielles. 26 avril / 10 mai » qui se présente à la manière d'un rubricage ponctuel signifiant la récurrence d'une information érigée en catégorie et associée à une temporalité prévisible (Ringoot, R., 2014, p. 67) - celle de la période électorale du printemps 1981 –. Dans ce cadre (le cadrage de la « page » n'est pas visible), c'est le titre qui balise le contenu à la ville de Vaulx-en-Velin (« à Vaulx-en-Velin on « vide son cœur » »).



Au cœur d'un conflit politique local, le journal relaie des bribes d'un discours offensif du maire de Vaulx-en-Velin prélevé dans le dernier bulletin municipal<sup>321</sup> (éditorial) à l'encontre des élus socialistes locaux (ville et circonscription), pour laisser la place dans ses contenus au droit de réponse de ces élus, avec en toile de fond, la question de l'alliance PS-PC dans le contexte national des élections présidentielles (notamment la présence de communistes dans le prochain gouvernement). L'espace du journal devient une forme de tribune politique pour le parti socialiste local : si les paroles sont rapportées au discours direct, le journal s'efface derrière le discours et laisse peu de traces de sa propre énonciation (larges pans de l'article consacrés aux paroles rapportées des élus socialistes). Le discours de la mairie communiste est donc isolé par journal par la mise à disposition d'un espace d'expression aux responsables socialistes.

Les points d'accroche restent très territorialisés : problématiques de la ville (sécurité, racisme, pression fiscale etc.). C'est donc, ici aussi, à partir d'une focale locale périphérique du point de vue du Progrès (ville de Vaulx-en-Velin) que l'usine Tase est évoquée dans le discours du maire vaudais - « Nous nous battions pour le maintien de Rhône-Poulenc Textile ? Le parti socialiste collaborait au démantèlement de cette branche d'industrie... » - et dans celui du représentant des élus socialistes de la ville (René Beauverie) - « Au sujet de Rhône Poulenc, il répond : "il est vrai que si le P.C. n'avait pas tout fait pour empêcher la gauche de vaincre en 78, l'usine serait nationalisée" ».

Le deuxième article du 19/07/1981 (« La dernière cheminée a disparu ») s'inscrit dans une catégorie « Quartier de la T.A.S.E. (quartier de la « Soie ») » qui ressort d'une focale hyper-localisée : si nous pouvons nous demander s'il s'agit d'une rubrique propre au journal ou bien d'un cadrage énonciatif propre à l'ouvrage duquel est tiré l'article, nous constatons néanmoins que nous ne nous situons plus à l'échelle locale de la ville de Vaulx-en-Velin mais à une échelle micro-locale du quartier dont la désignation évoque directement l'usine (T.A.S.E. : Textiles Artificiels du Sud-Est) ou de sa production (« soie »<sup>322</sup>) et renvoie au quartier-usine du temps de l'activité de l'usine. La désignation historique de l'usine - T.A.S.E. est sa raison sociale de 1935 à 1953 qui correspond à sa période de plus forte activité (nous avons vu dans la partie historique que son apogée était située au début des années 30) -, sert donc de qualificatif caractérisant le quartier.

---

<sup>321</sup> On a là une sorte de mise en abyme discursive (présence d'un discours dans un autre : le discours de presse institutionnelle dans le discours de presse locale).

<sup>322</sup> Même si nous avons vu qu'il s'agissait d'une référence incomplète à la production de l'usine (qui est une soie dite « artificielle » même s'il s'agit là encore d'un raccourci : la véritable production est la rayonne) et une confusion (volontaire ?) avec la « soie naturelle » prestigieuse réalisée dans des conditions de production radicalement différentes.

Le contenu de l'article confirme la focalisation micro-locale (le sud de la commune) en décrivant une vie de quartier liée à aux cheminées de l'usine dont la dernière vient de disparaître :

« Elle vient de disparaître du ciel du sud de la commune », « (...) les habitants du **quartier de la T.A.S.E.** ont *entendu une détonation (...)* », « « Le premier signe de la reprise du travail, **les Sudistes de la commune** le connaissent bien : *c'est la cheminée des usines (...). C'est bien elle dans le quartier* qui sonne le glas des vacances. (...) », « (...) *ne cherchez plus de cheminées dans le ciel du Sud de la commune* ».

La dimension plus localisée de cette édition du Progrès expliquerait cette focale particulière que nous ne retrouvons pas à cette période dans l'édition de Lyon à propos de l'usine de Vaulx-en-Velin.

Désignations médiatiques et photographies : la Rhodiaceta comme espace à investir

En considérant la dimension iconique, les photographies de presse qui accompagnent les articles manifestent ce regard porté sur l'urbanisme et l'avenir. C'est en effet la matérialité des lieux qui intéresse. Sept articles de la période sont ainsi accompagnés d'une photographie<sup>323</sup>. Toutes sont réalisées en extérieur et quatre adoptent un point de vue aérien, représentant soit les bâtiments de l'usine Rhodiaceta (articles des 2/06/1981, 1/07/1981, et 4/11/1981), soit une installation issue de l'activité de l'usine, en l'occurrence un stade (11/08/1981) dans une représentation métonymique du territoire du quartier de Vaise. Nous pouvons ajouter à cela la photographie accompagnant l'article du 23/10/1981 qui semble représenter l'usine Rhodiaceta sans que nous en ayons toutefois la certitude. C'est la légende qui nous laisse le supposer - « *Un nouvel espace s'est ancré dans le neuvième arrondissement* » - car le contenu de l'article ne nous aide pas davantage à situer la photographie. Ne sont en effet évoqués que la « reconversion industrielle du site de Gorge-de-Loup » et « le site du Sergent Michel Berthet » sans mention explicite de l'usine.

Toujours est-il que ces 5 clichés inscrivent matériellement l'usine et ses émanations dans leur environnement immédiat, à savoir le quartier du 9<sup>e</sup> arrondissement et renvoient aux problématiques urbaines que les articles soulèvent. Les légendes, quand elles existent, viennent soit à l'appui de ce regard urbanistique porté vers l'avenir à travers un lexique qui tourne autour de l'aménagement urbain, de l'activité et de l'action sur le quartier - « *L'usine Rhône-Poulenc Textile, réaménagée en zone d'activité après sa fermeture, constitue le pôle central de multiples actions en cours pour maintenir l'emploi industriel dans le quartier de Lyon-Vaise.* » (2/06/1981) —, soit davantage dirigés

---

<sup>323</sup> Articles du 6/12/1980, 27/02/1981, 2/06/1981, 1/07/1981, 11/08/1981, 23/10/1981, et 4/11/1981 (voir annexe 3, p. 58-61).

vers le constat d'un passé récent, à l'origine d'un présent douloureux. C'est notamment le cas pour l'une des deux photos de l'article du 1/07/1981 qui semble représenter un mur de l'usine « tagué » d'un « Non à la fermeture » revendicatif. La légende adopte alors une posture fataliste dans une construction téléologique du passé (celui de la mobilisation sociale contre la fermeture) en l'enveloppant d'un registre émotionnel et en suggérant une forme tristesse ou de regret (les trois points de suspension), registre par ailleurs très peu relevé dans les articles de cette période d'immédiate post-fermeture : « « Non à la fermeture » : *Et pourtant...* ». De même, la légende de la photographie de l'article du 4/11/1981 s'ancre sur ce passé récent (fermeture de l'usine) pour évoquer les difficultés du présent, mais dans une focalisation plus large (quartier de Vaise) : « Avec le désengagement de la Rhodia, Vaise connaît un dépérissement industriel ».

Enfin, l'article du 6/12/1980 relayant la visite du maire de Lyon et de ses équipes dans le 9<sup>e</sup> arrondissement est illustré par un cliché représentant la délégation municipale en mouvement dans une rue que l'on suppose se situer dans le quartier. Sans légende et donc sans ancrage de signification, la dénotation de responsables politiques en mouvement connote néanmoins un personnel politique local, et plus précisément municipal, attentif au quartier et dans l'action de son renouvellement et de son désenclavement. Le titre (« Visite du maire dans le 9<sup>ème</sup> ») et le contenu de l'article orientent vers cette interprétation.

Dans ce cadre, les terrains de l'usine ne sont que de simples espaces matériels à investir, des espaces « en devenir ». Les bâtiments ne sont alors que des « obstacles » à ce devenir. Rappelons que c'est également son importance en termes de surface qui fait de l'usine un obstacle pour les futures réalisations urbaines du secteur. C'est pourquoi l'usine est majoritairement désignée à partir d'informations topographiques qui la situent dans l'espace géographique quartier et qui l'évaluent en termes de volume d'occupation :

« Même si elle dispose encore de *beaucoup d'espaces libres*, l'ancienne usine de la Rhodia est devenue une petite zone industrielle active (2/06/1981), « Deux **terrains** sont possibles : (...) **et celui qui pourrait être acquis dans la partie sur des anciennes usines Rhodia**. » (10/06/1981), « Il y a encore **trois hectares**, situés près de la colline, sur un terrain en pente, où se trouvent les jardins ouvriers. » (1/07/1981), « Il reste encore **trois bâtiments de 3 à 8 000 m<sup>2</sup>** – non aménagés – pour lesquels R.P.T. cherche des acquéreurs. » (1/07/1981), « (...) l'ancienne usine Rhodiacéta de la rue Michel-Berthet » (2/07/1981), « La réalisation de ces travaux passerait par l'**aménagement de l'ancienne usine Rhodiacéta de la rue Michel-Berthet** » (2/07/1981), « Pour la réalisation de ce projet, (...) il sera nécessaire que le groupe R.P.T. vende à la ville **les 13 hectares sur lesquels est implantée l'usine de la rue Sergent-Michel-Berthet**. Des pourparlers sont en cours en vue de *l'acquisition de ces terrains*. » (2/07/1981),

« **partie nord du site du Sergent Michel Berthet, près de la voie ferrée** » (23/10/1981), « Le stade Rhodia, propriété de R.P.T.-Vaise, **156, avenue Barthélémy-Buyer dans le 9e arrondissement** » (11/08/1981).

Le journal évoque également l'usine en termes de « site » - « site de Rhône-Poulenc-Textile » (6/12/1980), « site de Gorge-de-Loup », « site Sergent Michel Berthet » (23/10/1981) - appellation qui renvoie là encore à l'espace matériel de l'usine<sup>324</sup> - dont le nom n'est d'ailleurs, on l'a vu plus haut, jamais évoqué dans cet article du 23/10/1981 -. Son appartenance et activité passées n'intéressent donc pas le journal qui l'identifie exclusivement en espace matériel à investir.

Si nous nous intéressons enfin à la désignation stricte de l'usine, l'appellation « Rhodia » ou « Rhodiacéta » est utilisée quand on évoque l'usine comme un ancien espace d'activité, représentant un passé révolu. Les adjectifs et autres éléments de qualification qui accompagnent le nom de l'usine renvoient en effet à une période lointaine - « *l'ancienne usine de la Rhodia* » (2/06/1981 et 2/07/1981), « *anciennes usines Rhodia.* » (10/06/1981) - mais néanmoins faste – « Mais on est encore loin, certes, des 7300 personnes que compta jadis, la Rhodia. » (2/06/1981), article « le désengagement de la Rhodia », « *En matière industrielle, Vaise connaît le dépérissement que l'on sait avec le désengagement de la Rhodiaceta* » (4/11/1981).

Cela confirme ce que nous avons déjà vu dans la période précédente : une fois l'usine fermée, la désignation « Rhodia » ou « Rhodiaceta », par l'activation d'une mémoire interdiscursive, est associée au souvenir et à la mémoire d'une époque glorieuse. Il semble même que cette appellation réapparaît de plus en plus une fois l'usine fermée. « R.P.T. » redeviendrait progressivement « Rhodiaceta » à partir de l'effectivité de la fermeture et faciliterait par le discours, un travail de mémoire locale, d'évocation de souvenirs coupés du présent.

Mais lorsque le lien avec le présent et le futur est réalisé, ce mode de désignation disparaît, et la raison sociale de l'usine du moment de sa fermeture réapparaît. Une manière, d'inscrire l'usine dans le temps présent dans son lien avec la direction, et de rattacher la responsabilité de la fermeture et de la réhabilitation au groupe Rhône-Poulenc.

Nous trouvons même enfin ces deux modes de désignation associés dans une même phrase au sein de l'article du 11/08/1981 :

« **Le stade Rhodia, propriété de R.P.T.-Vaise**, 156, avenue Barthélémy-Buyer dans le 9e arrondissement « restera un terrain de sport » affirme M. Alain Chaboud, adjoint délégué à l'urbanisme ».

La raison de cette association tient à l'aspect figé de l'appellation du stade dont l'origine est liée à l'usine - le nom propre « Rhodia » fonctionne comme un adjectif caractérisant et permettant d'identifier localement ce stade -, et ce, contrairement au champ de désignations de

---

<sup>324</sup> La définition du terme « site » dans le dictionnaire du TLFi confirme cette connotation matérielle et spatiale : « Configuration du lieu ou du terrain où s'élèvent une ville, un village, une station, un monument, où est construite une route ; manière dont l'objet géographique s'inscrit dans le lieu qu'il occupe par rapport à son environnement immédiat. » <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=1771482450;>,

l'entreprise qui revêt de multiples possibilités, donc davantage soumis à des variations d'appellation notamment en fonction des contextes d'énonciation.

Les 8 articles de ce premier sous-découpage de la période d'immédiate post-fermeture font donc globalement de l'acteur politique local, un « héros » défendant l'intérêt territorial.

Le contexte régional et national : résurgence de la conflictualité sociale

N'oublions cependant pas un acteur crucial du renouvellement du quartier : le groupe Rhône-Poulenc qui s'inscrit dans contexte politique national. C'est l'objet de ce deuxième sous-découpage de la période.

Au début du mois de janvier 1981, la direction du groupe Rhône-Poulenc confirme une information divulguée par l'Agence Economique et Financière : « *l'accélération des mesures du plan de décembre 1977* » (10/01/1981).

La focale médiatique est ainsi élargie à la région lorsque le journal prend pour objet la situation du groupe Rhône-Poulenc et évoque la vague prochaine de suppressions de postes supplémentaires au sein de Rhône-Poulenc Textile. Trois articles s'articulent autour de leurs conséquences pour les usines de la région : « Accélération du plan textile à Rhône-Poulenc. Nouvelles fermetures d'usines cette année » (10/01/1981), « Rhône-Poulenc Textile : 1 700 suppressions d'emplois dans **la région** » (22/01/1981), « L'éprouvante restructuration de Rhône-Poulenc-Textile » (1/04/1981). La focale régionale se remarque, non pas dans l'analyse du cadrage énonciatif paratextuel (non visible dans notre référencement), mais dans l'attention aux contenus : distribution de la parole et angle des articles.

Dans cette focale étendue, les usines apparaissent avec le même statut : deux entités parmi d'autres de la région appartenant au groupe Rhône-Poulenc et touchées par les mesures du Plan Textile. Les spécificités de chaque entité sont évacuées et c'est davantage la situation du groupe Rhône-Poulenc dans son ensemble qui intéresse les articles. C'est pourquoi les apparitions des deux usines se cantonnent à une évocation brève et listée dans une fonction de rappel d'un passé immédiat (la fermeture) et de ses conséquences sur le présent (emplois) : au sein du discours de la direction - « « Pour la région Rhône-Alpes, le plus gros a été **déjà** fait, a rappelé M. Jubert, avec les fermetures des filatures de Lyon-Vaise et de Vaulx-en-Velin. » » (10/01/1981) – ou dans celui même du journal - « La restructuration a conduit la branche textile de Rhône-Poulenc de 27 000 salariés, en 1967, à moins de 4 000 *dans quelques mois, et a touché, l'an dernier, Vaise (aujourd'hui 96 salariés) et Vaulx-en-Velin (35 salariés à ce jour).* » (1/04/1981) -.

Le découpage de l'article du 22/01/1981 est à cet égard intéressant à analyser. Il est en effet divisé en deux parties : une première pour la fonction prospective (futur immédiat, titre : « Rhône-Poulenc Textile : 1 700 suppressions d'emplois dans la **région** »), une seconde plus complexe où l'on retrouve la fonction de rappel (passé immédiat, titre : « *L'impact sur les usines régionales* ») mais dans son articulation avec le présent (répercussions des décisions passées sur le présent : « *Elle a été modernisée et est aujourd'hui compétitive* ») et le futur incertain (quelles perspectives en termes d'emploi : « Forte de ce qui a été accompli jusqu'ici, la direction de R.P.T. estime pouvoir régler la plupart des problèmes d'emploi. »), dans une visée, on le voit, régionale.

Plus généralement sur les articles qui évoquent cette accélération du Plan Textile, le journal place sa focale dans le rapport entre ce qui a déjà été fait (passé immédiat), les conséquences présentes de ce « déjà fait » (attention du présent), et ce qu'il reste à faire (futur immédiat). La référence aux usines étudiées articule donc ces trois temps par l'utilisation de la concordance (passé composé, plus que parfait, futur – passé composé, présent, futur), l'emploi d'adverbes et d'embrayeurs temporels : « Parmi elles, les établissements de Lyon-Vaise et de Vaulx-en-Velin **ont déjà fermé** leurs portes, mais 580 personnes **avaient été maintenues** grâce à des activités diverses. **A la fin de l'année**, 120 personnes seulement **devront** toujours être présentes sur ces sites (pour les transformer notamment). La suppression d'emploi doit passer par 382 mesures de cessation anticipée d'activité, 50 mutations et le règlement de 21 cas « spéciaux » (personnes inadaptées). » (22/01/1981).

« Le plus gros a **déjà été fait** (...). Il **reste encore** (...) sa fermeture **interviendra dès cette année**. » (10/01/1981).  
« La restructuration **a conduit** la branche textile (...) et **a touché**, l'an **dernier** Vaise (...) et Vaulx-en-Velin. Elle **atteint maintenant** (...). Ainsi le Centre administratif de la Part-Dieu (...) **verra** passer son contingent de 616 salariés, **au début de l'année**, à 200 à **la fin 1981**. » (1/04/1981).

Ensuite, les deux premiers articles de la sous-période (10/01/1981 et 22/01/1981) sont rédigés du point de vue de la direction. Très factuel, Le Progrès reprend les nouvelles mesures prises par R.P.T., leurs conséquences régionales à partir des paroles rapportées des responsables de R.P.T. Pour l'article du 10/01/1981, ce sont celles d'Alain Jubert, directeur général adjoint de Rhône-Poulenc et directeur délégué pour la région Rhône-Alpes. Pour celui du 22/01/1981, il s'agit du PDG du groupe, Jean Gandois, ou de « la direction de la société ». Notons néanmoins que la figure syndicale est présente dans le chapô de ce dernier article mais sans que sa parole soit relayée par le média local. N'est mentionnée uniquement que son action de « réaction » qui en fait un acteur intrusif et non discursif : « Une centaine de militants C.G.T. **ont réagi**, dès hier, en occupant le siège du comité central d'entreprise ».

Ainsi les causes de ses mesures sont présentées dans le discours même du quotidien comme une contrainte extérieure vis-à-vis d'un environnement économique peu favorable - « La

dégradation de la conjoncture, au cours du second semestre, et les sombres perspectives des mois à venir contraignent le groupe à accélérer sa restructuration. » (10/01/1981) - mais souvent rattachée au point de vue de la direction pour distancier le journal de cet argumentaire macro-économique : « Le durcissement du plan de « dégraissage » *adopté en décembre 1977 s'explique, selon la direction*, par des pertes financières **jugées** catastrophiques dans le secteur des fibres synthétiques : autour de 850 millions de francs en 1980 » (22/01/1981). Les verbes introducteurs éloignent le discours citant (journal) du discours cité (direction) tout comme les modalisations de ce discours (« hautement probable », « peut-être ») qui induisent une incertitude quant à l'avenir proche, ainsi qu'une inquiétude concernant l'emploi local ; inquiétude renforcée par l'emploi d'adverbes d'opinion qui rendent visibles la réaction du journal et son positionnement critique ou du moins dubitatif quant aux informations récoltées auprès de la direction – « Pour la région Rhône-Alpes, *le plus gros a été déjà fait, (...)* » **Certes**, *mais il reste encore La Voulte, dont l'échéance était prévue pour le début de l'année 82.* » (10/01/1981), « (...) *n'est malheureusement* pas une consolation » (10/01/1981), « 120 personnes **seulement** devront toujours être présentes » » (22/01/1981) -. L'incertitude et l'inquiétude du journal pour le « textile régional », déjà affaibli selon lui - quand il active sa fonction de rappel dans le syntagme « une nouvelle fois », référence implicite à la première vague de mesures issues du plan (un savoir préalable du lecteur est donc pré-requis, le journal sollicite sa mémoire interdiscursive) -, se confirment dans la chute de l'article du 10/01/1981 - « le textile régional, (...) va **une nouvelle fois payer un lourd tribut à la crise.** » -, dans un patriotisme économique affirmé - *La constatation que ces effets n'épargnent pas non plus les concurrents étrangers n'est malheureusement pas, pour autant, une consolation* » (10/01/1981). Nous voyons donc dans ces deux articles que le Progrès décrit ces nouvelles mesures prises par la direction de R.P.T. en relayant exclusivement son discours (pas de trace du discours syndical) mais toujours avec le soin de s'en distancier par une modalisation prudente et dépréciative : les mesures du plan sont négatives pour la région. Il n'y a donc pas d'alignement de discours et sans sollicitation du discours syndical – du moins explicite -, le quotidien régional revendique sa propre autonomie discursive.

De plus, la méfiance du journal vis-à-vis du discours de la direction de R.P.T. est beaucoup plus affirmée dans l'article du 1/04/1981 (« L'éprouvante restructuration de Rhône-Poulenc-Textile ») qui évoque ces nouvelles mesures. L'adjectif « éprouvante » dans le titre sous-entend d'emblée un processus difficile, nous le supposons pour le local. Cette supposition est rapidement confirmée à la lecture de l'article qui commence par un détournement proverbial : « « *L'habitat [sic] ne fait pas le moine, et les belles paroles, l'honnête homme* ». – Tels sont les propos que médite, depuis hier, *l'intersyndicale, C.F.D.T. et C.G.T., du Centre de recherches de Rhône-Poulenc Textile à Vénissieux* ».

Il s'agit bien sûr, par ce détournement, de fustiger de manière sarcastique la direction de Rhône-Poulenc et de pointer sa malhonnêteté par un décalage entre son logos (promesses de reclassement et garantie de ressources) et sa praxis (licenciements économiques et incertitude quant à l'avenir).

Pour prouver ce décalage et renforcer la critique qui en découle, le Progrès insiste sur un rappel chiffré des conséquences des premières mesures du plan en termes d'emploi (baisse considérable des effectifs) notamment pour les usines que l'on étudie - « La restructuration a conduit la branche textile de Rhône-Poulenc de 27 000 salariés, en 1967, à **moins de** 4 000 dans quelques mois, et a touché, l'an dernier, Vaise (aujourd'hui 96 salariés) et Vaulx-en-Velin (35 salariés à ce jour). » -, ce qui insuffle un effet « dramatisant ».

D'autres formules rendent compte d'une critique très virulente du journal à l'encontre de la direction de Rhône-Poulenc, souvent à partir du discours syndical cette fois - mais rapporté au discours indirect (traduisant un effet de flou qui engage le journal) - et là aussi par l'usage de l'ironie :

« Selon les termes des syndicalistes, **si à Rhône-Poulenc on manie avec aisance les polymères, on s'y entend aussi une mise en scène.** Côté cour, promesses de reclassement et assurance de garantie de ressources. Côté jardin, une décision pour le moins précipitée de licenciements économiques, des congés de fin de carrière qui touchent *des salariés de 52 ans (...)*, déracinement éprouvant pour les salariés de cinquante qui ont tout investi dans la région lyonnaise »

Le journal évoque ainsi « une décision brutale », stigmatise une parole experte dénuée d'humanité - « la détresse que ne peuvent révéler les froides statistiques des spécialistes en restructuration » -, et insiste sur les conséquences sociales et humaines désastreuses de ces mesures. Ceci lui permet d'insister sur la violence du groupe dans une forme de dramatisation et d'appel à l'émotion :

« (...) le traumatisme psychologique qu'engendre le statut « d'inapte », que délivrent les directions, (...), l'incertitude matérielle à laquelle conduit une indemnité de 75 % du salaire (pour certains, elle voisine le S.M.I.C.) et la remise en cause des choix familiaux et scolaires qui en découlent pour les enfants. »

L'article se termine par les différentes actions de mobilisation en cours (effet « agenda ») et à venir que ces mesures provoquent avec une chute qui induit un front syndical uni face à la direction :

« Les syndicats C.F.D.T. et C.G.T., très unis, souhaitent le rester, quelles que soient les divisions que l'on voudrait leur prêter ».

Par ailleurs, la focale de l'article semble se réduire cette fois à la ville de Lyon et son environnement immédiat : il évoque en effet les « établissements lyonnais » touchés par le plan,



une situation que le journal n'élargit pas à la région, ce qui donne une dimension plus incarnée, et donc dramatique, à la description des conséquences de ces nouvelles mesures sociales.

Ensuite, l'article du 3/07/1981 (« Rhône-Poulenc-Textile. Les syndicats : « Gagner du temps avant la nationalisation » ») corrobore ce constat. Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de R.P.T. y dénoncent vertement en effet le comportement de la direction Rhône-Poulenc accusée d'accélérer les mesures sociales du Plan Textile afin de rendre la future nationalisation du groupe, promise par le nouveau gouvernement socialiste, inopérante. Le journal laisse au discours syndical une large place dans l'article ce qui laisse supposer une inclinaison en sa faveur. Il relaie en effet ses qualifications négatives des actions de la direction :

« "Il ne va bientôt plus rester que des bulldozers et des *chômeurs à nationaliser*. (...)" M. Gérard Dellis, secrétaire de la Fédération du textile C.G.T., a qualifié de "sabotage délibéré" les opérations menées actuellement par la *direction* (...). », « la C.G.T. a refusé de continuer à participer à la séance du C.C.E., estimant que malgré les *motions syndicales* (...), la *direction de R.P.T. continuait l'application du plan, "sabotant ainsi l'outil de travail et entraînant un énorme gâchis pour l'économie nationale"* ».

Même s'il prend soin de s'en distancier (notamment par l'utilisation des guillemets), le Progrès permet une visibilité importante du discours syndical dans ses contenus. Le discours de la direction est en effet présent mais ne représente qu'un petit paragraphe qui ne peut constituer à lui seul, et par son aspect très descriptif, un véritable contre-discours argumenté face aux accusations des syndicats :

« *C'est ainsi que M. Albert Diehl, le P.D.G. de R.P.T., a annoncé le report de la fermeture définitive de l'usine de Besançon, « en raison des difficultés de reconversion ». Son maintien en activité de septembre à décembre permettra d'employer 200 personnes* »

Ces articles montrent donc un quotidien régional fortement engagé dans la défense de l'emploi local et contre les mesures de la direction de Rhône-Poulenc. Il est clairement ici un « militant du local ».

Cependant, le discours Progrès laisse aussi transparaître, au sein de l'ensemble des articles de la période, un certain nombre de modalisations positives quant à l'action de la direction de Rhône-Poulenc en faveur de la revitalisation du quartier de Vaise, ce qui rend le journal moins manichéen (emploi local vs direction R.P.T.) qu'il n'y paraît à première vue. Le groupe Rhône-Poulenc (et sa direction) est construit à ce titre en figure volontariste pour l'intérêt collectif territorial. En effet, le journal met fortement en exergue les « efforts », essentiellement financiers, du groupe pour le renouvellement du secteur, malgré la conjoncture difficile.

L'article du 1/07/1981 souligne avec insistance, sous l'intertitre « Reconversion coûteuse » ce volontarisme économique de R.P.T. pour ne pas « abandonner » le quartier (contrairement à ce

que nous avons vu précédemment dans ce même quotidien régional) suite à l'arrêt de ses activités -« *La reconversion du site dans l'industrie s'est déroulée relativement vite et sans problèmes. Mais Rhône-Poulenc y a mis le prix...* - et ce, malgré un coût prohibitif que le groupe a supporté seul. Le discours du journal s'appuie ainsi, de manière quasi hyperbolique (exagération par la répétition : « très très cher » etc.), sur cet argumentaire financier pour donner plus de poids à ce volontarisme et en faisant intervenir le discours de la direction de R.P.T. Vaise (Didier Landry) : Le remodelage avait été estimé en mai 1980 à près de 10 millions de francs. Il faut compter bien plus *aujourd'hui*. Combien ? M. Landry **"préfère de ne pas citer de chiffre"**. *Aucune subvention n'a été accordée au groupe pour cette opération, sinon un prêt cautionné par la municipalité. Cette reconversion qui "a coûté très très cher" à R.P.T. et "qui n'est pas rentable pour la société" a été montée admet le directeur de l'établissement "en forme de compensation" après l'arrêt des usines et le départ de 1 200 salariés au début de l'année dernière* ».

De même, dans l'article du 23/10/1981, le quotidien régional évoque cet effort financier du groupe en coopération avec d'autres acteurs locaux (Chambre de commerce et ville de Lyon) : « Le coût de cette opération est de 17 millions pour Rhône-Poulenc dont cinq lui ont été prêtés par la Chambre de commerce sous la garantie de la ville de Lyon. ».

Par ailleurs l'article du 11/08/1981 qui questionne le sort du stade « Rhodia » met également en valeur la décision de la direction de Rhône-Poulenc de donner ce terrain à la ville de Lyon : « La société (...) met ce terrain gratuitement à la disposition de la ville qui en contrepartie en assurera l'entretien ».

Ainsi, l'ambivalence constatée entre ces deux positions antinomiques (figure du « coupable », figure « bienfaitrice »), se retrouve enfin condensée dans l'article du 2/06/1981 :

« En créant une société (la S.O.R.I.G.) pour le réaménagement en zone industrielle du site **abandonné par R.P.T.**, la chambre de commerce, la communauté urbaine et le groupe Rhône-Poulenc ont, au cours des deux dernières années, **accompli d'importants efforts** pour attirer là des petites et moyennes entreprises susceptibles de recréer le tissu industriel de naguère. »

Partant donc d'un « abandon » du secteur par sa déclinaison textile, le groupe est néanmoins valorisé pour ses « importants efforts » pour la réhabilitation du territoire. L'action du groupe, couplée à celle d'autres acteurs locaux (notamment celle des acteurs politiques que nous avons vue plus haut), est donc valorisée dans le récit médiatique du Progrès ce qui donne à ces figures discursives des allures héroïques locales.

Ensuite, début 1981, deux moments discursifs suscitent une résurgence de visibilité des mobilisations sociales dans les contenus du quotidien régional.

D'abord, la deuxième vague de mesures du Plan Textile évoquée plus haut provoque une réaction syndicale à laquelle le Progrès donne résonance et visibilité.

En effet, si le social semble apparaître beaucoup moins que dans la période précédente, l'annonce d'une « accélération du Plan Textile » a des répercussions sociales locales qui contaminent les articles : « Manifestation hier à Lyon contre le « démantèlement » » (27/02/1981), « Rhône-Poulenc-Textile » (3/07/1981). Dans ces cas-là, l'usine de Vaise, ou ce qu'il en reste, apparaît alors comme centrale dans ses inquiétudes : « Ces mesures, qui condamnent à court terme, **notamment** les établissements de la Voulte, Roanne et **Lyon-Vaise**, et entraînent de fortes compressions dans les services centraux, avaient été accueillies par un tollé syndical. » (27/02/1981).

Dans cet exemple d'article à « référence médiatée » (27/02/1981), l'adverbe « notamment » confirme une fois de plus le statut de référence (lieu de condensation de l'ensemble des usines RPT touchées par le Plan Textile) de l'usine Rhodiaceta : elle « mérite » d'être « notée » et ne jouit donc pas du même statut que l'usine de Vaulx-en-Velin au sein du groupe Rhône-Poulenc aux yeux du Progrès :

« *Après la visite de l'usine de Lyon-Vaise le matin, les manifestants, qui étaient au nombre de trois cent cinquante, ont occupé la base de la tour du Crédit Lyonnais, qui abrite le siège de R.P.T.* » (27/07/1981).

Par ailleurs, l'autre dimension du statut de référence de l'usine de Vaise, plus territoriale que sectorielle (usine comme lieu attribut du quartier de Vaise ou, du moins, de son tissu industriel) se retrouve de la même façon que l'année précédente<sup>325</sup> à propos d'un article sur l'usine Rhône-Isère – « Débrayage C.G.T.-C.G.C. pour « l'emploi sur place » et contre les 120 licenciements projetés » (26/03/1981) –. Cette fois-ci c'est la solidarité territoriale lors d'une mobilisation sociale de l'usine (débrayage) qui est soulignée :

« *Accompagnés de délégations d'entreprises (Claude, Renault, Docks, **Rhodia**, Carrefour, Grand Bazar, Sécurité sociale, B.N.P., Black et Decker) ils se sont rendus à la mairie* ».

« Pour les syndicats, il faut *absolument stopper la chute de l'emploi dans cette partie de Lyon 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissement* ».

Dans les articles qui évoquent les mobilisations sociales, la tonalité est à l'image ce que nous avons déjà vu précédemment, à savoir très conflictuelle et dichotomique entre la figure de la direction et la figure syndicale.

Enfin, pour illustrer cela, la photographie de l'article du 27/02/1981 (« Rhône-Poulenc-Textile : Manifestation hier à Lyon contre le « démantèlement »)<sup>326</sup> rend visible, sans ancrage textuel (légende), un rassemblement social (foule et banderoles) devant la tour du Crédit Lyonnais (un autre « lieu-attribut » caractérisant la ville Lyon) et atteste de cette réaction sociale.

---

<sup>325</sup> Dans l'article du 10/04/1980.

<sup>326</sup> Voir l'annexe 3, p. 59.

Nous remarquons par ailleurs que dans ce cadre, c'est-à-dire quand les articles concernent la situation générale de Rhône-Poulenc Textile (Plan Textile, mobilisations sociales), les désignations des deux usines renvoient, comme dans la période précédente, au territoire (quartier, commune), au moyen de la synecdoque généralisante.

En effet, nous avons vu que pour l'usine Rhodiaceta, et selon le Progrès, cette situation concerne le quartier mais le dépasse. Les désignations évoquent alors cette articulation entre quartier et commune : en partant de la commune – « la restructuration (...) a touché (...) Vaise (...) et Vaulx-en-Velin » (1/04/1981) – jusqu'à sa réduction plus locale – « démontage de l'atelier automatisé à Lyon-Vaise, casse des ateliers au bulldozer à Vaulx-en-Velin » (3/07/1981). L'usine Tase est, comme dans la période précédente, uniquement désignée à partir de son territoire (périphérique) de rattachement : Vaulx-en-Velin.

De façon plus rare, certaines appellations de l'usine de Vaise articulent territoire et raison sociale (rappelons qu'il s'agit, pour la plupart, d'articles décrivant la situation générale du groupe Rhône-Poulenc et de sa déclinaison textile) : « R.P.T. Vaise » (1/07/1981, 11/08/1981). Enfin, la désignation « Rhodia », que l'on retrouve dans deux articles évoquant une mobilisation sociale (26/03/1981 et 21/10/1981) semble une nouvelle fois rappeler à la mémoire sociale de l'usine potentiellement « enfouie » chez le lecteur et déclenchée par le journal : l'emblème de la contestation ouvrière lyonnaise de la personne 1967-1968<sup>327</sup> :

« Accompagnés de délégations d'entreprises (Claude, Renault, Docks, **Rhodia**, Carrefour, Grand Bazar, Sécurité sociale, B.N.P., Black et Decker) ils se sont rendus à la mairie. » (26/03/1981).

« Sans attendre le 1<sup>er</sup> janvier 82, date à laquelle leur entreprise sera nationalisée les 91 travailleurs qui sont encore à la "**Rhodia**"(Rhône-Poulenc-Textile) (21/10/1981).

L'emploi des guillemets dans le deuxième exemple, que l'on a déjà rencontré précédemment (articles des 10/04/1980 et 1/08/1980), ainsi que le rappel de la raison sociale entre parenthèses, montre également une forme de distanciation du Progrès face à un discours populaire localisé (emploi familier de cette appellation au sein du quartier pour désigner l'usine).

Par ailleurs, dans les deux articles focalisés sur l'usine Tase de Vaulx-en-Velin<sup>328</sup>, les désignations de l'usine renvoient exclusivement à son propriétaire au moment de la fermeture : « Nous nous battions pour le maintien de Rhône-Poulenc Textile ? », « Au sujet de Rhône Poulenc, il répond (...) » (4/04/1981). « « Lorsque la première cheminée de l'usine R.P.T. fut tombée (...) » », « cheminée des usines R.P.T. » (19/07/1981).

---

<sup>327</sup> Sophie Moirand souligne en effet que « le commentaire médiatique repose (...) sur les savoirs emmagasinés par le scripteur mais aussi sur l'inscription de rappels ou d'appels, qui servent de déclencheurs de souvenirs et des savoirs enfouis dans la conscience des lecteurs/auditeurs : souvenirs de faits, d'images ou de dires forcément reconstruits » (Moirand, S., 2007, p. 130).

<sup>328</sup> « A Vaulx-en-Velin on « vide son cœur » », 4/04/1981. « La dernière cheminée a disparu », 19/07/1981.

En effet, les articles se focalisent soit sur son « démantèlement » et donc sa fermeture (4/04/1981) soit sur la démolition de certains de ses bâtiments, en lien donc avec la baisse d'activité et la fermeture (19/07/1981).

Ensuite, la résonance médiatique des mobilisations sociales prend davantage d'ampleur si nous élargissons la focale d'analyse au contexte politique national. Le printemps 1981 correspond à la période des élections présidentielles (1<sup>er</sup> tour le 26/04, 2<sup>e</sup> tour le 10/05) qui portera le candidat du Parti Socialiste François Mitterrand à la Présidence de la République le soir du 10 mai 1981. Par son statut de « moment discursif » d'envergure nationale, le contexte électoral contamine également les objets médiatiques les plus locaux. La candidature et la victoire du socialiste catalyse un « espoir local » quant au sort de la Rhodiaceta, voire même de la Tase, ainsi que de leurs quartiers respectifs. En effet, la nationalisation de cinq grands groupes industriels dont Rhône-Poulenc<sup>329</sup>, de trente-neuf banques et de deux compagnies financières, qui sera effective après le vote de la loi de nationalisation le 13 février 1982 par l'Assemblée Nationale, constituait une des promesses du « programme commun de gouvernement » représenté par le candidat socialiste. Ce double contexte de l'accélération du Plan Textile et de la nouvelle donne politique nationale semble alors redynamiser les mobilisations sociales. L'espoir d'une reprise de l'activité des usines R.P.T. se matérialise dans les contenus du Progrès par une résurgence de visibilité de la conflictualité sociale en lien avec le sort de ces usines.

C'est le discours syndical qui est d'abord porteur de cet espoir que représente la nationalisation, espoir qui s'affermi et est rendu visible dans le discours du quotidien à mesure que l'élection approche, mais surtout, une fois qu'elle ait donné son verdict : le résultat des élections rend en effet réelle la nationalisation prochaine du groupe.

Au départ, dans l'accroche de l'article du 27/02/1981, le quotidien n'est ainsi qu'un simple relai de banderoles et/ou slogans syndicaux qui abordent ce sujet lors du rassemblement devant la tour du Crédit Lyonnais :

« "Le textile doit vivre !". "**Nationalisez Rhône-Poulenc !**". "Chômage, ras-le-bol !". "*La liberté, c'est de pouvoir travailler !*" ».

La question de la nationalisation apparaît mais le journal prend soin de s'en distancier via l'emploi des guillemets et de le noyer au milieu d'autres slogans syndicaux.

---

<sup>329</sup> Thomson-Brandt, Saint-Gobain, Compagnie Générale d'Electricité, Rhône-Poulenc S.A, Usinor-Péchiney-Kuhlmann (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000503960>).

Elle est également évoquée dans l'article du 4/04/1981 (« A Vaulx-en-Velin on vide son cœur ») qui, nous le rappelons, relate une très forte conflictualité entre les partis communiste et socialiste vaudais en pleine période électorale. La nationalisation de R.P. est en effet mentionnée par le représentant des élus socialistes de la ville en ces termes : « Au sujet de Rhône Poulenc, il répond : *« il est vrai que si le P.C. n'avait pas tout fait pour empêcher la gauche de vaincre en 78, l'usine serait nationalisée. »*

Cette nationalisation n'est donc à ce moment-là qu'un mirage passé et dont la réalisation n'a pu se faire à cause de la rivalité entre PC et PS (rupture du programme commun en septembre 1977) qui a (en partie) conduit à la défaite de la gauche aux élections législatives de 1978. L' élu socialiste, en élargissant la focale, en attribue la responsabilité au parti communiste, pendant que le maire de Vaulx-en-Velin (Jean Capiévic) relocalise le problème en fustigeant le comportement du PS au moment des débats sur le Plan Textile et ses répercussions sur l'usine Tase vaudaise : « Nous nous battions pour le maintien de Rhône-Poulenc Textile ? Le parti socialiste *collaborait au démantèlement de cette branche d'industrie...* ». L'emploi du verbe « collaborer » dont la connotation renvoie à la période de la Seconde Guerre Mondiale (le journaliste sollicite le réservoir à symboles du lecteur), montre bien la violence du propos et la stigmatisation d'un « coupable » à la fermeture, mais finalement présentée implicitement comme définitive (sans trace discursive évoquant un espoir de réouverture lié à la nationalisation).

Ensuite, la question de la nationalisation, brièvement évoquée en amont - au sein d'un discours tiers (politique et syndical) - revient surtout en aval de l'élection présidentielle : l'espoir d'une reprise des activités des usines fermées par le groupe.

Le Progrès, qui s'approprie cette possibilité dans son discours, le fait d'abord de manière mesurée dans le chapô de l'article du 1/07/1981 (« L'usine R.P.T. ferme définitivement aujourd'hui ») :

« La décision appartient à la municipalité lyonnaise qui aura à prendre en compte les nombreux facteurs : les propositions du nouveau député de la circonscription, un socialiste, M. Gérard Collomb, les directives du Plan *d'occupation des sols* – actuellement en révision -, *les caractéristiques de l'ensemble du quartier de Vaise dont l'usine de la rue Sergent-Michel-Berthet est le cœur, et l'éventuelle nationalisation du groupe R.P.T.* »

La nationalisation est ainsi qualifiée d'« éventuelle » et intervient comme potentiel facteur à prendre en compte pour la municipalité lyonnaise dans la question du devenir des terrains de R.P.T. Vaise. Situé en dernière place de ces facteurs, et en constatant que la question de la nationalisation n'apparaît plus dans le corps de l'article qui suit, nous observons donc une faible importance qui lui est accordée par le journal.

Le quotidien donne plus de crédit à cette possibilité de nationalisation deux jours plus tard, dans l'article du 3/07/1981, très critique à l'égard de la direction de Rhône-Poulenc accusée par les syndicats, d'accélérer le Plan Textile pour enrayer les effets de la nationalisation du groupe voulue par le « programme commun de gouvernement ». Il y a donc un lien, établi ici par le discours syndical, entre l'accélération du plan et le projet de nationalisation. Le quotidien relaie la critique du secrétaire de la Fédération des travailleurs du textile C.G.T. qui parle de diverses opérations du plan<sup>330</sup> « destinées, selon lui, "à vider de toute substance" une éventuelle nationalisation ».

Cette nationalisation est évoquée dès le sous-titre de l'article - « Rhône-Poulenc-Textile. Les syndicats : « Gagner du temps avant la nationalisation » » qui traduit une volonté syndicale que l'on retrouve dans le corps de l'article, de « gagner du temps » avant la nationalisation et de tout faire pour « *sauver l'outil de travail* », en faisant intervenir notamment les élus régionaux » et une demande de « « (...) *prise de mesures conservatoires et suspensives* » avant la nationalisation » à l'encontre de la direction de R.P.T. La nationalisation représente bien ici pour les syndicats et pour les responsables politiques locaux, dans une attention au futur, un espoir de retour de Rhône-Poulenc-Textile dans les territoires où ses usines ont fermé. D'où une stratégie d'acteurs relayée et modalisée positivement par le média local qui traduit une forme d'adhésion.

Nous retrouvons une logique médiatique voisine dans l'article du 21/10/1981<sup>331</sup> (« La C.G.T. garde les métiers en otage à la Rhodia »), à savoir le relai exclusif du point de vue syndical et la critique de la politique de R.P.T. La différence essentielle concerne l'horizon d'attente relativement « lointain » que représente la nationalisation (prévue au 1<sup>er</sup> janvier 1982) qui, même si espéré et semble redonner de la consistance à la lutte contre les mesures du Plan Textile, ne doit pas générer, selon les syndicats, un immobilisme social. C'est ce que souligne l'accroche de l'article :

« **Sans attendre** le 1<sup>er</sup> janvier 82, date à laquelle leur entreprise sera nationalisée les 91 travailleurs qui sont encore à la "Rhodia" (Rhône-Poulenc-Textile), les pré-retraités et les « mutés » qui surveillent **toujours** ce qui se passe à Vaise demandent l'ouverture d'une table ronde tripartite : gouvernement-syndicat-direction qui pourrait aboutir à une « étude technique » de la relance des activités de l'usine. »

La perspective de la nationalisation, qui devient réelle après le 10 mai 1981 (date de l'élection de Mitterrand), semble donc raviver localement, à partir de cette date, deux stratégies d'acteurs qui s'affrontent dans le Progrès de manière inégale : d'une part, un discours syndical, plutôt

---

<sup>330</sup> « « Démontage de l'atelier automatisme de Lyon-Vaise, casse des ateliers au bulldozer à Vaulx-en-Velin, casse au chalumeau de l'atelier fibre tergal à Besançon et démolition des ateliers à Péage-de-Roussillon. ».

<sup>331</sup> Le 4<sup>ème</sup> article de la période qui prend l'usine Rhodiaceta comme objet central de l'article.

soutenu par le quotidien régional, qui préconise une temporisation et un ralentissement des nouvelles mesures du Plan Textile avant la nationalisation prochaine de Rhône-Poulenc et l'espoir d'un réinvestissement des lieux par le groupe (synonyme d'emplois locaux) ; d'autre part, le discours opposant de la direction du groupe qui veut accélérer le processus, mais qui semble beaucoup moins visible, et donc légitime, dans les contenus du titre de PQR.

Nous identifions donc là deux appréhensions inverses du temps corrélées à des logiques et intérêts d'acteurs et générées par un contexte politique national spécifique : entre urgence (direction) et temporisation (syndicats).

À partir de cette nouvelle donne de politique nationale, les responsables politiques locaux semblent également partager l'espoir d'une nationalisation dans l'optique de retrouver des emplois sur les quartiers abandonnés par Rhône-Poulenc-Textile. C'est ce que sous-entend le maire de Lyon dans l'article du 23/10/1981 :

*« "Maintenant que les conditions politiques ont changé, que par la vertu des prophètes de l'économie nouvelle les entreprises affranchies des impératifs malsains de la rentabilité inscrivent les préoccupations sociales au premier rang de leurs soucis, je suis persuadé que l'État nous ménagera une heureuse surprise en imposant au groupe Rhône-Poulenc, tout fraîchement nationalisé, non seulement le maintien mais encore le développement de ses activités sur le site de Sergent-Michel-Berthet" ».*

La nationalisation augure en effet la perspective d'une « heureuse surprise » pour l'édile local : celle du maintien et du développement des activités de Rhône-Poulenc sur le site de Vaise orchestrée par le nouveau gouvernement.

Nous voyons ici que malgré les différences politiques entre la mairie de Lyon (UDF) et le gouvernement (PS), le responsable politique local agit parfois davantage en défenseur de son territoire : l'intérêt territorial peut ainsi primer sur l'obédience politique et désidéologiser le débat politique local.

Ainsi, le contexte politique national bouscule quelque peu le fatalisme discursif du Progrès sur la fermeture de l'usine. Les usines considérées comme « irrémédiablement » fermées (22/01/1981) jusqu'alors, le sont brusquement beaucoup moins à partir de mai 1981. Le journal épouse alors les visées et objectifs des acteurs locaux - syndicats et responsables politiques – renforcés par ce changement de contexte politique hexagonal. Nous pouvons donc parler d'un alignement de discours entre trois acteurs territoriaux majeurs : le responsable politique, syndicat, média local. L'article du 4/11/1981 vérifie cette défense unanime de l'intérêt territorial :

*« Rhône-Poulenc étant aujourd'hui nationalisé, peut-être le pouvoir politique pourra-t-il favoriser un redéploiement, dans un sens plus favorable à Vaise, de la politique d'investissement de Rhône-Poulenc Textile.*



*C'est l'espoir des élus locaux* et M. Francisque Collomb compte aussi sur les interventions de ceux, parmi ses collègues, dont les amis politiques sont aujourd'hui au pouvoir ».

« On peut toujours faire preuve d'*optimisme* en soulignant que la nationalisation de Rhône-Poulenc aidera le gouvernement à prendre conscience de ce drame pour Lyon en général et pour Vaise en particulier et qu'il permettra le retour de cette industrie tellement souhaité ».

Lexique : cap vers le *renouveau et l'espoir*

L'attention vers l'avenir que suscite le traitement médiatique du Progrès à partir de la fermeture des usines s'ancre sur un lexique dual : le champ lexical du *renouveau* s'articule en effet avec celui de l'*espoir*<sup>332</sup>.

D'abord, l'horizon d'attente espéré se retrouve dans les substantifs utilisant le préfixe « re- », élément qui indique un retour (futur) à un état antérieur (passé) : le passé glorieux doit revenir dans le futur au regard du présent difficile. Les hectares du secteur de l'usine sont « reconvertis et réhabilités » (6/12/1980), « reconditionnés » (23/10/1981), ou encore « réaménagés » (1/07/1981). Pour « croire que Vaise garde ses chances de **revivre** » (4/11/1981), le quartier subit une « revitalisation » (2/06/1981), une « restructuration complète » (1/07/1981, 2/07/1981), une « reconversion » (1/07/1981, 23/10/1981), un « remodelage » (1/07/1981), une « réhabilitation » (1/07/1981, 4/11/1981), un « redéploiement » (4/11/1981), une « repopulation » (1/07/1981), une « rénovation de l'habitat ancien » (1/07/1981), et le souhait est de « recréer le tissu industriel de naguère » (2/06/1981). L'organisme même chargé de renouveler le secteur est empreinte de ce lexique : Société de Reconversion du site de Gorge-de-Loup (S.O.R.I.G.).

L'attente et l'espoir s'articulent ensuite particulièrement bien dans l'article du 4/11/1981 qui parle d'une « revitalisation » du quartier « tellement espérée par tous » - dont les réalisations se font via les pouvoirs publics locaux qui s'inscrivent eux-mêmes dans le registre de l'espoir (« *C'est l'espoir des élus locaux* ») - et même d'un « retour » de Rhône-Poulenc « tellement souhaité » : l'adverbe d'intensité « tellement » consolide le souhait ardent partagé (« par tous ») et l'attente très forte d'un *renouveau* du secteur. Cet espoir d'un retour de l'usine est bien entendu attisé par la perspective de nationalisation du groupe :

« On peut toujours faire preuve d'*optimisme* en soulignant que la **nationalisation de Rhône-Poulenc** aidera le gouvernement à prendre conscience de ce drame pour Lyon en général et pour Vaise en particulier et qu'il permettra le retour de cette industrie tellement souhaité. » (4/11/1981).

---

<sup>332</sup> C'est d'ailleurs une des caractéristiques constantes des discours autour de l'usine Rhodiaceta dans tout notre corpus à partir de la fermeture.

Nous identifions également ces mêmes caractéristiques dans l'article du 2/06/1981 à propos des espoirs territoriaux des responsables politiques déclenchés par l'installation des chocolats Voisin sur un ancien secteur de l'usine (Gorge-de-Loup) :

« *L'installation de Voisin sur le centre d'activités de Gorge-de-Loup viendra confirmer les espoirs que plaçait la CCI et les élus de la communauté urbaine dans une revitalisation du quartier de Vaise.* » (2/06/1981)

Cependant, ce passé est parfois absent de l'horizon d'attente et c'est la nouveauté future qui est espérée à partir du présent douloureux : « une modernisation du tissu industriel » (1/07/1981), « donner un nouveau visage à ce quartier » (4/11/1981), « nouveau plan de circulation » (4/11/1981), « Gorge de Loup a fait peau neuve » (23/10/1981), « un nouvel espace industriel s'est ancré dans le neuvième » (23/10/1981).

Nous trouvons ainsi un lexique dual (espoir-renouveau) - qui renvoie par ailleurs à une logique du palimpseste (réécriture sur l'existant, voir infra) - dans le discours des trois acteurs évoqués plus haut (politique, syndical, médiatique) et qui traduit un horizon d'attente partagé territorialement.

*Conclusion : l'attention vers un avenir territorial et industriel*

En conclusion, et en considérant l'ensemble de ces articles, les usines semblent davantage apparaître comme objet second de discours et se focalisent vers deux types d'avenir. Un avenir territorial basé sur la question des secteurs concernés par la désindustrialisation. Un avenir industriel basé sur les interrogations à propos de la filière textile du groupe Rhône-Poulenc.

La Rhodiaceta occupe ainsi toujours le devant de la scène dans l'édition lyonnaise du Progrès. La Tase est quasiment invisible et n'apparaît que de manière annexe dans les articles.

L'analyse du quotidien régional nous montre qu'une bascule dans le traitement médiatique est faite à peine le « moment discursif » de la fermeture clôt. Le Progrès présentant la fermeture de la Rhodia comme « inéluctable » (2/06/1981) dans un fatalisme soudain (dont on avait vu les prémices au moment précis de la fermeture), se tourne alors immédiatement vers l'avenir à partir du présent. Le passé est donc gommé, effacé des discours, ou n'est évoqué que pour souligner le contraste entre un passé dynamique et un présent apathique. L'évocation à ce passé renvoie à une référence idéalisée (période faste) et déconnectée du présent (période de crise), dans une optique de préservation de ce qui constitue, pour le journal, l'intérêt collectif territorial<sup>333</sup> : à savoir la réhabilitation urgente du secteur pour atteindre de nouveau ce passé

---

<sup>333</sup> « *La presse quotidienne régionale se fait souvent l'expression d'un point de vue ancré territorialement, argumenté à l'aune des enjeux et des intérêts régionaux ou locaux, où l'information – sa sélection autant que son*

dans le futur. L'attention au présent couplée à l'attente du futur se matérialise par des formes de narration embrayée. L'appréhension du temps se manifeste ainsi : un futur attendu que l'on souhaite aussi radieux que le passé glorieux en éradiquant le présent douloureux.

*« L'avenir de ce quartier, qui fut longtemps l'un des plus actifs et des plus animés de Lyon, portera témoignage de la politique municipale des années 80, notamment en matière d'emploi et d'habitat. » (4/11/1981)*

*« (...) recréer le tissu industriel de naguère », « Et l'arrivée de Voisin vient conforter ces actions en faveur du maintien de l'emploi à Vaise. Mais on est encore loin, certes, des 7300 personnes que compta jadis, la Rhodia. » (2/06/1981).*

L'article du 1/07/1981 (« L'usine R.P.T. ferme définitivement aujourd'hui ») témoigne de ce changement de perspective par un mode de traitement de la fermeture radicalement différent de l'année précédente : d'une reconstruction téléologique du passé, Le Progrès passe à une anticipation du futur (le « *temps de l'espérance* » selon Ricoeur<sup>334</sup>). C'est pourquoi, contrairement à la période précédente où le discours syndical était omniprésent, c'est le discours de l'acteur politique qui est souvent mobilisé par le journal, en tant que discours performatif et prospectif.

Le surgissement de l'espoir suscité par l'élection de François Mitterrand articulé aux inquiétudes de l'accélération du Plan Textile redonnent néanmoins vie à un débat pourtant clôt : celui de l'activité de l'usine Rhodiaceta avec un soutien discursif à la parole syndicale et une relative distanciation vis-à-vis de celle de la direction de Rhône-Poulenc.

Le média local se trouve ainsi à l'interstice de la mémoire (des événements passés) et de l'attente (d'un futur espéré). Ce regard vers l'avenir traduit le lien entre attente et intention (anticipation, espérance) chez Paul Ricoeur.

Les aspects mémoriel et patrimonial sont donc totalement absents de l'évocation de l'usine Rhodia dans les contenus de presse locale à cette période, c'est l'angle urbanistique qui prime. Dans ce cadre, la démolition des bâtiments est même évoquée dès le mois de décembre 1980 : « (...) la seule démolition des bâtiments actuels, inadaptés, coûtera deux milliards de centimes » (6/12/1980). La question de la nécessité de la démolition s'impose par exemple ici comme une évidence (car les bâtiments sont « inadaptés ») au futur (pas d'usage du conditionnel, la démolition est programmée avec certitude) et son seul obstacle concerne le coût économique de l'opération. D'autres articles évoquent également une démolition souhaitée :

---

traitement – est souvent l'objet d'un pré-cadrage dans lequel la mesure de l'intérêt in situ est dominant. Cette information est en quelque sorte constamment référée à une place, située à la confluence d'enjeux multiples pour le territoire local, mais où l'intérêt collectif territorial doit être préservé, par-delà les éventuelles dissensions » (Noyer, Raoul, 2011, p. 5).

<sup>334</sup> Ricoeur, P., 1983, p. 64.

« Il y a les 10 hectares qui correspondent à l'emplacement de l'usine, bâtis de locaux plus ou moins vétustes et de l'avis du directeur de l'établissement "à démolir pour une petite partie" » (1/07/1981).

En considérant la mise en récit de cette période, nous remarquons finalement relativement peu de congruence narrative dans le filage des événements ; les articles sont plus espacés dans le temps, prennent pour objets des « petits » événements (ou unités dramatiques) dotés de leur propre cohérence narrative (visite du maire dans le quartier, discours du maire, mobilisation sociale etc.) et qui s'apparentent davantage à des « instants discursifs » sans traces postérieures disséminées dans les contenus médiatiques. Toutefois, des éléments de cohérence sont relevés : celle de la « quête » du renouvellement du quartier qui rassemble, dans un méta-récit, tous les instants discursifs et unités dramatiques éclatés de la période. C'est là le principe de la mise en intrigue de Ricoeur : une « opération qui tire d'une simple succession une configuration » (Ricoeur, P., 1983, p. 11).

Finalement, seul l'article du 19/07/1981 - « La dernière cheminée a disparu » - va à l'encontre de cette analyse. Nous l'expliquons facilement, nous l'avons vu, par son caractère singulier au sein du corpus étant donné qu'il semble relever d'une édition localisée du Progrès, ce qui explique un traitement hyper-territorialisé. Dans ce cadre énonciatif et dans un contexte où la dernière cheminée, symbole de l'activité de l'usine Tase de Vaulx-en-Velin, vient d'être démolie, l'attention à la vie du quartier explique un registre nostalgique lié au souvenir de l'usine.

A ce titre, la figure de l'habitant est souvent convoquée par le quotidien régional pour incarner ce moment de la démolition dans une forme qui rappelle l'hypotypose :

« Dans les faits, les habitants du quartier de la T.A.S.E. ont entendu une détonation et ont eu juste le temps de crier : "Oh, regarde la cheminée qui tombe !" ».

Le Progrès s'inclut lui-même dans ce moment de la démolition, par l'utilisation d'un « nous » de connivence avec le lecteur (Maingueneau, D., 2016). Il construit par là un rapport de proximité à l'événement et aux acteurs en s'étonnant de cette démolition – « Elle vient de disparaître (...). Discrètement. Entendez par là que personne ne le savait à l'avance » - et en évoquant sa propre mémoire interdiscursive : « Quant à nous, cela nous a rappelé un certain texte que nous avons écrit, fin août 1974 ». Dans la continuité, la mémoire du passé s'effectue parfois dans une forme de narration non-embayée qui inscrit le discours dans le registre du souvenir et qui paraît déconnecté de la situation d'énonciation présente, avec notamment l'emploi de l'imparfait descriptif, un des temps du récit :

« Une certaine partie du personnel remettait en route les chaudières pour que tous les circuits nécessitant de la vapeur... soient sous pression le lundi de la grande rentrée de l'usine... ».

Le rappel se fait aussi via d'utilisation de présents non-embayés apparaissant dans une sorte de mise en abyme d'un journal qui se cite lui-même en se référant à un de ses articles passés :

« Alors, avec le titre "Finies les vacances", cela donnait notamment comme texte : "Le premier signe de la reprise du travail, les Sudistes de la commune le connaissent bien : *c'est la cheminée des usines R.P.T. qui, du haut de ses 70 mètres, lâche son panache de fumée noir les premiers jours. C'est bien elle dans le quartier qui sonne le glas des vacances*" ».

La démolition est donc un instant discursif qui déclenche la fonction du souvenir et du rappel dans le quotidien régional. La description de ces souvenirs et ce retour dans le passé entraîne un effet nostalgique concédé par le média lui-même dans la chute de l'article au ton fataliste et émotionnel (pathos) :

« Nostalgie ou pas, ne cherchez plus de cheminées dans le ciel du Sud de la commune. Ne cherchez plus ces petites lumières rouges tout en haut qui signalaient éventuellement *aux avions atterrissant à Bron qu'il fallait avoir ici une altitude de plus de 70 mètres...* »

Cet article tranche donc avec le corpus de l'édition lyonnaise du Progrès par son immersion totale dans le micro-local et son orientation vers le passé de l'usine. L'avenir du secteur n'est pas du tout évoqué ; l'usine Tase est renvoyée à son espace territorial, qui ne concerne pas Lyon.

### 3.1.1.5. Conclusion de la période de fermeture : L'intérêt collectif territorial au cœur du traitement médiatique

« Néanmoins mon attention (attentio) est là, présente ; et c'est par elle que transite (...) ce qui était futur pour devenir passé. Plus cette action avance, avance (...), plus s'abrège l'attente et s'allonge la mémoire, jusqu'à ce que l'attente toute entière soit épuisée, quand l'action tout entière est finie et a passé dans la mémoire »

Saint-Augustin, in Ricoeur, P., 1983, p. 473.

Le traitement médiatique du Progrès de la période de fermeture s'articule donc en deux temps séparés par un point de bascule. D'abord, une période d'immédiate pré-fermeture caractérisée par la narration de la conflictualité sociale et une appréhension du temps basée sur l'attention médiatique au présent du présent, c'est-à-dire celle de la mobilisation sociale contre la fermeture des usines et plus largement les mesures du Plan Textile décidé en 1977 par la direction de Rhône-Poulenc (1/01/1980-30/07/1980).

Ensuite, le point de bascule, au moment précis de la fermeture de l'usine Rhodioceta, entre cette urgence du présent (période d'immédiate pré-fermeture) et l'urgence de l'avenir (période d'immédiate post-fermeture), est caractérisé par un retour rétrospectif sur l'histoire de l'usine

et la reconstruction présente d'une mémoire du passé (31/07, 1/08 et 2/08/1980). Par son attention présente, le média local constitue ainsi un « transit actif de ce qui était futur vers ce qui devient passé » (Ricoeur, P., 1983, p. 47), notamment dans ce moment de fermeture (présent du présent) qui clôt l'évolution future de l'usine (en tant qu'activité de production) en ne la faisant plus qu'appartenir au passé (présent du passé).

Enfin, la période d'immédiate post-fermeture avec un regard présent plutôt porté vers l'avenir (présent du futur) d'un secteur laissé en friche par Rhône-Poulenc (3/08/1980-31/12/1981).

Nous avons ainsi pu relever quelques incohérences dans la mise en récit du quotidien régional. D'un espoir de maintien de l'usine (période d'immédiate pré-fermeture) à un espoir de retour de l'emploi par la redynamisation du 9<sup>e</sup> arrondissement (période d'immédiate post-fermeture) et éventuellement de l'usine R.P.T. (par la nationalisation du groupe), nous passons par un fatalisme de la fermeture présentée comme inévitable au regard de son histoire passée reconstruite, dans le moment de basculement de focale (moment de fermeture). C'est évidemment le contexte discursif changeant qui génère ces incohérences narratives : d'espoir déchu lié à l'échec des mobilisations sociales et l'effectivité de la fermeture, nous passons à un nouvel espoir possible par la nouvelle donne politique locale (projets urbains) et nationale (perspective de nationalisation du groupe Rhône-Poulenc). La cohérence se retrouve si l'on se place du point de vue de l'intérêt collectif territorial comme structurant la mise en intrigue du Progrès. C'est en effet en choisissant une certaine représentation de cet intérêt collectif, variant en fonction de l'évolution des contextes (économiques, politiques, énonciatifs etc.), que Le Progrès cadre son récit des événements passés, présents et futurs.

Afin de systématiser l'analyse des identités narratives que nous venons de réaliser, nous convoquons alors le modèle actantiel généraliste greimassien à propos des deux sous-unités temporelles étudiées<sup>335</sup>. Soulignons qu'il s'agit d'un point de vue narratif relatif qui est celui du Progrès. Il nous paraît également utile de préciser que les acteurs que nous inscrivons dans les catégories d'actant ne le sont pas complètement et peuvent naviguer au sein de différentes figures actantielles (ce que Greimas appelle le « syncrétisme actantiel »). L'origine du déclenchement de ce récit particulier est, bien entendu, la fermeture des usines et plus largement les mesures sociales mises en place par le Plan Textile de 1977 (lui-même occasionné par d'autres causes : conjoncture etc.).

---

<sup>335</sup> Nous invitons le lecteur à aller le consulter dans les annexes (annexe 4, p. 77-80), en tant qu'exemple de la méthodologie employée tout au long de l'analyse 1980-2013.

La figure positive syndicale : du sujet-*héros* à l'*adjuvant*

- Période immédiate pré-fermeture

La figure syndicale est l'actant clef de la première période analysée. Dans l'urgence locale de la lutte pour le maintien en activité des usines touchées par le Plan Textile (dont Tase et Rhodiaceta), Le Progrès l'érige en héros, figure discursive catalysant la contestation des mesures sociales prévues par le plan. Le dynamisme syndical de Rhodiaceta, renforcé par son histoire, justifie pour le Progrès une focalisation sur l'usine de Vaise. Le soutien de la PQR à la figure syndicale, totem discursif de la période, tient à une même représentation de l'intérêt collectif territorial partagé localement, c'est-à-dire le maintien des emplois sur le territoire.

- Période immédiate post-fermeture

Dans la seconde période, la figure narrative des syndicats de l'usine de Vaise (car l'usine Tase est quasiment absente des contenus), forcément plus discrète car mise en péril par la fermeture effective de l'usine, passe de l'axe du vouloir chapeauté par les responsables locaux à l'axe du pouvoir en tant qu'adjuvant et aide à ces pouvoirs locaux. Cette résurgence de visibilité est provoquée par un contexte double et ambivalent : l'accélération du Plan Textile au début de l'année 1981 qui lui redonne de la vigueur par la mobilisation sociale (des ateliers fonctionnent encore à la Rhodiaceta malgré la fermeture de juillet 1980), ainsi que la nationalisation de Rhône-Poulenc promise par le nouveau gouvernement socialiste qui réactive l'espoir d'un retour de R.P.T. et qui offre aux syndicats un nouveau rôle d'« adjuvant », celui de temporiser, et de « gagner du temps » localement (en luttant contre les mesures sociales), et ainsi aider les responsables politiques locaux au maintien de l'activité industrielle territoriale avant la nationalisation du début de l'année 1982.

Cela dit, le discours syndical, s'il est modalisé positivement par Le Progrès, l'est néanmoins de manière prudente : marques de distanciation, lexique négatif quant aux formes traditionnelles de mobilisation sociale etc. Sa légitimité discursive tient, on l'a vu, à un soutien, lui aussi discursif, de la part d'autres acteurs du territoire (politiques, experts), et donc encore une fois, d'une conception, partagée avec ces acteurs, de l'intérêt collectif territorial. C'est à cette condition que le Progrès se pose en soutien discursif.

La figure ambivalente de la direction de Rhône-Poulenc : entre opposant et adjuvant

- Période immédiate fermeture

Dans la première période focalisée sur l'urgence présente de la prochaine fermeture des usines, la direction de Rhône-Poulenc est la figure du coupable selon le Progrès qui prolonge le discours syndical : la direction est construite en responsable de la fermeture de l'usine Rhodiaceta à l'origine de la paupérisation plus globale du 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Une forme d'anti-sujet aidé par des anti-adjuvants extérieurs au territoire : la conjoncture économique défavorable et le gouvernement Raymond Barre. L'ensemble forme donc l'actant « opposant » à la quête du maintien de l'usine.

- Période immédiate post-fermeture.

Dans le cadre d'une attention vers le futur qui caractérise la période d'immédiate post-fermeture, la direction est toujours présentée d'abord comme « opposant » (figure du « coupable », grand artisan du démantèlement de l'industrie sur le territoire) mais également, dans un second temps - celui de la redynamisation du territoire - comme « adjuvant » (sous une forme « héroïque » : efforts, volontarisme) à la « quête » du renouveau du quartier. En dehors de leur différence chronologique (la figure de l'opposant arrive avant celle de l'adjuvant), les deux rôles actantiels contradictoires dépendent évidemment souvent du point de vue énonciatif à partir duquel se place le quotidien : direction (qui valorise sa propre action) ou syndicats (qui fustigent l'action de la direction).

Cependant nous avons souvent constaté un déséquilibre discursif en faveur de la figure syndicale qui démontre une prise de position assez marquée du journal. La direction de Rhône-Poulenc est plus généralement construite en figure du « coupable » et donc en tant qu'« opposant » à la quête.

Les acteurs politiques locaux : municipalité lyonnaise Vs responsables politiques de gauche

Dans « acteurs politiques locaux », nous entendons majoritairement ici les gouvernements municipaux (mairie UDF de Lyon, mairie PC de Vaulx-en-Velin) et leur opposition (socialiste dans les deux cas). D'abord comme discours de soutien des mobilisations sociales et de légitimation du discours syndical dans la première période (adjuvant), l'actant se déplace ensuite vers l'axe de vouloir et prend une place centrale héroïque dans l'action vers le renouvellement du secteur, espéré localement, dans la seconde période. Les deux figures discursives (mairie/opposition municipale) n'y apparaissent alors pas de la même façon. Il convient en effet de préciser les choses en séparant la mairie UDF de Lyon et les responsables politiques de gauche (qu'ils soient dans l'opposition municipale socialiste lyonnaise ou la majorité municipale communiste vaudaise) dont le positionnement vis-à-vis de cette mairie lyonnaise évolue dans le temps.



- Période d'immédiate pré-fermeture

Stigmatisant d'abord la mairie de Lyon pour sa complicité dans la fermeture de l'usine et soutenant l'action syndicale en faveur d'un maintien de l'activité de l'usine (période pré-fermeture), les responsables politiques de gauche (mairie de Vaulx-en-Velin, conseillers municipaux socialistes lyonnais etc.) se placent sous le patronage de l'actant « adjuvant » (aide à la quête du maintien de l'usine). Notons que la mairie lyonnaise n'apparaît jamais en tant qu'actrice discursive dans cette première période.

- Période d'immédiate post-fermeture

Ensuite, la donne change puisque la mairie lyonnaise apparaît de manière soutenue dans la période d'immédiate post-fermeture en tant qu'actrice principale du renouvellement urbain du quartier de Vaise et soutenue discursivement par le Progrès dans l'apport d'emplois locaux que peut générer son action pour le territoire. Cette action devient « héroïque » et la figure de la mairie passe alors du côté de l'actant « sujet » pour le quotidien régional. Une forme de contradiction dans le récit du Progrès par rapport à la première période puisque la mairie passe de la figure du coupable (anti-sujet opposant) à la figure du héros (sujet).

A partir du même objet à atteindre, l'opposition municipale lyonnaise, quant à elle, sillonne entre l'actant « adjuvant » (résonance discursive sur le but à atteindre) et l'actant « opposant » (dissonance discursive sur les moyens pour atteindre ce but). Une seule occurrence de la mairie communiste vaudaise dans cette deuxième période (article du 4/04/1981) ; elle s'emploie à pointer, par le biais d'un regard sur le passé (moment du démantèlement de l'usine Tase), au sein même de l'opposition au départ de l'usine, un nouveau « coupable » : le parti socialiste vaudais qui aurait « collaboré » au démantèlement. Mais le journal du Progrès ne semble pas adouber ce discours puisqu'il laisse une large place au droit de réponse des responsables socialistes vaudais qui retournent le stigmaté.

Le territoire : destinataire, destinataire

Le territoire est finalement conçu dans les deux périodes comme l'actant symbolique qui incite à l'action, c'est-à-dire la poursuite de la quête (il déclenche l'action : « donnez-nous des emplois, un cadre de vie agréable etc. ») en tant que destinataire, mais également celui qui profite de la réunion entre le sujet et l'objet d'une quête incombant aux responsables politiques locaux voire nationaux (« nous profitons de ces emplois et de ce cadre de vie agréable générés par l'action politique que nous avons incitée »). Évidemment, sous ce terme de « territoire » nous pouvons trouver différents acteurs (société civile etc.) qui peuvent même parfois occuper d'autres rôles actantiels (Le Progrès, responsables politiques locaux...).

« Vous savez à quoi ça sert la presse ? La presse c'est un levier qu'on a par rapport au politique pour le faire réagir. »

Facilitateur opérationnel Mission Vaise

Annexe 5, p. 300

### *L'usine Rhodiaceta : de la figure d'exception à un simple espace à investir*

Dans ce récit du Progrès à propos des usines, nous avons vu que l'usine Tase était quasiment absente des contenus dans cette période fermeture et ne faisait l'objet que d'évocations sporadiques, à quelques exceptions près. C'est donc plutôt l'usine Rhodiaceta en tant que lieu de condensation et lieu attribut qui a attiré notre attention notamment dans ses désignations et qualifications médiatiques. Nous avons alors remarqué que la désignation « Rhodiaceta » renvoyait davantage à une mémoire du passé, celle de la période faste et noble de l'usine, de son activité de production et de son activité syndicale, pendant que les différentes désignations qui utilisaient la raison sociale de l'usine au moment de la fermeture (rappelons que la Rhodiaceta évolue sous le patronage de Rhône-Poulenc depuis 1971), « RPT... », évoquait plutôt l'usine dans son contexte contemporain et dans son lien avec la direction.

À partir de ces désignations, et cela concerne également l'usine Tase, le Progrès passe, par son inscription dans un contexte territorial particulier, de la construction d'une figure d'exception pour soutenir la quête du maintien de l'usine dans la première période d'immédiate pré-fermeture (les deux usines sont des figures d'exception en termes de production notamment), à celle d'un simple espace matériel à investir dans le contexte d'urgence à la redynamisation du quartier basé sur un regard vers l'avenir. Nous voyons donc ici que le statut médiatique de l'usine peut basculer dans une période très courte, de quelques mois, en fonction d'un contexte territorial, qu'il soit économique, politique voire même médiatique.

Le Progrès comme relai autonome *et incitation à l'action* : entre proximité et distanciation

Plus globalement, le schéma actantiel - proposé pour établir une forme de systématisation (simplificatrice) de la période - et l'analyse qui l'a précédée démontrent que le quotidien régional le Progrès conserve une forme d'autonomie et de distanciation dans son discours vis-à-vis des discours tiers qu'il rapporte et modalise. Qu'il se rapproche de certains à un moment donné ou s'en distancie à un autre, il semble construire son récit des usines à partir de sa propre conception de l'intérêt territorial, laquelle est structurée à partir d'autres discours de l'espace public local. L'analyse du récit agrégatif qu'il construit ne se réduit donc pas au clivage entre énoncé et énonciation mais le dépasse avec la nécessité d'une prise en compte de « *l'ensemble*

*des énonciateurs qui participent à la production du récit ainsi qu'à l'ensemble des acteurs concernés. (...) » (Arquembourg, J., Lambert, F., 2005, p. 20).*

D'autre part, c'est selon un intérêt territorial, partagé localement entre une majorité de ces acteurs, qu'il construit la figure des coupables et opposants qui « malmènent » le territoire. Ces derniers sont souvent des actants extérieurs à ce territoire (direction de R.P.T., gouvernement national etc.), et les « héros » et adjuvants, des actants plutôt « intérieurs », locaux (syndicats, responsables politiques locaux). Ces formes mouvantes d'alignement avec les discours locaux (politiques et syndicaux) en fonction des contextes, confirment finalement les propos d'André-Jean Tudesq affirmant en 1988 que « *les sources locales d'informations privilégient, le plus souvent, l'information institutionnalisée, celle des leaders d'opinion et des municipalités qui possèdent l'information comme pouvoir, non sans tendance à la rétention* » (Tudesq, A.-J., in Noyer, J., Raoul, B., 2011, p. 5). Les tentatives de systématisation via le modèle du schéma actantiel constituent ainsi des « opérations de jugements relatives à une situation donnée » (Arquembourg, J., Lambert, F., 2005, p. 19).

Ainsi, si dans les années 70, de son propre aveu, le Progrès est à Lyon, « très proche de la municipalité, dont il *soutient les grands projets d'urbanisation, du tunnel sous Fourvière à la Tour du Crédit Lyonnais* » (Le Progrès, 2014, p. 37), le début de la décennie des années 1980, dans un contexte concurrentiel avec cinq autres quotidiens, voit son discours rester relativement aligné sur celui de la mairie de Lyon sur les projets d'urbanisation, et notamment, sur l'impérieuse et urgente nécessité de renouveler le 9<sup>e</sup> arrondissement. Celui-ci est donc plus gouverné par un intérêt territorial partagé localement que par un alignement automatique au discours politique local. Cela expliquerait en partie les quelques revirements discursifs relevés entre la période pré- et la période post-fermeture, et un statut reconnu de militant du local en immersion : son discours incite à l'action du renouvellement et se constitue souvent en « destinataire » (parmi d'autres acteurs locaux) de cette quête. L'étude du lectorat de cette période valide par ailleurs ces conclusions :

« (...) *au début de la décennie quatre-vingt, un sondage CCA pour Le Progrès (Lyon) établissait que 57,9 % de ses lecteurs voyaient dans ce quotidien "quelqu'un de chez nous" (alors que 3,1 % seulement y voyaient un "guide")* » (Tétu, J.-F., 1995, p. 292).

Le média local, élément de la société locale, plus déterminé que déterminant, en est donc aussi un agrégat constitutif (Bousquet, F., Smyrnaio, N., 2012), notamment en termes de discours.

Les photographies, en faible nombre sur l'ensemble de la période où les articles sont plutôt courts (16 photos sur 36 articles), confirment nos conclusions. Parfois dénuées de légende -

faisant par-là appel à « *l'interconnaissance au sein du lectorat* »<sup>336</sup> - elles se répartissent principalement en deux catégories : 4 clichés représentent une mobilisation sociale (manifestation dans la plupart des cas, parfois devant les bâtiments de l'usine), 10 autres représentent la matérialité de l'usine (bâtiments principaux ou annexes)<sup>337</sup>. Cela témoigne, d'une part, de l'importance de l'espace matériel de l'usine dans son pouvoir référentiel du territoire (lieu-attribut) ou du groupe Rhône-Poulenc (lieu de condensation) et par là de la mémoire iconique qu'elle peut activer chez le lecteur, mais également, d'autre part, de la focale médiatique qui se cadre sur les problématiques d'urbanisme liées à ces espaces matériels.

Nous remarquons enfin la quasi absence de traces d'écritures photographiques travaillées générant un « effet de réel » souvent privilégié dans la presse locale (Thierry, D., « Les pratiques photo-journalistiques des correspondants de presse locale », in Bousquet, F., Smyrnaiois, N., 2012, p. 72), notamment ici dans le traitement photographique des mobilisations sociales autour de la fermeture des usines (représentations de la « foule » qui se mobilise).

Le Progrès confirme ensuite le changement de perspective entre les deux sous-périodes, dans un contexte discursif territorial – notamment politique – qui démontre une volonté d'« aller de l'avant », en se tournant vers un futur que l'on espère radieux et qui passe par l'injonction à la table-rase et par les processus de réhabilitation.

### *3.1.2. Scène institutionnelle : combat politique (Tase, Vaulx-en-Velin) et invisibilité (Rhodiaceta, Lyon)*

Autre média qui « fabrique » le local, la presse institutionnelle de cette période, qui nous intéresse comme contrepoint à la presse locale. Cette presse pose en effet des questions qui justifient son analyse : dans ce même contexte local difficile (désindustrialisation), comment les usines apparaissent-elles dans une presse qui représente la voix de l'institution et de l'équipe qui la dirige (Bousquet, F., Smyrnaiois, N., 2012) ? Plus globalement, quelle « matrice de lecture » d'un territoire en décrépitude développe-t-elle dans sa prétention à le représenter (Le Bart, C., 2000) ? Comment donc, à travers elle, sa présentation des usines, la ville et la

---

<sup>336</sup> « *L'interconnaissance au sein du lectorat fait que les lieux de prise de vues, les fonctions, voire les noms des personnes figurant sur les pages locales sont souvent suffisamment implicites pour les lecteurs pour que ces mentions disparaissent des légendes* » (Thierry, D., « Les pratiques photo-journalistiques des correspondants de presse locale », in Bousquet, F., Smyrnaiois, N., 2012, p. 72).

<sup>337</sup> Des photographies pourraient être parfois classés dans ces deux principales catégories : celles qui représentent une manifestation qui se passe devant les bâtiments de l'usine (classées finalement dans la catégorie « mobilisation sociale »), ou celle (car il n'y en a qu'une) qui représente un message revendicatif (traduisant par là une forme mobilisation sociale) sur un bâtiment de l'usine. Les deux autres catégories sont : document de communication interne (1 photo), acteurs politiques (1 photo).

communauté urbaine construisent une communication sur elles-mêmes, par laquelle elles « se donne[nt] à voir et se raconte[nt] » (Auboussier, J., Garcin-Marrou, I., 2011, p. 3) ?

### 3.1.2.1. La presse municipale : « ville-centre » et « ville-périphérique »

Nous étudions les publications municipales des deux territoires sur lesquelles sont sises les usines, à savoir les villes de Lyon et Vaulx-en-Velin. Ces deux communes abritent des problématiques territoriales très différentes à l'orée des années 1980. Le statut de « ville centre » de la commune lyonnaise constitue d'emblée une opposition à Vaulx-en-Velin, considérée institutionnellement comme une « ville périphérique ». En effet dans un contexte local de développement de l'intercommunalité (Communauté Urbaine de Lyon, C.O.U.R.L.Y.), toute communauté urbaine se caractérise, selon Jean-François Tétu par une « aire d'attraction (au sens quasi-magnétique) de la ville-centre (d'où d'ailleurs la fréquence d'une forte tension entre ses représentants, la périphérie reprochant au centre ses appétits centripètes) » (Tétu, J.-F., 1995, p. 290). Ainsi ce statut central de Lyon est renforcé par le développement de la C.O.U.R.L.Y. qui se poursuit dans les années 1980. Avec le processus de décentralisation et de territorialisation croissante de l'action publique, l'institution communautaire se professionnalise, prend « la maîtrise des grands leviers du développement territorial » et acquiert de nouvelles prérogatives dans l'urbanisme, l'aménagement puis le développement économique (Polère, C., 2013, p. 78).

Cette focale institutionnelle génère une forme de réaction oppositionnelle des villes dites « périphériques », dans le contexte émergent de concurrence interterritoriale au début de ces années 1980 et qui se répercute sur l'information municipale avec une emprise grandissante de la communication et du marketing (Auboussier, J., in Bousquet, F., Smyrniaios, N., 2012, p. 104).

La ville « centre » lyonnaise : un lissage discursif<sup>338</sup> valorisant *qui invisibilise l'événement de la fermeture de la Rhodiaceta et le quartier « périphérique » de Vaise*

Organe de communication de l'institution municipale, la presse institutionnelle cherche à valoriser l'institution qu'elle représente et notamment son action. Cet enjeu communicationnel aboutirait, et c'est notre hypothèse, à un lissage discursif qui viserait une monstration et une

---

<sup>338</sup> Rappelons que nous entendons la notion de « lissage discursif » appliqué au discours institutionnel comme un effort de gommage de l'hétérogénéité discursive (et donc de la conflictualité), qui peut être relevée chez les acteurs institutionnels, pour produire un discours « instituant », en tant que « discours officiel de l'institution, saisi dans sa fonction instituante » (Oger C., Ollivier-Yaniv C., 2003), englobant, univoque et homogène : il s'agit de la « voix » de l'institution que représente donc bien la presse municipale.

mise en visibilité de la « réussite »<sup>339</sup> ainsi qu'à un effacement et une « mise en invisibilité » de l'« échec ». La faillite que représente la fermeture de la Rhodiaceta, et plus encore la situation dramatique du 9<sup>e</sup> arrondissement, talon d'Achille de la commune de Lyon, seraient donc peu attrayants pour la communication municipale.

De plus le contexte institutionnel d'avant 1982, très centralisé pour ce qui est du pouvoir communal, rend encore plus lointaine la situation du quartier isolé du 9<sup>e</sup> arrondissement. En effet, l'acte I des processus de décentralisation<sup>340</sup> n'intervient qu'à partir de 1982, avec notamment la loi du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale (ou loi « PML » ou « PLM ») qui, entre autres, dotent les neuf arrondissements de Lyon de maires élus (Authier, J.-Y., et al., chap. 5, p. 38) et de conseils d'arrondissement. En découle un relatif éloignement des élus d'arrondissement vis-à-vis des quartiers les plus excentrés (puisque tout se passe au niveau de la mairie centrale<sup>341</sup>) et augmenté du désintérêt de la mairie sur le sort de la Rhodiaceta au moment de sa fermeture - selon le point de vue d'un ancien élu PS d'opposition, 1<sup>er</sup> adjoint dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon de 1995 à 2001 et député suppléant de Gérard Collomb (PS) élu de la 2<sup>e</sup> circonscription du Rhône (qui comprend une partie du 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon) à partir de 1981 :

*« Mais il faut savoir qu'à cette époque, ça n'était pas la loi PLM, donc il n'y avait pas de maire d'arrondissement. C'était donc le maire de Lyon qui avait désigné deux élus de sa liste comme adjoints, et nous nous étions interdits de mairie. (...) À ce moment-là, Rhodia devait être supprimée. **Il faut bien dire une chose, c'est que la municipalité lyonnaise ne s'en est pas du tout du tout préoccupée.** Ils ont fait quand même un petit quelque chose dans l'autre partie, parce que la Rhodiaceta, il y avait deux implantations, il y avait Michel Berthet, et il y avait Gorge de Loup » (annexe 5, p. 278-279).*

Ce désintérêt est confirmé par l'analyse le journal municipal de Lyon, *Vivre à Lyon*, lors de cette période de la fermeture (1980-1981), et dont la périodicité mensuelle n'est pas d'une régularité sans faille<sup>342</sup>.

---

<sup>339</sup> Christian Le Bart évoque en effet le bulletin municipal sous cet angle : « Tout ce qui se passe de positif à l'échelle de la commune sera susceptible d'y figurer, afin de nourrir les stratégies d'imputation des élus : implantation d'une entreprise, performances sportives, dynamisme associatif, développement touristique, avance dans la lutte contre la pollution, tout cela doit "quelque chose" (sans qu'on sache jamais quoi) à l'action municipale. Lemaire, en se réservant le privilège de pouvoir annoncer les bonnes nouvelles (c'est particulièrement le cas pour les implantations d'entreprises), joue de la confusion entre savoir et pouvoir. Il travaille à produire une "impression causale" (Le Bart, 1992). » (Le Bart, C., 2000, p. 182).

<sup>340</sup> <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/grandes-dates-decentralisation.html>.

<sup>341</sup> Avant 1983 et l'application de la loi PLM, des adjoints délégués aux arrondissements étaient élus au Conseil municipal de la Ville de Lyon (donc non élu à l'échelon local de l'arrondissement). Pour le 9<sup>e</sup>, de 1977 à 1982, il s'agissait de Messieurs Alain CHABOUD et Albert DEVE ; en 1983, c'était Monsieur FENECH.

<sup>342</sup> C'est le prédécesseur du maire Francisque Collomb (Louis Pradel) qui est à l'origine de la création du journal municipal de Lyon en janvier 1976 (date à laquelle paraît le numéro 1 de *Vivre à Lyon*) : « *C'est un modeste tabloïd*

Confirmant notre hypothèse et pour les raisons évoquées plus haut (lissage institutionnel valorisant et marketing territorial), l'échec économique de la Rhodiaceta est quasiment invisible des contenus. Aucune mention de l'événement de la fermeture en juillet 1980, ni même de l'usine sur l'ensemble de cette même année, pourtant marquante pour tout un quartier. Il en va de même pour la conflictualité sociale, fortement rencontrée dans les contenus de presse locale, mais ici totalement absente.

Plus largement sur la période 1980-1981, le 9<sup>e</sup> arrondissement n'est d'ailleurs évoqué qu'à de rares reprises, le journal se focalisant davantage vers le centre-ville lyonnais dans l'optique d'une « image recherchée »<sup>343</sup> issue des injonctions d'un marketing territorial grandissant<sup>344</sup>, et retraduit dans les contenus de presse municipale une forme d'éloignement institutionnel du pouvoir communal vis-à-vis de ce quartier isolé et en décrépitude. Il nous importe de signaler ici qu'il ne s'agit que d'une « impression » de recherche sur la visibilité du 9<sup>e</sup> arrondissement dans les contenus de cette presse, qui fait suite à la lecture exhaustive des numéros de ces deux années. Nous n'en avons pas systématisé le référencement, puisqu'aucun contenu ne renvoyait à notre objet de recherche.

L'année 1981 tempère ensuite légèrement l'invisibilité totale de l'usine et du 9<sup>e</sup> arrondissement dans le journal *Vivre à Lyon*. Nous relevons en effet trois références explicites à l'usine, d'abord en début d'année dans un article du n°32 de *Vivre à Lyon* en février 1981, « Un ancien quartier, une nouvelle chance », ensuite en toute fin d'année dans une brève du n°40 de novembre 1981, et dans un article du n° 41 de décembre 1981, « Gorge de Loup : le succès d'une reconversion ».

Le premier article de février 1981, dans un style littéraire et narratif, fait apparaître la Rhodiaceta au sein d'un ensemble qui prend pour objet le quartier de Vaise, en pleine page dans la « D.H »<sup>345</sup> du journal. La rubrique est en effet spatiale et cadre la focale au niveau micro-local : « Vivre à Vaise ». Outre le titre qui évoque une focalisation localisée au quartier dans son épaisseur temporelle, en se tournant à la fois vers le passé (« un ancien quartier »), mais

---

noir et blanc de 4 pages censé paraître tous les deux mois » (article « Maire à canards : du bulletin municipal au magazine de Ville », Société des amis de Lyon et de Guignol, 2011). À la mort de Louis Pradel, le 17 novembre 1976, 5 numéros ont paru et la pagination est passée à 8. Sous le mandat de Francisque Collomb *Vivre à Lyon* « épaissit, prend de la couleur et devient mensuel. » (Ibid.).

<sup>343</sup> « (...) celle qui, sur la base de la prise en compte des atouts et des faiblesses, des héritages symboliques divers, des mesures comparatives utiles, orientera vers une identité différenciée et construite, traçant des principes d'unité et de lien au sein d'un même territoire » (Noyer, J., Raoul, B., 2011, p. 12).

<sup>344</sup> Le secteur de Bellecour est par exemple considéré comme la « vitrine de Lyon » dans l'article « Un cœur à partager » (dont le titre évoque la centralité du quartier pour la ville) du n°35 du journal en mai 1981.

<sup>345</sup> Abréviation pour signifier « Dernière Heure » soit la dernière page du journal dans le langage technique journalistique, même si l'appellation y connote davantage la présence des informations les plus récentes, ce qui n'est pas notre cas.

également vers l'horizon d'attente que représentent les promesses d'un futur dynamique (« une nouvelle chance ») - l'adjectif « nouveau » a ici une valeur temporelle dans le sens où il y a déjà eu une « chance » dans le passé et le journal municipal en propose une « nouvelle » pour le futur -, nous remarquons que l'empan temporel de l'ensemble de l'article est très large et les échelles de temps s'entrelacent, le tout condensé dans la chute :

« Mais Vaise **a souffert** et Vaise **est fatigué**. *S'il faut du temps au temps pour accomplir son œuvre réparatrice*, on reconnaît ici *qu'aujourd'hui est plus rose qu'hier* même si **avant-hier fut particulièrement florissant**. Une chose est sûre : le plus dur est passé ».

Si les qualifications anthropomorphiques du quartier, l'anaphore du substantif qui le désigne (« Vaise a souffert et Vaise est fatigué ») et un lexique quasi-médical qui le caractérise (« souffert », « fatigué », « réparatrice »), servent à insister sur ses récentes difficultés, ajoutent en dramatisation et en incarnation du discours, le passé lointain est qualifié de « florissant » et renvoie implicitement à la période d'activité de la Rhodiaceta (« avant-hier fut particulièrement florissant »), le passé plus proche est douloureux, et le présent fournit des promesses qui laissent augurer d'un futur radieux (« *aujourd'hui est plus rose qu'hier* »). L'évocation de la Rhodiaceta montre donc que l'usine reste le lieu de condensation de l'ensemble de l'activité industrielle de Vaise et plus loin, le lieu attribut du territoire du 9<sup>e</sup> arrondissement. L'activité de l'usine est ainsi associée au « bien-être » passé du territoire, on l'a vu implicitement dans la chute, mais aussi, en amont dans l'article, de manière explicite quand il retrace l'histoire lointaine du quartier dans de larges passages de narration non-embrayée (temps narratifs : imparfait, passé simple). L'usine apparaît alors comme le point culminant d'une tradition commerciale, artisanale et industrielle :

« *Des particules solides, de tout temps, Vaise en eut. Grouillement d'échopes [sic] de boutiquiers et d'artisans, relais pour les chevaux et relais pour les hommes, il fallait bien s'arrêter là pour attendre l'ouverture du pont de la Saône. Les pèlerins de la Terre Sainte, même les armées de la Croisade, jusqu'aux troupes royales dont les lyonnais jouissaient du privilège de ne devoir pas les héberger, tous faisaient halte dans le faubourg (...) Henri II en personne passa la journée du 23 septembre 1548 à s'y refaire une beauté (...). L'Histoire ne dit pas si Vaise osa en rire. Ce qu'elle souligne en revanche, c'est l'enracinement profond de sa tradition commerciale, artisanale puis industrielle qui s'est affirmée de décennies en décennies pour **culminer sous l'empire de la Rhodiaceta** ».*

L'usine est ainsi qualifiée d'« empire », terme fort qui connote une forme d'autorité, de supériorité et de domination sur le quartier et confirme là encore son statut de lieu attribut de Vaise. L'article prolonge ce constat plus loin en insistant sur l'effet d'entraînement socio-économique de l'activité de l'usine sur l'ensemble du secteur :

« **Une ville dans la ville** où affluaient le matin, par cars entiers, les employés venus de la vallée d'Azergue et même du Beaujolais et fit travailler Vaise autant, si ce n'est plus, par l'ouvrage qu'elle donnait aux petites entreprises qui gravitaient sur son orbite que par les emplois que directement elle offrait à la population locale. Le



commerçant pouvait alors dormir tranquille, chaque nuit, *certain, quoiqu'il advienne, que le client franchirait le lendemain son seuil hospitalier* ».

Ainsi, l'usine est donc une nouvelle fois évoquée comme point d'acmé de la bonne « santé » économique du quartier, mais dans un passé révolu et totalement coupé du présent de l'énonciation du journal par l'utilisation d'un mode narratif non-embryé basé sur les temps du récit (présent de narration, imparfait et passé simple). Son histoire est reconstruite au passé et ses désignations et qualifications confirment la référence au glorieux passé révolu dans son absence de lien avec le présent douloureux (notamment la référence à Rhône-Poulenc qui est totalement absente du discours du journal) : « Rhodia », « Rhodiaceta ».

Par ailleurs, un élément peu évoqué jusque-là concerne l'aspect polluant de l'usine pour le territoire, là encore introduite dans une narration non-embryée par une référence déictique démonstrative à l'imparfait (« *C'était* ») couplé à un indicateur temporel (« époque ») qui sous-entend un passé lointain et achevé :

*« C'était l'époque où l'on savait qu'il allait pleuvoir, moins parce que les nuages s'épaississaient que parce que "cela sentait la rhodia". La pollution elle aussi est partie s'installer ailleurs. Maigre compensation ? »*

Cette évocation peut être interprétée comme un souvenir olfactif désagréable présenté ironiquement comme une sorte de compensation à la fermeture de l'usine, mais elle semble s'imposer paradoxalement comme une autre marque d'une présence rassurante localement et finalement d'une énième référence positive à l'usine : la prégnance de l'odeur comme signe indicatif que l'usine fonctionne, et par conséquent, donne des emplois et dynamise l'économie locale.

Ensuite, l'expression « ville dans la ville » désignant la Rhodiaceta appuie l'idée d'un fonctionnement quasi autarcique du quartier vis-à-vis du reste de la commune de Lyon, et gouverné par l'usine. Si cet aspect est un atout durant le temps de son activité, il se transforme en handicap à partir de sa fermeture et l'isolement du quartier devient, pour le journal, une des causes de son dépérissement. Le journal municipal mobilise pour cela un acteur discursif concentrant deux visions : une focale micro-locale (quartier) et locale (ville) qui témoigne de cette césure entre les deux échelles spatiales. Il s'agit en effet d'une personne à la fois membre de l'association des « Commerçants de Vaise » (micro-local) et vice-présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon (local) qui dresse, selon la modalisation qu'en fait le journal, un constat « sévère » mais « compréhensible » de la situation du quartier présentée comme le résultat de son isolement de long terme (établi en cause) :

*« La vérité, c'est que le quartier a trop longtemps vécu sur lui-même et par lui-même. Résultat : aucun aménagement moderne sérieux n'y a été entrepris, si ce n'est le Centre administratif place du marché qui regroupe la Mairie, la poste et la perception ».*

L'institution insiste ainsi sur la coupure entre le local et le micro-local à partir des problèmes micro-locaux du quartier, et ce, sans en questionner la gouvernance locale : les causes sont exogènes à l'institution municipale. Le journal déplore par exemple, à partir d'un lexique péjoratif, la situation géographique du quartier, qui, dans sa pratique quotidienne, n'est qu'un point de passage des « **banlieusards** de la ceinture verte (...) [qui] transperc[ent] le quartier tête baissée », et souhaite qu'ils se départissent de cette « intime et regrettable conviction : allez hop ! *Circulez, il n'y a rien à voir...* ». Tout comme son enclavement géographique qui conduit à des problèmes de circulation et de différents types de pollution (sonore, gazs d'échappement) : le quartier est qualifié d'« entonnoir » (intertitre), la rue Marietton « creuse » une « plaie de *décibels, de vibrations et de gaz d'échappement* » etc.

La gouvernance locale est uniquement louée pour son action de lutte contre cet état de fait, en collaboration avec d'autres acteurs locaux :

« (...) *les vaisois ont fini par crier « stop ! » (...)* **association, élus et urbanistes ont déjà beaucoup travaillé et travailleront encore pour qu'enfin soit opérationnelle** la seule issue possible à ce déferlement de chevaux vapeurs emballés : le contournement ».

Cette action s'inscrit là encore sur du long terme : l'adverbe « déjà » indique sa précocité, « beaucoup » souligne son ampleur et son intensité, pendant que la concordance entre les emplois du passé composé (« *ont (...) travaillé* ») et du futur (« travailleront ») insistent sur sa permanence sur le long terme, ce qui contribue à apprécier positivement les acteurs locaux. Leurs actions sont par ailleurs présentées comme dénuées d'alternative - « seule issue possible à ce déferlement de chevaux vapeurs emballés : le contournement » -, ce qui renforce leur valorisation.

À partir de là, la deuxième partie de l'article s'ancre sur le présent et l'attention au futur (utilisation récurrente du futur périphrastique et du futur) du quartier qui doit se démarquer et se couper du passé : « *Vaise aujourd'hui veut bien servir de centre filtre mais plus jamais d'entonnoir.* »

À ce titre, la désignation de l'usine change et nous retrouvons son lien avec Rhône-Poulenc dans le discours de l'adjoint à l'urbanisme de Lyon :

« (...) la SORIG a déjà repeuplé à près de 50 % le **site RPT** de la rue Gorge de Loup en y accueillant des industries non polluantes et de petites unités tertiaires ».

Les figures discursives mobilisées par le journal sont d'ailleurs les actrices de ce changement : ce sont les élus politiques locaux dont le statut évoque le champ territorial d'action (notamment un adjoint d'arrondissement). Ce discours est arrimé à un champ lexical du renouveau et parfois à celui d'un retour à un état glorieux antérieur : « faits nouveaux », « repeuplé », « rénovation du nord vaisois », « logements neufs vont sortir de terre », « réalisation du contournement routier va démarrer », « ont fait une sérieuse toilette », « *À condition sans doute qu'on prête main forte au quartier en lui insufflant un peu de sang neuf* ».

Le tissu associatif local est toutefois mentionné pour rééquilibrer le rapport institutionnel au temps : la nécessité de renouveau (attente du futur, « *Reste, nul ne le conteste, qu'il y a beaucoup à faire* ») ne peut se faire sans une attention au maintien de l'identité historique du quartier (mémoire du passé) et dont sont porteurs les acteurs associatifs, du souhait même du champ politique :

« *"Tous ces changements, tous ces projets, au demeurant plus que souhaitables pour l'avenir du quartier, et selon certains, tout ce remue-ménage n'empêche pas les anciens vaisois, observe Albert Devé, adjoint de l'arrondissement, d'entretenir des liens étroits, bien au contraire, au sein d'associations fraternelles"* ».

Cela occasionne dans la fin d'article à quelques retours dans le passé, notamment par l'utilisation l'acteur discursif associatif plus immergé que l'acteur politique dans le tissu micro-local :

« *J'ai toujours vécu à Vaise, confie la présidente, je puis vous assurer qu'il y fait bon vivre. Ne commettez pas l'erreur de vous fiez [sic] aux vieux murs un peu ternes... (...) il est vieux, vous savez, mais il est comme Vaise, il résiste* ».

Ces rééquilibrages semblent servir à rassurer le lecteur et raffermir l'identité traditionnelle locale pour autoriser une attention vers l'avenir du secteur. Le registre explicatif est également utilisé pour une publication municipale qui doit justifier ses actions auprès de sa population.

« *Que vient faire cette artère dans le contournement de Vaise ? Remplir son rôle, qui a grand besoin d'être favorisé, d'écoulement de la circulation interne (...)* ».

Enfin, les légendes des photographies portées sur l'urbanisme local (souvent des photos des différents secteurs concernés par les réalisations urbaines à venir<sup>346</sup>) confirment cette attention au présent (« *Vaise résiste* ») et l'attente du futur (« *changer notre image* »).

Plus généralement, l'incarnation du récit du journal s'appuie sur des formes parfois oralisées qui lui donnent non seulement vie (interpelle le lecteur) mais positionnent également le locuteur institutionnel en faveur de la défense du territoire vaisois : question oratoire - « *Alors, pourquoi se gêner ?* » -, formes exclamatives fréquentes - « *(...) allez hop ! Circulez, il n'y a rien à voir...* » -, « *les vaisois ont fini par crier « stop !* » Oh, pas du jour au lendemain (...) », « *avant que de poser son pied délicat sur une gondole vénitienne qui le véhicula, en grandes pompes, jusqu'à la rive opposée !* » -, personnification, qualifications anthropomorphiques d'un quartier qui souffre mais qui résiste (figure combattive courageuse) – « *Vaise a souffert et Vaise est fatigué* », « *L'Histoire ne dit pas si Vaise osa en rire* », « *Vaise aujourd'hui veut bien servir (...)* », « *On nous dit : Vaise est sale ? Vaise vieillit* », « *Vaise a des potentialités fantastiques d'autant qu'il a toujours su s'adapter.* », « *Vaise résiste* » -.

De la même façon, les deux autres articles qui nous intéressent – une brève (n°40, novembre 1981), « *Gorge de Loup : le succès d'une reconversion* » (n°41, décembre 1981) - sont écrits à

---

<sup>346</sup> Annexe 3, p. 71.

partir d'un angle urbanistique. En effet si l'article de décembre 1981 se place sous la rubrique « Circulation » et montre que le souci de l'enclavement et de l'engorgement du quartier sont les problématiques urbaines principales du moment pour les politiques locales, la brève du numéro de novembre 1981, sans titre, se place quant à elle au sein d'un cadrage spatial « entonnoir » partant de la rubrique « Lyon 9<sup>e</sup> » pour arriver à la mise en gras du mot « Vaise » (qui est, en fait, une partie du 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon) en préambule de la brève. Cependant, le cadrage intermédiaire « Visites – Inaugurations » échappe à cette focalisation spatiale progressive pour en appeler une autre : c'est l'événementialité d'ordre urbanistique (l'inauguration concerne des réalisations urbaines) qui déclenche ici le discours médiatique institutionnel.

En partant de l'« abandon » du site industriel et de ses modalisations dépréciatives – « ce site, laissé, un temps, à un **désolant** abandon » (n°40, novembre 1981) – dont le responsable est Rhône-Poulenc, figure de désertion - « Mais qui Diable voudrait des sites **désertés par ce géant** » (décembre 1981, n°41) -, et en insistant sur ses répercussions néfastes pour le quartier, et plus largement pour Lyon, de manière dramatique – « (...) **la catastrophe** que constitua pour ce quartier – et pour Lyon – le départ de Rhône-Poulenc » (n°41, décembre 1981) -, le discours du journal loue, dans un troisième temps, l'action des acteurs locaux (et particulièrement celle de l'institution municipale) à partir de la mise en visibilité des réalisations nouvelles entreprises dans le passé récent mais aussi dans un futur proche, et qui font que le quartier, de façon anthropomorphique, « retrouve une nouvelle vie » (n°40, novembre 1981). Nous identifions alors de nouveau l'effet catalogue déjà relevé dans la presse locale, et qui légitime donc l'action municipale : l'énumération de toutes les réalisations passées et à venir.

*« Aujourd'hui, pourtant, 25 entreprises font travailler, rue Gorge-de-Loup, près de 400 personnes » (...). En 15 mois, de février 80 à juillet 81, 38 000 m<sup>2</sup> de bâtiments ont été réagencés, notamment le corpus principal : il consistait en un vaste entrepôt (...). Au total, 40 000 m<sup>2</sup> de plancher ont ainsi été rendus propres aux activités les plus diverses. (...) 300 places de parking et 150 garages en sous-sol ont également été créés. »* Etc. (n°41, décembre 1981).

De plus, les modalisations employées par le journal à propos de la municipalité évoquent le courage - « la Municipalité de Lyon **avait tenu** à ce qu'elle conserve une vocation industrielle » (novembre 1981, n°40), « (...) qui Diable voudrait des sites désertés par ce géant, de ces bâtiments d'une autre époque, dont l'exvocation – rigide – et le coût d'entretien **ne pouvaient que dissuader** les candidats **les plus téméraires**, avant même qu'ils en aient franchi les grilles ? » - le risque – « Et puis, surtout, rien ne garantissait, au départ, que cette manière offrirait des débouchés. » - les difficultés et les efforts – « La ville de Lyon s'est alors impliquée dans cette affaire (...). Un investissement de 10 millions pour lequel la ville de Lyon a cautionné un emprunt de 5 millions contracté par la SORIG auprès de la Chambre de Commerce. » (n°41, décembre 1981) -

qu'impliquaient ce « sauvetage ». Tout cela sous-entend que s'engager dans la revitalisation du quartier relève d'un engagement très fort. La figure municipale est ainsi l'héroïne de ce récit du renouveau qui met ensuite en avant les répercussions positives de ces réalisations pour le territoire (intérêt collectif territorial, emplois) et que le journal modalise positivement par leur précocité, leur vitesse et leur ampleur (de la même façon que dans l'article de février 1981) :

« 25 entreprises sont déjà installées et travaillent sur le parc d'activités de Gorge de Loup (...). Nous reviendrons prochainement sur **cette importante** réalisation qui a **déjà suscité l'apport** de 370 emplois et où 8 autres entreprises achèveront prochainement d'occuper la totalité de ce parc d'activités » (n°40, novembre 1981).

Et c'est en mettant en avant ces difficultés préalables diverses que le journal glorifie les prémices de changement pour le quartier, légitime l'action municipale (et les acteurs locaux qui lui sont liés<sup>347</sup>) et du même coup, affermit la figure du héros institutionnel. En effet, le discours positif sur le présent inattendu, voire même inespéré - exagération ironique du journal : « *qui l'aurait* prédit il y a seulement 2 ans serait passé pour un fantaisiste » n°41, décembre (1981) - s'ancre sur un discours hyper-négatif d'un passé récent et valorise du même coup l'action municipale (la focale spatiale remonte en effet, on l'a vu, jusqu'à Lyon) : le présent est présenté positivement, grâce aux différents efforts de la mairie en direction de la revitalisation du quartier. Ce discours politique municipal, qui mobilise le présent en insistant sur sa dimension positive, agit ainsi de manière performative sur les représentations de ce présent mais aussi du futur (approche optimiste des réalisations futures à partir des réussites du présent) :

« *Francisque Collomb, n'a pu que constater la satisfaction de tous les chefs d'entreprises qui ont fait, ici, le choix de Vaise. Il s'est aussi félicité qu'aucun de ceux qui, en 1977, ont ouvert ce dossier difficile n'ait prêté l'oreille au* « tapage que suscite ce projet de reconversion. Le retour, **incontestable**, à Vaise, de l'activité industrielle leur donne aujourd'hui, **fort heureusement, raison** » (n°41, décembre 1981).

Le retour de l'activité sur le quartier est qualifié ainsi d'« incontestable », comme pour s'en persuader là encore de façon performative. L'affirmation d'une réussite certaine sert ensuite à rassurer les futurs investisseurs sur le secteur (ils ont eu « raison » d'investir sur le quartier).

Cela confère donc au discours de Vivre à Lyon, et sans véritable surprise eu égard au statut du locuteur, une dimension de communication institutionnelle et territoriale.

Le journal municipal Vivre à Lyon n'évoque donc pas, en 1980, la fermeture de la Rhodiaceta, synonyme d'échec économique pour la commune et donc de mauvaise « image héritée »<sup>348</sup>

---

<sup>347</sup> Notamment la S.O.R.I.G. constituée par l'A.D.E.R.L.Y. (Association pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise), R.P.T., la Chambre de Commerce et d'Industrie et la ville de Lyon. Nous avons vu que les « urbanistes » étaient également cités dans l'article « Un ancien quartier, une nouvelle chance » (n°32, février 1981).

<sup>348</sup> « Celle-ci est la résultante d'une histoire, parfois longue, de l'évocation des lieux sur des registres qui imposent leur marque à ces lieux, marque pouvant aller du stigmate – pour certains lieux à l'histoire politique et sociale agitée – à la célébration, plus ou moins régulière, pour d'autres. Cette image peut donc être subie dans le sens où

dans un contexte de compétition interterritoriale croissante. Il en fait de même pour le quartier de Vaise, sujet à la désindustrialisation du début des années 1980. Il ne mentionne l'usine et son quartier que dans un second temps, et à de très rares reprises, pour évoquer les premiers « succès » ou « réussites » des processus de reconversion (« le succès d'une reconversion », « réussite de l'opération », n°41 décembre 1981) qui génèrent une événementialité (inauguration des réalisations, n°40, novembre 1981) amorçant un discours médiatique et autopromotionnel de l'institution municipale qui se confirmera dans la période suivante. La dimension iconique des articles relève ainsi de la monstration de ces réalisations<sup>349</sup>.

Le journal porte donc une attention politique au présent, à l'avenir et à la nécessaire redynamisation d'un quartier en décrépitude : le récent passé douloureux, correspondant au départ de l'usine du quartier, est évoqué de manière dramatique voire hyperbolique, mais pour mieux signifier à la fois sa clôture avec ses temps postérieurs que sont le présent (positif par les prémices de renouveau) et le futur (positif par les promesses de renouveau), ainsi que la mise en valeur de l'institution municipale.

Sans surprise, la figure de la mairie est alors centrale et son action fortement valorisée dans ses modalités mais aussi par l'effet catalogue que représente l'énumération des réalisations urbaines sur le secteur, et dans sa collaboration avec les autres acteurs locaux<sup>350</sup>. C'est pourquoi ce sont essentiellement les discours des élus locaux qui, par leur aspect à la fois inchoatif – le discours du journal, par la mise en visibilité des actions réalisées, en cours et à venir, et sa propre conception de la réalité urbaine qui en découle, exprime le « commencement d'un processus », (Rampon, J.-M., 2003, p. 2) : celui du renouveau du quartier - et performatif – le discours politique du journal (car il représente une institution politique) évoque des prévisions de réalité qui agissent comme des prédictions qui peuvent contribuer à produire cette réalité (par le pouvoir attribué à son discours qui vient de l'institution municipale qu'il représente)<sup>351</sup>. Le futur est présenté avec certitude et sa réalité existe déjà au moins dans les contenus du journal- sont mobilisés dans le journal.

Dans ce contexte territorial et institutionnel, l'usine n'est donc considérée que pour son intérêt foncier et matériel : « ancienne emprise de la Rhodia-Céta [sic] » (n°40, novembre 1981).

---

elle sera perçue et vécue comme un frein au développement souhaité, un obstacle aux stratégies envisagées : sorte d'identité imposée agissant comme handicap de départ dans le jeu concurrentiel inter-territorial. » (Noyer, J, Raoul, B., 2011, p. 11).

<sup>349</sup> Notamment les deux photographies illustrant l'article « Gorge de Loup : succès d'une reconversion » (n°41, décembre 1981) et montrant les nouvelles réalisations (photos d'entrepôts, de bâtiments) : voir l'annexe 3, p. 71.

<sup>350</sup> « (...) exemple de ce que peut être le fruit d'une collaboration bien pensée entre le privé et la collectivité locale » (n°41, décembre 1981).

<sup>351</sup> « (...) la pré-vision politique est, par soi, une pré-diction qui vise à faire advenir ce qu'elle énonce. Elle contribue pratiquement à la réalité de ce qu'elle annonce par le fait de l'énoncer, de le pré-voir et de le faire pré-voir, de le rendre concevable et surtout croyable et de créer ainsi la représentation et la volonté collectives qui peuvent contribuer à le produire » (Bourdieu, P., 2001).

L'hypothèse d'une démolition n'est par exemple dépréciée que sous cet angle fonctionnel : « la démolition constituerait un véritable gaspillage » (n°41, décembre 1981). La Rhodiaceta n'est ainsi traitée qu'en référence médiatée au sein d'articles qui prennent pour objet les dynamiques urbaines de l'ensemble du quartier de Vaise. L'usine apparaît alors souvent comme cause principale du déclin du secteur et espace à réaménager. Son importance discursive dans les contenus de la publication reste donc uniquement attachée aux problématiques socio-économiques territoriales (emploi, activités industrielles du secteur etc.).

Enfin et paradoxalement, la représentation (au présent) désincarnée de l'usine (simple espace matériel à investir) de la part du journal municipal, contraste avec celle, fortement personnifiée, du territoire du 9<sup>e</sup> et plus précisément du quartier de Vaise. Le discours du journal construit en effet une figure héroïque univoque (avec l'idée sous-jacente d'un territoire soudé où tous ses acteurs œuvrent dans le même sens) qui se bat contre ses difficultés, parfois dans une confusion métonymique avec l'institution municipale<sup>352</sup>. L'actant « sujet » héroïque serait donc condensé dans l'acteur territorial (quartier), dont les principales actions vers la quête du renouveau seraient pourtant mises à l'actif de la municipalité lyonnaise, principale héroïne. C'est là où une systématisation trop rigide du modèle greimassien trouve ses limites : la frontière peut parfois floue entre « sujet » et « adjuvant ». On pourrait en effet par exemple considérer, dans ce récit, la figure de la municipalité comme « adjuvant » du sujet-héros « quartier de Vaise ». Ainsi, là encore, la notion de « syncrétisme actantiel » permet de pallier à cette difficulté : un même acteur peut contenir plusieurs classes d'actant dans le récit. Nous privilégions néanmoins la position-sujet municipale dans le récit de sa publication puisque ce récit légitime son action et ses efforts pour en faire une figure « héroïque ».

De même, l'acteur « direction de R.P.T. » relève d'une problématique voisine de syncrétisme actantiel, mais cette fois de manière contradictoire : d'une figure du « coupable » (anti-héros opposant à sa quête par sa « désertion » du quartier de Vaise) dans le récit municipal, il peut aussi être considéré comme un adjuvant à la quête de la redynamisation du quartier par la mention de sa participation à la création de la S.O.R.I.G. C'est finalement ce que nous avons déjà remarqué dans la mise en récit de la presse locale (Le Progrès) ou nous avons signifié une ambivalence entre figure du coupable et figure bienfaitrice à propos de cet acteur<sup>353</sup>.

---

<sup>352</sup> Christian Le Bart parle d'un « jeu d'emboîtements métonymiques qui ne donnent pas prise à la critique (le maire, c'est la commune) » (Le Bart, C., 2000, p. 181).

<sup>353</sup> Nous invitons, une fois de plus, le lecteur à se reporter, en guise de synthèse, au schéma actantiel de ce récit municipal en annexe (annexe 4, p. 77-80).

Cette construction narrative valide ainsi une des trois fonctions caractérisant la presse des collectivités locales pour Isabelle Pailliarth : celle de promotion du territoire, des activités et des personnalités locales (Pailliarth, I., 1993).

La ville « périphérique » vaudaise : la presse municipale comme contre-discours politique solitaire et *l'usine Tase* comme lieu de condensation de cette lutte

Au début des années 1980, Vaulx-en-Velin est déjà considérée localement comme une ville « périphérique », une ville de « banlieue ». L'historienne Michelle Zancarini-Fournel place en effet Vaulx-en-Velin aux prémices de l'histoire des rébellions urbaines dès le début des années 1970 parmi deux autres communes de l'Est lyonnais également très en vue (Vénissieux et Villeurbanne)<sup>354</sup>. Elle situe ainsi le premier incident émeutier à Vaulx-en-Velin en septembre 1971, dans la cité de la Grappinière construite après 1962 (la cité est livrée en 1966) « pour accueillir (...) des Français musulmans d'Algérie (les Harkis et leurs familles) » (Zancarini-Fournel, M., 2004, p. 9). Il s'agit de la deuxième expérience de grand ensemble (après celui de Bron) qui servira de logement à la main d'œuvre immigrée « bon marché » pour les besoins, entre autres, de l'usine Tase<sup>355</sup>. Cet épisode de 1971 se caractérise par la « mise à sac d'un magasin et bagarre collective avec les forces de l'ordre » (Blanchard, E., 2012, p. 34), événements relayés par la presse régionale (Le Progrès), friande de faits divers à cette époque (Zancarini-Fournel, M., op. cit., p. 12). Le traitement médiatique local<sup>356</sup> opère alors déjà une

---

<sup>354</sup> « L'histoire des rébellions urbaines est au croisement de plusieurs récits historiques possibles : une histoire de la ville, de l'habitat et des grands ensembles du très contemporain ; une histoire de l'immigration avec la transformation des politiques migratoires en 1973-1974 ; une histoire de l'éducation qui s'appuie sur différentes enquêtes : sur les « handicaps socio-culturels » de certains élèves, sur les violences scolaires (les premières études datent de 1975) et sur les travaux des géographes (une équipe lyonnaise, autour de Renée Rochefort, s'est intéressée dès 1974 à la scolarisation des enfants des familles maghrébines de l'Est lyonnais) ; une histoire économique et sociale portant sur les effets de la crise économique et des restructurations industrielles et financières, les fermetures d'usine et les licenciements ; une histoire politique, celle des politiques de l'État, mais aussi, en changeant d'échelle, des politiques régionales et municipales. Dans la région lyonnaise, trois communes sont particulièrement concernées : Vaulx-en-Velin (...) Vénissieux (...) et Villeurbanne » (Zancarini-Fournel, M., 2004, p. 6).

<sup>355</sup> Vaulx-en-Velin connaît une première vague d'immigration composée de réfugiés italiens (anti-Mussoliniens) puis espagnols (antifranquistes à partir de 1939), ainsi que de la main-d'œuvre provenant des pays de l'Est, servira à ces usines ainsi qu'à l'entreprise Gillet (qui deviendra Rhône Poulenc). La deuxième vague d'immigration se situe entre 1950 et 1975 et fournit une main-d'œuvre bon marché à l'usine Tase ainsi qu'à la construction de la ZUP (Zone à urbaniser en priorité) la Grappinière. Suivra le regroupement familial à partir de 1974 qui finira de nourrir l'identité vaudaise perçue aujourd'hui comme « multiethnique » et débouchant sur une richesse culturelle peu commune au regard de la soixantaine de nationalités représentées (notion de « ville-monde »).

<sup>356</sup> La résonance nationale de ces émeutes urbaines, en tant que balise mémorielle de cette histoire des émeutes urbaines, n'interviendra en effet qu'à partir de 1981 avec les incidents du quartier des Minguettes à Vénissieux : « *Cependant le phénomène n'est pas, avant 1981, constitué en événement, car il n'y a pas – à l'exception d'articles dans la presse locale, non relayés jusqu'en 1980 par la presse nationale – de construction médiatique de l'événement, d'où la disparition des mémoires et des récits de ces premières rébellions urbaines* » (Zancarini-Fournel, M., op. cit., p. 19).



construction dévalorisante de l'image de ce territoire à travers une stigmatisation de sa population cosmopolite et jeune (qualifiée de « délinquante »). La mairie communiste, en réaction à ces désignations dépréciatives et à cette image héritée et subie (Noyer, J., Raoul, B., 2011), se positionne du côté de cette population en mettant en avant les défaillances du système capitaliste qui crée des victimes sociales (Zancarini-Fournel, M., op. cit., p. 12), et ce, malgré l'aggravation de la situation (mise à sacs de locaux scolaires en 1975, premiers rodéos en 1978, Ibid). Cela a pour effet de l'isoler localement vis-à-vis de la presse locale dans un contexte institutionnel où la communication des villes et leur revendication identitaire restent encore fondées sur l'autonomie du territoire communal (Auboussier, J., in Bousquet, F., Smyrniaios, N., 2012, p. 103).

De plus, la méfiance historique des communes dites « périphériques » vis-à-vis de l'impérialisme et l'hégémonie de la ville-centre lyonnaise<sup>357</sup> reste prégnante et rend toute tentative d'entente intercommunale complexe<sup>358</sup>, difficulté dont héritera la Communauté Urbaine de Lyon à sa création en 1969. En outre, l'identité communiste et ouvrière vaudaise marquée<sup>359</sup> renforce une forte opposition politique vis-à-vis non seulement de Lyon, mais aussi celles des communes de la banlieue Ouest, plus bourgeoises et droitières. Pour ces raisons, et pour son hostilité plus générale vis-à-vis de la création de la C.O.U.R.L.Y.<sup>360</sup> et plus largement de « toute coopération intercommunale dépassant des objets limités » (Polère, C., 2013, p. 52), Vaulx-en-Verin reste une ville isolée tant sur le plan géographique et institutionnel (commune

---

<sup>357</sup> Franck Scherrer parle de « bipartition Lyon/banlieue » (Scherrer, F., 1995, p. 107).

<sup>358</sup> « (...) la méfiance de "l'impérialisme lyonnais" est largement partagée en banlieue, (...) il est difficile d'établir un climat de confiance entre des communes aux intérêts divergents, entre maires de banlieues agricoles et résidentielles de l'Ouest, et industrielles de l'Est, banlieues que tout, politiquement et socialement sépare » (Scherrer, F., 1995, p. 106-107). Cédric Polère signale par ailleurs une autre raison historique à cette méfiance, celle des tentatives avortées d'annexion de différentes communes « périphériques » de la part de Lyon : « Lyon tentera ensuite et jusqu'à la première guerre mondiale d'annexer tout ou partie de Caluire, Cuire, Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx-en-Verin, Bron, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon et Villeurbanne pour étendre son périmètre jusqu'aux limites de l'agglomération. Cette fois ce seront des échecs, et les communes alentours en garderont une rancœur si tenace que des décennies plus tard, la mémoire de l'"impérialisme lyonnais" rejaillira » (Polère, C., 2013).

<sup>359</sup> Rappelons que la municipalité de Vaulx-en-Verin est communiste de 1929 à 2014, et que l'arrivée du P.C. à la mairie en 1929 est largement à mettre à l'actif de l'activité de l'usine Tase.

<sup>360</sup> A l'occasion des débats sur le projet de loi de réforme des collectivités territoriales de 1966 qui conduira à la création de la C.O.U.R.L.Y. trois ans plus tard, Cédric Polère relève que « Les maires de petites communes ainsi que les importantes municipalités socialistes et communistes de l'est lyonnais (Villeurbanne, Bron, Vénissieux, Vaulx-en-Verin, Saint-Fons, Saint-Priest, Meyzieu, Pierre-Bénite, etc.) estiment que le projet réduit les compétences communales » (Polère, C., 2013, p. 52), « Les "petits maires", comme ceux des importantes municipalités socialistes et communistes de l'est lyonnais (Villeurbanne, Bron, Vénissieux, Vaulx-en-Verin, Saint-Fons, Saint-Priest, Meyzieu, Pierre-Bénite, etc.) crient haut et fort que le projet manifeste un "esprit centralisateur", car il réduit les compétences communales et ne prévoit pas de représentation des petites communes au conseil de communauté » (Ibid., p. 61).

« périphérique ») que sur le plan politique et discursif (« banlieue rouge » de l'agglomération lyonnaise).

L'inventaire du nombre d'articles de la publication municipale vaudaise Vaulx-en-Velin ma Ville (1980-1990)<sup>361</sup> évoquant l'usine Tase sur la période de fermeture (1980-1981) nécessite quelques précisions et un rappel de questions d'ordre méthodologique.

Nous avons en effet recensé 30 articles mentionnant l'usine. Néanmoins, le classement des articles s'est révélé parfois ardu face à une catégorisation incomplète de la publication concernant des blocs énonciatifs figurant sur une même page. Nous avons choisi ainsi de les distinguer face à un manque d'information concernant les classes d'objet d'information plus globales (page, dossier etc.). C'est surtout le numéro de février 1980 de la publication municipale qui a suscité le plus de doutes : sous la catégorisation paratextuelle « Infos » et une subdivision agrégative par le syntagme « Vie économique », nous relevons en effet sur deux pages, quatre blocs énonciatifs distincts mentionnant l'usine. Si la rubrique « Vie économique » unifie les articles en une scène énonciative spécifique (celle de la « vie économique »), nous avons néanmoins fait le choix d'isoler ces quatre blocs en autant d'articles en raison de leur référence différenciée à l'usine. Le premier article, argumentatif (« Quel gâchis ! »), critique les raisons invoquées par Rhône-Poulenc pour justifier la fermeture de l'usine en proposant une contre-argumentation socio-économique. Le deuxième, plus descriptif, est un mini-compte rendu du discours de vœux du maire de Vaulx-en-Velin, évoquant l'usine de manière plus médiatée (objet second de discours). Le troisième évoque directement la fermeture des usines de Vaise et de Vaulx-en-Velin en rapportant directement la réaction du maire suite à l'annonce de la direction de R.P. de la fermeture de ces sites. Le dernier est une brève informative (sous-rubricage « En bref ») de quelques lignes indiquant la publication de la contre-expertise économique commandée par la C.G.T. qui avait occasionné un long article dans *Le Progrès*. Ces difficultés sont toutefois largement minoritaires dans le corpus<sup>362</sup> mais il nous a paru utile de les préciser ici.

La deuxième difficulté du recensement tient à la mention régulière, dans les contenus du journal, des « cités T.A.S.E. » renvoyant au quartier jouxtant l'usine et dédié à l'origine au logement de ses travailleurs. Nous avons choisi de ne pas comptabiliser les articles qui faisaient

---

<sup>361</sup> Selon l'archiviste de la municipalité de Vaulx-en-Velin, le premier bulletin d'information de la commune de Vaulx-en-Velin paraît au 1<sup>er</sup> trimestre de 1947.

<sup>362</sup> Cela ne concerne en effet que trois articles sur l'année 1980 : les deux possibilités de recensement font passer les articles de 14 à 17 articles. Nous avons donc choisi de retenir la fourchette haute de ce dénombrement.

une référence toponymique à ce quartier par le biais de cette appellation. Ce choix comporte des risques et reste discutable car la simple évocation de la cité en tant que « cité Tase » constitue une forme d'aiguillon mémoriel lié à l'usine. Mais dans l'optique comparative avec la Rhodiaceta, nous nous focalisons ici uniquement sur les références à l'espace de travail de l'usine, et nous amputons de notre corpus les articles mentionnant la « Tase » comme un lieu d'habitat (quartier de la Tase).

Dans le cadre médiatico-institutionnel décrit plus haut et contraignant pour la ville de Vaulx-en-Velin, la presse municipale devient une tribune politique et joue un rôle de contre-discours. En effet, et contrairement au contenu de son homologue lyonnaise à propos de la Rhodiaceta, la fermeture de l'usine Tase fait l'objet d'un traitement important dans ses contenus, et ce, dans une tonalité politique très virulente et conflictuelle.

Sur les 30 articles évoquant l'usine sur la période des deux années 1980-1981, ceux-ci sont concentrés pour moitié sur les 6 numéros de Vaulx-en-Velin ma Ville couvrant la période de pré-fermeture (15 articles entre le n°1 de février 1980 et le n°6 juillet 1980). Évidemment, ce constat quantitatif, qui ressemble à celui de la presse locale, renvoie à une attention municipale et revendicative au présent du présent de la mobilisation afin d'infléchir les décisions sur la fin annoncée de l'activité de l'usine : l'heure est à la contre-argumentation vis-à-vis du discours de la direction de Rhône-Poulenc. Les occurrences sont plus espacées après la fermeture de juillet 1980 (15 articles entre septembre 1980 et novembre 1981), et le type de référence à l'usine se modifie. En effet, si, lors de la période pré-fermeture, nous dénombrons 11 articles à référence directe<sup>363</sup> (usine comme objet premier de discours) et 4 à référence médiatée<sup>364</sup> (usine comme objet second de discours), ce déséquilibre s'inverse dans la période d'immédiate post-fermeture avec 3 articles à référence directe et 12 articles à référence médiatée.

---

<sup>363</sup> Deux de ces onze articles ont fait l'objet de questionnements quant à leur appartenance à l'une ou l'autre catégorie (référence directe ou médiatée). D'abord, l'article du numéro de mars 1980 (« Défendre l'existence de l'US Vaulx et de l'UB Vaulx clubs d'entreprise de RPT ») qui relève de répercussions locales liées à la fermeture de l'usine mais que nous avons tout de même choisi de catégoriser dans « référence directe » puisque l'objet de l'article concerne une émanation directe de l'usine (clubs sportifs d'entreprise de RPT). Un autre bloc énonciatif a posé souci puisqu'il ne s'agit pas d'une production journalistique : c'est une production discursive d'un lecteur dans la rubrique « Courrier des lecteurs ». Si cela n'est pas un discours journalistique, il relève néanmoins d'une « référence directe » à l'usine dans les contenus du journal municipal justifiant ainsi pour nous son appartenance à la catégorie.

<sup>364</sup> Deux de ces quatre articles figurent d'ailleurs dans le numéro « charnière » de juillet-août 1980 qui fait la bascule entre la première et la deuxième période. Ces deux articles interviennent dans un contexte où la fermeture de l'usine est actée, où la revendication n'a plus lieu d'être.

Premièrement, et contrairement à la publication municipale lyonnaise, la forte attention à l'usine et à son maintien dans la première sous-période justifie donc le combat discursif dont elle fait l'objet et un statut premier dans les discours. Ainsi la référence directe à l'usine apparaît dans des articles revendicatifs qui s'opposent fortement à la fermeture de R.P.T. à Vaulx-en-Velin et dont la titraille montre d'emblée une ponctuation expressive – articles « Quel gâchis ! », « La casse de deux usines », « Rhône sans textile ? » (n°1 février 1980), « Les travailleurs de RPT auront payé 3 fois leurs maisons ! » (n°2 mars 1980). L'emploi notamment des points d'exclamation témoigne de la valeur affective que le journal apporte à son discours et l'expression d'une émotion liée à la décision de fermeture : ici la colère. Cette expressivité se retrouve dans les contenus à travers l'utilisation de questions oratoires qui affermissent le positionnement du journal et donnent force et incarnation au débat : « Combien de fois et à quel prix les travailleurs auront-ils payé leurs maisons ? » (n°2 mars 1980), « *Mais encore une fois cher à qui ? (...) Qui dit déficit de la Sécurité Sociale ?* » (n°4 mai 1980), « *Dès lors une question s'impose : les pouvoirs publics ne serviraient-ils qu'à exécuter les volontés des multinationales ?* » (n°4 mai 1980), « Que faut-il en penser ? » (n°5, juin 1980).

Sans entrer dans les détails d'analyse discursive que nous développons plus bas, signalons néanmoins que le discours du journal n'est en aucun cas lissé et prend clairement et politiquement parti (nous le verrons à travers la stigmatisation violente des coupables) contre les décisions de fermeture de l'usine et plus globalement, contre les décisions économiques (R.P.T.) ou politiques nationales (gouvernement) comme locales (C.O.U.R.L.Y., Lyon).

Dans la deuxième période, ce ton politique ne change pas et le discours du journal reste revendicatif, mais c'est la focale qui se déplace. En effet, la publication construit une forme de dramatisation de la fermeture en soulignant ces conséquences désastreuses pour le quartier, l'usine étant établie une nouvelle fois en cause du dépérissement du quartier, de la commune, voire du pays, dans une focale qui va du micro-local au national :

« (...) **ce quartier meurtri** par la disparition de RPT. » (n°7 septembre 1980), « Le préjudice causé par la fermeture de RPT aux travailleurs et à leurs familles, ainsi **qu'à la commune toute entière** est considérable, aussi bien au point de vue **de l'intérêt national** et du développement économique **de notre ville** que du point de vue financier. » (n°8, octobre 1980), « fruits des luttes incessantes menées par les élus avec la population dans un contexte difficile (*en 80, fermeture de RPT et de 20 classes*) (...). » (n°11, mars 1981), « Après la fermeture de Rhône-Poulenc : *quel cadre de vie, quel devenir pour ce quartier (équipements, amélioration de l'habitat, emploi...)* » (n°13, avril-mai 1981), « (...) dans ce quartier de travailleurs, meurtris par la disparition de RPT » (n°15, juillet 1981).

La figure de R.P.T. intervient davantage à la marge dans des articles ne la prenant pas pour objet, et devient une illustration, un exemple-type des difficultés vaudaises, et qui apparaît donc

de façon médiatée. Par exemple on trouve ce procédé dès l'édition charnière juillet-août 1980 (Vaulx-en-Velin ma Ville n°5) concernant un article prenant pour objet l'inauguration d'une avenue vaudaise (article « Inauguration d'une avenue Garibaldi ») avec une chute qui insère l'exemple vaudais de manière peu naturelle et alambiquée :

« *Honneur à Garibaldi et à ceux qui s'inspirent de son histoire en combattant pour l'unité nationale, pour la souveraineté et la coopération internationale, en combattant pour pouvoir vivre au pays, ce que le trust RPT met en cause en fermant la principale usine de Vaulx* » (n° 6 juillet-août 1980).

Ou encore dans un article de la même édition et où le statut exemplaire de l'usine est mobilisé comme illustration des fermetures d'usine orchestrées à la fois localement comme nationalement :

« En résumé, on a construit des logements à Vaulx-en-Velin, on y a parqué les travailleurs rejetés de Lyon et de Villeurbanne, mais on n'a pas créé pour eux les emplois nécessaires. Pis encore : avec l'accord du gouvernement, on y encourage la fermeture des usines. **C'est l'exemple connu de Rhône-Poulenc Textile**, qui après le 1er juillet ne comptera plus que 60 emplois. Au lieu de 1.500 il y a quelques années... » (article « au cœur des préoccupations des Vaudais », Vaulx-en-Velin ma Ville n°6, juillet-août 1980).

De la même façon, l'usine apparaît encore une fois de manière tristement exemplaire en objet second de discours lors de « récits d'individus » (Wrona, A., 2005, p. 95), célébrations épидictiques de « figures » du territoire, et toujours comme illustration des difficultés d'un quartier, et plus globalement d'une commune : le prêtre de la paroisse qui décède en septembre 1980 – un portrait médiatique dans l'article « Le père Teyssier est mort », à partir du discours du maire « « En effet beaucoup des premiers ouvriers de l'usine (devenue par la suite RPT) furent des immigrés italiens. », ou du journal « Pour cet homme dont le plus grand souci était les plus pauvres, partageait souvent leurs luttes dans ce quartier **meurtri par la disparition de RPT** » (n°7 septembre 1980), une figure qui réapparaît dans un autre portrait « Hommage public à Maxime Teissier, Joséphine Peyri, Marcel Achard et Pierre Maître » (n°15 juillet 1981) et dont la célébration vient là encore du discours du maire lui-même : « *cet homme de cœur, dont le plus grand souci était d'être aux côtés des plus démunis, qui partageait leurs luttes dans ce quartier de travailleurs, **meurtris par la disparition de RPT.*** ». Notons la grande symétrie littérale dans ces deux phrases quasi-identiques (même construction, même lexique) dévoilant un même locuteur (la mairie) derrière deux sujets parlants différents (le journal municipal, le maire) -. Cependant, l'usine apparaît parfois en tant qu'exemple positif du passé, à partir de la mise en avant d'une figure syndicale locale dans une pleine page de la publication – interview de Paul Dufour, secrétaire général de l'Union Locale C.G.T., article « Paul Dufour, secrétaire général de l'Union Locale C.G.T. » (n°12, avril 1981) où il fait le bilan des actions de l'année précédente et se projette dans celle de l'année suivante. L'usine apparaît pour signifier son importance syndicale passée : « *L'Union Locale CGT de Vaulx-en-Velin est certainement la plus grande association de Vaulx-en-Velin puisque nous comptons 893 adhérents(es) en 1980, répartis dans 27 entreprises (plus de 1200 il y a 2 ans avec RPT)* » - Ces figures correspondent à l'identité territoriale vaudaise que veut construire la municipalité

et empreinte de positionnement politique à gauche (aide aux plus pauvres, luttes sociales etc., par une figure religieuse et une figure syndicale).

Dans les articles à référence médiatée sur toute la période 1980-1981, l'usine apparaît comme l'illustration locale d'un problème politique national.

Ensuite, en considérant l'ensemble des articles de la période 1980-1981, plutôt que d'analyser des rubriques très diversifiées, éclatées et dont le manque de précision (quelle conclusion tirer d'une rubrique intitulée « infos », majoritaire dans nos articles<sup>365</sup> ?) et cohérence (neuf catégorisations de rubrique différentes...) ne leur confèrent que peu d'intérêt heuristique, nous préférons regrouper les articles en nous intéressant, de manière ouverte, à leur angle d'approche quand la référence à l'usine apparaît. Mais cette diversité catégorielle nous permet néanmoins l'assertion suivante : la fermeture de l'usine touche tous les secteurs de la vie locale. En effet, la fermeture est tellement prégnante localement qu'elle contamine des articles prenant pour objet d'autres éléments de la vie locale que l'aspect strictement économique de l'activité de l'usine : par exemple l'article de mars 1980, « Défendre l'existence de l'US Vaulx et de l'UB Vaulx clubs d'entreprise de RPT » (n°2, mars 1980), classé dans la rubrique « Sports », ou encore l'article « Les travailleurs de RPT auront payé 3 fois leurs maisons ! », classé dans la rubrique « Logement », qui démontrent de l'emprise locale de l'usine et des répercussions en chaîne liées à sa fermeture : sur les clubs sportifs du quartier, sur les problématiques de logements liées aux cités appartenant à l'usine etc.

Ainsi, comme la presse locale, mais de manière plus affirmée politiquement et pour contrecarrer les justifications de la direction de R.P.T. quant à la fermeture de l'usine, le journal municipal oppose un contre-discours à base socio-économique, chiffré – article « Rhône-Poulenc. Quelques chiffres éloquentes », Vaulx-en-Velin ma Ville n°4, mai 1980 -, et selon une double focale (locale/nationale) que nous percevons dans l'article « Quel gâchis » de février 1980 : « *C'est l'intérêt national comme celui de la population vaudoise qui est mise en cause* » (n°1, février 1980).

Nous y trouvons d'abord une focale nationale articulée à un horizon temporel : « Vaulx-en-Velin est la **seule usine en France** à fabriquer du fil synthétique industriel et cette production qui couvre 40% des besoins de notre pays, **possède un réel avenir**. (...) *Les techniciens de cette usine ont mis au point des procédés*

---

<sup>365</sup> Sur l'ensemble de la période (pré- et immédiate post-fermeture), nous référençons 13 articles sous la rubrique « Infos », 4 éditos du maire, 4 articles dans « Dossier », 3 articles et une brève dans « Vie économique », un article dans « Logement », un article dans « Sports », un article dans « Visage », un article dans « Au conseil municipal », un article dans « Environnement », un texte sans rubrique mais qui a une fonction d'agenda (annonce d'un événement), et un message dans le « Courrier des lecteurs ».

*d'avant-garde ; ce sont ces mêmes techniques qui ont contribué à la modernisation d'une unité polyester suisse et de la safa espagnole. (...) L'exportation qui représente 30 % de la production française va cesser. Le déficit de notre balance commerciale passerait de 12 à environ 18-20 milliards. Notre pays devra importer de Suisse ou d'Espagne ses besoins en fil industriel* » (n°1, février 1980).

L'usine est ainsi présentée comme une figure d'exception nationale (« seule usine en France », « procédés d'avant-garde ») et d'exemplarité internationale (« techniques (...) ont contribué à la modernisation d'une unité polyester suisse et de la safa espagnole ») qui renforce un gâchis multi-scalaire : l'exceptionnalité de l'usine, au niveau de sa production, autorise, pour le journal et par une attention au futur, d'assurer sa pérennité dans le temps : « possède un réel avenir », l'adjectif « réel » renforce l'aspect performatif de l'affirmation dans sa prétention à faire advenir ce qu'elle énonce. Cette expression du regret est renforcée, dans sa teneur émotionnelle, par une photographie représentant une cheminée de la Tase à l'horizontal (de la même façon que dans l'article du Progrès du 8/01/1981), donc détruite, métaphore métonymique de la fermeture globale de l'usine (annexe 3, p. 67). Une autre photographie représente les machines à l'intérieur de l'usine, empreinte iconique d'une activité bientôt conjuguée au passé et illustration du gâchis décrit dans l'article (usine, figure d'exception au niveau de sa production). Ensuite, à travers cette critique, une focale locale qui exprime une attention à l'intérêt collectif territorial, qu'il soit social (« Des centaines de travailleurs risquent d'être privés d'emploi ; l'usine de Vaulx dispose d'un personnel qualifié dont les compétences seront inexploitées »), ou communal (« La fermeture de RPT entraînera pour la commune une baisse de ses ressources fiscales (15% du budget) et aura des retombées graves pour l'environnement : commerce, artisanat, sous-traitants de la région qui travaillaient pour RPT »).

Nous trouvons cette même stratégie argumentative dans les autres articles même s'il apparaît peu fécond d'en faire un référencement exhaustif.

Les désignations de l'usine s'inscrivent par ailleurs dans ce rapport dual (focale « micro » renvoyant au territoire communal vaudais / focale « macro » renvoyant au territoire national) entretenu par le journal et participant à la construction de l'usine en figure d'exception : exception locale (donne de l'emploi et de l'activité au territoire), exception nationale (seule usine fabriquant un type de production).

Dans ce cadre, la référence à l'usine reste liée au groupe qui la possède et responsable de la fermeture : « RPT », « entreprise RPT » etc. Ce type de désignation maintient, par ailleurs, une confusion entre l'évocation du site qui ferme - « maintien de RPT », « les travailleurs de RPT » etc. - ou de la direction responsable de cette fermeture - « tactique de RPT », « Il est intolérable que RPT se désengage » -.

Quatre articles semblent néanmoins adopter une focale plus régionale (ou « meso ») à travers l'évocation de l'usine de Vaise accolée à l'usine vaudoise dans le cadre de la condamnation politique de la fermeture des usines textiles Rhône-Poulenc de la région. Dans ces contextes d'énonciation plus régionaux que municipaux, la désignation de l'usine vaudoise articule raison sociale et complément d'appartenance territoriale pour la différencier des autres usines de même raison sociale touchées par les décisions du groupe : « site de RPT Vaulx » ou « RPT de Vaulx-en-Velin », ou encore « *site de l'usine RPT à Vaulx-en-Velin* ».

Ensuite, et c'est logique, l'échelle temporelle se déplace quelque peu entre sous-période « pré » et sous-période d'immédiate post-fermeture. Si la première semble davantage porter une attention au présent centrée sur la mobilisation sociale et politique et l'incitation à l'action pour le maintien de l'usine, la fermeture est toutefois souvent présentée comme actée, en soulignant de manière dramatique les répercussions économiques et sociales pour le territoire. En effet, l'article « Quel gâchis ! » de février 1980 insiste sur les conséquences de la fermeture de l'usine en la présentant comme un « gâchis » (voir plus bas). Ainsi, ce « gâchis » est une anticipation certaine de la fermeture future qui n'est pourtant pas encore réelle en février 1980 : utilisation d'un futur de certitude quant à ses conséquences (« La fermeture de RPT entraînera pour la commune *une baisse de ses ressources fiscales (...) et aura des retombées graves pour l'environnement (...)* »), et non du conditionnel.

Cet effet d'insistance et de certitude dramatise la gravité de la situation locale, et produit paradoxalement une nécessité de réaction et une incitation, voire une injonction à la mobilisation, de la part du journal, pour enrayer ce processus « certain », et que l'on trouve également dans d'autres articles de la période.

Puis, des articles soulignent les réflexions urbanistiques en aval de la fermeture, présentées comme « urgentes » quand cette dernière se rapproche et devient ainsi de plus en plus « réelle », démontrant par là une forme de fatalisme de la part du journal et un déplacement de l'échelle temporelle vers le futur : « (...) *c'est la fermeture de l'usine de l'usine qui fait que* [rapport de causalité certaine introduite par le pronom démonstratif « c'est »] **la question du devenir des Grandes Cités et de leurs locataires se pose.** [le journal se tourne vers l'avenir] (...) *il appartient avant tout aux acquéreurs qui traiteraient avec RPT de supporter les frais de réhabilitation ou de rénovation des habitations, et de financer pour leur plus grande part les aménagements complémentaires urgents* [questionnements urbanistiques une fois la fermeture actée] (...) » (article « rénovation des « grandes cités » RPT » (n°5, juin 1980), « *Pis encore : avec l'accord du gouvernement, on y encourage la fermeture des usines. C'est l'exemple connu de Rhône-Poulenc Textile, qui après le 1er juillet ne comptera plus que* [futur de certitude] *60 emplois. Au lieu de 1.500 il y a quelques années...*



[expression du regret de la période passée] » (article « au cœur des préoccupations des vaudais » n°6, juillet-août 1980).

Toujours très critique politiquement, le journal a ainsi du mal à se situer entre une posture fataliste d'une irrémédiable fermeture et une posture d'espoir dans la possibilité du maintien de l'usine et dans l'incitation à la mobilisation ; un malaise que son discours trahit parfois : « Nous avons des atouts : *en ZUP et hors ZUP, 62 hectares disponibles pour l'activité industrielle et commerciale, plus encore : 85 hectares si l'on tient compte du site RPT* » (n°6, juillet-août 1980). La fermeture de l'usine reste hypothétique pour le journal (l'emploi de la conjonction « si » introduit une subordonnée conditionnelle).

La deuxième sous-période confirme ce changement d'échelle temporelle qui se dirige vers le futur et l'urgence de la réhabilitation du secteur. Par exemple, l'usine apparaît en objet second de discours dans la plupart de ces articles, et souvent dans des réflexions municipales liées à l'emploi, l'industrialisation de la surface abandonnée par R.P.T. :

« (...) les réalisations en cours ou à venir, fruits des luttes incessantes menées par les élus avec la population dans un contexte difficile (en 80, fermeture de RPT et de 20 classes) (...) » (article « Réceptions », Vaulx-en-Velin ma Ville n°11, mars 1981).

« (...) les quelques chefs d'entreprises qui voudraient s'installer sur le site industriel de Vaulx ou y développer leurs entreprises existantes » (Article-dossier « Le budget 1981 et son contexte », Vaulx-en-Velin ma Ville, n°12 avril 1981).

En lien avec ces problématiques urbaines, l'usine est ainsi parfois évoquée comme un espace matériel à investir : « Mobilair, situé à Vaulx sur le terrain de RPT licencie 24 personnes et impose le chômage technique aux 16 travailleurs restant » (article « SECOMA-JULIEN MEGE E.G.E.T. ... et autres. De nouveaux licenciements », n° 15, juillet 1981).

Mais, ce faisant, la revendication et la coloration politique du discours restent très prégnantes dans le journal, notamment dans la stigmatisation des responsables de la situation que vous analysons plus précisément dans la partie suivante :

« Tandis que Rhône-Poulenc court investir à l'étranger (dernièrement aux USA) avec le plus grand profit, la ville qu'il avait fait naître en 1925 pour ses besoins, se meurt d'une lente asphyxie » (« L'avenir des cités T.A.S.E. », n°16, octobre 1981).

De la même façon, les trois articles à référence directe adoptent une échelle temporelle qui se dirige vers l'avenir du secteur à partir d'un angle urbanistique : articles « Le trust RPT contraint à faire des concessions » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°8, octobre 1980), « Exposition et consultation sur l'avenir du quartier de la Côte et des cités TASE » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°13, avril-mai 1981), « L'avenir des cités T.A.S.E. » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°16, octobre 1981).

L'attention du journal municipal se porte alors davantage vers le futur, même s'il est présenté comme incertain si l'on considère les difficultés du présent :

« Combien d'entreprises s'installeront-elles à la place de RPT ? Quand ? Combien d'emplois procureront-elles à notre population ? Autant de questions auxquelles la direction du trust RPT reste sourde ou ne peut apporter de réponse. Outre la disparition de ressources fiscales importantes (taxe professionnelle), la ville devra améliorer ou créer certains équipements qu'elle récupère : pour ne citer qu'un exemple la participation du comité d'établissement contribuait chaque année au départ de 250 enfants en centres de vacances : qui en prendra le relais, sinon la ville, sur les impôts locaux payés par l'ensemble des familles vaudaises ? De même la ville supportera de nouvelles charges de voirie et l'entretien des espaces verts. » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°8, octobre 1980).

« Après la fermeture de Rhône-Poulenc : quel cadre de vie, quel devenir pour ce quartier (équipements, amélioration de l'habitat, emploi...) » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°13, avril mai 1981)

Outre une attention urbanistique et la continuation des désignations des coupables sur fond politique (« l'immense désastre que provoque le groupe Rhône-Poulenc », n°8 octobre 1980) c'est également les répercussions sur le budget communal qui inquiètent la publication municipale (car la commune périphérique de Vaulx-en-Velin est « pauvre ») en revenant régulièrement dans ses contenus :

« (...) ne se préoccupant pas un seul instant du tort causé à notre budget », « La fermeture de RPT entraînera pour la commune une baisse de ses ressources fiscales (15% du budget) » (n°1, février 1980).

« Les répercussions sur le budget de la ville elle-même, qui par la fermeture de RPT non seulement perdrait une taxe professionnelle importante (plus de 7 % de ses ressources fiscale), mais se trouverait en face de nouvelles charges en matière d'équipements sociaux. » (n°5, juin 1980).

« Outre la disparition de ressources fiscales importantes (taxe professionnelle) » (n°8, octobre 1980).

« Concernant notre économie, **la fermeture de l'usine RPT et la crise, n'a pas facilité** le remplissage des zones industrielles. C'est un facteur de déséquilibre au niveau de l'emploi, mais aussi au niveau des finances locales : le départ de RPT, c'est 180 millions AF en moins dans le budget communal » (article-dossier « Impôts locaux : quelques réponses à quelques questions », Vaulx-en-Velin ma Ville, n°16, octobre 1981).

La condamnation de la fermeture de l'usine est donc aussi corrélée ici à un intérêt et une logique d'acteur (celle du pouvoir municipal, de ses finances), ce qui érige donc l'institution municipale en destinataire et destinataire de la « quête ». De plus, l'incertitude de l'avenir est liée à la fermeture de l'usine Tase qui est, comme celle de la Rhodiaceta pour le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, établie en cause originelle des problèmes territoriaux dans le journal municipal - fermeture qui « n'a pas facilité le remplissage des zones industrielles », qui est « un facteur de déséquilibre » pour l'emploi et les finances locales etc. —

Par ailleurs, malgré ces nombreuses occurrences, nous ne relevons aucune remontée en Une de cet événement de la fermeture de l'usine dans Vaulx-en-Velin ma Ville, ni même d'autre événement lié à l'usine, sur la période 1980-1981 : le discours médiatique négatif et donc peu valorisant que suscite la fermeture serait un facteur explicatif de cette non-remontée en Une, vitrine du journal, de l'institution et du territoire qu'il représente.

Globalement, les articles insistent, nous l'avons vu, sur les conséquences désastreuses de la fermeture de l'usine en termes économique, social et urbanistique, et la responsabilité de Rhône-Poulenc s'établit à partir d'un lexique catastrophiste et dénonciateur qui exprime un fort regret :

« **La condamnation à mort** de trois unités Rhône-Poulenc-Textile dont celle de Vaulx-en-Velin **par la direction de Rhône-Poulenc aggrave les gâchis, contribue à l'abandon de notre indépendance économique et constitue un facteur de crise.** (...) Dès lors les restructurations avec le redéploiement à l'étranger vont bon train et multiplient les gâchis.

- **Gâchis économique :** (...)

- **Gâchis technologique :** (...)

- **Gâchis humain et technique :** (...)

- **Autres aspects du gâchis :** (...) » (article « Quel gâchis ! », n°1 février 1980)

« Non satisfaite **de casser l'outil de travail qu'est l'usine de Vaulx**, construite il y a 50 ans, **la direction de RPT vend les villas.** » (n°2, mars 1980)...

« Une compensation de **l'immense désastre que provoque le groupe Rhône-Poulenc par sa décision** ne saurait être chiffrée car au **désastre humain et social s'ajoute le gaspillage** de nos richesses économiques » (article « Le trust RPT contraint à faire des concessions », Vivre à Lyon n°8, octobre 1980).

Le journal insiste de manière récurrente sur « l'abandon » de la commune par le groupe, et ce malgré une bonne santé financière<sup>366</sup>, une manière de rappeler le lien de filiation entre l'usine et Vaulx-en-Velin (nous l'avons déjà vu dans la presse locale) : « Le trust a **laissé à l'abandon** son patrimoine immobilier », « (...) **l'abandon national** sur le plan économique et **à l'abandon** de responsabilités quant à la cité Tase » (n°2, mars 1980), « **abandon national** de notre économie », « **liquider** la seule usine en France produisant du fil industriel » (n°4 mai 1980), « Une usine **abandonnée** pour les besoins du profit » (n°13, avril-mai 1981).

Les qualificatifs et les modalisations du journal sont ainsi univoques. La figure de la direction, outre sa culpabilité, se voit accusée d'irresponsabilité - « **en se déchargeant de toute responsabilité** dans la grande cité. (...) Par surcroît, la direction cherche à se **décharger** des travaux de rénovation (...). Il est **intolérable** que RPT se désengage aussi facilement des **responsabilités** qui lui incombent » (article « Les travailleurs de RPT auront payé 3 fois leurs maisons ! », n°2, mars 1980) « (...) il faut souligner les **responsabilités de la société RPT en rappelant le rôle qu'elle a joué dans l'affaire** » (article « rénovation des « grandes cités » RPT », n°5, juin 1980) - et de manipulation insidieuse qui cache une véritable « liquidation » - « (...) toutes les « annonces » faites par le groupe Rhône-Poulenc **n'ont qu'un objectif : à moins de deux mois de la fermeture, "faire passer en douceur" la liquidation de RPT** » (« A propos de la soi-disant « reconversion de RPT ». Un communiqué du maire de Vaulx-en-Velin, Vaulx-en-Velin ma Ville n°5, juin 1980).

---

<sup>366</sup> « *Le groupe RP se porte fort bien. Organisant le déclin en France, investissant à l'étranger, il amasse les profits.* (...) » (brève « Rhône-Poulenc. Quelques chiffres éloquentes », n°4, mai 1980).

Ce que montre ce dernier exemple, c'est que le point de vue revendicatif et politique du journal municipal prend encore plus d'ampleur si nous considérons la mobilisation quasi-exclusive de la figure du maire de la ville (le corps politique) comme seul porte-voix discursif de la contestation. Le discours de l'édile local à propos de l'usine est en effet très présent dans le journal municipal, et ce, sans filtre discursif ou lissage énonciatif : les énoncés rapportés dans des éditoriaux (quatre qui évoquent l'usine sur l'ensemble de la période<sup>367</sup>) ou sous d'autres formes (paroles rapportées lors de discours de vœux annuels<sup>368</sup>, dossier sur le budget municipal ou la sécurité<sup>369</sup>, communiqués<sup>370</sup> etc.) sont là aussi des tribunes politiques souvent très virulentes et participent largement à la construction d'identité narratives « coupables » et responsables de la situation socio-économique difficile de Vaulx-en-Velin.

Cette présence discursive du maire-conseiller général est prégnante de manière générale dans la publication puisqu'un éditorial d'une page introduit chaque numéro. Le maire y délivre un discours toujours offensif et critique à l'égard des instances politiques extérieures à la commune (C.O.U.R.L.Y., la ville-centre lyonnaise et le gouvernement giscardien pour l'essentiel) : « Enfin, que le gouvernement et sa majorité entendent transférer toujours plus de charges sur les communes sans ressources correspondantes (...) » (Editorial « Nulle fatalité », Vivre à Lyon n°1, février 1980), « *C'est dire que le Président de la République, le Premier Ministre, le Gouvernement ont pour objectif d'aller plus loin encore dans l'utilisation de la crise pour cependant maintenir très haut les profits des grandes féodalités capitalistes. (...) Et toujours plus de chômeurs et d'entreprises fermées, toujours plus d'impôts de toutes sortes. Bref ! C'est l'austérité accentuée pour les travailleurs et leurs familles avec ses conséquences graves pour d'autres couches laborieuses. (...) Ah ! Pour les belles paroles Giscard et Barre excellent.* » (Editorial « Ces gens-là, monsieur ! », n°2, mars 1980), « (...) la duplicité giscardienne, la contradiction profonde entre les discours et les actes du pouvoir (...) » (Edito « Réflexions sur quelques courriers et lectures d'août », n°7, septembre 1980). « (...) vos impôts servent (...) à éditer (...) "COURLYON", organe de propagande de la majorité giscardienne, injurieux pour les maires (...). La dite COURLY a fidèlement appliqué les plans gouvernementaux, en créant dans nos banlieues des ghettos de la misère et du chômage. (...) Nous vous appelons à résister à cette volonté de domination autoritaire de cette majorité giscardienne et de ceux qui se font ses alliés, à Villeurbanne ou ailleurs. La COURLY est un organisme antidémocratique » (Editorial « Défendez le blason de Vaulx-en-Velin contre la COURLY », Vaulx-en-Velin ma Ville n°9, novembre-décembre 1980<sup>371</sup>).

---

<sup>367</sup> N°1 février 1980, n°7 septembre 1980, n°11 mars 1981, n°12 avril 1981.

<sup>368</sup> Entrefilet « Dans l'intérêt de tous, coopérons » (n°1, février 1980), « Réceptions » (n°11, mars 1981).

<sup>369</sup> Dossier « Impôts – Loyers et Charges – Emploi – Sécurité publique – Equipements – Transports », article « Au cœur des préoccupations des Vaudais », Vaulx-en-Velin ma Ville n°6, juillet-août 1980. Dossier « Sécurité », article « Résoudre le problème dans son ensemble », Vaulx-en-Velin ma Ville, n°17, octobre 1981.

<sup>370</sup> « A propos de la soi-disant « reconversion de RPT ». Un communiqué du Maire de Vaulx-en-Velin » (n°5, juin 1980).

<sup>371</sup> Article hors-corporis (ne fait pas référence à l'usine Tase mais utile à l'analyse).

Nous retrouvons globalement cette critique virulente dans d'autres articles qui rapportent les propos du maire et qui confirment la solitude politique de la municipalité vaudaise, rétive à toute forme de coopération intercommunale, dans le contexte du début des années 1980 :

« *Mais je ne saurais terminer sur cette question de fiscalité sans dénoncer l'application du "taux unique COURLY" imposé par MM. Collomb [maire de Lyon] et Hernu [maire de Villeurbanne], nouvelle source d'aggravation des impôts locaux sans qu'elle apporte un seul centime supplémentaire de ressource aux autres communes* » (article « au cœur des préoccupations des Vaudais », n°4, juillet-août 1980).

Ainsi, cette posture politique offensive reste de mise quand nous nous intéressons à l'usine Tase et à la décision de fermeture que la mairie fustige. C'est évidemment la direction de Rhône-Poulenc - et le groupe qu'elle représente Rhône-Poulenc, très souvent qualifié de « trust »<sup>372</sup> (connote la puissance du groupe) par le discours municipal - qui est vilipendée au premier chef par le maire, et qui endosse la casquette du « coupable » :

« Et voici que le groupe Rhône-Poulenc, après avoir tenté d'endormir les travailleurs, accélère le mouvement de liquidation et décide de fermer l'entreprise RPT en juillet, sans souci du mal causé aux travailleurs et à leurs familles, (...) ne se préoccupant pas un seul instant du tort causé à notre budget, ni de compensations que Rhône-Poulenc devrait bien à notre commune ne tenant non plus jusqu'ici, aucun compte des interventions du Maire et du Conseil municipal, ni des actions menées par eux avec les intéressés et la population même » (Edito « Nulle fatalité », n°1, février 1980).

« Le groupe multinational Rhône-Poulenc qui a augmenté ses profits de 183,3 % d'un an sur l'autre, n'a pris aucune disposition ni pour les travailleurs, ni pour la population qui vit autour de l'usine, ni pour la ville de Vaulx-en-Velin » (article « La casse de deux usines », n°1, février 1980).

« (...) ce que le trust RPT met en cause en fermant la principale usine de Vaulx » (n° 6 juillet-août 1980).

« Après la décision de fermer l'entreprise de Vaulx-en-Velin, le trust de Rhône-Poulenc poursuit **sa course aux profits** en vendant à ses travailleurs les villas de la petite cité (...) » (article « Les travailleurs de RPT auront payé 3 fois leurs maisons ! », n°2, mars 1980).

« Il ne serait pas équitable que la ville, donc tous les habitants de Vaulx-en-Velin, supporte **la carence et le désengagement du trust Rhône-Poulenc** » (article « rénovation des « grandes cités » RPT », n°5, juin 1980).

L'ironie est également parfois de mise dans cette stigmatisation corrosive : « Au fait, à Vaulx-en-Velin, qui a fermé l'usine Rhône-Poulenc Textile ? Le Conseil municipal ? » (Article « Taxe professionnelle : les grandes manœuvres (électorales) des organisations patronales », n°12, avril 1981). L'utilisation ironique de questions oratoires fait appel ici à un savoir préalable du lecteur : être au courant que la direction de R.P.T. a décidé de fermer l'usine Tase. Là encore, la municipalité se veut non seulement la garante de l'intérêt local en pointant les conséquences néfastes de la fermeture sur le territoire

---

<sup>372</sup> Définition du Trésor de la Langue Française Informatisé : « Entente entre plusieurs entreprises pour établir un monopole de fait et revêtant des formes différentes selon qu'elles conservent ou non leur individualité. » <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?12;s=1437243750;r=1;nat=;sol=1;>

vaudais, mais également de l'intérêt national lorsqu'il en souligne les répercussions socio-économiques sur le territoire français :

« Et pour que ce soit plus juteux encore, Rhône-Poulenc liquide le textile, brade le patrimoine national, investit... mais à l'étranger (tant pis pour l'emploi) (...) » (Editorial « Réflexions sur quelques courriers et lectures d'août », n°7, Vaulx-en-Velin ma Ville, septembre 1980).

Cependant, la direction de Rhône-Poulenc n'est pas la seule actrice coupable composant l'actant « opposant » du récit municipal. En effet, le maire et la mairie dénoncent plus largement un conglomérat de responsables, non seulement vis-à-vis de la fermeture de l'usine Tase, mais aussi de la situation difficile de l'ensemble de la commune de Vaulx-en-Velin, et dont la connivence<sup>373</sup> (du point de vue du journal) contribue à la construction de l'institution municipale vaudaise comme une figure victimaire de résistance : celle d'une combattante seule contre tous. Cette accusation est ainsi dirigée contre plusieurs acteurs.

D'abord, au niveau du contexte macro-économique, c'est la crise pétrolière qui est pointée du doigt - « La facture pétrolière frappe les entreprises comme la commune, cela se traduit pour Vaulx-en-Velin par 40 millions de dépenses supplémentaires. », article « Dans l'intérêt de tous : coopérons ! », n°1 février 1980 — tout comme la tutelle étrangère et l'internationalisation de l'économie « Après avoir rappelé les néfastes conséquences de la tutelle étrangère sur notre économie (RPT), J. Capiévic reconnaissait la France (...) » (Ibid.).

Mais la crise est plus souvent présentée, dans le discours municipal, comme la conséquence et non la cause des actions néfastes du gouvernement français et des multinationales (dont Rhône-Poulenc) : « crise dont les responsables sont le Pouvoir Giscardien et les sociétés multinationales qui réalisent des profits scandaleux » « Des mesures contre les sacrifices », (motion du Conseil Municipal du 23 janvier 1980, n°1 février 1980), « La condamnation à mort de trois unités Rhône-Poulenc-Textile dont celle de Vaulx-en-Velin par la direction de Rhône-Poulenc aggrave les gâchis, contribue à l'abandon de notre indépendance économique et constitue un facteur de crise » (article « quel gâchis ! », n°1, février 1980), « Concernant notre économie, la fermeture de l'usine RPT et la crise, n'a pas facilité le remplissage des zones industrielles » (article « Impôts locaux : quelques réponses à quelques questions », n°16 octobre 1981).

Cette stigmatisation agit pour l'institution municipale comme une forme d'auto-déresponsabilisation de la situation difficile de la commune :

« Car la disproportion éclatante entre l'accroissement de la population et le niveau de l'emploi qui caractérise notre commune (...) n'est pas le fruit du hasard. Mais celui de la politique délibérée de l'Etat, de la préfecture, de

---

<sup>373</sup> « Car la disproportion éclatante entre l'accroissement de la population et le niveau de l'emploi qui caractérise notre commune (plus encore que celles qui l'avoisinent) n'est pas le fait du hasard. Mais celui de la politique délibérée de l'Etat, de la préfecture, de la Communauté Urbaine et de son maître d'ouvrage la SERL. (...) Pis encore : avec l'accord du gouvernement, on y encourage la fermeture des usines. C'est l'exemple connu de Rhône-Poulenc-Textile, qui après le 1er juillet ne comptera plus que 60 emplois, Au lieu de 1.500 il y a quelques années » (juillet-août 1980, n°6).

*la Communauté Urbaine et de son maître d'ouvrage la SERL* » (article « au cœur des préoccupations des Vaudais », n°4, juillet-août 1980).

Ainsi, le gouvernement et les pouvoirs publics sont vilipendés par le discours municipal à partir de leur complicité avec Rhône-Poulenc dans le démantèlement la filière textile française, et plus particulièrement l'usine de Vaulx-en-Velin :

« J. Capiévic reconnaissait la France comme un pays riche que le pouvoir appauvrit » (article « Dans l'intérêt de tous : coopérons ! », n°1, février 1980).

« Le lendemain Jean Capiévic rendait public une déclaration pour dénoncer cette décision et le soutien du gouvernement et de sa majorité à l'opération de "reconversion du personnel" » (article « La casse de deux usines », n°1, février 1980).

« (...) le gouvernement approuve la décision de la direction de Rhône-Poulenc de liquider la seule usine en France produisant du fil industriel. Dès lors une question s'impose : les pouvoirs publics ne serviraient-ils qu'à exécuter les volontés des multinationales ? "Si vous êtes prêts aux sacrifices, pas nous", affirmera Jean Capiévic au cours de l'entretien » (article « R.P.T. : pouvoirs publics au service des multinationales », n°4 mai 1980).

Nous retrouvons également une focale multi-scalaire graduée constatée plus haut et qui va du local au national : intérêt des travailleurs, de la population vaudaise, de la commune, de l'Etat : « (...) le conseil municipal (...) proteste contre l'attitude du pouvoir qui, au mépris des intérêts des travailleurs, de la commune, de la population vaudaise, et de l'intérêt national lui-même, aide le groupe multinational Rhône-Poulenc à démanteler l'industrie textile française et à exporter ses capitaux pour réaliser de nouveaux profits » (article « Motion du conseil municipal sur R.P.T. », n°5, juin 1980).

Le journal municipal se réapproprie ce discours accusateur - « Pouvoir et CNPF [Conseil National du Patronat Français] organisent la casse de nos usines, sur l'autel du profit » (article « quel gâchis ! », n°1, février 1980) -, soutient donc la figure discursive du maire et de la mairie en rendant visibles son discours et ses actions, notamment dans ses interpellations du gouvernement.

Ainsi, la critique de la part de la mairie s'articule avec la mise en scène d'interpellations, non seulement de la direction de Rhône-Poulenc, accusée de désintérêt vis-à-vis de la situation, — « (...) compensations que Rhône-Poulenc devrait bien à notre commune ne tenant non plus jusqu'ici, aucun compté des interventions du Maire et du Conseil municipal, ni des actions menées par eux avec les intéressées et la population même (Edito, « Nulle fatalité », n°1, février 1980), « La municipalité continuera de se battre (...) pour obtenir de la direction le financement de l'entretien de la grande cité, des loyers abordables et des prix accessibles pour l'achat des villas par les travailleurs » (article « Les travailleurs de RPT auront payé 3 fois leurs maisons ! », n°2, mars 1980) -, mais aussi du gouvernement qui semble d'abord représenter pour la municipalité un potentiel adjuvant permettant d'enrayer le processus de fermeture de l'usine et qui suscite une forme d'espoir dans la période pré-fermeture :

« Le 8 avril Jean Capiévic et Albert Landry, conseiller municipal, se sont rendus au ministère de l'Industrie, afin d'exposer toutes les raisons du maintien et de l'expansion des activités de Rhône-Poulenc. (...) Afin de ne pas laisser le Gouvernement s'esquiver devant ses responsabilités, une demande a été faite au ministre de signifier

par écrit ses intentions quant à R.P.T. » (article « R.P.T. : pouvoirs publics au service des multinationales », n°4 mai 1980).

« (...) *les interventions entreprises par la ville, notamment auprès du Ministère de l'Industrie* » (article « Motion du conseil municipal sur R.P.T. », n°5, juin 1980).

Evidemment d'autres acteurs municipaux se joignent à cette interpellation. C'est le cas notamment de l'Office Municipal des Sports qui « demande à M. le Préfet, représentant du *Gouvernement et au Premier Ministre d'intervenir avec efficacité* pour faire annuler la décision afin que vive RPT et le sport à Vaulx-en-Velin » (article « Défendre l'existence de l'US Vaulx et de l'UB Vaulx clubs d'entreprise de RPT », n°2 mars 1980).

Ces préconisations politiques vont même souvent au-delà du seul sujet de l'usine Tase :

« J. Capiévic reconnaissait la France comme un pays riche que le pouvoir appauvrit « Il faut développer notre industrie au lieu de la casser, mettre en valeur les ressources nationales, promouvoir une politique de coopération internationale pour réduire les inégalités dans le monde » (article « Dans l'intérêt de tous : coopérons ! », n°1 février 1980).

Mais, face à l'absence de dialogue entre l'échelon local (commune) et l'échelon national (gouvernement), le journal en revient rapidement à la figure « opposant » (le gouvernement comme coupable et responsable de la situation difficile) déculpabilisant une nouvelle fois la figure héroïque municipale :

« *Le 8 avril, Jean Capiévic et Albert Landry se rendaient au Ministère de l'Industrie. Le 5 mars une entrevue était demandée à M. Barre. Aucune réponse n'a encore été donnée par le premier ministre* » (article « Démarches pour le maintien de RPT, n°5, juin 1980).

« *Tandis que le pouvoir et les monopoles cassent l'économie nationale, bradent des secteurs entiers de notre industrie, et organisent le redéploiement à l'étranger, c'est sur les élus et la taxe professionnelle qu'on rejette la responsabilité de « compromettre la vitalité des PME », et de provoquer l'extension du chômage* » (article « Taxe professionnelle : les grandes manœuvres (électorales) des organisations patronales », n°12, avril 1981).

Les interpellations du gouvernement vont de pair, nous le voyons, avec l'emploi d'un registre déontique – « **Il faut développer (...)** *mettre en valeur (...)* **promouvoir (...)** » (article « Dans l'intérêt de tous : coopérons ! », n°1 février 1980), « (...) *54 hectares de terrains sont disponibles sur notre commune ; ils doivent être réservés à l'implantation de nouvelles entreprises* » (article « R.P.T. : pouvoirs publics au service des multinationales », n°4, mai 1980). Dans son opposition politique et idéologique avec le gouvernement en place, la commune interpelle ainsi, de cette manière déontique, les pouvoirs publics, y compris dans la période d'immédiate post-fermeture, sur des sujets en lien avec la réimplantation d'entreprises sur le site industriel vaudais laissé en friche par R.P.T. et notamment le manque à gagner de la commune suite au départ de l'usine (taxe professionnelle) : « Un effort important se poursuit aujourd'hui pour remplir les zones d'activités, pour obtenir l'implantation d'entreprises sur le site RPT. Mais, au bout du compte, la grande question, **c'est toujours la nécessité d'une véritable réforme des finances locales. Une réforme qui doit** donner aux collectivités locales les moyens de



satisfaire les besoins de leur population. **Une réforme qui doit assurer un calcul plus juste des impôts (...)** » (article « Impôts locaux : quelques réponses à quelques questions », n°16 octobre 1981).

Cela révèle également une concession d'impuissance de la part du pouvoir municipal - il a besoin du pouvoir national central pour que les « choses changent » - qui contraste avec les actions que le journal valorise. Nous pouvons y voir aussi une forme de déresponsabilisation de l'institution municipale dans les difficultés que vit la commune.

Par le biais du discours municipal, la publication incite également localement à l'action : non seulement celle du gouvernement, mais aussi celle des administrés vaudais à partir de mobilisations sociales - « *Jean Capiévic en appelait à l'action de l'opinion publique autour des travailleurs pour le maintien de RPT* » (article « La casse de deux usines », n°1 février 1980) – que nous retrouvons à partir de la mise en valeur iconique d'une incitation à cette mobilisation – articles accompagnés d'images de foule, symbolisant la lutte et la mobilisation sociale : « Les travailleurs auront payé 3 fois leur maison ! » (n°2, mars 1980), « Au cœur des préoccupations des Vaudais » (n°6, juillet-août 1980), « Paul Dufour, secrétaire général de l'Union Locale C.G.T. » (n°12, avril 1981) -.

La dimension incitative est récurrente dans le discours du maire, véritable aiguillon politique du fait de son statut de locuteur légitimé localement (le maire est élu par le territoire) et de son pouvoir (relatif) d'action (notamment en termes de politiques urbaines locales) : les éditoriaux de l'édile local sont très engagés du point de vue politique et il n'est pas rare d'y retrouver des incitations voire des injonctions à agir, notamment au travers de l'utilisation de ce registre déontique. Pour preuve, la chute de l'éditorial du n°1 de Vaulx-en-Velin ma Ville, dans une dernière phrase surlignée en gras et en surbrillance verte pour détacher ce syntagme du reste du bloc énonciatif et renforcer sa valeur interpellative : « Il faut agir »<sup>374</sup>.

De plus, on remarque que le journal invite le lectorat à se mobiliser par le choix d'une titraille incitative – « Défendre l'existence de l'US Vaulx et de l'UB Vaulx clubs d'entreprise de RPT » (n°2, mars 1980), « Démarches pour le maintien du RPT » (n°5 juin 1980) - qui va même jusqu'à l'injonction exclamative « Dans l'intérêt de tous, coopérons ! » (n°1, février 1980).

Par ailleurs, comme nous l'avons vu dans le Progrès, le parti socialiste, local comme national, dans un contexte d'élections présidentielles, fait également parti des acteurs du démantèlement de l'usine : « Nous nous battions pour le maintien de Rhône-Poulenc-Textile ? Le Parti socialiste collaborait au démantèlement de cette branche d'industrie » (Edito du maire p. 3. « Videz votre cœur ! », n°11 mars 1981).

---

<sup>374</sup> « Mais je veux redire qu'à ces maux il n'y a nulle fatalité. L'important, c'est la confiance dans les résultats que la lutte, seule la lutte, celle des travailleurs et de leurs élus réunis, peut permettre d'obtenir. Oui, on peut faire reculer le pouvoir et les sociétés multinationales. Il faut agir. » (Edito « Nulle fatalité », n°1, février 1980).

Enfin, pour parachever l'isolement politique local de la commune, l'actant municipal vaudais s'en prend violemment aux médias locaux régulièrement accusés de désinformation et de mise en invisibilité des discours et actions municipales vaudaises :

« A noter que FR3, la radio et "Le Progrès" n'ont donné aucune information sur cette déclaration » (article « La casse de deux usines », n°1, février 1980).

La défiance vis-à-vis de la presse locale est ainsi très marquée dans plusieurs articles. Le communiqué du maire de Vaulx en juin 1980 – article « A propos de la soi-disant « reconversion de RPT ». Un communiqué du maire de Vaulx-en-Velin », Vaulx-en-Velin ma Ville n°5, juin 1980 - sert par exemple de contre-discours réactionnel vis-à-vis de « certains quotidiens régionaux » qu'il accuse de véhiculer de fausses informations, avec la complicité de la direction de Rhône-Poulenc, à propos des processus de réhabilitation concernant les sites de Vaise et de Vaulx-en-Velin (« réunis » pour l'occasion dans la presse municipale) :

« **Je suis stupéfait** des articles publiés par certains quotidiens régionaux sur les indications fournies à la presse par M. Jubert, directeur général adjoint de Rhône-Poulenc, MM. Les directeurs des usines RPT de Vaulx-en-Velin et Vaise, et les responsables de "RP-PME" et de "SORIG" ».

Ainsi, **à en croire le prétendu "bilan" présenté, six entreprises seraient prêtes à s'installer sur le site de l'usine RPT à Vaulx-en-Velin, y apportant « 500 emplois... sous trois ans »** (un article parle même d'installations « ... dans les prochaines semaines » !). **Même si cela était vrai**, nous serions loin du compte quant à la recréation des emplois supprimés par Rhône-Poulenc (près d'un millier rien que dans les deux dernières années).

Mais, **en tant que maire de Vaulx-en-Velin, je m'inscris en faux contre les "nouvelles" ainsi publiées**. Ainsi, concernant le site RPT de Vaulx-en-Vein **il est faux d'annoncer la création d'une cuisine centrale de plats congelés, de même que l'implantation de diverses autres entreprises – à la seule exception de l'atelier de montage des compresseurs Bernard : mais il ne s'agit là que d'un transfert d'emploi de Vénissieux à Vaulx-en-Velin !** Pour le moment, il s'agit en tout d'une perspective, pour notre commune... de 10 000 emplois en trois ans ! (...) **Je ne puis sans protester laisser tisser ce véritable rideau de fumée destiné à camoufler l'opération de démantèlement contre laquelle nous sommes solidaires des travailleurs.** »

Cette défiance s'appuie également sur d'autres articles (hors-corpus Tase) fustigeant les médias locaux, notamment la presse. Par exemple, l'interview d'un des co-auteurs (et membre du Parti Communiste Français) d'un livre dénonçant une double relation entre presse locale et pouvoir ainsi que presse locale et argent :

« *Aujourd'hui, Le Progrès comme Lyon-Matin se targuent de ressusciter le « pluralisme ». Mais c'est un faux pluralisme. Le Progrès voudrait se donner un visage « de gauche » mais ne dédaigne pas d'offrir une page et demie à M. Raymond Barre. (...) aucun ne veut mettre en cause la domination du système en place, celui de l'Argent, du Profit* » (article « « L'aigle et la plume » : un livre décapant sur la presse régionale », Vaulx-en-Velin ma Ville n°6, juin 1980).

Le contre-discours municipal s'appuie sur une lutte discursive basée sur le dévoilement de vérité et consolide une fois de plus la construction d'un sentiment victimaire de connivence

entre tous les (nombreux) « opposants » locaux (crise, gouvernement, C.O.U.R.L.Y., Lyon, Parti Socialiste, presse locale) face au sujet-héros municipal. Ce résultat nous ayant été confirmé par ailleurs par le successeur du maire de l'époque, à partir de 1985, qui valide le cadrage politico-discursif de la publication municipale vaudaise, et plus largement de la posture discursive de la mairie de l'époque, axée sur la figure solitaire de résistance :

« (...) avant que je sois maire, mon prédécesseur, Jean Capiévic, a fait beaucoup de choses pour Vaulx-en-Velin mais était sur le cri "Vaulx-en-Velin, citadelle assiégée". C'est-à-dire "tout le monde nous en veut, cultivons notre identité" » (Ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, et habitant la ville depuis 1974, annexe 5, p. 225).

Nous constatons donc ici la situation parfaitement opposée à un alignement discursif entre presse locale et presse municipale.

La désignation des coupables de la situation difficile vaudaise est donc une constante discursive dans les contenus de la presse municipale. L'omniprésence du maire, dans le récit du journal – nous dénombrons 11 articles sur les articles de la période évoquant la Tase où le maire intervient en tant qu'acteur discursif –, contribue à en faire une figure « héroïque » locale monopolisant le discours politique.

Les autres acteurs municipaux, qui apparaissent rarement dans les contenus, ne sont que des figures discursives « adjuvantes » de cette figure héroïque. Il ne s'agit que de rares déclinaisons d'un discours municipal univoque et dont la publication étudiée n'est qu'un simple relai. Les quelques adjoints au maire et conseillers municipaux évoqués restent en effet souvent muets (peu de discours rapporté) et ne constituent que des exécutants et des soutiens effacés :

« Déjà en novembre 79, Maurice Charrier, Adjoint au Maire et Gabriel Heurtier, conseiller municipal, avaient *dénoncé au cours d'une assemblée des locataires*, la tactique de RPT (...) » (« Les travailleurs de RPT auront payé 3 fois leurs maisons ! », Vaulx-en-Velin ma Ville n°2, mars 1980).

La fonction de « maire » n'est parfois même pas mentionnée dans la publication quand sa figure apparaît dans le récit, contrairement aux autres acteurs municipaux.

« Le 8 avril Jean Capiévic [maire] et Albert Landry, conseiller municipal, se sont rendus au ministère de *l'Industrie, afin d'exposer toutes les raisons du maintien et de l'expansion des activités de Rhône-Poulenc.* » (« R.P.T. : pouvoirs publics au service des multinationales », Vaulx-en-Velin ma Ville n°4, mai 1980).

Ces autres figures sont ainsi souvent noyées derrière l'institution qu'elles représentent (« la Municipalité »). En témoigne, un conseiller municipal, considéré comme simple relai discursif de l'institution communale, lors des obsèques du prêtre de la paroisse vaudaise : « Gabriel Heurtier **apporta le souvenir ému de la Municipalité** » (article « Le père Teyssier est mort », n°7, septembre 1980).

De même, une motion du conseil municipal, évoquée dans l'édition de juin 1980 réaffirme l'argumentaire contre la fermeture, les deux focales spatiales adoptées (locale et nationale), ainsi que la stigmatisation des coupables, dans un discours rapporté entre guillemets au discours direct pour dissocier artificiellement le locuteur « journal » du locuteur « conseil municipal » et au sein duquel aucune individualité ne ressort :

« - *Proteste contre l'attitude du pouvoir qui, au mépris des intérêts des travailleurs, de la commune, de la population vaudoise, et de l'intérêt national lui-même, aide le groupe multinational Rhône-Poulenc à démanteler l'industrie textile française et à exporter ses capitaux pour réaliser de nouveaux profits ;*

- Réaffirme sa volonté de s'opposer à la fermeture de l'usine Rhône-Poulenc Textiles de Vaulx-en-Velin, dont l'activité doit au contraire être maintenue et développée ;

- Assure les travailleurs de RPT de son entière solidarité dans leur lutte légitime »

Autre exemple : celui du comité directeur de l'Office Municipal des Sports qui, dans l'article du numéro 2 de Vaulx-en-Velin ma Ville (mars 1980), « entend défendre », « *s'indigne que soit mis en cause la vie de tout un quartier* », « manifeste son inquiétude quant au devenir (...) », « affirme sa solidarité aux travailleurs en lutte avec leurs organisations syndicales contre la *fermeture de l'usine* », et, on l'a vu, « *demande à M. le Préfet (...) et au Premier Ministre d'intervenir avec efficacité pour faire annuler la décision afin que vive RPT et le sport à Vaulx-en-Velin* ».

Enfin, l'acteur syndical intervient beaucoup plus sporadiquement (CGT<sup>375</sup>), mais demeure une figure légitimée localement, un allié politique et discursif qui n'est jamais bien loin des discours revendicatifs de la municipalité : en témoigne la mise en valeur de l'interview du secrétaire générale de l'Union Locale CGT en avril 1981 (n°12 avril 1981) contribuant à la valorisation et l'importance syndicale de l'usine Tase dans le paysage vaudois. C'est pourquoi cet acteur fait office d'adjuvant au sujet-héros municipal.

Nous constatons donc un front politique uni derrière la figure agrégative du maire, qui lutte pour l'imposition d'une conception politique de l'intérêt collectif territorial. Cette forte teneur politique dans les discours se retrouve dans l'analyse du lexique qui relève bien souvent de la terminologie dialectique communiste dont est évidemment porteuse la municipalité vaudoise : on parle de « travailleurs », de « luttes », de « capitalisme », de « course aux profits », de « domination » etc.

---

<sup>375</sup> Article « Rhône sans textile » (n°1 février 1980).

Ensuite, ce positionnement discursif municipal est univoque et ne souffre d'aucune contestation, du moins dans la publication institutionnelle vaudaise. Le contre-discours vis-à-vis de ce que nous considérons déjà comme un contre-discours<sup>376</sup> est en effet pratiquement invisible et doit aller s'exprimer sur d'autres supports locaux<sup>377</sup>.

Nous en relevons néanmoins des bribes au sein même du discours municipal (notamment dans le discours du maire), mais qui utilise ce discours tiers opposant pour le désamorcer, le décrédibiliser. Par exemple, nous avons vu que le communiqué critique du maire de Vaulx-en-Velin du mois de juin 1980 (« A propos de la soi-disant « reconversion de RPT ». Un communiqué du Maire de Vaulx-en-Velin », n°5, juin 1980) était un discours de réaction vis-à-vis de la presse locale, en tant que véhicule du discours de la direction de Rhône-Poulenc. C'est par la mise en visibilité indirecte (ou médiatée) des acteurs composant la direction de R.P. et de leur discours (relevés dans la presse locale), que la publication municipale en établit une critique :

*« (...) indications fournies à la presse par M. Jubert, directeur général adjoint de Rhône-Poulenc, MM. Les directeurs des usines RPT de Vaulx-en-Velin et Vaise, et les responsables de "RP-PME" et de "SORIG" »*

C'est également le cas lorsque l'usine apparaît dans la rubrique « Courrier des lecteurs » dans le n°4 de Vaulx-en-Velin ma Ville du mois de mai 1980 ; une rubrique qui se veut ouverte au discours tiers et aux tribunes libres. L'exemple nous montre que les réactions du lectorat local, sélectionnées par le journal, du moins pour le sujet qui nous intéresse, ne constituent qu'un prolongement du discours municipal communiste local. Le courrier s'intitule en effet « Détournement de fonds », n'est pas relayé dans son intégralité (les points de suspension au début et en fin de texte nous l'indiquent), et représente une extension de la critique virulente à l'encontre de la politique de Rhône-Poulenc sur le territoire vaudais. Nous retrouvons alors le même type d'argumentation que celui précédemment relevé :

*« "... C'est avec satisfaction que je lis votre rubrique concernant la vie économique sur notre commune et en tant qu'habitant de la cité Tase, les articles sur R.P.T. Mais je regrette qu'il n'ait jamais été fait allusion au détournement de fonds publics auquel se livre le trust pour financer le chômage et..." Madame H.R. »*

Outre le titre qui va dans l'hyper-dramatisation de la figure du coupable de la direction de R.P.T. par l'analogie hyperbolique et juridique de l'abus de confiance<sup>378</sup> auquel elle s'est livrée, le

---

<sup>376</sup> Le discours municipal est une « réaction » à la fermeture et ses justifications discursives de la part de R.P.T., voire du gouvernement.

<sup>377</sup> Nous avons, dans la presse locale, la réaction du Parti Socialiste vaudais (article « A Vaulx-en-Velin on vide son cœur », Le Progrès, 4/04/1981) à un éditorial du maire de Vaulx-en-Velin très virulent à son endroit (éditorial « Videz votre cœur ! », Vaulx-en-Velin ma Ville, n°11 mars 1981). La presse locale devient alors le support de publicité de ce contre-discours. Nous pouvons ainsi nous demander s'il s'agit d'un positionnement politique ou bien d'une simple mise à disposition d'un espace médiatique face à une potentielle impossibilité d'expression du PS dans les contenus de presse municipale ?

<sup>378</sup> Un « détournement de fonds » est une infraction pénale.

discours est construit en deux temps. Un premier énoncé basé sur la fonction de rappel et la validation du discours du journal municipal passé par sa modalisation positive (« *C'est avec satisfaction que je lis votre rubrique (...)* »). Un deuxième qui prolonge ce discours en lui apportant des précisions qui vont dans le même sens d'une dénonciation de la figure du coupable (« *Mais je regrette qu'il n'ait jamais été fait allusion au détournement de fonds publics (...)* »). L'expression du « regret » n'est qu'une manière de consolider cette stigmatisation en lui donnant un supplément argumentatif. De même que la réponse du journal municipal à cette première rétroaction du lecteur consolide une forme de connivence discursive politique :

« *Reproche judicieux ! Mais sachez que notre journal est limité à 32 pages. Et nous veillons à ce que nos articles répondent le mieux possible aux grandes questions qui se posent sur la commune et donnent le plus grand nombre d'informations destinées à toutes les couches et tranches d'âge de la population. A propos du financement du chômage, votre remarque est pertinente. Car en effet casser le textile coûte très cher et pas pour Rhône-Poulenc comme on pourrait le croire* ».

Le journal joue le jeu du « faux reproche » en le validant d'une part (« *Reproche judicieux* », « *remarque (...) pertinente* », « *en effet* ») puis en s'en justifiant d'autre part à partir d'un argument de forme (place du journal limitée), seul obstacle à l'alignement discursif parfait entre les deux locuteurs. S'en suit un complément argumentatif, d'ordre économique, qui consolide la vision partagée des deux locuteurs (emploi final de la même expression stigmatisante : « *détournement de fonds* ») à partir d'un relai du discours de la direction de R.P.T. pour là aussi immédiatement le condamner :

« *Monsieur Gandois, P.D.G. de Rhône-Poulenc a déclaré : « nous n'avons licencié personne... nous mettons des gens en retraite anticipée ce qui coûte cher* ». Mais encore une fois cher à qui ? Des calculs ont été faits. Depuis dix ans, 10.000 pré-retraités Rhône-Poulenc ont coûté 60 milliards de centimes au groupe, 270 milliards à la *Sécurité Sociale* et 300 milliards aux *ASSEDIC (...)*. *Qui dit déficit de la Sécurité Sociale ? Non, détournement légal de fonds publics.* ».

Ainsi, face à un discours politique univoque, nous constatons que le média municipal vaudais n'est pas, à cette époque, « *une agora, (...) un média carrefour au sein duquel se déploie la diversité politique (...)* » (Le Bart, C., 2000, p. 177), et reste un « *outil de communication entre les mains de la municipalité* » (Ibid), obéissant à une logique conflictuelle interne-externe, et dont la figure politique municipale est omniprésente.

Ensuite, la mairie et le maire, figures principales de la contestation dans le discours du journal, sont également héroïcisées par la mise en visibilité de leurs actions qui vont à l'encontre de celles des coupables extérieurs au territoire (gouvernement, crise etc.). Cette autolégitimation de l'institution par l'une de ses déclinaisons communicationnelles (la publication municipale)

se manifeste à partir d'un lexique guerrier mais surtout la mise en avant du volontarisme municipal par un lexique de l'effort et de l'action :

« (...) ne tenant non plus jusqu'ici, aucun compte des interventions du Maire et du Conseil municipal, ni des **actions menées par eux** avec les intéressés et la population même » (Edito « Nulle fatalité », n°1, février 1980).

« "C'est ce à quoi **s'efforce la municipalité** en préservant les zones vouées aux activités économiques : la **Municipalité aidera les commerçants car leur sort est lié au pouvoir d'achat des habitants comme elle aidera** les agriculteurs en accélérant la construction de la zone agricole protégée." **Après avoir cité les grandes réalisations prévues pour 1980**, M. le Maire conclura par cet appel : "Vaulx-en-Velin est une belle et grande ville, **nous défendrons son image, sa réputation et son avenir. Souhaitons pour 1980 le développement** de nos rapports et une franche collaboration entre agriculteurs, commerçants, industriels et la municipalité" » (article « dans l'intérêt de tous : coopérons ! », n°1 février 1980).

« La municipalité **continuera à se battre non seulement pour le maintien de l'entreprise, mais aussi pour obtenir** le financement de (...) ».

Le journal met également en avant l'anticipation dont fait preuve la municipalité vis-à-vis de la situation difficile du moment de l'énonciation, avec sa mise en garde précoce contre la tactique de Rhône-Poulenc, ce qui constitue une autre manière de valoriser son action :

« **Déjà en novembre 79**, Maurice Charrier, Adjoint au Maire et Gabriel Heurtier, conseiller municipal, avaient *dénoncé au cours d'une assemblée des locataires, la tactique de RPT* » (n°2 mars 1980).

Si, nous le voyons, la sous-période pré-fermeture valorise l'action municipale dans la dénonciation de Rhône-Poulenc - « (...) **il faut souligner les responsabilités de la société RPT** (...) il appartient avant tout aux acquéreurs qui traiteraient avec RPT de supporter les frais de réhabilitation ou de rénovation des habitants, et de financer pour leur plus grande part les aménagements complémentaires urgents, la ville insérant *la part qui lui reviendrait* (...) » (n°5 juin 1980) - et dans ses promesses d'actions locales - *D'autre part, nous devons rester particulièrement vigilants devant le risque de voir les loyers augmenter* (...) dans des propositions insupportables pour les locataires actuels (...). Par conséquent, la **ville agira** aux côtés des locataires (...) pour obtenir les moyens d'une rénovation satisfaisante (...) et exiger des garanties absolues (...) » (n°5 juin 1980) - par l'utilisation d'un futur de certitude et parfois déontique - « la Municipalité aidera », « elle aidera », « nous défendrons », « la municipalité continuera à se battre », « nous devons », « la ville agira » -, celle d'immédiate post-fermeture constitue les prémices d'une nouvelle forme plus affirmée et positive de valorisation du territoire (pour attirer des entreprises) à partir du numéro de juillet-août 1980 (numéro de bascule entre les deux périodes) : la fermeture dorénavant effective donne au discours politique un sursaut de posture positive dans la mise en valeur du territoire. Dans ce cadre, c'est évidemment la dimension communicationnelle qui gouverne avec notamment l'objectif revendiqué d'attirer les entreprises qui permettront de redynamiser le secteur. Le journal instaure un climat de confiance au sein de la population vaudoise (demain sera meilleur qu'aujourd'hui). L'article « au cœur des préoccupations des Vaudais » du numéro

de juillet-août 1980 est ainsi fondateur dans ce changement de tonalité et d'une conception plus positive du territoire, avec en creux, cette mise en valeur de l'activité municipale. Cela est particulièrement visible dans le sous-titre « des projets, des atouts » qui, à partir d'un regard présent sur ce qui fait la force de la ville, permet d'espérer un futur meilleur - « A cela, **nous ne renonçons absolument pas, bien au contraire. Nous avons des atouts** : en ZUP et hors ZUP, 62 hectares disponibles pour l'activité industrielle et commerciale, plus encore : 85 hectares si l'on tient compte du site RPT. **Toutes ces zones disposent actuellement des infrastructures nécessaires (...).** Nous **allons entreprendre (...)**. » - même s'il reste hypothétique - « Nous avons calculé **qu'il est possible**, sur la base raisonnable de 40 à 50 emplois à l'hectare, d'y créer quelques 3 000 emplois. **Ce qui nous amènerait (...)** ».

Un doute reste néanmoins prégnant quelques temps, notamment dans l'article très négatif d'octobre 1980 (« Le trust RPT contraint à faire des concessions », Vaulx-en-Velin ma Ville, n°8) qui souligne à la fois la responsabilité de Rhône-Poulenc dans la situation difficile du territoire - « Le préjudice causé par la fermeture de RPT aux travailleurs et à leurs familles, ainsi qu'à la commune toute entière est considérable. (...) l'immense désastre que provoque le groupe Rhône-Poulenc. » - que sa non-coopération à la réhabilitation du secteur - « Autant de questions auxquelles la direction du trust RPT reste sourde ou ne peut apporter de réponse. (...) RPT compromet la construction d'équipements sociaux. Le trust Rhône-Poulenc refuse de céder à la commune la parcelle BR 107. Sur laquelle un équipement collectif communal aurait pu être construit. », ce qui compromet un futur espéré malgré la bonne volonté municipale et qui pose un certain nombre de questions demeurant en suspens :

« Combien d'entreprises s'installeront-elles à la place de RPT ? Quand ? Combien d'emplois procureront-elles à notre population ? (...) la ville devra améliorer ou créer certains équipements qu'elle récupère (...) qui en prendra le relais, sinon la ville, sur les impôts locaux payés par l'ensemble des familles vaudaises ? De même la ville supportera de nouvelles charges de voirie et l'entretien des espaces verts. »

Dans cette conjoncture difficile, c'est encore la mairie qui est valorisée dans ses tentatives de redynamisation : « Jean Capiévic accepte au nom de la commune la prise en charge des voies de la cité des jardins et petits squares, à l'exception de quatre allées (...) ».

Le ton du journal redevient positif de manière plus certaine à partir de 1981 lorsque la conjoncture politique nationale change dans le « bon » sens, aux yeux de la municipalité communiste, avec l'arrivée de François Mitterrand - et de ministres communistes - au pouvoir. Dans ses éditoriaux et peu de temps avant l'élection, le maire incite d'abord ses administrés au vote (registre déontique) - « l'élection présidentielle du 26 avril (...) doit vous permettre de dire clairement votre opinion » (éditorial hors corpus Tase « Le budget 1981 et son contexte », Vaulx-en-Velin ma Ville n°12, avril 1981) -, et ce non du point de vue de l'idéal démocratique (voter est bon pour la démocratie), mais plutôt de celui d'une orientation politique de ce vote - « Un changement véritable est indispensable, sinon la situation va s'aggraver plus rapidement ; ce changement sera l'aboutissement de vos luttes et de votre vote ; c'est ainsi également et ainsi seulement que s'imposera l'union de la gauche au plan municipal



*et aussi le nécessaire gouvernement d'Union comprenant des ministres communistes et socialistes* » (Ibid) -. Cet appel politique à voter se fait également du point de vue affirmé de l'intérêt local – « Le 26 avril, vous aurez l'occasion de vider votre cœur, en exprimant votre volonté d'un vrai changement : c'est la seule manière de soutenir l'action de votre municipalité, de l'aider à poursuivre (...) pour continuer à aller de l'avant, pour obtenir de nouveau succès (...) » (Editorial « Videz votre cœur ! », n°11, mars 1981). Dans un second temps, après le verdict de l'élection, le maire met en avant la satisfaction et l'espoir<sup>379</sup> politique local suscités par ce changement politique national – « Le 10 mai dernier, nous avons la satisfaction de fêter une grande victoire : celle du candidat de la gauche à la Présidence de la République. Depuis lors a accédé au Palais-Bourbon une majorité de gauche et a été mis en place un gouvernement associant toutes les forces de gauche sans exception à la direction des affaires du pays. (...) Cela fait 34 ans qu'il n'y avait pas eu de ministres communistes au Gouvernement (...). Oui tant de choses restent à réaliser. Elles nous deviendront moins difficiles, du fait de l'existence d'un gouvernement d'union de toute la gauche. (...) La réussite d'un tel changement ne tient pas qu'à la seule action gouvernementale solidaire, mais à notre propre engagement à nous tous (...) » (Editorial, hors-corpus Tase, « La voie est ouverte », Vaulx-en-Velin ma Ville n°15, juillet 1981).

Cet espoir local se retrouve dans les articles qui suivent l'élection et qui évoquent l'usine Tase. L'article « L'avenir des cités T.A.S.E. », évoquant longuement (trois pages) la situation du quartier Tase au sud de la ville suite au départ de Rhône-Poulenc, dans le numéro 16 d'octobre 1981 est empreint de cette vision plus positive de l'avenir, sans toutefois citer explicitement ce nouveau contexte politique national. Si le chapô de l'article débute sur une note nostalgique, par un bref retour dans le passé articulé à un présent dans l'attente – « R.P.T. c'est bel et bien fini depuis un an. Triste anniversaire. Jusqu'à ses cheminées – dont les crachements de fumée témoignèrent pendant un demi-siècle d'une activité prospère – qui ont disparu de l'horizon vaudais. Mais restent les bâtiments qui entouraient l'usine, et dans les bâtiments des milliers de gens qui attendent. » - le corps de l'article poursuit ce bref retour sur le passé de la commune en lien avec l'activité de l'usine pour s'attarder ensuite plus longuement sur le contexte difficile et la dénonciation du groupe Rhône-Poulenc :

« Car la population, elle, a quintuplé pendant ce même demi-siècle. (...) 2090 rien qu'aux cités. (...) Tandis que Rhône-Poulenc court investir à l'étranger (...) la ville qu'il avait fait naître en 1925 pour ses besoins, se meurt d'une lente asphyxie ».

Le journal valorise alors l'action de la mairie (en s'appuyant parfois sur le discours municipal), avant comme après la fermeture dans une fonction de rappel au passé lointain (utilisation du plus-que-parfait) - « (...) la municipalité, qui avait multiplié jusqu'au bout ses interventions pour le maintien de la filature » - comme plus récent – « a décidé de réagir en posant les premiers jalons d'une concertation avec les habitants (...) » - et en insistant sur son activité qui contraste avec l'apathie de Rhône

---

<sup>379</sup> Le numéro du mois de mai-juin 1980 titre en Une du journal : « Ce journal a été mis sous presse avant la défaite de la droite et l'élection de F. Mitterrand le 10 mai. Dans notre prochain numéro nous donnerons toute la place qu'il convient à cette victoire de l'espoir ».

Poulenc – « *la ville a fait des propositions (...)* », « La municipalité **a tout d'abord œuvré** pour le maintien des activités en place. », « *La petite cité est pratiquement vendue. La municipalité en a favorisé la baisse des prix (...). Au contraire, maintenant que RPT n'est plus propriétaire, il ne peut plus freiner l'action de la ville.* Celle-ci va pouvoir intervenir avec plus d'efficacité et procéder à l'équipement industriel de la zone (...). » - ainsi que ses initiatives parfois solitaires, ce qui valorise d'autant plus une forme de courage politique - « (...) *comme l'a déclaré Jean Capiévic* « **grâce à la municipalité et à elle seule**, deux constructions industrielles sont en cours de réalisation (...) ». De cette manière, la municipalité est construite en figure héroïque et combattive du changement – « **Par pressions et démarches auprès de RPT, il a été arraché** deux parcelles de terrain situées derrière la mairie annexe (...) ».

Cette mise en récit d'abord négative du passé et du présent laisse donc progressivement place en fin d'article à une représentation beaucoup plus positive du futur, toujours grâce à l'activité de l'institution municipale - « « (...) *Nous travaillerons à réaliser l'unicité de la ville* ». (...) » -, et dresse, pour ce faire, la liste de toutes les réalisations passées et à venir afin de se légitimer - l'analyse des sous-titres nous montre que ces réalisations concernent différents secteurs de la vie locale : « des emplois », « des activités sociales culturelles et autres », « des liaisons améliorées », « petite cité et grande cité T.A.S.E. » - et de balayer les critiques quant à la manière qu'a la commune pour administrer ce quartier excentré : « Ceci coupe court aux faux bruits selon lesquels la municipalité aurait « abandonné les habitants du quartier ».

La chute (surlignée en gras et en vert dans le média) promet alors, pour la première fois, et avec certitude, un avenir radieux. Cette promesse se matérialise par un lexique de valorisation hyperbolique de l'action municipale (réalisations, qui dépassent l'ordre commun, en faveur du territoire) dans une prétention à renforcer la performativité de l'énoncé annonçant un mieux-être futur du quartier :

« Tout cet ensemble **contribuera de façon décisive à une revitalisation extraordinaire du quartier.** *Comme il l'a été mentionné à l'exposition sur les cités Tase, le sud, c'est l'affaire de ses habitants* et de ses représentants ».

L'analyse des 6 photographies illustrant l'article confirme cette valorisation communale (cf annexe 3, p. 68). Elles mettent en effet en scène et en visibilité, à la fois des réalisations effectuées (nouvelles entreprises implantées) ou à venir (secteurs à réhabiliter, arrivée du métro), mais aussi l'écoute démocratique des inquiétudes la population vaudoise (réunions de concertation) évoquée dans le contenu de l'article<sup>380</sup>.

Nous retrouvons l'effet « catalogue » (ou « liste ») que produit cette recension d'activités de la part du pouvoir municipal dans l'article « "Résoudre le problème dans son ensemble" ».

---

<sup>380</sup> « Devant cette population désemparée, incertaine de son avenir, la municipalité, qui avait multiplié jusqu'au bout ses interventions pour le maintien de la filature, a décidé de réagir en posant les premiers jalons d'une concertation avec les habitants sur les lendemains. C'est donc en juin dernier que la réunion-débat avec Jean Capiévic eut lieu en plein cœur de la grande cité Tase, et il n'est pas inutile d'y revenir ».

Compte-rendu de Jean Capiévic de son entrevue avec le Ministre de l'Intérieur » du n°17 de Vaulx-en-Velin ma Ville, en octobre 1981.

« Restons-nous inactifs ? Que non : nous disposons de 62 hectares de terrains aménagés ou en voie de l'être, outre le site de RPT. Nous en entreprenons la promotion (...). Je pourrais allonger, parler ainsi de la réhabilitation des cités TASE au sud, des installations que nous avons amené Rhône-Poulenc Textile à nous céder pour le franc symbolique, etc... Autant de points d'ailleurs, qui montrent que notre ville n'est pas sans intérêt, et qu'elle peut inspirer bien d'autres sujets d'articles que la seule question de la sécurité. »

La dépendance au pouvoir central n'est plus cette fois une forme de déresponsabilisation de la mairie quant à la situation du quartier mais une nouvelle raison d'espérer, suite à l'accession au pouvoir du Parti Socialiste :

« (...) l'ère giscardienne, pendant laquelle nous nous sommes battus pied à pied, est désormais révolue, le changement intervenu permet aujourd'hui de voir plus grand, c'est-à-dire non plus seulement de prendre des mesures partielles et dispersées, mais de résoudre le problème dans son ensemble. »

L'action municipale portée aux nues nous conduit donc à la conclusion suivante : le journal municipal vaudais est, à cette époque, une vitrine interne de l'institution politique municipale. La valorisation de la figure du maire, représentant l'institution municipale, vérifie ainsi ce qu'affirme Christian Le Bart à propos du journal municipal : « par sa définition même, le genre bulletin municipal contribue à la légitimation du maire en place. » (Le Bart, C., 2000, p. 181). Nous résumons la fonction des différentes identités narratives du récit municipal de la fermeture en reprenant une nouvelle fois la systématisation que permet le schéma actantiel (annexe 3, p. 77-80).

Presse municipale et célébration du local : entre lissage (Lyon) et affirmation de la conflictualité (Vaulx-en-Velin)

Le récit de ces deux publications municipales présente deux modalités différentes de valorisation de l'institution municipale, de célébration du territoire et, donc, de proposition d'une « matrice de lecture » du territoire à ses habitants (Le Bart, C., 2000, p. 178). Ces modalités génèrent deux rapports différents aux usines et à leur fermeture.

D'un côté un lissage discursif consiste à « cacher » l'échec économique de la fermeture, par la mise en avant des réussites urbaines<sup>381</sup> qui lui font suite dans l'attente des promesses du futur (Lyon et la Rhodiaceta). L'actant « opposant » relève ainsi de ce lissage de conflictualité puisque principalement endossé par un « non-acteur » dont la naturalité déresponsabilise toute

---

<sup>381</sup> Renvoyant à la fonction de promotion du territoire, des activités et des personnalités locales chez Isabelle Paillart (Paillart, I., 1993).

filiation de décision « humaine »<sup>382</sup> : la situation géographique du quartier de Vaise (enclavement qui génère un isolement et une difficulté d'administration, de revitalisation etc.). De l'autre, un discours municipal insiste, au contraire, sur l'instant présent de son opposition à la fermeture au moyen de l'affirmation d'une conflictualité politique très marquée. Cette focale politique (locale comme nationale) singularise Vaulx-en-Velin vis-à-vis du reste de l'agglomération.

La relation municipale à l'usine est donc différente : l'usine Tase est centrale et exemplaire pour la commune de Vaulx-en-Velin - répercussions de la fermeture sur tous les champs, et occurrences régulières dans des types d'articles qui évoquent cette centralité comme par exemple l'éditorial du maire (figure par excellence de cette centralité) - quand l'usine Rhodiaceta est plus périphérique pour la commune lyonnaise – et dont la centralité et l'exemplarité n'interviennent qu'au niveau micro-local quand le journal évoque (et c'est rare) le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. L'usine est donc un lieu attribut pour le quartier et non pour la commune<sup>383</sup>. L'origine de cette différence tient du contexte territorial, décliné en termes institutionnel - Lyon, « ville-centre » (nous le voyons également avec l'immixtion de l'usine de « Vaise », émanation de la centralité lyonnaise, dans les contenus de presse municipale vaudaise), Vaulx-en-Velin « ville périphérique » -, économique - focale différente des deux publications entre une Rhodiaceta est indispensable pour la vitalité du **quartier** de Vaise, la Tase est indispensable pour la vitalité de la **commune** de Vaulx-en-Velin - ou politique - Vaulx-en-Velin commune communiste, Lyon commune de centre-droit.

Le récit municipal des deux villes a ceci de commun qu'il lisse toute forme de dissension interne, en suivant une logique concentrique<sup>384</sup> et en construisant artificiellement une « union locale » (notamment contre des ennemis « extérieurs ») et, par ce lissage, un rapport « mythologique » au territoire :

« (...) nul doute que le bulletin municipal est à placer au rang des récits mythologiques : il naturalise à l'extrême le territoire communal et la collectivité de ses habitants. Pour ce faire, il gomme systématiquement les

---

<sup>382</sup> Nous avons vu que la figure de la direction de RPT était ambivalente dans son positionnement actantiel (à la fois adjuvant et opposant), c'est pour cela que nous la plaçons ici en retrait de l'analyse. Elle n'est donc établie que partiellement en opposition à la quête, et, qui plus est, de manière peu virulente.

<sup>383</sup> Le discours municipal semble même vouloir maintenir le quartier de Vaise et ses habitants dans une forme d'isolement vis-à-vis du centre-ville. En témoigne cette brève (hors-corpus Rhodiaceta) évoquant le quartier en juin 1976 : « Vaise. Ce quartier est appelé à jouer un rôle important de « centre filtre ». Il faut éviter à sa population le recours systématique au centre principal de Lyon ».

La centralité du pouvoir lyonnais se retrouve également dans un éditorial du maire en février 1977 (Vivre à Lyon n°8) malgré une volonté affichée de décentralisation : « (...) je tiens à décentraliser le pouvoir du Maire. J'ai demandé à mes adjoints et particulièrement à ceux qui me représentent dans les arrondissements d'être toujours plus attentifs aux besoins des Lyonnais. **Je leur demande aussi d'être dans leur mairie d'arrondissement les « missi dominici » de l'action municipale.** »

<sup>384</sup> « Le territoire communal est présente comme fluide, sa diversité obéit à une logique concentrique qui ne doit pas donner prise à des connotations inégalitaires ou conflictuelles. Synonyme de richesse et de loisir, le centre-ville est construit comme un « totem » : il appartient à tous, il est ce que tous partagent, et ce par quoi tous se distinguent des autres, tous ceux-là qui n'appartiennent pas à la commune » (Le Bart, C., 2000, p. 179).

antagonismes internes, par exemple en insistant sur les relations de complémentarité (entre sexes, entre générations, entre cultures...) et en euphémisant les antagonismes "objectifs" » (Le Bart, C., 2000, p. 178-179).

Finalement le récit communal de la période sur la fermeture des usines, au sein de cette presse municipale de création récente<sup>385</sup>, concorde avec les caractéristiques historiques du genre « bulletin municipal » (en plus de la considération de contextes d'énonciation plus globaux) dont les prémices montrent une focalisation sur « la seule activité municipale, au risque d'apparaître comme un instrument de propagande unilatérale » (Le Bart, C., 2000, p. 177). Nous avons pu davantage le constater dans l'analyse plus précise du journal municipal vaudais mais nous en avons également vu des bribes dans la publication lyonnaise.

Nous retrouvons également, dans l'analyse, la position ambiguë qu'engendre, selon Christian Le Bart, la presse municipale. Il s'agit en effet d'un outil décisif d'information sur l'activité municipale (Le Bart, C., 2000, p. 176), même si son origine politique et, parfois, son mode de diffusion propagandiste<sup>386</sup>, alimentent et maintiennent une forme de méfiance et de suspicion à son égard. C'est finalement tout le projet de la mairie communiste de Vaulx-en-Velin : à partir de la transparence démocratique d'information au citoyen (le bulletin municipal comme forme contributive à la démocratie), il s'attache à prouver la bonne foi municipale (articles de justification et de mise à l'information...), et divulguer ce qui est « caché » en construisant un rapport oppositionnel politique à l'extérieur. La municipalité de Lyon semble, quant à elle, davantage en rester à une mise en valeur non politisée et lissée de l'institution municipale, de son action, et de son attention à ses habitants.

### 3.1.2.2. La presse de la communauté urbaine de Lyon (C.O.U.R.L.Y.)

Évoquons rapidement, pour finir, la publication de la Communauté Urbaine de Lyon (COURLY Info, créée en 1976), institution dont la création en 1969 a été fixée par la loi du 31 décembre 1966 relative aux communautés urbaines, et qui est chargée d'organiser les agglomérations :  
« Elles sont créées pour répondre à un problème, une insatisfaction, celle de l'absence de maîtrise de la croissance urbaine, de l'urbanisation, de l'implantation des grands équipements. Pour concevoir et organiser rationnellement le développement des métropoles, la technocratie d'Etat juge indispensable de transférer à une autorité unique un nombre important de compétences. Même si cela est rarement dit, la communauté urbaine poursuit un second objectif. Elle s'inscrit dans une volonté étatique de renforcer le poids des grandes villes

---

<sup>385</sup> « (...) les premières expérimentations en ce domaine, au début des années soixante-dix, s'appuyaient sur un intense travail de légitimation » (Le Bart, J., 2000, p. 176). Cela est vrai pour le bulletin municipal de Lyon (création en 1976), beaucoup moins pour celui de Vaulx-en-Velin (création en 1947).

<sup>386</sup> La diffusion gratuite alimente le caractère « propagandiste » de la publication. Si cela est vrai pour la publication vaudoise (Vaulx-en-Velin ma Ville), le journal municipal Vivre à Lyon, quant à lui, coûte 1F.

françaises pour faire contrepoids à Paris. Pour que les "métropoles d'équilibre" puissent exister pleinement, il est indispensable de restructurer administrativement les collectivités incluses dans ces métropoles. » (Polère, C., 2013, p. 18).

Cependant, la C.O.U.R.L.Y. est une institution imposée par le législateur et non choisie par les 55<sup>387</sup> communes concernées (Scherrer, F., 1995, p. 112) qui voient leurs compétences amoindries par cette création<sup>388</sup>. Dans ce contexte contraint, couplé au constat de disparités considérables entre les différentes communes composant l'agglomération<sup>389</sup>, le développement et l'appropriation/acceptation locale de ce nouveau mode de gestion urbaine supra-communale, relèvent de processus forcément plus longs, et les pratiques anciennes d'intercommunalité restent logiquement de mises pendant un temps<sup>390</sup>.

Les appétits centripètes de la communauté urbaine (Tétu, J.-F, 1995, p. 290-291) s'expriment non seulement, nous l'avons vu, dans la PQR, mais également dans sa publication institutionnelle (COURLY Info). La ville-centre lyonnaise (dont le maire est également le président de la C.O.U.R.L.Y.) semble occuper davantage cette scène médiatique institutionnelle (mise en avant des grandes réalisations urbaines de la commune-centre), et les villes de l'Est lyonnais paraissent quant à elles sous-représentées. Mais notons qu'il s'agit d'une impression de recherche en parcourant les numéros de la publication et qui mériterait, bien entendu, une analyse beaucoup plus approfondie pour la confirmer.

---

<sup>387</sup> « Comme l'agglomération fluctue selon les critères que l'on se donne, la question est moins simple qu'il ne paraît. En 1966, la délimitation de l'INSEE réduit l'agglomération à 42 communes, alors que le groupement d'urbanisme en compte 55 » (Polère, C., 2013, p. 67).

<sup>388</sup> « La création des communautés urbaines repose sur le principe d'un transfert obligatoire de compétences des communes vers le nouvel établissement. Le choix des compétences transférées est dicté dans la loi de 1966 par le respect de trois critères : "étudier et prévoir comme un tout le développement de l'agglomération ; réaliser en commun les investissements publics qui conditionnent ce développement ; gérer les services publics qui sont à l'échelle de l'agglomération" (Gabriel Pallez, *Réflexion sur les communautés urbaines*). » (Polère, C., 2013, p. 49)

<sup>389</sup> « (...) les disparités sont considérables entre les petites communes rurales, surtout de l'ouest et du nord, et les communes très urbaines. » (Polère, C., 2013, p. 9).

<sup>390</sup> « Ces différentes configurations naissantes de l'agglomération lyonnaise illustrent le caractère progressif de l'émergence et de la légitimation d'un territoire pluricommunal politiquement significatif; en même temps, la pérennité de ces dispositifs de regroupement parfois sur plusieurs générations, l'ancienneté de l'intercommunalité lyonnaise, laissent penser que le temps joue un rôle important pour que le cadre inter ou supra communal s'impose en quelque sorte de façon inéluctable pour des pans de plus en plus large de l'action collective ou des politiques publiques » (Scherrer, F., 1995, p. 109).

« Pour autant, la mise en pratique d'une communauté urbaine ne reflète que ce que les acteurs locaux y investissent. À bien des égards, la rupture ne s'est manifestée dans les comportements, les projets, la position des acteurs territoriaux, que très progressivement, au grand dam de ceux qui plaçaient de l'espoir dans cette modalité de la réforme du maillage local. Il est en fait compréhensible que les pratiques de l'intercommunalité ancienne subsistent pour un temps sous le manteau communautaire » (Scherrer, F., 1995, p. 112-113).

Ainsi, aucune évocation des deux usines n'est à relever lors de cette période de fermeture (1980-1981). Cela validerait l'idée de territoires périphériques peu visibles dans ce contexte médiatico-institutionnel centripète qui s'internationalise progressivement<sup>391</sup>.

### 3.1.3. *Les entretiens : un regard téléologique sur l'activité de l'usine et le moment de fermeture*

« Tous les hommes louent le passé et blâment le présent, et souvent sans raison. Ils sont tellement fêrus de ce qui a existé autrefois, que non seulement ils vantent le temps qu'ils ne connaissent que par les écrivains du passé, mais, que, devenus vieux, on les entend prôner encore ce qu'ils se souviennent avoir vu dans leur jeunesse. »

Machiavel, Discours sur la première décade de Tite-Live, II, Avant-propos, la Pléiade, p. 509.

Les quinze entretiens<sup>392</sup>, réalisés entre 2014 et 2015, et considérés à la fois comme appartenant à la scène civile et à la scène institutionnelle (selon le statut de l'enquêté : acteur associatif ou politique/institutionnel), apportent un regard contemporain sur l'épisode de la fermeture, quand ils l'évoquent. Si ces discours recueillis évoluent au sein d'un contexte contemporain et reconstruisent la narration téléologique d'une unité temporelle passée, ils n'en demeurent pas moins intéressants dans leur résonance et/ou dissonance avec les récits médiatiques de cette même période. Plus que de simples discours sur la fermeture, il s'agit donc d'une reconstruction mémorielle de ce moment de fermeture et plus largement, de la période d'activité de l'usine puis de sa disparition. En effet, bien que ce chapitre soit centré sur le moment de la fermeture, la discours des enquêtés, par le caractère lointain de la remémoration déclenchée par l'entretien, semble rassembler à la fois ce moment de fermeture ainsi que sa postériorité (devenir des bâtiments, réhabilitation etc.) dans un même mouvement mémoriel et une continuité logique. En résulte une forme de compression temporelle repérable dans ces récits qui tendent à uniformiser la période. Nous ne pouvons donc, à cet égard, séparer artificiellement les résurgences mémorielles liées à la fermeture de celles qui leur font suite.

#### 3.1.3.1. Témoin historique et acteur contemporain

Le moment de fermeture n'a pas été systématiquement évoqué par nos enquêtés. Cela tient en effet, d'une part, à leur position de témoin ou non de la période considérée : les acteurs qui ont

---

<sup>391</sup> Ce regard vers l'extérieur est caractérisé par la création de l'Association pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (A.D.E.R.L.Y.) dès 1974, et qui est, selon Cédric Polère, « *l'une* des premières agences de développement économique en France, et la première structure de mise en commun des moyens politiques et patronaux pour le développement d'une métropole » (Polère, C., 2013, p. 185).

<sup>392</sup> Annexe 5, p. 81-303.

vécu ce moment de manière directe (témoins historiques) ou indirecte (témoins « filiatifs ») le mentionnent davantage que les acteurs contemporains s'intéressant aux problématiques actuelles de ces anciennes usines (processus de réhabilitation contemporains etc.). Les uns et les autres construisent alors un récit d'un « moment contingent du passé » qui se base soit sur des récits construits par d'autres (dépendants de différents types de transmissions discursives : livres historiques, témoignages, récits institutionnels etc.), soit sur le « souvenir [individuel] de faits frappants » (Fleury, B., Walter, J., 2012, p. 154) mais qui, par ailleurs et selon Maurice Halbwachs, sont également collectifs. Le sociologue souligne en effet qu'un souvenir « se présente d'abord à l'état brut, isolé, incomplet » (Halbwachs, M., op. cit., 1925, p. 28) et n'est jamais purement individuel : « (...) *nos souvenirs demeurent collectifs, et ils nous sont rappelés par les autres, alors même qu'il s'agit d'évènements auxquels nous seul avons été mêlé, et d'objets que nous seul avons vus.* » (Halbwachs, M., op. cit., 1950, p. 52).

Ainsi, les souvenirs individuels évoqués par les témoins de la période plus générale (activité de l'usine puis mort) s'interprètent à partir de l'analyse des verbes introducteurs et des formulations qui indiquent à la fois l'inscription cognitive de l'événement passé et de sa postériorité (l'après-fermeture) – « **Moi je me souviens** qu'avant d'être élu à Vaulx-en-Velin (...) », « **Et je me souviens bien** puisque (...) », « **je m'en rappelle** » -, mais aussi et surtout, sa fragilité et sa discontinuité perturbant la reconstruction narrative – « *Et c'est la raison pour laquelle un certain nombre de bâtiments, je crois même tous les bâtiments, ont été conservés à Gorge de Loup* », « **Je crois, alors il ne faut pas que tu te bases trop là-dessus (...).** *Je crois bien que Rhodiaceta a eu l'intelligence de faire un projet de valorisation du sol en lien avec la municipalité* », « **Moi, la mémoire que j'en ai** c'est que le fait que Rhodiaceta, ou Gillet, ou je ne sais pas qui c'était, ait voulu trouver une issue positive à son départ », « **Bah écoutez franchement, je ne me souviens pas. Ma mémoire me fait peut-être défaut** mais **je ne me souviens pas** qu'il y ait eu de réaction contre la démolition à partir du moment où ça a été décidé. (...) **Mais je ne me souviens pas** qu'il y ait eu d'intervention d'associations. », « Bon **je ne vais pas sûrement pas me souvenir** », « **Je ne me souviens plus.** Sincèrement. Là, **j'ai la mémoire qui flanche.** », « *Je travaillais dans le secteur de l'urbanisme, (...) Du côté de la ville, je ne sais pas exactement, (...)* » etc. -. De plus, des adverbes et indicateurs temporels, articulés avec l'emploi de l'imparfait, soulignent l'épaisseur temporelle dans laquelle s'inscrivent ces souvenirs lointain et révolus – « En fait au départ, **c'était l'époque** où (...) », « le bassin d'emplois qui **était** très important **à l'époque** », « **A cette époque-là** (...) », « Il y avait une perte de recettes, je ne sais plus où **à l'époque** », « Enfin il a été dur, **dans le contexte dans lequel se trouvait à l'époque la commune.** », « La municipalité à **cette époque-là** (...) », « **Mais il faut savoir qu'à cette époque** », « *Vaise a pris de l'ampleur d'un seul coup à ce moment-là.* », « **au moment justement** où l'entreprise a fermé », « (...) des grèves et des manifestations **au moment de la fermeture.** », « Et je me souviens qu'il y avait eu tout un débat **à ce moment-là** » etc. -.



Ensuite, d'autres acteurs, institutionnels ou associatifs, qui n'ont pas vécu la période, peuvent l'évoquer par l'intermédiaire d'autres récits - « *Alors ça, je n'ai pas travaillé sur ce truc-là mais j'en ai connaissance* » (Facilitateur opérationnel, Mission Vaise, annexe 5, p. 289) -, ou avouer leur incapacité à évoquer une période sur laquelle ils n'ont pas d'archive et donc de récit tiers à disposition - « *Donc moi je n'étais pas au CIL à ce moment-là pour la Rhodiaceta. Donc c'était Madame (...) et malheureusement elle veut pas, elle a pas pu me dire. (...) Je ne sais pas. Je ne peux pas vous dire là* » (Présidente du CIL de Vaise, dans l'association depuis 2002-2003, annexe 5, p. 232). Sur la question des archives concernant la Rhodiaceta : « *Non j'ai rien. En fait ce qui s'est passé c'est que notre ancienne présidente a emporté des dossiers pour en faire des résumés. Parce que c'est vrai qu'il y a tellement, on accumule des tas de documents sur un dossier, et donc les gens qui viennent derrière, ça ne les intéresse pas. Donc elle voulait nous faire des résumés, et elle n'a jamais eu le temps de les faire* » (Ibid., p. 235) -, ou encore émettre des hypothèses émanant de ces récits tiers ainsi que de leur propre subjectivité et interprétation à partir d'une reconstruction téléologique ancrée dans le présent – « *Rhodiaceta je pense pas. Je pense pas qu'il y avait ce genre de chose parce qu'il y avait déjà de l'habitat ouvrier avant Rhodiaceta à mon avis.* » (présidente du CIL de Vaise, annexe 5, p. 233), « *Pourquoi on l'a pas gardée ? (...) Je sais pas parce que probablement... Enfin moi je n'y étais pas. J'essaie d'envisager les choses, parce qu'elle avait pas d'intérêt majeur au niveau du quartier quoi. Après... Non je n'ai pas suivi cette affaire-là. Je ne peux pas vous répondre* » (Facilitateur opérationnel, Mission Vaise, annexe 5, p. 303).

Cependant, la non-évocation du moment de fermeture chez certains enquêtés tient également à une conduite des entretiens par le chercheur qui, soumis à un tropisme vers le présent lors de la conduite de l'entretien, n'a parfois pas insisté, notamment auprès des acteurs « contemporains » œuvrant sur l'espace de l'usine, sur ces considérations historiques qui peuvent donc avoir été mises sous silence par les enquêtés.

### 3.1.3.2. L'identification à l'usine et le rapport à l'événement de la fermeture : le territoire comme espace du vécu (acteur associatif) ou zone à organiser (acteur institutionnel et politique).

Ensuite, la divergence de statut des enquêtés, manifestant un lien expérientiel (récit lié à une expérience propre, enrichie de récit(s) tiers) ou théorique (dépendant de récit(s) tiers) à l'événement de la fermeture et plus largement à la période d'immédiate pré- et post-fermeture, explique un rapport différencié à l'événement et par extension, à l'usine. Nous distinguons alors nos enquêtés par le biais de deux catégories :

- Les témoins dits « historiques »<sup>393</sup> qui ont vécu la période (activité de l'usine et fermeture). Cette expérience est directe lorsque les enquêtés racontent la vie quotidienne liée au travail dans l'usine mais elle devient indirecte quand le récit du travail à l'intérieur de l'usine se base sur l'expérience d'une tierce personne avec laquelle l'enquêté entretient une relation de filiation : fils ou fille d'ancien ouvrier la plupart du temps (pas d'expérience directe du travail dans l'usine). C'est pourquoi à la caractérisation de « témoins historiques », nous préférons parfois celle de « témoins filiatifs ». Ce statut « historique » concerne essentiellement deux associations – l'association Mémoire(S) (entretien collectif avec sept personnes de l'association et anciens du quartier), et l'association Vaulx Carré de Soie (présidente de l'association qui est née dans le quartier) – et un ancien acteur politique - ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, et habitant la ville depuis 1974) - sur le secteur de l'usine Tase, ainsi que trois associations – le responsable de la section Histoire de l'Association Rassemblant des Anciens du groupe Rhône-Poulenc (A.R.A.R.P.) et ancien cadre ingénieur du groupe, la co-responsable de l'ancienne association *l'Age Libre* (qui n'existe plus) et enfant du quartier de Vaise, et une membre de la commission « Patrimoine » du Conseil de Quartier Vaise, Industrie, Rochechardon – et un ancien acteur politique (Lucien Durand) – conseiller général du Rhône de 1976 à 2001, conseiller municipal du neuvième arrondissement de Lyon à partir de 1977, 1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme du neuvième arrondissement de Lyon de 1995 à 2001, et enfant du quartier de Vaise - sur le secteur de l'usine Rhodiaceta.
- Les témoins dits « théoriques » qui n'ont pas vécu la période concernée et qui la reconstruisent narrativement à partir de récits tiers<sup>394</sup>, se placent au niveau d'une refiguration ricoeurienne pour élaborer leur propre discours sur la période. Cette typologie concerne trois acteurs associatifs – le responsable de l'association Peuplement et Migrations, un acteur de l'association Robins des Villes, et la responsable de l'association Vive la Tase ! - et un acteur institutionnel – la chargée de communication et de concertation de la Mission Carré de Soie (qui a aussi d'autres missions de développement territorial) - sur le secteur de l'usine Tase. Un dernier entretien reste difficile à catégoriser mais entre néanmoins dans la classification de témoin « théorique » : il s'agit d'un acteur institutionnel du Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la région Rhône-Alpes et chercheur en patrimoine industriel. Cette experte qui a une connaissance avancée des problématiques contemporaines liées au patrimoine industriel, et notamment des deux usines et secteurs

---

<sup>393</sup> « Ces témoins parlent tous de faits historiques connus et repérés indépendamment de leur déposition. De ce point de vue, ils ne peuvent pas être, comme les témoins oculaires, les révélateurs de l'existence de l'événement, mais, comme eux, ils sont pris dans les faits qu'ils relatent » (Dulong, R.).

<sup>394</sup> Témoignages récoltés (dans le cadre de travaux d'association sur les processus mémoriels locaux liés à l'usine), réception des médias locaux, ou encore récits canoniques sur la période (livres sur l'usine et autre) etc.

étudiés, a refusé l'enregistrement de l'entretien en raison du contexte de période électorale (entretien réalisé le 27/04/2015, quelques mois avant les élections régionales). L'exploitation de son discours reste donc dépendant de nos prises de notes au cours de l'entretien et ne peut constituer un matériau empirique de valeur égale aux entretiens enregistrés.

Que l'on ne s'y trompe pas : la différenciation catégorielle que nous venons d'effectuer ne nous fait pas omettre que chaque type d'enquêtés renvoie à des témoignages immergés dans un « réseau de discours » (Walter, J., 2003, p. 12), qu'ils soient testimoniaux, médiatiques, institutionnels, politiques, et qui participent de la (re)construction d'un récit du passé, ici au présent. Jacques Walter parle ainsi de « porosité des frontières entre les mondes des témoins ou agents médiatiques et ceux des historiens qui sont en contact avec eux » (Ibid., p. 15).

#### Témoins historiques et mobilisation des affects

Le statut de témoin historique établit d'abord un lien étroit entre l'histoire individuelle vécue et celle de l'usine, ainsi que de son importance pour l'identité territoriale. Nous trouvons alors dans les contenus un lexique de l'affect marqué et une identification prononcée :

« Et nous, **en tant que "témoins enfants"** *puisque'on a connu* la Rhodiaceta. Moi je suis née dans le quartier hein. **Donc c'était quand même...** (...) **Oui on a un lien.** *Quand on parle de ça oui... C'est parti de là. Et puis pour nous ça nous semblait important cette mémoire justement, cette mémoire locale qui fait partie de l'histoire d'un quartier, et même au-delà mais bon...* » (Association l'Age Libre, secteur Rhodiaceta, annexe 5, p. 260).

« Mais je pense que **la mémoire de la Tase est beaucoup plus importante.** Moi j'avais des photos... Bon je suis de la Tase... J'avais montré des photos à une amie d'enfance qui elle m'a fait une petite réunion l'autre jour. Elle a fait venir 4 de la Tase et on a regardé les photos ensemble. Donc automatiquement... **La Tase c'est quelque chose...** (...) **Donc c'était une vie ça c'est sûr ! ça marque hein !** (...) » (Association Mémoire(S), secteur Tase, annexe 5, p. 90).

Cette identification à l'usine peut également se manifester quand les acteurs interrogés, bien que n'ayant pas vécu directement la période considérée, sont issus du territoire et donc imprégnés des récits locaux et d'une certaine expérience locale :

« (...) *ce quartier, je l'habite depuis 40 ans* mais avec des interruptions. Je suis partie 5 ans en Bretagne, 10 ans à Paris, et j'ai une maison dans ce quartier à laquelle **je suis attachée.** Et donc je suis revenue à la retraite. Je me suis dit que ce sera un bon moyen de me réimplanter dans le quartier et puis finalement, de **faire profiter les gens du quartier de mes connaissances sur le quartier.** (...) Oui mais alors, malheureusement *la Rhodia on n'a pas trop travaillé dessus, et moi ça me chagrine un peu parce que ça représente quand même... Il y a eu 8000 personnes jusqu'à la fin. Pratiquement* » (Conseil de Quartier Vaise-Industrie-Rochecardon, annexe 5, p. 226).

## Les acteurs associatifs

Cependant, et en second lieu, le statut d'acteur contemporain de la trajectoire de l'usine sans vécu de la période passée n'empêche pas la construction d'un rapport affectif dans les discours. En effet, nous nous apercevons rapidement que l'« expérience » de la période n'est pas suffisant pour déceler, dans les entretiens, ce supplément affectif des enquêtés vis-à-vis à l'usine. C'est en fait et surtout le statut institutionnel des individus qui joue sur les modalisations affectives quand ils s'y réfèrent.

À ce titre, les acteurs associatifs semblent entretenir un rapport de proximité prononcé envers l'usine et son histoire. Cela peut s'expliquer par leur inscription quotidienne sur le territoire micro-local et le contact direct avec sa population historique, et se manifeste par la mobilisation de récits individuels basés sur des souvenirs vécus de la période d'activité de l'usine qui affermissent, nous l'avons vu, l'incarnation du discours. Nous retrouvons également cette tonalité discursive affective dans les propos d'acteurs associatifs qui n'ont pas vécu directement la période concernée mais qui construisent leur rapport médiaté à l'usine à partir de la mobilisation de récits tiers<sup>395</sup>. C'est le cas par exemple de la présidente du Comité d'Intérêt Local de Vaise, non originaire du territoire, habitant le quartier depuis 19 ans et membre de l'association seulement depuis le début des années 2000, qui s'est réappropriée l'histoire du quartier en se basant sur d'autres récits vécus :

*« Alors moi ça fait 19 ans que je suis à Vaise. Avant j'habitais ailleurs sur Lyon Caluire. Mais en fait, mes origines, moi je suis de Saône et Loire. Mais j'ai toujours vécu sur Lyon, et c'est le travail qui m'a fait venir sur Vaise en fait. Donc il y a 19 ans, j'ai trouvé du boulot sur Vaise. Et je me suis installée, et bien entendu j'ai trouvé un appartement sur Vaise. Et après avoir vu l'exposition, donc à la mairie, là du CIL du Vaise, et c'est là de fil en aiguille que je me suis intéressée à Vaise. **Et quelque part, en fait, je suis devenue Vaisoise quoi, de cœur, parce que ce quartier me plaît quoi. Je me suis intéressée à son histoire, j'ai découvert la Gare d'Eau, j'ai fait un travail de recherche sur la Gare d'Eau. A la place du Stade Boucaud. (...) nous ce qu'on voudrait c'est qu'on respecte le passé ouvrier, le passé de Vaise.** (...) Il y a eu pas mal de choses qui ont été détruites et qui auraient valu la peine d'être conservées. Mais bon c'était pas la mentalité. Il y a un passé industriel aussi, **qui mérite aussi qu'on s'y attache. La Rhodiaceta par exemple. (...) C'était énorme**, ça faisait travailler beaucoup de monde. **Moi j'ai eu l'occasion de parler avec des anciens qui me disaient... enfin qui étaient fiers d'avoir travaillé à la Rhodia.** Je ne sais plus qui c'était... Une ou deux personnes. *« Ha oui on a travaillé à la Rhodia ho ben ».* Même si c'était dur en fait le boulot, il y avait quand même **un attachement à l'entreprise, et une fierté, une fierté d'appartenir à la Rhodia** » (CIL de Vaise, annexe 5, p. 234-236).*

---

<sup>395</sup> Les associations interrogées ont souvent fait un travail de mémoire sur les usines et ont-elles-mêmes été en contact avec des anciens ouvriers, lesquels leur ont délivré un récit sur l'usine, son histoire. Elles en sont ainsi imprégnées et ceci va générer un phénomène de dialogisme dans leur propre discours. Cela peut également concerner la lecture de livres mémoriels sur l'histoire des usines qui peuvent avoir contaminé leurs discours.

Finalement, il nous semble que c'est la conjonction entre un degré plus ou moins affirmé de proximité au territoire et l'expérience directe de l'événement raconté qui alimente l'identification affective à l'usine et à son histoire.

L'évocation de l'histoire de l'usine dans le discours des acteurs associatifs reste imprégnée d'une nostalgie d'un passé idéalisé et glorifié, qu'elle concerne la vie quotidienne vécue - « Moi j'ai une copine qui est dans la région parisienne, et ben elle aimerait bien revoir les copines... **Voilà, elle a la nostalgie de la Tase, elle a la nostalgie quand même de cette période-là. Ha oui c'est quelque chose...** » (Association Mémoire(S), secteur Tase, annexe 5, p. 99) -, les avantages sociaux du travail dans l'usine et son poids dans cette vie quotidienne - « *Bah c'était tout imbriqué, c'était le paternalisme aussi, et toute leur vie c'était ça, c'était la Rhodiaceta. En plus, c'était les premiers crédits pour avoir une voiture, une télévision. Donc c'était imbriqué dans la vie privée. Les logements, bon y'avait des logements ouvriers. C'était une entreprise où il y a eu les premiers restaurants d'entreprise. Il y avait tout un tas d'interactions.* Je veux dire que leur vie c'était la Rhodia. » (Association l'Age Libre, secteur Rhodiaceta, annexe 5, p. 267), « Ce qu'il y a, c'est que les gens disent "on avait un appartement" avec les waters à l'intérieur, avec une cuisinière et des challis, une hongroise elle raconte, des challis pour dormir ou un matelas, un matelas en rayonne. Que des matelas on leur a donnés. Et elle dit "mon père nous a fait des challis". (...) De toute façon, toutes les usines dans le temps, c'était ça, t'avais l'habitation avec. (...) Tous les jardins étaient équipés avec au minimum deux arbres fruitiers au départ » (Association Mémoire(S), secteur Tase, annexe 5, p. 91) -, l'esthétique du bâti (même si cela concerne un point de vue plus contemporain de l'usine) - « (...) Et si tu te mets sur Carmagnole, tu vois toute l'usine, c'était l'entrée en fait de l'usine hein. Faut que je leur mette une photo de l'entrée, qui a été démolie, qui était magnifique, cette entrée elle était magnifique. (...) Et puis y'avait pas de route en fait, c'était une pelouse fermée. Et les gens venaient et ils mettaient leur voiture, leur vélo, leur machin, y'avait pas de route. (...) Oui il y avait tout, c'était magnifique quoi ! » (Association Vaulx Carré de Soie, secteur Tase, annexe 5, p. 166) - ou plus globalement la période sociale faste que ce passé représente - (...) *on s'est dit qu'on ne pouvait pas faire l'impasse sur la Rhodiaceta qui est quand même, qui fait partie de l'histoire du quartier. (...) Alors on s'est fixés la tranche années 50-80. Parce que c'était le boom industriel, les Trente Glorieuses. Et c'est vrai que dans ce quartier, il y avait un nombre d'industries, petites ou grandes, phénoménal.* (Conseil de Quartier Vaise, Industrie, Rochechardon, secteur Rhodiaceta, annexe 5, p. 227). Il s'agit donc ici des répercussions territoriales externes du travail à l'intérieur de l'usine.

Mais, plus globalement, la différence majeure entre témoin « historique », même s'il s'agit de témoins « filiatifs » - enfants d'ouvriers de l'usine qui ont vécu la période et non le travail dans l'usine directement -, et témoin « théorique » tient à des références plus directement liées à la vie quotidienne de l'époque, dans une focale micro-locale, pour les premiers, et des références plus globales sur la période faste engendrée par l'activité de l'usine pour les seconds. Cependant, ce n'est pas toujours le cas : nous trouvons aussi des références plus globales de la période faste

de l'usine dans le discours des témoins « historiques » et des références à la vie quotidienne liée à son activité dans celui des témoins « théoriques ».

S'ils sont plus rares, les récits qui évoquent le travail à l'intérieur de l'usine sont plus « douloureux ». C'est là qu'intervient notamment, chez les témoins filiatifs, l'évocation de la pénibilité du travail et ses répercussions - « (...) *ça paraissait moins pénible mais c'était très dangereux au point de vue santé*. Bah attends, Papa aurait pu en parler... (...) La viscosse... (...) Et puis il y avait des maladies... Par exemple Monsieur [inaudible], un jour on leur donnait du lait hein je crois... Mais il avait été très malade à force de respirer... Voilà... (...) Bah disons qu'au début, ils avaient pas mis de dégazage. La cheminée de dégazage, elle a été faite 15 ans après... Donc du coup, des papas comme Georges, ils ont été gazés quoi... Parce que pour nettoyer ce qu'ils appelaient les "barates", fallait descendre dans la fosse et tous les gazs ils restaient là-bas au fond... Et les gars, sans masque, sans rien, on les faisait descendre là-bas. Et puis alors les acides... Les gens étaient vêtus de laine, c'était des vêtements en laine, tu t'en rappelles Georges, des vêtements blancs, tout en laine. Et ça faisait un petit trou dedans mais ça attaquait pas la peau. Alors que tous les autres vêtements étaient attaqués par cet acide et il pouvait attaquer la peau. » (Association Mémoire(S), secteur Tase, annexe 5, p. 83-91) - comme chez les témoins théoriques (ou indirects) par l'intermédiaire de récits tiers du fait de l'inscription micro-locale de ces acteurs associatifs et de leurs contacts réguliers avec des témoins historiques – « Puisque nous on connaissait quand même pas mal d'anciens mecs qui ont bossé, d'habitants, à l'époque du fonctionnement de l'usine. Qui avait des histoires bah voilà, il y avait des bains d'acide. Les gens de la Petite Tase ne mettaient pas leur linge à sécher du côté de l'usine, car ils le retrouvaient troué quand il y avait du vent. Donc ils le mettaient plutôt à l'arrière des maisons. Donc voilà ça fait quand même des choses... » (Association Robins des Villes, secteur Tase), « Voilà elle nous a envoyé un chèque de 50 euros en disant « *Merci de m'avoir adressé le CR de l'AG (...). Chaque fois que je pense à ma mère qui a travaillé dans cette usine, et que c'était très difficile, c'était un très dur métier.* » (Association Vive la Tase !), « *c'était dur en fait le boulot* » (CIL de Vaise, secteur Rhodiacta, annexe 5, p. 120-152).

Ainsi, l'évocation de cette pénibilité au travail se fait souvent, eu égard au statut de « témoin filiatif » qu'endosse la plupart de nos enquêtés « historiques », par la mention de ses répercussions sur l'environnement territorial, social et familial : mort d'un proche (« *Papa aurait pu en parler...* »), maladie (« *il avait été très malade à force de respirer (...)* »), conséquences sensorielles néfastes (notamment olfactives) du fonctionnement de l'usine sur la vie quotidienne du quartier, et confirmant le statut expérientiel du récit de l'enquêté (témoin olfactif prouvant le « j'y étais ») : « Ce qui nous rassemblait à un moment c'est quand on prenait le car on disait : "mmmmf [imite le reniflement], *tiens tu viens de la Viscosse toi !*", on sentait la viscosse hein ! (...) *Oui, ha c'est une odeur spéciale hein... (...) ça sentait... la merde... Comme c'est de l'acide sulfurique et je vous jure que...* Alors nous on n'y sentait plus... Mais quand on avait des amis ou des cousins ou autre qui venaient... "Olala mais qu'est-ce que... !" » (Association Mémoire(S), annexe 5, p. 90-91).

Le statut des locuteurs explique donc cette dualité entre externe (globalement positif et issu du management paternaliste : logements, loisirs etc.) et interne (négatif : conditions de travail difficile) de la mémoire de l'usine : il s'agit essentiellement des témoins filiatifs qui n'ont vécu la période qu'à partir d'un point de vue externe au travail dans l'usine, celui de l'environnement immédiat (vie quotidienne dans le quartier).

Finalement, ce récit de la pénibilité, qui se matérialise par l'emploi d'un lexique de la difficulté, contribue à célébrer l'héroïsme des travailleurs et participe à la construction de la fierté, et donc d'une identité locale :

*« Même si c'était dur en fait le boulot, il y avait quand même un attachement à l'entreprise, et une fierté, une fierté d'appartenir à la Rhodia. » (Comité d'Intérêt Local de Vaise, annexe 5, p. 234).*

*« Ce qui nous rassemblait à un moment c'est quand on prenait le car on disait : "mmmmf [imite le reniflement], tiens tu viens de la Viscose toi !" » (Association Mémoire(S), annexe 5, p. 90).*

Ce que nous pouvons considérer comme un paradoxe<sup>396</sup> est ainsi expliqué par Philippe Bachimon comme une manière téléologique de célébrer des valeurs dites « positives », exemplaires comme celles de l'effort et du travail :

*« Car ce qui compte, c'est de pouvoir contempler "avec du recul", un certain détachement, une situation qui " pour être dure n'en avait pas moins de vraies valeurs, comme l'effort, le travail, la fidélité... ". Toutes ces choses censées avoir disparu aujourd'hui » (Bachimon, P., 2013, p. 86).*

L'apparente négativité associée à l'évocation des conditions de travail difficile dans l'usine n'est en fait qu'une autre façon de valoriser le courage des travailleurs et donc d'abonder dans le sens d'une construction positive et instructive de la mémoire de l'usine.

Par son rapport de proximité, le récit associatif évoque ainsi brièvement, dans notre corpus, certains éléments négatifs de l'histoire de l'usine, et agit parfois comme un discours, sinon de dévoilement, du moins de précision, en tant que contrepoint au récit contemporain institutionnel plus lisse et positif : **« Mais c'est aussi ça l'histoire de la Tase, c'est que lorsqu'il n'y avait plus personne qui travaillait à la cité Tase, enfin à l'usine Tase, et ben il fallait déguerpir (...) »** (Association Mémoire(S), annexe 5, p. 100). L'adverbe « aussi » indique ainsi ici la face plus cachée et moins reluisante de l'histoire de l'usine qui est souvent tue dans les récits mémoriels positifs (car on ne « rassemble » pas un territoire sur des éléments négatifs). Cela dit, nous pouvons aussi supposer une origine politique à ces évocations : certains acteurs associatifs, souvent retraités, ont eu, du temps de leur vie active, des responsabilités politiques dans la municipalité communiste, ou sont encartés au parti

---

<sup>396</sup> C'est-à-dire la dichotomie entre la dureté des conditions de travail et la nostalgie de la période.

socialiste<sup>397</sup>. Sans en exagérer la portée, nous pouvons considérer que la vision de la mémoire de ces acteurs peut avoir une coloration idéologique et critique envers les dirigeants de l'usine, le paternalisme, les conditions de travail etc.

De la même façon, et d'un autre point de vue, celui, cette fois, de l'ingénieur ou du cadre dirigeant, les éléments négatifs apparaissent souvent comme un bémol nécessaire au développement de l'usine et, plus largement, du groupe Rhône-Poulenc. Le ton du discours est alors teinté de fatalisme et les segments narratifs négatifs apparaissent de manière non-autonome en ne constituant qu'un contrepoint, présenté comme inévitable, au développement positif de l'usine ou à l'impossibilité conjoncturelle de lutter contre un état de fait imposé par le contexte économique. Cela concerne ici essentiellement le discours de l'unique témoin historique de notre corpus qui a notamment occupé une place de cadre dans l'usine Rhodiaceta – un ingénieur chimiste alliant recherche et production au cours de sa carrière dans le groupe<sup>398</sup> -. Ce point de vue de cadre-ingénieur est plus fataliste et pragmatique sur la vie et la mort de l'usine. Les différentes phases la trajectoire de la Rhodia sont ainsi mises en récit à partir d'un angle distancié et économique, et où les affects n'ont que très peu de place.

D'abord, les périodes de création et d'âge d'or de l'usine sont expliquées chronologiquement - emploi de la conjonction de coordination « et » qui indique une succession chronologique et d'adverbes tels que « d'abord », « ensuite » etc. - et de manière causale en expliquant la stratégie du groupe et le poids de la conjoncture - emploi de la conjonction de coordination « donc » indiquant un lien de causalité avec un antécédent, ou encore des adverbes de causalité tels que « puisque » « parce-que », etc., ou de logique comme « évidemment », « naturellement » etc. - :

« *Rhodiacéta c'était la filiale 50-50 CTA/Rhône-Poulenc, qui a été chargée de développer **d'abord** l'acétate de cellulose. **Et donc** qui a engendré l'usine de Vaise en 1928. Et l'acétate de cellulose ayant vendu ses procédés urbi et orbi en Italie, en Allemagne, et à Dupont de Nemours aux Etats-Unis, a noué des liens avec la société Dupont de Nemours. **Et puisqu'**en 1929, monsieur Pranal a démarré à Wilmington le procédé acétate aux Etats-Unis. (...) **Et** dans les années 35, 36, 38, quant à Dupont de Nemours, a émergé un truc super qui était le nylon,*

---

<sup>397</sup> De ce que nous en savons, une personne de l'association Mémoire(S) a longtemps été élu à la mairie communiste (adjoint à la culture, à l'urbanisme, premier adjoint etc.) depuis les années 80, une autre est la fille du maire (PG) de la ville de 2009 à 2014 et ancien premier adjoint, une des responsables de l'association Vive la Tase ! a eu des fonctions à la ville de Vaulx-en-Velin (chargée de projet ZUP, responsable du service Etudes et Programmation), une autre soutient le parti socialiste de la ville etc. Du point de vue syndical, certains acteurs de l'association Mémoire(S) semblent avoir des accointances avec la C.G.T. : « Le travail qu'on a fait avec la Tase. Alors on a fait beaucoup de recherches de documents. On a aussi interrogé, alors là je viens de retrouver, d'anciens délégués syndicaux de la CGT. Voilà, y'avait d'autres syndicats, y'a la CFDT, je crois qu'il y avait la CFTC aussi hein (...). Mais nous bon c'est la CGT hein » (annexe 5, p. 81). C'est également le cas de la présidente de l'association Vive la Tase ! qui a travaillé au sein de la mairie vaudaise.

<sup>398</sup> « *Donc j'ai une double casquette : 10 ans de recherche, 10 ans de production, 10 ans de management de la recherche et 7 ans de management de la production.* » (Association ARARP, annexe 5, p. 246).



et bien, **tout naturellement** il a proposé la licence à Rhodiacéta qui l'a achetée. (...) **Et donc** l'usine de Vaise qui ne faisait que de l'acétate a eu un deuxième pied, qui était le nylon, (...). **Et** en 45-46, c'est parti plein pot quoi. A commencé à être commercialiser dès 42, 43 plutôt, et ça a été la folie du nylon. Avec les belles heures dans lesquelles la société a gagné beaucoup d'argent et s'est beaucoup développé. **Et donc** l'usine de Vaise, c'est une usine à l'origine acétate **et, qui, ensuite**, entre 45 et ben 87 hein, a fabriqué aussi du nylon. **Et donc, évidemment**, comme l'entreprise se développait, et bien elle a créé son service de recherche. (...) Les fibres solubles se sont délocalisées on va dire en 1966 à peu près, à Vénissieux, dans une usine qui historiquement c'était l'usine de la Tubize qui avait fait de l'acétate de cellulose, pour une société belge, la Tubize. Rhodiacéta dans sa politique de croissance, l'avait rachetée, pour l'étrangler un peu. **Et puis** elle y avait installé les fibres acryliques. Mais il y avait suffisamment de terrain et il a été décidé d'y mettre les recherches. **Donc** 1966 et les recherches fibres dites « fondues » c'est-à-dire nylon et polyester ont dû s'installer en 1968 à peu près. **Donc** si vous voulez, c'est un laps de temps assez court » (Association ARARP, annexe 5, p. 244).

Ensuite et de la même façon, la crise et le déclin de l'usine ont une explication causale conjoncturelle, économique : « La crise, enfin disons **comme on gagnait un peu moins d'argent**, ça s'est étalé un peu plus qu'initialement prévu, on va dire entre 1966 et 1970 pratiquement, les recherches ont quitté Gorge de Loup pour s'installer à Vénissieux (...) » (Ibid, p. 244-245).

Les décisions du groupe, notamment celles qui amoindrissent les avantages sociaux du travail dans l'usine, puis celles qui justifient la fermeture du site, sont expliquées sous ce prisme conjoncturel désamorçant et décrédibilisant par-là les mouvements sociaux les contestant :

« Donc elle était condamnée car elle coûtait trop, les prix de revient ne pouvaient plus **être compétitifs**. **Donc** c'est pas la peine de pleurer quoi » (Ibid., p. 250) ; « (...) Rhodiacéta c'était la Rolls dans les années 50-60 au niveau rémunération. Parce que si vous voulez, à partir du moment où on gagne beaucoup d'argent, et ben il y a des revendications, on veut pas perdre de production, donc on les satisfait. Jusqu'au moment où on se dit : "mince, on n'y arrive plus" (rires) » (Ibid. p. 256).

La fermeture est ainsi présentée comme inévitable et même nécessaire, en dépit de sa brutalité et de son caractère soudain : « Mais il y avait peut-être bien 1500 personnes encore, donc c'est extrêmement lourd et **c'était nécessité par le fait que le textile perdait beaucoup d'argent**. », « elle s'est faite brutalement plutôt oui. Elle s'est faite parce qu'on était pauvres quoi » (Ibid, p. 247).

L'interprétation de cette histoire est considérée comme univoque et imposée comme vérité de la part de l'enquête :

« **L'histoire elle est la suivante** : la décision c'est 1977, c'est le plan textile. **Donc** c'est long quoi, c'est un processus long. Et surtout que le plan textile décidait de la fermeture de 5 usines quoi, dont les deux plus grosse : Besançon et Vaise. Chacune avec plusieurs milliers de salariés, donc c'était un truc qui ne pouvait se faire que sur plusieurs années. C'était aussi Raymond Barre, 1er Ministre, ne l'avait autorisée qu'à la condition qu'il n'y ait pas de licenciement. Donc **il fallait** recaser des gens, recaser des gens, muter des gens, proposer des primes de départ. Le triptyque il était toujours le même... Préretraites. (...) Et puis **il fallait** reconvertir des gens du textile. Bon, c'était une opération énorme quoi. Et puis faire des mutations. (...) » (Ibid, p. 249).

Nous voyons donc que son discours est fait de modalisations indiquant une logique à cette fermeture, une explication causale rationnelle et déontique fournie par les données contextuelles :

« Elle était condamnée cette usine, elle était condamnée pour deux raisons : Parce *qu'elle était en pleine ville et que ça fait quand même du bruit quoi. (...) Elle était condamnée aussi et surtout par, je ne dirais pas c'est pas son implantation mais sa configuration. (...) À partir du moment où en 1964, les prix se sont cassés la gueule, et qu'on gagnait pas d'argent et qu'on s'est mis à en perdre, et bien on a fait quand même très attention au prix de revient quoi (etc.)* » (Ibid., p. 250).

De même, le discours sur la période d'immédiate post-fermeture se base sur une même logique contextuelle, causale et explicative. L'enquêté nous explique ainsi les raisons d'un manque d'intérêt immédiat à la mémoire de l'usine sous ce rapport logique et selon une fois de plus, un angle économique et social – « *Si vous voulez, pendant qu'il y a le feu à la maison, quand on paume de l'argent, et bien l'argent on le met dans les investissements de nouveaux produits et pas dans la recherche de la mémoire* » (Ibid., p. 248) ; « *Mais si vous voulez oui, pourquoi ça ne s'est pas fait ? Parce que les salariés de l'époque se sont plutôt intéressés aux loisirs qu'à la mémoire. Mais ça peut avoir une explication aussi parce-que l'usine était passée de 6000 à 1500 [salariés] on va dire. En fait les gens étaient plutôt intéressés à où est-ce que je vais être recasé, puisque ça s'est fait sans licenciement. (...) Et tout le monde a été recasé (...)* » (Ibid., p. 249). Par ailleurs, la nationalisation du groupe Rhône-Poulenc, perspective autorisant tous les espoirs locaux en termes de maintien de l'usine et des emplois sur le territoire dans la presse locale, est ici directement évacuée eu égard à une perception téléologique de ce moment passé, point de vue duquel la presse locale du moment de fermeture ne peut se placer : l'enquêté produit un discours ancré dans un présent postérieur à la nationalisation de 1982 qui n'a rien changé au sort de l'usine Rhodiaceta de Vaise – « *[19]81, la nationalisation n'a pas remis en cause la fermeture. Et puis 1987 on était déjà reprivatisé, la reprivatisation c'est 1986* » (Ibid., p. 249).

Ainsi, dans ce cadre contraint par un environnement extérieur à l'usine, à la fois économique (perte d'argent), urbanistique (situation de l'usine dans la ville) et fonctionnelle (configuration des bâtiments non compatibles avec l'évolution de la conjoncture), la figure du coupable n'est pas le dirigeant qui subit une situation économique imposée de l'extérieur, et est disculpé dans le récit de l'ingénieur, conscient d'un cadrage discursif lié à sa position sociale :

« *Alors évidemment, ceux qui sont dedans ils ne vous disent pas la même chose quoi. Mais bon le dirigeant il n'avait pas le choix quoi* » (Ibid., p. 250).

Le coupable est donc l'actant « conjoncture économique » avec lequel la direction compose comme elle peut. Cette dernière est même louée pour ces efforts en direction du quartier dans la période d'immédiate post-fermeture :

« *Mais si vous voulez c'était un cadeau que Rhône-Poulenc faisait à Vaise en disant "ben y'a de la transformation qui peut se faire parce qu'il y a des ateliers quoi"* » (Ibid., p. 250-251).

Nous retrouvons la promotion de la figure de la direction de Rhône-Poulenc dans le discours d'un autre acteur associatif « historique », non dans un rapport avec un quelconque vécu individuel lié à l'histoire singulière de l'usine Rhodia, mais plutôt, dans son lien avec l'histoire de l'action associative patrimoniale locale. Il s'agit, en effet, d'un acteur historique dans le champ de l'action patrimoniale lyonnaise<sup>399</sup>, aujourd'hui membre de l'association Patrimoine Rhônalpin (créée par ses soins en 1983<sup>400</sup>) qui se revendique précurseur sur les questions de patrimoine industriel (voir infra). Cet ancien éditeur, imprimeur, journaliste, et patron de presse lyonnais, qui a œuvré un temps sur une problématique patrimoniale liée à la Rhodiaceta (voir infra), se trouve lui aussi dans une position sociale « supérieure » qui, en évitant la caricature, semble également défendre l'idée d'une valorisation de l'action de la direction de R.P.T. et de ses « efforts », notamment financiers pour la redynamisation du quartier :

« (...) *Je crois bien que Rhodiaceta a eu l'intelligence de faire un projet de valorisation du sol en lien avec la municipalité, (...). C'est-à-dire que Rhône-Poulenc a mis du fric pour transformer un désastre industriel en positif financier en tout cas quoi. (...) Moi, la mémoire que j'en ai c'est que le fait que Rhodiacéta, ou Gillet, ou je ne sais pas qui c'était, ait voulu trouver une issue positive à son départ, a fait que ça s'est mieux passé que pour la Tase par exemple. (...) Mais si tu veux Rhône-Poulenc a joué un rôle promoteur, alors qu'il ne l'a absolument pas joué à la Tase.* » (Association Patrimoine Rhônalpin, annexe 5, p. 269-278).

Dans ce cadre discursif favorable à la direction de Rhône-Poulenc-Textile<sup>401</sup> et en revenant sur le discours de l'association A.R.A.R.P., nous remarquons que le discours de l'enquêté est imprégné de la mythologie de l'entrepreneur-innovateur, du « self made man » lyonnais, quand il évoque la genèse de ces usines à partir de la reconstruction mythifiée et laudative du parcours individuel et familial de ses fondateurs ainsi que leur management paternaliste (ici en évoquant la Tase) :

« (...) ils ont été **assez géniaux** l'un et l'autre quand il s'est agi de démarrer l'acétate, c'est à dire qu'ils ont marié un savoir-faire chimique, puisque les textiles artificiels ou synthétiques c'est un enfant hybride entre la chimie et le textile. (...) La famille Gillet était des gens durs à la tâche. Le patriarche François Gillet était fils de paysan de [inaudible] analphabète, **et qui s'est fait lui-même dans la teinture**, il a envoyé ses fils à l'école. Et ça a été **une saga extraordinaire**. C'est une famille catholique traditionnelle, et (...) très économe. Et avec une gestion du type

---

<sup>399</sup> Surnommé à Lyon « Monsieur Patrimoine », cet acteur a œuvré notamment pour la sauvegarde du quartier historique du Vieux Lyon (premier secteur sauvegardé en France en 1964), par l'intermédiaire de l'association Renaissance du Vieux Lyon dont il a été élu président en 1960 jusqu'en 1964.

<sup>400</sup> « (...) association régionale de valorisation du patrimoine » (Association Patrimoine Rhônalpin). Il s'agit en fait d'une fédération d'association qui appuie le tissu associatif local : « *Patrimoine Rhônalpin c'est une fédération d'associations. Donc on appuie l'association locale qui s'occupe de ça quoi. On n'est pas les demandeurs de tel ou tel type de chose mais s'il y a une association locale qui intervient, on l'appuie avec notre autorité que l'on peut avoir en plus d'elle quoi. C'est une vraie fédération. Il faut aussi qu'il y ait un appui local* » (Ibid).

<sup>401</sup> Nous remarquons d'ailleurs dans le discours de l'enquêté, une désignation qui renvoie à l'appellation patrimoniale contemporaine de l'usine : « Rhodiaceta » et non « Rhône-Poulenc-Textile ».

"je m'occupe de tout. Je m'occupe de vous et soyez heureux quoi. Et ne dites rien (rires)" » (Association ARARP, annexe 5, p. 255).

Nous voyons ainsi que l'enquêté, qui a travaillé sur différents sites du groupe au cours de sa carrière, a, de fait, une vision globale et transversale de la trajectoire de Rhône-Poulenc et explique, de cette même façon rationnelle, le déclin « inéluctable » de l'usine Tase de Vaulx-en-Velin :

« Non ça n'avait rien à voir. Et si vous voulez, et c'est la grande histoire de Vaulx-en-Velin. Vaulx-en-Velin à partir de 1970, c'est le déclin. Pourquoi le CTA a été intégré là-dedans ? C'est parce que le CTA n'était pas à même de gérer **la décroissance inéluctable** des usines. Et qu'à l'intérieur de Rhône-Poulenc c'était un peu plus facile car la surface était un peu plus grande. Ce qui n'était pas si facile que ça » (Ibid, p. 256).

De plus, par ce point de vue plus global, cet acteur, ayant également une activité associative mémorielle (association A.R.A.R.P.<sup>402</sup>) qui oblige à une vision plus large, évoque de la même façon l'usine Tase, en la comparant notamment à Rhodiaceta et en expliquant les spécificités. Par exemple, la dimension davantage polluante de l'usine Tase se fait, une fois de plus, sous un prisme économique et fonctionnel, en poursuivant là-aussi la justification d'une décision d'une fermeture contrainte :

« Tase c'est plus compliqué. Au contraire de Vaise, c'était une industrie polluante. C'est pour ça qu'elle était à l'extérieur de Lyon. Donc il y avait quand même des gros problèmes de dépollution des sols. Et là aussi si vous voulez, on peut lâcher une larme mais on n'aurait pas continué longtemps quoi, même si les conditions économiques avaient été favorables » (Ibid, p. 252).

Par ailleurs, les conditions de travail, plus difficiles à Vaulx-en-Velin qu'à Vaise, selon lui, (productions différentes), sont également décrites sur un ton fataliste (« c'est comme ça quoi »), comme un état des choses dicté par la demande économique et auquel la direction ne pouvait rien :

« Donc ça explique quand même des conditions difficiles de travail : la soude, l'acide sulfurique, la chaleur, l'humidité etc. **Bon mais c'est comme ça quoi...** Et après faut laver pour enlever la soude, pour enlever l'acide sulfurique et compagnie. Donc Vaulx-en-Velin c'est ça. Le nylon c'est tout autre chose, c'est-à-dire qu'on fait réagir deux produits l'un sur l'autre. On a quelque chose qui est une matière plastique. (...) il n'y a pas de solvant. Donc c'est pour ça que ce n'est pas polluant. **Mais il faut être capable de maîtriser des températures à 300 degrés et des pressions très fortes à 200 bars.** (...) Donc, la première différence c'est ça. On faisait des bas avec la

---

<sup>402</sup> « L'association a été créée dans les années 1990 mais (...) l'association avait un objectif défensif. C'est un objectif carrément de défense des retraites quoi. Et comme Rhône Poulenc s'est éclaté en des tas de sociétés, filiales et compagnies, il y a des gens qui sont perdus quand ils doivent liquider leur retraite (...). Donc c'était sa principale activité quoi. Mais elle est réunie à peu près 3000 personnes. (...) C'est une aide pour les anciens salariés et elle s'est mise à s'intéresser à l'histoire, (...) pour répondre à des questions comme la vôtre, car vous n'êtes pas le seul (...). Et c'est aussi parce qu'il y a des gens qui vieillissent, il y a des gens qui meurent, et il y a des enfants de salariés de Rhône-Poulenc qui ont connu les années 20, les années 30 etc., et qui nous disent « j'ai un carton d'archives de mon père et il aimait tellement la boîte que j'ai des scrupules à le balancer, est-ce que vous ne voulez pas collecter la mémoire ? ». Notre but ce n'est pas de réécrire l'histoire de Rhône-Poulenc parce qu'on n'est pas qualifiés pour ça et il y a plein d'autres gens qui le font, mais de ne pas laisser perdre la mémoire ».

rayonne, on fait aussi des bas avec le nylon mais le nylon c'est à partir de matières premières pétrochimiques, c'est à partir du pétrole hein, et l'autre c'est à partir du bois quoi, avec un processus un peu plus compliqué et quand même plus dur au niveau du travail » (Ibid, p. 255).

D'autre part, cette pénibilité du travail explique, selon lui et à partir d'une reconstruction historique territoriale, la couleur politique de la mairie (communiste jusqu'en 2014) issue d'une situation défavorable :

« À Vaulx-en-Velin c'est une histoire de l'immigration. (...) Comment une industrie a façonné un territoire. L'Est Lyonnais est aujourd'hui façonné par les textiles artificiels. C'est-à-dire que comme c'était une industrie de main d'œuvre, après la guerre de 14 on n'avait pas de main-d'œuvre, et ben on a fait venir des arméniens. Pourquoi il y a une équipe de foot les arméniens de Décines ? Et ben c'est parce qu'il y avait une usine de viscose, de rayonne à St Maurice de Beynost. Pourquoi il y a une proportion d'immigrés très importante là-bas, c'est parce-que les textiles artificiels avaient besoin de main d'œuvre et l'a fait venir. Pourquoi Vaulx-en-Velin a été communiste de 1929 à 2014, c'est parce-que (...) **cette population qui quittait des pays en difficultés, a été très heureuse au début, mais ensuite elle a été confrontée à des conditions de travail difficiles, à un patronat paternaliste qui avait ses limites. Et donc, a fait des grèves avant 36. Et donc ça s'est traduit par un vote communiste qui est resté en place jusqu'à maintenant.** Donc, une industrie a façonné un territoire incontestablement » (Ibid., p. 254).

Il y a donc, ici, en creux, un positionnement politique et une modalisation négative de l'obédience communiste de la mairie dans sa reconstruction historique : la couleur politique municipale provient de difficultés au travail plus que d'une victoire idéologique. Elle est présentée comme davantage subie (imposée par une situation difficile) que choisie (issue d'un choix politique, idéologique, délibéré) ce qui contribue, d'une certaine manière, à la disqualifier.

Ainsi, si nous reprenons le schéma actantiel greimassien à propos de cet ancien cadre de R.P.T. et membre de l'association A.R.A.R.P., les bribes de récit sur la fermeture et sur l'histoire des usines établissent la bonne santé économique du groupe Rhône-Poulenc comme la quête du sujet (le groupe Rhône-Poulenc) en dépit des fermetures localisées de certains sites du groupe. La focale et le point de vue sont donc plus larges et dépassent l'intérêt public local et territorial : il s'agit de l'intérêt économique et de santé financière d'un groupe privé. L'opposant à cette quête est non-humain, extérieur à Rhône-Poulenc, et renforce ainsi la dimension fataliste du discours en désengageant la responsabilité de la direction dans la fermeture : la conjoncture économique pèse sur cette direction qui est contrainte de fermer des sites (discours causal omniprésent). D'autres opposants sont stigmatisés avec notamment l'évocation implicite des oppositions à la fermeture (manifestations etc.) : « *Donc c'est pas la peine de pleurer quoi* » (Ibid., p. 250), « *Et là aussi si vous voulez, on peut lâcher une larme mais on n'aurait pas continué longtemps quoi* » (Ibid. p. 252).

Ce discours est donc évidemment à replacer à partir de son origine : le locuteur est un acteur spécifique de l'usine (cadre-ingénieur) qui défend un certain point de vue (celui des dirigeants) en s'appropriant son argumentation logique justifiant cette fermeture (économique et conjoncturelle). Ainsi, la dimension affective n'intervient pas ou peu dans le discours pourtant d'un témoin historique expérientiel. Son statut d'apprenti historien dans le cadre de son activité associative au sein de l'association des retraités du groupe (responsable de la section « Histoire » de l'association A.R.A.R.P.) accentue un rapport distant à l'usine, une vision transversale des différents sites du groupe et la tonalité explicative et téléologique d'un récit chronologique des événements.

Ces manières de caractériser l'usine, les conditions de travail, les décisions du groupe, sont donc, en partie, corrélées au statut social du locuteur. Si cet ingénieur-cadre défend le point de vue de la direction, d'autres acteurs associatifs modalisent l'histoire de l'usine différemment. Les affects, positifs comme négatifs, nous l'avons vu plus haut, sont ainsi beaucoup plus présents dans le discours des témoins filiatifs appartenant à des classes plus populaires, en dépit même leur même statut associatif. Le récit associatif sur le passé de l'usine lui confère le statut d'« espace vécu » (par l'évocation notamment des souvenirs du quotidien etc.).

Ainsi, le récit de la fermeture de l'usine témoigne d'un événement territorial traumatique qui tranche avec le discours distancié de la causalité et de la nécessité, à partir d'un constat « froid » de réalité économique dominante. En effet, sans en expliciter les causes et les coupables, ce sont davantage les conséquences qui sont évoquées, au nom cette fois de l'intérêt collectif territorial et dans un lexique très fort :

« (...) je pense que ça a été tellement **douloureux** pour le quartier, qu'on a préféré tout effacer. (...) Je pense que c'est ça. Ça a été un **traumatisme** pour le quartier. » (Conseil de Quartier Vaise-Industrie-Rochecardon, annexe 5, p. 229).

« (...) ça a été un **désastre** quand l'usine Tase a fermé » (Association Mémoire(S), annexe 5, p. 99).

Ainsi, dans ce cadre discursif lié à l'affect, l'évocation de l'usine est vécue comme un traumatisme, une douleur profonde qui reste présente dans les esprits. Si bien que cet aspect dramatique de la fermeture sera également mentionné plus bas par d'autres types d'enquêtés et selon les mêmes modalités référentielles.

Enfin, et pour terminer avec les acteurs associatifs, un élément caractérise l'évocation d'un pan spécifique et sensible de l'histoire des usines et est présent dans le discours de deux enquêtées : deux « témoins médiatés » qui n'ont pas vécu directement cette période précise. Il s'agit, en effet, de la période de la Seconde Guerre Mondiale, et la mention d'un certain nombre de doutes

concernant une éventuelle collaboration de la direction des usines avec l'ennemi allemand. Que cela soit à Vaise, en se préservant d'une conclusion tranchée – « Et il y a quand même toute cette période de la Seconde Guerre Mondiale qui est assez trouble. (...) Voilà après nous on laisse les questions en suspens, on n'est pas historiens donc on ne fait pas (...) de jugement ni de développement, ni d'analyse de quoique ce soit, ce n'est pas notre rôle » (Association l'Age Libre, annexe 5, p. 260) - ou à Vaulx-en-Velin de manière plus directe en évoquant la problématique en termes de récits d'identification collective et territoriale qu'une histoire « clair-obscur » peut poser – « On a deux grands problèmes à Lyon. (...) Et le deuxième gros gros pépin, c'est que les très grands industriels de Lyon se sont trouvés, pendant la guerre 40-45, mêlés à l'occupant. Donc ça fait quand même deux gros pépins je dirais sur la possibilité de faire consensus, de parler ensemble de l'histoire industrielle. (...) Mais on sait qu'il y a aussi ce côté noir de l'industrie. Le drame, c'est qu'on jette le bébé avec l'eau du bain cad que pour ne pas aborder les questions qui sont difficiles, politiquement sensibles, on préfère ne pas en parler du tout. C'est vrai que quand je vais faire visiter Rhône-Poulenc je dis que Gillet a fait sa fortune avec le gaz Moutarde, et il a fait sa fortune avec le gaz Zyklon » (Association Vive la Tase !, annexe 5, p. 145).

Cette évocation d'une histoire plus sombre des usines, brise l'image idyllique et le mythe de l'entrepreneur-innovateur lyonnais que nous retrouvons dans la littérature locale glorifiant cette typologie d'acteur. Par conséquent, les pans négatifs de cette histoire sont souvent invisibilisés dans les discours d'enquêtés plus proches de la direction (nous retrouvons la différenciation du souvenir par classe sociale). L'ingénieur-cadre que nous évoquions plus haut, faisait, justement et à l'inverse, de l'usine de Vaise, pendant la période de la Seconde Guerre Mondiale, un lieu de résistance industriel à l'occupant allemand :

« (...) Et donc l'usine de Vaise qui ne faisait que de l'acétate a eu un deuxième pied, qui était le nylon, **qui s'est développé au nez et à la barbe des allemands pendant toute la guerre**, mais dans une usine tellement immense, que c'était difficile de s'en rendre compte. Et en 45-46, c'est parti plein pot quoi. » (Association ARARP, annexe 5, p. 244).

Cela confirme bien que l'on se souvient à partir du point de vue de son groupe social (Halbwachs, M., 1950) puisque selon Halbwachs « la mémoire dépend de l'entourage social » (Halbwachs, M. 1925, p. 5). L'aspect pluriel de tout travail mémoriel est d'ailleurs un élément dont les deux enquêtés « cadres-dirigeants » sont conscients et soulignent lors de l'entretien :

« Alors pour Rhodiaceta, moi j'ai été cadre dirigeant donc il y en a d'autres qui ont à parler quoi. Les ouvriers de Vaise ils ont des choses à dire quoi. Cette association, pour les deux projets, c'est nécessaire que vous les voyiez » (Association ARARP, annexe 5, p. 256).

« Je me dis, à partir du moment où on fait de la mémoire, la mémoire des patrons ça peut être intéressant aussi. (...) La mémoire n'est pas qu'ouvrière. Il y a aussi une mémoire patronale. (...) Mais je trouve que souvent, on pense aux ouvriers mais on ne pense jamais aux patrons. Ça me paraît bizarre comme formule (rires). (...) La mémoire est plurielle » (Association Patrimoine Rhônalpin, annexe 5, p. 278).

Les acteurs politiques et institutionnels : valorisation et justification

Les récits politiques et institutionnels quant à eux, témoignent d'un rapport plus distancié et d'apparence « objective » à l'usine. Articulés à des logiques elles-mêmes institutionnelles et politiques, les souvenirs mis en discours par ce type d'enquêté se concentrent sur l'usine en tant que zone à organiser : poids socio-économique avant la fermeture, réhabilitation après la fermeture. Les acteurs justifient alors rétroactivement leurs actions et décisions.

D'abord, les acteurs politiques reconstruisent l'histoire de la trajectoire des usines, en affirmant téléologiquement, par l'importance identitaire contemporaine de l'évocation de ces anciennes industries, un intérêt précoce à leur endroit.

Le maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2014, auparavant 1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, revendique par exemple cette attention anticipée à l'usine Tase en amont même de sa fermeture effective :

« La problématique du patrimoine du site, **pas seulement de l'usine mais aussi de la cité**, plus particulièrement des grandes cités, est... De mémoire, la première fois qu'on a eu à aborder le devenir des Grandes Cités plus particulièrement, c'était en 1977. (...) on a eu à discuter de ce sujet-là, au sein de ce qui allait devenir la future municipalité, à l'occasion de l'élaboration du programme municipal de 77-83. Et je me souviens bien puisque, bon à l'époque j'étais membre du PC, et je conduisais la délégation PC dans les discussions avec le PS, pour l'élaboration du contrat communal futur. Et je me souviens qu'il y avait eu tout un débat à ce moment-là sur qu'est-ce qu'on fait des Grandes Cités, est-ce qu'on les démolit et on repart sur un projet urbain nouveau ? Ou est-ce qu'on les intègre dans un projet urbain qui les prenne en compte. Il y avait les deux thèses qui s'affrontaient (...). La conclusion c'était de dire "on prévoit de faire sur les cités Tase, un projet d'urbanisme". Ce qui ne veut rien dire (rires) et qui mettait tout le monde d'accord, en se disant "bon on verra plus tard". (...) **Donc je prétends être de ceux qui défendaient l'idée qu'il y avait à garder des traces de cette histoire ouvrière de la commune.** Voilà. » (1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme 1977-1985, maire de Vaulx-en-Velin 1985-2014, annexe 5, p. 216-217).

Il va même, nous le voyons, jusqu'à revendiquer un intérêt patrimonial avancé, contre vents et marées, de façon à auto-célébrer, téléologiquement, une vision urbanistique d'avant-garde :

« Du coup, à l'époque, dès ce moment-là, il y avait une visée de mémoire et de patrimoine ?

M.C. Voilà, oui oui. Mais qui n'était, honnêtement, pas partagée par tout le monde. Bon parce qu'il faut dire que les logements étaient relativement vétustes, mal insonorisés... Des expertises avaient été faites comme quoi la réhabilitation des cités allait être onéreuse. Bon donc, ceux qui étaient pour la démolition des immeubles, s'appuyaient un peu sur ces études-là. (...) **Mais en tout cas, moi je me souviens que j'étais de ceux qui défendaient qu'il fallait les garder** » (Ibid, p. 217).

Cela dit, dans ces deux extraits d'entretien, nous remarquons également que l'intérêt patrimonial et immobilier revendiqué est davantage associé au quartier-usine qu'aux bâtiments et à l'espace de l'usine elle-même.



De même, sur le secteur de l'usine Rhodiaceta, Lucien Durand, ancien homme politique et conseiller municipal d'opposition (PS<sup>403</sup>) du 9<sup>e</sup> arrondissement au moment de la fermeture, valorise un positionnement d'alors en faveur de la préservation des bâtiments de l'usine, et en stigmatisant l'inaction de la majorité municipale :

« À ce moment-là, Rhodia devait être supprimée. Il faut bien dire une chose, c'est que **la municipalité lyonnaise ne s'en est pas du tout du tout préoccupée**. Ils ont fait quand même un petit quelque chose dans l'autre partie, parce que la Rhodiaceta, il y avait deux implantations, il y avait Michel Berthet, et il y avait Gorge de Loup. » (Conseiller général du Rhône de 1976 à 2001, conseiller municipal du neuvième arrondissement de Lyon à partir de 1977, 1er adjoint à l'urbanisme du neuvième arrondissement de Lyon de 1995 à 2001, annexe 5, p. 279).

Ainsi, nous retrouvons ici la figure de culpabilité associée au pouvoir municipal de centre-droit accusé d'inaction par son opposition socialiste. Cette dernière s'érige de façon téléologique en soutien de l'activité de l'usine au moment précis de la fermeture, ce que l'analyse du Progrès nous avait, par ailleurs, enseigné plus haut :

« Alors donc 1977, on n'avait pas de pouvoir. Puis en 1981, il se trouve que Collomb devient député et moi, député suppléant. Donc on avait beaucoup milité pour qu'on garde toute une partie, la partie sud de la Rhodia, pour garder quand même un atelier » (Ibid., p. 279-280).

Il s'agit donc ici d'un militantisme de terroir, au nom de l'intérêt socio-économique territorial contextuel, et moins d'une appétence à la préservation d'une mémoire et/ou d'un patrimoine :

« C'est ce qui s'est fait d'ailleurs, puisqu'il y a une société qui s'est créée, à base Rhône-Poulenc. La société s'appelait TRANSFOTEX. Bon elle employait aux environs de 110 salariés. Mais elle n'a pas tenu très très longtemps » (Ibid, p. 280).

Cependant, et de la même façon que l'ancien élu vaudais, cet ancien conseiller municipal lyonnais revendique aussi téléologiquement un regard patrimonial et mémoriel précoce dans la défense du bâti de la Rhodiaceta dans son inscription dans une histoire globale lyonnaise (la soie) :

« Et on avait prévu nous, on avait souhaité qu'il y ait une partie qui puisse être justement, au nom du patrimoine, mais on voulait qu'il y ait, en somme, un musée. Bon c'est peut-être un grand mot "musée", mais quelque chose de témoignage sur le passé soyeux de Lyon. Donc on avait d'ailleurs pris des contacts avec je ne sais plus qui à cette époque, ça fait 30 ans. De façon à ce qu'on garde quelque chose. Alors la Rhodiaceta, c'était pas de la soie, c'est certain, mais le passé textile de Lyon, qui était en train de disparaître, et qui a disparu finalement hein, pratiquement, à part quelques grandes maisons de la Croix-Rousse, et le musée des Tissus, le reste...

Et ça c'était directement au moment de la fermeture cette volonté que vous aviez... ?

L.D. Oui, c'était au moment où il commençait à y avoir la suite. Donc de 1977 à 1983 c'était sous Francisque Collomb, le maire » (Ibid, p. 280).

---

<sup>403</sup> Rappelons qu'à cette époque, la mairie lyonnaise est de centre-droit (UDF).

De même, lorsque nous évoquons dans l'entretien la comparaison avec l'usine Tase dont la trajectoire post-fermeture est, aujourd'hui, plus avantageuse en termes de mémoire et de patrimoine, l'explication tient, selon cet ancien élu de l'opposition, à la situation territoriale (problématique centralité-périphérie) et au volontarisme politique, ici de gauche, en pointant là encore l'inertie de la majorité municipale lyonnaise d'alors :

*« Je n'ai pas d'explication, si ce n'est que dans ces communes périphériques, on se rend peut-être mieux compte de l'importance d'une entreprise. Là, elle allait fermer, donc, qu'est-ce qu'on fait dedans ? Puis ensuite, il y a la volonté politique. Or, Vaulx-en-Velin, c'était une municipalité communiste qui avait la volonté de faire quelque chose sur cette usine. A Lyon, ça n'est pas le cas. A Lyon, il fallait faire de l'immobilier, de l'activité. Vous savez, à cette époque on disait, "les activités faut les mettre en dehors". C'était une belle erreur ça. Parce-que quand on dit « les activités faut les mettre en dehors », on fait des îlots : activités, bâtiments etc. C'était bien il y a 30 ans dans les têtes des urbanistes, c'est un échec. Parce que qui dit habitation ici, activités là, c'est les problèmes de transport, les problèmes de déplacement, les problèmes de pollution, tout un tas de choses... Donc à Vaulx-en-Velin, il y avait sûrement, j'en sais rien mais bon, compte tenu que c'est une municipalité communiste à cette époque, il y avait la volonté de faire quelque chose à ce niveau-là. Alors que cette volonté elle n'existait pas à Lyon. Lyon ils attendaient l'immobilier mais sans bouger, sans bouger du tout » (Ibid, p. 283).*

Les deux usines n'ayant reçu, au moment de la fermeture et de la part du monde politique et institutionnel, que très peu d'intérêt à la préservation, notamment en matière patrimoniale, les acteurs politiques historiques interrogés aujourd'hui utilisent un registre de la justification, pour expliquer et se dédouaner de ce manque d'attention, en louant leur action d'alors. Ils anticipent de potentielles critiques et s'attribuent même, encore une fois de façon téléologique, un rôle héroïque précurseur dans le récit de la fermeture et de sa postériorité.

De plus, l'intérêt de l'institution est souvent mis en avant dans l'explication et la justification de ces décisions ou inactions politiques. L'ancien maire de Vaulx-en-Velin évoque par exemple une situation financière difficile comme « opposant » à une volonté politique de rachat de la friche laissée par R.P.T. (quête) : « Ensuite, quand l'usine a fermé, donc c'était en 80 si mes souvenirs sont bons, avec le plan d'Avignon etc. Moi j'étais pas maire encore, j'étais adjoint à l'urbanisme. Nous avons évoqué la possibilité de racheter la friche. Il faut dire qu'à cette époque, la situation financière de la commune était vraiment dans le rouge. On sortait de ce qu'on appelait à l'époque la Commission Spéciale, c'est-à-dire la tutelle préfectorale sur le budget communal. Voilà. Ce qui ne nous mettait pas en situation très favorable pour inscrire une ligne budgétaire pour acheter la friche » (Ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2015, 1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme 1977-1985, annexe 5, p. 217).

Ce discours de justification est par ailleurs validé par le discours associatif sur l'aspect tardif d'une action municipale en direction de la friche : « Alors, il y a un constat. Alors je ne sais pas s'ils l'ont fait exprès ou pas, mais en tout cas, effectivement, ils [les acteurs politiques municipaux] ont ouvert les yeux un peu tard. J'aurais tendance à dire qu'ils ne l'ont pas fait exprès, très sincèrement. Je n'ai pas senti de malhonnêteté dans les discours que j'ai pu entendre, et que quand ils s'en sont saisis, tout de suite ils se sont fait

photographier devant (rires). **Et à un moment ils ont dit "oui mais à une époque, dans les années 80 ou 90, à l'époque du Second Marché sur l'usine, voilà on n'a pas saisi l'opportunité, on n'avait pas les sous pour racheter en fait, et effectivement on a peut-être raté quelque chose". J'aurais tendance à croire Maurice Charrier là-dessus** » (Association Robins des Villes, annexe 5, p. 126).

L'intérêt est présenté comme réel et pose la figure municipale comme actant-sujet héroïque et c'est encore une fois, une donnée contextuelle financière (actant-opposant) indépendante de la volonté institutionnelle (actant-quête de rachat de la friche) qui contraint à l'inaction.

Le récit de la fermeture est ainsi fortement empreint de cette logique institutionnelle. Ce qui est présenté lexicalement, et de manière hyperbolique comme un « drame » de la fermeture ne l'est pas, en effet, sous un aspect local, social et humain (pertes d'emplois sur le territoire etc.), mais plutôt à partir d'un intérêt institutionnel (finances de la commune) :

« Donc, le jour de la fermeture, **la chose a été terrible**. Outre la perte de la taxe professionnelle de l'usine pour la municipalité, **ce qui avait aggravé la situation financière de la commune. Il y avait une perte de recettes, je ne sais plus où à l'époque, c'était plusieurs centaines de milliers de francs. Enfin c'était la plus gros [inaudible] de la commune. (...) Donc, on ne peut pas dire que la municipalité n'a pas réagi à la fermeture de l'usine**. Mais elle a priorisé je dirais, les aspects... Sans oublier les aspects patrimoniaux, mais elle a quand même priorisé les activités sociales, culturelles, éducatives, de santé, en faveur des habitants du quartier. **Mais le choc a été quand même, relativement... Enfin il a été dur, dans le contexte dans lequel se trouvait à l'époque la commune** » (Ancien conseiller municipal et maire de Vaulx-en-Velin, annexe 5, p. 220).

Le discours associatif, notamment l'association Mémoire(S) dans laquelle œuvre au moins un ancien adjoint au maire (à l'époque de la fermeture), est également empreint de cet intérêt communal au maintien de l'usine : « Pour les gens ça a été quelque chose de... Y compris pour la municipalité, puisque c'était une entreprise qui était importante hein... » (Association Mémoire(S), annexe 5, p. 99). Nous voyons donc ici que récit de l'acteur politique et récit de l'institution qu'il représente - que nous avons vu dans l'analyse de la publication municipale - se rejoignent.

Ensuite, et selon la même logique, l'ancien conseiller municipal vaisois insiste sur sa situation politique contextuelle, en tant qu'acteur politique de l'opposition municipale, couplée au contexte institutionnel<sup>404</sup>, qui, selon lui, ont empêché l'application effective de sa réelle volonté politique de prise en charge du sujet de l'usine Rhodiaceta en vue d'une préservation : « Mais il faut savoir qu'à cette époque, ça n'était pas la loi PLM, donc il n'y avait pas de maire d'arrondissement. C'était donc le maire de Lyon qui avait désigné deux élus de sa liste comme adjoints, et nous nous étions interdits de mairie » (Conseiller général du Rhône de 1976 à 2001, conseiller municipal du neuvième arrondissement de Lyon à partir de 1977, 1er adjoint à l'urbanisme du neuvième arrondissement de Lyon de 1995 à 2001, annexe 5, p. 278-279).

---

<sup>404</sup> Les mairies d'arrondissement n'existent pas encore, la loi PLM, évoquée plus haut, n'intervenant qu'en 1982.

Le pouvoir municipal (actant-sujet/héros) est, à ce même titre, et contrairement à ce nous avons vu plus haut, dédouané de toute responsabilité quant à son inaction : « Donc, aucune possibilité d'intervention directe dans un problème qui échappe et qui échappait en fait, au pouvoir municipal. Parce que la fermeture de la Rhodiaceta date de 1977 avec l'accord multifibres » (Ibid, p. 279).

Au contraire, nous constatons que c'est la direction de la Rhodiaceta et le gouvernement, par l'intermédiaire de la mention de « *l'accord multifibres* » (en référence au Plan-Textile de 1977), qui endossent la culpabilité de la fermeture (actants-opposants) dans l'implicite du discours. L'enquête met d'ailleurs ensuite en avant sa propre action d'acteur municipal politique d'opposition en faveur d'une préservation mémorielle de l'usine dans la période post-fermeture.

Se dégagent ainsi de l'analyse discursive de ces deux acteurs politiques, une logique à la fois institutionnelle (l'acteur défend l'institution qu'il représente), mais aussi politique (l'acteur défend le parti, groupe politique qu'il représente, ainsi que son action) dans les discours de justification téléologique sur le manque d'intérêt et l'inaction politico-institutionnelle dans le contexte précis de la période d'immédiate pré-fermeture, de fermeture et d'immédiate post-fermeture. Les schémas actantiels de ces récits sont arrimés à ces logiques : les actants-sujets héroïques sont les groupes politiques et institutionnels dont ils sont les acteurs (majorité municipale ou opposition), les actants-opposants sont les contextes indépendants de la volonté de ces acteurs, qu'ils soient institutionnels (loi PLM) économiques ou financiers (finances municipales, crise économique) de l'époque, ou les acteurs décisionnaires dans la fermeture (direction de R.P.T., gouvernement), ou encore les acteurs « inactifs » de la période postérieure (la municipalité lyonnaise parfois stigmatisée par son opposition PS).

Dans ce cadre, les usines sont davantage des espaces économiques et urbains (en tant que zone à urbaniser, réhabiliter etc.), même s'ils existent des traces de considérations mémorielles et patrimoniales dans les discours, élément que nous pouvons relier à une reconstruction téléologique et un regard présent sur le passé.

Concernant les acteurs institutionnels, nous avons principalement deux acteurs qui n'ont pas vécu la période de fermeture et ont œuvré de manière contemporaine pour les deux secteurs étudiés, par le biais de missions territoriales mises en place par la communauté urbaine de Lyon (Le Grand Lyon en concertation avec la ville de Lyon). Ces missions réalisent des projets de territoire ou de développement (projets urbains etc.) au moyen d'équipes réduites se déployant sur le territoire concerné (implantation locale le temps de la mise en œuvre du projet). Cela se traduit par le pilotage des projets (coordination des maîtrises d'ouvrage publiques et privées

etc.) et des missions d'information et de concertation des publics (dialogue avec les habitants, les associations locales etc.). Mises en place à partir de la fin des années 1990, la Mission Carré de Soie (2005-) et la Mission Vaise (1996-2009) ont été créées pour redynamiser deux secteurs territoriaux en difficultés (9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon et le secteur sud de Vaulx-en-Velin/Villeurbanne). Par cette appréhension contemporaine du territoire et de ses problématiques, notamment en lien avec l'ancien espace des usines, le rapport à l'histoire ne peut être que médiaté, dans le discours de ces deux acteurs, par des récits tiers locaux.

D'abord, la chargée de communication et de concertation de la Mission Carré de Soie (depuis 2009) s'est focalisée sur la période d'activité de l'institution qu'elle représente (la Mission Carré de Soie existe depuis 2005). Son discours témoigne ainsi d'un rapport à l'usine comme zone à organiser dans le cadre d'un projet urbain, en se gardant de s'aventurer dans les récits de l'histoire de l'usine, de la fermeture, ni même de la période post-fermeture jusqu'au début des années 2000 (prémices du projet urbain Carré de Soie).

Ensuite, le facilitateur opérationnel de la Mission Vaise<sup>405</sup>, par un certain nombre d'actions d'information et de concertation menées localement autour de l'histoire du quartier dans le cadre de sa mission, et une appétence personnelle revendiquée - « (...) *moi quand j'arrive sur un territoire que je ne connais pas, je vais essayer de comprendre son histoire, d'où il vient, où il va et ce qu'on va faire.* » (Facilitateur opérationnel Mission Vaise, annexe 5, p. 300) -, s'est quant à lui largement attardé sur la reconstruction du récit historique de l'ensemble du quartier de Vaise (focale locale), dont l'usine Rhodiaceta (focale micro-locale) fait partie - « **Vaise, de manière générale, c'était l'endroit où il y avait les entreprises qui embauchaient les gens qui étaient autour (...). Il y avait Rhodiaceta mais pas que, il y avait des blanchisseries, il y avait les lampes Claude, il y avait, sur le quartier de l'Industrie, les Chais Beaucairois, il y avait les docks, il y avait la gare de Vaise qui était à la fois le chemin de fer, mais on avait aussi la gare d'eau. Donc c'était un lieu important de concentration** » (Ibid, p. 286) -. Dans ce cadre, l'enquêté concède que son propre récit vient de récits tiers : « *J'ai des témoignages de gens, il y a un livre qui a été écrit par une dame qui travaillait, (...)* » (Ibid., p. 295).

---

<sup>405</sup> « *Moi j'étais facilitateur opérationnel. En clair, j'étais là pour aider à ce que les opérations se fassent. Donc j'animais des réunions avec les différents services du Grand Lyon et de la ville de Lyon qui intervenaient sur le territoire. Sous la responsabilité de des élus chargés des déplacements et de l'urbanisme à la mairie du 9<sup>ème</sup>. Entre tous les 15 jours et tous les mois. L'objectif étant de planifier et de réguler toutes les interventions qui peuvent avoir lieu sur le territoire sans gêner forcément, ni les habitants, ni les gens qui étaient passants. (...) Et fallait gérer les entreprises qui étaient sur place. Donc facilitateur opérationnel, ça voulait dire, à la limite, tu prends le tract, tu vas le donner directement aux gens concernés et le mettre dans les boîtes aux lettres. Et c'est toi qui te tapes les gens quand il y a une coupure EDF dans la rue. Quand ils n'ont pas l'électricité en plein hiver. Voilà, c'est ça un facilitateur opérationnel, c'est un mec qui ramasse les claques (rires). Mais en même temps, c'est vrai que c'est intéressant parce qu'on voit avancer les choses.* » (Facilitateur opérationnel, Mission Vaise, annexe 5, p. 293-294).

C'est pourquoi nous retrouvons un certain nombre d'éléments communs du récit institutionnalisé, partagés localement, à propos de cette histoire, et que nous développons dans la prochaine section : avantages sociaux, pénibilité, lieu attribut etc.

Le récit global de l'histoire du quartier est là aussi chronologique et présenté à partir d'une succession d'événements congruents : emploi de connecteurs logiques, conjonctions et adverbes indiquant une causalité, « donc », « parce que », « de ce fait », ainsi que la succession, « et », « puis » etc. Le registre de discours est donc narratif et explicatif – « Je vais vous raconter ça » -. L'enquête nous présente ainsi une vision institutionnelle unique et distanciée de ce passé à partir de cette succession chronologique employant les temps du récit (présent de narration, imparfait) et des marqueurs temporels (mention des siècles, des années) qui inscrivent l'évolution du quartier et de l'usine dans une épaisseur historique passée cohérente et sans lien avec la situation d'énonciation (narration non-embrayée) :

*« On avait des moulins, au Moyen-Âge c'était une zone qui était très active. Au XIXème siècle, il y avait quand même beaucoup d'activités qui s'étaient posées. Beaucoup d'activités au début dues principalement à l'organisation des transports fluviaux. Parce que là, la Gare d'Eau est créée en 1830 à peu près. (...) Et puis une grande révolution va arriver, c'est le chemin de fer, c'est la vapeur. Et tout d'un coup, on va avoir la première ligne Paris-Lyon-Marseille qui va passer ici. Et qui de ce fait, en même temps, comme elle est sur une digue, va partager le territoire en deux. D'un côté une partie qui sera inondable, le long de la Saône, et une autre partie qui sera protégée. (...) Donc ce secteur-là devient à la fin du XIX jusqu'à la moitié du XXème siècle, particulièrement attractive, notamment par rapport à tout ce qui est des activités portuaires. On va retrouver dans les sites principaux, les entreprises principales que l'on cite régulièrement : les Chais Beaucairois qui sont là, ici ça s'appelait le quartier des Docks (...). Ici, il y avait la Gare d'Eau. La Gare d'Eau c'était un port (...). Parce que quand il a été créé en port très construit, les bords de Saône et les bords de Rhône n'étaient pas construits. (...) On ne pouvait pas apponter. Donc là on fait vraiment un appontement. (...) Les docks lyonnais, c'est les précurseurs de ce qu'on va avoir après, en moyenne et grande distribution. (...) Après (...) Vaise c'était un quartier de passage puisque quand on arrivait de Lyon, à partir de 1953, on a eu le tunnel de la Croix-Rousse qui permettait d'arriver directement de Lyon, de traverser là pour récupérer la national 6 et la national 7. A cette époque-là on n'avait pas l'autoroute, mais c'était le début des grandes migrations, de départs en vacances et autres. Donc Vaise était un lieu de passage, pour les voitures. (...) La Rhodiaceta est venue là. (...) La famille Gillet, le père avait deux fils. Il a un fils qu'il a envoyé en Allemagne pour aller faire ses études jusqu'à cette époque-là, en Allemagne, ils avançaient beaucoup sur la cellulose. Et ils faisaient un travail notamment sur la copie de la fibre naturelle en fibre artificielle. Tout ce qui est la cellulose. (...) A l'origine les Gillet, ils étaient sur les quartiers de la Guillotière. Le quartier de la Guillotière, en 1886, à vérifier, il y a eu une première inondation de Lyon qui a tout noyé. Donc eux ils ont pris la poudre d'escampette et sont allés s'installer sur Serin, donc de l'autre côté de la Saône. 1896 à nouveau une inondation, donc ils ont muté ici car ils se sont aperçus qu'ici, l'endroit n'était pas inondé. Et l'usine est restée ici. (...) Alors l'autre particularité de la Rhodiaceta, c'est que pour fabriquer cette celluloïde artificielle, il fallait avoir en permanence de l'électricité. Donc entre la première et la seconde guerre*

*mondiale, ils vont monter une usine de production d'électricité, autonome, et qui fonctionnera en permanence pour alimenter toute l'usine* » (Ibid., p. 287-288).

L'histoire de la Rhodiaceta s'inscrit ici dans un récit plus global de l'histoire de l'ensemble du quartier : la focale est donc plus locale que micro-locale. Cela s'explique là encore par le statut de l'enquêté qui adopte le regard du cadre institutionnel dans lequel il déploie son action : mission du Grand Lyon sur le développement du secteur du quartier de Vaise.

Au sein de ce cadre global, le récit plus précis de la fermeture de l'usine Rhodiaceta se fait sur un même registre narratif, explicatif, causal et congruent :

*« En fait en 1984, le brevet est tombé dans le domaine public, et la famille Gillet n'a pas été capable d'anticiper. Donc ils ont fait fonctionner leur entreprise jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus faire face à la concurrence. Ils ont grignoté progressivement l'entreprise, ils ont démolé au fur et à mesure, de 1984 à 1986, les ateliers »* (Ibid., p. 289).

De même, nous retrouvons une forme de valorisation individuelle des dirigeants de ces usines, du temps de leur fonctionnement, et contribuant par-là à la perpétuation du mythe de l'entrepreneur-bienfaiteur lyonnais :

*« Et la Rhodiaceta ils étaient très forts, mine de rien ses patrons-là n'étaient pas si cons que ça, ils avaient monté tout un système qui permettait aux employés de pouvoir évoluer et de pouvoir apprendre à lire et écrire »* (Ibid., p. 297).

Ensuite, en nous attardant sur ce récit de la fermeture de manière plus précise, nous remarquons que cet enquêté abonde dans le sens d'une déculpabilisation du pouvoir municipal dans le devenir de la Rhodiaceta :

*« La municipalité à cette époque-là, elle n'a pas encore les moyens de pouvoir contrôler de ce qui se fait sur son territoire. C'est beaucoup plus tard. C'est aujourd'hui qu'on essaie de contrôler ce qui se passe sur le territoire, on n'y arrive pas forcément »* (Ibid, p. 289).

Ainsi, à propos de ces prémices de réflexion sur une potentielle préservation des bâtiments, la culpabilité est davantage attribuée à la direction :

*« (...) en fait c'était industriel et la famille Gillet voulait faire disparaître complètement ce site-là. Ils ne se sont pas posé la question de savoir s'il fallait garder quelque chose ou pas. Pour eux, il fallait détruire »* (Ibid).

La direction est donc bienfaitrice du temps du fonctionnement de l'usine, et plutôt coupable après la fermeture. Elle ne relève cependant pas d'une stigmatisation très marquée : elle sert davantage, dans le récit de l'enquêté, à déculpabiliser l'inaction de l'institution communale.

Le récit des aménagements post-fermeture du site est là aussi élaboré à partir du point de vue institutionnel urbanistique et dont les réalisations sont listées dans le discours de l'enquêté, ce qui a pour effet de valoriser leur ampleur :

*« (...) il y avait (...) une partie de la société qui avait été transformée en une société immobilière qui s'appelait TISA et qui était propriétaire du terrain. Donc on se retrouve ici avec un terrain vide. Et c'est important. Et c'est*

*l'époque où le Grand Lyon va essayer de développer un certain nombre d'aménagements de quartier. Et pour aménager les quartiers, il passe par le système des ZAC, les zones d'aménagement concerté. Et cette Zac-là, qui s'appelait la Zac St Pierre (...) C'est-à-dire que Tisa va rester propriétaire des terrains, et va céder les parties de terrain nécessaires pour construire tout ce qui va être les aménagements publics obligatoires : l'extension de l'école, les voies, les crèches et autres. Et donc ces terrains-là vont être viabilisés. (...) L'aménageur, le maître d'ouvrage, le délégué, ça va être le Grand Lyon. Mais le vrai maître d'ouvrage ça va être Tisa puisque c'est lui sur les terrains qui va proposer d'installer un certain nombre (...) soit d'activités, soit de logements. Donc ce site-là, on a eu jusqu'à entre 7500 et 5000 personnes qui y ont travaillé. Et ben on va transformer ça en zone d'activités sur laquelle on va avoir à la fois des bureaux, des services, du logement, écoles, haltes garderie etc, etc. Ce qui fait qu'aujourd'hui, on a presque 10 000 emplois qui circulent au quotidien. [etc.] » (Ibid., p. 289-290).*

Le récit institutionnel est fermé, univoque et n'est pas sans rappeler celui de l'ancien cadre-ingénieur de l'usine Rhodiaceta (association ARARP).

Un troisième acteur institutionnel « historique » mérite ensuite d'être signalé. Il s'agit d'une actrice, aujourd'hui associative (association Vive la Tase !), évoluant dans le secteur de l'usine Tase, qui, au moment de la fermeture, travaillait en tant qu'institutionnelle pour la ville de Vaulx-en-Velin et dont le discours est évidemment traversé par ces logiques d'acteurs situés dans un cadre institutionnel (communal) précis. Ce discours se fait sur un registre technocratique et urbanistique - là encore l'usine n'est considérée que comme un espace à investir, et la fermeture n'est pas questionnée.

« Moi je travaillais à la ville de Vaulx-en-Velin, plus spécifiquement comme chef de projet sur la ZUP de Vaulx-en-Velin, comme responsable d'un service qui s'appelait Etudes et Programmation. » (Association Vive la Tase !, annexe 5, p. 135).

Cette actrice valorise elle-aussi son action précoce en direction d'une préservation des cités de l'usine Tase – « (...) dans ce cadre-là, j'avais donc initié déjà un premier travail sur les cités TASE, à un moment où il y aurait pu avoir l'opportunité de lancer une OPAH, ou même un classement » (Ibid.) - en revendiquant ironiquement une vision patrimoniale d'avant-garde – « Mais même une OPAH fait peur, donc un classement n'en parlons pas (rires). Et donc, l'opération est restée en stand-by assez longtemps, jusqu'à ce que Rhône-Poulenc décide lui-même ce qu'il ferait » (Ibid.) - et en se dédouanant d'une quelconque responsabilité dans la non-prise en considération patrimoniale de ces cités - *Je n'ai pas participé aux négociations qui ont eu lieu entre la ville de Vaulx-en-Velin et Rhône-Poulenc » (Ibid.) - . La reconstruction historique de l'immédiate post-fermeture est donc logiquement ensuite urbanistique, factuelle et distanciée (non-incarnée) :*

*« Mais cela s'est traduit par la vente des grandes cités TASE à un office HLM, la vente des petites cités TASE à leurs occupants, et la vente de l'usine elle-même à d'anciens cadres de Rhône-Poulenc (...), et qui se sont donc partagés le bâtiment en trois lots. Sur ces 3 lots, il y en a un encore qui est la propriété d'un ancien cadre, Bernaerts. Le lot du milieu a été vendu à Partouche, qui l'a revendu ensuite à Bouwfonds Marignan. Et le 3ème*



*lot qui était l'aile Ouest, a été vendu à un certain Conte qui était aussi un cadre de Rhône-Poulenc, qui l'a vendu au moment où il a décidé de déplacer son entreprise du côté de Valence. Voilà ça c'est le moment 1980 ou 1982, de la liquidation par Rhône-Poulenc de ses biens sur Vaulx-en-Velin. Alors un détail : la ville a eu, pour un franc symbolique, les petits bâtiments, un bain douche, le comité d'entreprise et (inaudible)... et peut-être des terrains qui allaient avec ses activités... disons sociales » (Ibid.).*

La dernière enquêtée, qui appartient au champ institutionnel, au service de l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Rhône-Alpes, constitue un autre témoin « théorique » : elle n'a pas « vécu » directement la période de fermeture des usines. Ainsi, ayant une vision transversale et contemporaine des deux situations, elle n'a, elle non-plus, pas évoqué cette période de fermeture.

Ainsi, nous pouvons séparer grossièrement les acteurs institutionnels et politiques au regard des deux catégories préalablement définies plus haut.

D'abord les témoins historiques, qui ont vécu la période, et qui peuvent reconstruire une histoire dans laquelle ils prennent part et donnent au récit une dimension plus incarnée et moins lisse. Ensuite les témoins théoriques, qui n'ont pas vécu la période, et qui reconstruisent cette histoire, quand ils l'évoquent, au moyen de récits tiers, de manière plus univoque et lissée (au sens de Claire Oger et Caroline Ollivier-Yaniv, 2003, 2006).

Cependant, il est nécessaire de relativiser ces conclusions en rappelant d'une part les propres limites du dispositif de l'entretien et notamment une grille d'enquête qui s'est elle-même adaptée au rapport de l'enquêté à cette histoire et centrée sur la période d'activité de ces acteurs sur les usines : aux acteurs contemporains nous avons privilégié une grille d'enquête centrée sur la période contemporaine, aux acteurs historiques, une grille d'enquête se dirigeant davantage vers la période passée. Il est donc compréhensible que ces derniers évoquent de manière plus importante la période de fermeture. D'autre part, ces conclusions doivent s'assouplir eu égard aux trajectoires et appétences individuelles de ces acteurs. Ainsi, selon leur rapport à l'histoire de leurs secteurs d'intervention, ces acteurs peuvent s'y être plus ou moins intéressés (nous l'avons vu par exemple avec le facilitateur opérationnel de la Mission Vaise). De plus, en dépit de ces différences attachées au positionnement institutionnel<sup>406</sup> des acteurs (qu'ils soient associatifs, institutionnels ou politique), nous notons toutefois une convergence de discours sur ces histoires reconstruites, qui semblent nous indiquer le poids des récits canoniques locaux institutionnalisés dans les récits individuels.

---

<sup>406</sup> À prendre ici au sens large de la notion d'« institution » que nous avons déjà défini plus haut en tant que « dispositif limitant l'exercice de la fonction énonciative » (Maingueneau, D., 1991, p. 18).

### 3.1.3.3. Les récits identitaires partagés par les deux scènes institutionnelles et associatives : une reconstruction marquée par les récits canoniques locaux

En conséquence de la circulation de ces récits canoniques dans l'espace public local, un certain nombre de régularités discursives sont à souligner entre tous ces acteurs au statut différent. Ces régularités se repèrent en amont et en aval du moment de fermeture. Elles concernent les représentations partagées des territoires concernés en tant que territoires isolé et/ou indépendants, celles des usines dans la particularité de leur fonctionnement (paternalisme industriel), et, enfin, celles de leur fermeture en tant que traumatisme local.

Ces constats ne sont pas systématiques, mais nous relevons simplement ici des tendances fortes que nous avons dégagées de l'analyse discursive qualitative des entretiens. En effet, ces derniers ont été élaborées selon une base de grille d'analyse constante : présentation générale de notre recherche, présentation de l'enquête, son rapport à l'usine et au territoire ainsi que le récit des événements vécus qui lui sont liés (quelle quête recherchée, quels actants sujet-adjuvant-opposant). Nous cherchons ainsi non seulement à établir le lien entre la trajectoire personnelle de l'enquête avec celle de l'usine et du territoire, mais également de dégager des régularités et dissonances discursives concernant ces représentations situées et cadrées par plusieurs contextualités : position institutionnelle de l'acteur, le type de lien tissé avec l'usine et le territoire (rapport affectif ou distancié), contexte territorial et national (conjoncture économique et politique etc.).

Nous étudions enfin le rapport entre ces représentations émanant des entretiens et les représentations médiatiques (presse locale et territoriale) préalablement analysées. Notamment au regard d'une situation contemporaine d'entretien où le rapport à l'usine n'est plus enchassé dans une quelconque contingence contextuelle. Par conséquent, le rapport à la trajectoire passée de l'usine est plus distant et les acteurs, souvent retraités, sont davantage détachés de leur position institutionnelle d'alors, ce qui génère une relative plus grande liberté discursive. En d'autres termes, et comme nous l'avons évoqué dans la partie méthodologique, la situation contemporaine d'entretien permet de pallier à une communication médiatique lissée que nous pouvons trouver dans l'analyse située des médias locaux : notamment en ce qui concernent des situations conflictuelles qui peuvent avoir été gommées de ces contenus non seulement par le filtre du média en lui-même, en tant qu'espace de reconfiguration (définisseur secondaire) d'un récit premier, mais également par celui de l'institution que l'acteur représente (conflits entre associations etc.).

## Isolement géographique et indépendance micro-locale : un particularisme territorial

Le premier élément communément évoqué dans les entretiens à propos des deux usines est leur inscription dans un environnement isolé qui expliquerait un fonctionnement territorial autarcique.

Ce constat est moins vrai pour le secteur Rhodiaceta (9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon). Certes, les enquêtés revendiquent des spécificités territoriales, qu'elles soient géographiques - « Quand on regarde ce territoire, il a aussi une particularité géographique importante. La Saône, complètement sur l'est, et il est bloqué par les Monts d'Or, la colline de la Duchère et la colline de Fourvière. » (Facilitateur opérationnel, Mission Vaise, annexe 5, p. 287) – socio-économiques – « Et c'est vrai que dans ce quartier, il y avait un nombre d'industries, petites ou grandes, phénoménal » (Conseil de Quartier Vaise-Industrie-Rochecardon, annexe 5, p. 227), « Vaise est un quartier ouvrier » (CIL Vaise, annexe 5, p. 231), « Vaise, de manière générale, c'était l'endroit où il y avait les entreprises qui embauchaient les gens qui étaient autour » (Facilitateur opérationnel, Mission Vaise, annexe 5, p. 286) - ou patrimoniales – « Alors à Vaise, on n'a pas des grands et beaux bâtiments, ni d'architecture fabuleuse hein. C'est pas des bâtiments Renaissance, c'est pas... » (CIL Vaise, annexe 5, p. 231), « il y a quand même un patrimoine, même s'il n'est pas monumental, hein c'est pas... Il est quand même intéressant, parce que c'est un quartier très très ancien. (Conseil de Quartier Vaise-Industrie-Rochecardon, Ibid., p. 226) -, ce qui renforce l'image d'indépendance du quartier vis-à-vis du reste de la commune lyonnaise - « ce territoire (...) semblait totalement indépendant » (Facilitateur opérationnel, Mission Vaise, Ibid., p. 287) -. Mais le secteur reste tout de même historiquement un lieu de passage rattaché à Lyon, et connaît même des soucis de congestion routière à partir de la fin des années 1990 :

« Après si on regarde sur Vaise déjà, Vaise c'était un quartier de passage puisque quand on arrivait de Lyon, à partir de 1953, on a eu le tunnel de la Croix-Rousse qui permettait d'arriver directement de Lyon, de traverser là pour récupérer la national 6 et la national 7. À cette époque-là on n'avait pas l'autoroute, mais c'était le début des grandes migrations, de départs en vacances et autres. Donc Vaise était un lieu de passage, pour les voitures. Evidemment quand on est arrivés à la fin des années 1990 ici, c'était rouge foncé, parce qu'on ne pouvait plus vivre ici, on était saturés de circulation » (Ibid., p. 288).

L'isolement territorial est donc tout à fait relatif pour Vaise et peu évoqué chez les enquêtés. Le terme « indépendance », plus positif, semble convenir davantage pour le qualifier et lui signifier un fonctionnement singulier. Cette indépendance se caractérise par exemple, pour cet acteur institutionnel de la Mission Vaise, par une forme de désintérêt politique municipal<sup>407</sup> :

« (...) à cette époque-là, sur le 9ème, c'était un peu galère parce-que c'était un faubourg (...) qui était devenu un arrondissement à partir du 24 mars 1852, qui devient une partie du 5ème arrondissement, et il faudra attendre 1962 [en fait 1964] pour que cela devienne le 9ème d'un côté et le 5ème de l'autre. Mais avant on s'en fout complètement quoi. Les gens ici, ils bossent et puis c'est tout. La municipalité à cette époque-là, elle n'a pas

---

<sup>407</sup> Avant que les mairies d'arrondissement ne soient créées suite à la loi PLM de 1982.

encore les moyens de pouvoir contrôler de ce qui se fait sur son territoire. C'est beaucoup plus tard. C'est aujourd'hui qu'on essaie de contrôler ce qui se passe sur le territoire » (Ibid, p. 289).

Cette conclusion est d'ailleurs partagée par l'ancien élu PS du 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon qui évoque un « no man's land » à propos du quartier dans son ensemble - mis à part le secteur Rhodiaceta - rapidement sujet aux processus de réhabilitation - avant l'année 1995 :

« Si vous voulez, l'action politique, pour (...) refaire venir des emplois, (...) elle date de 1995. (...) Avant, c'était le no man's land. C'était plus rien. C'était ce que l'on appelle la "friche industrielle". De partout. (...) La ZAC St Pierre avait commencé, oui oui (...). A part elle (...) et l'autre partie de Rhône Poulenc de Gorge de Loup dont je vous parlais tout à l'heure. Mais tout le reste, toute la partie nord de Vaise et toute la partie du quartier de l'Industrie, il n'y avait plus rien » (Ancien conseiller général du Rhône de 1976 à 2001, conseiller municipal du neuvième arrondissement de Lyon à partir de 1977, 1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme du neuvième arrondissement de Lyon de 1995 à 2001, annexe 5, p. 281).

Nous verrons par ailleurs que la singularité de l'usine tient beaucoup, dans les discours, aux conditions sociales de travail en son sein, notamment pour la classe ouvrière.

En revanche, la position géographique de l'usine Tase est, nous l'avons vu, beaucoup plus isolée à l'est de l'agglomération. Il n'est alors pas étonnant de retrouver, davantage qu'à la Rhodiaceta, cette caractérisation d'isolement dans les discours des acteurs évoluant sur le secteur.

D'abord, l'usine est présentée comme particulière en se situant sur un territoire qui, à l'époque de son fonctionnement, est plus rural qu'urbain et en mal d'attraction. Cela tranche donc avec la situation très urbaine de la Rhodiaceta :

« Tase n'est pas en pleine ville aussi. » (Association ARARP, annexe 5, p. 252) ; « (...) ils pensaient avoir une main-d'œuvre de Lyon. Mais aucun lyonnais ne voulait venir travailler à Vaulx-en-Velin à l'époque » (Association Mémoire(S), Ibid., p. 94) ; « On est à la marge, frange de Villeurbanne, vraiment plus dans la ville quoi. » (Association Vive la Tase ! Ibid., p. 140) ; « Surtout qu'il y avait un aspect géographique. Vous aviez l'usine, la cité, et deux kilomètres autour c'était vide. C'était des champs de navet... (...) Des fermes il y avait des fermes. (...) C'était le vide » (Association Mémoire(S), Ibid., p. 90) ; « (...) mais en tout cas autour, c'était que les champs hein. » (Association Robins des Villes, Ibid., p. 131).

Ensuite, le vide constaté correspond davantage, non à la municipalité de Vaulx-en-Velin dans son ensemble, mais plus précisément à son secteur sud où est sise l'usine Tase, en marge vis-à-vis du centre-ville situé au nord et plus urbanisé<sup>408</sup>. Nous retrouvons alors, dans les discours des enquêtés, l'idée de vide et de « no man's land » associée à ce territoire - « Cette partie-là c'est un peu une enclave. Vaulx-en-Velin est en haut et Villeurbanne est perdu. C'est un no man's land » (Association

---

<sup>408</sup> Eléments que nous avons déjà développés dans la première partie de ce travail : canal de Jonage qui sépare le nord et le sud, territoire très étendu etc.

Vive la Tase !, Ibid., p. 148) – ainsi qu’à une très forte dichotomie entre le nord et le sud de la ville. Ce constat s’actualise encore aujourd’hui de manière identitaire dans le discours des témoins historiques :

« Là c'était des sudistes, moi j'étais un nordiste de Vaulx vous voyez... (...) »

« (...) isolé oui. (...) on vivait ensemble quoi. On partageait tout : la misère, les joies. »

« Et puis on vivait en vase-clos. On vivait en vase-clos nous hein ! (...) Du fait qu'il y avait l'école, l'église, l'école, l'épicerie, le sport, le cinéma... (...) En autarcie. (...) La coopérative, c'était l'usine qui l'avait faite. Donc il y avait un maraîcher dans l'usine. (...) C'était un monde à part. (...) Vous savez quand on allait au Nord hein, c'était... (rires). On disait "on va chez les paysans"... (...) Le Nord qui était agricole, il y avait la grande zone agricole qui existait. Et puis le Sud de la commune qui était industriel. (...) On est une île hein. (...) C'est la Tase, le Sud, c'est autre chose » (Association Mémoire(S), Ibid., p. 88-93).

Le champ lexical de l’isolement – « enclave », « isolé », « île », « vase-clos », « autarcie » etc. -, notamment dans le discours des acteurs associatifs, témoigne donc de la construction d’une identité micro-locale singulière, d’abord contrainte (emplacement de l’usine, situation originelle territoriale, attraction de main d’œuvre), puis affirmée dans le contemporain propice à la reconstruction téléologique :

« La Tase c'est quelque chose... Ou alors on s'en rend compte, on dit "tiens toi t'es de la Tase ?", tout de suite il y a des liens qui se créent. (...) *Quand on se dit qu'on est du sud ou de la Tase, ben automatiquement y'a une amitié qui se...* (...) *Oui c'était un esprit particulier. (...) Il y a une ambiance particulière* » (Association Mémoire(S), Ibid., p. 90).

Cette affirmation identitaire micro-locale se fait parfois en opposition avec le nord de la commune, et est aujourd’hui plus problématique en termes de politique de la ville ; certains de ces acteurs associatifs souhaitent ainsi s’en démarquer :

« D’ici au village, il y a 5 kilomètres. Aller-retour tu mets 10 kilomètres. C’est-à-dire que si tu prends le périph’, tu arrives à Vienne avant d’arriver ici, à tous les coups. D’ailleurs quand on parle et qu’on dit « je vais à Vaulx » (...) donc on sait qu’on va au Nord. (...) on dit qu’on n’est pas à Vaulx nous. On ne se considère pas comme étant à Vaulx. C’est un quartier spécifique. (...) on dit qu’on est au « Sud ». Vaulx-en-Velin Sud. Moi je dis qu’on est au sud du sud. (...) Non la Côte. La Côte d’usure (rires). (...) *Moi je suis pas à la ZUP, je suis à la Côte.* » (Association Vaulx Carré de Soie, Ibid., p. 156).

Enfin, cette autonomie historique est une des explications à l’obédience politique municipale pour cet ancien maire PC et PG de la ville :

« Ben c'est-à-dire, le problème, il faut s'imaginer que jusqu'en 1980, fin des années 70 en tout cas, [c'est] ce quartier qui contribuait à faire que la municipalité soit à gauche. Ce quartier vivait en autonomie totale. Le logement c'était l'usine, la culture c'était l'usine, les loisirs c'était l'usine, le sport c'était l'usine. Moi je me souviens qu'avant d'être élu à Vaulx-en-Velin, je travaillais à la Fédération des Oeuvres Laïques du Rhône, je m'occupais du secteur "Enfance". Et la Fédération des Oeuvres Laïques du Rhône avaient des relations directes avec l'usine, [inaudible] le comité d'entreprise, sans passer par la mairie de Vaulx-en-Velin. Donc c'était une autonomie totale »

(Ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, et habitant la ville depuis 1974, Ibid., p. 220).

Ici, et en comparaison avec le discours de l'ancien cadre-ingénieur de l'usine Rhodiaceta qui établissait également un lien, mais selon des modalités différentes, entre inclinaison politique municipale et fonctionnement de l'usine<sup>409</sup>, nous remarquons le poids discursif de l'activité de l'usine (Tase comme Rhodiaceta) en tant qu'objet causal principal des configurations et trajectoires territoriales - vie communale, champ politique et urbanisme local, etc.

Avantages et inconvénients du paternalisme industriel : un particularisme social

De plus, le particularisme territorial se confond parfois, dans les discours d'identification autour de l'usine Tase, avec la mise en avant d'un particularisme social provenant du fonctionnement paternaliste de l'usine et de son environnement (cités d'habitation) : tout est pris en charge par la direction de l'usine.

« Ben l'identification du quartier était très forte hein, justement parce que, je veux dire, autour de l'usine, il y avait tout ! Il y avait le logement, avec les Petites et les Grances Cités, il y avait toutes les activités du Comité d'Entreprise... Le club de Hand, son origine c'est l'usine, le club de basket de Vaulx-en-Velin, son origine c'est l'usine. Une grande bibliothèque, c'était passée une bibliothèque municipale au départ mais c'était une bibliothèque de l'usine. Le Centre de Santé c'était un centre de santé de l'usine etc, etc. Donc les gens vivaient en autarcie. C'était même les ouvriers d'entretien de l'usine qui venaient réparer les robinets dans les appartements » (Ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, et habitant la ville depuis 1974, Ibid., p. 222).

Cette particularité des services de proximité mis en place par la direction, et générant un fonctionnement autarcique du quartier, se retrouve chez beaucoup d'acteurs interrogés mentionnant la période d'activité de l'usine :

« Et puis on vivait en vase-clos. (...) *Du fait qu'il y avait l'école, l'église, l'école, l'épicerie, le sport, le cinéma... (...) la mairie annexe. (...) On vivait en vase-clos pratiquement. (...) En autarcie. (...) La coopérative, c'était l'usine qui l'avait faite. Donc il y avait un maraîcher dans l'usine* » (Association Mémoire(S), Ibid., p. 90).

« *Le logement c'était l'usine, la culture c'était l'usine, les loisirs c'était l'usine, le sport c'était l'usine. (...) Et je veux dire c'était une usine gérée de façon intégrée globale, je dirais le quartier dans toutes ses dimensions économiques, sociales, culturelles, tout tout tout tout.* » (Ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, et habitant la ville depuis 1974, Ibid. p. 220).

---

<sup>409</sup> Rappelons la citation : « Pourquoi Vaulx-en-Velin a été communiste de 1929 à 2014, c'est parce-que (...) cette population qui quittait des pays en difficultés, a été très heureuse au début, mais ensuite elle a été confrontée à des conditions de travail difficiles, à un patronat paternaliste qui avait ses limites. Et donc, a fait des grèves avant 36. Et donc ça s'est traduit par un vote communiste qui est resté en place jusqu'à maintenant. Donc, une industrie a façonné un territoire incontestablement » (Association ARARP, annexe 5, p. 254).

Ces avantages sociaux, y compris dans le quartier d'habitation construit par l'usine et logeant ses salariés (une spécificité que la Rhodiaceta n'a pas), sont même considérés comme des compensations à la pénibilité et à la souffrance du travail en son sein :

« (...) moi j'ai une hongroise qui raconte : "on nous appelait à tous les moments pour travailler". (...) On les appelait le dimanche, fallait qu'elles aillent travailler. Et ma mère qui a travaillé là-bas, le dimanche elle lavait les blouses, pour se faire un peu plus d'argent sûrement, avec sa sœur, les blouses des ouvrières. (...). Ce qu'il y a, c'est que les gens disent "on avait un appartement" avec les waters à l'intérieur, avec une cuisinière et des challis, une hongroise elle raconte, des challis pour dormir ou un matelas, un matelas en rayonne. Que des matelas on leur a donnés. Et elle dit "mon père nous a fait des challis". (...) De toute façon, toutes les usines dans le temps, c'était ça, t'avais l'habitation avec. (...) Tous les jardins étaient équipés avec au minimum deux arbres fruitiers au départ » (Association Mémoire(S), Ibid. p. 91).

L'évocation et l'énumération des avantages sociaux produisent parfois une résurgence de l'idéalisation de la période d'activité de l'usine chez les témoins historiques, dans un registre fataliste du moindre mal (« *c'était ça ou mal vivre* »), mais également en comparaison avec la vie actuelle du quartier Tase :

« Si vous voulez, il y a eu un creuset social qui... Bon grâce au paternalisme de l'usine, mais enfin bon, c'était ça ou mal vivre... Et ça a quand même créé des médecins, il y en a qui sont devenus des médecins, avocats, de très grands sportifs... (...) des instits... des chanteurs... (...) Bon ça n'a pas été qu'une nullité. Et le fait que bon, c'est pas comme maintenant, les enfants d'immigrés, à 3 mois ils savent parler le français, parce qu'ils ont pas la télé, ou les parents qui branchent la télé du Zimbabwe ou de je sais pas où, et puis que les pauvres gosses... Au moins tous les gosses parlaient français. (...) l'école était une réussite pour certains. (...) Puis on avait des instituteurs qui étaient formidables. On avait un directeur qui était très sévère, Mme Lafiont. (...) C'était des instituteurs qui voulaient vraiment faire réussir leurs... (...) Vous oubliez d'enlever le béret le soir en passant la porte, "viens ici toi !". Une heure de retenue hein... Et l'instit' était pas payé, je m'en rappelle, il faisait ses devoirs... (...) C'était des instits qui avaient vraiment envie que les enfants réussissent quoi et ils donnaient de leur temps, beaucoup. (...) Et le jeudi on avait foot, basket etc. (...) Oui du point de vue du sport, l'US Vaulx c'était vraiment quelque chose, très côté, très très coté. (...) Donc c'était une vie ça c'est sûr ! ça marque hein ! » (Association Mémoire(S), Ibid., p. 99).

Cependant, d'autres acteurs, notamment ceux qui n'ont pas vécu la période, sont quant à eux plus distants et critiques vis-à-vis de ce fonctionnement paternaliste :

« Mais à l'époque, il n'y avait pas les toilettes et l'eau dans les bâtiments... Les gens ils naissaient, ils vivaient, ils travaillaient, ils mourraient sur place puisqu'il y avait tout sur place... » (Association Robins des Villes, Ibid., p. 131).

« (...) cette population qui quittait des pays en difficultés, a été très heureuse au début, mais ensuite elle a été confrontée à des conditions de travail difficiles, à un patronat paternaliste qui avait ses limites » (Association ARARP, secteur Rhodiaceta mais qui évoque ici l'usine Tase, Ibid., p. 254).

De même, et à plus forte raison, le paternalisme de la Rhodiaceta est célébré par les enquêtés comme avantageux du point de vue social. L'usine est construite, dans le discours, comme une

figure exemplaire, un lieu de condensation de l'activité industrielle du quartier de Vaise. Elle se démarque en effet des autres usines du quartier par les bénéfices spécifiques que son management propose.

« Rhodiaceta c'était la Rolls dans les années 50-60 au niveau rémunération. Parce que si vous voulez, à partir du moment où on gagne beaucoup d'argent, et ben il y a des revendications, on veut pas perdre de production, donc on les satisfait » (Association ARARP, Ibid., p. 256).

Il n'est alors pas rare de trouver un discours comparatif et conférant un statut d'exemplarité sociale à l'usine Rhodiaceta :

« (...) la Rhodiaceta c'était une grosse entreprise, déjà il y avait un comité d'entreprise qui était puissant et important. (...) Les femmes qui travaillaient à la Rhodiaceta, je ne sais plus comment ils les appelaient, il y avait un joli petit nom. Parce-que comme elles gagnaient relativement bien leur vie **par rapport à d'autres**, quand elles sortaient, elles étaient toujours bien habillées. Et on les repérait, on savait que c'était les jeunes femmes qui travaillaient à la Rhodiaceta. (...) Les gens qui travaillaient à la Rhodia, ils étaient pas malheureux parce qu'ils avaient un comité d'entreprise qui était important qui permettait... A cette époque-là il n'y avait pas la télé hein. Il n'y avait pas des tas de trucs, donc il y avait les clubs de boules, les clubs de l'amitié, les clubs de si, les clubs de sport etc. » (Facilitateur opérationnel, Mission Vaise Ibid., p. 297).

Si bien que certains discours font de l'usine, par le biais de l'évocation du management paternaliste, une figure sociale bienfaitrice au niveau micro-local :

« L'éducation populaire se faisait tout autour de l'entreprise. Et la Rhodiaceta ils étaient très forts, mine de rien ses patrons-là n'étaient pas si cons que ça, ils avaient monté tout un système qui permettait aux employés de pouvoir évoluer et de pouvoir apprendre à lire et écrire » (Facilitateur opérationnel, Mission Vaise, Ibid.).

Cela dit, nous avons vu que, y compris dans le discours des témoins filiatifs, nous trouvions des évocations des désagréments générés par la gestion paternaliste de l'usine. Nous remarquons néanmoins, une tendance plus critique et distanciée chez les témoins théoriques, les témoins historiques ayant une inclination vers une certaine idéalisation du passé, ou du moins une compensation positive et fataliste à la dureté des conditions de travail et/ou de vie. Une membre de la commission « patrimoine » du Conseil de Quartier de Vaise-Industrie-Rochecardon, ayant elle-même effectué des entretiens avec des anciens ouvriers du quartier de Vaise<sup>410</sup>, confirmait cette tendance à l'idéalisation d'un passé vécu :

« Je pense que, bon ce sont des gens qui sont un peu plus âgés que moi, qui ont tendance à idéaliser la période où elles travaillaient. (...) Mais ça c'est naturel, c'est normal d'idéaliser un petit peu » (Conseil de Quartier Vaise-Industrie-Rochecardon, Ibid., p. 228).

Comme pour l'usine Tase, les discours sur la Rhodiaceta contiennent une dimension compensatoire des avantages par rapport aux inconvénients liés à la pénibilité du travail.

---

<sup>410</sup> Entretiens réalisés dans le cadre d'un travail du Conseil de Quartier de Vaise Industrie Rochecardon sur la mémoire orale des ouvrières de Vaise.



« (...) c'était tout imbriqué, c'était le paternalisme aussi, et toute leur vie c'était ça, c'était la Rhodiaceta. En plus, c'était les premiers crédits pour avoir une voiture, une télévision. Donc c'était imbriqué dans la vie privée. Les logements, bon y'avait des logements ouvriers. C'était une entreprise où il y a eu les premiers restaurants d'entreprise. Il y avait tout un tas d'interactions. Je veux dire que leur vie c'était la Rhodia. Alors qu'ils travaillaient les 3\*8, les 4\*8, enfin des trucs abominables » (Association l'Age Libre, Ibid., p. 267).

Davantage du côté de l'usine Tase, l'évocation de la pénibilité est présente, nous l'avons vu plus haut, chez les associations, témoins filiatifs - odeur de la viscosité côté Tase, mention d'un travail plus difficile côté Tase par un enquêté du secteur Rhodiaceta (association ARARP) etc. — mais aussi chez les témoins théoriques qui se basent sur des récits tiers (associations Robins des Villes, Vive la Tase !, Vaulx Carré de Soie) pour construire leur propre discours :

« Mais les gens me disaient : "(...) Elle m'a tuée mon mari ! Ils sont morts là-dedans ! (...) ça me rappelle trop l'horreur !" (...) Ça leur rappelait leurs conditions de... Vous voyez comme la mine ! (...) En grande partie ils sont tous morts : des poumons, des cancers, des machins... Parce qu'ils manipulaient plein de produits chimiques : l'acide chlorhydrique, l'arsenic, enfin tout ce que voilà, tout ce qui était pour le filtrage de la pâte à bois. Et puis la fixation des couleurs sur ces fils de cotons quoi, les fils de tissage » (Association Vaulx Carré de Soie, Ibid., p. 167).

« (...) ça a été tellement dur de bosser à l'intérieur. (...) ça représente tellement de choses dures de mecs qui sont, pourquoi pas, morts etc., d'histoires familiales difficiles... Enfin c'était quand même un ensemble patrimonial qu'on trouve magnifique maintenant... Mais à l'époque, il n'y avait pas les toilettes et l'eau dans les bâtiments... » (Association Robins des Villes, Ibid., p. 229).

Nous avons également vu que cette évocation se faisait selon des modalités discursives différentes (fatalisme du cadre, souvenirs douloureux de l'ouvrier).

La pénibilité est aussi présente à l'évocation de l'histoire de la Rhodiaceta, même si moins marquée, dans le discours de l'ancien cadre-dirigeant :

« Le nylon c'est tout autre chose, c'est-à-dire qu'on fait réagir deux produits l'un sur l'autre. On a quelque chose qui est une matière plastique. On la fond à 300 degrés. On la passe à travers des trous de filières et on récupère un fil. Donc il n'y a pas de solvant. Donc c'est pour ça que ce n'est pas polluant. **Mais il faut être capable de maîtriser des températures à 300 degrés et des pressions très fortes à 200 bars.** (...) » (Association ARARP, Ibid., p. 255).

Ainsi, la souffrance reste présente dans la mémoire et évoquée dans les discours des acteurs interrogés et confirme les conclusions des travaux de Paul Ricoeur :

« Nous racontons des histoires parce que finalement les vies humaines ont besoin et méritent d'être racontées. Cette remarque prend toute sa force quand nous évoquons la nécessité de sauver l'histoire des vaincus et des perdants. Toute l'histoire de la souffrance crie vengeance et appelle récit » (Ricoeur, P., 1983, p. 143).

Cependant, le regard téléologique que portent ces enquêtés sur le passé révolu des usines et l'épaisseur temporelle dans laquelle se place cette évocation (passé lointain), démontre tout de

même d'une forme de lissage relatif de la mémoire, par le discours de compensation voire de l'éclusion des aspects plus sombres du souvenir, et ce, davantage quand cela concerne des témoins historiques qui ont vécu la période. Ceci va donc, sans surprise, dans le sens des apports des travaux de Maurice Halbwachs sur la mémoire et la tendance qu'ont les individus à idéaliser et retoucher les événements d'une période passée, pour leur communiquer « un prestige que ne possédait pas la réalité » (Halbwachs, M., 1925, p. 186).

La figure exemplaire locale et micro-locale : *l'usine* comme lieu de condensation et lieu-attribut

Tout cela érige finalement les usines, d'abord en lieux de condensation au niveau micro-local<sup>411</sup> pour les acteurs associatifs, politiques et institutionnels, puisque résonnant « dans l'individu à l'occasion d'une pratique individuelle [acteurs historiques qui ont vécu la période] ou cérémonielle [acteurs théoriques qui reconstruisent ce vécu à travers des cérémonies et rituels : les différentes actions qu'ils organisent sur le secteur, voir infra] » et supposant une « imbrication de l'expérience et de la signification » (Debarbieux, B, 1995, p. 101), mais également, en lieu-attribut, puisque symbolisant plus globalement un territoire. La focale s'élargit : l'usine représente l'ensemble de la commune de Vaulx-en-Velin pour l'usine Tase, et l'ensemble du territoire du 9<sup>e</sup> arrondissement pour l'usine Rhodiaceta.

Ainsi, nous voyons, comme le montrent les travaux de Bernard Debarbieux, qu'un même lieu géographique, « (...) en vertu de la polyvalence qui caractérise tout symbole, (...) peut donc référer à des entités territoriales d'échelle différente (...). [II] pourra aussi signifier le même espace englobant pour des groupements et des individus variés, mais en vertu de systèmes symboliques sensiblement différents » (Debarbieux, B., 1995, p. 101).

Pour Rhodiaceta, si certains enquêtés ne réduisent pas, du fait de leur positionnement institutionnel générant une focalisation plus locale que micro-locale, l'histoire du quartier de Vaise à l'usine, l'isolement territorial évoqué plus haut renforce tout de même la spécificité du secteur en insistant sur la figure exemplaire de l'usine, à la fois en tant que lieu-attribut et lieu de condensation.

En effet, l'évocation exemplaire de l'usine se fait, nous l'avons vu, à partir d'un constat d'isolement territorial, occasionnant paternalisme industriel et fonctionnement autarcique de son secteur de situation. Nous identifions alors de nouveau, dans les discours, la construction d'une figure d'exception pour tout un quartier, ce qui confirme ce statut attribut et condensateur.

---

<sup>411</sup> Quartier de Vaise pour la Rhodiaceta, quartier de la Côte, ou du « Sud », pour la Tase.

D'abord, l'usine est souvent replacée dans un contexte territorial plus large et mettant en avant la forte activité industrielle historique de Vaise, notamment pour en évoquer la période faste :

« *Alors on s'est fixés la tranche années 50-80. Parce que c'était le boom industriel, les Trente Glorieuses. Et c'est vrai que dans ce quartier, il y avait un nombre d'industries, petites ou grandes, phénoménal.* » (Conseil de Quartier Vaise Industrie Rochemardon, Ibid., p. 227).

« *Parce-que le 9ème c'est vaste, le 9ème y'a Vaise, La Duchère, Saint Rambert. Donc c'est trois quartiers complètement différents. (...) Et puis bon tout ce qui était usines, entreprises, il y avait pfiouuu... (...)* » (Association l'Age Libre, Ibid., p. 266).

« *Au pied de la Rhodia, il y avait une boutique qui vendait directement ce qui était réalisé, donc voilà, c'était tout un quartier avec toute une activité qui était autour* » (Facilitateur opérationnel, Mission Vaise, Ibid., p. 297).

Et c'est au sein de cette multitude industrielle que la Rhodiaceta fait office d'exemple micro-local par son statut de lieu de condensation de l'histoire industrielle du secteur reconstruit discursivement et de manière téléologique après sa fermeture :

« (...) *Vaise est un quartier ouvrier. (...) Donc nous ce qu'on voudrait c'est qu'on respecte le passé ouvrier, le passé de Vaise. (...) Il y a un passé industriel aussi, qui mérite aussi qu'on s'y attache. La Rhodiaceta par exemple* » (CIL Vaise, Ibid. p. 232)

« *Alors nous au début on voulait commencer par la Rhodia, comme ça, parce-que bon la Rhodia, on avait pas mal de gens autour de nous aussi qui étaient des anciens de la Rhodia.* » (Association l'Age Libre, à propos de leur travail de mémoire débutant par celle de la Rhodiaceta, Ibid., p. 266).

« (...) *on s'est dit qu'on ne pouvait pas faire l'impasse sur la Rhodiaceta qui est quand même, qui fait partie de l'histoire du quartier* » (Conseil de Quartier Vaise Industrie Rochemardon, Ibid., p. 227).

Cette locomotive territoriale l'est aussi par son importance en termes non seulement de surface – « *Et puis c'était un truc énorme. Vous avez dû lire qu'on avait créé un train pour évacuer les gravats. Les gravats partaient en train quoi. Il y en avait tellement parce que bon si vous avez vu des photos de l'usine de Vaise. Et puis c'était du solide parce qu'on ne construisait pas pour 10 ans quoi* » (Association ARARP), « *Oui parce- là c'est là que ça a commencé en fait, tout ce qui est promoteur immobilier etc. Vaise a pris de l'ampleur d'un seul coup à ce moment-là. Et puis là ça faisait une sacrée friche hein. C'est énorme hein. Ça part du métro jusqu'en bas de la rue Sergent Michel Berthet. Enfin pas la place Valmy un peu avant. Mais quand même c'était énorme, énorme. Et ça allait de la rue Sergent Michel Berthet aux jardins ouvriers. C'était énorme* » (Association l'Age Libre, Ibid., p. 266) ; « *Je veux dire, t'arrives sur quartier où tu as une image de la Rhodia comme tu la vois dès le départ, c'est l'équivalent d'un immeuble de 7 étages qui couvre un territoire complet* » (Facilitateur Opérationnel, Mission Vaise, Ibid., p. 295) - mais surtout d'effectifs - « *C'était énorme, ça faisait travailler beaucoup de monde* » (CIL de Vaise, Ibid., p. 234), « *ça représente quand même... Il y a eu 8000 personnes jusqu'à la fin. Pratiquement* » (Conseil de Quartier Vaise Industrie Rochemardon, Ibid., p. 227). C'est en effet l'élément principal de justification de ce statut « phare » de l'usine pour le quartier de Vaise avec les effets d'entraînement et le dynamisme local que son activité génère :

« *Mais attendez, la Rhodiaceta, il y avait quand même 7000 salariés. Donc, tout Vaise marchait. (...) Une très très grande partie des ouvriers de la Rhodia étaient vaisois.* On parle du 9ème, parlons Vaise plutôt que le 9ème,

*parce que bon La Duchère, c'est venu plus tard. (...) 7000 salariés ça veut dire les commerces, les sous-traitants (...). Bien que la Rhodia soit la plus importante avec 7000, les autres... »* (Conseiller général du Rhône de 1976 à 2001, conseiller municipal du neuvième arrondissement de Lyon à partir de 1977, 1er adjoint à l'urbanisme du neuvième arrondissement de Lyon de 1995 à 2001, Ibid., p. 281).

Cette importance du nombre d'emplois, notamment ouvriers, engendrés par l'usine est même, pour certains enquêtés, le facteur qui l'assigne en figure locale d'exception, et, dans sa postériorité, comme unique élément mémoriel digne d'attention :

*« Là, pour répondre à votre question, le symbole c'est un symbole de mémoire, et le texte est clair quoi. C'est "entre tant et tant, des milliers de salariés ont travaillé pour faire une grande industrie". **Voilà, qu'est-ce qu'on peut dire de plus hein** (rires) ? C'est tout. C'est un peu l'histoire de la mémoire ouvrière quoi. (...) Une usine à 6000 personnes, ça n'existe pas, ça n'existe plus. »* (Association ARARP et ancien cadre-ingénieur de l'usine, Ibid., p. 256).

La Rhodiaceta est ainsi un point de référence et de comparaison de l'ensemble des activités du quartier :

*« Moi je regrette qu'on ne leur ait pas demandé comment elles avaient vécu parce que toutes, ou pratiquement toutes ont été licenciées (...). En particulier, ici il y avait une grosse usine de lampes. C'étaient les lampes Claude. Mais là aussi, **il y avait moins de monde bien sûr qu'à la Rhodia**, mais ça a été fermé plus tard. Ça a été fermé dans les années 2000 »* (Conseil de Quartier Vaise Industrie Rochemardon, Ibid., p. 228).

Le statut exemplaire de l'usine est enfin élargi à la région lyonnaise lorsque les enquêtés évoquent son essor économique passé :

*« (...) Rhodiaceta c'était la croissance des années 50. (...) Et pourtant ça a dominé le monde industriel lyonnais de 50 à 70, avec Berliet. C'était les deux poids lourds »* (Association ARARP, Ibid., p. 256).

Ensuite, à Vaulx-en-Velin, l'usine Tase symbolise, d'une part, le secteur du quartier d'habitation ouvrière, dont l'existence originelle est directement liée à l'implantation de l'usine. Ce quartier fait ainsi l'objet de plusieurs désignations, dont celle qui renvoie directement à l'usine – « Et ben vous avez encore des personnes qui habitent les quartiers sud de la commune, lorsqu'elles viennent ici, elles vont à "Vaulx". Là-bas, c'est la "Côte", c'est la "Tase"... Voilà... Mais c'est "tiens il faut que j'aille à la mairie à Vaulx". (...) C'est la Tase, le Sud, c'est autre chose » (Association Mémoire(S), Ibid. p. 93) -.

La Tase évoque ainsi l'identité micro-locale du quartier – « *Quand on disait qu'il faut sauvegarder l'identité de l'usine dans le quartier, on nous regardait avec des gros yeux* » (Association Vive la Tase !, Ibid., p. 154) – dans sa dimension historique - « *Il faut qu'ils nous préservent d'abord ces quartiers historiques. Et donc la Tase, c'est l'imposante usine, il faut qu'ils nous la laissent !* », les bâtiments de l'usine sont associés à l'histoire du quartier : « la façade, ça veut dire que là on est dans un quartier historique » (Association Vaulx Carré de Soie, Ibid., p. 160). D'autre part, l'usine renvoie parfois à la commune - « De toute façon, la mémoire de Vaulx-en-Velin, automatiquement il y a la Tase » (Association Mémoire(S), Ibid. p. 88) – ou encore à un territoire plus large que nous pourrions assimiler à la région lyonnaise lorsqu'elle apparaît,

de manière exemplaire, dans le discours d'acteurs du secteur Rhodiaceta - « À Vaulx-en-Velin c'est une histoire de l'immigration. (...) Comment une industrie a façonné un territoire. L'Est Lyonnais est aujourd'hui façonné par les textiles artificiels. (...) Donc, une industrie a façonné un territoire incontestablement. (...) Autrement dit, la cité Vaulx-en-Velin est toujours citée en exemple parce qu'on crée des logements ouvriers avec des logements très grands pour les directeurs, moins grands les autres, encore moins grand pour les autres. On crée une école, on crée une église, on crée tout, on fait tout quoi » (Association ARARP). « C'est la même chose qu'on retrouve sur Tase. Aujourd'hui l'usine n'existe plus, mais les bâtiments, les anciennes cités Tase, elles existent toujours (...). N'empêche que c'était le top du top, les gens ils ont habité là-dedans dans les années 30. T'imagines un peu ? Ils avaient des vraies pièces, ils avaient des vraies cuisines, ils avaient des toilettes, ils avaient pas les douches, ils avaient les toilettes » (Facilitateur opérationnel, Mission Vaise, Ibid., p. 296).

L'usine Tase est ainsi considérée comme un exemple canonique local synthétisant la définition du paternalisme industriel. Cet exemple régional, nous le verrons, est, bien entendu, lié à la conservation contemporaine de certains bâtiments d'usine mais aussi et surtout du quartier d'habitation dans sa configuration originelle. Nous verrons qu'à contrario, la Rhodiaceta s'inscrit, quant à elle, dans les discours, comme un contre-exemple.

L'exemplarité des deux usines se fonde donc sur des échelles de représentation multiples. L'usine signifie ainsi différentes focales territoriales selon les groupements et les individus – un quartier, la commune ou la région – et les systèmes symboliques qui leur sont attachés – histoire de Rhône-Poulenc, de l'immigration, histoire ouvrière, de l'industrie, du syndicalisme etc., point de vue d'ouvrier, de cadre etc.-. Leurs désignations occupent à la fois un statut attribut d'un territoire qui, par un glissement sémantique, s'enrichit d'histoire(s) sociale(s) : elles deviennent alors des lieux de condensation<sup>412</sup>.

Nous poursuivrons plus tard l'analyse de cette exemplarité patrimoniale qui se manifeste en effet aussi fortement dans les discours sur la période contemporaine.

### Le traumatisme de la fermeture

Si nous avons vu que la fermeture des usines était parfois justifiée, par certains enquêtés (cadre-dirigeant), selon une argumentation économique, contestée par d'autres à partir d'une logique

---

<sup>412</sup> « Le lieu attribut est une image ; le lieu de condensation est image et milieu. L'un s'apparente plus au signe et l'autre au symbole stricto sensu. En vertu de ce glissement sémantique, entre attribut et motif de condensation, le lieu voit l'essentiel de sa signification passer de la dénotation d'un espace concret (un pays, une ville) à celle d'une abstraction de nature idéologique (la nation, le socialisme, etc.). Entre ces deux extrêmes, on change de signifié géographique : d'un côté il s'agit d'un espace reconnu et identifié ; de l'autre, il s'agit à proprement parler d'un territoire, c'est-à-dire d'un construit idéologique et matériel, forgé par l'idée que la société se donne d'elle-même et de son environnement. Entre ces deux extrêmes, le référent géographique s'enrichit d'un référent social et culturel ; le lieu attribut ne désigne pas à lui seul la population vivant sur un espace; pour ce faire, tout en restant dans le même registre, il faut qu'il soit accompagné de la représentation d'autres attributs (le béret, le parapluie et le chapeau melon, etc.) tout aussi stéréotypés » (Debarbieux, B., 1995, p. 101).

institutionnelle (perte de revenus pour l'institution communale), ou encore évoquée factuellement sans en aborder les causes par les derniers (certains acteurs associatifs)<sup>413</sup>, il reste que cette fermeture est unanimement considérée comme un traumatisme pour les territoires correspondants.

L'aspect traumatique est bien entendu renforcé par la singularité et l'exemplarité de l'usine construite par tous les éléments que nous venons de recenser (quartier autarcique, isolement, fonctionnement paternaliste, succès économique) - « Les gens ils naissaient, ils vivaient, ils travaillaient, ils mourraient sur place puisqu'il y avait tout sur place... » (Association Robins des Villes, Ibid. p. 131) » -.

C'est en effet parce que l'usine a fait vivre tout un secteur que sa fermeture est considérée comme un traumatisme. Il n'est alors pas étonnant de relever ce discours traumatique de la fermeture chez un bon nombre d'enquêtés, et ce, qu'elle que soit l'usine ou le statut du locuteur. Ceci se manifeste alors dans le lexique employé, hyperbolique dans la caractérisation de ce moment difficile économiquement et socialement pour le quartier ou la commune.

« (...) ça a été un désastre quand l'usine Tase a fermé » (Association Mémoire(S), Ibid. p. 99).

« (...) le jour de la fermeture, la chose a été terrible. (...) Mais le choc a été quand même (...) dur dans le contexte dans lequel se trouvait à l'époque la commune » (Ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, Ibid., p. 220).

Néanmoins, ce discours dramatique est encore plus présent du côté des acteurs de la Rhodiaceta<sup>414</sup> :

« 7000 salariés ça veut dire les commerces, les sous-traitants, c'était un traumatisme économique. En plus, il faut bien savoir que c'était la plus grosse usine fermée mais ça n'a pas été la seule (...) il y a eu un traumatisme industriel. Donc je ne dirai pas que c'est la fermeture de la Rhodiaceta qui a tout déclenché, puisque certains avaient déjà commencé à partir avant, mais je veux dire, ça fait tout un ensemble » (Conseiller général du Rhône de 1976 à 2001, conseiller municipal du neuvième arrondissement de Lyon à partir de 1977, 1er adjoint à l'urbanisme du neuvième arrondissement de Lyon de 1995 à 2001, Ibid., p. 281).

« Je vais vous dire quelque chose : je pense que ça a été tellement douloureux pour le quartier (...). Ça a été un traumatisme pour le quartier. Parce que ça a entraîné des fermetures de commerces, des fermetures de tout. C'était vraiment... (...) » (Conseil de Quartier Vaise Industrie Rochedardon, Ibid. p. 229).

« Alors, si vous voulez, il faut dire que la fermeture de Vaise s'est faite, c'est quelque chose de très lourd parce que quand on a décidé de fermer Vaise, pfouu j'sais pas il y avait des tas de monde. (...) Mais il y avait peut-être bien 1500 personnes encore, donc c'est extrêmement lourd. (...) elle s'est faite brutalement plutôt oui. (...) Et puis c'était un truc énorme » (Association ARARP, Ibid. p. 247).

---

<sup>413</sup> Sans que nous puissions toutefois attester pleinement de ces conclusions, eu égard aux insuffisances méthodologiques dans la conduite des entretiens.

<sup>414</sup> L'expression davantage prononcée d'un traumatisme dans les discours est, peut-être, nous le supposons du moins, renforcée par le fait que la trajectoire post-fermeture de l'usine a elle-aussi terminé sur un échec, à savoir la démolition des principaux bâtiments en 1987 (voir infra).

« Et là, ça a été très douloureux *sur le quartier de Vaise, parce qu'il y avait des ouvriers licenciés, ils partaient le samedi matin. Et le lundi matin BOOM, ils cassaient tout, les machines avec tout. Ils ont tout cassé. Donc là, on est vraiment tombé sur du psychodrame, c'était hyper important ce qu'il s'est passé ici* » (Facilitateur opérationnel, Mission Vaise, Ibid. p. 289).

L'exagération et l'hyperbole au sein de discours empreints de dramatisation peuvent même aller jusqu'à l'évocation de la fermeture et de ses conséquences sociales : « Je vais dire une bêtise, on ne va pas aller jusque-là hein, mais **ça me fait penser un peu à la Shoah quelque part hein**. Tu es un peuple qui est en avance, puis d'un coup on en détruit, et puis merde, ils étaient là quand même quoi. Voilà, quand on supprime de l'emploi, quand on casse... Ce qui était plus difficile pour les anciens de la Rhodia, c'est quand on a cassé, non seulement le bâtiment, mais surtout, le matériel de travail. C'est que les mecs ils en prenaient tout le temps. J'ai des témoignages de gens, il y a un livre qui a été écrit par une dame qui travaillait, où les gens, ils réglaient leurs machines d'une telle façon, ils les huilaient d'une telle façon que, ben qu'on puisse les faire recommencer à travailler le lundi, et qui étaient détruites dans le weekend. Les mecs ils revenaient, c'était comme s'ils avaient cassé leurs jouets. A ce moment-là, l'outil devient le prolongement de toi. Tu es à la fois le moyen de production, et t'es celui qui le fait fonctionner. Donc quelque part c'est un prolongement de toi : quand tu le casses, tu as l'impression d'être amputé. D'ailleurs, les gens ils l'exprimaient comme ça : "j'ai été amputé quoi" » (Facilitateur Opérationnel, Mission Vaise, Ibid., p. 295).

Il ressort également de ces discours sur la fermeture, un ton fataliste, notamment dans l'évolution du quartier dans la période d'immédiate post-fermeture :

« Bah oui, parce que les gens après, les ouvriers, **forcément** sont partis, ont été chercher du travail ailleurs, donc **forcément** ont déménagé. Ça s'est passé dans le quartier de l'Industrie également. Tous les gens, les anciens ouvriers qui habitaient la rue des Docks etc., bon les industries ont périclité, ont fermé, les gens sont partis. Les anciens sont restés un moment, après sont partis dans des maisons de retraite ou sont morts. Les actifs bah ont trouvé du travail ailleurs. Et puis voilà. Alors il y a encore des anciens Vaisois qui habitent rue des Docks et tout ça. Mais il y a une grosse partie de la population ouvrière qui **forcément** est partie. On suit le travail, comme toujours » (CIL de Vaise, Ibid., p. 234).

Ainsi l'évocation de la fermeture, son aspect traumatique, ne sont pas systématiquement évoqués du côté des acteurs qui œuvrent encore aujourd'hui sur le secteur de l'usine Tase. Son histoire est moins évoquée car leur rapport au temps est davantage dirigé vers les récentes réalisations et actions, dans des processus discursifs auto-légitimant et les enjeux futurs autorisant la poursuite de leur action territoriale (c'est notamment le cas pour les associations Vaulx Carré de Soie et Vive la Tase !). Le secteur Rhodiaceta n'existant plus, en tant que tel, au présent, par le jeu du palimpseste urbain, l'attention discursive se focalise davantage sur le passé.

La fermeture, qualifiée comme un « drame territorial » et comme la fin d'un monde industriel, résonne aujourd'hui dans des tonalités nostalgiques, permises par l'épaisseur temporelle et le

constat d'un passé lointain et révolu. Nous mesurons ce rapport mélancolique à l'usine et à son écosystème, par exemple dans le discours de la présidente du CIL de Vaise qui évoque le café ouvrier (La Boule en Soie) jouxtant l'usine Tase (qui apparaît une nouvelle fois dans le discours d'acteurs du secteur Rhodiaceta) :

« *Franchement c'est des ambiances, des choses comme ça, qui rappellent vraiment le quartier ouvrier, les ambiances à la bonne franquette... Je veux pas dire que... Faut pas dire qu'autrefois tout était beau, tout était merveilleux, c'est pas ça, et que tout était bien. Mais c'est vrai qu'il y a une ambiance quand même, qu'on ne retrouve pas dans les trucs modernes* » (CIL de Vaise, Ibid. p. 236).

Nous remarquons ainsi peu d'évocations des oppositions à la fermeture. Quelques récits très sommaires et vagues de cette conflictualité existent, mais uniquement dans le discours d'acteurs appartenant au secteur de l'usine Tase<sup>415</sup> :

« Enfin on avait fait des cassettes, et puis on a des témoignages de gens qui se, au moment justement où **l'entreprise a fermé, comment ils se sont battus** » (Association Mémoire(S), Ibid., p. 82).

« (...) ça a été tellement dur de bosser à l'intérieur. **Il y a eu un nombre de grèves incalculable**, il y a eu des démolitions, à la fermeture de l'usine, des immeubles de la Grande Tase qui ont été démolis, des cheminées, on a deux trois photos de démolition nous. » (Association Robins des Villes, Ibid. p. 131).

Cette conflictualité est également abordée, de manière très succincte, mais dans un tout autre contexte, ici un dispositif muséal, chez cet acteur associatif ayant utilisé postérieurement les locaux de l'usine pour une exposition prenant pour objet l'histoire de l'immigration en Rhône-Alpes :

« Et du coup est-ce que vous avez aussi utilisé l'histoire de l'usine, du lieu ?

(...) Non, dans l'exposition non. Si, il y avait quelques photos des grèves et des manifestations au moment de la fermeture. On avait fait, je crois que c'était des structures en bois, en contreplaqué, on se promenait dans une sorte de dédale et tout autour, on avait mis des photos des divers lieux dont le lieu en activité » (Association Peuplements et Migrations, Ibid., p. 103).

Il s'agit alors d'une décontextualisation de la conflictualité, inscrite ici dans d'autres cadres discursifs, et la privant ainsi de sa substance dramatique, revendicatrice et politique.

Cela se traduit également par une relative invisibilité de l'acteur syndical en tant que figure active du récit de la fermeture et ce, pour les deux usines : les enquêtés ne l'évoquent que pour signaler les processus onomastique de l'après-fermeture - « *Vous avez l'Esplanade Lina Crétet. Lina Crétet était une syndicaliste qui était ouvrière de la Rhodia. Membre du parti communiste, syndicat CGT Rhodia* » (Ancien conseiller municipal du neuvième arrondissement de Lyon à partir de 1977 et 1er adjoint à l'urbanisme du neuvième arrondissement de Lyon de 1995 à 2001, Ibid., p. 284), « *Il y a une place mais c'est le nom d'une*

---

<sup>415</sup> Le statut de ces acteurs est en effet davantage en lien avec un vécu ouvrier. Nous avons en effet eu beaucoup plus de mal à trouver des acteurs historiques sur le secteur Rhodiaceta appartenant au monde ouvrier (nous en expliquons plus tard les raisons).



*personne qui... J'ai perdu le nom. C'était une militante, une syndicaliste je crois* » (CIL Vaise, Ibid., p. 235) -, son importance dans le quotidien pré-fermeture du travail dans l'usine et l'améliorations de ses conditions - « (...) *les bars c'était l'endroit où l'on faisait les réunions syndicales et politiques, c'était l'endroit où on lisait le journal tous les jours* » (Facilitateur opérationnel, Mission Vaise, Ibid. p. 297), « *Alors cette association c'est une émanation de syndicalistes qui avaient mené les grèves dures etc.* » (Association ARARP, Ibid. p. 248), « *et pendant les luttes sociales jalonnant son histoire - C'est pour ça, la sécurité... au début... (...)* Après il y a eu les *syndicats qui ont... (...)* Bon après la guerre ça s'est amélioré... » (Association Mémoire(S), Ibid. p. 91) – voire au niveau local pour tout le territoire lyonnais.

Finalement la figure syndicale est mise en exergue pour l'exemple qu'elle représente, symboliquement, sur le territoire micro-local (améliorations des conditions de travail pour les deux usines) comme local (l'usine Rhodiaceta comme figure de la contestation lyonnaise), et ce, dans un registre positif. Cependant, les enquêtés ne l'évoquent pas dans le récit de la fermeture qui n'est pas ou peu présenté comme conflictuel mais plutôt sur un registre fataliste et, nous l'avons vu, traumatique, selon une conception de l'intérêt socio-économique territorial liée à une position institutionnelle gouvernant les discours.

Cette fermeture n'est donc pas explicitement remise en cause dans les discours de la scène civile. Le regard téléologique sur une période révolue et lointaine semble justifier un rapport apaisé à cette unité dramatique. Nous n'avons ainsi pas trouvé l'expression de regret quant à cette fermeture, inévitable au regard des processus de désindustrialisation qui lui ont fait suite<sup>416</sup>, exceptée la dimension nostalgique de l'évocation des souvenirs liés à l'activité même des usines<sup>417</sup>.

La recherche de cohérence téléologique, chez ces enquêtés institutionnels, politiques et associatifs construisant leur récit de la fermeture, lisse ainsi quelque peu les formes de conflictualité, les oppositions actantielles de ce moment discursif. L'interprétation globale de ses causes et conséquences reste assez largement partagée. Finalement, les schémas actantiels s'y référant semblent peu stigmatisants, et s'ils révèlent les positionnements institutionnels des acteurs interrogés, ils demeurent relativement similaires dans l'attribution des causes de la fermeture à un actant non-humain qu'est la conjoncture économique. En effet, le discours historique a replacé de manière téléologique cette période comme une phase de désindustrialisation. Les discours s'y référant ne peuvent donc qu'aller dans ce sens.

---

<sup>416</sup> Nous remarquons une fois de plus, l'importance du regard téléologique distancié : la reconstruction du récit du passé s'effectue à partir d'un regard présent qui a connaissance de la période post-fermeture.

<sup>417</sup> Nous verrons plus tard que certains acteurs politiques reviennent même sur des positionnements passés à propos des bâtiments (voir infra).

## Conclusion

Les régularités discursives dans le récit de l'activité et de la fermeture des usines peuvent être reliées à la circulation locale des récits à leur endroit. L'uniformisation discursive découlerait donc de cette intertextualité narrative au service de la construction d'une identité locale unifiée et fédératrice.

En effet, par exemple, l'inscription de notre recherche dans l'espace public local et le nombre d'entretiens réalisés sur le secteur, nous a permis de remarquer que ce sont souvent les mêmes livres qui circulent de main en main et deviennent des références pour qui s'intéresse à l'histoire des usines. Certains acteurs évoquent ces ouvrages et leur circulation :

« Il existe aussi deux livres sur la Tase. "Viscose" et un autre qui parle plutôt des familles d'immigrés, mais après la guerre. (...) *Y'a ceux des gamins là, du collègue Duclos aussi hein. Y'a celui-là aussi. (...) Sur le livre des rues vous le retrouverez.* » (Association Mémoire(S), secteur Tase, Ibid. p. 84).

« (...) Parce que le collègue Duclos moi je sais qu'il est aussi apparu au début des années 90 dans la presse, et il y avait aussi... (...) Parce qu'il y a un livre qui est sorti après ?

D.P. Un petit livre, un petit bouquin. Une petite brochure, mais très belle, en trois couleurs et tout. C'était la reproduction des panneaux. (...) **Le texte a circulé.** » (Association Peuplement et Migrations, secteur Tase, Ibid., p. 110).

« (...) moi je me souviens de l'association des anciens de Rhône-Poulenc avaient eu ce souci... D'ailleurs ils avaient édité un livre. (...) *Sur la viscose (...). La ville avait été en soutien, la municipalité avait été en soutien de l'édition de ce livre* » (Ancien maire de Vaulx-en-Verin de 1985 à 2015, 1er adjoint à l'urbanisme 1977-1985, Ibid. p. 219).

« *J'ai des témoignages de gens, il y a un livre qui a été écrit par une dame qui travaillait (...)* » (Facilitateur Opérationnel, Mission Vaise, Ibid. p. 295).

« Alors effectivement il y a des histoires de témoignage quoi. Il peut y avoir des phénomènes de témoignage, mais *bon il y a des sheds...* Parce que *bon la configuration, j'ai amené des bouquins-là. (...)* Je vous ai amené [un livre]. *Ouais, je ne suis pas sûr qu'il y ait de l'intérêt mais bon. (...)* Alors il y a une association qui n'a pas fait que du loisir et qui existe encore. Qui a écrit un livre, que vous connaissez. Qui pour moi ne présente pas beaucoup d'intérêt mais ils l'ont fait » (Association ARARP, secteur Rhodiaceta, Ibid. p. 251).

De la même façon, quand nous avons mentionné ces ouvrages lors des entretiens, il n'est pas rare d'avoir eu le type de réponse suivante :

« *Oui je dois (...)* avoir [ce livre] chez moi quelque part » (Conseiller général du Rhône de 1976 à 2001, conseiller municipal du neuvième arrondissement de Lyon à partir de 1977, 1er adjoint à l'urbanisme du neuvième arrondissement de Lyon de 1995 à 2001, Ibid. p. 282).

Du fait de leur inscription dans le territoire local, les enquêtés connaissent aussi parfois personnellement les auteurs des ouvrages - « *Donc il y avait la fille Jacquet et le gars... (je l'aide) Lizanet voilà. La mère de Lizanet habite toujours au 17B de la rue Louis Loucheur. Et la fille Jacquet, la mère habite toujours au 21A de la rue Louis Loucheur. (...)* Lizanet et la fille Jacquet, ils ont fait ce livre mais, je ne sais plus pourquoi d'ailleurs » (Ibid).

Ces récits sont donc assez nombreux – « (...) *il y a beaucoup de documents, d'ouvrages sur la Rhodia où vous voyez l'histoire de la Rhodia, les bâtiments etc. ça c'est facile pour vous de vous en procurer. Il suffit d'aller à la bibliothèque municipale ou la bibliothèque du 9e, ils ont tout* » (Ibid. p. 282) -, d'autant plus sur le secteur de la Tase qui, aujourd'hui, fait l'objet d'une attention institutionnelle et urbanistique qui a engendré des travaux sur l'histoire, la mémoire des lieux, et a créé, de fait, une mémoire institutionnalisée reconnue, univoque et partagée :

« (...) *il y a eu le travail* de Catherine Foret [une sociologue qui a travaillé sur la mémoire du quartier de la Tase dans le cadre du projet urbain Carré de Soie] etc., il y avait quand même des ateliers, plein de rencontres de gens etc. Elle a rencontré aussi plein d'habitants, **certain** **qui avaient écrit des bouquins**, d'autres qui étaient un peu les mémoires vivantes et compagnie... » (Association Robins des Villes, secteur Tase, Ibid. p. 130).

D'autre part, tous ces acteurs sont en interrelations sur le territoire local et se contaminent : les récits locaux sont donc dans un rapport de proximité dialogique et ceci expliquerait leurs convergences narratives.

#### 3.1.3.4. Conclusion : une identification discursive à valeur sociale, territoriale, institutionnelle et politique

Plus généralement et pour résumer, si l'on s'intéresse au rapport d'intériorité et d'extériorité à l'usine au sein des discours des enquêtés, nous trouvons quatre valeurs d'identification à l'usine, et plus globalement au territoire. En effet, les différenciations sociales et statutaires renvoient à des formes d'identifications différentes qui se traduisent dans les discours par l'opposition entre deux types de pronoms personnels : ceux qui incluent le locuteur (« moi », « nous », « on » etc.) et ceux qui l'excluent (« ils », « eux » etc.).

Premièrement nous constatons une opposition identitaire à valeur sociale chez certains acteurs fondée sur une dichotomie entre - pour schématiser - le discours ouvrier et le discours dirigeant, à propos de l'activité de l'usine, des choix de la direction, de la fermeture etc. :

La crise, enfin disons comme **on gagnait un peu moins d'argent, ça s'est étalé un peu plus qu'initialement prévu. (...) On n'était pas à même, enfin les dirigeants de l'époque, n'étaient pas à même de dire** « il y a une équipe qui va s'occuper des archives, qui va... (...) Elle [la fermeture] *s'est faite parce qu'on* était pauvres quoi. (...) **moi j'ai été cadre dirigeant donc y'en a d'autres** qui ont à parler quoi. Les ouvriers de Vaise **ils ont** des choses à dire quoi » (Association ARARP, Ibid. p. 256).

Ensuite, les deux usines appartenant au même groupe, dont l'association ARARP est l'émanation<sup>418</sup>, sont donc considérées comme unies derrière une même bannière (Rhône-Poulenc). Ainsi, bien qu'étant acteur du secteur Rhodiaceta, l'enquêté semble s'identifier, dans

---

<sup>418</sup> Rappelons que l'acronyme de l'association ARARP signifie Association Rassemblant des Anciens du Groupe Rhône-Poulenc. L'association est en effet une émanation directe du groupe Rhône-Poulenc.

une moindre mesure, à l'usine Tase - « (...) la cité Vaulx-en-Velin est toujours citée en exemple parce **qu'on crée** des logements ouvriers avec des logements très grands pour les directeurs, moins grands les autres, encore moins grand pour les autres. **On crée une école, on crée une église, on crée tout, on fait tout quoi** » (Ibid. p. 255). -. Cette appartenance est symbolisée par une autre qui est celle de l'identification à l'association (scène civile) : « **Notre but ce n'est pas de réécrire l'histoire de Rhône-Poulenc parce qu'on n'est pas qualifiés pour ça** » (Ibid. p. 246). Nous constatons alors une différenciation institutionnelle entre le groupe Rhône-Poulenc (par l'intermédiaire de l'association) et le champ politique local - « *on était bien content que la mairie accepte de mettre la roue avec un texte intéressant quand même, c'est pas nul* » (Ibid. p. 253) -. Mais cette association réinvestit rapidement une opposition sociale : « Alors, ceci étant, nous-mêmes on a dit "ouais mais il n'y a pas que nous". Parce qu'il y avait une association on va dire "ouvrière", des anciens de Vaise. Et donc évidemment, eux-aussi sont légitimes pour effectivement participer à cet ensemble » (Ibid., p. 247). L'opposition institutionnelle entre scène civile et scène politique est d'ailleurs plus marquée, nous le verrons plus loin, dans le discours d'autres associations plus revendicatrices et contemporaines, notamment pour le secteur Tase - « À Vaulx-en-Velin, ce n'est pas Confluence, pour le Grand Lyon **on est des gueux**. Mais **ils ne s'attendaient** pas à autant de résistance » (conversation téléphonique avant l'entretien avec l'association Vaulx Carré de Soie).

Ensuite, les discours sur ces usines se dissocient de nouveau, quand nous nous intéressons à ce qui met en exergue une opposition à valeur territoriale entre les deux sites. Les acteurs s'incluent dans le territoire dans lequel ils évoluent et s'identifient donc à l'usine qui s'y déploie.

« Tase, **ils ont bénéficié** de l'usine hydroélectrique qui a été installée sur le canal. (...) Je veux dire aujourd'hui, ben nous on est partis il y avait 5000 employés, aujourd'hui, on est contents car c'est 1500 personnes qui travaillent tous les jours. (...) Sachant que **nous on avait ce volant d'inertie**, et puis **qu'on se disait** "ha ce serait bien de le mettre en valeur pour marquer, pour montrer qu'ici c'était le site de la Rhodia" » (Facilitateur Opérationnel, Mission Vaise, secteur Rhodiaceta, Ibid. p. 295).

Cette identification à valeur territoriale est renforcée par l'emploi des déictiques spatiaux qui évoquent une opposition entre l'inclusion (ce qui fait partie de « notre » territoire) et l'exclusion (ce qui est extérieur à « notre » territoire)

« *Moi j'ai un vague souvenir de Vaise. (...) Il y avait une volonté d'élus de faire de ce quartier un quartier industriel, contemporain... Il avait tout de suite trouvé les... Enfin c'est là qu'il y a Cegid et tout ça... Donc il avait les locomotives. Là, nous, on a eu de la chance avec Technip parce que au départ, il n'y avait pas de locomotive hein. Il y avait vaguement l'idée, bon, de faire bouger le quartier, c'est tout quoi. Ils étaient plus en attente de gens qui allaient venir quoi* » (Association Vive la Tase !, Ibid. p. 143).

Toutefois, ce constat dépend aussi de la présence d'une usine dans le discours d'un acteur évoluant sur le secteur de l'autre. Ainsi, la Rhodiaceta est souvent rattachée à son quartier quand elle est évoquée dans le discours des acteurs du secteur de l'usine Tase - « Peut-être que ceux qui

ont démoli Vaise peuvent se retrouver dans ceux qui voulaient démolir la cité Tase » (ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985), « *Moi j'ai un vague souvenir de Vaise. (...)* » (Association Vive la Tase !, Ibid. p. 219) -. À l'inverse, l'usine Tase est souvent assimilée à la Vaulx-en-Velin quand elle apparaît (de manière plus récurrente, eu égard à sa trajectoire post-fermeture exemplaire, voir infra) dans le discours des acteurs du secteur Rhodiaceta – « *Vaulx-en-Velin c'est la rayonne, c'est des fibres artificielles. Et donc c'est des fibres dites solubles* », « *la cité Vaulx-en-Velin est toujours citée en exemple parce qu'on crée des logements ouvriers avec des logements très grands pour les directeurs, moins grands les autres, encore moins grand pour les autres* » (Association ARARP, Ibid. p. 255).

Enfin nous avons remarqué un dernier type d'identification à valeur politique.

Par exemple, l'opposition politique entre une mairie et son opposition relevé dans le discours d'un ancien élu PS du 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon : « *C'était donc le maire de Lyon qui avait désigné deux élus de sa liste comme adjoints, et nous nous étions interdits de mairie* » (Conseiller général du Rhône de 1976 à 2001, conseiller municipal du neuvième arrondissement de Lyon à partir de 1977, 1er adjoint à l'urbanisme du neuvième arrondissement de Lyon de 1995 à 2001, Ibid. p. 278-279).

Mais nous retrouvons une opposition politique entre un « nous » et un « ils » dans le discours associatif, même si, nous en convenons, cette opposition peut être également considérée comme institutionnelle, entre scène civile et scène politique :

« Non **on l'a fait** vraiment pour mettre au moins cette municipalité, je dis communiste ou de n'importe quel bord, elle était nulle. Donc il fallait l'enlever c'était plus possible. Voilà. Et je dis c'est les communistes, ben **c'était eux**. **Voilà. C'était eux**, ça aurait été la droite qui nous aurait fait ce coup-là, pareil ! Le centre euh... **Ils nous** ont attaqués au tribunal ! Les habitants qui voulaient leur sauver un patrimoine ! C'est ça qui est grave ! Tu veux nous aider ? **On est** tes administrés, **on a** la tête sous l'eau, ils mettent le pied dessus pour qu'on se noie encore plus quoi, c'est ça qu'on n'a pas admis ! Et **ils** l'ont payé d'ailleurs hein ! » (Association Vaulx Carré de Soie, Ibid. p. 170).

Les discours sur les usines et leurs moments de vie et de mort sont donc traversés par des logiques et trajectoires d'acteurs (les positions institutionnelles d'un acteur peuvent, nous l'avons vu, évoluer dans le temps) qui définissent un rapport à l'espace (la focale) et au temps (la période), et qui cadrent les représentations des usines et de leurs trajectoires. La lutte des discours s'effectue donc dans le prolongement d'une lutte des acteurs (Delforce, B., Noyer, J., 1999, p. 10-11).

Finalement, pour éviter toute surinterprétation à propos des divergences de discours qui peuvent être de simples biais du dispositif de l'entretien orientant le témoignage, nous retenons particulièrement les phénomènes de convergence discursive que nous avons relevés dans

l'analyse. En effet, outre les différences statutaires qui génèrent des variations dans la tonalité du discours, le récit traumatique partagé à propos de la fermeture, témoigne d'une affectation collective de sens à ce moment. La convergence narrative et lexicale dans la caractérisation de ce moment constitue donc un métadiscours figé, une matrice discursive conventionnelle, un « patrimoine discursif » dans le sens de ce figement herméneutique, qui semble cadrer toute évocation postérieure de la fermeture et du récit de la vie de l'usine<sup>419</sup>. La reconstruction téléologique de la trajectoire passée et la construction de ces usines en « figures exemplaires » montre bien enfin que « (...) le passé, en réalité, ne reparaît pas tel quel, que tout semble indiquer qu'il ne se conserve pas, mais qu'on le reconstruit en partant du présent » (Halbwachs, M., 1925, p. 7). Tout processus mémoriel est donc nécessairement une reconstruction collective dont participent les individus dans leurs interrelations dans l'espace public local et selon ses différents cadres (sociaux, territoriaux, institutionnels et politiques) évolutifs dans le temps :

« (...) Le plus souvent, si je me souviens, c'est que les autres m'incitent à me souvenir, que leur mémoire vient au secours de la mienne, que la mienne s'appuie sur la leur. Dans ces cas au moins, le rappel des souvenirs n'a rien de mystérieux. Il n'y a pas à chercher où ils sont, où ils se conservent, dans mon cerveau, ou dans quelque réduit de mon esprit où j'aurais seul accès, puisqu'ils me sont rappelés du dehors, et que les groupes dont je fais partie m'offrent à chaque instant les moyens de les reconstruire, à condition que je me tourne vers eux et que j'adopte au moins temporairement leurs façons de penser. (...) C'est en ce sens qu'il existerait une mémoire collective et des cadres sociaux de la mémoire, et c'est dans la mesure où notre pensée individuelle se replace dans ces cadres et participe à cette mémoire qu'elle serait capable de se souvenir. » (Halbwachs, M., 1925, p. 6).

#### *3.1.4. Conclusion : le récit de l'histoire des usines et de leur fermeture selon la conception de l'intérêt collectif territorial, entre convergences et divergences*

Pour poursuivre cette réflexion et prendre un peu de recul, quelques éléments peuvent être soulignés. L'analyse de l'ensemble des discours composant notre corpus sur la période de fermeture (immédiate pré-fermeture, fermeture, immédiate post-fermeture), a montré des régularités discursives partagées localement entre presse locale, presse institutionnelle et acteurs interrogés dans le cadre présent d'entretiens semi-directifs. Ces différentes « communautés discursives » - c'est-à-dire des « communautés qui à travers leurs rites langagiers partagent un même territoire » (Maingueneau, D., 1992, p. 117) - qui composent le découpage administratif du

---

<sup>419</sup> « *Quoi qu'il en soit, les processus de patrimonialisation appliqués à un objet (chose, œuvre, bien, bâtiment, site, paysage, etc.) ou à une réalité idéale (idée, valeur, témoignage, évènement, pratique, etc.) n'ont rien de naturel. Ils ne vont pas de soi. Ils expriment au contraire une affectation collective (sociale donc) de sens ; laquelle découle d'un principe de convention* » (Di Méo, G., 2008, p. 2).

territoire (associations, médias, institutions locaux), s'assemblent ainsi parfois en « supra communauté discursive » dans la construction de récits autour des usines. Si l'expression est quelque peu cavalière, elle concerne plus précisément une gouvernance de discours, partagée localement, en termes de représentations d'éléments territoriaux servant à fonder l'identité locale. Reprenant les travaux de Dominique Maingueneau, Jean-Claude Beacco souligne qu'il s'agit là de « *relations d'autorité qui s'expriment dans la production textuelle [nous dirions ici, discursive] et qui donnent cohésion à ces communautés* » (Beacco, J.-C., 1995, p. 3). Transcendant les différences que nous avons par ailleurs constatées entre des communautés discursives particulières (discours ouvrier, patronal, institutionnel, politique etc.), ce partage de certaines représentations liées à l'histoire des usines tient, nous l'avons vu, à la circulation des récits et à leur institutionnalisation dans l'espace public local, et donc à la constitution progressive d'une matrice discursive que nous pouvons associer, dans son origine, à la notion de « prédiscours » en tant qu'un « ensemble de cadres prédiscursifs collectifs qui ont un rôle instructionnel pour la production et l'interprétation du sens en discours. (...) contenus sémantiques (au sens large culturel, idéologique encyclopédique), c'est-à-dire des savoirs, des croyances et des pratiques et pas uniquement des formes (...). Ces cadres ne gisent pas seulement dans la tête des individus et dans la culture des groupes, mais sont distribués dans les contextes matériels de la production discursive » (Paveau, M.-A., 2006, p. 14). Ces avants du discours<sup>420</sup> relèvent ainsi de « cadres de savoir et de croyance qui informent directement les discours produits (*informations de nature encyclopédique ou stéréotypique*) (...) » (Paveau, M.-A., 2006, p. 21). Les récits sur l'histoire des usines sont donc des discours, des affectations collectives de sens « articulé[s] avec (...) [leurs] extérieurs historiques, culturels, sociaux, environnementaux » (Paveau, M.-A., 2011, p. 19).

De plus, la permanence de ces régularités dans l'appréhension et la caractérisation partagée des usines sur le territoire local peuvent être mis en relation avec la notion de « lignées discursives » que développe également Marie-Anne Paveau. En effet, elle définit ces lignées comme « des dispositifs représentationnels internes et externes permettant d'accueillir et de transmettre des contenus sémantiques liés aux savoirs, croyances et pratiques » et élaborées par la mémoire cognitivo-discursive (Paveau, M.-A., 2011, p. 7). Nous retrouvons bien alors l'idée de transmission et de mémoire de ces discours<sup>421</sup>, eux-mêmes cadrés par des prédiscours reliés à un environnement et à une époque. Elles maintiennent alors une certaine continuité, une

---

<sup>420</sup> « Les prédiscours ne sont pas les discours tenus avant, mais plutôt les avants du discours » (Paveau, M.-A., 2006, p. 21).

<sup>421</sup> « C'est dans ma perspective la mémoire qui va constituer le principal agent de cette transmission, mais une mémoire non réduite au simple stockage et déstockage d'informations sémantiques et encyclopédiques » (Paveau, M.-A., 2011, p. 7).

circularité et une invariance diachronique de certains pans de ces récits d'usine, notamment dans leur dimension mythique : par exemple, la saga des grands industriels lyonnais qui se répercute sur l'histoire des usines. L'existence matérielle de ces récits dans les livres et ouvrages sur nos anciennes industries constituent donc ces « lieux de mémoire discursifs et cognitifs » (Ibid) et participent aux processus d'interdiscursivité locale et de « filiation légitimante »<sup>422</sup>.

Par exemple, citons la représentation des usines à travers un univers lexical partagé. Le moment de la fermeture des usines est ainsi considéré comme un drame, une catastrophe pour le quartier dans ces discours associatifs, médiatiques et institutionnels. Ou encore la conception des usines en tant que figure exemplaire (lieu-attribut ou lieu de condensation) territoriale ou industrielle dans ces mêmes discours : isolement territorial, avant-gardisme social, paternalisme, mythes et symboles d'une période économique faste pour le territoire.

De même, nous voyons que ces discours peuvent converger s'ils partagent les mêmes cadrages locaux issus d'une coexistence et contamination locales, - que Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau appellent « exposition discursive »<sup>423</sup> -, et nous pouvons nous interroger sur le rôle de l'institution locale (commune, communauté urbaine) dans les procédés de lissages discursifs qu'elle peut opérer, et dont l'origine peut provenir de la victoire d'une force sociale sur une autre. Sans insister sur cette dernière hypothèse que nous ne pouvons véritablement vérifier, nous constatons que la trajectoire des usines étudiées se trouve au cœur de processus conflictuels où des rapports de force sociaux ont lieu et dont les discours sont porteurs<sup>424</sup>. En résultent des jeux de pouvoirs et de domination, notamment politiques, qui visent à uniformiser et institutionnaliser un récit d'usine :

« La notion de communauté discursive permet surtout de caractériser des locuteurs qui relèvent de positionnements concurrents dans un même champ discursif. (...) *C'est parce qu'il existe un discours dominant sur une aire urbaine donnée qu'un discours instituant se trouve à être prononcé* » (Rampon, J.-M., 2003, p. 2).

Le discours instituant univoque qui en découle, sert à la constitution d'une identité locale partagée et positive. Ainsi, par exemple, certains extraits d'entretien laissent en effet à penser que certains acteurs endossent un rôle discursif de « dévoilement » - notamment concernant la

---

<sup>422</sup> « La production des textes apparaît inséparable d'une mémoire. Non seulement parce que le texte entre dans un "trésor", un système de conservation, mais aussi parce qu'il suppose une filiation légitimante. Les textes ne viennent pas d'un élément indifférencié mais parviennent portés par toute une économie de la mémoire » (Maingueneau, D., 1992, p. 119).

<sup>423</sup> « Cette expression tend à désigner l'environnement constitué des énoncés, textes, discours, auquel est exposé tout acteur dans un espace social donné » (Charaudeau, P., Maingueneau, D., 2002, p. 258).

<sup>424</sup> « (...) une problématique sociale ne peut concevoir les représentations de la réalité que communiquent des textes qu'en ne dissociant pas les moyens sémantiques des fonctions remplies : le sens du texte résulte du fait qu'il a une fonction sociale, qu'il est le vecteur de "forces sociales" » (Angenot, M., 1984, p. 21).



pénibilité du travail dans l'usine et des conséquences sur la santé des travailleurs - à côté d'une histoire célébrée, lisse et instituée, des usines : « *Mais c'est aussi ça l'histoire de la Tase* » (Association Mémoire(S)).

Dans le cadre que nous avons décrit de la circulation des récits à propos de l'histoire des usines, les médias locaux jouent un rôle important en exerçant leur fonction configurante (ou reconfigurante). En effet, au niveau local, l'immersion quotidienne des CLP et journalistes institutionnels dans le territoire les amène à développer des réseaux d'interconnaissances qui les exposent à ces récits de territoire : leur travail de configuration est donc issu d'un travail de préfiguration (immersion dans le local) et de refiguration (récepteurs des récits d'autres acteurs)<sup>425</sup>. Ne pouvant, dans cette recherche, analyser ces discours médiatiques du point de vue de leur réception, les convergences discursives que nous constatons entre discours de presse locale, institutionnelle et les récits collectés lors des entretiens semi-directifs, nous permettent cependant de penser que l'identité locale s'auto-alimente de tous ces récits locaux de nature différente. Par exemple, nous avons vu qu'il n'y avait pas de clôture entre le discours de presse institutionnelle et le discours de presse locale quand ce dernier sollicite le premier dans ses propres contenus discursifs, ce qui donne un résultat d'entremêlements de discours et d'énonciation. Résulte-il alors de cette circulation ouverte de discours dans l'espace public local, des « contaminations discursives » qui expliqueraient ce partage de certaines représentations liées à l'histoire des deux usines de manière plus neutre et moins conflictuelle ? Par ailleurs, évoluant dans un contexte situé au niveau local, le média local s'inscrit également dans un contexte national (institutionnel, culturel, politique etc.) que nous avons évoqué dans l'analyse. Empreint de ces différentes échelles configurant son discours, il propose donc à ses lecteurs une « panoplie interprétative » (Gamson, W., Modigliani, A., 1989<sup>426</sup>) sur les usines et leur trajectoire.

---

<sup>425</sup> Pour plus de précision sur cette circularité de l'information locale qui place le journaliste dans le continuum de production d'information locale, en tant que source, médiateur voire même récepteur, nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons déjà développé plus haut.

<sup>426</sup> Julien Auboussier, dans sa thèse de 2009, précise la notion de « cadre interprétatif » et de « panoplie interprétative » en reprenant les travaux de Gamson et Modigliani sur les discours médiatiques portant sur l'énergie nucléaire (1989) : « La notion de cadre est adoptée afin de rendre compte des schémas de perception et d'évaluation que les médias mettent en œuvre pour mettre en scène l'information (...). Chaque cadre est constitué d'une panoplie interprétative [interprétative package] qui enferme ou, du moins, encourage le lecteur à adopter telle ou telle logique d'évaluation. (...) Chaque panoplie est un cadre interprétatif qui mobilise des métaphores (...), des exemples (...), des mots d'ordre (...), des descriptions (...) et des référents iconiques (...). À partir de ces éléments, une panoplie applique à l'événement une explication causale (...), des conséquences (...) et des revendications morales (...) » (Auboussier, J., op.cit., 2009).

Il convient ainsi de ne pas tomber dans une comparaison abusive entre entretiens semi-directifs enchâssés dans des cadres de discours contemporains<sup>427</sup>, et analyse des discours médiatiques du moment de cette fermeture, immergé dans le cadre présent de l'époque, d'un moment historique d'une société donnée<sup>428</sup> (1980-1981). Ainsi, l'épaisseur temporelle est à l'origine de divergences narratives : les regards contemporains sur les usines se construisent, de manière téléologique sur un angle historique, fataliste et nostalgique, tandis que les discours médiatiques de la période concernée (avec leurs propres cadres interprétatifs) se situent davantage dans l'urgence du temps présent (défense de l'usine, de l'emploi, du territoire). Nous distinguons alors précisément le temps de l'acte de raconter (présent) du temps des choses racontées (histoire), l'archive (figée dans le temps) de la mémoire (reproduction contemporaine du passé). Cette distinction génère une rupture temporelle qui se ressent dans les contenus discursifs analysés. Il n'en demeure pas moins qu'il est intéressant de relever certains dénominateurs communs malgré un « environnement cognitif »<sup>429</sup> radicalement différent.

Cela dit, nous constatons tout de même de nombreux éléments narratifs relevant d'une forme d'hétérogénéité discursive. La pénibilité du travail est par exemple évoquée chez un certain nombre d'acteurs au positionnement institutionnel différencié (ancien cadre, fils d'ouvrier, acteur institutionnel), mais selon des modalités discursives qui divergent : entre fatalisme du cadre et tristesse ouvrière. Les schémas actantiels provenant de ces narrations, qui ont un caractère figuratif dans le sens où ils comportent des « personnages qui accomplissent des actions » (Greimas, A.-J., Courtés, J., 1993, p. 307), diffèrent en fonction des positionnements institutionnels des locuteurs. Mais il y a une récurrence dans le but final à poursuivre. En effet, l'objet de la quête, propre à chaque schéma actantiel que nous avons établi, se fait au nom d'un actant invariant qui occupe à la fois la place de destinataire et destinataire : l'intérêt collectif territorial. Mais si cet intérêt commun est parfois à l'origine de régularités discursives (dynamisme de l'emploi et de l'économie locaux), il se réalise souvent selon des actualisations

---

<sup>427</sup> Par un regard téléologique sur l'histoire des usines lié à un contexte institutionnel spécifique. La question du patrimoine industriel est alors légitimée par l'institution qui autorise les conditions d'une « formation discursive », ou du moins d'un discours instituant gouvernant la production contemporaine des discours attachés à ces questions d'histoire industrielle, de patrimoine etc.

<sup>428</sup> « *C'est peu dire que les textes apparaissent "sur fond d'histoire", leur signification même est histoire* » (Angenot, M., 1984, p. 21).

<sup>429</sup> « *Il est alors permis de parler d'un "environnement cognitif", étendu aux agents non humains comme les institutions ou les artefacts, et de ne plus circonscrire le contexte à la seule situation d'énonciation ou au simple dispositif interactionnel. La cognition présente en effet les environnements de notre vie sous un jour nouveau, et offre à l'analyse du discours, en l'enrichissant des questions de la mémoire et de la distribution, la possibilité d'une articulation nouvelle entre le discours, ses antérieurs et ses extérieurs* » (Paveau, M.-A., 2011, p. 9).

particulières, attachées à la position institutionnelle de l'acteur. C'est donc selon ces arrimages institutionnels que se construisent les récits d'usine des locuteurs étudiés.

Dans ce cadre, la presse locale exprime un positionnement à travers la mise en visibilité dans ces contenus d'un discours particulier : si c'est la figure syndicale qui est largement mise en avant dans la période conflictuelle de l'immédiate pré-fermeture, c'est plutôt la figure politique municipale qui est valorisée dans la période d'immédiate post-fermeture dans une conception de l'intérêt territorial promouvant le retour des emplois dans l'optique d'un développement économique local des secteurs concernés. En termes quantitatifs, et en rappelant que le conflit est une des clefs du récit médiatique<sup>430</sup>, c'est bien entendu cette période de fortes tensions et mobilisations sociales qu'occasionne l'annonce de la fermeture qui génère le plus d'occurrences sur les usines. A ce titre, les photographies accompagnant les articles confirment que la « médiatisation des rapports sociaux repose largement sur la construction et la circulation des icônes »<sup>431</sup>, à travers la mise en visibilité iconique et indicielle de ces mobilisations conflictuelles.

Concernant la presse municipale, cette conception de l'intérêt collectif territorial est bien entendu corrélée à celui de l'institution municipale (emplois, budget communal, développement local) mais aussi à l'obédience politique : lors du moment de fermeture par exemple, la publication municipale de Vaulx-en-Velin s'oppose très violemment à la décision de fermeture de l'usine Tase en stigmatisant, de manière politique, les coupables (direction de Rhône-Poulenc, gouvernement français), pendant que la publication lyonnaise efface de ses contenus toute évocation de l'échec économique local que représente la fermeture de l'usine Rhodiaceta. Ainsi cela se manifeste également dans le rapport au temps qu'entretiennent ces publications, puisque le présent, dégagé du poids négatif de l'échec de la Rhodiaceta, est positif et optimiste pour la publication lyonnaise qui valorise l'institution communale et son territoire, et devient beaucoup plus inquiétant pour la presse locale (Le Progrès).

Enfin, si nous retrouvons, de manière moins affirmée et plus prudente, dans le Progrès, une fonction de valorisation du territoire, la nuance à apporter, et qui le distinguerait de la presse institutionnelle, serait la suivante : notre analyse a montré que la presse locale se situe davantage dans la valorisation de sa conception de « ce qui est bon pour le territoire » (intérêt territorial) à partir de son propre état des lieux (Le Progrès comme observateur du local), et d'en adouber les acteurs qui œuvrent dans ce sens. La presse institutionnelle, quant à elle, fait le chemin inverse : par son caractère inchoatif et performatif, nous l'avons vu, elle célèbre a priori les

---

<sup>430</sup> « *Le conflit est (...) inscrit dans le récit, de manière extrêmement prégnante* » (Lits, M., 2008, p. 145-146).

<sup>431</sup> Raoulx, B., Chourio, G., in Bulot, T., et Veschambre, V., 2006, p. 68.

élus locaux qu'elle représente, leurs actions et promesses d'actions qui sont, du fait de cette origine municipale, « bons par nature » et participent de la construction sociale de l'identité locale par la délimitation d'une communauté territoriale<sup>432</sup>, et ce, dans un objectif communicationnel plus assumé même si balbutiant<sup>433</sup>. La mise en récit positive du territoire renvoie aux caractéristiques de ce type de presse qui, selon Christian Le Bart, « est attrayante dans la mesure où elle s'adosse à une représentation positive du territoire, et, par métonymie, de la collectivité » (Le Bart, C., 2000, p. 180).

Le poids du positionnement institutionnel des locuteurs sur leurs récits des usines s'est enfin remarqué dans les entretiens semi-directifs avec des témoins de leur temps, de leur groupe d'appartenance, de leur rapport à la temporalité et à l'espace (Fleury, B., Walter, J., op.cit., 2012, p. 155-156) : les acteurs politiques louent leur action et le poids de la décision de fermeture sur leur commune, les témoins filiatifs ouvriers sur leur vie quotidienne et la vie du quartier, le témoin historique cadre sur le groupe Rhône-Poulenc etc.

La dimension explicative<sup>434</sup> et causale<sup>435</sup> des récits à rebours sur la fermeture, que nous retrouvons dans tous les discours postérieurs prenant pour objet cette période, se déploie donc en fonction de ces positionnements actantiels.

Dans ce contexte discursif qui reste globalement centré sur une urgence économique de territoires en crise, dont la fermeture des usines est un exemple traumatique, l'intérêt collectif territorial est dirigé sur les dimensions économiques et sociales des fermetures, et des réflexions pour redynamiser le secteur. Et dans ce moment de rupture économique et industrielle, la dimension patrimoniale, peu institutionnalisée et légitimée politiquement, n'a ainsi que peu voix au chapitre.

---

<sup>432</sup> « (...) le discours politique (et même plus généralement l'activité politique) remplit un rôle essentiel de délimitation des groupes. Sa force performative peut être telle que ces groupes finiront par exister "réellement" (le prolétariat, les Français...) » (Le Bart, C., 2000, p. 178).

<sup>433</sup> « Depuis les années 1980, on a assisté au développement de la communication locale, avec des stratégies de plus en plus raffinées en direction des journalistes et de la presse, puis à la démultiplication et à la sophistication des outils de communication propres, qui ont une apparence de plus en plus informative — phénomènes qui modifient le rapport à la presse et les attentes en termes de traitement de l'information » (Frisque, C., in Smyrniaios, N., Bousquet, F., Bertelli, D., 2011, p. 19).

<sup>434</sup> « Expliquer pourquoi quelque chose est arrivé et décrire ce qui est arrivé coïncident. Un récit qui échoue à expliquer est moins qu'un récit ; un récit qui explique est un récit pur et simple » (Ricoeur, P., 1983, p. 264).

<sup>435</sup> Dans la reconstruction du temps et de l'histoire des usines, le lien causal prévaut sur la pure succession (Ibid, p. 134). Nous pouvons à cet égard parler d'« explication causale » à propos de ce type de discours et de récit : « l'explication causale (...) qui permet la prédiction (...) », distincte de l'explication fonctionnelle et de l'explication intentionnelle (Charaudeau, P., Maingueneau, D., 2002, p. 251-252).

### *3.2. Période 1982-1997 : entre friche et réutilisation, le danger de l'oubli*

À partir de 1982, la caractérisation de la période en phase de « post-fermeture » prend plus d'ampleur puisque le sort des deux usines semble désormais jeté : elles n'ouvriront pas de nouveau<sup>436</sup>. Les conflits sociaux s'estompent et l'heure est aux questionnements quant au devenir des anciens bâtiments industriels laissés en friche, questionnements dont nous avons pu étudier les prémices dans l'analyse de la période d'immédiate post-fermeture. Le nouvel espace temporel qui s'ouvre correspond au « temps du retrait » identifié par Philippe Lacombe comme la 3<sup>ème</sup> phase de la vie d'une usine - après le « temps productif » et le « temps du déclin », mais avant le « temps de la renaissance » - et qui se matérialise par la démolition et/ou l'abandon (Veschambre, V., 2008).

Ainsi les schémas actantiels des discours analysés s'apparentent à ceux que nous venons de décrire lors de la période précédente (immédiate post-fermeture) et ce, de manière plus certaine encore. La clôture du passé est consommée et la focale médiatique s'ouvre vers l'avenir sur une question : que faire des bâtiments laissés par Rhône-Poulenc ? Cette interrogation, simple en apparence, s'articule en réalité avec des contextes de différentes natures (politique, économique, urbaine etc.) et à différentes échelles (du local au national). L'intérêt de recherche est de comprendre ce que les médias locaux font de cette complexité évolutive par les choix qu'ils opèrent dans le traitement de la question, et par extension, de constater si les rapports aux usines et aux territoires concernés se modifient.

Si l'unité temporelle de ce temps du retrait homogénéise, mais de façon différenciée selon le site, un récit médiatique de longue haleine, certains moments et instants discursifs se démarquent. C'est pourquoi, concernant le corpus de presse locale (*Le Progrès*), nous avons complété une recherche préalable dans différentes revues de presse thématiques liées aux usines dans diverses institutions locales (mentionnées dans la méthodologie), par quelques focalisations spécifiques complémentaires :

- Juillet 1986 : période de démolition des bâtiments principaux de l'usine Rhodiaceta.
- Du 31 août au 30 septembre 1987 : période d'ouverture d'un magasin d'usine dans les anciens locaux de l'usine Tase.

---

<sup>436</sup> Même si un espoir de réimplantation subsiste chez certains acteurs politiques (notamment pour mairie communiste Vaudaise) avec la perspective de nationalisation de Rhône-Poulenc (voir plus bas).

- Novembre 1989 : dépôt de bilan du magasin d'usine (Tase).
- Mars 1990 : Fermeture du magasin d'usine (Tase) et action mémorielle d'une école vaudaise sur l'histoire du quartier de la Tase (réalisation d'une fresque murale).
- Mai-juin 1990 : Action mémorielle d'un collège Vaudais sur l'histoire de ce même quartier (exposition).
- Juin 1992 : Sortie du livre « Visages d'une usine textile » de l'association *L'Âge Libre* (Rhodiaceta).
- Mars 1996 : Démolition du « dernier bâtiment » de la Rhodiaceta (maison des gardes).

Ainsi, cette période à l'empan temporel assez large est logiquement moins précise en termes de référencement de corpus puisqu'il s'agit d'articles glanés de manière irrégulière au fil des recherches dans les dossiers de presse de ces différentes institutions ou acteurs, bien que complétés par les focalisations spécifiques que nous venons de citer.

Le corpus de presse institutionnelle (presse municipale des deux villes, presse de la Communauté Urbaine de Lyon), pour sa part, prétend à une forme d'exhaustivité par sa recension manuelle, même si fragmentée du fait d'une périodicité toujours irrégulière. Par exemple, la Communauté Urbaine de Lyon a suspendu sa publication de 1994 à 1999<sup>437</sup>. Nous pouvons d'ailleurs nous en étonner, eu égard à l'importance grandissante des échelons supra-communaux (décentralisation, intercommunalité croissante etc.) notamment à partir des années 1990.

Concernant la presse associative, qui émerge à cette époque à l'instar de la scène civile (voir ci-après), nous n'avons qu'un corpus morcelé et incomplet car collecté de manière aléatoire au gré de nos possibilités de recherche<sup>438</sup> :

- Association *J'habite Lyon* (secteur Rhodiaceta) : *J'habite Vaise la Duchère, Saint-Rambert*, 9 numéros de 1982 à 1985.
- Deux publications du *Comité d'Intérêt Local* de Vaise : *Vaise Info* (un exemplaire du 2<sup>ème</sup> trimestre 1984 et un exemplaire du 4<sup>ème</sup> trimestre 1986), et *Au Bois de la Claire*, (11 numéros de 1994 à 1997).

---

<sup>437</sup> C'est ce que nous a répondu un bibliothécaire de la Bibliothèque Municipale de Lyon sur l'outil numérique du Guichet du Savoir : <http://www.guichetdusavoir.org/viewtopic.php?t=67005&classement=recentes>. La Direction de l'information et de la communication externe de la Métropole de Lyon ayant encore moins d'informations : « Renseignement pris auprès d'un de mes collègues, il n'y a pas eu de magazine externe publié entre 1989 et 1999 ».

<sup>438</sup> Annexe 2, p. 53-55.

- Association *L'Âge Libre* (secteur Rhodiaceta) : *À l'Ecoute* (15 numéros de 1989 à 1990), *À l'Ecoute 2* (15 numéros de 1990 à 1992), *Le Journal des Âges Libres* (7 numéros de 1992 à 1993), *Zwanze* (3 numéros de 1993 à 1994).
- Association Mémoire(S) (secteur Tase) : un numéro de la publication éponyme (n°1 décembre 1996).

Le discours de la sphère civile reste donc principalement recueilli dans les entretiens semi-directifs réalisés.

L'analyse du dispositif et du contenu médiatiques répétant souvent les schémas narratifs de la période d'immédiate post-fermeture déjà mis en évidence, ceux-ci ne feront pas l'objet d'un nouvel approfondissement. Nous en rappelons néanmoins les éléments principaux et les plaçons dans la continuité et l'affermissement des conclusions déjà émises.

L'intérêt de cette période tient plutôt dans la recension de spécificités issues d'une événementialité médiatique dépendante de cadres discursifs évolutifs et à différentes échelles.

Nous étudions ici l'évolution des contextes institutionnels et politiques, locaux comme nationaux. Nous les considérons comme des matrices discursives qui déclenchent et ploient le récit médiatique à propos des deux usines. Ces contextes composent ainsi le cadre interprétatif médiatique dans l'appréhension de ce récit, c'est-à-dire une « idée organisatrice centrale pour donner un sens à des événements et suggérer la nature de l'enjeu » (Gamson, W., Modigliani, A., 1989).

### *3.2.1. Modification de la gouvernance territoriale : une attention plus forte au micro-local et une compétition interterritoriale croissante*

#### **3.2.1.1. L'acte I des processus de décentralisation**

L'économiste Xavier Greffe fait du début des années 80 en France, un tournant historique en ce qui concerne la décentralisation, entendue comme « le transfert de compétences exercées par le pouvoir central en faveur de gouvernements locaux » (Greffe, X., 2005, p. 32). Porté par la nouvelle majorité de gauche arrivée au pouvoir en 1981, le Premier Ministre Pierre Mauroy en tête, l'acte I de ce processus vise notamment à supprimer la mise sous tutelle étatique des différents échelons territoriaux : les maires des communes ne sont jusqu'alors que les représentants du pouvoir central, les départements, des succursales de l'Etat, tandis que les

régions, simples établissements publics dénués du statut de collectivité locale, ne jouissent d'aucune reconnaissance (Ibid).

Première d'une série (les lois « Defferre »<sup>439</sup>), la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, pose les fondements dudit processus : la région devient une collectivité locale à l'instar de la commune et du département, et chacune d'entre elles se voit transférer des compétences propres ainsi qu'une autonomie financière accrue.

Plusieurs autres textes viennent compléter cette loi fondatrice<sup>440</sup>, notamment celles des 7 janvier et 22 juillet 1983 relatives au transfert des compétences de l'État vers les collectivités locales dans un certain nombre de domaines (gestion des collèges et lycées, urbanisme, formation professionnelle, santé, aménagement du territoire, action sociale etc.). En termes d'urbanisme, de voirie et de transports, la commune étend ainsi ses compétences aux schémas directeurs, aux Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.) qui les mettent en oeuvre, aux permis de construire, routes communales, ports de plaisance et transports urbains. En termes d'économie et de développement communal, elle obtient également la compétence pour établir des chartes intercommunales d'aménagement pendant que la région acquiert celle du développement économique, de l'aménagement du territoire et du contrat de Plan État-Région (qui permet de généraliser les collaborations et les projets)<sup>441</sup>.

Les communes, qui ont désormais, par cette série de lois, la maîtrise de leurs sols ainsi qu'une plus grande autonomie et liberté d'action, notamment sur le plan urbanistique et économique (Greffé, X. 2005)., se retrouvent davantage en compétition les unes avec les autres. Cette politique de régionalisation conduit donc à une « redynamisation des territoires économiques » (Cournaire, E., 2011, p. 115) rendant l'espace de plus en plus concurrentiel : « les villes s'instituent en acteurs collectifs et s'inscrivent dans une logique de promotion territoriale » (Auboussier, J., 2012, p. 104).

---

<sup>439</sup> Mises en place par le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de l'époque, Gaston Defferre, entre 1982 et 1983.

<sup>440</sup> Nouveau mode de scrutin des communes de 3 500 habitants et plus, création de la fonction publique territoriale par la loi du 26 janvier 1984, textes relatifs à certaines collectivités particulières (régions et territoires d'outre-mer, Corse etc.) etc.

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/apparition-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-acte-i-decentralisation.html>

<sup>441</sup> Pour plus d'informations sur la nouvelle répartition des compétences, voir <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutDoc3.htm>.



De même, la nouvelle distribution des pouvoirs entre État et collectivités territoriales et le principe de subsidiarité qui en découle<sup>442</sup>, visent à rendre plus efficace l'action publique et à développer la démocratie de proximité. Cette dernière est notamment valorisée dans la loi « PLM » du 31 décembre 1982 qui ne concerne que l'organisation administrative des trois plus grandes villes françaises que sont Paris, Lyon et Marseille. Son but est de « rapprocher *l'administration des citoyens* et de rompre avec une concentration excessive des pouvoirs » (journal télévisé d'Antenne 2 du 28 septembre 1982<sup>443</sup>).

En ce qui concerne la commune lyonnaise, si nous en avons déjà spécifié les grandes lignes, rappelons qu'elle dote ses neuf arrondissements de maires élus au suffrage universel à partir des élections municipales de mars 1983. Des Conseils d'Arrondissement composés des conseillers municipaux et des conseillers d'arrondissement, élus dans l'arrondissement ou le secteur concerné, sont ainsi créés et ont, pour l'essentiel, un pouvoir de consultation et quelques pouvoirs de décision. Un dossier législatif du Sénat précise ces attributions :

« Le conseil d'arrondissement, pour toute affaire intéressant l'arrondissement, peut adresser au maire de la ville des questions écrites et orales, demandant un débat au conseil municipal. Le conseil d'arrondissement délibère sur l'implantation et le programme d'aménagement de tous les équipements destinés aux habitants de l'arrondissement et dont la gestion revient (sauf cas particulier) au conseil d'arrondissement. Toutefois, la réalisation est subordonnée à la décision du conseil municipal. Le conseil d'arrondissement peut se voir déléguer par le conseil municipal la gestion d'un équipement ou d'un service communal. Le conseil d'arrondissement désigne en son sein les représentants de la commune dans les organismes de l'arrondissement où la commune doit être représentée. Il est saisi pour avis des rapports et projets concernant les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de l'arrondissement. Il est consulté par le maire de la commune avant toute délibération du conseil municipal sur le plan d'occupation des sols et tout projet d'urbanisme en général. Il est consulté par le conseil municipal sur le montant des subventions que celui-ci se propose d'accorder aux associations ayant leur activité sur l'arrondissement. »<sup>444</sup>

Une autre disposition de la loi « PLM », relative à la création de Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (C.I.C.A.), permet aux associations de participer à la vie municipale et aux débats locaux. En effet, réunissant sur demande toute association locale ou membre d'une fédération ou confédération nationale qui exerce son activité dans l'arrondissement<sup>445</sup>, ces comités établissent un lien direct entre scène civile et scène politique :

---

<sup>442</sup> Ce principe est validé par la loi lorsque les collectivités locales ont vocation « à prendre les décisions pour *l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à l'échelle de leur ressort* » <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutDoc3.htm>.

<sup>443</sup> <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu04664/loi-sur-le-statut-particulier-des-villes-de-paris-lyon-et-marseille-loi-plm.html>.

<sup>444</sup> <https://www.senat.fr/rap/101-156/101-1569.html>

<sup>445</sup> Les termes de la loi stipulent en effet que « les associations participent à la vie municipale. Dans chaque arrondissement est créé un comité d'initiative et de consultation d'arrondissement [Cica]. [II] les représentants

les représentants participent ainsi aux débats du Conseil d'Arrondissement avec une voix consultative.

Enfin, dès les années 1980, c'est le poids de la Communauté Urbaine de Lyon qui devient important dans les politiques urbaines territoriales, élément sur lequel nous reviendrons plus loin, mais dont l'origine provient là encore, entre autres, des processus de décentralisation. Jean-Yves Authier et son équipe évoquent un conglomérat d'évolutions redistribuant les cartes du gouvernement urbain : la croissance urbaine des années 1960, la décentralisation des années 1980, l'eupéanisation et la mondialisation de l'économie des deux dernières décennies du 20<sup>e</sup> siècle et la technicisation croissante de l'action publique.

« Elles s'observent à Lyon comme dans la plupart des grandes villes : l'instance décisionnelle pivot s'est déplacée de l'Hôtel de ville à la Communauté urbaine, et la conversion à une conception où gouvernance, concertation, partenariat, contrat et prospective deviennent les maîtres mots de la conduite de l'action publique y est assez largement partagée » (Authier, J.-Y., et al., op.cit., chap. 5, p. 23-24).

Le sociologue évoque également la singularité et la précocité lyonnaise dans ce processus, par sa taille et son histoire<sup>446</sup>. En effet, Lyon, en tant que première ville de province, est rapidement soucieuse de son autonomie à l'égard de Paris, ce qui fait qu'elle développe rapidement une dimension intercommunale qui lui donne une place de choix dans l'agglomération (le maire de Lyon détient la présidence de la Courly depuis sa création en 1969).

Les débuts du processus de décentralisation dans les années 1980, puis par la suite dans les années 1990 accélère ce mouvement et la CO.UR.LY voit ses compétences s'étendre à l'urbanisme et à l'aménagement (1982-1983), ainsi qu'au développement économique (années 1990) tout en développant des services, renforçant ses ressources et son expertise administrative propre (Ibid., p. 27-28).

Dans ce contexte de décentralisation et d'élargissement de compétences, le gouvernement de la CO.UR.LY des années 1980, marqué par « la présidence molle » (Ibid., p. 33) de Francisque Collomb (1976-1989), renforce globalement la supra-communalité. En effet la représentativité du Conseil de Communauté gagne en légitimité puisqu'avec la décentralisation, toutes les

---

des associations locales ou membres de fédérations ou confédérations nationales qui en font la demande et qui exercent leur activité dans l'arrondissement ».  
[http://www.liberation.fr/libe-3-metro/1995/01/18/la-loi-des-cica\\_119467](http://www.liberation.fr/libe-3-metro/1995/01/18/la-loi-des-cica_119467).

<sup>446</sup> « (...) le pouvoir municipal effectif, son autonomie ont en partie reposé sur une machine administrative et des services techniques solides, sur une intercommunalité ancienne et sur des liens forts avec le milieu économique local. Ces acquis techniques et politiques ont renforcé la position de la ville et consolidé son autonomie décisionnelle au sein de la communauté urbaine. (...) En outre, les enjeux métropolitains, avec des acceptions diverses, ont très tôt été formulés et portés pour la ville et son agglomération, tant par les instances politiques locales que par les milieux économiques lyonnais ou encore par l'État [Gueranger et Jouve, 2004] » (Ibid., p. 25-26).

communes de l'agglomération y sont désormais représentées (contre un tiers jusqu'alors). Ainsi, si Lyon se taille la part du lion dans les processus décisionnels communautaires, le poids des communes dites « périphériques », qui reconsidèrent parfois l'opposition de principe à l'organe communautaire (voir infra avec le cas vaudais), va grandissant dans la seconde partie de la décennie puis dans les années 1990 :

« La Communauté urbaine s'affirme progressivement comme acteur collectif par le développement de l'action publique d'agglomération et la socialisation conjointe qu'elle permet, mais aussi par les transformations de son régime d'assemblée, la décentralisation et l'élargissement de sa représentation à partir du milieu des années 1980 marquant à cet égard une étape. Les maires et élus lyonnais y occupent une place dominante, mais au prix toutefois d'alliances et de compromis nécessités par les équilibres politiques d'ensemble, car les municipalités communistes et socialistes sont nombreuses à la périphérie de Lyon. Sous cet angle, la culture de gouvernement métropolitain s'apparente à une réélaboration élargie de la formule politique lyonnaise. » (Authier, J.-Y., et al., op.cit., chap. 5, p. 32).

L'arrivée à la tête de la CO.UR.LY. du nouveau maire de Lyon, Michel Noir, en 1989 est, à cet égard, fondatrice. En effet, sous son impulsion, la dénomination de l'institution change et la CO.UR.LY. devient Le Grand Lyon à la fin de cette même année. Jean-Michel Rampon souligne que le référent « Lyon » passe ainsi du statut de toponyme (nom propre attribué à une entité géographique) à celui de choronyme (nom de lieu qui identifie un espace géographique). Il ajoute, à juste titre, que l'adjectif renforçatif « grand » « instaure une séparation entre nom propre strict (« Lyon ») dont il est donné à lire la permanence du référent, et intégration de ce même nom propre dans une construction élargi ("le Grand Lyon") » (Rampon, J.-M., 1999). Cette nouvelle dénomination qui connote, dans une compétition avec Paris, une velléité expansionniste de la ville-centre lyonnaise dénoncée par les « petites » communes de l'agglomération<sup>447</sup>, fait grincer quelques dents chez certains élus de la communauté urbaine qui y voient une perte d'indépendance et une dilution des identités particulières des communes composant l'institution.

Pour autant, si Jean-Michel Rampon parle d'« annexion médiatique » par Michel Noir des 54 autres maires de la CO.UR.LY. (Rampon, J.-M., 1999), un pouvoir d'agglomération supra-communal à focale nationale s'affirme en laissant un espace aux communes le composant. C'est ce qu'affirme le sociologue Jean-Yves Authier :

---

<sup>447</sup> En effet, Jean-Michel Rampon évoque, dans sa thèse, le sentiment du maire de Bron (Jean-Jacques Queyranne) à l'égard de la nouvelle appellation de l'institution communautaire, dans un média local en 1992 : « Je lui préfère celle, moins médiatique, de « Communauté urbaine de Lyon ». Le terme « Grand Lyon » est inévitablement associé à l'idée d'Empire, de centralisation, de mise en orbite des communes. L'expression gêne le développement d'une solidarité d'agglomération. « Communauté urbaine de Lyon » exclut l'idée d'expansionnisme. La notion permet de poser le problème de territoire sans transformer les maires en vassaux d'un pouvoir central. J'observe que dans l'expression « communauté européenne », le terme de communauté signifie mise en commun volontaire et non perte de souveraineté » (Rampon, J.-M., 1999).

« Depuis le mandat de Michel Noir, la politique de la municipalité et du Grand Lyon consiste pourtant en une harmonisation de ces différences, en un assouplissement des frontières, en une intégration des différents quartiers et banlieues, par la mise en œuvre de Plans "vert", "bleu", "lumière" et "couleurs" dans les années 1990 [Forest, 2008a]. (...) Au-delà, la politique d'aménagement du territoire lyonnais est conçue comme un outil permettant de "revaloriser le paysage urbain d'une métropole en devenir, et de tisser des liens, réels et symboliques, entre les différents territoires de l'agglomération lyonnaise : centre et quartiers de Lyon, centralités périphériques, grands ensembles de banlieue" [Forest, 2008b]. Et c'est peut-être à cette échelle du Grand Lyon que le regard de la ville-centre sur elle-même peut s'infléchir, se décentrer et se déprendre d'une hiérarchie figée des grandeurs urbaines pour trouver, à l'occasion, aux lignes de la raffinerie de Feyzin et à ses lumières nocturnes une élégance égale à celles de la basilique de Fourvière... » (Authier, J.-Y., 2010, chap. 2, p. 26).

La décennie 1990, qui relance la décentralisation (loi « Joxe-Marchand » du 6 février 1992<sup>448</sup>), est ainsi marquée par l'évolution du discours des collectivités locales des grandes villes qui se relocalise (montée du localisme) tout en prenant en compte sa place dans la gouvernance intercommunale :

« Deux évolutions marquent ensuite le discours des collectivités locales des grandes villes et viennent troubler une revendication identitaire jusqu'alors largement fondée sur l'autonomie du territoire communal. D'un côté, depuis les années 1990, la montée du localisme et l'avènement de la communication de proximité érigent le quartier en unité minimale pertinente pour penser la vie de la cité et de ses habitants. D'un autre côté, et dans une logique d'échelle opposée, le développement de l'intercommunalité et la mise en place progressive d'une gouvernance d'agglomération imposent à la vie locale un nouvel échelon. Ces deux grandes évolutions se conjuguent pour rendre les frontières actuelles de la ville de plus en plus incertaines » (Auboussier, J., 2012, p. 103).

1995 et l'arrivée de Raymond Barre (UDF) à la tête du Grand Lyon constitue alors un autre moment de rupture : celui de l'ouverture politique, notamment vers les communes de l'est lyonnais, estampillées à gauche (socialistes ou communistes).

« Raymond Barre rompt avec la pratique qui réserve les postes de vice-présidents à la droite majoritaire, en confiant des postes à des élus socialistes et communistes rénovateurs représentant des communes, en particulier de l'est lyonnais : Villeurbanne, Bron, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape, Saint-Priest. (...) Patrick Lusson, premier directeur de la mission prospective du Grand Lyon revient sur ce tournant : "Avant l'élection de Raymond Barre, la communauté urbaine était dirigée par la droite lyonnaise, au sens de la ville de Lyon. Raymond Barre a ouvert sa majorité à ceux qui voulaient y participer, sans exclusive (...). Maurice Charrier, maire communiste de Vaulx-en-Velin l'a rejoint, et les socialistes de la périphérie sont venus aux responsabilités » (Polère, C., 2013, p. 120).

---

<sup>448</sup> « La loi sur l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 a pour objectif de relancer la décentralisation en agissant sur plusieurs chantiers qui sont jugés insuffisamment pris en compte par les lois de 1982. Ainsi le Titre II traite de la démocratie locale, tandis que le Titre III relance le processus de l'intercommunalité » <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/letat-territorial-lacte-i-decentralisation-a-reate>. Cette loi essaie ainsi d'améliorer la situation dans trois domaines : l'organisation de l'Etat, l'organisation de la démocratie locale, et la relance de la coopération intercommunale ([http://www.senat.fr/rap/r10-679/r10-679\\_mono.html](http://www.senat.fr/rap/r10-679/r10-679_mono.html)).

L'institution communautaire est ainsi davantage légitimée par les communes d'obédience politique différente à la mairie lyonnaise, dorénavant reconnues et participant à son gouvernement après des décennies d'invisibilité<sup>449</sup>, ce qui renforce leur intégration et modifie leur positionnement discursif à son égard (voir infra avec le cas vaudais). Ainsi, le mandat de Raymond Barre correspond au « *passage d'une agglomération gérée par Lyon pour les autres à une agglomération gérée par tout le monde pour l'avenir de l'agglomération* » (Ibid.).

C'est donc tout un cadre légal qui évolue en rompant avec la centralisation excessive de l'action publique issue de la tradition jacobine française. Cette évolution reconfigure ainsi les médias locaux, et nous le retrouvons dans le traitement médiatique des usines étudiées.

### 3.2.1.2. Répercussions dans la presse locale (*Le Progrès*) : attention micro-locale, urbanisme comme valeur centrale et nouveaux acteurs dans les processus de décision

Les deux nouveaux organes consultatifs que sont le Conseil d'Arrondissement et le C.I.C.A. ainsi que l'élargissement des compétences municipales, et les nouveaux modes de gouvernementalité locales créent une événementialité micro-locale régulière. Les réunions régulières, certes consultatives pour l'essentiel, permettent un dialogue cadencé garanti par la loi (et donc légitime) entre les différents acteurs évoluant localement, et ce, quelque soit leur nature. Cette régularité occasionne ainsi, et de la même façon, un discours médiatique périodique qui rend compte des débats locaux : la scène civile peut interpeller, dans un cadre institutionnel et visible localement, la scène politique.

Aussi, en considérant notre corpus de presse locale (*Le Progrès*), nous constatons, surtout à partir de 1983, une attention médiatique plus attentive au micro-local et à l'urbanisme. Les références aux usines étudiées s'inscrivent donc dans ce nouveau cadrage médiatique.

---

<sup>449</sup> « *Lyon contrôle l'exécutif communautaire pendant vingt-cinq ans. L'est lyonnais en revanche est le grand absent (hormis durant la présidence de Louis Pradel où le maire socialiste de Villeurbanne, Étienne Gagnaire et ceux de Saint-priest et bron obtiennent chacun une vice-présidence). Malgré son poids démographique, ce territoire disparaît de l'exécutif de 1977 à 1995 en vertu du jeu des majorités communautaires. Les villes les plus importantes après Lyon situées à l'est, Villeurbanne, Vénissieux, Bron et Vaulx-en-Velin n'ont pas de vice-président parce qu'elles sont socialistes ou communistes et que la majorité communautaire de droite ne pratique pas l'ouverture. C'est le cas durant dix-huit ans pour Villeurbanne (aucun poste entre 1977 et 1995), vingt-quatre ans pour Bron (1977-2001), trente-trois ans pour Vaulx-en-Velin (1969-2001) et près de quarante ans pour Vénissieux (1969-2008) ! Saint-Fons n'en a jamais eu. La non-existence de l'est lyonnais dans l'exécutif est un problème démocratique, même si on peut toujours le justifier par le jeu, démocratique lui aussi, entre une majorité politique et son opposition. Sauf que des territoires sont presque toujours "du mauvais côté", celui de l'opposition, donc absents de l'exécutif... » (Polère, C., 2013, p. 119-120).*

Rappelons, par ailleurs, que l'évocation de la Rhodiaceta semble<sup>450</sup> rester largement majoritaire comparativement à l'usine Tase dans le quotidien de PQR. Cette dernière est en effet invisible de notre corpus jusqu'à l'année 1987 avec la réutilisation d'une partie de ses bâtiments pour l'installation d'un magasin d'usines (deux articles, voir plus loin). Si nous généralisons à toute la période (1982-1996) dont le référencement a aussi été élaboré, nous l'avons dit, par une attention à l'événement (et peut aussi avoir, pour cette raison, une dimension trompeuse), l'usine Tase n'est évoquée que dans 14 articles, la majorité d'entre eux pour l'année 1990<sup>451</sup>, tandis que les évocations de l'usine Rhodiaceta sont, quant à elles, beaucoup plus régulières et nombreuses : 62 articles<sup>452</sup>. Le déséquilibre quantitatif entre les deux usines nous autorise à en faire un résultat d'analyse : l'apparition quasi exclusive du site de la Rhodia dans les articles, pour certains glanés dans des dossiers de presse ayant pour objet Rhône-Poulenc, témoigne de la continuité de son statut de condensation de l'ensemble des usines Rhône-Poulenc de la région, statut exemplaire que nous avons expliqué plus haut à partir de la focale médiatique d'un titre de PQR attirée par la ville-centre lyonnaise, d'autant plus que l'essentiel des articles provient de son édition de Lyon<sup>453</sup>. L'invisibilité de l'usine Tase, quant à elle, s'explique de nouveau par une commune de Vaulx-en-Velin peu mise en avant dans le quotidien, eu égard à son statut de « banlieue », et dont les rares évocations relèvent souvent de la stigmatisation négative. Les évocations de l'usine Rhodiaceta, poursuivent ainsi un mouvement initié dès la fermeture, et l'analyse des répercussions médiatiques de l'évolution du cadre politico-institutionnel français dans le Progrès s'effectue donc essentiellement sur cette usine.

Loi PLM et évènementialité médiatique : focale micro-locale et naissance d'une scène civile

Ainsi, la Rhodiaceta apparaît souvent lors d'« événements » institutionnels réguliers permis par la nouvelle législation et générant un discours médiatique cadencé dès 1983, date de la mise en application de la loi « PLM ».

---

<sup>450</sup> L'incertitude qu'induit le verbe « sembler » est volontaire puisque nous rappelons au lecteur qu'il s'agit d'un corpus fragmenté et non exhaustif.

<sup>451</sup> 1 évocation en 1985, 2 en 1987, 1 en 1989, 8 en 1990 et 1 en 1996. L'importance des évocations pour l'année 1990 tient à une focalisation particulière sur les mois de mars, mai et juin à partir des jalons temporels par l'événement détaillés plus haut et permettant de compléter notre corpus.

<sup>452</sup> 6 évocations en 1982, 17 en 1983, 7 en 1984, 8 en 1985, 6 en 1986, 6 en 1987, 1 en 1988, 1 en 1989, 3 en 1990, 2 en 1991, 1 en 1992, 1 en 1994, 1 en 1995 et 2 en 1996.

<sup>453</sup> Cette exemplarité s'affirme même ailleurs, lorsque la Rhodiaceta apparaît dans les contenus du journal municipal vaudais quand ce dernier fait mention de la situation de Rhône-Poulenc : « Après la casse de deux grands sites textiles de Vaise et Vaulx-en-Velin, la direction du groupe Rhône-Poulenc Textile annonce le maintien des unités restantes » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°28, janvier 1983).

D'abord la mention des conseils d'arrondissement du neuvième arrondissement apparaît dans 8 articles qui évoquent l'usine Rhodiaceta, particulièrement entre l'année 1983 et 1985<sup>454</sup> : 24/09/83, 26/09/83, 18/10/83, 30/03/84, 17/01/85, 16/07/85, 12/1991, 9/03/96. 6 de ces 8 articles proposent leur compte-rendu comme l'indiquent leur cadrage formel : 24/09/1983 (surtitre : « Conseil d'arrondissement du neuvième »), 26/09/1983 (surtitre « Au conseil d'arrondissement »), 30/03/1984 (surtitre « Conseil d'arrondissement »), 17/01/1985 (surtitre « Petits échos du Conseil d'arrondissement »), 12/1991 (surtitre « Conseil du 9<sup>e</sup> »), 9/03/1996 (sous-rubrique « 9<sup>e</sup> »).

Ensuite, la mention des C.I.C.A. du 9<sup>e</sup> arrondissement concernent 7 articles de ce même corpus, et dont 3 sont communs avec les évocations du conseil d'arrondissement : 14/04/1983, 18/06/1983, 17/12/1983, 17/01/85, 19/09/1985, 12/1991, 9/03/1996. Deux de ces 7 articles élaborent, de la même façon, un compte rendu du C.I.C.A du 9<sup>e</sup> arrondissement (cadré médiatiquement par le surtitre « C.I.C.A. » ou « C.I.C.A. du 9<sup>e</sup> arrondissement) : 17/12/1983, 19/09/1985.

De plus, nous notons que deux articles de 1983 (14/04 et 18/06) mentionnent le C.I.C.A, et/ou le conseil d'arrondissement, à partir d'un article sur une association locale (le *Comité d'Intérêt Local de Vaise*, voir infra) qui revendique une place dans l'application micro-locale effective de la loi P.L.M. :

« Le C.I.L. souhaite également participer à la consultation au même titre que les autres associations dans le cadre de la loi P.L.M. concernant les attributions des conseils d'arrondissement. Il revendique aussi la participation au C.I.C.A. (comité d'initiative et de consultation des associations) qui doit être mis en place dans les 3 mois qui suivent l'élection des conseils d'arrondissement » (article « Comité d'intérêt local et aménagement. Emplois, urbanisme et loisirs, de gros dossiers pour 1983 », *Le Progrès*, 14/04/1983).

« En ce qui concerne les C.I.C.A. M. Fenech [maire du 9<sup>e</sup> arrondissement] a assuré au C.I.L. que cela se fera conformément à la loi P.L.M. Le C.I.L. espère y avoir une place privilégiée puisqu'il concentre différentes associations et une vocation de type général sur le quartier » (article « Le C.I.L. veut avoir son mot à dire », *Le Progrès*, 18/06/1983).

Nous remarquons également que la loi « P.L.M. » est directement mentionnée dans les deux articles que nous venons de citer, puis dans deux autres, plus critiques. D'abord, en 1983, l'opposition socialiste à la mairie centrale évoque la tension entre la structure politique locale (commune) et micro-locale (arrondissement) :

« Ce qui a dominé ce conseil, comme tous les autres conseils de Lyon, c'est l'interprétation restrictive de la loi P.L.M. "C'est moins, affirme Gérard Collomb, un problème politique qu'un problème de nature des structures. Il

---

<sup>454</sup> Période qui concentre une grande partie du corpus « Rhodiaceta ».

*est normal qu'on assiste à un clivage politique et à un clivage de fond, entre ceux qui sont dans la structure centrale et ceux qui sont la structure décentralisée. A Lyon bien sûr, c'est la structure centrale qui domine". Cette situation si elle persiste portera à terme, préjudice aux mairies d'arrondissement et à leur équipe dans la mesure où les gens les croiront responsables de certains équipements, alors qu'ils ne le seront pas » (Le Progrès, 10/09/1983).*

Puis, deux ans plus tard, l'interrogation que se pose Le Progrès (à partir des « Petits échos du conseil d'arrondissement », titre de l'article) quant à l'efficacité de son application, dans une sorte de premier bilan rétrospectif et critique de la nouvelle disposition légale : « Depuis bientôt deux ans, la loi P.L.M. est entrée en application. Conseils d'arrondissement, C.I.C.A. font désormais partie de la routine. Mais des points noirs subsistent : pourquoi toujours faire un C.I.C.A. à la suite d'un conseil d'arrondissement à l'ordre du jour souvent inchangé ? Les représentants d'associations attendent généralement une heure de plus avant que le C.I.C.A. ne débute (...) » (Le Progrès, 17/01/1985).

Plus globalement, la reconnaissance politique et institutionnelle de la scène civile par l'intermédiaire de la loi P.L.M. permet son existence plus affirmée et revendicatrice dans les débats locaux, ce qui a pour effet de lui donner davantage de visibilité dans les contenus médiatiques à partir de la modalisation positive qu'en fait Le Progrès (qui parle de « collaboration efficace » entre scène civile et scène politique).

*« Le Comité d'intérêt local de Vaise, (...) dont l'objectif est de participer aux projets de quartier, se montre plutôt satisfait des nouveaux rapports avec les élus du 9<sup>e</sup> arrondissement. Une collaboration efficace semble s'instaurer entre élus et C.I.L. (...) » (Le Progrès, op.cit., 18/06/1983).*

Un certain nombre d'associations apparaissent régulièrement dans ces contenus médiatiques, en tant que force de proposition pour le devenir du quartier de Vaise et au sein de l'événementialité micro-locale créée par la loi : outre le C.I.L. déjà évoqué (qui regroupe un certain nombre d'associations locales), nous trouvons l'*Union des commerçants*<sup>455</sup>, le Centre Social de Vaise, l'association Vivre 9<sup>456</sup>, le Comité de défense des locataires Jean-Zay et d'autres aux perspectives davantage mémorielles comme *L'Âge Libre* et Patrimoine Rhône-alpin à partir de 1990 (voir infra). D'autres articles évoquent les associations locales de manière plus générique : « associations d'intérêt local », « représentants des associations », « la plupart des associations du 9<sup>e</sup> étaient représentées », « associations de quartier » etc.

---

<sup>455</sup> Article « Union des commerçants : redynamiser le quartier » sous le surtitre « Association » (Le Progrès, 20/05/1983).

<sup>456</sup> Un article du 26/11/84 indique que l'Association Vivre Neuf « a pour but de promouvoir Vaise et le 9<sup>e</sup> arrondissement » (article « Second dîner des présidents. Les associations à l'heure de la région », Le Progrès, 26/11/1984)



L'intérêt des associations, et plus largement de la scène civile, est même présent dans le discours politique de l'opposition politique municipale détachée sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, dans sa fonction de représentativité :

« Gérard Collomb, député socialiste après avoir exprimé quelques regrets (les associations n'ont pas eu connaissance du document « inertie » de la municipalité précédente) reconnu que le plan de référence constitue « un effort positif, et qu'amélioré de quelques remarques il sera enfin la base d'un nouveau départ pour Vaise » (Le Progrès, 26/09/1983).

« Gérard Colomb (PS) tint à faire remarquer la nécessité pour les associations de se rencontrer au préalable pour proposer un certain ordre du jour » (Le Progrès, 17/12/1983).

De même, nous remarquons la présence récurrente de l'élu chargé des associations dans les débats locaux, qui correspond à une autre forme de représentativité politique de la parole civile. L'émergence de la scène civile du côté du corpus « Tase » se ressent également et particulièrement avec les premières initiatives mémorielles micro-locales à partir du début des années 1990 que nous analysons plus loin. Apparaissent des associations (Centre social J. et J.-Peyri), mais surtout des initiatives scolaires (école Croizat, collège Jacques Duclos).

L'événementialité institutionnelle micro-locale nouvelle créée par les prémices de la décentralisation se matérialise donc par une focale médiatique resserrée et régulière sur le territoire micro-local.

Ainsi, les acteurs du récit médiatique ont désormais des caractérisations supplémentaires qui renvoient à cet échelon micro-local. Le Progrès évoque un « adjoint à l'urbanisme à la mairie centrale » (9/06/1983), « plusieurs adjoints de la mairie centrale » (13/10/1984), le « maire du 9<sup>e</sup> » (21/05/1983, 18/06/1983, 20/09/83, 9/02/1984, 13/10/1984, 17/04/1985, 23/06/1985, 10/03/1987, 19/03/1996 etc.), les « élus du 9<sup>e</sup> » (21/06/1983, 16/12/1983, 15/10/1986, 3/11/87), un « député du 9<sup>e</sup> et conseiller municipal » (10/09/1983, 9/06/1984), « élu V.R.L. du 9<sup>e</sup> arrondissement et conseiller municipal » (16/11/1984), « député P.S. de la circonscription » (17/01/1985), « Le conseiller général du 9<sup>e</sup> arrondissement » (17/01/1985), « l'adjoint chargé de l'urbanisme dans le 9<sup>e</sup> arrondissement » (1/02/1985), « toute l'équipe du 9<sup>e</sup> » (23/06/1985), « maire du 9<sup>e</sup> accompagné d'une partie de ses adjoints » (22/07/1986), « les conseillers du 9<sup>e</sup> » (9/03/1996) etc.

Dans ce cadre, le devenir du tènement de la Rhodiaceta devient une question située à l'interstice entre le local et le micro-local. Le jeu politique municipal s'en ressent avec notamment de nouveaux élus, dépendants de la mairie centrale, mais détachés sur le 9<sup>e</sup> arrondissement :

« Depuis, la situation semblait figée, pourtant la nouvelle municipalité a d'ores et déjà pris les dossiers en main, confiant au niveau de l'arrondissement le dossier Rhodia à M. Henry Chabert, qui coordonne les travaux, ainsi

qu'à M. Robert Perrier, chargé de l'Urbanisme, à Mme Simone Chabroud, chargée des Affaires Economiques, et M. Mazet, qui s'occupe de l'environnement. (...) Cette équipe de base du 9<sup>e</sup> travaille, bien entendu, en collaboration avec la mairie centrale et particulièrement avec MM Noir et Moulinier, chargés respectivement des Affaires Economiques et de l'urbanisme » (Le Progrès, 21/06/1983).

Ce dialogue entre deux échelons peut s'avérer parfois difficile comme nous le verrons plus bas. Ensuite, ces focalisations micro-locales ne sont plus isolées. En effet, en considérant le dispositif médiatique du Progrès et son cadrage paratextuel, nous remarquons la systématisation d'une focale « entonnoir », dont la récurrence est visible (en totalité ou en partie<sup>457</sup>) sur au moins<sup>458</sup> 35 articles du corpus Rhodiaceta, et qui va de la ville (page « Le Journal de Lyon/Vos Quartiers) au quartier (rubrique-iconique « Vaise ») comme le montre l'exemple ci-dessous.



Figure 11 : Le Progrès 10/02/1983

15 autres articles n'entrent pas dans ce rubricage qui se répète mais renvoie néanmoins à une focale centrée sur le quartier de Vaise. Le quartier est par ailleurs fréquemment évoqué dans une confusion d'échelle avec l'arrondissement (le 9<sup>e</sup>). Ainsi, l'arrondissement est souvent mentionné dans les articles dont la focale est réduite au quartier de Vaise.

Pour exemple, l'article du 17/04/1982 est cadré par un rubricage « entonnoir » qui va jusqu'au quartier de Vaise (rubrique « Quartiers », sous-rubrique « Vaise »), mais parle du « 9<sup>e</sup> arrondissement lyonnais » pour parler de la situation de l'emploi du secteur : « le 9<sup>e</sup> arrondissement lyonnais a enregistré la suppression de plus de 15 000 emplois dont 7 000 sur les deux sites de Rhône-Poulenc de Vaise » (Le Progrès, 17/04/1982). 8 autres articles sont

<sup>457</sup> Certains articles du corpus sont parfois mal découpés (dans les revues de presse ou photographies d'articles mal cadrées) ce qui fait que nous ne distinguons qu'une partie de leur cadrage formel.

<sup>458</sup> Rappelons que nous opérons sur un corpus dont le référencement est parfois incomplet ou absent selon le cadrage de la découpe ou de la photographie.

plutôt cadrés à partir de l'arrondissement (le 9<sup>e</sup>, souvent indiqué par les surtitres par manque d'informations paratextuelles sur l'article).

Si le cadrage est parfois désordonné, pour ce qui est des hiérarchies spatiales, et occasionne les confusions métonymiques que nous venons de voir, les contenus des articles rétablissent souvent les échelles spatiales dans le « bon ordre », à savoir que Vaise est une partie (essentielle) du 9<sup>e</sup> arrondissement :

« *Les habitants sont arrivés en masse et au même moment les emplois se sont enfuis. C'est tout le drame du 9e dont le cœur historique, Vaise, ne bat plus qu'au ralenti* » (Le Progrès, 28/06/1982).

« *Le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon est un arrondissement étendu et complexe et l'on ne saurait le réduire au seul centre Vaise. Outre, effectivement le quartier de Vaise, il comporte également celui de la Duchère, de Champvert et de Saint-Rambert* » (Le Progrès, 20/09/1983).

« *Il est essentiel que Vaise et aussi le 9e arrondissement tout entier changent et que tout soit désormais fait pour que les habitants retrouvent une certaine qualité de vie* » (Le Progrès, 9/06/1984).

C'est pourquoi, pour éviter une partition trop systématique et générant un certain désordre de l'analyse, nous rassemblons les focales « 9<sup>e</sup> arrondissement » et « quartier de Vaise », portant le cadrage micro-local « quartier-arrondissement » à 58 articles sur 62.

L'effet de sémantisation que ce découpage induit indique un lien entre le micro-local et un tout englobant. En effet, la mention de l'arrondissement duquel fait partie le quartier (et issu d'un découpage administratif), le renvoie à sa commune de rattachement : le quartier de Vaise fait partie de la 9<sup>e</sup> « part » du « gâteau » lyonnais, nous l'avons vu dans les exemples précédents. Ce lien n'est évidemment pas anodin : Le Progrès insiste sur l'impérieuse nécessité d'un renouvellement du 9<sup>e</sup> arrondissement en difficultés afin de faire valoir l'image de la ville de Lyon dans le contexte de compétition interterritoriale croissante. Plusieurs chantiers sont évoqués et Vaise (ainsi que la friche de l'ancienne usine Rhodiaceta) ne sont que des quêtes adjuvantes à une quête communale principale qui les dépasse (voir infra). C'est pourquoi, l'usine ne fait que très peu l'objet d'une attention médiatique première : c'est-à-dire en tant qu'objet premier de discours<sup>459</sup>.

De plus, les 4 derniers articles du corpus « Rhodiaceta » ont un rubricage et/ou angle plus directement en lien avec la commune lyonnaise ou la région. Cela confirme là encore l'inscription territoriale et politique du quartier de Vaise au sein de la commune lyonnaise. Ainsi, l'article du 10/10/1986 est centré sur des décisions du groupe Rhône-Poulenc concernant ses implantations dans la région Rhône-Alpes et, plus particulièrement, car c'est ce qui intéresse

---

<sup>459</sup> Usine pris en objet premier mais davantage en tant qu'espace à investir dans les années 1980 (articles sur la Zone d'Aménagement Concerté dont fait l'objet cet espace). La catégorisation peut donc être discutable : 6 articles en 1983, 2 en 1985, 2 en 1986, 4 en 1987, 1 en 1992, 1 en 1996.

le journal, à Lyon : « Rhône-Poulenc : Jean-René Fourtou annonce un renforcement à Lyon » (titre de l'article). L'article du 10/02/1988 (« Vaise passe un nouveau "C.A.P."... ») institue Vaise comme partie, voire même futur « nouveau centre » fantasmé de Lyon (rubrique/page « Le Journal de Lyon »). Enfin, 2 articles plus récents, les 15/01/1994 (« Villa Bini : en mémoire d'un passé florentin ») et 1/11/1995 (« Fouilles archéologiques : l'histoire de Vaise antique... »), inscrivent également ce quartier au sein de la commune-centre lyonnaise (rubrique « Lyon » pour le 1<sup>er</sup> et « À travers la ville » pour le 2<sup>nd</sup>), mais à partir d'une perspective plus mémorielle et patrimoniale (voir infra).

Il conviendra d'affiner l'analyse plus loin en distinguant des sous-unités (unités dramatiques, instants ou moments discursifs) à la période 1982-1996 dont l'empan temporel est bien trop large pour autoriser davantage de finesse dans l'analyse.

De la même façon, l'usine Tase apparaît dans le Progrès quand son devenir concerne dans un territoire plus large. Ainsi, comme le 9<sup>e</sup> arrondissement, le territoire vaudais s'inscrit dans un tout plus englobant, et c'est cette inscription territoriale qui justifie une apparition de l'usine vaudaise dans les contenus de PQR, centrés sur la ville-centre lyonnaise, apparition qui peut aller jusqu'à des remontées en Une. Par exemple, l'installation d'un magasin d'usines dans une partie des anciens bâtiments de la Tase en 1987 concerne, pour le Progrès et par les enjeux économiques territoriaux qu'elle implique, davantage le territoire élargi de l'agglomération qu'un quelconque dynamisme micro-local retrouvé (voir infra).

### *L'urbanisme comme référence centrale*

Ensuite, les nouvelles compétences communales établies par les premières lois de décentralisation, notamment en termes d'urbanisme, créent, de facto, un discours médiatique qui s'y rapporte.

En effet, dans les compte rendu des conseils d'arrondissement et de C.I.C.A. et dans les autres articles qui évoquent ces nouvelles réunions micro-locales, l'usine Rhodiaceta, ou plutôt son espace, apparaît à partir d'une focale qui se place dans un horizon politique local et micro-local d'un futur fantasmé. L'évocation de l'usine Rhodiaceta dans Le Progrès se fait ainsi très majoritairement sous un angle urbanistique. Sur 62 articles mentionnant l'usine, cet angle revient pour 53 d'entre eux.

D'abord, des organismes renvoyant à des territoires plus englobants - souvent jusqu'à l'agglomération (C.O.U.R.L.Y.) dont les compétences sont élargies par les prémices de la

décentralisation des années 1982-1983 - et montrant par là aussi une focale qui dépasse le micro-local se trouvent dans les contenus en tant que figures d'expertise urbaine d'agglomération<sup>460</sup>. L'Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine (A.G.U.R.C.O.) – créée en 1978, issue d'une volonté décentralisatrice vis-à-vis de l'Etat, et financée majoritairement par la C.O.U.R.L.Y. – est, par exemple, une actrice fondamentale dans les réflexions sur le renouvellement du quartier : 13 articles la mentionnent<sup>461</sup>. Autre actrice importante, la S.E.R.L. - Société d'équipement et aménageur urbain du Rhône et de Lyon -, société d'économie mixte créée en 1957<sup>462</sup>, aménageur de l'aire métropolitaine de Lyon, et dont la légitimité est renforcée par la loi du 7 juillet 1983 qui la définit comme une entreprise des collectivités locales, au service de l'intérêt général : 8 articles l'évoquent<sup>463</sup>.

Cette coopération inter-échelon montre que la situation micro-locale du 9<sup>e</sup> arrondissement intéresse au-delà de son territoire strict : l'attention micro-locale accrue se fait dans une optique qui la dépasse : focale municipale et d'agglomération (voir infra).

C'est pourquoi, les visites régulières sur le terrain de l'arrondissement d'acteurs institutionnels (mairie, communauté urbaine etc.), parfois qualifiées de « *visite d'urbanisme* » (16/07/1985), sont régulièrement évoquées dans Le Progrès dans les années 1980, années clefs dans l'avenir de l'arrondissement : 21/06/1983, 13/10/1984, 15/10/1984, 16/07/1985, 10/02/1988.

Ensuite, la présence récurrente des échelons territoriaux « supra » dans l'échelon « infra » se remarque également très souvent lors d'inaugurations, réunions de travail décentralisées, débuts de travaux, réalisations en cours, démolitions etc., bref, toute une série d'événements micro-locaux qui concernent l'urbanisme (en plus de ceux issus de la nouvelle législation : Conseils d'arrondissement, C.I.C.A.) : 30/07/1982, 1/02/1985, 23/06/1985, 25/07/1985, 22/07/1986, 9/04/1987, 16/06/1987, 3/11/1987.

---

<sup>460</sup> « Elle [la C.O.U.R.L.Y.] soutient des dispositifs d'expertise partagés, certains anciens comme l'Agence d'urbanisme et ses divers observatoires, d'autres plus récents comme l'OPALE (Observatoire partenarial lyonnais en économie). Elle fait appel, dès sa création [1969] mais de manière plus directement instituée aujourd'hui, aux diverses expertises lyonnaises mobilisables (privées, scientifiques ou universitaires) potentiellement compétentes dans son champ d'action (...) » (Authier, J.-Y., op. cit., chap. 5, p. 27-28).

<sup>461</sup> Le Progrès : 6/01/83, 9/06/83, 21/06/83, 20/09/83, 24/09/83, 18/10/83, 9/02/84, 30/03/84, 2/11/84, 17/04/85, 16/07/85, 10/03/87, 10/02/88.

<sup>462</sup> « La Serl a été créée en 1957 par le conseil général du Rhône et les Villes de Lyon et Villeurbanne dans un contexte où il fallait construire vite pour loger la population et accompagner le développement économique du territoire. Dans les années 1980, lorsque les collectivités locales ont repris la compétence des collèges et lycées, nous les avons accompagnées en réalisant une douzaine d'établissements », <https://www.lemoniteur.fr/articles/la-serl-a-une-capacite-d-investissement-de-100-m-35106043>

<sup>463</sup> 21/05/83, 18/06/1983, 21/06/1983, 20/09/1983, 9/02/1984, 16/07/1985, 10/03/1987, 10/02/1988.

Ces différentes pratiques de l'espace micro-local par les élus locaux (24 articles au total en font l'objet, en comptant les conseils d'arrondissement et C.I.C.A.<sup>464</sup>) sont autant d'occasions, visibles médiatiquement, de souligner ce regard urbanistique nouveau sur le quartier de la part des collectivités territoriales, inscrivant Vaise dans la commune lyonnaise et, plus loin, au sein de l'agglomération dans un moment politique bien précis que nous évoquerons plus bas.

Conséquemment à ce regard urbain permis par la décentralisation des compétences, la plus grande liberté des communes à s'administrer qui en résulte se matérialise par des réalisations à venir.

D'abord le plan de référence<sup>465</sup> de Vaise, « dossier réalisé après trois années *d'études par l'agence d'urbanisme, conduite par le comité de pilotage de Vaise* [qui] comporte en 183 pages illustrées, un certain nombre de propositions qui, toutes, visent à la reconquête de Vaise » (Le Progrès, 18/10/1983) et voté en mairie d'arrondissement dès l'année 1983. Présent dans 8 articles<sup>466</sup>, ce plan structure les politiques locales d'urbanisme futures. Les réalisations à effectuer dans le cadre du plan sont dénotées dans la presse locale par des sigles institutionnalisés se référant à des actions urbanistiques « inter-échelon », et dont « O.P.A.H. » (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat<sup>467</sup>) ainsi que « Z.A.C. » (Zone d'Aménagement Concerté créée en 1967 mais dont les compétences des communes sont renforcées par des lois de 1983 et 1986<sup>468</sup>) sont les exemples les plus répandus dans les articles évoquant l'espace de l'usine Rhodiaceta.

---

<sup>464</sup> En récapitulant et en supprimant les doublons (car certains articles peuvent mentionner deux « événements » distincts dans notre analyse : conseil d'arrondissement et visite de terrain par exemple) : 30/07/82, 14/04/1983, 18/06/1983, 21/06/83, 24/09/83, 26/09/83, 18/10/83, 17/12/1983, 30/03/84, 13/10/84, 15/10/84, 17/01/85, 1/02/1985, 23/06/85, 16/07/85, 25/07/85, 19/09/1985, 22/07/1986, 9/04/87, 16/06/87, 3/11/87, 10/02/88, 12/1991, 9/03/1996.

<sup>465</sup> Outil de planification qui permet d'élaborer des projets de développement et d'aménagement du territoire.

<sup>466</sup> 9/06/83, 24/09/1983, 26/09/83, 18/10/83, 14/12/83, 30/03/84, 17/01/85, 10/03/87.

<sup>467</sup> Dispositif créé en 1977, il s'agit d'une « action concertée entre l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et une ou plusieurs communes dont l'objectif est de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements ».

[https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire\\_environnement/definition/opah\\_-\\_operation\\_programmee\\_d\\_amelioration\\_de\\_l\\_habitat.php4](https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/opah_-_operation_programmee_d_amelioration_de_l_habitat.php4)

<sup>468</sup> Ce dispositif, qui concerne particulièrement la zone d'emprise de l'usine Rhodiaceta, est en effet créé par la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967. « *L'article L 311-1 du CU définit les zones d'aménagement concerté ZAC comme des zones « à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement public a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.* » « La loi du 18 juillet 1985 a apporté quelques modifications importantes aux articles L 311-1 CU et suivants du CU, pour étendre en la matière les compétences des communes dotées d'un POS ou PLU approuvé. La loi du 23 décembre 1986 a simplifié le déroulement de la procédure d'élaboration et d'approbation des plans d'aménagement de zone pour les ZAC créées dans les communes dotées d'un POS opposable aux tiers (Art L 311-4, 5 al CU) »

<https://fr.linkedin.com/pulse/histoire-de-savoir-zac-les-zones-dam%C3%A9nagement-cipriani>

Le sigle « O.P.A.H. » est ainsi cité dans 6 articles : 9/02/84, 2/11/84, 17/01/85, 17/04/85, 16/07/85, 10/03/87. La Z.A.C. est, quant à elle, évoquée dans 19 articles : 13/10/84, 2/11/84, 14/04/85, 27/04/85, 16/07/85, 19/09/85, 29/01/86, 22/07/86, 15/10/86 (2 articles), 19/03/87, 15/06/87, 16/06/87, 3/11/87, 30/06/89, 6/07/89, 23/06/1990, 9/03/96, 19/03/96.

Autre exemple, le Plan d'Occupation des Sols, document d'urbanisme né en 1967 dans le cadre de la même loi d'orientation foncière créant les Z.A.C., mais dont la loi de 1983 donne la possibilité aux communes de délivrer elles-mêmes des autorisations d'urbanisme (permis de construire etc.), apparaît également régulièrement dans les articles du Progrès qui évoquent les réflexions micro-locales sur le quartier de Vaise et le devenir de l'espace industriel de la Rhodiaceta (14/04/83, 21/05/83, 30/03/84, 2/11/84, 1/02/85, 17/04/85).

Enfin, la recension des illustrations accompagnant les articles du Progrès sur la période 1982-1996 atteste également de cette attention à l'urbanisme.

Du côté de la Rhodiaceta, 39 des 62 articles se présentent avec, au moins<sup>469</sup>, une illustration comportant une dimension iconique et/ou indicielle, à l'appui du message linguistique<sup>470</sup> : une photographie d'une carte ou un plan/maquette de l'usine, d'un territoire etc., relèvent de l'icône (dans le sens d'une représentation de l'usine, du territoire : relation de similitude) ; un élément photographié (même s'il comporte une dimension iconique par le fait d'être re-présenté par la photographie) est le signe indiciel et/ou métonymique de la présence physique de cette usine (la fumée peut-être un indice de sa démolition, l'entrée photographiée représente l'entièreté de l'usine : relation de contigüité physique dans la réalité).

Sur ces 39 articles, nous trouvons ainsi 15 cartes ou plans topographiques (relation schématique entre la réalité de l'espace et sa représentation)<sup>471</sup>, 28 photographies dénotant un espace ou bâtiment physique (de l'usine ou non)<sup>472</sup>, ainsi que 19 représentant des personnes humaines<sup>473</sup> (soit en plus de l'espace physique, soit indépendamment<sup>474</sup>).

---

<sup>469</sup> En effet, il n'y a pas autant d'articles que d'illustrations dans cette recension : certains articles sont illustrés par plusieurs figures (plan, photo, carte etc.).

<sup>470</sup> 2 articles en 1982, 7 en 1983, 5 en 1984, 6 en 1985, 5 en 1986, 5 en 1987, 1 en 1988, 1 en 1989, 1 en 1990, 1 en 1991, 1 en 1992, 1 en 1994, 1 en 1995, 2 en 1996.

<sup>471</sup> 1 en 1982, 2 en 1983, 5 en 1984, 2 en 1985, 1 en 1986, 4 en 1987.

<sup>472</sup> 2 en 1982, 7 en 1983, 1 en 1984, 2 en 1985, 6 en 1986, 3 en 1987, 1 en 1989, 1 en 1990, 1 en 1994, 1 en 1995, 3 en 1996.

<sup>473</sup> 2 en 1983, 3 en 1984, 4 en 1985, 3 en 1986, 4 en 1987, 1 en 1988, 1 en 1991, 1 en 1992.

<sup>474</sup> En effet, une même photographie pourra représenter à la fois un espace physique et des personnes humaines (en jouant sur les plans notamment : 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> plan etc.). Nous ne prenons cependant pas en compte l'espace physique quand il s'agit de photographies rapprochées de personnes évoluant dans l'espace public : l'intentionnalité supposée du photographe étant de dénoter ces personnes et non l'espace (souvent urbain) dans lequel elles évoluent (exemple : visite de personnalités politiques lyonnaises dans le quartier etc.). Il s'agit ainsi d'une interprétation subjective des photographies qui peut être sujette à discussion.

L'espace matériel prime donc dans les photographies qui accompagnent les articles du Progrès puisque l'intérêt du journal pour l'usine est, dans cette période des années 1980, plus matériel qu'idéal. C'est pourquoi quand les bâtiments principaux de l'usine sont démolis matériellement dans la période 1986-1987 ou réhabilités, cette dernière devient également relativement invisible dans le discours médiatique : seulement 12 articles l'évoquent entre 1988 et 1996 (sur 62 articles entre 1982 et 1996), pour 9 photographies (sur 39 entre 1982 et 1996). Cette attention particulière à l'urbanisme et à la matérialité/espace de l'usine est à articuler avec l'embrassement de la part du Progrès des logiques politiques locales et de leurs enjeux de visibilité (voir infra).

Les évocations de l'usine Tase, qui, nous l'avons vu, demeurent assez discrète en termes quantitatifs dans cette période 1982-1996 dans Le Progrès - discrétion dont nous analyserons les tenants et aboutissants plus loin –, sont par conséquent difficilement exploitables du point de vue des répercussions médiatiques des nouvelles prérogatives politiques locales. En effet, l'invisibilité médiatique de l'usine ne permet pas de constater un traitement spécifique en lien avec l'évolution de l'administration communale, d'autant plus pour un territoire isolé, stigmatisé et donc happé par la centralité lyonnaise. En outre, rappelons que si la loi P.L.M. a des répercussions directes sur l'administration de Lyon et de ses arrondissements, elle ne concerne pas celle de Vaulx-en-Velin.

### 3.2.1.3. Vaulx-en-Velin vs Lyon : un rapport différencié au micro-local et à l'urbanisme dans les journaux territoriaux

Finalement, la décentralisation facilite le développement progressif d'une gouvernabilité territoriale aux échelles multiples. D'une part, l'échelon micro-local, surtout à partir des années 1990<sup>475</sup>. D'autre part, un échelon supra-communal qui apparaît (développement de la communauté d'agglomération en 1969) et se développe dès les années 1980<sup>476</sup>. Coincée entre les deux, la commune doit donc s'interroger sur les nouvelles modalités de sa gouvernance locale : entre la revendication d'une singularité et l'intégration communautaire.

---

<sup>475</sup> « D'un côté, depuis les années 1990, la montée du localisme et l'avènement de la communication de proximité érigent le quartier en unité minimale pertinente pour penser la vie de la cité et de ses habitants » (Auboussier, J., 2012, op.cit., p. 103).

<sup>476</sup> « D'un autre côté, et dans une logique d'échelle opposée, le développement de l'intercommunalité et la mise en place progressive d'une gouvernance d'agglomération imposent à la vie locale un nouvel échelon » (Ibid).



## Le journal municipal de Lyon

Dans le journal municipal de Lyon, pendant la période 1982-1996, malgré peu d'occurrences de l'usine Rhodiaceta<sup>477</sup>, l'évolution du cadre légal se fait malgré tout ressentir, mais sans référence directe. En effet, sur les 18 articles évoquant l'usine entre 1982 et 1996 (recension manuelle exhaustive), 15 le font sous un angle urbanistique et économique<sup>478</sup>.

Cependant, si l'urbanisme est fortement mis en avant, cette inclinaison tient plus d'une monstration d'une activité politique municipale importante, liée à son agenda (voir infra) ainsi que d'une évolution de la communication territoriale, ajoutant à la promotion de la figure du maire, celle du territoire (Auboussier, J., 2012), que d'une corrélation affichée avec l'évolution d'un cadre institutionnel et légal au niveau national.

En effet, les nouvelles dispositions légales ne sont pas ou peu évoquées (dans le corpus « Rhodiaceta ») même si des références implicites s'en font ressentir. Par exemple, la mention des conséquences locales du processus de décentralisation lors de la présentation, post-élections municipales de 1983, du premier maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, et témoignant d'une attention micro-locale nouvelle et valorisée de la part de la mairie centrale :

« La décentralisation dans le 9<sup>e</sup>, cela ne se passe pas seulement au niveau de la mairie mais en direction de chaque habitant. Le nouveau maire et son équipe vont s'attacher à résoudre les problèmes spécifiques de Vaise. (...) Pour Roger Fenech, cette écoute de l'arrondissement est le premier pas vers l'aboutissement des projets » (Vivre à Lyon n°55 avril 1983).

La présence régulière des élus locaux sur le territoire micro-local (conseils d'arrondissement, visites urbaines, inaugurations etc.) est également valorisée : n°46 mai 1982, n°60 octobre 1983, n°4 Juillet/Août 1989, n°7 Novembre 1989.

Le 9<sup>e</sup> arrondissement devient alors, de la même façon que dans le Progrès, le terrain de ce jeu de croisement entre le local et le micro-local. L'attention micro-locale va ainsi en s'affermissant au fil des ans, bien que la mairie lyonnaise, dans sa logique communicationnelle d'auto-célébration institutionnelle et politique portée par la publication municipale, se réapproprie localement ce mouvement en rendant invisible les évolutions d'administration locale imposées nationalement par le processus de décentralisation :

« Il y a un an, ensemble nous avons créé ce journal municipal, pour Lyon. Et ensemble nous avons choisi de l'appeler "C'est 9" ! En jouant bien évidemment sur les mots ; c'est neuf à Lyon, c'est nouveau, c'est le nouveau

---

<sup>477</sup> Voir le graphique quantitatif 1 en annexe 1, p. 4).

<sup>478</sup> Vivre à Lyon n°46 mai 1982, n°51 novembre 1982, n°55 avril 1983, n°60 octobre 1983, n°84 décembre 1985, n°96 janvier 1987, n° 101 juin 1987, n°118 janvier 1989, n°119 février 1989, n°120 mars 1989. *C'est 9 à Lyon* n°4 Juillet/Août 1989, n°7 Novembre 1989, n°12 avril 1990. Lyon Cité n°7 avril 1996, n°13 novembre 1996.

Lyon. Mais aussi *Lyon c'est 9, 9 arrondissements, 9 responsabilités, 9 séries de problèmes différents et 9 maires* pour les assumer » (Édito du maire, *C'est 9 à Lyon* n° 12 avril 1990).

Ensuite, nous retrouvons également les sigles et dénominations qui renvoient à ce regard urbanistique prononcé et permis, entre autres, par la décentralisation : plan de référence (n°60 octobre 1983, n°120 1989), P.O.S. (n°51 novembre 1982), O.P.A.H. (n°118 janvier 1989, n°119 février 1989) et Z.A.C. (n°96 janvier 1987, n°119 février 1989, n°120 mars 1989, n°4 juillet/août 1989, n°33 avril 1992). Un article de février 1989 (*Vivre à Lyon* n°119) va même jusqu'à titrer « L'urbanisme c'est la vie ».

Ainsi, l'évocation de l'arrondissement (9<sup>e</sup>) se fait de la même façon que dans le Progrès en construisant un rapport métonymique à l'espace : la partie (quartier ou 9<sup>e</sup> arrondissement) s'intègre dans un tout se composant à la fois de la commune de Lyon mais aussi de la Communauté Urbaine de Lyon qui, nous l'avons vu, prend une place croissante dans l'administration territoriale lyonnaise dès les années 1980 :

« Vaise ébauche son futur rôle : celui d'un relai économique du nord-ouest de l'agglomération », « L'étude sur le comportement d'achat des habitants de l'agglomération montre que la clientèle du commerce vaisois, dépasse largement le cadre des limites du quartier, de l'arrondissement et même de la ville » (*Vivre à Lyon* n°60 octobre 1983, article « Vaise paré à décoller »).

« Quel symbole plus parlant de la part que prend le 9<sup>ème</sup> arrondissement dans les ambitions européennes de Lyon ! » (*Vivre à Lyon* n°120, mars 1989).

Ainsi, le quartier est bien une échelle privilégiée par le journal municipal pour évoquer les mémoires plurielles car il lui permet de délimiter facilement l'espace urbain en tant que repère stable :

« Il [le quartier] est à la fois une réalité fonctionnelle, un univers social, une pure représentation, un espace vécu (Tétu, 1995, 49). C'est une image, plus qu'une réalité, un espace déjà représenté et dans lequel s'inscrivent les pratiques et les mémoires. Il est en tout cas l'échelle privilégiée pour évoquer les mémoires plurielles et l'histoire des populations accueillies. Le quartier intervient dans les processus mémoriels dans un double sens : il est le repère stable qui permet au groupe de se souvenir et il porte les traces de son histoire. » (Auboussier, J., Garcin Marrou, I., 2011, p. 7).

Sans surprise, les aspects mémoriels n'interviennent qu'à partir de 1990, comme dans la presse locale et sous l'influence, entre autres, de l'émergence de la scène associative. Deux articles évoquent l'usine Rhodiaceta sous ce prisme : n°13 mai 1990, n°39 novembre 1992.

La dimension iconique confirme enfin nos analyses avec 10 de ces 18 articles<sup>479</sup> qui sont accompagnés d'illustrations.

---

<sup>479</sup> *Vivre à Lyon* n°51 novembre 1982, n°55 avril 1983, n°60 octobre 1983, n°84 décembre 1985, n°96 janvier 1987, n°118 janvier 1989, n°120 mars 1989. *C'est 9 à Lyon* n°4 juillet-août 1989, n°12 avril 1990, n°33 avril 1992.

En effet, le journal municipal est dans la monstration de réalisations visibles, ce qui fait qu'au sein de ces 10 articles, nous dénombrons 12 photographies dénotant un espace, une matérialité visible. 2 autres font référence à une événementialité culturelle. 1 illustration représente un plan topographique. Enfin, 2 photographies seulement font apparaître des personnes humaines dont le statut (ici, des acteurs politiques) sémantise l'interprétation de ces clichés. Une maquette est visible dans une de ces deux photographies représentant des responsables politiques.

Dans cette recension quantitative et pour ne pas la parasiter, nous avons choisi de ne pas comptabiliser une rétrospective photographique du bilan de mandat de janvier 1989 (Vivre à Lyon n°118). Elle comporte en effet 34 photographies des différentes réalisations et événements (culturels, sportifs, urbains etc.) ayant eu lieu sous la mandature 1983-1989. Cela renforce bien entendu la dimension matérielle de l'espace urbain mise en avant par le journal municipal lyonnais. Nous en discutons plus précisément plus loin.

#### Le journal municipal de Vaulx-en-Velin

À Vaulx-en-Velin, la mairie reste, dans les années 1980, dans une posture discursive de la « citadelle assiégée », ce qui fait que l'attention à l'urbanisme est moins importante, du moins dans les articles qui se réfèrent à l'usine. En effet, le discours municipal se fige sur le constat de difficultés liées à des décisions exogènes au territoire et que nous avons déjà relevées dans la période précédente. Si l'évocation de l'usine est très importante (26 articles évoquant l'usine en 1982, 29 en 1983<sup>480</sup>), elle se fait donc selon certaines modalités qui diffèrent de la mairie lyonnaise ( focale temporelle etc.) et qui relèvent davantage de doléances à caractère politique. La nouvelle législation et le début du processus de décentralisation sont évoqués, mais davantage modalisés positivement de manière explicite. En effet, ces changements apparaissent plutôt pour souligner les espoirs politiques locaux dans les nouvelles formes de l'administration communale, permis par les changements politiques nationaux (l'arrivée de la gauche au pouvoir), et présentées comme un moyen de remédier aux difficultés de Vaulx-en-Velin, notamment financières (générées en partie par la fermeture de l'usine R.P.T), :

« Au plan des communes comme au plan national, 1982 sera une année cruciale. Nous ne pouvons rien souhaiter de mieux que de ressentir dès cette année les effets des premières mesures de changement prises par la nouvelle majorité de gauche et son gouvernement. (...) Pour les communes, nous attendons du processus de décentralisation qu'après avoir instauré leur liberté de décision, il leur attribue les moyens financiers correspondants. Et cela en abrogeant l'injuste taxe d'habitation, et en transformant la taxe professionnelle de façon à l'ajuster aux profits réels du patronat » (Édito du maire, Vaulx-en-Velin ma ville n°18, février 1982).

---

<sup>480</sup> Voir annexe 1, graphique 2, p. 4.

« *Le gouvernement actuel s'est engagé à prendre des mesures pour décentraliser l'Etat, donner aux communes plus de compétences et de moyens. (...) En dépit des freins et résistances patronales les élus se placent résolument aux côtés des travailleurs et agissent en partenaire constructif de la majorité nouvelle, se conduisent sur toutes les questions en force de proposition et avec esprit de responsabilité. Aujourd'hui les élus ont la possibilité de se faire entendre. (...) Le temps est révolu où les communes étaient un simple rouage de l'appareil d'Etat, des instruments de gestion de la crise* » (Vaulx-en-Velin ma ville n°18, février 1982).

Le gain démocratique de cette décentralisation permettant un dialogue plus important entre élus et administrés, par le biais du service d'information municipale notamment, est également souligné :

« Depuis mai 81, la nouvelle loi sur la décentralisation des compétences constitue un élément de progrès des libertés et de la démocratie. Plus de démocratie aux communes, c'est plus de responsabilités aux élus. Cette nouvelle loi rapproche donc la gestion des habitants et suppose plus que jamais leurs interventions dans la vie du quartier, de la cité, de l'entreprise, suppose donc toujours plus d'information » (Présentation du Service d'Information municipale dans l'article « Informer, consulter, agir » du n°27 de Vaulx-en-Velin ma Ville en novembre 1982).

Cet aspect démocratique local est, d'ailleurs, fortement valorisé dans le programme de l'union de la gauche des élections municipales de 1983 :

« *Notre grande ambition est d'élaborer un programme d'action municipale 1983-1989, avec la population de notre commune. Cette démarche démocratique sera poursuivie et améliorée durant le prochain mandat* » (Vaulx-en-Velin ma Ville, janvier 1983).

Mais globalement, c'est moins en termes d'urbanisme ou de résonance dans le fonctionnement institutionnel local (énumération des nouveaux dispositifs etc.)<sup>481</sup>, et plus en termes de prospection politique positive plus générale, dans une interpellation bienveillante du gouvernement national, que se ressentent ces évolutions administratives dans le discours municipal (notamment les éditoriaux du maire) :

« *La réussite dépend (...) des moyens financiers que la loi sur la décentralisation apportera aux communes ;* » (Édito du maire, Vaulx-en-Velin ma Ville, n°21 mai 1982).

« *Mais rien ne nous sera offert sur un plateau d'argent, même si la Décentralisation nous apportait, avec les responsabilités nouvelles, des ressources suffisantes* » (Billet et vœux du maire, numéro sur le bilan de mandat, Vaulx-en-Velin ma Ville, décembre 1982).

« *L'autonomie et les libertés communales sont indispensables au développement de la participation des citoyens à la définition et à l'application de la politique municipale. Mais l'autonomie suppose des moyens tout à la fois institutionnels et financiers. Car sans transferts de moyens – et avant tout financiers –, donner des compétences nouvelles aux communes serait inefficace. C'est que jusque là que doit aller la réforme amorcée par le Gouvernement* » (Ibid).

---

<sup>481</sup> « Dans le cadre de la décentralisation, les grandes réformes portant sur les compétences, les ressources et la fiscalité locale n'interviendront qu'en 1983, voire 1984 » (Dossier « Budget 82 : la poursuite dans l'unité », Vaulx-en-Velin ma Ville n°22, juin 1982).

« *D'où vient cette injustice (...) ? Elle provient du système fiscal institué en 1975 par Giscard et Chirac. Dès cette époque nous avons lutté contre cette iniquité et pour une juste réforme des finances locales. Le pouvoir de la gauche prépare cette réforme. (...) Mais nous n'attendrons pas cette réforme pour demander au gouvernement d'instaurer la justice financière à l'égard de notre ville et de quelques autres qui lui ressemblent* » (Éditorial du maire, Vaulx-en-Velin ma Ville, n°32 avril 1983).

L'échelon supra-communal que représente la CO.UR.LY. est d'ailleurs toujours vilipendé du point de vue politique : la mairie vaudaise semble élaborer son discours sur la gouvernance territoriale à partir d'une stratégie davantage liée à l'appartenance politique de la collectivité qu'à une quelconque autre stratégie territoriale :

« Favorables à la décentralisation et à l'autonomie communale, nous nous engageons contre l'autoritarisme de la communauté urbaine de la SERL (...) » (programme de l'union de la gauche pour les municipales de 1983, Vaulx-en-Velin ma Ville, janvier 1983).

Cette attitude discursive belliqueuse s'adoucit dans les contenus de la publication vaudaise à partir de la passation de pouvoir entre le maire historique, Jean Capiévic, et son « poulain », Maurice Charrier, à la fin de l'année 1985. Les relations inter et supra-communales changent de nature et deviennent moins conflictuelles en s'inscrivant dans des objectifs communautaires relativement partagés d'expansion de l'agglomération, notamment lorsque le « journal du maire Vaulx ma Ville » devient un magazine « mensuel *d'information locale* », fin 1990 (Vaulx ma Ville devient Vaulx Magazine), et participe du mouvement d'invisibilisation partisane de ces publications territoriales.

Dans ce cadre, l'exemple de l'usine Tase n'est ainsi, nous le verrons plus bas, qu'un exemple micro-local du passé immédiat expliquant en partie les difficultés locales présentes (budget communal, emplois locaux) que la nouvelle législation permise par l'acte I du processus de décentralisation peut aider à effacer (promesses futures). Nous verrons qu'une large place est laissée, au plan iconique, à la valorisation des acteurs du territoire, notamment dans la monstration de l'écoute de la population (concertation etc.).

La dimension urbanistique et d'aménagement est néanmoins présente au début de la période, surtout lors de l'année 1982 (6 des 26 articles de cette année évoquent la Tase sous un angle « urbanisme-aménagement »<sup>482</sup>), mais ne concerne souvent que des bâtiments annexes de

---

<sup>482</sup> Pour les autres années : 1 article sous ce même angle en 1983, 1 en 1984, 1 en 1985, 1 en 1986, 1 en 1988, 1 en 1991, 1 en 1992, 1 en 1994.

l'usine<sup>483</sup> et davantage encore la réhabilitation des cités d'habitation Tase (voir infra)<sup>484</sup>. L'évocation du devenir de ses bâtiments reste ainsi, pendant un temps, assez marginale dans le traitement du sujet de l'usine.

De plus, nous verrons que cette dimension s'articule plutôt, à l'instar de la presse municipale lyonnaise, à la temporalité politique locale (approche des élections municipales, voir infra) plutôt qu'aux nouvelles dispositions légales et décentralisatrices de l'administration locale. Les Z.A.C., S.E.R.L., P.O.S., et autres sigles, les nouvelles lois d'urbanisme ou les mises en avant de la concertation locale et de la vie associative (facilitée par les dispositions nouvelles du processus de décentralisation) sont néanmoins évoqués dans les plans de mandat de la future municipalité : notamment le bilan-plan de mandat de décembre 1982, n°28 de janvier 1983 dans lequel est notamment intégré programme de l'union de la gauche pour les municipales de mars 1983.

Ces évocations se font d'ailleurs bien souvent dans des articles qui ne concernent pas le corpus Tase<sup>485</sup> : l'espace de l'usine ne fait donc pas l'objet d'une attention municipale urbanistique intense, ce qui questionne le rapport au temps et à l'espace de la municipalité vaudaise (voir infra). L'urgence n'est pas l'usine Tase.

Ainsi, dans un contexte d'élections municipales, la mention des nouvelles dispositions légales est moins visible que la mise en avant de la figure municipale (actions réalisées et à réaliser).

Après 1983, les évocations de l'usine commencent à s'amenuiser et deviennent sporadiques : nous verrons que l'attention politique est ailleurs. Le site de l'usine devient friche (voir infra). Le journal laisse donc en « friche discursive » les bâtiments principaux de l'usine : ils ne réapparaissent que quand une nouvelle enseigne s'y installe en 1987 (S.M.U.R., voir infra).

---

<sup>483</sup> Ancien centre médical, ancien centre culturel, anciens bains douches, anciens locaux du comité d'entreprise de RPT, rétrocédés par Rhône-Poulenc à la commune qui en profite pour réaliser des nouveaux équipements (comme le nouveau centre de santé F. Lamaze en 1982, la nouvelle salle de répétitions ou la nouvelle maison de quartier du Sud en 1983).

<sup>484</sup> Par exemple, le programme d'union de la gauche publié dans le journal municipal en janvier 1983 évoque une « opération d'urbanisme des Grandes Cités Tase ». Autre élément, le plan de référence est cité dans l'article « Pour la renaissance des grandes cités T.A.S.E. » du n°38 de Vaulx-en-Velin ma Ville en novembre 1983. Le début de leur réhabilitation est annoncé par le Premier Adjoint au Maire, Maurice Charrier, dans un éditorial en mars 1984 (Vaulx-en-Velin ma Ville n°42).

<sup>485</sup> Le « plan de référence » est, par exemple, brièvement évoqué dans un éditorial du maire bilan de mandat en octobre 1982 et dans un compte-rendu d'un conseil municipal suite aux élections municipales de mars 1983 (Vaulx-en-Velin ma Ville « Spécial Élections Municipales », avril 1983). Le P.O.S. est également évoqué dans un édito du maire de novembre 1983, n°38, etc.

La presse de la Communauté Urbaine de Lyon

Si l'intercommunalité du territoire lyonnais prend de l'ampleur dans les années 1980, la publication de la Communauté Urbaine de Lyon, dans sa fonction instituante (Oger C., Ollivier-Yaniv C., 2003), demeure quasi-muette à propos d'usines qui, nous l'avons déjà souligné et dans un souci communicationnel de mise en scène des succès visibles, ne représentent qu'un échec économique territorial peu avantageux en termes d'image.

De plus, c'est toujours selon l'échelle territoriale que les usines et leurs espaces respectifs sont plus ou moins invisibles. Ainsi, elles demeurent « gommées » des contenus jusqu'à ce que leur matérialité renvoie à une échelle plus large, c'est-à-dire à des enjeux d'agglomération - qu'ils soient urbanistiques ou économiques - et dont la commune lyonnaise constitue le centre<sup>486</sup>.

Ainsi, l'évocation de la Rhodiaceta apparaît en 1985 et est concentré sur 4 années (6 articles à focale urbanistique entre 1985 et 1988<sup>487</sup>) lorsque la publication communautaire intègre Vaise non seulement à la ville-centre lyonnaise mais aussi à l'agglomération au moment du retour de Rhône-Poulenc sur le quartier et le début de la Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur de l'usine (voir infra), avant de tomber de nouveau dans un oubli discursif total.

L'articulation entre le texte et le paratexte des articles confirme cette tendance. En effet, deux articles de septembre 1986 (Courly Info n°46) et mars 1988 (Courly Info n°53) se placent sous la rubrique « Lyon » ou « Lyon-Villeurbanne » pendant que deux autres de septembre 1987 (n°51) et mars 1988 (n°53) évoquent davantage une focale micro-locale de quartier (rubrique « Quartier » pour le n°51 et mention de « Gorge-de-Loup » dans le titre du n°53), mais en précisant la relation métonymique qui unit Vaise à Lyon : les articles parlent du quartier comme un « morceau de ville » et un « nouveau centre » de Lyon (n°51), voire même comme une partie de l'agglomération lorsque celui du n°53 souligne que « Gorge-de-Loup pourrait devenir la troisième gare de la COURLY après Perrache et Part-Dieu ». Une focale élargie à l'agglomération que le n°41 avait déjà souligné dès septembre 1985 : « (...) le quartier de Vaise fait partie intégrante de l'histoire de l'agglomération lyonnaise » (Courly Info n°41, septembre 1985). Les différentes réalisations urbaines et la revitalisation du secteur renvoient ainsi, dans

---

<sup>486</sup> Nous le constatons dès l'analyse de la dénomination de la Communauté Urbaine qui se caractérise du point de vue de la ville-centre : Communauté Urbaine de Lyon. C'est ce qu'affirme en substance Julien Auboussier en soulignant que « les noms que se donne la communauté urbaine se révèlent de précieux indicateurs de la façon dont se pense l'institution » (Auboussier, J., 2012, op.cit., p. 115). Cela se confirmera avec plus d'acuité en 1991, lorsque Michel Noir, nouveau maire de Lyon et président de la CO.UR.LY. depuis 1989, décide de changer le nom de l'institution communautaire qui devient le Grand Lyon, afin de projeter la représentation de la ville-centre à l'internationale.

<sup>487</sup> Courly Info n°41 septembre 1985, n°46 Septembre 1986 (2 articles), n°51 Septembre 1987, n°53 Mars 1988 (2 articles).

ces articles, bien souvent et logiquement, au regard de la ligne éditoriale de la publication, à des enjeux d'agglomération.

De même, nous avons vu que l'usine Tase n'apparaissait dans les contenus du récit d'agglomération qu'au moment de l'implantation du Second Marché, de 1987 à 1989 (3 occurrences), pour ce magasin d'usines qui vise un rayonnement supra-communal.

Puis l'usine tombe de nouveau dans l'oubli jusqu'au début des années 2000.

Finalement, dans ce cadre, l'évocation limitée des deux usines sur la période (3 pour la Tase, 6 pour la Rhodiaceta)<sup>488</sup> se fait, une fois encore, selon deux perspectives.

D'abord, à partir de leur participation essentielle (lieu attribut) à une glorieuse période passée d'une aire géographique dans une appréhension du temps qui se sert du passé pour montrer le futur :

*« Et lorsqu'au début du XXème siècle, quelques années après le départ des abattoirs, la chimie industrielle connaît son essor à travers le développement de la Rhodia-Ceta, Vaise va devenir ce quartier à la personnalité forte qu'il n'a jamais perdue, donnant à ses habitants le sentiment d'appartenir à un même "village". (...) pendant longtemps "la Rhodia c'était Vaise et Vaise c'était la Rhodia" » (Courly Info n°41, septembre 1985), « C'est en 1927 que la Rhodia, célèbre industrie lyonnaise, installa ses unités de production sur un site retiré du quartier de Vaise. (...) A la meilleure époque, jusqu'à sept mille ouvriers pointaient aux grilles de ce gigantesque complexe industriel, donnant à ce quartier une animation intense » (n°51, septembre 1987), « Vaulx-en-Velin est une commune de traditions agricole qui a vu, il y a soixante ans, une première industrialisation par implantation d'une grosse entreprise textile aujourd'hui disparue » (n°59, avril 1989).*

Le journal parle ainsi de « reconquête » (n°41, septembre 1985), d'« opération de revitalisation » (n°52, décembre 1987 et n°53, mars 1988), de « nouvelle renaissance » (n°46, septembre 1986) du quartier de Vaise, d'une ville de Vaulx-en-Velin qui doit « se retrouver elle-même » (n°52, décembre 1987), ou de Rhône-Poulenc-Textile qui « retrouve (...) ses racines » (n°41, septembre 1985) par une « restructuration » (n°53, mars 1988), ou encore d'une Z.A.C. « clef du renouveau de l'Ouest de Lyon » et « redonnant (...) une vigueur nouvelle à ce morceau de ville » (n°51, septembre 1987). Tout cela va donc dans le sens d'une ambition future d'un retour à un état antérieur, souvent par l'utilisation du préfixe « re ».

Ensuite, les usines peuvent être évoquées comme de simples espaces à investir en vue de parvenir à ce futur désiré :

*« les bureaux de la Direction Générale de l'entreprise Rhône-Poulenc-Textile à Vaise sont devenus un énorme tas de gravats » (n°46 septembre 1986), « Un projet est en cours, dans cette cité : l'implantation d'un magasin d'usine » (n°48, janvier 1987), « C'est dans le début des années quatre-vingt que les responsables de Rhône Poulenc, propriétaires en France d'un patrimoine foncier impressionnant, ont commencé à réfléchir sur ce qu'ils*

---

<sup>488</sup> Rappelons néanmoins l'absence de publication communautaire entre 1994 et 1999.



pouvaient faire à la place de feu Rhodiaceta », « *devenir d'une friche industrielle de 15 hectares en zone urbaine* » (n°51, septembre 1987), « *la ville a aménagé une place de quartiers au cœur des « cités Tase », près de l'ancien site des cités Rhône Poulenc, au sud de la ville. Seuls, un espace vide et un mur de vieilles pierres marquaient le centre de ces anciennes cités* » (n°52, décembre 1987), « *la restructuration du site Rhône Poulenc Textiles* », « *à proximité immédiate du site des anciennes usines Rhône-Poulenc-Textiles* », (n°53, mars 1988).

Au plan iconique, c'est donc plutôt l'attention urbanistique à l'espace matériel qui est confirmée. En effet, sur les 9 articles recensés sur la période (6 côté Rhodiaceta, 3 côté Tase), nous dénombrons 15 photographies dont :

- 13 représentent un espace : des vues aériennes inscrivant souvent cet espace dans l'agglomération (la légende nous l'indique parfois<sup>489</sup>), rues, marchés (en tant que lieu de vie avec la présence humaine qui dénote une animation retrouvée), démolitions, constructions etc. Nous distinguons ici la dimension spatiale des articles sur le quartier de Vaise et celle sur Vaulx-en-Velin. En effet, les articles sur Vaise évoquent davantage des opérations urbaines sur le modèle du « palimpseste » (démolition puis renaissance de l'espace via une nouvelle Z.A.C. etc., voir infra) pendant qu'à Vaulx-en-Velin, il s'agit de montrer une redynamisation d'une ville en prise avec des problématiques micro-locales (réanimation de la ville via les marchés, problématiques de l'habitat [Z.U.P.] reliées aux problèmes de sécurité etc., voir infra).
- 2 représentent des personnes : anonymes (représentation de « citoyens » dans l'espace public : n°41, septembre 1985) ou institutionnels (vice-président de la Courly dans le n°48 de janvier 1987<sup>490</sup>, annexe 3, p. 72).

Ainsi, la résurgence limitée et fulgurante des usines dans les contenus de la presse communautaire au milieu des années 1980 avec une nette attention à l'urbanisme est davantage à relier à une événementialité répondant à des objectifs politiques locaux qu'à l'amorce du processus de décentralisation traduisant des nouveaux enjeux de gouvernance locale. Cependant, le fait que les usines apparaissent de manière simultanée, au milieu des années 1980, dans des contextes territoriaux différents, témoigne du développement d'un organe supra-communal et l'émergence progressive d'une gouvernance d'agglomération liée au processus décentralisateur. Cela se traduit par une compétition interterritoriale croissante qui s'affermira avec plus d'acuité encore dans les années 1990<sup>491</sup> : la Communauté Urbaine de Lyon qui, par

---

<sup>489</sup> Exemple dans l'article « Vaise : à la reconquête d'un quartier », Courly Info n°41, septembre 1985 : « Le point de passage obligé vers le nord et l'ouest de l'agglomération » (voir annexe 3, p. 72).

<sup>490</sup> Article « La Courly travaille dans l'est lyonnais ».

<sup>491</sup> Julien Auboussier affirme, en effet, que « les grandes lois de 1982 et 1983 relatives à la décentralisation ne s'attachent que secondairement à la question de l'intercommunalité. Mais la question profite d'un nouvel élan en 1992 avec la loi "ATR" ou "loi Joxe" qui privilégie la coopération entre les communes plutôt que leur fusion tout en encourageant des "projets de territoire" » (Auboussier, J., 2012, p. 113).

la loi, a de nouvelles compétences, et par le contexte politique et urbain local, commence à s'intéresser à ses territoires dits « périphériques » à la ville-centre lyonnaise, dans un souci communicationnel d'image de territoire : le quartier de Vaise est « *l'Ouest de Lyon* »<sup>492</sup>, la ville de Vaulx est « *l'est lyonnais* ».

#### Presse associative

Enfin de nouveaux acteurs apparaissent dans les processus de décision. S'ils n'ont pas le même poids discursif que les acteurs légitimes en la matière, c'est-à-dire les responsables politiques locaux, ils sont néanmoins des acteurs interpellant et remplissent une fonction conative dans le récit médiatique. Ce sont les acteurs d'une scène civile, dont le poids discursif et local est nouvellement mis en valeur par le cadre légal qui permet son émergence, et que nous identifions parfois en actant « destinateur » du schéma actantiel de la trajectoire post-fermeture des usines, incitant donc à l'action politique. Nous verrons que cette scène civile émerge selon des modalités différentes selon les usines et les territoires concernés.

Si nous avons commencé à évoquer la place croissante de cette scène civile dans la presse locale (dont nous reparlons plus bas), elle se manifeste également dans le journal municipal vaudais par la mise en avant de « *l'essor de la vie associative* » et les promesses qui lui sont liées, dès le plan de mandat 1983-1989 (Vaulx-en-Velin ma Ville, décembre 1982) et la rétrospective de celui de 1977-1983 (Vaulx-en-Velin ma Ville n°28 janvier 1983), pour une ville qui met la concertation et la démocratie de proximité au centre de son attention politique. Ce mouvement se poursuit et s'affirme par la suite. Ainsi, par exemple, la publication municipale s'ouvre aux associations et clubs sportifs de la ville à partir du numéro 86 de mars 1988.

Le journal municipal lyonnais laisse, lui aussi et de plus en plus, la part belle aux associations : Vivre à Lyon n°51 novembre 1982 (Association pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise, A.D.E.R.L.Y.), Vivre à Lyon n°84, décembre 1985 (« La concertation est engagée avec les associations locales ») etc. L'acteur associatif fait donc désormais partie des acteurs du processus de décision locale, notamment en matière d'urbanisme. C'est au moins ce que la façade discursive municipale affiche dans sa publication :

« La municipalité de Lyon lui ont emboîté le pas [de Rhône-Poulenc, ndlr]. La concertation est engagée avec les associations locales » (Vivre à Lyon n°84, décembre 1985).

« [à propos des politiques d'urbanisme] *c'est d'abord, mais ça ne s'inaugure pas, un travail énorme de concertation, souvent au cas par cas, et d'études préalables pointilleuses faites, avant tout, de contacts humains* » (Vivre à Lyon n° 119, février 1989).

---

<sup>492</sup> N°51 septembre 1987.

De la même façon qu'à Vaulx-en-Velin, les associations mémorielles apparaissent à partir du début des années 1990 : *C'est 9 à Lyon* n° 13 mai 1990 (Association l'Âge Libre) etc.

Mais la nouvelle place de la scène civile se manifeste également par l'émergence d'un discours qui lui est propre au sein de publications plus ou moins régulières comme moyen d'institutionnalisation<sup>493</sup>. S'il s'agit d'un référencement très lacunaire, il nous permet néanmoins d'affirmer cette émergence dans son lien avec l'évolution du cadre légal.

Nous l'avons surtout constaté côté lyonnais : une association politique d'opposition municipale, *J'habite Lyon*, se crée en 1982 à partir d'une temporalité politique à la fois nationale (un an après les élections présidentielles de 1981) et locale (un an avant les élections municipales de 1983). Journal électoral porté par un homme politique de droite, Michel Noir (R.P.R.). À l'appui de son action, cette revue - déclinée en plusieurs éditions selon les arrondissements<sup>494</sup> et dont l'édition du 9<sup>e</sup> s'intitule « J'habite. Vaise, La Duchère, St-Rambert » ou « J'habite. 9e arrondissement »<sup>495</sup> - est un moyen, pour le candidat à la mairie de Lyon, de rendre visible localement et régulièrement, un discours alternatif non seulement à la majorité municipale en inscrivant Vaise dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et comme partie de Lyon dans une focale ascendante<sup>496</sup>, mais aussi en discours oppositionnel à la majorité présidentielle P.S.<sup>497</sup> au niveau national.

---

<sup>493</sup> « Une association s'objective et s'institutionnalise à travers un certain nombre de productions tels que le bulletin d'association (bulletin de liaison, feuille thématique, revue d'articles), le livre (une représentation de la ville à travers les cartes postales est un cas fréquent), les conférences, les expositions, les restaurations d'objet ou de monument, les dépliants de présentation, et enfin le "musée" (maison du patrimoine, écomusée) » (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 241).

<sup>494</sup> La Bibliothèque Municipale de Lyon évoque que, dans un premier temps et à partir de juin 1982, 8 titres vont paraître pour les 9 arrondissements de Lyon : J'habite. 1er et 4e arrondissements, J'habite. 2e arrondissement, J'habite. 3e arrondissement, J'habite. 5e arrondissement, J'habite. 6e arrondissement, J'habite. 7e arrondissement, J'habite. 8e arrondissement, J'habite. 9e arrondissement. En 1986, tous ces titres fusionnent pour devenir « J'habite Lyon ». Il semblerait que le journal cesse de paraître en 1989, date à laquelle Michel Noir est élu maire de Lyon (<http://www.guichetdusavoir.org/viewtopic.php?t=74357&classement=recentes>).

<sup>495</sup> Ces deux formes de titre co-existent.

<sup>496</sup> Le n°2 d'octobre 1982 sert à identifier l'association, de laquelle émane la publication, comme une actrice d'intérêt micro-local au sein du local englobant de la commune lyonnaise : « L'Association "J'habite Vaise, la Duchère, St-Rambert" est née de la volonté de quelques personnes décidées à voir renaître la vie dans notre arrondissement, à assurer une défense des intérêts du quartier, bref à se battre pour rassembler toutes celles et tous ceux qui sont convaincus de l'urgente nécessité d'agir pour le renouveau du "village" dans la ville. » (*J'habite Vaise la Duchère St-Rambert* n°2 octobre 1982, « Le mot du président »).

<sup>497</sup> « Depuis un an tout s'est éclairé. Le changement en lequel tant de personnes avaient placé leur espoir ne conduit à une amélioration ni pour le pays, ses finances, ses entreprises, sa place dans le monde ; ni pour chacun, dans son emploi, ses revenus, sa propre sécurité. Le changement des hommes politiques, par lequel beaucoup voulaient exprimer leur lassitude d'un langage, de visages, d'attitudes, n'a pas répondu à l'attente. Impréparés, doctrinaires, prisonniers d'alliés communistes ou cégétistes prêts à l'affrontement social, les nouveaux dirigeants s'enfoncent dans l'échec et le sectarisme. Pour la Majorité actuelle, donc, tout est clair » (Editorial de Michel Noir, *J'habite Vaise La Duchère St-Rambert*, n°1, juin 1982). Puis définit les combats à mener pour l'opposition, dans laquelle il s'inscrit, face à « l'appareil socialo-communiste qui se met en place » (Ibid).

Ainsi, la modification de l'administration de la commune lyonnaise par la loi P.L.M. est un enjeu des municipales, et apparaît rapidement dans les éditoriaux de Michel Noir : « En 1983, le changement sera réel pour ces élections municipales » (n°2, octobre 1982). Le candidat RPR s'oppose de manière virulente et politique à cette loi dans ce même éditorial intitulé « L'affaire. Paris Lyon Marseille », taxée de favoritisme envers les oppositions socialistes des deux grandes capitales de droite que sont Paris et Lyon, et une fonction de maire de ces villes qui s'en trouverait affaiblie (éditorial, n°2 octobre 1982, corpus hors « Rhodiaceta »).

La loi est évoquée de nouveau dans le n°3 de décembre 1982 à partir d'un article didactique qui en explique les tenants et aboutissants. Mais, l'opposition reste de mise avec la mention d'une pétition lancée par Michel Noir, « Lyon n'est plus », et qui pose une question non dénuée de critique : « Accepteriez-vous d'être un maire croupion, un maire soliveau (...) ? Accepteriez-vous que le maire de la 2<sup>e</sup> Ville de France ait moins de pouvoir que le maire d'une petite commune... »

Il s'agit bien entendu d'une opposition à valeur politique pour ce candidat de la droite qui s'oppose frontalement au gouvernement socialiste en place.

Sans évocation directe de la décentralisation, des nouvelles compétences de la commune en matière d'urbanisme, les enjeux urbanistiques du 9<sup>e</sup> arrondissement sont fortement présents dans les contenus du journal associatif, le plan de référence de Vaise voté en 1983 au conseil municipal de Lyon est mentionné, concernant l'habitat, dans le n°8 de février 1985 :

« Le 17 octobre 1983 le plan de référence de Vaise était adopté par le Conseil Municipal de Lyon. Il prévoyait un volet consacré à l'amélioration de l'habitat. Par un vote du 10 décembre 1984, un rapport présenté par Henry Chabert au Conseil municipal confiait à la SERL le soin de mettre en œuvre une OPAH intéressant le cœur historique de Vaise, c'est-à-dire le quartier situé entre la rue Marietton, la rue Sergent-Michel-Berthet, la rue St-Pierre-de-Vaise et le quai Jaÿr ».

Dans ce contexte, nous relevons 5 articles qui abordent la question de l'usine Rhodiaceta - n°2 octobre 1982, n°6 novembre 1983, n°7 décembre 1984 (2 articles), n°9 Mai 1985 – dont un en objet premier de discours (article « Restructuration du site "Rhodia" : pour un avenir dynamique ! », n°7 décembre 1984).

L'usine est, là encore, l'exemple d'une période glorieuse passée – « juste avant le départ de la Rhodiacéta, dont nous avons tous subi le contre-coup » (n°2, octobre 1982) – à retrouver dans le futur – « reconquête économique » (n°7, décembre 1984), « aimerait que Vaise retrouve une image de marque style Rhodia au temps de sa splendeur » (n°9, mai 1985) -. L'espace de l'usine n'est alors qu'un espace matériel et économique futur à investir – « Privilégier l'installation d'industrie de pointe sur le site Rhodia » (n°6 novembre 1983), « restructuration de la Rhodiaceta » (n°7, décembre 1984) – dans une optique de redynamisation du secteur – « insuffler une nouvelle vie au Centre Vaise » (n°6 novembre 1983) –.

L'usine est ainsi rattachée à Vaise ou au 9<sup>e</sup> arrondissement, les problématiques micro-locales de la redynamisation du secteur servent alors un objectif plus englobant et le quartier est une fois de plus perçu comme une partie de Lyon : « morceau de ville », « restructuration de la Rhodiaceta dans le 9<sup>e</sup> arrondissement » (n°7 décembre 1984).

Sur ces 5 articles, nous trouvons 5 photographies réparties dans 3 articles : n°7 décembre 1984 (2 articles), n°9 mars 1985<sup>498</sup>. 4 photographies renvoient à une dimension matérielle et spatiale de la Rhodiaceta (vue aérienne, n°7 décembre 1984) ou du quartier (place, église et esplanade dans le n°9 de mars 1985). Une seule évoque des acteurs politiques, dont Michel Noir, dans le n°7 de décembre 1984.

L'urbanisme est également présent dans la publication du *Comité d'Intérêt Local de Vaise* même si nous ne nous en sommes procurés que deux exemplaires sur la décennie 1980. Le P.O.S. et la Z.A.C. de la Rhodia sont en effet évoqués dans les numéros de Vaise Info du 2<sup>ème</sup> trimestre 1984 et du 4<sup>ème</sup> trimestre 1986, là encore à partir d'une focale micro-locale de quartier :

« Autres sujets toujours d'actualité : le métro dont quelques nouvelles figurent dans ce bulletin, et le site Rhodia pour lequel un groupe d'étudiants-architectes a travaillé avec beaucoup d'intérêt. Leurs résultats, sous forme d'une très belle maquette, expriment des partis-pris très intéressants. Nous pensons les aider à les faire connaître » (Edito du président, Vaise Info, 2<sup>ème</sup> trimestre 1984).

« Regardons Vaise à la loupe et on verra que presque tous les quartiers ont une rénovation prévue ou en cours. La liste est longue : l'OPAH, la grande rue de Vaise, l'impasse Charavay, l'îlot Roquette, l'îlot Corderie, l'îlot Berthet-Tanneurs, l'Oiselière, le quai du Commerce, la pointe de l'îlot Salengro/Saint Cyr, la ZAC de la Rhodia, le Collège de Vaise et les places Saint Pierre, Valmy, Pont Mouton... Plusieurs de ces opérations doivent être réalisées en même temps que le métro qui les jouxte ou les traversent. On ne peut pas rater de telles opportunités pour rénover Vaise dans son bâti très dégradé ! » (Vaise Info, 4<sup>ème</sup> trimestre 1986).

La publication rappelle néanmoins l'inscription du quartier dans la ville de Lyon à partir de la mise en visibilité du plan du P.O.S. de Lyon avec la mention du site R.P.T. dans le n° du 2<sup>ème</sup> trimestre 1984. Mais le numéro du 4<sup>ème</sup> trimestre 1986 rappelle son inscription dans l'espace plus large de la Courly :

« Vaise : plaque tournante pour tout l'Ouest et le Nord-Ouest de l'agglomération lyonnaise ? Oui ! Vaise est le passage obligé des 210 000 habitants de 21 communes de l'Ouest et de 2 arrondissements, soit 20 % de la CO.URLY » (Vaise Info, 4<sup>ème</sup> trimestre 1986).

---

<sup>498</sup> Annexe 3, p. 73-74.

Les années 1990 voient une modification de la perception de l'usine qui devient un objet de mémoire dont la scène civile s'empare : nous le verrons plus bas avec l'exemple de l'association l'Âge Libre dès 1988 (dont l'existence même est liée à la notion de mémoire), et le Comité *d'Intérêt Local* de Vaise en 1996 à propos de la défense d'un bâtiment de la Rhodiaceta menacé de démolition. La focale y est plus micro-locale, puisqu'il s'agit de défendre et maintenir l'identité d'un secteur bien particulier en proie au changement, le 9<sup>e</sup> arrondissement, et ce, sans objectif politique particulier, si ce n'est micro-local.

Mais l'une comme l'autre association évoquent la dimension urbanistique de la problématique Rhodiaceta.

Ainsi lorsque l'Age Libre (créée en 1988, 40 numéros de 1989 à 1994) mentionne la Rhodiaceta, c'est d'abord en tant que site réinvesti et objet d'espoirs micro-locaux futurs à partir de l'exemple du passé (journal *A l'Ecoute* n°1 mai 1989, n°2 juin 1989, n°10 février 1990), ensuite comme objet de mémoire à partir d'une initiative dont nous reparlons plus bas (27 articles entre 1989 et 1993). 22 évoquent l'usine en objet premier de discours ce qui montre son poids micro-local important. La dimension iconique est quant à elle peu présente : 4 illustrations dont deux dessins d'espace (articulant présent et passé<sup>499</sup>), une reprise d'un article du Progrès et donc de la photographie d'une vue aérienne de l'usine accompagnant l'article (*A l'Ecoute* n°13 mai-juin 1990, article « Pour la mémoire du 9<sup>e</sup> » du Progrès du 11/04/1990), et une photographie historique d'un ouvrier de l'usine occupant la Une du numéro démontrant par là l'importance mémorielle de l'usine pour le quartier (« La Rhodiaceta en exposition : une première ! », *A l'Ecoute 2* n°8 automne 1991)<sup>500</sup>.

Les nouveaux dispositifs de gouvernementalité locale sont suggérés dans le n°10 février 1990 via la mention du conseil d'arrondissement et de la Courly, puis dans *A l'Ecoute 2* n°3 de février 1991 avec la mention du C.I.C.A. dans un article hors corpus. De plus, dans ce même numéro, l'article évoquant la Rhodiaceta le fait via la célébration d'une autre association micro-locale (anniversaire), l'Association des Retraités de la Rhodia (article « Dix ans : quel punch ! »)

Ensuite, le *Comité d'Intérêt Local* de Vaise, par l'intermédiaire de sa publication Au Bois de la Claire (qui débute en 1994, 11 numéros sur la période 1994-1996), mêle les dimensions mémorielles et urbanistiques à propos d'un bâtiment menacé de démolition au milieu des

---

<sup>499</sup> Le dessin accompagnant l'article du n°1 du journal *A l'Ecoute* en mai 1989 (« Rhône-Poulenc au quartier Saint Pierre », annexe 3, p. 74) représente un bâtiment moderne, symbole du renouveau du quartier (à partir d'un article évoquant la nouvelle Z.A.C. sur le secteur Rhodiaceta). Celui du n°10 de février 1990 (« Le quartier Saint-Pierre, annexe 3, p. 75) représente des personnages de dos contemplant l'usine (car sur le mur est inscrit « usine textile ») pour un article qui évoque le projet de mémoire de l'association l'Age Libre à propos de la Rhodia.

<sup>500</sup> Annexe 3, p. 76.

années 1990 dans le cadre de la *Zone d'Aménagement Concerté Michel Berthet* (voir infra) : n°6 novembre 1995 (deux articles), n°8 janvier 1996, n°10 Juin 1996, n°11 décembre 1996.

Le discours de la publication associative entretient donc deux focales de discours, urbanistique (future) et mémorielle (passée), à l'évocation de ce bâti :

*« L'actuel bâtiment du 41 rue Michel Berthet où est présentée la maquette est en excellent état. Seul témoin restant de l'ex-usine de la RHODIACETA, son architecture sobre et fonctionnelle, représentative de l'époque de l'entre-deux guerres, permettrait de l'intégrer dans le reste de l'îlot 3A (jaune) », « Par ailleurs, aucune mention n'est faite, sur les plans, de l'existence du dernier bâtiment de la Rhodiaceta à Vaise (41 rue Michel Berthet). Or cette architecture industrielle de l'entre-deux guerres, qui pourrait paraître banale ailleurs, représente un élément typique de mémoire et de patrimoine pour ce quartier qui a vécu pendant un demi-siècle au rythme de la Rhodia. Ce bâtiment est en bon état : je propose donc que les architectes le conservent et l'intègrent à leur construction (îlot 3A) » (Au Bois de la Claire n°6, novembre 1995).*

Ce mélange d'échelles temporelles dans l'évocation du bâti, se retrouve dans le type d'illustrations convoqué dans les articles. Par exemple, les articles du n°6, « Spécial "ZAC Michel Berthet" », de novembre 1995, sont accompagnés de différentes photographies évoquant à la fois la nouvelle Z.A.C. mais également la dimension mémorielle du bâti menacé de démolition dans le cadre de cette restructuration sectorielle : entre photographies historiques ou contemporaines du même bâti et plan d'urbanisme<sup>501</sup>.

L'évocation iconique de l'usine de la période est ainsi uniquement concentrée sur ce numéro (7 illustrations) qui la dénote dans une représentation matérielle : 6 photos dans l'espace urbain dont une évocant une mobilisation sociale, preuve de l'empreinte du social dans la mémoire de l'usine, ainsi qu'un plan de la Z.A.C. donc.

La section suivante met en lien ce nouveau traitement discursif de l'usine, davantage porté sur la mémoire, avec l'évolution du cadre institutionnel et patrimonial (voir infra). Cela va dans le sens de l'émergence d'un tissu associatif à vocation mémorielle comme peut l'être *l'Age Libre* côté Rhodiaceta ou encore l'association Mémoire(S) côté Tase : une association créée en 1994 et qui évoque l'usine Tase, de manière historique, dès le premier numéro de sa publication éponyme en décembre 1996.

Donc, sans forcément trouver des évocations discursives directes à l'évolution de ce cadre légal, nous remarquons l'émergence de cette scène civile dont le rôle dans les débats locaux est discuté plus bas.

---

<sup>501</sup> Annexe 3, p. 76.

### *3.2.2. Une trajectoire matérielle et discursive gouvernée par la temporalité politique : le sort des usines comme adjuvant d'une quête de reconnaissance territoriale*

« (...) au départ ils avaient déjà démoli, ils avaient conservé l'entrée. Il y avait encore quelques bureaux. Et puis rien n'a été conservé parce qu'il n'y a pas eu de volonté politique »

Association l'Age Libre  
Annexe 5, p. 258

Figure active pour demander le changement qui est du ressort du politique, la scène civile « souhaite » « demande », « préconise », « critique » etc. Mais elle ne détient aucun pouvoir décisionnel qui incombe seulement au politique. C'est pourquoi, nous remarquons dans notre analyse que la destinée post-fermeture des usines Tase et Rhodiaceta est fortement dépendante du contexte politique local, de ses acteurs et, surtout, de son calendrier. Les espaces en friche se trouvent sur des territoires aux injonctions politiques différentes. Ainsi, la représentation de ces usines dans les contenus médiatiques est fortement dépendante de ce contexte politique local comme national qui représente une autre variable, déconnectée du contexte institutionnel patrimonial, à la trajectoire des usines : la représentation des usines et leur devenir s'incrivent ainsi dans une temporalité arrimée au calendrier des élections municipales de 1983, 1989 et 1995, ainsi qu'à la nouvelle donne politique nationale (élection de François Mitterrand en 1981).

De plus, le contexte d'injonction au marketing territorial, corrolaire au processus de décentralisation, restructure les politiques (plus grande capacité politique des villes) et les médiations locales. L'impératif de communication territoriale qui en découle se ressent sur les contenus médiatiques des collectivités territoriales (Bertelli, D., Bousquet, F., Smyrniaios, N., 2011, p. 5). Nous constatons alors que le nouveau contexte concurrentiel entre les territoires affecte différemment la « centralité » lyonnaise et la « périphérie » vaudoise et cela se répercute sur la trajectoire matérielle et discursive des usines. En conséquence, et en élargissant à d'autres contenus médiatiques territoriaux de notre corpus, dans la période des années 1980 et des années 1990, nous remarquons une tendance plus forte à l'alignement de discours entre presse locale (Le Progrès) et territoriale (journaux municipaux et d'agglomération).

La vie politique locale est ainsi rythmée par l'agenda électoral qui dicte le sort des usines, dans une appréhension temporelle de l'urgence (renouveau). Cette destinée micro-locale s'inscrit dans ces cadres politiques plus globaux : le récit (médiatique) d'usine prend place dans un récit politique municipal.



C'est ce que nous nous employons à démontrer dans cette partie dans laquelle nous adaptions la terminologie greimassienne à notre objet. En effet, nous nous sommes aperçus, au fil de notre analyse de discours, que le surgissement de questionnements quant au devenir des bâtiments des usines étudiées, sitôt leur fermeture officialisée, s'effectuait à l'aune d'une quête finale qui les dépassait voire même les gouvernait. C'est pourquoi, d'autant plus pour des discours qui s'arriment sur des logiques politiques, la trajectoire de l'usine n'intervient qu'en tant que « quête adjuvante », étape vers une quête finale dont la focale est plus englobante (du micro-local au local). Les échelles de représentations des territoires en sont, bien entendu, affectées : les quêtes adjuvantes micro-locales sont au service de la quête finale locale qui répond donc à des horizons et objectifs d'ordre politique (plan de mandat etc.).

Nous étudions à cet égard comment nous pouvons appliquer ce schéma au récit médiatique étudié.

### 3.2.2.1. La friche Tase entre invisibilité et opportunisme discursif : le récit médiatique calqué sur les impératifs politiques municipaux

Dans la période 1982-1997, à Vaulx-en-Velin, la problématique de l'usine Tase reste un problème municipal micro-localisé dans le sud de la commune. En effet, pendant une longue période, l'usine reste à l'état de friche<sup>502</sup>, un « délaissé » au sens de Philippe Bachimon<sup>503</sup>. Ce statut vacant révèle donc à la fois l'« *expression d'un cycle d'usages finissant et [le] lieu d'incubation d'une nouvelle phase d'usages* » (Bachimon, P., 2013, p. 17), phase qui n'interviendra véritablement qu'à la fin des années 1990.

La commune de Vaulx-en-Velin est ainsi préoccupée par d'autres questions, dans la continuité ce que nous avons déjà décrit dans la période d'immédiate post-fermeture : territoire stigmatisé, (ville « périphérique » de l'est lyonnais ou « banlieue »), et ainsi marginalisé des politiques supra-communales dans un contexte communautaire où l'« agglomération [est] gérée par Lyon pour les autres » (Polère, C., 2013, p. 120), la municipalité cherche non seulement à remédier à ses problèmes internes (difficultés économiques et sociales), mais aussi à redorer une image externe ternie par les problématiques sécuritaires reprises au niveau national. Vaulx-en-Velin est ainsi au cœur de la Politique de la Ville dès 1984 avec les sites de la ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité créée en 1964) et de la Grappinière qui entrent dans la « géographie prioritaire » de ce nouveau champ d'action publique (Foret, C., 2009).

---

<sup>502</sup> « La friche est l'état résultant de l'abandon sans reprise envisagée ou envisageable » (Bachimon, P., p. 44).

<sup>503</sup> « Un délaissé est une portion de territoire qui échappe à une présence effective. Il va se caractériser par peu d'entrants, pas de pleine résidentialité, un entretien très irrégulier. Il est « victime » d'un déficit d'investissement économique et social » (Bachimon, P., 2013, p. 43).

Cette image subie, construite à partir de « modalités de désignation uniformisantes et négatives » (Bensoussan, B., Cordonnier, S., 2011, p. 3) persiste et prend même plus d'ampleur suite aux « émeutes » dans le quartier vaudais du Mas du Taureau en octobre 1990 faisant l'objet d'un emballement médiatique à résonance nationale<sup>504</sup> avec, en creux, une grille de lecture de la question sociale en banlieue qui se déplace : les classes populaires urbaines ne sont plus perçues sous l'angle des problèmes qu'elles rencontrent, mais sous l'angle des problèmes qu'elles posent<sup>505</sup>. Cet événement sera à l'origine des réflexions environnant la Loi d'Orientation pour la Ville (L.O.V.) du 13 juillet 1991<sup>506</sup>. Vaulx-en-Velin devient ainsi, progressivement, le « laboratoire » de la Politique de la Ville<sup>507</sup>. Son attention politique est monopolisée par sa position nationale emblématique d'un « problème des banlieues » qui, selon Julie Sedel, se retraduit dans les médias nationaux :

« Vaulx-en-Velin agit comme une "métonymie des banlieues" [et] entraîne une multiplication *reportages et d'émissions au ton alarmiste* » (Sedel, J., 2009, p. 48).

L'institutionnalisation de la Politique de la Ville<sup>508</sup> se cristallise donc autour de cet exemple vaudais (Tissot, S., 2007) : le projecteur politique et médiatique se fixe sur la ville et de nombreuses rencontres avec des personnalités politiques de premier plan l'illustrent et produisent une jonction symbolique entre local et national<sup>509</sup>. Des reportages télévisés prennent Vaulx-en-Velin comme exemple de « banlieue », Maurice Charrier est même invité de l'émission 7/7 d'Anne Sinclair sur TF1 le 22 octobre 1995 pour y défendre l'image de la « banlieue » largement écornée par les amalgames...

---

<sup>504</sup> La mort d'un jeune, déclencheur des « émeutes », est à ce titre largement tue, sitôt l'événement « consommé » : les médias utilisent ce fait divers comme « révélateur » d'une problématique plus large, celle des banlieues « à problèmes » (Tissot, S., 2015, <http://lmsi.net/Retour-sur-une-emeute>).

<sup>505</sup> Sur le traitement médiatique des « banlieues », voir notamment les travaux de Julie Sedel (Sedel, J., 2009), ou encore ceux de Jean Rivière et Sylvie Tissot (Rivière, J., Tissot, S., 2012).

<sup>506</sup> La « Loi du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville (LOV), (...) [vise] un objectif de mixité sociale et (...) [impose] à toutes les communes d'une agglomération de plus de 200 000 habitants d'avoir au moins 20 % de logements sociaux » (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/politique-ville/chronologie.shtml>).

<sup>507</sup> « 1993 L'Etat, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Vaulx-en-Velin signent le 19 Février un protocole d'accord fixant les modalités de création d'un véritable pôle urbain de centre ville » (Foret, C., 2009, p. 14-15).

<sup>508</sup> Institutionnalisation symbolisée par la nomination d'un ministre d'État chargé de la Politique de la ville (M. Delebarre est le premier titulaire de cette fonction), le 21 décembre 1990 (David, J., 2001).

<sup>509</sup> Le maire de Vaulx-en-Velin, Maurice Charrier, se rend à l'Élysée peu après les incidents du Mas du Taureau pour y rencontrer François Mitterrand et son premier ministre Michel Rocard, Simone Veil (Ministre de la Ville) rend visite à Vaulx-en-Velin au printemps 1994, Jacques Chirac fraîchement élu Président de la République) fait de même fin 1995...

Aussi, paradoxe de cette stigmatisation médiatique dévalorisante<sup>510</sup>, la commune profite de ce moment discursif éphémère<sup>511</sup> où l'attention nationale est portée sur la ville, pour bénéficier d'accompagnements financiers et humains à un « mieux être » économique et social dans une forme d'opportunisme politique avouée<sup>512</sup> :

« Pour les acteurs locaux, passer dans les médias permet d'interpeller les pouvoirs publics afin d'obtenir des moyens matériels locaux et/ou humains (salaires) » (Sedel, J., op. cit., p. 127).

Cet opportunisme est d'autant plus renforcé par une politique locale, désormais plus en phase avec la politique nationale d'un président socialiste de 1981 à 1995 (malgré deux cohabitations).

Ainsi, le territoire de Vaulx-en-Velin, prenant place dans une stigmatisation médiatique plus large de la « banlieue » de l'est lyonnais<sup>513</sup>, subit une construction « mythique », un « passif symbolique » (Berthou, Benoît, in Noyer, J., Raoul, B., Pailliar, I., 2013), une « parole volée »<sup>514</sup> par les médias nationaux qui se traduit dans les médias locaux<sup>515</sup>. Le territoire vaudais devient ainsi une figure exemplaire (dans un sens négatif donc) de ces problématiques sécuritaires et de relégation sociale, y compris au niveau local, comme en témoigne l'éditorial de Michel Noir, maire de Lyon, en 1991, dans la publication municipale lyonnaise :

---

<sup>510</sup> Que nous pourrions assimiler au « retournement du stigmate » goffmanien (Goffman, E., 1975) : la surexposition médiatique de Vaulx-en-Velin n'est plus seulement une souffrance (image négative) mais peut devenir aussi une ressource pour la commune (ressources en termes financier, visibilité etc.).

<sup>511</sup> « (...) les médias omnibus ne s'intéressent aux cités populaires qu'à travers des situations exceptionnelles » (Sedel, J., p. 142).

<sup>512</sup> Dans un entretien réalisé en 2012 dans le cadre d'un travail de mémoire de master 2 portant sur le Plan Espoir Banlieue lancée à Vaulx-en-Velin en janvier 2008 (Valex, M., 2012), le maire de Vaulx-en-Velin revendiquait même cet opportunisme local de situation inhérent au jeu politique, d'autant plus pour des communes, pour la plupart du temps, ignorées ou stigmatisées : « Je n'avais pas un culte du Plan Espoir Banlieue et en même temps, j'étais pas de ceux qui disaient qu'il ne faut pas s'en occuper. Donc voilà c'était rentrer dans le jeu mais rentrer dans le jeu avec un esprit revendicatif. Je crois beaucoup à la dialectique (rires) ».

<sup>513</sup> « Le Monde titre ainsi le 23 mars 1986 "L'agglomération lyonnaise est malade de ses banlieues". Qui dit banlieue ne parle donc pas forcément d'espace géographique. Les mots sont porteurs de domaines de mémoire et dans le mot « banlieue » résonnent, dans une perspective dialogique, les discours passés et présents (futurs aussi), s'y reflète aussi un faisceau d'images, souvent anxieuses » (Auboussier, J., Garcin-Marrou, I., 2011, p. 4).

<sup>514</sup> « Le mythe devient un système sémiologique second destiné non à voiler la réalité, mais à la transformer. C'est une « parole volée » qui veut faire passer du culturel, de l'idéologique pour du naturel. (...) Le mythe, ce n'est plus ici une vieille histoire, c'est notre vie quotidienne telle qu'elle est rapportée par les médias » (Lits, M., 2008, p. 19).

<sup>515</sup> Même si les médias locaux semblent moins néfastes pour l'image de Vaulx-en-Velin : « Les médias ont rendu les gamins de ce temps héros de western, comme je l'ai vu à Vaulx-en-Velin dix ans plus tard, où me conviait régulièrement son maire, exceptionnel, M. Charrier. Le match entre les banlieues se passait à la télé, et personne n'y pouvait rien. Le spectacle était "vendeur". (...) Je peux seulement sur ce point témoigner de l'effort des médias locaux pour calmer le jeu, effort inutile en face des médias nationaux qui, eux, poussaient au crime. » (Tétu, J.-F., 2009).

« La presse locale et la presse régionale, je dirais, je me souviens, même le Progrès, TLM avec Calvi et tout ça, avaient un regard sur Vaulx-en-Velin qui n'étaient pas négatifs quand même. Ils relaient les événements mais, non... Par contre, la presse nationale, et plus particulièrement la presse télévisée, il a fallu la cadrer hein » (Ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, et habitant la ville depuis 1974, annexe 5, p. 224).

« *L'égoïsme conduit à l'explosion* ; et on pourrait craindre une explosion **type Vaulx-en-Velin**, non pas tous les trois ans mais dix fois par an » (*C'est 9 à Lyon* n°22, mars-avril 1991).

Nous remarquons ainsi une focale politico-discursive locale dirigée vers le centre et le nord (quartier du Mas du Taureau et de la ZUP) de la commune qui semble se désintéresser de son quartier sud (La Côte). La représentation médiatique local de l'usine Tase est alors fortement invisibilisée par ce recentrement, qui s'accroît après les incidents de 1990, ainsi que par l'image négative persistante de Vaulx-en-Velin qui s'actualise, évidemment, sur un certain nombre de réalités objectives nécessitant des mesures d'urgence dictées par le calendrier politique (difficultés économiques et sociales de la commune). Monopolisant le spectre médiaco-politique national, ces problématiques s'inscrivent, par effet ricochet, dans des perspectives locales.

De la citadelle assiégée à la citadelle intégrée, le journal municipal vaudais au coeur de la *quête de l'institution communale : L'exemplarité de la Tase comme symbole passé d'un souhait politique futur*

Plus globalement, Vaulx-en-Velin est peu présent dans les médias locaux sur cette période, c'est du moins ce que l'institution communale condamne régulièrement dans sa publication, d'autant plus dans une posture de « citadelle assiégée » qui prévaut avant l'arrivée de Maurice Charrier à la mairie en 1985. Dans un encart du n°26 de Vaulx-en-Velin ma Ville en octobre 1982 intitulé « La COURLY nous « boycotte », FR3 nous boude. Les vaudais ne doivent pourtant rien à personne ! », la publication proteste contre le boycott de la CO.UR.LY. et de l'indifférence médiatique la chaîne FR3 à propos de l'inauguration d'un lycée à Vaulx, en se plaignant plus largement d'un « ostracisme qui frappe la 4<sup>e</sup> ville du Rhône et la 10<sup>e</sup> de la région Rhône-Alpes. *A quand la démocratisation des organes d'information audio-visuelle ?* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°26, octobre 1982). De même, quelques mois auparavant, la publication vaudaise est critique envers les grands médias. Elle leur reproche en effet de ne montrer systématiquement que les problèmes et les aspects négatifs de la commune, sans jamais évoquer les initiatives positives, ce qui confirme par là son statut ultérieur de parangon de la problématique « banlieue » et, plus loin, de la Politique de la Ville :

« *Le moins que l'on puisse dire est que l'on en parle peu et que les mass-media le gardent sous silence. Pourtant s'il est un domaine où des avancées considérables ont été et sont en voie d'être accomplies depuis le 10 mai 1981, c'est bien celui de la formation professionnelle* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°24, juillet 1982).

Enfin, en janvier 1986, elle se plaint d'un relai de fausses informations, notamment de la part du Progrès, à propos de la passation de pouvoir entre Jean Capiévic et Maurice Charrier à la

tête de la commune, dans un encadré intitulé « Le mépris de l'information » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°70, janvier 1986).

Cette stigmatisation persistante est régulièrement condamnée dans le discours municipal qui s'affiche, comme seul contre-discours, et établit donc la commune en figure « victimaire » face à des « ennemis » exogènes (médias de masse). Même si la posture de citadelle assiégée s'adoucit avec le temps, le combat contre l'image d'une ville de « banlieue » reste prégnant, et prend davantage d'ampleur après les incidents du Mas du Taureau en octobre 1990 : l'article « Vaulx dans le miroir des médias » dans le Vaulx Magazine n°36 de mars 1994, évoque ainsi un débat organisé le 8/02/1994 au centre culturel communal Charlie Chaplin sur le rapport des habitants et de leur ville avec les médias avec, comme problématique principale, cette stigmatisation persistante : « On colle vite une étiquette, mais pour la décoller cela prend du temps » (Vaulx Magazine n°36 mars 1994).

Par conséquent, dans ce contexte territorial difficile (réel comme symbolique), le devenir de l'usine Tase, malgré un quartier du sud de la ville en décrépitude suite à la fermeture de cette dernière, n'est pas la priorité des questionnements politiques.

Néanmoins, dans un premier temps, elle est fortement convoquée dans le récit municipal (26 articles en 1982, 29 en 1983<sup>516</sup>), en tant qu'argument servant le discours politique municipal revendicatif, comme nous l'avons analysé dans la période précédente, mais ici dans la perspective proche des élections municipales de 1983.

En effet, l'usine prend d'abord place dans l'argumentaire budgétaire politique pour justifier les difficultés économiques de la commune, là encore dans une fonction de déculpabilisation de la figure héroïque municipale (notamment celle, rassurante, du maire), dont l'action, présentée comme incessante et courageuse (interpellation des pouvoirs publics, de la CO.URLY., de la direction de RPT, réalisations urbaines etc.), est toujours mise en valeur dans le discours (monstration et modalisation positive de son action), de façon directe (souvent au sein de l'éditorial du maire, au discours direct), intégrative (le « nous » de l'institution municipale est parfois employé en sujet de son action positive pour le territoire) et itérative (la même formulation revient souvent ce qui donne un effet de « matraquage » de cette glorification municipale) :

« (...) de la Direction des Collectivités Locales au Ministère de l'Intérieur **où je me suis rendu pour demander une subvention particulière de fonctionnement, suite (entre autres) à la disparition de RPT.** La seule perte de

---

<sup>516</sup> Annexe 1, graphique 2, p. 4.

**la taxe professionnelle de RPT entraîne une insuffisance** de recettes de 2,75 millions » (Éditorial du maire Jean Capiévic, Vaulx-en-Velin ma Ville n°18, février 1982).

« *D'autre part, je suis intervenu quatre mois durant pour obtenir de l'Etat une compensation à la perte de la taxe professionnelle de RPT, soit plus de 3 millions.* Nous en avons obtenu le tiers, sans que le gouvernement – contrairement au pouvoir giscardien dans le passé – *exerce d'ingérence dans les affaires communales. C'est un point positif* » (Éditorial du maire Jean Capiévic, Vaulx-en-Velin ma Ville, n°21 mai 1982).

« *Cette année de nombreuses interventions de Jean Capiévic ont permis d'obtenir une subvention exceptionnelle de 200 millions de d'anciens francs du Conseil Général pour les équipements de la ville et une aide de l'Etat de 100 millions d'anciens francs pour compenser la perte de RPT. (...) Nous avons obtenu auprès du nouveau gouvernement 100 millions d'anciens francs pour compenser la perte de RPT* » (Vaulx-en-Velin ma Ville, n°26, octobre 1982).

Ainsi, les réalisations municipales, fruit de l'effort de l'institution communale, sont rendues visibles et valorisées dans la publication à partir d'un lexique guerrier évoquant des combats contre la direction de Rhône-Poulenc-Textiles, là encore dans une forme itérative (souvent les mêmes syntagmes qui reviennent) :

« Avec le Centre de Santé Fernand-Lamaze Sud, inauguré le 11 juin, la municipalité s'est dotée d'un nouvel équipement de Santé. Il doit répondre **aux besoins considérables de la population du Sud de la commune surtout depuis le départ de l'usine RPT.** Cette réalisation est l'aboutissement du travail **de l'équipe municipale qui s'est dépensée sans compter pour qu'elle voit le jour.** Elle est également **le résultat des luttes qui ont été menées pour que la direction de RPT rétrocède à la commune les locaux et les équipements qui sont ceux du nouveau centre de Santé** » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°24, juillet 1982).

« Avec l'ouverture du centre Lamaze Sud le 11 juin 1982, la municipalité a prolongé l'œuvre entreprise au nord. Ce nouvel équipement est **le résultat des luttes menées pour que la direction de RPT rétrocède à la commune pour un franc symbolique les locaux et équipements qui sont aujourd'hui ceux du nouveau centre de santé** »

« *Après la fermeture de l'usine Rhône-Poulenc, la municipalité a obtenu que la Courly prenne en charge l'entretien de 4 voies principales* rétrocédées par R.P.T. sous réserve de la mise en conformité des réseaux » (Vaulx-en-Velin ma Ville, décembre 1982) etc...

L'actant opposant (ou figure du coupable) reste donc composé des acteurs ayant prononcé la décision de fermeture de l'usine que sont le groupe Rhône-Poulenc<sup>517</sup>, le pouvoir politique d'avant 1981 (gouvernement de droite, Giscard), l'opposition municipale (« la droite vaudaise ») et le Conseil National du Patronat Français (CNPFF). De nombreux rappels de ces « coupables » à une situation communale difficile servent, encore une fois, à dédouaner l'institution municipale dans le cadre de son ambition de réélection lors des municipales de 1983, et dans un lexique accusateur. En témoigne le bilan de mandat du mois décembre 1982

---

<sup>517</sup> Dans ce cadre, Rhône-Poulenc fait même office de figure de contre-exemplarité dans un article sur une halte garderie du quartier, preuve de sa main mise passée sur le secteur, et de l'amertume municipale quant à son « abandon » à partir d'une critique ironique du modèle paternaliste de l'usine : « De fait, il faudrait une halte-garderie en plusieurs points... Une chose à laquelle RPT dans son infinie bonté pour ses travailleurs n'avait pas songé ! » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°27, novembre 1982).

(mais aussi dans des numéros précédents) où 8 articles évoquent l'usine Tase en rappelant notamment - dans la fonction rétrospective que génèrent le bilan et sa valorisation iconique - les luttes sociales autour du maintien de l'usine et que la municipalité soutient (il s'agit de légendes de photographies mettant en valeur les manifestations et ses porte-paroles municipaux et syndicaux) :

« **Pour le maintien de R.P.T.** seule entreprise française à produire du fil synthétique industriel, 2 000 personnes manifestent le 28 mars 79 dans le sud de la commune. **Le Maire appelle solennellement la population à participer à cette action pour empêcher la casse du textile en France et la mort d'un quartier** », « **Exposition contre la décision de la direction de RPT qui contribue à l'abandon de l'indépendance nationale, au gâchis humain, technique, technologique, économique... sur l'autel du profit !** »

« **Jean Capiévic aux côtés des travailleurs de R.P.T.** C'est le licenciement des 600 travailleurs restants, alors que l'usine en a compté 1300 dans le passé. C'est le dépérissement du quartier de la Côte et la lutte pour l'éviter qui s'annonce... »

« (...) malgré les pertes de ressources communales du fait de la disparition d'entreprises tel R.P.T. (...) »

« **Pouvoir giscardien et CNPF organisent la casse de nos usines.** La fermeture de RPT prive la commune des ressources de la taxe professionnelle, soit 300 millions. La 1ère cheminée de RPT tombe le 17 décembre 1979 ».

« **La droite vaudaise – RPR et UDF rassemblés – a le toupet de se présenter comme le défenseur de l'emploi. Aussi de la liberté, au sujet de laquelle nous n'avons de sa part surtout aucune leçon à recevoir. Quant à l'emploi, elle feint d'oublier que c'est elle et ses amis qui ont liquidé Rhône-Poulenc-Textile** » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°bilan de mandat municipal 1977-1983, décembre 1982).

C'est également le cas dans le programme municipal 1983-1989 de la majorité en place, intégré à la publication vaudaise en janvier 1983 puis dans d'autres numéros postérieurs :

« **Vaulx-en-Velin a subi et continue encore de subir les conséquences de la politique de Giscard qui étranglait financièrement les communes au profit des gros capitalistes et qui, par l'abandon de notre industrie nationale a causé la fermeture de l'usine RPT, privant notre commune de plusieurs centaines de millions d'anciens francs de recettes par an** » (Programme municipal 1983-1989 de la majorité communiste intégré au Vaulx-en-Velin ma Ville n°28, janvier 1983).

N°30 mars 1983 : « **La fermeture de R.P.T.** – orchestrée par les précédents pouvoirs de droite et le C.N.P.F. » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°30, mars 1983).

« **Mais qui est responsable de la fermeture de RPT et d'autres entreprises locales ? Si ce n'est le CNPF et leurs amis RPR et UDF** » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°31, mars 1983).

Ces rappels persistants se poursuivent même après l'élection dans le registre du regret et de l'amertume vis-à-vis de décisions politiques et économiques (indépendantes de la volonté municipale) passées (dont la fermeture de l'usine) handicapant la commune (toujours dans une optique d'auto-déculpabilisation de la part de la mairie), et ce jusqu'en 1985, preuve nouvelle que la fermeture a marqué durablement la commune (traumatisme).

L'usine RPT reste ainsi l'exemple micro-local d'une critique politique nationale (gouvernement national avant 1981), et ce, dans une logique électoraliste : la mairie n'est pas « coupable » de

la fermeture de l'usine, mais au contraire « héroïque » dans ses tentatives pour l'empêcher et ses perspectives futures pour remédier à la crise locale provoquée par le gouvernement<sup>518</sup>, notamment dans la ré-affectation des sites laissés vacants par Rhône-Poulenc. La présence constante de l'usine dans les éditos du maire entre 1982 et 1983 montre la dimension très politique du problème de la fermeture en contexte électoral. L'évocation de l'usine a donc une dimension revendicatrice et cristallise un conflit politique.

La publication, dans sa propagande électoraliste, met alors en avant l'action municipale déjà réalisée (notamment par sa valorisation iconique), ainsi que celle à réaliser dans son futur mandat, toujours dans un lexique de l'effort :

Légende de photographie : « *L'implantation d'une usine textile à Vaulx-en-Velin avec la création de 700 emplois : une exigence que le Maire fait entendre au Conseil général et régional dans le cadre de la nationalisation de Rhône-Poulenc* ».

« **Un effort particulier** est porté sur l'industrialisation de la **zone délaissée par RPT**. Déjà huit entreprises, représentant quelques 450 emplois, s'y sont nouvellement implantées, (...). Trois autres sont en cours d'installation (...). **Les élus interviennent aujourd'hui pour l'implantation à Vaulx-en-Velin d'une usine de textile** – qui comporterait 700 emplois – dans le cadre de la nationalisation du groupe et de la nécessaire reconquête du marché (...) ».

Légende de photographie : « Une des entreprises nouvellement installées sur le site de R.P.T. » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°bilan de mandat municipal 1977-1983, décembre 1982, annexe 5, p. 68-69).

La focale municipale sur le passé de l'usine structure un souhait futur : celui de retrouver la période glorieuse dont l'usine est un des plus éminents exemples. La figure d'exemplarité économique et sociale de l'usine RPT sert donc à montrer un horizon politique, dans un discours à visée performative :

« Dans tous les cas la municipalité a besoin de la population, pour poursuivre sa gestion sociale et humaine. Hier *pour faire pression sur la droite et obtenir une baisse de l'augmentation des impôts locaux et sortir de la commission spéciale, aujourd'hui pour favoriser l'emploi sur la commune par l'implantation de nouvelles entreprises comme RPT, la promotion de contrats de solidarité et le développement des dispositifs en faveur de la formation professionnelle par exemple* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°27, novembre 1982).

De plus, l'histoire de l'usine est exemplaire et structure l'identité locale revendiquée par la municipalité, toujours dans ce cadre d'urgence politique électorale. Le retour dans le passé se fait par exemple dans la rubrique « Hommages », sixième point du quatrième volet du bilan de mandat 1977-1983 intitulé « Au cœur de la démocratie » (numéro de décembre 1982). En effet,

---

<sup>518</sup> Le gouvernement Giscard est souvent érigé en seul responsable des difficultés économiques et sociales de Vaulx-en-Velin : « *Car notre ville que nous aimons souffre d'un déséquilibre structurel, dont l'ancien pouvoir de la droite est le seul responsable* » (vœux du maire, Vaulx-en-Velin ma Ville n°bilan de mandat, décembre 1982).



l'évocation historique de l'usine, dans le cadre événementialisé d'une exposition déclenchant un retour dans le passé (et, par là, la structuration de l'identité vaudaise), l'inscrit au sein des autres histoires structurant le récit du passé vaudais clôturé par l'emploi d'une forme narrative non-embayée (emploi de l'imparfait, mention de dates qui maintiennent l'exposition passée dans une événementialité marquante [octobre 1979] ou qui fixent le début de l'intrigue « racontée », celle de l'usine Tase [1929]) :

« Octobre 79 : exposition du 50<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité d'union populaire pour une gestion sociale, humaine et démocratique. (...) 1929... c'était aussi l'installation dans notre ville des textiles artificiels du Sud-Est (RPT) et la naissance du "quartier de la Soie" », « Cette exposition visitée par des milliers de personnes célèbre – au long de dizaines et dizaines années de labeur – tous ceux, maires, élus, Vaudaises et Vaudais, qui ont transformé Vaulx-en-Velin pour en faire la ville que nous connaissons aujourd'hui » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°bilan de mandat municipal 1977-1983, décembre 1982).

Ainsi le récit municipal vaudais fait correspondre le début de l'histoire de l'usine au début de l'histoire du quartier : d'où son importance identitaire fondatrice. Cette histoire de l'usine relève bien d'une volonté de mémoire puisque sa mention se place dans le cadre d'un rappel (servant l'auto-célébration à visée électorale) d'une exposition municipale (photographies à l'appui) organisée en octobre 1979 célébrant un anniversaire d'ordre politique (50 ans que le Parti Communiste est à la tête de la commune). Ainsi, cet « hommage » nostalgique correspond bien à une forme de reconnaissance du passé de l'histoire de l'usine institutionnalisée dans le cadre d'une exposition. Le double socle identitaire de cet événement attise le souvenir en affermissant une part de l'identité territoriale vaudaise<sup>519</sup> et en servant, plus loin, le propos politique de la municipalité (identité politique : identité ouvrière de l'usine, en lien avec l'obédience communiste de la mairie).

Cette histoire rejaillit également de manière exemplaire dans d'autres récits et histoires vaudaises. Par exemple, en juillet 1983, dans le récit d'un voyage scolaire dans le sud de classes primaires vaudaises et dont la référence territoriale de l'usine vaudaise est le point d'ancrage à l'appréhension d'autres histoires :

« Plus proche de nous dans le temps, le moulin d'Alphonse Daudet offre ses ailes protectrices au réconfort d'un pique-nique. Rizières ou marais salants, usine de des salins **dont l'histoire rappelle étrangement celle de RPT, tout a été passé au crible (...)** » (article « Quand j'étais en classe au bord de la mer... », Vaulx-en-Velin ma Ville n°36, juillet 1983).

---

<sup>519</sup> L'emploi de l'adverbe de quantité « aussi » une identité vaudaise multiple dont l'histoire de l'usine n'est qu'une « part ».

Autre réminiscence du passé dans la publication, le n°51 du 24 août 1984 où la mémoire de l'usine apparaît là encore de manière médiatée comme simple élément au sein d'un récit mémoriel qui le dépasse et plus important pour le journal (remontée en Une) : celui du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération (rubrique « Ma ville », surtitre « 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération », titre « Les hommes libres »). Dans ce cadre, l'évocation de l'usine est anecdotique et annexe au propos principal de l'article, elle sert un récit identitaire plus large : « Gignoux à Décines, des installations de pompage à l'usine TASE... » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°51, 24 août 1984). C'est d'ailleurs la première fois que l'usine est nommée « Tase », preuve de sa décontextualisation avec le passé récent de son activité (liée à son appartenance au groupe Rhône-Poulenc) et de son basculement vers un registre mémoriel (la « rupture patrimoniale » au sens de Rautenberg<sup>520</sup>).

De même, un article du n°69 du 15 novembre 1985, à propos du décès d'un ancien maire (là encore, communiste) de Vénissieux de 1962 à 1985, lui dresse un portrait laudatif qui fait apparaître un lien filiatif avec l'usine :

*« Alors qu'il n'avait pas six ans, son père et sa mère avaient été licenciés, à la suite d'une grève aux usines Gillet (RPT) à Vaulx-en-Velin et la famille expulsée du logement des cités TASE qui étaient propriété de l'entreprise »* (article « Marcel Houel n'est plus », Vaulx-en-Velin ma Ville n°69, 15 novembre 1985).

Ensuite, dans le n°79 du 20 février 1987, un portrait-hommage d'un acteur du quartier sud de Vaulx-en-Velin et figure du mouvement sportif vaudais, (« Hommage à Germain Colin »), utilise, à la marge, son lien direct et difficile avec l'usine (« Outre sa vie de labeur à l'usine RPT ») pour valoriser son action pour la ville dans un registre de discours, là encore, épideictique (« ce solide gaillard a voué sa vie au mouvement sportif vaudais »).

Pour le journal vaudais, dans les années 1980, il n'y a donc pas de véritable autonomie mémorielle attachée au souvenir de l'usine : elle s'inscrit dans d'autres histoires, dans d'autres récits mémoriels plus englobants.

Cette dimension métonymique de la mémoire de l'usine, dans le sens où son évocation se place au sein d'un récit historique ou individuel qui la dépasse, se poursuit dans les années 1990.

Par exemple, en décembre 1993, l'évocation de l'usine prend, une nouvelle fois, place dans le récit de la Seconde Guerre Mondiale et de la Résistance. Sa désignation est ainsi en lien avec le temps révolu que le récit convoque (« CTA » fait référence à l'appellation de l'époque, le Comptoir des Textiles Artificiels) :

---

<sup>520</sup> « Nous pensons que l'étape initiale dans tout travail de mémoire consiste à mettre ces situations conflictuelles et douloureuses à distance. Il doit se produire un phénomène de rupture, un deuil qui transformera une mémoire "chaude" en une mémoire "froide", une mémoire "littérale" en une mémoire "exemplaire" comme Todorov l'appelle de ses vœux » (Rautenberg, M., 2003, p. 152).

« Ils étaient salariés aux CTA. Ils étaient combattants ou résistants pendant la seconde guerre mondiale. Ils sont quatorze, morts au nom de la liberté. (...) Le temps avait quelque peu effacé le souvenir. Il était temps de lui redonner vie et de le remettre en valeur. Le 23 octobre, la municipalité et les associations d'anciens combattants rendaient hommage à « ses morts pour la France » en scellant la plaque rénovée à l'angle de l'Allée du Stade et de l'avenue Bataillon-Carmagnole-Liberté, face aux anciens bâtiments de l'usine » (encadré « Aux combattants et résistants des CTA », Vaulx Magazine n°33, décembre 1993).

Ou encore cet article de 1994 sur l'histoire de la rivière de la Rize (affluent du Rhône traversant l'Est lyonnais dont vaulx-en-Velin), où l'usine apparaît, de manière là aussi anecdotique, à partir d'une histoire individuelle<sup>521</sup> :

« Sa grand-mère à l'accent slave, immigrée à Vaulx-en-Velin au temps de l'embauche des CTA » (Vaulx Magazine n°37 avril 1994).

D'autres portraits médiatiques à l'événementialité diverse (anniversaires de noces, décès etc.), qui deviennent réguliers avec le temps, contribuent à figer une forme de résurgence du récit de l'usine par l'histoire et la mémoire individuelle : articles « Rue de l'espérance : une marche à pas lents » (différents portraits d'anciens du quartier dans le n°43 de Vaulx Magazine, en novembre 1994), « Marinette Angely est décédée » (Vaulx Magazine n°45 janvier 1995), « Noces d'or des époux bline » (Vaulx Magazine n°59, mai 1996).

Enfin, le souvenir de l'usine est visible dans quelques articles autonomes tournés vers le passé (instants discursifs), qui ne contribuent pas, eux non plus, à une intrigue contemporaine. Par exemple, un jeu-concours photographique au nom évocateur « Avec le temps » qui consiste pour le lecteur à deviner ce que représente une photographie d'un élément du territoire vaudais : « Cette maison servait de foyer aux jeunes filles, d'origine souvent étrangères, qui travaillaient à l'usine de textiles Gillet (RPT). Elle a servi aussi à l'armée » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°60 22 février 1985).

Cependant, la charge symbolique contenu dans le souvenir de l'usine constitue bien une part importante de l'identité revendiquée par le journal communal : cette mémoire imprègne nombreuses thématiques locales (preuve de son influence locale importante), repérables par la diversité des rubriques, et est souvent au service du discours politique municipal. En effet, l'identité ouvrière de l'usine se fonde régulièrement dans l'identité communiste de la mairie : identité territoriale et politique se nourrissent alors mutuellement.

---

<sup>521</sup> Nous la trouvons également un article sur les jardins en 1994 :

« Dans le sillage de l'Eglise, de grandes entreprises telles que Berliet ou Rhône-Poulenc vont fournir, elles-aussi des terrains à leurs ouvriers » (article « Dans le secret des jardins », rubrique « Fruits et légumes », Vaulx Magazine n°41, septembre 1994).

Ensuite, un autre article du n°81 du 7 mai 1987 évoque l'usine de manière plus centrale, quoique médiatée par son quartier d'habitation (article « La Soie : Le tonus du cocon familial »). Plus focalisée au niveau micro-local (quartier du Sud évoqué en « coin sud de la commune »), l'apparition de l'usine est partie prenante de la mémoire du quartier pour rappeler sa singularité territoriale, voire son isolement, par l'intermédiaire du témoignage des habitants :

*« S'il est un quartier auquel sa population est attachée, c'est bien celui de la Soie, où l'on sent vivace la mémoire collective autour de l'usine disparue RPT. (...) La mémoire est ancrée du plus jeune au plus ancien et fonde l'enracinement de tous ces gens dans ce coin sud de la commune. Il en découle de [illisible] liens d'amitié que tout en étant Vaudais "on se sent à part" (...) Pourtant peut-on parler aujourd'hui d'un quartier laissé de côté ou replié sur lui-même ? Nous avons voulu découvrir au hasard des rencontres ce qu'en pensent réellement les habitants, restés attachés à leurs petites ou grandes cités Tase. (...) on se sent au bout de la commune. Mais on n'est pas oublié pour tout » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°81, 7 mai 1987).*

Cependant, cet aspect mémoriel est trompeur car directement lié au passé récent et traumatisant de la fermeture (« drame social », « zone industrielle délaissée par RPT », « l'usine partie, ça fait un vide » etc.). Ainsi, bien que les bâtiments demeurent, l'usine est invisible au niveau du souvenir et du patrimoine pour ce quartier, car uniquement considérée en termes d'emplois et de dynamisme local. Le rappel historique de son activité sert donc ici à poser les attentes économiques et sociales d'un redynamisme futur porté par la politique municipale : mise en avant des atouts du quartier, des projets futurs (notamment le magasin d'usines) etc. La remontée en Une de cette évocation (« De tous les quartiers, c'est la Soie qu'elle préfère ! ») montre le registre communicationnel dans lequel se place ce discours politique : la réhabilitation symbolique du quartier pour permettre sa réhabilitation matérielle (attraction d'investisseurs et communication électorale). Nous ne pouvons donc considérer cet article du point mémoriel (ou, du moins, la référence mémorielle à l'usine relève encore de la « mémoire chaude » plutôt que de la « mémoire froide »).

C'est pourquoi les questionnements municipaux sur le devenir de la friche de l'usine sont rapidement invisibilisés par ceux relatifs au devenir du quartier, mais dont fait partie la friche, dans la publication vaudaise. La problématique géographique s'ajoute à celle de la matérialité de l'usine en jachère : le quartier du sud est souvent considéré localement par la population comme « délaissé » suite à la fermeture de la Tase, ce que le discours municipal cherche à réfuter selon plusieurs stratégies discursives à visée électoraliste dans son propre discours médiatique.

La première, que nous avons déjà repérée à de nombreuses reprises, consiste à déculpabiliser l'institution municipale en établissant la direction de Rhône-Poulenc comme coupable (parmi d'autres) d'un abandon filiatif du quartier qu'elle a fait naître :

« (...) **un quartier abandonné par RPT** » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°20, avril 1982).

« Avec le Centre de Santé Fernand-Lamaze Sud, (...), *la municipalité s'est dotée d'un nouvel équipement de Santé. Il doit répondre aux besoins considérables de la population du Sud de la commune surtout depuis le départ de l'usine RPT* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°24, juillet 1982).

« **Un effort particulier est porté sur l'industrialisation de la zone délaissée par RPT** » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°28, bilan de mandat municipal 1977-1983, décembre 1982).

La seconde stratégie, parfois incluse dans la première, met en visibilité discursive les réalisations de l'actant héroïque municipal pour prouver que la mairie se soucie du « sud » de la ville. L'article « la Côte serait-elle délaissée ? » du même numéro pose ainsi directement la question<sup>522</sup> pour mieux la contrer et la réfuter :

« À la Côte les préoccupations sont tout autre puisque certaines personnes de cette partie de la commune, **du fait de la longue main-mise de RPT, puis de sa disparition ont le sentiment d'être délaissées. Les élus ont une fois de plus rappelé que le Sud n'a jamais été négligé par la municipalité mais que jusqu'à présent peu pouvait être fait car RPT régnait en maître. (...) Autre preuve : la rétrocession arrachée à RPT d'un certain nombre de terrains et de locaux pour les aménager au mieux des intérêts de la population du Sud. C'est le cas avec l'ouverture de la maison de quartier et prochainement d'un centre de soins, antenne du centre Lamaze. A l'initiative de la municipalité, la population a été consultée déjà par 2 fois pour l'avenir des grandes cités vendues par RPT à une société privée** » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°20, avril 1982).

« Dans le quartier du Sud, **nous faisons en sorte de redresser la situation plus difficile créée par le départ de RPT** » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°33, mai 1983).

Ces justifications politiques se poursuivent dans la publication vaudaise dans les années suivantes, preuve que le sud reste un secteur « à part » de la géographie urbaine de Vaulx-en-Velin. Cela nous a été confirmé par ailleurs les entretiens semi-directifs contemporains.

Ainsi, si la matérialité de l'usine était exempte dans les récits évoquant un retour historique dans le passé et structurant l'identité vaudaise contemporaine, ainsi que dans ceux servant l'argumentaire d'auto-déculpabilisation de la figure municipale à la crise économique et sociale de la commune, elle devient un moyen de « preuve » d'une attention politique municipal au quartier sud de la ville dans les articles évoquant le passé récent, le présent et le futur. En effet, par exemple, à la fermeture de l'usine, plusieurs bâtiments annexes de l'usine sont rétrocédés à la ville pour 1 franc symbolique par la direction de RPT et dont la municipalité profite pour

---

<sup>522</sup> La sensation des habitants du sud d'être « à part » que nous avons perçu dans les entretiens semi-directifs génère souvent une tension discursive entre la valorisation du quartier liée à son autonomie identitaire (revendication) et sa dépréciation liée à son isolement (doléance).

réaliser de nouveaux équipements. Elle s'auto-valorise alors à ce sujet, en décembre 1982, toujours dans le cadre de sa réélection (municipales de 1983) :

« Au Sud les associations disposent du foyer Edouard-Herriot, et enfin, les *ex-locaux du Comité d'Entreprise de RPT* deviendront la maison de quartier du sud. (...) *Les jeunes du Sud pourront bientôt bénéficier des anciens locaux « bains-douches » de RPT qui sont en cours d'aménagement afin d'être transformés en salle de répétitions pour les orchestres.* »

Encadré : « Prochainement, des salles aménagées – dans les ex-bains douches de R.P.T. – seront à la disposition des jeunes du quartier de la Côte. A celles-ci il faut ajouter les salles dont peuvent profiter les associations dans les divers équipements de quartier réalisés depuis 1977 par la municipalité tels les centres sociaux »

« Le maire rappela les efforts de la municipalité en direction des jeunes notamment : (...) *l'inauguration prochaine des locaux antérieurement occupés par les bains-douches de R.P.T.* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°28, bilan de mandat municipal 1977-1983, décembre 1982).

Un autre article d'avril 1982 évoque un « aménagement de la maison de quartier de la Côte (**ex-Centre culturel de RPT**) et plus tard de l'établissement des bains douches à définir avec les habitants » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°20, avril 1982). Ce bâtiment est ainsi régulièrement évoqué dans sa relation avec l'ancienne usine, mais qui montre néanmoins une clôture avec le passé et l'inscrit dans son épaisseur historique (préfixe « ex- » ou adjectif « ancien ») :

« Le 15 mai, passant près de la salle Victor-Jara, de l'**ex-centre culturel RPT** ou encore du collège Les Noirettes, vous auriez pu entendre des refrains du bon vieux temps » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°22, juin 1982).

« Situé avenue du bataillon Carmagnole-Liberté (**ex-centre médico-social de l'usine RPT**) (...) » (encadré « Centre de santé dans le quartier de la Soie », Vaulx-en-Velin ma Ville n°25, septembre 1982).

« Samedi 1er décembre se déroulait à l'**ancien local des bain-douche de l'usine RPT à la Côte, l'inauguration du nouveau siège de l'UB Vaulx en compagnie du maire** (...) » (Vaulx-en-Velin ma Ville, n°57, 21 décembre 1984).

« Vaulx-en-Velin est désormais dotée d'une **superbe salle** de danse au sud de la commune, dans l'**ancien foyer RPT**, rue du Bataillon Carmagnole-Liberté » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°68 4 octobre 1985).

L'usine est alors mentionnée dans différents secteurs de l'action municipale repérés dans le discours à l'aide de l'analyse des rubriques de la publication vaudaise : finances, emploi, culture, aménagement urbain etc. Ceci souligne, non seulement une importance symbolique pour l'identité vaudaise, mais également une importance « physique » pour le quartier et la nécessité plus ou moins urgente d'une ré-affectation, quête adjuvante dont la mairie est toujours la figure héroïque (lexique de l'effort), à la quête finale d'un changement d'image de cette ville de « banlieue » (et qui passe par un revitalisation économique de l'ensemble de la commune et notamment du sud meurtri par la disparition de l'usine) parfois épaulée par la scène civile en tant qu'aiguilleur déontique (adjuvant). Cela nous paraît d'autant plus prégnant après les élections municipales de 1983 : dans sa publication, la majorité municipale réélue réoriente sa focale du passé (avant l'élection, rétrospective-bilan de mandat) vers le futur (après l'élection, prospective-plan de mandat). L'usine ne devient qu'un espace à investir :

« *L'extension des zones d'activités et leur promotion (...) se sont soldées par l'implantation sur la commune de **50 nouvelles entreprises dont 8 sur le site de R.P.T.*** » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°30, mars 1983)

« Par exemple sur *l'ancien site RPT, « libéré » en 1980, il reste 3 420 m<sup>2</sup> au sol à commercialiser.* Une dizaine *d'entreprises occupent* déjà la majeure partie des lotissements mis en vente par Rhône-Poulenc (soit 98 550 m<sup>2</sup>) » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°39, décembre 1983).

« Depuis la fermeture de RPT, je me suis battu pour sauvegarder la Boule en Soie [association de boulistes, émanation de l'usine]. **Il fallait sauver ce village et la boule** permet une attraction de quartier où les attractions sont nombreuses » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°60 22 février 1985).

« (...) *Sans oublier la poursuite de l'effort en faveur du développement économique sur le site de l'ex-entreprise RPT* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°71, février 1986).

Cette réorientation de focale vers l'avenir déclenche, dans quelques articles, une ambiguïté actantielle de la figure de la direction de RPT, parfois présentée comme adjuvante au renouveau alors que, par ailleurs, fortement construite en « coupable » de la fermeture. Nous remarquons que c'est lorsque la contestation politique de la fermeture s'estompe que la figure actantielle de l'adjuvante s'établit sporadiquement dans le discours de la publication vaudoise, surtout dans les articles à angle économique.

« Ici M. Rivière du groupe RPT, devait **affirmer la volonté de RPT de "recréer un tissu industriel en lieu et place de notre usine vaudoise"**. *Propos qui retenait toute l'attention* du Maire et de M. Louvel, *chef d'entreprise* Vaudais : "Nous attendons **beaucoup de partenariats avec les grands groupes tels RPT.** (...)". (...) *efforts de l'ADERLY pour attirer en Rhône-Alpes des entreprises nouvelles et évidemment nous suivons de près ce que fait le groupe RPT* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°55, 2 novembre 1984).

Ensuite, lorsque la contestation politique à la fermeture et sa traînée de poudre s'affaiblissent, effet de la réélection de la majorité municipale, cette dernière, incapable, financièrement<sup>523</sup>, de prendre en charge une friche surajoutant en connotation négative du territoire, s'en désintéresse et l'invisibilise. C'est du moins ce que nous constatons au niveau discursif, la reconstruction téléologique de cette « histoire » par le maire historique vaudois, Maurice Charrier, avançant, nous l'avons vu, un intérêt précoce au devenir matériel de l'usine. La sociologue Catherine Foret, qui a travaillé sur le secteur, évoque néanmoins quelques micro-réalisations ou projets sur le bâti de la Tase :

« Pendant cette période, le bâtiment de l'usine TASE ne fait pas l'objet d'investissements publics. La partie centrale de l'usine sera d'abord occupée par le "Second Marché Lyonnais", aujourd'hui fermé. Les annexes de l'usine disparaîtront pour faire place à un vaste parking. De nouvelles entreprises s'installent dans les ailes Est

---

<sup>523</sup> De l'aveu même de cet ancien maire, à l'époque adjoint à l'urbanisme, qui nous confiait dans un entretien récent : « Nous avons évoqué la possibilité de racheter la friche. Il faut dire qu'à cette époque, la situation financière de la commune était vraiment dans le rouge. On sortait de ce qu'on appelait à l'époque la Commission Spéciale, c'est-à-dire la tutelle préfectorale sur le budget communal. Voilà. Ce qui ne nous mettait pas en situation très favorable pour inscrire une ligne budgétaire pour acheter la friche » (ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985).

et Ouest. Le terrain, divisé en lots, appartient aujourd'hui à plusieurs propriétaires privés » (Foret, C., 2009, p. 15).

Ainsi l'attention urbanistique, et donc médiatique, se focalise davantage sur les bâtiments annexes que sur l'usine en elle-même. Ce sont notamment les cités d'habitation (les cités Tase) qui font l'objet d'une attention matérielle rapide de la part de la municipalité qui hérite des Grandes Cités à la fermeture de l'usine. C'est d'ailleurs dans ce cadre que le maire historique de Vaulx-en-Velin, Maurice Charrier, contraint à l'époque par cet héritage foncier, en fait aujourd'hui, de manière téléologique nous l'avons vu, un combat patrimonial précoce mais davantage concentré sur les cités d'habitation Tase<sup>524</sup>.

En effet, la Petite Cité étant vendue telle quelle à ses occupants, les Grandes Cités, à la salubrité vétuste, catalysent une attention au sud et la primauté d'une urgence liée aux problématiques d'habitat à l'œuvre dans les territoires des Grands Ensembles<sup>525</sup>. Ces Grandes Cités attirent donc l'attention de la municipalité qui organise leur rénovation. Les cités s'intègrent alors au plan de mandat de la municipalité réélue en 1983<sup>526</sup>. La publication vaudaise évoque très régulièrement les aménagements des cités Tase participant d'une preuve matérielle, et donc un argument discursif, à l'attention municipale en direction du sud de la commune comme dans l'article « Pour la renaissance des Grandes Cités T.A.S.E. » dans le n°38 de novembre 1983. Cette rénovation (quête adjuvante), tout comme la réhabilitation des annexes de l'usine Tase, s'intègrent, en effet, dans un projet municipal plus vaste (développement de la ville, quête principale) dans laquelle se trouve la redynamisation du sud de la commune de Vaulx-en-Velin (quête intermédiaire) et dont les adjuvants sont un office HLM (la Sollar), la CO.UR.LY, et l'Etat :

« *Les équipements culturels et d'animation qui participent à la réhabilitation des Cités Tase auront une influence favorable sur la renaissance du quartier* et pourront intéresser des Comités d'Entreprise » (article « La stratégie des zones industrielles », Vaulx-en-velin ma Ville n°39 décembre 1983).

---

<sup>524</sup>Rappelons ce passage de l'entretien semi-directif contemporain avec cet ancien maire : « La problématique du patrimoine du site, **pas seulement de l'usine mais aussi de la cité**, plus particulièrement des grandes cités, est... De mémoire, la première fois qu'on a eu à aborder le devenir des Grandes Cités plus particulièrement, c'était en 1977. (...) **Donc je prétends être de ceux qui défendaient l'idée qu'il y avait à garder des traces de cette histoire ouvrière de la commune.** (...) Des expertises avaient été faites comme quoi la réhabilitation des cités allait être onéreuse. Bon donc, ceux qui étaient pour la démolition des immeubles, s'appuyaient un peu sur ces études-là. **Mais en tout cas, moi je me souviens que j'étais de ceux qui défendaient qu'il fallait les garder, voilà** » (1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme 1977-1985, maire de Vaulx-en-Velin 1985-2014, annexe 5, p. 217).

<sup>525</sup> Un conseiller municipal affirme en 1983 que « La réhabilitation des Grands ensembles est une des priorités nationales » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°38, novembre 1983).

<sup>526</sup> En effet, le plan de mandat dans le Vaulx-en-Velin ma Ville de janvier 1983 évoque la « Rénovation des grandes cités Tase engagée avec la société Alpes-Rhône sur consultation des habitants » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°28, janvier 1983).



Par la suite, de nombreux numéros évoquent ces nouveaux aménagements et l'apport d'autres réalisations dans le combat contre l'isolement du quartier<sup>527</sup>. En 1984, la publication souligne que le « quartier change **enfin d'allure** » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°55, novembre 1984) témoignant par là, de l'urgence de la réhabilitation matérielle de ces cités. Le degré d'importance accordé aux cités Tase est même affiché explicitement comme supérieur à celui du site de l'usine en lui-même, évoqué à la marge, et témoignant par là d'un degré différencié d'urgence matérielle, en février 1986. Le syntagme « sans oublier » place en effet, le devenir de l'usine en deça de l'urgence à la réhabilitation des cités Tase :

*« Aux Cités Tase, 25 logements nouveaux, d'une qualité nouvelle permettant de diversifier l'habitat, vont s'adjoindre aux logements dernièrement réhabilités. (...) Sans oublier la poursuite de l'effort en faveur du développement économique sur le site de l'ex-entreprise RPT » (« Qui tire les ficelles ? », Vaulx-en-Velin ma Ville n°71 février 1986).*

Dans les années 1990, la réhabilitation des cités est toujours une quête adjuvante au désenclavement du sud, constituant lui-même une quête intermédiaire à la la quête principale d'une intégration communautaire de Vaulx-en-Velin. Cette intégration est ainsi permise par la redynamisation de la commune qui se déploie au sein d'un discours s'apparentant, par sa modalisation certaine, à une prophétie auto-réalisatrice :

*« La Tase : Certainement le quartier dont la modernité va renaître avec le plus de force. (...) Un quartier en passe de devenir dans les 5 à 10 prochaines années un pôle de développement et un site résidentiel des plus importants de l'Est Lyonnais » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°107 septembre 1990).*

Notons que le discours performatif de ces deux derniers extraits, évoluant dans des temporalités très différentes (l'un en 1983, l'autre en 1990), s'arrime toujours au souhait futur (emploi du futur) d'un retour à situation glorieuse passée (souligné par l'emploi du verbe « renaître ») caractérisant un « présent dans l'attente ».

Nous trouvons même les premières bribes de connotations patrimoniales de ces cités Tase en 1990. La publication souligne en effet, en reprenant le discours de l'office HLM (la Sollar), que « Les qualités architecturales des bâtiments ont été préservées, et même mises en valeur. » et que, par ce biais, « La cité a conservé son "âme" », pendant que l'adjoint au maire évoque la nécessité de préserver le bâti des cités : « Le plus grave et le plus négatif serait de démolir sans *aucun objectif pour l'avenir* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°102, février-mars 1990). Nous

---

<sup>527</sup> « La Municipalité a notamment demandé aux T.C.L. l'étude de la ligne 52 pour que le Sud ne soit pas isolé du Nord, pour des transports efficaces y compris dans l'Est lyonnais. Enfin, la mise en place de transports de surface, du métro Salengro et d'un trafic de voyageur sur le Chemin de Fer de l'Est lyonnais limiterait le trafic automobile sur l'Est, valoriserait le Sud et la réhabilitation des Cités Tase, en aidant à leur rééquilibrage sociologique et essor industriel » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°47, mai 1984).

verrons dans la partie suivante l'apport esthétique de ces cités à l'apposition d'un label patrimonial sur l'usine.

Quant à l'usine, elle n'est que plus rarement évoquée dans la publication municipale et sombre dans une visibilité discursive limitée (9 articles en 1984, 7 en 1985, 4 en 1986, 3 en 1987, 3 en 1988 et 1 en 1989). Cette visibilité sporadique se porte davantage sur la dimension urbanistique matérielle de l'usine à partir de modalités de désignation qui atténuent la charge symbolique de l'usine et son épaisseur temporelle en désignant simplement son espace à investir (on parle de « site R.P.T. »), même si nous avons vu que des évocations mémorielles existent à la marge. L'usine est néanmoins citée, en compagnie des cités Tase, dans le bilan de mandat municipal (1983-1989) en décembre 1988. Cette valorisation économique et urbanistique de l'usine et des cités Tase s'inscrit là encore dans le calendrier politique local : la municipalité s'enorgueillit de son action « visible » en direction du sud de la ville pour valoriser ce bilan de mandat.

*« S'il est un quartier qui a connu au cours de ces dernières années d'importantes transformations, c'est bien le sud de la commune. Que ce soit dans le domaine du logement avec la poursuite de la réhabilitation par la SOLAR, des grandes cités Tase que dans celui du développement économique. La transformation du site abandonné par Rhône-Poulenc a connu un rythme très soutenu, aujourd'hui 22 entreprises sont installées amenant 600 emplois ; l'installation de Second Marché a contribué, en plus de l'attractivité commerciale, à valoriser la façade de l'avenue Bataillon-Carmagnole-Liberté. Le projet d'implantation d'une station de métro à quelques centaines de mètres de là sera un atout considérable pour tout le sud de notre commune. Cela entraînera un développement de l'activité commerciale, industrielle, tertiaire, et de logements »* (Vaulx-en-Velin ma Ville, décembre 1988).

Ainsi, malgré quelques figements mémoriels, l'évocation de l'usine et sa situation matérielle comme symbolique s'inscrivent dans les discours, selon la même logique plus générale de revivification du sud et, plus loin, de la commune de Vaulx-en-Velin en proie aux difficultés : les réalisations effectuées et à effectuer sont rythmées par la temporalité des différents mandats municipaux. Cette dépendance politique explique l'irrégularité de cette visibilité qui devient rapidement très faible au sein de notre corpus : le quartier sud, lointain pour la mairie centrale vaudoise davantage préoccupée par l'injonction à pacifier son image médiatique de « banlieue à problèmes » et, donc, l'usine Tase, restent longtemps à la marge de ce calendrier même si partie prenante en de rares occasions médiatiques. Nous le voyons davantage plus bas, à propos de l'implantation temporaire d'une société de magasins d'usine générant un moment discursif sur plusieurs années dans la publication vaudoise, de 1985 à 1990.

Aussi, les années 1990, qui voient émerger les premières initiatives mémorielles autour de l'usine (voir infra), correspondent en même temps au vieillissement du bâti pour partie réutilisé après la fermeture de l'usine Tase. Par exemple, une annexe de l'usine qui a vu l'établissement de l'annexe sud du centre de santé Lamaze en 1982, est abandonnée en 1994, sous l'impulsion de la mairie et dans le contexte électoral des municipales de 1995. L'article « Au sud, le centre Lamaze se refait une santé », le retour dans le passé permet à la fois l'évocation de l'histoire de ce centre de santé lié à l'usine mais aussi la mise en visibilité de son déménagement dans des bâtiments plus modernes et adaptés (et contribuant, à la mise en valeur de l'action municipale à l'approche des élections).

« *L'annexe sud du centre de santé docteur Fernand-Lamaze a fait peau neuve dans ses nouveaux locaux. En images et en quelques phrases : l'état des lieux après l'ouverture. (...) Ces bâtiments, fruit d'un programme de collaboration européen, (...). Cette nouvelle localisation est le fruit de la volonté municipale de recentrer le centre de santé au plus près des structures commerciales et sociales* » (Vaulx Magazine n°42 octobre 1994).

La référence à l'usine Tase se fait ainsi dans un récit souvent non-embryonné et figé dans un passé révolu. Le bâti de l'usine, inscrit dans ce passé, est connoté implicitement comme vieillissant, dépassé et donc, incommode :

« *L'annexe sud du centre (...) propose les mêmes services médicaux qu'avant son déménagement (...). Mais cela dans des conditions d'accueil nettement meilleur* » (Ibid.).

L'histoire de l'usine, si elle rejailit dans ce type d'événementialité urbanistique, s'invisibilise peu à peu par l'abandon de l'attention, notamment municipale, à sa matérialité (5 évocations en 1990, 2 en 1991, 3 en 1992, 3 en 1993, 6 en 1994, 1 en 1995, 3 en 1996). C'est donc par la mémoire symbolique qu'elle apparaît davantage dans cette période des années 1990 (voir infra) dont la focale municipale est davantage portée sur les problématiques économiques et sociales du centre et nord de la commune suite aux incidents du Mas du Taureau. L'usine est d'ailleurs particulièrement absente, dans sa dimension matérielle, du bilan et du plan de mandat énoncés dans le cadre des élections municipales de 1995.

Le jeu du triple présent (regard sur le passé glorieux, le présent douloureux et le futur espéré), dans les évocations mémorielles du journal municipal vaudais durant les années 1990, renforce la figure passée exemplaire micro-locale de l'usine Tase. En effet, la mention de l'usine connote souvent une période glorieuse passée à retrouver dans le futur : la quête adjuvante de revitalisation du quartier se base donc sur cet exemple fondateur passé. Nous le constatons dans des articles fortement micro-localisés qui soulignent l'isolement territorial du quartier :

« **Direction** [terme qui connote un voyage vers ce quartier de la ville isolé], le marché au sud de la ville. La Soie. Le choc ! Face au cercle Franco-Italien, cinq commerçants et pas un seul client. La désolation. **Pourtant dans les**

*années 50, c'était le plus important. A l'époque de Rhône-Poulenc et des grandes cités Tase.* Un problème que tente de résoudre Pierre Artinetti, adjoint au maire, responsable des marchés » (Vaulx-Magazine n°28 juin 1993).

Néanmoins, l'urgence générée par les incidents du Mas du Taureau en octobre 1990, semble dictée par le retentissement médiatique national transformant ce fait divers en « émeute »<sup>528</sup>, et le statut exemplaire et de laboratoire social de la Politique de la Ville que semble devoir endosser, malgré elle, la commune de Vaulx-en-Velin. Certes, cette image négative associée à la ville n'est pas nouvelle, et la commune annonce très tôt une volonté de changement d'image dans la compétition interterritoriale croissante des années 1980<sup>529</sup>. Mais ces incidents nouveaux de 1990 ont une résonance nationale instantanée et nouvelle en France, en comparaison avec les précédents incidents aux Minguettes de Vénissieux en 1981 qui n'avaient eu « qu'un » retentissement local (Tissot, S., 2015<sup>530</sup>). Repris par les médias nationaux, ce nouveau « problème social », dont Vaulx-en-Velin est le révélateur<sup>531</sup>, submerge la mairie dont le travail passé, lui aussi exemplaire, se trouve soudainement anéanti. En 2012, le premier adjoint au maire délégué aux finances évoquait à ce propos, un « tremblement de terre politico-institutionnel » et une gestion de crise importante à gérer (Valex, M., 2012).

La publication communale se fait alors l'écho de cette résonance médiatique nationale en acceptant et en s'emparant de ce statut vaudais de parangon du nouveau « problème social ». Ce monopole d'attention discursive tend ainsi non seulement, nous l'avons dit, à recentrer la politique municipale vers le nord et le centre de la commune, mais aussi à invisibiliser d'autres problématiques locales et micro-locales (dont celle du secteur sud de la ville dont fait partie l'usine Tase).

Cet événement brise ainsi la nouvelle image que Vaulx-en-Velin cherche à développer. Dès 1982, dans le discours du journal municipal, nous décelons une volonté précoce de changer d'image pour la ville (interne comme externe), dans une posture qui reste isolée du reste de l'agglomération et très critique à l'égard de l'organe communautaire, responsable de beaucoup des maux vaudais.

---

<sup>528</sup> Sylvie Tissot parle de « moment charnière » de cet événement dans l'institutionnalisation de la Politique de la Ville et la naissance d'un « problème social », celui des quartiers dits « sensibles » : « "Vaulx-en-Velin" marque une nouvelle étape dans la prise de conscience d'un problème jusque-là nié ou occulté. (...) Le 6 octobre 1990, une moto se renverse au niveau d'un barrage de police qui cherche à la stopper. La mort du passager, un jeune handicapé, Thomas Claudio, déclenche la colère des jeunes de Vaulx-en-Velin. Des affrontements avec la police ont lieu, suivi d'un incendie et de pillages du centre commercial » (<http://lmsi.net/Retour-sur-une-emeute>).

<sup>529</sup> Article « Une ville qui change d'image », Vaulx-en-Velin ma Ville n°89, juin 1989, hors corpus.

<sup>530</sup> <http://lmsi.net/Retour-sur-une-emeute>

<sup>531</sup> Le sociologue François Dubet déclare ainsi dans le journal Libération du 13/10/1990 : « *Ce qui s'est passé à Vaulx-en-Velin est exemplaire* ».

C'est donc surtout à partir de 1985 et la passation de de pouvoir du maire Jean Capiévic à Maurice Charrier au mois de décembre 1985, que la municipalité vaudoise cherche à s'ouvrir et à adoucir la posture de « citadelle assiégée » dans laquelle elle était enfermée, de l'aveu même du principal intéressé en entretien semi-directif, interrogé à propos de la ligne éditoriale de la publication municipale :

« Alors la ligne c'était... Parce-*qu'avant que je sois maire, mon prédécesseur, Jean Capiévic, a fait beaucoup de choses pour Vaulx-en-Velin mais était sur le cri "Vaulx-en-Velin, citadelle assiégée". C'est-à-dire "tout le monde nous en veut, cultivons notre identité". Bon. Quand je suis devenu maire, j'ai renversé le truc en disant "on cultive notre identité, mais si on reste dans la citadelle assiégée, on les emmerde pas" voilà. Donc je disais "cultivons notre identité et en même temps, participons au développement de l'agglomération". Voilà, c'était la différence. Donc la ligne éditoriale du journal c'était ça. (...) Et c'est là que j'ai pu commencer à rentrer en dialogue avec des gens comme Michel Noir » (Ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, et habitant la ville depuis 1974, Ibid. p. 225).*

Cela se traduit par la mutation du journal municipal vaudois qui adopte la forme « magazine » à partir de la fin 1990 : le titre Vaulx Magazine remplace Vaulx-en-Velin ma Ville<sup>532</sup> (et devient *Vaulx Mag'* en 1996 dans la continuité de ce changement). Poursuivant le mouvement de professionnalisation de la communication des équipes municipales, la politisation y est moins marquée, et le journal donne une apparence plus « informationnelle » et objective à son contenu (Frisque, C., in Smyrniotis, N., Bousquet, F., Bertelli, D., 2011)<sup>533</sup>. Ainsi, selon ses propres termes, le « magazine » fait le « *pari de l'indépendance et de l'information locale* ». En effet, Maurice Charrier souligne que « la création de ce nouveau magazine local pour remplacer "le journal du maire Vaulx ma Ville", est un choix fait avant les élections municipales [de 1989, ndlr]. *Il est conforme aux engagements pris avec les vaudais lors de l'élaboration du contrat communal. Il satisfera les souhaits de toute la population...* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°110, décembre 1990). L'ambition journalistique affichée de la nouvelle publication est augmentée par le surtitre « Nouveau dans la presse », et est ainsi présenté comme un « mensuel *d'information locale* », vitrine de la commune de Vaulx-en-Velin malgré des difficultés concédées (éditorial du maire, Vaulx Magazine n°1, janvier 1991). La priorité est ainsi donnée

---

<sup>532</sup> Ce remplacement devait s'effectuer avant 1990 mais la municipalité n'a pas eu les finances suffisantes pour le faire.

<sup>533</sup> « Les magazines institutionnels ont pris une importance croissante pour les pouvoirs locaux grâce à des équipes rédactionnelles renforcées et professionnalisées, et à un important travail de structuration. On observe aussi une périodicité rapprochée, une pagination en hausse, un développement de la quadrichromie et une photographie et une iconographie de plus en plus travaillées. La plupart des magazines tendent à gommer les choix "politiques" de la majorité, voire toute dimension partisane, idéologique ou même sociale, tout en laissant parfois réapparaître de manière calculée, à travers des polémiques locales ou des prises de position "clivantes". Ces magazines emploient de plus en plus les formats de la presse, dans la rédaction des articles et les angles, les titres, la photographie, donnant une apparence « informationnelle » au contenu » (Frisque, C., in Smyrniotis, N., Bousquet, F., Bertelli, D., 2011, p. 20-21).

à l'écoute des habitants qui, elle aussi, illustre un changement plus général d'une modification de la gestion de communication médiatique locale de la part des municipalités et d'une attention affermie à la parole civile, issue du mouvement de la décentralisation marquant la fin de l'élitisme omnipotent et l'impératif de proximité (Garcin-Marrou, I., Hare, I., 2015, p. 446).

À partir de là, nous trouvons beaucoup moins de revendications politiques, le discours de l'institution politique semble plus s'inscrire dans des formes rapportées avec une apparente mise à distance journalistique<sup>534</sup> (discours moins incarné par le corps politique), davantage d'expression du pluralisme (Rubrique « pluralisme » avec l'expression des groupes politiques représentés au conseil municipal), de mises en avant positives, plus factuel et moins idéologique du local : réalisations, initiatives, portraits, etc. C'est dans ce cadre qu'interviennent les premières initiatives mémorielles de la scène civile autour de l'usine (voir infra).

Ce nouveau schème médiatique municipal s'insère ainsi dans la nouvelle donne territoriale qui confère aux communes une plus grande autonomie et les oblige à se distinguer les unes des autres dans la compétition nouvelle à laquelle elles s'adonnent : le territoire devient progressivement une « marque », Frisque, C., 2011<sup>535</sup>. Ainsi, l'objectif municipal, et donc sa quête dans le récit, se modifie : Vaulx-en-Velin veut s'intégrer à la Communauté Urbaine de Lyon en insistant sur sa complémentarité avec les villes la composant, et en dépolitisant une posture discursive auparavant rigide et systématiquement opposée à toute institution droitrière (Lyon, CO.UR.LY., Etat).

Évidemment, ce mouvement se remarque en amont de la création du nouveau magazine municipal qui ne semble que le confirmer et l'affermir. La signature d'un accord Ville/CO.UR.LY./Etat au début 1987 et occasionnant une édition spéciale de la publication municipale vaudaise en coopération avec la publication d'agglomération (Courly-Info/Vaulx-en-Velin ma Ville n°79, février 1987), témoigne ainsi de cette volonté renforcée pour une ville régulièrement présentée dans ce récit municipal vaudais, comme la « 4<sup>ème</sup> ville de l'agglomération » (n°84 novembre 1987, n°85 décembre 1987<sup>536</sup>). Le bilan de mandat de décembre 1988 souligne ainsi que « Vaulx-en-Velin est devenu un des codes d'accès des

---

<sup>534</sup> En 1995 et contrairement aux deux dernières élections municipales de 1983 et 1989, la publication vaudaise n'utilise pas de propagande explicite à la réélection de la majorité en place. De plus, le plan de mandat se fait de manière moins propagandiste, sous la forme d'un entretien avec le maire sortant dans le n°52 septembre-octobre 1995. Si l'orientation est différente, par la mise en visibilité et la valorisation du bilan municipal, elle se fait néanmoins de manière plus euphémisée.

<sup>535</sup> « Le territoire devient alors une « marque » qui fait disparaître l'institution comme telle et permet à ses représentants d'en devenir un emblème dépolitisé » (Ibid., p. 21).

<sup>536</sup> « Vaulx-en-Velin figure incontestablement parmi les villes de l'agglomération lyonnaise dont l'attractivité et les perspectives de développement sont les plus fortes. Pas de raison de s'en cacher ! » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°85, décembre 1987).

*nouveaux espaces de développement de l'agglomération lyonnaise* » (Vaulx-en-Velin ma Ville, décembre 1988). En 1989, le statut de ville d'agglomération est revendiqué, de manière performative, par la dimension prospective de l'après-élections municipales où la focale municipale se dirige vers un futur annoncé, pour les années 1990 sur la couverture du journal qui célèbre 60 ans de gouvernance communiste (« Happy Birthday ») en clôturant par ailleurs le statut de « banlieue turbulente » des années 1980 (Vaulx-en-Velin ma Ville n°99, septembre 1989).

Dans l'autre sens, le rapport de l'agglomération vis-à-vis de ses communes périphériques change également peu à peu, notamment à partir de 1989 et l'arrivée de Michel Noir à la mairie de Lyon (et donc à la tête de la CO.UR.LY, puis Grand Lyon) :

« Et cette image négative du coup, elle était déjà présente j'imagine, déjà avant les événements du Mas du Taureau ?  
M.C. Ha oui oui, absolument. Alors les choses avaient commencé à évoluer avec Michel Noir. Quand même.

Dans le bon sens ?

M.C. Oui dans le bon sens. Mais quand même, le métro s'arrêtait aux portes de Vaulx-en-Velin hein. Vous voyez ? C'est pas pour rien je pense » (Ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, et habitant la ville depuis 1974, annexe 5, p. 225).

Un rapport inverse (« Lyon a besoin des communes périphériques ») est largement mis en avant par la communication municipale vaudaise. Ainsi, sur la couverture du numéro 100 de Vaulx-en-Velin ma Ville en novembre 1989, Vaulx-en-Velin est présentée comme « chance pour Lyon » (titre : « Vaulx-en-Velin : une chance pour Lyon »). Cela se confirme à l'intérieur de ses pages et dans d'autres articles annonçant, de manière performative cette intégration (adverbe « incontestablement », modalisations et futur de certitude) :

« **Aujourd'hui incontestablement Vaulx-en-Velin est une ville qui compte dans l'agglomération.** Vaulx s'est rachetée une conduite ! Elle a su en partie inverser l'image négative qui lui collait à la peau et depuis quelques années se positionner comme **un partenaire important de l'agglomération** » (article « Lyon-Vaulx : la vie devant soi », Vaulx-en-Velin ma Ville n°100, novembre 1989).

La construction d'équipements à vocation supra-communale témoigne de cette volonté de rayonnement d'agglomération (le Centre Culturel Charlie Chaplin en 1982, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture en 1987, le Planétarium en 1995, etc.).

Cependant, les incidents du Mas du Taureau en septembre 1990, ralentissent l'intégration vaudaise à l'agglomération par le réinvestissement durable du stigmaté de banlieue. Des projets à vocation supra-communale sont ainsi stoppés comme le report du métro ou le gel du projet de la Grande Rocade Est, autant d'initiatives visant à raccorder le centre-ville de Lyon aux couronnes de l'est lyonnais (Vaulx Magazine n°23, janvier 1993).

Mais ce mouvement d'intégration communautaire est lancé et se poursuivra tout au long de ces années 1990. Le mandat de Raymond Barre à la tête de la municipalité lyonnaise et du Grand Lyon (1995-2001) permettra notamment à la mairie vaudaise, d'intégrer l'exécutif de la communauté urbaine afin de revendiquer une place de choix aux communes périphériques dans la gouvernance supra-communale. Dans ses contenus, la publication municipale vaudaise laisse alors davantage de place aux décisions communautaires, et surtout aux batailles de reconnaissance que son édile mène en son sein en faveur des communes périphériques.

Dans ce cadre, la relation à l'usine se fait, nous l'avons vu, au sein d'une revitalisation du quartier sud afin de l'intégrer, non seulement à la commune, mais aussi à l'agglomération. Nous l'illustrons précisément plus bas avec l'implantation du magasin d'usine.

Nous remarquons ainsi que l'évolution des configurations politiques locales et nationales semble gouverner l'évolution de la représentation de l'usine par l'organe médiatique municipal. Dans ce récit, en effet, l'histoire de l'usine, si elle n'est pas toujours évoquée explicitement, s'inscrit, de manière glorifiée, et non plus douloureuse, dans une histoire plus large, celle de la ville puis de l'« Est lyonnais » (comme le mentionne souvent la publication de la CO.UR.LY pour désigner ces territoires) ou encore de la région lyonnaise :

« *Les zones d'activités de Vaulx-en-Velin, à l'instar de celles d'autres villes sont chargées d'histoire. Au sud notamment où **le site de la Soie témoigne d'une longue tradition industrielle**. Le bâti reflète ce passé et est empreint d'un certain caractère* » (couverture « Cités Tase. De la manufacture au métro », article « Développement économique. Vaulx-en-Velin confirme », Vaulx-en-Velin ma Ville n°102, février-mars 1990).

« *L'Est lyonnais connaît depuis des années le développement économique le plus important de la région lyonnaise. Mais il est aussi détenteur d'un autre record : celui du taux de chômage. (...) Ces **villes de banlieue dont on affirme à tort qu'elles n'ont pas de passé, ont en fait écrit une grande partie de leur histoire sur le registre des implantations industrielles. Vaulx porte encore la marque du textile. Dans ce quartier que l'on appelle la Soie, plusieurs générations se sont succédées dans le Comptoir du Textile Artificiel devenu l'usine Rhône-Poulenc. En 1980, les portes se sont définitivement fermées... sur 700 emplois*** » (Vaulx Magazine n°30, septembre 1993). La référence régulière à la soie dans la désignation de l'usine (« site de la Soie ») ou du quartier (« *Dans ce quartier que l'on appelle la Soie* ») inscrit donc son histoire dans celle, plus globale et glorifiante, de la soie lyonnaise, preuve d'une intégration communautaire de Vaulx-en-Velin dans une agglomération aspirée par la centralité lyonnaise.

Cependant, cette attention à l'usine reste très confidentielle pendant ces années comme l'a montré l'analyse de ses occurrences dans la publication municipale, davantage centrée, quand le sud est évoqué, sur les cités d'habitation et bâtiments annexes de l'usine qui elle, demeure à



l'état de friche à l'exception de l'immixtion temporaire dans ses locaux d'un magasin d'usines à la fin des années 1980 (voir infra).

L'agglomération devient peu à peu une institution adjuvante à la quête municipale vaudaise, plus intégrative et moins solitaire, comme en témoignent les différents partenariats qui se nouent entre les deux administrations.

Ensuite, la posture vaudaise de la « citadelle assiégée » est également adoucie par l'arrivée d'un nouvel adjuvant, celui du nouveau gouvernement socialiste dès 1981. Ce changement suscite, pour la municipalité, des espoirs locaux (notamment celui suscité par la perspective de nationalisation de Rhône-Poulenc), et ce, quelques soient les thématiques : politique nationale comme internationale - « (...) *incontestablement, un grand espoir s'est levé avec le changement politique du 10 mai 1981. Un certain nombre de mesures positives ont été prises par le gouvernement de gauche, au plan intérieur comme sur la scène internationale* » (Éditorial du maire, Vaulx-en-Velin ma Ville n°25, septembre 1982) -, crise économique locale - « *L'avènement d'un gouvernement de la gauche devrait améliorer les résultats de l'action de vos élus, et donner à tous l'espoir d'avancées sérieuses dans la solution de la crise* » (vœux du maire dans le bilan de mandat, Vaulx-en-Velin ma Ville, décembre 1982) - **budget communal** - « *Nous avons obtenu auprès du nouveau gouvernement 100 millions d'anciens francs pour compenser la perte de RPT* » (Vaulx-en-Velin ma Ville, n°26 octobre 1982) -, **social** - « Cette voie [politique de justice sociale] est celle choisie par le nouveau gouvernement », (Vaulx-en-Velin ma Ville n°24 juillet 1982) -, **emplois** - « *Il [le conseil municipal] compte en tout cas pour d'autres unités de production, y compris, sur un appui total du gouvernement pour des créations nettes de nouveaux emplois afin de résorber le grave déficit en ce domaine dont souffre notre ville* », (Vaulx-en-Velin ma Ville, avril 1983) -, **jeunesse et formation professionnelle** - « (...) *s'il est un domaine où des avancées indéniables ont été et sont en voie d'être accomplies depuis le 10 mai 1981, c'est bien celui de la formation professionnelle. (...) Les premiers résultats nous prouvent toute l'opportunité et l'efficacité de ces mesures prises en faveur des jeunes et du pays* » (Vaulx-en-Velin ma Ville, n°24 juillet 1982, article hors-corpus) - etc.

Ce regard global optimiste sur l'avenir politique du pays, et par extension de la commune, est condensé dans le programme de l'union de la gauche pour les municipales diffusé dans le journal municipal en janvier 1983, et où est également évoqué le processus de décentralisation considéré là encore positivement :

« Ce projet pour notre ville tient compte de la situation nouvelle dans laquelle est entrée la France depuis le 10 mai 1981 avec la victoire de l'Union de la Gauche. Aussi nous nous appuyons sur les mesures, les réformes engagées ou en cours d'élaboration par le Gouvernement : La revalorisation du SMIC, des allocations familiales, la retraite à 60 ans, la 5<sup>e</sup> semaine de congé, les mesures sociales, les nationalisations, la diminution du temps de travail, les droits nouveaux des travailleurs, les dispositions prises pour lutter contre l'inflation, contre le chômage, pour la formation professionnelle des jeunes... tout comme la loi de décentralisation donnant plus de

*pouvoir aux communes, sont autant d'acquis qui permettent de placer notre gestion municipale dans l'action pour plus de justice sociale. Cela signifie que notre "projet pour la ville", son contenu, ses objectifs réalistes, constructifs, concrets s'inscrivent tout naturellement dans les choix faits le 10 mai 1981* » (Vaulx-en-Velin ma Ville, janvier 1983).

Le média municipal, s'il peut parfois interpellier et être teinté de méfiance à l'égard de la majorité socialiste<sup>537</sup>, va tout de même jusqu'à qualifier l'élection présidentielle de 1981 de « *l'an I du changement* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°Bref Info, mai 1982), preuve supplémentaire de l'espoir suscité par le changement de gouvernement.

Le changement politique national s'inscrit donc dans les perspectives du changement local : Vaulx-en-Velin, par l'espoir du changement occasionné les élections présidentielles de 1981, donne au gouvernement national, une posture adjuvante à la quête municipale de sortie de crise. La figure héroïque reste la municipalité qui sera aidée dans sa quête, des nouvelles mesures du gouvernement dont la plus grande autonomie et liberté aux communes données par l'acte I du processus de décentralisation.

Cependant et en retour, dans une perspective temporelle et spatiale plus large et étendue (car l'urgence temporelle reste le local), le discours municipal inverse parfois ce rapport en plaçant le changement local comme aide adjuvante à la quête principale du changement national :

*« Ainsi nous apportons une contribution originale à la mise en œuvre de la politique nouvelle »* (Programme de l'Union de la Gauche pour les élections municipales de 1983, Vaulx-en-Velin ma Ville, janvier 1983).

Le devenir local du site R.P.T. est une étape qui s'intègre alors à la politique globale gouvernementale, et dont la nationalisation laisse augurer de grands espoirs qui s'inscrivent dans la temporalité électorale (promesses d'un futur radieux). L'usine n'est plus évoquée en regardant le passé mais en s'orientant vers le présent et l'avenir dans des rubriques économiques et sociales :

*« Il rappelle ensuite les interventions en faveur de l'implantation à Vaulx-en-Velin d'une unité moderne de fil industriel RPT et d'une unité de très haute tension électrique d'Alstom-Atlantique. (...) De même il demande le développement de ce qui reste de RPT, dont le maintien a été décidé par le président directeur général du nouveau groupe nationalisé, et la constitution d'une nouvelle unité moderne de fil industriel. Il compte en tout cas pour d'autres unités de production, y compris, sur un appui total du gouvernement pour des créations nettes de nouveaux emplois afin de résorber le grave déficit en ce domaine dont souffre notre ville »* (Vaulx-en-Velin ma Ville, avril 1983).

« [intertitre] **une usine textile de RPT nationalisé à Vaulx-en-Velin.** M. Charrier rappelle les mesures proposées par les élus communistes pour réduire efficacement le chômage et émet au nom des élus communistes la

---

<sup>537</sup> « La municipalité a obtenu, en compensation de la perte de RPT, une aide de l'Etat de 1 million de francs qui, contrairement au pouvoir giscardien, n'a exercé aucune ingérence dans les affaires communales. "C'est un point positif – devait déclarer J. Capiévic – même si je pense, le gouvernement venant de lâcher 18 milliards au patronat, qu'il aurait pu être un peu plus large envers notre commune" » (Vaulx-en-Velin ma Ville, mai 1982).

proposition de la **réimplantation à Vaulx-en-Velin d'une usine textile de Rhône-Poulenc nationalisé**, compte tenu des terrains libres, d'un savoir-faire, d'une technicité et d'un personnel inoccupé sur la commune. A cela s'ajoute la proposition de création d'un centre de recherche et de formation pour le bâtiment et la mise en place d'actions de formation professionnelle » (rubrique « emploi », article « La municipalité discute et adopte un contrat de solidarité », Vaulx-en-Velin ma Ville n°21 mai 1982). Le préfixe « -re » du terme « réimplantation », indiquant une allusion médiatique (Moirand, S., 2007) de la mémoire de l'usine Tase passée, catalyse donc l'expression de cet espoir d'un « retour vers le futur »

Cette nouvelle donne politique nationale fait donc du gouvernement socialiste, un nouvel acteur composant l'actant adjuvant de la quête municipale. Les sollicitations et interpellations de l'institution communale, remplissant une fonction conative dans le récit de sa publication, relèvent alors d'un espoir réaliste d'une résolution à venir de ces problèmes, notamment budgétaires :

« Suite à un courrier du Maire soulevant le problème de l'équilibre budgétaire 1982 du fait de la disparition de RPT, M. Defferre a laissé entrevoir un espoir pour notre commune en ces termes : "Je vous ferai part dès que possible de mes propositions pour que l'équilibre du budget 1982 de la ville de Vaulx-en-Velin puisse être réalisé dans des conditions satisfaisantes" » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°18, février 1982).

Le journal municipal de Vaulx-en-Velin devient ainsi la caisse de résonance de ce changement politique national. Un certain mimétisme s'y développe, y compris au niveau électoral avec un « programme d'union de la gauche » construit sur le modèle national dans le cadre des élections municipales de 1983.

Cependant, à partir de 1984, la commune est moins indulgente envers le gouvernement. Nous pouvons supposer du lien avec le « tournant de la rigueur » de mars 1983 adopté par le gouvernement national. Le journal parle en effet de « l'insuffisance des ressources de l'Etat » lors du vote du budget 1984 (Vaulx-en-Velin ma Ville n°47 mai 1984), de son « désengagement » et des « injustices que celui-ci perpétue à l'égard de Vaulx-en-Velin » lors de la préparation de celui de 1985 (Vaulx-en-Velin ma Ville n°63, avril 1985). Crainte confirmée dans les numéros 42 (article « Vaulx lésée de 10 millions de francs », mars 1984), 43 (mars 1984), et 52 (septembre 1984), 56 (novembre 1984) du journal municipal qui évoquent, entre autres, la responsabilité de l'ancien gouvernement national et de la direction de Rhône-Poulenc dans cette situation de crise budgétaire :

« (...) contexte où les difficultés demeurent : (dotation de l'Etat insuffisante, baisse de ressources depuis la casse de RPT par Barre et Gandois avant la nationalisation) » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°43, mars 1984).

« Je me rendrai prochainement chez M. Joxe, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation. Je ne puis croire les bruits qui circulent sur un éventuel refus de nous accorder la subvention d'équilibre que M. Defferre nous avait promise pour 1984, tandis que nous attendons le versement de celle prévue pour 1983. En revanche, ce serait une

*bonne nouvelle s'il s'avérait exact que la Dotation de l'Etat aux communes soit portée pour Vaulx-en-Velin à la moyenne nationale de ce que perçoivent les villes de même importance* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°52, septembre 1984).

La figure héroïque municipale n'en est que davantage affermie :

« **Malgré tout, la municipalité a réussi** à limiter le poids des impôts pour la part qui lui revient, en votant un taux *d'augmentation inférieur à l'inflation* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°84, novembre 1987).

« Établir le budget de la ville avec la volonté de ne pas augmenter les impôts, malgré des dépenses supplémentaires *dues au désengagement de l'Etat sur les communes... c'est "dur". Préserver à ce budget sa dimension humaine, solidaire et de progrès... c'est encore plus "dur". Le maire et son équipe s'y attèlent d'arrache-pied*, avant le vote du Conseil municipal » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°86, mars 1988).

La commune va même jusqu'à inciter ses administrés à interpeller l'Etat sur ces questions budgétaires, en intégrant à sa publication une carte-pétition qui exige « le versement par le gouvernement *des 2 millions en moyen d'équilibre promis pour 1983 ; la justice à l'égard de Vaulx-en-Velin en matière financière (...)* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°64, avril 1985).

Un autre article de ce même numéro évoque des « *Vaudais roulés de plus d'un milliard* » (Ibid) dans une pleine page sur les finances locales où le registre discursif est revendicatif, exclamatif et déontique sur fond d'incitation à la signature de la pétition : encadrés, titres, illustrations etc. Ainsi, passée l'euphorie post-élections présidentielles de mai 1981 et municipales de mars 1983, le discours de la municipalité revient assez rapidement offensif, sur le mode discursif de la citadelle assiégée, même si plus tamisée et adoucie en 1985 par l'arrivée de Maurice Charrier, en opposant le local aux différents échelons administratifs supérieurs : Vaulx-en-Velin reste seule contre Lyon, à la Courly et l'Etat. Cette critique de l'Etat se poursuivra dans le temps, notamment dans cette stratégie municipale constante d'auto-déculpabilisation des difficultés vécues par la ville.

Si la référence à la nationalisation est récurrente dans la publication vaudaise dans les articles évoquant la Tase, elle est absente des contenus du Progrès qui ne mentionne que la « dénationalisation », le 15/10/86.

L'appréhension de l'usine Tase s'inscrit ainsi dans ses problématiques locales d'une commune qui « joue le jeu » et qui s'inscrit dans un calendrier politique national.

Enfin, au plan iconique, nous avons comptabilisé environ 204 photographies accompagnant les articles du corpus « Tase » dans le journal municipal, au sein de la période considérée<sup>538</sup>. Mais, de la même façon que pour la publication lyonnaise, nous pouvons souligner le volume

---

<sup>538</sup> Vaulx-en-Velin ma ville : 55 en 1982, 12 en 1983, 12 en 1984, 3 en 1985, 2 en 1986, 7 en 1987, 13 en 1988, 0 en 1989, 8 en 1990. Vaulx-Magazine : 14 en 1991, 11 en 1992, 12 en 1993, 49 en 1994, 2 en 1996.

important de photographies concentrées sur les moments politiques pré-électorales de bilan de mandature. En effet, nous avons compté 55 illustrations accompagnant les articles pour l'année 1982, dont 45 pour le seul numéro de bilan de mandat du mois de décembre.

Ensuite, sur toute la période, nous trouvons 135 photos centrées sur des acteurs, ce qui témoigne d'une importance des figures du local pour le journal municipal vaudais (qu'elles soient identifiables ou non : acteur politique, associatif etc., ou citoyen lambda...), notamment par la mise en avant et la valorisation de la démocratie locale, de la concertation et de la proximité. Par exemple, un dossier de janvier 1994<sup>539</sup> sur le projet de ville concentre 28 représentations photographiques de vaudais (portraits individuels, assemblée de personnes etc.) dans le cadre d'une réunion de concertation et de dialogue entre la mairie et sa population (annexe 3, p. 70). Le n°1 de Vaulx Magazine en janvier 1991 met d'ailleurs en avant une ligne éditoriale explicitement basée sur la promotion du territoire vaudais et de ses acteurs :

*« Ce magazine témoigne de la volonté de mon équipe d'inventer de nouvelles formes de démocratie urbaine. (...) VAULX-MAGAZINE raconte notre ville au présent, informe en toute indépendance de la richesse de l'activité sociale, culturelle, économique ou associative. Il annonce la vie locale en général et relate notre diversité, nos difficultés, nos atouts. « Vaulx-Mag » ou « V.M » comme l'appellent déjà certains, est un moyen de valoriser les Vaudais, d'apprécier leur travail, de connaître leurs performances, d'exprimer leurs désirs, de formuler leurs critiques et surtout d'aimer cette ville si difficile parfois, mais si riche de vie » (Vaulx Magazine n°1, janvier 1991).*

Nous retrouvons également ces notions de concertation et dialogue dans les contenus de nombreux articles, dans la continuité de l'avènement progressif du local, mais dont la mairie en fait une orientation politique, surtout, là encore, dans les moments politiques locaux pré-électorales des municipales de 1983 et 1989. La mise en avant de la figure du maire proche de ses administrés est donc une constante dans la communication municipale vaudaise, en tant que totem discursif. Le journal municipal vaudais semble donc mettre davantage en avant l'humain que le matériel au niveau iconique.

Cependant, 55 autres photographies montrent une matérialité physique, et si nous rajoutons à cela les 6 illustrations représentant des plans ou marquettes, nous comptabilisons 61 illustrations qui évoquent la dimension spatiale du territoire, une part non négligeable du corpus iconique donc.

Concernant l'usine, le bâti est davantage visible lorsque journal évoque les cités Tase (comme dans le bilan de mandat de décembre 1982). En effet, l'usine elle-même, apparaît différemment sous angle économique, social et politique. Le journal politise ainsi son évocation : c'est

---

<sup>539</sup> Article « Toute la ville en parle », Vaulx Magazine n°34, janvier 1994.

l'aspect conflictuel de la fermeture qui est mis en avant par la photographie. Nous assistons à une politisation de la visibilité de l'usine à travers la monstration des manifestations contre la fermeture, des conséquences, dramatiques selon le journal, des choix nationaux (gouvernement de droite) et privés (R.P.T.) sur la commune (emplois, budget etc.). L'espace de l'usine est ainsi peu visible dans la recension de ces photographies. Le journal insiste sur la mise en visibilité des conséquences sociales de la fermeture, notamment en termes d'emplois locaux et de budget communal.

Nous le constatons particulièrement dans le numéro de décembre 1982 qui correspond au bilan du mandat municipal 1977-1982 avant les élections municipales de mars 1983 (annexe 3, p. 68-69). Dans ce numéro bilan qui valorise rétrospectivement l'action municipale passée afin de la légitimer dans le futur, l'espace concerne 2 photos des cités Tase (une de la grande cité, une de la petite cité), 1 photo des anciens locaux des bains douches de R.P.T. reconvertis en locaux de répétition de musique, 2 autres concernent une exposition sur la ville et son passé, et le reste des photographies renvoie aux mobilisations sociales : 8 dont 6 concernent explicitement l'usine Tase et nous y voyons également sur une d'entre elles, l'engagement de la figure du maire (le corps politique) dans la mobilisation sociale, la légitimant donc dans les contenus de la publication municipale. Ce soutien discursif se remarque aussi par l'analyse des légendes :

« Pour le maintien de R.P.T. seule entreprise française à produire du fil synthétique industriel, 2 000 personnes manifestent le 28 mars 79 dans le sud de la commune. Le Maire appelle solennellement la population à participer à cette action pour empêcher la casse du textile en France et la mort d'un quartier » (p. 23).

« Jean Capiévic aux côtés des travailleurs de R.P.T. » (p. 24).

Enfin, 11 dernières photographies d'un dossier sur l'emploi en septembre 1993 (Vaulx Magazine n°30) évoquent davantage les savoir-faire locaux en termes d'emploi et de travail local, mais sans lien avec l'usine Tase. C'est pourquoi nous avons isolé ces 11 photographies du corpus même s'il y a un rapport à l'humain, là encore, marqué : il s'agit en effet de personnes au travail, de gros plan sur les mains et les machines etc.

Le journal municipal vaudais s'inscrit finalement dans la continuité de ce que nous avons constaté dans la période précédente puisqu'il reste tourné vers le passé récent et douloureux de la fermeture de l'usine.

De plus, dans le cadre de l'argumentaire électoral, l'usine Tase n'est considérée que dans sa période d'activité révolue et son espace laissé en friche ne fait que très peu l'objet d'un regard présent.

Finalement, une grande partie de cette période est caractérisée par la majorité des bâtiments de l'usine Tase laissée en friche, un statut qui ne vient être contesté qu'à une reprise, lors de l'établissement de la S.M.U.R. (le Second Marché, voir infra).

Enfin, au niveau de la désignation de l'usine, nous remarquons que les articles économiques ou urbanistiques la qualifient à partir de sa dernière franchise (Rhône-Poulenc, notamment par la désignation « RPT ») qui renvoie à son histoire récente et traumatique. Les articles plus mémoriels, notamment ceux qui célèbrent des citoyens locaux et l'histoire de leur lien à la ville par un retour dans le passé, l'inscrivent davantage dans son épaisseur temporelle et historique par une désignation faisant référence à l'histoire valorisante de la production de l'usine (« la soie »), produit du travail des habitants, plus que par ses propriétaires. Une manière de renforcer la valeur laudative du portrait.

Le moment discursif du "Second Marché" : quête adjuvante et convergence médiatique

Une des rares focalisations médiatiques durable (un moment discursif bien identifiable) sur les bâtiments de l'usine Tase concerne l'implantation d'un magasin d'usines en son sein. Sous l'impulsion d'un ancien cadre de Rhône-Poulenc (Roland Bernaerts), propriétaire de l'un des trois lots de l'espace de l'usine depuis sa fermeture, et qui crée en 1984 avec trois associés, la Société des Magasins d'Usine Réunis (S.M.U.R.). Le magasin d'usine est appelé Second Marché, et réunit 70 industriels lui fournissant des articles de marque déclassés à prix cassés, ouvre le 2 septembre 1987 dans une partie de l'usine. Cela provoque un discours médiatique sur le secteur sud de Vaulx-en-Velin qui s'inscrit alors dans une visibilité médiatique multiscalaire.

L'implantation réussie du magasin devient une nouvelle occasion médiatique pour la municipalité de Vaulx-en-Velin de valoriser son action et de montrer qu'elle ne néglige pas ce quartier sud de la commune dans une forme de réappropriation actantielle opportuniste de l'initiative de l'ancien cadre de Rhône-Poulenc.

D'abord, cet opportunisme politique est concédé et reconstruit téléologiquement, aujourd'hui, en intérêt municipal patrimonial précoce par l'ancien maire vaudais :

« Et puis dans les entrefaits, un des anciens cadres de l'usine, Monsieur Bernaerts, a avancé la proposition d'y installer un magasin d'usines, voilà. Donc pour nous c'était une solution. C'était une reprise de la friche qui ne coûtait rien à la commune, et qui gardait le patrimoine » (ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, Ibid. p. 217).

Ensuite, le récit de la publication vaudaise à propos de ce magasin (16 articles s'étalant de 1985 à 1992<sup>540</sup> dont 9 évoquent directement l'usine) fait de la mairie, l'actant héroïque de l'implantation de l'usine sur son territoire.

Premièrement, en amont de l'ouverture du magasin, dès 1985, en tant que soutien discursif et politique de cette initiative auprès des instances de décision nationale face à la difficulté d'obtenir une autorisation d'implantation à Vaulx-en-Velin :

« Ce projet, que **notre ville soutient de toutes ses forces**, a été refusé par une commission préfectorale, la *commission d'urbanisme commerciale du Rhône*. Aussi la société « *Magasins d'usines réunis* » a-t-elle fait appel au ministère du commerce pour que le projet soit réalisé à Vaulx, **conformément à son souhait qui est celui de notre ville** » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°59 8 février 1985).

Elle reste donc, un temps, espérée et au conditionnel (présent dans l'attente), mais toujours dans une réappropriation de cette initiative par la mairie, comme par exemple dans cette conférence de presse du maire fin 1985 à partir d'une attente future, « Conférence de presse du maire. "Nous continuons à construire l'avenir" » : « *Des magasins d'usine devraient s'implanter sur l'ex-site RPT* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°69 15 novembre 1985).

Cette période de pré-ouverture est également l'occasion d'affermir le soutien municipal à ce projet en faisant intervenir, la scène civile, en tant que figure adjuvante à la quête (ouverture du magasin d'usines), comme dans cet article de juin 1986 au titre militant « Pour le magasin d'usines » construisant un espoir et une attente micro-locale partagée en relayant le discours d'une association réclamant cette implantation :

« *L'association des locataires des grandes cités Tase a adressé par courrier son soutien à la Municipalité pour son action en faveur du renouveau commercial du quartier sud. M. Charrier a reçu la lettre suivante : "(...)* Vous savez que notre cité est parmi celles qui ont beaucoup souffert du départ de Rhône Poulenc Textile ; notre population se réjouit de pouvoir faire des achats à meilleur marché dans les environs immédiats ; ***l'espoir de voir s'ouvrir des emplois est une très forte motivation pour la majorité de nos jeunes au chômage ; enfin revenir un quartier vivant, qui sera connu positivement, nous donne une espérance pour l'avenir*** " » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°72, juin 1986).

Deuxièmement, la validation de l'usine comme espace d'implantation du Second Marché par le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et des Services en 1986, catalyse ce moment de célébration de la figure municipale et de ses adjuvants (les vaudais) :

« *Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et des Services a donné son aval pour l'implantation du magasin d'usines sur l'ex-site RPT. Une décision qu'a déterminée l'action des vaudais et de leur municipalité. M.*

---

<sup>540</sup> Vaulx-en-Velin ma Ville n°59 8 février 1985, n°69 15 novembre 1985, n°72 juin 1986, n°73 19 septembre 1986, n°76 octobre 1986, n°77 28 novembre 1987, n°81 7 mai 1987, n°83 octobre 1987, décembre 1987 (\*2), n°86 mars 1988, n°88 mai 1988, bilan de mandat décembre 1988 (\*2), n°103 avril 1990, n°14 mars 1992.



*Charrier annonçait l'heureuse nouvelle au terme d'une conférence de presse sur le développement économique de la ville* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°73, 19 septembre 1986).

Le journal célèbre alors en grande pompe, le passage d'une espérance hypothétique à un espoir certain d'une redynamisation du quartier sud de la ville, fruit du travail de longue haleine de la mairie, avec une critique en creux des acteurs composant l'actant « opposant » (opposition municipale, conseil général).

« "Je ne vous cacherais pas, déclarait M. Charrier aux journalistes, que **le parcours de la victoire fut long et difficile, parsemé d'embûches politiciennes, et je ne peux que regretter l'attitude négative de l'opposition, au sein du Conseil municipal, de Monsieur Crêt, conseiller général de la circonscription de Vaulx-en-Velin**, alors que *l'implantation de ce magasin d'usines réanimera le site RPT et le quartier des cités Tase en cours de réhabilitation ; rééquilibrera le tissu commercial peu dense sur la commune ; créera à terme près de 120 emplois ; réutilisera une friche industrielle qui était alors difficilement commerciable ; permettra aux fabricants de la région Rhône-Alpes d'écouler les surplus d'usines, les hors séries, les invendus, les séries spéciales. C'est un enjeu important pour l'avenir, c'est pourquoi sur ma proposition nous avons décidé de mettre en place dès cet automne un groupe de travail associant la municipalité, les commerçants, les industriels, les représentants des consommateurs, les syndicalistes, les administrations diverses pour poursuivre l'élaboration de nos projets de développement économique et de leur mise en œuvre* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°73, 19 septembre 1986).

L'importance municipale de ce moment se remarque par une remontée notoire en Une de cette décision d'implantation avec une titraille convoquant, par la ponctuation (point d'exclamation) et le lexique (vocabulaire de la victoire), un registre de l'affect (la joie) : « C'est gagné ! Le magasin d'usines à Vaulx » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°73, 19 septembre 1986)<sup>541</sup>.

Ensuite, la modalisation positive de ce projet, en amont ou au moment de son ouverture, se fait uniquement sous le prisme économique et commercial d'un désenclavement du quartier sud permis par son redynamisme annoncé, ainsi que, plus loin, celui de la ville (emplois et budget communaux), à partir d'un constat des difficultés présentes dont l'origine remonte toujours au « drame social » de la fermeture et de l'abandon filiatif de Rhône-Poulenc (dans les articles qui évoquent l'histoire du quartier et ses origines). L'espace de l'usine n'intéresse donc la municipalité que dans le sens d'une mise en visibilité de son action urbaine, économique et sociale (emplois locaux, budget communal, redynamisation d'un quartier) dans un lexique affirmé de l'effort et à partir d'un discours à prétention performative. Ce mouvement se poursuit ensuite, en aval de l'ouverture et jusqu'à la fermeture, dans les différentes évocations du magasin d'usines, notamment dans les cadres électoraux, y compris pour répondre à des critiques sur l'isolement du Sud :

« **Les difficultés que rencontrent les familles vaudaises (...). Aussi à chaque visite le Maire insiste-t-il sur la nécessité impérieuse de la ville et les efforts fournis en ce sens. (...) l'implantation du magasin d'usines et de**

---

<sup>541</sup> Voir annexe 3, p. 69.

*Continent au Sud, (...) sont autant de certaines d'emplois supplémentaires en perspective en 1987 (...) et de ressources financières nouvelles pour la commune par le biais de la taxe professionnelle (...) » (article « Avenir rime avec économie », Vaulx-en-Velin ma Ville n°77, 28 novembre 1987).*

*« C'est quelque chose de bien, c'est sûr, nous dit Michel, le patron de la Boule en Soie, plutôt que d'avoir l'usine déserte. Ça va revitaliser le sud de la commune. (...) Sa rue, l'avenue Bataillon Carmagnole-Liberté, connaît un regain de passage depuis son ouverture sur la rue Salengro, et surtout depuis l'implantation de 18 entreprises (Helpac, Ponceblanc, Solymac, Mecoutil, Air Energie, Michelin...) sur le site de la Soie, créant ainsi 450 emplois auxquels viennent s'ajouter les 120 du magasin d'usine. (...) Ayant connu le « drame social » de l'après-fermeture de RPT, il espère beaucoup dans le développement économique sur le secteur. (...) Sur la zone industrielle délaissée par RPT, la Ville a favorisé l'implantation de nouvelles entreprises, et grâce au soutien de la population, a levé toutes les oppositions pour la venue du magasin d'usines qui devrait ouvrir dans quelques semaines et attirer les "nordistes" jusqu'au sud. Les associations très présentes apportent leur souffle de vie en corrélation avec la municipalité, telle la fête du 30 mai. Oui, il fait bon vivre ici. (...) » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°81, 7 mai 1987).*

*« Mairie annexe sud, 16 février : le quartier sud a ses "anciens" habitants. (...) "Nous sommes isolés". Le maire répond par un point d'histoire : "lorsqu'en 1979, l'usine Rhône-Poulenc a fermé, la municipalité a dû prendre en charge la vie sociale dans les quartiers, les sites industriels, les équipements. Il y a eu des succès pour la vie économique : 22 entreprises industrielles, le Second Marché, Continent et ses 40 boutiques et trois moyennes surfaces sont les derniers en date. C'est vrai, il y a encore des lacunes mais nous concentrons nos efforts depuis 1981 » (article « Discutons ensemble de notre ville », intertitre « Le Sud est-il oublié ? », Vaulx-en-Velin ma Ville n°86, mars 1988).*

*« S'il est un quartier qui a connu au cours de ces dernières années d'importantes transformations, c'est bien le sud de la commune. (...) La transformation du site abandonné par Rhône-Poulenc a connu un rythme très soutenu, aujourd'hui 22 entreprises sont installées amenant 600 emplois ; l'installation de Second Marché a contribué, en plus de l'attractivité commerciale, à valoriser la façade de l'avenue Bataillon-Carmagnole-Liberté » (Vaulx-en-Velin ma Ville, bilan de mandat, décembre 1988).*

La réutilisation des bâtiments désuets par la clôture de l'histoire de l'usine (« les anciens locaux de RPT », « ex-site RPT » etc.) remodernise l'espace en friche (« véritable lifting », « anciens locaux rénovés de RPT ») :

*« Les anciens locaux de RPT vivent un véritable lifting, tout de vert et rose, pour accueillir le magasin d'usines, qui s'intègre dans un projet urbain et commercial cohérent pour l'ensemble de Vaulx, ville qui tient bien sa place dans l'agglomération » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°81, 7 mai 1987).*

*« La SMUR, l'une des sociétés ayant choisi ce mode de diffusion, s'était donc implantée dans les anciens locaux rénovés de RPT : au total 8 500 m<sup>2</sup> de surface, de qualité architecturale appréciable, dont elle devenait propriétaire » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°103, avril 1990).*

Si la focale du journal reste souvent localisée à la ville (rubrique « Ma ville » pour la plupart de ces articles), ce dernier exemple montre que la municipalité utilise l'argument de légitimité de ce nouvel équipement pour s'auto-établir une place crédible dans l'agglomération malgré les difficultés de la commune évoquées dans l'implicite du syntagme « tient bien sa place ».

Enfin, cet espoir de renouveau se trouve anéanti en 1990, lorsque que le Second Marché est contraint de fermer. Un seul article, plutôt court, évoque cette fermeture au mois d'avril 1990 : « Accroc à la Soie. Fermeture du Second Marché » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°103, avril 1990). Ainsi dès le titre, nous constatons une euphémisation de cette fermeture considérée comme un simple « accroc » (rupture) dans la quête plus générale qui concerne la redynamisation du sud de la ville, le quartier de « la Soie ». Certes, l'échec est présenté comme réel et faisant suite à une « gestion un peu chaotique » (Ibid.) conduisant à la liquidation judiciaire décidée le 8 mars 1990 par le tribunal de commerce, mais le récit du journal est résolument tourné vers le futur en convoquant la figure municipale comme actrice fondamentale d'une redynamisation assurée. « **La municipalité a la volonté de suivre de très près cette affaire.** *En effet, l'équilibre commercial et son développement doivent être maintenus et maîtrisés. Seules les activités ne concurrençant pas les pôles commerciaux et artisanaux déjà existants recevront son aval. Les propositions des futurs acquéreurs seront examinées minutieusement, et ceux-ci seront certainement nombreux : valeur du site oblige !* » (Ibid.).

Le discours se veut donc une nouvelle fois performatif en assénant une prophétie auto-réalisatrice qui témoigne d'une forte attente. La portée communicationnelle du discours du journal s'apparente alors à une forme de marketing territorial : l'objectif municipal est d'attirer de nouveaux investisseurs pour effacer cet échec. Force est de constater que deux ans plus tard, l'espace est toujours en friche mais dont la réutilisation est annoncée comme imminente :

« *L'arrivée du métro en 1995 dans le quartier des Cités Tase représente aussi un important atout pour le Sud. Notamment pour y faire venir bureaux et services. Les locaux du Second Marché vont être bientôt recommercialisés* » (Vaulx Magazine n°14, mars 1992)

Nous remarquons ici que l'espace de l'usine est désigné à partir de sa dernière utilisation (le Second Marché) et non à partir de son existence originelle (l'usine Tase), preuve qu'une logique du palimpseste urbain commence à opérer.

Au cours d'un entretien semi-directif contemporain, l'ancien maire de Vaulx-en-Velin établissait, en raison principale de cet échec, l'isolement territorial du magasin dont la mairie voulait pourtant se départir... Le coupable est donc, une fois de plus, non-humain et exogène à la municipalité.

« Le magasin n'a pas fonctionné, peut-être parce-qu'il se trouvait quelque peu isolé quand même, il n'était pas dans un ensemble commercial. A l'époque il n'y avait pas le métro, il n'y avait pas le tramway. Et également peut-être aussi, c'est que l'offre commerciale a quelque peu dérivé, abandonnant le concept proprement dit de magasin d'usine, pour devenir un centre commercial classique. Et donc il n'était plus positionné. Bon après c'est une analyse que moi je fais, les experts peuvent en avoir une autre. Donc là, la friche a été rachetée, elle a été abandonnée pendant toute une période. Elle a été achetée après par un dénommé M. Partouche. Et c'est resté comme ça » (ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, annexe 5, p. 217-218).

Ensuite, dans les contenus du Progrès, l'usine Tase est invisible dans les articles qui n'évoquent la cité vaudoise que dans son cadre de désignation anxio-gène de territoire « périphérique » lorsqu'elle affecte le territoire global dont le référent est Lyon, d'autant plus après 1990 où cette visibilité est néfaste pour la commune : image stigmatisante, « émeutes », faits divers de délinquance<sup>542</sup> etc. Le récit médiatique sur le sort matériel de l'usine Tase est corrélé à cette indifférence politique et territoriale : il ne représente pas un enjeu urbain de premier ordre pour le territoire élargi (région, agglomération). En effet, même si le relevé corpus du Progrès n'est pas exhaustif, nous ne relevons que très peu d'occurrences de l'usine dans ses contenus, la faute à une événementialité quasi-inexistante (14 articles relevés sur toute la période).

La Tase est évoquée pour la première fois dans le Progrès en 1985 (du moins, au sein de notre corpus non-exhaustif), dans un article qui prend pour objet une décision de redéploiement économique du groupe Rhône-Poulenc du côté du quartier lyonnais de Vaise (« Rhône-Poulenc regroupe ses bureaux à Vaise »), et plus particulièrement au niveau de l'espace de l'ancienne Rhodiaceta qui confirme, une fois de plus, son statut de condensation de l'ensemble des usines du groupe Rhône-Poulenc. Ce redéploiement passera, par ailleurs, par la démolition du site de Vaise. La Tase n'est ainsi évoquée qu'en tant que « site de Vaulx-en-Velin », un simple espace physique de reconfiguration dont la caractérisation renvoie à sa commune de rattachement sans inscription historique (aucune référence dénominative à sa période d'activité). De plus, la focale du Progrès reste encore une fois centrée sur Lyon. En effet, la Rhodiaceta n'appartient qu'à un de ses quartiers isolés et sa désignation s'inscrit, cette fois, dans l'épaisseur historique de l'usine (« l'ancienne [adjectif épithète qui nous renvoie à un passé fermé, clôturé] usine de la "Rhodia" [désignation de l'usine symbolisant son passé d'activité florissante] à Vaise »<sup>543</sup>). La désignation territoriale de la Tase, simple espace de redéploiement, ne renvoie, quant à elle, qu'à une commune périphérique vis-à-vis de la centralité lyonnaise (Vaulx-en-Velin). Nous sommes bien dans la continuité de ce que nous avons vu précédemment en termes de représentations de ces territoires dans le Progrès (Lyon, « ville-centre », Vaulx-en-Velin « ville périphérique ») et de celles, qui découlent des premières, des usines étudiées (La Tase est « vaudoise », la Rhodiaceta est « vairoise »).

---

<sup>542</sup> Nous en avons quelques bribes plus haut. D'autres articles du corpus Tase le confirment comme ce récit de la vie délicate des centres sociaux vaudais, en proie aux agressions (incendie etc.) : « La vie mouvementée des centres sociaux » (Le Progrès, 15/03/1996).

<sup>543</sup> « Rhône-Poulenc va regrouper l'ensemble de ses bureaux lyonnais sur le site de l'ancienne usine de la division textile, installée rue Michel-Berthet dans le quartier de Vaise. Ce sont donc sept cents personnes, travaillant actuellement dans la tour du Crédit Lyonnais et dans des bureaux dispersés dans l'agglomération, qui seront transférées à Vaise. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un vaste d'aménagement de l'ancienne usine de la "Rhodia" à Vaise » (Le Progrès, 27/04/1985).

Mais de 1987 à 1990, l'épisode de la S.M.U.R., étalée sur (au moins) 7 articles<sup>544</sup>, vient briser la pauvreté événementielle, et donc médiatique, environnant l'usine Tase.

La présence remarquée de cette unité dramatique dans le quotidien régional occasionne un récit à épisodes, une unité dramatique qui va, à l'instar du récit municipal, d'un début (l'ouverture du magasin) à une fin (la fermeture).

L'intrigue débute au moment de l'annonce événementielle de l'ouverture du Second Marché à la fin de l'été 1987 et qui génère deux remontées en Une les 31/08/1987 et 2/09/1987 (les deux sont situées en oreille droite de la couverture). La visibilité importante de l'initiative est bien sûr en lien avec la vocation supra-communale de cette initiative. Placés respectivement dans les pages « Le Journal du Rhône » (31/08/1987) et « Informations générales / Faits divers » et dans des rubriques « Commerce » (31/08/1987) et « Magasin d'usine » (2/09/1987), même si relocalisé sur la couverture par le surtitre « Vaulx-en-Velin », le Second Marché est présenté comme un service à destination des consommateurs d'un territoire élargi à la région et l'agglomération dont la centralité lyonnaise semble constituer le « cœur de cible », ce que nous confirment les contenus :

« À la place des anciennes filatures, **les Lyonnais** pourront découvrir "Second Marché", un centre commercial ultra-moderne (...). La formule attire. **Dans notre région**, elle a même déclenché de nouveaux courants commerciaux. Ainsi **la migration saisonnière vers Romans, la capitale de la chaussure, des Lyonnaises B.C.B.G.** désireuses de reconstituer leur *stock personnel de chaussures... de marque, bien entendu*. (...) **Si la décision de retenir une implantation dans le périmètre de la CO.UR.LY. s'est rapidement imposée** "à cause du potentiel immédiat de 2,5 millions de consommateurs", celle de rénover les bâtiments de **l'ancienne usine de la Soie Artificielle à Vaulx-en-Velin a été mûrement réfléchi**. "nous avons finalement retenue cette solution à cause de **la proximité du boulevard périphérique**, du potentiel architectural des bâtiments *et de l'importance des volumes disponibles*" (...) *Jusqu'à présent, Lyon réussit très bien au second marché...* » (article « 70 industriels se regroupent dans "Second Marché" », Le Progrès, 31/08/1987).

« Situé dans le quartier de la Soie, à Vaulx-en-Velin, le dernier né **des magasins d'usines de l'agglomération lyonnaise a été inauguré hier soir avant d'ouvrir ses portes au public dès ce matin** » (article « "Second Marché" », Le Progrès, 2/09/1987).

Nous remarquons que l'usine n'est, encore une fois, qu'un espace de redéploiement dont la fonctionnalité (et qui renvoie à sa connotation implicite de désuétude), et donc sa légitimité à « exister de nouveau », sont questionnées ; c'est le choix de l'emplacement « mûrement » réfléchi. Elle n'est donc pas uniquement retenue pour ses caractéristiques matérielles (« *potentiel architectural des bâtiments et (...) importance des volumes disponibles* »), mais

---

<sup>544</sup> Par notre entrée dans le corpus par l'événement, nous avons décelé six articles évoquant cet épisode : 31/08/1987 (deux articles), 2/09/1987, 29/11/1989, 9/03/1990, 5/03/1990, 15/03/1990.

aussi pour sa situation topographique avantageuse pour attirer le chaland du territoire élargi (« proximité du boulevard périphérique »).

Cependant, l'occasionnalité médiatique<sup>545</sup> provoquée par l'événement de l'ouverture permet à l'usine d'être replacée dans son épaisseur temporelle, par le quotidien régional, pour comprendre le palimpseste urbain en train de s'effectuer : « À la place des anciennes filatures ». En effet, dès le chapô de l'article du 31/08/1987, l'usine est qualifiée d'« ancienne usine Rhône-Poulenc de la Soie Artificielle » et d'« anciennes filatures » dans une annonce qui évoque sa ré-ouverture (« rouvrira », référence implicite à une période d'activité passée de l'usine), tout en mettant à distance à la fois une renaissance mémorielle (en évoquant la « commémoration ») et une renaissance industrielle (en évoquant la « résurrection » de l'usine RPT déchu).

Cela permet ainsi d'événementialiser et mettre en valeur l'initiative du Second Marché à partir de la mention de sa date d'ouverture, ainsi que la dichotomie entre vieille histoire close symbolisée par la connotation implicite de la désuétude des « anciens » bâtiments, qui laisse place à une nouvelle histoire naissante, symbolisée par la modernité de ses infrastructures :

« Le 2 septembre à Vaulx-en-Velin, l'ancienne usine Rhône Poulenc de la Soie Artificielle rouvrira ses portes. Commémoration ? Résurrection ? Rien de tout ça... À la place des anciennes filatures, les Lyonnais pourront découvrir "Second Marché", un centre commercial ultra-moderne, dans lequel 70 industriels de l'équipement de la personne et de la maison leur proposeront des articles de marques déclassés, à des prix discount » (Le Progrès, 31/08/1987).

De plus, dans l'article du 2/09/1987, la référence à l'usine ne devient qu'implicite et connotée négativement quand le journal évoque une initiative qui « *allie le concept de magasin d'usines à celui de confort d'achat pour la clientèle – voire d'animation culturelle –* et en tous cas de réhabilitation de **friches industrielles** ("Le Progrès" du 31 août) » (Le Progrès, 2/09/1987).

Le journal joue donc un rôle promotionnel de la nouvelle enseigne qui se confirme dans l'accroche de l'article quand, à partir d'une question oratoire, il interpelle directement le lecteur/client dans un registre discursif qui se rapproche du discours publicitaire ou marketing : « Êtes-vous prêt à être démodé de trois mois pour gagner 30 à 40% sur le prix d'achat d'une robe, d'une paire de chaussures ou d'un costume ? Mis à part les irréductibles du "look ultra branché", la proposition intéresse de plus en plus de consommateurs (...) » (Ibid.).

« Il n'en demeure pas moins que les nombreux invités ont profité du déplacement pour faire leurs amplettes au meilleur prix, ouvrant ainsi la voie à une clientèle nombreuse, qui devrait dépenser en ces lieux 175 à 200 millions

---

<sup>545</sup> « (...) le journaliste est fortement tributaire de ce que lui offre l'actualité et que nous avons proposé d'appeler des "occasionnalités" pour rendre compte des effets différentiels que produisent des types d'événements différents sur la médiatisation d'une même thématique dont on s'attendrait pourtant à ce qu'elle mobilise invariablement les mêmes discours sociaux concurrents » (Delforce, B., 2004, p. 130).

de francs chaque année, dans des domaines aussi divers que le prêt à porter, le cuir, les chaussures, la maroquinerie, les bijoux, les articles de sport, les livres, les meubles ou les luminaires » (Le Progrès, 2/09/1987). Le Progrès modalise ainsi positivement cette initiative et, en se basant sur les certitudes du présent, annonce un futur radieux en chute de l'article du 31/08/1987 :

« *Jusqu'à présent, Lyon réussit très bien au second marché...* » (Le Progrès, 31/08/1987).

Les figures mises en valeur par le discours du Progrès diffèrent quelque peu du récit municipal vaudais. C'est davantage l'initiative individuelle qui est visible et glorifiée. En effet, Roland Bernaerts, à l'origine du projet et directeur du Second Marché, fait l'objet d'un portrait laudatif (appuyé par une photographie le représentant<sup>546</sup>) dans un second article du 31/08/1987 qui le présente comme un « *homme d'affaires lyonnais* »<sup>547</sup> et l'inscrit de fait dans le cadre discursif mythique de l'entrepreneur innovateur lyonnais dépassant, encore une fois, largement le territoire vaudais. La mise en récit de l'attente de l'ouverture corrobore ce constat en instaurant une forme de suspense dramatique, et donc de risque, à cette entreprise individuelle courageuse et « héroïque » :

« *Le 2 septembre vers dix heures du matin, le pouls de Rolands Bernaerts risque de s'accélérer quelque peu... C'est en effet l'heure à laquelle les premiers clients vont se présenter aux portes de "Second Marché". Instant crucial où le rêve devient réalité, où il est trop tard pour reculer... La perspective n'inquiète pas outre mesure l'homme d'affaires lyonnais* » (« Roland Bernaerts croit aux magasins d'usine », Le Progrès, 31/08/1987).

L'histoire du groupe Rhône-Poulenc est racontée à l'aune de sa propre histoire et valorisation personnelle : « 1971 marque le début des premières turbulences dans le groupe. **Il décide de prendre en main son avenir** et quitte la société » (Le Progrès, 31/08/1987).

Néanmoins, les adjuvants à l'entreprise évoquée, re-territorialisent temporairement l'initiative en mentionnant leur appartenance passée à l'usine Tase comme point adjuvant à la positivité annexe, à partir du discours de l'entrepreneur :

« *Constamment soutenu par une équipe très motivée "d'autant qu'elle comprend des ex-cadres "Rhône-Poulenc" ayant travaillé, à une certaine époque, sur le site même de l'ancienne usine de la soie artificielle* » (Le Progrès, 31/08/1987).

De même l'article du 2/09/1987, relatant la veille de son ouverture l'inauguration de ce magasin d'usine, fait intervenir la figure municipale du maire de Vaulx-en-Velin qui relocalise les enjeux économiques du magasin d'usine au niveau du quartier sud de la ville à l'agonie, tout en les inscrivant dans des objectifs supra-communaux d'attraction de la commune vaudaise. Cela synthétise ainsi les espoirs de l'institution communale que nous avons relevés dans le récit du

---

<sup>546</sup> Annexe 3, p. 62.

<sup>547</sup> Article « Roland Bernaerts croit aux magasins d'usine », Le Progrès, 31/08/1987.

journal municipal de Vaulx-en-Velin. À cela s'ajoutent les préoccupations des commerçants locaux, que le maire s'empresse de rassurer, aidé par l'initiateur du projet :

« De son côté, Maurice Charrier, maire de Vaulx-en-Velin, ne pouvait que se féliciter de la *réanimation d'un quartier qui en a bien besoin. Mais les espoirs mis par la municipalité dans le nouveau pôle d'attraction que constituera "Second Marché"* ne vont pas sans inquiétude : celle des commerçants locaux qui craignent que le *nouveau magasin d'usines ne constitue pour eux une concurrence déloyale. Maurice Charrier n'a donc pas manqué de souligner que "personne ne gagnerait à bouleverser les grands équilibres commerciaux de cette partie de l'agglomération". Et Roland Bernaerts d'assurer, rassurant, que le nouveau centre n'a pas vocation à prendre la place du commerce traditionnel ni celle des grandes surfaces* » (Le Progrès, 2/09/1987).

Ainsi, le plus souvent, les attentes placées dans ce magasin d'usine dépassent largement le territoire local, ce qui a pour effet de valoriser l'impatience et l'ambition future de l'homme d'affaires en fin d'article :

« Roland Bernaerts parvient à convaincre 70 industriels (dont près de la moitié de Rhônalpins) et rassemble trente millions de francs nécessaires à la réhabilitation des 13 500 m<sup>2</sup> du site. *Aujourd'hui, alors que le projet vient de se concrétiser*, il parle *déjà* [adverbe indiquant une précocité, une ambition, une impatience] de mettre en place *une chaîne de magasins en France et à l'étranger* » (Le Progrès, 31/08/1987).

Le journal construit alors une union discursive locale à cette implantation, permise par l'événement de son inauguration, largement modalisée de manière positive, qui est finalement complétée par la présence et le soutien discursif de la communauté urbaine. Cela confirme, par là, la dynamique d'agglomération du nouvel équipement :

« *André Soulier, vice président de la communauté urbaine de Lyon (...)* insistait aussi sur l'entreprise conduite par Roland Bernaerts » (Le Progrès, 2/09/1987).

Ensuite, cette réalisation devient même rapidement une référence exemplaire de réhabilitation pour le quartier, que nous retrouvons à propos d'un article évoquant une initiative mémorielle scolaire micro-localisée au quartier sud de Vaulx-en-Velin et dont le Progrès se fait l'écho :

« La partie historique est traitée par les deux adultes. Les jeunes, ces élèves de Mme Soubriés se sont "réservés" *l'actuel comme l'usine à pain, le second marché, les immeubles réhabilités* » (article « L'histoire du quartier de la Tase sur les murs de l'école Croizat », Le Progrès, 5/03/1990).

Ainsi, même si la valeur patrimoniale du site est évoquée à la marge, dans le discours institutionnel de la CO.UR.LY., ainsi que sa dimension culturelle dans celui du Progrès, au sein d'un article présentant ce projet de magasin d'usines (Le Progrès, 2/09/1987)<sup>548</sup> et témoignant

---

<sup>548</sup> « (...) celui de confort d'achat – voire [adverbe connotant l'aspect annexe de la proposition suivante, modalisant une moindre importance] *d'animation culturelle* – et en tous cas de réhabilitation de friches industrielles (...). Comme devait le souligner hier soir, André Soulier, vice-président de la communauté urbaine de Lyon : "Il est bon que la *préservation du patrimoine ne s'attache pas seulement aux monuments romains, mais aussi à la sauvegarde de l'architecture industrielle de ce siècle*". Et insistait aussi sur l'entreprise conduite par Roland Bernaerts » (Le Progrès, 2/09/1987).



du changement institutionnel en cours concernant l'appréhension de la notion de « patrimoine », ce dernier demeure une « réutilisation » au sens d'Emmanuelle Réal, c'est-à-dire la « *réutilisation d'un édifice pour une fonction à laquelle il n'était pas destiné initialement (...). Elle se justifie par l'intérêt économique de réinvestir des édifices existants pour leur situation et leurs droits acquis* » (Real, E., 2015, p. 13). Il n'a donc, pour ainsi dire, aucune vocation patrimoniale : « *La réutilisation reste avant tout une démarche d'opportunité et la valeur patrimoniale du site n'a pas un caractère déterminant dans ce processus. Dans la plupart des cas, la réutilisation d'un bâtiment, pour peu qu'il soit en bon état, ne demande que peu de travaux d'adaptation. Il peut même parfois s'agir d'un banal transfert de propriété* » (Real, E., Ibid.).

Cela est confirmé dans les autres articles évoquant la vie de ce projet uniquement sous un angle économique et commercial (rubrique « commerce »).

Enfin, la période de fermeture de du Second Marché, qui n'est évoquée qu'au moment de la fermeture effective du magasin dans le récit municipal vaudais (avril 1990), est couverte par le Progrès sur une période plus large, qui va de novembre 1989 à mars 1990 (3 articles)<sup>549</sup>, preuve de l'importance supérieure accordée à l'événement. En effet, dès le 29/11/1989 (article « Le naufrage du "Second Marché" ») et le dépôt de bilan du magasin d'usines, le titre de PQR évoque un « naufrage » qui occasionne une remontée en Une (sous-tribune : « Commerce : à Vaulx-en-Velin le "Second Marché" a déposé son bilan »). Il est alors intéressant de remarquer que cette fermeture est un « naufrage » pour Le Progrès, alors qu'il n'était qu'un simple « accroc » dans la publication municipale, et donc d'un degré d'importance différent accordé à cette information. Cette métaphore filée dramatisante du « naufrage » se poursuit ensuite dans les contenus de ce même article mais également dans un autre, en mars 1990 (article « Vaulx-en-Velin : Second Marché coulé »), ce qui confère une certaine continuité et une mémoire médiatique au discours du Progrès :

« La fin du "Second Marché" ressemble à **un naufrage. "Nous sommes dans le Titanic"**. Reste à savoir que **deviendra le navire** qui, pour beaucoup, court à la liquidation et pourrait être revendu pour recevoir des activités non commerciales » (Le Progrès, 29/11/1989).

« En 1989, le Second Marché **gitait** de plus en plus. Le 28 novembre dernier, avec le dépôt de bilan, **le naufrage commençait**. Avec la liquidation judiciaire prononcée mercredi, **le Second Marché a coulé**. Une fin prévisible pour les trente commerçants qui n'avaient **pas voulu quitter le navire ces trois derniers mois (...)**. Roland Bernaerts, **le capitaine du navire, ne donne pas signe de vie** » (Le Progrès, 9/03/1990).

Le héros de l'ouverture se transforme ainsi en coupable de la fermeture. Les victimes en sont les commerçants, omniprésentes dans les articles, qui subissent les mauvaises décisions de la

---

<sup>549</sup> Le Progrès des 29/11/1989, 9/03/1990, 15/03/1990.

direction et l'érige en figure de culpabilité. Le Progrès, qui ne relaie que ce « camp » discursif en pointant les négligences et le manque de sérieux de la direction, semble ainsi adouber les actants du récit proposés par ces acteurs, même si la forme du discours rapporté, directe ou indirecte, indique parfois une forme de distance prise par le quotidien :

« *Le langage tenu par Roland Bernaerts, PDG de Second Marché, et par l'administrateur judiciaire, devait inquiéter une bonne partie des locataires. "On nous avait prévenu que l'objectif était de récupérer les loyers impayés. On nous a dit que des nouveaux commerces seraient recherchés, des locomotives. Mais rien n'a été fait." D'après les derniers locataires, aucun démarchage n'a été réalisé d'une manière sérieuse. (...) "Tout a été organisé". C'est le sentiment unanime qui prévaut chez tous les commerçants. Depuis longtemps, en effet, les responsables des magasins avaient demandé des rendez-vous avec le PDG, Roland Bernaerts. "Pendant six mois, j'ai demandé un rendez-vous, j'ai envoyé des lettres recommandées, je n'ai pas eu de réponse", explique ce commerçant toulousain. "Pour rien" » (Le Progrès, 9/03/1990).*

« *Certains commerçants, en retard de loyer, pourraient être à leur tour amenés à déposer leur bilan (...) passif de 22 millions de francs, dont six seraient dus au non paiement de loyers par des commerçants en difficultés. (...) La situation aurait pu s'arranger, estime des commerçants, si le montant des loyers avait été baissé. Plusieurs locataires l'avaient demandé, en vain. (...) » (Le Progrès, 29/11/1989).*

Le manque d'attractivité du magasin est également souligné par le journal évoque le contraste avec l'investissement de départ. La cause de la fermeture serait, selon lui, dû à un public déçu du magasin (prix, marchandises et horaires d'ouverture). Le journal, qui reprend le discours des commerçants déçus, le relie alors une nouvelle fois à ces mauvaises décisions de la part des dirigeants :

« *Au fil des mois, le centrois, le centre qui avait nécessité un investissement d'une trentaine de millions de francs, (...), avait apparemment vu se dégrader son pouvoir d'attraction. (...) Le public, déçu de ne pas trouver les discounts attendus, est venu moins nombreux, y compris de la zone de chalandise proche. De nombreux habitants de Vaulx-en-Velin n'ont jamais poussé la porte du centre. "Le centre est fermé le lundi et le mardi, c'est mort le reste de la semaine. Il n'y a du monde que le weekend", explique un commerçant aigri. (...) Malgré la recherche d'un meilleur équilibre entre secteurs de consommation (...), le turn over a été fatal au centre commercial, dont aujourd'hui la moitié des cellules sont inoccupées » (Le Progrès, 29/11/1989).*

L'invisibilité discursive du dirigeant lors de la fermeture, en partie provoquée par le silence médiatique imposé par ledit dirigeant, ajoute à la stigmatisation négative<sup>550</sup> et contraste alors avec son omniprésence lors de l'ouverture. Il y a là, en quelques mois, un revers de modalisation, de la figure du héros à la figure du coupable. En fin d'article, le journal se tourne vers le futur pour y trouver néanmoins quelques notes d'espoir :

« *La SMUR (...) demeure à la tête d'un patrimoine qui pourrait intéresser d'autres sociétés, y compris commerciales » (Le Progrès, 9/03/1990).*

---

<sup>550</sup> « Roland Bernaerts, le capitaine du navire, ne donne pas signe de vie » (Le Progrès, 9/03/1990).

Le quotidien régional fait donc de cette fermeture une mauvaise nouvelle (économique et commerciale<sup>551</sup>) pour le territoire élargi (page « Lyon » ou « Rhône ») et en construit un schéma narratif qui permet d'identifier le coupable de cette situation néfaste.

L'espace de l'usine n'est évoquée qu'un peu plus tard, dans l'article du 15/03/1990, lorsque Le Progrès relocalise la problématique de la fermeture du Second Marché prévue pour le 31 mars. En effet, l'article « Second Marché » se situe sous la page « Est lyonnais » et la rubrique « Vaulx-en-Velin », en illustrant la « catastrophe financière » de cette fermeture à partir d'exemples concrets de commerçants en difficultés qui incarnent et donc ajoutent en dramatisation et gravité. La photographie, représentant des échoppes grillagées, donne à ce « drame » une manifestation iconique (annexe 3, p. 63). Le lexique poursuit cette logique de dramatisation et de solennité, notamment à l'évocation de l'espace de l'usine :

« Voilà un fait porté à la connaissance de chacun : *Second Marché baisse le rideau au soir du 31 mars. C'en est fini de ces magasins installés dans une partie de l'ancienne usine R.P.T. Pour une soixantaine de salariés, ce sont des lendemains "sans boulot". Pas drôle du tout à notre époque. (...) Bref, pour certaines personnes l'expérience de Second Marché se solde par une catastrophe financière* » (Le Progrès, 15/03/1990).

Les victimes sont donc toujours les commerçants, qui témoignent de l'angle économique du problème, bien loin des considérations mémorielles et patrimoniales de l'ancienne usine, et les coupables sont les représentants de l'administration publique – « Ou alors, il ne fallait pas accorder une création à Second Marché et *permettre de ce fait qu'un pharmacien s'endette de 60 millions de centimes* » (Ibid.) -, dans un récit médiatique qui utilise l'histoire personnelle des exemples individuels pour reconstruire le récit de la chute inéluctable du magasin, dont l'existence même est remise en question, clôturant ainsi cette intrigue :

« En octobre 1987, le ciel commercial était au beau fixe et cela "a bien marché pendant quatre mois". Puis ensuite la descente aux enfers a commencé : "depuis juin 1989 ça dégringole franchement » (Ibid.).

Par ailleurs, signalons que les autres évocations de l'usine Tase des années 1990 dans Le Progrès, relèvent d'instantanés discursifs de différentes natures qui confirment un certain nombre de conclusions déjà émises dans le récit municipal vaudais, à savoir, le sort de l'usine comme quête adjuvante à la quête principale de redynamisation de la ville, et sur la base du jeu du triple présent<sup>552</sup>. Les héros sont politiques et le journal célèbre plus largement une union locale vers un changement positif : « Le temps de la reconstruction » (14/03/1990), « Grandes cités Tase : le 85 ne répond plus » (19/03/1990), « Au centre social du Sud : la matinée rétro du succès »

---

<sup>551</sup> Le rubricage et le contenu des articles nous l'indiquent.

<sup>552</sup> Hyper-négativité de la fermeture de l'usine, symbole du dépérissement du quartier qui lui fait suite pour valoriser les processus de réhabilitation contemporains et une affirmation d'un présent et futur positifs.

(24/03/1990). Un autre article du 24/03/1990 (« Au centre social du Sud : la matinée rétro du succès ») montre les balbutiements d'une reconstruction mémorielle que nous développons plus largement plus loin, à partir des premières initiatives micro-locales des années 1990 et émanant de la scène civile. Un dernier article du 15/03/1996 évoque à la marge un bâtiment annexe de l'usine comme simple espace de redéploiement (« La vie mouvementée des centres sociaux »).

Pour finir, remarquons qu'au plan iconique, 10 articles sur 14 évoquant l'usine sont accompagnés d'illustrations dans le Progrès. Celles-ci se composent de 9 dénnotations d'espace physique, où la matérialité semble importante dans la sémantisation de la photographie, et de 12 dénnotations d'acteurs humains. Cela témoigne ainsi des figures du discours que le titre de PQR souhaite mettre en avant : un espace en friche à exploiter (quête adjuvante), et les acteurs qui la mettent en œuvre (figures adjuvantes ou sujets de la quête). De la même façon que pour la Rhodiaceta, certaines photographies dénotent à la fois la matérialité de l'espace et l'acteur humain comme actants qui importent au récit médiatique. Au contraire, certaines dénnotations d'acteurs humains nous paraissent moins décisives dans la sémantisation de la photographie : la matérialité de l'espace physique semble davantage signifiante pour le récit. Par exemple, l'article du 15/03/1996 montre un espace urbain en travaux (annexe 3, p. 64). L'acteur humain représenté est un ouvrier qui, dans ce cadre photographique, n'importe que par le pouvoir référentiel de son action (des travaux en train de se réaliser) davantage que celui de son statut (social, public etc.). Il n'est ainsi pas érigé en figure héroïque de l'action qu'il est en train de réaliser.

Nous retrouvons le même schéma dans la presse de la Communauté urbaine (CO.UR.LY qui devient Grand Lyon en 1989)<sup>553</sup>.

Ainsi, l'usine Tase surgit dans Courly, uniquement lorsqu'une partie de ses terrains est réinvestie par la *Société des Magasins d'Usines Réunies* en 1987 Info (2 articles sur toute la période 1982-1996, mentionnant l'usine : 1 en 1987, 1 en 1989). L'enjeu économique et de revitalisation urbaine que cette réutilisation promet et, plus loin, la revivification de la commune de Vaulx-en-Velin et de son secteur sud, intéressent alors toute l'agglomération lyonnaise. Dans le cadre cette implantation, la Communauté urbaine est valorisée dans son action visant à l'intégration communautaire de Vaulx-en-Velin à partir du point de vue de la ville-centre

---

<sup>553</sup> 1982-1989 : Courly Info, 1990-1994 : Les Dossiers du Grand Lyon. Pas de publication sur les deux années restantes de cette période (1995-1996).

lyonnaise (« La Courly travaille dans l'est lyonnais » Courly Info, n°48, janvier 1987, « Vaulx-en-Velin : quel centre pour demain ? », Courly Info n°59, d'avril 1989).

Ces deux articles évoquent le Second Marché à la marge, en tant que quête adjuvante à une quête plus générale d'inscription de Vaulx-en-Velin au sein de l'agglomération, traitée sur le même plan que les autres villes « périphériques » de « l'est lyonnais » souvent considérées au niveau du rubricage, comme un tout indivisible et uniforme. Dans ce cadre la figure héroïque agissante est, bien entendu, la CO.UR.LY. valorisée dans son action passée, présente et future<sup>554</sup>. Cependant, c'est toujours la volonté, les efforts et l'action de la municipalité vaudaise pour sa revitalisation, dans un contexte difficile pour les communes « périphériques », qui sont fortement mises en valeur dans un sens positif pour l'agglomération. Dans un autre article CO.UR.LY. ne semblant alors s'auto-définir que comme figure adjuvante. Cela démontre une fois de plus de la volonté municipale de « jouer le jeu » de la communauté urbaine. En effet, comme nous l'avons vu à partir de l'exemple vaudais, les maires des villes périphériques, dans leur communication, traitent dorénavant de l'intercommunalité « à partir des bénéfices qu'ils sont parvenus à en obtenir » (Le Bart, C., 2009) : la « citadelle assiégée » devient « citadelle intégrée ».

L'espace matériel - les bâtiments - de l'usine n'est ainsi pas du tout mentionné et n'intéresse pas l'institution supra-communale. Une nouvelle fois, seule la réhabilitation des cités Tase est évoquée et territorialisée à un niveau microl-local par le média, parfois dans un lien implicite avec l'ancienne activité de l'usine. Ces cités seront également mentionnées en « cité ouvrière Tase » en 1994, dans un contexte où l'agglomération affiche ses ambitions européennes : article « Vaulx-en-Velin : un programme européen pour la "cité Tase" » (Les Dossiers du Grand Lyon n°17, septembre 1994).

La trajectoire mémorielle et symbolique de la Tase ne constitue donc pas un enjeu pour la communauté urbaine. Elle ne concerne, à cette période, qu'un territoire réduit au sud du quartier de Vaulx-en-Velin, voire parfois à la ville, comme nous l'avons constaté dans les autres presses. Nous voyons donc que les focus médiatiques, s'ils construisent, grosso modo, les mêmes figures du discours et valorisent les acteurs locaux, le font dans des équilibres différents, en fonction, là encore, de l'institution que ces médias représentent : le journal municipal valorise davantage la figure de l'édile local, la Communauté urbaine souligne l'action de la mairie vaudaise couplée à la sienne, pendant que Le Progrès glorifie davantage l'initiative locale individuelle, figure héroïque qui a ses adjuvants discursifs institutionnels (maire vaudais et CO.UR.LY). De

---

<sup>554</sup> « La CO.UR.LY. travaille (...). La CO.UR.LY. a pris une décision importante (...) La CO.UR.LY. a pris en charge (...) » (Courly Info n°48 janvier 1987).

même, le récit médiatique s'attarde sur des moments différents en fonction de sa nature. La période pré-ouverture est largement évoquée dans le journal municipal vaudais, qui valorise le soutien municipal au projet, mais mentionnée à la marge par journal de la CO.UR.LY., et tue par Le Progrès qui fait démarrer ce moment discursif à partir de l'ouverture effective du Second Marché en 1987. À l'inverse, sa fermeture fait l'objet de trois articles détaillés dans le quotidien régional quand la publication municipale ne l'évoque que très rapidement sur un article en euphémisant la portée dramatique, dans une optique d'invisibilisation de l'échec pouvant altérer la figure héroïque municipale et que la presse communautaire, selon la même logique, l'invisibilise totalement.

Les entretiens semi-directifs avec les témoins historiques de la période évoquent également souvent ce Second Marché, mais la reconstruction globale du devenir matériel de l'usine de 1982 à 1996 reste émaillée d'oublis et d'imperfections. Les raisons à la fermeture, quand elles sont évoquées, restent du côté de la « mauvaise gestion ». De plus, nous avons vu la volonté de réappropriation actantielle de l'ancien maire vaudais et la reconstruction téléologique d'une action autour du Second Marché comme une volonté de préserver le patrimoine industriel. Enfin, un projet d'hôtel est parfois mentionné dans le discours des enquêtés, mais de manière lacunaire et imprécise, nous n'en avons pas retrouvé une quelconque évocation dans les corpus médiatiques disponibles :

« Moi je ne connais pas tous les projets. *Il y a eu un projet d'hôtel. Un qui s'appelait Liberté* » (Association Vive la Tase !, annexe 5 p. 138).

« DP. Quand on regarde la façade c'est à gauche, l'aile gauche. (...) Il y a eu un projet d'Hôtel là. L'hôtel Liberté qui (...) a traîné longtemps. *C'était l'équipe Bartholdi qui était resté...* (...) Il était peut-être en même temps, ho ça devait être juste après... Là aussi ça m'a échappé (...) » (Association Peuplement et Migrations, Ibid. p. 113).

« *Donc nous on a fait venir un archi en fait, (...) l'archi du Second Marché, celui qui avait fait l'hôtel (...)* Les années 90, j'allais dire... Je ne sais pas trop... Après c'est resté un hôtel informel » (Association Robins des Villes, Ibid. p. 129).

La période est donc globalement caractérisée par une friche discursive et matérielle à propos de l'usine à quelques exceptions près. Les raisons contextuelles sont multiples : politiques, territoriales, nationales. L'ancien maire vaudais confirme la situation de friche au moment de la fermeture du Second Marché, seule exception à la situation de délaissement de l'usine :

« Donc là, la friche a été rachetée, elle a été abandonnée pendant toute une période. Elle a été achetée après par un dénommé M. Partouche. Et c'est resté comme ça. (...) On l'a laissée en l'état. Voilà. Alors, la chose est revenue sur le tapis avec le projet Carré de Soie. Parce que là, ça rebattait les cartes » (ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, Ibid. p. 217-218).

### 3.2.2.2. La Rhodiaceta comme obstacle (quête adjuvante) : le front discursif commun d'une urgence à la réhabilitation du 9<sup>e</sup> arrondissement (quête principale)

Du côté de la Rhodiaceta, dans les années 1980, le 9<sup>e</sup> arrondissement lyonnais subit une pression foncière qui gouverne une urgence au renouvellement urbain. En effet, dès la fermeture de l'usine, son espace matériel fait l'objet de nombreux débats politiques territoriaux dans un contexte où Lyon cherche à s'affirmer comme contrepoint à Paris dans la compétition interterritoriale nationale qui s'étend à l'international à partir des années 1990<sup>555</sup>. Attentive au mouvement de désindustrialisation pour une commune dont l'histoire repose sur une base industrielle forte, la municipalité cherche à renouveler son système économique local qui se traduira par une tertiarisation de ses activités, notamment dans le 9<sup>e</sup> arrondissement à partir des années 1990 (Authier, J.-Y., 2010), sous l'impulsion des mandats de Michel Noir (1989-1995) et Raymond Barre (1995-2001).

Au moment de la fermeture de l'usine Rhodiaceta, la question de son devenir matériel se pose avec acuité. La non-fonctionnalité de ses bâtiments principaux, empêchant toute réutilisation<sup>556</sup>, en fait un obstacle de taille, et de grande superficie, au renouveau du 9<sup>e</sup> arrondissement. Ainsi, rapidement, la démolition s'impose comme une évidence : elle devient quête adjuvante à la quête principale politique de rayonnement de Lyon, d'autant plus dans un 9<sup>e</sup> arrondissement qui, suite à la fermeture de l'usine, rappelons-le, est un des arrondissements les plus pauvres de la commune.

*L'urgence du temps comme enjeu politique : la poursuite de l'injonction au palimpseste urbain*  
Une profusion discursive à propos de l'usine est visible dans la presse locale et territoriale. Sur les 62 articles du corpus du Progrès, 50 ont été récoltés entre l'année 1982 et l'année 1987<sup>557</sup> (date de la démolition des bâtiments principaux de l'usine) soit 80% du corpus, ce qui montre

---

<sup>555</sup> « A cet égard, Lyon est exemplaire : une brochure publiée par la municipalité en 1990 expliquait que "Lyon ne doit plus se comparer à Bordeaux, Grenoble ou Marseille, mais bien à Barcelone, Francfort, Turin ou Rotterdam [...]. Faire de Lyon une ville qui rayonne implique de la transformer en une cité qui sache à la fois s'exporter, mais aussi accueillir" » (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 259).

<sup>556</sup> C'est ce que nous disait, en substance, cet ancien cadre de Rhône-Poulenc : « Non mais la réhabilitation, on ne voyait pas ce qu'on pouvait en faire. (...) Et les bâtiments doivent être fonctionnels. S'ils ne sont pas fonctionnels... (...) Donc la réhabilitation, je ne crois pas que ça ait été envisagé. (...) un outil doit être fonctionnel, il doit être adapté à sa fonction. S'il n'est pas adapté à sa fonction, ça ne dure pas longtemps » (Association A.R.A.R.P., annexe 5, p. 252-253).

<sup>557</sup> 6 évocations en 1982, 17 en 1983, 7 en 1984, 8 en 1985, 6 en 1986, 6 en 1987, 1 en 1988, 1 en 1989, 3 en 1990, 2 en 1991, 1 en 1992, 1 en 1994, 1 en 1995 et 2 en 1996.

l'importance matérielle de l'usine pour le quartier jusqu'à sa démolition qui la conduira vers l'oubli.

Dans les années 1980, passée la conflictualité liée à la fermeture, l'urgence de la réhabilitation de l'usine Rhodiaceta s'inscrit dans le calendrier politique sur lequel les discours médiatiques s'alignent : les élections municipales de 1983 et 1989. Par exemple, le sort de l'usine est évoqué dans 17 articles du Progrès lors de l'année politique cruciale qu'est l'année 1983 - qui constitue, de loin, l'année la plus prolifique en termes d'occurrences médiatiques de l'usine. 6 articles focalisent même leur attention sur le « problème » de la Rhodiaceta en objet premier de discours (11 en objet second), ce qui montre que les bâtiments de l'usine se trouvent au cœur des réflexions politiques sur la redynamisation du secteur, un des nombreux enjeux des élections municipales lyonnaises : 53 articles sur 62 évoquent l'usine sous un angle urbanistique. L'enjeu politique du sort de l'usine se confirme également en considérant la création du journal électoral de Michel Noir *J'habite Lyon* dès 1982 et où le devenir des bâtiments de la Rhodiaceta est discuté localement comme nationalement (question de la nationalisation<sup>558</sup>) dans l'édition du 9<sup>e</sup> arrondissement.

La presse municipale relaie également la problématique du devenir matériel de l'usine dans le cadre de cet horizon politique dicté par l'agenda électoral. Sur les 18 articles recensés dans le journal lyonnais évoquant l'usine entre 1982 et 1996, nous avons vu que 15 articles l'étaient sous un angle économique et urbanistique, et 5 en 1989 au moment des élections municipales (annexe 1, graphique 1, p. 4).

Dans la presse de la Communauté Urbaine de Lyon, l'usine apparaît, non plus en amont, mais au moment précis des réalisations matérielles, dans une dimension strictement urbanistique (Z.A.C. et démolition, voir infra) : 6 occurrences sur 4 années qui se suivent, 1 en 1985, 2 en 1986, 1 en 1987, 2 en 1988 (annexe 1, graphique 3, p. 5). Cela montre la mise en visibilité des réalisations municipales dans un cadre supra-communal qui inscrit l'avenir de Vaise - comme part de Lyon - au sein de l'agglomération.

Les élections municipales de 1983 constituent ainsi le point de départ du récit médiatique du renouvellement du 9<sup>e</sup> arrondissement lyonnais, et plus particulièrement du devenir du tènement de l'usine Rhodiaceta. Dans ce contexte politique, Le Progrès fait du devenir du site de l'usine, un « débat essentiel pour le quartier » (Le Progrès, 27/02/1983).

---

<sup>558</sup> « (...) il faudrait rendre au secteur privé les cinq grands groupes nationalisés en 1982 (...) » (*J'habite Vaise* La Duchère St-Rambert n°7 décembre 1984).



Si le quartier de Vaise, et plus loin, le 9<sup>e</sup> arrondissement est toujours considéré et construit médiatiquement, de manière personnifiée, comme un territoire malade, isolé, en crise, qu'il faut guérir, désenclaver et réveiller<sup>559</sup>, la Rhodiaceta en est un des principaux maux tant symbolique, par le traumatisme de la fermeture, qu'économique et matériel qui cristallisent un débat politique entre majorité municipale et élus socialistes d'arrondissement ou acteurs civils dans les contenus du titre de PQR au moment des élections 1983, puis après :

« Or le P.S. **entend que la vocation industrielle du terrain soit conservée car, si Vaise est aujourd'hui malade, c'est justement du fait de la désindustrialisation et de la baisse de l'activité économique.** (...) Du côté de la majorité municipale, **on n'a pas les mêmes projets** M. Chaboud envisage, avec **un bel enthousiasme, d'employer** la partie basse du site pour **greffer un cœur tout neuf** en lisière du vieux centre (etc.) » (article « Spéculations autour d'un C.E.S. », Le Progrès, 11/03/1982).

« L'arrondissement s'est donné des élus de gauche. Ses représentants, comme ceux de la majorité sont d'accord sur un point : il faut conserver à Vaise sa vocation de centre. **Les parties divergent quant au choix du traitement pour soigner le malade.** Alain Chabout, l'adjoint d'arrondissement élu sous d'autres cieux, **semble préférer la greffe d'un cœur flamant neuf** doté notamment d'un hypermarché moderne (...). Les élus locaux affirment pour leur part que ce nouveau centre **condamnerait à mort le vieux centre (...).** La traversée de Vaise doit absolument être améliorée tout en **évitant une opération chirurgicale (...)** » (Le Progrès, 28/06/1982).

« Le plus jeune des arrondissements de Lyon – il a tout juste vingt ans – **a été frappé au cœur en plein croissance.** Au moment où la Duchère, Champvert et Saint-Rambert accueillent des milliers de nouveaux habitants, **Vaise perdait "la Rhodia" (...)** Autant dire que la fermeture de la Rhodia, devenue Rhône Poulenc Textile **a été ressentie comme un coup de cœur par le quartier sinon par l'ensemble de l'arrondissement.** L'évasion des emplois entraîne toujours la baisse du chiffre d'affaire des commerces et la fermeture des boutiques enclenche un **processus d'asphyxie** pour le secteur concerné. Telle est la situation de Vaise dont le centre commercial traditionnel ne doit plus qu'à sa situation de carrefour son activité d'aujourd'hui » (article « 9e : l'emploi a filé comme un bas nylon », Le Progrès, 28/06/1982).

« Le site Rhône-Poulenc textile qui représente 11 hectares de superficie, actuellement en friches industrielles est peut-être le sujet **qui a soulevé le plus de litige entre le C.I.L. et M. Fenech** » (Le Progrès, 18/06/1983).

La désignation médiatique de l'usine permet d'inscrire son histoire au sein d'un passé révolu (« ancienne Rhodia ») mais néanmoins exemplaire (« ancien royaume du nylon », « l'ancienne Rhodia-Vaise » etc.).

---

<sup>559</sup> « (...) cette potion magique destinée à réveiller Vaise » (Le Progrès, 11/03/1982). « En quelques années, le 9<sup>e</sup> arrondissement lyonnais a enregistré la suppression de plus de 15 000 emplois dont 7 000 sur les deux sites de Rhône-Poulenc de Vaise. Selon une logique désormais banale, cette désindustrialisation s'est accompagnée d'une dégradation de l'habitat social, du vieillissement de la population, du déclin de l'artisanat, du commerce et de la vie associative » (Le Progrès, 17/04/1982). « Le quartier de Gorge de Loup sortira-t-il de sa léthargie ? » (Le Progrès, 29/01/1986). « Au total, la Z.A.C. Michel-Berthet, (...) constitue une opération originale et harmonieuse. Elle donnera une nouvelle jeunesse à Vaise » (Le Progrès, 19/03/1987).

« (...) c'est une entreprise comme les autres puis, tout d'un coup, l'invention du nylon crée les conditions du miracle économique. La Rhodiacéta, la "Rhodia" comme on a l'habitude de l'appeler, comptera 7 000 salariés en 1960 ! » (Le Progrès, 28/06/1982).

« On sait que sur ce site, où la Rhodia connut quelques heures de gloire, il était prévu de réunir la direction du textile, actuellement installée dans la tour du Crédit lyonnais, et des services épars dans la ville » (Le Progrès, 10/10/1986).

Ainsi, l'histoire de l'usine est parfois évoquée sur le modèle du triptyque classique naissance-apogée-déclin, elle fonctionne comme un rappel contextualisant une situation de quartier contemporaine difficile, dont la fermeture de l'usine est le point de départ. Elle est ainsi à considérer du point de vue des politiques économiques et sociales à réaliser. La Rhodiacéta y est donc une nouvelle fois érigée en figure exemplaire, symbolique, économique et matérielle dans le jeu du triple présent. Par exemple, la titraile de l'article du 28/06/1982 illustre cette fonction d'exemplarité - en mettant en parallèle la crise de l'emploi dans l'arrondissement et la fermeture de l'usine Rhodiacéta par une métaphore renvoyant à sa production (titre « 9<sup>e</sup> : l'emploi a filé comme un bas nylon ») - et exprime le jeu du triple présent - par l'emploi d'intertitres rythmant l'article, à partir d'une chronologie qui va de la réussite passée du quartier, au déclin présent, et à l'espoir futur : « Vocation commerciale », « Miracle industriel », « Coup au cœur », « Frénésie du béton », « Saturation », « Planifier l'avenir » -.

L'exemplarité territoriale passée de la Rhodiacéta est donc, une nouvelle fois, exprimée comme un souhait politique pour le futur - c'est la quête principale d'un retour dans le passé - :

« Le souci essentiel de M. Fenech est de tout faire pour que Vaise redevienne un lieu de rencontres mais en évitant un gaspillage inutile » (Le Progrès, 20/09/1983).

Ensuite, c'est surtout l'importance matérielle de l'espace en friche qui fait de l'usine Rhodiacéta un enjeu politique adjuvant urgent puisqu'il s'agit, d'un espace matériel déprécié, d'une entrave « physique » au renouvellement du quartier. La désignation médiatique de l'usine utilise donc régulièrement un champ lexical qui renvoie au « problème » et à l'obstacle matériel qui alimente le débat politique :

« Ils affirment en effet que, derrière l'implantation différée du C.E.S. se cache un enjeu plus important : celui de l'aménagement des 11 hectares de terrain de l'ancienne Rhodia » (article « Spéculations autour d'un C.E.S. », Le Progrès, 11/03/1982).

« [La partie nord de l'usine], c'est-à-dire celle qui touche au centre de Vaise, elle pose des problèmes de reconversion du fait des bâtiments en béton qui y sont implantés » (Le Progrès, 6/01/1983).

« (...) le site de Rhône-Poulenc-Textile, actuellement en friche industrielle » (Le Progrès, 27/02/1983).

« Pour Gérard Collomb, "la revitalisation économique passe essentiellement par le règlement du problème de la Rhodia" » (Le Progrès, 10/09/1983).

« (...) trouver un nouveau créneau pour les activités économiques (problèmes de la Rhodia plus industries nouvelles). (...) Deux problèmes sont particulièrement importants : (...) et d'autre part, l'aménagement de la

**Rhodia (il faut définir la manière dont sera traité le problème avec tous les partenaires, la mairie, la Rhodia, l'agence d'urbanisme et la commission économique) »** (Le Progrès, 24/09/1983).

« Quant au **problème du site Rhône-Poulenc textiles**, il faut d'abord définir la manière dont le problème sera traité par les différents partenaires : municipalité, direction de R.P.T., urbanisme, commission économique » (Le Progrès, 26/09/1983).

« (...) quatre priorités : tout faire pour maintenir l'emploi sur le 9e ; soutenir l'action commerciale dans le 9e ; développer l'attraction artisanale ; attirer de nouvelles activités (**le problème du site R.P.T. sera traité ultérieurement**) » (Le Progrès, 17/12/1983).

Là encore, Le Progrès insiste sur le contraste entre la connotation positive d'un passé florissant de l'usine et celle, anxiogène, du passé récent et du présent d'un espace « physique » en friche, et abandonné :

« Depuis 4 ans [passé récent], les terrains de l'ancienne Rhodia-Vaise, où se pressaient aux belles heures [passé lointain, positif], ne sont plus qu'un désert de béton, un maquis de poutrelles enchevêtrées et d'herbes folles [passé récent + présent] (...). Ces 12 hectares laissés à l'abandon [constat présent, usine comme espace à investir, zone à organiser, dimension matérielle] excitaient tout à la fois des convoitises et divisaient les responsables politiques, économiques ou technique [cristallisation d'un débat politique local en termes d'urbanisme et d'économie] » (article « Solutions en vue pour les terrains de l'ancienne Rhodia-Vaise », Le Progrès, 6/01/1983).

Pour remédier à ce problème, plusieurs solutions matérielles sont envisagées par le champ politique, surtout à partir de 1983 où la perspective électorale rend plus cruciale encore l'urgence de changement. Dans le Progrès, un récit à épisodes se met en place, et où la mémoire interdiscursive du lecteur est très souvent sollicitée (chapô de rappel etc.).

Par exemple, l'unité dramatique de l'implantation d'un nouveau collège à Vaise se poursuit et se clôture dans deux articles de 1982 : « Spéculations autour d'un C.E.S. » (11/03/1982) et « Le vieux collège de la place Faber enfin démoli (30/07/1982). Le site Rhodiaceta ne sera finalement pas retenu. S'en suit un certain nombre de propositions, projections diverses quant au devenir du site qui n'est donc considéré que comme espace matériel à investir : le Progrès parle de « convoitises les plus diversifiées » (Le Progrès, 21/06/1983), un « hôpital longue durée pour les personnes âgées » (Le Progrès, 26/09/1983), etc.

L'espace de l'usine devient même une aubaine quand il est présenté non plus comme « déserté » mais « libéré » dans une modalisation positive du renouvellement urbain :

« Le sort des 11 hectares **libérées par Rhodiaceta** est toujours en cours de discussion » (Le Progrès, 18/10/1983).  
« Sur le site de Vaise **ainsi libéré – à nouveau !** – on va effectuer un autre regroupement, là aussi avant fin 1988 » (Le Progrès, 10/10/1986).

Il s'inscrit donc dans une série de quêtes adjuvantes, préconisées pour aller vers le futur et le renouveau du quartier, quête principale. C'est le lexique du renouvellement : réfection de rue,

projet de métro, contournement routier, etc. La quête adjuvante de la Rhodiaceta (par une Z.A.C.) s'inscrit donc dans cette quête plus large, et un certain nombre de « chantiers » concernant le quartier de Vaise<sup>560</sup> :

« Une opération qui est, en fait, une opération de transports en commun et d'urbanisme et qui s'insère dans un contexte très vaste. "Plutôt que de mener deux actions parallèles, **l'aménagement du site Rhône-Poulenc Textile et l'aménagement de la station du métro Gorge-de-Loup, il faut réunir les deux dans une perspective plus large**, éclairer le secteur, ouvrir sur le quartier Loucheur et donner ainsi une dimension nouvelle", devaient déclarer successivement M. Jacques *Moulinier* et M. Charles *Lambert*. (...) une réalisation qui éclaire tout un secteur et donne une **dimension nouvelle à tout un quartier** » (Le Progrès, 1/02/1985).

« *Vaise s'est transformé en vaste chantier, c'est ce que nous réservent les mois à venir. **Outre le métro et le site Rhodia, l'impasse Charavay sera au nombre des chantiers cet été*** » (Le Progrès, 25/07/1985).

« Ce programme de "*Lugdunum Expansion*" s'inscrit dans la rénovation du quartier Gorge-de-Loup. Il vient en complément de **la prochaine Zac Michel-Berthet sur le site Rhône-Poulenc**. Avec l'arrivée du métro, ces équipements supplémentaires tombent à point nommé. Pour Michel Gontard, gérant de la société, le tour de la situation est bien exposé : la grande rue de Vaise, la mairie, la Chambre de commerce, la Zac, le conservatoire national de musique, le pont sur la Saône, le contournement de Vaise, l'installation du C.N.R.S. et du centre des énergies de Total, la restructuration du site entier, le métro, les logements, les espaces verts... [quêtes adjuvantes] le C.A.P [quête adjuvante] s'inscrit **dans le renouveau de Vaise** [quête principale] » (Le Progrès, 15/10/1986).

Ainsi, nous remarquons qu'après les élections de 1983, le calendrier urbanistique futur à respecter, basé sur les promesses électorales, devient un élément clef et est régulièrement rappelé, notamment par le journal et l'opposition municipale : le temps est un enjeu pour la quête principale de renouvellement du quartier : Intertitre « emploi dans le 9<sup>e</sup> et devenir du site R.P.T. : **des inquiétudes** » (article « Emploi, urbanisme et loisirs : de **gros dossiers pour 1983** », Le Progrès, 14/04/1983). L'année 1985 est même estampillée comme « année clé pour Vaise » en termes d'urbanisme dans Le Progrès (3/10/1984), au moment du lancement d'une Zone d'Aménagement Concerté privée (Z.A.C. Michel Berthet), preuve que la focale politique sur le quartier, est urbanistique. L'élus à l'urbanisme sur le 9<sup>e</sup> arrondissement « estime que "1985 sera un tournant décisif même si beaucoup reste encore à faire" » (Le Progrès, 2/11/1984). Des rappels réguliers de ce calendrier sont ainsi relevés dans le Progrès, et c'est dans ce cadre que s'établissent 6 Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) sur le quartier de Vaise, présentée comme la pierre angulaire de son renouvellement<sup>561</sup>, et dont une zone concerne le secteur Rhodiaceta (Z.A.C. Michel Berthet).

---

<sup>560</sup> Article « L'avenir de Vaise est en chantier », Le Progrès, 10/03/1987.

<sup>561</sup> « M. Madinier soulignait également **l'importance de cette Z.A.C. pour la réanimation du quartier** : au total 4 000 emplois nouveaux d'ici quelques années » (Le Progrès, 19/09/1985).

« Site de R.P.T. – La reconversion du site de R.P.T., qui allie les logements, les activités industrielles et les commerces, est déjà engagée mais on s'achemine vers la création d'une zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) dont le dossier sera présenté au début de l'année prochaine » (Le Progrès, 13/10/1984).

« D'ailleurs, celui-ci [le quartier] est en pleine évolution avec les travaux du métro, le projet de la Z.A.C. sur l'ancien site de la Rhodia ainsi que la construction d'immeubles et place, rue Louis-Loucheur » (Le Progrès, 29/01/1986).

Évoquée à partir de fin 1984, et d'abord sans nom, la Z.A.C. privée (le maître d'ouvrage en est Rhône-Poulenc) est ensuite baptisée « Z.A.C. Michel Berthet » à partir de 1985 en faisant référence à l'odonymie micro-locale (rue du Sergent Michel Berthet). Cette Z.A.C. constitue l'actualisation pratique de promesses électorales qui participent de la modalisation positive de l'action municipale en poursuivant un schéma actantiel médiatique de long terme<sup>562</sup>: le réaménagement du site de Rhône-Poulenc Textiles comme quête adjuvante de la reconquête de Vaise - « Il s'agit d'un projet de création d'une Z.A.C. avec un programme mixte : activités, bureaux, logements, commerces, conformément au plan de référence. Dans le détail, le site Rhône-Poulenc Textiles serait ainsi aménagé (...) » (articles « Des projets aux réalisations », Le Progrès, 2/11/1984) - et dont les actants sont la mairie (sujet-héros) aidée d'une union locale adjuvante pluriactrice (voir infra).

Ainsi, elle prévoit la démolition des principaux bâtiments de l'usine Rhodiaceta en 1986-1987 qui résonne comme les adieux discursifs et mémoriels de cette dernière. En effet, Le Progrès choisit d'accoler au syntagme « Z.A.C. » une désignation qui la renvoie à son passé historique, sa période d'activité avant la démolition de ses principaux (1986-1987) symbolisant le palimpseste urbain<sup>563</sup>.

D'abord dans un article du 29/01/1986 - « (...) le projet de la Z.A.C. sur l'ancien site de la Rhodia ainsi que la construction d'immeubles et place, rue Louis-Loucheur » (Le Progrès, 29/01/1986) – puis dans l'article du 22/07/1986 évoquant le palimpseste dès le titre « Une page est tournée » en désignant une « Z.A.C. R.P.T. (Rhône Poulenc Textile) » qui fait référence au passé récent de l'usine en activité (dernière franchise, Rhône-Poulenc Textile), et qui « devrait **faire place** à 3 000 m<sup>2</sup> de commerces, bureaux et logements, créant paraît-il quelque 4 000 emplois » (Le Progrès, 22/07/1986). Ainsi, ces moments de démolition génèrent un discours médiatique dans le quotidien régional qui valide l'idée d'un effacement matériel intégral de l'usine :

---

<sup>562</sup> Dans le corpus à disposition, nous comptons 19 articles de 1984 à 1996 évoquant cette Z.A.C., preuve de son importance à long terme pour le territoire (et donc pour le Progrès) : 13/10/1984, 2/11/1984, 14/04/1985, 27/04/1985, 16/07/1985, 19/09/1985, 29/01/1986, 22/07/1986, 15/10/1986 (\*2), 19/03/1987, 15/06/1987, 16/06/1987, 3/11/1987, 30/06/1989, 6/07/1989, 23/06/1990, 9/03/1996, 19/03/1996.

<sup>563</sup> Il est important de noter que nous utilisons la notion de « palimpseste urbain » au sens où l'entendent Isabelle Garcin-Marrou et Valérie Haas - « Car, la ville est histoire au double sens du terme : elle engrange les souvenirs dans sa matérialité, la superposition de son développement temporel offre l'image d'un immense palimpseste où les divers éléments de l'urbain se sont superposés au cours du temps » (Haas V. & Garcin-Marrou I., 2011).

« Dans quelques jours, **il ne restera plus rien de l'ancienne Rhodia**. (...) Le dernier bâtiment de cette usine qui s'était identifiée au quartier de Vaise, employant jusqu'à 7 000 ouvriers, va être dynamité » (Le Progrès, 19/03/1987).

« Construit dans les années 50, **l'un des deux derniers** bâtiments de Rhodia-Vaise a disparu hier après-midi dans un nuage de poussière » (article « Rhodia-Vaise : Le dernier bâtiment vole en éclats », Le Progrès, 9/04/87).

L'inscription dénomminative du bâtiment démoli dans son épaisseur historique se fait ainsi dans un registre solennel qui s'ajoute au dramatisme généré par la spectacularité de l'entreprise de démolition, par un usage notoire de l'hypotypose :

« C'est donc seulement vers 17h15, après une série de "courts-jus" (due à l'humidité du sol, selon les experts), que les 62 kilos et demi de dynamite posés par la société Socafar, ont pulvérisé ce bâtiment de 5 000 tonnes et de 30 mètres de haut » (Le Progrès, 9/04/87).

L'effacement est donc confirmé par le lexique (« pulvérisé », « dynamité », « voler en éclats », etc.), et les derniers brefs retours historiques sur le passé de l'usine s'apparentent à un éloge funèbre clôturant une histoire mal terminée ; c'est la référence à son déclin, justifiant l'action pour le renouveau, au sein d'une narration non-embryée :

« C'est grâce à l'usine "la Rhodia" comme on l'appelle ici, que le quartier avait sa raison d'être. (...) C'était l'euphorie. (...) Ses employés bénéficiaient, pour l'époque, de larges acquis sociaux. Ils étaient devenus un modèle sur la région. (...) Puis ce fut la crise. Petit à petit, l'effectif diminuait considérablement et son environnement en subissait les contre-coups. Moins d'habitants, les commerces fermaient, la vie du quartier devenait plus terne » (Le Progrès, 22/07/1986).

« (...) cette usine qui s'était identifiée au quartier de Vaise, employant jusqu'à 7 000 ouvriers (...) » (Le Progrès, 19/03/1987).

L'unité dramatique de la démolition<sup>564</sup> constitue donc un moment discursif charnière dans le récit du Progrès. En effet, le titre de PQR clôt le récit et l'histoire de l'usine, de manière grave et solennelle par l'emploi de l'hypotypose, ce qui en souligne l'importance territoriale, mais en fait immédiatement débiter un autre à sa place. Ce « grand récit de remplacement » est ainsi dirigé vers un avenir aux promesses plus positives en neutralisant idéologiquement l'ancien espace industriel (Veschambre, V., 2008, p. 155) :

« L'ancien site de l'usine Rhodia-Vaise dans le quartier de Gorge-de-Loup vient de s'envoler en fumée, emportant avec lui une page d'histoire de ce **secteur promu à un avenir plus animé**. (...) C'est tout un bâtiment entier [pléonasmе qui insiste sur cette importance] d'une centaine de mètres de longueur, haut de 2 étages qui fit les frais, le premier d'une série de démolitions [annonce de plusieurs démolitions futures]. Il ne fallut que quelques secondes aux artificiers pour que, dans un nuage de poussière noire s'efface des décennies de souvenirs sous les

---

<sup>564</sup> La démolition est évoquée pour la première fois en avril 1985 dans Le Progrès : « L'aménagement de cette zone, telle qu'elle est prévue, suppose la démolition totale des bâtiments existants. En conséquence, l'atelier de la société Transfotex, filiale de Rhône-Poulenc textile, sera poursuivie sur le site de Vaulx-en-Velin » (Le Progrès, 27/04/1985). Dans cet article moins focalisé sur l'identité territoriale de Vaise que sur le groupe Rhône-Poulenc, et donc où la Rhodiaceta fait office de lieu de condensation, nous remarquons que l'usine Tase apparaît à la marge.

yeux ébahis des riverains évacués pour l'occasion, et des personnalités présentes, juchées elles, sur le toit d'un bâtiment voisin afin d'en apprécier au mieux les effets [dimension spectaculaire de la démolition]. (...) [Chute] Un important cordon de police bouclait le quartier. A l'heure H, une détonation se fit entendre provoquant l'implosion de l'immeuble qui s'écroula comme un château de carte faisant place à un immense tas de ruine **laissant augurer l'aube d'une ère nouvelle** » (article « Une page est tournée », 22/07/1986).

« **Le temps d'un monde nouveau va commencer** » (titre de l'article du Progrès du 19/03/87).

Ensuite, l'appellation odonymique « Z.A.C. Michel Berthet » ou toponymique (« Z.A.C. de Vaise ») reprend ses droits jusqu'à la rebaptisation de la Z.A.C. par un autre syntagme toponymique désignant le nouveau quartier qui prend forme (« Z.A.C. Saint-Pierre », « quartier Saint-Pierre ») sur les cendres de l'ancien. Le lexique renvoie alors encore au renouveau et à la naissance :

« *C'est en effet du nom prestigieux de « Saint-Pierre » que sera baptisé ce matin le quartier qui est en train de sortir de terre à Vaise, sur l'ancien site de la Rhodia* » (Le Progrès, 15/06/87).

« Il en est paraît-il des poses **de première pierre comme des mariages** : *s'il pleut, leur avenir est heureux. Mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle le quartier Saint-Pierre, qui a été officiellement baptisé et lancé hier matin (1) à Vaise, se présente sous les meilleurs auspices. Car cette Z.A.C. privée (appelée aussi "Michel Berthet" dont le maître d'ouvrage n'est autre que le groupe Rhône-Poulenc (2), propriétaire du site (quinze hectares), celui de l'ancienne Rhodiaceta, a été dotée dès sa naissance d'atouts favorables* » (Le Progrès, 16/06/1987).

« *En effet, à moins d'une centaine de mètres du C.A.P. Vaise, le quartier Saint-Pierre est en train de sortir de terre sur le site de la Rhodia* » (Le Progrès, 10/02/1988).

La nouvelle désignation de la Z.A.C. symbolise la vocation territoriale du nouveau quartier qui entend effacer l'ancienne. Ainsi la Z.A.C., dans sa dénomination même, fait référence à ce palimpseste urbain dans une forme plus symbolique : nous pouvons alors parler de « palimpseste toponymique ». La volonté d'oubli du passé récent est même explicite, notamment lorsque le journal évoque l'action adjuvante de la direction de Rhône-Poulenc, qui ne tient pas le « beau rôle » dans l'histoire récente de la fermeture :

« *D'abord la volonté de Rhône-Poulenc d'assurer la transition entre le futur et le passé, faire oublier le traumatisme entraîné par la fermeture d'une usine qui employa jusqu'à sept mille ouvriers* » (« Première pierre pour Saint-Pierre », Le Progrès, 16/06/1987).

Cette nouvelle dénomination de la Z.A.C. s'inscrit, d'ailleurs, dans l'histoire symbolique religieuse de la ville-centre lyonnaise, du côté de « la colline qui prie », par la référence biblique du nom « Saint-Pierre » dans la continuité des toponymes désignant d'autres quartiers lyonnais. « Saint-Jean, Saint-Paul, Saint-Georges, Saint-Just : ce sont des quartiers historiques de Lyon. Saint-Pierre manquait à l'appel. Cela ne pouvait durer... éternellement. Dans quelques années, au générique des quartiers de Lyon, Saint-Pierre tiendra compagnie aux autres saints déjà en place. C'est en effet du nom prestigieux de "Saint-Pierre" que sera baptisé ce matin le quartier qui est en train de sortir de terre à Vaise, sur l'ancien site de la Rhodia » (article « Avec le quartier Saint-Pierre à Vaise, Le centre de Lyon va s'agrandir », Le Progrès, 15/06/87).

Ainsi, dans ce cadre, l'usine est une « friche » mise en « chantier » de manière exemplaire, en s'inscrivant de manière centrale dans une focale municipale élargie (Lyon) :

« La noria de camions qui évacuent les gravats (1) et les ferrailles – **reliefs de ce qui est actuellement une friche urbaine**, presque un désert [connotation négative de l'état actuel des choses, du présent] – continuera encore quelques temps. Mais, simultanément, [idée de changement rapide] **démarrera le chantier de la Z.A.C. "Michel Berthet" sur ce site de dix hectares. Pendant cinq ans ce sera le chantier le plus important de Lyon.** (...) Au total, **la Z.A.C. Michel-Berthet, qui marquera l'urbanisme lyonnais de la fin du siècle**, tout comme le quai Achille-Lignon, Gerland et sans doute le confluent, constitue une opération originale et harmonieuse. Elle donnera **une nouvelle jeunesse à Vaise** » (Le Progrès, 19/03/1987).

« Saint-Pierre devrait donner un nouveau souffle à Vaise qui **deviendra partie intégrante du centre-ville** » (15/06/1987). « Un nouveau **centre-ville** est né hier, à Vaise » (Sous-titre de l'article « Première pierre pour Saint-Pierre », Le Progrès, 16/06/1987).

« Un grave problème shakespearien se pose pour le centre de Vaise : être ou ne pas être effacé au profit du centre *presqu'île* ? **Que les Vaisois se rassurent, le quartier sera bien un autre centre de Lyon.** Un centre-filtre qui se *composera d'une zone commerciale et de service* sur plus de 25 000 mètres carrés » (Le Progrès, 3/11/1987).

Cette focale s'élargit même à l'internationale :

« *C'est pourquoi "l'aménagement du quartier Saint-Pierre s'inscrit dans la stratégie de "Lyon, ville internationale", car une ville internationale se doit d'avoir plusieurs centres", comme le remarqua André Soulier* » (Le Progrès, 16/06/1987).

Il n'est alors pas étonnant de relever un lexique mélioratif relatif à cette réalisation urbanistique :

« Au total, la Z.A.C. Michel-Berthet, (...) constitue une **opération originale et harmonieuse**. Elle donnera une **nouvelle jeunesse** à Vaise » (Le Progrès, 19/03/1987)

« En posant la première pierre de cette Z.A.C. "Saint-Pierre", le président Jean Rigaud ne notait-il pas qu'on **"ouvrirait la porte d'un petit paradis"** ? » (Le Progrès, 16/06/1987).

Le projet de Z.A.C. catalyse le futur du quartier s'inscrit donc dans la centralité lyonnaise. La pression foncière autour du quartier de Vaise confirme donc une politique de la table rase, en vogue dans une période de multiplication des fermetures d'usines<sup>565</sup>.

Ainsi, il nous semble que dans le cadre de cette injonction au renouvellement et de la rénovation urbaine (modalisée positivement), et face aux peu de remous qu'elle suscite, la violence symbolique de la démolition des principaux bâtiments de l'usine Rhodiaceta, conçue comme l'envers de la patrimonialisation<sup>566</sup>, passe ici inaperçue au sein des opérations de renouvellement et de rénovation urbaine (Veschambre, V., 2008, p. 14-15).

---

<sup>565</sup> « Avec la multiplication des fermetures d'usines, les élus ont dû faire face dans l'urgence, sans expérience ni réflexion préalable, à la nécessité de gérer des friches industrielles encombrantes qu'ils se sont souvent empressés de faire disparaître. Cette politique de la table rase a privé les anciens travailleurs du support matériel de leur mémoire » (Daumas, J.-C., 2006, p. 14).

<sup>566</sup> Joël Candau parle d'« attitudes apatrimoniales » (Candau, J., 1998, p. 162). Pour Vincent Veschambre, si la patrimonialisation est une appropriation de l'espace, la démolition en est une expropriation, en tant que constituant



La démolition n'est alors qu'une étape, une quête adjuvante ; l'usine n'est qu'un obstacle matériel temporaire au renouvellement territorial :

« (...) *quand on en était encore au stade de la démolition de l'ancienne Rhodia* » (Le Progrès, 16/06/1987).

Elle constitue le point de départ d'un nouveau, et donc d'un nouveau récit.

Le palimpseste semble donc être à la fois matériel - effacement physique de l'usine - et symbolique – le récit est aussi remplacé -. Le Progrès retraduit donc une volonté locale de laisser un espace vide, matérielle comme symbolique, à la construction d'un nouveau récit, plus positif. Les traces discursives liées à l'émotion ne renvoient qu'à une nostalgie fataliste qui n'entre pas en conflit avec la focale future que l'union actantielle locale veut se donner.

L'analyse de cette période de démolition dans les contenus du Progrès rend compte d'un accompagnement médiatique du discours politique local dans le contexte territorial décrit plus haut et qui aboutit à une injonction au palimpseste sur l'espace laissé en friche par le départ de l'usine. Le discours du Progrès est orienté vers l'avenir (« Gorge de Loup. L'avenir du quartier en question », 29/01/1986), attendu comme « radieux » (« Vaise. Le temps d'un monde nouveau va commencer », 19/03/1987), dans une logique acceptée de palimpseste (« Site Rhodia-Vaise. Une page est tournée », 22/07/1986) mais avec son lot d'inquiétudes (« La Z.A.C. en question », 15/10/1986). Le quotidien régional se situe donc toujours dans une recherche de « fabrique de consensus » dans un esprit de préservation de l'intérêt collectif territorial.

La Z.A.C. et le sort de la Rhodiaceta sont à peu près évoqués dans les mêmes termes dans la presse territoriale.

La presse municipale, qui n'avait pas mentionnée l'usine dans la période douloureuse de la fermeture, est cette fois parfaitement alignée avec Le Progrès. L'urgence du renouvellement - « *Les conseillers, quelle que soit leur tendance politique sont d'accord, au moins sur un point : il faut aller vite* » (Vivre à Lyon n°60, octobre 1983), « Les choses devraient démarrer très vite » (Vivre à Lyon n°1984, décembre 1985) -, l'usine comme obstacle matériel déprécié – une friche et un passé douloureux - « Ajouté aux usines de Gorge-de-Loup et de Vaulx-en-Velin, Rhodia (...) laissait derrière elle, sinistre symbole, une friche industrielle de 14 hectares en plein site urbain, calée entre les rues Cottin, Michel-Berthet, de la Carrière et du Chapeau Rouge » (Vivre à Lyon n°84, décembre 1985) - qui subit un palimpseste urbain modalisé positivement – « *Juillet 1980. Tout le monde s'attend au pire, parmi la population comme dans les milieux*

---

une « rupture d'un rapport individuel et collectif à un lieu, comme l'empêchement d'une inscription dans l'espace et dans le temps, d'un « accès au conservatoire de l'espace » et donc au final comme la remise en question d'un statut social » (Veschambre, V., 2008, p. 179).

économiques et politiques lyonnais (...). Rhodiaceta ferme définitivement les portes de l'usine Sergent Michel-Berthet. Cinq ans plus tard, Rhône-Poulenc décide de revenir. En plus petit nombre. Mais dans ses valises **un énorme projet d'urbanisme qu'on baptiserait volontiers "la renaissance de Vaise"** » (Vivre à Lyon n°84, décembre 1985), « *Transformé par son nouveau plan de circulation, l'arrivée du métro, la ZAC de l'impasse Charavay et celle du site de Rhône Poulenc, le 9ème est un des arrondissements qui a le plus bougé en 10 ans* » (Vivre à Lyon n°96, janvier 1987), « Lancée le 15 juin 1987, la Z.A.C Saint-Pierre réalisée par Rhône-Poulenc en partenariat avec la COURLY **sort peu à peu de terre** sur les 15 hectares de l'ancienne usine Rhodiaceta » (C'est 9 à Lyon n°4, juillet-août 1989) – l'usine comme quête adjuvante du renouveau territorial<sup>567</sup> - « *désenclaver le quartier de Vaise en mettant en œuvre un véritable plan de circulation du site de Rhodiaceta* » (Vivre à Lyon n°55, avril 1983), « le départ de la "Rhodia" est lourde de conséquences sociales dans l'habitat vaissais. La création du quartier Saint-Pierre et les modifications dues à l'arrivée du métro sont les enjeux principaux » (C'est 9 à Lyon n°12, avril 1990) – qui s'inscrit, par son importance, dans la centralité lyonnaise, l'agglomération et l'internationale - « (...) tandis que simultanément s'ouvraient des chantiers aussi déterminants pour l'avenir de Lyon que le **tènement Rhodiaccéta à Vaise**, la Cité Internationale du quai Achille Lignon ave Interpol déjà en cours d'achèvement et le futur centre de Congrès de 2 000 places, ou bien encore, avec la DDE et la Communauté Urbaine, le contournement est de Lyon. (...) **Rhodia-Vaise et la gare de Gorge-de-Loup : l'un des plus gros chantiers de ces 6 dernières années** » (Vivre à Lyon n°118 janvier 1989), « Quel symbole plus parlant de la part que prend le 9ème arrondissement dans les **ambitions européennes de Lyon !** » (Vivre à Lyon n°120, mars 1989) -.

En effet, puisque la CO.UR.LY. relaie de fait, les intérêts de la ville-centre lyonnaise, le rapport de Lyon à la CO.UR.LY. est beaucoup plus apaisé qu'à Vaulx-en-Velin, ce qui fait que l'inscription de Vaise au sein de l'agglomération est rapidement assumée, dès le début des années 1980. Elle le sera d'autant plus lorsque le quartier entame sa mutation à la fin des années 1980 et au début des années 1990, lui retirant toute image territoriale négative :

« Vaise se transforme, transforme son cœur, pour être un quartier à part entière où il fait bon vivre au cœur du Grand Lyon » (EDITION spéciale « Vaise au cœur du Grand Lyon », C'est 9 à Lyon n°33, avril 1992).

Voir également l'article « 9ème- Un destin à l'échelle de l'agglomération » dans le n°13 de novembre 1996 (Rubrique « Lyon dossier », « L'avenir de votre arrondissement »).

Cependant, cette presse municipale rend finalement assez peu compte des débats qui précèdent la mise en œuvre de la Z.A.C. (2 occurrences en 1983, 0 en 1984, 1 en 1985, 0 en 1986, 2 en 1987, 0 en 1988, 5 en 1989, 2 en 1990). Par contre, le relatif « pic » discursif de l'année 1989 (5 occurrences, voir annexe 1, p. 4), moment où le nouveau quartier « Saint Pierre » commence à sortir de terre, souligne la dimension communicationnelle de monstration des réalisations municipales : faire voir ce qui se voit. Nous retrouvons alors le lexique de la naissance et du renouveau (article « Naissance du quartier Saint-Pierre », C'est 9 à Lyon, n°4 juillet-août 1989).

<sup>567</sup> Article « Vaise paré à décoller », Vivre à Lyon n°60, octobre 1983.

Cela est d'autant plus crucial dans une période d'élections municipales de 1989<sup>568</sup> où le discours politique de la mairie en place évoque son bilan de mandat par un regard rétrospectif sur son action. Le n°118 de *C'est 9 à Lyon* en janvier l'illustre parfaitement (bilan de mandat 1983-1989). Nous y retrouvons d'ailleurs l'urgence du renouvellement, la focale future et l'inscription de Vaise dans des ensembles territoriaux larges (fonction « fenêtre », externe : Europe) comme réduits (fonction « miroir », interne : Lyon). Le contexte évoluant, le journal municipal lyonnais navigue ainsi entre intérêt interne (fonction « miroir » : représentations locales et intérêts des habitants) et externe (fonction « fenêtre » : rayonnement international, compétition interterritoriale) qui l'amène à considérer le quartier de Vaise selon différentes échelles de représentation (micro-locale, locale, nationale, internationale).

Ensuite, la Rhodiaceta ayant été démolie en 1987, le discours municipal souligne la réhabilitation économique qui lui fait suite pour mettre en valeur non seulement la pétulance de l'action politique municipale mais aussi le dynamisme retrouvé d'un quartier en perte. C'est donc au service d'une communication à visée électorale que l'usine est évoquée dans les contenus du journal municipal durant cette période<sup>569</sup>.

De la même façon, la presse de la CO.UR.LY., nous l'avons vu, n'évoque la Rhodia qu'au moment précis de la mise en œuvre de cette Z.A.C., preuve de la mise en visibilité du quartier de Vaise dans le territoire plus large de l'agglomération - « Le quartier de Vaise fait partie intégrante de l'histoire de l'agglomération lyonnaise. Du XIII<sup>e</sup> siècle alors qu'il appartenait à l'évêché d'Ainay à 1852, date de sa fusion avec la ville de Lyon et jusqu'à nos jours où il constitue le cœur du 9<sup>e</sup> arrondissement, Vaise a représenté le point de passage obligé vers le nord et l'ouest de la cité » (Courly Info n°41, septembre 1985) - au moment où la matérialité des réalisations peut se rendre visible dans l'espace urbain, en modalisant positivement, de manière implicite, l'institution politique ayant impulsé ce mouvement (et dont la CO.UR.LY. fait partie).

La Rhodiaceta n'y est également qu'un simple obstacle problématique à la quête du renouveau de Vaise, dans une figuration là encore exemplaire d'un passé lointain glorieux à retrouver dans l'urgence d'un futur espéré en effaçant le passé récent traumatisant.

*« Et lorsqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, quelques années après le départ des abattoirs, la chimie industrielle connaît son essor à travers le développement de la Rhodia-Ceta, Vaise va devenir ce quartier à la personnalité forte qu'il n'a jamais perdue, donnant à ses habitants le sentiment d'appartenir à un même "village". Après avoir connu de graves difficultés liées à la conjoncture économique et à l'évolution du trafic routier –qui l'a conduit au bord de l'asphyxie- [PASSE LOINTAIN], ce quartier a entrepris depuis plusieurs années de profiter de ses atouts non*

---

<sup>568</sup> Le maire sortant Francisque Collomb (UDF) sera battu par Michel Noir (RPR) au printemps 1989.

<sup>569</sup> Notamment dans les *Vivre à Lyon* n°118 (janvier 1989), n°119 (février 1989), n°120 (mars 1989).

*négligeables et de saisir les potentialités qui s'offrent à lui. [PASSE RECENT] L'arrivée prochaine du métro, la récupération de friches industrielles et l'importance du pôle commercial sont sans conteste les opportunités [QUETES ADJUVANTES] que les responsables politiques et les partenaires socio-économiques sont bien décidés à saisir pour gagner la bataille de la reconquête de Vaise [QUETE] » (Courly Info n°41, septembre 1985). « Ce partenariat solide et dynamique a ainsi permis de résoudre **l'épineux problème du devenir d'une friche industrielle de 15 hectares en zone urbaine** » (Courly Info n°51, septembre 1987).*

*« Un ensemble bienvenu dans un quartier qui connaît et va connaître un grand essor en équipements, emplois et logements, avec l'arrivée du métro Gorge-de-Loup, la restructuration du site Rhône Poulenc Textiles, le Conservatoire Nationale de Musique ou l'arrivée du C.N.R.S. » (article « Vaise garde le cap », Courly Info n°53, mars 1988).*

Le lexique du renouvellement et de la renaissance y est également très présent, pour caractériser le quartier :

*« Dans quelques mois, le centre Vaise connaîtra une nouvelle renaissance » (Courly Info n°46, septembre 1986). « Aujourd'hui, Saint-Pierre est né et sur cette pierre on va construire un nouveau quartier » (article « Saint-Pierre : de nouvelles clefs pour Vaise », Courly Info n°51, septembre 1987).*

De plus, si le moment de démolition n'est pas du tout évoqué dans la presse municipale qui invisibilise l'échec qu'elle pourrait représenter, la presse de la CO.UR.LY., quant à elle et de la même façon que Le Progrès, spectacularise cette période charnière en lui insufflant une tonalité grave et solennelle par le rappel de l'histoire de l'usine comme ode funéraire de sa mémoire. Une fois de plus, point de départ d'un nouveau récit, elle n'est qu'une étape adjuvante positive du palimpseste urbain et du renouveau du quartier.

*« Un grand boom et beaucoup de fumée : en deux secondes, les bureaux de la Direction Générale de l'entreprise Rhône-Poulenc-Textile à Vaise sont devenus un énorme tas de gravats. Les artificiers de l'entreprise Somafer (qui avaient déjà œuvré sur une tour des Minguettes) ont employé quarante-quatre tonnes d'explosifs pour faire tomber le bâtiment. Les 80 000 m3 de gravats ont été évacués par une ligne que la S.N.C.F. a remise en fonction pour la circonstance. **La démolition, en juillet dernier, des bureaux de R.P.T. marque ainsi une nouvelle étape dans la renaissance du quartier.** Dans le cadre du réaménagement du site, sous-tendu par l'arrivée du métro à Gorge-de-Loup, des immeubles de bureaux et logements et des commerces (3 000m2 en tout) vont s'installer dans une Z.A.C. qui a gardé le nom des anciens occupants puisqu'on l'appelle la Z.A.C. R.P.T. Le quartier sera relié au centre de Vaise par un circuit de rues où le piéton sera roi ; **il y a fort à parier que les anciens employés de Rhône-Poulenc-Textile ne reconnaîtront bientôt plus ce qui a été leur lieu de travail pendant des années...** » (Article « Un grand boom pour une ZAC », Courly Info n°46, septembre 1986).*

*« C'est en 1927 que la Rhodia, célèbre industrie lyonnaise, installa ses unités de production sur un site retiré du quartier de Vaise. A cet emplacement, le long de la rue qui porte aujourd'hui le nom du Sergent Michel Berthet (« un gars » de la Rhodia mort pour la France), des vaches, appartenant à une ferme voisine, paturaient en contemplant d'un œil morne l'expansion industrielle de la ville qui allait un jour prochain les bouter hors des murs de la cité. A la meilleure époque, jusqu'à sept mille ouvriers pointaient aux grilles de ce gigantesque complexe industriel, donnant à ce quartier une animation intense. (...) Les années passant, la crise économique tirait chaque jour davantage l'industrie textile par les pieds. (...) Jusqu'au 8 avril 1987 où les artificiers faisant*

*parler la poudre, jetèrent à terre l'un des deux derniers bâtiments de la Rhodia. "L'Aube d'une ère nouvelle". C'est dans le début des années quatre-vingt que les responsables de Rhône Poulenc, propriétaires en France d'un patrimoine foncier impressionnant, ont commencé à réfléchir sur ce qu'ils pouvaient faire à la place de feu Rhodiaceta. (...) Aujourd'hui, Saint-Pierre est né et sur cette pierre on va construire un nouveau quartier. (...) A l'aube de l'an 2000, le nouveau quartier Saint-Pierre de Vaise sera en mesure d'accueillir 1 500 résidents et 5 000 emplois, redonnant ainsi une vigueur nouvelle à ce morceau de ville tombé en léthargie depuis le départ de la Rhodia » (Courly Info n°51, septembre 1987).*

La vocation lyonnaise et internationale de ce « nouveau centre » en devenir est également soulignée :

*« Les partenaires de cette opération ont été particulièrement attentifs à l'intégration de ce nouveau quartier au sein de l'un des ensembles les plus anciens de Lyon. D'emblée, ils le positionnent comme un nouveau centre pour Lyon, arguant qu'une ville à vocation internationale se doit d'avoir plusieurs centres. Cette vocation de nouveau centre sera d'ailleurs particulièrement facilitée par la mise en service en 1990 de la ligne D du métro, l'ouverture de la gare de Gorge de Loup et l'implantation d'un départ de douze lignes d'autobus permettant la liaison rapide avec le reste de l'agglomération » (Courly Info n°51, septembre 1987).*

Enfin, la presse associative, représentative de la scène civile, évoque également ce devenir matériel de l'usine dans les mêmes termes : elle confirme le statut conatif de son discours<sup>570</sup>, un regard futur sur le secteur, la reprise de l'impératif du renouvellement de Vaise en clôturant l'histoire de l'usine Rhodiaceta.

*« Regardons Vaise à la loupe et on verra que presque tous les quartiers ont une rénovation prévue ou en cours. La liste est longue : l'OPAH, la grande rue de Vaise, l'impasse Charavay, l'îlot Roquette, l'îlot Corderie, l'îlot Berthet-Tanneurs, l'Oiselière, le quai du Commerce, la pointe de l'îlot Salengro/Saint Cyr, la ZAC de la Rhodia, le Collège de Vaise et les places Saint Pierre, Valmy, Pont Mouton... Plusieurs de ces opérations doivent être réalisées en même temps que le métro qui les jouxte ou les traversent. On ne peut pas rater de telles opportunités pour rénover Vaise dans son bâti très dégradé ! » (Article « Le métro à Vaise : L'occasion d'une révolution de l'urbanisme », Vaise Info, 4<sup>ème</sup> trimestre 1986, CIL de Vaise).*

*« Lancée il y a deux ans, l'opération Saint-Pierre-de-Vaise sort de terre lentement. Ce ne sont pas moins que des logements, commerces, bureaux et activités diverses qui doivent être construits sur cette ancienne friche industrielle de 15 ha. Tout commence en 1928 lorsque Rhodiacéta installe une vaste unité de production textile d'acétate et cellulose, dans le quartier de VAISE au pied de la colline de Fourvière. Ce sont les deux crises pétrolières des années 1970 qui conduisent la grande société chimique internationale Rhône Poulenc (RP) à restructurer l'ensemble de ses activités textiles et à les concentrer sur un petit nombre de sites. Que faire de celui de VAISE ? En prévision de sa fermeture, RP monte une société support pour installer sur le site tout proche de Gorge de Loup, une activité compensant partiellement la désertification probable de Vaise. En trois ans,*

---

<sup>570</sup> « En résumé, et sous réserve d'une étude plus approfondie, nous avons là un POS plus ciblé et plus souple. C'est un élément de dynamisme, mais ce peut être aussi la porte ouverte à des opérations financières pas toujours en accord avec l'intérêt général. Nous ne pouvons que dire : étudions et soyons vigilants » (article « Le POS-nouveau est arrivé ! », Vaise Info, 2<sup>ème</sup> trimestre 1984, CIL de Vaise).

*l'ensemble des travaux sont menés à bien (Gorge de Loup compte aujourd'hui environ 900 emplois). Cette initiative intègre la réflexion engagée par la COURLY sur le devenir de VAISE, vieilli et paupérisé. La conclusion de cette étude montre que la restructuration du quartier passe par l'incorporation des 15 ha du site RP. Les élus proposent à RP de réaliser sur le terrain une ZAC privée dont la conception serait menée à bien par la COURLY et RP. En juillet 1985, le dossier est déposé. Après une spectaculaire démolition des anciens bâtiments industriels, le chantier peut s'ouvrir. (...) D'ici à 1995, le quartier devrait être entièrement occupé » (article « Le quartier Saint-Pierre. La naissance d'un nouveau quartier sur les fondations du plus vieux secteur de Lyon », journal *A l'Ecoute* n°10 février 1990, Association *l'Age Libre*).*

Elle relaie donc également une représentation problématique de l'espace matériel en crise, et par là, adoube le discours politique local sur le renouvellement en accueillant positivement les nouvelles réalisations, tout en gardant sa fonction conative et interpellante.

Tous les discours médiatiques convergent donc vers l'injonction au renouvellement basée sur l'agenda politique.

Ensuite, une fois la démolition de l'usine Rhodiaceta réalisée en 1986-1987, le palimpseste urbain et toponymique se réalisant progressivement (naissance du quartier St-Pierre), les occurrences médiatiques directes à l'usine deviennent de plus en plus rares.

Ainsi, concernant *Le Progrès*, comme nous ne pouvons pas émettre de conclusions quantitatives<sup>571</sup> (dû à l'incomplétude du corpus), nous remarquons que les articles évoquant la Z.A.C. omettent de plus en plus d'en signifier l'origine, preuve que le palimpseste symbolique toponymique fait son œuvre, à la suite du palimpseste matériel. Par exemple, un article du 30/06/1989 évoque la Z.A.C. Saint Pierre sans référence à la Rhodiaceta, ce qui montre un progressif oubli et une déconnexion entre les deux entités : l'une (l'usine) appartient au passé, l'autre (le nouveau quartier) au présent et au futur.

« Lancée le 15 juin 1987, la Z.A.C. Saint-Pierre, réalisée par Rhône-Poulenc en partenariat avec la Courly sort bien de terre. (...) *C'est encore un chantier, mais déjà plus le chaos (...). Reste que le "quartier est né". Il faudra y venir et en sortir (...). Le projet est encore lointain, mais il prouve la consistance du nouveau visage de Saint-Pierre* » (article « Un tunnel entre la Saône et la Z.A.C. Saint-Pierre ? », *Le Progrès*, 30/06/1989).

De plus, si la « métamorphose de Vaise » (*Le Progrès*, 9/02/1995) fait souvent l'objet de discours, la focale politique se déplace progressivement vers un autre projet urbain du 9<sup>e</sup> arrondissement : celui du « Quartier de l'Industrie »<sup>572</sup> (ou Z.A.C. Industrie) qui prend forme à

---

<sup>571</sup> Pour rappel : 6 évocations en 1982, 17 en 1983, 7 en 1984, 8 en 1985, 6 en 1986, 6 en 1987, 1 en 1988, 1 en 1989, 3 en 1990, 2 en 1991, 1 en 1992, 1 en 1994, 1 en 1995 et 2 en 1996.

<sup>572</sup> Dans le cadre du plan de développement de Vaise engagé par la ville de Lyon et la communauté d'agglomération à partir de 1996 ce projet « qui recouvre une zone d'environ 25 hectares située entre Vaise et Saint Rambert, fait l'objet d'un vaste programme de renouvellement urbain visant à permettre le développement d'un quartier entièrement neuf ».

<http://www.lyon.fr/page/projets-urbains/quartiers-nouveaux-espaces/quartier-de-lindustrie.html>.

partir du milieu des années 1990<sup>573</sup> et qui tient progressivement compte, sous l'action de certaines associations locales, de la dimension mémorielle d'anciens tènements industriels dans un contexte institutionnel plus propice. Cette nouvelle Z.A.C. ne comprend pas dans ses limites géographiques le territoire où se trouvait la Rhodiaceta disparue. D'où des difficultés dans un tel contexte, de créer une émulation discursive autour de la mémoire de l'usine. Néanmoins, elle est parfois évoquée dans de brefs rappels historiques postérieurs qui dévoilent momentanément les couches de palimpseste :

« (...) travaux engagés sur l'ancien site de la Rhodiaceta, aujourd'hui devenu quartier Saint-Pierre » (Le Progrès, 1/11/95).

De même, quelques autres articles des années 1990, que nous analysons plus bas, à portée mémorielle et historique, évoquent le dévoilement de ces couches à partir de la mention de la Rhodiaceta.

Enfin, la presse territoriale, relevée dans son intégralité, confirme l'hypothèse d'effacement discursif progressif de l'usine Rhodiaceta.

D'abord au niveau quantitatif, nous avons vu que l'usine n'apparaissait qu'au moment précis des nouvelles réalisations matérielles de la Z.A.C. (presse CO.UR.LY., presse municipale) et en amont de ces dernières, au moment des débats politiques sur le renouvellement territorial (presse municipale), le tout dans un cadre électoral.

Ensuite, au niveau qualitatif, en considérant le contenu des articles qui évoquent le quartier de Vaise, et, plus particulièrement, le nouveau quartier Saint Pierre et la Z.A.C. s'y référant. Par exemple, le journal municipal édite un numéro « édition spéciale : Vaise au cœur du Grand Lyon » dans lequel est rappelé le passé industriel du quartier dans le cadre de sa réhabilitation. La référence à l'usine Rhodiaceta n'y est qu'implicite et indirecte :

« Les mutations industrielles ont, d'autre part, créé des friches importantes et privé Vaise, dans les années 70, de quelques-uns de ses plus beaux fleurons économiques » (*C'est 9 à Lyon* n°33, avril 1992).

Par ailleurs, dans la presse municipale des années 1990, et de la même façon que dans Le Progrès, la Rhodiaceta est davantage rendue visible - même si cela représente très peu d'occurrences - dans des articles relatant des initiatives mémorielles micro-locales de la scène civile ou encore dans une référence toponymique désignationnelle totalement déchargée de son épaisseur historique mais témoignant néanmoins d'un maintien d'une certaine mémoire

---

<sup>573</sup> La première évocation de cette nouvelle Z.A.C. de l'Industrie est à relever dans Le Progrès du 23/04/1991 (article « Quartier de l'Industrie. Interrogations en série »).

discursive à propos d'un équipement annexe de l'usine – « stade de la Rhodia » évoquée dans Lyon Cité n°13 de novembre 1996 -. Cette presse confirme, par ailleurs, en fin de période, le déplacement progressif de sa focale vers le Quartier de l'Industrie qui commence à prendre en compte le patrimoine industriel mais dans un secteur qui ne concerne pas l'espace de la Rhodia.

« Conservation de *certaines édifices industriels, come l'ancienne halle de la navigation ou la halle des chais beaucairois* qui, de par leur qualité architecturale et la symbolique du passé industriel du quartier, méritent d'être restaurées et mises en valeur » (Article « Quartier de l'Industrie : modification du POS », Lyon Cité n°13, novembre 1996).

La presse de la CO.UR.LY. poursuit ce mouvement d'invisibilisation en demeurant, quant à elle, totalement muette sur l'usine dans ces années 1990.

Cependant, il est important de rappeler au lecteur le palimpseste matériel de la Rhodiaceta n'est pas total. En effet, contrairement à ce qu'affirment les discours médiatiques en parlant des derniers vestiges de l'ancienne Rhodia au moment de leur démolition, un certain nombre de bâtiments demeurent et sont réutilisés, réaffectés. Or, comme ils ne sont pas accompagnés de discours qui rappellent leur trajectoire, l'usine sombre dans une forme d'oubli représentationnel qui se traduit dans les contenus médiatiques : elle est considérée comme intégralement démolie. Il s'agit donc ici d'un palimpseste symbolique total issu d'un palimpseste matériel incomplet. Nous étudions plus bas l'importance du statut des bâtiments détruits et conservés dans la représentation de l'usine : les bâtiments principaux ont été détruits, ce ne sont que des bâtiments considérés comme « annexes » qui ont été conservés.

Toujours est-il que le lien entre conservation matérielle, et mémoire discursive, notamment médiatique, de l'usine semble donc assez évident : la conservation matérielle faciliterait les discours d'accompagnement à la mémoire.

*La construction des figures discursives dans l'intérêt territorial : entre partage de l'injonction au changement, interpellations du politique et union locale*

Dans les années 1980, c'est donc sur la logique problème-solutions que se construisent les débats locaux sur le devenir du site Rhodiaceta. Dans ce récit, plusieurs figures du discours, acteurs du changement, sont sollicitées.

Le débat politique local relayé par Le Progrès, ne tient donc pas à la définition du problème Rhodiaceta, unanimement considéré comme tel dans l'objectif commun de redonner de la



vigueur au quartier de Vaise (quête principale<sup>574</sup>), mais davantage sur les solutions proposées, dans leur adéquation avec les problématiques territoriales. L'opposition socialiste - souvent par la voix de son député d'arrondissement, Gérard Collomb - officie donc en tant que représentante de l'intérêt micro-local du quartier (fonction représentative territoriale) contestataire et critique de la majorité de la municipalité centrale. Un positionnement que Le Progrès rend visible :

« Pour Gérard Collomb et Lucien Durand, *élus socialistes de l'arrondissement*, qui nous ont ouvert hier l'épais dossier de ce C.E.S., *l'argument est jugé gros comme un immeuble de gros standing*. (...) Gérard Collomb n'hésite pas à déclarer : "les projets qui sont caressés sont plus guidés par un souci de spéculation immobilière que par celui du devenir de Vaise". (...) Les élus socialistes craignent pour l'avenir industriel du site de la Rhodia (...) » (Le Progrès, 11/03/1982).

« C'est pour l'information de cette population de Vaise en partie écartée des travaux du Comité de pilotage que les trois socialistes ont organisé cette rencontre. (...) « "L'inauguration a été faite en catimini", a protesté hier Gérard Collomb. (...) "En effet, nous n'avons pas été invités, ni les associations les plus représentatives du quartier, comme le centre social, le comité d'intérêt local, les anciens combattants, certains parents d'élèves et des associations sportives ou culturelles" [Parti socialiste comme porte-voix local d'une contestation micro-locale] » (article « Les élus socialistes dénoncent "les opérations clandestines de Vaise" », Le Progrès, 8/06/1982).

Elle est ainsi une force de proposition alternative au discours municipal promouvant la démolition de l'usine et la réindustrialisation de son espace. Ces propositions naviguent entre réutilisation et retour de Rhône-Poulenc, dans le soutien politique à la nationalisation de 1982.

« Le tandem socialiste propose au contraire [montre l'opposition à la mairie] une réhabilitation du centre ancien en l'étendant jusqu'à la partie basse du terrain Rhodia sur laquelle pourrait être implantée une zone de bureaux administratifs utilisant des immeubles de l'usine dont l'adaptation à une nouvelle vocation coûterait moins qu'une démolition. L'A.N.P.E., les A.S.S.E.D.I.C. et la Sécurité sociale sont justement à la recherche de vastes locaux dans le quartier. Un autre bâtiment pourrait être utilisé comme parc de stationnement (etc.) » (Ibid.).

« M. Collomb souhaite que R.P.T. nationalisé entreprenne "non pas de fermer des usines mais d'en ouvrir" et il a assuré que ses contacts avec les dirigeants de la société autorisaient quelque espoir » (Le Progrès, 30/07/1982)

L'opposition à la démolition se fait donc, non sur un argumentaire mémoriel et patrimonial, mais toujours sur un argumentaire économique – « démolir coûte cher » - et politique par le soutien au gouvernement de gauche. Le journal fait alors des socialistes, une figure de médiation micro-locale d'une situation problématique, et dans un cadre parfois conflictuel : « Le dialogue entre la ville de Lyon et R.P.T. – aujourd'hui interrompu – pourrait reprendre sur ces bases » (Le Progrès, 8/06/1982).

La modalisation du positionnement de l'opposition municipale semble ainsi assez bienveillante de la part du Progrès, ne serait-ce que par la visibilité qu'il lui offre et l'indistinction discursive que nous décelons parfois : le discours cité de l'opposition socialiste s'efface souvent derrière

---

<sup>574</sup> « L'arrondissement s'est donné des élus de gauche. Ses représentants, comme ceux de la majorité sont d'accord sur un point : il faut conserver à Vaise sa vocation de centre » (Le Progrès, 28/06/1982).

le discours citant du Progrès à partir de l'emploi d'une registre indirect ou indirect libre. L'opposition à la mairie se joue donc dans la confrontation entre deux échelles : la mairie centrale droitère, les élus socialistes de l'arrondissement (micro-local).

« Le sénateur-maire de Lyon, étant à Vaise et se trouvant à proximité de la Rhodiacéta, a par ailleurs saisi cette opportunité pour préciser qu'il continuait de tout faire pour ramener l'industrie dans ces vieux quartiers de la ville. (...) M. Gérard Collomb, député socialiste qui assistait à l'événement aux côtés du sénateur-maire, devait indiquer pour sa part qu'il se proposait de demander au préfet l'organisation d'une table ronde réunissant toutes les parties concernées si l'incertitude quant à la réindustrialisation du site Rhône-Poulenc n'était pas levée à la rentrée » (Le Progrès, 30/07/1982).

Le discours de la scène civile assume aussi cette fonction conative, par des formes interpellatives du champ politique décisionnaire.

Le discours de l'association, en tant que figure interpellative<sup>575</sup>, dont la voix a dorénavant plus de poids grâce aux nouvelles dispositions de gouvernementalité locale (C.I.C.A., etc.), est fortement visible, d'autant plus dans la période électorale, notamment à travers l'action du *Comité d'Intérêt Local de Vaise* qui participe aux débats sur le devenir matériel de l'usine comme quête adjuvante à la redynamisation du quartier. Le Progrès relaie régulièrement son discours en prenant le soin de préciser le rôle complémentaire (et non oppositionnelle) de l'association vis-à-vis du champ politique, notamment dans sa prétention à jouer un rôle de mandataire des préoccupations locales<sup>576</sup> :

« Le projet du C.I.L. en décidant en novembre 1982 de mettre en œuvre une enquête sur le devenir du site de la Rhodia, était d'apporter sa contribution dans un débat essentiel pour le quartier. Le C.I.L. présidé par M. Grand, n'a pas la prétention de se substituer aux organismes habilités, mais plutôt d'apporter la sensibilité, les besoins des Vaisois. Ils sont en effet, bien placés pour préciser ce qu'ils souhaiteraient voir s'implanter sur le site » (« Le sondage sur le devenir de la Rhodia », Le Progrès, 27/02/1983).

---

<sup>575</sup> Toujours à partir d'interpellations déontiques : « "Vaise **doit rester** un quartier accessible au plus grand nombre **tel qu'il est actuellement**. Les logements sociaux **doivent** avoir leur place à côté d'habitations en accession à la propriété." Le C.I.L. s'inquiète également du plan de circulation qui, selon lui, est "conçu dans le but de faciliter la circulation **de transit** et **isole** un peu plus le quartier" » (Le Progrès, 10/02/1983).

<sup>576</sup> « La participation au conseil municipal de présidents d'association et la participation du maire ou d'un conseiller municipal à l'association sont deux formes fréquentes de lien fort et impliqué de l'association patrimoniale dans la vie municipale. (...) Les associations représentent donc potentiellement dans les communes un agent politique susceptible, d'une part, de porter au sein du conseil municipal un point de vue de type "usager" mais aussi une sensibilité "d'aménageur touristique", et capable, d'autre part, de revendiquer une politique et de formuler des projets dans divers domaines, de l'animation culturelle à la communication dans la ville, de l'aménagement urbain à la création d'un musée. L'octroi d'une subvention, d'un local, de moyens d'intervention matérielle est une première étape à un échange possible avec une association qui peut devenir organisatrice d'expositions, de visites, de Journées du patrimoine » (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 293).

Ce discours civil, dans sa fonction représentative des habitants<sup>577</sup>, s'aligne ainsi sur l'injonction politique du renouveau rapide du quartier de Vaise :

« *Le C.I.L. constate également qu'il est urgent de rénover certains quartiers dont l'habitat est le plus vétuste (...)* » (article « Que faire du site de l'ancienne Rhodia ? », 10/02/1983).

« *Les résultats sont pour le C.I.L. très encourageants parce qu'ils démontrent le dynamisme et le réalisme des habitants de Vaise. Les opinions de ces 300 Vaisois, relativement représentatifs du quartier, confirment le C.I.L. dans ses raisons d'être et ses objectifs : redonner vie et dynamisme à Vaise pour que sa population actuelle puisse s'y développer harmonieusement* » (Le Progrès, 27/02/1983).

« *L'assemblée [générale de l'association, ndlr] a souligné l'urgence d'un plan d'ensemble pour Vaise* » (Le Progrès, 14/04/1983).

De même, l'Union des Commerçants partage ces inquiétudes micro-locales et le ton interpellatif du politique dans le cadre de cette injonction du changement rapide :

« *Le cheval de bataille de l'Union des commerçants est la lutte contre l'implantation de nouvelle grande surface – surtout sur le site Rhodia, ce qui ferait s'éteindre complètement le quartier. Car l'animation d'un quartier c'est aussi la vie de ses commerçants. (...) En ce qui concerne l'urbanisme, la rénovation de l'habitat devient d'une urgente nécessité. En effet, les commerçants constatent que le quartier se paupérise et vieillit* » (Le Progrès, 20/05/1983).

Cette concertation entre scène civile et scène politique est ainsi largement mise en avant dans le discours municipal relayé par Le Progrès, et devient une des conditions essentielles affichées de la quête principale municipale du renouvellement du secteur du 9<sup>e</sup> arrondissement lyonnais :

« *Mais en tout état de cause, et M. Fenech a tenu à le réaffirmer à la fin, rien ne se fera sans concertation avec les associations, la population et même l'opposition dans la mesure ou celle-ci accepterait de jouer le jeu, et fera des propositions dans le sens de l'intérêt général des habitants de Vaise, ST-Rambert, La Duchère...* » (article « Roger Fenech : un mandat et quatre dossiers », Le Progrès, 21/05/83).

« *Une collaboration efficace semble s'instaurer entre élus et C.I.L. (...)* » (Le Progrès, op.cit., 18/06/1983).

Mais la scène associative sert surtout d'aiguillon politique par la récurrence de ces harangues interpellatives mises en visibilité et modalisées souvent positivement par Le Progrès, d'autant plus dans un contexte d'immédiate post-élections municipales où la scène civile cherche à peser sur le calendrier politique et demande une actualisation effective des promesses de campagnes : articles « Union des commerçants : redynamiser le quartier » (Le Progrès, 20/05/1983), « M. Philippe Reynaud a rencontré M. Moulinier adjoint à l'urbanisme » (Le Progrès, 9/06/1983)<sup>578</sup>, « Le C.I.L. veut avoir son mot à dire » (Le Progrès, 18/06/1983).

---

<sup>577</sup> « Les habitants concernés en priorité par l'avenir de Vaise et la reconversion de Rhône-Poulenc Textiles n'avait [sic] jusque là pas été consultés » (Le Progrès, 10/02/1983).

<sup>578</sup> « M. Reynaud a demandé qu'une volonté politique de développement des quartiers du 9<sup>e</sup> soit clairement affirmée, que cette volonté débouche sur des actions [sortir du seul discours, que le logos s'actualise dans la praxis], que ces actions soient programmées, annoncées et datées afin que les élus se sentent pleinement responsables de leurs engagements et puissent en rendre compte à leurs électeurs » (Le Progrès, 9/06/1983).

Nous le décelons également en considérant les verbes introducteurs de son discours qui révèlent l'importance de l'acteur politique jouissant, seul, du pouvoir décisionnaire : la scène civile « dénonce », « demande », « préconise », « souhaite », « espère » etc.

L'opposition politique à la mairie se fait aussi, à la marge, par la voie syndicale. Ainsi les acteurs syndicaux valorisés dans des articles mono-actantielles, en début de période, dans la continuité de la période d'immédiate post-fermeture. L'espoir d'une reprise de l'activité de l'usine Rhodiaceta sans démolition, affermie par la nationalisation du groupe Rhône-Poulenc, reste de mise pour cet acteur et constitue une autre forme de proposition pour la quête commune de la redynamisation du quartier de Vaise<sup>579</sup>.

« **Fermeement décidée à redonner vie aux quartiers, l'Union locale C.G.T. des 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements, des cantons de Limonest et Vaugneray, va se lancer dans une campagne en faveur de la relance de l'industrie locale. Cette campagne de longue haleine. (...) La C.G.T. préconise la relance industrielle du quartier par la reprise des activités de R.P.T.-Vaise. (...)** Devant de "potentiel inexploité", **l'Union locale propose** : le redémarrage de la filature Nylon pour une production de haut de gamme, le maintien et le développement des industries des ateliers de transformés, la création d'une filature Novacore et l'implantation d'un centre national de formation professionnelle et permanente pour les textiles chimiques. "La location des bureaux du siège de R.P.T. à la Part-Dieu coût des centaines de millions de francs par an. Ces bureaux peuvent être transférés à Vaise où plus de 200 bureaux appartenant au groupe nationalisé, sont actuellement inoccupés", souligne également la C.G.T. » (article « "Vivre et travailler à Lyon" », Le Progrès, 17/04/82).

D'autant plus que ces revendications se font sur la base d'une revendication mémorielle, très rare dans cette période, et soutenue par l'opposition socialiste :

« *D'autant plus que ce projet avait été présenté par la C.G.T. textile et permettrait de prendre appui sur le passé (bâtiments et histoire de l'ancienne Rhodia) pour préparer le futur* » (article : « Pour Gérard Collomb, la priorité des priorités c'est d'aller vite », Le Progrès, 10/09/1983).

Deux appréhensions du temps à fondement politique s'entrechoquent alors.

**D'abord**, celle de la majorité municipale de droite, qui met en valeur la rapidité de son action passée et présente – ce sont les adverbes indiquant la précocité des réalisations - pour le changement du quartier dans la perspective des nombreuses quêtes adjuvantes à venir en soulignant la nécessité d'une patience (« longue marche », « il faudra patienter encore ») quant à ce changement et la mise en visibilité des « succès » :

« *Jacques Moulinier, adjoint à l'urbanisme, a rappelé que le plan de référence de Vaise, quartier en pleine mutation, a été signé il y a un an, mais que déjà, de nombreuses réalisations ont vu le jour* au cours du précédent

---

<sup>579</sup> « *L'union locale C.G.T. des 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements entend participer à la relance industrielle de Vaise* » (Le Progrès, 17/04/1982).

mandat municipal. (...) Les opérations de rénovation et réhabilitation des logements du centre **se poursuivent à un rythme accéléré.** (...) *Site de R.P.T.* – La reconversion du site de R.P.T., qui allie les logements, les activités industrielles et les commerces, **est déjà engagée** » (article « 1985 : année clé pour Vaise », Le Progrès, 13/10/1984). « M. Ferrand a rappelé hier les dates marquantes de **cette longue marche** de la nouvelle ligne du métro lyonnais » (Ibid.).

« Et le fait que **d'ores et déjà des entreprises manifestent le désir de s'implanter dans le 9e prouve que Vaise** commence à changer son image de marque. (...) À *rappeler enfin que l'opération « Fleurir le 9e » menée par Philippe Mazet a connu un succès mérité et sera renouvelée l'année prochaine* » (articles « Des projets aux réalisations », Le Progrès, 2/11/1984).

« (...) telles sont les principales priorités que suit **attentivement** le sénateur-maire F. Collomb [montre le sérieux de l'édile local, journal le valorise] **et pour toutes, le calendrier est respecté, ce dont on ne peut que se féliciter** » (article « Le calendrier des travaux est respecté », Le Progrès, 17/04/1985).

« Vaise aborde **déjà l'an 2000 par son urbanisme : les projets de la future Z.A.C. Charavay constituent une grande première.** (...) "*Je suis heureux de constater que grâce aux efforts de tous, les choses bougent à Vaise et dans le 9e. On passe désormais aux choses concrètes et je suis confiant dans le dessein de l'arrondissement*" [effectivité des promesses électorales], devait déclarer en conclusion Roger Fenech » (article « On passe aux choses concrètes », Le Progrès, 16/07/1985).

« "Le sénateur-maire Francisque Collomb avait déclaré (...) que **cet arrondissement constituait une priorité parmi les priorités**", rappelle Roger Fenech "*grâce à l'action conjuguée de la Courly de la ville de Lyon, de Jacques Moulinier, adjoint à l'urbanisme, de tous les techniciens de l'agence d'urbanisme, de la S.E.R.L., nous sommes désormais entrés dans la phase des réalisations.* Les principales actions prioritaires définies par le plan de référence de Vaise publié en septembre 1983, **se trouvent désormais concrétisées.** Je suis donc reconnaissant au sénateur-maire Francisque Collomb et à toute son équipe **d'avoir ainsi tenu leurs promesses.** Mais je tiens également à remercier les commerçants de Vaise pour la confiance qu'ils ont toujours témoignée dans le devenir de leur quartier. Ils sont dynamiques, courageux et ont su faire des propositions constructives aux élus. **Ils nous ont beaucoup aidés**", conclut Roger Fenech avant de faire ce point sur les différentes opérations » (article « L'avenir de Vaise est en chantier », Le Progrès, 10/03/1987).

« De son côté, Francisque Collomb remarqua avec satisfaction que C.A.P. Vaise était un des éléments permettant de constater **combien Vaise avait changé et était en train de changer.** (...) Mais **il faudra patienter encore** quelques années avant que Vaise ne soit vraiment un nouveau centre de Lyon [Quête globale], comme on le rêve à la *mairie du 9e et à l'Agence d'urbanisme de la Courly.* Attendre notamment que le contournement routier de Vaise [quête adjuvante], *qu'un nouveau pont sur la Saône* [quête adjuvante] *et qu'un nouveau tunnel sous la Croix-Rousse* [quête adjuvante] ne résorbent les bouchons phénoménaux qui se forment deux fois par jours dans ce quartier [un des problèmes déclencheurs] » (article « Vaise passe un nouveau "C.A.P."... », Le Progrès, 10/02/1988).

Ainsi l'événementialité liée aux réalisations urbanistiques (quêtes adjuvantes), menées par la mairie, occasionne un discours médiatique qui fige dans l'instant une glorification la figure héroïque municipale, son action, ses efforts, tout en la replaçant dans les perspectives de ce qui reste à réaliser pour arriver à la quête principale. Le journal met alors en avant l'union locale

pluriactrice derrière la figure municipale centrale. Nous le voyons notamment par la validation micro-locale de son action : soutien des mairies d'arrondissement et plébiscite des administrés. **Ensuite**, l'appréhension du temps de l'opposition socialiste et de la scène civile, en tant qu'aiguillons du politique, qui estiment que ce changement n'est pas assez rapide, une fois la période électorale terminée. L'article « Pour Gérard Collomb, la priorité des priorités c'est d'aller vite » (Le Progrès, 10/09/1983) illustre particulièrement cette critique et interpellation déontique de la majorité municipale par l'opposition socialiste, sur fond d'urgence au changement, notamment concernant la Rhodiaceta. D'autres articles rappellent régulièrement ce positionnement discursif dans un tonalité grave et solennelle :

« M. Gérard Collomb, député du 9<sup>e</sup> arrondissement et conseiller municipal, a voulu (...) **mettre l'accent sur les problèmes urgents, qui doivent trouver des solutions rapides.** (...) **Deux priorités sont cependant à appuyer dans ce plan : la revitalisation économique et une politique du logement et de l'habitat, pour enrayer le vieillissement et la paupérisation du 9<sup>e</sup> arrondissement (...).** [À propos de la Rhodia] **Il faut aller vite et avoir moins le souci de faire œuvre encyclopédique que d'agir rapidement.** Pour cela, les dernières propositions du comité économique et social (...) **sont à étudier sérieusement.** (...) **En conclusion, M. Gérard Collomb s'est déclaré vigilant et soucieux de voir ces problèmes trouver une solution concrète. La rapidité d'action devant constituer la priorité essentielle pour toutes ces priorités. (...) il faut aller vite et de manière volontariste. (...) Il faut donc situer (...).** **D'autre part, il faut** terminer ce qui est *en chantier*. (...) **Les programmes du quai du commerce doivent être** réexaminés dans cette optique. Quant aux immeubles du centre Vaise, **ils doivent** être soit restaurés, soit rénovés (...). **L'erreur cependant à éviter c'est (...). Il faut** également faire attention (...). **Une opération spectaculaire doit être faite** affirme Gérard Collomb. (...) **L'office H.L.M. doit absolument limiter l'afflux (...).** **Beaucoup de questions doivent être traitées (...)** » (Le Progrès, 10/09/1983).

« [Gérard Collomb, PS] "Si nous ne faisons pas **très vite toutes ces actions, d'autres iront les faire ailleurs**". (...) Lucien Durand (conseiller général) traite le problème de la circulation et fit remarquer que si les grands travaux (pont et tunnel) **se réalisent rapidement, le plan de circulation (...)** » (Le Progrès, 26/09/1983).

« [Sur le report du projet de contournement routier de Vaise] Gérard Collomb, député P.S. de la circonscription, et Lucien Durand, conseiller général, **expriment leurs inquiétudes** et celles des associations (...). Autre problème abordé par Gérard Collomb et Lucien Durand : le métro. "**C'est la seule solution pour sortir Vaise de l'isolement. Il faut donc aller vite**". (...) **C'est la seule solution pour sortir Vaise de l'isolement.** (...) "Et, poursuit Gérard Collomb, **ce qui est inquiétant c'est que finalement rien n'est financé sur le 9<sup>e</sup> par la collectivité publique : l'O.P.A.H. l'est par l'A.N.A.H., le site R.P.T. par Rhône-Poulenc textiles, l'opération Charavay est arrêtée faute de finances et le projet de contournement repoussé...**" » (article « Projet de contournement repoussé : Les élus socialistes inquiets », Le Progrès, 17/01/1985).

« Créée en 1985 et actuellement construite à 40%, elle [la Z.A.C.] **est actuellement au point mort depuis que les permis de construire déposés en 1993 sont devenus caduques.** Comme devait le souligner Lucien Durand, rapporteur du dossier, **il convenait de "faire redémarrer une opération inachevée depuis onze ans"** » (article « Marche vers la reconquête », Le Progrès, 9/03/1996).

Nous retrouvons ce schéma dans des articles faisant état d'une dénonciation de l'action municipale par l'opposition. Le journal devient ainsi, temporairement, une tribune pour l'opposition où la figure municipale n'est plus héroïque mais coupable à cause de sa lenteur d'exécution, son immobilisme et son absence de concertation micro-locale. Ce discours de l'opposition met ainsi en garde contre le potentiel décalage entre discours des promesses électorales et praxis politique, toujours dans un registre déontique :

« Gérard Collomb, député socialiste du Rhône, conseiller municipal, tient à exprimer **ses préoccupations en ce qui concerne le site Rhône-Poulenc Textiles qui fait partie des problèmes** abordés par le plan de référence. (...) Or, dénonce Gérard Collomb, "si au niveau des études tout est prêt depuis septembre, **il ne se passe toujours rien**. (...) **Il faut** donc absolument programmer cette réunion début janvier. **C'est à la majorité municipale de prendre des initiatives. Mais depuis 9 mois c'est l'immobilisme**. Et on **risque** surtout en ce qui concerne cette partie centrale de Rhône-Poulenc Textiles de passer à côté d'occasions qui ne se représenteront pas et qui profiteront à d'autres". (...) Et Gérard Collomb ajoute : "si cette réunion n'est pas fixée systématiquement à partir de janvier, seront mises à l'ordre du jour des conseils d'arrondissement. **Les questions qui doivent être traitées impérativement. Pour l'instant, on ne voit rien bouger sur Vaise et il ne s'agit pas de s'occuper de problèmes mineurs qui masquent les vraies préoccupations et constituent une fuite en avant**" » » (article « Gérard Collomb dénonce "l'immobilisme des élus locaux" » Le Progrès, 14/12/83).

« **Il est essentiel** que Vaise et aussi le 9e arrondissement tout entier changent et que tout soit désormais fait pour que les habitants retrouvent une certaine qualité de vie" [rappel de la quête principale au discours direct] (...) Mais il serait faux de croire que le changement *passé uniquement par l'apparence*. Gérard Collomb, le député du 9e arrondissement en est bien conscient et affirme "**qu'il faut véritablement changer les choses en profondeur**" (...) Pourquoi ne met-on pas **immédiatement** en pratique le plan de circulation demande Gérard Collomb qui rappelle que ce plan date de six ans. (...) Quant à **attendre** la construction éventuelle d'un nouveau pont et d'un nouveau tunnel, **mieux vaut prendre tout de suite quelques solutions concrètes**. (...) Gérard Collomb souligne également **la lenteur des opérations d'urbanisme** : "Menons dès à présent à bien quelques réhabilitations d'immeubles. Des procédures **plus rapides pourraient être adoptées**". (...) Mais le député de l'arrondissement estime que Rhône-Poulenc doit désormais faire des **propositions rapides** pour le site R.P.T. » (article « **Pour Vaise et le 9e : le changement, oui... mais pas seulement en apparence** », Le Progrès, 9/06/1984).

Le journal se mue en espace de la confrontation et médiateur des débats locaux en laissant un autre acteur politique répondre à ce précédent article, selon une appartenance institutionnelle multi-scalaire, et sur fond de critique politique nationale du gouvernement socialiste (actant opposant). Le schéma actantiel change alors quelque peu :

« C'est en tant qu'élu du 9e arrondissement mais aussi en tant que secrétaire de la CO.URLY. et membre du bureau R.P.R. qu'Henry Chabert tient à apporter des précisions à propos des récentes déclarations de Gérard Collomb, sur le site "Rhône-Poulenc Textile". (...) Henry Chabert se montre, en effet, très surpris que "Gérard Collomb veuille donner des leçons d'efficacité alors que **ce serait plutôt les dirigeants du gouvernement actuel qui en auraient besoin** [figure du coupable]. Si l'on veut des actes concrets, **il faut que ceux qui sont députés agissent efficacement**". Comment en effet, interroge Henry Chabert, faire autre chose que des projets sur un site

qui appartient encore à Rhône-Poulenc-Textile ? Des négociations ont débuté fin novembre entre Jean Rigaud (CO.UR.LY.) et les représentants de R.P.T. C'est à ce dernier désormais, de répondre et de donner un accord de principe. Et Henry Chabert conclut : "C'est d'autant plus à Gérard Collomb [figure du coupable], député du Rhône, de faire le nécessaire, puisque "Rhône-Poulenc-Textile" est une entreprise nationalisée" » » (article « Des précisions d'Henri Chabert (Union pour le renouveau de Lyon) » Le Progrès, 16/12/83).

Cet acteur ne fait pas partie de la majorité municipale mais du groupe de droite « Union pour le renouveau de Lyon » au conseil municipal qui, lui aussi, adopte par ailleurs, une même stratégie discursive et interpellative dans Le Progrès : force de proposition (au conditionnel), modalité déontique, injonction à l'urgence du changement, en prônant une union locale. Il inscrit même Vaise dans une logique d'agglomération (Le Progrès, 26/09/1983, Le Progrès, 16/11/1984, etc.). Ces propositions sont de nouveau critiquées par les socialistes dans un article postérieur qui confirme le statut du Progrès comme espace discursif du débat politique local (article « Projet de contournement repoussé : Les élus socialistes inquiets », Le Progrès, 17/01/1985). Les socialistes construisent ainsi leur propre récit du renouvellement de Vaise. Si la quête est la même, la Z.A.C., qui se met en place difficilement, cristallise une stigmatisation actantielle alternative et beaucoup plus conflictuelle, sur des fondements politiques.

Le journal lui-même poursuit même cette injonction au changement rapide, et met en demeure les acteurs décisionnaires de ne pas rater ce défi. Son discours prend souvent une fonction conative lorsqu'il reprend à son compte, de manière indirecte, le discours des acteurs interpellants – l'opposition municipale et la scène civile -, à partir du registre indirect ou indirect libre :

« Car, aux dernières nouvelles, c'est quelque part sur cet ancien royaume du nylon qu'on envisage d'installer l'établissement scolaire en mal de port d'attache. **C'est justement ce qui fait sourciller les élus socialistes. Comment imaginer qu'on pourra faire cohabiter un C.E.S. avec des établissements industriels ?** » (Le Progrès, 11/03/1982).

« Les socialistes, lorsqu'ils posséderont les positions des uns et des autres, mises par écrit, se disent prêt à engager la discussion avec la municipalité. **À elle de leur répondre aujourd'hui** » (Le Progrès, 8/06/1982).

« Toutes les parties en présence ont intérêt à ce que l'ancienne Rhodia **revive vite**. (...) Le site est incontestablement une chance pour le 9e arrondissement, en voie de dépérissement industriel, **mais encore faut-il ne pas rater cette opportunité** » (article « Il faut faire vite mais aborder le problème globalement », Le Progrès, 21/06/1983).

À d'autres occasions, elle atténue le relai transparent de la communication territoriale vaise : « C'est à ce moment-là seulement que la brochure de présentation de C.A.P. Vaise ne pourra pas être accusée de pêcher par optimisme, quand elle affirme en particulier que la gare de Perrache est à cinq minutes de Vaise... » (Le Progrès, 10/02/1988).



Le Progrès est donc perçu comme la courroie de transmission d'une demande d'union locale à un renouveau du quartier de Vaise, toujours dans la mobilisation du triple présent, et dans un discours performatif annonciateur du changement. Un certain nombre de réalisations, sont ainsi les quêtes adjuvantes à cette annonce politique du changement que reprend à son compte le journal. Le quotidien régional s'affirme ainsi en acteur interpellant supplémentaire dans cette injonction politique à l'urgence changement par des modalisations de ces différentes quêtes adjuvantes connotant une certaine impatience : article « **Enfin** une opération concrète qui démarre » (Le Progrès, 9/02/1984).

Nous retrouvons ce schéma dans d'autres articles qui insistent sur l'actualisation pratique des promesses électoralistes, toujours dans une forme de valorisation de la figure municipale dont l'action est louée par le journal :

« Depuis, les élus du 9e, sous la direction du maire Roger Fenech, les responsables de l'urbanisme et l'adjoint à l'urbanisme Jacques Moulinier ont mis en commun **tous leurs efforts** pour que les projets et études **soient menés à bien et que l'année 1985 soit enfin celle du début des réalisations concrètes** » (article « Des projets aux réalisations », Le Progrès, 2/11/84).

« **Il est indéniable que les choses bougent à Vaise** » (article « Des projets aux réalisations », Le Progrès, 2/11/1984).

« Le 9e, un arrondissement **qui n'a décidément pas fini de bouger** » (Le Progrès, 3/11/1987).

Quelques années plus tard, le contournement routier de Vaise destiné à réduire les embouteillages, un des problèmes principaux du territoire, est également présenté comme une réalisation qui « va **enfin** permettre à Vaise **de retrouver** son identité » (Le Progrès, 10/03/1987), avec la connotation d'un retour dans le passé et d'une modalisation positive du changement initié par la municipalité.

Ainsi, c'est surtout la nouvelle municipalité qui semble tenir le rôle héroïque principal (mairie centrale ou d'arrondissement) dans le récit du Progrès par une mise en visibilité récurrente dès les élections municipales de 1983 passées, et un gage de confiance qui lui est attribué par le quotidien : mise en valeur des réalisations (actualisation du logos dans la praxis), lexique de l'effort associé à son action etc. La figure du premier maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, Roger Fenech<sup>580</sup>, de même obédience que la mairie centrale de centre droit, en mai 1983, constitue l'identité narrative condensatrice de ce statut héroïque municipal, dès son plan de mandat (« Roger Fenech : un mandat et quatre grands dossiers », Le Progrès, 21/05/1983) et ensuite. Il est alors construit en « père de famille » du territoire local :

---

<sup>580</sup> Roger Fenech (UDF-CDS) fut élu en 1971 au conseil municipal de Lyon, il est maire du 9<sup>e</sup> arrondissement de 1983 à 1989, conseiller général du Rhône de 1970 à 1976 et de 1979 à 1998 (il en fut le vice-président de 1973 à 1976). Il fut aussi député de la 2<sup>e</sup> circonscription du Rhône de 1978 à 1981 et conseiller régional de 1977 à 1992.

« M. Roger Fenech, maire de ce 9<sup>e</sup> arrondissement, entend faire dans ces différents quartiers, "**une gestion saine et rigoureuse, en père de famille, au-delà des discours verbaux, insignifiants et stériles**" » (article « M. Fenech : "Il ne faut pas dépenser l'argent des contribuables sans réfléchir" », Le Progrès, 20/09/1983).

Plus globalement la mairie d'arrondissement et la mairie centrale sont célébrées par le journal à partir du verdict des élections qui leur assurent une légitimité locale et donc discursive. Les modalisations positives évoquent ainsi une municipalité dans la concertation et l'action rapide. L'urgence est donc aussi une injonction que la mairie se donne à elle-même :

« Roger Fenech maire du **9<sup>e</sup> a pris la balle au bond** et demandé à la S.E.R.L. une étude sur ce sujet » (Le Progrès, 18/06/1983).

« Depuis, la situation semblait figée, pourtant **la nouvelle municipalité a d'ores et déjà pris les dossiers en main** (...). Les élus du 9<sup>e</sup> se sont, de leur côté, fixés fin 1983 **comme échéance impérative** pour ces études » (Le Progrès, 21/06/1983).

« Jacques Moulinier [adjoint à l'urbanisme] (...) *tenait à mettre l'accent sur certaines réalisations récentes* qui montrent que Vaise **sort enfin de la période difficile vécue des dernières années** » (Le Progrès, 9/02/1984).

« [Jacques Moulinier, adjoint à l'urbanisme] "(...) *qu'ont été définies les orientations* du dépôt du permis de construire de la future station du métro, dépôt qui **doit se faire très vite** puisque les premiers travaux de sondage ont débuté et que le métro est prévu pour 1989 » (Ibid.).

Le secteur de la Rhodiaceta est alors mis en avant comme une quête adjuvante réussie – de nouvelles industries s'y implantent -, dans un discours de mise en valeur du succès visible qui devient le relai transparent d'une communication municipale sur l'attractivité du territoire :

« *De même, l'installation d'une unité de recherche de Total dans les locaux de Rhône-Poulenc textiles à Gorge-de-Loup montre la volonté d'une grande entreprise de parier sur Vaise* » (Le Progrès, 9/02/1984).

« *Roger Fenech tenait à préciser également l'installation de Total (une unité de recherches) sur le site R.P.T. et peut-être d'une cellule de biochimie avec le laboratoire Mérieux, avant que Henry Chabert (U.R.L.) ne rappelle la réunion du 26 avril prévue avec Jean Rigaud, Roger Fenech et les responsables R.P.T. pour de nouvelles propositions* » (Le Progrès, 30/03/1984).

De même, face à la conflictualité de la mise en visibilité des débats politiques locaux de la part du Progrès, la figure héroïque municipale n'en est que valorisée - « Les questions diverses étant épuisées, Roger Fenech leva cette séance animée, durant laquelle le ton des débats fut certes très vif et les escarmouches nombreuses, sans jamais cependant dégénérer » (article « Le P.O.S. adopté mais une certaine vivacité dans les débats », Le Progrès, 30/03/1984) – notamment par la mise en exergue de l'importance de ces dossiers pour le quartier - Articles « Roger Fenech : un mandat et quatre dossiers », Le Progrès, 21/05/83, « Cinq dossiers d'importance », Le Progrès, 17/12/1983 etc. -, la mise en visibilité des réalisations municipales dans les contenus médiatiques se fait également souvent dans le cadre des visites d'urbanisme des élus (de la mairie centrale accompagnés des élus d'arrondissement) sur le territoire micro-local et servant une communication politique communale à partir de l'emploi d'un lexique de l'effort :

« Francisque Collomb [maire de Lyon] put ainsi *se rendre compte de l'effort accompli* » (article « Les élus ont fait le tour des réalisations en cours », Le Progrès, 15/10/1984).

Les oppositions apparaissent moins dans les articles sur les réalisations en cours et à venir. Cette opposition est même fortement invisibilisée dans la presse territoriale qui préfère mettre en avant une union locale positive pour le territoire - dans la logique communicationnelle aussi attachée à ce type de presse.

D'autres acteurs de la municipalité évoquent alors la Rhodiaceta comme une des priorités du mandat à venir pour le 9<sup>e</sup> arrondissement en général et Vaise en particulier, dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone d'Aménagement Concerté et la coopération entre commune centrale et acteurs territoriaux micro-locaux. Ainsi, l'article du 9/06/83 (Le Progrès, « M. Philippe Reynaud [président de l'association Vivre Neuf, ndlr] a rencontré M. Moulinier adjoint à l'urbanisme ») présente un expert micro-local du secteur associatif contre un politique « parachuté » qui, d'autant plus au moment de son élection, prend connaissance des problèmes micro-locaux. L'acteur civil joue alors le rôle d'accompagnateur et de mise en lien du politique avec son territoire : présentation des différents problèmes, de leur degré d'urgence etc. Le quotidien régional en rend compte. Par ailleurs, d'autres figures expertes adjuvantes accompagnent les figures municipales et appuient leurs politiques (S.E.R.L., agence d'urbanisme etc.), notamment lors des visites d'urbanisme sur le territoire micro-local après les élections de 1983 (Le Progrès, 9/02/1984). Dans ce cadre célébratif, les discours dissonants de l'opposition sont parfois délégitimés comme dans cet article du 23/06/1985 sur l'inauguration de la Grande Rue de Vaise et qui qualifie d'« esprits chagrins » - expression de la majorité municipale -, le discours oppositionnel du PS en l'isolant dans un encadré en marge de l'article célébrant l'union locale au moment de l'inauguration (c'est l'encadré « Embouteillages et esprits chagrins »).

Assez rapide ou trop lent, le changement est donc perçu unanimement comme une nécessité<sup>581</sup>, et l'acteur politique construit comme seul actant décisionnaire remplissant l'une ou l'autre des deux principales figures actantielles : le sujet-héros (s'il réussit) ou l'opposant-coupable (s'il ne réussit pas) à la quête principale du renouvellement du 9<sup>e</sup> arrondissement. Ainsi, Le Progrès,

---

<sup>581</sup> L'opposition socialiste est, par exemple, raccord avec l'objectif municipal de sortir Vaise de ses difficultés : « "Je suis prêt à entreprendre toutes les actions pour obtenir les crédits nécessaires si la municipalité me **soumet des propositions pour que le 9<sup>e</sup> sorte enfin du marasme car c'est mon souhait le plus cher**", affirme Gérard Collomb » (article « **Pour Vaise et le 9<sup>e</sup> : le changement, oui...** mais pas seulement en apparence », Le Progrès, 9/06/1984).

qui partage l'injonction du changement, du palimpseste, reste néanmoins critique vis-à-vis du champ politique local, toujours au nom de l'intérêt collectif territorial.

La modalisation des « acteurs du changement » se fait donc en deux temps. D'abord, lors des débats en amont des réalisations effectives, Le Progrès décrit les forces en présence, les différents positionnements, et n'altère pas l'idée d'une conflictualité autour du devenir de l'espace de l'usine. Mais dans un second temps, et l'effectivité de réalisations ou de décisions prises pour le devenir du secteur, le journal célèbre l'idée d'un front commun pluriacteur, une union locale « de bon sens », contre la crise et dont l'acteur politique micro-local (les élus PS de l'arrondissement avant les élections de 1983, la mairie d'arrondissement après les élections) en est la figure héroïque principale :

« **Le bon sens a finalement prévalu** puisque **toutes les parties intéressées se sont retrouvées** hier à la préfecture à la suite d'une initiative conjointe du ministère de l'Industrie et de Rhône-Poulenc, **sollicités par Gérard Collomb auquel sa qualité de député-socialiste a ouvert bien des portes.** (...) Sur invitation du préfet de région se sont en effet retrouvés autour de **Francisque Collomb, divers représentants de la direction départementale de l'Industrie, de Rhône-Poulenc, de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, du G.I.L., de l'agence d'urbanisme et les 2 conseillers municipaux socialistes du 9<sup>e</sup>.** (...) La voie de la discussion a permis **de faire converger les points de vue** puisque **tout le monde est désormais d'accord pour maintenir des activités industrielles sur au moins 5 ha**, dans la partie centrale du terrain. Il semble que les acquéreurs se soient **déjà** manifestés » (Le Progrès, 6/01/1983).

« (...) *il faut d'abord définir la manière dont le problème sera traité* par **les différents partenaires : municipalité, direction de R.P.T., urbanisme, commission économique** » (Le Progrès, 26/09/1983).

Sur la Z.A.C. : « *Enfin M. Madinier tenait à rendre hommage à la parfaite collaboration de l'équipe pluridisciplinaire (élus, services techniques de l'agence d'urbanisme et de la Courly, techniciens de R.P.T.) qui a conduit ce dossier* » (article « Présentation de la Z.A.C. Michel-Berthet », Le Progrès, 19/09/1985).

Ainsi c'est parfois la convergence et l'union locale, notamment politique qui est mise en avant par le quotidien régional, souvent dans les compte-rendus de conseils d'arrondissement. Les succès sont alors présentés comme des victoires de cette collaboration locale comme dans le cas de la Z.A.C. privée : « (...) *le dossier du quartier Saint-Pierre* figure comme une véritable opération-pilote de par la collaboration étroite entre les secteurs privés et publics » (Le Progrès, 3/11/1987).

La figure de l'opposition socialiste et civile (les associations) se mue alors souvent en adjuvant à la quête municipale lorsque le Progrès souhaite insister sur la convergence et l'union locale. La critique y est euphémisée et l'alignement discursif, souligné. Le discours de l'opposition va même jusqu'à valoriser certaines actions entreprises par la municipalité :

« Cette solution ne semble pas soulever de farouche opposition puisque les socialistes eux-mêmes paraissent prêts à s'y rallier sous condition que soit évitée l'erreur sociale et économique que constitueraient selon eux l'édification d'immeubles de haut standing » (Le Progrès, 6/01/1983).

« *La destinée de l'ancienne Rhodia s'est jouée, début janvier, autour d'une table ronde placée sous la présidence de M. Olivier Philip, commissaire de la République, réunissant les élus de droite et de gauche du 9e arrondissement. C'est essentiellement autour de la partie centrale du site (5,2 ha) que toutes les parties présentes seraient tombées d'accord* » (Le Progrès, 10/02/1983).

Ainsi, dans beaucoup d'articles, l'union souhaitée se matérialise par la présence visible d'acteurs hétérogènes qui lui donnent un supplément de légitimité : syndicats, associations, commerçants, parents d'élèves, majorité municipale, opposition, expertise technique, membres de la Courly, etc.

L'union locale est perceptible dans chaque type de presse étudiée, mais selon le point de vue de l'institution que le média représente.

Ensuite, la figure de la direction Rhône-Poulenc confirme son changement de rôle actantiel dans les récits de chaque organe médiatique. En effet, elle semble davantage constituer une adjuvante du renouveau, et symbolisée non seulement par la création de sa filiale nationalisée, la S.O.P.R.A.N., destinée à « réparer » le mal causé par la fermeture mais également et surtout par la mise en œuvre de la Z.A.C. privée Michel Berthet dont elle est la maîtresse d'ouvrage et qui occasionne un retour médiatique. Aussi, sa contribution est elle-aussi plus largement valorisée après la période électorale des municipales afin de célébrer l'union locale vers la quête municipale du renouvellement. Elle est donc construite de fait comme un adjuvant au changement dans la presse locale, territoriale et associative :

« *L'opération d'ensemble pourrait être pilotée soit par une société d'économie mixte à laquelle participerait Rhône-Poulenc et la Chambre de commerce sous la caution de la ville de Lyon, soit par le S.O.P.R.A.N., filiale nationalisée de Rhône-Poulenc, justement spécialisée dans la réutilisation des sites abandonnés par les usines du groupe* » (Le Progrès, 11/03/1982).

« En venant, hier à Lyon, rencontrer les élus, les autorités préfectorales et régionales, et les personnalités du monde des affaires, **Jean-René Fourtou – P.-D.G. de Rhône-Poulenc depuis juillet** – a voulu montrer que **le groupe n'oubliait pas son berceau. Ses interlocuteurs ont même eu la démonstration qu'il allait s'y renforcer** » (Le Progrès, 10/10/1986).

« *A l'origine du projet Saint Pierre, la volonté du groupe Rhône-Poulenc d'assurer le relais sur l'ancien site industriel de la "Rhodiaceta". Pour mener à bien cette opération, Rhône-Poulenc a mis en place un partenariat original avec la Courly et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon. Partenariat qui a pour cadre une Z.A.C. privée Rhône-Poulenc est le maître d'ouvrage et qui a été conçue par les architectes urbanistes Jean-Philippe Ricard et Charles Lambert* » (Le Progrès, 15/06/1987).

« Cinq ans plus tard, **Rhône-Poulenc décide de revenir**. En plus petit nombre. Mais dans ses valises **un énorme projet d'urbanisme qu'on baptiserait volontiers "la renaissance de Vaise"** » (Vivre à Lyon n°84, décembre 1985).  
« *"le groupe Rhône-Poulenc n'a pas pour habitude de laisser derrière lui des friches industrielles. Au contraire, il essaie par divers moyens de participer à l'évolution des zones dans lesquelles il se désengage comme acteur*

**industriel. La politique de Rhône-Poulenc est d'assumer ses responsabilités dans toutes les communes où la société était" »** (Courly Info n°51, septembre 1987).

**« Ainsi le Groupe RHONE POULENC, par une nouvelle présence sur l'ancien site de RHODIACETA, renoue des liens avec le 9<sup>e</sup> arrondissement »** (journal *A l'Ecoute* n°1, mai 1989, association *L'Age Libre*. Également dans le n°7 novembre 1989 et l'article « Rhône Poulenc au quartier Saint Pierre »)

Cette figure est même parfois érigée en exemple territoriale - **« Pour sa part Rhône-Poulenc Textiles donnera l'exemple en implantant l'essentiel de ses bureaux lyonnais sur le site de Vaise (15 000 à 20 000 mètres carrés) »** (*Le Progrès*, 19/09/1985) – et célébrée par l'opposition socialiste au moment de la réalisation de la Z.A.C. Saint-Pierre - **« Seule fausse note lors de cette inauguration, relevée par Gérard Collomb : qu'aucun hommage n'ait été rendu à Loïc Le Floch Prigent, premier P.D.G. de Rhône-Poulenc nationalisée, qui avait donné le feu vert à ce projet d'urbanisme »** (*Le Progrès*, 16/06/1987).

Sa culpabilité dans le processus de fermeture est même effacée dans les contenus de la presse territoriale. Rhône-Poulenc n'est que la victime collatérale d'une crise globale :

**« Victime de la crise du textile, Rhône-Poulenc redéployait d'autant plus ses activités que le groupe était décidé de reconforter le plus vite possible sa place en Rhône-Alpes et singulièrement dans l'agglomération lyonnaise »** (*Vivre à Lyon* n°84, décembre 1985).

**« Les années passant, la crise économique tirait chaque jour davantage l'industrie textile par les pieds »** (Courly Info n°51, septembre 1987).

Son retour sur le territoire suffit donc à l'ériger en bienfaitrice du local (emploi, dynamisme économique) au sein de cette union locale que la presse locale comme territoriale s'efforcent à glorifier.

Ainsi la quête du renouveau s'inscrit non seulement dans la logique municipale lyonnaise mais également, plus loin, dans une logique communautaire. Outre la mention d'acteurs de l'institution communautaire dans les réflexions urbanistiques sur le territoire micro-local, la place de Vaise et du 9<sup>e</sup> arrondissement est ainsi régulièrement territorialisée dans un espace plus large : **« (...) souci de redonner à Vaise et au 9<sup>e</sup> leur véritable place dans l'agglomération lyonnaise »** (*Le Progrès*, 24/09/1983).

Les débats locaux occasionnant des dissonances vis-à-vis des quêtes adjuvantes, que la municipalité veut réaliser et que *Le Progrès* met en visibilité dans ses contenus (notamment dans ses compte-rendus de Conseil d'arrondissement), servent néanmoins à créer une union locale vers la quête principale du renouvellement du quartier et de l'arrondissement.

L'ensemble des journaux poursuivent alors une logique de mise en valeur positive du territoire, de ses acteurs et de leurs réalisations. En partant du constat d'un passé récent difficile, les coupables de la crise ne sont pas ou évoqués comme des actants non humains et exogènes au territoire : l'évocation de la fermeture de l'usine comme cause du dépérissement ne se fait pas

sous une forme conflictuelle mais plutôt comme un constat constituant le point de départ du récit du renouveau.

Le Progrès s'attarde ainsi davantage sur les acteurs qui, pour lui, et par leurs actions, endiguent la crise. C'est pourquoi toutes les figures du discours convoquées par le journal sont, à un moment ou à un autre, valorisées : scène civile (associations), scène politique (majorité municipale, opposition). D'où le constat de l'affichage d'un front commun discursif et d'une union locale valorisée pour combattre la crise.

Les retours historiques se font donc à la marge du corpus, dans des articles qui clôturent l'histoire de l'usine, ou bien, de manière plus approfondie, dans un article annexe sur le tennis club de Rhodia-Vaise – réminiscence de la gestion paternaliste de l'usine au temps de son fonctionnement, qui reconstruit, dans un parallélisme narratif, l'intégralité de l'histoire tragique du club, aujourd'hui en difficulté, au travers de la trajectoire funeste de l'usine - : « Tennis-Club de Rhodia-Vaise. Il suit le fil de l'histoire » (Le Progrès, 16/07/1986). Dans ces articles, l'histoire est souvent reconstruite sur le triptyque naissance-apogée-déclin que nous avons déjà croisé dans chaque type de presse. Cependant, l'essentiel du corpus 1982-1996 contient des articles qui se positionnent dans un présent dans l'attente : un meilleur futur est annoncé, espéré.

Enfin, nous avons vu plus haut que l'union locale était également mise en valeur de manière iconique sur les photographies illustrant les articles (notamment du Progrès) : le devenir matériel des bâtiments demande une présence physique des élus décisionnaires dans le récit médiatique. La dimension iconique confirme ainsi la surreprésentation du politique : le journal en fait l'acteur principal du renouvellement dans son inscription spatiale : mise en lien de l'espace et des acteurs dans une optique de montrer la quête aux côtés des figures héroïques et adjuvantes de cette quête.

La presse locale et territoriale présentent ainsi une diversité d'acteurs discursifs, qui peuvent être parfois en confrontation, mais qui s'accordent sur la nécessité et l'urgence d'un renouvellement. La presse territoriale poursuit donc la même logique narrative que la presse locale : mise en valeur de la figure municipale<sup>582</sup>, de l'institution communautaire et de l'union locale dans une focale qui s'élargit progressivement à l'agglomération. Mais si les articles de presse locale et territoriale sont voisins sur la nécessité du renouvellement, l'inclinaison à la

---

<sup>582</sup> Portrait laudatif de Roger Fenech maire du 9ème dans le Vivre à Lyon n°55 d'avril 1983.

valorisation de la figure héroïque municipale et l'union locale, ils diffèrent quelque peu sur la mise en visibilité de la conflictualité, présente, même en marge, dans la presse locale mais effacée dans la presse territoriale qui préfère mettre en avant cette union locale.

La presse municipale et communautaire se rejoignent ainsi dans une relative mise en invisibilité de la conflictualité politique. Leur objectif communicationnel converge vers la valorisation des figures politiques et de leurs réalisations visibles, notamment municipales lyonnaises - car Lyon est non seulement le centre de gravité de l'agglomération mais n'est également plus pensable politiquement sans elle<sup>583</sup> -, même si les conditions d'apparition médiatique diffèrent quelque peu : le quartier de Vaise n'y apparaît que quand son renouvellement intéresse le territoire élargi de l'agglomération, au moment des premières réalisations visibles de la nouvelle Z.A.C.

Entretiens : un regard téléologique validant le renouvellement

L'intérêt collectif territorial de ces récits médiatiques se poursuit donc sur les mêmes bases : attention à l'économie et à l'urbanisme (emplois et redynamisme local) qui semble constituer une urgence partagée localement. Nous le retrouvons ainsi dans les entretiens semi-directifs contemporains des témoins historiques de ce moment qui partagent ce point de vue politique de l'urgence au renouvellement :

« En fait les gens étaient plutôt intéressés à où est-ce que je vais être recasé, puisque ça s'est fait sans licenciement. (...). Non je crois que, si vous voulez, la réhabilitation elle est venue après. (...) *De toute façon, c'est pas un terrain industriel. En plein cœur de Vaise, remettre une usine n'avait pas de sens* » (Ancien cadre de R.P.T., Association A.R.A.R.P., annexe 5, p. 250).

« Je vais vous dire quelque chose : *je pense que ça a été tellement douloureux pour le quartier, qu'on a préféré tout effacer. Il n'y a plus de trace de bâtiment, les gens sont partis, allés chercher du boulot ailleurs. (...) Je pense que c'est ça. Ça a été un traumatisme pour le quartier. Parce que ça a entraîné des fermetures de commerces, des fermetures de tout. (...) Et il y a eu un discours politique aussi, on a su refaire partir le quartier, donc on a fait table-rase de ça, et le quartier est parti sur d'autres bases, avec d'autres...* » (Conseil de Quartier Vaise, Industrie, Rochechardon, Ibid. p. 229).

Nous avons vu plus haut que Rhône-Poulenc était, de la même façon, érigée en figure adjuvante de ce changement par l'intermédiaire de la mise en œuvre de la Z.A.C. La focale d'agglomération est également confirmée avec l'importance grandissante de la Communauté Urbaine décrite dans les processus décisionnels du milieu des années 1990, sur les compétences d'urbanisme notamment :

---

<sup>583</sup> « Lyon, qui est comme les autres grandes villes le centre de gravité de son agglomération, n'est plus pensable politiquement sans elle. Si la figure du grand maire perdure, c'est bien sur la base d'une légitimité conquise par l'élection dans le cadre municipal. Mais c'est aussi sur la base d'un pouvoir urbain élargi au ressort de la communauté urbaine » (Authier, J.-Y., 2010, chapitre 5, p. 1).



« Et c'est comme ça qu'à partir de 1995, (...). C'est partir de là parce-que on pouvait s'appuyer sur l'exécutif de la Communauté Urbaine. Puisque l'urbanisme est de la compétence communautaire. Parce que moi en tant que 1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme dans le 9<sup>ème</sup>, je faisais partie de la Commission urbanisme à la ville de Lyon et à la Communauté Urbaine, mais adjoint à l'urbanisme dans une mairie d'arrondissement, vous donnez un avis, mais vous n'êtes pas le porte-décision. (...) Mais ça a pu bouger parce qu'il y avait cet accord de mandature avec Raymond Barre » (Conseiller général du Rhône de 1976 à 2001, conseiller municipal du neuvième arrondissement de Lyon à partir de 1977, 1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme du neuvième arrondissement de Lyon de 1995 à 2001, Ibid., p. 281-282).

Si les points de vue sont une nouvelle fois convergents sur la nécessité du changement, les témoins historiques gardent une tendance à la réappropriation actantielle et téléologique, souvent politique, du renouvellement. Comme cet ancien élu PS d'opposition, et 1<sup>er</sup> adjoint dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon de 1995 à 2001, qui se réapproprie l'action politique de la réindustrialisation en construisant un récit débutant au début de son mandat (1995), alors que ce processus date de plus de 10 ans auparavant :

« **Si vous voulez, l'action politique, (...) pour refaire venir des emplois, (...) date de 1995.** C'est pas pour nous jeter des fleurs avec Collomb mais ça date de là. (...) Avant, c'était le no man's land. C'était plus rien. C'était ce que l'on appelle la "friche industrielle". De partout. (...) À part elle, à part elle et l'autre partie de Rhône Poulenc de Gorge de Loup dont je vous parlais tout à l'heure. Mais tout le reste, toute la partie nord de Vaise et toute la partie du quartier de l'Industrie, il n'y avait plus rien » (Ibid., p. 281).

Ou encore le facilitateur opérationnel de la Mission Vaise (émanation de la Communauté Urbaine) qui insiste sur le rôle prépondérant de l'institution communautaire (actant-sujet héros) dans le renouveau en conférant à Rhône-Poulenc, un rôle adjuvant :

« (...) une partie de la société [Rhône-Poulenc, ndlr], qui avait été transformée en une société immobilière qui s'appelait TISA et qui était propriétaire du terrain. Donc on se retrouve ici avec un terrain vide. Et c'est important. Et c'est l'époque où le **Grand Lyon va essayer de développer un certain nombre d'aménagements de quartier.** Et pour aménager les quartiers, il passe par le système des ZAC, les zones d'aménagement concerté. Et cette Zac-là, qui s'appelait la Zac St Pierre (...) **L'aménageur, le maître d'ouvrage, le délégué, ça va être le Grand Lyon** » (Facilitateur Opérationnel, Mission Vaise, Ibid. p. 289).

Ainsi, les entretiens contemporains auprès des décideurs politiques d'alors ou des cadres de l'usine, valident téléologiquement cette injonction au palimpseste d'un territoire en difficultés. Nous avons vu que d'autres acteurs, notamment associatifs, en exprimaient des regrets patrimoniaux, eux aussi reconstruits de manière téléologique.

### 3.2.2.3. Tase et Rhodiaceta dans les médias locaux entre 1982 et 1996 : alignements médiatiques et schémas actantiels voisins

Le schéma actantiel médiatico-discursif de cette période reste donc relativement inchangé et rejoint ce que nous avons déjà constaté précédemment dans la période d'immédiate post-fermeture.

En effet, puisque « l'onction des urnes, [et] la mise en avant des bilans et des projets, sont assurément les principales sources de légitimation des maires et de leurs équipes » (Authier, J.-Y., et al., chap. 5, p. 22), le discours médiatique se trouve soumis à l'agenda politique et à la quête principale partagée du renouvellement du 9<sup>e</sup> arrondissement comme argument concurrentiel avantageux dans la compétition interterritoriale croissante, qui s'internationalise progressivement. Logiquement, le sujet-héros de la quête reste la figure municipale aidée de plusieurs figures adjuvantes : CO.UR.LY., Rhône-Poulenc, scène civile, différentes figures d'expertise<sup>584</sup> (agence d'urbanisme etc.). L'actant-opposant est peu évoqué, ou à la marge dans Le Progrès, qui cite l'opposition socialiste, ou alors lorsqu'il n'est pas incarné – c'est la crise économique -, ce qui confère au changement à venir, une dimension incontestable. La projection politique analysée dans les discours porte alors une valeur performative très marquée : la redynamisation du quartier de Vaise (emplois, commerces etc.), renforcée par les premières réalisations visibles et événementialisées sur le quartier qui permettent justement une apparition médiatique de l'usine Rhodiaceta, aura effectivement lieu. La presse associative suit également cette injonction au renouveau dans une dimension plus revendicatrice et en tant qu'aiguillon, naviguant entre adjuvant et opposant, du champ politique décisionnaire local.

Du côté de la Tase, si nous trouvons moins de convergence médiatique entre les différents types de presse analysés, et si l'usine reste très peu évoquée dans les contenus médiatiques étudiées pour cette période, le schéma actantiel de son récit reste assez voisin de celui de la Rhodiaceta. L'espace de l'usine, qui n'apparaît dans les contenus de la presse de la CO.UR.LY. et du Progrès qu'au rythme d'une événementialité sporadique, et des récits de l'instant, notamment au moment où le secteur sud de Vaulx-en-Velin intéresse un territoire élargi à Lyon et sa région (implantation du Second Marché) reste une quête adjuvante vers la redynamisation de ce quartier, et plus loin de la ville de Vaulx-en-Velin en proie à une stigmatisation dévalorisante (ville « périphérique, de « banlieue »). Cet espace reste ainsi relativement tu, une fois le conflit

---

<sup>584</sup> « Les études approfondies réalisées par l'Agence d'Urbanisme de la Courly ont montré la nécessité de protéger en priorité le centre de ce quartier de Vaise » (article « le contournement de Vaise au bout du tunnel », Vivre à Lyon n°48, janvier 1987).

politique de la fermeture clôturé, et si l'opposition politique reste longtemps de mise dans la presse municipale, l'usine Tase est globalement invisible des contenus de presse locale et communautaire dans un contexte où la scène associative est très peu présente (voir infra). C'est d'ailleurs davantage les bâtiments annexes et les cités d'habitation Tase qui intéressent les discours par leur réutilisation et/ou démolition, notamment dans la presse municipale. Les bâtiments de l'usine sont ainsi oubliés mis à part au moment de l'épisode du Second Marché à la fin des années 1980 qui reste l'exception discursive permettant la construction d'un récit autonome, et où l'épaisseur historique et mémorielle de l'usine n'intervient qu'à la marge. Le schéma actantiel de ce moment diffère donc d'un média à l'autre tout en valorisant unanimement l'initiative : entre héros municipal (presse municipale et presse de la CO.UR.LY.) et communautaire (presse de la CO.UR.LY.) pour la presse territoriale (avec des adjuvants issus d'une union locale valorisée), et héros civil local (entrepreneur privé) aidé de l'institution publique (adjuvant) pour Le Progrès (valorisation des acteurs du local) au moment de l'ouverture. À la fermeture, cet entrepreneur héroïque devient coupable dans le quotidien régional et dans la presse municipale qui l'attribue également à un actant non-humain – la situation territoriale du magasin d'usines -. Quant à la presse communautaire, elle l'invisibilise totalement, et ne montre pas l'échec. Néanmoins, ces récits convergent à propos de la réutilisation des bâtiments de l'usine, quête adjuvante d'un objectif communal d'intégration à la communauté urbaine. La dimension mémorielle et historique de l'usine n'intervient ainsi que dans de rares articles et s'intègre bien souvent à des histoires et mémoires qui l'englobent. Elle ne jouit donc pas encore d'une autonomie historique dans ce récit médiatique, preuve d'un manque de considération identitaire au niveau local et régional.

Le discours de la presse municipale vaudoise reste ainsi spécifique et maintient longtemps un récit conflictuel où la figure municipale combat des ennemis politiques extérieurs (ancien gouvernement national jusqu'à 1981, direction de R.P.T., opposition municipale vaudoise, mairie droitrière de Lyon, CO.UR.LY etc.), érigés en coupables de la crise territoriale, même si cette posture victimaire s'adoucit avec le temps : Vaulx-en-Velin cherche davantage à peser et coopérer dans l'agglomération à partir du mandat de Maurice Charrier en 1985. Ces coupables se muent ainsi parfois en adjuvants de la quête vaudoise dans les années 1990 (notamment la figure de la communauté urbaine). Le secteur du sud, souvent considéré comme isolé dans les discours locaux, fait ainsi l'objet d'un discours de justification municipale constant : c'est là que peut intervenir, à la marge, un discours sur l'usine, notamment sur la réutilisation des bâtiments annexes, la réhabilitation des cités d'habitation comme preuves d'action municipale décroissant le secteur.

Finalement, dans nos deux cas, la figure municipale remplit à la fois le rôle de sujet-héros de la quête, mais endosse en même temps celui de destinataire au commencement du récit. En effet, c'est par sa fonction représentative, légitimée par l'onction des urnes, de la société locale destinataire, qu'elle s'impose à elle-même un plan de mandat de ce qui est bon pour le territoire, des réalisations à effectuer pour sortir d'une situation problématique, et en valorise les étapes comme autant de quêtes adjuvantes qui seront utiles au moment des élections suivantes par la monstration de réalisations effectives.

Dans ce cadre, le récit médiatique évoque chacune de ces étapes dans leur événementialité politique (inaugurations, élections municipales, visites urbaines etc.) et qui sont autant d'occasions d'apparition médiatique de nos usines.

Ainsi, l'espace de l'usine n'est qu'un espace matériel à reconquérir, souvent vidé de sa substance historique, dans une injonction partagée au renouvellement au sein de territoires en difficultés et une focale politique future : la quête adjuvante d'une quête principale la dépassant (dans une optique économique et urbanistique). La notion de « palimpseste » est ainsi parfaitement adaptée :

*« L'espace n'est pas pour autant un texte qui donnerait à voir de façon transparente la société du moment, mais plutôt un "palimpseste", support de multiples écritures successives, témoin des effacements plus ou moins partiels qu'elles supposent, mais aussi des traces qu'elles laissent en friche ou en héritage, ou encore qu'elles réactualisent à la faveur d'un détournement plus ou moins total »* (Ripoll, Fabrice, « Réflexions sur les rapports entre marquage et appropriation de l'espace », in Bulot, T., Veschambre, V., 2006, p. 16).

Dans ces deux exemples, l'injonction au renouveau est donc perceptible mais de manière différenciée et relative aux contextes territoriaux (pression foncière variable) : une urgence au renouvellement rapide dans un quartier de la ville-centre lyonnaise qui doit se démarquer dans la compétition interterritoriale, et une nécessité à plus long terme de redynamiser le quartier sud pour une municipalité vaudoise davantage occupée à relégitimer une image ternie pas les problématiques sécuritaires qui maintiennent son attention immédiate sur le nord de la commune (Z.U.P., quartier du Mas du Taureau...). En effet, à Vaulx-en-Velin, la quête de reconnaissance est le renversement du stigmate de la « banlieue ». Dans ce cadre, l'usine Tase n'est pas centrale dans le récit médiatique, elle n'est pas un « obstacle », et reste recluse dans un quartier isolé tant géographiquement que symboliquement du reste de la commune. Par conséquent, ces évocations sont de l'ordre de l'instant discursif sans contribution décisive au récit. À Lyon, au contraire, l'usine Rhodiaceta est un obstacle à la nécessité de renouvellement du quartier. Ces deux contextualités différentes expliquent : d'un côté, l'immédiateté des débats

sur le devenir de l'espace laissé par l'usine Rhodiaceta et, plus loin, la démolition de ses principaux bâtiments, et de l'autre, l'oubli progressif de la friche industrielle Tase permettant paradoxalement sa préservation<sup>585</sup>.

La notion de « délaissement » de Philippe Bachimon englobe alors la caractérisation de la situation matérielle différenciée, notamment dans son rapport au temps (urgence à la démolition d'un côté, friche de l'autre), de nos deux usines :

« Le délaissement est *un processus d'une grande variabilité. Il peut intervenir brutalement, après une catastrophe, ou très lentement, par un recul progressif qui peut inclure des réoccupations partielles, voire un morcellement des abandons* » (Bachimon, P., 2013, p. 18).

Enfin, un dernier élément affermit l'idée d'un rapport au temps des médias locaux calqué sur l'agenda politique : nous avons remarqué, surtout dans la presse municipale, que le rapport aux usines est prospectif lors des élections municipales de 1983 (plan de mandat) et rétrospectif lors des élections municipales de 1989 (bilan de mandat). Ainsi, la visibilité matérielle est une dimension importante de l'apparition médiatique des usines dans la valorisation de cette figure municipale : « La "locale" ne retient que le succès, et le succès visible. Les travaux publics relèvent de cette dimension démonstrative puisqu'ils manifestent les structures visibles et construites de la ville » (Tétu, J.-F., 1995, p. 293).

Dans les années 1990, si les usines semblent s'invisibiliser des contenus médiatiques, les premières apparitions mémorielles prennent appui sur des initiatives isolées civiles, dans un cadre institutionnel de passage progressif d'un temps du retrait au temps de la renaissance (Lacombe, P. 2002). En effet, « (...) *les projets de patrimonialisation n'émergent qu'après un certain temps, sans doute nécessaire au retrait des principaux protagonistes* (Debary, 2002) » (Duchêne, F., et al., 2013, p. 36).

---

<sup>585</sup> Philippe Bachimon évoque ce statut ambigu de la friche comme un « *entre-deux de l'écologie et de la destruction* » (Bachimon, P., 2013, p. 24).

### 3.2.3. Deux échelles de temps, deux focales spatiales : l'industrie, un patrimoine peu légitime (national) / le processus de patrimonialisation, un processus long (local)

« (...) il a fallu beaucoup de temps pour comprendre qu'on pourrait restaurer plutôt que démolir. Et le patrimoine industriel c'est pareil quoi, on a démoli des milliers d'usines en France sans que personne ne dise rien ».

Régis Neyret, Association Patrimoine Rhônalpin

Annexe 5, p. 275

La visée de notre propos n'est pas de faire une recension historique exhaustive de l'évolution de la notion de « patrimoine », étant donné les nombreux ouvrages consacrés sur le sujet, mais de dégager quelques éléments saillants que nous pouvons relier à la trajectoire de nos deux usines et leur traitement médiatico-discursif entre 1982 et 1996.

#### 3.2.3.1. Le patrimoine : une notion qui s'élargit

En France, l'origine du patrimoine, dans son sens moderne, est à relier à la période révolutionnaire (Heinich, N., 2009). En effet, la Révolution Française<sup>586</sup> est un « moment fort de la construction de la notion de patrimoine » (Le Hégarat, T., 2015, p. 3) et l'institue, de manière centralisée et en rupture avec l'ordre de l'Ancien Régime, comme une des ressources symboliques principales de la nation. Les révolutionnaires ont en effet pour tâche de « *construire un fond de culture nationale adaptée à l'ère nouvelle* en éduquant les citoyens, en contribuant à unir le pays en association à cette "politique du patrimoine" des expositions de moulages des citoyens illustres des villes et des régions (...). La Révolution institue un "écart essentiel" qui a "dessiné pour longtemps la forme française du patrimoine, tout à la fois laïc et universel, égalitaire et démocratique" » (Rautenberg, M., 2003, p. 105). Avec la prise en compte de l'extension plus récente de la notion, le « patrimoine », n'est, en effet, plus seulement considéré comme relatif à des biens qui, par la loi, sont transmis des parents aux enfants, mais comme « "un ensemble *de représentations, d'attributs fixés sur un objet contemporain (œuvre, bâtiment, paysage, site...)* dont est décrétée collectivement l'importance intrinsèque qui exige qu'on le conserve" (Lévy, Lussault, 2004) » (Edelblutte, S., 2008, p. 1).

Ainsi, entre la création de la Commission des Monuments en 1790, celle du premier poste d'inspecteur des monuments historiques en 1830, les premiers inventaires de Prosper Mérimée entre 1834 et 1860 préfigurant l'Inventaire Général des Monuments et Richesses Artistiques de

---

<sup>586</sup> L'action de la Convention cherche en effet à « préserver les richesses artistiques du pays au moment de la Révolution. (...) notre conception du patrimoine est indissociable des premiers mois de la Révolution lorsqu'elle décrétait un « partage du passé », une « rupture inaugurale ». » (Rautenberg, M., 2003, p. 105).

la France créé par Malraux en 1964, la Commission des Monuments Historiques en 1837, la loi du 30 mars 1887 sur la protection des monuments historiques (classement), celle de 1913 qui se substitue à la première, la protection des sites en 1930, des fouilles archéologiques en 1941, des abords en 1943, des collections scientifiques en 1946, des secteurs sauvegardés en 1962, des réserves naturelles en 1976, des archives en 1979, du patrimoine ethnologique en 1980, la création des Zones de Protection du Patrimoine Architecturale et Urbain (Z.P.P.A.U.P.) en 1983, des Commissions Régionales du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique (C.O.R.E.P.H.A.E. qui permet une meilleure prise en charge du patrimoine de proximité) ou encore du Collège Régional du Patrimoine et des Sites en 1984<sup>587</sup>, c'est tout un arsenal législatif qui se met en place progressivement pour servir la cause patrimoniale.

Mais c'est surtout au cours du 20<sup>ème</sup> siècle que la France connaît une « spectaculaire extension de la notion de patrimoine » (Heinich, N., 2009, p. 17). Philippe Poirrier distingue ainsi trois moments clefs dans les politiques publiques en matière de patrimoine.

D'abord le « moment Malraux » qui voit la création du nouveau ministère des Affaires Culturelles en 1959 et un nouvel organigramme qui « témoigne de la place importante des services patrimoniaux » (Poirrier, P., 2007, p. 1). Deux mesures phares illustrent les prémices d'un élargissement de la notion : la loi sur les secteurs sauvegardés de 1962 qui s'inscrit « dans la logique d'un urbanisme dirigé et planifié sur le long terme » et permet « un premier glissement significatif du monumental au secteur urbain » (Poirrier, P., 2007, p. 2), ainsi que le lancement, en 1964, de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France qui ouvre la notion de patrimoine en ayant la volonté de « *saisir l'ensemble du bâti* » et permet le développement d'une réflexion normative sur le patrimoine (Ibid.)<sup>588</sup>.

Ensuite, « le grand basculement des années 1970 » pendant lesquelles la société française est « *confrontée à une logique d'urbanisation croissante, portée par un fort exode rural* » et une désacralisation des grandes institutions (Ibid., p. 3). Cela se traduit également dans le milieu culturel avec une politisation croissante de la création artistique et des « réappropriations militantes des identités locales » (Ibid.) : la sphère associative émerge avec la multiplication des associations patrimoniales au niveau local (voir infra). Les années 1970 confirment ainsi le

---

<sup>587</sup> La C.O.R.E.P.H.A.E. et le Collège Régional du Patrimoine et des Sites fusionnent en 1997 et sont remplacés par la Commission Régionale du patrimoine et des sites (CRPS))

<sup>588</sup> Philippe Poirrier évoque également la protection des édifices le Corbusier et la mise en place, au sein de la direction de l'Architecture, en avril 1963, « (...) d'une "commission des monuments modernes" chargée de retenir "des monuments témoins, à l'origine de certains mouvements de l'histoire de l'architecture moderne" » (Ibid.).

début de ce que certains appellent une « inflation patrimoniale » (Heinich, N., 2009, p. 15)<sup>589</sup> : la notion de « patrimoine » s'élargit à des objets jusque-là non-légitimes. Sans entrer dans les détails, on dépasse ainsi, durant cette décennie, la logique des monuments historiques<sup>590</sup>. Cela se matérialise également, au niveau international, par le vote par l'Unesco en 1972 d'une Convention pour la Protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel<sup>591</sup> et une année 1975 désignée « Année Européenne du Patrimoine ». Le septennat de Valéry Giscard d'Estaing renforcera cette logique avec, notamment, la mise en place d'une direction du patrimoine au sein du Ministère de la Culture en 1978, ainsi que de la Mission et du Conseil du patrimoine ethnologique en 1980. Mais c'est surtout l'annonce d'une « Année du Patrimoine », en 1980, qui constitue un moment fondateur et a une forte résonance sociale dans la progressive popularisation, médiatisation et sensibilisation des Français autour du patrimoine, ainsi que dans l'élargissement de ses objets<sup>592</sup> : le patrimoine devient pluriel et décentralisé.

Le troisième moment clef est la décennie 1980 qui constitue l'affirmation amplifiée de ce mouvement. En effet, l'élargissement de la chaîne patrimoniale prend encore plus de vigueur en France, avec le changement politique national de 1981. Le gouvernement socialiste français s'y intéresse dès le début de sa mandature, notamment en doublant le budget culturel et en affirmant de nouvelles missions patrimoniales élargies qui concernent implicitement le patrimoine industriel à travers la nouvelle mission du ministère de la Culture concernant la préservation du patrimoine culturel régional et des divers groupes sociaux (Real, E., 2015, p. 3-

---

<sup>589</sup> « (...) il s'agit d'un phénomène à la fois moins général et plus complexe que ne le supposent les grandes explications en termes de rapport d'une société à son propre passé, de nostalgie collective, de muséification généralisée du monde. Plus trivialement, l'accroissement spectaculaire du corpus patrimonial est aussi la conséquence des procédures techniques d'observation, de perception et de traitement scriptural des artefacts par les spécialistes de l'administration patrimoniale » (Heinich, N., 2009, p. 233).

<sup>590</sup> « Les monuments historiques ne doivent pas être limités aux seuls ouvrages de prestige mais s'étendre "aux témoins les plus humbles de la vie sociale populaire ou aux prouesses techniques de nos ancêtres". » (Poirrier, P., op.cit., p. 4).

<sup>591</sup> « La Convention définit le genre de sites naturels ou culturels dont on peut considérer l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Elle fixe les devoirs des États parties dans l'identification de sites potentiels, ainsi que leur rôle dans la protection et la préservation des sites. En signant la Convention, chaque pays s'engage non seulement à assurer la bonne conservation des sites du patrimoine mondial qui se trouvent sur son territoire, mais aussi à protéger son patrimoine national. Les États parties sont encouragés à intégrer la protection du patrimoine culturel et naturel dans les programmes de planification régionaux, à mettre en place du personnel et des services sur leurs sites, à entreprendre des études scientifiques et techniques sur la conservation et à prendre des mesures pour conférer à ce patrimoine une fonction dans la vie quotidienne des citoyens ».

<http://whc.unesco.org/fr/convention/>.

<sup>592</sup> « Lors du lancement de l'Année du Patrimoine, en novembre 1979, Jean-Philippe Lecat, ministre de la Culture et de la Communication, affiche clairement ses objectifs. Sa définition du patrimoine joue sur la dialectique entre le présent et le passé : "C'est une sorte de fil d'Ariane qui unit le présent, le passé et l'avenir de notre société et qui lui permet d'échapper à l'angoisse et à la stérilité." Le ministre ajoute : "La notion de patrimoine s'est élargie. Le patrimoine, ce n'est plus la froideur des pierres, la glace qui nous sépare des objets de musée. C'est aussi le labeur de village, la petite égalité rurale, le parler local ou le charme des photos de famille, les savoir-faire et les techniques [...] la langue, les traditions écrites et orales, l'architecture modeste." Le ministre affiche officiellement une vision très large du champ patrimonial » (Poirrier, P., 2007, p. 4-5).



4). Ainsi, de la même façon que la Révolution de 1789 qui « aurait détourné le patrimoine à des fins de centralisation de la France » (Rautenberg, M., 2003, p. 107), le processus de décentralisation de l'administration (passage d'un Etat tutélaire à un Etat partenaire) a contribué au changement de paradigme mémoriel et patrimonial<sup>593</sup> que Pierre Nora a formalisé en un passage d'une mémoire nationale à une mémoire atomisée et qui concernent davantage les territoires et la communication qu'ils établissent sur eux-mêmes : le patrimoine devient ainsi un objet de valorisation identitaire territoriale. L'extension de la notion de patrimoine en « concept nomade » (Choay, F., 1992) a donc aussi une dimension géographique puisque le patrimoine peut englober, désormais, des espaces de plus en plus étendus et de plus en plus proches d'une large partie de la population (Veschambre, V., 2008, p. 19). Philippe Poirrier parle ainsi de « "territorialisation" croissante des politiques du patrimoine » depuis les années 1980 (Poirrier, P., 2007, p. 1), qui va avec le processus de décentralisation et celui d'une compétition interterritoriale croissante générée par la libéralisation de l'économie. Le patrimoine devient une labellisation territoriale répondant à des objectifs identitaires marchands, en tant que produit idéologique dérivé s'inscrivant dans le processus de globalisation (Bazin, L., 2014, p. 153).

À partir de 1984, Jack Lang et son ministère de la Culture organisent annuellement les journées Portes ouvertes dans les monuments historiques qui deviendront Journées nationales du patrimoine à son retour au ministère en 1992<sup>594</sup>, puis Journées européennes du patrimoine en 2000 (à l'initiative de la ministre de la Culture, Catherine Tasca). Cette événementialité régulière donne à la chose patrimoniale une visibilité itérative, y compris médiatiquement<sup>595</sup>, qui participe du processus de sensibilisation des Français à ces objets de mémoire<sup>596</sup> : le public est conquis et devient un acteur plus reconnu du processus patrimonial<sup>597</sup>.

---

<sup>593</sup> « Les collectivités locales mènent depuis ces années 80 de véritables politiques culturelles. Devenues les premiers financeurs des politiques publiques de la culture, elles se sont dotées de compétences reconnues, liées notamment à une professionnalisation accrue des acteurs locaux. La protection et la valorisation du patrimoine participent également à l'aménagement du territoire et aux politiques de développement local. Cette configuration est renforcée par le passage d'un Etat-tutélaire, fort sélectif dans ses soutiens et garant d'une vision nationale, à un Etat-partenaire qui encourage et institutionnalise peu à peu les formes du partenariat. Cette dialectique entre *l'Etat et les sociétés culturelles locales, entre le national et les territoires, est au centre des relations que les services du ministère de la culture construisent avec les administrations locales* » (Poirrier, P., 2007, p. 11).

<sup>594</sup> À la suite de la création, en 1991, de la part du Conseil de l'Europe, des « Journées Européennes du Patrimoine », auxquelles l'Union Européenne s'associe.

<sup>595</sup> Voir à ce sujet les travaux de Thibault Le Hégarat sur la médiatisation télévisuelle du patrimoine (Le Hégarat, T., 2014, 2017).

<sup>596</sup> « (...) *les politiques publiques patrimoniales nationales – par exemple, l'Année du patrimoine et les journées du patrimoine, pour ne prendre que leurs manifestations les plus visibles – ont un rôle sans doute décisif dans la construction d'une conscience patrimoniale.* » (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 106).

<sup>597</sup> « Prenant acte des évolutions survenues dans les années 1960 et 1970, on assiste dès l'année 1980 à la passation entre une élite éclairée et le public : ce dernier est désormais invité par le Ministère de la Culture à enrichir les collections et les listes par ses suggestions » (Le Hégarat, T., 2015, p. 5-6).

Le patrimoine devient donc, peu à peu, pluriel, fragmenté, et doit répondre aux « mémoires singulières » (Leniaud J.-M., in Le Hégarat, T., 2015, p. 12). La fin du 20<sup>ème</sup> siècle et le début du 21<sup>ème</sup> confirmeront ce mouvement (Ibid.).

Ainsi, selon Nathalie Heinich, l'extension de la notion de « patrimoine » est quadruple : chronologique (on remonte plus loin dans le passé et on s'ouvre au présent), topographique (qui ne prend plus seulement en compte le monument, mais aussi son environnement<sup>598</sup>), catégorielle (ouverture au « nouveau patrimoine »<sup>599</sup>) et conceptuelle (on passe de la logique de l'unicum à celle du typicum<sup>600</sup>). Le patrimoine finit alors par désigner génériquement « *l'ensemble des objets qui ont perdu leur valeur d'usage* » (Leniaud, J.-M., 2007, in Heinich, N., op.cit., 2009). Thomas Le Hégarat confirme, dans une synthèse historique de la notion, que nous parlons d'« extension patrimoniale », voire de « tout-patrimonial » signifiant « *l'élargissement* considérable de son périmètre à partir des années 1980 » (Le Hégarat, T., 2015, p. 6). Il ajoute également que trois ruptures conduisent à cette extension : l'abandon de son ancrage patriotique, celui de l'exclusivité patrimoniale de la haute culture et la démocratisation de l'intérêt pour le sujet (Hégarat, T., 2015, p. 5). Ainsi, le nouveau caractère fragmenté et multiple de la notion dilue sa définition qui devient très voire trop générique<sup>601</sup> et fait dire à certains auteurs qu'elle traverse une crise identitaire depuis les années 1980 (Le Hégarat, T. 2015, op. cit., p. 12). D'où la nécessité, déjà évoquée, de focaliser notre attention au patrimoine, non sur son origine ou sa nature, mais sur les intentions et le sens de l'acte de patrimonialiser, ce qui implique de le considérer comme un processus social de plus ou moins long cours et comme un « fait communicationnel » (Ibid.).

---

<sup>598</sup> « (...) compte tenu des effets de la modernisation (urbanisation croissante, aménagements routiers etc.), et de *l'expansion du tourisme, le monument a vu sa valeur s'étendre au-delà de ses propriétés intrinsèques, relevant de l'histoire de l'art, pour englober la qualité de son environnement, le charme de ses abords, l'authenticité du paysage qui l'entoure* » (Heinich, N., 2009, p. 18).

<sup>599</sup> « (...) elle a consisté à ouvrir la catégorie « monument historique » non plus seulement à des monuments prestigieux (palais, églises, *grands ouvrages d'art*) mais aussi à des œuvres valant moins pour leur adéquation aux canons de l'esthétique traditionnelle que pour leur singularité (...), ou bien encore, à l'opposé, pour leur valeur de témoignage sur la vie quotidienne traditionnelle, les transports, le commerce, l'industrie : fermes et locaux agricoles, fontaines, lavoirs, croix de chemin, moulins, fours, instruments d'artisanat rural, ou encore halles, cafés, salles de cinéma ou de théâtre, décors de boutiques, éléments de mobilier urbain, enseignes, voire gares, mines ou usines (ainsi apparurent dans les années 1970 les « écomusées ») » (Heinich, N., 2009, p. 19).

<sup>600</sup> « *La valeur de l'objet tient (...) non plus à sa rareté, voire à son unicité, mais à sa typicité, en tant qu'il cumule toutes les propriétés caractéristiques de sa catégorie* » (Heinich, N., 2009, p. 20).

<sup>601</sup> Jean-Pierre Babelon et André Chastel établissent même une définition a minima en 1994, en couvrant par la notion de « patrimoine », dans son sens contemporain, « tous les biens, tous les "trésors" du passé » (in Le Hégarat, T., op. cit., 2015, p. 6).

### 3.2.3.2. La naissance du « patrimoine industriel » : une attention teintée de méfiance

Dans ce contexte politique propice, les héritages industriels déchus, qui se font de plus en plus nombreux avec la désindustrialisation et le choc pétrolier de 1973-1974 mettant fin aux Trente Glorieuses, deviennent très progressivement des objets d'attention patrimoniale (Bergeron, L., in Nora, P., 1992, p. 133-134). L'erreur serait néanmoins d'établir une corrélation trop mécanique entre la désindustrialisation des années 1970 et la prise de conscience patrimoniale autour de ces objets vieillissants qui passent d'un statut « fonctionnel » à un statut « encombrant ». S'il s'agit bien d'un des derniers types de patrimoine reconnus, eu égard à « la *relative jeunesse de l'objet en question* », Simon Edelblutte souligne néanmoins que sa reconnaissance tardive est « essentiellement liée à la *perception négative, d'ailleurs assez récente, de l'industrie dans l'opinion* » (Edelblutte, S., 2008, p. 3). Il précise que cette perception était positive lors de l'apogée industrielle des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles (image positive de progrès et de modernité) et que c'est depuis le milieu du 20<sup>ème</sup> qui la voit se détériorer avec notamment la pollution, la crise économique, et l'ambiance peu attrayante des sites abandonnés etc., (Ibid).

Nous avons, en effet, décrit la difficulté dans l'appréhension d'un patrimoine dont l'accessibilité, notamment esthétique, ne va pas de soi et nécessite une forme d'accompagnement, d'éducation du regard. Par exemple, le journal municipal de Lyon évoque, en 1981, cette dimension inesthétique du paysage industriel en milieu urbain, et montre par-là une forme prédiscursive, en lien avec l'époque concernée, gouvernant une représentation univoque et négative de ces bâtiments - alors même qu'il s'agit d'usines en activité - : l'image d'une dégradation visuelle cadre vie urbain (rubrique « Cadre de Vie ») qui devient un « problème local ».

« *Si l'industrie urbaine apparaît de plus en plus aujourd'hui comme une nécessité économique et sociale, force est de constater que les bâtiments industriels situés en ville sont tristes, souvent même sinistres. Certains citadins souhaitent d'ailleurs voir ces entreprises s'installer systématiquement en périphérie. (...) La couleur dans la ville devient aujourd'hui une urgence sociale et esthétique. Les bâtiments industriels doivent sortir de la grisaille pour "retrouver des couleurs" et soigner leur apparence. Ainsi éclairée et décorée, l'usine trouvera alors sa véritable place dans le quartier ...* » (article « Usines : du rose aux joues », Vivre à Lyon n°36, juin 1981).

La légitimité accordée à ce patrimoine atypique est donc très progressive malgré une reconnaissance institutionnelle relativement rapide à partir des années 1970-1980.

Cette reconnaissance vient d'abord de l'exemple précoce britannique. En effet, précurseur en Europe en termes de révolution industrielle, la Grande-Bretagne l'est également dans sa

continuité : d'abord dans le déclin de l'industrie ancienne, puis dans sa valorisation patrimoniale post-fermeture. Nous avons vu que Simon Edelblutte expliquait en partie cette précocité par un lien fort entre culture anglo-saxonne protestante – qui, traditionnellement, valorise fortement la réussite professionnelle - et image de l'industrie.

La reconnaissance de la valeur intrinsèque au patrimoine industriel vient, elle aussi, de l'exemple pionnier britannique. Suite aux premières tentatives de définition et de conservation durant l'entre-guerre, les années 1950 voient les premières tentatives de conceptualisation de la notion se construire avant de l'inscrire progressivement en tant que nouvelle problématique des politiques publiques (Siméon, O., 2014). La notion de « monument industriel » est ainsi définie en 1959 par le Council for British Archeology (Elblutte, S., 2008, op.cit., p. 4), mais c'est le syntagme « archéologie industrielle » qui est popularisé à partir de 1955<sup>602</sup>, en dénotant « un intérêt premier pour l'histoire des techniques et pour les bâtiments industriels eux-mêmes plus que pour leurs aspects humains » (Siméon, O., 2014, p. 17-18). Le terme se diffusera en France à partir des années 1970 au moment où le pays commence à s'intéresser à l'héritage matériel de l'industrie, de manière scientifique et patrimoniale (André, L., 2014, p. 7), un intérêt en partie « forcé » par la désindustrialisation, notamment dans les régions minières, sidérurgiques ou textiles, dont l'espace devient encombré par des usines abandonnées (Daumas, J.-C., 2006, p. 9). Les publications se multiplient à partir de l'ouvrage fondateur « *L'archéologie industrielle en France* » publié en 1980 par l'historien Maurice Daumas<sup>603</sup> et qui pose les bases de ce nouvel intérêt. Une revue du même nom est également fondée en 1979 par Louis Bergeron (entre autres) et publiée par le *Comité d'Information et de Liaison pour l'Archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel* (C.I.L.A.C.), né au cours de cette même année et qui participera d'une événementialité scientifique régulière sur ce champ patrimonial (colloques nationaux) à partir de 1981 (Chassagne, S., 2002).

Mais, chemin faisant, l'expression « archéologie industrielle », trop réductrice, devient rapidement insuffisante pour caractériser des objets qui renvoient non seulement à des objets, mais aussi à leurs environnements économiques, sociaux, sociétaux, techniques etc. C'est donc l'expression « patrimoine industriel », importée des Etats-Unis (Chassagne, S., 2002, p. 8), qui commence à se diffuser dans les années 1980 et qui finit par s'imposer à la fin de la décennie

---

<sup>602</sup> Une autre de nos sources renvoie l'origine de l'expression un peu plus tard, au début des années 1960, et dont la paternité est attribuée à l'historien britannique Kenneth Hudson, premier éditeur du *Journal of Industrial Archaeology* (Chassagne, S., 2002).

<sup>603</sup> L'historien français avait déjà lancé en 1976 une publication dactylographiée intitulée « *L'Archéologie Industrielle en France* » en posant d'emblée « *la question de l'apparition d'un champ intellectuel et de recherche, celle de sa délicate définition et partant, de la protection de ces éléments patrimoniaux* » (André, L., 2014, p. 3).

(Edelblutte, S., 2008, p. 6). La notion s'établit donc en France dans le même mouvement, un peu plus tardif que ses voisins européens<sup>604</sup>, d'institutionnalisation de ce patrimoine : ouverture d'une ligne budgétaire par le Sénat en 1981 pour subventionner le « patrimoine rural non protégé » par la loi de 1913, création d'une cellule spécialisée dans l'étude du patrimoine industriel au ministère de la Culture en 1983<sup>605</sup>, ou encore l'action décisive des C.O.R.E.P.H.A.E. (créées en 1984) - ces instances régionales qui proposent les inscriptions sur la liste supplémentaire des Monuments Historiques - qui a généré un nombre important de protections d'éléments patrimoniaux industriels durant ces années (André, L., 2014), etc.

Néanmoins, malgré cette attention nouvelle, le « patrimoine industriel » suscite un certain nombre de critiques teintées de dédain ou d'ostracisme chez les industriels ou encore les spécialistes des monuments historiques (Heinich, N, 2009, p. 97). L'institutionnalisation n'engage donc pas automatiquement une reconnaissance démocratisée (c'est-à-dire partagée par l'ensemble de la société) attachée à ce nouveau patrimoine. En d'autres termes et pour reprendre Hervé Glévarac et Guy Saez (2002), il manque encore le passage d'une représentation (la conscience patrimoniale) à une action (l'investissement patrimonial). Louis André parle ainsi de prise de conscience « très progressive notamment dans les milieux et administrations officielles dont celle de la Culture qui ne manquent pas *cependant d'éléments "éclairés"* » (André, Louis, 2014, p. 2). Plus encore, Vincent Veschambre souligne, en 2008, que bien que l'intérêt des spécialistes pour les héritages industriels remonte aux années 1970, « *l'appropriation pour un large public et l'intérêt des responsables politiques et économiques restent encore limités* » (Veschambre, V., 2008, p. 149). Il ajoute que c'est bien la désindustrialisation des années 1980 qui a suscité une prise de conscience en France, mais elle reste encore fragile (Ibid. p. 150). C'est pourquoi les années 1980 restent un moment, certes fondateur dans l'institutionnalisation, la popularisation de la notion et les prémices de sauvegarde d'anciennes industries, mais aussi destructeur dans un contexte de

---

<sup>604</sup> « Par rapport à ses voisins anglais ou allemands, pionniers dans la mise en valeur des témoins de la révolution industrielle (Andrieux, 2003), la France est caractérisée par une reconnaissance institutionnelle récente et encore limitée » (Veschambre, V., 2008 p. 150).

<sup>605</sup> La cellule du « patrimoine industriel » se place au sein de la Sous-direction chargée de l'Inventaire. La cellule élargit son champ d'étude à la prise en compte du patrimoine scientifique et technique à partir de 1993, et le recensement des machines, en plus de celui du bâti, vient compléter cet élargissement en 1994. ([http://www.inventaire.culture.gouv.fr/Chemin\\_Patind1.htm](http://www.inventaire.culture.gouv.fr/Chemin_Patind1.htm)). La cellule « patrimoine industriel », en tant que telle, disparaît en 1995 : « *L'approche du patrimoine scientifique, technique et industriel devient globale et inscrite dans une démarche d'étude de l'architecture et des objets. Les actions d'Inventaire en régions sont partagées entre les missions de connaissance d'urgence d'un patrimoine en péril et la nécessité d'une étude approfondie sur un domaine encore peu étudié* ».

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire/Politique-et-actions/Monuments-historiques2/Patrimoine-industriel-scientifique-et-technique-PIST>.

désindustrialisation et de libéralisation croissante de l'économie. Ainsi, le rapport Lacaze de 1985, commandé par la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (D.A.T.A.R.), pose la question du devenir des grandes friches industrielles et dresse un état des lieux alarmants appelant des solutions d'intérêt national :

« Près de 20 000 ha de friches industrielles sont recensés sur l'ensemble du territoire, dont 10 000 dans le Nord-Pas-de-Calais, 3 000 en Lorraine, 1 000 en Île-de-France, 450 en Rhône-Alpes et autant en Normandie » (Real, E., 2015, p. 2).

La D.A.T.A.R. ayant des objectifs d'abord économiques, axe sa priorité sur la réimplantation de nouvelles entreprises créatrices d'emploi dans les espaces libérés par l'industrie<sup>606</sup>, à partir de « *modes d'intervention différenciés tenant compte de la diversité et de la potentialité des sites* » (Ibid.). Ainsi, afin d'attirer les futurs investisseurs et recréer de l'activité, l'accent est mis, soit sur le gommage de « *l'image dévalorisante, voire répulsive, de la friche* » par une politique de « table rase » en ce qui concerne les tènements jugés « hors marché » (Ibid.), soit sur une réutilisation de ces espaces « comme les usines textiles dont la qualité constructive et la localisation le plus souvent en milieu urbain permettent une requalification à des coûts compatibles avec la demande du marché immobilier » (Ibid.). Ces réutilisations prennent la forme de reconversions multifonctionnelles associant habitat, équipements et espaces verts (Ibid.). Par conséquent, l'œil des aménageurs sur ces espaces en crise, relèvent strictement de l'économie et du développement urbain<sup>607</sup> : en aucun cas les anciennes usines ne jouissent d'un quelconque statut patrimonial ou mémoriel. En effet, dans ce cadre, le Ministère de la Culture a bien du mal à faire entendre sa voix, en interne comme en externe<sup>608</sup>, et ce sont les politiques locales de démolition qui sont privilégiées. Nous le retrouvons dans le cas de la Rhodioceta dont les principaux bâtiments sont détruits, sous la pression foncière, entre 1986 et 1987.

En effet, une des spécificités de la région lyonnaise en matière de patrimoine, et notamment de la mairie de la commune-centre, est de chercher à embellir le territoire sans attention à son passé industriel, une inclinaison qui tient à une « *longue tradition d'éradication des traces du passé* » depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle (Chassagne, S., et Halitim-Dubois, N., 2009). Régis Neyret (journaliste et fondateur de la fédération associative Patrimoine Rhônalpin) confirme cette

---

<sup>606</sup> Même si tous ces espaces ne pourront être réemployés. L'exemple de la friche de l'usine Tase, dans les années 1980, en témoigne.

<sup>607</sup> Entre 1984 et 1988, deux milliards de francs sont consacrés au traitement de 2 500 ha, mais le phénomène est loin d'être endigué car de nouvelles friches apparaissent chaque année. » (Real, E., 2015, p. 2).

<sup>608</sup> « La politique de l'Etat vis-à-vis des friches industrielles est longtemps dominée par la pensée des ingénieurs et aménageurs de la DATAR prêchant la « tabula rasa » au nom d'un certain modernisme et de l'économie. Le Ministère de la Culture a du mal à faire entendre sa voix, mais les défenseurs du patrimoine industriel doivent tout autant convaincre en interne, à commencer par la puissante administration des Monuments Historiques » (André, L., 2014).

spécificité lyonnaise qui a « construit et détruit à travers les âges des milliers de mètres carrés de bâtiments, sans y attacher d'autre importance qu'utilitaire » (Neyret, R., 2009, p. 20). Le contexte national et les décrets d'application de la Loi Malraux (création de « secteurs sauvegardés, 1964) venant même au secours de projets municipaux de percée urbaine (Ibid.). Lyon est donc particulièrement « à la traîne » (Ibid., p. 21), par rapport à d'autres régions, sur cette question du patrimoine industriel. Néanmoins, la nouvelle municipalité de Francisque Collomb désigne un adjoint à l'urbanisme, Jacques Moulinier, qui s'intéresse aux problématiques du renouvellement urbain (Ibid., p. 21). C'est pourquoi la Rhodiaceta fait l'objet d'une attention politique quasi immédiate après sa fermeture : l'adjoint à l'urbanisme met en place une « politique efficace de réhabilitation et de transformation de bâtiments devenus obsolètes » (Ibid., p. 21).

Le changement de municipalité en 1989 et l'arrivée de Michel Noir à la tête de la commune ne change pas grand-chose, mises à part quelques opérations exemplaires comme la transformation de la manufacture des tabacs en pôle universitaire pour l'Université Lyon 3, le classement en urgence de quelques structures restantes des usines Lumière en monument historique qui deviennent le hall d'entrée d'une salle de cinéma, ou encore l'installation du Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation dans une partie des bâtiments de l'ancienne école de santé militaire devenue siège de la Gestapo pendant l'occupation allemande (Ibid., p. 21-22). Cependant, l'association l'Age Libre évoque une évolution de la politique municipale à partir de cette mandature, qui se répercute au niveau micro-local par un soutien plus attentif de son action mémorielle :

« Au niveau des soutiens politiques, vous disiez que ça avait été la mairie de Michel Noir avec qui vous avez senti le plus de soutien ?

V.J. *Ben même au niveau général déjà, il y avait un peu plus de... C'est là que Lyon a commencé à bouger hein. Autre chose que la ville conservatrice... Ouais donc ça se ressentait un peu partout.* » (co-créatrice de l'association l'Age Libre, annexe 5, p. 265).

L'arrivée de Raymond Barre en 1995 modifie encore plus la donne. Dans un contexte national et institutionnel où le patrimoine industriel est de plus en plus reconnu, le nouveau maire de Lyon décide que son adjoint à la culture (Denis Trouxe) porterait le titre d'adjoint à la culture et au patrimoine. Une mesure symbolique qui met en avant le patrimoine lyonnais et ralentit la tradition destructrice de l'urbanisme municipal (Neyret, R., 2009, p. 22).

### 3.2.3.3. Patrimonialisation industrielle : un temps de résilience nécessaire

Cependant, la progressivité de la reconnaissance et de l'acceptation sociale de l'industrie en tant que patrimoine vient aussi d'une autre de ses spécificités intrinsèques.

En effet, parallèlement à la reconnaissance progressive de l'industrie en tant que patrimoine s'ajoute un autre processus long expliquant la trajectoire discursive post-fermeture de nos usines : la patrimonialisation est, en elle-même, une procédure progressive qui prend du temps. En effet, nous avons vu que si Philippe Lacombe distingue 2 phases dans la vie de l'usine (temps productif, temps du déclin) et 2 phases après sa « mort » (temps du retrait, correspondant grosso modo à la période 1982-1996 qui nous intéresse ici, et temps de la renaissance), Guy Di Méo définit, quant à lui, 4 étapes successives dans le processus de patrimonialisation qui intervient dans l'ultime phase post-fermeture : prise de conscience patrimoniale, jeux d'acteurs et contextes, sélection et justification patrimoniales, conservation, exposition, et valorisation des patrimoines. La première phase de prise de conscience patrimoniale est ainsi particulièrement longue concernant un patrimoine atypique qui porte en lui-même tout un pan d'histoire douloureuse et conflictuelle qui vient perturber la reconstruction mémorielle d'immédiate fermeture. Simon Edelblutte confirme que cette forme nouvelle de patrimoine nécessite une période de « deuil », qui est particulièrement valide dans le cas de nos deux usines dont on a pu constater la conflictualité lors de la fermeture :

« Au moment du déclin, puis de la fermeture, les luttes et les conflits opposant patrons conservateurs et syndicats de gauche ont souvent poussé les uns comme les autres à préférer détruire un site après la fermeture : la direction, *comme la municipalité et beaucoup d'habitants, dans une phase de deuil bien compréhensible, (...) poussent à la destruction de l'usine, symbole de passé révolu et d'échec économique. Ce rejet accompagne la volonté marquée des autorités locales de débarrasser le territoire d'une image grise et industrielle censée repousser les investisseurs extérieurs. La destruction de l'ancien tissu industriel, voire la négation de l'histoire industrielle, semble alors le passage obligé vers une renaissance du territoire. Cette phase de deuil est plus ou moins longue en fonction de la rapidité de la reprise économique, mais elle se caractérise toujours par une sorte de négation du passé industriel. Elle est très sensible dans tous les territoires industriels et en particulier dans les villes-usines, nées de l'industrie. Il faut attendre le dépassement de cette phase de deuil pour accepter de redécouvrir le passé industriel et envisager une préservation d'un patrimoine industriel peu à peu perçu de façon plus positive, mais entre temps rouillé, abîmé, voire vandalisé » (Edelblutte, S., 2008, p. 3).*

D'autres chercheurs confirment cette phase de deuil inévitable attachée aux anciens tènements industriels, ainsi qu'un certain rejet. « Pour toutes les aires industrielles en crise, on observe une phase de deuil, généralement marquée par des politiques de démolition, l'usine désaffectée étant associée à l'échec économique de la région » (Siméon, O., 2014, p. 17). Michel



Rautenberg parle, quant à lui, de « rupture patrimoniale » qui atteste finalement de la clôture d'un temps social qui n'est que trop lié à la fin de la période d'activité de l'usine, son déclin, ses traits noirs etc., (ce temps correspond plus ou moins au « temps du retrait » de P. Lacombe), pour laisser place à l'ouverture d'un nouveau où l'appréhension de l'usine, de sa vie et de sa mort, est déchargée de toute forme de contingence générant des mobilisations affectives trop vives (expression du regret, de la douleur liée à la fin de vie de l'usine etc.). Ce « temps de la renaissance » se place davantage au niveau de réminiscences plus ou moins positives d'un temps désormais considéré comme clos, révolu, et qui peut faire l'objet d'une nouvelle interprétation, notamment par la construction patrimoniale qui fait revivre l'objet industriel sous une forme nouvelle (Rautenberg, M., 2003, p. 152).

L'émission de France Culture, « La Fabrique de l'Histoire » du 21/02/2013 (« Quand l'industrie devient patrimoine ») évoque les usines du 20<sup>ème</sup> siècle, dont la patrimonialisation est moins évidente que celles plus anciennes, et parle de la « plaie » de la fermeture non refermée pour les gens ayant côtoyé l'usine. En effet, ceux qui travaillaient en son sein ne souhaitent pas être transformés en « objet de musée », ni contribuer à la fermeture en envisageant un passé déjà mort. La période nécessaire de deuil permet ainsi le passage affectif d'un rapport douloureux à un rapport apaisé et positif à l'usine<sup>609</sup>. Nous analyserons plus loin comment la scène civile s'est parfois employée trop tôt à faire ressurgir une mémoire douloureuse encore trop vive à propos de l'usine Rhodiaceta et comment le bâti principal de l'usine n'a pas survécu à cette période de deuil. Et c'est aussi en partie pourquoi le patrimoine industriel devient davantage légitime, du point de vue patrimonial, dans les années 1990, dans un moment où il s'est passé assez de temps pour que les douleurs liées à la désindustrialisation s'estompent et laissent place à la reconstruction apaisée du souvenir.

Au plan institutionnel, une réforme importante organisée par l'arrêté du 14 mai 1991 confie à l'Inventaire général « *le soin de désigner les édifices susceptibles d'être protégés* » (Heinich, N., 2009, p. 50). En 1993, on compte plus de deux cent musées ethnographiques et industriels répertoriés sur le territoire français. Parmi eux, plus des trois quarts ont été ouverts après 1980. Ce nombre n'a fait qu'augmenter dans les années qui suivent, les créations sont en effet encouragées par des programmes régionaux et européens de développement des territoires (Rautenberg, M., 2003, p. 110). Nous pouvons également évoquer la loi du 2 juillet 1996 qui crée la Fondation du Patrimoine dont l'objet est de « "prendre en charge le patrimoine modeste - celui qui n'est pas protégé, inscrit ou classé", ou patrimoine de proximité »<sup>610</sup>.

---

<sup>609</sup> « Quand l'industrie devient patrimoine », in « La Fabrique de l'Histoire », France Culture, 21/02/2013.

<sup>610</sup> <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-patrimoine/chronologie/>.

Au plan scientifique, un premier Que Sais-Je ? consacré la question du patrimoine industriel, traduisant sa reconnaissance grandissante, est publié en 1991 par l'historien Jean-Yves Andrieux. Un autre manuel intitulé Le patrimoine industriel. Un nouveau territoire est également publié par deux historiens (Louis Bergeron et Gracia Dorel-Ferré) en 1996 (Chassagne, S., 2002, p. 8) et s'attache à expliquer, de manière didactique, la nécessité, difficile mais impérieuse, d'établir un lien entre patrimoine et industrie. Ce même Louis Bergeron exprime d'ailleurs ses craintes, en 1992, face à un nouveau patrimoine dont la reconnaissance est toujours sous la menace des obstacles et des oppositions :

« *Il est pourtant souhaitable que notre société puisse comprendre qu'il est contre son intérêt de se laisser couper de son passé industriel, tout proche ou plus ancien, au moment où elle aborde une autre phase de la croissance économique, caractérisée sans doute par des structures industrielles radicalement différentes ; qu'elle prenne les moyens, d'urgence, nécessaires à la conservation de cette mémoire particulièrement volatile, de ce patrimoine aux contours insolites.* » (Bergeron, L., in Nora, P., 1992, p. 133-134).

C'est pourquoi, dans ce contexte, le rôle des associations locales, dans sa fonction conative et interpellative de la scène politique, est particulièrement crucial (voir infra).

#### 3.2.3.4. Représentation et mémoire des usines dans les discours : un manque de légitimité patrimoniale malgré l'émergence progressive et décisive d'une scène civile micro-locale

La médiatisation des usines révèle la progressivité de leur légitimité à faire patrimoine. Thibault Le Hégarat souligne d'abord qu'en matière télévisuelle, il faut attendre le courant des années 1990 pour avoir « enfin » des sujets sur le patrimoine industriel, les manufactures et les mines dans le JT des trois chaînes nationales couvrant les journées du patrimoine<sup>611</sup> (Le Hégarat, T., 2014). Ainsi, à l'instar de la médiatisation télévisuelle qui se développe tardivement à propos du patrimoine, celle, plus ciblée, du patrimoine industriel dans la presse locale, associative et territoriale, tarde également à venir : les aspects mémoriels des usines apparaissent, nous l'avons vu, de manière tardive dans les contenus (la fin des années 1980 pour les publications associatives et municipales, le début des années 1990 pour les autres). Ces apparitions se font bien souvent par l'intermédiaire de la sphère associative.

---

<sup>611</sup> Alors que le premier sujet national sur les journées portes ouvertes des monuments historiques date de 1987 (Le Hégarat, T., 2014). Plus globalement, les premiers sujets sur le patrimoine des journaux télévisés interviennent à partir de la fin des années 1980 : « *D'abord rare dans les journaux télévisés, le sujet du patrimoine est plus visible à partir de la fin des années 1980* » (Hégarat, T., 2017, nbp n°13).

En dehors de quelques apparitions médiatiques mémorielles antérieures aux années 1990 dans la presse municipale (pour la Tase) ou dans la presse locale (pour la Rhodiaceta), nous remarquons que le contexte national explique non seulement la trajectoire de nos deux usines dans les années 1980 (pression foncière, rénovation/réutilisation<sup>612</sup> de la Rhodiaceta, oubli et tentatives de réutilisation de la Tase), mais aussi leurs apparitions médiatiques d'un point de vue strictement urbanistique et économique : les journaux prolongent ainsi la logique de la « table-rase » des aménageurs locaux à propos des anciens tènements industriels et nos deux usines ne sont quasiment évoquées que sous ce prisme urbanistique et économique, rarement en termes mémoriels, et encore moins en termes patrimonial.

Nos deux objets d'étude sont à cet égard représentatif d'un intérêt progressif porté au patrimoine industriel, découlant d'une période de résilience qui s'articule à la pression foncière et, plus particulièrement, aux politiques de démolition qui caractérisent la gestion urbaine de ces années.

Les entretiens semi-directifs contemporains rendent parfois compte de ce temps de digestion nécessaire<sup>613</sup> et de ces modalités de reconnaissance progressive du patrimoine industriel. Ainsi, l'association Vaulx Carré de Soie relaie la vision de l'usine Tase par certains anciens habitants ayant connu sa période d'activité. Les propos sont très durs, et l'évocation de la pénibilité du travail dans l'usine va jusqu'à la remise en cause d'une nécessité de conservation et, plus loin, de son statut patrimonial : « Mais les gens me disaient "*Mais qu'est-ce que tu veux préserver cette usine ? Elle m'a tuée mon mari ! Ils sont morts là-dedans ! Qu'est-ce que tu veux préserver ça, ça me rappelle trop l'horreur !*". *Ça leur rappelait leurs conditions de... Vous voyez comme la mine ! On conserve pas des mines parce que la mine ça a tué plein de monde ! (...)* *Parce qu'il n'y a que des veuves dans les Petites Cités hein ? (...)* *En grande partie ils sont tous morts : des poumons, des cancers, des machins... (...)* » (Association Vaulx Carré de Soie, secteur Tase, annexe 5, p. 166-167).

Une autre association, Robins des Villes, évoque, dans une période très récente - l'enquête fait référence à la période où cette association d'experts a commencé à travailler sur le secteur, grosso modo aux alentours des années 2000 -, une patrimonialisation peu évidente et une phase de deuil indispensable

---

<sup>612</sup> Attention, nous mettons en garde le lecteur ici car il faut entendre « rénovation » au sens où le définit Emmanuelle Real : « S'il y a bien remise à neuf, c'est par la table rase qu'elle s'opère. La rénovation est un acte radical qui consiste le plus souvent à raser un bâtiment ou un îlot pour reconstruire sans référence au contexte préexistant » (Real, E., 2015, p. 13). Il y a donc, dans cette définition, l'idée d'une démolition préalable à une reconstruction, ce qui correspond à certains bâtiments de la Rhodia.

<sup>613</sup> D'où la notion de « mémoire trop difficile pour être réinvestie » (Veschambre, V., 2008, p. 165). Patrice Béghain évoque également la douleur de certaines histoires et la volonté d'oubli qui lui est attachée (Béghain, P., 1998, p. 93).

pour les protagonistes directement concernés, ce qui montre la difficulté toujours actuelle d'une reconnaissance démocratisée de ce patrimoine atypique :

« (...) quand nous on a rencontré quelques anciens ouvriers de l'usine, dans les derniers, pour eux la préservation de la Tase, C'est pas une priorité. Ça a été tellement dur de bosser à l'intérieur. Il y a eu un nombre de grèves incalculable, il y a eu des démolitions, à la fermeture de l'usine, des immeubles de la Grande Tase qui ont été démolis, des cheminées, on a deux trois photos de démolition nous. Au colloque, nous on avait dit qu'effectivement on se rendait compte que la question de la patrimonialisation d'un site industriel demandait une phase de deuil. Et que souvent... Enfin que les promoteurs, s'ils étaient malins, ils rachèteraient dès la fermeture, ils démoliraient tout de suite, les ouvriers viendraient avec eux limite pour démolir... Parce-qu'il y a vraiment... ça représente tellement de choses dures de mecs qui sont, pourquoi pas, morts etc., d'histoires familiales difficiles... Enfin c'était quand même un ensemble patrimonial qu'on trouve magnifique maintenant... Mais à l'époque, il n'y avait pas les toilettes et l'eau dans les bâtiments... Les gens ils naissaient, ils vivaient, ils travaillaient, ils mourraient sur place puisqu'il y avait tout sur place... (...) Et il y a cette phase où c'est qu'au bout d'un moment où en fait les histoires négatives, ça y est, on en a fait le deuil, on peut repasser dans un truc de valorisation. Moi j'étais assez surpris sur la Tase de voir que des habitants disaient "mais non non, l'usine il faut qu'elle soit démolie en fait". Et pas du tout la prise en compte de cet ensemble global. Et quand on parlait de cités-jardins etc., mais les gens ils en ont mais rien à foutre ! » (Association Robins des Villes, secteur Tase, annexe 5, p. 131).

L'usine Rhodiaceta suscite les mêmes interrogations chez nos enquêtés. Par exemple, un ancien cadre de Rhône-Poulenc fait référence à un désintérêt mémoriel et patrimonial dans la période d'immédiate post-fermeture de l'usine, désintérêt expliqué, selon lui, par l'existence d'autres priorités (voir infra) et du manque de personnes sensibilisées à cette question :

« *Moi j'ai pas connaissance que les dirigeants de l'époque aient eu le souci de récupérer les archives et compagnie quoi. Oui parce-que c'était pas le souci ! (...) Si vous voulez, pendant qu'il y a le feu à la maison, quand on paume de l'argent, et bien l'argent on le met dans les investissements de nouveaux produits et pas dans la recherche de la mémoire. (...) Mais si vous voulez oui, pourquoi ça ne s'est pas fait ? Parce-que les salariés de l'époque se sont plutôt intéressés aux loisirs qu'à la mémoire. Mais ça peut avoir une explication aussi parce-que l'usine était passée de 6000 à 1500 [salariés, ndlr] on va dire. En fait les gens étaient plutôt intéressés à "où est-ce que je vais être recasé", puisque ça s'est fait sans licenciement. (...) Et tout le monde a été recasé. Donc ça peut s'expliquer ou parce-qu'il n'y avait pas la personne, peut-être que si Monsieur Julliard avait été dans ce groupe, ça serait fait quoi* » (ancien cadre et responsable de la section « histoire » de l'association ARARP, secteur Rhodiaceta, Ibid., p. 249).

Nous retrouvons le constat d'une institutionnalisation ni achevée et ni démocratisée du patrimoine industriel lors de cette même période, un cadre prédiscursif qui a évolué aujourd'hui :

« *Aujourd'hui le patrimoine industriel il est intéressant parce qu'on arrive dans une société de loisirs dans laquelle il faut occuper les gens, et un musée c'est très bien quoi. Donc si c'est pour faire un musée, c'est bien. (...) Mais si c'est pour garder quelque chose qui n'a plus de réalité économique, non ! Parce que ça se casse la gueule, forcément. Si c'est pour garder une architecture qui ne gênent pas la fonctionnalité de ce qu'on a à faire à l'intérieur, oui bien sûr ! Mais il faut ces conditions quoi. Et si c'est pour faire du patrimoine industriel, du*

*tourisme industriel, et bien c'est très bien, c'est parfait ! Mais il faut avoir une idée quoi. Bon alors à Vaise, on n'en avait pas* » (Ibid., p. 253).

Nous y trouvons ensuite une conception esthétique et normative du patrimoine traditionnel « légitime », sous une forme ironique, et qui montre bien la problématique de reconnaissance de ce patrimoine :

*« Non mais la réhabilitation, on ne voyait pas ce qu'on pouvait en faire. Qu'est-ce que vous voulez qu'on en fasse ? Une cathédrale ? Non, ce n'est plus à la mode (rires) »* (Ibid. p. 250).

D'autres acteurs associatifs évoquent, par ailleurs, la difficulté de faire reconnaître ce patrimoine sur ces mêmes considérations esthétiques en laissant transparaître dans leur discours, une sorte de complexe d'infériorité patrimonial attaché au quartier de Vaise, et ce, de manière implicite vis-à-vis du patrimoine monumental légitime de la ville-centre lyonnaise :

*« Alors à Vaise, on n'a pas des grands et beaux bâtiments, ni d'architecture fabuleuse hein. C'est pas des bâtiments Renaissance, c'est pas... Mais parce-que Vaise est un quartier ouvrier »* (Comité d'Intérêt Local de Vaise, Ibid. p. 231).

Enfin, le destin rapidement scellé des principaux bâtiments de l'usine (démolition 1986-1987) peut, malgré tout, générer la mise en avant du regret à partir d'une reconstruction téléologique d'une forme spécifique de mémoire liée à l'usine : celle du travail. La reconstruction mémorielle est donc permise par la contemporanéité de l'entretien qui assigne un sens patrimonial et mémoriel à l'expression de ce regret, du point de vue de l'acteur institutionnel interrogé en tant que relai de la parole civile dans ce moment du passé :

*« (...) elle [la dimension patrimoniale du bâti, ndlr] était déjà présente. Je veux dire, t'arrives sur quartier où tu as une image de la Rhodia comme tu la vois dès le départ, c'est l'équivalent d'un immeuble de 7 étages qui couvre un territoire complet. Qui est détruit au moment où tu arrives parce qu'il correspond à un monde qui est fini, un monde industriel qui n'est plus existant, forcément tu as des gens qui viennent te voir, et qui vont venir, ouais je vais dire pleurer, quelque part, faire leur deuil avec toi en disant "j'ai travaillé là, et ça me fait bizarre de ne plus voir mon entreprise" (...). Ce qui était plus difficile pour les anciens de la Rhodia, c'est quand on a cassé, non seulement le bâtiment, mais surtout, le matériel de travail. (...). Les mecs ils revenaient, c'était comme s'ils avaient cassé leurs jouets. A ce moment-là, l'outil devient le prolongement de toi. Tu es à la fois le moyen de production, et t'es celui qui le fait fonctionner. Donc quelque part c'est un prolongement de toi : quand tu le casses, tu as l'impression d'être amputé. D'ailleurs, les gens ils l'exprimaient comme ça : "j'ai été amputé quoi" »* (Facilitateur Opérationnel, Mission Vaise, secteur Rhodiaceta, Ibid., p. 295).

La vision resserrée du patrimoine reste donc largement partagée à ce moment-là, prouvant que la société, du moins locale, est encore peu sensibilisée à son extension quand elle font référence à l'ancienne industrie du 20<sup>ème</sup> siècle. Ceci peut expliquer alors la résurgence tardive de la mémoire des usines dans les contenus médiatiques.

Cependant, dès 1982, nous relevons des éléments de mémoire figée par l'odonymie municipale dans les contenus de la publication municipale de Vaulx-en-Velin. En effet, une allée du quartier sud de la ville est baptisée « Allée du Textile » « *en symbole de l'ancienne activité industrielle du quartier dont nous souhaitons la relance prochaine pour la voie traversant dans le sens nord-sud l'ex-site R.P.T.* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°Bref Info, avril 1982). Même si ce figement est teinté de revendication du présent (caractéristique de la publication), celle d'un maigre espoir d'une relance de son activité, nous observons que l'histoire de l'usine se clôture peu à peu dans les discours : elle appartient progressivement à un passé révolu. C'est l'aspect mémoriel (symbole) et non patrimonial (matériel) qui est mis en avant. Ensuite, si le Progrès évoque l'usine Tase en tant que patrimoine pour la première fois dans notre corpus dès le 2/09/1987, dans un moment où ses bâtiments sont réutilisés par la Société des Magasins d'Usines Réunis, et ce, par la voix de l'institution (vice-président de la CO.UR.LY.), cela reste néanmoins très marginal et peu affiché dans les discours médiatiques et politiques. De même, deux ans plus tard, le journal municipal vaudais n'évoque l'usine Tase qu'en tant qu'élément mémoriel de l'identité de la ville, sans en signifier une quelconque vocation patrimoniale dans l'édition 1989 du Guide de la ville<sup>614</sup> :

« (...) en 1925 commence l'industrialisation avec l'implantation de la SASE (Soie Artificielle du Sud-Est). (...) » (rubrique « la carte vaudaise », article « Un peu d'histoire », Vaulx-en-Velin ma Ville n° 100, novembre 1989).

De même, si les années 1990 sont une décennie où nous constatons des revendications mémorielles plus affirmées dans les médias locaux (voir infra), elles restent ancrées dans ce registre du souvenir nostalgique pour un territoire à la recherche d'un nouveau souffle économique et social<sup>615</sup>. Le lien entre bâtiments et patrimoine n'est ainsi toujours pas mis en avant.

De plus, les moments de démolition, jalonnant la trajectoire de nos deux usines, démontrent ce manque d'attention à la chose patrimoniale industrielle. En effet, l'article « Coup de pelle à la Tase », dans le n°103 d'avril 1990 du journal municipal vaudais, évoque la démolition d'un bâtiment de la Grande Cité d'habitation dont le bâti ne jouit pas de la même légitimité patrimoniale que la Petite Cité, sans évoquer directement l'usine<sup>616</sup>. L'article rend compte de cette démolition à partir d'une mise en récit dramatique hyperbolique démontrant l'importance

---

<sup>614</sup> Un document qui participe à la diffusion des éléments composants l'identité territoriale de chaque citoyen vaudais et intégré au Vaulx-en-Velin ma Ville n°100 de novembre 1989.

<sup>615</sup> « La TASE. De la nostalgie à l'espoir » Vaulx-en-Velin ma Ville n°102 de février-mars 1990.

<sup>616</sup> C'est pourquoi l'article ne figure pas dans le corpus Tase, la référence du titre de l'article (« Coup de pelle à la Tase ») n'étant qu'une allusion territoriale au quartier.

de l'événement – c'est la métaphore du « monstre d'acier », appuyé par une photo : « Bien ancrée sur ses chevilles, la pelle mécanique de 53 tonnes grignote le bâtiment... Entre ses dents : 110 tonnes de puissance. (...) Pendant ce temps, insensible à l'ambiance environnante, la machine de la société IAFRATE-GALLOIS mastique entre ses crocs la toiture du 85 ». L'expression des affects est ainsi déclenchée dans la narration par la piqûre mémorielle individuelle liée à l'histoire personnelle des habitants – « Monsieur Hoiachi locataire ici depuis 1945 est ému "ça fait trop gros" » - tout en soulignant la nécessité de la démolition et la validité de la décision politique dans la chute de l'article – « Habitant la Tase depuis 1932, madame Viviani a de la peine, mais elle ajoutera "on ne pouvait pas laisser ça comme ça, c'est le progrès"... ». Le poids de la nostalgie est même allégé par l'évocation ironique des « mômes [qui] trouvent la scène plutôt marrante et commentent les performances techniques de l'engin ». En tous les cas, aucune once de mise en perspective patrimoniale du bâti n'est perceptible dans ces discours.

De la même façon, et à plus forte raison dans les contenus du Progrès, la démolition des principaux bâtiments de la Rhodiaceta entre juillet 1986 et avril 1987 se fait dans un registre qui navigue entre nostalgie, dramatisme et humour. Si la mémoire est présente, c'est là encore pour mieux la diriger vers un futur fantasmé à atteindre. L'article du 22/07/1986, « Une page est tournée », insiste ainsi sur l'aspect révolu de l'histoire de l'usine vaisoise, et sur le registre dramatique que suscite l'utilisation de l'hypotypose :

*« C'est tout un bâtiment entier d'une centaine de mètres de longueur, haut de 2 étages qui fit les frais, le premier d'une série de démolition. Il ne fallut que quelques secondes aux artificiers pour que, dans un nuage de poussière noire s'efface des décennies de souvenirs sous les yeux ébahis des riverains évacués pour l'occasion, et des personnalités présentes, juchées elles, sur le toit d'un bâtiment voisin afin d'en apprécier au mieux les effets [dimension spectaculaire de la démolition]. (...) Un important cordon de police bouclait le quartier. A l'heure H, une détonation se fit entendre provoquant l'implosion de l'immeuble qui s'écroula comme un château de carte faisant place à un immense tas de ruine laissant augurer l'aube d'une ère nouvelle » (Le Progrès, 22/07/1986).*

La référence nostalgique<sup>617</sup> à cette histoire n'est pas militante ou revendicatrice : l'évocation mémorielle du passé se fait dans une référence neutralisée à un monde passé et révolu. Le retour dans le passé désiré ne l'est que dans cette même focale future : retrouver cet état glorieux passé par les futures réalisations urbaines.

Dans l'article du 9 avril 1987 évoquant la démolition du dernier bâtiment de la Rhodiaceta, (« Rhodia-Vaise : Le dernier bâtiment vole en éclats »), la représentation médiatique de l'événement est très éloignée d'une tonalité grave que pourrait entraîner aujourd'hui ce genre de démolition au regard de l'institutionnalisation du patrimoine industriel. En effet, outre le

---

<sup>617</sup> « Nostalgie » entendue littéralement comme le « regret mélancolique d'une chose, d'un état, d'une existence que l'on a eu(e) ou connu(e) ; désir d'un retour dans le passé » (source : TLF1).

dramatisme généré par la spectacularité de l'entreprise de démolition et de l'allusion à l'épaisseur historique du bâtiment démoli, non sans connotation émotionnelle, le ton de l'article est ensuite assez léger, usant d'humour par l'évocation des problèmes techniques dans le dynamitage des bâtiments :

*« Après les trois coups de clairons donnant le signal du dynamitage, beaucoup d'applaudissements et un nuage de fumée qui dura bien dix minutes, on entendit un artificier dire timidement : "Chef, y'a un imprévu" »*

Cette narrativisation humoristique de la démolition symbolisée par la chute de l'article - « les pigeons ont désormais le réflexe de s'enfuir dès qu'ils entendent les coups de clairon de l'artificier ! » -, témoigne du désintérêt discursif à l'égard d'anciens bâtiments industriels dans une période où la notion de « patrimoine industriel » est en quête de légitimité.

La démolition sans heurts des bâtiments principaux de la Rhodiaceta en 1986-1987 s'explique ainsi par l'absence d'une scène civile revendicatrice expliquée par les contextes territoriaux et institutionnel ; absence confirmée par le créateur de l'association Patrimoine Rhônalpin :

*« (...) effectivement, dans la période de Vaise dont vous me parlez, à l'époque il n'y avait absolument pas de pression de l'opinion publique »* (Association Patrimoine Rhônalpin, annexe 5, p. 276).

Plus tard encore, ce mouvement se poursuit dans les années 1990. Le Progrès évoque la réhabilitation du quartier de Vaise et de la Rhodiaceta à partir de l'entrechoquement des couches successives du palimpseste urbain. C'est le cas des articles des 6/07/1989 (« Une maison de 1515 mise à nu »), 15/01/1994 (« Villa Bini : en mémoire d'un passé florentin »), et 01/11/1995 (« Fouilles archéologiques : l'histoire de Vaise antique... »). Les deux premiers évoquent justement la ville-palimpseste dont une villa du 16<sup>ème</sup> siècle (la Villa Bini) est une des uniques survivantes matérielles qui condense ainsi ces différentes couches. Aussi, le média local l'établit en patrimoine légitime, digne de conservation et de valorisation, et soutient, dans son discours, les travaux de rénovation à partir de justifications esthétiques :

*« (...) la maison pourra être restaurée et retrouvée un peu de son charme d'antan »* (Le Progrès, 6/07/1989).

*« (...) l'œil accroche sur une maison Renaissance d'inspiration florentine : la villa Bini. Un édifice magnifique mais qui a été quelque peu malmené par le temps. (...) Son architecture, si particulière, ne doit rien au hasard (...). En attendant, dès la fin des travaux, la villa Bini sera mise en lumière en hommage à sa beauté et au témoignage qu'elle porte sur le passé de la ville »* (Le Progrès, 15/01/1994).

Nous remarquons une matérialité physique directement associée à un patrimoine légitime puisque pris en charge par l'institution municipale et patrimoniale :

*« Afin de préserver son avenir, la municipalité lyonnaise va engager les travaux extérieurs les plus urgents (...). C'est l'architecte en chef des monuments historiques, M. Grange-Chavanis, qui supervisera l'opération »* (Le Progrès, 15/01/1994).



L'usine Rhodiaceta n'apparaît ainsi qu'à la marge de l'histoire de cette villa, n'intéressant le journal que par la réunion provisoire de sa propre histoire avec celle de la villa, puisqu'elle en a été propriétaire et a construit certains de ses bâtiments dans les jardins de la propriété :

« En 1924 elle est acquise par la société Rhodiacéta. Celle-ci construit alors ses bâtiments dans les jardins de la propriété et loue la maison » (Ibid.).

L'article du 6/07/1989 va même plus loin en faisant de l'histoire de l'usine, un danger, un obstacle pour ce patrimoine légitime :

« *Malgré ses colonnades de pierres, la maison de François Bini, implantée jadis en bordure d'une pépinière royale, épargnée par les constructions et les démolitions de la Rhodia, a beaucoup souffert* » (Le Progrès, 6/07/1989).

Cela se confirme lorsque des découvertes archéologiques, occasionnées par les travaux de réhabilitation sur le secteur de Vaise, conduisent à un ralentissement de l'urgence d'un changement, dicté par le contexte politico-économique local, par l'entremise d'une parenthèse mémorielle focalisée vers le passé. Dans ce cadre, la Rhodia apparaît dans le même article du 6/07/1989 ainsi que cet autre article du 1/11/1995 qui évoque la parution d'un livre sur les fouilles archéologiques de la période 1985-1991 : la focale est, là encore, centrée sur le patrimoine « légitime » et une histoire lointaine.

« On savait que vers 3500 ans avant J.-C. une communauté paysanne s'était installée au pied du versant occidental de l'éperon de Loyasse. Il s'agissait là du plus ancien établissement humain connu sur Lyon. Les fouilles du quartier Saint-Pierre ont donnée aussi des vestiges de l'âge du fer, de l'âge de bronze, de l'Antiquité » (Le Progrès, 6/07/1989).

« *Ainsi et toujours à Vaise, un trésor a été découvert, composé d'orfèvrerie Antique "très spectaculaire", de statues en argent, vraisemblablement dissimulées par son propriétaire durant les moments troubles de la fin de l'Empire Romain* » (Le Progrès, 1/11/1995).

« *"Nous avons trouvé à Vaise des choses datant du néolithique et de l'âge du Bronze, des choses antérieures à la colonie de 43 av. J.C."* » (Ibid.).

La dimension esthétique est donc toujours présente dans l'appréhension de ce patrimoine traditionnel. L'ancienne usine n'intéresse encore une fois le média local que par son espace matériel : les travaux de réhabilitation sont à l'origine des découvertes et donc, de fouilles plus approfondies à propos d'un patrimoine plus légitime qui correspond davantage à l'histoire glorieuse mythifiée plus globale lyonnaise dont participe Vaise au niveau micro-local.

« *Réalisées entre 1985 et 1991, notamment sur l'ancien site de la Rhodia et sur Gorge de Loup, les fouilles archéologiques ont permis de mieux comprendre ce quartier qui fonctionnait alors comme un faubourg. Découvertes dans un ouvrage baptisé "Vaise, un quartier de Lyon Antique". (...) Point de départ de ces recherches riches et minutieuses, les travaux engagés sur l'ancien site de la Rhodiaceta, aujourd'hui devenu quartier Saint-Pierre, et sur le chantier du métro, à Gorge-de-Loup* » (Ibid.).

Ainsi, l'histoire de l'usine, plus chaotique et moins glorieuse pour Lyon, n'intéresse pas Le Progrès. Elle n'est qu'une couche parasite à une histoire plus légitime, du point de vue patrimonial, et ne constitue qu'un objet second de l'histoire de Vaise, et de Lyon en général<sup>618</sup>. En allant plus loin dans l'interprétation du titre de PQR, c'est même la disparition des bâtiments de l'usine qui est perçue implicitement comme positive : elle a permis de découvrir ce patrimoine légitime et, par la suite, de publier un livre sur l'époque gallo-romaine de l'histoire de Vaise.

Par conséquent, dans le corpus 1982-1996, les quelques retours patrimoniaux sur la trajectoire du quartier se font à propos d'histoires auxquelles l'usine Rhodiaceta participe de manière accessoire en n'en constituant qu'un réceptacle spatial et discursif. Ces histoires sont plus légitimes du point de vue de l'institution patrimoniale. Cela traduit donc une légitimité différenciée entre deux types de patrimoine symbolisant un rapport lui aussi différent à l'ancienneté<sup>619</sup> : fascination de l'histoire ancienne, volonté d'oubli de l'histoire récente.

Ces quelques exemples de notre corpus confirment ainsi ce que nous affirmions plus haut, à savoir que l'institutionnalisation n'est qu'une condition préalable – un prédiscours - de la reconnaissance démocratisée, dans les discours, du patrimoine industriel : la diffusion dans la société nécessite des relais pour faciliter l'appropriation collective de cette nouvelle forme, peu évidente, de patrimoine C'est donc la « patrimonialité » de ces bâtiments industriels, au sens du « *rapport d'attachement des pratiquants ordinaires d'une ville avec ce qu'ils considèrent comme leur patrimoine* » (Watremez, A., 2008, p. 12), qui n'est pas encore assez développée au niveau de nos exemples industriels, symbolisant par là un écart de représentation entre la puissance publique et les praticiens ordinaires – les habitants - des lieux et de l'espace urbain (Ibid., p. 13). Dans ce cadre, l'entrée dans la décennie 1990 constitue le moment où apparaissent les premières initiatives mémorielles prenant pour objet les usines une première période de « deuil » et une reconnaissance plus avancée de la notion de patrimoine industriel. Cette évolution institutionnelle fournit notamment des cadres et « cartes cognitives » non seulement aux associations mémorielles ou patrimoniales (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 196) mais également des matrices de discours pour les médias locaux et territoriaux.

---

<sup>618</sup> Dans le discours du Progrès, l'histoire micro-locale s'inscrit souvent dans l'histoire plus globale de la commune-centre de Lyon, y compris par des références à l'histoire institutionnalisée lyonnaise et ses mythes que nous avons décrits dans la première partie de ce travail : « Moins éloignée dans le temps, mais aussi moins abîmée, telle est la maison construite de 1515 à 1538 par François Bini, un Florentin venu, comme plusieurs de ses compatriotes, d'établir dans le Lyon renaissant de la banque et de la soie » (Le Progrès, 6/07/1989).

<sup>619</sup> « (...) l'ancienneté renvoie à la présence fascinante du passé dans le monument, l'historicité à une chronologie ou à un événement dont il témoigne. » (Rautenberg, M., 2003, p. 106).

Ainsi, l'extension du patrimoine est loin de n'être qu'un mouvement descendant, de l'institution nationale vers le local. Le rôle des associations est, en effet, primordial, notamment dans le mouvement de territorialisation de l'intérêt patrimonial à partir de 1980<sup>620</sup>. Si nous avons déjà évoqué le rôle nouveau des associations dans les débats politiques locaux avec notamment la mise en place des C.I.C.A., les chercheurs soulignent l'importance de l'acteur associatif à l'origine du mouvement de reconnaissance du « nouveau patrimoine »<sup>621</sup>, et notamment du patrimoine industriel. En Angleterre, les premiers exemples de conservation que nous trouvons lors de l'entre-deux-guerres viennent effectivement de démarches privées ou associatives, tout comme les premiers travaux sur le patrimoine industriel sont des études de cas réalisées par des associations locales, avec l'idée que « *l'enthousiasme local précède, puis accompagne, les initiatives régionales ou nationales* » (Elblutte, S., 2008, op.cit., p. 4). En France, ce mouvement associatif serait né dans les années 1975 - décennie du « régionalisme militant »<sup>622</sup> - après les premières grandes fermetures industrielles, même s'il prend surtout de l'ampleur après 1980. Hervé Glévarec et Guy Saez évoquent « *une multitude d'associations [patrimoniales qui] se sont créées au cours des années 1980 et 1990 (...). Elles sont l'expression d'une nouvelle sensibilité et marquent l'espace social en apparaissant sur le devant de la scène* » (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 17) et recensent, via l'appui d'un rapport d'étude de 1988, 8100 associations de sauvegarde du patrimoine architectural et culturel, sociétés historiques et archéologiques, associations généralistes, qui se sont créées entre 1975 et 1984 (Ibid., p. 40). Les deux auteurs précisent ainsi que le « nouveau patrimoine » doit souvent son émergence à l'action des associations locales qui bénéficient enfin<sup>623</sup> du soutien des pouvoirs publics à partir du début des années 1980 (Heinich, N., 2009), sans doute du fait de la décentralisation et de la légitimité grandissante de l'acteur associatif dans les processus de décisions locales. Nathalie Heinich, quant à elle, souligne le rôle déstabilisant de ces associations qui se donnent souvent des définitions très extensives du patrimoine et, ce faisant, se désajustent vis-à-vis des catégories officielles de l'administration occupées par le « grand patrimoine » (Heinich, N., 2009, p. 96-97). Elles développent en effet « une représentation très large du patrimoine, au

<sup>620</sup> « Ce premier travail est le fait – bien souvent – de quelques précurseurs éclairés et d'associations de sauvegarde à l'image – » (André, L., 2014, p. 2).

<sup>621</sup> « *L'action de sensibilisation au patrimoine ainsi menée par les pouvoirs publics est évidemment à mettre en regard de la mobilisation associative qui s'opère durant la même période sur des objets proches* » (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 26).

<sup>622</sup> Barbe, N., 2008, p. 2.

<sup>623</sup> « (...) depuis le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à une période récente, la politique patrimoniale de l'Etat a très peu pris en compte les initiatives locales, pourtant nombreuses, prétextant de la primauté d'une analyse historique scientifique réputée indépendante des contingences sociales. Dans ces conditions, s'est longtemps perpétué un divorce relatif entre l'Etat et certains groupes sociaux, particulièrement les associations de « défense du patrimoine » (Glévarec, Saez, 2002) » (Rautenberg, M., 2003, p. 108-109).

*service d'une construction de la localité, qui remet en cause les normes étatiques* » (Poirrier, P., 2007, p. 11).

L'émergence de la scène civile permise par la législation, la décentralisation et les contextes économiques, l'est d'autant plus au niveau patrimonial, et est à considérer au sujet de la région lyonnaise. Nous avons vu, en effet, que celle-ci regorgeait d'anciens tènements industriels. L'extension du patrimoine facilite donc l'émergence d'associations patrimoniales hétérogènes sur ce territoire au sein de divers réseaux locaux (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 109).

Cependant, malgré l'application effective des nouveaux modes de concertation locale laissant la part belle à l'acteur associatif, Hervé Glévarec et Guy Saez soulignent que déconcentration et décentralisation ne sont pas forcément synonymes de démocratisation des nouveaux champs patrimoniaux du fait, là aussi, d'un manque d'écoute politique des interpellations civiles (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 43). De même que Jean-Yves Authier limite de l'impact réel de la loi P.L.M., en matière de dialogue entre scène civile et scène politique. La loi n'aurait fait qu'institutionnaliser des procédures et structures existantes plutôt qu'ouvrir de « nouveaux horizons à la participation citoyenne » (Authier, J.-Y. et al., 2010, chap. 5, p. 38).

Quoiqu'il en soit, ce nouveau contexte légal favorise tout de même une forme de reconnaissance de la scène civile qui a désormais la possibilité d'exercer son « droit de "veille" » et d'interpeller les pouvoirs publics ou la « "police du patrimoine" » (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 131) dans un cadre communicationnel reconnu qui, nous l'avons vu, lui permet une meilleure visibilité locale, notamment via les canaux médiatiques territoriaux.

Par exemple, un des acteurs clef de ce nouveau tissu associatif rhônalpin est la fédération d'associations patrimoniales Patrimoine Rhônalpin, créée en 1983 (216 associations adhérentes à sa création<sup>624</sup>), qui revendique une attention précoce aux objets industriels en déplorant un manque de suivi politique (Neyret, R., 2009, p. 21). Cet acteur régional fédérateur d'adjuge ainsi un rôle essentiel dans l'appui des revendications d'associations locales sur des éléments patrimoniaux industriels, y compris pour nos deux usines.

Les années 1990 correspondent ainsi à la période où les premières initiatives micro-locales associatives militantes font ressurgir les usines dans ces contenus médiatiques, et ce, dans une dimension plus mémorielle que patrimoniale. Nous les regardons maintenant de plus près en considérant leur apport à la construction identitaire des territoires concernés.

---

<sup>624</sup> Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 110.

## Rhodiaceta : l'échec des premières initiatives mémorielles

Au moment de la fermeture de la Rhodiaceta et dans la première période d'après-fermeture, la scène associative est assez peu présente sur les aspects mémoriels. En effet, nous avons vu plus haut, au moment précis de la fermeture, que l'acteur syndical était le mandataire principal de la parole civile dans les médias locaux - résonance de son poids symbolique dans l'histoire de l'usine. Ensuite, si un acteur institutionnel de la Mission Vaise évoque des associations assez présentes sur le secteur, et ce, assez tôt dans l'histoire de l'usine, cette activité associative reste cantonnée au maintien du lien social, à la vie de quartier, aux loisirs :

« À cette époque-là (...) il y avait les clubs de boules, les clubs de l'amitié, les clubs de si, les clubs de sport etc. Il faut savoir que l'associatif va se créer essentiellement, on va dire grosso modo, après la guerre 14-18, jusque dans les années 1980. Et on va les retrouver entre les deux guerres, très très important, parce-qu'il y avait pas encore la télé, la radio c'est le début. Et le seul endroit où on peut se retrouver et partager des choses, c'est toutes les associations. (...) Donc tout ça, à partir du moment où on est une très grosse entreprise, le milieu associatif s'est créé assez rapidement. Et c'était les mêmes qui étaient dans une association de loisirs qui vont se retrouver dans des immeubles et qui vont créer les associations de locataires. Et c'est de l'émanation de ces associations de locataires des années 30, 40, qu'on va avoir les premiers représentants politiques des quartiers. (...) Donc après c'est vrai que quand le quartier a commencé à bouger, c'est effectivement l'association des anciens de la Rhodia, l'association des retraités de la Rhodia, l'association des boulistes de la Rhodia, l'association des petites mains de la Rhodia, l'association de bidule de tartampion etc. » (Facilitateur opérationnel, Mission Vaise, annexe 5, p. 297).

Il ajoute qu'aucune association n'a œuvré pour le maintien des bâtiments de l'usine, que ce soit au moment de la fermeture de 1980-1981 ou bien à celui de la démolition effective de ces bâtiments en 1986-1987 : « Sur le quartier de la Rhodia, ça a râlé un peu mais non. (...) Sur ce secteur-là non » (Ibid.). Ce constat est confirmé par les autres acteurs locaux rencontrés :

« Au moment de la fermeture non je n'ai pas connaissance. Alors je pense que vous auriez intérêt à voir cette association des anciens salariés » (responsable section « Histoire », A.R.A.R.P., Ibid. p. 248).

« Oui exact, il n'y avait rien » (Association l'Age Libre, Ibid. p. 263).

« Sur Rhodiaceta, il n'y a rien eu du tout. (...) », « (...) effectivement, dans la période de Vaise dont vous me parlez, à l'époque il n'y avait absolument pas de pression de l'opinion publique. » (Association Patrimoine Rhonalpin, Ibid. p. 269).

« Ma mémoire me fait peut-être défaut mais je ne me souviens pas qu'il y ait eu de réaction contre la démolition à partir du moment où ça a été décidé. (...) Mais je ne me souviens pas qu'il y ait eu d'intervention d'associations » (Conseiller général du Rhône de 1976 à 2001, conseiller municipal du neuvième arrondissement de Lyon à partir de 1977, 1er adjoint à l'urbanisme du neuvième arrondissement de Lyon de 1995 à 2001, Ibid. p. 280).

Néanmoins, nous pouvons citer une association d'entreprise existant dès la fermeture de l'usine en 1981, l'Association des Retraités de la Rhodia et de Rhône Poulenc Textile de Vaise<sup>625</sup>,

---

<sup>625</sup> Parfois appelée Association des Anciens Travailleurs Rhodiaceta.

continuité du *Comité d'Entreprise* de l'usine créée en 1945, lui-même une suite du Comité Patriotique issu de la Résistance (Baud, D., 2004). Il s'agit d'une association d'origine syndicale et ouvrière<sup>626</sup>, toujours en activités aujourd'hui mais qui semble assez insaisissable, tant pour les acteurs associatifs actuels de Vaise - « *Alors je crois qu'il existe effectivement une association des anciens de la Rhodia. Il me semble hein...* » (*Comité d'Intérêt Local* de Vaise, Ibid. p. 233) – que pour notre recherche – bien qu'ayant été en contact téléphonique plusieurs fois avec cette association, aucune forme d'entretien, ni de récolte d'informations, n'ont été possibles<sup>627</sup> -.

De ce que nous en savons, la dimension mémorielle de l'association est restée à la marge<sup>628</sup> de ses activités principales, même si elle y participe indirectement :

« *En fait, la vie de cette association permet à ses membres actifs, ainsi qu'à ceux et à celles qui participent aux activités qu'elle organise, de continuer de vivre un peu dans la "famille" de la Rhodia. L'existence et la vitalité de cette association, dont il serait au demeurant passionnant d'étudier l'histoire et le fonctionnement, participent donc de manière sous-jacente au travail de remémoration entrepris* » (Baud, D., 2004, p. 184).

De plus, une autre responsable associative (*L'Age Libre*) isole cette association du reste du paysage associatif de Vaise, qui reste assez restreint à la fin des années 1980, du fait justement de son origine syndicale, et donc politique, qui rend complexe leurs relations :

« *Oui mais il n'y avait pas vraiment d'association à l'époque. C'était les retraités. Les associations c'était les anciens syndicats. (...) [Puis, en parlant de la présidente, ndlr] Oui alors on s'est confrontés aussi à elle, c'était des batailles. (...) Non et puis on était aussi très libres. L'Age Libre... (...) C'est ça aussi qui ne nous a pas aidés... Sur tous les aspects politiques ou autres* » (Association *L'Age Libre*, annexe 5, p. 264).

Néanmoins l'association a coopéré à la première action mémorielle sur la Rhodiaceta, entreprise à la fin des années 1980 par l'association l'Âge Libre, même si cette collaboration a été tumultueuse et conflictuelle (voir infra).

---

<sup>626</sup> « *Parce qu'il y avait une association on va dire "ouvrière", des anciens de Vaise. (...) Alors cette association c'est une émanation de syndicalistes qui avaient mené les grèves dures etc.* » (responsable section « Histoire », A.R.A.R.P., annexe 5, p. 247). « *D'ailleurs, ce sont les syndicats qui ont décidé de sa création, essentiellement la CGT et la CFDT, et FO dans une moindre mesure* » (Fontaines, G. & Pucciarelli, M., 2002, p. 145). « *(...) la plupart des bénévoles de l'association sont des militants syndicaux, essentiellement CGT et CFDT, tandis que les gens de FO sont moins présents bien qu'ils donnent leur avis lors des conseils d'administration. On n'obtient rien sans se battre* » (Ibid., p. 149).

<sup>627</sup> Lors de notre contact téléphonique, une personne de l'association nous l'a confirmé : « *il n'y a plus grand monde maintenant, ça fait 25 ans que l'usine a fermé, vous n'allez pouvoir rencontrer que quelques "anciens". Je ne suis pas sûr qu'ils puissent vous aider pour votre thèse.* ». Sur les activités mémorielles : « *On en a eu par le passé, mais il n'y a plus grand monde maintenant. Et les documents que nous avons en notre possession sont passés aux oubliettes* ».

<sup>628</sup> « *(...) il y a une association de l'ancienne Rhodiaceta, alors maintenant ils ne doivent plus être beaucoup nombreux, mais c'était des collectionneurs de vinyles, bah ils ont toujours des vinyles. (...) Il y a des gens qui ont voulu garder tous les anciens plans de la Rhodia. Ceux qui ont voulu garder toutes les notices d'utilisation des machines etc.* » (Facilitateur opérationnel, Mission Vaise, annexe 5, p. 299).

Une autre association voit le jour dans cette même période : l'A.R.A.R.P. (Association Rassemblant des Anciens du Groupe Rhône-Poulenc et leurs amis<sup>629</sup>), créée à la fin des années 1980 ou début des années 1990 selon les sources, a comme objectifs l'aide et l'accompagnement aux anciens salariés :

« *L'association a été créée dans les années 1990 mais si vous voulez l'association avait un objectif défensif. C'est un objectif carrément de défense des retraites quoi. Et comme Rhône Poulenc s'est éclaté en des tas de sociétés, filiales et compagnies, il y a des gens qui sont perdus quand ils doivent liquider leur (...). Donc c'était sa principale activité quoi* » (responsable section « Histoire », A.R.A.R.P., annexe 5, p. 246).

Elle sert également d'outil de maintien du lien entre ces anciens salariés<sup>630</sup>. Sa vocation mémorielle<sup>631</sup> semble très récente puisque la section « Histoire » n'existe que depuis 2012, à en croire son responsable. L'activité mémorielle de cette association est donc inexistante dans la période qui nous intéresse. C'est pourquoi elle est invisible médiatiquement et n'est pas ou peu évoquée dans ce qui suit.

La dimension patrimoniale des bâtiments de la Rhodiaceta est absente de cette période des années 1980 et du début des années 1990. Il faut attendre le milieu des années 1990 pour que l'usine connaisse son premier mouvement de mobilisation patrimoniale, toujours d'origine associative (le *Comité d'Intérêt Local de Vaise*).

### L'Age Libre

Cependant, des combats mémoriels commencent à prendre forme dès la fin des années 1980 avec la création de l'association l'Age Libre. Cette association, créée en 1988, mais qui émane d'une autre, Vivre Mieux (créée en 1986), est le premier et seul acteur local de cette période<sup>632</sup> construisant une action mémorielle autour de l'usine Rhodiaceta face au danger de l'oubli qui, les années passant, devient de plus en plus en menaçant.

---

<sup>629</sup> Parfois également appelée Association Régionale des Anciens de Rhône-Poulenc.

<sup>630</sup> Le site de l'association évoque par exemple le fait de « retrouver des collègues de travail, obtenir des solutions à vos soucis ou des informations sur vos droits, participer à des loisirs et des voyages, être informé de la vie de l'association par nos bulletins et notre site internet, vous impliquer dans le développement de nos activités ». <http://ararp.assoc.pagesperso-orange.fr/index.html>

<sup>631</sup> « *Non elle n'a pas de vocation patrimoniale. C'est une aide pour les anciens salariés et elle s'est mise à s'intéresser à l'histoire, pourquoi elle s'est mise à s'intéresser à l'histoire ? Ben pour répondre à des questions comme la vôtre, car vous n'êtes pas le seul hein (rires). Et c'est aussi parce-qu'il y a des gens qui vieillissent, il y a des gens qui meurent, et il y a des enfants de salariés de Rhône-Poulenc qui ont connu les années 20, les années 30 etc., et qui nous disent "j'ai un carton d'archives de mon père et il aimait tellement la boîte que j'ai des scrupules à le balancer, est-ce que vous ne voulez pas collecter la mémoire ?". Notre but ce n'est pas de réécrire l'histoire de Rhône-Poulenc parce qu'on n'est pas qualifiés pour ça et il y a plein d'autres gens qui le font, mais de ne pas laisser perdre la mémoire* » (responsable section « Histoire », A.R.A.R.P., annexe 5, p. 246).

<sup>632</sup> « *Non parce qu'il n'y avait que nous qui nous occupions de la Rhodiaceta* » (Ibid., p. 258).

Cependant, l'origine de l'association n'est pas en lien avec l'usine, mais plus globalement à une volonté de tisser un lien social entre les différentes générations<sup>633</sup>, comme nous l'explique la co-créatrice :

« *En fait au départ, c'était l'époque où il y avait les premiers pré-retraités, au milieu des années 1980. Et ça a été quelque chose de très dur pour ces gens-là qui étaient jeunes, et qui se retrouvaient en fait dans une espèce de retraite alors qu'ils se sentaient toujours capables, et surtout de transmettre, transmettre un savoir-faire, quelque chose, pour continuer à avoir une sorte de vie active. Donc on s'est dit pourquoi ne pas utiliser ces personnes-là pour aider les plus jeunes qui rentraient dans la vie active. Puis c'est devenu L'Age Libre, une association à vue socio-culturelle c'est-à-dire sociale à tous les niveaux : au niveau du logement, au niveau de la retraite, au niveau de l'emploi des jeunes, c'était très vaste. Et en essayant de remédier à cela par des permanences tenues par des pré-retraités, donc il y avait différentes permanences. Par des repas aussi où tous les gens se retrouvaient quel que soit l'âge. On a parlé d'intergénération à ce moment-là. (...) Et donc voilà c'était de réunir tous les âges en fait pour que chacun puisse apporter ce qu'il peut apporter à l'autre. On utilisait tout ce qui était culturel pour répondre à des problèmes générationnels. Il y avait des rencontres avec des gens du théâtre, avec des gens de différents métiers aussi, quels qu'ils soient. Avec tout le milieu culturel, enfin c'était assez vaste oui. Et des échanges » (co-créatrice de l'association l'Age Libre, annexe 5, p. 257-258).*

Cette initiative, ancrée territorialement au niveau micro-local, n'a aucun lien avec la Rhodiaceta de prime abord mais l'usine, lieu exemplaire de l'histoire de Vaise, imprègne encore le territoire ainsi que le discours de ses acteurs, et s'impose rapidement à l'association comme point de départ de son action :

« Il y avait beaucoup de retraités de la Rhodia (...). Puis dans le quartier, la Rhodia était encore là, il y avait beaucoup beaucoup de retraités de la Rhodia, on en parlait encore. *Parce que ça n'a été démoli qu'en 1987. C'était encore fort. Il y avait encore les luttes syndicales entre les gens, entre eux (...).* Alors nous au début on voulait commencer par la Rhodia, comme ça, parce-que bon la Rhodia, on avait pas mal de gens autour de nous aussi qui étaient des anciens de la Rhodia, tout ça. Et puis on voulait continuer après » (Ibid.).

Un projet de mémoire de l'usine prend alors forme avec, notamment, la volonté de réunir différents témoignages d'anciens ouvriers de la Rhodiaceta pour affermir l'identité future du quartier à partir de ses éléments passés<sup>634</sup> et sur la base d'une coopération associative et civile micro-locale, notamment avec l'Association des Retraités de la Rhodiaceta en rôle d'aiguilleur mémoriel. Cette action débouche sur un livre, point d'acmé du projet, qui sort le 24 juin 1992 : *Visages d'une usine textile à Lyon de 1924 à 1987* (Jacquet, V. & Lizanet, G., 1992)<sup>635</sup>.

---

<sup>633</sup> « *L'Association L'Age Libre, créée en 1988, soucieuse de s'employer à éviter le cloisonnement des générations et l'étiquetage « jeunes » ou « troisième âge » » (Jacquet, V. & Lizanet, G., 1992, p. 12).*

<sup>634</sup> « *Il ne s'agit pas de sombrer dans la nostalgie, mais seulement de trouver une méthode qui serve un objectif commun à tous les habitants. Notre projet, s'il aborde avec entrain le passé, veut s'engager avant tout pour l'avenir : des réponses concrètes peuvent être apportées aux préoccupations bien légitimes de la population » (Ibid., p. 13).*

<sup>635</sup> Le livre est en effet considéré par l'association comme la « *clef de voûte d'un processus lancé voilà 3 ans et qui doit servir à une meilleure réflexion sur les problèmes de notre temps » (A l'Ecoute 2 n°12, juillet 1992).*



Parallèlement à la préparation du livre, un projet d'éco-musée est lancé pour proposer également une mémoire matérielle des lieux, dans un contexte où la matérialité du lieu ne peut plus être monumentale, car les principaux bâtiments ont été détruits, mais reliquaire.

Cependant, ce projet mémoriel précurseur, l'est peut-être trop et génère beaucoup de remous au niveau micro-local et issus de l'histoire douloureuse de la Rhodiaceta. En effet, parfois précocement associée au patrimoine vaisois dans certaines publications locales<sup>636</sup>, l'usine est encore trop présente dans l'esprit de ses protagonistes pour être conjuguée à un passé révolu. La phase de deuil n'est ainsi pas consommée et le souvenir encore trop vif de l'usine, des tensions syndicales passées et présentes, rejaillissent sur la reconstruction mémorielle qui s'en trouve quelque peu avortée. C'est, en tout cas, ce que nous en dit aujourd'hui la principale intéressée :

*« Mais il y avait encore de fortes tensions entre les syndicats car c'était encore très fort et très prégnant. (...) C'était encore fort. Il y avait encore les luttes syndicales entre les gens, entre eux »* (conversation téléphonique).  
*« Parce que bon ça quand même pas été évident. On a eu pas mal de barrages de la part des anciens de la Rhodia, au niveau de ceux qui étaient encore en train de finir la Rhodia... (...) Parce que c'était très chaud, il y avait encore beaucoup d'émotions encore, c'était très... Avec ceux qui étaient partis, ceux qui sont encore là, les anciens, les ci, les ça... Et puis c'était très syndicalisé... (...) il aurait fallu qu'on mette ce qu'eux voulaient mettre. Alors ça aurait été soit un livre plus pour les cadres ou un livre plus pour les ouvriers... Voilà chacun défendait son bifeck. (...) Il est sorti en 1992. Il était temps qu'il sorte on n'en pouvait plus, ça a été lourd. Il y a eu pas mal de batailles (...). Non mais il y a eu pas mal de barrages, je sais pas... C'était trop frais en fait. Donc ça gênait, ça dérangeait. Et donc il y a eu pas mal de barrages à tous les niveaux »* (Ibid., p. 259-267).

L'Association des Retraités de la Rhodiaceta, bien que participante et donc adjuvante de prime abord - l'analyse du discours médiatique confirmera cette figure actantielle -, est ainsi plutôt érigée en opposante à la quête principale de ce projet mémoriel dans le récit contemporain de l'Age Libre sur cette période passée dans le cadre de l'entretien semi-directif : *« On essayait d'interroger un peu tout le monde, de savoir des choses ... Mais non ouais, il y avait des blocages... »* (Ibid. p. 264).

D'autres tensions, liées à la sélectivité de la mémoire et à l'image de l'usine, se concrétisent lors de la publication du livre. En effet, la direction de Rhône-Poulenc, qui a apporté une aide financière à la publication<sup>637</sup> et qui a tenté d'intervenir dans son contenu sur la période trouble

---

<sup>636</sup> *« Loin d'être découragés, ces deux jeunes gens aux rêves plein la tête, songent déjà à réaliser celui des "Retraités de la Rhodia" : créer un musée-exposition sur le site de l'ancienne usine, devenue un haut lieu du patrimoine vaisois. Et l'on pourra y découvrir les photos et une vidéo réalisés par les jeunes du 9e. De quoi redorer le blason de jeunes aux yeux des personnes âgées »*. Extrait d'un numéro de la publication de la Mutualité du Rhône (partenaire du projet de livre de l'association *l'Age Libre*) en juin 1989 (archives de l'association *l'Age Libre*).

<sup>637</sup> *« Pour là [livre], on a réussi à avoir un financement de Rhône-Poulenc. En dernière minute... ça a été assez chaud... »* (Ibid., p. 259).

de la Seconde Guerre Mondiale, a également une position actantielle ambiguë balançant entre adjuvante et opposante, dans le récit de l'association, et est plutôt modalisée négativement.

« Et il y a quand même toute cette période de la Seconde Guerre Mondiale qui est assez trouble. Donc il y avait tout ça, il ne fallait pas qu'on parle de certaines choses. (...) D'ailleurs dans le bouquin, on avait fait un bandeau de comment il s'appelait déjà, qui a été ministre aussi, le PDG de Rhône-Poulenc (...) Parce-qu'au début, il ne voulait pas qu'on parle de certaines choses, de certaines périodes. Mais il n'y avait pas de raison. Nous on a juste dit les choses. On a posé » (Ibid. p. 267).

D'autres soutiens financiers, adjuvants à la quête, sont également mentionnés :

« Et puis les mutuelles aussi... (...) Je ne sais plus... Enfin il y a eu quelques aides qui ont permis la sortie du bouquin. Pas de nous payer mais bon ça c'est autre chose... Ha si voilà la Mutualité du Rhône. (...) » (Ibid.).

« Alors à un moment si, on a eu la DRAC. Euh la DRAS. Direction Générale des Affaires Sanitaires et Sociales, qui est venue faire une enquête et qui nous a donné une subvention pendant un an » (Ibid. p. 259).

La figure du politique, et notamment un adjoint au maire de Lyon (Bernard Chamaly), est également évoquée de manière ambivalente, en soutien fébrile de l'action de l'association. Notamment lorsque cette action est événementialisée dans le cadre de la sortie du livre sur la mémoire de la Rhodiaceta.

« C'était une horreur. Ils finançaient pas grand-chose. (...) Et on a eu une petite participation de la ville de Lyon. 10 000 francs à l'époque. (...) Ha oui c'était nous [qui avons fait la demande]. Oui, c'est pas venu tout seul... ça ne se passait pas comme ça... » (Ibid. p. 258).

Offrant une tribune de visibilité au champ politique dans l'espace public local, l'événement ne peut ainsi qu'attirer les responsables politiques locaux. Le discours associatif admet la présence politique lors de la sortie du livre, tout en évacuant sa description dans son discours, la condamnant ainsi à un régime d'invisibilité discursive<sup>638</sup>. La responsable de l'association condamne par exemple la dimension intéressée du soutien politique au projet, et plus globalement de son soutien sur l'ensemble des activités de la structure. En effet, le discours associatif téléologique est très méfiant et désabusé à l'égard du champ politique dont la sincérité des intentions est fortement mise en doute :

« Bah déjà nous, ils utilisaient l'association pour se débarrasser de pas mal de monde, mais en même temps ils ne nous finançaient pas. Il n'y avait pas d'aide. (...) Ha on a eu des dessous de table, des choses comme ça, des propositions malhonnêtes qu'on n'a pas acceptées. J'en revenais pas. Mais on était un peu naïfs aussi » (Ibid. p. 266).

Cette méfiance du champ politique génère ainsi des formes d'invisibilité discursive. Par exemple, la maire du 9<sup>ème</sup> arrondissement (Michèle Mollard, 1989-1995) n'est jamais évoquée

---

<sup>638</sup> Signalons quand même que cette invisibilité discursive provient aussi des oublis de l'enquêtée à propos d'une période lointaine. En effet, l'entretien est parasité par des souvenirs imparfaits de l'enquêtée qui fait de gros efforts de remémoration pour un moment douloureux qui semble parfois vouloir être volontairement oublié.

directement dans le discours contemporain de l'association malgré une municipalité, selon elle, plus à l'écoute :

« Au niveau des soutiens politiques, vous disiez en off que ça avait été la mairie de Michel Noir qui avait été la plus... où vous avez senti le plus d'écoute ?

V.J. Ben même au niveau général déjà, (...) *c'est là que Lyon a commencé à bouger hein. Autre chose que la ville conservatrice... Ouais donc ça se ressentait un peu partout. Mais on n'a pas eu plus de... (rires). Juste pour la sortie du bouquin, on avait quand même insisté en montrant qu'il y avait quand même des partenaires comme ça et que là, bon ben ils pouvaient pas faire bien autrement. (...) Donc là ils ont donné 10 000 francs.*

Du coup, au niveau du 9<sup>ème</sup> c'était Chamaly c'est ça ?

V.J. *C'était pas le maire Chamaly, c'était le premier adjoint. Parce-que souvent le maire change, et les gens autour restent [Bernard Chamaly a, en effet, été adjoint au maire de Lyon sous les mandats de Francisque Collomb (1976-1989), Michel Noir (1989-1995) et Raymond Barre (1995-2001)].*

Du coup, c'était avec lui que vous aviez un peu des liens ?

V.J. *Oui oui oui ben... Depuis le début on le connaissait. Et puis je crois que ça lui plaisait deux jeunes, qui étaient complètement fous, qui y croyaient. Ça devait l'amuser pas mal je pense aussi (rires) » (Ibid. p. 265).*

Ainsi, le soutien politique local aux initiatives mémorielles micro-locales peut tenir aux affinités entre les acteurs évoluant sur un même territoire - affinités entretenues par des rapports de proximité et une conception commune de l'intérêt territorial -, davantage que des positionnements politiques partisans. C'est ce que soulignait Régis Neyret sur ses relations avec les élus locaux dans le cadre des combats associatifs patrimoniaux qu'il a menés avec Patrimoine Rhônealpin : « *C'est pas parce qu'on était de droite ou parce qu'on était de gauche que ça marchait ou pas quoi. C'est parce qu'il y avait des gens intelligents ou des gens un peu cons (rires) » (Association Patrimoine Rhônealpin, Ibid. p. 274).*

Ajoutons à cela l'attachement territorial de l'élu. En effet, Bernard Chamaly habite le 9<sup>e</sup> arrondissement depuis 1965 (La Duchère), siège au conseil d'arrondissement du 9<sup>e</sup> de 1983 à 2001, devient premier adjoint au Maire du 9<sup>e</sup> à la délégation des affaires sociales et du logement de 1983 à 1989 et adjoint au Maire de Lyon de 1989 à 1995. L'immersion de long terme de l'élu sur le local construit donc une forme d'attachement au territoire, et, nous le supposons, facilite les attentions particulières au micro-local malgré des rôles politiques qui le dépassent. Les exemples de Lucien Durand<sup>639</sup> et de Gérard Collomb, attestent également la validité de cette hypothèse.

Le soutien politique est donc à la fois concédé tout en étant minimisé dans le discours associatif, ce qui donne à la figure politique, une position actantielle aux contours assez flous dans le récit téléologique sur ce projet mémoriel. Ainsi ces tensions diverses, et difficilement décelables

---

<sup>639</sup> Enfant du quartier de Vaise, conseiller général du Rhône de 1976 à 2001, conseiller municipal du neuvième arrondissement de Lyon à partir de 1977, 1er adjoint à l'urbanisme du neuvième arrondissement de Lyon de 1995 à 2001 (nous l'avons déjà cité à de nombreuses reprises sans forcément évoquer son nom).

dans leur exhaustivité, semblent relever d'une conflictualité politique partisane qui s'actualise dans l'initiative mémorielle de l'Age Libre. Par ailleurs, cette dernière revendique son apolitisme et le souhait de ne pas contribuer à ces logiques clivantes.

Ensuite, si, malgré tout, le projet de l'ouvrage sur la mémoire de la Rhodiaceta est mené à son terme avec la sortie du livre en juin 1992, la coopération locale vire au fiasco sur le projet de l'éco-musée dont l'échec, provenant d'un vol de certains éléments de la mémoire physique de l'usine (objets etc.), est fatal pour l'association dans un climat micro-local très pesant :

*« Et puis ça n'a pas pu se faire parce qu'il n'y a pas eu les volontés derrière non plus. (...) On a commencé à récupérer pas mal de matériel, de matériaux de la Rhodiaceta, que les gens nous donnaient. Parce qu'il y avait des... comment ça s'appelle... Des sortes de magazines de la Rhodiaceta qui étaient là tous les trimestres. Il y avait les filières, des choses très très... Des filières, des des... Je n'arrive plus à parler. Enfin bref tout un tas de choses. C'était vraiment important. Et pour eux c'était quelque chose sur lequel ils tenaient vraiment. Ils avaient à cœur de les garder. (...) C'était pour les conserver et pour faire un éco-musée. (...) à l'époque on n'avait plus de local (...). Donc c'était dans des vieux locaux qui devaient être démolis. (...) nous, on entreposait là parce qu'on n'avait plus que ça, on avait rien, on attendait d'avoir notre nouveau local, qu'on a eu après. Et là il y a eu la disparition du matériel. Vol... On n'a jamais su ce qu'il s'était passé... Donc ça a été dit ... ça a été... Et c'était tellement... euuuuuuh... Pffffff... Zut je cherche le mot Plus qu'émouvant c'était, c'était... Ils étaient tous à fleur de peau... Zut comment on dit ?*

C'était sensible ?

V.J. *Très très sensible. Extrêmement sensible. C'était carrément toute leur vie. Donc c'est pour ça que c'était sensible. C'est toute leur vie. Et ceux qui avaient laissé, il y en a qui en ont pleuré, il y a eu des larmes, beaucoup de larmes... ça a été dur... Donc quand on s'en est sorti ça a été un soulagement... Et pour tout le monde je crois d'ailleurs... (...) Bah c'est simple, il n'y en avait pas beaucoup qui avaient la clef là-bas.*

Vous pensez que c'est des bisebilles entre syndicats ?

V.J. *Oui. Bah après est-ce qu'il y en a qui voulait le faire eux [l'écomusée]. On a eu pas mal de barrages, on a été bloqués. C'était délicat. On ne pouvait pas accuser comme ça ni rien... Non on avait porté plainte d'ailleurs, on avait fait une main courante. Et puis après aller dire ça aux gens. Ils y tenaient comme à la prune de leurs yeux (...) Et je crois que ça [le vol], ça nous a pas mal usés » (Ibid. p. 258-267).*

Par conséquent, les différents conflits<sup>640</sup> qui se cristallisent autour de l'Age Libre, ajoutés à un problème juridique<sup>641</sup> et des problèmes logistiques (locaux associatifs), ont raison de l'association qui cesse alors brusquement ses activités en 1994.

---

<sup>640</sup> Des conflits existent aussi en interne : *« Et puis c'est vrai qu'il y a eu aussi pas mal de dissensions au sein même de l'association, des gens qui en voulaient plus, qui voulaient être payés. Alors que nous on n'était pas payés. Des gens qui voulaient plus, toujours plus. C'est pas toujours évident »* (co-créatrice de l'association l'Age Libre, annexe 5, p. 264).

<sup>641</sup> *« On a un député européen, qui était conseiller général du Rhône, qui était député européen aussi, maire du 8<sup>ème</sup>, comme ça je ne donne pas de nom, et qui a monté une association l'Age Libre pour toucher des subventions. Mais l'association n'existait pas. Donc plagiat. Donc nous on a fait un procès, on a gagné le procès. Sauf qu'après lui, il s'en foutait, il avait les moyens, donc il a fait appel. Et nous on ne pouvait plus suivre. Donc ça s'est arrêté là »* (co-créatrice de l'association l'Age Libre, Ibid. p. 262).

« Non, ça nous a dégoûtés de tout. On a été épuisés à la fin. Et puis trop de... ça se bouffait le nez, ça... Trop de... euh... conflits. Et puis nous au milieu là... Ha ça été lourd quand même hein... (...) Et puis bon que deux là-dessus ça fait quand même lourd à porter... Et puis on en avait marre, on gagnait pas notre vie. (...) Et donc voilà, nous on voulait bien être bénévoles, continuer, mais on pouvait pas suppléer à la misère du monde. On a beau être idéalistes, on pouvait pas... Mais c'était une très très belle aventure » (Ibid. p. 263).

- Le journal associatif

Ainsi, le cadre non-contraignant de l'entretien semi-directif contemporain, dans son rapport téléologique avec le passé, nous a permis de mesurer, la nature de ces conflits aigus, par ailleurs largement lissés dans les contenus médiatiques.

En effet, si le projet à une résonance médiatique micro-locale certaine et permet à l'usine d'occuper régulièrement cet espace de reconnaissance - différents événements jalonnent l'histoire de ce projet<sup>642</sup>, nous ne remarquons aucune mention de cette conflictualité.

D'abord, dans la publication mensuelle de l'Age Libre qui compte 27 évocations de la Rhodiaceta par l'intermédiaire de ce projet mémoriel entre 1989 et 1993<sup>643</sup> avec une concentration particulière sur les années 1991 et 1992<sup>644</sup>. La coopération micro-locale associative, notamment l'aide de l'Association des Retraités de la Rhodia et de Rhône Poulenc Textile de Vaise<sup>645</sup>, y est régulièrement mise en avant, citée voire même érigée en force de proposition et aiguilleur mémoriel :

« Le projet s'articule autour de plusieurs thèmes : un diaporama sur l'histoire et le devenir du 9<sup>e</sup> « au fil des jours » (présente au forum des associations 1989 ainsi qu'à divers organismes), la mémoire professionnelle (dès septembre 1989, **collaboration avec les retraités de la Rhodiaceta en vue, par exemple, de la réalisation d'un mini-musée, d'un film sur l'évolution du site, débats à thème, expositions-rencontres, ateliers** avec la participation

---

<sup>642</sup> Diaporama sur l'histoire et le devenir du 9<sup>e</sup> « au fil des jours » (n°0 mars 1989), exposition sur la Rhodiaceta « Vivre aujourd'hui dans le 9<sup>ème</sup> »,

<sup>643</sup> Journal *A l'Ecoute* n°5 septembre 1989, n°8 décembre 1989, n°10 février 1990, n°13 mai-juin 1990 (2 articles). Journal *A l'Ecoute* 2 n°3 février-mars 1991, n°6 juin 1991, n°7 été 1991, n°8 automne 1991 (4 articles), n°9 décembre 1991, n°10 avril 1992, n°11 juin 1992 (2 articles), n°12 juillet 1992, n°13 octobre 1992 (2 articles), n°14 novembre 1992, n°15 décembre 1992. Journal des Ages Libres n°3 décembre 1992, n°4 janvier 1993, n°5 février 1993, n°6 mars 1993, n°7 été 1993. Journal *Zwanze* n°automne 1993. 8 de ces articles évoquent néanmoins la Rhodiaceta sous la forme d'une publicité itérative (même forme, même contenu) du livre sur la mémoire de l'usine sorti en 1992. Nous pouvons ajouter une 28<sup>ème</sup> référence implicite à l'usine dans le numéro 0 de mars 1989 où le projet mémoriel est présenté :

« En parallèle, le diaporama a fait l'objet d'une recherche de partenariat, afin de le financer. (...) Deux se sont mobilisées sur ce projet et ont désiré y participer. La première s'est complètement intégrée dans le déroulement du scénario : ancienne entreprise du quartier, elle a écrit des pages de son histoire jusque récemment. La seconde s'est penchée sur la richesse du travail sur la mémoire » (*A l'Ecoute* n°0, mars 1989).

<sup>644</sup> En effet, 16 évocations sur 27 sont concentrées sur les années 1991 et 1992 qui correspondent aux années très actives concernant la construction de ce projet mémoriel (livre, appel à participation, événements etc.).

<sup>645</sup> Même si la distinction entre association et individus est parfois confuse dans les discours :

« (...) il n'y avait pas vraiment d'association à l'époque. C'était les retraités. Les associations c'était les anciens syndicats » (co-créatrice de l'association *l'Age Libre*, annexe 5 p. 264).

des écoles, etc.) » (*A l'Ecoute* n°5, septembre 1989, même s'il s'agit d'une reprise d'un article du quotidien Lyon Matin).

« *A l'issue d'une diffusion du DIAPORAMA au Centre d'Information du Quartier Saint-Pierre, les retraités de la RHODIA-CETA nous ont proposé de travailler avec eux sur l'ancienne usine de la Rhodia rue Sergent Michel Berthet, la vie dans l'entreprise et les techniques de fabrication du textile* » (*A l'Ecoute* n°8, décembre 1989).

Cette association « amie » est ainsi célébrée lors de son dixième anniversaire de naissance dans le n°3 du journal *A l'Ecoute 2* de février-mars 1991 (article « 10 ans : quel punch ! »). Nous notons alors un lexique valorisant et des modalisations positives de l'association et de son action portée aux nues, tout en rappelant, dans la chute de l'article, la collaboration entre les deux associations sur le projet mémoriel autour du souvenir de l'usine Rhodiaceta :

« (...) cette association, depuis dix ans, **continue l'œuvre sociale et culturelle** commencée à la création du Comité d'Entreprise en 1945, faisant suite au Comité Patriotique issu de la Résistance. Lors d'un discours d'anniversaire fortement **imprégné de sa gentillesse habituelle**, Lina CRETET, Présidente, a rappelé la date de création de l'association, en 1981, pour faire vivre le souvenir et le perpétuer. Aujourd'hui 80 bénévoles **animent** les diverses commissions qui sont l'ossature de l'association (...). On pouvait noter **la vivacité des actions menées ou des activités** (...). Mesdames, Messieurs les Retraités de la Rhodia, toute l'équipe de l'AGE LIBRE vous souhaite de continuer longtemps ! Il faut rappeler que des échanges ont eu lieu et se poursuivent entre l'association des Retraités de la Rhodia concernant le projet "Mémoire locale : la Rhodiaceta" qui doit aboutir prochainement à la réalisation d'une exposition sur ce thème » (*A l'Ecoute 2* n°3, février-mars 1991).

Sa présidente (Lina Crétet) est également remerciée dans n°11 de cette même publication en juin 1992, suite à la publication de l'ouvrage susmentionné, alors que la co-créatrice de l'association l'Age Libre évoquait des difficultés relationnelles dans le cadre de l'entretien<sup>646</sup>.

La conflictualité et les tensions ne sont donc pas mentionnées. Au contraire, l'union locale, plus civile que politique, autour du projet d'une construction mémorielle partagée est à la fois réclamée et mise en scène par l'association dans sa publication. C'est par la coopération entre les acteurs locaux que le projet peut être mené à son terme, tout d'abord en amont du projet, avec la sollicitation de l'ensemble des acteurs micro-locaux. En plus de la collaboration avec l'Association des Retraités de la Rhodiaceta, des appels à témoin sont ainsi régulièrement effectués. L'utilisation du vouvoiement établit une relation de proximité entre l'acteur associatif et la société civile micro-locale qu'il représente et à laquelle il s'adresse, dans une démarche largement explicative<sup>647</sup>. Cela produit un effet d'euphémisation du rapport médiaté du support

---

<sup>646</sup> « *Oui alors on s'est confrontés aussi à elle, c'était des batailles* » (co-créatrice de l'association l'Age Libre, annexe 5, p. 264).

<sup>647</sup> « Nous avons choisi comme thème de réflexion la mémoire du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon pour nous donner les moyens d'agir contre l'isolement des plus âgés, éviter les cassures entre les générations, faire découvrir aux plus jeunes, à travers la préparation d'une expo, ce que pouvait être la vie d'un quartier hier et prouver aux pré-

de la publication associative vis-à-vis de cette société civile, ainsi qu'un effet de personnalisation de la sollicitation renforcée par certaines tournures injonctives (« Manifestez-vous ! », « *n'hésitez plus* » etc.) :

« La prochaine étape est la mémoire professionnelle : la parole vous est donnée et vos propositions sont les bienvenues » (*A l'Ecoute* n°0, mars 1989).

« *L'Age Libre sollicite donc pour mettre en œuvre ce projet, la participation active de tous (...). À bon entendeur...* » (*A l'Ecoute* n°5, septembre 1989).

« *Nous vous sollicitons donc pour que vous puissiez nous apporter vos lumières sur la question. N'hésitez pas en appelant L'AGE LIBRE* » (*A l'Ecoute* n°8, décembre 1989) etc.

L'incitation au témoignage vire progressivement vers l'incitation à la souscription et à l'achat quand la sortie du livre se rapproche. D'où des publicités itératives, de même forme et de même contenu, sur le livre à partir de cette sortie.

La participation pluriactrice est ainsi largement valorisée, en amont de cette sortie - « ce projet voyant le jour grâce à de multiples participations » (*A l'Ecoute* n°10, février 1990) – mais surtout au moment de l'événement de sa sortie :

« (...) *il s'agit d'une* réussite partenariale, qui voit fédérer autour de ce projet des partenaires de tous horizons, particuliers, associations et entreprises, et pas des moindres ! » (*A l'Ecoute* 2 n°11, juin 1992).

Ce moment discursif est l'occasion de valoriser également le soutien politique, syndical et patronal au projet :

« *Le mercredi 24 juin 1992 a permis de réunir autour d'une table les personnes qui ont contribué de manière essentielle, soit par leur soutien, soit par leur contribution, à la réussite du projet "Mémoires locales". Il s'agissait de Madame Anne Labbe, Présidente d'Honneur de l'Age Libre, Messieurs : Bernard CHAMALY, adjoint au Maire de Lyon, Xavier PATROUILLARD, Délégué Rhône-Alpes de Rhône-Poulenc, et Julien MERICO, ancien syndicaliste à la Rhodiaceta. (...) Bernard Chamaly, qui est très apprécié de nos adhérents pour son engagement auprès des associations, soutient notre action depuis le commencement de l'Age Libre* » (*A l'Ecoute* 2 n°12, juillet 1992).

En célébrant cette union locale totale, la publication associative lisse ainsi tout accroc parasitant une façade discursive qui tient à l'intérêt à la préservation des soutiens locaux. Nous avons vu que le contexte de l'entretien semi-directif contemporain écorne quelque peu cette représentation uniforme d'une union locale.

---

*retraités et retraités qu'ils peuvent être actifs dans le présent et proposer des pistes pour le futur* » (*A l'Ecoute* 2 n°7, été 1991).

- Le Progrès

Ensuite, l'initiative de la scène civile que représente ce projet mémoriel fondateur de l'action de l'association *L'Age Libre* semble permettre la résurgence de l'usine, donc de sa mémoire et de sa participation à l'identité territoriale, dans les contenus du Progrès.

Il s'agit ici d'une hypothèse que nous ne pouvons vérifier quantitativement – nous ne pouvons pas dépouiller l'exhaustivité des contenus du Progrès de cette période. Nous avons ainsi ciblé notre attention par l'événement de la sortie du livre, issu de la collecte mémorielle de l'Age Libre, en juin 1992.

Cependant nous avons trouvé des traces discursives de la Rhodiaceta et du projet mémoriel antérieures à juin 1992, par le biais d'autres ressources médiatiques mises à disposition par l'association. En effet, nous avons d'abord repéré des articles de presse locale évoquant la Rhodiaceta via la présentation de l'association et de ses activités, grâce à la veille médiatique qu'elle relaie dans ses propres contenus médiatiques. Elle transmet notamment un article du quotidien local Lyon Matin dans le journal *A l'Ecoute* n°5 du mois de septembre 1989 (article du 28/07/1989 « Association l'Age Libre : A l'écoute de toutes les générations »), ainsi qu'un article du n°13 du journal municipal lyonnais *C'est 9 à Lyon* au mois de mai 1990 (« Création d'un mini musée permanent) relayé dans le *A l'Ecoute* n°13, de mai-juin 1990. Elle mentionne enfin un reportage de FR3 datant du 14/11/1989 sur la Rhodiaceta et une interview des deux créateurs de *l'Age Libre*, deux jours plus tard (*A l'Ecoute* n°8, décembre 1989). De plus, nous avons eu accès à certaines archives de l'association qui nous ont également permis de repérer des occurrences de l'usine dans cette presse locale<sup>648</sup>.

Cette interdiscursivité médiatique témoigne d'une volonté de mise en visibilité et de publicité de l'action de l'association sur les différents supports de la scène médiatique locale : une visibilité qui est, nous l'avons vu, une condition de la reconnaissance et de la réussite de son action mémorielle particulière autour de la mémoire de la Rhodiaceta (appel à contribution, au soutien etc.). Le relai de certains de ces articles dans la publication associative procure à l'association un sceau de légitimité locale supplémentaire auprès de ses lecteurs et des acteurs territoriaux (politiques, associatifs, financeurs etc.).

En effet, si nous prêtons attention aux contenus, ceux-ci sont construits selon une même logique descriptive de présentation micro-locale des activités de l'Age Libre, de sa valorisation, de

---

<sup>648</sup> Nous pouvons citer le quotidien local Lyon Matin (5/02/1990, 10/05/1990, 23/06/1992), Lyon Figaro (28/07/1992), le journal de la Mutualité du Rhône (juin 1989), Infos Ouest Lyonnais (n°28, février 1990), le magazine Forum du monde associatif et des décideurs (n°21 avril-mai 1991), Notre Temps (édition Rhône-Alpes, n°274, octobre 1992), *Cap 9. Lettre d'information* de Communication Action et Présence dans le 9<sup>e</sup> arrondissement (n°5, décembre 1992), Viva régions (Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté, février 1993), etc.



l'incitation locale à la participation au projet, puis de présentation du livre au moment de sa sortie. En nous intéressant plus spécifiquement au Progrès, nous relevons trois articles évoquant le projet mémoriel de l'association autour de la Rhodiaceta<sup>649</sup> avant la sortie du livre : l'article « Pour la mémoire du 9<sup>e</sup> » dans le Progrès du 11/04/1990 (relayé dans le n°13 de sa publication en mai-juin 1990), ainsi que deux articles « A l'écoute des idées » du 24/04/1991, et « Conseil du 9<sup>e</sup>. Subventions et rachats de locaux » en 1991<sup>650</sup> repérés dans ses archives.

Le premier article du 11/04/1990 se veut descriptif et informatif à partir d'une présentation valorisante de l'association et de son action. Le projet de mémoire du 9<sup>e</sup> arrondissement est notamment qualifié d'« immense » générant un « travail de réflexion », des recherches sur deux points « précis »<sup>651</sup> et les premières actions du projet montrent des signes précoces de réussite : « Grâce à leurs premières recherches, Gilles Lizanet et Valérie Jacquet ont **déjà rassemblé** une *série d'anecdotes* » (Le Progrès, 11/04/1990). Mais le quotidien régional laisse surtout le monopole de la parole à l'association pour présenter elle-même ses différentes actions, avec une large majorité de propos rapportés au discours direct. La chute est, elle aussi, prise en charge par le discours associatif et se place dans une appréhension du temps qui évoque le passé comme support de l'identité territoriale présente et à venir : « Et de conclure : "Cette étude sur notre quartier contribuera, nous l'espérons, à garder une unité sans tomber dans un esprit nostalgique démesuré..." » (Le Progrès, 11/04/1990).

La mémoire spécifique de la Rhodiaceta est ainsi qualifiée de « professionnelle » mais nous remarquons que le discours médiatique l'inscrit plus largement dans une mémoire globale et identitaire qui reste cependant cantonnée au niveau micro-local : celle du 9<sup>e</sup> arrondissement et du quartier de Vaise. Cette focale spatiale nous est confirmée au niveau formel par le titre (« Pour la mémoire du 9<sup>e</sup> ») et le rubricage (« Vaise »). L'usine est donc une figure identitaire exemplaire valorisée du territoire : « Depuis janvier, nous avons axé notre travail sur la vie de cette **grande entreprise qu'a été la Rhodiaceta** » (Le Progrès, 11/04/1990). La mémoire du passé est ici une condition de la réussite du futur, notamment en termes d'identification territoriale. En effet, nous percevons, en creux de l'analyse de la chute, ainsi que dans l'extrait suivant qui évoque une anecdote relative à l'odonymie micro-locale, l'implicite d'un danger de l'oubli du souvenir de l'usine et de la nécessité de ce travail mémoriel associatif :

---

<sup>649</sup> D'autres articles du Progrès présentent l'association (notamment à ses débuts) sans faire référence à l'usine : 15/10/88, 22/07/89.

<sup>650</sup> Non daté précisément mais correspond sans doute à la fin de l'année 1991 étant donné que l'article évoque les attributions de subvention aux associations dans le conseil municipal.

<sup>651</sup> « Gilles Lizanet et Valérie Jacquet, ont mis en chantier **un immense projet** sur la mémoire du 9<sup>e</sup> arrondissement », « Pour élargir **ce travail de réflexion**, « *L'Age libre* » a orienté **ses recherches sur deux points précis** : la mémoire du 9<sup>e</sup> arrondissement et la mémoire professionnelle avec l'histoire de la Rhodiaceta » (Le Progrès, 11/04/1990).

« (...) *les habitants ne connaissent peut-être pas leurs origines. Ainsi Michel Berthet (rue du Sergent-Michel-Berthet) a travaillé à la Rhodiaceta avant de partir pour la guerre d'Algérie. C'est du lieu de sa mobilisation qu'il a envoyé sa dernière carte postale à ses collègues ouvriers lyonnais juste avant de mourir* » (Ibid.).

Ensuite, le second article du 24/04/1991 (« A l'écoute des idées »), est lui aussi cadré au niveau micro-local (rubrique « Vaise »), et a également une dimension descriptive et informative, mais ici très factuelle et désincarnée – il n'y a pas de paroles rapportées. En effet, la première partie est une présentation complète de la figure héroïque de l'association (philosophie, statut, composition, ses actions, sa focale territoriale et sociologique, informations pratiques). La seconde partie de l'article, sous l'intertitre « Mémoire textile », présente, entre autres, en lien avec le lancement du n°4 mensuel de l'association *A l'Ecoute*, le premier projet d'ampleur de l'association : une exposition prévue en novembre 1990 sur la mémoire industrielle et textile de Vaise et dont la Rhodiaceta est évidemment la tête de gondole. L'article relaie par là un appel à la population locale, la sollicitation à la participation au projet, et son discours revêt alors une dimension incitative de la même façon que dans la publication de l'association. Les deux articles mentionnent enfin des renseignements permettant de contacter l'association en fin d'article ; le journal remplit ainsi sa fonction informative de proximité.

Le troisième article (« Conseil du 9<sup>e</sup>. Subventions et rachats de locaux »), mentionnant de manière annexe cette même exposition autour de l'usine, est de nature différente puisque cette évocation se fait dans le cadre politique du conseil d'arrondissement. L'action mémorielle est ainsi légitimée micro-localement par la décision politique de l'attribution d'une subvention en soutien du projet, preuve de l'intérêt territorial identitaire et mémoriel de l'usine Rhodiaceta pour les élus du 9<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que de la légitimité locale de l'association l'Age Libre : « Les élus se prononcèrent sur l'attribution de subventions à la MJC de Saint-Rambert (...) et à l'association "L'Age Libre" (15 000 francs) au titre de l'aide apportée à son exposition consacrée à la mémoire locale, "les visages de la Rhodiacété" [sic] ».

Ce soutien financier génère néanmoins une relative contestation de la part du groupe socialiste, contestation qui relève davantage d'une opposition politique de principe vis-à-vis de la majorité droite<sup>652</sup> que d'un véritable désaccord de fond au projet mémoriel : « *Le groupe socialiste s'abstint sur ce dossier pour une question d'intitulé peu conforme avec la raison de ces subventions* » (Ibid.).

Prenant la forme d'un compte-rendu, le registre discursif de l'article demeure neutre et ne permet pas de déceler une modalisation du projet mémoriel et de l'association, mis à part un surplus de légitimité micro-locale, de l'association et de l'usine, dû à leur visibilité médiatique dans un cadre politique micro-local.

---

<sup>652</sup> La maire d'arrondissement est Michèle Mollard, affiliée au RPR du maire de Lyon, Michel noir.

Enfin, un quatrième article du Progrès du 19/07/1992 correspond à la mise en discours de l'événement de la sortie du livre (24 juin), clôturant une partie du gros travail mémoriel de l'association. Placé sous une rubrique « Patrimoine », l'article « Un livre sur la Rhodiacéta : émotion à toutes les pages », associe la mémoire vivante de l'usine à la notion de « patrimoine » pour la première fois dans les contenus du Progrès. C'est donc bien l'association, en tant qu'aiguilleuse micro-locale qui ploie une représentation de l'usine vers une appréhension patrimoniale, qui ne concerne cependant pas le bâti. Ceci confirme les travaux des auteurs susmentionnés en soulignant l'importance des veilleurs associatifs comme point d'ancrage de ces « nouveaux patrimoines » (Glévarec, H., Saez, G., 2002). Le contenu de l'article est une présentation de l'ouvrage qui mentionnent quelques extraits relevant d'entretiens avec différents acteurs qui élaborent un récit du souvenir vécu de l'usine. Le registre affectif associé à la mémoire sociale de l'usine est ainsi repris à son compte par le journal dans le titre, mais aussi dans l'accroche de l'article : « Le livre sur la Rhodiacéta de Vaise de Valérie Jacquet et Gilles Lizanet, édité par l'association "L'Age Libre" contient une émotion par page » (Le Progrès, 19/07/1992).

Les récits congruents établissent, là aussi, l'usine en figure locale exemplaire selon le statut social du narrateur. Le cadre dirigeant fait d'abord de la Rhodiacéta une figure pour l'enseigne qu'elle représente (Rhône-Poulenc) ainsi que son apport à l'économie française : « "(...) étape majeure de la vie de Rhône-Poulenc. (...) premiers brins de nylon sur le sol français... (...)". (...) cette usine qui a joué un rôle si important (...) au sein du groupe qui lui avait donné naissance" » (Ibid.). Puis, le syndicaliste évoque les luttes sociales prouvant un attachement matériel des ouvriers à leur usine : « Un syndicaliste à la retraite raconte : "Oui, moi je crois qu'on y tenait à notre usine. Quand on faisait grève, on protégeait l'outil de travail, on essayait d'embêter le patron le plus possible en faisant le moins de dégâts possibles" » (Ibid.). Cet attachement matériel ne l'est évidemment pas en termes patrimonial, mais en termes d'outil de travail. Les commerçants évoquent ensuite les effets d'entraînement du rayonnement de l'usine sur l'économie locale (les commerces) - « "(...) ils avaient intérêt, tous les petits commerces du coin, les vendeurs de chaussure, de lingerie féminine et compagnie, faisaient des affaires (...) " » (Ibid.) – pendant qu'une ouvrière raconte enfin les avantages sociaux – « Il y avait les primes, les trucs pour les gosses... M'enfin, tout le monde disait : "ouh ! ben mon Dieu, vous avez de la chance !" » (Ibid.) - et les spécificités de la composition ouvrière de l'usine, à forte proportion féminine – « Il y avait 2 500 femmes et jusqu'en 1972, c'était une espèce de sous-prolétariat, pour lequel il y avait les charges de travail les plus durs » (Ibid.).

Cependant, tous ces anciens « pratiquants » de l'usine se rejoignent pour la célébrer comme figure territoriale, un lieu attribut :

« "(...) cette usine qui a joué un rôle si important dans son quartier (...) " » (un directeur général adjoint technique).

« "On était partie intégrante d'un quartier, parce que dans l'usine, déjà 75 % des travailleurs étaient du quartier et se sentaient concernés par tout ce qu'on y faisait" » (une ouvrière).

Ainsi, les origines sociales différentes des témoins convoqués dans le livre et relayés par le média local qui rassemblent leurs discours positifs pour célébrer l'usine, sont une occasion médiatique de rendre visible une union territoriale exemplaire passée pour la recréer et la fédérer dans le présent et l'avenir. Le journal reprend ainsi ces discours tiers à son compte en les regroupant dans son propre discours faisant de l'usine, un lieu attribut du quartier de Vaise : « Grèves dures<sup>653</sup>, acquis sociaux, ces pages captivantes pour cette entreprise qui réglait la vie de tout un quartier de Lyon (...) » (Ibid.).

C'est donc par la promotion de l'association et de son ouvrage, en tant qu'actant-sujet héroïque d'une quête mémorielle réussie et symbolisée par la publication du livre, que le journal tente de (re)construire une union locale dans un contexte de redynamisation territoriale.

La démolition physique des bâtiments évoquée dans la chute de l'article résonne comme la clôture, teintée de solennité, introduite par la date événementialisée de cette démolition en tant qu'unité dramatique, d'une histoire désormais révolue, et ne revêt aucune connotation patrimoniale : « Le 29 avril 1987, la démolition du site de Rhodia-Vaise est achevée » (Ibid.).

#### - La presse territoriale

Si, globalement, les discours médiatiques étudiés (presse associative, presse locale) se construisent à partir d'une focale micro-locale, au regard notamment du rubricage des articles, la vocation micro-locale se confirme en constatant une quasi invisibilité de la démarche de l'Age Libre, et plus globalement de la mémoire de l'usine Rhodiaceta, dans les contenus de la presse territoriale (presse de la C.O.U.R.L.Y., presse municipale lyonnaise) au début des années 1990. Cela montre donc une attention encore fragile à la mémoire de l'industrie.

Seule exception, une brève du n°13 dans le journal municipal lyonnais *C'est 9 à Lyon* du mois de mai 1990 (« Création d'un mini musée permanent »)<sup>654</sup>, qui présente le « grand projet sur la mémoire du 9<sup>e</sup> arrondissement et celle des professionnels de la Rhodiaceta (ancienne fabrique de textile) » de la même façon, descriptive et micro-locale, que les autres presses étudiées. La seule différence est que son inscription dans le journal municipal démontre que l'initiative mémorielle micro-locale associative a une résonance fugace, à la marge de la focale plus large de la commune lyonnaise, même si le journal réinscrit significativement le projet à ce niveau micro-local d'arrondissement.

---

<sup>653</sup> La consistance symbolique du terme « dureté » des conflits sociaux semble ainsi davantage renvoyer à une fierté sociale et nourrir le mythe du conflit social à la Rhodiaceta (grèves importantes qui entrent dans l'histoire et la mythologie des mouvements sociaux), qu'aux difficultés réelles occasionnées par ces conflits (longueur des luttes et répercussions sur les suspensions de salaire et donc sur la vie quotidienne réelle des ouvrières en grèves).

<sup>654</sup> Article relayé dans le journal *A l'Ecoute* n°13, de mai-juin 1990.

Un autre article du n°39 au mois de novembre 1992, « Résistance et mémoire », fait intervenir, à la marge, l'histoire de l'usine Rhodiaceta, sous la gouvernance d'une autre mémoire, là encore, plus légitime : celle de la Seconde Guerre Mondiale et plus particulièrement celle de la Résistance du quartier de Vaise. En effet, l'usine est évoquée par la voix de l'institution municipale délocalisée - la maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, Michèle Mollard - de manière presque anecdotique mais néanmoins comme fierté micro-locale (rubrique « 9<sup>e</sup> arrondissement ») du fait de son apport décisif à la victoire alliée grâce à la découverte du nylon<sup>655</sup> :

« *C'est pendant cette période que l'on découvrit à l'usine Rhodiaceta ce qui devait devenir le nylon. Les études et les expérimentations furent menées dans le plus grand secret et la découverte livrée aux alliés, apportant ainsi la contribution que l'on sait à la victoire* » (*C'est 9 à Lyon* n°39, novembre 1992).

Ainsi, dans ces deux occurrences, la référence mémorielle de l'usine reste micro-localisée mais avec, cette fois, l'inscription de son histoire dans un tout plus englobant : une « part » (au sein de la résistance de Vaise) de l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale (*C'est 9 à Lyon* n°39) ou une « part » (la mémoire de l'arrondissement) de l'identité lyonnaise (*C'est 9 à Lyon* n°13).

En conclusion, les articles analysés du Progrès prolongent donc les résultats de l'analyse discursive du journal associatif et établissent le titre de PQR en relai transparent et/ou bienveillant du discours associatif micro-local. C'est donc par l'événementialité des actions de l'association suscitant une attention médiatique locale que le récit de l'histoire de l'usine se reconstruit dans les discours et que l'union locale est célébrée derrière la figure de l'association à l'initiative de l'ouvrage symbolisant, par sa matérialité, l'inscription mémorielle de l'usine dans le temps. De plus, nous retrouvons le danger de l'oubli de l'usine comme élément déclenchant l'initiative mémorielle face à l'injonction politique locale au palimpseste (pression foncière etc.), et ce, dans la presse associative<sup>656</sup> comme dans *Le Progrès*. En effet, la Rhodiaceta est présentée comme une figure exemplaire de l'identité du quartier mais dont la mémoire est menacée par le palimpseste urbain occasionné par les injonctions politiques locales. Le récit médiatique à focale micro-locale du Progrès s'aligne sur l'auto-présentation de l'association *L'Age Libre* et les objectifs affichés dans sa publication. Il établit ainsi la collecte de la mémoire de l'usine Rhodiaceta en « quête adjuvante », ou intermédiaire, d'une quête plus globale qui est la mémoire de l'arrondissement. La figure du politique, de Rhône-Poulenc, et de tous les acteurs locaux, sont les adjuvants de cette quête intermédiaire. La figure

---

<sup>655</sup> Le nylon est une des innovations techniques importantes durant la Seconde Guerre Mondiale : sert notamment à la confection des toiles de parachutes et des pneus de bombardiers.

<sup>656</sup> « *Aujourd'hui, le nouveau quartier Saint-Pierre s'élève doucement. Qui pourra imaginer dans quelques années ce que fut ce site autre fois ? (...)* » (*A l'Ecoute* n°10, février 1990).

oppositionnelle est un actant désincarné : la fuite du temps et le renouvellement urbain du secteur, par ailleurs présenté comme nécessaire.

Finalement, nous avons vu que c'est le cadre l'entretien semi-directif qui apporte de la dissonance à ce récit uniforme et à l'apparente union locale visible dans les médias locaux. Le schéma actantiel diffère donc selon le cadre et l'origine du discours. Par exemple, nous avons vu que l'entretien semi-directif réalisé avec la co-créatrice de *L'Age Libre* faisait des responsables politiques et syndicaux micro-locaux, des figures actantielles oppositionnelles à la quête du souvenir de l'usine, pendant que les discours médiatiques des presses associative et locale en faisaient de précieux adjuvants. Le récit médiatique lissé dissimule donc des antagonismes effectifs constatés dans d'autres contenus discursifs relevés dans des cadres énonciatifs plus libres : celui, symbolique, des entretiens semi-directifs, comme celui, temporel, des discours contemporains et téléologiques sur une période révolue et dont la clôture permet une liberté de parole.

Par ailleurs, cet événement, en tant qu'unité dramatique, contribue à la fermeture du récit sur l'usine en la faisant basculer vers une histoire révolue. Cependant, ce n'est pas l'événement, en tant que tel, qui laisse des traces dans les discours postérieurs et uniformise un récit d'usine mais plutôt le figement de ce récit dans une matérialité durable qui est celle du livre. En effet, il s'agit d'une des rares ressources locales disponibles et permanentes structurant aujourd'hui les récits locaux à propos de l'usine et circulant sur le territoire micro-local. Cette ressource s'échange ainsi entre les différents acteurs micro-locaux qui construisent la mémoire du quartier et stabilise ainsi dans le temps une interprétation uniforme de cette histoire d'usine. Nous avons donc retrouvé l'évocation de cet ouvrage canonique local dans plusieurs entretiens semi-directifs réalisés sur le secteur.

Ensuite, ce premier combat patrimonial, initié par la scène civile et visible médiatiquement, concerne la défense d'une mémoire symbolique, sociale et professionnelle, davantage qu'une mémoire matérielle des bâtiments, pour la plupart déjà détruits en 1986-1987. Cependant, la focale discursive reste resserrée au quartier concerné (Vaise), voire à son arrondissement dans son lien avec sa commune de rattachement (le 9<sup>e</sup> arrondissement comme « part » du territoire lyonnais). Nous avons vu précédemment que le rapport médiatique au temps restait fortement dirigé vers l'avenir, et dans lequel le passé mémoriel n'était qu'un support identitaire<sup>657</sup>.

Ainsi, ceci témoigne d'une résonance encore discrète et confidentielle de cette mémoire. Plus loin, cela confirme une légitimité encore insuffisante de la notion de patrimoine industriel

---

<sup>657</sup> L'analyse a montré que l'association *L'Age Libre* évoquait souvent le danger de sombrer dans un esprit nostalgique démesuré.

malgré une certaine reconnaissance institutionnelle. Les combats locaux que suscitent cette action associative, et générant des impasses et des échecs mémoriels, affermissent donc le constat de la précocité trop grande d'une telle initiative. Cette dernière sera d'ailleurs largement minorée dans le propre discours de l'association, quelques temps après, comme pour oublier un combat douloureux :

« (...) la directrice de la publication, n'a pas toujours été comme ça : depuis qu'elle a produit avec son vieil ami (voir l'individu au paragraphe suivant) **un petit rien sur les ouvriers de la Rhodiacéta**, elle a pris le goût des grandes perspectives » (Zwanze, automne 1993).

Et nous avons également vu que l'entretien contemporain avec la co-créatrice de l'association manifeste encore un souvenir douloureux associé à cette action mémorielle.

- Le Comité d'Intérêt Local de Vaise

Il faut ainsi attendre 1996 pour voir le premier combat patrimonial matériel sur un bâtiment menacé de l'usine. Là encore, l'instigatrice de ce combat est une association locale : le Comité d'Intérêt Local de Vaise (CIL). Créé en 1982, nous avons vu que cet organe associatif indépendant, apolitique<sup>658</sup> et regroupant plusieurs associations en son sein, était présent activement dans les débats territoriaux entourant le renouvellement de Vaise dans les années 1980, grâce notamment aux nouveaux dispositifs de gouvernementalité locale (loi P.L.M.), ce qui lui donne une visibilité médiatique régulière dans les contenus du Progrès, mais aussi dans sa propre publication, à la fois pour surveiller la mise en œuvre de cette nouvelle démocratie locale lui conférant une position d'expert mais également pour son rôle d'aiguilleur politique local dans l'urgence d'un mouvement de redynamisme territorial à partir d'une union locale civile et politique. Le C.I.L. constitue alors, dans ces années 1980, le relai légitime des préoccupations citoyennes micro-locales, dans son dialogue avec la scène politique sur le renouvellement du quartier dans lequel s'inscrit la réhabilitation du secteur de l'usine Rhodiaceta.

Pour exemple, dès 1983, un sondage réalisé par l'association auprès de la population de Vaise, sur la question du devenir du site Rhodiaceta, et relayé par Le Progrès. À cet égard, le quotidien régional assure une visibilité médiatique à cette initiative locale dans une forme d'un récit sériel à deux épisodes : 10/02/1983 (« Que faire du site de l'ancienne Rhodia ? »), 27/02/1983 (« Le

---

<sup>658</sup> « Un Comité d'Intérêt Local (CIL) est une association sans but lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, apolitique et indépendante de tout pouvoir. Un CIL est créé au niveau d'un quartier ou d'une commune de la Métropole de Lyon par des habitants ou commerçants engagés et bénévoles dans le but de préserver et d'améliorer leur cadre de vie. Ce n'est pas un lobby défendant des intérêts privés, ni un quelconque contre-pouvoir, mais une courroie de transmission nécessaire, un lien entre la population et ses élus, les pouvoirs publics et les décideurs à tous les niveaux. C'est un lieu de dialogue et d'information qui permet de défendre les droits des habitants à participer à la planification urbaine, à protéger leur cadre de vie, à sauvegarder, valoriser et protéger leur patrimoine » (<http://www.ucil.fr/votre-cil/definition-cil.html>).

sondage sur le devenir de la Rhodia »). Le journal présente ainsi cet acteur comme mandataire légitime de la scène civile micro-locale par son poids représentatif : « *Le Comité d'intérêt local (C.I.L.) de Vaise regroupe de nombreuses associations et particuliers du quartier. Il a décidé de procéder à son propre sondage, face aux enquêtes multiples concernant le site de Rhône-Poulenc. Le but : dégager les besoins et aspirations réelles de la population, et amener la municipalité à prendre en compte ces options* » (Le Progrès, 10/02/1983).

D'où, par extension, une légitimité supplémentaire accordée à l'initiative sondagière mise en œuvre par cette association visible et reconnue localement. Les arguments quantitatifs mis en avant par l'article en attestent :

« (...) Ce questionnaire distribué dans la rue et sur le marché de Vaise, par le biais des membres du C.I.L. (*adjuvants*), regroupe une vingtaine d'associations de quartier. Près de 350 réponses ont été reçues » (Ibid.).

« 1 000 questionnaires ont été diffusés en ce début d'année 1983 par les membres du C.I.L. et des associations adhérentes au C.I.L. 300 Vaisois ont répondu à ce questionnaire » (27/02/1983).

Néanmoins, Le Progrès nuance quelque peu la représentativité du sondage dans l'article lors de la divulgation de ses résultats :

« Les opinions de ces 300 Vaisois, **relativement représentatifs** du quartier, confirment le C.I.L. dans ses raisons *d'être et ses objectifs* » (Ibid.).

De plus, ce sondage fait l'objet de quelques traces discursives postérieures dans les articles évoquant les interrogations autour de la redynamisation du secteur, preuve de sa légitimité et reconnaissance micro-locale :

« (...) enfin l'enquête sur le site R.P.T. (*Rhodia*) en janvier-février (plus de 300 réponses) qui a montré que de nombreux Vaisois s'intéressaient à leur quartier » (article « Emploi, urbanisme et loisirs : de gros dossiers pour 1983 », Le Progrès, 14/04/1983).

« Le sondage du C.I.L. effectué au mois de mars, qui avait pour but de dégager les besoins et aspirations de la population, faisait ressortir *comme une des priorités, la création d'un cinéma* » (article « Le C.I.L. veut avoir son mot à dire », Le Progrès, 18/06/1983).

Le comité d'intérêt local est ainsi érigé en acteur/interlocuteur/expert clef du renouvellement du quartier, et mandataire légitime de la scène civile, par la modalisation positive que lui en fait le Progrès :

« Créé il y a un an, le C.I.L. (*comité d'intérêt local*) s'est donné pour objectif **d'informer** les Vaisois sur tous les problèmes concernant l'avenir de leur quartier : urbanisme, emploi, circulation, métro et transport en commun, par **l'étude approfondie** des dossiers, de **proposer des solutions** et **d'être un interlocuteur** auprès des pouvoirs publics locaux, notamment en souhaitant participer au comité de pilotage de l'arrondissement » (Le Progrès, 14/04/1983).

Cette reconnaissance et cette légitimité médiatiques, qui se construisent dans les années 1980, font donc du *Comité d'Intérêt Local de Vaise* et de ses interpellations, un moteur de l'action



politique micro-locale (le destinataire de l'action politique). Cependant, concernant le secteur de l'ancienne usine Rhodiaceta, ces incitations à l'action ne se font que sur des thèmes économiques et urbanistiques dans une focale exclusivement dirigée vers le futur avec, comme quête finale, la redynamisation du quartier de Vaise. Nous verrons plus loin que l'association prend place au sein d'une union locale d'injonction au changement. Ainsi, les bâtiments de la Rhodiaceta ne sont perçus que comme des espaces à investir (on parle de « site Rhodia ») et les dimensions patrimoniales et mémorielles sont tues.

- « La maison des gardes » : l'unique combat patrimonial pour la préservation de la Rhodiaceta

En revanche, au milieu des années 1990, le *Comité d'Intérêt Local* de Vaise, figure représentative de la scène civile locale, le devient aussi en termes de patrimoine, notamment industriel. En effet, pour exemple, l'association est mandatée par le nouveau maire du 9<sup>e</sup>, le socialiste Gérard Collomb, pour un « inventaire des friches industrielles anciennes – hormis *Quartier de l'Industrie – et autres tenements devenus vacants récemment, qu'il s'agisse de logements ou locaux professionnels* » (Au Bois de la Claire n°4, juillet 1995). De même, dans sa projection pour l'année 1996, l'association inscrit le patrimoine historique local au cœur de prérogatives qui mêlent passé, présent et futur territorial :

« En 1996, le CIL de Vaise doit sans relâche poursuivre son action en faveur de la renaissance de Vaise et continuer à proposer des solutions concrètes dans des domaines aussi divers que : circulation et stationnement, transports en commun, espaces publics de détente, équipements sociaux, culturels, sportifs, défense de l'artisanat, du petit commerce, sécurité, pollution de l'air, bruit, protection du patrimoine historique local, qualité de l'environnement public » (Au Bois de la Claire n°7, décembre 1995).

Ainsi, dans un contexte institutionnel national beaucoup plus propice à la reconnaissance du patrimoine industriel et un contexte urbain où les bâtiments principaux de l'usine ont déjà été détruits (1986-1987), le *Comité d'Intérêt Local* de Vaise change de focale et porte l'attention politique et médiatique sur ce qu'elle considère être le dernier bâtiment de la Rhodiaceta, menacé de démolition par la Zone d'Aménagement Concerté se déployant sur le secteur (Z.A.C. Michel Berthet) : la maison des gardes.

Si nous avons déjà analysé sa propre publication épisodique (Au Bois de la Claire, 4 numéros évoquant la Rhodiaceta entre 1995 et 1996<sup>659</sup>) et vu que son discours enchevêtrait dimension urbanistique et mémorielle, nous précisons, en complément, un vocabulaire patrimonial pour la première fois associé à ce bâti.

---

<sup>659</sup> Au Bois de la Claire n°6 Novembre 1995, n°8 Janvier 1996, n°10 Juin 1996, n°11 Décembre 1996.

En effet, dès novembre 1995, l'association donne au bâtiment une fonction « représentative de l'époque de l'entre-deux guerres » et parle d'une sensibilité de la population vaiseoise à la « valeur souvenir de ce bâtiment », photo à l'appui (numéro « Spécial "ZAC Michel Berthet" », Au Bois de la Claire n°6, novembre 1995).

De plus, cette initiative est soutenue par une association légitime tentant de tenir son rôle d'experte et d'autorité patrimoniale dans ce dossier<sup>660</sup>, l'association Patrimoine Rhônalpin, dont le discours, lui aussi offensif, appuie la revendication patrimoniale du C.I.L. de Vaise :

« Par ailleurs, aucune mention n'est faite, sur les plans, de l'existence du dernier bâtiment de la Rhodiaceta à Vaise (41 rue Michel Berthet). Or cette architecture industrielle de l'entre-deux guerres, qui pourrait paraître banale ailleurs, **représente un élément typique de mémoire et de patrimoine pour ce quartier qui a vécu pendant un demi-siècle au rythme de la Rhodia**. Ce bâtiment est en bon état : je propose donc que les architectes le conservent et l'intègrent à leur construction (îlot 3A). Ce bâtiment peut en effet être aménagé, au choix, en logements, en bureaux ou en locaux associatifs. **Ce serait un véritable gaspillage économique, esthétique et urbain** de démolir cet immeuble parfaitement réutilisable. Sa conservation intégrale apporterait au projet Saint Pierre une sensibilité historique malheureusement inexistante aujourd'hui » (Ibid.).

L'association tente d'agir ainsi en garde fou patrimonial micro-local, dans le cadre de la nouvelle Z.A.C., en adoptant un registre de discours déontique, offensif<sup>661</sup> à l'égard de la scène politique. Cela se fait sous la forme de l'expression du souhait par l'emploi du conditionnel soutenant le registre déontique. Elle appuie également sa revendication patrimoniale en allant chercher des exemples patrimoniaux locaux canoniques qui légitiment l'inscription de ce bâtiment dans le cadre de la création souhaitée d'un Musée de l'Histoire Industrielle et Artisanale de Vaise et dont la Rhodiaceta est, encore une fois, une figure de condensation exemplaire :

« Il **devrait être** préservé de la démolition – **comme l'ont** été dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement un bâtiment de l'ex-Foire de Lyon devenu Musée d'Art Contemporain et dans le 3<sup>ème</sup> arr. le Garage CITROEN inscrit comme Monument Historique en 1992- et être affecté pour partie à un Musée de l'Histoire Industrielle et Artisanale de Vaise (Rhodiaceta notamment) et pour partie à une Maison des Associations et des activités socio culturelles. (...) **Il faudrait** réutiliser à proximité les grilles de l'usine de même style et époque existant encore rue Cottin, sur une trentaine de mètres et rue Berthet » (Ibid.).

---

<sup>660</sup> Autorité d'autant plus affermie que Régis Neyret, le fondateur de l'association, est, depuis l'arrivée de Raymond Barre à la mairie de Lyon en 1995, le Président de la Commission Extramunicipale du Patrimoine (dans le cadre de la nouvelle appétence municipale en direction du patrimoine), ce que rappelle le *Comité d'Intérêt Local de Vaise* dans son article, afin, encore une fois, de donner plus de crédit à sa revendication.

<sup>661</sup> La présidente actuelle du C.I.L. de Vaise (depuis 2010) confirmait le ton offensif de la présidente de cette période : « Alors avec l'ancienne présidente, Mme Gindre, c'était quelqu'un qui, pour ce que j'en sais en tout cas, qui était beaucoup plus rentre-dedans, voilà elle montait au créneau très fort comme ça » (*Comité d'Intérêt Local de Vaise*, annexe 5, p. 238). Ce ton offensif est même renforcé par un engagement politique de cette ancienne présidente contre le maire socialiste du 9<sup>e</sup> arrondissement, comme nous le confiait le Service de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel de la région Rhône-Alpes.

Sur une autre page du même numéro, un concours de photographies anciennes est lancé par l'association sous la rubrique évocatrice de « Le dossier patrimoine historique Rhodia » avec un cliché représentant l'entrée de l'usine en guise d'illustration. La mémoire de la Rhodioceta est donc pleinement associée à la notion de patrimoine.

Dans le n°8 de janvier 1996, l'association ajoute un autre adjuvant expert à sa quête patrimoniale dans le cadre d'une enquête publique afin de convaincre les élus qui, seuls, ont le pouvoir décisionnaire de stopper l'objectif de démolition :

« (...) le Commissaire Enquêteur a approuvé nos suggestions telles que maintien du dernier bâtiment de la RHODIA, respect de l'environnement de la Villa BINI. Mais le plus dur reste à faire : convaincre nos Elus » (Au Bois de la Claire n°8, janvier 1996).

Ensuite, lorsque le bâtiment est, malgré tout, détruit en mars 1996, l'association exprime ses regrets quand elle se tourne vers le passé plus ou moins récent. D'abord, dans le n°10 de juin 1996 qui évoque les actions récentes passées :

« (...) du lundi 4 au vendredi 8, 2e semaine des congés scolaires, les Vaisois qui n'étaient pas partis ont assisté impuissants à la DEMOLITION DU DERNIER BATIMENT DE LA RHODIA, dont la conservation avait été réclamée par le CIL de Vaise et l'association PATRIMOINE RHONALPIN aux Elus du 9ème pour servir de Maison des Associations. **Quel gâchis !** » (Au Bois de la Claire n°10, juin 1996).

Ces regrets sont ensuite régulièrement exprimés dans les numéros postérieurs qui font le bilan rétrospectif des actions de l'association<sup>662</sup> :

« (...) la démolition discrète du dernier bâtiment de la Rhodia (vacances scolaires, début mars) rue Berthet, puis de la Maison d'Octroi (ancienne douane) à l'angle des rues Bourgogne et Claire (congés d'été). La mémoire de Vaise s'appauvrit de façon irrémédiable ! » (Au Bois de la Claire n°11, décembre 1996).

Plus tard, au début des années 2000, cet échec devient même tristement exemplaire de la politique de la table rase du secteur de Vaise et des fractures mémorielles en découlant. Cet exemple négatif sert d'argument pour l'association afin d'appeler la scène civile vairoise à la vigilance, notamment patrimoniale :

« En ce début d'été, beaucoup de Vaisois se préparent à partir vers des horizons récréatifs plus salubres. Je leur souhaite de revenir en pleine forme. Que ceux qui ne partiront pas restent vigilants. C'est souvent quand la ville se vide qu'ont lieu les démolitions contestables (**rappelez-vous le bâtiment des Gardes de la Rhodia**, la 1<sup>ère</sup> maison de l'Octroi etc...) ... Alors ouvrez l'œil et n'hésitez pas à nous informer sur le répondeur du CIL de Vaise » (Au Bois de la Claire n°27, juillet 2000).

« À titre d'exemple, **le saccage du site** de l'ancienne usine Rhodia qui, de la rue Cottin à la Villa d'époque Renaissance, se couvre peu à peu d'immeubles collectifs très hauts et serrés. (...) les aménageurs auront réussi obturer la vue sur les balmes verdoyantes, à **éradiquer les derniers témoins** bâtis de l'histoire gallo-romaine (le Centre Petite enfance de Chapeau rouge refoulé en périphérie de la ZAC a pris la place de l'Atelier de poterie du

---

<sup>662</sup> Au Bois de la Claire n°10-janvier 1996, n°11-décembre 1996, n°12-janvier 1997.

début de notre ère), *mais aussi les derniers témoins bâtis de l'époque industrielle (bâtiment des Gardes de la Rhodia rasé en 1995)* et pré industrielle (villa Bailly Comte rasée en 2002) » (Au Bois de la Claire n°29, février 2001).

La figure politique locale – les élus du 9<sup>e</sup> arrondissement - est ainsi érigée en opposant-coupable (lexique accusateur) de la non-résolution de la quête adjuvante (sauvegarde du bâtiment) qui altère la quête principale (la sauvegarde de la mémoire et le patrimoine de Vaise) permise par les représentations, désormais positives, des anciens bâtiments industriels du secteur.

Par ailleurs, nous remarquons néanmoins dans ce combat, un intérêt d'acteur accolé à l'intérêt patrimonial de la préservation. En effet, le C.I.L. de Vaise souhaite faire de ce bâtiment, une Maison des Associations. L'argument patrimonial sert donc ici, en partie, de support pour légitimer un intérêt d'acteur à cette sauvegarde matérielle. Cet intérêt d'acteur associatif à la préservation est régulièrement affiché en amont (Au Bois de la Claire n°6, novembre 1995) comme en aval de la démolition (Au Bois de la Claire n°10-juin 1996, n°11-décembre 1996, n°12-janvier 1997<sup>663</sup>).

Ce combat micro-local ne génère qu'une seule occurrence dans les contenus du Progrès, à la fin du combat patrimonial et selon une focale, là aussi, micro-localisée. En effet, l'article du 19 mars 1996, « Z.A.C. Berthet : un fleuron disparaît », sous la rubrique « 9<sup>e</sup> » (page « Lyon »), intervient au moment où le bâtiment vient d'être détruit, donc à la fin du récit de ce combat. C'est donc l'unique occasion pour le journal de reconstruire, de manière téléologique, le récit intégral de cette unité dramatique.

Le récit du média local se construit à partir des différents positionnements discursifs des forces en présence. D'abord, le front de défense de la maison des gardes est composé des mêmes acteurs discursifs relevés dans la publication associative. L'actant-sujet *Comité d'Intérêt local* de Vaise est le mandataire héroïque de la scène civile micro-locale, représente « les Vaisois », évoqués dans le chapô de l'article et cherche à devenir le destinataire de la quête patrimoniale en sollicitant une action politique. Les deux actants-adjuvants sont les figures d'expertise soutenant l'actant-sujet le président de Patrimoine Rhônalpin et de la Commission extra-municipale du patrimoine, Régis Neyret – qui « *s'était pourtant prononcé en faveur de la conservation intégrale de cet immeuble décrit comme "parfaitement réutilisable (et qui) apporterait au projet Saint-Pierre une sensibilité historique malheureusement inexistante aujourd'hui...* » -, ainsi que le commissaire

---

<sup>663</sup> « Dommage que le dernier bâtiment de la Rhodia ait été démoli car il aurait été une superbe maison des associations... » (Au Bois de la Claire n°12, janvier 1997).

enquêteur, -M. Péju - qui, dans « *son rapport rendu le 31 octobre dernier dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de Plan d'aménagement de zone de la Z.A.C., (...) avait lui aussi suggéré sa conservation* »<sup>664</sup>.

Nous identifions les mêmes caractérisations des actants et de l'événement dans le lexique du Progrès que dans celui de la publication du C.I.L. de Vaise. Nous retrouvons ainsi la même terminologie du discours associatif, par la voix de sa présidente, qui parle de « gaspillage économique, esthétique et urbain » avec les mêmes formes de préconisation énoncées mais cette fois conjuguées à un passé clôt (la démolition est réalisée) :

« (...) *il aurait fallu l'intégrer dans les projets d'architectes de l'îlot 3 A de la Z.A.C. et l'aménager en bureaux ou en locaux associatifs*". Outre le bâtiment, le comité vaisois avait demandé également au service des monuments historiques du Rhône une inscription à l'inventaire supplémentaire des grilles de clôture de la même époque qui jalonnaient les rues Cottin et Michel-Berthet ».

Ces positions expertes s'arriment donc sur un argumentaire dont la focale dépasse le strict cadre micro-local et s'inscrit dans la défense du bâtiment dans le processus de réaménagement urbain du secteur décidé par les instances politiques municipales. La focale élargie et la position experte des acteurs discursifs donnent donc plus de crédit à la mobilisation patrimoniale. Un dernier adjuvant-expert est mentionné, mais cette fois dans un argumentaire aux contours pratiques, à savoir l'intérêt de la maison des gardes au niveau de la circulation du secteur. Il s'agit du chef du département voirie au Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (C.E.R.T.U.) qui soutient que ce bâtiment « aurait pu devenir un élément de sécurité puisque "réducteur de vitesse" dans la partie rectiligne de la rue ».

En ce qui concerne la modalisation de ce bâti dans le discours adjuvant, sa valeur patrimoniale est annoncée, même si questionnée, dès le chapô de l'article :

« Sensibles à la valeur de souvenir du patrimoine industriel du quartier, les Vaisois se demandent *s'il fallait ou non détruire le dernier bâtiment de la Rhodiaceta* »

Il est ensuite décrit dans son épaisseur temporelle et à partir d'une caractéristique particulière qui autorise à elle seule le passage de la matérialité de ce bâtiment à un statut patrimonial, du moins dans les revendications discursives de la scène civile :

« *Construit en 1928, flanqué d'une loge de gardiens au 41 rue Sergent Michel-Berthet, un domino de trois étages pouvait sembler bien banal s'il ne s'était agi du dernier vestige de la prestigieuse usine Rhodiaceta* ».

---

<sup>664</sup> Rappelons que certaines de ces soutiens tiennent d'affinités locales engagées par des rapports de proximité entre ces acteurs. Pour exemple, le lien entre Patrimoine Rhônalpin et le *Comité d'Intérêt Local* de Vaise dans ce combat micro-local révélé dans le cadre de l'entretien semi-directif : « *Mais là c'est vrai que j'avais de très bonnes relations avec Mme Gindre [présidente du Comité d'Intérêt Local de Vaise à cette époque] et que c'était elle qui m'avait demandé d'intervenir* » (Association Patrimoine Rhônalpin, annexe 5, p. 271).

Le jugement esthétique du bâti n'est donc plus une condition de cette appartenance patrimoniale pour ce bâtiment considéré comme « banal » par le journal. C'est la valeur symbolique et historique d'ultime trace matérielle d'une usine exemplaire pour l'identité du quartier (« prestigieuse usine ») qui justifie non seulement ce label patrimonial, mais aussi la dramatisation de sa démolition. Le vestige, qui est, selon la définition du TLFi, « ce qui reste d'une chose disparue ou qui a été détruite », a donc une matérialité qui renvoie déjà à un monde disparu. Si nous ajoutons à cette première destruction économique et sociale (fin de l'activité de l'usine symbolisée par la fermeture), une démolition matérielle de la dernière trace de ce monde disparu, ceci nous suffit à éprouver la connotation d'une sorte de drame mémoriel local (par la double destruction conduisant à un fort risque d'oubli). Ce bâtiment aux apparences banales contient donc en lui une forte charge symbolique (référence à l'histoire « prestigieuse » de l'usine) que s'efforcent de démontrer la scène civile et médiatique.

Nous voyons donc bien les prémices d'un changement de paradigme patrimonial et la sensibilité civile à l'égard d'anciens tenements industriels mis en valeur dans le discours du journal sur d'autres critères que purement esthétiques ou monumentaux. Mais cela reste insuffisant puisque le bâtiment est détruit, malgré tout.

Une petite partie de l'article laisse une place au discours l'acteur-opposant validant la nécessité de la démolition du bâtiment. Il s'agit d'abord des « techniciens et promoteurs » pour qui ce « dernier vestige de la Rhodia<sup>665</sup> était une épine dans le pied de la requalification de la rue promise cette année et dont l'opération de plantation d'arbres a déjà démarré ».

Cette position est ensuite soutenue par le champ politique local dans un positionnement plus ambigu. Le maire du nouveau maire du 9<sup>e</sup> depuis 1995 (Gérard Collomb, PS), parle ainsi d'une destruction « déplorable mais nécessaire » et réduit la fonction patrimoniale du site à son grand mur : « Il eut été intéressant de garder le grand mur "patrimonial" du site ». Mais il évoque ensuite, de la même façon que les autres opposants, l'« obstacle » que constitue ce bâtiment dans le renouvellement urbain du secteur :

« Cette destruction est déplorable mais nécessaire si on ne veut pas bloquer davantage un programme décidé il y a 11 ans de cela. (...) le requalibrage de la voirie l'imposait ».

---

<sup>665</sup> Montre la modalisation du Progrès en faveur d'une valorisation mémorielle de l'usine par l'immixtion de ce syntagme au sein du discours opposant. Cela témoigne donc, par extension, d'un positionnement du journal pour la sauvegarde du bâtiment.

Cette position ambiguë du maire du 9<sup>e</sup> arrondissement peut aussi être reliée à une nouvelle gouvernance micro-locale socialiste qui s'inscrit dans une gouvernance municipale d'un bord politique différent (Raymond Barre, UDF).

Au sein de ces discours de l'actant-opposant, le bâtiment est donc modalisé négativement comme obstacle et « épine dans le pied » : cette expression est réutilisée dans l'intertitre séparant l'article en deux parties, égales en apparence, mais dont l'analyse de contenu révèle un déséquilibre discursif en faveur du *Comité d'Intérêt Local* de Vaise (actant-sujet et destinataire) et de ses soutiens (actant-adjurant).

Par conséquent, au regard du corpus incomplet du Progrès que nous avons à notre disposition, la mise en récit de ce combat semble beaucoup moins fragmentée et étalée temporellement dans la narration du Progrès que dans celle de la publication du C.I.L. de Vaise (Au Bois de la Claire). Le quotidien régional semble attendre la clôture de l'histoire pour en reconstruire le récit, souvent dans une narration au conditionnel passé et à l'imparfait, preuve de cette clôture : « était une épine dans le pied », « aurait pu » etc. Il n'est donc pas dans une posture militante du local mais plutôt dans celle d'un descripteur passif d'un événement particulier. Mais cela ne signifie pas que le journal ne prend pas position.

En effet, nous avons noté un relatif alignement discursif et un relai explicite de la parole associative dans ses contenus, mais dans une temporalité retardée. Ainsi, le discours du Progrès ne peut servir ici de soutien supplémentaire à l'initiative patrimoniale et mémorielle puisque la démolition est déjà réalisée : la mise en visibilité de ce combat semble donc intervenir de manière trop tardive dans la médiation de l'espace public local des contenus du Progrès. Cependant, l'incomplétude du corpus ne peut également pas nous autoriser à une analyse qui concluerait, par extension, que le titre de PQR n'est pas investi discursivement dans ce combat patrimonial. En effet, en nous concentrant exclusivement sur l'unique article relevé sur le mois de mars 1996, nous constatons que le discours du Progrès, s'il ne révèle aucune prise de position résolument marquée, accorde dans l'article une place significative au discours associatif<sup>666</sup> et à ses soutiens, et semble par là approuver ses positions et ses inquiétudes quant à la survie de la mémoire patrimoniale du quartier. Cette prise de position est notamment perceptible dans la chute dramatisée, inquiète et fataliste de l'article :

*« Las ! Le dernier vestige est tombé malgré tout. Irrémédiablement. Dans ce secteur en pleine mutation, l'avenir seul dira si, avec lui, le souvenir de l'identité ouvrière et artisanale de tout un quartier est également condamné à disparaître ».*

---

<sup>666</sup> Renforcé par la mise à disposition informative des coordonnées du C.I.L. de Vaise en fin d'article.

Comme pour l'initiative de l'association *l'Age Libre*, le combat patrimonial du C.I.L. de Vaise ne connaît pas de résonance territoriale élargie et reste cantonné à une focale micro-locale. Aussi, un régime d'invisibilité est de mise pour la presse de la C.O.U.R.L.Y., un constat nuancé par le fait que cette institution connaît une interruption de sa publication entre 1994 et 1999, soit au moment précis du combat associatif contre la démolition de la maison des gardes.

La presse municipale lyonnaise, quant à elle, ne brise qu'une seule fois ce silence discursif pour évoquer implicitement la démolition de la maison des gardes dans une brève du n°7 du journal de Lyon Cité en avril 1996. En effet, le court article « Nouveau visage pour la rue Michel Berthet », selon une focale micro-locale (page « 9<sup>e</sup> arrondissement »), décrit la destruction de ce bâtiment comme un des signes positifs du renouveau du quartier de Vaise :

*« En quelques semaines, la rue Sergent Michel Berthet s'est transformée à la satisfaction de nombreux Vaisois. Rhône-Poulenc a terminé la démolition de son dernier bâtiment et la Communauté urbaine a planté une quinzaine de sophoras de grande taille dans la partie haute de la rue, lui redonnant un aspect urbain de qualité » (Lyon Cité n°7, avril 1996).*

La conflictualité soulevée par cette destruction est ici complètement effacée, tout comme l'association qui en est porteuse (C.I.L. de Vaise) pour laisser place à la mise en visibilité d'une approbation importante du territoire micro-local aux aménagements urbains entrepris par la municipalité (« à la satisfaction de nombreux Vaisois »). Cela va évidemment dans le sens d'une volonté communicationnelle de valorisation de l'action municipale comme en témoigne la légende de la photographie accompagnant l'article et représentant la rue Sergent Michel Berthet : « Rue Sergent Michel Berthet. Une ambiance urbaine de qualité » (Ibid.). Enfin, la rubrique « Aménagement » dans laquelle se place l'article démontre, une nouvelle fois, une appréhension purement urbanistique et matérielle de cette relique de l'usine, sans aucune allusion mémorielle ou patrimoniale.

Nous retrouvons dans les discours un partage et une diffusion de représentations « faussées » quant aux restes matériels de l'usine Rhodiaceta. En effet, le bâtiment des gardes est présenté médiatiquement comme le « seul témoin restant » (Au Bois de la Claire n°6, novembre 1995, « Pourquoi démolir le peu qui reste de l'ancienne usine Rhodiaceta ? ») ou encore le « dernier vestige » de l'usine Rhodiaceta (Le Progrès, 19/03/1996). Beaucoup de discours contemporains sur l'usine se basent ainsi sur cette « représentation du vide » partagée.

*« (...) il reste rien » (membre de la commission « Patrimoine » du Conseil de Quartier Vaise, Industrie, Rochechardon, annexe 5, p. 228).*

*« Il n'y a plus de trace de bâtiment, les gens sont partis, allés chercher du boulot ailleurs » (Ibid. p. 229).*



« *La Rhodiaceta (...). Il reste plus rien du tout* », « *Mais on a beaucoup oublié parce qu'il ne reste rien aussi. On a tout démoli* » (Comité d'Intérêt Local de Vaise, Ibid., p. 232).

« *Parce que la démolition en 1987 c'est quand ils ont tout tout démoli. (...) Et puis rien n'a été conservé parce qu'il n'y a pas eu de volonté politique* », « *Bah non il n'y avait plus rien. Ils ont tout démoli les derniers bâtiments* » (Association *L'Age Libre*, Ibid. p. 258).

« (...) *t'arrives sur quartier où tu as une image de la Rhodia comme tu la vois dès le départ, c'est l'équivalent d'un immeuble de 7 étages qui couvre un territoire complet qui est détruit au moment où tu arrives parce qu'il correspond à un monde qui est fini, un monde industriel qui n'est plus existant* » (Mission Vaise, Ibid. p. 295).

Sur un volant de machine à vapeur mis dans l'espace public (voir infra) « *C'est tout ce qu'il reste. C'est fou hein...* » (Association *L'Age Libre*, Ibid. p. 267), « *Ha oui. C'est le seul morceau qui reste* » (Mission Vaise, Ibid. p. 296).

Or, nous avons déjà évoqué qu'il reste encore aujourd'hui, deux de ces bâtiments, certes annexes, mais toujours debout : l'ancien centre de recherche (Gorge-de-Loup) et un second site construit dans les années 1950, rue Joannès Masset. Ainsi, certains acteurs, rencontrés dans un contexte contemporain, luttent discursivement contre cette fausse représentation partagée sur le territoire local.

« Enfin Gorge de Loup existe encore (...) dans la configuration qui était la sienne au moment de Rhodiaceta. *C'est très clair. (...) Il reste des bâtiments. (...) il y a des bâtiments qui ont été érigés par Rhodiaceta et par exemple il y en a un dans lequel il y a les cafés Voisins. Et on y voit très bien la patte du bureau d'études de Rhodia qui était riche, (...) avec des briques rouges. Et donc le bâtiment dit "du développement" existe encore. (...) Donc on peut dire effectivement que Gorge de Loup d'un point de vue patrimonial existe encore tel qu'il était. (...) il reste aussi le bâtiment dit du "bureau d'étude" qui est situé à l'angle de la rue Gorge de Loup. Il doit y avoir un centre de formation de la chambre de commerce et je me demande si Fiducial ne s'est pas installé là. (...) Donc effectivement, il reste tout Gorge de Loup, quand on dit que Vaise a été détruit, non !* » (Association A.R.A.R.P., Ibid. p. 245).

« **Attention, il est faux de dire que la Rhodiaceta a été complètement détruite.** Il faut faire attention. Il reste deux grands bâtiments. (...) Alors que la TASE, ils ont quasiment tout détruit à part un petit bout » (Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Rhône-Alpes<sup>667</sup>).

D'autres acteurs locaux, condédant la survivance de ces anciens bâtiments de la Rhodiaceta, minimisent néanmoins leur importance mémorielle et patrimoniale :

« Il n'y a pas eu des annexes qui ont été réhabilitées ?

E.V. Très peu. Mais bon faut le savoir *et c'est pas du tout... enfin il y aurait pu avoir mieux* » (Comité d'Intérêt Local de Vaise, Ibid. p. 232).

---

<sup>667</sup> Il s'agit d'une citation tirée des notes manuscrites de notre entretien avec cette personne du Service de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel de la Région Rhône-Alpes qui a refusé l'enregistrement audio de l'entretien. Il s'agit néanmoins de propos exacts.

D'autres, pourtant sensibles au patrimoine local, vont même jusqu'à douter de leur existence contemporaine : « Pas sûr du tout, il faudrait vérifier ça. Tout a été rasé hein » (membre de la commission « Patrimoine » du Conseil de Quartier Vaise, Industrie, Rochecardon).

Nous constatons que c'est finalement le palimpseste urbain qui cache l'épaisseur historique des bâtiments. Des discours de dévoilement sont donc nécessaires pour soulever ces couches de palimpsestes. De plus, le constat de cette représentation faussée d'unique trace matérielle restante de l'usine, permet d'avoir un regard contemporain moins dramatique sur ce combat patrimonial perdu par la scène civile.

Par conséquent, en considérant le territoire de Vaise particulièrement soumis à la succession de ces couches de palimpseste urbain et de renouvellement de ces acteurs par la pression foncière, le regard téléologique sur la démolition de la maison des gardes génère beaucoup de confusions et d'hésitations contemporaines. Ainsi, le discours de ces acteurs d'aujourd'hui, pourtant sensibles à ces questions patrimoniales et historiques touchant à l'usine Rhodiaceta, regorge de formulations hésitantes à propos de ce bâtiment et de cette période :

« Non pas si tard. En 1989 euuuuh... (...) A moins que ce soit plus tard, **je me trompe peut-être**. Oui il restait un bâtiment. C'est ça, le bâtiment des gardes oui. C'était l'entrée oui. Exact. **En 1996, ça m'étonne, il me semble que c'était plus tôt** » (Association l'Age Libre, annexe 5 p. 262).

« Je me souviens qu'effectivement j'étais intervenu mais **je n'ai aucune mémoire de ça**. (...) Bon je sais que j'étais intervenu mais je ne savais pas que j'étais intervenu aussi intelligemment (rires) » (Régis Neyret, Patrimoine Rhônalpin, Ibid. p. 268).

« Et donc ça c'est un bâtiment qui doit dater de 1962 à peu près quoi, qui est toujours debout. Il y avait Total, je ne sais pas qui c'est maintenant. **Ici, alors attendez que je ne dise pas de bêtise... ça doit être** le bâtiment des recherches, et c'est là-dedans qui doit y avoir Voisin, c'est le long de la voie ferrée. (...) **Ce à quoi vous faites allusion ben je ne sais pas**. Un bâtiment qui aurait été détruit en 1996. **Je sais pas**.

Dans mon souvenir, dans les archives du Progrès, il y avait une histoire de poste de garde ou quelque chose comme ça. Ça devait être un petit bâtiment.

F.B. Haaaaa non mais alors voilà. C'est celui-ci. C'est celui-ci qui est le poste de garde donc... Oui oui et à **ma connaissance**, on avait dû y héberger l'association de loisirs (...), la mutuelle des trucs comme ça qui subsistaient, et puis on leur a trouvé quelque chose dans les nouveaux bâtiments puisqu'ils sont dans les nouveaux bâtiments. Alors c'est ça, c'est le poste de garde. Donc voilà » (Association A.R.A.R.P., Ibid. p. 252).

D'autant plus pour les personnes n'ayant pas vécu la période et qui se souviennent par l'intermédiaire de mémoires tierces ou émettent des hypothèses explicatives téléologiques quant aux raisons de la démolition du bâtiment :

« Je ne sais plus, je pense... Haaaaaa ouiiiiiii. Ha oui c'est le bâtiment qui a été démoli, à la place duquel il y a la halte-garderie qui a été posée, qui s'appelle "Le Petit Prince" ou un truc comme ça. C'est celle qui est rue Cottin, à côté de l'école Laborde. Site sur lequel après il y a eu des fouilles, et sous lequel on a découvert les fonds

potiers gallo-romains. Voilà. Pourquoi on l'a pas gardée ? Pffffff, je sais pas parce que probablement... Enfin moi j'y étais pas. J'essaie d'envisager les choses, parce qu'elle avait pas d'intérêt majeur au niveau du quartier quoi » (facilitateur opérationnel Mission Vaise, Ibid. p. 303).

De surcroît, l'ancien premier adjoint à l'urbanisme de la mairie du 9<sup>e</sup> de cette période, s'il souvient précisément du bâtiment concerné, revient téléologiquement sur son positionnement d'alors qu'il pense, de manière confuse, se situer en faveur de la conservation de cette maison des gardes :

« Mais sur le plan *Michel Berthet*, (...), nous nous étions un peu bagarrés, d'ailleurs il y avait le Comité d'Intérêt Local de Vaise à ce moment-là qui s'était battu aussi, pour garder ce qu'on appelait la Maison des Gardes. (...) C'était uniquement pour garder un témoignage du passé, c'était uniquement ce qu'on appelait la Maison des Gardes. Ce qui était relativement petit, minime, bon. Mais compte tenu qu'il y avait un projet avec élargissement de la rue *Michel Berthet*, aménagement, etc., c'est vrai que cette maison des gardes aurait donné l'aspect d'une verrue sur la voirie quoi. Donc ils ne l'ont pas [conservée]... Pourtant on était, aussi bien Collomb et moi, on s'était bien impliqués là-dessus. Je ne suis pas certain que c'était une très bonne chose d'ailleurs, parce que ça n'avait pas beaucoup de valeur. Uniquement pour dire "ben là il y avait une usine" (...) Mais là, par principe on s'y était opposés, sans pouvoir hein. Le CIL de Vaise s'y était opposé aussi. Honnêtement, je ne suis pas certain que c'était une très bonne idée, parce que je vois pas bien ce que ça aurait pu donner après. (...) Il faut savoir que c'était un bâtiment qui était relativement étroit, avec un couloir central et des petits bureaux de chaque côté. Une maison des associations, il aurait fallu faire un tas d'aménagements (...). Non, honnêtement, on a fait ce qu'on croyait devoir faire à cette époque, puis maintenant avec 30 ans de recul, je me dis que ce n'était peut-être pas la bonne solution quoi » (ancien conseiller général du Rhône de 1976 à 2001, conseiller municipal du neuvième arrondissement de Lyon à partir de 1977, 1er adjoint à l'urbanisme du neuvième arrondissement de Lyon de 1995 à 2001, Parti Socialiste, Ibid. p. 279).

Or, l'analyse de l'article du Progrès du 19/03/1996 a montré que la municipalité du 9<sup>e</sup> arrondissement, socialiste depuis 1995, avait présenté la démolition, de manière équivoque, comme « déplorable mais nécessaire ». Nous avons donc là deux discours qui se contredisent. D'un côté le discours passé du maire du 9<sup>e</sup> qui valide la démolition. De l'autre, le discours contemporain du 1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme de cette même mairie qui pense s'être opposé à la démolition aux côtés du Comité d'Intérêt Local de Vaise et qui en exprime cependant des regrets. C'est donc l'épaisseur du temps qui provoque ainsi cette confusion mémorielle. Ces discours politiques se rejoignent néanmoins sur la « banalité » du bâtiment, en termes monumental. Seule sa charge symbolique pouvait justifier une potentielle patrimonialisation du bâtiment comme rappel mémoriel métonymique de l'histoire de l'usine. La différence étant que la reconstruction téléologique de ce moment de la part de cet acteur politique, valide la bonne décision de n'avoir pas conservé ce bâtiment, et donc par là, une modalisation politique des choix politiques passés d'une majorité municipale dont il croit ne pas faire partie. Par ailleurs, la caractérisation de « banal » à propos du bâtiment des gardes est également partagée chez le

peu d'acteurs contemporains qui s'en souviennent de manière précise comme, par exemple, le vice-président du C.I.L. de Vaise (qui n'a pas souhaité faire d'entretien) et évoqué, lors d'une entrevue rapide, un bâtiment qui ne « présentait pas de grand intérêt ».

Signalons enfin que le *Comité d'Intérêt Local* de Vaise, dans sa forme contemporaine, n'a pu nous donner sa propre représentation de cette époque et de ce combat puisque sa composition a évolué : la nouvelle équipe n'a que très peu de contacts avec l'ancienne, ni accès à ses archives.

La représentation mediatico-discursive de la maison des gardes, annexe des bâtiments principaux de l'usine, se base donc sur une perception déformée de la réalité. Si le temps joue contre la mémoire de ce moment de démolition, la non-reconnaissance patrimoniale contemporaine plus globale de bâtiments appartenant à l'ancienne usine tient, nous semble-t-il à deux raisons principales : le statut des bâtiments conservés qui ne sont que des « annexes » à l'ancienne usine et aux bâtiments principaux détruits en 1986-1987, et la nécessité de discours d'accompagnement environnant la préservation matérielle d'une forme patrimoniale industrielle, d'autant plus dans un contexte spécifique de palimpseste urbain exigeant ces discours de dévoilement. C'est ce que souligne le *Comité d'Intérêt Local* de Vaise à propos de ces bâtiments restants à travers la citation déjà évoquée plus haut : « Mais bon, faut le *savoir...* » (C.I.L. de Vaise, annexe 5, p. 232).

La dimension patrimoniale de ce bâtiment des gardes reste donc peu reconnue au regard des entretiens semi-directifs contemporains. Il nous semble ainsi que le contexte discursif, s'il joue par l'injonction politique locale au palimpseste, demeure moins déterminant quant on se réfère à l'appréhension patrimoniale spécifiquement attachée à ce bâtiment des gardes qui ne fait pas, aujourd'hui encore, l'objet de regrets mémoriels prononcés. En effet, les discours contemporains, pour la plupart, valident la décision politique de la démolition.

Les premières initiatives mémorielles autour de la Tase *d'origine scolaire* : une mémoire micro-localisée

Du côté de Vaulx-en-Velin, la première période post-fermeture de l'usine Tase (décennie 1980) est marquée par une très forte conflictualité politique à l'argumentaire socio-économique qui se poursuit sur plusieurs années. Cependant, malgré un tissu associatif actif, souvent mis en

avant par la publication municipale vaudaise<sup>668</sup>, la dimension mémorielle et patrimoniale de l'usine reste relativement confidentielle dans les années 1980 mis à part les quelques évocations mentionnées plus haut, nourrissant le discours politique communal (identitaire et communiste) et ses objectifs socio-économiques de redynamisation du secteur sud de la commune. L'histoire de l'usine se clôture donc petit à petit par un certain nombre de figements mémoriels. En effet, certains articles de la publication municipale de Vaulx-en-Velin évoquent des initiatives mémorielles micro-locales sur le quartier, sans forcément citer l'usine Tase explicitement.

Ainsi, ce sont surtout les années 1990 qui finissent de clôturer cette histoire. Comme le bâti est, grosso modo, laissé en friche matérielle et discursive<sup>669</sup> après la fermeture de la Tase, en témoigne le très faible nombre d'occurrences de l'usine dans la presse locale (14 entre 1982 et 1996, même si l'incomplétude du corpus implique de relativiser ce chiffre), la mémoire de l'usine réapparaît médiatiquement timidement à partir de 1990. Cela se fait, encore une fois, via la société civile, cette fois non-associative, dans une focale et une discrétion médiatique cantonnée au micro-local.

À ce titre, face à l'absence d'une scène associative, ce sont des initiatives scolaires qui sont aux prémices de cette reconstruction mémorielle identitaire.

C'est particulièrement le cas de deux établissements implantés dans le quartier de la Tase, au sud de Vaulx-en-Velin, qui réveillent momentanément la mémoire de l'usine, l'inscrivent dans son identité contemporaine et future, et déclenchent des « instants discursifs » médiatiques.

D'abord, l'école Ambroise Croizat semble avoir une inclinaison spécifique à la mémoire de son quartier puisque dès 1988, un article du journal municipal vaudais « Vaulx la Cote<sup>670</sup> autrefois », sous la rubrique « Paroles d'enfants », est rédigé par les élèves de CM2 de l'école et évoque l'histoire du quartier par l'intermédiaire d'un témoignage d'un ancien (intertitre « Un grand père raconte ») ainsi que par une recherche dans les archives de l'école (intertitre « Ce que nous ont appris les archives de l'école »). L'usine Tase est ainsi importante dans les

---

<sup>668</sup> Le numéro de Vaulx-en-Velin ma Ville décembre 1982, bilan du mandat municipal 1977-1983, parle par exemple d'« essor de la vie associative ». Plus tard, celui du n°81 du 7 mai 1987 évoque, spécifiquement sur le secteur sud de la commune (où est sise l'usine Tase), un mouvement associatif et sportif « très vivace » et des associations « très présentes ».

<sup>669</sup> Citons l'évocation, dans le journal municipal vaudais, d'une démolition d'un bâtiment d'habitation annexe à l'usine (dans la Grande Cité) que nous avons vu plus haut et ne suscitant pas un grand émoi (article Coup de pelle à la TASE », Vaulx-en-Velin ma Ville n°103, avril 1987). Citons également le réinvestissement éphémère d'une partie de l'usine en 1987 par la S.M.U.R. qui déclenche non seulement un discours médiatique mais aussi, pour la première fois, à la marge d'un article du Progrès et par la voix d'un acteur institutionnel (vice-président de la CO.UR.LY.), une connexion entre l'usine Tase et le patrimoine industriel (article du 2/09/1987, voir supra).

<sup>670</sup> Autre nom fréquemment utilisé pour désigner le quartier Tase.

souvenirs d'un quartier qui a longtemps été dépendant de son activité (élément également souligné par une photographie prestigieuse de l'entrée de l'usine pendant son fonctionnement) : « En 1925, il a participé à la construction de l'usine T.A.S.E. (Rhône-Poulenc) et des cités ouvrières. Ils extrayaient le gravier avec des chevaux mais comme ça ne suffisait plus, ils se sont servis de locomotives. Maintenant à la place de cette carrière il y a les ateliers du métro » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°86, mars 1988).

Nous retrouvons alors l'évocation de la figure paternaliste de l'usine qui donne au quartier sa physionomie et son fonctionnement autarcique. Cette recension de souvenirs participe à la transmission de l'histoire locale aux générations futures qui se l'approprient via le médium scolaire. L'utilisation récurrente de pronoms possessifs témoigne de cette appropriation : « notre quartier », « notre école » etc. Le journal municipal, par son effacement discursif total au profit d'acteurs du local (ici les élèves d'une école<sup>671</sup>), est donc ici le support supposé « transparent » de la transmission intergénérationnelle de la mémoire, et donc de l'identité micro-locale ou communale. L'histoire du quartier est close par l'emploi des temps du récit (imparfait), de pans de narration non-embayée qui éloignent le récit du présent de l'énonciation, et d'indicateurs temporels évoquant un passé lointain et révolu (« autrefois », « à cette époque », « jadis », « En 1876 », « En 1927 », « En 1932 » etc.). La comparaison avec le présent est néanmoins affichée dans des passages de narration embayée. Cet usage permet de mieux souligner la déconnexion entre ces deux temps et donc renforcer cette clôture ; le présent n'a plus rien à voir avec le passé : « Quand on lui a demandé ce qu'il préférerait : la vie d'aujourd'hui ou de jadis, il nous a répondu qu'il y avait un gros avantage, c'est qu'on trouvait du travail facilement » (Ibid.).

C'est dans un même type de travail que ressurgit la mémoire de l'usine dans la publication municipale de Vaulx-en-Velin en 1990 au travers de la réalisation d'une fresque murale à partir d'archives photographiques et de témoignages d'« anciens » du quartier (mémoire de quartier) disposés sur des panneaux sur le mur de l'école Ambroise Croizat par ses élèves en mars 1990. Cette fois, une dimension événementielle s'ajoute à la transmission mémorielle, ce qui cadre son apparition médiatique : l'inauguration de la fresque du vendredi 22 juin 1990. Une seule occurrence est néanmoins à relever dans l'article « Naissance d'un mur peint » du Vaulx-en-Velin ma Ville n°105 de juin 1990, preuve d'une visibilité de l'instant qui disparaît immédiatement des contenus sitôt l'événement consommé, et ce, malgré le fait que la réalisation inaugurée ait une existence matérielle et permanente dans l'espace urbain via une fresque murale. L'annonce événementielle de cette inauguration est relayée par la publication, dans sa fonction de valorisation des initiatives locales et de l'effort consenti. En effet, l'article

---

<sup>671</sup> Par ailleurs, la récurrence de la rubrique « Paroles d'enfants » valorise la figure du journal comme organe de transmission mémorielle locale intergénérationnelle.

use d'un lexique de l'effort consenti (« dur labeur ») sur la durée (« une année scolaire ! ») et file la métaphore anthropomorphique et événementialisée du faire-part de naissance, qui tranche avec la « mort » de l'histoire de l'usine, en remplissant par là la fonction informative de proximité du journal :

« *Nous avons l'honneur (avant sucettes et biberons) de vous annoncer **une prochaine naissance à l'école Ambroise Croizat. Conçu in-vitro, il est le fruit d'une collaboration (...). Le dernier né de nos murs est arrivé à terme après 9 mois (une année scolaire !) de dur labeur.** Tous ceux qui souhaitent **fêter cette naissance** sont *conviés à l'école Croizat (19, avenue Roger Salengro) le vendredi 22 juin à 18h* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°105, juin 1990).*

L'article présente cette initiative comme une coopération actantielle micro-locale, célébration affichée d'une union locale, dont fait partie la figure municipale, en tant que soutien :

« (...) *il est le fruit d'une collaboration très plastique entre deux créateurs Jacques Billet et Catherine Pich, le service municipal de l'enfance, la classe de CMI de Madame Soubrier et les ateliers municipaux* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°105, juin 1990).

L'usine, par l'intermédiaire de la mention de sa dernière franchise (Rhône-Poulenc Textiles), est là encore présentée comme fondatrice du quartier et de son histoire :

« Une volonté : *retranscrire l'histoire et la vie d'un quartier longtemps centrées autour de l'usine RPT* » (Ibid).

Une photographie accompagne l'article et représente les élèves posant devant la fresque, sur des échafaudages. Elle connote ainsi la matérialité de la réalisation : il s'agit d'une première mémoire patrimonialisée, ou, du moins, « monumentalisée », car le mot « patrimoine » n'est jamais évoqué. Son existence « physique » fait qu'elle peut être mise en visibilité dans les médias locaux autrement que par le discours textuel ou oral du témoignage, ou de la citation dans la presse.

Plus en amont dans le temps, nous trouvons deux occurrences de cette initiative dans les contenus du Progrès dont nous avons analysés, de manière exhaustive, les mois de mars, mai et juin 1990 : les articles « L'histoire du quartier de la Tase sur les murs de l'école Croizat » du 5/03/1990, et « L'histoire du quartier en une fresque géante » du 27/05/1990.

Le contenu de ces articles est en tout point similaire - même si plus développé du point de vue du récit et plus déchargé de la dimension événementielle de l'inauguration<sup>672</sup> - à celui de la publication municipale vaudaise, à savoir une modalisation très positive de cette action mémorielle, entre valorisation de l'initiative, promotion de ses acteurs par le lexique de l'effort et de l'union micro-locale qui en découle :

---

<sup>672</sup> L'article du 5/03/1990 mentionne, de manière évasive, cette inauguration dans l'accroche de l'article : « "Fin juin, si tout va bien, nous pourrons inaugurer la fresque". Ainsi parle Jacques Billet, plasticien, (...) » (Le Progrès, 5/03/1990). Presque trois mois plus tard, l'article du 27/05/1990, quant à lui, évoque la date précise de l'inauguration en fin d'article : « La fresque sera inaugurée le vendredi 22 juin à 18 heures ».

« Avant de commencer à peindre, il a fallu **un travail énorme** de recherches dans le quartier » (Le Progrès, 5/03/1990).

« (...) *il s'agit d'un travail colossal. L'œuvre* finie aura 250m<sup>2</sup> au total. Les **jeunes y travaillent tous les mardis après-midi**. Le tandem Billet-Pich, beaucoup plus » (Le Progrès, 5/03/1990).

Nous remarquons notamment le parallèle établi par le journal entre la modalisation positive, voire dithyrambique, de l'action mémorielle et de son soutien par la figure municipale, qui s'en trouve ainsi implicitement valorisée :

« Voilà encore un **travail passionnant, constructif** qui se fait sous *l'égide du service municipal de l'enfance* » (Le Progrès, 5/03/1990).

« Il y a sur la ville déjà de nombreuses fresques magnifiques **mais celle-ci semble bien être la plus belle**. Tout *simplement parce qu'il s'agit effectivement d'une réalisation extraordinaire avec des idées nouvelles*. Mais aussi et surtout probablement parce *qu'elle raconte l'histoire d'une cité "engloutie"* » (Le Progrès, 27/05/1990).

L'histoire de l'usine est reconstruite selon le schéma narratif habituel (création, apogée, déclin de l'usine, fermeture douloureuse et traumatique puis déclin du quartier) à tonalité dramatique, tout en exprimant la connivence avec le lecteur par l'implicite d'un savoir partagé, « on le sait », éléments auxquels s'ajoutent la description plus positive de l'histoire récente du quartier dans une forme de renaissance mise en avant par le journal et symbolisée par l'initiative mémorielle :

« Car ce quartier des cités Tase a une grande histoire. On le sait, en 1925, les textiles artificiels commençaient à *se fabriquer là. Avec une population importante, une vie intense s'installait. (...) En 1980, c'était fini. Les grandes cheminées tombaient. Quelque chose changeait. Mais après ce coup dur pour le quartier, la vie a repris ces droits. Alors la fresque ou plutôt les fresques racontent tout cela* » (Le Progrès, 5/03/1990).

« *Lorsque l'on rentre, les premières images peintes que l'on aperçoit sont deux grandes cheminées qui tombent. Elles sont à jamais fixées dans ce mouvement qui marque la fin d'une époque du quartier ayant début en 1925. (...) Mais si le regard continue sur le mur alors apparaissent les couleurs de l'espoir, de la vie qui continue, d'une autre page complètement différente qui commence pour le quartier. Là, on trouve peintes l'usine à pain, les façades des grandes cités rénovées, etc...* » (Le Progrès, 27/05/1990).

« Voilà, après le traumatisme que le quartier a connu lors de l'arrêt de l'usine, la vie continue, la vie a repris ses droits » (Le Progrès, 27/05/1990).

La clôture de l'histoire douloureuse est ainsi prononcée pour mieux se projeter vers un futur prometteur (« *fin d'une époque du quartier* », Le Progrès, 27/05/1990). De plus, les témoins de cette période passée, douloureuse à certains égards, sont présentés comme la figure adjuvante validant la dimension positive de cette action mémorielle, preuve ultime de la clôture cette histoire d'usine, et que se construit une union locale autour de sa valorisation et de sa participation à l'identité territoriale :

« Les anciens du quartier *se sont arrêtés nombreux lors de la réalisation de cette fresque pour l'admirer et dire leur bonheur qu'une chose pareille soit réalisée : raconter l'histoire du quartier* » (Le Progrès, 27/05/1990).

La fermeture de cette histoire permet donc à l'usine de devenir mythe :



« *Il y a peu de phrases mais suffisamment pour se souvenir : "Le monde grignote le petit siècle... Ton grand rêve des champs clairs... Le quartier est le champ du ciel... La chaise tombe bien sur le sol, l'usine tombe comme une légende..."* » (Le Progrès, 27/05/1990).

Les évocations de l'usine sont métonymiques : « les textiles artificiels », « les grandes cheminées » etc. L'emploi de ces figures stylisées couplé à l'emploi de l'imparfait et d'un registre de discours dramatisé, par l'emploi de la parataxe asyndétique qui crée l'effet de réel et de narration<sup>673</sup>, attestent d'une narrativisation poussée de son histoire.

Enfin, ces articles inscrivent l'initiative mémorielle au sein d'une épaisseur temporelle qui évoque le passé comme support du futur, grâce notamment à la permanence de sa matérialité dans l'espace urbain. La reconnaissance patrimoniale de l'initiative semble recherchée par la comparaison avec d'autres fresques, plus légitimes de ce point de vue (Lascaux) :

« Dans une année consacrée aux *fresques et aux murs peints* précisément par le service de l'enfance, l'histoire continue dans le temps. Bien des années et des années après les fresques de la grotte de Lascaux, des êtres marquent encore sur les murs l'histoire de leur époque pour le plaisir de tous, pour la beauté de l'environnement. Mais cette fresque de l'école Croizat est suffisamment importante pour que l'on suive prochainement son évolution avec les "peintres" de la classe de CM2 » (Le Progrès, 5/03/1990).

Le niveau iconique poursuit ces interprétations avec la mise en visibilité de la réalisation et de ses acteurs dans des photographies sans légende<sup>674</sup>.

Mais l'absence de postériorité discursive de l'initiative, tout comme son invisibilité dans les contenus médiatiques supra-communaux (aucune mention dans la presse territoriale de la CO.UR.L.Y.) attestent, une fois de plus, du caractère confidentiel de cette action, du moins dans les discours médiatiques. Le rubricage de ces deux articles confirme une focale qui reste cantonnée au micro-local : page « Est lyonnais », rubrique « Vaulx-en-Velin ». L'article du 27/05/1990 précise même la situation géographique de l'école en la micro-localisant « au sud de la commune, au cœur du quartier de la Soie ».

Au niveau de la caractérisation de ce retour dans le passé, si nous parlons « mémoire » dans notre analyse, nous remarquons néanmoins que c'est le substantif « histoire » qui est

---

<sup>673</sup> La banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française définit ainsi la parataxe et l'asyndète : « L'asyndète et la parataxe sont des procédés stylistiques qui consistent à juxtaposer des éléments du discours sans établir clairement par la syntaxe les rapports logiques qui existent entre eux. Elles sont donc le résultat d'une juxtaposition volontaire de groupes de mots, de propositions ou de phrases pour lesquelles les liens logiques les unissant ne sont pas marqués par des coordonnants ou des subordinants. Ces figures servent notamment à donner à l'énoncé ou au discours un rythme plus vif et plus de force au lien logique non explicité, que le lecteur doit rétablir » ([http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit\\_bdl.asp?id=4092](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=4092)).

<sup>674</sup> Une photo représentant les enfants devant l'échaffaudage du mur concerné par la fresque dans l'article du 27/05/1990 et trois photographies représentant à la fois les enfants au travail dans l'école, les encadrants adultes et l'échaffaudage devant le mur de l'école, dans l'article du 5/03/1990 (voir annexe 3, p. 62-63).

exclusivement utilisé dans tous les articles<sup>675</sup>. La nuance entre les deux termes est significative pour notre analyse puisque l'histoire renvoie à un regard objectif, donc une « connaissance » du passé prise en charge par des professionnels – un historien – alors que la mémoire connote la représentation d'une histoire vécue, c'est-à-dire incarnée par la figure du témoin : l'individu expérimente un rapport subjectif au passé. Ainsi, le récit médiatique, s'arrimant à des témoignages d'acteurs micro-locaux, construit un rapport au passé qui s'affiche comme objectif, neutralisé, avec la connotation d'une prétention à la vérité<sup>676</sup>. Par conséquent, l'appropriation et la diffusion locale de ces récits n'en seront que facilitées puisque légitimées du sceau de l'Histoire attestée (par le média, organe local de légitimité) : la mémoire devient histoire, ou plutôt la mémoire devient mémoire historique au sens d'une « connaissance commune de l'histoire locale » (Rautenberg, M., 2003). Au risque d'en voir rayés certains pans.

Ensuite, lors de la même période, l'action mémorielle du collège Duclos a une postériorité discursive beaucoup plus importante que l'initiative précédente.

Comme l'école Croizat, ce collège a également une inclinaison à travailler sur la mémoire de son quartier<sup>677</sup> comme en témoigne le court article (filet) « Une maquette sur la cité T.A.S.E. réalisée par les élèves du CES J. Duclos » du *Vaulx-en-Velin ma Ville* n°34 de juin 1983 qui évoque une initiative (maquette sur les cités d'habitation), sans référence directe à l'usine, dont le but est de « mieux faire connaître le quartier à ses habitants » (*Vaulx-en-Velin ma Ville* n°34, juin 1983). Cette initiative a également une résonance dans le n°38 de novembre 1983 (petit encadré « "Regard des jeunes sur leur quartier" »).

Par contre, l'usine Tase est explicitement mentionnée dans une action mémorielle qui nous intéresse davantage. Là encore, il s'agit d'une exposition (25 panneaux) sur l'histoire micro-locale du quartier réalisée par les collégiens, avec une attention particulière pour l'histoire de l'immigration vaudoise : « Les routes de la soie ». Nous remarquons alors que cette initiative a une résonance médiatique importante qui dépasse le strict cadre micro-local.

---

<sup>675</sup> Seul l'article du 27/05/1990 évoque la notion de « souvenir », mais a posteriori du travail mémoriel de l'école, en considérant la fresque murale en tant que déclencheur mémoriel micro-local : « Il y a peu de phrases mais suffisamment pour se souvenir ». Il y a là une confusion entre souvenir, en tant que persistance dans l'esprit de la chose passée, et mémoire, c'est-à-dire le rappel de la chose passée (Rautenberg, M., 2003).

<sup>676</sup> « *L'histoire et la mémoire sont souvent perçues comme des notions interchangeables. Pourtant, elles recouvrent des logiques distinctes. La mémoire est en constante évolution. C'est « un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel », incarnant « la vie, toujours portée par des groupes vivants » (Nora, 1997). L'histoire mobilise quant à elle l'analyse critique, tendant à approcher la vérité : elle est, toujours selon Pierre Nora, une "reconstruction problématique et incomplète de ce qui n'est plus" » (Rambour, M., 2006, p. 1).*

<sup>677</sup> D'autres actions micro-locales des deux écoles autour de la mémoire du quartier et de l'usine se remarquent également, plus tard, au sein de notre corpus contemporain (1997-2013).

D'abord dans la publication vaudaise, cette exposition est évoquée à 12 reprises jusqu'au début des années 2000<sup>678</sup> dont 5 mentionnent directement l'usine Tase<sup>679</sup>. Ensuite, dans le corpus non-exhaustif du Progrès, qui se concentre exclusivement sur les évocations explicites de l'usine, nous trouvons 6 occurrences : 2 pour l'année 1990 (31/05/1990, 21/06/1990) au moment de la tenue de l'exposition qui génère une événementialité. Puis 4 occurrences dans le corpus automatisé et exhaustif de la période suivante (9/09/2000, 16/09/2000, 18/09/2000, 27/11/2000), dues, quant à elles, à l'événementialité régulière des Journées du Patrimoine (voir infra).

Cette résonance médiatique, relativement importante au regard de la confidentialité de la mémoire de l'usine à ce moment, a plusieurs explications. D'abord, le thème de l'exposition prend en charge le récit d'une histoire qui dépasse largement celle, resserrée de l'usine Tase : celle de l'immigration. En effet, si l'histoire particulière de l'usine est érigée une fois de plus en figure exemplaire de l'histoire du quartier, l'exposition catalyse les enjeux identitaires de la commune avec l'histoire de l'immigration vaudaise. Ces enjeux, dont l'usine est porteuse par ses besoins en main d'œuvre, sont d'autant plus sensibles dans cette période délicate pour la municipalité après les « émeutes » du Mas du Taureau d'octobre 1990. Ils déclenchent une réflexion nationale sur la Politique de la Ville et révèlent également, plus loin, ceux du territoire national<sup>680</sup> :

« Si je vous dis "l'histoire de France", je vous vois déjà bâiller, mais si je vous dis : "Votre histoire" vous me répondrez : "Mon histoire ? Quelle histoire ?" *L'histoire c'est souvent la porte à côté. Prenez par exemple l'usine RPT dans le quartier de la soie à Vaulx-en-Velin. Il y a une soixantaine d'années l'établissement a attiré une main d'œuvre des quatre coins du globe. Qui étaient ces immigrants ? C'est ce que les professeurs du CES Valdo ont demandé à leurs descendants, lycéens aujourd'hui. Le résultat de ces recherches est une exposition surprenante sous forme de jeu de l'oie, en 25 panneaux. L'histoire de ces familles c'est aussi l'histoire de France !* » (Vaulx-en-Velin ma Ville n°105, juin 1990).

Ainsi, nous remarquons que la publication municipale vaudaise appuie particulièrement la thématique de l'immigration dans sa couverture de l'exposition et de sa postériorité, et ce, dans l'urgence d'un souci de construction identitaire apaisée servant le discours politique municipal progressiste dans la période trouble que connaît la commune. En effet, l'article « Histoires d'intégration » du n°2 de Vaulx Magazine en février 1991, qui connaît également une remontée

---

<sup>678</sup> Vaulx-en-Velin ma Ville n°105 juin 1990, n°106 juillet 1990, Vaulx Magazine n°1 janvier 1991, n°2 février 1991 (2 articles), n°12 janvier 1992, n°17 juin 1992 (2 articles), puis Vaulx Mag le Journal n°65 janvier 1997, n°66 février 1997, n°121 6 septembre 2000, n°126 22 novembre 2000.

<sup>679</sup> Vaulx en Velin ma Ville n°105 juin 1990, Vaulx Magazine n°2 février 1991, n°17 juin 1992, Vaulx Mag le Journal n°121 6 septembre 2000, n°126 22 novembre 2000.

<sup>680</sup> Histoire des vagues d'immigration en France et de la problématique des territoires dits de « banlieue ».

en Une du numéro montrant par là son importance pour l'institution municipale vaudaise, décrit justement l'exposition à partir de récits de vie incarnés et illustrés : ce sont des portraits médiatiques qui « subjectivisent » une histoire « objective » et offrent une photographie de chaque témoin. Les différentes figures vaudaises de l'immigration inscrivent leur parcours particulier dans une histoire communale, des besoins de main d'œuvre de l'usine Tase comme cause de l'immigration vaudaise aux besoins nationaux de main d'œuvre de la fin de la guerre : « *Au Grand Vire, une exposition invite à la découverte de l'immigration vaudaise : plusieurs générations implantées dans le quartier de la Soie pour travailler dans l'industrie textile. (...) Au sortir de la guerre de 14, la France avait un énorme besoin de main d'œuvre. Des campagnes françaises de toute l'Europe et de plus loin encore, des familles entières sont ainsi venues travailler à Vaulx-en-Velin. (...) Mais bien souvent les histoires personnelles, de pauvreté, de difficultés économiques et de recherche d'un emploi, ont rejoint la grande Histoire. L'histoire contemporaine. Celle de la guerre de 14-18, du génocide arménien, de la révolution russe, de la montée du fascisme en Italie, de la dictature de Salazar au Portugal, de la guerre civile en Espagne, de la dernière guerre mondiale, de la guerre d'Algérie et de la guerre du Vietnam* » (Vaulx Magazine n°2, février 1991).

Le Progrès va même plus loin en prônant la nécessité d'un dépassement du cadre micro-local de l'exposition pour qu'elle ait une résonance plus large, notamment communale (Vaulx-en-Velin) :

« *Cette semaine l'exposition est en place au C.E.S. dans le cadre de la semaine des arts. Mais elle va fort heureusement sortir du C.E.S. pour se rendre en mairie. Là est le dilemme. La mairie annexe du Sud semble tout indiquée pour recevoir cette exposition car elle concerne les gens du Sud en premier lieu. C'est un hommage à ce quartier. Par ailleurs, **il serait bien qu'un public le plus large possible puisse consulter ces panneaux.** Alors là dans ce cas, c'est l'hôtel de ville qui voit passer le plus de monde certainement. Affaire à suivre* » (article « Rue de la Soie, route de la Soie : une superbe exposition réalisée au C.E.S. Jacques-Duclos », Le Progrès, 31/05/1990).

De même, moins portée sur l'histoire de l'immigration, le quotidien régional évoque une autre histoire englobante, et particulièrement valorisante pour le territoire lyonnais, celle de la soie, qui concerne ces identités multiscalaires dépassant le cadre micro-local du quartier. Vaulx-en-Velin en est alors une actrice particulière par l'intermédiaire de l'inscription de l'histoire de l'usine dans celle, mythifiée, de la soie lyonnaise.

« (...) *l'histoire d'un quartier vu par ses enfants. De l'antiquité en Chine jusqu'au XIXe siècle à Lyon puis des années 1920 à 1980, à Vaulx-en-Velin, l'histoire nous est contée. Rien n'y manque. Byzance, la révolte des canuts et l'arrivée des étrangers aux cités Tase, les Arméniens, les Polonais, des Italiens, des Arabes, Espagnols, des Vietnamiens ou encore des paysans de l'Allier qui donnaient ainsi une carte des misères dans le monde ou des malheurs* » (article « Rue de la Soie, route de la Soie, le jour de gloire du CES Duclos », Le Progrès, 21/06/1990).

Cet élément est renforcé par l'intitulé de l'exposition « Les routes de la soie » qui se réfère davantage à cette histoire légitime de la soie lyonnaise qu'à celle des textiles artificiels vaudais. La fin de l'histoire de l'usine sonne alors comme la fin malheureuse de la participation vaudaise

à cette histoire territoriale valorisante. L'exposition joue alors un rôle positif pour le journal dans ce lien entre passé et avenir :

« *L'histoire de la soie s'arrête brutalement en 1982. L'usine ferme. La vie continue heureusement. Des enfants le prouvent en créant de façon remarquable un lien entre le passé et l'avenir* » (Ibid.).

L'usine, décrite en cause de l'immigration vaudoise, en représente aussi, au moment de sa fermeture, dans le discours du Progrès, la fin.

Dans ce cadre, la désignation médiatique de l'usine prend en charge son épaisseur historique, du fait de son rattachement notamment à l'enseigne Rhône-Poulenc ou CTA symbolisant sa période d'activité, et son rôle exemplaire dans le récit des processus migratoires locaux :

« (...) voici en vingt-cinq panneaux l'histoire du quartier de la Soie, **l'histoire de l'usine**. L'histoire d'une population composée de plus de quinze nationalités et qui a vu arriver les vagues de Russes blancs, les Italiens, les Polonais puis plus tard dans les années 1962, les Algériens » (article « Rue de la Soie, route de la Soie : une superbe exposition réalisée au C.E.S. Jacques-Duclos, Le Progrès, 31/05/1990).

« Prenez par exemple **l'usine RPT** dans le quartier de la soie à Vaulx-en-Velin » (Vaulx en Velin ma Ville n°105, juin 1990).

« (...) plusieurs générations implantées dans le quartier de la Soie pour travailler **dans l'industrie textile**. (...) les enfants ont aussi renoué avec l'histoire de leur quartier, né avec la construction de **l'usine Rhône-Poulenc-Textile** en 1924. (...) Plus tard, **l'usine a encore embauché** des travailleurs d'origine portugais ou nord-africaine. (...) Même si leur histoire [celle des collégiens] n'est pas liée directement à **Rhône-Poulenc**, elle est celle de leur quartier et de leur vie », « "(...) j'ai été engagée à Rhône-Poulenc-Textile (...)" (...) "À 12 ans, j'ai commencé à travailler à **l'usine** avec mes deux sœurs et mon frère. Quand je me suis marié, avec un italien lui aussi embauché à **RPT**, j'ai quitté mon emploi". (...) "En 1930, il arrive à Lyon et entre à **RPT**. (...) J'ai travaillé aussi 16 ans à **RPT** (...)". (...) "A mon arrivée, j'ai trouvé un emploi à **CTA (devenue par la suite RPT)**" (...) "J'ai trouvé un emploi à **Rhône-Poulenc** comme manœuvre." » (Vaulx Magazine n°2, février 1991).

« Toute l'histoire de l'immigration vaudoise implantée depuis plusieurs générations dans le quartier de la Soie pour travailler dans **l'industrie textile** » (Vaulx Mag le Journal n°17, juin 1992).

C'est donc l'inscription d'une histoire particulière au sein d'un récit communal, régional et national de l'immigration ou de la soie, qui donne une visibilité relativement conséquente à l'initiative et lui offre une postériorité qui dépasse la stricte événementialité de l'instant discursif de l'inauguration. Cet instant devient donc moment discursif par la multiplicité des récits que sédimente celui de l'usine ; plusieurs histoires sont injectées dans celle de l'usine Tase.

Ainsi, l'exposition crée une émulation qui déborde non seulement l'événement de l'inauguration ou la période de l'exposition vaudoise, mais plus largement le seul territoire micro-local du quartier sud, ou bien local, de la commune. En effet, entrant dans le cadre national d'un projet d'exposition intitulé « Composition Française » initié par plusieurs

institutions dont le ministère de l'Education Nationale<sup>681</sup>, l'exposition attire l'intérêt du Centre National de Documentation Pédagogique et du Centre Beaubourg : elle est finalement exposée à Paris, à l'Arche de la Défense, d'avril à juin 1992. Cette événementialité nouvelle conditionne quelques apparitions médiatiques du projet dans la publication municipale vaudaise<sup>682</sup> mais aucune dans les contenus du Progrès ; ainsi, malgré une volonté expansionniste à visée nationale, l'initiative reste médiatiquement cantonnée au micro-local.

Les articles de cette première période des années 1990, contemporaine de la fresque Ambroise Croizat, privilégient de la même façon le terme « histoire » (ou « historique ») pour faire référence à un retour objectivé dans le passé<sup>683</sup>. Le terme « mémoire » n'est évoquée qu'à une seule reprise, mais dans une focale nationale renvoyant à la « mémoire collective de notre pays » et donc, encore une fois, à une connaissance commune globale partagée (Vaulx Mag le Journal n°17, juin 1992).

Par ailleurs, l'exposition a d'autres répercussions comme la réalisation d'un reportage diffusé sur FR3 (*Vaulx Mag* n°65 janvier 1997), et surtout l'écriture d'un livre, « Histoires de soie », dont le titre évoque une nouvelle fois la Fabrique lyonnaise, écrit en 1997 par les collégiens eux-mêmes, qui donne une permanence à cette action mémorielle par le un figement matériel de la « mémoire vivante ». Palliant à la ponctualité événementielle de l'exposition, l'appréhension du livre suit la même logique d'inscription d'une histoire locale dans l'histoire nationale :

« A Vaulx-en-Velin, la suite de l'aventure se traduira par un livre. Une série de nouvelles de ces histoires singulières qui font l'Histoire » (Vaulx Magazine n°60, juin 1996).

« Mais une exposition n'est visible qu'un temps, souligne Marie-Jo Moine. D'où l'idée de pérenniser ces histoires dans un livre » (article « Des histoires de soi au livre d'histoire » Vaulx Mag n°65, janvier 1997).

---

<sup>681</sup> « Ce projet (...) impulsé par les professeurs du collège, s'est joint à celui lancé par le ministère de l'Education Nationale sur les apports étrangers dans la population française » (Vaulx Magazine n°2, février 1991).

« Les ministères de l'Education Nationale, de la Culture, des Affaires Sociales, le Fonds d'action sociale (FAS), avec le concours du Centre Georges Pompidou, la délégation à la mémoire et à l'information historique du Secrétariat aux anciens combattants et victimes de guerre ainsi qu'à l'Association des professeurs d'histoire qui ont promu cette initiative dès 1989 » (Vaulx Magazine n°17, juin 1992).

<sup>682</sup> Une brève (« Exposition ») dans le Vaulx Magazine n°12 (janvier 1992) et une forme « reportage » (« Ces étrangers qui font la France ») dans le n°17 (juin 1992, avec une remontée en Une).

<sup>683</sup> 3 occurrences dans l'article du Progrès du 21/06/1990, 3 occurrences dans celui du 31/05/1990, 7 occurrences dans le Vaulx en Velin ma Ville n°105 de juin 1990, 8 occurrences dans le Vaulx Magazine n°2 de février 1991, 1 occurrence dans le n°12 de janvier 1992 et 8 occurrences dans le Vaulx Mag le Journal n°17 de juin 1992.

Ainsi, la permanence matérielle, par la conservation physique de l'exposition et la publication du livre, confère un statut exemplaire à l'initiative du collège Duclos<sup>684</sup>, et permet le maintien non seulement d'une mémoire de l'usine mais de l'action civile mémorielle.

Les acteurs locaux contemporains, notamment associatifs, qui s'intéressent à ces thématiques ont donc une base mémorielle « physique » et prédiscursive, sur laquelle ils peuvent s'appuyer pour construire leurs propres actions et discours.

C'est précisément le cas de l'association Peuplement et Migrations, créée par un ethnologue en 1996<sup>685</sup>, qui s'intéresse aux questions de migration. À l'orée des années 2000, cette association réutilise notamment l'exposition du collège Duclos, dans le but de lui donner une nouvelle vie<sup>686</sup>, afin de servir son propre propos mémoriel dans le cadre d'une autre manifestation organisée à l'intérieur de l'usine Tase, et qui s'intègre dans un projet plus global de l'association sur la mémoire des migrations ; celui de créer un musée de l'immigration au sein même de l'espace de l'usine :

« Expositions "Histoires de Soie" réalisée par les élèves et les professeurs d'histoire du Collège Duclos, il y a quelques années. Occasion à ne pas manquer, et qui rejoint d'ailleurs une des volontés de Peuplement et Migrations : donner aux expositions plusieurs vies, les faire resurgir du passé et de l'oubli, les restituer au public qui, en dix ans – ou parfois plus –, a, lui aussi, évolué et peut alors porter un regard neuf sur un travail déjà ancien » (article « Entre passé proche et futur lointain », *Vaulx Mag'* le Journal n°121, septembre 2000).

Cette événementialité nouvelle occasionne alors un discours médiatique, plusieurs années après la première exposition, dans une optique de redécouverte téléologique d'un travail mémoriel plus ancien ; une fois de plus, l'interprétation contemporaine d'une action passée mêle deux échelles de temps dans l'actualisation d'un récit mémoriel sur l'immigration enchassé donc dans une contextualité discursive contemporaine :

« Le 12 décembre, "Histoires de Soie" sortaient enfin des presses. (...) Un livre qui fait du bien, quand la Commission nationale des Droits de l'Homme, observe ces deux dernières années, une recrudescence des actes racistes et xénophobes » (*Vaulx Mag* n°65 janvier 1997).

Deux entretiens semi-directifs contemporains (association Vive la Tase!, association Mémoire(S)), en plus de celui de l'association indirectement concernée (Peuplement et Migrations), évoquent également ce travail mémoriel, prouvant son exemplarité locale, dans son cadre initial (exposition du collège Duclos dans les années 1990) mais aussi et surtout dans

---

<sup>684</sup> En effet, l'exemplarité de l'initiative nourrit le discours politique local. Par exemple, ce discours du maire de Vaulx-en-Verin qui évoque, en février 1997 des « (...) initiatives visant une prise de parole diversifiée et plurielle. Je prendrai quelques exemples : (...) l'édition et le succès du livre « la route de la Soie » par les collégiens du collège Duclos... ». *L'édition et le succès du livre « la route de la Soie » par les collégiens du collège Duclos... »* (*Vaulx Mag* n°66, février 1997).

<sup>685</sup> Cette association réunit scientifiques, scénographes, élus, responsables d'associations et particuliers.

<sup>686</sup> C'est ce que soutenait le créateur de l'association dans un entretien semi-directif contemporain (annexe 5, p. 100).

son cadre reconstruit plus proche dans le temps, et donc plus aisément remis en mémoire (exposition de l'association Peuplement et Migrations à l'orée des années 2000)<sup>687</sup>. Le livre est également régulièrement convoqué dans ces mêmes entretiens qui lui confèrent un statut de référence/ressource discursive canonique de l'histoire de l'usine, par sa circulation dans l'espace public local :

« Il existe aussi deux livres sur la Tase. "Viscose" et un autre qui parle plutôt des familles d'immigrés, mais après la guerre. Pas trop au début d'ailleurs. Vous les connaissez peut-être ? (...) Y'a ceux des gamins là, du collège Duclos aussi hein. Ya celui-là aussi » (Association Mémoire(S), annexe 5, p. 84).

Notons que la réminiscence de ce travail chez nos enquêtés, parfois provoquée par le chercheur, concerne deux associations dont les acteurs ont un statut de témoin historique de la période : l'association Vive la Tase ! et l'association Mémoire(S). Ailleurs, ce travail est relativement invisible. La dimension « vécue » de la mémoire reste donc première, d'autant plus que la matérialité de l'exposition a, aujourd'hui, disparu.

Par ailleurs, l'association Peuplement et Migrations confirme que son travail, élaboré à partir de celui du collège Duclos, se fait dans une focale qui dépasse largement le cadre micro-local de l'histoire de l'usine, et ce qui, d'ailleurs, pourrait expliquer la résonance mediatico-discursive relativement importante de l'initiative. Cette focale macro explique également une forme de conflictualité avec d'autres associations locales focalisées sur des objectifs territoriaux micro-localisés :

« (...) l'idée c'était de faire que ce lieu qui serait universel on va dire, commence d'abord par raconter l'histoire de l'usine. Ça nous faisait une bonne entrée quand même, symboliquement. Et puis après de dire "attendez, ça c'est l'usine, maintenant, on va voir ce qu'il s'est passé". (...) Et puis encore une fois, moi j'avais sans doute la folie des grandeurs et un peu de mégalomanie hein (sourires). Comme on disait avec Charrier, c'est un "projet pharaonique". (...) Moi j'avais envie que ce soit un truc où on se bouscule quoi (...). On ne voulait pas se faire embarquer dans d'autres projets plus petits, ou moins "grandioses" avec les guillemets qu'il faut ». Sur la coopération avec les associations locales : « On était proches, associés et pas rivaux, parce que nous on volait bien plus haut. (...) je vais arrêter de m'excuser pour ma folie douce, mais j'ai toujours dit, il faut tirer vers le haut ou rien. Et ça a dû être mal perçu par certains, mais je ne l'ai jamais ramenée comme ça mais toujours gentiment » (Association Peuplement et Migrations, annexe5, p. 104).

Ainsi, une autre association, partenaire au projet et plus critique et amère vis-à-vis de son échec, évoque une ambition nationale et internationale démesurée du projet global de l'association Peuplement et Migrations qui, finalement, invisibilise l'histoire de l'usine Tase :

« (...) je m'étais déjà pas mal heurtée à l'équipe sur le fait qu'on ne pouvait pas parler d'immigration sans parler de la classe ouvrière (...), de l'usine, de l'histoire de l'usine. Et là eux, comme ils visaient un truc international,

---

<sup>687</sup> Voir les entretiens concernés en annexe 5 (Vive la Tase! p. 134-155, Peuplement et Migrations p. 100-113).



*donc l'idée de parler de l'usine elle-même ne les branchait pas du tout.* Donc un contre-sens manifeste entre nous » (Association Vive la Tase !, Ibid., p. 138).

Ensuite, suite à l'échec de ce projet « macro », dû notamment à un contexte communal et communautaire difficile<sup>688</sup>, la disparition matérielle de l'exposition, dont l'association Peuplement et Migrations est tenue pour responsable, provoque une forme d'oubli de l'initiative : « Et cette exposition est apparemment partie à Paris (...) et elle a disparu. Plus personne ne sait où elle est. C'est profondément scandaleux. Je pense que Peuplement et Migrations est responsable de cette situation » (Association Vive la Tase !, Ibid., p. 138).

Ainsi, notre corpus médiatique contemporain (1997-2013) évoque à la fois la sortie du livre *Histoires de Soie* du collègue Duclos – trois articles : « Des histoires de soi au livre d'histoire » *Vaulx Mag* n°65 janvier 1997, « La France des discriminations *Vaulx Mag* n°66 février 1997, « "En quête de lieux" : première réunion décisive pour la mémoire » *Le Progrès* 30/11/1997 - et cette exposition de l'association Peuplement et Migrations dans un cadre institutionnel plus reconnaissant envers le patrimoine industriel – six articles : « Entre passé proche et future lointain » *Vaulx Mag le Journal* n°121 du 6/09/2000, « Faire Escale rue du Rail » *Vaulx Mag le Journal* n°126 du 22/11/2000, « Weekend historique » *Le Progrès* du 9/09/2000, « Escale dans le temps » *Le Progrès* du 16/09/2000, « Journées du Patrimoine : la ville se dévoile » *Le Progrès* du 18/09/2000, « Faites escale dans le passé » *Le Progrès* du 27/11/2000 -. La matérialité mémorielle est donc primordiale pour lutter contre l'oubli discursif. Le récit de l'histoire lointaine de l'usine est alors régulièrement rappelé à la mémoire des lecteurs, à la marge de ces articles, et comme point d'ancrage de l'histoire de l'immigration territoriale.

De même, nous retrouvons la focale nationale du projet de musée de Peuplement et Migrations qui suscite une attraction territoriale descendante. Cela se caractérise, par exemple, par la visite d'acteurs politiques nationaux (Michel Duffour, Secrétaire d'Etat au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle) et régionaux (le directeur régional des affaires culturelles) sur le territoire vaudais :

« *Escale de Michel Duffour, Secrétaire d'Etat au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle au siège de l'association "Peuplement et Migrations". Visites et perspectives...* » (« Faire Escale rue du Rail » *Vaulx Mag le Journal* n°126, 22/11/2000)<sup>689</sup>.

---

<sup>688</sup> « Il faut avoir en tête que Vaulx-en-Velin depuis très très longtemps a comme dossier majeur et très très lourd, la ZUP, et que du coup, dans les négociations, tous les autres dossiers viennent après. Et comme on est dans une agglomération qui est dotée donc d'une communauté urbaine depuis 1969 » (Association Vive la Tase !, annexe 5, p. 137).

<sup>689</sup> La visite du Secrétaire d'Etat est également évoquée dans deux articles du Progrès : article « "L'Escale" ouvre ses portes à Michel Duffour, secrétaire d'Etat » (*Le Progrès*, 11/11/2000), « De la Soie à la Toile » (*Le Progrès*, 17/11/2000).

La rubrique « avenir », dans laquelle se situe l'article, montre un intérêt foncier à l'usine dans une démarche tournée vers le futur. La caractérisation de l'usine démontre alors qu'elle ne représente qu'un espace à investir en effaçant sa représentation symbolique pour l'identité locale, même si cette dernière est néanmoins rappelée, de manière paradoxale, par un représentant de l'état central : en effet, le Secrétaire d'Etat déclenche un bref retour dans le passé en fin d'article. L'usine est donc d'abord qualifiée d'« ancienne usine Rhône-Poulenc » pour signifier la clôture de son histoire et, par là, la vacance de ses lieux, puis d'« usine Rhône-Poulenc » quand se déclenche le récit du passé :

« (...) ambition de "Peuplement et Migrations" d'aménager de façon permanente l'ancienne usine Rhône-Poulenc, un espace qui rendra compte de l'histoire, du patrimoine et des flux migratoires. Michel Duffour a vu là une convergence d'idées entre le projet et le lieu : "il n'est pas anodin que vous ayez choisi d'installer votre structure au cœur d'une friche industrielle". Chacun sait, en effet, que c'est autour de l'usine Rhône-Poulenc que s'est tissé le quartier de la Soie, avec des ouvriers de toute nationalité venus y travailler » (Ibid).

C'est la même logique de désignation qui gouverne l'article du Vaulx Mag le Journal n°121 deux mois auparavant (6/09/2000), avec encore plus d'acuité comme l'affiche le titre (« Entre passé proche et futur lointain ») et le contenu, entre espace matériel investi (« ancienne usine de la Soie ») et espace mémoriel symbolique (« espace emblématique »). Le retour dans le passé ressurgit notamment lorsque l'article évoque la réutilisation de l'exposition du collège Duclos, par l'intermédiaire d'une maisonnette représentant l'ancienne usine présentée au public :

« Parmi elles, une usine, inspirée par l'usine de la Soie, sera présentée in situ » (Ibid.).

Enfin, 4 articles du Progrès de cette période évoquent une double articulation entre passé et présent, dans le cadre des Journées du Patrimoine. L'usine est présentée comme un espace d'exposition lorsque Le Progrès use de sa fonction d'agenda local des manifestations se déroulant dans ce cadre - « De samedi à dimanche non stop – A l'usine de la Soie : des expositions (...) », article « Weekend historique », 9/09/2000 -, puis comme décor à consistance mémorielle et symbolique lorsque le quotidien rappelle son épaisseur historique - « Rien que le décor mérite le détour puisque l'exposition se fera dans une partie de l'ancienne usine Gillet, devenue Rhône-Poulenc Textile jusqu'à sa fermeture en 1981, article « Escalier dans le temps », 16/09/2000 -.

La représentativité territoriale élargie de l'usine se retrouve également dans les désignations médiatiques. En effet, le syntagme « usine de la soie », qui prime dans les articles de cette période, renvoie encore une fois à une représentation étendue et biaisée : l'usine comme symbole matériel et idéal de l'histoire de la soie lyonnaise.

Enfin, la vocation mémorielle de cette initiative est explicitement exprimée dans ces articles, dans un cadre prédiscursif institutionnel plus reconnaissant envers le patrimoine industriel : le terme « mémoire » est ainsi régulièrement repéré montrant donc une forme de légitimité

nouvelle accordée aux mémoires vécues, atomisées, singulières<sup>690</sup>, prolongeant l'évolution sociétale des représentations des nouveaux patrimoines.

Enfin, plus globalement, nous remarquons que le regard médiatique, sur cette exposition du collège Duclos ainsi que sur sa reprise par l'association Peuplement et Migrations, est bienveillant et enjoué, dans la PQR comme la presse municipale. Le Progrès poursuit, en effet, sa logique de valorisation du territoire local et des initiatives s'y déroulant par une modalisation dithyrambique.

« *Il ne faudra plus s'étonner de l'extraordinaire lorsque l'on parlera du C.E.S. Jacques-Duclos dorénavant. (...) C'est extraordinaire ce travail réalisé. (...) Ce fut émouvant. (...) Cette exposition qui s'inscrit dans un projet au niveau des académies, qui est un P.A.E. (projet d'action éducative), représente un travail impressionnant* » (Le Progrès, 31/05/1990).

« **Un travail important** qui s'intitule "Rue de la Soie, route de la Soie" ou l'histoire d'un quartier vue par ses enfants » (Le Progrès, 21/06/1990).

L'union civile micro-locale des acteurs micro-locaux scolaires et des habitants est ainsi portée aux nues derrière les porteurs de l'initiative :

« **Il faut aussi saluer le travail** de Pascale Gourmoux, documentaliste du C.E.S., Marie-Jo Moine, Gilbert Dumas, Jean Noel Berlioux, professeurs d'histoire et géographie, Marie Evelyne Wilde, professeur de dessin (Le Progrès, 31/05/1990).

« (...) l'exposition réalisée par des jeunes du CES Jacques-Duclos, avec l'aide importante des enseignants, avec l'aide des gens du quartier, à l'image de Mme et M. Goubisky, qui ont prêté leur album de photos » (Le Progrès, 21/06/1990).

La publication municipale vaudaise, quant à elle, valorise également ces initiatives qui servent un propos politique progressiste : celui du discours prônant le multiculturalisme dans un contexte local et national turbulent « où la présence des étrangers soulève tant de passion »<sup>691</sup>.

« Dans cette fresque historique, on retrouve un intérêt civique mais aussi pédagogique. Et chaque enfant se sent aujourd'hui concerné par l'Histoire » (Vaulx Magazine n°2, février 1991).

« Le 12 décembre, « Histoires de Soie » sortaient enfin des presses. (...) **Un livre qui fait du bien**, quand la Commission nationale des Droits de l'Homme, observe ces deux dernières années, une recrudescence des actes racistes et xénophobes » (Vaulx Mag' n°65, janvier 1997).

Ces occurrences permettent ainsi à l'usine Tase de bénéficier d'une visibilité médiatique qui freine son oubli, reconstruisent un/des récit(s) de son histoire dans des récits plus larges, bien ces évocations restent souvent à la marge des articles voire effacée derrière des enjeux plus

---

<sup>690</sup> Les articles évoquent ainsi la « mémoire du quartier » (Vaulx Magazine n°60, juin 1996), la « mémoire de la Soie » (Vaulx Mag le Journal n°65, janvier 1997), de « mémoires des migrations » ou « mémoires migratoires » (Vaulx Mag le Journal n°121 6/09/2000, Le Progrès 9/09/2000, 16/09/2000 et 27/11/2000).

<sup>691</sup> Vaulx Magazine n°17, janvier 1996.

globaux. Ainsi, comme nous ne trouvons aucune mention de cette exposition dans la presse communautaire ou municipale lyonnaise, cela suffit à considérer le récit d'usine initié par le collège Duclos, à l'instar de l'initiative de l'école Croizat, comme une histoire micro-locale qui demeure donc assez confidentielle dans les récits identitaires du territoire lyonnais au cours de cette période des années 1980 et du début-milieu des années 1990.

Ces deux initiatives sont différentes dans leur portée discursive : la fresque de l'école Croizat demeure confinée dans une événementialité de l'instant pendant que l'exposition du collège Duclos a une résonance et continuité discursive plus large, mais elles se rejoignent dans ce qu'elles révèlent de l'expression civile micro-locale d'une recherche d'identité communale, rendue confuse à la fois par la fuite du temps et par un contexte local difficile dont font partie l'histoire et la mémoire de l'usine Tase. Nous remarquons enfin qu'aucune référence à un quelconque statut patrimonial de l'usine, dont les bâtiments sont conservés, n'est évoqué dans les contenus discursifs analysés à propos de ces initiatives mémorielles, preuve d'une digestion en cours de la clôture de son histoire. Plus loin, cela révèle la temporalité longue dans laquelle s'inscrivent deux mouvements décrits plus haut : celui de la reconnaissance institutionnelle de l'industrie en tant que patrimoine, et celui de tout processus de patrimonialisation.

Ainsi, les deux principales initiatives mémorielles micro-locales de cette période sont d'origine scolaire et sont modalisées positivement dans les contenus médiatiques analysés. En ce sens, l'action associative autour de l'usine reste assez discrète malgré l'existence d'une association déjà évoquée d'anciens salariés de R.P.T. dès la fermeture de l'usine Tase, dont le nom témoigne du lien ténu entre l'usine et son quartier (Association des anciens travailleurs de la TASE et les habitants du quartier de la Côte créée en 1982). Cette association d'origine syndicale, très peu présente dans les contenus médiatiques, y compris municipaux<sup>692</sup>, se fait néanmoins remarquer en 1996, lorsqu'au moment où elle fête ses 15 ans<sup>693</sup>, elle annonce son souhait de réaliser un ouvrage sur l'usine et son quartier en lançant un appel à témoin dans le journal municipal vaudais :

*« L'association des anciens travailleurs de RPT et des habitants du quartier de la Côte souhaite réaliser un livre sur la viscosite et le quartier de la Soie. Dans ce but, elle lance un appel aux anciens de l'usine pour collecter documents, photos et témoignages sur la période 1924-1980. Les personnes souhaitant contribuer à ce travail sur*

---

<sup>692</sup> Du moins dans les thématiques qui nous intéressent, à savoir la mémoire et le patrimoine.

<sup>693</sup> « Les anciens de Rhône Poulenc Textile, dont la plupart habite encore le sud de la commune, se sont retrouvés le jeudi 1<sup>er</sup> février au restaurant le Vitoria. Ils étaient une centaine à partager leur traditionnel repas annuel. « L'association des anciens de RPT et habitants du quartier » fêtera ses quinze ans d'existence le 4 avril, avec au programme, une visite au planétarium » (Vaulx Magazine n°57, mars 1996).

la mémoire du quartier peuvent contacter Jeanne Maccary au 72 37 51 30 ou Jean Zimmerman au 72 37 56 25 » (Vaulx Magazine n°60, juin 1996).

Nous retrouvons davantage cet ouvrage comme ressource mémorielle locale dans notre analyse médiatique contemporaine (1997-2013, voir infra).

La première association à vocation strictement mémorielle du secteur, l'association Mémoire(S), apparaît tardivement, en 1994, dans un discours qui établit le passé en support de l'avenir<sup>694</sup>. Elle met ainsi l'histoire de l'usine Tase au centre de l'identité vaudaise comme elle le présente dans le n°1 de sa propre publication éponyme, en décembre 1996 :

« Vaulx-en-Velin ne manque pas d'un passé riche et passionnant : le passé de la commune agricole, des inondations du Rhône, de l'usine de la Soie de 1925 à 1980, Vaulx-en-Velin a aussi écrit une belle page de la résistance et de nombreux Vaudais de souche comme d'origines étrangères ont donné leur vie pour lutter contre le nazisme. Précisément le souci de l'association "Mémoires" est de consigner un maximum de témoignages pour garder cette mémoire faite de la vie de femmes et d'hommes venus des quatre coins du monde et qui ont fait le Vaulx-en-Velin d'aujourd'hui. Cela commence incontestablement avec l'usine de la soie en 1925 ».

Le travail mémoriel de l'association autour de l'usine est ainsi initié dès sa création, c'est du moins que nous en rapporte un de ses acteurs aujourd'hui : « Et dès le départ on a recueilli, on a demandé des photos parce que c'était intéressant, les photos parlent beaucoup. Donc on a des photos qui sont de 1928. On a des gens qui sont arrivés, des immigrés qui sont arrivés pour travailler à la Tase » (Association Mémoire(S), annexe 5, p. 82).

### 3.2.3.5. Conclusion. L'évolution du cadre légal/institutionnel et le contexte territorial et politique comme prédiscours médiatique

Un récit médiatique uniforme soumis au contexte politique : convergence de discours entre scène civile, scène politique et arène médiatique

La trajectoire matérielle et discursive des deux usines est donc cadrée par un contexte évolutif pluridimensionnel qui agit comme un prédiscours à leurs représentations médiatiques.

D'abord, au niveau macro, l'évolution du cadre légal et institutionnel qui voit non seulement le processus décentralisateur permettre une concertation facilitée entre scène civile et scène politique ainsi que de nouvelles prérogatives données aux communes quant à leur maîtrise de sols et donc des espaces laissés par les usines, mais également l'élargissement institutionnel, en germe, de la notion de « patrimoine » qui, au fil des années 1990, s'étend progressivement aux objets déchus de la désindustrialisation. Cette fin de période correspond également à la fin d'un

---

<sup>694</sup>« Chacun de nous est un animateur d'Histoire avec cette volonté de fonder un avenir meilleur en faisant vivre le passé". Voilà en quelques mots la raison d'être de "Mémoires". Une association créée à Vaulx en mai dernier et qui entend "regrouper tous les vaudais ou toute personne intéressée par l'histoire (...)" » (Article « "Mémoires" pour l'avenir », Vaulx Magazine n°41, septembre 1994).

temps de résilience (le « temps du retrait ») - nécessaire pour des usines dont la mémoire, reste un certain temps, douloureuse – pour qu’arrive enfin le « temps de la renaissance » dont l’acteur associatif, en tant que mandataire de l’intérêt des habitants, est le premier aiguillon micro-local dans sa relation, plus ou moins conflictuelle, avec la scène politique (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 291)<sup>695</sup>.

Au niveau micro, l’évolution du contexte territorial et notamment la gouvernance de l’agenda politique sur ces trajectoires matérielles et symboliques, qui expliquent les différences entre la trajectoire matérielle et médiatique des usines Tase et Rhodiaceta. Si nous remarquons une convergence actantielle totale vers une injonction au renouveau des secteurs, la pression foncière, et donc l’urgence du renouveau est corrélée à la situation territoriale de chaque site : la centralité lyonnaise est ainsi plus pressante que la périphérie vaudoise - d’autant plus pour un quartier excentré de la commune - en termes de renouvellement urbain. Néanmoins, les deux secteurs en difficultés subissent cette injonction au renouveau qui semble partagée dans l’ensemble des discours locaux en épousant les logiques politiques dominantes.

Le récit médiatique des presses locale, territoriale et associative accompagne donc le champ politique local dans ses réalisations et dans une relative convergence de conception de l’intérêt territorial, du moins sur la quête finale. Valorisant la success story rassembleuse, ces récits convergents témoignent d’un mouvement d’uniformisation et se rapprochent de l’impression de « bonne cause » relevée chez Roselyne Ringoot et Yvon Rochard (Ringoot, R., Rochard, Y., 2005, p. 88).

Les quelques différences de traitement relevées, notamment dans le schéma actantiel, sont ainsi attachées au positionnement institutionnel de l’énonciateur médiatique : promotion de sujet-héros parfois différenciée. La presse locale insiste sur les acteurs et les initiatives qui, pour elle, dynamisent le territoire pendant que la presse territoriale insiste sur ces mêmes éléments mais du point de vue de l’apport communicationnel à la valorisation de l’institution représentée – il s’agissait ici, pour l’essentiel, des communes vaudaises et lyonnaises. Mais nous constatons, dans cette période, un certain nombre de points de convergence vers la valorisation de l’institution politique, comme seule actant-sujet dans la quête du renouvellement territorial.

---

<sup>695</sup> Hervé Glévarec et Guy Saez définissent, en effet, 4 modalités de relation entre une commune et une association, non exclusives les unes des autres : le conflit, la délégation-participation (association comme auxiliaire dans le travail de la municipalité), l’alignement (association comme outil de travail pour la ville), la concurrence (Glévarec, H., Saez, G., 2002).

Les médias locaux s'établissent donc en militants du local à partir du prisme communicationnel de la valorisation territoriale et la neutralisation entre information et communication (Ringoot, R, Rochard, Y., 2005). Nous y retrouvons alors les trois fonctions de la presse des collectivités locales d'Isabelle Paillart : fonction de « service » à la population, fonction de répertoire de la vie locale, fonction de promotion du territoire, des activités et personnalités locales (Paillart, I., 1993).

Nous constatons également que Le Progrès, titre de presse local en apparence indépendant des pouvoirs politiques, poursuit ce mouvement communicationnel uniformisant. L'alignement discursif semble provenir, non seulement de la neutralisation grandissante de l'idéologie dans la presse locale et dont se revendique Le Progrès<sup>696</sup>, mais également et surtout de la sophistication des stratégies de communication des pouvoirs locaux, depuis les années 1980, qui facilitent le travail des journalistes tout en le contrôlant davantage (Frisque, C., 2010, p. 953-954). Ainsi, concernant le territoire vaisois, le discours de l'opposition politique socialiste, dominée politiquement, est certes présent dans les contenus du Progrès, mais est, au fil du temps, de plus en plus minoré vis-à-vis d'autres discours des acteurs du pouvoir, ce qui prolonge une nouvelle fois le constat de Cégolène Frisque qui évoque la minoration voire l'élimination des groupes politiques ou militants dominés et un traitement de l'actualité locale représentant de plus en plus les pouvoirs en place (Frisque, C., 2010, p. 968-970). De même, comme la sociologue, nous avons constaté une surreprésentation de l'acteur politique au détriment des porte parole des autres secteurs sociaux, même si l'acteur associatif semble apparaître régulièrement à partir des nouveaux dispositifs de concertation dans le cadre de la gouvernance locale. Ainsi, cette « naturalisation » des institutions contribuent à la légitimation de l'ordre politique ainsi qu'à lisser la conflictualité dans la presse locale : d'où une certaine uniformité narrative à construire des actants sujet-héros politiques dans ces récits médiatiques, y compris celui du Progrès.

---

<sup>696</sup> Le Progrès est racheté par le magnat des médias Robert Hersant en septembre 1985 (par ailleurs propriétaire du Dauphiné et donc des titres Lyon Matin et LJRA) avant l'arrivée de Lyon Libération, Lyon Figaro (ex-LJRA), L'Humanité Rhône-Alpes et Le Monde Rhône-Alpes en 1986 :  
« De sorte qu'il reste majoritaire sur sa zone de diffusion en dépit de son prix, 3,50 F le numéro, et de quelques écarts rédactionnels qui ont, il y a 6 ans, désorienté ses lecteurs les plus fidèles. **Depuis lors, la rédaction en chef s'est efforcée de "recentrer" le journal de le remettre sur les rails traditionnels, ceux d'un "quotidien régional, privilégiant l'information de proximité et non d'un organe d'opinion", selon les propres termes de Guy Lescoeur.** Donner à l'ensemble des lecteurs la possibilité de se faire une idée aussi précise que possible de ce qu'est la vie locale, sans le priver de l'information nationale et internationale, ainsi se définit en substance la vocation du Progrès. Pour s'en convaincre, le lecteur dispose désormais, en plus du titre quotidien, de suppléments gratuits, quasi quotidiens eux aussi, tels que le Progrès Loisirs (dimanche), celui des enfants (le mardi) mais aussi le Progrès Economie, Sports, Tiercé... » (Vivre à Lyon n°87, mars 1986).

C'est pourquoi la contestation ou l'opposition réelles se trouvent dans des cadres de discours moins contraignants : nous avons vu que la presse associative, aiguillon du politique, et les entretiens semi-directifs apportaient un peu de dissonance à une apparente union locale à propos de ces initiatives par la mise en visibilité des conflits notamment.

### *L'initiative mémorielle* civile comme première étape vers la patrimonialisation

Au regard de leurs différentes prises en charge micro-locales, nous voyons que les questions mémorielles et identitaires imprègnent rapidement le quartier sud de la ville de Vaulx-en-Velin après la fermeture de l'usine Tase. Cette dernière en représente d'ailleurs une part importante, même si elle n'est pas toujours explicitement mentionnée. Le lien de filiation entre l'usine et le quartier qui, littéralement, doit son existence à la naissance de l'usine, est une des causes de l'immédiateté de ce questionnement identitaire post-fermeture : quand l'usine, qui a fait naître un quartier, ferme en 1980, que devient ce dernier ?

C'est aussi la raison pour laquelle les évocations médiatiques de ces initiatives restent cantonnées à un niveau micro-local, malgré des tentatives de mises en lien avec une histoire territoriale plus globale et glorifiante - seule condition d'une visibilité élargie pour un territoire « périphérique » et pour un patrimoine « industriel » encore peu légitimé - incluant l'histoire de l'immigration et l'histoire de la soie. La question mémorielle et identitaire autour de l'usine Tase concerne même davantage le territoire resserré, et longtemps autarcique, du sud de Vaulx-en-Velin, qui se questionne sur lui-même, que l'ensemble du territoire communal. En outre, cette confidentialité renvoie également à l'exclusion symbolique de la commune de Vaulx-en-Velin, « banlieue » du reste de l'agglomération. Le secteur territorial du sud du Vaulx-en-Velin subit donc une double exclusion territoriale : vis-à-vis de son centre-ville – le quartier du sud est lointain, la fermeture de l'usine de 1980 surajoute en connotation négative<sup>697</sup> -, et vis-à-vis de l'agglomération où Vaulx-en-Velin demeure une ville de « banlieue ».

Dans ce cadre, les premières initiatives mémorielles générant un discours médiatique sont donc figées dans des récits micro-locaux ou une événementialité de l'instant. Ces actions se matérialisent dans des articles qui, certes, les prennent souvent comme objet premier de discours, mais elles ne concernent, dans l'engendrement des discours médiatiques, que des micro-récits, des instants discursifs. Si elles affichent parfois une prétention à contribuer à une intrigue plus générale du récit médiatique, elles se cantonnent à un récit ponctuel qui se déploie au mieux sur quelques éditions. Elles ne forment donc que des micro-quêtes de l'instant,

---

<sup>697</sup> L'institution municipale parle de « mort d'un quartier », « dépérissement du quartier de la Côte qui s'annonce » à propos de la fermeture de R.P.T. (Vaulx-en-Velin ma Ville, décembre 1982).



soumises à la temporalité de l'action entamée, même si les médias locaux prétendent parfois leur attribuer un rôle dans une intrigue plus large dans l'histoire de la commune. Mais c'est finalement la consistance matérielle de ces initiatives (livre, exposition) qui permet leur réappropriation patrimoniale et mémorielle postérieure dans une thématique et une focale plus large dans les années 2000 – celle de l'histoire de l'immigration en France - dans un contexte territorial et institutionnel plus propices. Vaulx-en-Velin est mieux intégrée à la communauté urbaine notamment par l'intermédiaire du projet urbain Carré de Soie ; son patrimoine industriel davantage reconnu.

D'origine scolaire, du fait d'une scène associative mémorielle inexistante dans un territoire aux priorités économiques et sociales, ces premières actions mémorielles constituent donc une première forme de lutte contre la menace de l'oubli de l'histoire du quartier et de son lien avec l'usine, même si elles ne se réclament pas comme telles dans les discours, et nouent une dimension intergénérationnelle des initiatives révélatrices de l'importance progressive de la nécessité de la transmission entre passé par les anciens du quartier, vers le présent et le futur, portés par les écoliers.

Concernant la Rhodiaceta, le lien privilégié au quartier est lui aussi présent mais de façon moins prononcée, ce qui explique une inclusion plus fréquente au sein d'un espace identitaire et mémoriel plus large - le 9<sup>ème</sup> arrondissement comme partie de la commune lyonnaise - qui se ressent dans le traitement médiatique des deux actions associatives que nous avons analysées : l'une est mémorielle et porte la mémoire professionnelle de la Rhodiaceta via l'association *L'Age Libre* ; l'autre est patrimoniale et porte, au milieu des années 1990, la défense du « dernier » bâtiment de la Rhodiaceta via le *Comité d'Intérêt Local de Vaise*. Ainsi, les micro-quêtes analysées cherchent à s'inscrire dans des quêtes principales plus larges dictées par le champ politique. Elles échouent si elles ne sont pas validées par le champ politique local qui est crucial dans le processus décisionnel. La figure de l'association est donc à la fois construite en destinateur aiguillon d'une action politique mais également en adjuvant, une fois que cette dernière se met en œuvre, que ce soit dans une action urbanistique ou patrimoniale. La figure du politique est donc centrale dans le récit de la trajectoire de nos deux usines.

Aussi, l'injonction politique locale au palimpseste, couplée à l'émergence tardive d'une scène civile revendicatrice, peut expliquer une démolition de l'usine sans heurts en 1986-1987. L'inclinaison du C.I.L. de Vaise pour la mémoire et le patrimoine de la Rhodiaceta intervient donc trop tardivement dans un contexte politique local gouverné par l'urgence : les principaux bâtiments de l'usine sont déjà détruits, et l'annexe que souhaite défendre le CIL ne contient pas

assez de charge historico-symbolique pour que puisse s'y construire un discours patrimonial ; elle est représentée comme un simple obstacle matériel à l'urbanisme local qui met la priorité sur la redynamisation économique du secteur dans une focale exclusivement tournée vers le futur.

De plus, l'échec du projet d'éco-musée de l'association l'Age Libre ainsi que les conflits environnant la publication d'un livre sur la mémoire ouvrière témoignent d'une histoire d'usine qui n'est pas encore véritablement clôturée : le passé est encore trop « chaud » et constitue un frein à la mobilisation de cette scène civile et rend l'initiative associative trop précoce.

L'arrivée tardive de ces mobilisations mémorielles et patrimoniales révèlent ainsi différentes échelles de temps qui s'entremêlent. Non seulement une sensibilisation progressive à l'extension de la notion de patrimoine, qui empêche donc toute considération patrimoniale pour des bâtiments d'usine déjà détruits sous la pression du palimpseste urbain, mais aussi un temps de résilience/deuil nécessaire à tout processus de patrimonialisation afin d'oublier certains pans douloureux de ces histoires et exorciser ainsi un passé embarrassant et nécessitant une « *thérapie par l'oubli* » (Zanetti, T., 2010, p. 51). Thomas Zanetti évoque ainsi une « dialectique contradictoire » (Ibid., p. 51) pour expliquer cette tension entre nécessité de la mémoire et volonté de l'oubli (oublier ce qui divise). Cela confirme donc le nécessaire temps de « refroidissement », valable pour nos deux cas d'études, pour que la mémoire, puis la patrimonialisation, puisse se reconstruire de manière sereine et apaisée (Rautenberg, M., 2003, p. 152).

Cependant, c'est par l'action des associations, ces « entrepreneurs de mémoire locale » (Glévarec, H., Saez, G., 2002), qu'en fin de période (années 1990), les usines connaissent une certaine visibilité médiatique sous le prisme d'un retour dans le passé. Ces premières initiatives restent avant tout mémorielles et nous incitent à considérer ce moment comme les prémices d'un « temps de la renaissance » (Lacombe, P., 2002) que nous percevons davantage dans la période suivante (1997-2013). En effet, la première tentative de patrimonialisation du bâtiment des gardes de l'usine Rhodiaceta, en toute fin de période (1996), qui associe donc matérialité physique (le bâti) et symbolique (la mémoire), se solde par un échec, mais initie néanmoins un mouvement nouveau vers l'attention aux anciens bâtiments industriels du secteur : un certain nombre d'autres bâtiments industriels, notamment dans le secteur du Quartier de l'Industrie, seront conservés, réhabilités dans la période suivante, en comparaison avec le « gâchis » de l'anti-exemple de la Rhodiaceta. De plus, ces résurgences mémorielles des usines dans les contenus médiatiques permettent ainsi l'émergence d'un registre affectif (l'émotion, la

nostalgie) qui leur est associé et qui s'oppose à la froide conception urbanistique de l'espace de l'usine qui prévalait jusqu'alors.

Ainsi, pour résumer, en matière de patrimoine, et plus encore de patrimoine industriel, nous avons affaire à deux mouvements, descendant et ascendant, aux logiques parfois contraires qui peuvent générer des impasses et expliquent les échecs :

« De la base viennent les initiatives neuves en ce domaine, les audaces, les prises de risques. D'en haut descendent les prescriptions réglementaires dont le respect conditionne les attributions de crédits, les personnels, le droit à constituer et à conserver des collections » (Barbe, N., 2008, p. 3).

Il est alors difficile, et là n'est pas le propos, d'établir qui de ces deux acteurs (l'institution et l'association) est le précurseur de l'autre : les associations ont, certes, un rôle d'aiguillon local des institutions mais ces dernières élaborent également des cadres symboliques ou légaux, notamment avec l'aide du champ scientifique, qui orientent les représentations de la scène civile vis-à-vis des nouvelles formes patrimoniales.

Nous étudions, en effet, des représentations (celles des anciennes industries) qui, comme le rappelle Serge Moscovici, supposent un processus de changement qui vise notamment à rendre commun l'étrangeté (Moscovici, S., 1961, p. 56-57). Un jeu s'établit alors entre deux types de représentation. D'abord, le noyau dur et stable dans le temps marqué par la mémoire collective et qui assure une pérennité temporelle de la représentation. S'ajoutent à cela des éléments périphériques contextuels qui permettent « l'ancrage de la représentation dans la réalité du moment et présentent une plus grande souplesse que les éléments centraux » (Flament, C., 1994). Concernant notre objet « patrimoine industriel », nous pouvons considérer que ce jeu s'effectue, entre autres, entre institutions et associations : l'institutionnalisation de la représentation d'une notion lui assure une pérennité temporelle quand la saisie par les associations permet l'ancrage souple de la représentation dans une réalité contextuelle et conjoncturelle. Cela se joue dans des échelles de temps et d'espace qui diffèrent mais qui se nourrissent mutuellement sans que, encore une fois, nous ne puissions véritablement distinguer un rapport d'antériorité des unes aux autres.

Médiatiquement, ces relations asymétriques entraînent, pour nos deux usines, des continuités entre « le haut » et « la base » mais aussi des initiatives mémorielles et patrimoniales micro-locales, évoluant en vase-clos et relativement déconnectées des contextes institutionnels nationaux, voire locaux. Le « petit patrimoine », nouvellement porté par les associations, en

tant que nouveaux acteurs autonomes du champ culturel<sup>698</sup>, constitue ainsi un « élément de trouble » qui « bouscule les grandes divisions traditionnelles du champ culturel encore fondées *sur une série d'antagonismes simples* » (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 11). Les associations reconfigurent ainsi tout un champ social « en produisant de nouvelles conventions, en modifiant notamment celles qui présidaient aux catégories du monumental » (Ibid., p. 21). La contribution essentielle des associations au champ institutionnel patrimonial est donc plus complexe qu'il n'y paraît :

*« (...) associations et système politique ne sont pas les deux pièces d'un puzzle qui s'ajusteraient parfaitement. Les associations n'adoptent pas un comportement stratégique à l'égard des politiques publiques qui leur proposeraient en retour un cadre normatif. Il y a toujours (...) un espace ou un décalage sémantique entre l'ensemble des significations attachées aux termes de restauration, de défense et de valorisation, qui ressortissent au langage de l'action et de la perception administrative, politique et savante, et l'usage de ces mêmes signifiants par les associations » (Ibid., p. 59).*

Toujours est-il que ces processus longs d'institutionnalisation et de reconnaissance, agissent comme d'autres prédiscours médiatiques, dont les institutions et associations sont, entre autres<sup>699</sup>, des définisseurs primaires ; les presses locale et territoriale constituent, quant à elles, des relais locaux de ces représentations et en constituent les définisseurs secondaires, dans une temporalité souvent définie par l'agenda politique local.

*« Le processus il est toujours le même c'est à dire que c'est des initiatives individuelles de gens qui sont passionnés par leur histoire, ne veulent pas qu'elle meurt, s'y investissent, parce que si elles ne s'y investissent pas ça ne marche pas. Et ensuite, ils disparaissent ou ils n'ont plus les moyens et c'est la collectivité qui prend le relais quoi. Le processus il est toujours le même » (Association A.R.A.R.P., annexe 5, p. 253).*

Les entretiens semi-directifs avec les acteurs associatifs historiques s'autoproclament ensuite, dans un objectif de légitimation locale, comme précurseurs dans la prise en compte de la dimension patrimoniale de l'usine, à partir d'une réappropriation actantielle d'un regard précoce sur le sujet mémoriel ou patrimonial. Et c'est souvent l'acteur politique ou syndical qui, dans ce cadre, remplit la fonction de l'actant « coupable » du récit des initiatives manquées (notamment concernant les initiatives côté Rhodiaceta). De la même façon et dans ce même cadre des entretiens semi-directifs, nous avons vu, dans la partie précédente, que les acteurs

---

<sup>698</sup> Cette autonomie est, bien entendu, ambiguë puisque l'association reste intégrée au système politico-administratif comme le rappellent Hervé Glévarec et Guy Saez : « intégration au système politico-administratif et autonomie *porteuse d'innovation et d'intégration sont susceptibles de se renverser en leur contraire*, instrumentalisation et anomie » (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 34). Les associations patrimoniales naviguent donc entre indifférence, contre-pouvoir et instrumentalisation.

<sup>699</sup> D'autres acteurs participent de cette définition primaire, comme par exemple le champ scientifique. Mais ce n'est pas l'objet de notre travail.

politiques historiques se réapproprient également téléologiquement, un regard patrimonial précoce sur les friches industrielles.

Durant cette longue période, l'évolution du contexte institutionnel et de la reconnaissance patrimoniale et mémorielle de l'industrie est donc perceptible dans son actualisation sur les cas de l'usine Tase et Rhodiaceta qui, même si peu présentes médiatiquement, finissent par clôturer leur histoire, entamer la reconstruction de leur mémoire et, plus tard encore, considérer leur héritage matériel. Ainsi, la mémoire collective, préexistante au sein des liens sociaux autant qu'elle est recherchée par les porteurs de mémoires, est bien un préalable au patrimoine (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 48). En effet, les premières initiatives mémorielles que nous avons constatées, pour la période 1982-1996, servent de prédiscours aux mouvements patrimoniaux qui leur succèdent. Par conséquent, la matérialité des usines, pour devenir patrimoine, nécessite un socle discursif sur lequel elle peut se reposer. Le temps véritable de la renaissance peut alors commencer.

#### 4. La période contemporaine (1997-2013), conclusion d'un destin patrimonial contrasté : entre renaissance de la *Tase* et oubli de la *Rhodiaceta*, une hiérarchie discursive qui s'inverse.

« Celui qui contrôle le passé contrôle le futur, celui qui contrôle le présent contrôle le passé »

Gravari-Barbas, M., Veschambre, V., 2004, p. 70.

L'analyse de la période conclusive dans la chronologie des trajectoires matérielles et symboliques des usines Tase et Rhodiaceta constitue également la conclusion de ce travail de recherche. Cette période correspond à la renaissance symbolique de l'usine Tase et à l'oubli de l'usine Rhodiaceta, dans un mouvement discursif plutôt uniforme qui tend vers une certaine unité temporelle empreinte de la dialectique mémoire (Tase) / oubli (Rhodiaceta). Cette uniformité se lit dans l'ensemble des discours médiatiques étudiés. En effet, l'usine vaudoise, reléguée à un statut de délaissée, de manière quasi constante, depuis sa fermeture - ignorance politique, institutionnelle et temps de résilience nécessaire - et ainsi recouverte d'un « voile » urbain, fait l'objet d'une sortie de friche au début des années 2000. Cette sortie s'apparente à

l'exhumation d'une mémoire cachée dans la matérialité du bâti<sup>700</sup>. Plusieurs raisons contextuelles expliquent une renaissance médiatique ; nous les développons ci-après.

D'abord, la continuation du processus décentralisateur et des cadres législatifs qui, tout en affermissant la compétition interterritoriale, donnent plus de pouvoir à l'échelon local et incitent au dialogue entre scène politique et scène civile par des processus de concertation facilités.

Ensuite, découlant de ce cadre législatif, le développement de l'échelon supra-communal de la communauté urbaine de Lyon (Grand Lyon), l'intégration politique Vaulx-en-Velin en son sein et une focale d'agglomération qui s'étend vers l'Est de l'agglomération, se manifestant par la mise en œuvre d'un projet urbain de grande ampleur (le Carré de Soie).

Enfin, la poursuite de l'élargissement notionnel du patrimoine qui confère aux anciens objets industriels une légitimité accrue et événementialisée. Localement, la mémoire de l'usine Tase rejaillit d'autant plus par la clôture d'un temps de retrait, de résilience, d'oubli, nécessaire à une recomposition mémorielle positive (Bachimon, P., 2013, p. 5). La mémoire morte à reconstruire est ainsi plus facile à adapter au goût du jour des bâtisseurs urbains (Ibid., p. 41-42).

D'un point de vue méthodologique, la période est caractérisée par un corpus de presse locale collecté selon une certaine exhaustivité par le relevé automatisé des contenus du Progrès via la base de données Europresse et à partir des différents mots-clefs énoncés dans la partie méthodologique. Cependant, cette relative exhaustivité en termes de contenus s'accompagne d'une incomplétude de l'analyse dispositive. En effet, comme nous l'avons souligné dans la méthodologie, la base de données ne recueille que les données textuelles brutes non mises en forme. Si les rubriques et les pages peuvent apparaître, de manière souvent lacunaire et parfois confuse, l'inscription des articles dans leur contexte formel est, quant à elle, totalement absente (place dans la page etc.), de même que les photos les accompagnant : seules les légendes des illustrations sont parfois disponibles. Néanmoins, nous disposons de quelques clichés des articles originaux issus de nos recherches dans les archives, ainsi que de certaines versions au format .pdf des articles accessibles dans leur inscription formelle au sein de la base Europresse à partir de la fin 2010, pour une partie mineure du corpus donc. L'analyse du récit médiatique s'en trouve ainsi quelque peu différente des parties précédentes, avec une attention moindre à

---

<sup>700</sup> « Très souvent, en effet, on constate que s'est établie une distanciation spatio-temporelle du lien unissant ladite mémoire aux lieux matériels. Cette distanciation correspond à une phase plus ou moins longue et marquée d'oubli (une variation de la tension mémnésique) qui s'accompagne d'une recomposition mémorielle des « délaissés » (...) » (Bachimon, P., 2013, p. 3). C'est pourquoi Philippe Bachimon conçoit la friche davantage comme « zone d'ombre » que comme « oublié » (Bachimon, P., 2013).

son aspect dispositif et iconique. L'analyse des autres types de presse reste, quant à elle, similaire (relevé manuel).

Nous disposons donc de différents contenus médiatiques à analyser, en sus des entretiens semi-directifs :

- Presse locale : Le Progrès (1997-2013).
- Presse municipale :
  - Vaulx-en-Velin : Vaulx Mag puis Vaulx Mag le Journal (1998-2009, 253 numéros) sous les mandats de Maurice Charrier et Bernard Genin, et Vaulx-en-Velin Journal (2010-2013, mandat de Bernard Genin, 84 numéros).
  - Lyon :
    - Lyon Cité (1997-2001, mandat de Raymond Barre, 45 numéros), Lyon Citoyen (2001-2013, mandats de Gérard Collomb, 123 numéros).
    - Regard 9 : Journal de la mairie du 9<sup>ème</sup> (2003-2013, 74 numéros).
- Presse du Grand Lyon :
  - *L'Agglo. Le Grand Lyon au quotidien* (12 numéros entre 1999 et 2001), Grand Lyon Magazine (45 numéros entre 2002 et 2013).
  - Un journal du Grand Lyon centré sur le quartier de Vaise en reconversion : *Vivre à Vaise la lettre du nouveau Vaise* (1997-2005), 18 numéros.
- Presse associative :
  - Comité d'Intérêt Local de Vaise : *Au Bois de la Claire* (33 numéros entre 1997 et 2012).
  - Association Mémoire(S) (Vaulx-en-Velin) : revue éponyme (deux numéros, n°3 novembre 1997, n°9 janvier 2004).

#### ***4.1. Cadrage local et national comme nouveau prédiscours médiatique : décentralisation, focale d'agglomération, et appropriation sociale du patrimoine industriel***

##### *4.1.1. L'acte II du processus décentralisateur et montée en puissance du Grand Lyon : autonomie accrue et participation citoyenne*

Le contexte législatif national permet la poursuite du mouvement d'autonomisation de l'administration territoriale. Face à la complexité du paysage institutionnel local, l'acte II du

processus de décentralisation entend relégitimer l'action publique en insistant sur la proximité. Selon Xavier Greffe, trois orientations sont à la base de ce deuxième mouvement décentralisateur :

« (...) consacrer dans la Constitution les principes de la décentralisation et de la libre administration des collectivités locales ; accorder aux collectivités locales plus de souplesse pour la mise en œuvre de leurs compétences ; favoriser l'expression de la population au plan local » (Greffe, X., 2005).

Citons d'abord la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999, dite loi « Chevènement », qui crée les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour pallier à la fragmentation excessive des communes (Greffe, X., 2005) et pour permettre des stratégies de développement territorial au sein d'organismes à fiscalité propre (autonomie accrue). Si les communautés urbaines existent depuis la loi de 1966, cette nouvelle législation instaure un cadre légal institutionnel à l'intercommunalité et définit les modalités permettant d'adapter à ce cadre les structures déjà existantes. Elle supprime certaines formes d'intercommunalité (districts, communautés de ville et syndicats d'agglomération nouvelle) pour en créer ou en renforcer trois principales autres :

- Les communautés urbaines (créées en 1966) : la loi de 1999 stipule que toute communauté urbaine doit comprendre à sa création, au moins 500 000 habitants.
- Les communautés d'agglomération (innovation de la loi « Chevènement ») : ensemble de plus de 50 000 habitants à sa création.
- Les communautés de communes (créée par la loi de 1992).

Sans entrer dans les détails de la loi, ces établissements publics disposent de « compétences étendues et de moyens considérables, assumant ainsi un rôle majeur dans l'aménagement du territoire et la vie des citoyens » (Greffe, X., 2005). La communauté urbaine, qui nous intéresse particulièrement, voit par exemple ses compétences s'étendre considérablement, ce qui lui donne un rôle clef dans l'économie et l'aménagement territorial : développement et aménagement économique, social et culturel, aménagement de l'espace (Schéma cohérence territoriale (SCOT), Plans locaux d'urbanisme (PLU), Zone d'activité concertée (ZAC), réserves foncières, organisation des transports urbains...), gestion de l'habitat social, politique de la ville, services d'intérêt collectif (eau, assainissement, cimetières, abattoirs, marchés d'intérêt national), et protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Le Grand Lyon annonce ainsi, dans sa publication institutionnelle, des investissements supplémentaires permis par ce nouveau cadre et dont le pôle de loisirs et de commerces (Villeurbanne, Vaulx-en-Velin), réalisation phare du projet urbain du Carré de Soie, en est un exemple saillant :



« (...) le four banal ou le lavoir de village sont désormais justiciables de la même ardeur défensive qu'un chef d'œuvre de l'art national. L'objet patrimonial a changé de nature et même de statut ».

Nora, P., 1992, p. 1005.

« La loi Chevènement de 1999 donne la possibilité d'élargir les compétences des Communautés urbaines. Dans ce cadre et après étude de faisabilité, le Grand Lyon pourrait s'investir dans les équipements d'intérêt communautaire notamment dans les domaines du sport, de la culture... » (article « Vers de nouvelles compétences », *L'Agglo. Le Grand Lyon au quotidien* n°Spécial, septembre 2001).

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000 fait également de l'intercommunalité « un élément clé de la relance de l'urbanisme et met l'accent sur la définition de véritables projets urbains » (Grefte, X., 2005, chap. 4, p. 3), pendant que celle du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales « simplifie les règles de fonctionnement des établissements intercommunaux, renforce leurs possibilités de transformation et de fusion, et encourage une intégration intercommunale accrue »<sup>701</sup>.

Parallèlement, la loi Orientation pour l'aménagement et le développement durable du 25 juin 1999, dite loi « Voynet »<sup>702</sup>, inscrit l'essor de la démocratie participative, enjeu fondamental de ce processus décentralisateur, dans la gestion de la ville et son devenir, notamment en ce qui concernent les problématiques de développement durable (Grefte, X., 2005). Des instances de consultation citoyenne sont ainsi créées : les conseils de développement permettent ainsi l'immixtion d'une expertise citoyenne, ou « profane », dans la décision politique, y compris dans le champ patrimonial<sup>703</sup>.

En 2002, la loi démocratie de proximité a pour double objectif de développer la démocratie participative en permettant notamment aux habitants d'être davantage associés à la vie locale - création de conseils de quartier, à vocation consultative<sup>704</sup>, dans les communes de 20 000 habitants et plus (obligatoire au-delà de 80 000 habitants), et dont le périmètre est fixé par le conseil municipal -, ainsi que de renforcer la démocratie représentative en fournissant aux élus locaux de meilleures conditions d'exercice de leur mandat. Dans ce cadre, la loi PLM de 1982 est modifiée et les compétences, moyens d'action et de fonctionnement des arrondissements des trois grandes villes concernées (Paris, Lyon, Marseille) sont renforcés : le 9<sup>e</sup> arrondissement lyonnais est donc concerné. Enfin, la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à

---

<sup>701</sup> <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/intercommunalite/chronologie.shtml>.

<sup>702</sup> Qui reprend et modifie la loi d'orientation l'aménagement et le développement du territoire (ou « loi Pasqua ») de 1995.

<sup>703</sup> Par exemple, à Vaulx-en-Velin, un conseil de développement est créé à l'été 2002 (Vaulx le journal n°183, juillet 2003 p. 2) et qui lui-même à l'origine de la création de l'association Vaulx Carré de Soie, une des premières associations qui a revendiqué la dimension patrimoniale de l'usine Tase (Vaulx le journal n° 267, 4 juillet 2007).

<sup>704</sup> « Institués par le conseil municipal, ils comprennent des élus municipaux, représentés à la proportionnelle, ainsi que des personnalités représentatives et des associations d'habitants. Ils doivent jouer un rôle consultatif auprès du maire, principalement dans le domaine de la politique de la ville. La formule retenue confère aux conseils un rôle de proposition et les associe aux décisions dans un esprit de concertation » (<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/democratie-proximite.html>).

l'organisation décentralisée de la République facilite la participation citoyenne : référendum local décisionnel, droit de pétition des citoyens et possibilité d'organiser des consultations locales lorsque la loi l'y autorise.

Pour ce qui intéresse notre travail, notons que les nouvelles formes de gouvernamentalité locale permises par l'évolution de la législation se caractérisent par la multiplication de « forums hybrides » (Barthe, Y., Callon, M., Lascoumes, P., 2001) en tant que rassemblement d'acteurs hétérogènes (scène civile, scène politique, scène scientifique etc.) en dialogue pour la décision politique. Ces forums remettent ainsi en cause la séparation traditionnelle entre représentants politiques et mandataires (scène civile), ou encore entre savants et profanes, en facilitant, du moins en théorie, dialogue et concertation dans le cadre notamment de projets urbains. À partir de ce « changement de référentiel des politiques publiques aux niveaux national et local » (Bordeaux, M.-C., Liot, F., 2012, p. 7), la scène civile et la parole citoyenne prennent alors plus de poids dans ces processus de décision locale. C'est ce que nous voyons ensuite à propos de la place de l'usine Tase dans le projet urbain du Carré de Soie.

Pour Jean-Yves Authier et ses collègues, l'évolution de la gouvernamentalité urbaine se traduit par « une plus grande capacité politique reconnue aux villes, (...) la montée en puissance des communautés urbaines et par une place cardinale accordée aux ajustements locaux » (Authier, J.-Y., et al., 2010, chap. 5, p. 24). Le pouvoir urbain change alors d'échelle : « la ville comme agglomération dans un espace de plus en plus concurrentiel et internationalement défini » (Ibid., p. 25). Le plan de mandat 2001-2007 de Gérard Collomb, qui succède à Raymond Barre à la tête de la municipalité lyonnaise et à la présidence de la Communauté urbaine, témoigne de cette émergence internationale des grandes agglomérations couplées aux régions puissantes dont elles sont les capitales. La communauté urbaine connaît donc une montée en puissance. Elle devient ainsi l'instance d'administration des services publics urbains et « l'instance décisive pour la définition et la conduite des principales politiques urbaines de l'agglomération (aménagement, habitat, politique de la ville, développement économique, social et culturel, environnement) » (Ibid., p. 27). Se développent alors toute une technostucture et expertise urbaine dont le pouvoir municipal lyonnais reste central (Ibid., p. 28). Dans ce cadre, la ville de Vaulx-en-Velin, et plus globalement les villes de l'Est lyonnais, longtemps absentes effacées et toujours stigmatisées par leur statut « périphérique » et de ville de « banlieue », s'insèrent progressivement à partir du début des années 2000 (Vaulx-en-Velin obtient un vice-président en 2001) dans l'exécutif de l'organe communautaire supra-communal du Grand Lyon. Cela manifeste de façon caractéristique la montée en puissance de cette échelle territoriale et de la

manifestation d'un intérêt communal à cette intégration (Polère, C., 2013, p. 120). C'est finalement une ouverture territoriale comme politique qui se joue, notamment à partir de l'élection de Gérard Collomb à la tête de la mairie de Lyon, et donc du Grand Lyon, en 2001 (Ibid.). Aussi, une véritable « culture du gouvernement métropolitain » (Ibid.) émerge et la métropolisation de l'action publique locale déclenche l'arrivée de grands projets urbains occasionnant conflits et débats entre scène civile et scène politique dans le cadre des nouveaux dispositifs de démocratie locale.

Nous étudions plus loin comment la focale médiatique s'adapte à cette nouvelle échelle de gouvernementalité locale, et la mémoire des usines s'inscrit dans cette identité supra-communale.

#### *4.1.2. Le patrimoine industriel : ressource politique et légitimité plus acceptée*

Dans ce contexte de gouvernementalité urbaine, de décentralisation et de compétition interterritoriale accrue, le patrimoine devient une ressource politique identitaire et symbolique dans la mise en valeur du territoire, et ce, dans des objectifs économiques et/ou touristiques (Gigot, M., 2012, p. 5, Poirrier, P., 2007, p. 12). D'autres auteurs évoquent également cette problématique du label patrimonial comme ressource politique et marketing territorial et dont le patrimoine industriel est une nouvelle composante (Bazin, L., 2014, Di Méo, G., 2008, Rautenberg, M., 2003). Ainsi, la problématique mémorielle et patrimoniale se trouve enchassée dans les enjeux identitaires contemporains d'une compétition interterritoriale accrue. L'émergence d'une démocratie, à l'apparence dialogique, entretient une certaine hétérogénéité d'acteurs participant aux débats politiques autour des enjeux territoriaux dont fait désormais partie le patrimoine (Rautenberg, M., 2003, p. 103-104). Ces acteurs locaux multiples qui évoluent autour d'une problématique mémorielle et utilisent les objets patrimoniaux pour nourrir leur « fonction légitimante » (Gravari-Barbas, M., in Veschambre, V., op.cit., 2007), sont désignés, par le sociologue et urbaniste Alain Bourdin, comme des « entrepreneurs de localisation » ayant intérêt à ce que les individus, groupes ou entreprises s'attachent à un lieu (Bourdin, A., 1992, in Veschambre, V., 2008, p. 80).

La scène civile, représentée notamment par l'acteur associatif, poursuit alors son mouvement d'autonomisation, dans le même temps que sa représentativité croissante dans les débats politiques locaux, et confirme son statut d'aiguillon et destinataire de l'action politique (Rautenberg, M., 2003, p. 128). Ce besoin de patrimoine comme ressource explique son

élargissement, son atomisation et sa territorialisation contemporaine : tout objet devient potentiellement exploitable, et ce, non plus du point de vue d'une unité nationale, mais territoriale (Ibid., p. 121).

D'autre part, l'institution est, nous l'avons déjà vu, très importante par son pouvoir d'imposition d'une norme patrimoniale, que ce soit à l'échelle nationale – « quel patrimoine est légitimement recevable en tant que tel ? » -, ou locale – « quel patrimoine est à valoriser pour les élus d'une commune, comme représentant d'une mémoire collective condensatrice de l'identité locale ? » - (Rautenberg, M., 2003, p. 34). Les processus de patrimonialisation deviennent ainsi des formes d'expression de l'exercice d'un pouvoir sur l'espace par l'institution politique locale (Veschambre, V., 2008, p. 82-83). Ainsi, si l'Etat a développé « une patrimonialisation politique qui vise à construire un "unanimité factice" (...) » (Rautenberg, M., 2003, p. 107), la territorialisation des politiques patrimoniales n'a fait que réduire la dimension politique, au sens partisan du terme, de la patrimonialisation au niveau local. La décentralisation a donc des répercussions sur le champ culturel, et plus particulièrement sur le champ patrimonial qui se décline de plus en plus en fonction de logiques territoriales (Poirrier, P., 2007, p. 11).

Au niveau des nouveaux dispositifs concrets qui témoignent de cette décentralisation patrimoniale, l'article 95 de la loi du 13 août 2004, aussi appelée « acte II de la décentralisation », confie l'Inventaire général du patrimoine culturel aux régions et non plus aux services déconcentrés du ministère de la Culture jusqu'alors (Heinich, N., 2009). Une autre disposition de la loi transfère la propriété de certains monuments historiques aux collectivités locales volontaires. Cette territorialisation de l'action publique fait que, même si l'Etat garde un pouvoir normatif et une capacité d'expertise, « une grande partie de la définition du patrimoine lui échappe de plus en plus » (Poirrier, P., 2007, p. 12). Cela explique, plus loin, une tendance à l'élargissement considérable de la notion patrimoniale, son atomisation et son inscription dans des enjeux territoriaux localisés. Pierre Nora évoquait ce mouvement dès 1992 à partir de l'évolution de la commémoration qui passe de la valeur historique à la valeur d'ancienneté (Nora, P., 1992).

Thomas Le Hégarat pointe cependant quelques troubles définitionnels et de hiérarchisation patrimoniale - tous les patrimoines ne se valent pas - comme conséquences de cette diversité notionnelle vertigineuse (Le Hégarat, T. 2015, p. 12). Ainsi, si l'extension du champ patrimonial est indéniable, la considérer comme un processus d'aplatissement des hiérarchies patrimoniales relève du leurre, et sont l'œuvre des hiérarchies sociales et spatiales (Rautenberg, M., 2003, p. 150-151). C'est pourquoi les espaces géographiques périphériques que nous considérons sont intégrés à la centralité lyonnaise, y compris en termes de

recomposition et reconstruction narrative mémorielle : l'histoire particulière des usines s'intègre, dans les récits, à l'histoire de Lyon. Par ailleurs, l'élargissement de la chaîne patrimoniale correspond également à un mouvement sociétal profond, dans le dernier quart du 20<sup>ème</sup> siècle, de plus en plus porté à regarder le passé et à en conserver les traces (Rautenberg, M., 2003, p. 104). La transformation récente du cadre politique et institutionnel semblerait n'être que le prolongement.

Ainsi, c'est moins par la disposition légale, déjà existante, que par une attention accrue à ces nouveaux objets patrimoniaux, que le patrimoine industriel trouve une place grandissante, même si difficile car il s'agit d'un patrimoine qui reste « mal-aimé » et marginal dans le champ patrimonial<sup>705</sup>, dans les identités et mémoires territoriales. C'est ainsi le résultat de son appropriation sociale facilitée par la décentralisation, l'abaissement d'une focale patrimoniale grossissante à un niveau plus localisé, et d'une légitimation progressive.

Notons néanmoins la création du label « Patrimoine du XXe siècle » en 1999 par le Ministère de la Culture et de la Communication. Cette labellisation n'est pas une garantie contre la démolition puisqu'elle n'implique pas d'obligation à la conservation. Elle permet tout de même une mise en lumière de réalisations architecturales et urbanistiques considérées comme remarquables (Veschambre, V., 2008, p. 140) : il s'agit souvent d'une prise de conscience patrimoniale, validée par l'institution, comme préalable à un investissement patrimonial postérieur (protection effective). Nous le constatons avec l'exemple de l'ensemble Gillet (usine Tase + cités d'habitation) labellisé « patrimoine du XXe siècle » le 10 mars 2003, puis effectivement protégée par son inscription à l'inventaire des monuments historiques le 25 mai 2011 (Façades sud et ouest, volume de l'usine).

Ce nouveau contexte a des répercussions sur le traitement médiatique du patrimoine. Par exemple, dans les années 2000, suite à la création du label, Le Progrès ouvre une rubrique dominicale hebdomadaire sur un élément patrimonial régional labellisé « Patrimoine du XXe siècle ». L'usine Tase est ainsi évoquée le 13/05/2005, deux ans après sa labellisation (article « Vaulx-en-Velin : la cité de la Soie », Le Progrès, 13/05/2005).

Enfin, l'attention accentuée au patrimoine industriel à partir de la fin des années 1990 correspond enfin à la fois à une conjoncture où un premier temps de résilience, issu de la vague

---

<sup>705</sup> « Cette notion, si elle est reconnue institutionnellement, si elle est défendue par des associations, demeure relativement marginale dans le champ patrimonial. (...) *Moins protégés que d'autres héritages, moins bien appropriés également par les sociétés locales, ces héritages sont plus fréquemment démolis* » (Veschambre, V., 2008, p. 149).

de désindustrialisation des années 1970-1980, se clôture pour laisser la place à un temps plus apaisé de la renaissance et de la recomposition mémorielle, mais également à un contexte institutionnel et sociétal désenchanté où « *l'attachement* instinctif plus que raisonné » avec les reliques du passé jouit d'une importance croissante dans la construction des identités multiples atomisées et dans la recherche d'un symbolisme rassembleur (Rautenberg, M., 2003, p. 108). Plus globalement, le culte moderne au patrimoine est, pour les historiens, une réaction à la destruction - on se met à aimer ce qui n'est plus, ce qui a disparu -, pour les sociologues, un attachement à un passé menacé, et pour les anthropologues, un transfert de sacralité où l'objet patrimonial remplace l'objet religieux (Heinich, N., 2009, p. 27-29). La mémoire des usines étudiées illustre ces trois réactions à la modernité.

Par exemple, nous avons vu que Vaulx-en-Velin cherchait à construire une identité territoriale apaisée dans un contexte, économique et symbolique, difficile pour la commune : la mémoire de la Tase constitue alors un moyen d'un retour dans le passé pour valoriser une identité plurielle vaudaise en puisant notamment dans l'histoire de l'immigration liée au travail dans l'usine. Nous voyons ensuite que les revendications patrimoniales concernant son bâti apparaissent au moment où celui-ci commence à être menacé par un projet urbain d'agglomération. De même pour l'usine Rhodiaceta, les rares mouvements mémoriels, trop faibles et peu nombreux pour freiner sa destruction à la fin des années 1980, s'arriment également à la menace identitaire du palimpseste urbain et discursif.

Le patrimoine devient donc un objet polymorphe aux visées hétérogènes en fonction des acteurs qui le prennent en charge. Il sert ainsi à construire un lien au territoire, « voire contribue à *définir ou redéfinir l'espace territorial* » (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 290) dont l'association locale est un acteur majeur.

Le lien particulier entre un patrimoine et son territoire relève du réflexe identitaire de protection face à l'uniformité d'un monde globalisé, ce que Mathieu Gigot évoque comme un « (...) *retour au local à l'heure de l'avènement du global* » (Gigot, M., 2012, p. 2). Le patrimoine industriel symbolise alors un monde révolu caractérisant un espace en changement et génère ce réflexe, surtout lorsqu'il s'agit d'un territoire qui s'est construit autour de l'usine (Edelblutte, S., 2008, p. 3-4). Les cas des usines Tase et Rhodiaceta illustrent ainsi ce constat : territoires en changement, besoin civil local d'une stabilisation identitaire pour ne pas faire table rase du passé. La matérialité conservée de l'usine Tase permet un passage de la conscience patrimoniale à l'investissement patrimonial, un mouvement impossible pour l'usine Rhodiaceta dont la matérialité principale a été détruite.

Comme le patrimoine industriel s'applique à des objets dont la légitimité est peu évidente, l'institution politique locale en est d'autant plus l'actrice légitimante – le sceau de dernière instance qui reconnaît la patrimonialité de l'objet - dont l'association cherche à déclencher l'action (Bergeron, L., in Nora, P., 1992, p. 135). Ainsi, l'acteur associatif est, répétons-le, le premier acteur clef de ce retour dans le passé<sup>706</sup>, en tant que destinataire d'une quête mémorielle, patrimoniale et, plus loin, urbanistique. En effet, la scène associative représente un groupe social aux frontières plus ou moins poreuses défendant un élément matériel passé en le considérant comme part de son identité propre. Pour Jean Davallon, cela est d'autant plus le cas à propos du patrimoine industriel, objet physique à « forte composante immatérielle », raison pour laquelle il lui préfère l'expression de « patrimoine social », en tant que patrimoine spécifique d'un groupe social qui lui demande une forte mobilisation, souvent conflictuelle, pour sa reconnaissance, souvent par une lutte pour obtenir d'une instance tierce (savante, politique), le statut patrimonial de « leur » objet (Davallon, J., 2014, p. 11). Le cas de l'usine Tase confirme cette analyse avec l'appui d'un collectif d'experts - véritable destinataire de la quête patrimoniale - ajoutant un substrat de légitimité au combat patrimonial qui permettra ensuite une reconnaissance politique et institutionnelle.

Ainsi, la légitimité relativement acceptée du patrimoine industrie, à partir de la fin des années 1990 se manifeste par une événementialité qui participe en retour à son affermissement dans une sorte de cercle vertueux. L'année 1997 est par exemple fondatrice puisque pour la première fois depuis leur création, les Journées Nationales du Patrimoine sont dédiées au patrimoine industriel<sup>707</sup>. Dès lors, le patrimoine industriel aura régulièrement voix au chapitre dans ces journées qui deviennent européennes à partir de 2000. Nous le constatons à partir de la très forte résurgence médiatique de l'usine Tase dans cette événementialité itérative.

Enfin, la reconnaissance du patrimoine industriel connaît des difficultés spécifiques au territoire singulier que constitue la région lyonnaise.

En effet, en 2008, Vincent Veschambre note que « dans un département aussi industrialisé que le Rhône, ce type d'héritage [héritage industriel, ndlr] ne concerne finalement qu'un nombre limité d'associations et n'arrive qu'au 8<sup>e</sup> rang sur 11. (...) Sans être confidentiel, ce type d'activité ne concerne malgré tout qu'une frange limitée du tissu associatif, dans l'une des régions pourtant les plus riches en héritages industriels » (Veschambre, V., 2008, p. 151-152).

---

<sup>706</sup> Nathalie Heinich recense 2241 associations dont l'objet déclaré est le patrimoine ou le cadre de vie entre 1980 et 2000 (Heinich, N., 2009, p. 96).

<sup>707</sup> Depuis 1995, un thème général est proposé dans le cadre de ces journées, et concerne un ou plusieurs aspects du patrimoine.

Une des raisons à cette ambivalence est l'image que l'institution municipale souhaite revendiquer : celle d'une ville de Lyon « qui change »<sup>708</sup> que ce soit au niveau micro (quartier-commune), meso (nation) et macro (international). Dans cette perspective, la municipalité s'appuie sur une événementialité régionale, souvent via la communauté urbaine du Grand Lyon, notamment culturelle, véhiculant cette image recherchée (Authier, J.-Y., et al., 2010, p. 25). Ensuite, outre l'arrivée d'un adjoint au patrimoine sous le mandat de Raymond Barre, l'inscription du site historique de la ville en 1998 sur la liste du patrimoine mondial l'Unesco, marque un tournant décisif pour les politiques culturelles territoriales « en amenant la municipalité, puis le Grand Lyon, à les coordonner dans une politique globale de mise en valeur de la métropole lyonnaise. La culture, au sens le plus large, est devenue aujourd'hui une affaire d'agglomération, un enjeu majeur pour une dynamique d'internationalisation qui se nourrit des interdépendances entre patrimoine et création, entre héritages du passé et projets urbains, entre qualité de vie pour les habitants et attractivité du territoire pour les visiteurs et pour les firmes » (Authier, J.-Y., et al., chap. 6, p. 18). Régis Neyret, le chargé de patrimoine de la ville et à l'origine de l'inscription, confirmait son importance en termes d'image lors d'un entretien réalisé par nos soins en mars 2015 : « Ça a complètement changé l'image de Lyon ».

À partir de ce moment là, le lien entre Lyon et le patrimoine, au départ peu évident, devient plus assuré et la formule « Lyon, ville patrimoniale » peut prendre son envol discursif (Authier, J.-Y., 2010, chapitre 6, p. 16-17).

Cependant, c'est davantage le patrimoine classique, traditionnel, monumental qui tient la dragée haute à Lyon, et tend à dissimuler les nouveaux objets patrimoniaux tels que ceux relevant de l'industrie. En effet, le patrimoine industriel, qui plus est situé sur des territoires à l'image négative, les « banlieues », s'il est reconnu peu à peu, connaît davantage de problèmes de légitimité (Ben Ameer, N., 2008, p. 64). Cette reconnaissance tient également à l'intérêt personnel des édiles locaux. Par exemple, le maire de Lyon de 2001 à 2017 ne semble que peu sensible au patrimoine industriel selon les dires des associations locales :

« En fait, on est dans une ville où l'histoire industrielle est tout sauf valorisée. Aussi bien usine, ou patrimoine tout ça, ça fait vraiment vieux jeu, c'est obsolète. On s'en méfie beaucoup. En tous les cas Collomb [Gérard, maire de Lyon à partir de 2001] n'a jamais considéré que l'on puisse intéresser le public avec l'histoire industrielle. Il

---

<sup>708</sup> « Aux images, ambivalentes, traditionnellement associées à Lyon (et aux Lyonnais) s'est ajoutée récemment une nouvelle image : celle d'une ville qui change. Cette image, très présente dans les descriptions contemporaines de Lyon, est associée à une périodisation, largement partagée, qui situe le changement de la ville à la fin des années 1980, ou au début des années 1990, avec une accélération plus marquée à partir du début des années 2000 » (Authier, J.-Y., et al., 2010, p. 25).



*considère que ça n'intéresse personne puisque lui ne s'y intéresse pas* » (Association Vive la Tase !, annexe 5, p. 144).

Ainsi se dégage un paradoxe, déjà souligné au début de ce travail, pour une région au passé fortement industriel bien que peu valorisé dans la mémoire territoriale<sup>709</sup>. Une association villeurbannaise (Usine Sans Fin), en lien avec l'usine Tase, évoquait les choix patrimoniaux, symboliques et identitaires de la ville de Lyon, négligeant ou lissant l'histoire industrielle au profit d'autres plus reluisantes, dans une lettre à la fin de l'année 2006 :

« Lyon a choisi ses emblèmes : lumière, mode, cinéma, danse, santé, gastronomie, fleuves et sport. Ces divers emblèmes ne sont évidemment pas sans lien avec le génie lyonnais mais laissent dans l'ombre beaucoup de ses talents. (...) Or, elle ne présente au regard que ce qu'elle juge digne d'intérêt pour le citoyen de la société du spectacle (...). Le patrimoine industriel est le plus souvent négligé, oublié, dévalorisé. (...) Dans les rares cas où Lyon met en valeur les souvenirs de ce passé laborieux (...) c'est pour mieux en cacher la sueur et les larmes car l'industrie. C'est aussi la souffrance, les accidents, la pollution l'exploitation, les luttes ouvrières... (...) Il faut essayer de comprendre comment notre agglomération en est arrivée à rejeter son histoire industrielle et comment elle réussira peut-être à transformer un modèle industriel qui a fait sa richesse et dont dépend son avenir ».

Néanmoins, Nadine Halitim-Dubois souligne une évolution à partir des années 1990, notamment liée au travail d'inventaire des sites industriels menés par la région Rhône-Alpes depuis 1999 (Halitim-Dubois, N., 2009, p. 23). Ainsi, la visibilité et légitimité du patrimoine industriel va tout de même en grandissant dans la région lyonnaise et s'inscrit dans des événements culturels d'agglomération comme la *Biennale d'Art Contemporain* ou de la Danse : nous l'analysons à propos de l'usine Tase. Les politiques culturelles, et notamment patrimoniale, de Lyon et de la communauté urbaine s'incrivent dans des logiques de rayonnement territorial aux visées essentiellement touristiques et économiques (Authier, J.-Y., et al., Conclusion, p. 4-5).

À ce titre, l'usine Tase devient un argument politique de légitimation d'un projet urbain qui cristallise le conflit entre la scène civile micro-locale et la scène politique supra-communale.

Même si les deux territoires étudiés sont des espaces relégués et n'ont que peu ou pas de patrimoine historique légitimement valorisable, le contexte de compétition interterritoriale fait que le patrimoine industriel devient un élément identitaire de démarcation important.

---

<sup>709</sup> « Voilà donc le paradoxe "lyonnais" : il naît d'une sédimentation urbaine d'une longévité et d'une qualité exceptionnelles qui donnent l'impression de la stabilité quand le renouvellement continu des activités sur des échelles de plus en plus ouvertes rend peu lisibles les conditions de la fortune passée et présente. La question, alors, n'est plus de savoir ce que l'on conserve mais bien de se demander à quelles échelles spatiales et temporelles il est nécessaire de rapporter les objets-témoins de nos avatars manufacturiers et industriels » (Dujardin, P., 2009).

## *4.2. Le Grand Lyon et la ruée vers l'Est : le projet urbain « Carré de Soie » comme quête principale, le sort matériel de l'usine Tase comme quête adjuvante*

### *4.2.1. Présentation du projet urbain*

L'agglomération lyonnaise est exemplaire du mouvement décentralisateur. De nouveaux projets urbains territoriaux d'envergure articulent cette extension de la gouvernamentalité locale, l'émergence d'une démocratie locale, présentée comme davantage dialogique que délégative, et le déplacement de la focale de la communauté urbaine de Lyon vers l'Est, et ce, dès les années 1990 (Scherrer, F., 1995, p. 114).

De plus, pour Jean-Yves Authier, Lyon est, dans les années 2000, une ville en chantier, dans une volonté nouvelle de changement d'image. Le projet urbain du Carré de Soie, qui s'étend pourtant sur deux communes voisines (Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, voir fig. 12), s'inscrit dans cette centralité lyonnaise qui devient davantage pensée en termes d'agglomération, ou du moins dans une agglomération dominée par Lyon (Authier, J.-Y., et al., chapitre 5 p. 30-31).

Ce projet du Carré de Soie vise la mutation urbaine du secteur, en plusieurs étapes jusqu'à l'horizon 2030<sup>710</sup> et témoigne d'une volonté d'extension de l'agglomération vers l'Est (première couronne). En 2011, Le Grand Lyon le décline en 3 phases :

- L'émergence du projet (1999-2004) : la genèse d'un intérêt d'agglomération pour un territoire jusque-là ignoré, tient à une consultation menée par le Grand Lyon à propos de l'implantation de multiplexes cinématographiques dans l'agglomération lyonnaise pour constituer des « leviers de redynamisation urbaine des secteurs environnants ». Deux opérateurs sont choisis : UGC pour le site de Gerland (intégré dans le projet du pôle de loisirs et de commerces du Confluent), et Pathé pour les sites de Vaise et de Vaulx-en-Velin (source : Grand Lyon). S'en suivent une volonté de connexion de ce secteur villeurbanno-vaudais avec le reste de l'agglomération, via un projet de pôle multimodal de transports en commun qui ouvre en 2007, et un mouvement de dynamisation pour

---

<sup>710</sup> « Lancé avec le nouveau siècle par le Grand Lyon, le Carré de Soie est également un chantier de grande ampleur et au long cours de reconversion de friches industrielles. Situé sur un terrain où se concentraient de nombreuses usines textiles traitant la soie, ce second grand chantier vise, à la fois, à fabriquer un "véritable quartier de ville" et à renforcer l'attractivité et le dynamisme de l'est de l'agglomération. Il regroupe un vaste programme immobilier, destiné à loger 15 000 nouveaux habitants, la construction d'un pôle de loisirs et de commerces (réalisée n 2009) et la création d'un centre d'activités tertiaires devant accueillir à terme 12 000 emplois » (Authier J.-Y., et al., 2010, p. 3).

faire de ce territoire, un des secteurs phares du développement urbain des décennies à venir pour l'agglomération. Le projet urbain se construit alors petit à petit.

- Le dessin des grandes lignes du projet urbain (2004-2007) :

« En 2004, le Grand Lyon confie à l'Atelier Bruno Dumetier (architecte-urbaniste) l'élaboration d'un plan de référence sur l'ensemble du périmètre et la conduite d'études plus fines sur les secteurs à urbaniser en priorité. De ce travail associant experts, acteurs locaux, entreprises et habitants, naît le "Projet urbain du Carré de soie" en juin 2007 » (source : Mission Carré de Soie, 2011).

- Le temps des aménagements (2007-2030) :

« Le développement du projet Carré de Soie s'articule à partir de 2007 autour de deux grandes phases : Une 1ère phase quasi achevée avec l'installation de la "locomotive" du projet, un investissement privé massif de près de 120 millions d'euros, le pôle commercial et de loisirs d'Altaea et la mise en place "des fondamentaux" du développement urbain de demain : les transports en commun avec le tramway et le métro. Une 2e phase qui s'amorce autour de ce premier pôle et qui s'étalera sur plusieurs décennies, et la constitution au fil du temps de vrais quartiers d'habitation et d'emplois aux côtés des 14 000 habitants et 11 000 emplois aujourd'hui présents sur le site » (Ibid.)<sup>711</sup>.

Plus globalement, et toujours selon ces documents officiels émanant du Grand Lyon, les objectifs recherchés du projet urbain sont de :

- Lutter contre l'étalement urbain.
- Renforcer l'attractivité et le dynamisme de la 1ère couronne Est lyonnaise.
- Apporter de nouvelles opportunités de logement aux Grands Lyonnais.
- Favoriser l'implantation d'entreprises.

L'aménagement prévoit ainsi entre autres, un pôle de loisirs et d'activités économiques, une zone d'habitat intégrant les principes du développement durable, des transports en commun qui relie le centre de Lyon etc.

---

<sup>711</sup> - Une 1ère période de 2009 à 2014 vise à poursuivre la dynamique engagée autour de quelques grandes opérations d'habitat et de développement économique qui permettront d'accueillir 400 logements soit 1000 habitants supplémentaires et 35 000 m<sup>2</sup> de bureaux (1400 emplois).

- Une 2e période après 2014 constitue la véritable phase de développement du projet. La multiplication des programmes publics et privés devrait permettre la construction d'un morceau de ville à part entière avec à terme 600 000 m<sup>2</sup> de logements soit 20 000 habitants et 500 000 m<sup>2</sup> d'activités, essentiellement tertiaires, soit 20 000 salariés supplémentaires. Nous analysons plus loin comment le discours médiatique se calque sur le calendrier politique de ce projet d'agglomération » (Ibid.).

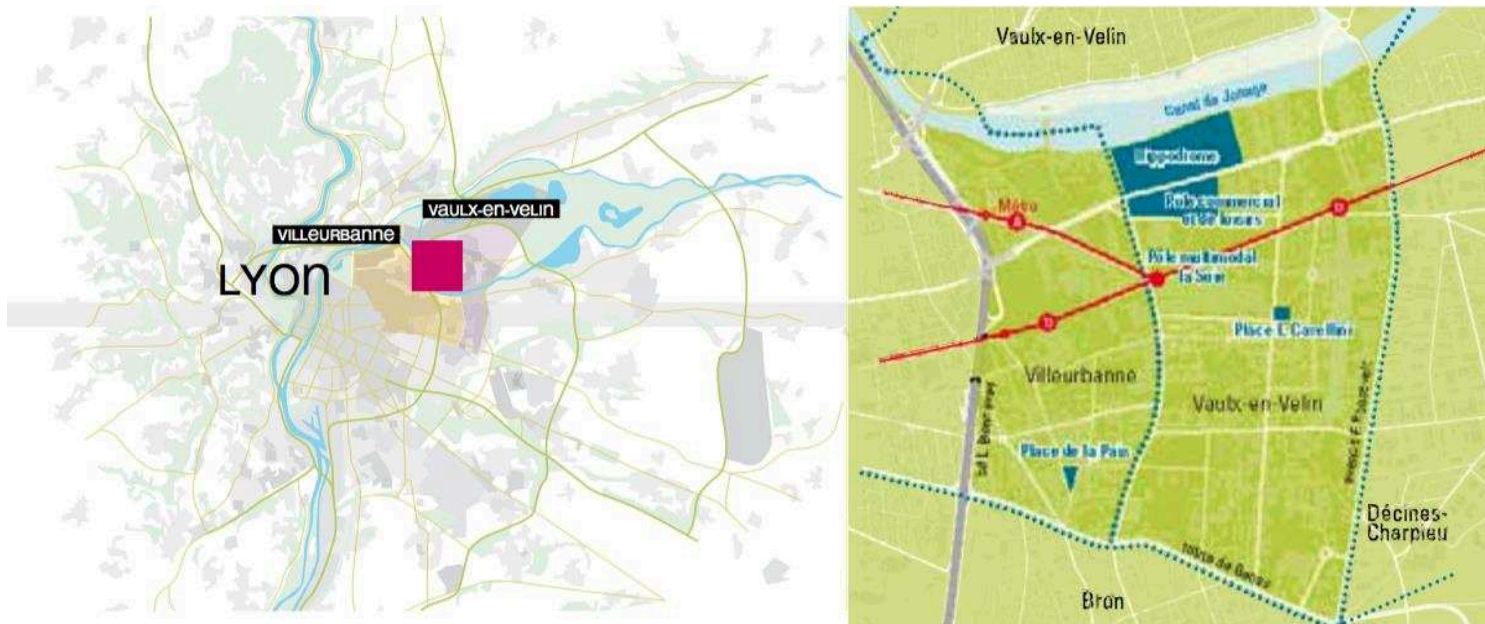


Figure 12. Situation géographique du Carré de Soie. Source : Mission Carré de Soie, 30/04/2010.

Dans ce cadre, le sort matériel de l'usine Tase pose question aux aménageurs et devient rapidement un enjeu de débats entre une scène civile revendicatrice à intérêt micro-local, qui se crée en réaction au projet urbain, face à une scène politique macro-locale de la Communauté urbaine du Grand Lyon. Entre ces deux acteurs, la municipalité vaudaise joue un rôle d'intermédiaire ambigu : entre une volontaire intégrative - Vaulx-en-Velin comme ville du Grand Lyon - et la défense d'un intérêt particulier d'acteur (celui de la municipalité). Le sort de la Tase est ainsi construit médiatiquement comme une quête adjuvante à la quête urbaine de déploiement de l'agglomération vers l'Est lyonnais<sup>712</sup>.

#### 4.2.2. *L'analyse médiatique quantitative : la renaissance discursive de l'usine Tase dont le projet urbain est le catalyseur*

Une événementialité condensatrice des contextes institutionnels, politiques locaux et nationaux mentionnés se met ainsi en place dans les contenus médiatiques. La renaissance discursive de l'usine Tase se manifeste par une montée de ses occurrences dans la presse locale comme territoriale et suit la chronologie du projet urbain du Carré de Soie qui place la focale sur un territoire jusque-là boudé par l'agglomération. Le projet urbain constitue ainsi le déclencheur principal de la renaissance médiatique de la Tase dont la matérialité est questionnée dans le cadre des débats l'environnant. Mais si il projette une focale d'agglomération sur le territoire

<sup>712</sup> Voir l'exemple de l'article du Progrès du 22/10/2011 « Carré de Soie : une métamorphose en cours de construction » qui présente le sort matériel de l'usine, y compris dans sa présentation photographique (façade délabrée allant faire l'objet d'une rénovation), comme quête adjuvante à ce redéploiement (annexe 3, p. 66).

vaudais, la résurgence médiatique de l'usine est également permise par une contextualité secondaire : celle de l'institutionnalisation du patrimoine industriel.

Ainsi dans chaque type de presse étudié, les occurrences de l'usine Tase opèrent un bon spectaculaire au cours des années 2000 en lien avec le déploiement du projet urbain, comme le montrent les graphiques 2, 3 et 4 de l'annexe 1 (p. 4-5).

#### 4.2.2.1. Projet urbain et discours d'identification : focale d'agglomération, intérêt d'acteur et attraction référentielle de la commune-centre (Lyon)

La désignation du projet urbain l'inscrit dans un référent identitaire rattaché à la centralité lyonnaise. Le substantif « soie » de « Carré de Soie » renvoie ainsi à l'histoire lyonnaise de la soie naturelle (La Fabrique). En effet, l'usine Tase, qui semble être à l'origine de cette dénomination<sup>713</sup>, n'a jamais été productrice de soie naturelle mais de textile artificiel, parfois appelée « soie artificielle » par abus de langage<sup>714</sup>. L'appellation « Carré de Soie » est donc une construction marketing, porteuse d'une référence symbolique positive et prestigieuse à l'histoire de la soie lyonnaise, qui n'a aucune réalité territoriale comme le déplore l'association Vive la Tase ! : « *C'est du marketing. (...) En dehors du titre, il n'y a rien !* » (Association Vive la Tase !). Cette désignation sert ainsi la communication de l'institution du Grand Lyon qui cherche à intégrer la périphérie de l'Est lyonnais, dont l'histoire est chaotique et douloureuse, au sein d'une identité historique plus élargie et gouvernée par la commune-centre lyonnaise - la soie comme image de marque prestigieuse.

« "En plus on n'a jamais fait de la soie dans ce secteur on a fait de la rayonne on a fait de la soie artificielle on a fait du nylon on n'a jamais fait de soie ça a été des termes qui ont été choisis volontairement pour se raccrocher quand même à l'idée de l'agglomération lyonnaise puisqu'en effet, la soie c'est Lyon" » (directeur du service urbanisme de Villeurbanne in Ben Ameer, N., 2008, p. 44).

La monographie de Noura Ben Ameer sur ce projet urbain en 2008 confirme ainsi cette construction communicationnelle artificielle (Ben Ameer, N., 2008, p. 42). L'association d'experts architectes Robins des Villes, soulignait également ce parachutage désignationnel du projet urbain, dans le cadre de l'un de nos entretiens :

---

<sup>713</sup> Une preuve de son importance mémorielle grandissante pour le territoire, en tant que lieu de condensation ou lieu attribut.

<sup>714</sup> Rappelons au lecteur que s'il y a confusion entre soie naturelle et soie (ou textile) artificielle (-le), ces deux productions sont drastiquement différentes en termes de produit et de procédé de fabrication, si bien qu'elles n'entretiennent qu'un « rapport lointain » (Videlier, P., in Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, 2000, p. 12).

« (...) on a remarqué une pratique des espaces publics qui était quand même assez faible, et puis surtout, qu'en fait le rectangle des 500 hectares, appelé "Carré de Soie", n'avait aucune valeur autre que ce que lui donnait la com', et qu'en fait personne n'en entendait parler. Et surtout que ça ne faisait pas sens pour les gens » (Association Robins des Villes, annexe 5, p. 130).

Les médias locaux reprennent ainsi cette désignation, qui semble se stabiliser à partir de 2002<sup>715</sup>, lorsqu'ils évoquent le projet urbain.

Ainsi une tension se crée entre histoire micro-locale vaudaise - plus particulièrement celle du quartier sud de la ville avec l'activité de l'usine Tase - et une histoire plus englobante attirée par le prestige de la commune-centre lyonnaise.

Par exemple, le récit du Grand Lyon sur l'histoire industrielle du Carré de Soie que l'on peut trouver sur la frise chronologique des documents institutionnels, la fait démarrer en 1831, au moment de la révolte des canuts pourtant très éloignée de l'histoire vaudaise de la viscose.

De même, la toponymie et l'odonymie des lieux, souvent de créations récentes, confirment cette tension entre identité micro-locale de quartier et de Vaulx-en-Velin avec son histoire industrielle de la soie artificielle, et celle de la soie lyonnaise : Pont de la Soie (inauguré en 2000), avenue des Canuts (2005-2006 selon la chargée de communication et concertation de la Mission Carré de Soie), rue de la Soie, allée du Textile, allée de la Rayonne (matière textile produite par l'usine), allée Ourdissoir (appareil servant à étaler et tendre les fils de la chaîne), le Cocon à Soie (pôle petite enfance qui ouvre en 2001), le café historique La Boule en Soie jouxtant l'usine, etc.

Le secteur du Carré de Soie entremêle ainsi, dans l'espace urbain, des échelles de focalisation et de représentation qui renvoient tantôt à l'échelon micro-local – la référence à l'usine Tase, figure identitaire de condensation de l'histoire ouvrière du secteur -, tantôt à une histoire plus large de la soie lyonnaise – la référence aux Canuts etc. Cela crée donc localement, dans la pratique de l'espace urbain, une certaine confusion d'échelle et un amalgame entre histoire locale et globale qui se retrouve dans l'ambiguïté désignationnelle du projet urbain symbolisé par le terme « soie » : la mémoire réactivée par une inscription durable de l'histoire dans l'odonymie locale est donc ambiguë et peu lisible.

Cette confusion s'analyse également dans la diversité des médias locaux. Par exemple, le journal du Grand Lyon et Le Progrès poursuivent l'amalgame entre histoire de la soie et histoire

---

<sup>715</sup> Dans notre corpus, la désignation « Carré de Soie » apparaît en 2002 pour la presse locale (Le Progrès, 8/05/2002), municipale (Vaulx Mag Le Journal n°158, 2/05/2002), 2003 pour la presse d'agglomération (Grand Lyon Magazine n°2, janvier-février 2003).

de l'usine Tase en présentant la nomination du projet urbain comme une référence directe à l'histoire micro-locale du territoire concerné :

« Le terme de Soie fait référence au passé industriel du quartier, marqué par la présence des usines textiles Tase » (Grand Lyon Magazine n°15, mai 2006).

« Et un nom, Carré de Soie, en référence au quartier de la Soie où les usines Tase (textiles artificiels du sud-est) filaient alors bon train » (article « Carré de Soie : ébauches d'un nouveau quartier », Le Progrès, 21/05/2004).

En revanche, le journal municipal de Vaulx-en-Velin inscrit, par la voix de son maire, inscrit l'histoire vaudaise dans l'histoire lyonnaise et revendique cette confusion en construisant, de manière téléologique, l'idée de convergence et de mise en congruence de ces histoires qui servent un opportunisme politique local lié au projet urbain :

« [maire de Vaulx-en-Velin] *Une nouvelle urbanité qui s'enracine dans l'histoire de ce lieu*, une histoire construite avec la soie, ce symbole de brillance mais aussi de labeur et de la révolte des Canuts. Cette soie qui a travaillé le monde comme les Vaudaises et les Vaudais venus des quatre coins de la planète » (« Carré de Soie. Une réalisation exemplaire » Vaulx Mag Le Journal n°303, 1/04/2009).

Il y a ainsi un intérêt local à cette convergence des mémoires qui facilite l'intégration identitaire vaudaise dans le territoire plus large de l'agglomération.

Dans un même mouvement d'opportunisme identitaire local, certaines associations vaudaises revendiquent également cette confluence d'histoires :

« (...) *l'industrie du cinéma ne peut pas être dissociée de l'art du cinéma. De même que l'industrie de la soie ne peut pas être dissociée de tout le travail des dessinateurs, des concepteurs, des coloristes etc. Et donc cette séparation est complètement artificielle et donc il faut la réinterroger et au travers de l'histoire industrielle on peut la réinterroger* » (Association Vive la Tase !, annexe 5, p. 151).

Mais, si cette intégration à l'histoire lyonnaise est activée, le danger d'oubli de l'histoire locale, lorsque le projet urbain la menace dans sa matérialité, déclenche un discours qui reterritorialise l'identité vaudaise au niveau plus micro-local de l'usine Tase, notamment via l'apparition d'une scène civile revendicatrice au milieu des années 2000.

De même, l'événementialité relative à cette ononymie créée dans le sillage du projet urbain, engendre ainsi un discours médiatique dont l'analyse permet d'entrevoir le lien entre identité micro-locale, et identité d'agglomération<sup>716</sup>.

---

<sup>716</sup> « Le Conseil municipal de Vaulx avait suggéré que le nouveau pont, qui enjambe le canal de Jonage en aval de celui de la Sucrierie, porte le nom de cette fibre textile. Une façon de garder le souvenir du rôle de la soie dans la naissance et le développement du quartier sud. En 1925, la SASE, (Soie artificielle du sud est) vient y fabriquer ses chapeaux hauts-de-forme, et profite de l'électricité produite par la toute nouvelle usine de Cusset. C'est ensuite de l'histoire de la Rhodiaceta qui s'écrira de l'autre côté du canal. Le Conseil général, qui finance la construction du nouveau pont, vient de donner son accord sur le nom. Il ne reste plus qu'à inaugurer ledit Pont de la Soie, l'année prochaine » (brève « Pont de la Soie », Vaulx Mag Le Journal n°103, 20/10/1999). Le journal municipal vaudais fait intervenir les deux histoires micro-locales de l'usine Tase (« rôle de la soie dans la naissance et le développement du quartier sud ») et de la Rhodiaceta (« de l'autre côté du canal »), comme caractéristique d'une

Nous voyons ainsi que les processus de nomination sont cruciaux ; les discours s'adaptent au projet et varient en fonction des acteurs qui les prennent en charge. Nous l'analysons également plus loin à travers la stabilisation de la désignation de l'usine vaudaise en usine « Tase » à partir du projet urbain. L'acte de nommer est donc un lieu d'exercice de pouvoir et constitue une « (...) *inscription de représentations et du vécu social dans les dénominations* » (Calabrese Steimberg, L., 2012, p. 30). Ainsi, il « implique toujours une prise de position par rapport à *l'objet nommé* (Siblot in Détrie et al : 2001). Pour Paul Siblot, la prise de position est propre à la nomination, laquelle "*en même temps qu'elle catégorise l'objet nommé, positionne l'instance nommante à l'égard de ce dernier*" (1997 : 42) » (Ibid., p. 29).

Ce conflit d'échelles de représentation est caractéristique d'une métropole lyonnaise dorénavant considérée comme un « espace multiscalaire et polycentrique » avec le maintien d'une identité propre à chacune de ses composantes (Authier, J.-Y., 2010), mais dont la ville-centre lyonnaise semble néanmoins remplir le rôle de locomotive symbolique (Videliér, P., in Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, 2000, p. 13). Par ses rééquilibrages des dynamiques de l'expansion urbaine dont le Carré de Soie est l'illustration, Le Grand Lyon reste ainsi, dans les années 2000, le « le cadre politique des modelages de l'espace urbain de la métropole lyonnaise et, progressivement, comme un espace d'appartenance qui tend à faire sens pour ses habitants » (Authier, J.-Y., op.cit., Conclusion, p. 16). Les communes de l'Est lyonnais veulent alors profiter de cette aspiration positive en affichant une volonté intégrative qui tranche avec ses positionnements passés (Ibid., chapitre 4, p. 4). En effet, la commune de Vaulx-en-Velin, en proie à des difficultés économiques et sociales, est ainsi souvent sanctionnée dans les discours<sup>717</sup>, mais trouve le moyen de redorer son image en s'inscrivant dans la dynamique discursive positive du Grand Lyon. La rénovation urbaine de la ville<sup>718</sup>, notamment par le biais du projet urbain, en est donc un exemple.

---

histoire plus globale, dans une brève évoquant l'inauguration prochaine du Pont de la Soie et une désignation décidée par une instance supra-communale, celle du Conseil Général.

<sup>717</sup> En 2010, dans le cadre de ce précédent travail de recherche, l' élu à la culture de Vaulx-en-Velin s'emportait à propos du discours médiatique : « *comment faire dans le développement quand il y a des gens qui t'enracinent dans le cliché ?* » (Valex, M., 2010).

<sup>718</sup> Avec une augmentation de 10 000 habitants de 2010 à 2020, la ville de Vaulx-en-Velin souhaite modifier la structure de sa population en maintenant le nombre de logements sociaux mais en diminuant sa part dans le parc de logements (actuellement 64 %) impliquant ainsi une augmentation de la part d'autres types de logement. « *On vise la transformation de la ville (...). On reste une ville populaire et on veut rester populaire. On ne veut pas faire partir les gens de condition modeste. (...) Mais on veut aussi que la ville soit plus équilibrée* » (Directeur des affaires culturelles de Vaulx-en-Velin, in Valex, M., 2010).



La prise en charge discursive de la désignation territoriale de Vaulx-en-Velin par un échelon supra-communal est cependant à double tranchant dans un contexte d'une image de banlieue persistante, car l'image négative est notamment véhiculée par l'échelon supra-communal. Ainsi et par exemple, le projet d'implantation d'un multiplexe cinématographique, déclencheur du projet urbain, est l'occasion de constater qu'un même acteur, ici Gérard Collomb, qui plus est politique, module son discours en fonction de son positionnement institutionnel.

Avant 2001, Gérard Collomb, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, défend l'implantation du multiplexe à Vaise, dans une concurrence avec le site vaudais<sup>719</sup>. Son discours participe alors à la stigmatisation négative de ce territoire jusque-là relégué à un statut périphérique, ce qui est dénoncé par plusieurs acteurs des scènes institutionnelles et civile :

« Je parle de 2001 là. Collomb était maire du 9<sup>ème</sup> seulement. Et Pathé avait aussi un projet à Vaise. Et Collomb considérait que le projet de Vaulx-en-Velin était en concurrence avec celui de Vaise. Alors qu'il était sur deux créneaux différents. Et ça avait amené Collomb à accorder des interviews dans ces journaux, pas très gentilles pour Carré de Soie. Vous pouvez les retrouver. Et quand je dis "pas très gentilles", c'est pas du tout gentilles. Voilà. Et je me souviens que ça avait valu une rencontre entre Collomb et moi, je lui avais dit que si il voulait devenir président de la communauté urbaine, ça se ferait non seulement sans moi mais contre moi. Donc, ça avait calmé un peu le jeu » (ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1<sup>er</sup> adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, annexe 5, p. 223).

« Collomb était candidat et était venu, parce que (...) il y avait un projet de médiathèque à l'époque où Collomb n'était encore que maire du 9<sup>ème</sup>, et *voulait faire un (...) multiplexe*. Donc il disait "les gens ne vont pas aller à Vaulx-en-Velin au multiplexe, ils vont se faire égorger"... Enfin il ne l'avait pas dit comme ça mais c'était dans le même esprit. Il avait fait ça dans Lyon Mag. Moi je tombe là-dessus, je lui fais un droit de réponse à Lyon Capitale » (association Peuplement et Migrations, annexe 5, p. 104).

Après son accession à la municipalité lyonnaise, et du même coup à la présidence du Grand Lyon, ce discours change complètement de ton dans le cadre du projet urbain et de la focale d'agglomération qui se déplace vers l'Est lyonnais :

« Moi quand j'ai entendu Collomb le jour de l'inauguration dire "c'est un quartier porteur" et tout, je me suis dit "j'aurais dû ramener le papier où tu disais qu'on allait se faire égorger..." C'est le politique... » (Association Peuplement et Migrations, Ibid. p. 111).

Les médias locaux relaient alors ce discours positif :

« Gérard Collomb a réaffirmé le soutien de la communauté urbaine au projet de développement urbain proposé par Maurice Charrier » (Le Progrès, 18/05/2002).

---

<sup>719</sup> En effet, le site de Vaulx-en-Velin est, dans un premier temps, en concurrence directe avec celui de Vaise. « Pathé a donné la priorité à Vaulx-en-Velin pour l'implantation d'un multiplexe cinématographique au détriment (pour l'instant) d'un autre site retenu : le quartier de l'Industrie à Vaise » (article « Pathé a choisi de s'installer en priorité à Vaulx-en-Velin », Vaux Mag le journal n°123, octobre 2000). Cela explique une relation assez conflictuelle entre la mairie vaudaise (Maurice Charrier) et la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement (Gérard Collomb), une tension qui se répercute dans les discours. Cependant, un peu plus tard, Vaise aura également son projet de multiplexe.

« Lors de sa visite sur le site du Carré de Soie, Gérard Collomb, président du Grand-Lyon, a situé cet ambitieux projet urbain dans la lignée de ceux entrepris à la Confluence ou à la Part-Dieu » (Article « Le Carré de Soie affirme son attractivité », Vaulx-en-Velin Journal n°39, 2/11/2011).

Cependant, ce discours s'arrime à un passé récent de stigmatisation - « (...) *l'évolution de Vaulx-en-Velin qui n'est plus aujourd'hui dans la périphérie, mais fait partie intégrante de l'agglomération de Lyon* » (Article « Collomb en visite à Vaulx-en-Velin », Vaulx Mag Journal n°7, 7 avril 2010) – que le journal vaudais déplore au moment de l'inauguration du pôle de commerces et de loisirs en 2009 – « Certains semblaient encore incrédules : "Installer 2000 m<sup>2</sup> de librairie à Vaulx-en-Velin, qui hier aurait pu imaginer ça ?", *s'étonnait encore* le président du Grand Lyon. Comme si, à Vaulx-en-Velin les livres n'avaient pas leur place [adverbe « encore » qui indique que le journal municipal condamne ce stigmate persistant dans le discours de l'échelon supra-communal]. Mais dans la foule, les Vaudais, présents en nombre, restaient insensibles, habitués à laisser parler et "à faire plutôt que dire" » (article « Une belle courtoisie par tous, aimée des Vaudais », Vaulx Mag le Journal n°303, 1/04/2009) -. Toujours dans le cadre de cette inauguration, la publication vaudaise condamne plus frontalement les documents communicationnels des « grandes enseignes commerciales » de l'agglomération qui nourrissent une connotation négative du territoire en l'invisibilisant au profit de son voisin villeurbannais dans un encadré au titre sarcastique exclamatif « Cachez ce Vaulx-en-Velin que je ne saurais voir ! » (Vaulx Mag le Journal n°304, 15/04/2009).

Néanmoins, le revirement et l'adoucissement discursif de l'agglomération confirment ainsi l'idée d'un projet urbain comme moyen d'améliorer la représentation de la ville de Vaulx-en-Velin. C'est pourquoi les élus vaudais acceptent cette vision de l'agglomération qui s'étend vers l'Est. Nous retrouvons ce positionnement à la fois dans le discours du maire de l'époque - « (...) *moi je disais assez souvent "Vaulx-en-Velin a la chance d'être à côté de Lyon". C'est une ville qui a un potentiel économique, une image culturelle, une vie culturelle et sociale très riche. Mais Lyon a la chance d'avoir aussi Vaulx-en-Velin à ses côtés parce que les potentialités de développement c'est là* » (ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, annexe 5, p. 225) - mais aussi, à la lecture de la presse municipale vaudaise tout au long de la période 1997-2013 :

« Nous amenons notre ville à faire reconnaître pleinement sa contribution au développement du Grand Lyon, conclut le maire » (Vaulx Mag Le Journal, n°89, 4 février 1999).

« *Projet pensé dans la totalité de l'agglomération, morceau de ville du 21e siècle, le Carré de Soie redore le blason de la première couronne qui fut longtemps l'oubliée des politiques urbaines* » (« Nouvelle phase de concertation pour le Carré de Soie », Vaulx Mag Le Journal n°265, 6/06/2007).

« (...) *chacun s'accorde à dire que le développement de l'agglomération passe par Vaulx-en-Velin* » (Vaulx-en-Velin Journal n°35, 7 septembre 2011)

Cette intégration supra-communale prend également une place récurrente dans les vœux annuels du maire, preuve d'un souhait toujours inachevé ou en construction, par l'emploi du futur, et d'un discours à valeur performative. De même, la volonté intégrative du maire est

relayée dans les contenus du Progrès, comme par exemple lors des élections municipales de 2008 où l'édile local exprime « son souci de faire de Vaulx-en-Velin "une ville reconnue dans l'agglomération" » (article « Vaulx-en-Velin : Maurice Charrier présente ses colistiers », Le Progrès, 11/02/2008).

Par l'intermédiaire de ses différentes réalisations, le projet urbain constitue donc un moyen d'intégration et d'adhésion aux objectifs de la ville-centre lyonnaise dans la compétition interterritoriale. C'est donc dans une finalité politique de reconnaissance de la ville et de son intégration dans le Grand Lyon, que le journal municipal vaudais met en valeur les différentes réalisations du et autour du projet urbain : arrivée du tramway en fin d'année 2006 (« le tramway à la conquête de l'Est », Vaulx Mag Le Journal, n°253 décembre 2006), pose de la première pierre du pôle de loisirs et de commerces en octobre 2007 (« La première pierre du Carré de Soie, un édifice alliant "urbain et humain" », Vaulx Mag le Journal n°270, octobre 2010) etc.

Une autre preuve de cette intégration dans une territorialité élargie et de cette attraction vers des objectifs dictés par la commune-centre Lyon est la mention du Carré de Soie dans le journal municipal lyonnais. Le Carré de Soie est ainsi présenté comme un des grands projets lyonnais et/ou d'agglomération :

Article « Grands projets : Lyon avance », Lyon Citoyen n°42, avril 2006.

« (...) le Carré de soie (à la jonction de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin) est avec le confluent l'autre grand projet d'agglomération de la décennie » (article « Développer la ville », Lyon Citoyen n°57, février 2007).

Article « L'avenir s'élève à l'Est », Lyon Citoyen n°68, novembre 2008.

« Emblématique du développement de la métropole lyonnaise vers l'Est, le Carré de soie franchit (...) » (article « Le Carré de Soie se dévoile », rubrique « projets et actions pour la ville », Lyon Citoyen n°72, mars 2009).

Le Progrès confirme la valorisation du projet urbain dans le discours médiatique à partir d'une même focale d'agglomération.

Néanmoins, l'implantation d'un multiplexe de cinémas, en tant que réalisation préfigurative du projet urbain par son rayonnement d'agglomération – « De sa réussite devrait découler le succès du pôle de loisirs » (Le Progrès, 29/11/2000) -, est d'abord relayée comme une inquiétude micro-locale par le quotidien régional. Le conflit d'échelles entre l'intérêt civil micro-local – celui des habitants du sud de Vaulx-en-Velin - et l'intérêt institutionnel communal et supra-communal – le maire et ses adjoints, représentants de la Communauté urbaine, du Conseil Général et de la Préfecture du Rhône<sup>720</sup> -, est ici identifié dans le cadre d'une réunion publique :

---

<sup>720</sup> Comme nous l'indique l'illustration accompagnant l'article : « A côté d'élus municipaux, dont Maurice Charrier et Robert Gea, des représentants de la Communauté urbaine, du Conseil Général et de la Préfecture du Rhône étaient aussi présents. De nombreux Vaudais s'étaient eux aussi déplacés en masse » (Le Progrès, 6/07/2000).

« Le représentant de la commune en a profité pour rappeler, plus en détails, le projet (...) de pôle culturel et sportif qui se construira face à l'hippodrome (en pleine restructuration également). " Mais Genas a été sacrifiée" lançait une personne dans l'assemblée. Habitué à cette réplique, le maire se défendait en soulignant que le phénomène multiplexe est inéluctable, le danger étant de voir s'en implanter plusieurs tout autour de l'agglomération, " trois sites alternatifs dont Vaulx-en-Velin, ont ainsi été proposés" » (article « Les habitants du sud ont leur mot à dire », Le Progrès, 6/07/2000).

Mais cette inquiétude concerne les aspects pratiques d'une réalisation présentée, non seulement comme « inéluctable » par le maire, dont le pouvoir est ainsi affiché comme impuissant face à l'échelon supérieur de la Communauté urbaine, mais également comme acceptée localement : « Les habitants, **apparemment pas opposés au projet**, paraissaient néanmoins préoccupés par des détails pratiques » (Ibid.).

D'autres articles l'énoncent comme un moyen positif de redynamisation et de revalorisation symbolique du secteur sud de la ville intégrée ; une modalisation positive du projet perçue dès le titre de l'article : « Multiplexe : un scénario bien ficelé », et qui se confirme dans les contenus (Le Progrès, 29/11/2000). Le discours du Progrès oppose ainsi un présent difficile (« cette entrée de ville pour le moins austère », « les Vaudais n'ont pas de raisons particulières d'être fiers de cette entrée de ville »), à la promesse d'un futur plus radieux par le biais de cette réalisation (« devenir le pôle d'attraction de la commune », « devraient désenclaver cette entrée de ville », « pourrait être un nouveau poumon sur le sud de la ville »), souvent sur un mode hypothétique par l'emploi du conditionnel. Notons une référence implicite et très négative à l'usine Tase dont la démolition semble quasiment souhaitée par le quotidien régional : « Un bol d'oxygène qui ferait disparaître les friches au profit d'un complexe étudié » (Ibid.).

Ensuite, le journal fait véritablement débiter le récit du Carré de Soie dans un article fondateur, le 8 mai 2002 : « Pôle loisirs de l'Est lyonnais : l'ambition en chantier ». En effet, le chapô annonce d'emblée, « "Carré de Soie", année zéro », pour un projet « ambitieux » présenté comme « l'un des chantiers majeurs du Grand Lyon pour les prochaines années », confirmant par là son statut de quête principale dans le récit médiatique. L'attraction et la force centripète qu'imposent la centralité lyonnaise à la périphérie vaudaise par l'intermédiaire du Carré de Soie se retrouvent donc dans les contenus de la presse locale (Le Progrès) qui parle d'« un projet qui ferait de Vaulx-en-Velin la "Porte de Lyon" », « soutenu par le Grand Lyon » (Le Progrès, 7/12/2002) : Vaulx-en-Velin est intégrée dans l'agglomération mais reste périphérique vis-à-vis de Lyon. Le Progrès affirme également la dimension complémentaire du Carré de Soie vis-à-vis d'un autre projet urbain d'envergure, plus central, celui de Lyon Confluence. Le projet de l'Est lyonnais s'inscrit donc dans ce sillage exemplaire :

« (...) ses instigateurs veulent en faire l'un des plus importants pôles de loisirs de l'agglomération, aux côtés de l'embryonnaire " Lyon Confluences " au sud de la ville. Deux projets qui ne se veulent pas concurrents, et pour cause. (...) Quand le projet "Lyon Confluences" semblerait plutôt dédié à la vie nocturne, le "Carré de Soie" tablerait plutôt sur les activités sportives de masse et sur une mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de l'Est lyonnais » (Le Progrès, 8/05/2002).

Enfin, et en retour, le journal de la communauté urbaine prend en charge cette intégration vaudaise en évoquant pour la première fois en 2001 le projet urbain, via le pôle de loisirs, qui place Vaulx-en-Velin au sein de l'ensemble des 55 communes composant Le Grand Lyon : article « Vaulx-en-Velin. Pôle de loisirs en projet », rubrique « le club des 55. Ça bouge dans les communes avec le Grand Lyon », *L'Agglo*. Le Grand Lyon au Quotidien n°9, janvier 2001.

La présidence de Gérard Collomb confirme, dès son arrivée en 2001, la future vocation vaudaise au sein de l'agglomération, par son raccordement au reste de l'agglomération et notamment à la ville-centre lyonnaise, via un projet de tramway. Le discours est alors valorisant et intégratif : « La réalisation de la liaison Part-Dieu aéroport, couplée à une ligne de tramway reliant le centre d'affaires, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Décines et Meyzieu, permettra de rapprocher deux équipements majeurs de l'agglomération tout en *facilitant les déplacements quotidiens des "grands lyonnais"* » (édito, Grand Lyon Magazine n°1, novembre-décembre 2002).

La publication supra-communale participe à la communication territoriale qui vise à changer l'image de Vaulx-en-Velin, en construisant l'idée d'une mutation de la ville que permet le projet urbain. La commune est alors construite en figure volontariste du changement qui s'affranchit de ces stigmates passés pour s'inscrire pleinement dans l'agglomération, grâce à ses atouts intrinsèques, derrière la locomotive lyonnaise. Là encore, le projet urbain est érigé, tout au long de la période, en projet d'envergure au même titre que l'autre programme référence de même type, le projet Lyon Confluence situé sur la commune centrale lyonnaise :

« Des projets de grande envergure tel le pôle de loisirs Lyon Confluence, ou encore du Carré de Soie sur les communes de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin ont été mis en avant, ouvrant de larges perspectives aux investisseurs » (Grand Lyon Magazine n°2, janvier-février 2003).

« *Prospère et discrète par tradition, l'agglomération lyonnaise doit aujourd'hui élargir son rayonnement et attirer* grâce à ses perspectives et à ses atouts : les berges du Rhône, le Carré de Soie, la Cité Internationale, la mutation de La Duchère, *Lyon Confluence sont autant de grands projets qui s'inscrivent dans une vision pour le territoire du Grand Lyon* » (édito de Gérard Collomb, Grand Lyon Magazine n°15, mai 2006).

« La crise économique frappe notre pays de plein fouet. (...) Pour sortir de cette situation, il faut faire feu de tout bois, et c'est cette voie que nous essayons de suivre au Grand Lyon. Nous initions de grands projets - Confluence, Part Dieu, Carré de Soie, Gerland, le Grand Stade, qui créent chacun des milliers d'emplois » (édito de Gérard Collomb Grand Lyon Magazine n°40, décembre 2012).

Dans la publication d'agglomération, le territoire vaudais s'inscrit donc pleinement dans la reconquête de l'Est lyonnais, véritable quête de l'agglomération de ces années 2000 et qui aspire les quêtes micro-locales des villes concernées

#### 4.2.2.2. Le projet urbain comme palliatif à l'isolement territorial et le retour à un état glorieux passé : l'intérêt micro-local comme discours de légitimation

Le projet urbain du Carré de Soie est également présenté, dans les discours médiatiques, comme un moyen de remédier à l'isolement du sud de la ville et de le raccorder ainsi non seulement au centre-ville vaudais, mais également à l'agglomération, dans un objectif de « rééquilibrage ». Le lexique de l'« équilibre » est ainsi repris par l'ensemble des discours médiatiques étudiés. De même, un lexique du renouvellement est une nouvelle fois mis en œuvre dans le discours médiatique de la presse locale et territoriale à propos de ce secteur sud de Vaulx-en-Velin dans une nouvelle injonction au renouveau : « requalification », « renaissance », « revaloriser », « renouveau urbain », « réutilisation », « réhabilitation », « revitalisation », « rénovation », « revivifie », « redessine », etc., toujours avec le préfixe « re- » qui indique, avec une connotation positive, l'idée d'un retour à un état glorieux antérieur dont l'usine Tase était le lieu de condensation<sup>721</sup>.

Dans ce mouvement, le sud deviendrait, par l'intermédiaire de ce projet urbain, un « nouveau quartier » de Lyon ou de l'agglomération, en éradiquant son passé douloureux. Les médias locaux évoquent souvent la « naissance » ou « renaissance » du quartier, ce qui valide une logique de palimpseste et de table rase matérielle comme symbolique. Comme à Lyon-Vaise avec le quartier St Pierre, le Carré de Soie vaudais est ainsi souvent qualifié de « nouveau quartier » de Lyon, ou de l'agglomération dans les médias locaux qui le modalisent positivement :

« (...) faire du Carré de Soie un nouveau quartier, une nouvelle "centralité" d'agglomération » (article « Le plan local d'urbanisme en phase de concertation », Vaulx Mag Le Journal n° 191, 17/12/2003).

« Identifier les secteurs porteurs de développement pour bâtir l'agglomération de demain, telle est l'ambition du Grand Lyon. Avec Vaulx-en-Velin et Villeurbanne, il a imaginé un **projet ambitieux** autour du territoire du Carré de Soie, situé dans l'Est lyonnais. Il s'agit d'y faire **naître un nouveau quartier** regroupant habitations, commerces, loisirs et moyens de transport » (article « Le Carré de Soie : à l'Est, du nouveau », rubrique « projet d'agglomération », Grand Lyon Magazine n°4, juin-juillet-août 2003).

---

<sup>721</sup> « Ce quartier était devenu bien triste depuis la fermeture de l'usine, donc c'est très bien, il va reprendre vie » (article « Au cœur d'une partie de ville en pleine reconstruction », Vaulx Mag Le Journal n°303, 1/04/2009).

« Le Carré de Soie s'inscrit dans une politique globale de reconquête de la première couronne, a expliqué à la foule le président du Grand Lyon Gérard Collomb. Quand on l'aura transformé, ce sera l'un des plus beaux quartiers de l'agglomération" » (article « Carré de Soie : les travaux démarrent, la concertation continue », Le Progrès, 2/06/2007).

Le projet est ainsi présenté comme un moyen de recréer un quartier faisant un lien avec sa commune de rattachement (Vaulx-en-Velin) ainsi qu'avec sa commune d'attraction (Lyon). La publication du Grand Lyon évoque ainsi ce palimpseste effectif (« définitivement ») tout comme le renouveau modalisé positivement (« un véritable quartier a été créé, piloté par le Grand Lyon et répondant aux attentes de la vie en ville », « revivifie et dynamise », « crée des liens »)<sup>722</sup>. De la même façon, le journal municipal vaudais parle d'un « quartier en pleine mutation » (Vaulx-en-Velin Journal n°7, 7/04/2010), « l'ancien quartier industriel de la Tase » subissant des « transformations » (Vaulx-en-Velin Journal n°15, 15/09/2010) et laissant place à « l'éco-quartier Cœur de Soie » (« De la friche Tase à l'éco-quartier Cœur de Soie », Vaulx-en-Velin Journal n° 37, 5/10/2011), une ambition de « faire revivre le quartier » (Vaulx Mag le Journal n°185, 17/09/2003), un quartier « revivifié par l'arrivée de nouveaux habitants et par le développement de l'activité économique dans le périmètre du Carré de Soie » (Vaulx-en-Velin Journal n°72, 2/05/2013), dans une optique de « revitalisation de sa première couronne » (Vaulx Mag le Journal n°190, 3/12/2003) etc. Enfin, Le Progrès évoque, de manière plus subtile, à partir d'un lexique à connotation positive, le « "lifting" de l'ancien quartier des ouvriers de l'industrie textile » (Le Progrès, 17/05/2002), les « ébauches d'un nouveau quartier » et « un quartier entier qui est redessiné » (Le Progrès, 21/05/2004), quartier qui connaît « transformation importante avec le projet du Carré de Soie » (Le Progrès, 11/02/2007), ou encore « un quartier de la Soie (...) en pleine mutation » (Le Progrès, 18/04/2013). Le lexique du changement est donc connoté de manière positive.

Le projet urbain devient ainsi une quête uniforme à laquelle sont intégrées toutes les réalisations et événements « annexes » du quartier. Nous l'analysons plus bas avec le cas de l'usine Tase mais nous pouvons évoquer une inauguration d'un centre social et d'une bibliothèque dans le quartier sud de la ville en 2002. Ces réalisations sont construites en quêtes adjuvantes micro-locales, et constituent un point d'entrée du Progrès, dans le processus de légitimation du projet urbain, en tant qu'horizon politique urbain salvateur pour l'intérêt micro-local (« Le nouveau visage des quartiers sud », rubrique « Vaulx-en-Velin », Le Progrès, 17/05/2002). Cette quête

---

<sup>722</sup> Article « Le nouveau cœur de ville de Vaulx-en-Velin », rubrique « Grands projets », Grand Lyon Magazine n°4, juin-juillet-août 2003.

du renouvellement dont participent ces réalisations, s'arrime toujours au passé récent douloureux du quartier et aux promesses d'un avenir radieux basées sur une glorieuse époque lointaine.

Le discours du Progrès participe à la construction d'une appréhension positive du projet urbain d'agglomération qui s'inscrit dans l'intérêt micro-local vaudais, par le décroisement du quartier sud et commune de Vaulx-en-Velin, ce qui en facilite la légitimation locale.

L'effet « liste » est également fréquemment rencontré dans le journal municipal de Vaulx-en-Velin et renforce la figure attractive du territoire vaudais, notamment au moment du début d'une quête fondatrice pour le renouvellement de l'Est lyonnais : celle du pôle de loisirs et de commerce dont la première pierre est posée le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et qui sera inauguré en 2009, date de la fin du récit de cette quête adjuvante. La mise en récit micro-local du journal municipal le construit en moment originel fondateur dans la quête municipale d'un renouvellement du sud de la commune :

*« La première phase des travaux d'aménagement du Carré de Soie débute avec la réalisation du pôle de loisirs et de commerces. Elle ouvre la série de vastes chantiers qui transformeront le Sud »* (article « Le multiplexe en chantier », Vaulx Mag le Journal n°269, septembre 2007).

À partir de la recension de ces réalisations, les articles réinstaurent constamment le triple présent, en faisant des points réguliers sur ce qui a été réalisé et sur ce qui reste à réaliser :

*« Quelques dates. 1<sup>er</sup> octobre, pose de la première pierre (...) ; inauguration de l'extension de la ligne A du métro (...) ; ouverture de l'avenue des canuts et mise en service du parking relais (...).*

*2007-2008 : concertation sur les projets d'aménagement des îlots Tase 1 et Yoplait.*

- *Mi-2008 : début des travaux du centre mondial anti criminalité d'Interpol. Livraison début 2010. (...)*
- *Fin 2008 : début du chantier sur les îlots tase 1 et Touly. Premières livraisons d'appartement à l'horizon 2010 »* (article « Le multiplexe en chantier », Vaulx Mag le Journal n°269, septembre 2007).

Ce récit modalise alors positivement toutes ces réalisations présentes et à venir au regard d'un passé récent douloureux lié au passé industriel du secteur et à l'évocation implicite de l'usine Tase :

*« Alliant commerces et loisirs, activités de plein air et activités abritées, le pôle de loisirs et de commerces est défini par ses concepteurs comme un lieu dédié au bien-être. Pour les vaudais, il signe le renouveau d'un territoire marqué par son passé industriel et par des années de déclin économique »* (article « La première pierre du Carré de Soie, un édifice alliant "urbain et humain" », Vaulx Mag le Journal n°270, octobre 2010).

Par ailleurs, signalons que cette légitimation du Carré de Soie au niveau micro-local est d'autant plus cruciale que le périmètre du projet urbain relève d'un regroupement territorial forcé qui



n'a pas de cohérence a priori puisque rassemblant des quartiers très différents de deux communes distinctes<sup>723</sup>.

Cependant, l'analyse des entretiens semi-directifs permet de relativiser l'affichage communicationnel de cet intérêt total vers l'est lyonnais. En matière de projets urbains, le Carré de Soie est parfois ressenti localement comme hiérarchiquement inférieur à d'autres projets, plus centraux dans l'agglomération, notamment en termes de portage politique, et le déplacement de cette focale politique semble davantage progressive :

« (...) le projet urbain du Carré de Soie n'a jamais été soutenu politiquement. (...) ce n'est pas un projet qui, politiquement, était très porté. Il fallait faire les berges, il fallait faire Confluence, ça c'est des projets portés de manière forte, avec des moyens et tout » (Association Robins des Villes, annexe 5, p. 122).

Si bien que le stigmate d'une représentation négative de la ville reste parfois persistant :

« À Vaulx-en-Velin, ce n'est pas Confluence, pour le Grand Lyon on est des gueux » (Association Vaulx Carré de Soie, conversation téléphonique).

« On avait aussi la proposition de faire venir la Maison de l'Environnement. Mais c'est la Maison de l'Environnement qui s'y est refusée absolument en disant "Là-bas ? Mais c'est l'extrême banlieue ! Jamais !" (rires) » (Association Vive la Tase !, annexe 5, p. 146).

La volonté intégrative s'inscrit ainsi dans une optique de changement d'image de Vaulx-en-Velin, par rapport à une représentation dévalorisante qui perdure.

En effet, la ville jouit d'un statut symbolique exemplaire à deux faces antinomiques. La face négative se lit dans l'exemple condensé de la problématique des « banlieues » et des « territoires périphériques » (chômage, insécurité etc.) symbolisé par les incidents du Mas du Taureau dont le souvenir reste ancré dans la mémoire et les représentations de la ville, et agit comme un avatar-boulet symbolique au niveau local comme national :

« On me dit "T'habites où ?". "À la Côte". (...) "Mais tu habites Vaulx-en-Velin, mais comment tu fais pour habiter Vaulx-en-Velin ?", alors je dis "mais je te rassure, j'habite au Sud, à la Soie", "Ha bon tu me rassures. J'ai peur que t'habitais pour un peu, là-haut, au Mas du Taureau". Vous voyez, ça a gardé depuis 20 ans, 25 ans, 23 ans là on n'arrive pas depuis les émeutes... ça va faire 30 ans bientôt... Des émeutes à Vaulx-en-Velin, on n'arrive pas à se débarrasser de ce truc qui nous colle à la peau » (Association Vaulx Carré de Soie, Ibid., p. 156).

Dans un second temps, une face plus positive émerge en lien avec le statut de « laboratoire » de la Politique de la Ville. Vaulx-en-Velin devient ainsi le théâtre de différentes manifestations de politique nationale : colloque sur l'avenir des villes organisé par Le Ministère de la Ville et la Délégation interministérielle à la Ville et au développement social urbain (Vaulx Mag Le Journal, n°106, 2/12/1999), plan « Espoir Banlieue » lancé à Vaulx-en-Velin en janvier 2008

---

<sup>723</sup> Voir l'entretien avec l'association Robins des Villes en annexe 5, p. 116.

(Valex, M., 2012), la visite du Ministre de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, Jean-Louis Borloo, lors de la signature officielle de la convention de l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (Anru)<sup>724</sup> en 2005 etc.

Dans ce cadre, la ville est érigée en exemple réussi et figure volontariste de ces politiques et s'inscrit dans une territorialité supra-communale multisculaire et qui se déploie sur toute la période considérée :

Article « Un laboratoire à l'échelle de l'Europe » (Vaulx Mag Le Journal n°106, 2/12/1999).

« Vaulx reste un site emblématique, un lieu où beaucoup de choses ont été créées pour améliorer la vie des habitants » (article « Accompagner l'urbain », Vaulx en Velin Journal n°5, 3/03/2010).

« Dans le but de se doter d'un vrai centre-ville, la commune de Vaulx-en-Velin **a été l'une des premières** à faire l'objet d'un Grand Projet Urbain (GPU) au début des années 90, devenu Grand Projet de Ville (GPV) en 2000 » (« Vaulx-en-Velin sur sa lancée », Grand Lyon Magazine n°29, juin 2009).

« En octobre 1990, le quartier du Mas- du-Taureau est l'un des tout premiers à bénéficier d'une rénovation urbaine. (...) Vaulx-en-Velin s'emploie à bâtir un centre ville, qui n'existait pas. Elle construit le lycée Doisneau, le Planétarium, des commerces et des logements » (« Vaulx-en-Velin : détruire pour renaître », Le Progrès, 2/04/2010).

La ville profite alors de cette image qui lui confère une reconnaissance et le projet urbain du Carré de Soie devient l'illustration de cette exemplarité qui porte son territoire en avenir de l'agglomération notamment à partir de la réalisation du pôle de loisirs et de commerces présenté comme un des « éléments moteurs du grand projet urbain du Carré de Soie »<sup>725</sup> dans une reprise du discours communicationnel sur le projet : dans la presse locale, - « En centre ville, tout a changé, même l'image de la ville, qui a inauguré l'an dernier le pôle commercial Carré de Soie » (« Vaulx-en-Velin : détruire pour renaître », Le Progrès, 2/04/2010) – la presse municipale - « Unique en son genre, expérimental, cet espace dédié aux sports et aux loisirs ouvrira ses portes au printemps » (article « Carré de Soie : dernière ligne droite pour le pôle de loisirs et de commerces », Vaulx Mag le Journal n°295, 3/12/2008), article « Carré de Soie : Une réalisation exemplaire » (Vaulx Le Journal n°303, 1/04/2009) – comme dans la presse de la communauté urbaine – « (...) le projet Carré de Soie fera naître sur les communes de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin un espace de vie de 250 hectares combinant habitations, commerces, loisirs et moyens de transport avec, première réalisation tangible à horizon 2008, **un pôle de loisirs présenté comme très avant-gardiste** » (article « Avenir. La cité s'épanouit dans ses grands projets », rubrique « Grands projets », Grand Lyon Magazine n°12, avril-mai 2005).

---

<sup>724</sup> « Le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU), institué par la loi du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine, prévoit un effort national sans précédent de transformation des quartiers les plus fragiles classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS), effort qui porte sur les logements, équipements publics et aménagements urbains. Sa mise en œuvre a été confiée à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) » (<https://www.anru.fr/fre/ANRU/Objectifs-et-fondamentaux-du-PNRU>).

<sup>725</sup> Article « Carré de Soie : dernière ligne droite pour le pôle de loisirs et de commerces », Vaulx Mag le Journal n°295, 3/12/2008.

#### 4.2.2.3. Les instants discursifs : les célébrations mémorielles ponctuelles micro-localisées sans postériorité

La courbe de la Tase reste ainsi relativement basse avant l'année 2000 pour les journaux du Progrès et du journal municipal Vaudais (annexe 1, graphiques 2 et 5, p. 4 et 6), dans la continuité de la période précédente (1982-1996).

Les occurrences se résument à une événementialité sporadique autour de l'usine qui poursuit des moments discursifs précédemment évoqués comme la sortie du livre *Histoires de Soie* par le collègue Duclos, son exposition *Les routes de la Soie*, l'échec exemplaire du Second Marché rappelé au moment de l'implantation d'un magasin d'usines à Romans (Marques Avenue)<sup>726</sup> qui génère un instant discursif - le récit semble s'arrêter et l'usine ne constitue ici qu'un espace d'accueil de cet exemple régional de magasin d'usines - ou encore le projet *l'Escale* de l'association Peuplement et Migrations, que le héros politique municipal vaudais cherche à se réapproprié et qui sera aspiré dans plusieurs récits : notamment le projet urbain du Carré de Soie et les Journées du Patrimoine.

Si la mémoire continue de questionner localement au regard des initiatives susmentionnées qui suscitent du discours médiatique et qui témoignent d'un changement d'image de Vaulx-en-Velin, l'usine n'apparaît ainsi que rarement dans les médias locaux : il s'agit, pour la plupart, des articles effectuant des retours uniques dans le passé, retours déclenchés par une événementialité ponctuelle. Mais les évocations de l'usine restent surtout dépendantes d'une événementialité irrégulière comme la célébration des habitants ayant un lien historique au territoire, par le biais de portraits médiatiques (anniversaires de doyens locaux, anniversaires de nocés) micro-localisés (rubricage à focale resserrée). Bien souvent, ces portraits épidictiques font rejaillir une mémoire professionnelle individuelle en partie liée à l'usine, et les mêmes individus célébrés se retrouvent parfois dans la presse locale comme municipale :

Article « Noces d'or des époux Multon » (Le Progrès, 25/06/1997) « Car si Mme Multon a commencé sa carrière dans le textile à Tenay pendant quatorze ans, c'est à RPT qu'elle travaillera pendant trente-cinq ans et terminera cadre ». Article « Noces d'or des époux Multon » (Vaulx Mag n°72, septembre-octobre 1997) « Depuis trente ans, les époux Multon habitent les petites cités Tase. En effet, Jeanne Multon a travaillé pendant 35 ans à RPT ».

L'évocation régulière de l'usine en « usine de la Soie » est d'ailleurs significative d'une désignation « positive » générée par le souvenir individuel.

D'autres événementialités ponctuelles à focale micro-locale produisent ce type d'évocation brève de l'usine et du lien historique de l'individu au territoire : un reportage de télévision sur

---

<sup>726</sup> Vaulx Mag n°6, 7/03/1997, Le Progrès 27/04/1999.

le club de basket de la ville dont l'histoire est liée à celle de l'usine, une mention implicite au paternalisme de son fonctionnement territorial - Article « Les souvenirs de Lina, Guy et Jean » (rubrique « Télévision », Vaulx Mag le journal n°106, 2/12/1999) -, la fonction sociale du voyage annuel de l'association des anciens de RPT – article « Les anciens de RPT en voyage » (rubrique « Initiatives », Vaulx Mag le Journal N°93 8/04/1999) - ou des fêtes micro-locales des anciens de l'usine – « La deuxième génération de la TASE en fête » Le Progrès 17/11/1997 -, le portrait d'acteurs/rices du territoire pour valoriser leur action sur la commune (héros locaux de l'instant) – « Une gymnastique douce et "dure" » (Le Progrès, 09/01/1997) – la célébration de leur retraite – « 40 ans de marchés, Régine passe le flambeau à sa fille » Le Progrès, 6/01/1998, « Odette Tronchon directrice d'école à la retraite », Le Progrès, 18/05/1998.

L'évocation de l'usine est donc secondaire à ces articles mais montrent un lien fort au territoire notamment l'identité forte du sud de la commune longtemps dépendant de l'usine (paternalisme, isolement etc.).

Cette événementialité ponctuelle se poursuit ensuite sur l'ensemble de la période étudiée (1997-2013), en parallèle des occurrences plus régulières de l'usine, et davantage influents dans la renaissance médiatique de l'usine Tase.

D'abord les portraits médiatiques épидictiques d'acteurs historiques du territoire dans une forme de personnification du territoire facilitant les processus d'identification et de célébration locales (récits incarnés, appel à l'émotion etc.). C'est souvent la fidélité territoriale qui est valorisée et qui est érigée en « histoire » dans la presse locale et municipale : les 40 années d'installation d'un médecin de St Priest dont le père a travaillé à l'usine Tase (« Les 40 années sanpriodes de Dino Tomada », Le Progrès, 7/10/2003), une « figure » vaudaise, membre de l'association MémoireS et arrivée sur la commune en 1951 (« Tant qu'il y aura Arthur », Le Progrès, 13/05/2005), le président de la section gymnastique, exemple de longévité sportive (« L'homme tranquille. Jean Tomiello », Vaulx Mag le Journal n°169, 4/12/2002), les anniversaires de mariage de vaudais de longue date ayant travaillé dans l'usine, et les célébrations d'autres figures vaudaises - « Roger Vuillemenot. Son quartier ancré dans le corps » Vaulx Mag le Journal n° 199 21/04/2004, « Zohra Bahloul. Voir revivre son quartier », Vaulx Mag le Journal n°301 4/03/2009, « Jeanne Maccary, de l'assistance à l'usine Rhône-Poulenc » Vaulx-en-Velin Journal n°17 20/10/2010, « Lina Goubsky : toute une vie dans les petites cités TASE », Le Progrès 18/05/2011, « Un gamin de la Tase devenu intendant au collège Duclos », Le Progrès 9/09/2011 – parfois par l'événement de leur décès (« Michel Fernandez, Résistant et déporté, est décédé » Vaulx-en-Velin Journal n°31 18/05/2011), ou un autre type de canonisation locale que constitue l'odonymie – « Cavellini, bien plus que le nom d'une place de la

commune » (Le Progrès, 9/11/2010<sup>727</sup>), « Au fil de l'histoire de la place Cavellini : l'école La Fontaine » (Le Progrès, 7/01/2011) -.

La nouvelle formule du journal municipal vaudais Vaulx Mag le Journal rend même itérative cette célébration de l'individu et place en couverture les portraits de ces figures locale à partir de novembre 1998, au rythme de trois portraits par numéro, puis d'un portrait par numéro à partir de la nouvelle formule Vaulx-en-Velin le Journal en 2010, ce qui montre leur importance en termes d'identification territoriale. Ces articles sont d'ailleurs souvent accompagnés de photographies représentant ces héros locaux<sup>728</sup>.

Évidemment, ces récits héroïsent les figures individuelles vaudaises dont le parcours agrège différentes caractéristiques historiques et identitaires vaudaises : immigration, communisme municipale, identité ouvrière etc. L'histoire de l'usine Tase s'incarne ainsi dans ces récits individuels, même si elle reste souvent à la marge et anecdotique, en tant que part de vie. Ainsi la valorisation des acteurs historiques du territoire du sud vaudais, commune aux presses municipale et locale, évoque très souvent l'usine Tase, en tant que figure historique territoriale, preuve de son poids identitaire micro-local. De plus, ces réminiscences de mémoire individuelle sont permises par la focale d'agglomération qui se fixe sur l'Est lyonnais (projet urbain etc.) et par le figement d'un quartier qui garde la même configuration dans le temps ; un figement que le classement patrimonial de 2003 consolide (ensemble Gillet [usine et cités] labellisé « Patrimoine du 20<sup>e</sup> siècle »). Nous remarquons d'ailleurs que l'évocation du quartier revient souvent dans ces portraits médiatiques.

Dans d'autres articles, la mémoire de l'usine continue de jaillir de manière médiatée, au sein d'autres histoires plus larges ; celle de la Résistance et la Libération (Le Progrès 6/09/1999, 16/10/2000, 3/09/2003, 5/09/2007, 4/09/2011, 3/09/2012, Vaulx Mag le Journal n°226 09/2005, n°268 5/09/2007, Vaulx-en-Velin Journal n°15 15/09/2010), celle de l'immigration (italienne, Le Progrès, 10/01/2007, hongroise, Le Progrès 22/01/1999, arménienne, Vaulx Mag le Journal n°263 2/05/2007, contemporaine, Le Progrès 13/10/2013<sup>729</sup>), celle de la politique locale et de l'installation d'un communisme municipal

---

<sup>727</sup> « Son nom figure sur le plan de Vaulx-en-Velin, celui d'un homme qui a marqué l'histoire de la ville et d'un quartier, la Tase. (...) Syndicaliste et militant communiste de la première heure, « on l'a vu sur le marché tous les dimanches de sa vie, vendant « l'Huma », « La Voix du Peuple », ou « Pif le chien » » C'est lui qui créa le premier syndicat dans l'usine de la Soie et fut un des animateurs des grandes luttes de 1936 » (Le Progrès, 9/11/2010).

<sup>728</sup> Voir l'article « Roger Vuilleminot. Son quartier ancré dans le corps » Vaulx Mag le Journal n° 199 21/04/2004, annexe 3 p. 70.

<sup>729</sup> « Ensuite, à l'Espace Carmagnole, ils ont rencontré une dizaine d'habitants issus de différentes migrations du XX<sup>e</sup> siècle et des associations qui témoignent de l'histoire vaudaise, depuis la construction de l'usine Tase jusqu'aux récents bidonvilles des Roms » (art « Des journalistes du monde entier en visite pour étudier la question des réfugiés »).

depuis 1929 (Le Progrès, 27/11/2009, 29/11/2009, 10/02/2013<sup>730</sup>), ou encore du logement social (« Des Castors à Vaulx-en-Velin Sud » Vaulx-en-Velin le Journal n°28 6/04/2011).

Un seul événement mémoriel a une résonance médiatique plus importante. C'est la sortie du livre « La viscosité à Vaulx-en-Velin 1924-1980 » initié par l'association des Anciens travailleurs de RPT et des habitants du quartier de la Côte, sorti en 1999, et dont le discours médiatique local se fait un écho important : trois articles dans Le Progrès (deux articles le 3/10/1999, un article le 3/11/1999), et deux articles dans le journal municipal (Vaulx Mag le Journal n°103 20/10/1999, n°107 16/12/1999). L'objectif du livre est plutôt micro-local, car il s'agit « de laisser une trace aux générations futures » (Vaulx Mag le Journal n°103, octobre 1999), dans une visée quasi testamentaire pour une association qui utilise ce travail comme un moyen de laisser une trace. L'inscription de l'usine et de son fonctionnement dans un temps passé révolu lui confère mécaniquement une dimension patrimoniale dans un mouvement réactionnel face à la menace d'oubli.

*« "Ces constructions d'usines appartiennent Elles font partie du patrimoine au passé, comme chez les Michelin, ou les De vendel en Lorraine, (...) l'usine s'occupait de tout, quasiment. Elles font partie du patrimoine, nous ne pouvions partir sans en parler, d'autant que nous en avons les moyens de le faire. Nous mettrons ainsi la clé sous la porte le cœur léger, ... en ayant accompli notre devoir" » (Ibid.).*

À cette occasion, le discours médiatique reconstruit le récit de l'histoire de l'usine dans une tonalité différente selon le média, que nous avons déjà décrit par ailleurs : le journal municipal reste amer quant au traumatisme de la fermeture de l'usine (même si aucun actant coupable n'est désigné), pendant que le Progrès présente davantage la fermeture comme inéluctable et provoquée par la conjoncture économique (actant-coupable non-humain).

Ce livre crée du discours médiatique à partir de l'année 2000 et est régulièrement mentionné comme ressource canonique locale pour qui s'intéresse à l'histoire de l'usine Tase et dans différents événements évoquant sa mémoire - Le Progrès 11/02/2000, Vaulx Mag le Journal n°108 5/01/2000, n°112 1/03/2000 -. Il est ainsi affiché en ressource locale dans le cadre des Journées du Patrimoine de l'année 2000 et une exposition organisée dans l'usine par l'association Peuplement et Migrations (« Entre passé proche et futur lointain », Vaulx Mag le Journal n°121, 6/09/2000). De même, les enquêtés que nous avons interrogés dans le cadre de ce travail l'ont régulièrement mentionné.

---

<sup>730</sup> « En 1977, les premiers élus socialistes entrent dans l'exécutif : « Nous étions trois, délégués à l'état civil, à la circulation et aux jumelages ». Le premier mandat est difficile. « On a découvert que la commune était en faillite. Pendant trois ans, le budget était sous tutelle du Préfet, et les impôts locaux ont doublé pour combler le déficit. Ce déficit avait plusieurs causes. L'usine Tase avait fermé, et cela avait eu un fort impact sur la taxe professionnelle ».

Enfin, dans la presse municipale, l'ouvrage réapparaît comme point d'orgue de l'action associative des anciens de RPT lors de ses réunions (Vaulx Mag le Journal n°139 6/06/2001), et notamment au moment de l'annonce de sa dissolution en novembre 2001 (effective en juin 2002) qui ne semble pas concerner les contenus de la presse locale, preuve de la focale micro-territorialisée de l'événement qui n'intéresse pas le territoire élargi : « Trois quarts de siècle autour de l'usine », Vaulx Mag le Journal n°147 21/11/2001).

D'autres livres à portée micro-locales jalonnent la trajectoire mémorielle de l'usine, prise comme part de l'identité vaudaise : Vu de Vaulx-en-Velin un livre de photographies issu d'une initiative municipale visant à changer l'image de Vaulx-en-Velin<sup>731</sup>, l'édition de cartes postales inédites des quartiers sud de la ville par les anciens de Rhône-Poulenc « en souvenir des *quartiers sud d'autrefois...* » (Vaulx Mag le Journal n°116 3/05/2000), un ouvrage de témoignages en 2013 sur l'histoire de l'immigration italienne de la région et son lien avec Vaulx-en-Velin et l'usine Tase : article « Un livre pour la mémoire des immigrés italiens des années 20 » (Le Progrès, 7/11/2013), « Les Frioulans de Lyon ont présenté "Blocs de pierre et coquilles d'amande" » (Le Progrès, 11/11/2013).

Par ailleurs, les initiatives mémorielles de l'association MémoireS, qui inscrivent l'histoire de l'usine Tase au sein de ces histoires locales élargies à dimension multiple, restent également micro-localisées<sup>732</sup>. Ses travaux mémoriels sur le sud de la commune dans son lien avec l'usine Tase, notamment en matière photographique, font ainsi l'objet de réguliers appels à contribution citoyenne dans les contenus médiatiques locaux, dans une portée qui reste toujours micro-localisée au territoire vaudais. Outre ses diverses expositions photographiques, dans un objectif souvent affiché de désenclavement du sud, l'association sort un ouvrage sur l'odonymie locale en 2005, et notamment le lien avec l'usine Tase. Annoncé dans Le Progrès au moment de son assemblée générale annuelle en février 2005<sup>733</sup>, l'association sort et présente le livre *Les rues de Vaulx-en-Velin, du nord au sud* en novembre 2005<sup>734</sup>, un ouvrage qui « raconte la ville » (« Les rues et leur nom », Vaulx Mag le Journal n°228 5/10/2005) par ce lien entre onymie et mémoire locale. Là encore, l'histoire de l'usine Tase intervient par le biais de sa contribution à

---

<sup>731</sup> Preuve que sa stigmatisation est toujours de mise (Vaulx Mag le Journal n°110 et 111 janvier-février 2000).

<sup>732</sup> « "MémoireS", plus que jamais avec un S majuscule », (Le Progrès, 28/01/1998), « Exposition à la MJC. Avant-après : Qu'est ce qui a changé ? », (Le Progrès, 21/10/1999).

<sup>733</sup> « Entre les soirées et les publications, le planning 2005 de l'association MémoireS s'annonce chargé "Un ouvrage sur les noms de rues de la ville, fruit d'un travail minutieux, qui devrait beaucoup intéresser les Vaudais" » (article « MémoireS vives », Le Progrès, 8/02/2005).

<sup>734</sup> Article « La mémoire des rues », Le Progrès, 19/11/2005.

des histoires plus larges, caractéristiques de l'identité vaudoise, celles de la Résistance et de l'immigration locales :

« Van Muu Thieu, vietnamien ayant travaillé à la cité Tase » (article « MémoireS vives », Le Progrès, 8/02/2005).  
« Quant à la rue Stanislas Bozi (la Grappinière), elle rend hommage à un jeune Hongrois, arrivé en France en 1929. Il a travaillé à l'usine Tase avant de rejoindre la Résistance pendant la Seconde Guerre Mondiale » (Article « La mémoire des rues », Le Progrès, 19/11/2005).

Enfin, des occupations ponctuelles de l'usine, permises par sa matérialité conservée, génère quelques occurrences dans la presse locale : l'installation de la Banque alimentaire du Rhône en mai 2006 (Le Progrès, 21/05/2006), le tournage d'un film « *près de l'usine Tase* » en 2008 (article « Course-poursuite avec Robocop près de l'usine Tase », Le Progrès, 1/11/2008), et quelques « faits divers » évoquant l'usine comme repère topographique (« 93 familles de gitans s'installent près de l'usine Tase », Le Progrès 19/11/2013).

#### 4.2.2.4. Les moments discursifs : une événementialité régulière aspirée par la nouvelle focale d'agglomération et permise par une matérialité conservée

La nouvelle focale d'agglomération, qui s'actualise via le projet urbain du Carré de Soie, et une événementialité, notamment culturelle, supra-communale, génèrent une attention particulière à l'usine et une profusion médiatico-discursive à son endroit. Un certain nombre de « pics discursifs » des occurrences de l'usine Tase sont ainsi relevés dans notre corpus médiatique ; nous en étudions ici la composition.

D'abord, l'année 2000 constitue le premier bond discursif de la Tase après une longue période d'occurrences irrégulières, sporadiques et micro-locales : 30 articles dans Le Progrès et 25 dans le journal municipal vaudois (Vaulx Mag le journal) évoquent l'usine. Durant l'année, plusieurs événements concernent l'usine, outre la résonance discursive de la sortie du livre sur la viscosité et des autres occurrences uniques à focale micro-locale.

Les prémices du projet urbain du Carré de Soie s'actualisent avec les projets de multiplexe cinématographique et de pôle de loisirs, et font apparaître l'usine Tase de manière médiatée, dans une matérialité physique – espace de redynamisation du sud vaudois - mais également symbolique - représentante du passé industriel du sud vaudois<sup>735</sup>.

---

<sup>735</sup> Occurrences de ces projets dans la presse locale en 2000 : Le Progrès des 16/01/2000, 6/07/2000 et 29/11/2000, Vaulx Mag le Journal n°123 4/10/2000, n°127 6/12/2000.



Ensuite, l'usine Tase apparaît de façon nouvelle dans une événementialité culturelle. Les premières initiatives mémorielles autour de l'usine s'inscrivent dans une événementialité d'agglomération à travers les Journées du Patrimoine du mois de septembre qui font la part belle à l'initiative du collègue Duclos et de sa reprise par l'association Peuplement et Migrations dans le cadre d'expositions au sein de l'usine Tase à destination d'un public d'agglomération.

« L'association Peuplement et Migrations profite des Journées européennes du patrimoine pour inviter Vaudais et Lyonnais à une visite dans le futur et dans le passé du site de la Soie » (« Escale dans le temps », *Le Progrès*, 16/09/2000).

Nous avons vu que les récits de l'histoire micro-locale de l'usine s'intégraient alors dans ceux plus englobante de la soie lyonnaise.

Plus tard, en novembre, et toujours dans le cadre de ce projet de musée, la ville, en collaboration avec l'association, organise la manifestation « L'autre et l'échange » qui prévoit, entre autres, des visites de l'usine (*Le Progrès*, 25/11/2000). La fonction agenda des manifestations locales, que remplissent les médias locaux, produit ainsi un certain nombre d'occurrences dans la presse locale comme municipale<sup>736</sup> pour ces deux manifestations d'envergure supra-communale qui s'entremêlent parfois dans les contenus médiatiques. Ce sont les activités et projets de cette association qui font l'objet de nombreuses occurrences dans la période, notamment par le lien avec la scène politique locale. En effet, scènes politique et institutionnelle soutiennent – discursivement et matériellement (subvention) – l'initiative du projet de musée de l'association Peuplement et Migrations. Celle-ci dépasse donc le cadre micro-local et produit du discours multisculaire qui célèbre une union locale autour du projet<sup>737</sup>. De plus, nous avons également vu que sa portée nationale lui ajoute une visibilité supplémentaire à travers la visite du Secrétaire d'Etat au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle lors de la manifestation de novembre.

C'est donc par l'intermédiaire de ce projet culturel et mémoriel que l'usine Tase fait l'objet d'un discours médiatique important, expliquant le pic discursif de l'année 2000 (14 évocations

---

<sup>736</sup> Journées du Patrimoine : *Le Progrès* 9/07/2000, 16/09/2000. *Vaulx Mag le Journal* n°118, 7/06/2000, n°121 6/09/2000.

Peuplement et Migrations et ses manifestations/projets : *Le Progrès* 16/01/2000, 6/07/2000, 30/07/2000, 16/09/2000, 7/10/2000, 5/11/2000, 11/11/2000, 13/11/2000, 17/11/2000, 20/11/2000, 21/11/2000, 25/11/2000, 27/11/2000, 23/06/2000. *Vaulx Mag le Journal* n° 111 16/02/2000, n°112 1/03/2000, n°118 7/06/2000, n°121 6/09/2000, n°124 18 octobre 2000, n°125 8/11/2000, n°126 22/11/2000.

<sup>737</sup> « Un projet pensé il y a un an par la municipalité qui a rallié à sa cause différentes structures, associations mais aussi professionnels de la santé, le but étant de décliner, chaque année, sur un thème, sciences, économie, autour des migrations, des échanges culturels » (« La richesse des échanges », *Le Progrès*, 13/11/2000).

« (...) l'initiative de l'association vaudaise Peuplement et Migrations qui organise le 19 septembre, les circuits d'un " Parcours avant l'Escalé ". L'opération qui a bénéficié de subventions de la DRAC, du FAS et de la mairie de Vaulx-en-Velin, est un préambule à la création de l'Escalé » (« L'Escalé : une ambassade du monde en Rhône-Alpes », *Le Progrès*, 2/09/1999).

du projet dans le Progrès, 7 dans Vaulx Mag le Journal). Les activités culturelles et mémorielles de l'association, et leur lien à l'usine ayant pour toile de fond la création de ce musée, se poursuivent dans les années suivantes. Elles intègrent l'événementialité des Journées du Patrimoine (expositions dans l'usine à chaque édition) et même, avec le projet de musée et dans l'intérêt institutionnel de l'acteur municipal vaudais, celle du projet urbain du Carré de Soie : « (...) l'association plaide pour faire Escale dans la friche industrielle de la Soie : lieu symbolique s'il en est, tant l'histoire de ce quartier est liée aux flux migratoires. Sans oublier que l'Escale pourrait ainsi s'insérer dans le projet d'aménagement urbain du Carré de Soie » (« Peuplement et Migrations candidate pour faire "Escale" », Vaulx Mag le Journal, n°181, 4/06/2003)

Elles apparaissent également dans le journal de la Communauté urbaine dans l'agenda des manifestations des Journées du Patrimoine 2003, ce qui confirme une focale supra-communale. Le récit médiatique du projet de musée de l'immigration se clôt en 2004 à cause du choix d'un autre projet parisien pour implanter le musée. Le Progrès, porté par l'intérêt territorial du projet, s'en fait l'écho de manière critique :

« Reconstitutions et parcours impliquants, permettant à chacun de se situer dans son histoire familiale ou d'imaginer les migrations futures, feraient de cet Ellis Island lyonnais un haut lieu de la mémoire collective, si une commission présidée par Jacques Toubon, un Lyonnais de Paris, ne revendiquait l'implantation d'un énième musée francilien, consacré comme par hasard à l'immigration » (« Le musée parisien de l'immigration éclipse la Cité du Voyage », Le Progrès, 12/02/2004).

Si le journal municipal, dans sa logique de monstration des réussites territoriales et d'invisibilisation des échecs, n'évoque pas ce revers, ce dernier reparaît néanmoins de manière exemplaire, deux ans plus tard, dans un discours de justification du maire face aux requêtes de la scène civile demandant la création d'un musée dans l'usine :

« Quand l'association Vaulx Carré de Soie demande la création d'un lieu de mémoire consacré à la Tase et son histoire, le maire rappelle qu'un projet ambitieux a été abandonné : celui de l'association Peuplement et Migration. "Leur projet de musée, de dimension nationale, n'a pas obtenu le soutien du ministère de la Culture qui a préféré la réalisation d'un tel musée près de Paris (île Seguin), expliquait le maire, mais nous pouvons travailler à un projet plus modeste" » (« 800 logements dans l'îlot Tase », Vaulx Mag le Journal n°253 6/12/2006).

En effet, c'est la portée trop ambitieuse du projet qui est érigée téléologiquement en cause de son échec par la mairie vaudaise<sup>738</sup>, remettant en cause un soutien supra-communal pourtant affiché du temps du projet :

« Donc c'est eux qui portaient un peu le projet. Donc nous on était prêts à accompagner le projet, la ville je parle. Mais enfin ça pouvait pas être un projet seulement municipal en fait. Parce que c'était un investissement considérable et un fonctionnement considérable. Et on n'avait pas ni le soutien du département, ni le soutien de la région, ni le soutien de la Communauté Urbaine. Alors la Communauté Urbaine disait à l'époque "j'ai pas

---

<sup>738</sup> Une vision politique qui poursuit l'interprétation de cet échec par la scène civile, comme nous l'avons vu plus haut (voir supra).

compétence "culture"", ce qui était vrai. Mais le département et la région ne s'étaient pas positionnés en faveur de ce projet. Donc c'est pour cette raison-là qu'il n'a pas abouti. Voilà. Il n'a pas abouti » (Ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, annexe 5, p. 221).

Ensuite, ces Journées du Patrimoine, qui donnent la part belle au patrimoine industriel depuis 1997, restent une occasion itérative pour l'usine Tase d'apparaître dans les contenus médiatiques. Ces journées constituent donc l'actualisation d'un contexte institutionnel et sociétal davantage propice à l'appropriation sociale de l'industrie en tant que patrimoine. L'usine Tase profite alors de cette contextualité couplée à l'attention politique de l'agglomération sur le territoire vaudais à travers le projet urbain du Carré de Soie ainsi qu'à la fin du long temps de résilience et de « digestion » de la fermeture de l'usine, pour s'inscrire dans un temps relativement<sup>739</sup> plus apaisé de la renaissance patrimoniale.

À partir de l'année 1999, grâce à l'initiative de l'association Peuplement et Migrations, l'usine est présente dans un bon nombre des éditions de cette manifestation annuelle, ce qui évidemment se répercute dans les médias locaux. Nous le constatons particulièrement dans les contenus du Progrès. En effet, de 1999 à 2013, dans le cadre de ces journées du patrimoine, l'usine Tase ne semble absente du quotidien que pour les années 2003, 2005 et 2008. Pour le reste, les occurrences vont en augmentant au fil des années, surtout à partir de 2009 et l'affermissement de la focale d'agglomération sur le secteur, les premières réalisations effectives du projet urbain du Carré de Soie ainsi qu'une action associative vivace autour de la célébration patrimoniale de l'usine : 2 occurrences en 1999, 7 en 2000, 3 en 2001, 1 en 2002, 3 en 2004, 1 en 2006, 2 en 2007, 7 en 2009, 11 en 2010, 18 en 2011, 7 en 2012, 20 en 2013.

La montée en puissance patrimoniale, de l'usine Tase, toujours dans le cadre de ces Journées du Patrimoine, se constate également, dans une moindre mesure, dans le journal municipal : 1 occurrence en 1999, 5 en 2000, 1 en 2001, 5 en 2003, 1 en 2004, 1 en 2007, 4 en 2010, 4 en 2011, 1 en 2012, 7 en 2013. Et même dans le journal de la Communauté urbaine de Lyon (1 occurrence en 2003, 1 en 2004 et 1 en 2009) dans un mouvement intégratif de l'histoire industrielle vaudaise au sein de l'histoire territoriale élargie du Grand Lyon :

« Cette année, les 55 communes du Grand Lyon ont construit, ensemble, un programme permettant de valoriser la diversité de notre territoire. [...] *La ville moderne se développe dans la grande plaine alluviale de l'est, comme le montre l'implantation de ses industries. La soie artificielle s'implante à Décines et à Vaulx-en-Velin, Renault s'installe à Vénissieux, le couloir de la chimie naît le long du Rhône...* » (rubrique « journées du patrimoine », « Grand Lyon, ouvre-toi ! », Grand Lyon Magazine n°9, septembre 2004).

---

<sup>739</sup> Nous étudions néanmoins plus bas une forte conflictualité autour du projet urbain du Carré de Soie qui, par voie de conséquence, concerne également le devenir des bâtiments de l'usine.

Ainsi, les récits de l'histoire micro-locale de l'usine déclenchés par cette événementialité nouvelle, s'inscrivent une fois de plus dans l'histoire englobante de l'agglomération, voire même de la région.

En 2000, un autre événement culturel à focale d'agglomération vient expliquer le pic discursif de la presse locale et municipale : la Biennale de la Danse donne pour thème à son défilé, « Les Routes de la Soie », et intègre ainsi, de fait, l'histoire de la soie artificielle vaudoise à l'histoire de la soie lyonnaise. Ce défilé constitue donc une occasion médiatique de faire reparaître et célébrer l'histoire de la Tase, de l'immigration vaudoise, et par là, redorer l'image de la ville<sup>740</sup> : « Dans cette parade, devenue l'emblème festif et populaire de l'agglomération, les Vaudais, comme à l'accoutumée, n'ont pas démérité. Eux qui, avec "L'usine qui danse", ont re-tissé la trame de l'histoire du quartier de la Soie. On en avait déjà eu un aperçu le 9 septembre dans les rues de Vaulx-en-Velin. Mais là, ils ont donné toute leur mesure au terme de neuf mois de répétitions et de travail en commun » (Vaulx Mag le Journal n°122 20/09/2000).

« Le thème de cette biennale se trouve être cette année, "les routes de la soie". La jeune femme a voulu mettre en valeur, à travers ce thème, les richesses de la ville. Car les routes de la soie, ce n'est pas seulement le commerce avec la Chine et Marco Polo. A Vaulx-en-Velin ce fut aussi, le lieu d'un fort brassage de populations. L'usine Rhône Poulenc, spécialiste dans la fabrication de la soie artificielle des années vingt à la fin des années soixante dix, employa des vietnamiens, marocains, italiens et polonais » (« Et si on dansait ? », Le Progrès, 27/03/2000).

L'enjeu mémoriel et symbolique de l'événement est donc de taille pour Vaulx-en-Velin :

« La Biennale de la danse aura donc un thème particulier pour la ville car il s'agira par la même occasion de faire revivre la mémoire des lieux, d'un quartier dont il reste quelques vestiges » (« La Biennale de la Danse suit son cours », Le Progrès, 6/04/2000).

Certaines de ces temporalités se rejoignent lors d'événements locaux comme celui de la sortie du livre officiel sur la viscosité. La figure condensatrice municipale profite alors de cet événement « culturel » micro-local et de la référence à l'importance identitaire du passé de l'usine comme structuration du futur pour faire le point sur la situation du sud de la ville et les projets en cours et à venir. L'angle et la focale de l'article mélangent ainsi mémoire du passé – c'est le projet du musée l'Escale sur le peuplement et les migrations - urbanisme futur communal comme supra-communal – c'est la reconstruction du centre social et de la bibliothèque, pôle de loisirs, multiplexe cinématographique - dans une union politique locale multiscalaire (ministère de la Culture, Communauté Urbaine, mairie de Villeurbanne, de Vaulx-en-Velin) :

---

<sup>740</sup> Vaulx Mag le Journal n°111 16/02/2000, n°118 7/06/2000, n°121 6/09/2000, n°122 20/09/2000, Le Progrès des 6/04/2000, 17/09/2000.

« **Préserver le passé, songer à l'avenir** Maurice Charrier, lui aussi, veut préserver ce patrimoine ; l'ancienne usine devrait abriter le musée et lieu de recherche sur les peuplements et migrations qui doit être créé sur l'agglomération. L'accord des partenaires (Etat ministère de la culture, communauté urbaine et Région) a été donné pour que ce projet soit retenu dans le contrat de plan, a-t-il annoncé. Avant de poursuivre sur le futur. La reconstruction du centre social et de la bibliothèque est annoncée pour cette année, mais la municipalité vaudaise entend aussi mettre en commun avec sa voisine villeurbannaise les équipements culturels, sportifs et de loisirs du secteur » (« La Soie : un livre à feuilleter, un site à préserver », Le Progrès, 16/01/2000).

Ensuite, si les occurrences médiatiques de l'usine baissent de nouveau jusqu'en 2007, elles se maintiennent à un certain niveau et commencent à constituer le reflet de l'agenda politique local lié au projet urbain du Carré de Soie. Ce projet urbain remplit ainsi une fonction de guide politique local<sup>741</sup> qui se déploie dans un horizon futur et sur le long terme, surtout à partir de 2002 et l'article fondateur du Progrès que nous avons déjà évoqué (« Pôle loisirs de l'Est lyonnais : l'ambition en chantier », Le Progrès, 8/05/2002). La « *réhabilitation de l'ancienne usine de la Tase* » est rapidement posée et devient une quête urbaine adjuvante parmi d'autres dans la quête principale générale de redynamisation de l'Est lyonnais :

« Au coeur du "Carré de soie", les quartiers sud de la ville vont en effet être aux premières loges des modifications apportées par ce futur pôle de loisirs de l'Est lyonnais. Prolongement du métro A jusqu'à la Soie, réhabilitation de l'ancienne usine de la Tase, construction d'un multiplexe et passage du CFEL (chemin de fer de l'est lyonnais), le "lifting" de l'ancien quartier des ouvriers de l'industrie textile ne fait que commencer » (« Le nouveau visage des quartiers sud », Le Progrès, 17/05/2002). Nous pouvons évoquer également la première réunion publique de concertation autour du projet organisé en 2003 et à propos de laquelle est évoquée l'histoire industrielle du secteur sud vaudais - « Un grand projet urbain ancré sur le site naturel du Rhône-amont et dans la première couronne de l'agglomération. Qui prendra ses racines dans un quartier où l'histoire industrielle a laissé déjà bien des traces, où des hommes et des femmes vivent ou travaillent déjà. Autant d'éléments forts, inscrits dans le cahier des charges soumis aux opérateurs privés susceptibles d'y participer » (« Le Carré de Soie s'expose à tous les avis », Vaulx Mag le Journal n°180, 21/05/2003) – et qui est l'occasion de déceler une attente civile locale quant au devenir matériel de l'usine ainsi qu'à un espoir de changement d'image de ce secteur :

« Une seconde vie : "Je suis né dans la cité Tase, un ensemble grandiose qui a apporté des richesses à Vaulx-en-Velin, le Carré de Soie peut redonner une seconde vie à l'usine, au quartier pour transmettre quelque chose de bien à mes petits enfants". En finir avec la friche : "Bien sûr il faut un projet : il manque de tout dans ce quartier, des transports, des commerces et il faut casser l'image liée aux friches industrielles" » (« Paroles d'habitants » Vaulx Mag le Journal n°180, 21/05/2003).

---

<sup>741</sup> « (...) projeter la commune dans un espace temporel conçu à la fois comme un objectif à atteindre, pour lequel de nombreuses opérations ont été engagées et comme une utopie urbaine » (Rautenberg, M., 2003, p. 72).

Un certain nombre d'étapes du projet urbain font ainsi l'objet de discours médiatique en évoquant, à la marge, le sort matériel de l'usine Tase.

En 2007, l'envol de la courbe correspond à une année charnière pour le projet urbain<sup>742</sup>. En effet, les travaux du pôle commercial et de loisirs et la rénovation de l'hippodrome débutent. De plus, durant l'été, l'aile ouest de la Tase est démolie en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme. Enfin, à la fin de l'année 2007, le pôle multimodal « Vaulx-en-Velin la Soie » est opérationnel : métro et tramway irriguent désormais le territoire. C'est ainsi cette série d'événements autour du projet urbain qui est à l'origine de discours médiatiques à propos de l'usine : 28 articles évoquant l'usine dans Le Progrès, 15 dans le journal municipal vaudais. Le journal de la Communauté urbaine reste quant à lui totalement muet jusqu'à l'année 2003 où l'usine Tase apparaît, non pas dans le discours du journal en lui-même - il faudra attendre 2004 pour cela<sup>743</sup>-, mais dans l'espace discursif accordé aux groupes politiques du Grand Lyon, une preuve d'une inscription progressive de l'histoire de l'usine dans celle de l'agglomération. L'usine intègre donc le destin de l'agglomération au moment des premières réalisations effectives du projet urbain, toujours dans une logique de monstration des réussites : 3 occurrences en 2006, 5 en 2007, l'année la plus prolifique en termes d'occurrences de l'usine. À partir de là, la visibilité médiatique de l'usine maintient un niveau élevé d'occurrences de l'usine Tase. Dans le Progrès, l'usine est évoquée dans 12 articles en 2008, 46 en 2009, 43 en 2010, 101 en 2011, 54 en 2012 et 72 en 2013. Dans le journal municipal vaudais, elle est présente dans 8 articles en 2008, 15 en 2009, 22 en 2010, 35 en 2011, 16 en 2012 et 33 en 2013. Elle reste également présente dans la presse du Grand Lyon mais dans une proportion beaucoup moins importante : 2 occurrences en 2008, 2 en 2010, 2 en 2011, 1 en 2012, 3 en 2013.

L'année 2009 mérite également une notre attention. En effet, c'est l'année où les premiers gros chantiers se terminent et sont relayés dans les médias locaux comme autant de succès et de preuves que le Carré de Soie « avance » : au printemps le pôle commercial et de loisirs et l'hippodrome qui vient d'être entièrement rénové, ouvrent leurs portent.

« Carré de Soie : un nouveau pôle commercial à l'est de Lyon » (Le Progrès, 30/03/2009) ; « Carré de Soie. Une réalisation exemplaire » (Vaulx Mag le Journal n°303, 1/04/2009).

---

<sup>742</sup> Annexe 1, p. 4-6.

<sup>743</sup> Dans un retour dans le passé permis par les Journées du Patrimoine, et par une référence implicite à l'usine : « *La ville moderne se développe dans la grande plaine alluviale de l'est, comme le montre l'implantation de ses industries. La soie artificielle s'implante à Décines et à Vaulx-en-Velin, Renault s'installe à Vénissieux, le couloir de la chimie naît le long du Rhône...* » (Grand Lyon Magazine n°9 septembre 2004, « Grand Lyon, ouvre-toi ! »).

À la demande des collectivités, l'urbaniste en chef réalise une étude pour une réhabilitation du bâtiment. Puis les concertations et les études s'enchaînent sur les secteurs Tase et Yoplaît :

« Carré de Soie : lancement de la concertation le 20 janvier » (Le Progrès, 4/01/2009) ; « Secteurs Tase et Yoplaît : la concertation lancée ce soir » (Le Progrès, 20/01/2009)<sup>744</sup>.

De plus, en matière patrimoniale et sous l'impulsion de la scène civile, le bâtiment sud de l'usine Tase fait l'objet d'une étude de la DRAC pour l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, procédure longue qui aboutira en 2011 : « Patrimoine : le classement de l'usine Tase en bonne voie » (Le Progrès, 11/07/2009)<sup>745</sup>.

Si le journal du Grand Lyon évoque, de manière positive, l'ouverture du pôle de loisirs et de commerce - « Carré de soie : prémices d'un nouveau quartier » (Grand Lyon Magazine n°27 janvier 2009), « Carré de Soie : tous au pôle ! » (Grand Lyon Magazine n°28 avril 2009) -, l'usine n'est pas citée. Seule l'évocation brève de la concertation sur son secteur est évoquée. De même, son classement patrimonial n'est pas du tout mentionné dans la publication. Elle reste donc dans une logique supra-communale et n'y intègre pas les événements qui ne concernent pas l'agglomération au premier chef.

Enfin, le pic de 2011, année la plus prolifique en termes d'occurrences discursives de l'usine dans les contenus du Progrès et de la presse municipale vaudaise, est également révélateur de ce rapport étroit entre contexte territorial et discours de presse locale. Une événementialité particulièrement nourrie est en effet à remarquer.

D'abord, l'usine Tase fait partie des quatre lieux d'accueil de la *Biennale d'Art Contemporain*, une événementialité d'agglomération qui lui permet d'apparaître dans les contenus de la publication du Grand Lyon : « Je prends un bain de culture » (Grand Lyon Magazine n°34, septembre 2011) ; « Ballade à la Biennale » (Grand Lyon Magazine n°35, novembre 2011)

---

<sup>744</sup> « Secteurs Tase et Yoplaît : les habitants avant tout soucieux du devenir de l'usine » (Le Progrès, 22/01/2009) ; « Carré de Soie : début de concertation sur les secteurs Tase et Yoplaît », (Le Progrès, 1/02//2009) ; « Une leçon d'urbanisme lance la concertation sur Tase et Yoplaît » (Le Progrès, 5/02//2009) ; « Tase : concertation sur l'environnement ce soir » (Le Progrès, 14/04/2009) ; « Carré de Soie : le dur travail de concertation » (Le Progrès, 16/04/2009) ; « Concertation publique pour le futur des secteurs Tase et Yoplaît » (Le Progrès, 18/04/2009) ; « Ilot Yoplaît : bilan de la concertation avec l'interquartiers Carré de Soie » (Le Progrès, 10/06/2009) ; « Les habitants invités à réfléchir aux aménagements sur Tase et Yoplaît » (Vaulx Mag le Journal n°299 4/02/2009).

<sup>745</sup> « Classement de l'usine TASE : il ne manque que la signature du préfet » (Le Progrès, 5/07/2009) ; « Usine Tase : "Un monument à la mémoire de tous les ouvriers" » (Le Progrès, 18/07/2009) ; « L'usine Tase classée à l'inventaire des Monuments historiques » (Le Progrès, 25/10/2009) ; « L'usine et la cité Tase briguent trois classements » (Le Progrès, 26/10/2009) ; « Une belle courtisée par tous, aimée des Vaudais » (Vaulx Mag le Journal n°303, 1/04/2009) ; « Reconvertir l'usine Tase : conjuguer patrimoine, économie et projet urbain » (Vaulx Mag le Journal n°305, 6/05//2009) ; « L'usine Tase inventoriée monument historique » (Vaulx Mag le Journal n°315, 4/11/2009).

La presse municipale vaudoise et Le Progrès relaient très fortement cet événement : « Art contemporain : l'usine Tase reçoit la Biennale » (Le Progrès, 12/08//2011)<sup>746</sup>.

Dans le récit de l'événement, les journaux naviguent entre focale d'agglomération et focale plus micro-localisée : inscription de l'événement vaudois dans l'événement d'agglomération (usine comme un des 4 lieux d'accueil, objet second de discours) ou au contraire, une reterritorialisation des événements particuliers se déroulant dans cette usine Tase (différents événements au sein de l'usine, objet premier de discours). La *Biennale d'Art Contemporain* a une résonance discursive postérieure à 2011 qui occasionne d'autres mentions de l'usine dans les années suivantes (articles bilan, mention exemplaire de la biennale etc.).

Notons enfin que l'envol de la courbe pour cette année 2011, dans le Progrès et la presse municipale, tient à la présence régulière de cet événement dans les agendas des journaux.

Ensuite, lors de cette même année, la façade sud de l'usine est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Il s'agit ici du point culminant de la reconnaissance médiatique, qui est la caractérisation patrimoniale de l'usine affirmant la permanence légitime d'une trace d'un temps passé dans le temps présent. Cela affermit donc la dimension patrimoniale de l'usine ainsi que son appropriation et reconnaissance sociales. Les journaux évoquent ce classement tout au long de l'année, en le mélangeant parfois avec les autres événementialités culturelles (Journées du Patrimoine, *Biennale d'Art Contemporain*) : « Vaulx-en-Velin : l'usine Tase est un monument historique » (Le Progrès, 3/06/2011)<sup>747</sup>.

Le journal municipal condense même toutes ces histoires (projet urbain, classement) au sein du récit de l'usine dans une sorte de bilan rétrospectif à modalisation positive : « De la friche Tase à l'éco-quartier *Cœur de Soie* » (Vaulx-en-Velin Journal n°37, 5/10/2011).

Enfin la dissolution conflictuelle d'un collectif d'associations pour la défense de l'usine – Cercle la Soie Rayonne – et dont les journaux locaux vont se faire l'écho de manière régulière compte tenu de la dimension juridique que prend le conflit : « Le Cercle de la Soie Rayonne sauve l'usine Tase et explose en vol » (Le Progrès, 29/04/2011)<sup>748</sup>.

---

<sup>746</sup> « Vaulx-en-Velin accueille l'art contemporain » (Le Progrès, 15/06/2011) ; « 70 artistes à Lyon pour la Biennale d'art contemporain » (Le Progrès, 15/08//2011) ; « Les jardiniers de la Biennale » (Le Progrès, 10/09/2011) ; « La Biennale d'art contemporain inspire les collégiens de Duclos » (Le Progrès, 17/10/2011) ; « Retour à l'usine TASE avec la Biennale de Lyon » (Le Progrès, 22/11/2011) ; « Les derniers jours de la Biennale » (Le Progrès, 25/12/2011) ; « Dans le sillage de la Biennale... » (Vaulx-en-Velin le Journal n°33, 15/06/2011) ; « Usine Tase, l'art en pleine face » (Vaulx-en-Velin le Journal n°35, 7/09/2011) ; « À l'intérieur d'une terrible beauté » (Vaulx-en-Velin le Journal n°36, 21/09/2011) ; « Biennale d'art contemporain à la Tase » (Vaulx-en-Velin le Journal n°40, 16/11//2011).

<sup>747</sup> « Vaulx : l'usine Tase préservée et bientôt classée » (Le Progrès, 14/05/2011) ; « La Tase se donne en spectacle » (Le Progrès, 25/08//2011) ; « L'usine Tase à l'honneur aujourd'hui » (Le Progrès, 15/09/2011) ; « L'usine Tase à protéger au titre des monuments historiques » (Vaulx-en-Velin Journal n°33, 15/06/2011) ; « Partir à la découverte du patrimoine vaudois » (Vaulx-en-Velin Journal n°35, 7/09/2011).

<sup>748</sup> « Le président de l'AVVV réagit » (Le Progrès, 2/05/2011) ; « Le Cercle de la Soie Rayonne en phase de transition » (Le Progrès, 2/05/2011) ; « Cercle de la Soie Rayonne : le recours est définitivement levé » (Le



Les deux dernières années du corpus poursuivent ce mouvement discursif événementialisé autour du projet urbain et de l'usine comme patrimoine, à travers notamment l'implantation de l'entreprise Technip au sein des bâtiments classés et réhabilités de l'usine - « Le groupe Technip investit l'usine Tase » (Vaulx-en-Velin Journal n°44, 18/01/2012), « Technip et ses 600 salariés vont s'installer dans l'usine Tase » (Le Progrès, 6/01/2012), « L'usine Tase a trouvé son nouvel occupant » (Le Progrès, 6/01/2012) ou encore le projet d'implantation d'un musée de la miniature en 2013, mais qui sera finalement abandonné - « Un immense pôle dédié à la miniature veut s'implanter au Carré de Soie » (Le Progrès, 25/04/2013), (« Mini world Lyon recrute des pros de la maquette », Vaulx-en-Velin Journal n°84, 18/12/2013).

L'implantation devient un argument de preuve du changement d'image de Vaulx-en-Velin et de son attractivité nouvelle, au regard des difficultés de la commune :

« Le patrimoine industriel vaudais intéresse » (Vaulx-en-Velin Journal n°78, 18/09/2013).

« Dans ce contexte de crise et de morosité, c'est une excellente nouvelle pour Vaulx-en-Velin. L'entreprise Technip et ses 600 salariés vont s'installer au Carré de Soie. (...) C'est un formidable signal : la dynamique Carré de Soie continue, malgré le contexte de crise", indique Bouwfonds-Marignan » (« Technip et ses 600 salariés vont s'installer dans l'usine Tase », Le Progrès, 6/01/2012).

Ces projets, par leur rayonnement supra-communal, intègrent donc l'usine et le territoire dans l'agglomération :

« Ça bouge du côté de Mini world, ce projet géant qui a l'ambition d'installer la version miniature de Lyon au cœur de l'usine Tase » (« Mini world Lyon recrute des pros de la maquette », Vaulx-en-Velin Journal n°84, 18/12/2013).

L'existence physique des lieux permet une pratique de l'espace conservé, rendant possible un discours médiatique, et donc une reconnaissance symbolique. Outre les événements ponctuels, la régularité d'événements autour de l'usine Tase permet d'assurer des occurrences médiatiques régulières, et des remontées de souvenir.

Par exemple, quand le projet urbain met une focale politique et urbanistique constante sur le territoire, des portraits médiatiques uniques en sont, en partie, les produits. Il n'est alors pas rare de constater que ces portraits font souvent référence au projet urbain en train de se passer sous les yeux des individus interrogés, nouvelle preuve que le Carré de Soie aspire une partie importante des discours environnant l'usine. L'usine est alors le symbole vieillissant du passé face à l'avenir prometteur que représentent les réalisations du projet urbain. Les figures

---

Progrès, 11/05/2011) ; « Le cercle de la soie ne rayonne plus » (Vaulx-en-Velin Journal n°30, 4/05/2011) ; « Cercle de la soie : la désunion annonce la fin » (Vaulx-en-Velin Journal n°31, 18/05/2011).

historiques interrogés<sup>749</sup> condensent, par la focale présente du portrait médiatique, ce rapport entre un passé douloureux clos et un avenir fantasmé, et permettent la modalisation positive du projet urbain dans les médias locaux :

« Étonné par la mutation du quartier autour du Carré de Soie, Nabil Farah se réjouit de cette évolution sensible : "Après la fermeture de l'usine en 1980, ça vieillissait lentement, la cité se refermait sur elle-même. A présent, on sent un formidable appel d'air. Ça change et ça va encore changer ! Les jardinets n'ont pas perdu leur charme, ni les rues et la chaleur humaine, mais ça bouge !" » (« Un gamin de la Tase devenu intendant au collège Duclos » Le Progrès 9/09/2011).

De même, l'événementialité culturelle permet des remontées de souvenir qui relèvent davantage de l'idéalisation du passé comme point d'ancrage identitaire de l'avenir : si la pénibilité du travail dans l'usine est évoquée, c'est davantage pour construire des figures héroïques exemplaires pour le territoire et l'identité vaudoise. Par exemple, les Journées du Patrimoine sont une occasion médiatique de retour dans le passé par l'intermédiaire de rencontres avec les anciens de l'usine dans le cadre des visites organisées en son sein. Ces individus, construits médiatiquement en référents identitaires locaux, incarnent une représentation du passé – y compris iconiquement<sup>750</sup> - facilitant les processus territoriaux d'identification :

« Les visiteurs de l'usine Tase de Vaulx-en-Velin se demandent souvent qui en fut l'architecte inspiré. Pas de plaque, ni de signature... Rien n'indique l'auteur de ce monument désormais historique. C'est lors des dernières Journées du patrimoine que les soeurs Alexandre ont révélé quelques souvenirs. (...) " Les années à la Tase sont vraiment nos plus belles années" » (« Collette et Yvonne, filles de l'architecte méconnu de la Tase », Le Progrès, 6/10/2011)<sup>751</sup>.

Nous remarquons que cette dernière remarque concerne davantage le Progrès que le journal municipal qui semble préférer mettre en avant les initiatives présentes de la scène associative locale pour le maintien de la mémoire de l'usine que la valorisation directe des individus historiques.

---

<sup>749</sup> Dans un territoire caractérisé par son figement démographique, les témoins ayant connu la période d'activité de l'usine ne sont pas rares.

<sup>750</sup> Voir annexe 3, p. 66.

<sup>751</sup> « Hafid Bellache avait 2 ans en 1954, lorsque son père, ouvrier chez Rhône-Poulenc, l'a fait venir de Kabylie. "On a vécu à Lyon, mais ensuite nous avons emménagé dans les Grandes cités. Soudain, c'était la vie champêtre, au milieu des champs, des vaches. On avait un jardin et de l'espace pour jouer". Hafid a habité tous les étages de son bâtiment et a fini par acquérir une maison, de l'autre côté de la rue. "Ici, c'est chez moi", dit-il. "C'était très dur, les hommes tenaient parfois grâce au vin". Samedi et dimanche, il guidera les visiteurs dans les coins de ses souvenirs : les fêtes, les luttes et l'usine où son père n'a jamais permis qu'il travaille : « C'était très dur, les hommes tenaient parfois grâce au vin qu'on leur passait par-dessus le mur. En cas de pollution chimique, le système d'alerte c'était des lapins en cage : quand ils suffoquaient, les hommes évacuaient l'atelier ! » Hafid a le sentiment d'avoir été assisté durant son enfance : « On priait à l'église de l'usine, on avait l'école de l'usine, les douches de l'usine, le docteur, la colo, même l'eau c'était celle de l'usine ! » Mais il aime infiniment l'histoire de ce quartier, celle des générations qui l'ont faite, la vie qui change mais jamais ne s'arrête et il veut bien la partager » (« Visite guidée de l'ensemble Tase avec des habitants du quartier », Le Progrès, 13/09/2013).

### 4.2.3. *Projet urbain, usine Tase et figures du récit : la scène politique et la scène civile entre union et désunion locales*

#### 4.2.3.1. Le Carré de Soie et la glorification de l'acteur politique

Dans la présentation médiatique du projet urbain, la valorisation de la ville de Vaulx-en-Velin conduit à la glorification des acteurs qui la composent, notamment ceux de l'institution municipale. En effet, dans la quête de l'extension de l'agglomération vers l'Est qui passe par le renouvellement de ses territoires périphériques, la municipalité vaudaise est une des actrices composant l'actant héroïque du récit médiatique.

D'abord, logiquement, dans la presse municipale vaudaise qui met en valeur l'institution qu'elle représente en relayant fortement son discours. Mais cette action de la municipalité est surtout modalisée positivement dans sa fonction coopérative avec d'autres institutions communales - « (...) les villes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne travaillent à l'implantation d'un Pôle de loisirs intercommunal qui comprendrait le multiplexe Pathé, des activités sportives et associatives qui complèteraient le site de l'hippodrome, des locaux commerciaux liés aux loisirs marchands » (Interview du maire de Vaulx-en-Velin, « Par tous, pour tous, partout », Vaulx Mag le Journal n°148, 5/12/2001) – et surtout avec d'autres échelons territoriaux, notamment la célébration récurrente du Grand Lyon construite en co-héroïne. Comme, par exemple, dans le cas de visites commentées lors de l'inauguration l'exposition explicative sur le Carré de Soie en juin 2003 - « Elle s'est déroulée en présence, notamment de Gérard Collomb, président du Grand Lyon, des maires de Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, du président du Sytral » (« Suivez le guide pour le Carré de Soie », Vaulx Mag le Journal n°182, juin 2003) – ou encore au moment du récit fondateur sur la réalisation du pôle de loisirs et de commerces (2007-2009), qui célèbre également d'autres acteurs adjuvants et la force de cette union locale à focale d'agglomération – [pose de la première pierre en octobre 2007] « La première pierre du pôle de loisirs et de commerces a été posée le 1<sup>er</sup> octobre par le président du Grand Lyon, le maire de Vaulx-en-Velin, le maire de Villeurbanne, le président d'Alaréa et celui de l'UCPA. **Tous réunis pour un projet d'agglomération. (...) La volonté politique associée au Groupe Altaréa et à la Foncière Euris a fait naître, ici, un projet d'envergure** » (« La première pierre du Carré de Soie, un édifice alliant "urbain et humain" », Vaulx Mag le Journal n°270, octobre 2007).

L'objectif du journal municipal vaudais, et donc du discours politique municipal, est donc toujours claire : inscrire Vaulx-en-Velin dans l'agglomération en valorisant les acteurs qui la composent ou dirigent. L'union locale célébrée dans la réflexion autour du projet urbain s'établit alors dans une convergence d'objectifs résumée en un point : l'avenir de l'agglomération se joue à l'est.

« Tous ont relevé l'importance de développer et de donner une nouvelle perspective à l'Est lyonnais. (...) Gérard Collomb rappelle que l'objectif de développer le cœur de l'agglomération lyonnaise ne va pas sans une logique

de dynamisation des villes de la périphérie » (article « Suivez le guide pour le Carré de Soie », Vaulx Mag le Journal n°182, juin 2003).

La Communauté urbaine du Grand Lyon est ainsi parfois mentionnée en « partenaire », donc en adjuvant à la quête de renouvellement de l'est lyonnais, dans certains articles qui redonnent la primauté de la figure héroïque à la municipalité vaudaise :

*« Le pôle de loisirs et de commerces est au cœur du projet Carré de Soie. Il est la clé de voûte de ce projet urbain qui, porté par la Ville de Vaulx-en-Velin, est devenu un des projets majeurs de la communauté urbaine de Lyon » (« Carré de Soie : dernière ligne droite pour le pôle de loisirs et de commerces », Vaulx Mag le Journal n°295, décembre 2012).*

Elle est même souvent l'actrice principale de ce changement ; en effet, c'est une occasion communicationnelle de valoriser l'action de l'institution héroïque du Grand Lyon par l'effet « liste » de la mention des réalisations déjà effectuées ou à réaliser dans un jeu entre le passé, le présent et le futur :

*« Projet pensé dans la totalité de l'agglomération, morceau de ville du 21<sup>e</sup> siècle, le Carré de Soie redore le blason de la première couronne qui fut longtemps l'oubliée des politiques urbaines. C'est en ces termes que le président du Grand Lyon introduisait la réunion publique organisée le 31 mai au Sud, à la suite du lancement de la première rame de métro entre Bonnevey et La Soie. Cette rencontre en présence des maires de Vaulx et de Villeurbanne avait pour but de rappeler le projet urbain sur le long terme, les opérations à moindre échéance et de présenter les dossiers en cours » (« Nouvelle phase de concertation pour le Carré de Soie », Vaulx Mag Le Journal n°265, 6/06/2007).*

Nous remarquons ainsi que la municipalité vaudaise est davantage dans une posture d'attente et d'espoir futurs vis-à-vis de la Communauté urbaine. Elle devient ainsi dépendante d'un pouvoir qui la dépasse, le sien se résumant à une forme d'aiguillon de l'action politique, dans un registre déontique, une focale micro-locale (intérêt communal) et présenté comme aligné avec le discours associatif, représentant et mandataire de cet intérêt local :

*« De son côté, le maire de Vaulx-en-Velin livrait ses attentes. Comparant le Carré de Soie à un joli bijou. "Il faut que l'écrin soit à la hauteur du bijou, soulignait-il. Autrement dit, il est nécessaire d'être attentif à l'amélioration du territoire (...). Comme il importe (...) de veiller à ce que les emplois créés sur ce territoire soient accessibles aux Vaudais et de produire du logement abordable, en locatif comme en accession à la propriété". Le maire d'aspérer encore à ce que les habitants s'approprient les lieux et que le projet engage une qualité des rapports sociaux entre les anciens habitants et les nouveaux arrivants. C'est aussi le souci des quelques Vaudais regroupés au sein de l'association Vaulx Carré de Soie qui sollicite une étude sur la question, conduite par un sociologue et un anthropologue » (« Nouvelle phase de concertation pour le Carré de Soie », Vaulx Mag Le Journal n°265, 6/06/2007).*

La parole habitante directe est néanmoins relayée, y compris dans sa dimension conflictuelle et revendicatrice, afin de valoriser la concertation entreprise par la Communauté urbaine tout en questionnant le projet urbain toujours au prisme de l'intérêt micro-local qu'est sensé représenté

le journal municipal : économie locale, emplois, environnement. Ces questionnements se muent parfois en opposition, ou du moins en inquiétude vis-à-vis de l'institution supra-communale et de son projet urbain :

« *La réunion donnant lieu à un échange avec les habitants. Vaudais et Villeurbannais n'ont pas manqué d'intervenir : quid de la pollution passée, présente et future du site (...) ? Quid des 400 salariés de Florence et Peillon dont l'emploi est menacé ? L'entreprise pourra-t-elle demeurer sur le site ? (...) Et certains d'exprimer leur colère, comme ces Villeurbannais qui, depuis des années, sont en instance d'expropriation et ont bien du mal à négocier leur départ* » (Ibid).

De la même façon, la presse locale, par l'intermédiaire du Progrès, dans un traitement médiatique très suiviste de l'agenda politique au gré des différentes réalisations du projet urbain, célèbre l'actant politique héroïque, volontaire et acteur du changement, qui se décline principalement à partir de la figure bicéphale municipalités vaudaise / villeurbannaise-Communauté urbaine de Lyon :

« Avec prudence, les premières pierres virtuelles d'un nouveau pôle de loisirs sur l'agglomération viennent d'être posées par Maurice Charrier, maire de Vaulx-en-Velin, et Jacky Darne, vice-président de la Communauté urbaine de Lyon » (Le Progrès, 8/05/2002).

« (...) la situation de la partie villeurbannaise du Carré de Soie, un territoire qui attend des jours meilleurs en regardant les chantiers avancés juste de l'autre côté de la rue de la Poudrette, sur le territoire de Vaulx-en-Velin. Pourtant, **le Grand Lyon et la Ville n'ont pas chômé** » (« Le nouveau quartier de la Soie va enfin passer dans une phase concrète », Le Progrès, 1/12/2013).

Cela est particulièrement le cas lors de la mise en œuvre des dispositifs de concertation encadrant le projet urbain :

« (...) l'association, dont la vocation est de permettre la prise de parole des Vaudais sur le projet d'urbanisme voulu par le Grand Lyon et la ville de Vaulx-en-Velin » (« Le sud vaudais veut encore peser sur le Carré de Soie », Le Progrès, 12/11/2006).

Cependant, avec le temps, le Grand Lyon semble tout de même prendre l'ascendant dans le récit médiatique de la réalisation du Carré de Soie, en tant que « porteur du projet » urbain ; un glissement actantiel qui pourrait s'expliquer par l'élargissement des prérogatives de l'institution supra-communale et le rôle coordinateur qu'elle tient dans le cadre de ce projet urbain qui la place, de fait, au-dessus des pouvoirs communaux<sup>752</sup> :

---

<sup>752</sup> La chargée de communication et concertation pour la Mission Carré de Soie nous expliquait ce difficile rôle coordinateur du Grand Lyon dans ce projet urbain atypique : « Cette mission-là elle est assez spécifique sur Carré de Soie parce qu'on est sur un territoire d'études sur deux communes : à la fois Villeurbanne, à la fois Vaulx-en-Velin. Et donc le rôle de coordination des maîtrises d'ouvrage et politiques et techniques, elle prend ici une saveur toute particulière je dirais (rires). Puisqu'il s'agit à la fois de coordonner le Grand Lyon et la Ville, mais là il s'agit de coordonner le Grand Lyon et la ville de Villeurbanne, le Grand Lyon et la ville de Vaulx-en-Velin, et puis parfois sur des projets un peu transversaux, les deux communes, pour aboutir à des consensus » (Chargée de communication et concertation, Mission Carré de Soie, annexe 5, p. 204).

« Parallèlement à cela, un pôle multimodal de transports sera créé. En fait, c'est un quartier entier qui est redessiné. Et il sera "agréable, chaleureux, convivial et animé", promet le Grand Lyon, porteur du projet » (« Carré de Soie : ébauches d'un nouveau quartier », Le Progrès, 21/05/2004).

« Depuis que le Grand Lyon a entamé **son projet urbain** au sein du Carré de Soie » (« Incendie à l'usine Tase : le collectif de sauvegarde du site dépité », Le Progrès, 6/02/2008).

« "Ce projet évolutif a véritablement commencé en 2002, lorsque **le Grand Lyon en a repris la gestion**. Par la suite en 2003, un comité de suivi participatif a été créé **associant le Grand Lyon aux deux communes**" » (« Le Carré de Soie avance à pas de géant », Le Progrès, 8/02/2008).

« Le Carré de Soie est **l'un des 22 pôles urbains dont s'est doté le Grand Lyon**, et entre dans sa deuxième phase avec l'aménagement du secteur Tase » (« Carré de Soie : le retour de la concertation publique », Le Progrès, 7/07/2012).

Dans ce cadre, l'action particulière de l'institution municipale vaudoise s'inscrit là encore davantage dans le sillage de la Communauté urbaine, en tant que figure adjuvante de la quête urbaine de l'est lyonnais.

Ensuite, la figure experte est un autre acteur composant l'actant adjuvant à la quête. Nous la percevons notamment lors de la mission d'experts chargés par la Communauté urbaine et la municipalité vaudoise de réfléchir sur le pôle de loisirs en mai 2002.

« *Des urbanistes, des architectes, des économistes, des sociologues, des élus... plus de 7000 professionnels de 60 pays se retrouvent aujourd'hui dans l'INTA : The International network for urban development. (...) Le Grand Lyon et la Ville de Vaulx-en-Velin sont depuis longtemps adhérents à l'Inta, y apportent leurs savoir faire et s'appuient, à l'occasion, sur ces professionnels dans leurs réflexions. (...) La ville de Vaulx-en-Velin et le Grand Lyon ont souhaité à nouveau faire marcher cette boîte à idée, sur le Pôle de loisirs cette fois-ci* » (« Faire d'un puzzle Le Carré de Soie », Vaulx Mag le Journal n°158, mai 2002).

Nous la retrouvons également dans la presse locale :

« *Le projet "Carré de soie" a reçu hier un nouveau soutien. L'Inta, association internationale d'experts en développement urbanistique a souligné le grand potentiel du site proposé par Maurice Charrier et Gérard Collomb pour accueillir le pôle de loisirs de l'est lyonnais* » (« Pôle de loisirs : un espace à maîtriser », Le Progrès, 18/05/2002).

L'expertise pluriactrice est donc soulignée et modalisée positivement, ce qui participe à la légitimation du projet urbain.

« *Chargés d'une mission d'observation d'une semaine, les experts en développement urbanistique de l'association internationale INTA ont donné un avis plutôt positif sur la réalisation d'un tel projet. (...) les membres de la commission ont reconnu que la zone de la Soie comportait de nombreux atouts à exploiter dans le cadre du développement de l'agglomération lyonnaise* » (« Pôle de loisirs : un espace à maîtriser », Le Progrès, 18/05/2002).

Vaulx-en-Velin est alors le lieu d'accueil de cette réflexion, poursuivant par là son statut de laboratoire :

« Et de fil en aiguille, le voilà surnommé Carré de Soie. Sa chaîne se tissera dans l'agglomération, mais sa trame est à Vaulx-en-Velin » (« Une usine à idées sur le Pôle de loisirs », Vaulx Mag le Journal n°159, mai 2002).

Par sa fonction de regroupement d'acteurs, c'est finalement le projet urbain en lui-même qui devient la figure héroïque de l'action et du changement, dans une caractérisation personnifiée : « Si les habitants du Sud ont parfois le sentiment de faire partie d'une ville dans la ville, le **grand projet urbain du Carré de Soie veut** structurer et équilibrer ce quartier afin de le sortir de cet isolement relatif. (...) Le projet urbain **prévoit** de renforcer » (« Cap au Sud : une mutation au cœur de l'agglomération », Vaulx Mag le Journal n°221, 4/05/2005).

La figure municipale reprend parfois une place de figure centrale, mais solitaire, lorsque les articles de la publication de l'institution communale sont reterritorialisés : lors des visites de terrain du maire (« Le maire au cœur du Sud », Vaulx Mag le Journal n°182, juin 2003), ou encore l'inauguration d'un centre social et d'une bibliothèque en mai 2002 qualifiée par le Progrès en « investissement de taille qui entre dans le cadre de la politique de développement urbain menée sur la commune », (« Le nouveau visage des quartiers sud », rubrique « Vaulx-en-Velin », Le Progrès, 17/05/2002), ou de « renaissance » du sud par le journal municipal vaudais (article « La renaissance », surtitre « Sud », Vaulx Mag le Journal n°158, 2/05/2002). De même la figure du coupable, toujours exogène au territoire, fait son retour, à partir d'une critique politique explicative des difficultés du quartier Sud, dans une fonction de déculpabilisation de la politique municipale : il s'agit ici du gouvernement national de droite. « Au centre social Peyri, le maire évoque avec le président la question des emplois aidés dans les associations que le gouvernement a décidé de supprimer, sans avoir mis en place les solutions de remplacement pourtant promises. (...) Avant de regretter que "le projet de loi pour la Ville de Jean-Louis Borloo prévoyait au départ une exonération des charges sociales pour les associations installées en zone urbaine sensible, mais que ce dispositif avait disparu sous la pression du ministère des Finances" » (Vaulx Mag le Journal n°182, juin 2003).

Ensuite et paradoxalement, c'est surtout la presse de la Communauté Urbaine qui loue l'effort municipal vaudais pour sortir de ses difficultés passées, dans des articles prenant la ville pour objet, afin de l'intégrer symboliquement dans le Grand Lyon.

En effet, la première évocation du projet urbain via le pôle de loisirs et de commerces en janvier 2001, établit la municipalité vaudaise en figure active du changement en mettant en valeur sa décision propre d'étudier un partenariat avec la Communauté urbaine et la ville de Villeurbanne dans le cadre de cette réalisation, et en soulignant ses atouts – l'exemplarité du patrimoine environnemental et l'accessibilité routière - comme son pouvoir d'attraction – l'implantation du multiplexe cinématographique - :

« Riche d'un patrimoine environnemental unique en milieu urbain (...) et d'une bonne accessibilité par les infrastructures routières (...), la Ville de Vaulx-en-Velin a décidé d'étudier un partenariat avec le Grand Lyon et la Ville de Villeurbanne la faisabilité d'un pôle de loisirs, dont l'eau, le sport et la culture seront les trois thèmes forts. Parallèlement, la société Pathé a choisi Vaulx-en-Velin comme site d'implantation d'un multiplexe de cinéma et d'une salle d'écran panoramique (Imax) » (*L'Agglo. Le Grand Lyon* au quotidien n°9, janvier 2001).

Le titre de l'article (« Vaulx-en-Velin. Pôle de loisirs en projet ») et le titre/rubrique (« Le club des 55. Ça bouge dans les communes avec le Grand Lyon ») confirment la construction de la municipalité en actant héroïque volontaire dans la quête du changement.

Nous retrouvons le même principe dans deux articles de décembre 2006 (*Grand Lyon Magazine* n°17) : « Vaulx-en-Velin sait valoriser ses atouts » (rubrique « Grands projets ») et « Vaulx-en-Velin construit la ville de demain » (rubrique « commune »). Les articles soulignent ainsi les efforts effectués par la ville de Vaulx-en-Velin et une capacité à agir pour effectuer « sa mue », « sa métamorphose » ou sa « mutation » en cours, à travers son Grand Projet de Ville<sup>753</sup> et « résorber ses handicaps cumulés » passés, pour s'intégrer dans le territoire du Grand Lyon en tant que pôle secondaire : « Vaulx-en-Velin entend miser sur ses potentialités incontestables, propices à lui faire exercer son rôle de pôle secondaire d'agglomération : sa proximité immédiate avec le centre de Lyon, sa force commerciale évidente, son tissu économique (1 600 entreprises) et ses équipements de portée régionale ou nationale, comme le Planétarium et l'École d'architecture » (Ibid.).

Ces articles semblent donc jouer un rôle fondamental dans la communication du Grand Lyon et l'articulation entre passé, présent et futur : revaloriser l'image de Vaulx-en-Velin au passé tumultueux et aux représentations négatives - « Souvent résumée à ses quartiers sensibles, Vaulx-en-Velin refuse d'être réduite à gérer l'urgence et à panser ses plaies. Dans le cadre de son renouvellement urbain, la ville travaille au long cours, pense développement durable et s'érige en laboratoire d'une nouvelle urbanité » (Ibid.) - afin de légitimer son inscription à venir dans l'agglomération et sa prise en compte par l'institution du Grand Lyon. Nous remarquons alors une injonction implicite : la nécessité et l'urgence de changement pour que la ville soit acceptée dans l'agglomération. Il s'agit donc moins d'une volonté municipale que d'un intérêt soudain de la Communauté urbaine dont profite la municipalité vaudaise, désormais modalisée positivement dans les discours la prenant pour objet. Dans ces articles focalisés à un niveau micro-local, le projet urbain constitue ainsi la suite logique d'une volonté d'abord municipale, avec notamment son souhait de désenclaver le sud de la ville.

---

<sup>753</sup> « Intégrés aux contrats de ville, les grands projets de ville (GPV) sont "des projets globaux de développement social et urbain qui visent à réinsérer un ou plusieurs quartiers dans leur agglomération. Ils permettent la mise en oeuvre d'opérations lourdes de requalification urbaine. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie des habitants et de marquer en profondeur et de manière durable, la transformation d'image et de perception du quartier" [définition émanant de la Délégation Interministérielle à la ville] » <https://www.senat.fr/rap/102-401/102-4014.html>.



Cependant, les autres articles de la publication du Grand Lyon qui évoquent le projet urbain, le font à partir d'une focale plus globale : l'inscription de l'institution du Grand Lyon dans le monde globalisé. En effet, l'institution communautaire glorifie majoritairement sa propre action et les attraits de son territoire – « *Notre agglomération bénéficie en effet d'atouts incontestables et de véritables capacités en matière de développement, d'implantation commerciale et de distribution. Au-delà d'une politique de gestion équilibrée confortant et accroissant les pôles marchands déjà existants, le développement commercial s'ouvre désormais sur de nouveaux concepts orientés vers les loisirs. Des projets de grande envergure tel le pôle de loisirs Lyon Confluence, ou encore du Carré de Soie sur les communes de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin ont été mis en avant, ouvrant de larges perspectives aux investisseurs* » (Grand Lyon Magazine n°2, janvier-février 2003) -, les communes étant souvent suivistes - Identifier les secteurs porteurs de développement pour bâtir l'agglomération de demain, telle est l'**ambition du Grand Lyon. Avec Vaulx-en-Velin et Villeurbanne, il a imaginé un projet ambitieux autour du territoire du Carré de Soie, situé dans l'Est lyonnais** » (« Le Carré de Soie : l'Est du nouveau », Grand Lyon Magazine n°4, juin-juillet-août 2003), « En 2002, le **Grand Lyon décide, avec Vaulx-en-Velin et Villeurbanne**, de réinvestir ce territoire de 500 hectares » (« Carré de Soie : la révélation », Grand Lyon Magazine n°41, février 2013).

Ainsi, l'institution du Grand Lyon est modalisée positivement dans sa capacité à « générer de grands projets (Confluence, les berges, Carré de Soie, entre autres) » (Grand Lyon Magazine n°18, janvier 2007) lui permettant de s'inscrire dans compétition métropolitaine internationale via notamment le Carré de Soie. La figure active du changement réussi est donc cette fois à rechercher à l'échelon supra-communal comme le révèlent les verbes d'action qui lui sont associés :

« (...) une grande opération de "nettoyage" **a été lancée** par le Grand Lyon (...). Le Grand Lyon **procèdera** prochainement à des travaux » (Grand Lyon Magazine n°14, mars 2006).

« **"Le Grand Lyon s'engage dans trois types d'intervention** (...) » (Grand Lyon Magazine n°18, janvier 2007).

« Nous **initions** de grands projets - Confluence, Part Dieu, Carré de Soie, Gerland, le Grand Stade, qui créent *chacun des milliers d'emplois* » (Edito de Gérard Collomb, Grand Lyon Magazine n°40, décembre 2012).

« Le Grand Lyon **a visé** un double objectif : (...) **engager** immédiatement son programme (...) **offrir** à l'échelle de l'agglomération » (« Carré de Soie : la révélation », Grand Lyon Magazine n°41, février 2013).

L'action du Grand Lyon est même valorisée dans le décroissement et la métamorphose de ses périphéries, dont Vaulx-en-Velin, permis entre autres par le projet urbain :

« Comme de nombreuses agglomérations, le Grand Lyon comptait des quartiers bâtis à la hâte, constitués de grands ensembles, coupés du centre-ville, qui devenaient de véritables ghettos. **Seule une politique volontariste pouvait inverser la situation. En dix ans, le Grand Lyon a donné un nouveau souffle à ces quartiers**, en y amenant des transports en commun et en menant de grandes opérations urbaines avec de nouveaux équipements, de nouveaux logements et *des espaces publics de qualité. Et aujourd'hui, il fait bon y vivre !* » (« La ville retrouvée » et encadré « Vaulx-en-Velin retrouve son centre », Grand Lyon Magazine n°41, février 2013).

Ces actions sont valorisées spécifiquement dans les contextes électoraux générant des bilans et plans de mandats, moments particuliers où le champ politique montre la marche à suivre à partir de certitudes de ce qui a été déjà fait.

Enfin, dans les entretiens semi-directifs, le pouvoir communal semble construit comme impotent dans ce projet d'agglomération soumis à l'échelon décisionnel supérieur qu'est le Grand Lyon :

*« Ce qui est très problématique, c'est justement qu'il y a deux municipalités déjà. Elles se coordonnent très peu. Elles n'arrivent pas à concevoir le projet comme un tout. Le Carré de Soie en fait, c'est le Carré de Soie Vaulx-en-Velin et le Carré de Soie Villeurbanne. Le Grand Lyon dans cette situation-là fait ce qu'il veut fondamentalement. Puisque comme elles n'avaient pas à avoir une vision commune vis-à-vis du Grand Lyon sur le niveau d'ambition qu'il faut viser sur le programme, finalement ça fait bricolage quoi »* (association Vive la Tase !, annexe 5, p. 148)

Cela n'empêche pas les réappropriations téléologiques actantielles, notamment de la part de l'ancien maire de Vaulx-en-Velin. Mais c'est par sa casquette de « Vice-Président au Commerce » dans l'exécutif du Grand Lyon que cette réappropriation se fait, confirmant une gouvernementalité municipale qui s'efface derrière l'échelon supra-communal de la communauté urbaine, tout en y insufflant un intérêt municipal :

*« Alors le projet Carré de Soie, à l'époque j'étais VP [au]Commerce à la Communauté Urbaine. **Le projet Carré de Soie est parti d'une opportunité que j'ai créée pour Vaulx-en-Velin.** Puisque ce que l'on avait constaté, c'est que les multiplexes cinéma se positionnaient tout autour de Lyon. Il y avait déjà Brignais. Et Pathé avait un projet sur Genas. (...) Et donc on cherchait des friches le long du périphérique, en bordure du périphérique. Donc j'ai proposé Carré de Soie, enfin la friche Rhône-Poulenc et de l'entreprise industrielle. Et cette friche a été retenue suite à une étude qu'avait menée d'ailleurs Pathé. Et donc l'affaire a démarré comme ça. (...) Donc je veux dire, ça plaçait la friche Rhône-Poulenc dans un autre contexte plus favorable, voilà »* (ancien maire de Vaulx-en-Velin de 1985 à 2009, 1er adjoint à l'urbanisme de 1977 à 1985, annexe 5, p. 218).

Cela dit, il revendique cet opportunisme statutaire (son statut de vice-président du Grand Lyon) dans un intérêt municipal, allant jusqu'à s'approprier la paternité du projet urbain dans le portage de l'implantation du projet de multiplexe sur la ville contre vents et marées :

*« (...) j'ai la prétention de dire qu'au départ c'est un projet municipal, voilà. Parce que quand Barre a dit "on négocie avec les opérateurs multiplexes, mais il faut trouver en bordure du périphérique pour les accueillir" et que j'ai proposé le site là. Cette proposition a été retenue parce que j'étais un des deux de VP en charge du dossier. Mais personne n'y croyait. (...) Et puis on y est arrivés à les convaincre, Pathé a fait ses études, et donc la chose s'est imposée. (...) Et très vite j'ai vu que quand il y avait un multiplexe, il n'était pas tout seul. Il venait avec du commerce, (...). Donc on a développé l'idée que c'était un projet de quartier qui se développait là. (...). Mais après, très rapidement la municipalité s'est rendue compte que vu l'ampleur du projet, ça ne pouvait pas rester un*

projet strictement municipal. Mais l'origine c'est un projet municipal. Je sais que Gérard Collomb se l'est un peu approprié mais... » (Ibid. p. 223).

De même, l'édile vaudais revendique la paternité du nom du projet, du moins par l'intermédiaire de son équipe : « Le nom a été trouvé par quelqu'un de mon équipe, qui s'appelle Pascal Carré d'ailleurs (rires), qui était mon directeur de cabinet. Bon, déjà le choix du nom montre qu'on voulait garder une référence au passé. Un certain nombre de rues ont trouvé des noms comme... » (Ibid. p. 218).

Enfin, certains acteurs politiques remplissent également un rôle d'aiguillon en complément de la scène associative. La presse locale en constitue souvent un relai, se constituant elle-même comme aiguillon du politique. L'acteur politique devient l'adjuvant à la quête du projet urbain et c'est le rapport au temps qui génère des conflits : construit comme une « urgence », les réalisations du Carré de Soie ne vont pas assez vite. Ainsi, le projet urbain cristallise une urgence à la réhabilitation qui s'impose de la même façon que la réhabilitation du 9<sup>e</sup> arrondissement vauvois 20 ans auparavant. Le récit médiatique s'en trouve relativement voisin. En effet, après deux décennies de friche, le devenir de l'usine devient soudainement une urgence dès 2001 :

*« Au cœur d'un des bâtiments industriels délaissés au sud de la commune, s'est tenu un échange d'expériences sur la réappropriation de friches industrielles. (...) le renouveau des anciens bâtiments de Rhône-Poulenc se pose avec urgence pour le quartier, la ville, l'agglomération »* (Vaulx Mag le Journal n°137, 2/05/2001).

Les critiques politiques qui en émanent relèvent ainsi d'un rapport au temps divergent. Par exemple, dès 2002, c'est par la voix du maire de Villeurbanne que naît cette critique relayée avec bienveillance dans le Progrès, par l'emploi d'un discours indirect produisant un effet de flou quant à l'origine du discours : le projet « tarde à trouver ses marques », Pathé « propriétaire de son terrain depuis plus d'un an, n'a toujours pas déposé de permis de construire » (pour le complexe cinématographique), et « le temps presse, car la communauté urbaine aurait d'ores et déjà annoncé un échéancier » (« Carré de Soie : annonces et coups de frein », Le Progrès, 13/09/2002). Le combat contre le temps, l'impatience du changement, constitueront ainsi des éléments de critique du projet urbain jusqu'à la fin de notre période : « Le futur quartier de la Soie prend **doucement** forme » (Le Progrès, 7/06/2013) ; « Le nouveau quartier de la Soie va **enfin** passer dans une phase concrète » (Le Progrès, 1/12/2013) etc.

La lenteur du projet est parfois justifiée dans la presse locale qui devient le relai du discours politique en inscrivant le projet urbain sur le long terme :

« L'affaire est dans les tuyaux depuis plus de trois ans déjà. Et il devrait en être question pendant une bonne décennie encore. **L'aménagement d'un pôle de loisirs ne se fait pas du jour au lendemain.** Et puis, de l'autre côté de la ville de Lyon, le projet du confluent occupait jusqu'alors le devant de la scène. Alors, le Carré de Soie

de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne pouvait bien patienter » (« le Carré de Soie n'a rien du long fleuve tranquille », Le Progrès, 7/07/2003).

D'autres critiques politiques du projet urbain sont relayés par Le Progrès. Comme celles du groupe local des Verts de Vaulx-en-Velin, du point de vue environnemental, et dirigées contre le maire vaudais et la communauté urbaine : « Le "Pôle de loisirs" les rend verts de rage », (Le Progrès, 10/10/2002).

En revanche, à partir de 2008, c'est la rapidité du projet urbain qui est louée par le journal, à partir des premières réalisations achevées et visibles dans l'espace urbain.

« Alors que le pôle commercial **avance à grands pas**, le projet Carré de Soie **va prendre forme** [futur proche] dans sa partie d'aménagement public des secteurs Tase (sur Vaulx-en-Velin) et Yoplait (Villeurbanne) » (« Carré de Soie : lancement de la concertation le 20 janvier », Le Progrès, 4/01/2009). Le surtitre de l'article « Vite » résonne comme une injonction urgente à agir.

Si les critiques sont évoquées, elles émanent de la scène civile – « "Le projet traîne depuis 7 ans", souligne Jean Vidal, responsable habitants de l'interquartier Carré de Soie à Villeurbanne » – elles sont évacuées par le journal – « Des risques bien vite balayés, (...) » (« Le Carré de Soie **avance à pas de géant** », Le Progrès, 8/02/2008).

Si le journal du Grand Lyon, grand ordonnateur du projet, modalise positivement le projet urbain sans laisser transparaître de critiques (sauf parfois dans les espaces discursifs du journal laissés aux oppositions politiques), et en soulignant la rapidité du changement entrepris (« Le Carré de Soie **au pas de course** », Grand Lyon Magazine n°18 janvier 2007), le journal vaudais agit quant à lui parfois également en aiguillon politique en reprenant à son compte l'urgence de changement :

« Sans précision sur son cadre d'intervention géographique, le Contrat d'agglomération prévoit aussi de financer les opérations de renouvellement urbain. **Car il y a urgence** » (« Des projets vaudais au contrat d'agglomération », Vaulx mag le journal n°185 17/09/2003).

#### 4.2.3.2. **Projet urbain, menaces de démolition, constitution d'une scène civile : quand la Tase devient patrimoine**

S'il y a une mention des difficultés de la municipalité vaudaise, les journaux n'évoquent pas ou rarement d'actant coupable : les difficultés sont un problème donné dont il faut trouver une solution sans en évoquer les causes.

Cela explique une absence, dans les discours médiatiques étudiés, d'actant oppositionnel à la quête de revitalisation de l'est lyonnais, dont le point d'orgue est le projet urbain : les intérêts des acteurs convergent. Cependant, il reste des acteurs qui agissent en « veilleurs », dans leur

fonction adjuvante au projet urbain, et conative vis-à-vis de l'acteur politique. La figure héroïque politique est ainsi contrôlée dans son action territoriale.

C'est surtout le cas de la scène civile via la constitution d'une scène associative en réaction au projet urbain du Carré de Soie qui remplit cette fonction de garde fou micro-local du champ politique - qui lui a une focale plus globale -, à la fois pour attirer l'attention sur des problématiques, notamment patrimoniales, mais également pour freiner certaines velléités urbaines de la part des acteurs politiques. La tribune discursive que lui offrent les nouveaux dispositifs de concertation, désormais centraux dans tous les champs de la vie publique (Bordeaux, M.-C, Liot, F., 2012, p. 7), apportent à son discours davantage de visibilité médiatique.

En effet, le projet urbain, qui catalyse l'ensemble des nouveaux enjeux territoriaux dictés par la conjoncture politique nationale comme locale valorise la figure du politique via les processus de concertation. Outre la nouvelle gouvernamentalité locale et la focale d'agglomération sur le territoire, c'est la démocratie participative qui est fortement mise en avant dans la communication autour du projet, s'engouffrant ainsi dans l'ère du temps - les lois promouvant la démocratie locale -, notamment par le biais de l'appel à une « *expertise d'usage* » (Authier, J.-Y., et al., 2010) représentée par les habitants.

La concertation est ainsi d'abord valorisée à partir de la mise en place d'une Charte de participation de la part du Grand Lyon en 2003, répondant ainsi à l'injonction institutionnelle nationale<sup>754</sup>. C'est d'ailleurs lors de ces phases de concertation que jaillira la problématique patrimoniale grâce au travail associatif et de l'urbaniste en chef du projet :

« Une phase de concertation s'engage alors, qui va mettre en avant les attentes des habitants pour un développement plus large du quartier et aboutir, en juin 2004, à la désignation par le Grand Lyon d'un urbaniste en chef (Bruno Dumetier, du cabinet AABD), en charge d'établir le projet urbain pour l'ensemble du "Carré de Soie". À l'automne : tables rondes et réunions de concertation avec l'ensemble des associations et des partenaires du projet urbain. À l'issue de ces consultations, Bruno Dumetier insiste notamment sur la prise en compte du patrimoine comme l'un des piliers du développement à venir — une affirmation issue très directement des tables rondes et qui se traduira par l'affichage du patrimoine comme l'un des "principes fondateurs du projet urbain" » (Historique du projet urbain, Grand Lyon, janvier 2010, p. 33).

Cette charte est alors érigée en exemple précurseur sur les projets d'envergure de l'agglomération, dont fait partie le Carré de Soie, dans le journal du Grand Lyon :

---

<sup>754</sup> La communauté urbaine crée un poste de « vice-président du Grand Lyon chargé de la participation citoyenne et du Conseil de développement », visible notamment à partir du mandat de Gérard Collomb dès 2001. Ce mandat sera marqué par la création d'un conseil de développement, de démarches de concertation sur projet, une Charte de la participation, une Commission consultative des services publics locaux etc., autant de nouvelles dispositions qui répondent à l'injonction légale nationale (loi relative à la démocratie de proximité etc.).

« Une Charte de participation vient d'être adoptée par le Grand Lyon. En 2003, des projets pilotes ont été retenus pour cette participation : Lyon Confluence, le Carré de Soie (Est Lyonnais), la reconquête des berges et la place Lazare Goujon à Villeurbanne » (« Le développement, enjeu de l'avenir », Grand Lyon Magazine n°4, juin-juillet-août 2003).

La création de la Mission Carré de Soie en 2005, dont les missions de concertation sont affichées<sup>755</sup>, et qui s'implante en 2010 sur le territoire du Carré de Soie via la « Maison du Projet » (qui ouvre le 2/06/2010), témoigne d'une volonté, du moins communicationnelle, de mise en lien de ces échelles différentes : la focale d'agglomération s'immisce dans le territoire micro-local. Une enquêtée de notre travail porte le titre de « Chargée de communication et concertation » (Mission Carré de Soie), une désignation évocatrice de l'enjeu de la concertation dans l'acceptation civile du projet. Cette manière d'anticiper et prévenir la conflictualité multiscalaire entre scène civile et la scène politique ne sera pourtant guère évitée. Cela se matérialise par des moments discursifs et une événementialité à la fois politique et médiatique. Au plan médiatique, cela se traduit par des compte-rendus de ces processus de concertation (réunions publiques, conseils de quartier etc.) et par la fonction d'agenda local du journal, toujours assez suiviste en matière d'agenda politique : l'usine Tase apparaît ainsi par cette événementialité. La célébration du politique et l'exemplarité du projet urbain du Carré de Soie, au niveau municipal comme au niveau de l'agglomération, se fait également via l'affichage communicationnelle de cette concertation, ici par exemple dans le journal municipal vaudais : « [Maire de Vaulx-en-Velin] "Mais si Carré de Soie projette Vaulx-en-Velin dans l'avenir, il respecte les Vaudaises et les Vaudais d'aujourd'hui, associés qu'ils sont au projet dans un riche travail de concertation, associés qu'ils seront par l'accès aux emplois créés". Le maire de Villeurbanne soulignait, lui aussi, l'association des habitants au projet Carré de Soie : "A Vaulx, à Villeurbanne, et dans le Grand Lyon, nous donnons l'exemple de ce que doit être la concertation autour d'un projet (...)" » (« La première pierre du Carré de Soie, un édifice alliant "urbain et humain" », Vaulx Mag le Journal n°270, octobre 2010).

Cependant, et l'ambition de ce travail n'est pas de l'analyser, il semblerait que cette concertation, qui, au regard de l'évolution institutionnelle et politique du pays, devient « un point de passage obligé du discours sur le renouvellement urbain » (Noyer, J., Raoul, B., 2008, p. 3), relève davantage du discours performatif auto-légitimant l'institution qui en est porteuse (Le Grand Lyon) : Jacques Noyer et Bruno Raoul parlent ainsi de « caution de démocratisation de la procédure (performatif) et de légitimation de l'action » (Ibid. p. 5). Par ailleurs, un film intitulé Déconcertation rejoue ce processus de concertation au tour du Carré de Soie de manière

---

<sup>755</sup> Rappelons ses missions : la Mission Carré de Soie est créée en 2005 et dédiée au projet urbain du Carré de Soie. Elle est « chargée de la mise en œuvre des concepts d'urbanisation élaborés par Bruno Dumétier [urbaniste en chef du projet], de l'organisation de la concertation avec les habitants et de la promotion des potentiels du territoire auprès des investisseurs » (source : Grand Lyon).

très critique<sup>756</sup>, notamment par l'instrumentalisation de ces forums hybrides dans la logique du « faire parler pour mieux faire taire » (Barthe, Y., Callon, M., Lascoumes, P., 2001)<sup>757</sup>.

*Menaces de démolition et constitution d'une scène civile revendicatrice : l'usine comme alibi d'un conflit envers l'institution.*

Le discours médiatique à propos de l'usine Tase est sensible à deux contextualités : la principale, locale, qui est celle du projet urbain – en tant qu'actualisation d'un contexte légal national –, et une autre, plus secondaire et englobante qui va s'immiscer dans la première : celle de l'institutionnalisation du patrimoine industriel. L'apposition progressive d'un label patrimonial associé à l'usine Tase est ainsi déterminante dans sa renaissance discursive dans les contenus médiatiques. Nous constatons que le rôle de la scène civile est essentiel, notamment, nous l'avons vu, dans le cadre facilité de cette confrontation inter-scènes de la concertation.

Cependant, il est important de souligner en premier lieu que la prise en charge de la problématique patrimoniale liée à l'usine Tase est d'abord le fait du champ institutionnel et politique dans l'application locale d'une contextualité nationale plus encline à la reconnaissance du patrimoine industriel. En effet, la scène civile ou associative ne semble pas avoir de prise sur la labellisation de l'usine en « Patrimoine du 20<sup>ème</sup> siècle » de l'usine Tase le 10/03/2003 puisque cette dernière fait suite à un recensement régional des édifices et ouvrages d'art – c'est le travail d'inventaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles depuis 1999. C'est même l'acteur politique municipal qui semble endosser le rôle d'aiguillon d'une attention patrimoniale supra-communale vers l'usine dès 2000, comme l'affirme le journal municipal vaudais, confirmant les réappropriations téléologiques de l'ancien édile vaudais que nous avons déjà soulignées plus haut :

*« La façade RPT préservée. Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols dont l'enquête publique s'achève, le Conseil municipal a demandé d'inscrire comme "élément bâti à préserver" au titre du patrimoine, la*

---

<sup>756</sup> « Dans Déconcertation, 50 comédiens amateurs rejouent la concertation ayant précédé le grand chantier du "Carré de soie" dans la banlieue est de Lyon. Improvisant à partir d'une trame argumentative issue de la transcription des échanges réels, ils ont inventé les personnages fictifs qu'ils ont incarnés à l'écran. Sept ans après cette consultation, alors que le centre commercial brille de tous ses feux, ils réinventent les voix singulières des citoyens face au discours des responsables du projet » (<http://www.grandensemble.fr/catalogue/deconcertation/>).

<sup>757</sup> « (...) le forum hybride est réduit à un simple outil de légitimation. Les décideurs consultent, donnent la parole, mais en se gardant bien de tenir compte de ce qui est dit et de ce qui est proposé » (Barthe, Y., Callon, M., Lascoumes, P., 2001).

*façade de l'usine Tase (abstention du FN) » (« La poursuite des actions engagées », Vaulx Mag le Journal n°124 18/10/2000)<sup>758</sup>.*

Ainsi, le discours du journal municipal témoigne de la volonté pour une ville périphérique comme Vaulx-en-Velin, dénuée de patrimoine « légitime », de s'en constituer un selon ces nouvelles formes. Son discours légitimant l'usine comme patrimoine semble alors s'inscrire dans le registre de la justification, et dans une optique de congruence d'histoires entre ville-centre lyonnaise et ville périphérique vaudaise :

*« L'imposante usine de la Soie Artificielle mobilise l'énergie du Rhône et jusqu'à 3000 ouvriers venus du monde entier. Elle préfigure le développement technologique de l'industrie textile, la disparition de la fabrique des soies et le nouveau mode d'urbanisation. La "ville ouvrière modèle" avec ses petites et grandes cités sera supplanté cinquante ans plus tard par la ZUP et ses HLM... (...) Espace disputé au fleuve, lieu de relégation pour ceux que la loi a mis au ban de la ville, la commune est rattachée au département du Rhône après avoir appartenu à l'Ain et à l'Isère. Mais elle reste coupée de Lyon, ville de l'anoblissement des soies. Aujourd'hui encore, la symbolique de ce lien avec la soie oppose la ville-centre, Lyon – ville du commerce et de la banque – avec les communes périphériques, celles de l'industrie et du logement social. (...) **Emprunter la route de la Soie conduit à renouer les fils d'une histoire commune avec le Rhône** et les mouvements de population qu'il favorisa de longue date » (Vaulx Mag le Journal n°121, 6/09/2000).*

De même, dans le Progrès, le premier article sur le projet de multiplexe relaie le discours du maire vaudais et sa conception patrimoniale de l'usine :

*« "Cette partie de Vaulx-en-Velin a aussi un passé industriel riche, **des usines font partie du patrimoine**. Un bâtiment de la cité Tase servirait d'espace muséographique sur les peuplements et les migrations" » (« Multiplexe : un scénario bien ficelé », Le Progrès, 29/11/2000).*

Mais comme cette attention particulière est issue de l'édition des Journées du Patrimoine de l'année 2000 qui rendent visible l'usine grâce à l'action associative de Peuplement et Migrations (projet de musée), nous pouvons alors nous questionner sur une potentielle origine civile à cette attention politique.

Ensuite, la conception patrimoniale et mémorielle de l'usine s'affermi avec le temps, notamment au moment de la labellisation de 2003 :

*« Dans ce même quartier du Sud de la commune qui vient de voir les Cités Tase labellisées patrimoine du XXème siècle par le ministre de la Culture » (« Vaulx-en-Velin, patrimoine de demain », Vaulx Mag le Journal n°186, 1/10/2003).*

---

<sup>758</sup> « En septembre dernier lors des Journées du Patrimoine, de nombreux visiteurs ont pu visiter le bâtiment industriel de la Tase dans lequel l'association « Peuplement et Migrations » exposait déjà « L'Espace une Odyssée ». Cette usine en partie inoccupée – qui aurait été conçue par un élève de Tony Garnier – présente un intérêt historique et esthétique du patrimoine de ce secteur. Elle reste un témoin de l'histoire ouvrière de la commune. Aussi, dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS), le Conseil municipal a délibéré que la Courly veille à inscrire la façade de l'usine comme "élément bâti à préserver". Affaire à suivre... » (« Patrimoine et protection de la mémoire », Vaulx Mag le Journal n°125 8/11/2000).



En construisant l'usine Tase comme patrimoine et mémoire territoriale, le journal municipal la constitue bien en ressource politique dans le cadre du projet urbain, toujours dans cet objectif municipal d'intégration au sein du Grand Lyon par le décroissement et le renouveau de son quartier sud :

*« D'autant que dans le cadre du renouvellement urbain, un nouvel élément est désormais à prendre en compte : l'usine et la cité Tase viennent d'obtenir le label patrimoine du XXe siècle (la façade de l'usine est classée). Cela participe à faire du Carré de Soie "un projet de renouveau urbain assez extraordinaire", a dit le maire, en insistant pour "remodeler le quartier, mais à partir de ce qui existe". De toute évidence des mutations vont se produire dans les dix ans à venir » (« Renouveau urbain au Sud », Vaulx Mag le Journal n°187, 15/10/2003).*

*« Dans ce domaine de l'habitat, des discussions sont en cours avec le ministère de la Culture pour le classement au patrimoine du XXe siècle des cités Tase, comme c'est déjà le cas pour la façade de l'ancienne usine Rhône Poulenc Textiles » (« Le maire fait le point sur Carré de Soie et sur les rapports avec le Grand-Lyon », Vaulx Mag le Journal n°217, 2/03/2005).*

Le Progrès confirme alors la construction discursive du héros municipal dans cette quête patrimoniale de l'usine :

*« La cité Tase pourrait être labellisée patrimoine urbain du XXe siècle. **Un projet soutenu par la municipalité** (...). Au-delà d'une vision architecturale, la municipalité souhaite inscrire le patrimoine de la ville sous une forme humaine (peuplement des quartiers, culture et savoir-faire) et naturelle (Lônes du Rhône, Rize), sans oublier de faire-valoir son bâti (usine hydroélectrique de Cusset, cité Tase). (...) Une initiative que soutient depuis longtemps Maurice Charrier : "En 1977, il y avait un débat sur la patrimonialisation ou la destruction du site. J'étais déjà de ceux qui s'opposaient à sa suppression. J'ai toujours pensé qu'elle faisait partie de l'histoire de cette ville" » (« Cité Tase : un classement en patrimoine urbain », Le Progrès, 18/09/2003).*

Au milieu des années 2000, face à la constitution d'une scène associative patrimoniale, le discours municipal rappelle sa propre action précoce en ce sens, par le biais de la valeur exemplaire de cette labellisation, ce qui participe à son auto-construction en figure héroïque du récit patrimonial :

*« Une autre condition a été imposée au promoteur : la conservation de la façade de l'ancienne usine Tase. La façade qui est aujourd'hui classée et a le label patrimoine du XXe siècle fera trace et synthétisera le passé industriel du lieu. Car la préservation de ce patrimoine est l'option que la Ville a prise depuis bien longtemps. Pour conserver la mémoire de ce quartier, **elle n'a pas manqué de soutenir différentes initiatives** » (« 800 logements dans l'îlot Tase », Vaulx Mag le Journal n°253 6/12/2006).*

Mais la plus forte résurgence médiatique de l'usine en tant que patrimoine intervient au moment de la constitution d'une scène associative revendicatrice, ce qui en fait un acteur clef de sa médiatisation. Si le projet urbain occasionne une réaction civile de manière précoce dès l'année 2000 - « Les habitants du sud ont leur mot à dire », Le Progrès, 6/07/2000 – les questionnements et

inquiétudes ne relèvent pas, dans un premier temps, de la thématique patrimoniale. C'est ce que nous confirme le délégué général de l'association Robins des Villes en entretien :

« Puis après on avait fait un peu de terrain et on s'était rendu compte, au bout de deux, trois mois où on commençait à faire un peu de crapahutage sur le site, que les habitants qu'on rencontrait, pffff, le patrimoine ce n'était pas du tout une question fondamentale pour eux. Par contre, ils commençaient à avoir beaucoup de questionnements sur le projet urbain dont ils commençaient à entendre parler de manière générale. Et sur qu'est-ce qu'allait être la concertation éventuelle » (association Robins des Villes, annexe 5, p. 115).

Une responsable de l'association Vaulx Carré de Soie, première association d'ampleur<sup>759</sup> à se constituer autour du projet urbain en décembre 2005, concédait également que l'origine de sa création était une réaction d'ensemble à ce projet :

« *Devant l'ampleur du projet du Carré de Soie et la complète redéfinition des quartiers avec la future urbanisation qui se dessine, les enjeux importants, les différentes associations se rencontrent et se mobilisent. (...) Dans le quartier, les cartes allaient être redistribuées, remodifiées, et on s'est dit on va se regrouper pour intervenir, pour pouvoir avoir plus de poids dans l'intervention du projet, la défense des quartiers, des différents quartiers. (...) C'était par rapport au projet urbain, pour aller mettre le nez dedans, parce qu'on savait qu'ils étaient nuls en urbanisme, et qu'ils allaient nous faire n'importe quoi* » (association Vaulx Carré de Soie, annexe 5, p. 174).

La constitution dans l'urgence de cette association catalyse donc un conflit, non seulement entre deux types d'acteurs (scène civile, scène institutionnelle/politique) mais également entre deux échelles : l'échelle micro-locale (le « on », « nous » de l'intérêt du quartier sud, de la commune) et l'échelle macro-locale (le « ils », « eux » de l'intérêt de l'agglomération).

« Et Jean-Claude Lafère un jour, lui était président de cette association, m'appelle un jour et me dit "Dis donc, tu sais qu'ils veulent faire... Il y a un projet du Carré de Soie qui se fait, je suis invité à une réunion mais dis donc mais qu'est-ce qu'ils vont faire ? Un grand centre commercial...", je dis "Oula, oula... Faut qu'on y aille parce que là... Quand c'est la prochaine réunion ? Hou, on y va !". Il me dit "Oui parce que c'est vraiment gigantesquissime". Alors je dis "bon on va y aller". (...) Enfin on s'est tous un peu repérés, j'ai dit "Faut qu'on se mette ensemble sinon on ne va pas y arriver hein pour le projet urbain...". Et c'est là qu'on est repartis, que l'association s'est re-réveillée et qu'on a créé... (...) C'est en 2005. En décembre 2005. Donc on a fait des groupes de travail, on était inclus dans les groupes de travail de la Maison du Projet, à la concertation, on y allait car on n'était pas admis comme ça hein, fallait représenter quelque chose. Et forts de notre expérience, de ce qu'on avait réussi dans le quartier, on a été un peu admis » (association Vaulx Carré de Soie, annexe 5, p. 159).

Si la précocité d'un combat patrimonial est rapidement affirmée dans le discours de cette association pour valoriser son action et dans une opposition politique très forte à la mairie en place<sup>760</sup>, la création d'une scène civile organisée et revendicatrice est donc d'abord une réaction

---

<sup>759</sup> Association qui se crée sur les cendres d'une autre, « endormie », l'association Environnement et Cadre de Vie qui date des années 1990 (qui existe toujours).

<sup>760</sup> « Alors après nous l'association Environnement et Cadre de Vie [association qui précède Vaulx Carré de Soie], on avait été voir Maurice Charrier, on lui avait dit "mais qu'est-ce que ça va devenir ?", "Ne vous inquiétez pas, il y a des projets, je vais mener ça", "Hou faut nous sauver ce patrimoine, rachetez-la quoi la municipalité !" "Je n'ai pas d'argent". Soi-disant... Mais j'ai su plus tard que c'était son conseil municipal qui avait refusé. Un qui

à ce projet urbain d'ensemble. L'intérêt à la défense des bâtiments de l'usine naît donc dans un second temps en devenant progressivement l'alibi catalysant une opposition plus globale au projet urbain et, plus loin, à l'institution du Grand Lyon :

« Et après (...) les assoc' se sont tellement appropriées cette histoire de l'usine, du combat de l'usine, je pense au début pas forcément pour l'usine en elle-même, mais comme ça cristallisait le fait de pouvoir se lâcher contre l'institution, qu'après ben ouais, l'usine c'est devenu le symbole et qu'il faut absolument la préserver » (association Robins des Villes, annexe 5, p. 131).

Ainsi, c'est par l'intermédiaire d'une association experte, Robins des Villes, que la problématique patrimoniale semble véritablement jaillir dans les débats autour du projet urbain. Créée en 1997 à l'initiative d'étudiants de l'Ecole d'Architecture de Vaulx-en-Velin, cette association, sensible au territoire vaudais, cherche à démocratiser les questions urbaines « en critiquant assez fortement la position descendante, corporatiste, experte et compagnie. Et avec plutôt l'idée, l'ambition, d'essayer de repartir plutôt sur des mouvements ascendants, c'est-à-dire de repartir des bénéficiaires des projets, habitants, usagers, citoyens, quel que soit le terme qu'on peut employer » (délégué général de Robins des Villes, annexe 5, p. 113). L'association cherche ainsi à sensibiliser à l'environnement urbain, l'architecture, l'urbanisme et au paysage et développer une forme d'expertise profane, notamment dans le cadre de concertation entre scène civile et scène institutionnelle et politique. Elle a donc un rôle clef dans la concertation mise en place par le Grand Lyon dans le cadre du projet urbain du Carré de Soie. La sensibilisation patrimoniale industrielle sur le cas de l'usine Tase est donc médiatée par la figure de l'expert, qui agit en destinateur de la quête patrimoniale, une preuve que cette sensibilité nouvelle ne va toujours pas de soi. Cette association met ainsi son expertise au service de la scène civile et profane et lui donne une assise scientifique légitimante dans le combat patrimonial.

Contactés par une association villeurbanaise (Usine sans Fin) plutôt concernée par le patrimoine industriel de l'usine hydro-électrique de Cusset (Villeurbanne) mais rapidement sensibilisée à la patrimonialité de l'usine Tase<sup>761</sup>, les Robins des Villes agissent d'abord en

---

me l'a dit. Monsieur Charrier m'a dit "non, mon conseil municipal n'a pas voulu, ça représentait le capitalisme", et qu'eux étaient très communistes, parce qu'il y avait des durs durs communistes hein. Genre des Mélenchon mais puissance 10 000 hein, qui voulaient rien savoir du capitalisme, qui avaient appauvri le quartier » (association Vaulx Carré de Soie, annexe 5, p. 157).

<sup>761</sup> Une des responsables de l'association Vive la Tase ! (créée en 2011) vient d'Usine Sans Fin et explique le rôle de Robins des Villes et de Peuplement et Migrations dans le processus de sensibilisation au patrimoine de l'usine Tase : « Alors la TASE, c'est venu un petit peu... Dans un premier temps, de manière un peu indirecte puisque j'étais très proche des Robins des Villes. Et à l'époque, il y avait l'idée, le rêve que l'école d'archi ait une extension peut-être dans l'usine TASE, parce que les élèves manquaient en fait cruellement de locaux pour travailler en équipe. Et du coup, on est venus sur cette usine, on a visité, elle était magnifique. Et à ce moment-là, il y a un autre projet qui est apparu et qui s'appelait le projet Peuplement et Migrations » (Association Vive la Tase !, Ibid. p. 136).

médiateur entre les deux échelles macro (communauté urbaine) et micro (habitants). Un rôle salvateur souligné par la Mission Carré de Soie et les associations :

« (...) ils ont été beaucoup aidés par les Robins des Villes qui leur ont vraiment permis, je pense, de mieux saisir, de s'équiper, de se doter juridiquement. Parce qu'on n'est pas seulement dans un long fleuve tranquille de concertation, s'il n'y avait pas eu les recours sur les permis, je ne sais pas aujourd'hui si on aurait fait tout ce travail-là. Je ne pense pas même » (chargée de communication et de concertation de la Mission Carré de Soie).

« *Oui parce qu'il y avait les Robins des Villes qui avaient été choisis par le Grand Lyon pour aider les habitants à la compréhension du projet. Ils avaient été missionnés par le Grand Lyon pour déjà repérer (...) ce qui pouvait être intéressant pour le patrimoine (...). Ils avaient déjà fait un gros travail en amont, qu'ils nous avaient présenté d'ailleurs. Ils étaient venus un petit peu nous expliquer parce qu'en 2006 est arrivé la modification du PLU pour permettre l'urbanisation du Carré de Soie. C'est là qu'on a fait un rapport en disant "on veut préserver ce patrimoine, le BUE non, on ne veut pas de BUE" » (association Vaulx Carré de Soie, annexe 5, p. 159).*

L'association experte élabore un diagnostic des usages sur le territoire en parfaite entente avec les institutions politiques territoriales<sup>762</sup> et organise également des événements de sensibilisation patrimoniale notamment à l'usine Tase qui occasionnent du discours médiatique<sup>763</sup> et dans un travail de congruence historique entre histoire micro-locale (sud de Vaulx-en-Velin) et histoire locale (Lyon).

« Parce-que *si là, la façade était tombée (...)*. Il n'y aurait plus de trace de vie, et du coup au niveau de l'histoire de l'agglomération, il n'y aurait plus une seule usine de cette histoire de la soie artificielle, qui est difficile hein, parce-que c'est la mort des canuts, c'est après la concurrence avec la Chine... (...) Parce-qu'on avait même écrit un texte sur "en quoi l'usine Tase est-elle le symbole aussi des nouveaux pôles de compétitivité du Grand Lyon", (...). C'est-à-dire que quand il y a eu l'invention des métiers à tisser automatiques, une branche de la famille qui a fait la même chose pour construire des camions, ça a donné Berliet... Que la soie artificielle chimique, maintenant, c'est le pôle de compétitivité de la chimie qui en est l'héritier etc. Du coup on avait montré toute cette histoire en fait... » (association Robins des Villes, annexe 5, p. 132).

---

<sup>762</sup> « Et du coup nous assez rapidement, on était retournés voir le Grand Lyon et commune de Villeurbanne et commune de Vaulx-en-Velin, pour leur dire "ben voilà, nous ce qu'on pourrait vous proposer c'est, comme l'architecte a commencé à bossé sur un espèce de diagnostic, on pourrait proposer un diagnostic des usages de tout le périmètre, qui puisse compléter une vision plus descendante, experte, avec une vision un peu plus remontante". Et du coup, de 2005 à, on va dire, à fin 2006, on a fait un diagnostic des usages. (...) Donc l'usine ce n'était pas un problème mais au contraire on avait dit que c'était une opportunité » (Association Robins des Villes, annexe 5, p. 118).

<sup>763</sup> En mars 2006, l'opération « Vivre les villes » fait redécouvrir le quartier du Sud aux habitants. Ils ont notamment pu monter sur le toit de l'ancienne usine Tase pour un atelier de lecture du paysage.

« A la suite de l'atelier sur le toit de l'usine Tase, une balade qui avait pour point de départ l'usine hydroélectrique de Cusset a fait découvrir les lieux clés du projet du Carré de Soie. Enfin, tous se sont retrouvés à Peyri pour une conférence animée par l'urbaniste en chef du projet, Bruno Dumétier, et le géographe de Robins des villes, Fabien Bressan. Joëlle Giannetti, présidente de l'association Vaulx carré de Soie, est plutôt satisfaite de la soirée : "Certaines de nos interrogations ont été dissipées, notamment sur l'avenir de l'usine Tase qui aurait des chances de rester, en partie, debout. Nous ne sommes pas contre l'urbanisation du Sud bien au contraire, mais nous tenons à garder notre âme et notre passé" » (Le Progrès, 23/03/2006).

Par exemple, les 4<sup>e</sup> Rencontres du cadre de ville constituent le point d'orgue de cette médiation civile. Cet événement produit, nous l'avons vu, un discours médiatique dans *Le Progrès*.

« Donc on a vraiment bossé, en gros de 2005 à 2007, de manière assez importante sur ce secteur-là. Et on a fini un peu en point d'orgue en faisant notre événement final des rencontres du cadre de ville dans l'usine, en octobre 2007. Et en même temps en fait du coup, les habitants du quartier avec qui on bossait depuis quelques temps, qui *sont tous venus pendant les rencontres, (...) il y avait quand même des balades le dimanche organisées par les habitants pour aller visiter le quartier etc., ont découvert en fait la façade arrière concrètement, puisqu'ils ne connaissaient pas du tout... On ne connaissait que la façade avant en gros, puis là effectivement, ça libérait quelque chose* » (association Robins des Villes, annexe 5, p. 117).

Cette médiation n'empêche pas la démolition de l'aile ouest de l'usine en 2007 mais dote la scène civile de compétences en urbanisme qui lui permettront ensuite de défendre d'autres parties de l'usine :

« *Alors nous on a sauvé la Tase, enfin ce qu'on a pu parce qu'ils nous ont coupés une aile en 2008, euh... fin 2007... printemps 2008, mars 2008... L'aile ouest. Et si on avait su ce qu'on connaît maintenant en urbanisme, ils auraient jamais démoli l'aile. Non non, on s'est fait avoir, on a été trop naïfs* » (Association Vaulx Carré de Soie, Ibid., p. 159).

Suite à des différends avec le Grand Lyon et la municipalité vaudaise, et surtout face à la menace de démolition effective de l'usine par un promoteur, les Robins des Villes entrent ensuite dans une seconde phase plus conflictuelle vis-à-vis des institutions politiques locales en adoptant une posture et un positionnement militants plus affirmés du côté de la scène civile.

« Et puis aussi ont découvert un permis de démolir, posé par Bouwfonds Marignan, qui entre temps lui avait racheté tous les petits morceaux, enfin c'est pas lui qui l'a fait, il a racheté directement à Partouche mais Partouche petit à petit, avait agrégé... etc. Et la fin des rencontres s'est finie de manière assez conflictuelle et en fait on a dit aux collectivités "ok, entre le boulot qu'on fait depuis deux ans, dont on a jamais touché presque un copec pour le diagnostic malgré plein de promesses. Le fait que ça s'est très mal passé pendant les rencontres avec vous, plus le fait qu'on voit que les habitants, qui depuis deux ans demandent un classement, vous dites "oui oui oui" mais en fait on se rend compte qu'il y a un trait sur le PLU, et que finalement il y a déjà des permis de démolir déposés...". On leur a dit "On arrête de bosser avec vous, on se met du côté des habitants". Et là on est entrés dans une deuxième phase, beaucoup plus conflictuelle » (association Robins des Villes, annexe 5, p. 117).

Ainsi la démolition de l'aile ouest et la menace effective sur l'ensemble de l'usine<sup>764</sup> créent une émotion patrimoniale collective au sens de Nathalie Heinich et sont à l'origine d'un processus de défense de l'usine et de sa matérialité (Heinich, N., 2009, p. 63-64)<sup>765</sup>.

---

<sup>764</sup> « (...) ça va enclencher que Bouwfonds Marignan du coup, en 2007, démolit, puisqu'il a ses droits à construire. C'est validé avec la ville de Vaulx-en-Velin, le Grand Lyon. Les associations prennent connaissance du projet, fin 2006, je pense quelque chose comme ça, crient un peu au scandale mais ne comprennent pas bien encore ce qu'il va se passer. Et le moment où je pense qu'il y a (...) une montée en puissance de cette problématique-là patrimoniale, c'est le moment où Bouwfonds Marignan va donc démolir l'arrière de l'usine » (Chargée de communication et de concertation, Mission Carré de Soie, annexe 5, p. 206).

<sup>765</sup> L'émotion des profanes se déclenche notamment par la menace de destruction qui peut peser sur un bâtiment, « soit au principe de son entrée dans la chaîne patrimoniale ». Le rôle de l'association étant ensuite de faire

« *En fait oui, ce n'était pas seulement une menace, c'était inscrit dans le PLU, ce qui était marqué c'est qu'il fallait préserver le volume des bâtiments. "Volume" ça ne disait en rien qu'il fallait préserver les bâtiments. C'était simplement que si on reconstruisait, il fallait remettre le même volume. Et là on a appris que (...) Bouwfonds Marignan avait négocié avec la ville et le Grand Lyon un PAE, un programme d'équipement qui prévoyait un nombre de logements très très élevé, et la démolition de l'usine* » (association Vive la Tase !, annexe 5, p. 142)

En effet, en 2007, les initiatives isolées de la scène civile se structurent alors en un collectif, le Cercle de la Soie Rayonne (C.S.R.), qui agrège toute la scène civile micro-locale dont les associations « meneuses » : Usine Sans Fin, Robins des Villes et Vaulx Carré de Soie<sup>766</sup>. La conservation de l'usine Tase constitue alors le cœur de l'action du collectif, qui pèse davantage que l'action associative isolée qui prévalait jusqu'alors. Dans le cadre de la concertation entre la scène civile revendicatrice et la scène institutionnelle et politique, la conflictualité est très forte.

« Avec une phase, fin 2007, début 2008, très dure de conflits avec les collectivités, avec des réunions plus que houleuses. (...) Et pendant cette phase de conflit, nous on a réussi du coup à mobiliser d'autres compétences que ce que peuvent faire les habitants, c'est-à-dire d'être à l'origine, avec certains, de la constitution du collectif "Cercle de la Soie Rayonne", donc un collectif qui avait entre 15 et 20 assoc' quand même, à l'intérieur. Et pas que des associations locales » (association Robins des Villes, annexe 5, p. 117).

« Lors des réunions de concertation, il y avait dix bras qui disaient : *"et l'usine Tase ? Et le patrimoine industriel ? Et vous avez encore oublié de citer ça, et les petites cités ? Et vous nous écoutez jamais, il y a toujours aucune traduction"* etc. Donc les réunions étaient littéralement explosives » (Association Vive la Tase !, Ibid. p. 147).

« *J'en ai pris des coups. (...) Ils m'ont envoyée au front, j'étais en 1ère ligne. (...) Olala mais comment on s'est énervés... ça a été d'une violence inimaginable !*

Du coup c'était vraiment tendu avec les élus ?

J.G. *Ha oui oui oui, violent... (...) Oui non mais c'est vrai que c'était une concertation pour faire joli et puis... (...) j'aimerais écrire pour dire "Tenez c'est l'histoire d'une concertation", d'une déconcertation plutôt* » (association Vaulx Carré de Soie, Ibid., p. 185).

Il y a d'ailleurs un relatif hiatus discursif entre la conception très conflictuelle de la scène civile vis-à-vis de cette phase, et l'affirmation d'une concertation moins bloquée de la part du Grand Lyon :

« Le dialogue ne s'est jamais rompu... Donc... Il y a eu des moments où on n'était pas d'accords, mais globalement ça s'est toujours fait dans une relative écoute des argumentaires des uns et des autres, avec quelques crises mais

---

partager collectivement cette émotion : « *Pour qu'une émotion soit collective, au sens le plus fort, il faut donc qu'elle soit partagée par d'autres, dont certains anonymes les uns pour les autres, que nous l'éprouvions dans des activités coordonnées, que les préférences et orientations vers une cible ou vers des propriétés de la situation, orientations qui définissent le différentiel de l'émotion, soient supposées partagées avec les autres* » (Pierre Livet cité dans Heinich, N., 2009, p. 64).

<sup>766</sup> Une dizaine d'associations compose le collectif : Vaulx Carré de Soie / Vivre la Soie-Montabertlet / Robins des Villes / Usine sans Fin / On Vaulx mieux que ça / Quartier de la Côte "Environnement et Cadre de Vie" / Granges Perdues dit "Les Castors" / Estrelas do Minho / Locataires André Chénier / Riverains du B.U.E / Association Vaulx-en-Velin Village (AVV).

ce n'était pas non plus... Avec des promoteurs qui n'étaient pas très contents des fois mais enfin voilà non, ça s'est passé quand même. Le dialogue a réussi se poursuivre. (...) On restait quand même dans un discours civilisé où *on se tapait pas dessus* (...). Parce-qu'on était dans un cadre qui était quand même public, ce n'était pas des réunions publiques mais c'était des réunions à caractère publiques, qui auraient pu associer d'autres gens, avec des questions publiques... Donc à un moment... Elles n'auraient pas eu lieu, ces réunions, si on était parti dans de l'émotiv... Enfin je sais pas (rires), ou de la violence. Ça n'aurait pas eu lieu, enfin ce n'était pas possible, c'était dans un cadre de dialogue quand même » (Chargée de communication et concertation, Mission Carré de Soie, Ibid., p. 210-211).

Ce décalage se retrouve dans l'affichage médiatique du dialogue entre scène civile et scène institutionnelle. En effet, la mobilisation médiatique est un levier important pour les associations, levier qui devient encore plus fort avec la création du collectif :

« Et eux, ils vont vraiment mobiliser pour le coup, la presse, de manière très très forte. Ce qui va être pour eux un outil qu'ils vont beaucoup beaucoup solliciter sur la question patrimoniale. A la démolition de ces sheds par Bouwfonds. Avec une posture de suspicion vis-à-vis et du promoteur, voire du public... (...) Donc il y a eu un moment un peu de positionnement très fort des associations pour la question patrimoniale, et contre la densification forte aussi. (...) Les médias locaux ils étaient très fortement mobilisés par le Cercle de la Soie Rayonne. (...) C'était une volonté de faire connaître... C'était un outil de valorisation de leurs arguments, de mises en cause de la puissance publique » (chargée de communication et de concertation de la Mission Carré de Soie, Ibid., p. 209).

Le conflit constitue donc un régime d'apparition médiatique de l'usine, c'est pourquoi nous qualifions la scène médiatique du Progrès comme une arène conflictuelle.

« *Ils sont à l'affut des nouveautés, des conflits, des conflits entre le Grand Lyon et les habitants, les associations de la ville. En soi déjà, ne serait-ce que parce-qu'il y a quelque chose qui ne marche pas quoi. Parce-que sinon ils ne peuvent pas faire que des trucs du type les inaugurations et les accidents de voiture. Donc là, ils avaient un sujet* » (association Vive la Tase !<sup>767</sup>, Ibid. p. 142)

Ainsi, Le Progrès, dans sa logique de mise en visibilité des débats locaux, évoque cette conflictualité au moment de la création du collectif C.S.R., puis ensuite. La quête associative de préservation de l'usine fait donc l'objet d'un récit médiatique avec un schéma actantiel propre :

« Plusieurs associations se constituent en collectif pour sauver la façade de l'usine Tase, emblème du quartier de la Soie. Ils sont déterminés. (...) Ils ont l'impression d'avoir été mené en bateau. (...) "Cela fait environ cinq ans que la concertation est ouverte avec le Grand Lyon sur le devenir du quartier. Il a toujours été entendu que la conservation de la façade de l'usine était acquise. Mais on nous dit maintenant que l'aile ouest serait en mauvaise état et qu'un permis de démolir a même été délivré l'été dernier en catimini" » (Le Progrès, 26/11/2007, « Les habitants de la Tase inquiets pour l'avenir de l'usine »).

---

<sup>767</sup> La personne interviewée évoque une période où l'association Vive la Tase ! n'existait pas mais durant laquelle elle officiait dans différentes associations locales dont Usine Sans Fin (a aussi des activités dans Robins des Villes, Mémoire(S)...).

Dans ce récit du Progrès, l'actant héroïque est l'acteur associatif (« Ils sont déterminés ») et l'actant coupable est la Communauté urbaine (qui agit en « catimini ») dans un schéma actantiel classique de l'émotion patrimoniale<sup>768</sup> relative à l'usine (dont la patrimonialité est donc largement affirmée). Figure active du changement, par l'emploi d'un lexique de l'action, la figure héroïque associative est modalisée positivement par un relai quasi exclusif de son discours et par la construction d'une figure sincère et naïve face aux « fourberies » du Grand Lyon. La forme directe de ce discours rapporté affermit l'effet dramatisant de l'émotion négative que veut susciter le collectif, sur fond de manipulation de l'actant coupable Grand Lyon :

« L'association a décidé de s'allier avec d'autres afin de créer le "Cercle de la soie rayonne". L'objectif est de faire bouger les pouvoirs publics afin de sauver ce qu'il reste de l'édifice." (...) La population a le droit d'être fier de ce passé industriel et de le voir inclus dans son avenir", renchérit Léon Doutreleau qui réside également à la Soie. (...) Les habitants pensaient que le Grand Lyon avait engagé des études sur le bâtiment : il n'en est rien. Les membres de l'association ont déposé un recours sur le permis de démolir de l'aile ouest. Ils ont exprimé leur mécontentement aux organisateurs de la concertation publique (le Grand Lyon en tête) et demandent l'arrêt des démolitions dans l'attente des résultats de l'étude. D'ici là, ils réclament des mesures pour protéger le bâtiment du vandalisme et des intempéries. " Nous surveillons déjà le site quotidiennement. S'il le faut, on se mettra en travers des pelleteuses !", conclut Joëlle Giannetti » (Ibid.)<sup>769</sup>.

Dans ce récit, la mobilisation associative est présentée comme un combat, par l'emploi d'un lexique guerrier ce qui renforce la dimension héroïque et positive de son action face à une démolition présentée comme un danger pour la mémoire :

« "Laisser se dégrader cette façade, c'est toucher à nos anciens". Joëlle Giannetti, présidente de "Vaulx Carré de Soie", est émouvante lorsqu'elle évoque cette mémoire. (...) Le collectif de sauvegarde de l'usine Tase continue la mobilisation pour sauver le bâtiment de façade du site industriel. Ses membres expliquent leur combat. Dans un quartier en pleine mutation, l'association revendique une volonté de propositions. La façade pourrait être le trait d'union entre l'existant et l'avenir, et être partie intégrante du projet du Carré de Soie, prévu en 2009. L'ironie serait cruelle, si cette part du patrimoine industriel de la soie disparaissait, alors que la candidature de Lyon,

---

<sup>768</sup> « Dans tous ces cas d'émotions patrimoniales, on retrouve l'ensemble des "actants" présents dans n'importe quelle "affaire" : la victime (un élément du patrimoine), l'accusateur (associations, journalistes, politiciens, citoyens), l'accusé (les pouvoirs publics, un propriétaire privé), et le juge (l'opinion publique, les magistrats) » (Heinich, N., 2009, p. 70).

<sup>769</sup> « (...) cette ancienne usine est au coeur d'une lutte incessante entre les pouvoirs publics et un collectif d'associations de sauvegarde du site, "le cercle de la Soie rayonne". L'objet de cette lutte : la façade du bâtiment qui est considérée par ces associations comme l'un des derniers vestiges du passé ouvrier de Vaulx-en-Velin, mais qui pourtant est laissée à l'abandon par les promoteurs immobiliers qui en sont propriétaires depuis une dizaine d'années. Le collectif a donc entamé de multiples démarches depuis trois ans auprès de la mairie et du Grand Lyon afin que cette façade soit rachetée et déclarée au patrimoine de la ville. Mais les associations se sont vu opposer une fin de non-recevoir. C'est donc l'ensemble des bénévoles, qui ont oeuvré depuis trois ans pour la défense de ce site exceptionnellement représentatif de l'histoire de leur ville, qui commencent à se décourager devant cette volonté à moitié assumée des pouvoirs publics locaux de laisser ce vestige disparaître » (« Incendie à l'usine Tase : le collectif de sauvegarde du site dépité », Le Progrès, 6/02/2008).



"capitale européenne de la culture 2013", fonde une des thématiques de son projet sur l'urbanisme du textile et de la soie. » (« L'usine Tase, une mémoire en péril », Le Progrès, 7/03/2008).

Le discours de l'association est présenté comme « émouvant » par le journal qui montre par là son soutien. En cette période des élections municipales de 2008, le champ politique vaudais est évalué avec méfiance, du point de vue associatif qui la construit entre figure inactive et adjuvante tardive à la quête patrimoniale de l'usine :

« La constitution du collectif en association intervient dans un cadre d'urgence : "Il faut peser sur les futurs élus du Grand Lyon et le prochain maire". Seule Hélène Geoffroy trouve grâce à leurs yeux. Candidate à la mairie, elle a inscrit dans son programme le classement de la façade de l'usine Tase et son achat par le Grand Lyon. Mme Giannetti déclare : "'Nous ne voulons pas entrer dans le jeu politique local, seule la sauvegarde du site nous intéresse. Mais, nous constatons que l'actuel maire ne nous a pas aidés. Même s'il nous a adressé dernièrement un courrier où il semble vouloir enfin agir" » (Ibid.).

Dans le journal municipal vaudais, la création du collectif est également évoquée de manière positive, et la figure municipale est construite en adjuvant à la quête patrimoniale de l'usine tout en soulignant un bâti de l'usine à faible valeur et nécessitant des réhabilitations. Son discours est donc dual : volonté de préservation tout en réhabilitant certaines parties.

« Défendre ce qui reste du patrimoine industriel du quartier tel est leur credo. Habitants du Sud, ils sont déterminés à braver les pelleteuses sur le site de l'usine Tase parce qu'inquiets du devenir de l'édifice, de sa façade en particulier. (...) Leur objectif est de faire bouger les pouvoirs publics pour sauvegarder cette façade. (...) La Ville confirme de son côté la volonté de conserver la façade et insiste sur le fait qu'elle fait l'objet d'une protection inscrite au Plan local d'urbanisme, force juridique réglementaire. Cette volonté est transcrite dans le document d'Orientation d'aménagement par quartier et par secteur (OASQS) qui, associé au Plan local d'urbanisme, traduit les orientations d'un point de vue réglementaire. (...) La Ville tient cependant à rappeler que la valeur constructive du bâtiment est de faible qualité car bâti à l'économie par le groupe Gillet, en 1924. (...) En attendant, le Cercle de la Soie rayonne et surveille de près l'usine emblématique du quartier et de leur histoire » (« Un Cercle rayonne autour de l'usine Tase », Vaulx Mag le Journal n°245, 5/12/2007).

Cependant, dans la publication municipale, son action est moins présentée en termes conflictuels que dans une logique de consensus et d'union locale qui se confirment au moment de l'inscription effective des façades sud et ouest de l'usine à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, une procédure qui commence en 2009 et qui est validée par la D.R.A.C. en 2011. Ainsi, par ce classement patrimonial et la clôture d'un des récits de la patrimonialisation de l'usine, l'action du collectif, qui est visible médiatiquement par plusieurs manifestations<sup>770</sup>, porte ses fruits. Mais, dans Le Progrès, c'est la Communauté urbaine qui est

---

<sup>770</sup> Notamment l'organisation de 3 jours de colloque « Friches à l'œuvre » en 2009, 2010 et 2012 afin de « débattre de la reconversion des friches industrielles à partir d'exemples français et européens, débattre aussi du devenir possible de l'usine Tase » (« Friches à l'œuvre, quelques pistes pour l'usine Tase », Vaulx Mag le Journal n°302, 18/03/2009). Événement visible dans le journal municipal comme Le Progrès. « La reconversion des friches au cœur d'un colloque », Vaulx Mag le Journal n°300, 18/02/2009.

alors érigée en héros de la victoire patrimoniale, notamment dans sa capacité à dialoguer avec la scène civile :

« (...) la série des dix ateliers de concertation s'est achevée le 2 juin et une journée de travail a été organisée à l'initiative du Grand Lyon le 6 juin » (« Ilot Yoplait : bilan de la concertation avec l'interquartiers Carré de Soie », Le Progrès, 10/06/2009).

« **Le Grand Lyon prévoirait donc le classement** en Zone PPAUP (Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) des Grande et Petite Cité, du secteur Castors et sans doute aussi de l'ancien Centre Social, du Foyer Jeanne d'Arc, de l'IUFM et des petits magasins » (« Classement de l'usine TASE : il ne manque que la signature du préfet », Le Progrès, 5/07/2009).

Un élément de récit également partagé dans le journal municipal vaudais, qui établit le Grand Lyon comme instance discursive principale (car décisionnaire) et volontaire dans le récit de la patrimonialisation de la Tase :

« (...) le Grand Lyon a tenu à rappeler ses démarches visant à la conservation de ce patrimoine. Dans un communiqué, le Grand Lyon rappelle que le projet urbain du Carré de Soie établi par la communauté urbaine et les communes de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin donne une place importante à la prise en compte et la mise en valeur du patrimoine » (« Le Grand Lyon réaffirme sa volonté de préserver la façade de l'usine Tase », Vaulx Mag le Journal n°279, 20/02/2008).

Le rôle de la scène civile, dans sa fonction d'aiguillon politique, qui établit son discours en face d'un unique autre, celui de l'agglomération (et ses adjuvants privés), navigue alors entre actant-sujet (héros) et actant-adjuvant (aide à la quête) :

« **Des associations et des habitants se mobilisent** pour la protection du bâtiment *de façade de l'ancienne usine textile. En demandant son rachat par le Grand Lyon et son inscription à la liste des monuments historiques » (« De l'usine Tase ne pas faire table rase », Vaulx Mag le Journal n°282, 2/04/2008).*

« Créé en avril 2008 pour préserver l'usine Tase, le Cercle de la Soie Rayonne **a réussi à obtenir de nombreuses garanties du Grand Lyon et du promoteur immobilier**, Bowfonds-Marignan » (Le Progrès, 29/04/2011).

Les pouvoirs communaux vaudais et villeurbannais réapparaissent également parfois dans ce dialogue scène civile/scène politique, en période électorale, ou lors de réunions publiques organisées autour des réalisations du projet urbain. Ou encore lors des projets d'aménagement ultérieurs dans l'enceinte de l'ancienne usine Tase (musée miniature etc.) :

« Nous avons une forme de bienveillance de la part de la municipalité de Vaulx-en-Velin. Nous devrions même avoir bientôt le soutien écrit de Gérard Collomb, président du Grand Lyon. Ça ne peut que marcher », confie Romain Granier, associé fondateur de Mini World Lyon » (article « Un immense pôle dédié à la miniature veut s'implanter au Carré de Soie », Le Progrès, 25/04/2013).

Le pouvoir de la Communauté urbaine sur cette question est parfois redilué dans l'ensemble des instances décisionnaires locales, surtout dans le journal municipal en charge de la valorisation de l'institution qu'elle représente (la commune). La décision quant à la

patrimonialisation de la Tase, ici représentée par un projet de réhabilitation de l'usine prenant en compte sa dimension patrimoniale, est soumis par le C.S.R. aux collectivités locales. La décision politique à venir, que la scène civile cherche à influencer, est alors présentée comme collective :

« Un projet a donc été présenté aux collectivités, aux services techniques de Vaulx-en-Velin, de Villeurbanne et du Grand Lyon. Lesquels aviseront de sa viabilité » (article « Le rayonnement possible de l'usine Tase », Vaulx Mag le Journal n°288, 2/07/2008).

« *Le collectif, soucieux de la valeur patrimoniale de l'usine, demande aux acteurs concernés de se remettre autour de la table* » (article « « Ilot Tase : le permis en stand by », Vaulx-en-Velin Journal n°6, 17/03/2010).

Une manière également de déculpabiliser l'institution municipale :

« La discussion devrait aborder les questions de renouvellement urbain et quelques projets **qui ne relèvent pas seulement de la Ville** : *réhabilitation de l'usine Tase, programme immobilier de Bouwfonds Marignan, projet autour du cirque...* » (article « AQG de la Côte : résultat de l'enquête sur la place Cavellini » Vaulx-en-Velin Journal n°40, 16/11/2011).

À d'autres occasions, dans la presse locale et municipale, le pouvoir municipal vaudais devient un allié discursif de la scène civile, à partir d'un intérêt micro-local commun à la préservation de l'usine face au danger de son réaménagement urbanistique décidé par l'agglomération :

« Le Grand Lyon a proposé hier matin, en accord avec le promoteur immobilier Bouwfonds-Marignan, un projet d'aménagement de l'usine Tase, situé au coeur du Carré de Soie. **Les élus et les associations** demandent la préservation de ce patrimoine » (Le Progrès, 21/04/2009).

« *La Ville demande une remise à plat du Programme d'aménagement Tase. "Le projet Bouwfonds Marignan prévoit une densité trop importante", déclarait Bernard Genin. (...) Par ailleurs, la Ville a demandé au Grand-Lyon de se porter acquéreur de l'usine et au préfet d'activer le processus de classement qui est engagé* » (« Densifier le Sud en préservant l'esprit du quartier », Vaul-en-Velin Journal n°10, 19/05/2000).

La victoire du classement de l'usine est ainsi présentée dans le discours municipal comme celle d'une union locale réussie - « Les élus ont clôturé leur visite en participant, au côté des représentants de *Bouwfonds Marignan, au lancement de la réhabilitation de l'usine Tase*. Et Bernard Genin de "se féliciter du partenariat entre les institutions, les collectivités, les investisseurs privés et les associations" » (article « Le Carré de Soie affirme son attractivité », Vaulx-en-Velin Journal n°39, 2/11/2011) - mais dont le C.S.R. reste toutefois le héros principal :

« (...) *l'usine aurait été abattue si des anciens de la Tase et de Rhône Poulenc, des associations (Vaulx Carré de Soie, Robins des Villes) et par la suite le Cercle de la Soie rayonne ne s'étaient pas fermement battus pour sa préservation. Dès 2007, ces citoyens avaient demandé le classement de l'usine. En 2011, ils ont obtenu gain de cause (...). Entre temps l'aile ouest avait été démolie. Aujourd'hui le bâtiment de façade, l'aile est et peut-être les sheds, comme certaines associations l'espèrent, seront en passe d'accueillir de nouvelles activités économiques et culturelles* » (« L'usine Tase en cours de réhabilitation », Vaulx-en-Velin Journal n°75 juin 2013).

La conflictualité reprend vigueur, cette fois de manière interne, au moment de la dissolution du collectif en 2011, suite à des divergences entre les associations quant à la suite du combat patrimonial. Ces divergences se sont cristallisées autour d'un recours déposé contre le permis de construire du promoteur. Le recours est déposé collectivement en 2010 mais retiré unilatéralement en 2011, ce qui crée un conflit interne majeur qui aura raison du collectif<sup>771</sup>. La presse municipale et le Progrès s'en font l'écho de manière distanciée et factuelle en rappelant l'importance du collectif dans le classement de l'usine, confirmant par là sa position actantielle héroïque dans le récit du combat patrimonial :

« Le collectif s'est notamment battu pour obtenir la sauvegarde des bâtiments restants de l'usine, au titre de patrimoine monumental » (« Le cercle de la soie ne rayonne plus », Vaulx-en-Velin Journal n°30, 4/05/2011).

« Créé en avril 2008 pour préserver l'usine Tase, le Cercle de la Soie Rayonne a réussi à obtenir de nombreuses garanties du Grand Lyon et du promoteur immobilier. (...) Le Cercle de la Soie Rayonne est créé en avril 2008 par un collectif d'associations, et se bat pour obtenir son inscription aux Monuments historiques » (« Le Cercle de la Soie Rayonne sauve l'usine Tase et explose en vol », Le Progrès, 29/11/2011).

Chacune des associations retournent à son action originelle. Les membres d'Usine Sans Fin créent une nouvelle association, Vive la Tase !, en 2011, spécifiquement axées sur des actions patrimoniales autour de l'usine (événements Printemps de la Tase, visites de l'usine lors des Journées du Patrimoine etc.) et différentes initiatives pour la mémoire industrielle régionale reprises dans les médias locaux.

Ensuite, le journal de la Communauté urbaine de Lyon évoque rapidement, à la marge de son récit de la revitalisation de l'Est lyonnais, les réflexions autour de la réhabilitation du secteur Tase dans une prise en compte de son passé, et dont le Grand Lyon constitue l'actant sujet principal :

« Dans le cadre du projet du Carré de Soie, une réflexion est en cours pour une réhabilitation harmonieuse et respectueuse de l'histoire de ces maisons, dont certaines conservent leur aspect originel » (« Sauvegarder les cités Tase », Grand Lyon Magazine n°19, avril 2007).

---

<sup>771</sup> Ces divergences peuvent être expliquées par deux raisons principales. L'une politique, car les deux associations « phares » du collectif (Vaulx Carré de Soie, Usine Sans Fin) ont des positionnements politiques opposés, certes déniés, mais bien présents : pour aller vite, Vaulx Carré de Soie est plutôt de droite, et Usine Sans Fin plutôt de gauche. L'autre au niveau de la focale de l'association, Vaulx Carré de Soie étant davantage micro-localisé (association de riverains) et Usine Sans Fin plus régionale (son premier cheval de bataille patrimonial étant l'usine hydro-électrique de Cusset à Villeurbanne). Les noms des deux associations sont d'ailleurs évocateurs de leur angle d'action puisque comme le rappellent Hervé Glévarec et Guy Saez, « la première manifestation d'une territorialisation se trouve dans le nom que les associations se choisissent » (Glévarec, H., Saez, G., 2002, p. 302) : le nom Usine Sans Fin puis Vive la Tase ! montre un intérêt patrimonial au bâti, tandis que Vaulx Carré de Soie évoque un intérêt territorial au quartier dans le cadre du projet urbain (à l'origine de sa création). Ces différences de focale expliquent un rapport différent au conflit d'échelle : Vive la Tase ! s'inscrit davantage dans une logique d'agglomération que Vaulx Carré de Soie.

Puis plus tard, une fois le classement établi, le journal l'évoque brièvement sans en spécifier les actants :

*« Tase, c'est le nom d'une ancienne usine de soie artificielle. Pionnière de l'urbanisation du secteur en 1924, son bâtiment de façade est inscrit aux monuments historiques depuis 2011. Elle symbolise à la fois le passé et le renouveau du secteur. Réhabilitée, elle accueillera dès l'an prochain les 450 salariés de la société d'ingénierie Technip » (« Carré de Soie en mode "quartier à vivre" », Grand Lyon Magazine n°38, juin 2012).*

Il ne reprend donc pas le récit de la patrimonialisation et fait l'économie des débats et la conflictualité entourant le devenir de l'usine Tase en privilégiant la monstration positive des réalisations visibles issues de l'action de l'institution. C'est pourquoi les associations et le collectif C.S.R. sont totalement invisibles de ses contenus.

Enfin, dans les entretiens, les enquêtés se réapproprient téléologiquement la fonction actantielle sujet-héros du récit médiatique de la quête adjuvante de la Tase en fonction de leur statut (expert, politique, association). La patrimonialité de l'usine est alors présentée comme allant de soi : « Oui ça a permis de poser la question sur la place publique. Et donc la plupart des gens à ce moment-là ont dit : "*bah oui nous on a toujours voulu que l'usine soit préservée*". *C'était même une évidence pour tout le monde, alors que ça allait être démoli sans que ça ne fasse sourciller personne (rires)...* » (association Vive la Tase !, annexe 5, p. 142).

Par conséquent, nous percevons le rôle crucial des associations dans la patrimonialisation de l'usine Tase, dans sa capacité à se constituer en aiguillon politique, et dont la forme agrégative du collectif C.S.R. renforce le poids discursif et politique, et à peser sur les politiques urbaines. L'acteur politique est néanmoins toujours essentiel dans le soutien de la démarche et son pouvoir décisionnaire de dernier recours, et s'il est parfois d'abord stigmatisé en actant-coupable opposant à la quête de patrimonialisation de l'usine (menaces de démolition), il se constitue ensuite, progressivement, soit en adjuvant, soit en héros du récit médiatique, en fonction du type d'acteur, de presse et du moment discursif étudiés, dans des réappropriations téléologiques du combat patrimonial.

Ainsi, les pics discursifs des occurrences de l'usine Tase se construisent sur une forme de suivisme de l'agenda politique du projet urbain et des débats locaux conflictuels qu'il génère. C'est finalement toute une événementialité régulière, urbaine ou patrimoniale, conséquence d'une attention soudaine à l'est lyonnais, qui se construit sur le secteur de Vaulx-en-Velin et dont l'usine Tase est une quête adjuvante parmi d'autres. Nous remarquons une corrélation entre la création d'une scène civile défensive et l'envol de la courbe Tase dans les occurrences médiatiques ce qui témoigne de son rôle essentiel et de son utilisation médiatique : le conflit « fait parler ». Ces événements réguliers, permise par la matérialité conservée, constituent donc

une forme de ritualisation du souvenir créant le « désir » et la pratique du lieu (Piveteau, J.-L., 1995, p. 118), rempart contre l'oubli.

Désignations médiatiques *de l'usine* : entre espace à investir et à conserver

À partir de la période de la fin des années 1990 et du début des années 2000, la conséquence de cette double contextualité (projet urbain et institutionnalisation de la notion de patrimoine industriel) fait que l'usine Tase n'est plus seulement évoquée comme simple espace matériel à investir mais comme mémoire locale à préserver, y compris dans les articles à angle urbanistique.

Le projet urbain, qui se déploie sur son territoire, la menace dans son bâti et rend urgent la quête adjuvante de sa patrimonialisation pour la scène civile<sup>772</sup>, un paradoxe si nous considérons les vingt années de friche et de désintérêt à son égard jusqu'à ce moment précis du projet urbain. Ce retour au premier plan de l'usine lui confère une régularité médiatique et il est alors intéressant de remarquer que c'est la désignation « Tase » qui semble progressivement se stabiliser dans les médias locaux. Cette désignation, qui renvoie à la période faste de l'usine<sup>773</sup> est la preuve de la clôture du temps de résilience et le début du temps de la reconnaissance et reconstruction mémorielle apaisée à partir de modalités référentielles positives de l'usine : « R.P.T. » ferait, par exemple, davantage le lien avec la dernière période difficile de l'usine avant la fermeture. Cette désignation est d'autant plus importante qu'elle désigne également, par métonymie, l'ensemble du quartier où elle est sise :

*« On appelle toujours ce quartier la TASE. Pourtant depuis 1980, il n'y a plus d'activité textile dans ce qui reste des bâtiments de l'usine de la soie artificielle. On a gardé l'appellation TASE (textiles artificiels du Sud-Est). Comme un repère très fort. Il y a eu ici 4 sigles : SASE (...), TASE, CTA (...) pour terminer avec celui bien connu de RPT (...). Celui de la TASE est resté » « Cités Tase. Un livre pour la mémoire », Vaulx Mag le Journal n°103, 20/10/1999).*

L'appellation « Tase » se stabilise ainsi davantage avec le projet urbain du Carré de Soie dans les années 2000. Auparavant, les désignations évoluent en fonction de la focale de l'article : « usine de la soie », « espace emblématique » dans le cadre de la focale macro-locale du projet de musée de Peuplement et Migrations (histoire industrielle de la région lyonnaise), « usine Rhône-Poulenc » pour faire référence à la dernière période de l'usine, « ancien bâtiment de R.P.T. » pour n'évoquer que sa matérialité, « usine de la soie artificielle du Sud » en référence

---

<sup>772</sup> « Et donc ces associations se sont rapprochées, parce-qu'il y avait une urgence par rapport à l'usine Tase, et il s'est avéré que pour être entendu, il était important que le collectif se transforme en association » (association Vive la Tase !, annexe 5, p. 142).

<sup>773</sup> T.A.S.E. est la raison sociale de l'usine de 1935 à 1953 qui correspond à sa période de plus forte activité.

à l'épaisseur historique du lieu etc. La référence régulière à l'histoire du lieu ne l'érige qu'en lieu de condensation, mais la patrimonialité du bâti n'est pas encore vraiment évidente dans les discours, même si elle apparaît au moment des premières initiatives municipales en 2000, dans le journal municipal – pour la labellisation « patrimoine du 20<sup>e</sup> siècle » de 2003 -, ou civiles dans Le Progrès - projet de musée de Peuplement et Migrations et sortie du livre sur la viscose de l'association des Anciens travailleurs de RPT et des habitants du quartier de la Côte.

C'est donc surtout à partir de 2002 et les prémices du projet urbain, que l'usine commence à être construite, dans les discours, en tant que patrimoine à préserver. Sa désignation se stabilise alors en « usine Tase » ou « la Tase » ou encore « *l'ancienne usine de la Tase* » à partir du 8/05/2002 dans Le Progrès (17/05/2002, 18/05/2012, 8/06/2002 etc.) comme dans la presse municipale. Les classements de 2003 et 2011 affermiront cette patrimonialité associée à l'usine. Ensuite, la restructuration de l'usine, qui débute en 2007, provoque une remontée de souvenirs à connotation nostalgique dans les contenus du Progrès :

« Dans le cadre de l'aménagement du Carré de Soie, le futur pôle de loisirs, les bâtiments désaffectés de l'usine Tase sont en cours de restructuration. Il est prévu de garder la façade originelle de l'usine, qui s'ancre dans la vie du quartier et **qui rappelle tout un pan de l'histoire de la commune** » (« Carré de Soie : la restructuration de l'usine Tase commence », Le Progrès, 15/08/2007).

Ainsi, si le Progrès évoque plus volontiers la dimension mémorielle attachée à l'évocation de l'usine, le journal municipal, quant à lui, reste focalisé sur sa matérialité dans la redynamisation du secteur permise par le projet urbain. La démolition de l'aile ouest ne fait alors pas l'objet d'une quelconque expression d'un regret ou de nostalgie : « Toujours dans le cadre des travaux du Carré de Soie, une partie de l'ancienne usine Tase vient d'être rasée pour laisser place au programme d'aménagement d'ensemble (PAE) négocié avec le promoteur Alain Partouche qui intégrera à la fois des logements, un hôtel et de nouveaux équipements publics » (« Le multiplexe en chantier », Vaulx Mag le Journal n°269, 19/09/2007).

Nous avons vu que c'est plutôt par la voix associative, que la publication vaudaise relaie la dimension patrimoniale et mémorielle de l'usine, même si elle est évoquée par le maire de Vaulx-en-Velin comme élément important de l'identité territoriale à préserver dans le cadre de la mutation du secteur. Il met ainsi en avant la préservation des cités Tase et de la façade de l'usine (2003) comme discours d'auto-promotion héroïque dans l'optique, nous le supposons, de rassurer une scène civile en train de se constituer, et celle de dissimuler ou anticiper les critiques quant à la démolition achevée de l'aile ouest :

« Notre ambition pour Vaulx-en-Velin est de poursuivre sa mutation sans oublier notre histoire. (...) que ce soit notre passé industriel et ouvrier avec la préservation des cités Tase et de la façade de l'usine du même nom ou de la mise en valeur de l'usine hydroélectrique de Cusset et du Canal de Jonage » (« "Notre projet puise ses racines dans le quotidien des Vaudais" », Vaulx Mag le Journal n°256, 17/01/2007).

En effet, par la mise en avant dans les discours de cet intérêt municipal au patrimoine et à la mémoire de la Tase, le projet urbain ne peut souffrir de contestation concernant la démolition de l'aile ouest.

Enfin, dans le journal institutionnel du Grand Lyon, les 5 occurrences de 2007 laissent transparaître, dans le cadre de la présentation du projet urbain, une appréhension strictement matérielle de l'usine Tase par la désignation de « friche industrielle », de « site » ou de « réserve foncière » :

« *Il s'agit de réhabiliter l'ensemble de ce secteur où de nombreuses friches industrielles sont aujourd'hui inoccupées, comme une partie des anciennes usines Textiles Artificiels du Sud Est (TASE)* » (« Le Carré de Soie prend forme », Grand Lyon Magazine n°18, janvier 2007).

« *À plus long terme, c'est-à-dire à partir de 2010, un ensemble de logements et de bureaux prendra place sur le site des anciennes usines Tase, juste à côté du pôle de loisirs* » (« Le Carré de Soie au pas de course », Grand Lyon Magazine n°19, avril 2007).

L'action mémorielle concerne alors davantage les cités d'habitation jouxtant l'usine, à l'appréhension patrimoniale plus immédiate qu'une friche industrielle :

« *Construites à partir de 1924 par la famille Gillet, les cités Tase accueillait le personnel de l'Usine de la Soie Artificielle du Sud-Est. (...) Dans le cadre du projet du Carré de Soie, **une réflexion est en cours pour une réhabilitation harmonieuse et respectueuse de l'histoire de ces maisons**, dont certaines conservent leur aspect originel* » (encadré « Sauvegarder les cités Tase », Grand Lyon Magazine n°19, avril 2007).

« *Symboles du passé industriel du site, les cités TASE, construites dans les années 20 pour accueillir le personnel de l'usine de la soie artificielle du Sud-Est, seront quant à elles préservées et réhabilitées* » (encadré « Vivre au Carré de Soie », Grand Lyon Magazine n°20, juin 2007).

L'épaisseur historique de l'usine est parfois signifiée, mais toujours comme symbole d'un passé révolu et explicatif de l'aubaine d'une réserve foncière pour l'extension vers l'est de la Communauté urbaine :

« *Le terme de Soie fait référence au passé industriel du quartier, marqué par la présence des usines textiles Tase. L'étendue des terrains industriels libres et des friches, aujourd'hui dépolluées, forme une réserve foncière sans équivalent pour l'implantation de logements et d'activités* » (rubrique « L'agglomération en grand », article « Vivre et travailler. Carré de Soie sur fond vert », Grand Lyon Magazine n°15, mai 2006)

Ainsi, dans le cadre de ce projet urbain, les journaux locaux s'instituent comme point de fixation entre ce qui a été réalisé (bilan) et ce qui reste à réaliser (calendrier) dans une valorisation de l'action et donc du politique. La friche de l'usine et son environnement immédiat (cités Tase) constituent alors une quête adjuvante au sein de projet urbain. Leur désignation médiatique peut être alors négative et anxiogène. En effet, l'usine est considérée parfois comme un problème/obstacle spatial à ce redéploiement, une « friche industrielle » :



« Sans compter que dix hectares de friches industrielles pourraient être réaménagées et investies pour redynamiser cette partie de la commune » (rubrique « Initiatives », « Pathé a choisi de s'installer en priorité à Vaulx-en-Velin », Vaulx Mag le Journal n°122, 20/09/2000).

« Un bol d'oxygène qui ferait disparaître les friches au profit d'un complexe étudié » (article « Multiplexe : un scénario bien ficelé », Le Progrès, 29/11/2000).

Mise à part la presse d'agglomération qui ne considère la patrimonialité de l'usine qu'a posteriori de ses classements patrimoniaux, les articles sur le Carré de Soie naviguent ainsi entre une désignation strictement matérielle et urbaine, où le passé de l'usine ne ressurgit que pour signifier le palimpseste urbain, la fin d'un monde remplacé par le nouveau dont le projet urbain est le déclencheur - « Doucement, les friches s'effacent au Carré de Soie. **Hier voué à l'industrie**, ce territoire situé à cheval entre Villeurbanne et Vaulx-en-Velin va découvrir **à partir de mercredi sa nouvelle vocation** » (article « Carré de Soie : un nouveau pôle commercial à l'est de Lyon », Le Progrès, 30/03/2009) – et l'affirmation d'une patrimonialité naturalisée dans les discours. En effet, avec les menaces de démolition liées au projet urbain, l'usine devient rapidement le lieu de condensation d'une identité locale menacée dont se parent les discours locaux, civils comme politiques, dans la quête convergente d'une revalorisation de l'image de Vaulx-en-Velin.

Cette nouvelle patrimonialité associée à l'usine s'orne d'un lexique esthétique valorisant pour désigner les bâtiments d'usine. Par exemple, le classement de 2011 semble conférer un sceau de légitimité esthétique à la Tase, en plus de son poids historique et identitaire local. Cette dimension esthétique semble s'imposer en fin de période dans notre corpus :

« « Le plus passionnant dans ce **chantier c'est l'impression de faire de la haute-couture** », explique Enrico Manetta, conducteur de travaux sur le chantier de l'usine Tase. (...) C'est cette simplicité de lignes **qui fait encore la beauté de l'immeuble**. (...) Même discours pour Dominique Patri, directeur de programme pour le promoteur Bouwfonds-Marignan : « **Une architecture caractéristique de son époque, une belle réalisation et une structure suffisamment résistante pour être investie à nouveau**. » (...) Avec le même traitement qu'un tableau de maître, **l'usine trouve enfin, ses titres de noblesse** » (« Réhabilitation de l'usine Tase, un squelette habillé de verre », Le Progrès, 12/11/2012).

« *Cet ancien cadre de Rhône Poulenc est demeuré attaché à l'histoire et à la beauté de l'usine*. Dès les années 80, il a œuvré au maintien de l'activité économique en ses murs. **Conscient de sa valeur patrimoniale et esthétique** » (« Roland Bernaets, acteur discret de la préservation de l'usine Tase », Vaulx-en-Velin le Journal n°75, 19/06/2013).

« Le tout reproduit à l'échelle 1/87e. **Installé dans le superbe bâtiment de l'ancienne usine Tase**, le projet comprendrait également un espace de restauration et une boutique » (« 24h en ville », Le Progrès, 5/05/2013).

« Dans l'usine Tase, cette compagnie avait pourtant **un décor fantastique** à la mesure des polars les plus paniquants ou les plus loufoques » (« Projet "P" : de belles images mais pas de frissons », Le Progrès, 1/06/2013).

La représentation iconique de l'usine est alors avantageuse (photos de la façade réhabilitée souvent mises en avant dans les articles)<sup>774</sup>.

Finalement, les médias locaux, sous l'influence de la double contextualité institutionnelle (patrimonialité de l'usine acceptée) et locale (projet urbain) désignent l'usine de manière duale, voire dialectique : entre espace à investir et espace à conserver. Ces désignations suivent finalement celles d'un projet urbain lui-même soumis à des pressions civiles et politiques, en termes d'urbanisme et de patrimoine.

L'inscription de vaudaise dans l'agglomération semble alors s'affermir avec le temps dans ces médias locaux, au fur et à mesure de l'effectivité des réalisations du projet urbain, et ce, jusque dans ses dimensions patrimoniales qui poursuivent cette logique intégrative. L'usine Tase constitue alors un « un vestige du patrimoine industriel de l'agglomération lyonnaise » (article « De l'usine Tase ne pas faire table rase », *Vaulx Mag le Journal* n°282, 2/04/2008).

#### 4.2.3.3. Médias locaux et suivisme discursif : l'agenda politique comme guide

Dans le cadre du projet urbain du Carré de Soie, qui s'impose comme un « projet complexe » au sens de Valérie Collomb<sup>775</sup>, la mémoire, et notamment le travail de deuil de l'habitant (Noyer, J., Raoul, B., 2008, p. 10), dans un premier temps revendiquée par la scène civile locale, est un enjeu communicationnel que l'institution finit par prendre en charge. En effet, nous avons vu comment ce volet « mémoire », principalement par l'intermédiaire de l'usine Tase, fait progressivement partie intégrante du discours institutionnel sur le projet urbain, dans l'optique de son acceptation<sup>776</sup>. Dans ce cadre, le passé, représenté par le patrimoine de l'usine Tase, est rapidement une ressource, « une matière première » le nourrissant et le légitimant. L'usine, via sa menace de démolition, devient ainsi un objet exemplaire de mémoire locale et cristallise un point d'équilibre recherché entre ancien et nouveau, entre micro-local et local.

---

<sup>774</sup> Voir quelques exemples en annexe 3 (p. 56-76).

<sup>775</sup> « Un projet complexe peut se définir comme un projet ayant un impact environnemental, social, économique, politique ou culturel lourd, impliquant des acteurs multiples, suscitant de vifs débats dans un contexte de controverses sociotechniques (...), d'incertitude (...) auquel est associée une communication d'acceptabilité et de lobbying (...) Le projet urbain ou architectural comme conduite d'anticipation induit une capacité de se représenter divers acteurs successifs, de rendre pensable et représentable le futur par des mises en récits et en images du futur. Il articule construction symbolique de l'espace et construction matérielle des espaces de vie. Il s'articule entre le raconter et le construire. De multiples récits l'accompagnent et s'entremêlent (...). Les représentations de l'espace participent à sa production symbolique mais aussi matérielle » (Collomb, V., in Domenget, J.-C., et al., 2015, p. 107-108).

<sup>776</sup> Noyer et Raoul évoque ainsi les processus de concertation dans une « logique de « mise en acceptation » du projet plutôt que dans une logique de mise en débat de ce projet » (Ibid., p. 6). La concertation serait ainsi une forme de « construction de " l'acceptabilité sociale" des projets (Lefebvre, 2007, 207) » (Ibid., p. 6).

La communication institutionnelle sur le projet a ainsi pour effet de cadrer le discours médiatique. Elle fournit un « *cadre interprétatif de l'information* » qui se retraduit dans le récit médiatique du Progrès des différents événements jalonnant la mise en œuvre du projet urbain et dont l'usine Tase est partie prenante : nous notons notamment une forme de suivisme du Progrès dans le rythme d'apparition de l'usine calqué sur l'agenda politique du projet urbain, dans un cas où, parfois, « le discours de presse « colle » au discours officiel qui fournit un cadre *interprétatif de l'information (...)* » (Ringoot, R., 2014, p. 157). Nous avons que le suivisme du discours de presse pouvait à la fois porter sur la qualification des faits ainsi que sur le moment d'apparition de l'information « *c'est-à-dire l'imposition de l'agenda politique sur l'agenda médiatique* » (Ringoot, R., 2014, p. 157).

Cependant nous voyons également que ce suivisme n'est pas total et que la presse locale est également un espace de médiatisation des débats locaux, constitue une arène conflictuelle (Noyer, J., Raoul, B., 2008, p. 10). Le discours de presse co-construit ainsi avec ses sources l'information relative au projet urbain (Ringoot, R., 2014, p. 157).

Cet élément nous est confirmé par l'analyse médiatique du Progrès puisque nous avons vu que le conflit structurait parfois le traitement des questions urbaines et patrimoniales liées à l'usine. Les journaux territoriaux, s'ils s'apparentent de plus en plus à des magazines locaux, sont, quant à eux, davantage portés vers une représentation positive du territoire, de ses acteurs, de leurs réalisations, et rendent moins compte de la conflictualité sous-jacente au projet urbain et au devenir de l'usine. Son histoire est alors célébrée positivement dans les remontées de souvenir permises par cette événementialité régulière : encore une fois, si la pénibilité peut être parfois évoquée, notamment dans Le Progrès, c'est pour mieux affermir les figures héroïques des ouvriers ayant travaillé dans l'usine.

### ***4.3. Vaise et l'oubli de la Rhodiaceta : la confirmation du palimpseste urbain***

Après le travail sur le corpus de la dernière période, nous constatons que les occasionnalités médiatiques ne sont permises que par la survivance matérielle de certains bâtiments à forte charge symbolique de l'usine Tase.

En effet, du côté de la Rhodiaceta, qui a vu ces principaux bâtiments détruits en 1986-1987, ces différents contextes ne génèrent pas d'événementialité importante puisque celle-ci semble devoir se reposer sur une matérialité, celle de l'usine. De plus, le contexte urbain voit la focale de la ville-centre lyonnaise, et la focale d'agglomération, non seulement poursuivre la pression

foncière pour le renouveau du secteur, mais également se décentrer vers un autre secteur du 9<sup>e</sup> arrondissement lyonnais, le Quartier de l'Industrie plus au nord : tout un arrondissement est donc en proie à une tertiarisation de ses activités. Au niveau patrimonial, ce sont les anciennes industries jouissant d'une matérialité toujours existante qui font l'objet d'une défense du bâti : ancienne Halle de navigation, Chais Beaucairois etc. L'apparition médiatique de l'usine Rhodiaceta est donc plus sporadique car dépendante d'une événementialité isolée.

Outre la faiblesse des occurrences, la portée du souvenir de la Rhodiaceta reste micro-localisée puisqu'elle n'est aucunement mentionnée dans les contenus de la presse de la communauté urbaine (Grand Lyon).

Cependant, nous avons vu que le gouvernement urbain connaissait un double mouvement contradictoire : d'un côté l'émergence forte d'un gouvernement métropolitain – c'est le gain de prérogatives à l'échelle de la communauté urbaine - mais également de l'autre, la réaffirmation identitaire des particularismes micro-locaux – c'est l'échelle du quartier, les créations des conseils de quartier et injonction à la démocratie de proximité.

Le discours politique s'empare de ce double mouvement. En effet, au moment de quitter la présidence du Grand Lyon en 2001, Raymond Barre souligne que « ambition internationale et actions de proximité sont étroitement liées. Menées en parallèle, ces deux politiques sont nécessaires au développement de notre agglomération » (« Les vœux de Raymond Barre », *L'Agglo. Le Grand Lyon au quotidien* n°9, janvier 2001). Son successeur, Gérard Collomb, confirmera cette double ambition dialectique interne-externe (miroir-fenêtre) en lançant Grand Lyon Magazine fin 2002 : « "Grand Lyon Magazine", se veut le reflet d'une double ambition, celle de voir loin et d'être proche » (édito, Grand Lyon Magazine n°1, novembre-décembre 2002).

Ainsi, la conséquence médiatique de ce double mouvement fait que l'échelle micro-locale du quartier devient plus importante dans la mise en mots du territoire. Il devient ainsi l'espace privilégié du déploiement de la mémoire locale (Auboussier, J., Garcin-Marrou, I., 2011, p. 7). C'est pourquoi les médias locaux s'adaptent à ces nouveaux modes de gestion des territoires et de production de ses identités particulières, « entre politique (le quartier comme échelle de la démocratie de proximité) et expérience (le quartier comme espace vécu) » (Auboussier, J., 2012, p. 110).

D'abord dans Le Progrès où le relevé de corpus via la base de données Europresse, commence à fournir des informations précises quant à l'édition du journal à partir de fin 2008. Les occurrences de l'usine Tase naviguent entre 69L (édition de l'Est lyonnais en précisant souvent le secteur : Meyzieu, Vaulx-en-Velin etc.) et 69X-Villeurbanne témoignant d'un balisage

territorial des rubriques calqué sur celles du projet urbain du Carré de Soie. Quant aux occurrences de l'usine Rhodiaceta, elles se concentrent essentiellement sur l'édition 69X-Lyon Ouest<sup>777</sup>. Ainsi, les occurrences des deux usines sont territorialisées de manière assez précise dans la presse locale.

Ensuite, dans la presse territoriale, puisque le journal municipal lyonnais comme le journal de la communauté urbaine créent des publications ad hoc micro-localisées dans le courant des années 2000, ce qui permet à l'usine Rhodiaceta, peu évoquée à l'échelle plus large de la publication mère, d'apparaître et de limiter sa relative invisibilité discursive. La mairie de Lyon crée ainsi des publications d'arrondissement : Regard 9, le journal des gens du 9<sup>e</sup> est édité par la mairie du 9<sup>e</sup> à partir de 2003 et la création des conseils de quartier (74 numéros entre 2003 et 2013), et est conçu comme le « *reflet de la vie de l'arrondissement* » (éditorial du maire du 9<sup>e</sup> dans 1<sup>er</sup> numéro d'octobre 2003)<sup>778</sup>. Les évocations de l'usine se déplacent alors des rubriques micro-localisées de la publication mère avant 2003 (rubriques « la vie des arrondissements », « 9<sup>e</sup> ») puis, par la suite, vers une publication à portée micro-locale. Cela tend donc à réduire la portée du souvenir de la Rhodia à une zone très micro-localisée. De même, quelques années auparavant et dans le cadre de la quête urbaine de revitalisation du 9<sup>e</sup> arrondissement<sup>779</sup>, par l'intermédiaire notamment de la Mission Vaise entre 1996 et 2009, le Grand Lyon crée une publication Vivre à Vaise. La lettre du nouveau Vaise en 1997 (18 numéros entre 1997 et 2005), prouve que la redynamisation du quartier entre dans une focale d'agglomération.

L'usine Rhodiaceta est ainsi évoquée à 12 reprises dans Regard 9 entre 2003 et 2013<sup>780</sup> contre seulement 4 dans la publication municipale lyonnaise (Lyon Citoyen<sup>781</sup>). De même, l'usine est évoquée à 7 reprises dans les 18 numéros de la publication d'agglomération Vivre à Vaise. La

---

<sup>777</sup> Parfois 69G (Ouest lyonnais) ou 69C (Oullins, Givors, Monts du Lyonnais = toujours à l'ouest de l'agglomération).

<sup>778</sup> Distribué dans les commerces du 9<sup>ème</sup> à 12 000 exemplaires d'octobre 2003 à janvier 2006. À partir du n°24 de février 2006, il est publié à 25 000 exemplaires et distribué dans les boîtes aux lettres.

<sup>779</sup> « Votre quartier change, ce qui est, obligatoirement, dans un premier temps, synonyme de chantiers, de travaux, de transformations qui dérangent, voire bouleversent la vie quotidienne des habitants concernés. Afin de rendre cette période moins difficile à vivre et de vous tenir informés de l'évolution des projets mais aussi des différentes actions d'accompagnement mises en place pour que les choses se passent au mieux, la Communauté urbaine de Lyon éditera régulièrement cette lettre d'information » (Vivre à Vaise n°1, mars 1997).

<sup>780</sup> Regard 9 n°15 mars 2005 (\*2), n°18 juin 2005, n°32 novembre 2006 (\*2), n°43 décembre 2007-janvier 2008, n°53 mars 2009, n°56 juillet/août 2009, n° 61 mars 2010, n°66 janvier 2011, n°68 septembre-octobre 2011, n°74 février-mars 2013.

<sup>781</sup> Lyon Citoyen n° 14 octobre 2003, n°30 mars 2005, n°33 juin 2005, n°114 janvier 2013.

lettre du nouveau Vaise (1997-2005<sup>782</sup>) alors qu'elle est totalement invisible dans la publication mère (0 occurrence dans Grand Lyon Magazine).

Enfin, cette nouvelle attention au micro-local se manifeste également au niveau de la presse associative micro-territorial : le *Comité d'Intérêt Local* de Vaise poursuit l'édition de sa publication, Au Bois de la Claire – qui existe depuis 1994 mais nous comptons 33 numéros entre 1997 et 2013 dans notre corpus - et évoque l'usine Rhodiaceta à 5 reprises sur ces 16 années<sup>783</sup>.

#### 4.3.1. *Le passé comme support exemplaire du futur*

Sans nous attarder outre mesure sur la poursuite de l'urgence de redynamisation du 9<sup>e</sup> arrondissement que nous avons déjà développée dans la partie précédente, signalons néanmoins que le plan de développement de 1996 qui catalyse les ambitions lyonnaises de renouveau pour le quartier dans la compétition interterritoriale croissante, entre dans sa dernière phase de réalisation en 2004 (Millon-Durieux, I., 2013, p. 272). 3 grand pôles sont ainsi développés sur Vaise sous l'égide de la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, la mairie de Lyon et le Grand Lyon : formation, automobile, nouvelles technologies de l'information et de la communication. Irène Million-Durieux souligne que le changement d'occupation des sols se sont essentiellement réalisés sur les terrains industriels, en friche ou parkings en sous-sol : la friche Rhodiaceta intervient pour un peu moins de 20% de ces 54 ha (Ibid., p. 269). Le raccordement avec le centre de Lyon se poursuit avec la réalisation en 2005 d'un second parc de stationnement, gare de Vaise, de même que la réalisation du tronçon Ouest du périphérique (TEO) un peu plus tôt en 1997. L'espace urbain est ainsi considérablement modifié (nouveaux espaces publics, infrastructures, voies de communication etc.).

Les évocations du quartier de Vaise dans les médias locaux présentent un lexique anxiogène – le quartier est en difficultés - et la nécessité d'une réhabilitation, d'une métamorphose et d'une redynamisation du secteur, toujours dans un rapport urgent au temps :

« Autrefois faubourg industriel de la ville, Vaise s'est paupérisé économiquement au fil des temps. Mais dans tout l'arrondissement, les nouvelles infrastructures et un élan politique cohérent pourraient inverser la tendance. Notamment sur les nombreuses friches à requalifier pour l'implantation de pôles textile, automobile et image et son. (...) Car à Vaise plus qu'ailleurs, la situation économique est peu reluisante » (« L'avenir économique passe par les friches », Le Progrès, 7/07/1997).

---

<sup>782</sup> Vivre à Vaise. La lettre du nouveau Vaise n°2 octobre 1997 (\*2), n°12 novembre 2000 (\*2), n°15 Juin 2002, n°17 juillet 2004, n°18 avril 2005.

<sup>783</sup> Au Bois de la Claire n°12 Janvier 1997, n°16 Octobre 1997, n°27 Juillet 2000, n°29 Février 2001, n°33 mars 2003.

Par exemple, le parcours des 225 édits des maires du 9<sup>e</sup> de 1995 à 2013 dans les différentes éditions de la presse municipale, que nous ne pouvons analyser précisément ici, confirme ce lexique de l'injonction et de l'affirmation du changement pour un quartier en difficultés mais dont le renouveau est annoncé : réalisations passées, à venir, lexique du « re » - « renouveau », « renaissance », « réhabilitation », « requalification », « redynamisation », « réaménagement », « redessiner », « restructuration », « reconstruction », « revivification », « reconversion », « revalorisation », « retrouver », « redémarrer », etc.-. Nous retrouvons ce lexique dans l'ensemble des médias locaux analysés.

Dans ce contexte, les médias locaux poursuivent la construction discursive de l'usine en figure historique exemplaire d'un dynamisme industriel passé de référence (lieu de condensation ou attribut) que l'action politique, modalisée positivement en figure héroïque, cherche à retrouver dans le futur : le passé est le support exemplaire du futur. Le journal municipal fait ainsi particulièrement ce lien entre les deux temporalités : retour vers le futur par la redynamisation territoriale. La figure du politique est le sujet (héros) de cette réunion (objet, quête) présentée comme une réussite par différentes réalisations urbaines (quêtes adjuvantes) :

« Enfin, et surtout, **une politique volontariste** de retour des activités économiques dans cet arrondissement légitimement fier de son prestigieux passé industriel » (« Vaise : Retour vers le futur », Lyon Cité n°19, mai 1997). « Ainsi, à Vaise, les friches industrielles ont leurs lettres de noblesses car elles ont eu leurs heures de gloire. Des entreprises et activités florissantes qui avaient pour nom la « Rhodia », Visseaux, Casino (près de 18 000 m<sup>2</sup>), Rivoire et Carré (26 000 m<sup>2</sup>), la gare SNCF, le hangar de la Navigation... - dont le souvenir reste vivace dans la mémoire des Vaisois qui vivaient d'elles – ont disparu du paysage urbain, rayées de la cité à partir des années 70 pour des raisons urbanistiques ou parce qu'elles n'étaient économiquement plus viables. (...) **A Vaise déjà**, Rhône-Poulenc agrochimie, qui succéda à la Rhodiaceta emploie 700 personnes, est **une adaptation exemplaire** à la conjoncture du moment » (« Reconquête des friches », Lyon Cité n°19, mai 1997).

« Cela reflète bien **la renaissance du quartier de Vaise, qui n'oublie pas son passé industriel, mais qui le régénère progressivement** en orientant les savoirs et les compétences vers les activités du XXI<sup>e</sup> siècle. (...) Il n'y a pas si longtemps, sur le terrain de l'UPI et ses environs était implantée la Rhodiaceta. De cette usine, qui aura employé jusqu'à 7 000 personnes, sont sortis les premiers fils d'acétate de cellulose en 1927, puis le premier bas Nylon de France, en 1945. La démolition du dernier bâtiment a eu lieu en 1987 » (article « Un nouveau pôle de formation au cœur de Vaise. L'Université Professionnelle Internationale » et encadré « Regard en arrière... », Regard 9 n°15, mars 2005).

Cela explique, de manière plus large dans l'ensemble des médias locaux, des évocations mémorielles de l'usine sans aucune référence à la patrimonialité de son bâti. Comme par exemple, lorsque les médias retournent dans le passé de ce territoire marqué par la Rhodiaceta dans des articles à référence historique directe ou médiatée, et dans une focale qui navigue entre Vaise et Lyon.

« Aucune règle bien précise ne régissait alors les écoles privées qui se développaient au sein des entreprises. Berliet, la Compagnie Electro Mécanique, Rhodiacéta, et de nombreuses autres sociétés de l'agglomération possédaient ainsi leur structure de formation interne » (« Sur les traces de "Gendron" », Le Progrès, 15/11/1998). « La Rhodiacéta était un pôle d'activité remarquable, même si des nuages jaunâtres et malodorants planaient sur le site ! » (« Gones de Gorge-de-Loup : les copains d'abord ! », Le Progrès, 12/04/2004).

Elle est alors toujours présentée comme le symbole d'un passé florissant à retrouver dans le futur et dont la fermeture est le point départ de la crise du quartier dans le Progrès comme la presse municipale : « (...) quartier, durement éprouvé par la désindustrialisation et l'asphyxie automobile, est en train de se remodeler » (« Vaise : Retour vers le futur », Lyon Cité n°19, mai 1997)<sup>784</sup>.

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier, Le Progrès parle ainsi d'un arrondissement où « le souvenir de la Rhodiacéta est encore bien vivace » (« L'avenir économique passe par les friches », Le Progrès, 7/07/1997). L'histoire de l'usine réapparaît dans les médias locaux par le biais de ces nouveaux aménagements et reste un élément identitaire phare du quartier, ce qui lui vaut quelques articles historiques et mémoriels tout au long de la période, en objet premier de discours, dans cette référence à un passé révolu : articles « Les années Rhodia » (Le Progrès, 3/08/1998), Articles « L'histoire d'une usine » (Le Progrès, 30/11/2000), « Les années Rhodia » (Vivre à Vaise. La lettre du nouveau Vaise n°12, novembre 2000), « Quand la Rhodiacéta faisait battre le coeur de Vaise » (Le Progrès, 13/03/2002) etc.

Privée de sa matérialité principale, la Rhodiacéta n'est plus qu'un souvenir passé coupé du présent. En témoigne un article dans la presse municipale dans la rubrique évocatrice « Lyon Sepia » qui sous-entend la clôture de ce passé dans un article qui retrace son histoire ainsi que sa trajectoire post-fermeture et la modalisation positive du palimpseste urbain pour le renouveau du quartier dans une forme narrative non-embayée :

« Tout s'arrête définitivement après le plan textile de 1980. Le bâti qui commence à se désaffecter oppose les instances politiques de droite et de gauche... Que faire de ce gigantesque patrimoine foncier bien fatigué, ce désert de béton, véritable maquis de poutrelles enchevêtrées et d'herbes folles. Finalement, on fixe la date de la démolition totale à octobre 87. Et le nouveau quartier Saint Pierre peut commencer à s'installer... » (« Rhodiacéta Lyon-Vaise. "Une entreprise à l'échelle du monde" », Lyon Cité n°39, mai 1999).

L'usine est également une référence de l'histoire des luttes sociales comme ici, lors des 30<sup>ème</sup> et 40<sup>ème</sup> anniversaires du mouvement de mai 68 qui fait l'objet d'une exposition dans le quartier en 1998 et 2008. Une événementialité qui crée du discours médiatique : articles « Mai 68 : Lyon

---

<sup>784</sup> « Depuis l'arrêt de la production de la Rhodiacéta et la démolition du site, à laquelle l'ancienne ouvrière a tenu à assister, le quartier a connu de profondes modifications. Les friches industrielles laissées lors des départs successifs des autres entreprises commencent à disparaître, alors que Vaise cherche un nouvel élan » (« Quand la Rhodiacéta faisait battre le coeur de Vaise », Le Progrès, 13/03/2002).

« L'objectif était alors de donner un second souffle à ce secteur en perte de vitesse depuis la fermeture des grandes usines, comme la Rhodiacéta, qui avaient fait autrefois son dynamisme » (« Travaux à Gorge-de-Loup : le bout du tunnel », Le Progrès, 28/06/2006).



dans le tourbillon *Au fil des événements* », (Le Progrès, 18/05/1998), « Mai 68 : la Rhodia en filigrane », (Le Progrès, 19/05/1998), « Chroniques d'une lutte », (Le Progrès, 20/05/1998), « Mai 68, pour en savoir plus », (Le Progrès, 27/05/1998), « Bourg : l'usine Berliet occupée » (Le Progrès, 17/05/2008).

Nous retrouvons plus loin cette exemplarité en termes de lutte sociale à l'occasion de la sortie d'un livre sur les grèves dans l'usine dans la période 1967-1968. D'autres occurrences de la Rhodiaceta comme figure exemplaire des luttes sociales régionales existent plus tard - « Le mouvement social sur le pavé lyonnais » (Le Progrès, 12/04/2004), « Les années 60 sous les flashes du Progrès » (Le Progrès, 3/03/2006) -. Ou encore dans la période Résistance – « La prison s'invite dans la ville » (Le Progrès, 16/05/2004).

L'usine s'insère même dans la mythologie de l'histoire industrielle lyonnaise à l'évocation des industriels à l'origine de sa création : articles « Une dynastie de succès industriels », Le Progrès, 19/12/1999), « Les lyonnais célèbres qui ont marqué le siècle. La saga des Gillet » (Le Progrès, 27/03/1999), « Les "petits secrets" des Usines Gillet » (Le Progrès, 23/08/2003).

C'est pourquoi la désignation de l'usine reste majoritairement celle de « Rhodia » ou « Rhodiaceta » (référence à la période faste de l'usine), souvent accolée de l'adjectif « ancienne » qui indique une activité révolue. « Rhône-Poulenc », « R.P.T. » etc., sont néanmoins parfois utilisés à la marge pour évoquer la restructuration matérielle du site en lien avec un passé plus récent.

Ensuite, les anciens terrains de Rhodiaceta sont plutôt concernés par le nouveau pôle formation et mis en œuvre par la zone d'aménagement concertée déjà évoquée. Irène Millon Durieux évoque le palimpseste qui en découle :

« Cette ZAC met fin à une époque, à une aventure industrielle, à un quartier ouvrier vivant et créateur. Mais une nouvelle vie commence, placée sous le signe de la formation et *de l'enseignement supérieur*. C'est en effet sur le terrain de Rhodiaceta et dans ses environs immédiats que se forme le "pôle formation" prévu par le plan de développement de Vaise » (Millon-Durieux, I., 2013, p. 276-277).

C'est pourquoi les rares évocations de l'usine dans les médias locaux l'établissent souvent comme un simple espace matériel à investir et à occuper, sur les terrains des principaux bâtiments démolis en 1986-1987 ou les bâtiments annexes conservés :

« Le premier est situé dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, rue des Tuiliers. Le second dans le quartier de Vaise, tout à côté de la rue Sergent-Michel Berthet sur les anciens terrains de la Rhodia » (« Transfert des Archives : trois sites en compétition », Le Progrès, 23/11/1997)

« Vaisoise depuis vingt-cinq ans, la maison Voisin a quitté en 1981 le quartier de la Part-Dieu pour s'installer sur les lieux d'une annexe des usines Rhodiacéta » (« Une entreprise vaisoise enracinée dans son terroir », Le Progrès, 15/04/2001).

« Le 9ème arrondissement est particulièrement actif sur le plan de l'emploi. La revitalisation de friches industrielles a conduit à l'implantation de nombreuses entreprises, sur le secteur de l'ancienne usine Rhodia ou dans le quartier de l'Industrie par exemple » (« Relever le défi de l'emploi », Regard 9 n°61, mars 2010).

Lorsque le journal municipal fait un bilan rétrospectif de ces actions urbaines, cet ancien espace industriel est déprécié dans sa matérialité (« *friches de l'ancienne usine de la Rhodiaceta* », « *laissés à l'abandon* »), afin de valoriser la mutation du quartier (quête de la redynamisation par le palimpseste urbain) grâce à l'action politique qui fait un « pari » (connotation positive du risque politique) de lui « redonner vie » :

« L'un des premiers **paris** a été de **redonner vie** aux terrains *laissés à l'abandon par les anciennes industries*, tout en réhabilitant le patrimoine ancien, en particulier le centre historique de Vaise. Des milliers de logements ont été construits, et Vaise est passé entre 1999 et 2006 de 19 500 à 26 000 habitants. Les transformations les plus impressionnantes ont eu lieu au niveau des *friches de l'ancienne usine de la Rhodiaceta* et du secteur de l'Industrie. (...) *Les industries du XIXe siècle, (usines de la Rhodiaceta, docks, blanchisseries, entrepôts de vin...)* ont **laissé place** à des pôles universitaire, numérique, automobile, et tertiaire » (« Les mutations de Vaise », Regard 9 n°53, mars 2009).

Le récit de la mutation économique de Vaise est donc globalement constitué comme positif avec pour point de départ, la fermeture de l'usine et la crise qui a suivi (talon d'achille de Lyon).

« (...) quartier (...) où le commerce étaient en perte de vitesse et l'économie sinistrée après la fermeture de la Rhodiacéta... Bref, un quartier qui faisait plutôt office de "parent pauvre" à côté des autres quartiers et arrondissements de la ville » (« Plan de développement de Vaise acte III », Vivre à Vaise. La lettre du nouveau Vaise n°17, juillet 2004).

Nous percevons toujours en creux, la modalisation positive des aménageurs (Rhône-Poulenc et acteurs privés ainsi que les acteurs politiques) qui ont pris en charge cette mutation présentée comme nécessaire (figures héroïques et adjuvante). La quête adjuvante de la démolition de la Rhodiaceta est ainsi affichée comme nécessaire, en tant qu'espace libéré. L'ensemble du récit post-fermeture est ainsi présenté dans les médias locaux (presse municipale, d'agglomération, Le Progrès) comme un enchaînement logique et positif de réalisations urbaines dans des articles angle urbanistique :

« Plus lentement que sûrement, Gorge-de-Loup a changé de visage depuis la destruction des derniers vestiges de la Rhodia en avril 1987. (...) Sur la plaie béante laissée par les 15 hectares libérés à la destruction de l'usine, sur les contreforts de Loyasse, de nouveaux immeubles de verre sont apparus » (« Gorge-de-Loup », Le Progrès, 3/08/1998).

« Il y a 10 ans, le quartier de Vaise était considéré comme la banlieue lyonnaise, il était devenu un quartier de transit, aujourd'hui c'est un quartier qui vit. (...) Vaise, qui voyait sa démographie décliner et d'importantes friches industrielles se constituer dans les années soixante-dix -après que les usines de la Rhodiaceta aient cessé leurs activités-, jouit aujourd'hui d'une nouvelle dynamique qu'elle doit à la construction d'un pôle multimodal et à ses

pôles automobile, textile, nouvelles technologies et formation professionnelle » (« Immobilier : le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon en quête de séduction », *Le Progrès*, 25/11/2002)<sup>785</sup>.

La reconversion de Vaise devient ainsi dans les médias locaux un argument de réussite exemplaire dans le cadre de celle de la Duchère en 2003, notamment en relayant le discours de la municipalité lyonnaise et en soulignant l'inutilité des regrets quant à la démolition de l'usine Rhodiaceta qui devient elle-même un exemple positif de reconversion :

« Et de prendre **l'exemple de la reconversion de Vaise**, engagée alors qu'il était maire du 9<sup>e</sup> : "Quand on a présenté le projet, nous avons été confrontés à la même suspicion des habitants. Beaucoup ont pleuré quand nous avons démolé les locaux de la Rhodiacéta, ce qui ne les empêche pas d'être contents aujourd'hui de **la métamorphose de Vaise** D'ici trois ans, les habitants se rendront compte que leur quartier est en mouvement, et ils seront contents" » (« La Duchère : démolition partielle de la barre 200 : bye bye "Chicago" », *Le Progrès*, 30/10/2003).

De même, les bâtiments restants de l'usine engloutis par le palimpseste urbain ne trouvent plus de référence à leur fonction originelle ce qui explique le nombre d'occurrences faibles de la Rhodiaceta. À la différence de l'usine Tase, la Rhodia constitue donc davantage un point de référence d'un passé révolu, en tant que figure exemplaire de l'époque glorieuse sur laquelle se base l'action politique, qu'une véritable quête actuelle adjuvante à la redynamisation du quartier. La disparition des bâtiments principaux explique ce statut discursif : le souvenir est plus immatériel et symbolique que matériel.

Ainsi, et conséquemment à ce constat, nous nous apercevons qu'au fur et à mesure du temps qui passe, les évocations de l'usine Rhodiaceta s'amenuisent. Cela se remarque particulièrement dans le Progrès avec seulement 4 occurrences lors de la dernière année du corpus en 2013. Pire, les références au passé du territoire évoquent de plus en plus un ancien « faubourg industriel », « quartier industriel », un « passé industriel » etc., sans mentionner explicitement l'usine, souvent évoquée implicitement dans le syntagme dépréciatif « anciennes friches industrielles », preuve de sa progressive disparition discursive.

---

<sup>785</sup> « Notre quartier connaît depuis quelques années des modifications importantes. C'est particulièrement vrai dans le secteur de Gorge de Loup qui a vu la disparition de friches industrielles (comme par exemple la Rhodia) suivies par des constructions d'immeubles générant un renouvellement notable de la population et ce changement n'est pas fini » (Regard 9 n°32, novembre 2006).

« Quartier encore rural au début du siècle, Gorge-de-Loup est rapidement devenu le pôle ouvrier de la ville. Après la seconde guerre mondiale, avec la Rhodiacéta, il entre dans une croissance rapide, stoppée quelques décennies plus tard en raison de la crise du textile. Depuis plus de 10 ans, le quartier amorce sa renaissance. Le métro est arrivé en 1992, suivi par les premiers immeubles de bureaux et de logements. Les objectifs poursuivis par les aménageurs de la Z.A.C étaient de recréer un nouveau morceau de ville sur un ancien site industriel, en assurant une continuité urbaine harmonieuse entre le centre historique de Vaise et le quartier Gorge-de-Loup » (« Z.A.C Sergent Michel Berthet. Un nouveau quartier s'éveille » *Vivre à Vaise*. La lettre du nouveau Vaise n°12 novembre 2000).

#### 4.3.2. La faiblesse de l'activité associative : les rares initiatives mémorielles comme instants discursifs médiatiques micro-locaux

Dans le contexte de tertiarisation de l'économie locale<sup>786</sup>, la structure de la population du 9<sup>e</sup> arrondissement se modifie substantiellement.

« Enfin, dans d'autres quartiers encore, à Vaise, à la Guillotière ou à la Croix-Rousse, d'autres chantiers très nombreux, mais plus ponctuels et moins visibles, portés par des jeunes couples actifs avec enfants, aux revenus élevés, transforment les logements des immeubles anciens, et en particulier ceux situés au rez-de-chaussée ou dans les étages les plus élevés, en lofts ou en duplex [Lévy-Vroelant, 2001] » (Authier, J.-Y., et al., chap. 6, p. 7).

Ainsi, a contrario du relatif figement du quartier du sud vaudois, la morphologie du 9<sup>e</sup> arrondissement lyonnais a beaucoup changé : le départ des anciens ouvriers, et l'arrivée d'une population jeune coupe le cordon historique avec l'identité industrielle du quartier.

« Bah oui, parce que les gens après, les ouvriers, forcément sont partis, ont été chercher du travail ailleurs, donc forcément ont déménagé » (*Comité d'Intérêt Local* de Vaise).

L'appétence à l'histoire industrielle est alors difficile à construire localement : en témoigne un faible tissu associatif revendiquant la patrimonialité des « restes » de la Rhodiaceta alors même que nous avons vu que d'autres anciennes usines du 9<sup>e</sup> arrondissement interrogent du point de vue patrimonial et mémoriel. Le *Comité d'Intérêt Local* et le Conseil de Quartier Vaise, Industrie, Rochechardon semblent ainsi être parmi les seuls acteurs associatifs qui gardent un regard et une activité patrimoniale sur le quartier, bien qu'il ne s'agisse pas d'associations patrimoniales à proprement parler contrairement au secteur Tase où des groupes se mobilisent spécifiquement autour de la problématique patrimoniale. La nouvelle présidente du C.I.L. de Vaise nous décrivait, en entretien, cette difficulté à mobiliser à la fois les nouveaux habitants mais également de s'entendre avec les autres associations sur les thématiques historiques, mémorielles et patrimoniales :

« [sur le nombre d'actifs dans l'association] *Non on n'est pas nombreux... On n'est pas nombreux, on a une grande superficie hein pourtant... Mais il y a tellement de nouveaux arrivants, les gens s'intéressent pas. C'est des jeunes qui arrivent, des jeunes ménages avec des enfants etc. Ils ont autre chose à faire que de venir passer leur temps dans une association qui s'occupe de vieilleries, voilà. Peut-être plus tard quand ils auront... Mais c'est à nous aussi de faire connaître le quartier, l'histoire du quartier. Les sensibiliser. Moi je vois quand on fait des visites guidées, c'est là où ils sont sensibilisés les gens. (...)* [sur la création d'une émulation associative collective] *Alors on a essayé, vous savez qu'il existe des Conseils de Quartier sur Lyon. On a déjà au sein du Conseil de Quartier des gens qui sont sensibilisés au patrimoine. Malheureusement nous étions en période pré-électorale, donc le Conseil de Quartier n'a pas voulu apparaître officiellement. Dommage... Malheureusement les Conseils de*

---

<sup>786</sup> En 2006-2007, un quart de la surface de la zone de Vaise change de fonction (Millon-Durieux, I., 2013, p. 266). Habitats et équipements arrivent en tête. L'industrie, en 3<sup>e</sup> position, n'occupent alors à peine 20% du sol de la zone (Ibid., p. 269).

Quartier sont soumis à la mairie, et donc sont beaucoup moins libres que nous. (...) *Alors faut dire que c'est vrai on aurait dû sensibiliser d'autres associations effectivement. Vous voyez c'est bien de discuter avec des gens... (...) Mais alors lesquelles d'associations ? (...) [On a] très peu de collaborations. Souvent les présidents d'associations sont assez jaloux et c'est difficile de faire des choses ensemble. Ils veulent leur petit territoire pour eux seuls* » (Comité d'Intérêt Local de Vaise, annexe 5, p. 243).

La mutation démographique du quartier concerne également la structure des associations dont les bureaux et membres ont évolué :

« *C'est pour ça que le CIL en fait, est reparti avec elle, parce que il y avait vraiment des changements, les gens étaient motivés pour venir au sein du CIL. Dans un quartier, en fait, les gens s'intéressent au changement et c'est là que les associations reprennent le débit. Et après ça repart* » (Comité d'Intérêt Local de Vaise, Ibid. p. 230).

Dans ce cadre la continuité historique des activités associatives n'a pas été forcément assurée. C'est pourquoi, par exemple, la nouvelle équipe du C.I.L. n'a que très peu d'informations sur les combats patrimoniaux autour de la Rhodiaceta, notamment celui, et le seul à notre connaissance, qui concernait le bâtiment des gardes en 1996 :

« *Non j'ai rien. En fait ce qui s'est passé c'est que notre ancienne présidente a emporté des dossiers pour en faire des résumés. Parce que c'est vrai qu'il y a tellement, on accumule des tas de documents sur un dossier, et donc les gens qui viennent derrière, ça ne les intéresse pas. Donc elle voulait nous faire des résumés, et elle n'a jamais eu le temps de les faire* » (Comité d'Intérêt Local de Vaise, Ibid. p. 235).

De même, la publication du C.I.L. de Vaise, Au Bois de la Claire, témoigne d'un regard patrimonial sur l'usine par l'expression récurrente de regrets quant à la démolition de certains bâtiments de l'usine<sup>787</sup>. Cela montre un intérêt à la patrimonialité de l'usine pour une association qui n'est finalement pas parvenue à l'objet de ses quêtes patrimoniales. Nous avons vu que l'association stigmatisait alors un actant-opposant politique ou privé (sous le termes « aménageurs ») comme coupable de ces échecs, à partir d'un lexique virulent. Le renouveau du quartier est ainsi perçu négativement :

« (...) tout cela en fin de compte pour entasser, près du Métro Gorge de Loup des logements et des bureaux *d'une banalité affligeante* » (Au Bois de la Claire n°29, février 2001).

Nous avons également vu que la démolition du bâtiment des gardes devenait l'exemple négatif nourrissant la nécessité d'une vigilance civile que l'association cherche à provoquer chez son lecteur par le rappel régulier de ce triste exemple.

De même, la publication associative évoque l'histoire de la Rhodiaceta avec davantage de nostalgie que les autres médias locaux. La nécessité de mutation, largement soulignée dans la presse locale et territoriale, ne se perçoit donc pas dans ces contenus médiatiques associatifs qui soulignent au contraire une injonction à préserver le passé :

---

<sup>787</sup> L'association partage même la « représentation du vide » associée aux bâtiments de la Rhodiaceta qu'elle considère comme « démolie en totalité dans les années 80 » (Au Bois de la Claire n°33, mars 2003).

« Très vite, ce quartier nous a séduit par son caractère affirmé, son passé d'abord, riche en activités. Il y a peu de temps encore : la Rhodia, le marché aux bestiaux et tout le quartier de l'Industrie... Une ambiance de village, beaucoup de monde dans les rues, des ouvriers bien sûr, et puis des commerces. Ce passé récent et pourtant disparu... L'est-il à jamais ? » (Au Bois de la Claire n°16, octobre 1997).

Le tissu associatif fait donc part d'une inquiétude à la table rase sur le quartier, qui concerne, entre autres, la Rhodiaceta. Nous retrouvons cette inquiétude à la fois dans les publications associatives mais aussi, parfois, dans Le Progrès :

« Eddie Gilles-Di Pierno et autres anciens travailleurs de la Rhodiacéta craignent que la Ville ait honte de ce passé ouvrier, d'où ce phénomène récurrent de la table rase » (« Patrimoine industriel : les associations veillent mais la Ville rase », Le Progrès, 3/03/2002).

Ensuite, toujours au niveau des quelques initiatives mémorielles sporadiques à propos de la Rhodiaceta, nous pouvons citer celles de l'Association des Retraités de la Rhodiaceta qui a quelques activités liées à la préservation de la mémoire : notamment la garde de la bibliothèque de l'usine que le Progrès qualifie de « monument du quartier » (articles « L'associations des anciens », Le Progrès, 5/06/1999, et « Les veilleurs de livres de la Rhodiacéta », Le Progrès 24/02/2001).

L'association prend également part à la sortie d'un livre en 1999 sur les luttes sociales dans l'usine dans la période 1967-1968 (« Histoires d'une usine en grève : Rhodiaceta 1967-1968 Lyon Vaise »), en tant qu'adjuvante de l'association initiatrice (Pour un centre coopératif d'histoire vivante des révoltes et des alternatives sociales). Cet événement produit donc un discours médiatique dans chaque type de presse étudié et l'usine est toujours construite comme une figure exemplaire régionale des luttes sociales de ces années, toujours selon une « représentation du vide » de sa matérialité :

« Une soirée réunira le 7 juin les anciens ouvriers de cette usine qui a marqué les esprits par sa combativité » (« Témoignages de la Rhodia », Le Progrès, 1/06/1999).

« Cette rencontre, ouverte à tous, mettra en présence d'anciens salariés de la Rhodia, immense usine aujourd'hui **complètement disparue**, et toutes les personnes intéressées par les mouvements sociaux. Ce livre est l'aboutissement d'un travail collectif visant à récolter des témoignages sur la grande grève de 1967, signe avant-coureur de mai 1968 » (rubrique « Vie des arrondissements », article « Soirée témoignages », Lyon Cité n°39, mai 1999) - « Ceux de la Rhodia se souviennent » (Le Progrès, 5/06/1999) et « Rhodiaceta 1967-1968 » (Lyon Cité n°41 juillet-août 1999).

Cette sortie, outre le fait que le livre devient un ouvrage canonique local sur l'histoire de l'usine, crée également une petite événementialité postérieure qui assure quelques occurrences et mises en visibilité de l'usine dans l'espace médiatique local, notamment dans le cadre d'expositions organisées par la scène associative : Exposition « Mémoires de Lutte : Une usine en grève Rhodiacéta/Vaise

1967/1968 » : articles « Grève Rhodia : une exposition » (Le Progrès, 2/05/2000), « Vernissage de l'exposition Rhodiacéta » (Le Progrès, 4/05/2000). Exposition " Rhodiacéta, histoire d'une usine en grève " : articles « Mémoire de grévistes en mairie » (Le Progrès, 30/11/2000), « Inauguration de l'exposition " Rhodiacéta, histoire d'une usine en grève " » (Le Progrès, 5/12/2000), « Exposition. Histoire d'une usine en grève » (Rubrique « La vie des arrondissements, « 9ème », Lyon Cité n°55 novembre 2000).

L'usine y est, entre autres, qualifiée de « *Monument de l'histoire de Vaise* » et sa fermeture reste un « traumatisme profond », des éléments qui renforcent son statut exemplaire local.

C'est finalement ce statut exemplaire de la Rhodiacéta qui lui assure quelques occurrences dans les médias locaux, lui évitant ainsi de sombrer dans un oubli discursif total. L'usine est le lieu de condensation et exemplaire d'un passé florissant et reste une référence discursive dans le discours de la redynamisation, fortement présent dans les médias locaux. Cependant, les occurrences ne peuvent pas s'engouffrer dans une événementialité régulière, ce qui limite leur nombre.

D'autre part, la survivance matérielle et symbolique de l'usine se fait à travers, par exemple, l'évocation des jardins ouvriers : « Jardins de la Rhodia : le plaisir de cultiver son jardin » (Le Progrès, 11/07/2003), « Les Jardins du Lyonnais, paradis de verdure au coeur de la ville » (Le Progrès, 4/08/2003), « LYON 9e. Georges Gaudry veille sur les jardins de la société du Lyonnais » (Le Progrès, 1/06/2009), « Le jardin de Rhodiacéta sera rogné par le chemin piétons vers Loyasse » (Le Progrès, 7/02/2012), Lyon Citoyen n°84 avril 2010, « Christian Raschi, président des Jardins du Lyonnais de la Rhodia », Regard 9 n°32, novembre 2006.

Ces jardins ouvriers sont même présentés comme les « *seules traces d'un passé laborieux dominé par la proximité de feu l'usine Rhodiacéta* » (« Un petit bout de chemin qui fait son chemin », Lyon Citoyen n°114, janvier 2013). De plus, malgré cette matérialité visible quasi inexistante, des balades urbaines sont organisées en 2004 sur le « *quartier de l'ancienne usine Rhodiacéta* », en 2005 (« Après la fermeture de la "Babylone du nylon", Vaise face au défi du 20e siècle. La reconversion de Vaise après la fermeture de l'usine Rhodiacéta »), ainsi qu'en 2006. Elles intègrent ainsi les agendas médiatiques locaux (Le Progrès, Lyon Citoyen). Puis d'autres initiatives mémorielles irrégulières et sporadiques évoquent l'exemplarité micro-locale et locale de la Rhodiacéta et émanent souvent de la scène civile : articles « Spectacle futuriste à Vaise », (Le Progrès, 9/12/2000), « La prunelle de nos vies », (Le Progrès, 17/03/2002), « "Les Passagers de l'Histoire" à la rencontre de l'histoire de Vaise », (Le Progrès, 14/07/2006).

Le danger de l'oubli est palpable quand le journal tente d'affirmer, de manière performative, une vivacité mémorielle de l'usine, souvent lors de ces événements irréguliers :

« Et puis, attachée à l'âme du quartier, Martine Thomas désirait depuis trois ans faire ce clin d'oeil au passé et rappeler ou apprendre aux habitants du quartier l'importance de l'entreprise Rhodiacéta à Vaise. Elle se réjouit

de voir les gens s'arrêter pour replonger dans leur passé avec émotion. C'est bien la preuve que dans la mémoire collective la "Rhodia" est encore vivante » (« La mémoire vivace de la "Rhodia" », Le Progrès, 26/12/2000).

De même, la seule évocation de l'usine en tant que patrimoine date de 1999 et s'insère dans un tissu industriel lyonnais plus global :

« L'exposition sur le patrimoine industriel de la DRAC a été complétée par les Amis du Musée d'Ecully, notamment M. Piégay, président fondateur, qui a présenté dans deux vitrines des éléments de l'ancienne Rhodiaceta de Vaise où travaillèrent de nombreux Ecullois » (« Les Ecullois dans l'usine Rhodiaceta », Le Progrès, 13/10/1999).

La seule initiative véritablement patrimoniale de la période vient de l'action d'une association déjà évoquée, l'A.R.A.R.P. (Association Rassemblant des Anciens du Groupe Rhône-Poulenc et leurs amis) en collaboration avec la même association des Retraités de RPT Vaise (dont la désignation change régulièrement dans les médias). Ayant ouvert une section « Histoire » en 2012, preuve du temps de résilience consommée qui laisse place à un temps de la renaissance et de la reconstruction mémorielle apaisée de l'usine, l'association d'aide aux anciens salariés de Rhône-Poulenc est à l'origine<sup>788</sup> de la mise en exposition d'un ancien volant de machine à vapeur de la Rhodiaceta dans l'espace urbain le 15 juin 2004, à l'interstice du « monument-trace » et « monument message » (Debray, R., 1999). En effet, le volant est un document du passé sans motivation esthétique et sa valeur est métonymique par le pouvoir référentiel à l'usine (monument-trace) tout en stipulant une cérémonie, soutenant un rituel, interpellant une postériorité (monument-message). Il témoigne (monument-trace) et transmet (monument-message). Il s'agit donc d'une trace qui devient marque en tant que signature intentionnelle (Veschambre, V., 2008) par sa mise en spectacle volontaire dans l'espace public. Le mystère entourant l'objet est également important : exhibé à l'extérieur, il représente l'intérieur de l'usine, c'est-à-dire l'espace de travail, de pénibilité, où l'on ne pouvait prendre des photographies. Finalement, ce qui importe, ce n'est pas l'objet pour l'objet (c'est-à-dire sa fonction dans l'usine), mais l'objet pour ce qu'il représente, son aspect reliquaire, sa fonction métonymique renvoyant à la Rhodiaceta, et soulignant son importance et exemplarité locales. L'objet est donc enrichi de valeurs culturelles et symboliques, tout en perdant sa valeur fonctionnelle<sup>789</sup>. Un écriteau balise ainsi son interprétation et confirme le statut exemplaire de

---

<sup>788</sup> Pour être tout à fait exact, il s'agit d'abord d'une initiative individuelle d'un ancien chef de fabrication de l'usine de Vaise (mandant), qui a dû passer par l'association A.R.A.R.P. (en tant que mandataire de la scène civile) pour que cette initiative puisse espérer voir le jour, notamment dans sa validation politique (association A.R.A.R.P.).

<sup>789</sup> « Chaque objet a un sens pour lui-même, il est l'artéfact d'un moment de la mémoire mais, intégré dans cet ensemble, il prend également un sens nouveau par la simple proximité établie avec d'autres. Son pouvoir évocateur en est renforcé, de la même manière que, dans un musée, l'objet est enrichi par la mise en exposition qui propose un message cohérent et construit au visiteur. Il apparaît que chaque objet possède sa singularité



l'usine Rhodiaceta dans le quartier tout en célébrant ses acteurs passés hétérogènes, ainsi que les actants de la micro-quête mémorielle contemporaine de l'installation du volant dans l'espace public : l'association de retraités comme sujet-héros, l'acteur politique micro-local (mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement), local (mairie de Lyon) et/ou supra-communal (Communauté urbaine) comme adjuvant.

« En ce lieu, pendant plus de 60 ans, de 1924 à 1987, la société Rhodiaceta, devenue ensuite Rhône-Poulenc Textiles, a produit des fibres artificielles (acétate de cellulose) et synthétiques (nylon). Ce volant de machine à vapeur symbolise l'activité déployée par des milliers d'hommes et de femmes, chercheurs, ouvriers, techniciens, employés, ingénieurs et agents commerciaux, qui ont contribué au succès de cette industrie et à l'animation de ce quartier. Ce monument a été érigé à l'initiative des associations de retraités de Rhône-Poulenc, grâce à l'aide de la Communauté urbaine de Lyon, la ville de Lyon et la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement » (écriteau accompagnant le monument).

Le schéma actantiel de cette micro-quête est le même dans les médias locaux. L'acteur politique y est présenté comme attentif aux sollicitations de la scène héroïque civile :

« L'Ararp Rhône-Poulenc a **inlassablement sollicité la mairie** du 9<sup>e</sup> pour que le projet aboutisse. (...) L'association avait eu, en 2000, le soutien du maire Gérard Collomb, qui s'étonnait de constater que Vaise n'avait conservé aucun souvenir de son passé industriel. Pierrette Augier, alors maire du 9<sup>e</sup>, avait **écouté avec attention** les vœux des anciens de la Rhodiaceta » (« Rhodiaceta, une place pour le souvenir », *Le Progrès*, 29/09/2003).

Les acteurs politiques formant cet actant adjuvant politique divergent en fonction de l'intérêt institutionnel que représente la presse territoriale étudiée : la presse municipale valorise la mairie, et la presse du Grand Lyon, la communauté urbaine. L'événement de l'inauguration du volant est également une occasion politique de célébrer l'histoire et la mémoire passées ainsi que l'action politique présente pour le renouveau du secteur. Ce renouveau d'ailleurs est présenté comme réussi à travers l'inauguration simultanée de la Z.A.C. Michel Berthet :

« Le 30 mai dernier, l'inauguration de la ZAC Berthet, de l'esplanade Lina Cretet et de la place de la Rhodiaceta ont marqué l'aboutissement de la reconversion d'une vaste friche industrielle. En moins de dix ans, l'ancien site de la Rhodiaceta a en effet, **sous l'impulsion de Gérard Collomb**, radicalement changé de visage, et lors de cette manifestation c'est toute son histoire qui a été célébrée » (édito maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, « Reconversion aboutie », *Lyon Citoyen* n°33, juin 2005).

« La pose d'un volant d'inertie place de la Rhodiacéta marque la fin des aménagements de ce quartier au passé industriel fort. (...) Sauvé de la démolition en 1986, ce volant d'inertie a été érigé le 15 juin 2004 à l'**initiative de l'ARARP** (...) en lieu et place du cœur de l'ancienne usine Rhodiacéta. Cet aménagement, **financé par la Communauté urbaine de Lyon**, sera inauguré prochainement » (« 15 tonnes de souvenirs place de la Rhodiacéta », *Vivre à Vaise. La lettre du nouveau Vaise* n°18, avril 2005)

---

patrimoniale propre qui trouve sa légitimité dans la force de la mémoire qui s'y rattache » (Rautenberg, M., 2003, p. 98).

« Symbole du *renouveau de l'arrondissement*, la ZAC Berthet a été officiellement inaugurée le 30 mai dernier par Gérard Collomb et Hubert-Julien Laferrière [maire du 9<sup>e</sup> arrondissement] ainsi que l'association des Retraités RPT Vaise et l'association régionale des Anciens du groupe Rhône Poulenc. Hier vestige du site industriel de la Rhodiacéta, la ZAC a réussi sa reconversion » (« Au volant de l'avenir », Regard 9, n°18 juin 2005).

Dans les entretiens également, l'actant politique est célébré comme adjuvant de soutien au projet, de la part de l'association initiatrice. C'est une forme d'union locale inter-associative et entre la scène civile et la scène politique qui est donc affirmée. La conflictualité, qui a pu exister dans le passé, n'a plus lieu d'être :

« On a discuté avec Monsieur Julliard et on a demandé un rdv à Pierrette Augier qui était la maire du 9<sup>ème</sup>. (...) **qui a été formidable** et qui nous a dit "Bien sûr. Bien sûr qu'on va faire". Alors, ceci étant, nous-mêmes on a dit "**ouais mais il n'y a pas que nous**". **Parce qu'il y avait une association on va dire "ouvrière"**, des anciens de Vaise. Et donc évidemment, eux-aussi sont légitimes pour effectivement participer à cet ensemble et on ne peut pas en prendre la responsabilité nous seuls quoi. (...) **Et puis il y a eu une très belle inauguration.** (...) **Gérard Collomb qui a fait un discours extraordinaire quoi.** Si vous voulez, un peu sur "Les usines naissent, vivent, se développent, meurent. *Et elles en engendrent d'autres*" enfin bon voilà, et "grâce à tout le monde" machin etc. » (association A.R.A.R.P., annexe 5, p. 247-248).

L'acteur politique s'auto-érige lui-même, téléologiquement, en héros d'une micro-quête qui a débuté, selon cet ancien adjoint PS à l'urbanisme du 9<sup>e</sup> arrondissement, en 1996. L'acteur civil est invisibilisé du processus :

« *En fait il faut savoir que ça a été une volonté municipale, mais c'était pas ça qui devait se mettre là.* (...) Et on avait dit avec Gérard Collomb : "*il faut qu'on marque la présence de la Rhodiaceta.*" (...) *Donc c'est là que finalement, ils ont retrouvé cette roue dentée pour la mettre ici. Mais c'est un truc qui a été mis en 2004, je ne me souvenais pas de l'année, mais* qui était parti de 1996 » (ancien conseiller général du Rhône de 1976 à 2001, conseiller municipal du neuvième arrondissement de Lyon à partir de 1977, 1er adjoint à l'urbanisme du neuvième arrondissement de Lyon de 1995 à 2001, annexe 5, p. 284).

Ensuite, outre le volant de machine à vapeur, plusieurs éléments micro-locaux sont ainsi célébrés en même temps. L'odonymie, qui constituait déjà un des seuls moyens stables de perpétuation du souvenir de l'usine depuis 1997<sup>790</sup>, s'insère dans ce combat mémoriel avec l'inauguration simultanée de la place de la Rhodiaceta, de l'esplanade Lina Crétet<sup>791</sup> et donc du volant. De plus, cette roue métallique est qualifiée comme « une des dernières reliques de l'ancienne Rhodiaceta » et est surnommée « survivante », preuve d'un danger de l'oubli dont

---

<sup>790</sup> « Les rues de Vaise se font un nom », (Vivre à Vaise. La lettre du nouveau Vaise n°2, octobre 1997), « Rééquilibrer socialement », Le Progrès, 7/03/1997), « Quand la Rhodiaceta faisait battre le coeur de Vaise », Le Progrès, 13/03/2002), Le Progrès, 27/11/2002 (article sans titre), Vivre à Vaise. La lettre du nouveau Vaise n°9 septembre 1999, n°13 juin 2001, n°14 décembre 2001.

<sup>791</sup> Ancienne syndicaliste de l'usine symbolisant la figure exemplaire des luttes sociales et ayant fait l'objet d'un référence au niveau local en 2002 (même si sans répercussion médiatique) : Lina Crétet - « il ne faut jamais se laisser faire » (Fontaines, G., Pucciarelli, M., 2002).

prennent conscience certains acteurs locaux (Le Progrès, 7/09/2004). Ainsi, les évocations de de l'usine dans les médias locaux en 2005 (10 occurrences dans Le Progrès et 5 dans la presse municipale), sont provoquées en partie par ces inaugurations simultanées, et confirment l'importance de l'événementialité comme déclencheur du discours médiatique. Les deux odonymes font également l'objet de plusieurs autres articles et sont un point d'ancrage pour un retour médiatique sur le passé de l'usine : « Autre débat autour, cette fois-ci, de la proposition énoncé par le conseiller d'arrondissement Gérard Fert, de donner le nom de Lina-Crétet, à l'esplanade piétonnière créée au niveau de l'ancienne usine Rhodiaceta, en hommage à l'ancienne militante syndicale CGT de la Rhodia, également conseillère municipale de Lyon de 1977 à 1982, décédée en 2001 » (Le Progrès, 6/11/2003) ; « Lina Cretet : une femme de luttes » (Le Progrès, 4/01/2004). De même que l'évocation du volant aura une postériorité discursive dans sa fonction exemplaire : « Le quartier de Vaise n'a rien à envier à celui de la Croix-Rousse. Proche des collines (Fourvière et La Duchère), il possède aussi son caillou, moins gros mais aussi visible, rue René-Cassin, proche d'un volant de machine à vapeur, une oeuvre, qui symbolise les années de vie des employés qui ont contribué à la société Rhodiaceta, devenue Rhône-Poulenc Textiles » (« LYON 9e. Vaise possède aussi son caillou », Le Progrès, 23/08/2009). Mais comme l'odonymie, il ne fait pas l'objet de commémorations régulières, mis à part l'événement de son inauguration. Son pouvoir référentiel n'est donc pas assez évident et nécessite des rappels : « Que symbolise cette pièce mécanique érigée en monument en 2004 ? » (rubrique « la réponse à question d'hier », Le Progrès, 29/08/2010). « Au milieu des nouveaux complexes immobiliers, il reste cette plaque et une relique de machine. (...) Grâce aux associations très actives des retraités de la société, le souvenir de ce fleuron de l'industrie lyonnaise vivra longtemps encore » (« C'était la Rhodia ! », Le Progrès, 7/08/2013).

Le volant constitue ainsi l'unique relique « explicite » de l'usine Rhodiaceta, visible dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. En effet, les deux anciens sites préservés ont été totalement transformés, si bien qu'ils interdisent de fait toute action de maintien d'un continuum mémoriel ; d'où l'importance des discours d'accompagnement autour des traces et reliques des anciens vestiges industriels. De plus, sans éléments de bâti à valoriser, l'odonymie prend alors également en charge le souvenir de l'usine : outre les deux espaces mentionnés, citons les rues Laure Diébold (bibliothécaire à la Rhodia et résistante déportée par les allemands), Pierre Audry (ingénieur au service recherche mort pendant la Seconde Guerre mondiale), Daniel Decot, Mourad Mouradian (syndicaliste), et Michel Berthet (ancien travailleur dans la Rhodia et mort en Algérie). Enfin, en 2009, la pose d'une plaque du souvenir des victimes de la Rhodiaceta durant la Seconde Guerre Mondiale (Le Progrès, 28/08/2009). Cette odonymie constitue donc « la mémoire comme mode discursif d'inscription de l'identité dans la durée » (Bulot, T., Veschambre, V., 2006, p. 12). Elle favorise un environnement discursif qui incite au souvenir des usines. Ces résurgences médiatiques de la Rhodiaceta confirment que la « mémoire se

*construit dans l'échange, qu'elle se partage par la parole ou par la démonstration publique »* (Rautenberg, M., 2003, p. 75), même si cela ne suffit pas. Dans sa postériorité, le volant reste en effet assez confidentiel. Le regard téléologique des responsables associatifs locaux actuels sur ce « petit » combat patrimonial atteste de cette confidentialité : « Alors faut vraiment savoir où il est, c'est très excentré. (...) C'est **vraiment confidentiel** comme truc. Les gens ne savent même pas ce que c'est ce truc-là » (C.I.L. de Vaise, annexe 5, p. 234).

« *Et je me souviens d'une bataille qui était **complètement picrocholine** sur un objet de la Rhodiacéta, j'sais pas c'était une grande roue... (...) Bon c'est des machins, à la fin ça veut plus rien dire. Ça devient une œuvre d'art ou j'sais pas quoi (rires) »* (association Patrimoine Rhônalpin, Ibid. p. 269).

Tout comme l'odonymie n'a pas assez de poids discursif et symbolique pour imprégner les nouveaux arrivants du quartier :

« *Et ça non ça a tout disparu. Moi j'ai eu une jeune fille qui faisait un travail pour ses études aussi, que j'avais reçue. Et je l'avais raccompagnée, donc elle habitait du côté de la rue Sergent-Michel-Berthet. Et je lui dis comme ça : "vous savez qu'il y avait la Rhodiacéta ?". Non elle ne savait pas. En plus sur Vaise il y a énormément de nouveaux arrivants, avec toutes les constructions. Donc ce sont des gens qui ne connaissent absolument pas le quartier, qui ne s'intéressent pas à l'Histoire, qui ne savent même pas qu'il y a eu une Histoire, certainement, dans le quartier. Parce que pour eux, ils voient des bâtiments neufs, ça s'arrête là quoi. Et cette petite jeune fille qui était au lycée, non la Rhodia c'était absolument inconnu »* (C.I.L. de Vaise, Ibid., p. 235).

Les nouveaux membres de ces associations eux-mêmes, ont une connaissance limitée du quartier et des références urbaines odonymiques à la Rhodia, preuve de la faiblesse de leur inscription locale :

« *Il y a même pas de... Enfin... Non, il n'y a pas de rue de la Rhodiacéta. Il n'y a même pas une rue qui porte le nom de la Rhodiacéta en fait. Il y a la place peut-être, si ? non, même pas... Il y a une place mais c'est le nom d'une personne qui... J'ai perdu le nom. C'était une militante, une syndicaliste je crois. Donc ce qui fait qu'il n'y a pas une rue de la Rhodiacéta, il n'y a pas une place de la Rhodiacéta, à moins que dans St Pierre de Vaise... Ha j'ai un doute maintenant... Ha je suis pas sûre »* (C.I.L. de Vaise, Ibid.).

Enfin, un dernier élément important rend possible la résurgence médiatique de la mémoire de l'usine : le portrait médiatique. Il se construit à l'occasion d'une événementialité individuelle : anniversaire des anciens, anniversaire de noces, décès etc. Si le quartier a muté dans sa population, certains anciens restent, au moins dans la région, et font l'objet d'articles où la mémoire de la Rhodiacéta intervient à la marge de récits de vie héroïques<sup>792</sup>. Cela est particulièrement visible dans Le Progrès avec 33 portraits évoquant l'usine sur 164 articles au

---

<sup>792</sup> « (...) les portraits de presse fabriquent les canons du remarquable et du saillant, en fonction de la proximité éditoriale visée. Les portraits, en presse régionale, s'articulent sur la valorisation de l'appartenance territoriale. (...) La success story qui est une déclinaison du portrait participe à l'éloge des territoires à travers ses héros et témoigne du patriotisme local des journaux et magazines en région (Ringoot, Rochart, 2005) » (Ringoot, R., 2014, p. 126).

total entre 1997 et 2013<sup>793</sup>. Soit 20% du corpus Rhodiaceta qui évoque l'usine dans ces portraits médiatiques. Une part non négligeable de la construction de la mémoire collective, telle qu'elle apparaît dans les médias locaux, dépend donc de ces mises en récit individuel, dépendants d'une certaine oralité, mais également d'une mise en valeur épideictique des acteurs de l'usine. La pratique de l'espace n'étant plus possible, il ne reste que cette mémoire individuelle comme seul ressort de la mémoire collective. Le Progrès évoque ainsi la Rhodiaceta dans ses contenus à partir des portraits et récits individuels dans un registre nostalgique qui enjolive le passé.

Au plan iconique, l'absence de matérialité se traduit par la mise en avant de ces héros du passé, parfois associée à des photos historiques de l'usine en fonctionnement<sup>794</sup>. L'évocation historique et mémorielle de la Rhodia produit ainsi quelques photographies anciennes de l'usine, avant ou pendant sa démolition<sup>795</sup>, une autre preuve de son exemplarité locale. Mais le média local privilégie davantage les héros et adjuvants du récit présent des quêtes entourant le secteur Rhodiaceta (acteurs politiques et associatifs) ; l'espace vacant laissé par l'usine peut ainsi parfois apparaître dans le cadre de ces quêtes urbaines. Nous ne pouvons apporter davantage de précision ici, la faute à un corpus de presse locale avec la base Europresse qui ne prend pas en compte sa dimension iconique.

### *Conclusion générale : conservation matérielle et contextualité multiple comme conditions d'un discours médiatique, la confirmation des hypothèses de recherche*

Un des principaux résultats de cette recherche est que la grande différence entre les trajectoires discursives des cas Tase et Rhodiaceta ne réside pas seulement dans la question de la préservation de la matérialité. En effet, si la conservation est cruciale dans la reconstruction mémorielle, nous avons néanmoins constaté que les bâtiments préservés des deux usines ne jouissaient pas du même statut symbolique et esthétique (« façades sud et ouest » de l'usine

---

<sup>793</sup> Le Progrès : 5/05/1997, 14/07/1997, 18/07/1997, 16/02/2001, 20/02/2001, 17/09/2001, 29/06/2002, 4/08/2002, 2/10/2002, 14/12/2002, 4/01/2003, 7/08/2004, 21/08/2004, 8/10/2004, 21/12/2004, 16/01/2005, 25/09/2005, 24/11/2006, 7/12/2006, 1/10/2007, 2/05/2008, 1/11/2008, 16/01/2009, 28/03/2009, 20/05/2010, 25/05/2010, 24/09/2010, 3/11/2010, 14/08/2011, 13/11/2011, 26/04/2012, 17/07/2013.

Journal municipal : Regard 9 n°43 décembre 2007-janvier 2008.

<sup>794</sup> Voir l'article du Progrès du 14/08/2011 : « Marie Benmaza, la mémoire de la Rhodiaceta de Vaise » (annexe 3, p. 65).

<sup>795</sup> « Une étape de la démolition de la Rhodia à Vaise » (légende de la photo de l'article « Les Ecullois dans l'usine Rhodiaceta », Le Progrès, 13/10/1999).

Tase<sup>796</sup>, « annexes » de l'usine Rhodiaceta), ce qui renvoyait à une considération patrimoniale différenciée entre les deux sites, ainsi qu'à un intérêt patrimonial pour d'autres objets industriels sur le secteur du 9<sup>e</sup> arrondissement.

La différenciation symbolique entre la représentation locale des bâtiments préservés semble infléchir les modalités de cette conservation. Les bâtiments restants de la Rhodiaceta font l'objet d'une « réutilisation » au sens d'Emmanuelle Real, c'est-à-dire sans considération patrimoniale (Real, E., 2015, p. 13), quand ceux de l'usine Tase profitent d'une « reconversion » induisant une prise en compte de la dimension patrimoniale du bâti<sup>797</sup>.

Vincent Veschambre souligne qu'une « des spécificités de la problématique du patrimoine industriel, c'est en effet que du point de vue de nombreux spécialistes, la conservation des bâtiments ne suffit pas à rendre compte de la mémoire des lieux, que les bâtiments sans les machines, sans l'évocation des savoir-faire, restent muets » (Veschambre, V., 2008 p. 158). Cette « évocation » renvoie donc à la dimension discursive du patrimoine industriel et la nécessité impérieuse de l'existence de groupes sociaux qui prennent en charge des discours d'accompagnement à cette matérialité conservée et dont la pérennité est assurée en retour par la préservation matérielle.

Enfin, l'usine Tase jouit d'un avantage patrimonial non négligeable sur la Rhodiaceta, à savoir qu'en plus des bâtiments de l'usine, l'isolement territorial a rendu nécessaire la construction d'un quartier d'habitation jouxtant l'usine. Quartier relativement figé après la fermeture de l'usine, la Petite Cité offre une dimension esthétique plus évidente que l'usine, qui constitue un moyen de légitimer le statut patrimonial de cette dernière :

« La cité TASE incarne une réussite sociale et architecturale alors que l'usine représente un échec économique. On peut donc identifier un choix stratégique en termes de patrimonialisation » (Ben Ameer, N., 2008, p. 73).

---

<sup>796</sup> Nous pouvons parler d'une logique de « façadisme » concernant l'usine Tase même si le terme est connoté péjorativement : « Cette approche consiste à démolir toutes les structures du bâtiment existant pour ne conserver que ses façades derrière lesquelles vient prendre place la nouvelle construction. Le terme revêt un caractère péjoratif car il est synonyme d'atteinte à l'intégrité du patrimoine et à sa logique constructive. En effet, le façadisme nie la structure du bâtiment en altérant la cohérence entre façades, planchers et murs de refend. En outre, cette intervention est contraire aux exigences du développement durable car elle s'avère extrêmement coûteuse et produit d'énormes quantités de déchets de démolition. Le façadisme, aussi critiquable et insatisfaisant soit-il de ce point de vue, répond à plusieurs objectifs, notamment la création de grands plateaux fonctionnels en étages et de parkings en sous-sol. Il maintient malgré tout une trace du passé et une relative continuité avec l'environnement » (Real, E., 2015, p. 53).

<sup>797</sup> « La reconversion se différencie de la réutilisation par son intentionnalité et la mise en œuvre qu'elle implique. Elle exprime la volonté consciente et raisonnée de conserver un édifice dont la valeur patrimoniale est reconnue tout en lui redonnant une valeur d'usage qu'il a perdue. Contrairement à la réutilisation, le changement d'usage qui s'opère lors d'une reconversion nécessite l'adaptation du bâti à ce nouvel usage, mais ces transformations s'effectuent dans le respect de l'esprit du lieu et en conservant la mémoire de la fonction originelle. En cela, la reconversion constitue une véritable démarche de préservation du patrimoine et l'évolution naturelle de tout édifice » (Real, E., 2015, p. 13).

Cela explique que les premières actions patrimonialisantes autour de l'usine se soient centrées sur cette cité d'habitations.

Ensuite, un autre résultat important tient au rôle majeur de la figure associative dans l'accompagnement discursif vers la reconnaissance patrimoniale, et ce d'autant plus qu'il s'agit d'une matérialité dont l'appréhension esthétique est peu évidente. La constitution d'une scène associative revendicatrice et forte du point de vue politique, semble ainsi être une autre différence majeure entre les deux sites, en tant que condition de la préservation du bâti et déclencheuse de conflits et de discours. « Éduqué » par une association d'experts (Robins des Villes, destinataire de la quête patrimoniale) dans un contexte d'élargissement accepté des objets patrimoniaux, le regard patrimonial de la scène civile vaudaise se constitue ainsi en urgence face à la menace de démolition de l'usine Tase, elle-même produite par une nouvelle attention de la Communauté urbaine en direction du secteur sud vaudois. Sa force persuasive, interpellant les collectivités locales et aménageurs dans un contexte de gouvernance urbaine et de démocratie locale qui se territorialise (décentralisation), tient à sa capacité agrégative du tissu associatif local (c'est le rôle du collectif Cercle la Soie Rayonne).

Du côté de la Rhodiaceta, la scène associative revendicatrice ne semble pas exister au moment de la démolition des bâtiments principaux de l'usine en 1986-1987, qui sont donc détruits dans une indifférence patrimoniale explicable, notamment, par un contexte institutionnel où la notion de « patrimoine industriel » n'est pas encore en vogue. Cette scène apparaît ainsi au moment des menaces de démolition pesant sur le bâtiment des gardes au milieu des années 1990, mais elle ne peut plus s'ancrer sur une matérialité à symbolique forte. De plus, cette scène associative semble assez faible du point de vue politique et peu coopérative du point de vue des ententes associatives locales, ce qui réduit sa force de frappe discursive et patrimoniale : d'où des échecs patrimoniaux (démolition du bâtiment des gardes) ou bien des victoires microcholines (conservation du volant d'une machine à vapeur). Les annexes de l'usine, déjà réaffectées et oubliées par la logique du palimpseste urbain, ne peuvent ainsi bénéficier de considération patrimoniale contextuelle contemporaine.

Un résultat saillant de notre recherche est donc que l'accompagnement discursif, souvent pris en charge par la scène civile, paraît essentiel à la patrimonialité du bâti et constitue la dernière condition du souvenir d'usine : seule, la conservation matérielle ne suffit pas, d'autant plus sur des territoires en mutation, particulièrement sur le 9<sup>e</sup> arrondissement qui connaît des mouvements de population - d'où la « représentation du vide » précédemment analysée dans les discours locaux autour de la Rhodiaceta alors même que des bâtiments sont conservés.

Au plan des discours médiatiques, et dans la période contemporaine, cela se traduit concernant la Tase par une événementialité essentiellement fondée sur la survivance d'une matérialité couplée à ces discours d'accompagnement. Du côté de la Rhodiaceta, nous avons également constaté que quelques objets matériels reliquaires pouvaient faire l'objet de discours, mais le phénomène reste isolé. À la fin des années 1990 et au début des années 2000, les rares occurrences de l'usine dans les médias locaux la présente sous la forme du symbole du passé ouvrier d'un quartier fortement dépendant de son activité. Le registre est nostalgique et enjolive le passé tout en soulignant les difficultés qui ont suivi et la nécessité de palimpseste urbain dans l'attente d'un futur radieux. De façon plus récente – milieu des années 2000 jusqu'à aujourd'hui – la mise en récit du passé ne peut se faire que par la mémoire des individus. La reconnaissance de l'usine comme élément de mémoire collective territoriale se fait donc à partir du portrait médiatique conçu par Adeline Wrona comme « un des lieux où s'exerce la reconnaissance » (Wrona, A., 2012, p. 198). C'est le cas Progrès qui évoque ainsi la Rhodiaceta par le biais de portraits et de récits individuels toujours dans un registre nostalgique glorifiant le passé. Nous y retrouvons alors la logique de synecdoque du récit individuel (Wrona, A., 2005). C'est là la différence « entre ceux qui possèdent une "mémoire morte", c'est-à-dire dont le passé s'est inscrit dans les espaces matériels, dans les choses et même les écrits, et ceux qui n'ont qu'une "mémoire vivante", dont le passé ne peut s'inscrire que dans les corps, qui n'ont que leurs paroles et leurs gestes pour manifester leur existence » (Gravari- Barbas, M., Veschambre, V., 2004, p. 71). Par conséquent, c'est par le portrait que se porte une attention contemporaine au passé, forme d'article qui semble constituer une des seules possibilités de reconnaissance de l'usine Rhodiaceta dans l'espace médiatique.

Plus généralement, le présent du discours du Progrès, imprégné du contexte territorial et de la légitimité institutionnelle désormais conférée à l'usine Tase, peut se concevoir dans une approche « bidirectionnelle » du temps (Chesneaux, J., 2004). Celle-ci articule passé et futur : un récit mémoriel sur le passé industriel – « présent du passé » pour reprendre Ricœur – comme élément fondateur de l'identité locale contemporaine et dont se pare la presse locale par le biais d'une série d'événements « patrimoniaux » légitimés localement, et un récit prédictif d'un futur attendu – « présent dans l'attente » – par l'entremise de la mise en scène des réalisations du projet urbain Carré de Soie – projet qui revendique un équilibre entre prise en compte du passé et ambitions territoriales par le biais de la quête du développement socio-économique de l'est lyonnais. Le discours médiatique varie alors entre des séquences commémoratives d'un retour dans le passé, régulières ou ponctuelles, et des séquences projectives des perspectives à venir



en suivant l'agenda du projet urbain. Cette articulation entre passé et futur est également très présente, et de manière encore plus prégnante, dans la presse municipale. En effet, à partir du début des années 2000, le projet urbain est évoqué dans la quasi-totalité des numéros de la publication dans un contexte soudain d'urgence à la réhabilitation de l'usine sur un territoire en grandes difficultés socio-économiques. La focale municipale, s'adaptant à la temporalité du projet urbain, s'élargit pour mettre en avant les liens entre la ville de Vaulx-en-Velin et la communauté urbaine (le Grand Lyon, porteur du projet). L'intérêt local - la création d'emplois pour les Vaudais - est alors fortement mis en avant.

Nous remarquons ainsi la mention régulière et croissante de l'usine Tase dans les contenus de la presse municipale, qui articule cette dualité entre présent du passé (rubriques « culture », « patrimoine ») et présent du futur (rubrique « aménagement »). Le récit du journal municipal présente donc une ville de Vaulx-en-Velin immergée dans un présent tiraillé entre un hier dialectique, douloureux ou idéalisé, et un demain fantasmé (développement économique, « mixité sociale » etc.). La représentation de l'usine Tase s'inscrit dans cette dualité.

Cette appréhension du temps se retrouve du côté de la Rhodiaceta et le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon avec une mise en récit médiatique qui s'effectue en trois temps : entre lointain passé glorieux (Rhodiaceta, poumon du quartier), un passé post-fermeture douloureux (déclin du quartier) et une forme de renaissance permise par la mutation du quartier de Vaise. Nous notons ainsi un relatif et progressif alignement discursif entre le discours politique (journal municipal ou de la communauté urbaine) et le discours de presse locale (*Le Progrès*) ; alignement qui traduit un manque d'attention médiatique au passé. Une forme d'oubli se construit donc : focalisation sur le « présent du présent » - le territoire se sort de ses difficultés passées - et un futur espéré - le quartier va de nouveau rayonner. Le passé de l'usine n'intervenant que de manière figée et close, comme exemple d'un dynamisme à retrouver.

La nouvelle focale d'agglomération vers l'est lyonnais se retrouve ainsi dans les contenus de presse de la communauté urbaine qui mettent en avant non seulement une événementialité supra-communale permise par la conservation matérielle de la Tase, mais également des réalisations urbaines du Grand Lyon (le Carré de Soie) tenant dorénavant compte de la dimension patrimoniale de l'usine. Cette dernière fait alors l'objet de quelques occurrences pendant que la Rhodiaceta, oubliée, demeure presque invisible.

L'analyse des entretiens semi-directifs contemporains, que nous pouvons qualifier de « discours de mémoire » sur les usines, confirme enfin le constat que nous avons fait précédemment : les interprétations téléologiques soucieuses d'auto-déculpabilisation et de

justification de la part de l'enquêté sur l'intérêt de conserver les anciens bâtiments industriels, révèlent la société actuelle qui les produit (Rautenberg, M., 2003, p. 23) et ses cadres discursifs. C'est en effet à partir d'un regard contemporain plus sensible au patrimoine industriel, eu égard à son institutionnalisation voire à l'inflation patrimoniale qu'il peut générer, que ce besoin discursif de justification, lié à la position institutionnelle de l'enquêté, se construit. Par ailleurs, ces entretiens, réalisés dans un cadre discursif contemporain moins contraint, ont pu révéler des formes de dissonances narratives générées par la rupture temporelle entre deux représentations : celles collectées dans les archives de presse qui dévoilent le temps figé des événements racontés et celles émanant des discours téléologiques d'acteur qui rapportent le temps de l'acte de raconter (reproduction contemporaine du passé).

La trajectoire matérielle et discursive des sites étudiés entre 1980 et 2013 s'explique donc par une contextualité multidimensionnelle prédiscursive qui diverge entre Vaulx-en-Velin et le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Cette contextualité différenciée répond essentiellement à l'entremêlement de deux échelles : l'échelle temporelle et l'échelle spatiale.

Au niveau national, l'évolution de la législation quant aux gouvernances territoriales (décentralisation) dans un contexte de compétition interterritoriale va en grandissant et favorise un regard supra-communal sur les politiques urbaines à mener, via notamment la montée en puissance de la communauté urbaine. Ensuite, l'évolution de la notion de patrimoine industriel qui, malgré une institutionnalisation rapide, met un certain à trouver une légitimité réelle dans l'espace social.

Au niveau local, la focale politique et la pression foncière sont différentes entre les deux secteurs. D'un côté, un quartier du 9<sup>e</sup> arrondissement qui, immédiatement après la fermeture, subit une injonction au palimpseste urbain dans le cadre d'une redynamisation territoriale, et voit ces bâtiments principaux rapidement détruits dans le contexte des années 1980 où la légitimation du patrimoine industriel et le temps de résilience nécessaire à la reconstruction d'une mémoire apaisée ne sont pas achevés. Le sort de l'usine est la quête adjuvante d'une quête urbaine lyonnaise : redynamisation du 9<sup>e</sup> arrondissement pour l'image et le rayonnement de la ville-centre lyonnaise.

De l'autre, un quartier du sud de Vaulx-en-Velin qui, après deux décennies d'indifférence institutionnelle, politique et civile, permettant paradoxalement la conservation matérielle de l'usine Tase, devient soudainement la quête adjuvante d'une quête plus globale de la communauté urbaine de Lyon (projet Carré de Soie et extension de l'agglomération vers l'est). L'usine Tase bénéficie alors de ce terreau contextuel idéal pour entrer dans un processus de

reconnaissance patrimoniale sous l'action conjointe de la scène civile et politique. Elle sauve ainsi une partie de sa matérialité principale et fait l'objet d'une événementialité urbaine, culturelle et patrimoniale déclenchant un discours médiatique nourri à son endroit, autre condition d'une reconnaissance mémorielle et patrimoniale locale. Cela se matérialise souvent par l'intégration de ces événements dans les agendas des médias locaux qui connaissent de leur côté une évolution : celle d'un suivisme institutionnel et politique, expliquant par ailleurs le relatif alignement des discours médiatiques dans la période récente (Frisque C., in Smyrnaiois, N., et al., p. 22)<sup>798</sup>. En glissant d'une rhétorique politique vers une rhétorique journalistique (Le Bart, C., 2000, p. 177), les journaux territoriaux convergent progressivement vers la forme newsmagazine qui célèbre un pluralisme local qui tend à se rapprocher du traitement de la presse locale (Frisque, C., op. cit., p. 22). Cependant, nous avons également vu que ces publications institutionnelles gardaient une tendance à gommer la conflictualité pour mieux célébrer ses propres figures politiques héroïques – les élus communaux pour le journal municipal, les élus communautaires pour la presse du Grand Lyon - dans les différentes mises en récit des quêtes politiques locales.

Ensuite, du côté de la Rhodiaceta, cette contextualité pluridimensionnelle explique l'absence d'une scène civile revendicatrice au moment de la menace puis la démolition des bâtiments, et du côté de la Tase, au contraire, la structuration d'une coalition d'associations de défense territoriale et patrimoniale à partir de la menace de démolition de l'usine par le projet urbain qui structure une action de réaction<sup>799</sup>. L'histoire de l'usine ayant été clôturée par l'achèvement du temps de résilience post-fermeture, sa matérialité est alors nouvellement considérée comme patrimoine local à l'amorce de l'an 2000. Le conflit, ici entre scène civile - figure héroïque et aiguillon politique - et scène politique - actrice décisionnaire, adjuvante ou coupable -, permet ainsi « une montée en généralité vers la ville souhaitée » (Jacquot, S., 2012, p. 13) et est mis en visibilité dans l'espace de médiatisation des débats locaux que constitue Le Progrès. La presse territoriale lisse davantage cette conflictualité pour n'en montrer que les réussites politiques finales.

---

<sup>798</sup> « En premier lieu, la place du suivi de "l'agenda", de l'actualité institutionnelle, s'est accentuée, avec une succession de manifestations officielles, d'inaugurations, de conférences de presse, et un nombre croissant d'acteurs » (Frisque C., in Smyrnaiois, N., et al., p. 22).

<sup>799</sup> « La mémoire peut être une réaction contre l'oubli, le risque d'oubli, la peur de l'oubli, une réaction suscitée par la conscience d'une disparition progressive ou au contraire accélérée des protagonistes » (Cottret, B., Henneton, L., 2010, p. 14).

L'acteur associatif est donc un acteur majeur et déterminant du processus de patrimonialisation et de la vitalité discursive et mémorielle d'anciennes industries, notamment dans sa capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, associatifs et médiatiques, afin de peser sur la décision politique (Daumas, J.-C., 2006, p. 29). Les représentations médiatiques des usines dépendent ainsi des récits associatifs qui prennent en charge, souvent de manière angélique, cette mémoire : l'usine est alors érigée en symbole territorial d'un glorieux passé et dont le déclin a été le point de départ d'une crise urbaine dictant un renouveau pris en charge par l'action politique.

Dans ces récits médiatiques, les usines restent, tout au long du corpus, des figures exemplaires des lieux dont elles sont les représentantes identitaires. Lieux de condensation ou lieux attributs, à différentes échelles (histoire industrielle micro-locale, locale, nationale), leur histoire est célébrée dans les discours des médias locaux et ce de manière relativement congruente. Si des éléments négatifs sont parfois mentionnés, en termes de travail ouvrier notamment, c'est pour mieux célébrer l'héroïsme de leurs acteurs. Elles restent des « phares » identitaires locaux qui sert à la fonction identitaire projective, même si le manque de visibilité local de la Rhodiaceta devient un danger pour sa mémoire et pour l'identité locale.

Le schéma actantiel du récit d'usine, d'abord très différent selon les supports et les appartenances institutionnelles dans une première période (1980-1981) marquée par la plaie encore vive d'une fermeture récente - mouvements sociaux – qui poursuit le « temps du déclin », devient rapidement convergent dans l'injonction au renouveau de ces territoires en crise, puis dans la reconstruction mémorielle des souvenirs d'usine dans la période récente plus apaisée, qui a vu le temps du retrait muter progressivement vers un temps de la reconnaissance. Cette relative convergence s'explique en partie par l'évolution de l'espace médiatique local et sa perméabilité croissante à la communication des collectivités locales (Frisque, C., 2010, p. 960) : la narration médiatique met alors logiquement en valeur ces institutions locales (figures héroïques souvent politiques, mise à l'agenda politique) voire civiles (associations comme héros et/ou destinateurs des quêtes patrimoniales), y compris au plan iconique (représentations photographiques de ces figures héroïques et de leurs réalisations/actions urbaines).

La recherche nous permet donc de mieux comprendre les relations entre les trois scènes de l'espace public local ; scènes institutionnelle, civile et arène médiatique configurante : les processus représentationnels sont marqués par la porosité des frontières entre ces scènes. Avec le temps, un récit relativement uniforme sur les usines, lorsqu'elles parviennent à se rendre visible médiatiquement, finit par se stabiliser dans les médias locaux : leur rôle passé

exemplaire sert de base historique à une projection, souvent politique, vers un futur radieux. De même que l'anti-exemple de leur déclin, dans un passé plus récent, amorce et valide une injonction politique au renouveau.

Cependant et plus largement sur toute la période étudiée (1980-2013), nous avons vu que les configurations discursives se structurent également en fonction de l'énonciation et du cadre médiatique. C'est là où l'acte de configuration médiatique est essentiel dans la représentation des usines : le type d'événement mis en visibilité (inauguration, visite urbaine, Journées du Patrimoine etc.), conditionnant le type d'approche médiatique (rubrique, angle), lui-même structurant le schéma narratif de ce récit (rapport au temps, à l'espace, identités narratives et figures du récit : sujet-ajduvant-opposant-destinateur-destinataire politique, associatif, syndical, civil etc.).

En reprenant la première des deux hypothèses qui ont introduit ce travail, nous pouvons donc considérer que la destinée spatiale des usines n'est pas uniquement la condition d'un discours médiatique. Si la mémoire a bel et bien besoin de repères matériels pour se fixer et se construire (Veschambre, V., 2008), la conservation du bâti n'est pas suffisante pour déclencher ce discours. La préservation nécessite un accompagnement socio-discursif, préalable à une prise en charge politique, indispensable à une reconnaissance patrimoniale institutionnalisée. Cela est d'autant plus vrai dans le cas de territoires urbains en mutation sous la menace permanente du palimpseste. Nous avons vu que c'est ce qui différenciait nos deux usines : à partir d'une conservation commune de certains pans de leur matérialité – mais dont le statut symbolique (construit dans les discours) diffère -, la matérialité de l'usine Tase fait l'objet d'une reconnaissance permettant une événementialité patrimoniale - dans le cadre de sa « reconversion » - pendant que celle de la Rhodiaceta fait l'objet d'un déni de mémoire - dans le cadre de sa « réutilisation ». Le discours médiatique local a donc besoin d'un accompagnement social, institutionnel et politique vers le passé pour qu'il construise, à partir de ces récits tiers, son propre discours mémoriel / patrimonial, détaché des contingences urbaines, et de sa conception de l'intérêt collectif territorial immédiat. Il peut alors lui adjoindre une forme de régularité, souvent permise par l'événementialité (politique, urbaine, culturelle) sans laquelle le discours de mémoire ne reste que sporadique et isolé.

La seconde hypothèse est également confirmée : les représentations médiatiques de ces anciennes usines, sont co-construites par différents acteurs de l'espace public local, nourries de différentes contextualités évolutives. Les médias locaux reconfigurent alors ces discours

premiers selon leur conception, elle aussi évolutive, de l'intérêt territorial et selon l'institution qu'ils représentent.

L'analyse des destins post-fermeture de ces deux usines confirme ainsi la thèse défendue par Jean Chesneaux (2001) qui souligne l'ambiguïté même des logiques urbaines, entre « ville-mémorielle » (fonction mémorielle) et « ville-artefact » (fonction projective). Ce rapport au temps est conditionné d'une part par la survie physique du bâti qui permet l'arrimage mémoriel et les discours d'accompagnement, mais également d'autre part par les configurations territoriales et institutionnelles du moment discursif étudié qui infléchissent discours et représentations territoriales. Ainsi, une remise en contexte spatio-temporel est nécessaire pour saisir tout discours médiatique local qui est par définition « situé » dans un espace géographique et qui en produit des représentations. De même, la dialectique suivante s'impose comme réponse à notre problématique : le contexte, qu'il soit local ou national, institutionnel ou politique, conditionne la préservation du bâti qui lui-même circonscrit le discours médiatique ; la production mémorielle du territoire se comprend par ailleurs comme un processus complexe, où s'entremêlent les discours, les bâtiments et les jeux d'acteurs.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1) Patrimoine, patrimonialisation, mémoire

#### Ouvrages

- AUBERTIN Marie-Noëlle, FOURCADE Marie-Blanche (dir.), Patrimoines urbains en récits, Presses de l'Université du Québec, 2013.
- BACHIMON Philippe, Vacance des lieux, Belin, 2013.
- BEGHAIN Patrice, Le Patrimoine : culture et lien social, Presses de Sciences Po, Paris, 1998.
- BULOT Thierry, VESCHAMBRE Vincent (Dir.), Mots, traces et marques. Dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine, Paris, L'Harmattan, 2006.
- CANDAU Joël, Mémoire et identité, Paris, PUF, 1998.
- CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Éditions du Seuil, 1992.
- COTTRET Bernard, HENNETON Lauric, Du bon usage des commémorations, PUR, 2010.
- DAVALLON Jean, Le don du patrimoine. Une approche communicationnelle de la patrimonialisation, Lavoisier, collection Hermès, 2016.
- DAUMAS Jean-Claude (dir.), *La mémoire de l'industrie. De l'usine au patrimoine*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2006.
- GLEVAREC Hervé, et SAEZ Guy, Le patrimoine saisi par les associations, La Documentation Française, Paris, 2002.
- GRAVARI-BARBAS Maria, GUICHARD-ANGUIS Sylvie, Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle, Paris-Sorbonne, 2003.
- HALBWACHS Maurice, Les cadres sociaux de la mémoire, ALCAN, 1925.
- HALBWACHS Maurice, La mémoire collective, PUF, 1950.
- HEINICH Nathalie, La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, Paris, 2009.
- IDJERAOUI-RAVEZ Linda, et PELISSIER Nicolas (dir.), Quand les traces communiquent... *Culture, patrimoine, médiatisation de la mémoire*, L'Harmattan, 2014.
- LONDEI Danielle, MOIRAND Sophie, REBOUL-TOURE Sandrine, REGGIANI Licia, *Dire l'événement. Langage, mémoire, société*, Presse Sorbonne Nouvelle, 2013.
- NORA Pierre, « L'ère de la commémoration », In P. Nora (Ed.) *Les lieux de mémoire*, III, 3, Paris, Gallimard, 1993.

- RAUTENBERG Michel, *La rupture patrimoniale*, A la Croisée, 2003.
- VESCHAMBRE Vincent, *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*, Rennes, PUG, 2008.

### **Chapitres d'ouvrages collectifs**

- CHESNEAUX Jean, « Mémoire urbaine et projet urbain », in PAQUOT Thierry (dir.), *Le quotidien urbain : essais sur les temps des villes*, Éditions la Découverte/Institut des villes, Paris, p. 107-127, 2001.
- GRAVARI-BARBAS Maria, VESCHAMBRE Vincent, « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in *Conflits et territoires*, MELÉ Patrice, LARRUE Corrine, ROSEMBERG Muriel, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2004.

### **Articles et numéros de revue**

- CHASSAGNE Serge, « L'élargissement d'un concept : de l'archéologie (industrielle) au patrimoine (industriel) », *Le Mouvement Social*, 2002/2, n°199, p. 7-9.
- CHASSAGNE Serge, HALITIM-DUBOIS Nadine, « Du passé faisons table rase ? », *L'Archéologie Industrielle en France*, n° 54, CILAC, 2009.
- DAVALLON Jean, « Le patrimoine : « une filiation inversée » ? », *Espaces Temps*, n°74-75, 2000, p. 6-16.
- DEBRAY Régis, « Trace, forme ou message ? », *Cahiers de Médiologie*, n°7, 1999, p. 27-44.
- DORSO Franck, « Du soupçon à la bonne intelligence ? Un retournement d'alliance autour du processus de patrimonialisation des murailles d'Istanbul », *Construction politique et sociale des territoires*, cahier n°1, février 2012, p. 21-31.
- DUCHENE François, MOREL JOURNAL Christelle, « Cités ouvrières et banlieue : la filiation oubliée », *Géocarrefour*, Vol. 75 n°2, 2000, p. 155-164.
- DUCHENE François, LANGUMIER Julien, MOREL JOURNAL Christelle, « Cités ouvrières et patrimonialisation : d'un modèle à ses multiples transformations », *Espaces et sociétés*, n° 152-153, 2013/1, p. 51-66.
- DUJARDIN Philippe, « Lyon, un paradoxe patrimonial », *L'Archéologie Industrielle en France*, n° 54, CILAC, 2009.



- EDELBLUTTE Simon, « Paysages et territoires du patrimoine industriel au Royaume-Uni », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 48, n°1-2, 2008, URL : <http://rge.revues.org/1165>.
- GIGOT Mathieu, « La patrimonialisation de l'urbain », *Construction politique et sociale des territoires*, cahier n°1, février 2012, p. 1-6.
- ION MARTINEZ Lorea, « Ce que cachent les murailles. Le patrimoine historique comme icône urbaine », *Espaces et sociétés*, n° 152-153, 2013/1, p. 51-66.
- JACQUOT Sébastien, « Analyser l'action publique patrimoniale, un triple regard sur la patrimonialisation », *Construction politique et sociale des territoires*, cahier n°1, février 2012, p. 7-18.
- LE HEGARAT Thibault, « Un historique de la notion de patrimoine », 2015, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01232019>.
- LE HEGARAT Thibault, « La télévision et la connaissance des territoires du patrimoine », *Sociétés & Représentations* n°43, 2017, p. 273-299.
- LENIAUD Jean-Michel, « Patrimoine », *Encyclopedia Universalis*, 2007.
- MAZELLA Sylvie, « La ville-mémoire. Quelques usages de la Mémoire Collective de Maurice Halbwachs », *Enquête*, n°4, 1996, URL : <http://journals.openedition.org/enquete/883> (consulté le 3/04/2015).
- MELÉ Patrice, « Conflits patrimoniaux et régulation urbaine », *Espaces et Sociétés*, 2005, p. 51-57.
- RAMBOUR Muriel, « Histoire, mémoire et identité nationale : un triptyque allemand à l'épreuve des évolutions sociales contemporaines », *Temporalités*, n°5, 2006, p. 29-47.
- REAL Emmanuelle, « Reconversions. L'architecture industrielle réinventée », *In Situ*, 2015, URL : <http://journals.openedition.org/insitu/11745>.
- RICOEUR Paul, « L'écriture de l'histoire et la représentation du passé », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n°4, 2000, p. 731-747.
- SIMÉON Ophélie, « Quel patrimoine industriel pour quelle vision de l'histoire ? Le cas de la Grande-Bretagne », *L'Homme et la société*, n° 192, 2014/2, p. 15-30.
- TARDY Cécile (dir.), « Introduction » du dossier « L'écriture du patrimoine », *Cultures et Musées*, n° 14, 2009, p. 13-18.
- VESCHAMBRE Vincent, « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales », *Annales de géographie*, n° 656, 2007, p. 361-381.

- VESCHAMBRE Vincent, « Production et effacement des lieux de mémoires dans une commune-centre anciennement industrielle : le cas de Villeurbanne (France) », Article – Journal of Urban Research [Online], Special issue 5, 2014, URL : <http://articulo.revues.org/2451> (consulté le 25 juillet 2014).
- ZANETTI Thomas, « La Manufacture d'Armes de Saint-Étienne : un conflit mémoriel », Norois [En ligne], n°217, 2010/4, URL : <http://norois.revues.org/index3467.html> (consulté le 9/09/2013).

### **Conférences, interventions publiques**

- ANDRÉ Louis, Communication « Retour historiographique et sens de la reconversion », dans le cadre de la journée d'études « De la friche au patrimoine : reconvertir le bâti industriel » organisée par l'association Patrimoine Rhônalpin, Hôtel de Région, Lyon, le 27/01/2014.
- DAVALLON Jean, « A propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions », au Congrès « Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva », Lisbonne, novembre 2014, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01123906>.

### **Actes de colloques**

- DI MEO Guy, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », manuscrit auteur, publié dans « Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser", Poitiers-Châtelleraut : France (2007) », 2008.
- DI MEO Guy, « Le patrimoine, un besoin social contemporain », , Actes du colloque international Patrimoine et estuaires de Blaye, 5-7 octobre 2005, », Editions Confluence, 2005, p. 101-109, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281467>.

### **Travaux académiques**

- BARBE Noël, « La mission du patrimoine ethnologique comme instrument de gouvernementalité », Texte préparatoire à un séminaire sur l'histoire de la mission du Patrimoine ethnologique, 2008, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00353808>.

## Interventions dans les médias

- VESCHAMBRE Vincent, « Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace », *Vox geographica*, Les Cafés Géographiques, 2/11/2007, URL : <http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/processus-patrimonialisation.pdf> (consulté le 29/02/2014).
- LE HEGARAT Thibault, « Patrimoine et télévision. Les représentations du patrimoine culturel à la télévision française et la construction d'un regard (XXe-XXIe siècles) », 2014, URL : <https://tvpatri.hypotheses.org/429> (consulté le 20/02/2018).

## 2) Médias, discours, récit

### Ouvrages

- ACHARD Pierre, *La sociologie du langage*, Paris, PUF, collection Que sais-je ?, 1993.
- AGNES Yves., *Manuel de journalisme, Écrire pour le journal*, Paris, La Découverte, 2002.
- BERTRAND Denis, *Précis de sémiotique littéraire*, Nathan, Paris, 2000.
- CHARAUDEAU Patrick, *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck, 2005.
- CHARAUDEAU Patrick, MAINGUENEAU Dominique, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Éditions du Seuil, 2002.
- DOMENGET, Jean-Claude, LARROCHE Valérie, et PEYRELONG Marie-France (dir.), *Reconnaissance et temporalités. Une approche info-communicationnelle*, L'Harmattan, 2015.
- ESQUENAZI, Jean-Pierre, *L'écriture médiatique. Pour une sociologie du discours médiatique*, PUG, 2013.
- FOUCAULT Michel, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.
- FOUCAULT, Michel, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971.
- GARCIN-MARROU, Isabelle, (2007). *Des violences et des médias*, L'Harmattan, Paris.
- GREIMAS Algiras Julien, *Du sens II. Essais Sémiotiques*, Paris, Seuil, 1983.
- GREIMAS Algiras Julien, *Sémantique structurale*, 3<sup>ème</sup> édition, PUF, 2002.
- GREIMAS Algiras Julien et COURTÉS Joseph, *Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette, 1993.
- LITS Marc, *Du récit au récit médiatique*, De Boeck, 2008.

- MAINGUENEAU Dominique, *L'analyse du discours, introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette Université, 1991.
- MAINGUENEAU Dominique, *Analyser les textes de communication*. 3<sup>ème</sup> édition, Armand Colin, 2016.
- MAZIÈRE Francine, *L'analyse du discours : Histoire et pratiques*, PUF, Que sais-je ?, Paris, 2010.
- MOIRAND Sophie, *Le discours de la presse quotidienne : observer, analyser, comprendre*, PUF, 2007.
- MOUILLAUD Maurice, TETU Jean-François, *Le Journal quotidien*, PUL, Lyon, 1989.
- NOYER Jacques, RAOUL Bruno, PAILLIART Isabelle, (dir.), *Médias et Territoires. L'espace public entre communication et imaginaire territorial*, Presses Universitaires du Septentrion, 2013.
- PAILLIART Isabelle, *Les Territoires de la communication*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1994.
- PAVEAU Marie-Anne, *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Presse Sorbonne Nouvelle, 2006.
- QUERE Louis, *Des miroirs équivoques. Aux origines de la communication moderne*, 1982.
- RICOEUR Paul, *Temps et récit. Tome I : L'intrigue et le récit historique*, Le Seuil, 1983.
- RICOEUR Paul, *Temps et récit. Tome II : La configuration dans le récit de fiction*, Le Seuil, 1984.
- RICOEUR Paul, *Temps et récit. Tome III : Le temps raconté*, Le Seuil, 1985.
- RINGOOT, Roselyne, *Analyser le discours de presse*, Armand Colin, 2014.
- TAVERNIER Aurélie, NOYER Jacques, LEGAVRE Jean-Baptiste, DELFORCE Bernard, (dir.), *Figures sociales des discours. Le « discours social » en perspectives*, Université Charles de Gaulle Lille 3, 2010.
- VITALIS André, TETU Jean-François, PALMER Michaël, CASTAGNA Bernard, *Médias, Temporalités et Démocratie*, Apogée, 2000.
- WRONA Adeline, *Face au portrait. De Sainte-Beuve à Facebook*, Hermann, Paris, 2010.

#### **Articles et numéros de revue**

- ADAM Jean-Michel, « Genres de la presse écrite et analyse de discours », *Semen*, n°13, 2001, URL : <http://semen.revues.org/2597>.

- ANGENOT Marc, « Le discours social : problématique d'ensemble », in Cahiers de recherche sociologique, n°21, 1984, p. 19-44.
- ARQUEMBOURG Jocelyne, « Comment les récits d'information arrivent-ils à leurs fins ? », Réseaux, n°132, 2005, p. 27-50.
- ARQUEMBOURG Jocelyne, LAMBERT Frédéric, « Présentation », Réseaux, n° 132, 2005, p. 9-23.
- AUBOUSSIER Julien, « Presse municipale et territoires représentés. Quartiers, commune, intercommunalité à Villeurbanne », Sciences de la société, n°84-85, 2012, p. 103-118.
- AUBOUSSIER Julien, GARCIN-MARROU Isabelle, « Mémoires et territoires : les Bulletins municipaux de Villeurbanne », Etudes de Communication, n°37, 2011, p. 47-62.
- BALLARINI Loïc, « Presse locale, un média de diversion », Réseaux, n°148-149, 2008/2, p. 405-426.
- BARTHES Roland, « Rhétorique de l'image », Communications, n°4, 1964, p. 40-51.
- BEACCO Jean-Claude, « À propos de la structuration des communautés discursives : beaux-arts et appréciatif », Les Carnets du Cediscor, n°3, 1995, URL : <http://cediscor.revues.org/523>.
- BENSOUSSAN Bernard, CORDONNIER Sarah, « La convocation des médias dans le récit mémoriel local », Études de communication, n°37, 2011, p. 63-78.
- BOUSQUET Franck, SMYRNAIOS Nikos (coord.), *Les mutations de l'information et des médias locaux*, Sciences de la Société, n°84-85, 2012.
- BURGESS Jacquelin, « The Production and Consumption of Environmental Meanings in the Mass Media: A research Agenda for the 1990s », Transactions of the Institute of British Geographers, Vol. 15, n°2, 1990, p. 139-161.
- CALABRESE STEIMBERG Laura, « L'acte de nommer : nouvelles perspectives pour le discours médiatique », Langage et société, n° 140, 2012/2, p. 29-40.
- CEFAL Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », Réseaux, n°75, 1996, p. 43-66.
- CISLARU Georgeta, SITRI Frédérique, « De l'émergence à l'impact social des discours : hétérogénéités d'un corpus », Langages, n°187, 2012/3, p. 59-72.
- COMBY Emeline, « Les discours de presse sur les reconquêtes du Rhône lyonnais (Le Progrès, 2003-2010) », Géocarrefour, vol. 88/1, 2013, p. 31-43.

- COMBY Emeline, LE LAY Yves-François, « Le discours patrimonial dans la presse locale : les Ramières de la Drôme », *Patrimoines et développement durable. Ressources - Enjeux - Lien social*, 2012, p. 261-278.
- CROISSANT Valérie, TOULLEC Bénédicte, « De la coopération des territoires au consensus médiatique. L'exemple du traitement médiatique d'événementiels culturels par la presse régionale. », *Etudes de communication*, n°37, 2011, p. 97-114.
- DE GEEST Dirk « La sémiotique narrative de A.J. Greimas », in *Image & Narrative : Online Magazine of the Visual Narrative*, Issue 5, Belgique, 2003, URL : <http://www.imageandnarrative.be/inarchive/uncanny/dirkdegeest.htm>.
- DELFORCE Bernard, « Le constructivisme : une approche pertinente du journalisme », *Questions de communication*, n°6, 2004, p. 111-134.
- DELFORCE Bernard, NOYER Jacques, « Pour une approche interdisciplinaire des phénomènes de médiatisation : constructivisme et discursivité sociale », *Études de Communication*, n°22, 1999, p. 13-39.
- FLOREA Marie-Laure, « Faire une thèse d'analyse du discours "troisième génération" », *Langage et société*, n° 140, 2012/2, p. 41-56.
- FRISQUE Cégolène, « Des espaces médiatiques et politiques locaux ? », *Revue française de science politique*, vol. 60, 5/2010, p. 951-973.
- GAMSON William, MODIGLIANI André, « Media discourse and public opinion on nuclear power : a constructionist approach », *American Journal of Sociology*, n°95, 1989, p. 1-37.
- GARCIN-MARROU Isabelle, HARE Isabelle, « Mise en mots, mise en scène et légitimité des exécutifs locaux : le bulletin municipal de Villeurbanne (1974-2013) », *Revue française d'administration publique*, n°154, 2015/2, p. 437-450.
- KLEIN Annabelle, MARION Philippe, « Reconnaissance et identité face à l'espace médiatique », *Recherches en communication*, n°6, p. 39-63, 1996, p. 39-66.
- MAINGUENEAU Dominique, « Le tour ethnolinguistique de l'analyse de discours », *Langages*, n°105, 1992, p. 114-125.
- MAINGUENEAU Dominique, COSSUTA Frédéric, « L'analyse des discours constituants », *Langages*, n°117, 1995, p. 112-125.
- MAINGUENEAU Dominique, « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse de discours », *Langage et société*, 2011/1, n° 135, p. 87-99.

- MOLOTCH Harvey, LESTER Marilyn, « Informer : une conduite délibérée de l'usage stratégique des événements », trad. de l'anglais par GAMBERINI, Marie-Christine, Réseaux, 1996, volume 14, n°75, p. 23-41.
- NOYER Jacques, RAOUL Bruno, « Le "travail territorial" des médias. Pour une approche conceptuelle et programmatique d'une notion », Études de communication, n°37, 2011, p. 15-46.
- PAVEAU Marie-Anne, « Quelles données entre l'esprit et le discours ? Du préconstruit au prédiscours », *L'analyse du discours. Notions et problèmes*, Les éditions Sahar, 2011, p. 19-37.
- PRESTINI Mireille, « La notion d'évènement dans différents champs disciplinaires », Pensée plurielle, n°13, 2006/3, p. 21-29.
- QUERE Louis, « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », Quaderni, n°18, p. 75-92, 1992.
- RAOUL Bruno, « Un espace public local au miroir d'un journal de quartier », Mots. Les langages du politique, n°90, 2009, p. 119-132.
- RINGOOT Roselyne, ROCHARD Yvon, « Proximité éditoriale : normes et usages des genres journalistiques », Mots. Les langages du politique, n°77, 2005, URL : <http://mots.revues.org/162>.
- RIVIERE Jean, TISSOT Sylvie, « La construction médiatique des banlieues. Retour sur la campagne présidentielle de 2007 », Métropolitiques [en ligne], 2012, URL : <https://www.metropolitiques.eu/La-construction-mediatique-des.html> (consulté le 10/09/2017).
- TETU Jean-François, « L'espace public local et ses médiations », Hermès, n°17-18, 1995, p. 287-298.
- VOIROL Olivier, « Le travail normatif du narratif. Les enjeux de reconnaissance dans le récit médiatique », Réseaux, n°132, 2005/4, p. 51-71.
- VOIROL Olivier, « Visibilité et invisibilité : une introduction », Réseaux, 2005/1 n° 129-130, p. 9-36.
- WRONA Adeline, « Vies minuscules, vies exemplaires : récit d'individu et actualité. Le cas des portraits of grief parus dans le New York Times après le 11 septembre 2001 », Réseaux, n°132, 2005/4, p. 93-110.

### **Actes de colloque**

- RAOUL Bruno, « Des médias de quartier au miroir d'une perspective interdisciplinaire : quels enjeux pour les SIC ? », Actes du 16ème Congrès de la Société française des *Sciences de l'Information et de la Communication* (SFSIC), Compiègne, 11-13 juin 2008, URL : [http://www.sfsic.org/congres\\_2008/spip.php?article102](http://www.sfsic.org/congres_2008/spip.php?article102).
- SMYRNAIOS, N., BOUSQUET, F., BERTELLI, D., *Les mutations de l'information et des médias locaux et régionaux. Economie, contenus, usages et pratiques professionnelles*, Actes de colloque des 20 et 21 septembre 2011, Toulouse, Editions du Lerass, 2012.
- LE TORREC Virginie, « Cadrage médiatique d'une institution politique : Les parlements dans l'information télévisée britannique et française », Dixième Colloque bilatéral franco-roumain, CIFSIC, 2003, Université de Bucarest.

### **Rapports de recherche et travaux académiques**

- HAAS Valérie, GARCIN-MARROU Isabelle, Villeurbanne, à la croisée des territoires, Rapport final de recherche, novembre 2011.
- AUBOUSSIER Julien, *L'antimondialisation dans la presse écrite française : événement, problème public et discours social*, thèse en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Lyon 2, 2009.
- GOEPFERT Eva-Marie, *Médias, politique et vie privée : analyse du phénomène de peopolisation dans la presse écrite française*, thèse en Sciences de l'Information et de la Communication, sous la direction de Isabelle Garcin-Marrou, Université Lyon 2, 2012.
- JACQUEZ Lise, *La controverse autour des expulsions de sans-papiers dans la presse française (2006-2010) : analyse des discours et des enjeux sociopolitiques*, thèse en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Lyon 2, 2014.
- RAMPON, Jean-Michel, *Mesures du discours éditorial de Lyon-Libération (1986-1992) : dire l'urbain au quotidien*, thèse en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Lyon 2, 1999.

### **3) Politique, institution, pouvoir**

#### **Ouvrages**

- BARTHE Yannick, CALLON Michel, Lascoumes Pierre, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Editions du Seuil, 2001.



- BOURDIEU Pierre, Langage et pouvoir symbolique, Le Seuil, 2001.
- CHEVALIER Gérard, Sociologie critique de la politique de la ville. Une action publique sous influence, L'Harmattan, 2005.
- GREFFE Xavier, La décentralisation, La Découverte, Paris, 2005.
- LE BART Christian, « L'identité intercommunale », in Doare (R.), Charles-Le Bihan (D.), dir., *Les cadres renouvelés de l'intercommunalité*, Rennes, PUR, p. 257-269, 2009.
- MOULINIER Pierre, Les politiques publiques de la culture en France, Que sais-je ?, 1999.
- TISSOT Sylvie, *L'État et les quartiers. Genèse d'une catégorie d'action publique*, Paris, Seuil, 2007.

### **Chapitres d'ouvrages collectifs**

- SAUNIER Pierre-Yves, « Que faire du localisme ? » in DUBOIS, Vincent (dir.), *Politiques locales et enjeux culturels : les clochers d'une querelle, XIXème-XXème siècles*, La Documentation Française, 1998.

### **Articles de revue**

- BORDEAUX, Marie-Christine (coord.), LIOT Françoise, « Introduction au dossier », dossier « La participation des habitants à la vie artistique et culturelle », *L'Observatoire. La revue des politiques culturelles*, n° 40, 2012/1, p. 7-12.
- GOSSELIN André, « La communication politique. Cartographie d'un champ de recherche et d'activités », *Hermès, La Revue*, n° 17-18, 1995/3, p. 17-33.
- LE BART Christian, « Les bulletins municipaux : une contribution ambiguë à la démocratie locale », *Hermès, La Revue*, 2000/1, n° 26-27, p. 175-184.
- OFFNER Jean-Marc, « Alain Bourdin : La question locale », *Politiques et management public*, vol. 19, n° 2, 2001, p. 148-150.
- TETU Jean-François, « Pouvoirs d'opinion et démocratie locale. Un entretien avec Jean-François Tétu », *Cahiers philosophiques*, n°119, 2009, p. 119-129.
- WOLTON Dominique, « Les contradictions de la communication politique », *Hermès la Revue*, n°17-18, 1995/3, p. 107-124.
- OGER Claire, OLLIVIER-YANIV Caroline, « Analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive : vers une anthropologie des discours institutionnels », *Mots. Les langages du politique*, n°71, 2003, p. 125-145.

- OGER Claire, OLLIVIER-YANIV Caroline, « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de "lissage" dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique*, n°81, 2006, p. 63-77.
- POIRRIER Philippe, « Les politiques du patrimoine en France sous la Ve République. D'une politique étatique à une politique nationale », HAL, 2007, p. 95-114, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00569258/document>.

### **Conférences et interventions publiques**

- OGER, Claire, et OLLIVIER-YANIV, Caroline, « Du discours de l'institution aux discours institutionnels : vers la constitution de corpus hétérogènes », *Dixième Colloque Bilatéral franco-roumain, CIFSIC*, 2003, Université de Bucarest.
- RAMPON, Jean-Michel, « Presse urbaine et discours instituant », *Dixième Colloque Bilatéral franco-roumain, CIFSIC*, Université de Bucarest, 2003.

### **Interventions médiatiques**

- TISSOT Sylvie, « Retour sur une émeute. À propos de la construction politique et médiatique du "problème des quartiers sensibles", *Les mots sont importants*, 2015, URL : <http://lmsi.net/Retour-sur-une-emeute>.

## 4) Territoire, lieu, identité

### **Ouvrages**

- LAMIZET Bernard, SANSON Pascal, (dir.), *Les langages de la ville*, Marseille, Ed. Parenthèses, 1997.
- MONGIN Olivier, *La condition urbaine : la ville à l'heure de la mondialisation*, Éditions du Seuil, Paris, 2005.
- RABIN Gilles, GWIAZDZINSKI Luc, *Si la ville m'était contée*, Eyrolles, 2005.
- RONCAYOLO Marcel, *La ville et ses territoires*, Gallimard, Paris, 1990.
- TETU Jean-François, (dir.), *Ville et Information, Recherches en sciences humaine*, 1995.

### **Chapitres d'ouvrage ou d'ouvrages collectifs**

- DE CERTEAU Michel, « Pratiques d'espace », *L'invention du quotidien. 1. arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

- FLAMENT Claude, « Structure, dynamique et transformations des représentations sociales », in ABRIC Jean-Claude (dir.), *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, p. 37-57, 1994.

#### **Articles de revue**

- BOURDIEU Pierre, « L'identité et la représentation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 35, n°1, 1980, p. 63-72.
- DEBARBIEUX Bernard, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'espace géographique*, n°2, 1995, p. 97-112.
- DI MEO Guy, « Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ? », *Métropoles*, 2007/1, URL : <http://metropoles.revues.org/80>.
- ORLANDI Eni de Lourdes Puccinelli, « La ville comme espace politico-symbolique. Des paroles désorganisées au récit urbain », *Langage et société*, n°96, 2001, p. 105-127.
- PIVETEAU Jean-Luc, « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? », *Espace géographique*, tome 2, n°2, 1995, p. 113-123.

### 5) Mythe, représentation

#### **Ouvrages**

- BARTHES Roland, *Mythologies*, Éditions du Seuil, 1957.
- GOFFMAN Erving, *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Éditions de Minuit, Paris, 1975.
- MOSCOVICI Serge, *La psychanalyse, son image et son public*, PUF, Paris, 1961.
- MOSCOVICI Serge, *La psychanalyse, son image et son public*, [deuxième édition refondue], PUF, Paris, 1976.

#### **Articles de revue**

- CALLON Michel 1994, « L'innovation technologique et ses mythes », *Annales des Mines. Gérer et comprendre*, n° 34, p. 5-17.

### 6) Méthodologie

#### **Ouvrages**

- BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003.

## Articles de revue

- CHAMBOREDON Hélène, PAVIS Fabienne, SURDEZ Muriel, WILLEMEZ Laurent, « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n°16, 1994, p. 114-132.
- DULONG Renaud, « Qu'est-ce qu'un témoin historique », *Vox Poetica*, URL : <http://www.vox-poetica.org/t/articles/dulong.html> (consulté le 12/11/2017).
- FLEURY Béatrice, Walter Jacques, « Carrière testimoniale : un opérateur de la dynamique mémorielle et communicationnelle », *Journal for Communication Studies*, 5(2), 2012, p. 153-163.
- LE MAREC Joëlle, « Situations de communication dans la pratique de recherche : du terrain aux composites », *Études de communication*, n°25, 2002, p. 2-2.
- WALTER Jacques, « Cadres du témoignage historique et médiatique, frontières disciplinaires », *Questions de communication*, n°3, 2003, p. 11-30.

## 7) Histoire régionale et des usines

### Ouvrages

- AUTHIER Jean-Yves, GRAFMEYER Yves, MALLON Isabelle, VOGEL Marie, *Sociologie de Lyon*, Paris, La Découverte, 2010.
- BAUD Denis, *Histoires d'une usine en grève. Rhodiaceta, 1967-1968*. Lyon-Vaise, Éditions Révoltes, 2<sup>ème</sup> édition, 2004.
- BERTHET, Florence, CIGIOTTI, Anne, WASSERSTROM, Sarah, *Atlas de l'aventure industrielle de l'agglomération lyonnaise (XIXe-XXIe siècle). Étude historique et cartographique de l'industrialisation de l'agglomération lyonnaise*, Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2009.
- Collège Jacques Duclos, *Histoires de soie : exposition "Route de la soie"*, Vaulx-en-Velin, 1997.
- FONTAINES Gérard, PUCCIARELLI Mimmo, Lina Crétet - « il ne faut jamais se laisser faire », Editions Révoltes, 2002.
- LAFERRERE Michel, *Lyon, Ville industrielle. Essai d'une Géographie urbaine des techniques et des entreprises*, PUF, 1960.
- LEQUIN, Yves (dir.), *Rhône-Alpes. 500 Années-Lumière. Mémoire industrielle*, Plon, 1991.

- JACQUET Valérie, LIZANET Gilles, *Visages d'une usine textile à Lyon de 1924 à 1987*, association *L'Age Libre*, 1992.
- POLERE Cédric, *De la Courly au Grand Lyon. Histoire d'une communauté urbaine*, Lyon, Lieux Dits, 2013.
- Robin des Villes (association), *Les friches industrielles : Cartographie et modes d'occupation*, Éditions du Certu, 2008.

### Articles de revue

- AYME Bernard, « Soie naturelle et rayonne », *Les Études rhodaniennes*, vol. 11, n°1, 1935, p. 98.
- BLANCHARD, Emmanuel, « La Goutte d'Or, 30 juillet 1955 : une émeute au cœur de la métropole coloniale », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 195, n°5, 2012, p. 98-111.
- HALITIM-DUBOIS Nadine, « Panorama industriel lyonnais », *L'Archéologie Industrielle en France*, n° 54, CILAC, juin 2009.
- JARRIGE François, « Le martyr de Jacquard ou le mythe de l'inventeur héroïque (France, XIXe siècle) », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°16, 2009, p. 99-117.
- LAFERRERE Michel, « Un acteur imprévu dans les stratégies foncières et immobilières en milieu urbain : le groupe Rhône-Poulenc à Lyon », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 64, n°3, 1989, p. 140-142.
- LAFERRERE Michel, « Généalogie des industries lyonnaises », *L'Archéologie Industrielle en France*, n° 54, CILAC, juin 2009.
- MUGUET Pierre, « Lyon, la presse et le Figaro », *Bibliothèque Municipale de Lyon*, 2007, URL : <http://collections.bm-lyon.fr/PER0044ae17c3a4fcfb>.
- NEYRET Régis, « Le temps de l'oubli. Du désintérêt à la prise de conscience », *L'Archéologie Industrielle en France*, n° 54, CILAC, juin 2009.
- PINTON André, « La soie artificielle à Lyon en 1935 », *Les Études rhodaniennes*, vol. 12, n°1, p. 104-107, 1936.
- SCHERRER Franck, « Genèse et métamorphose d'un territoire d'agglomération urbaine : de Lyon au Grand Lyon », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 70, n°2, 1995, p. 105-114.
- ZANCARINI-FOURNEL Michelle, « Généalogie des rébellions urbaines en temps de crise (1971-1981) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°4, 2004, p. 119-127.

## Rapports de recherche et documents institutionnels

- Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise, Diagnostic patrimonial du Carré de Soie, juillet 2010.
- FORET Catherine, « "Retour vers le futur". *De l'épopée industrielle de l'Est lyonnais au projet urbain du « Carré de Soie », ou l'invention d'un territoire d'agglomération*, note de synthèse pour le Grand Lyon, Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération, Mission Carré de Soie, document de travail, mai 2009.
- FORET Catherine, *De l'épopée industrielle de l'Est lyonnais au projet urbain du « Carré de Soie », ou l'invention d'un territoire d'agglomération. Brève histoire d'un retour vers le futur*, note de synthèse pour le Grand Lyon, Direction de la Prospective et du Dialogue Public, Mission Carré de Soie, novembre 2010.
- Grand Lyon Mission Prospective et Stratégie d'agglomération, « Mémoires et identités de l'agglomération lyonnaise », Les Cahiers Millénaire3 n°20, mars 2000.

## Travaux académiques

- BEN AMEUR Noura, « Le patrimoine industriel, objet de conflits ? Exemple de l'ensemble TASE dans le projet urbain du Carré de Soie », mémoire de recherche, ENTPE, 2008.
- MILLON-DURIEUX, Irène, *Entreprise et territoire : la restructuration de Rhône-Poulenc-Textile. Un exemple de désindustrialisation dans l'agglomération lyonnaise : 1975-2005*, thèse en Géographie, Université Lyon 3, 2013.
- PUDDU Vasco, *L'Industrie ne périra pas... La reconquête urbaine des marges industrielles à Lyon : le cas du quartier de l'Industrie à Vaise*, mémoire de recherche, Sciences Po Lyon, 2010.
- RUSSIAS Jean-Marie, « Mutation de la cité Tase au cœur du projet urbain Carré de Soie », projet de fin d'étude, École Nationale des Ponts et Chaussées, Centre des Hautes Études de Chaillot, juillet 2009.
- VALEX Mathias, *La prise en charge de la culture par les villes moyennes en fonction de l'inclinaison politique municipale. Les exemples de Vienne et Vaulx-en-Velin*, mémoire de recherche (M1), Université Lyon 2, 2010.
- VALEX Mathias, *La politique de la ville et sa résonance discursive locale : l'exemple du plan « Espoir Banlieues » à Vaulx-en-Velin*, mémoire de recherche (M2), Université Lyon 2, 2012.

## Autres

- « Maire à canards : du bulletin municipal au magazine de Ville », Société des amis de Lyon et de Guignol, n°254, novembre 2011, p. 14-17.
- KIEVITCH Michel, « Courte histoire de l'usine de Lyon-Vaise », *Bulletin d'information de l'Association Régionale des Anciens du Groupe Rhône-Poulenc*, n°41, mai 2002, URL : [http://ararp.assoc.pagesperso-orange.fr/histoire/Sites/rhodia\\_vaise/rhodia\\_vaise.html](http://ararp.assoc.pagesperso-orange.fr/histoire/Sites/rhodia_vaise/rhodia_vaise.html) (consulté le 01/02/2015).
- Le Progrès, « Le Progrès. Son histoire à la Une. Du papier à internet, la saga d'une grande entreprise de presse depuis 1859 », 2014.

# Table des matières

Remerciements.....	2
<b>1. Introduction et méthodologie.....</b>	<b>5</b>
<b>1.1. Question de recherche .....</b>	<b>5</b>
1.1.1. Problématique .....	6
1.1.2. Hypothèses .....	7
<b>1.2. Terrain de recherche et justification : Deux usines, deux territoires, deux destins.....</b>	<b>8</b>
1.2.1. Lyon et l'industrie de la soie.....	9
1.2.1.1. L'arbre soyeux qui cache la forêt industrielle .....	9
1.2.1.2. Lyon dans les représentations : la soie et ses mythes .....	16
1.2.2. Le quartier de Vaise et le « sud » de Vaulx-en-Velin : deux territoires autarciques.....	23
1.2.2.1. Vaulx-en-Velin, le quartier de la <i>Tase</i> et son usine.....	25
1.2.2.2. Lyon, le quartier de Vaise et l'usine <i>Rhodiacteta</i> .....	34
1.2.3. Conclusion .....	48
<b>1.3. Construction du corpus et méthodologie plurielle.....</b>	<b>49</b>
1.3.1. Une analyse par « scène discursive » inscrite dans le temps long.....	49
1.3.1.1. Scène institutionnelle.....	50
1.3.1.2. Scène civile .....	52
1.3.1.3. Arène médiatique.....	53
1.3.2. Méthode d'analyse du corpus de presse .....	56
1.3.2.1. Analyse qualitative .....	56
1.3.2.2. L'analyse dispositif : intérêt et limites.....	59
1.3.2.3. Le discours : une analyse narrative et lexicale.....	62
1.3.2.4. Récit médiatique : des configurations discursives structurant des événements en contexte ...	66
1.3.2.5. Une co-construction discursive de la mémoire locale .....	68
1.3.3. L'apport des entretiens semi-directifs comme complément au corpus médiatique : repart au médiacentrisme et position du chercheur .....	71
1.3.4. Conclusion : un corpus hétérogène.....	73
<b>2. Cadrage théorique.....</b>	<b>75</b>
<b>2.1. Analyse de discours et hétérogénéité située .....</b>	<b>75</b>
<b>2.2. La mémoire en action : du « patrimoine » au « patrimoine industriel » .....</b>	<b>78</b>
2.2.1. Mémoire et patrimoine .....	79
2.2.2. Du « patrimoine » à la « patrimonialisation » : une construction sociale .....	83
2.2.3. Patrimoine et industrie : un couple atypique .....	91
<b>2.3. Médias, mémoire et territoire : à la croisée des récits.....</b>	<b>95</b>



2.3.1. Récit, médias et rapport au temps .....	96
2.3.1.1. Le récit chez Paul Ricoeur .....	96
2.3.1.2. Algirdas Julien Greimas : l'utilisation partielle du modèle actantiel comme outil de systématisation de l'analyse des contenus médiatiques .....	103
2.3.2. Lieu, territoire, ville : des espaces de récits, des espaces de discours.....	105
2.3.2.1. Espace, lieu de mémoire .....	105
2.3.2.2. Le patrimoine raconté : une ressource identitaire territoriale.....	106
2.3.3. Médias et territoire : le patrimoine industriel comme artefact identitaire local .....	110
2.3.3.1. Média local comme pivot des récits territoriaux .....	110
2.3.3.2. Presse territoriale et patrimoine.....	112
2.3.3.3. Les types de presse analysés : presse locale, institutionnelle et associative .....	114

### **3. Tase / Rhodiaceta : du traumatisme commun de la fermeture à un destin discursif différencié (1980-1997) ..... 123**

#### **3.1. La période de fermeture (1980-1981) : un rapport évolutif aux usines et au temps .....123**

3.1.1. Le Progrès, narrateur de la conflictualité : entre urgence du présent et urgence du futur .....	123
3.1.1.1. L'exemplarité de l'usine Rhodiaceta : lieu de condensation, lieu attribut .....	124
3.1.1.2. La période pré-fermeture (1/01/1980-30/07/1980) : conflictualité sociale et dichotomie discursive.....	127
3.1.1.3. La fermeture comme point de bascule entre deux échelles médiatiques : une cohérence téléologique à rebours .....	146
3.1.1.4. L'immédiate post-fermeture (3/08/1980-31/12/1981) : un retour vers le futur .....	164
3.1.1.5. Conclusion de la période de fermeture : L'intérêt collectif territorial au cœur du traitement médiatique .....	198
3.1.2. Scène institutionnelle : combat politique (Tase, Vaulx-en-Velin) et invisibilité (Rhodiaceta, Lyon) .....	205
3.1.2.1. La presse municipale : « ville-centre » et « ville-périphérique » .....	206
3.1.2.2. La presse de la communauté urbaine de Lyon (C.O.U.R.L.Y.).....	246
3.1.3. Les entretiens : un regard téléologique sur l'activité de l'usine et le moment de fermeture .....	248
3.1.3.1. Témoin historique et acteur contemporain.....	248
3.1.3.2. L'identification à l'usine et le rapport à l'événement de la fermeture : le territoire comme espace du vécu (acteur associatif) ou zone à organiser (acteur institutionnel et politique). .....	250
3.1.3.3. Les récits identitaires partagés par les deux scènes institutionnelles et associatives : une reconstruction marquée par les récits canoniques locaux .....	275

3.1.3.4. Conclusion : une identification discursive à valeur sociale, territoriale, institutionnelle et politique .....	292
3.1.4. Conclusion : le récit de l'histoire des usines et de leur fermeture selon la conception de l'intérêt collectif territorial, entre convergences et divergences .....	295
<b>3.2. Période 1982-1997 : entre friche et réutilisation, le danger de l'oubli .....</b>	<b>302</b>
3.2.1. Modification de la gouvernance territoriale : une attention plus forte au micro-local et une compétition interterritoriale croissante .....	304
3.2.1.1. L'acte I des processus de décentralisation.....	304
3.2.1.2. Répercussions dans la presse locale ( <i>Le Progrès</i> ) : attention micro-locale, urbanisme comme valeur centrale et nouveaux acteurs dans les processus de décision .....	310
3.2.1.3. Vaulx-en-Velin vs Lyon : un rapport différencié au micro-local et à l'urbanisme dans les journaux territoriaux .....	321
3.2.2. Une trajectoire matérielle et discursive gouvernée par la temporalité politique : le sort des usines comme adjuvant d'une quête de reconnaissance territoriale .....	337
3.2.2.1. La friche <i>Tase</i> entre invisibilité et opportunisme discursif : le récit médiatique calqué sur les impératifs politiques municipaux.....	338
3.2.2.2. La Rhodiaceta comme obstacle (quête adjuvante) : le front discursif commun d'une urgence à la réhabilitation du 9 <sup>e</sup> arrondissement (quête principale) .....	384
3.2.2.3. <i>Tase</i> et Rhodiaceta dans les médias locaux entre 1982 et 1996 : alignements médiatiques et schémas actantiels voisins .....	419
3.2.3. Deux échelles de temps, deux focales spatiales : l'industrie, un patrimoine peu légitime (national) / le processus de patrimonialisation, un processus long (local).....	423
3.2.3.1. Le patrimoine : une notion qui s'élargit.....	423
3.2.3.2. La naissance du « patrimoine industriel » : une attention teintée de méfiance .....	428
3.2.3.3. Patrimonialisation industrielle : un temps de résilience nécessaire .....	433
3.2.3.4. Représentation et mémoire des usines dans les discours : un manque de légitimité patrimoniale malgré l'émergence progressive et décisive d'une scène civile micro-locale .....	435
3.2.3.5. Conclusion. L'évolution du cadre légal/institutionnel et le contexte territorial et politique comme prédiscours médiatique .....	494
<b>4. La période contemporaine (1997-2013), conclusion d'un destin patrimonial contrasté : entre renaissance de la <i>Tase</i> et oubli de la <i>Rhodiaceta</i>, une hiérarchie discursive qui s'inverse. ....</b>	<b>502</b>
<b>4.1. Cadrage local et national comme nouveau prédiscours médiatique : décentralisation, focale d'agglomération, et appropriation sociale du patrimoine industriel .....</b>	<b>504</b>
4.1.1. L'acte II du processus décentralisateur et montée en puissance du Grand Lyon : autonomie accrue et participation citoyenne.....	504

4.1.2. Le patrimoine industriel : ressource politique et légitimité plus acceptée .....	508
<b>4.2. Le Grand Lyon et la ruée vers l'Est : le projet urbain « Carré de Soie » comme quête principale, le sort matériel de l'usine Tase comme quête adjuvante.....</b>	<b>515</b>
4.2.1. Présentation du projet urbain .....	515
4.2.2. L'analyse médiatique quantitative : la renaissance discursive de l'usine Tase dont le projet urbain est le catalyseur .....	517
4.2.2.1. Projet urbain et discours d'identification : focale d'agglomération, intérêt d'acteur et attraction référentielle de la commune-centre (Lyon) .....	518
4.2.2.2. Le projet urbain comme palliatif à l'isolement territorial et le retour à un état glorieux passé : l'intérêt micro-local comme discours de légitimation .....	527
4.2.2.3. Les instants discursifs : les célébrations mémorielles ponctuelles micro-localisées sans postériorité.....	532
4.2.2.4. Les moments discursifs : une événementialité régulière aspirée par la nouvelle focale d'agglomération et permise par une matérialité conservée .....	537
4.2.3. Projet urbain, usine Tase et figures du récit : la scène politique et la scène civile entre union et désunion locales.....	548
4.2.3.1. Le Carré de Soie et la glorification de l'acteur politique.....	548
4.2.3.2. Projet urbain, menaces de démolition, constitution d'une scène civile : quand la Tase devient patrimoine.....	557
4.2.3.3. Médias locaux et suivisme discursif : l'agenda politique comme guide.....	579
<b>4.3. Vaise et l'oubli de la Rhodiaceta : la confirmation du palimpseste urbain .....</b>	<b>580</b>
4.3.1. Le passé comme support exemplaire du futur .....	583
4.3.2. La faiblesse de l'activité associative : les rares initiatives mémorielles comme instants discursifs médiatiques micro-locaux .....	589
<b>Conclusion générale : conservation matérielle et contextualité multiple comme conditions d'un discours médiatique, la confirmation des hypothèses de recherche .....</b>	<b>598</b>
BIBLIOGRAPHIE .....	608